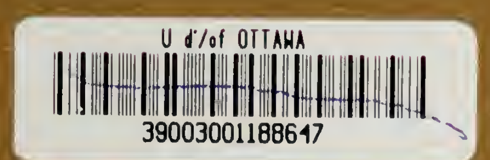

U d'/of OTTAWA
39003001188647

Jan 17/67

11'12

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

I. — Chroniques, mémoires, journaux, récits et compositions historiques.

(1) ✶ 1. Chronique des ducs de Normandie par Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, publiée par Francisque Michel. — 1836-1844, *3 vol.*

✶ 2. Les familles d'outre-mer de Du Cange, publiées par E.-G. Rey. — 1869, *1 vol.*

(2) — 3. Histoire de la croisade contre les hérétiques Albigeois, écrite en vers provençaux, publiée par C. Fauriel. — 1837, *1 vol.*

4. Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 [chronique rimée], par Guillaume Anelier de Toulouse, publiée par Francisque Michel. — 1856, *1 vol.*

✶ 5. Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée par E. Charrière. — 1839, *2 vol.*

✶ 6. Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422; publiée et traduite par L. Bellaguet. — 1839-1852, *6 vol.*

7. Chroniques d'Amadi et de Stambaldi [615-1458], publiées par R. de Mas Latrie. — 1891-1893, *2 vol.*

✶ 8. Mémoires de Claude Haton (1553-1582), publiés par F. Bourquelot. — 1857, *2 vol.*

✶ 9. Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson [1643-1672], publié par A. Chéruel. — 1860-1861, *2 vol.*

(1) Les volumes précédés du signe ✶ sont presque épuisés.

(2) Les volumes précédés du signe — sont épuisés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

✱ 10. Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault [1641-1718], publiés par F. Baudry. — 1862, *1 vol.*

11. L'Estoire de la Guerre sainte, poème de la troisième croisade (1190), publié par G. Paris. — 1897, *1 vol.*

II. — Cartulaires et recueils de chartes.

— 12. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, publié par B. Guérard. — 1840, *2 vol.*

— 13. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par B. Guérard. — 1840, *1 vol.*

14. Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par F. Morand. — 1867, *1 vol.*

— 15. Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par B. Guérard, Géraud, Marion et Deloye. — 1850, *4 vol.*

— 16. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par B. Guérard, Marion et Delisle. — 1857, *2 vol.*

— 17. Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, publié par A. de Courson. — 1863, *1 vol.*

18. Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Aug. Bernard, publié par Alexandre Bruel; tomes I-VI. — 1876-1904, *6 vol.*

19. Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits *Cartulaires de Saint-Hugues*, publiés par J. Marion. — 1869, *1 vol.*

✱ 20. Cartulaire de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par Auguste Bernard. — 1853, *2 vol.*

✱ 21. Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin), publié par M. Deloche. — 1859, *1 vol.*

22. Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300), publiées par L. Brièle et E. Coyecque. — 1894, *1 vol.*

— 23. Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège [1224-1622], publiés par Ad. et J. Tardif. — 1855, *1 vol.*

24. Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers État (1re série, région du Nord), publié par Augustin Thierry. — 1850-1870, *4 vol.*

— 25. Archives administratives de la ville de Reims [ive-xive s.], publiées par P. Varin. — 1839-1848, *3 vol.*

✱ 26. Archives législatives de la ville de Reims [xiiie-xvie s.], publiées par P. Varin. — 1840-1852, *4 vol.*

✱ 27. Archives administratives et législatives de la ville de Reims; table générale des matières, par L. Amiel. — 1853, *1 vol.*

III. — Correspondances et documents politiques ou administratifs.

✶ 28. Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres par Bréquigny et publiées par J.-J. Champollion-Figeac. — 1839-1847, *2 vol.*

29. Rôles gascons, publiés par Francisque Michel et Ch. Bémont; tome I et supplément, tome II et tome III [1242-1290]. — 1885-1906, *4 vol.*

— 30. Les *Olim*, ou registres des arrêts rendus par la Cour du Roi sous les règnes de saint Louis–Philippe le Long [1254-1318], publiés par le comte Beugnot. — 1839-1848, *4 vol.*

— 31. Règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au xiii[e] siècle sous le nom de Livre des métiers d'Étienne Boileau, publiés par G.-B. Depping. — 1837, *1 vol.*

32. Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publiée par Aug. Molinier. — 1894-1900, *2 vol.*

— 33. Paris sous Philippe le Bel, notamment d'après le rôle de la taille de Paris en 1291, publié par H. Géraud. — 1837, *1 vol.*

— 34. Procès des Templiers, publié par J. Michelet. — 1841, *2 vol.*

35. Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), publiés ou analysés par L. Delisle. — 1874, *1 vol.*

36. Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1416), publiés par Ernest Petit. — 1888, *1 vol.*

— 37. Journal des États généraux de France tenus à Tours, en 1484, sous le règne de Charles VIII, rédigé par Jehan Masselin, publié et traduit par A. Bernier. — 1835, *1 vol.*

38. Procès-verbaux des séances du Conseil de régence du roi Charles VIII (août 1484-janvier 1485), publiés par A. Bernier. — 1836, *1 vol.*

39. Procédures politiques du règne de Louis XII, publiées par R. de Maulde. — 1885, *1 vol.*

40. Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane [1311-1610], documents recueillis par Giuseppe Canestrini et publiés par Abel Desjardins. — 1859-1886, *6 vol.*

✶ 41. Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du xvi[e] siècle, publiées par A. Le Glay. — 1845, *2 vol.*

— 42. Négociations de la France dans le Levant [1515-1589], publiées par E. Charrière. — 1848-1860, *4 vol.*

✶ 43. Captivité du roi François I[er], par A. Champollion-Figeac. — 1847, *1 vol.*

— 44. Papiers d'État du cardinal de Granvelle [1516-1565], publiés par Ch. Weiss. — 1842-1852, *9 vol.*

45. Lettres de Catherine de Médicis, publiées par Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse; tomes I-IX, 1880-1904, *9 vol.*

46. Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, publiées par Louis Paris. — 1841, *1 vol.*

47. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au xvie siècle, recueillies et traduites par N. Tommaseo. — 1838, *2 vol.*

48. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par Aug. Bernard. — 1842, *1 vol.*

49. Recueil des lettres missives de Henri IV [1562-1610], publié par Berger de Xivrey et Guadet. — 1843-1876, *9 vol.*

50. Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu [1608-1642], publiés par Avenel. — 1853-1877, *8 vol.*

51. Maximes d'État et fragments politiques du cardinal de Richelieu, publiés par M. Gabriel Hanotaux. — 1880, *1 vol.*

52. Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun [1615-1616], publiées par Bouchitté [et Levasseur]. — 1862, *1 vol.*

53. Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, publiée par Eugène Sue. — 1839, *3 vol.*

54. Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère [1642-1661], publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel; tomes I-VIII (1872-1894).

55. Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie par G.-B. Depping. — 1850-1855, *4 vol.*

56. Mémoires des intendants sur l'état des Généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome I, Mémoire de la Généralité de Paris, publié par A. de Boislisle. — 1881, *1 vol.*

57. Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV [1662-1679], publiées par F. Mignet. — 1835-1842, *4 vol.*

58. Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne sous Louis XIV [1701-1713], publiés par les lieutenants généraux de Vault et Pelet. — 1835-1862, *11 vol.*, et atlas in-fol.

59. Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants des Provinces, publiée par A. de Boislisle. — 1874-1898, *3 vol.*

60. Remontrances du Parlement de Paris au xviiie siècle, publiées par J. Flammermont; tomes I-III. — 1888-1899, *3 vol.*

61. Journaux du trésor de Philippe de Valois, 1901, publiés par J. Viard.

62. Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, publiés par G. Picot. — 1901, *1 vol.*

63. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (xiie-xive siècle), publiés par A. Longnon; tomes I-II (1901-1904).

64. Testaments de l'officialité de Besançon, publiés par Ulysse Robert; tome Ier. — *1 vol.*

IV. — Documents de la période révolutionnaire [gr. in-8°].

65. Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, publié par A. Brette; tomes I, II, III et atlas des bailliages. — 1894-1903, *3 vol.*
66. Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz [1780-1790], publiée par A. d'Arneth et J. Flammermont. — 1889-1891, *2 vol.*
67. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, publiés par J. Guillaume. — 1889, *1 vol.*
68. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés par J. Guillaume; tomes I-V. — 1891-1904, *5 vol.*
69. Recueil des Actes du Comité de salut public, publié par F.-A. Aulard; tomes I-XVI. — 1889-1904, *16 vol.*, et table des tomes I-V, *1 vol.*
70. Correspondance générale de Carnot, publiée par Ét. Charavay; tomes I, II et III. — 1892-1897, *3 vol.*
71. Lettres de Madame Roland; tomes I et II. — 1900-1902, *2 vol.*
72. Catalogue des procès-verbaux des Conseils généraux de 1790 à l'an II. — *1 vol.*

V. — Documents philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques, etc.

— 73. L'Éclaircissement de la langue française, par Jean Palsgrave [1530], publié par F. Génin. — 1852, *1 vol.*
— 74. Les quatre livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle, publiés par Leroux de Lincy. — 1841, *1 vol.*
75. Le livre des Psaumes, ancienne traduction française, publié par Francisque Michel. — 1876, *1 vol.*
— 76. Ouvrages inédits d'Abélard, publiés par Victor Cousin. — 1836, *1 vol.*
✱ 77. Li livres dou Tresor, par Brunetto Latini, publié par P. Chabaille. — 1863, *1 vol.*
78. Li livres de Jostice et de plet, publié par P. Chabaille. — 1850, *1 vol.*
✱ 79. Le Mistère du siège d'Orléans, publié par F. Guessard et E. de Certain. — 1862, *1 vol.*
80. Lettres de Peiresc [1602-1627], publiées par Ph. Tamizey de Larroque; tomes I-VII. — 1888-1898, *7 vol.*
81. Lettres de Jean Chapelain [1632-1672], publiées par Ph. Tamizey de Larroque. — 1880-1883, *2 vol.*
— 82. Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, etc., publiés par Champollion-Figeac. — 1841-1848, *4 vol.*, et table (1874), *1 vol.*
83. Mélanges historiques, choix de documents [publiés par divers]. — 1873-1886, *5 vol.*
84. Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles, documents publiés par H. Omont (1re et 2e parties). — 1902, *2 vol.*
85. Recueil dos Arts de Seconde Rhétorique, publié par Langlois.

VI. — Publications archéologiques.

86. Recueil de diplômes militaires, publié par L. Renier. — 1876, *1 vol.*

87. Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par Edm. Le Blant. — 1878, *1 vol.* in-fol.

88. Les sarcophages chrétiens de la Gaule, par Edm. Le Blant. — 1886, *1 vol.* in-fol.

89. Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viiie siècle, par Edm. Le Blant. — 1892, *1 vol.*

90. Architecture monastique, par Albert Lenoir. — 1852-1856, *2 vol.*

91. Étude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, par Guillaume Rey. — 1871, *1 vol.*

92. Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par L. Vitet et D. Ramée. — 1845, *1 vol.*, et atlas in-fol.

93. Monographie de la cathédrale de Chartres [par Lassus et Amaury Duval]. Explication des planches par J. Durand. — 1867-1886, atlas in-fol., et *1 vol.*

94. Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin, par P. Mérimée. — 1845, *1 vol.* in-fol.

95. Statistique monumentale (spécimen). Rapport sur les monuments historiques des arrondissements de Nancy et de Toul, par E. Grille de Beuzelin. — 1837, *1 vol.*, et atlas in-fol.

96. Statistique monumentale de Paris, par Albert Lenoir. — 1867, *1 vol.*, et atlas in-fol.

97. Inscriptions de la France du ve au xviiie siècle. Ancien diocèse de Paris, par F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie. — 1873-1883, *5 vol.*

98. Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par Didron. — 1843, *1 vol.*

99. Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II jusqu'à François Ier, par F. de Saulcy; tome I [1179-1380]. — 1879, *1 vol.*

100. Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale, par G. Demay. — 1885-1886, *2 vol.*

101. Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France [1380], publié par J. Labarte. — 1879, *1 vol.*

102. Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon [1501-1509], publiés par A. Deville. — 1850, *1 vol.*, et atlas in-fol.

103. Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV, publiés par J. Guiffrey; tomes I-V. — 1881-1901, *5 vol.*

104. Dictionnaire archéologique de la Gaule celtique, tomes I et II, fasc. 1er.

105. Les Médailleurs français, du xve siècle au milieu du xviie; documents publiés par F. Mazerolle; tomes I à III.

VII. — Rapports, instructions, etc.

106. Rapports au Roi [par F. Guizot]. — 1835, *1 vol.*

107. Rapports au Ministre [par divers]. — 1839, *1 vol.*

— 108. Instruction du Comité historique des arts et monuments [par divers]. — 1839-1843 et 1857, 4 fasc. et 2 *vol.*

109. Rapports au Ministre sur la Collection des documents inédits de l'histoire de France [par divers]. — 1874, *1 vol.*

110. Le Comité des travaux historiques et scientifiques; histoire et documents, par X. Charmes. — 1886, *3 vol.*

111. Dictionnaires topographiques des départements. — 1861-1891, *21 vol.*

1. Aisne, par Matton. — 1871.
2. Alpes (Hautes-), par Roman. — 1884.
3. Aube, par Boutiot et Socard. — 1874.
4. Calvados, par Hippeau. — 1883.
5. Cantal, par Amé. — 1897.
6. Dordogne, par A. de Gourgues. — 1873.
7. Drôme, par Brun-Durand. — 1891.
8. Eure, par le marquis de Blosseville. — 1878.
9. Eure-et-Loir, par L. Merlet. — 1861.
10. Gard, par Germer-Durand. — 1868.
11. Hérault, par Thomas. — 1865.
12. Marne, par Longnon. — 1891.
13. Marne (Haute), par Roserot. — 1903.
14. Mayenne, par Maître. — 1878.
15. Meurthe, par Lepage. — 1862.
16. Meuse, par Liénard. — 1872.
17. Morbihan, par Rosenzweig. — 1870.
18. Moselle, par E. de Bouteiller. — 1874.
19. Nièvre, par G. de Soultrait. — 1865.
20. Pyrénées (Basses-), par Raymond. — 1863.
21. Rhin (Haut-), par Stoffel. — 1868.
22. Vienne, par Rédet. — 1881.
23. Yonne, par Quantin. — 1862.

112. Répertoires archéologiques des départements. — 1861-1888, *8 vol.*

1. Alpes (Hautes-), par Roman. — 1888.
2. Aube, par H. d'Arbois de Jubainville. — 1861.
3. Morbihan, par Rosenzweig. — 1863.
4. Nièvre, par G. de Soultrait. — 1875.
5. Oise, par Woillez. — 1862.
6. Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet. — 1872.
7. Tarn, par Crozes. — 1865.
8. Yonne, par Quantin. — 1868.

— 113. Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie, tomes I à IV; 1901-1902, 1902-1903. (1888-1905), *6 vol.*

114. Bibliographie des travaux scientifiques, par Deniker, tome I, livr. 1 et 2.

115. Bibliographie des Sociétés savantes de la France, par Lefèvre-Pontalis, *1 vol.*

Sous presse.

1. Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny, publié par Alex. Bruel; tome VII.
2. Lettres du cardinal Mazarin, publiées par G. d'Avenel; tome IX.
3. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés par J. Guillaume; tome VI.
4. Recueil des actes du Comité de salut public, publié par F.-A. Aulard; tome XVII.
5. Correspondance générale de Carnot, publiée par Ét. Charavay; tome IV.
6. États généraux de 1614, publiés par G. Picot.
7. Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. Baguenault de Puchesse; tome X (supplément).
8. Testaments de l'officialité de Besançon, publiés par Ulysse Robert; tome II.
9. Dictionnaire d'archéologie celtique, publié par Cartailhac; tome II, fasc. 2e.
10. Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et E.-S. Bougenot; tome V.
11. Procès-verbaux et arrêtés du Directoire exécutif, publiés par M. Debidour.
12. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (xiie-xive siècle), publiés par A. Longnon; tome III.
13. Testaments de l'officialité de Paris, publiés par J. Petit.
14. Dictionnaire topographique de la Haute-Loire, publié par Jacotin.
15. Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais, publié par de Loisne.
16. Les bas-reliefs de la Gaule romaine, par le commandant Espérandieu.
17. Actes notariés de Sully, par M. de Mallevoue.

Imprimerie nationale. — Fév. 1906.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

Par arrêté du 23 juin 1891, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Section d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques, a chargé M. le Vte G. d'Avenel de poursuivre la publication des *Lettres de Mazarin*, interrompue par le décès de M. Chéruel.

M. A. Sorel, membre de l'Institut et du Comité, en a suivi l'impression, en qualité de commissaire responsable.

LETTRES

DU

CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE

RECUEILLIES

ET PUBLIÉES PAR M. LE V^TE G. D'AVENEL

TOME IX

AOÛT 1658-MARS 1661



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCVI



LETTRES

DU CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE.

I.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 152 v°. — Copie du temps.

AU ROI.

Calais, 16 août 1658.

Quoyque les lettres que j'escris tous les jours soyent communes à la *Confidente* et à vous, j'ay creu qu'il ne vous seroit pas desagreable que je vous fisse celle-cy à part, pour vous adresser un petit griffonnement de l'attaque de M. de La Ferté, et la relation de ce qui s'est passé depuis deux jours au siege, où tout le monde sert avec grande vigueur et [affection][1]. Les gardes se sont extremement signalez la nuict derniere; car, sans exageration, il n'y a pas d'exemple qu'on ayt jamais faict cent soixante pas de travail en un lieu où, d'ordinaire, on feroit bien son devoir si on en faisoit huict ou dix. Le pauvre Hebert est dangereusement blessé; on ne croit pas qu'on puisse estre plus vaillant que luy, et, s'il vient à mourir, je prends la hardiesse de vous dire que vous estes obligé à considerer ses heritiers en leur accordant quelque rescompense. Sur quoy j'auray l'honneur de vous entretenir, à mon retour, comme aussy pour les autres charges vacantes ou qui pourront vacquer. Août 1658.

On descouvre, à tous momens, de nouveaux travaux, et bien qu'on ayt faict plusieurs escluses et d'autres machines pour vuider les eaux, on ne laisse pas d'en estre fort incommodé. Le plus fort de la place,

[1] Ce mot écrit en abrégé est douteux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. c'est le costé de la basse ville que M. de La Ferté attaque, et je puis dire avec verité que, s'il y avoit seulement quinze cens bons hommes, elle ne seroit pas attaquable. Il y a trois cent cinquante Espagnols ou Italiens qui font presque toute la deffense, et nous avons sceu par des prisonniers, que l'on a faicts, qu'il y en avoit desja prez de deux cens hors de combat. M. de Bellefonds sert; sa blessure ne l'incommode pas. M. Le Coudré (*sic*)[1] donne beaucoup de satisfaction, et MM. de Schomberg et Chouppes, que l'on envoie au siege, sont deux des meilleurs officiers que vous ayez et les plus propres pour un siege. C'est tout ce que je vous diray pour cette fois, me remettant au surplus à ce que j'escris à la *Confidente*.

II.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 153. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 16 août 1658.

(EXTRAIT.)

Le bon Dieu exauce mes vœux, puisque, ayant la bonté de permettre que l'on pousse bien viste les affaires à Gravelines, [il] me donne lieu d'esperer d'estre bientost auprez des personnes pour lesquelles j'ay le dernier respect, et que je sçay, sans me flatter, qu'elles ne seront pas faschées de mon prompt retour. Tout le monde est surpris de la maniere dont on est advancé au siege depuis trois jours; car on se fust contenté de le pouvoir faire[2] en huict, et parce que je crains de vous importuner à parler tousjours de chemin couvert, de tenailles[3] et de contrescarpes[4]. J'adresse au *Confident* la relation de tout ce qui s'est faict

[1] Probablement Le Coudray-Montpensier, nommé maréchal de camp en 1650, lieutenant général en 1655. (Voy. la *Chron. militaire.*)

[2] *De le pouvoir faire ainsi avancer.*

[3] Fortification située en avant de la courtine des fronts bastionnés, à deux faces, qui présentent un angle rentrant vers la campagne.

[4] Turenne rend hommage à l'activité que

les deux derniers jours à la tranchée, et il vous expliquera tout; car, sans flatterie, il l'entend fort bien; et je vous [conjure][1] plus que jamais de ne vouloir pas permettre que les délices de Fontainebleau et toutes les festes et les galanteries qu'on y prepare fassent oublier les pauvres absens, qui ne songent qu'à employer tous les momens pour bien servir le *Confident* et Vous, jusqu'à sacrifier pour cela la plus grande joye et satisfaction, qui [eust esté d'][2] avoir l'honneur d'estre auprez de tous deux. Août 1658.

M. le marquis d'Huxelles m'a depesché un gentilhomme pour me dire qu'il estoit fort mal et qu'il me prioit d'interposer mes offices auprez du Roy pour luy obtenir la mesme grace que Sa M[té] a accordée à M. de Castelnau[3]. Je luy ay respondu que j'en escrivois, et, ce matin, je luy ay envoyé M. d'Aquin pour sçavoir au vray l'estat de sa santé, afin de vous le mander demain.

Le pauvre Gontery est fort mal, et, s'il venoit à mourir, je ne doute pas que Monsieur n'ayt la bonté de conserver la charge à ses enfans[4].

M. d'Elbeuf m'a escrit, par un gentilhomme exprez, que le Roy luy avoit faict dire par M. le mareschal de L'Hospital de ne se [pas] presenter devant Sa M[té], et il se plaint fort, ne sçachant pas quel crime il a commis, depuis Compiegne, pour avoir merité de tomber dans l'indignation du Roy, et comme je ne sçay pas les motifs qui ont obligé d'en user ainsy, je me trouve embarrassé de la response que j'auray à luy faire; car je presuppose qu'il aura faict quelque chose qui aura fasché le Roy depuis qu'il eust congé d'aller à Paris, qui aura obligé Sa M[té] à luy faire donner ledict ordre.

déploya Mazarin durant ce siège : «M. le Cardinal faisait fournir toutes choses avec un grand soin, quoiqu'il ne parut pas qu'il y eut aucun préparatif au commencement. On est obligé de dire qu'il n'y a personne, ni qui travaille tant, ni qui trouve tant d'expédiens, avec une grande netteté d'esprit, pour terminer beaucoup d'affaires de différentes sortes.»

[1] Mot douteux.

[2] Mots douteux.

[3] On a vu dans le tome VIII que Castelnau, blessé mortellement à la bataille des Dunes, avait reçu peu de temps avant sa mort le bâton de maréchal de France.

[4] Dans l'*Estat de la France en 1658*, Gontery est cité comme premier maître d'hôtel du duc d'Anjou, frère de Louis XIV.

Août 1658. Je ne vous diray autre chose pour cette fois, apprehendant fort que cette lettre n'arrive [pas] en seureté à Paris; mais je vous supplie tousjours d'avoir l'opinion de moy que * vous a dict tant de fois * * *.

Je suis tres-humble serviteur de Monsieur.

III.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 154 v°. — Copie du temps.

À LA COMTESSE DE SOISSONS.

Calais, 16 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre billet du 10, et je vous remercie, de tout mon cœur, du soin que vous prenez de me mander toutes les nouvelles. Je vous prie de continuer, et vous n'aurez pas longtemps cette peine, car je seray bientost de retour. J'apprehende fort l'arrivée du marquis de Baden[1], et vous verrez que nous l'aurons à Fontainebleau sans sçavoir le [chemin][2] pour accommoder cette affaire[3]. La personne, dont vous me parlez[4], aura la place qu'il voudra dans mon cœur, car cela depend de luy. Je ne demande que de l'amitié, mais d'une maniere qu'elle n'ayt relation qu'à vous et qu'elle soit toute sincere et desinteressée; après quoy, il me faut laisser faire.

Je vous prie de faire de nouveau mes complimens à Monsieur[5] et

[1] Ferdinand-Maximilien, marquis ou margrave de Bade, mort en 1669. Il avait épousé Louise-Chrétienne de Savoie-Soissons, fille du prince Thomas de Savoie-Carignan et de Marie de Bourbon-Soissons. Elle était sœur du comte de Soissons et belle-sœur d'Olympe Mancini, à laquelle cette lettre est adressée.

[2] Mot douteux.

[3] Il semble qu'il s'agissait d'une contestation entre le comte de Soissons et le marquis de Bade.

[4] De quelle personne parle ici Mazarin? Probablement du comte de Soissons (Eugène de Savoie).

[5] On voit, par ce billet, que Mazarin, après avoir éloigné du frère de Louis XIV des femmes qui lui paraissaient dangereuses, comme Mmes de Fiennes et de Choisy, se servait de sa nièce, Olympe Mancini, pour

l'asseurer de mes respects tres-humbles, et dictes-luy, de ma part, qu'il ne dependra que de luy seul d'estre le plus heureux prince qui ayt jamais esté, et que, s'il l'a agreable, je luy escriray, et en la maniere que j'escris à la Reyne, s'il le trouve bon, c'est-à-dire sans aucune ceremonie. Je suis tout à vous. Août 1658

IV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 69. — Minute.

À L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS (ZONGO ONDEDEI).

Calais, 17 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 14, et quelque opinion que vous puissiez avoir de la personne dont vous me parlez au commencement de vostre lettre, je croyray de n'avoir pas grande peine de vous faire tomber d'accord avec moy qu'elle n'a aucune bonne qualité, et si elle en a quelqu'une, elle est fort superficielle, et, à mon retour, on verra ce qu'il y aura à faire[1].

Je vous replique de nouveau que, quelque chose qu'on puisse dire ou escrire, il n'y a pas eu une ombre de *messatisfaction*[2] entre MM. de Turenne et de La Ferté, lequel a soumis si absolument ses volontez à tout ce que j'ay voulu touchant l'attaque de Gravelines, que, sans exageration, je n'ay eu qu'à dire un mot pour le faire marcher et entreprendre ce dessein.

Je suis ravy d'apprendre que les affaires de Marseille soyent accommodées. Je n'en ay aucunes nouvelles de M. de Mercœur; mais

s'emparer de l'esprit du jeune prince. C'est pour ce motif que j'ai publié cette lettre textuellement.

[1] De quelle personne veut parler Mazarin? Je pense qu'il s'agit de la Palatine, compromise par ses intrigues pendant la maladie du Roi. (Voy. t. VIII, p. 563, 570.) M[mes] de Choisy et de Fiennes étaient également accusées d'avoir attaqué Mazarin.

[2] Mésintelligence.

Août 1658. M. de Villeroy le mandant à M. Le Tellier, je ne mets pas en doute que la chose ne soit.

Il se rencontre qu'au mesme instant j'ay receu encore nouvelles que l'ajustement aussy estoit faict entre l'electeur de Mayence et l'electeur Palatin, et que l'electeur de Baviere ne persistoit pas à vouloir envoyer des troupes contre ce dernier pour se venger de l'injure que son ambassadeur avoit receue à la diete de Francfort, et qu'il y avoit apparence que ce differend se pourroit aussy terminer à l'amiable, tout le college electoral agissant pour terminer cette querelle. J'estois en inquietude de tout cela, sçachant que l'Espagnol mettoit toutes pieces en œuvre pour faire arriver une rupture; mais, graces à Dieu, cette campagne nous trouve aussy heureux dans les accommodemens que sont advantageux au service du Roy les exploits de guerre.

Je suis tres-fasché du desplaisir qu'ont receu MM. les evesques[1], et peut-estre que, si j'eusse esté à la Cour, on auroit pu prendre quelque temperamment qui les auroit contentez. Il faut tascher de ramener leurs esprits le mieux que vous pourrez, et lorsque je verray M. l'agent[2] qu'ils m'ont depesché, je n'oublieray rien pour luy faire cognoistre qu'il n'y a qui que ce soit qui souhaite avec plus de passion leur contentement que moy. La question est de voir si MM. les prelats, qui sont à la Cour en corps, representent tout le clergé de France; car, en ce cas, il seroit ridicule que qui que ce soit pretendist aller devant eux, puisque sans contredict le clergé faict le premier corps du royaume.

Il sera bon que vous disiez à M. l'abbé Amoretti d'empescher que M. de Fleury ne prenne pas la peine de venir icy, puisque, dans peu de jours, je seray à Paris, où je recevray le compliment que Madame Royale a eu la bonté de luy donner ordre de faire de sa part.

C'est une meschante excuse que celle de l'abbé Amoretti à l'esgard *dell' armi Sole*[3]; car il n'y a homme ny en Italie ny en France qui se puisse imaginer qu'on n'a mis ces paroles que pour se venger du marquis de Valavoyre; mais tout le monde croira avec raison qu'on les a mises pour faire croire que la France n'y avoit eu aucune part.

[1] Voy. t. VIII des *Lettres de Mazarin*, p. 405, 557. — [2] Du clergé. — [3] Voy. t. VIII, p. 569.

Je suis ravy des bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé de Mme la princesse de Conti; car je l'ayme avec beaucoup de tendresse. Je vous prie de [le] luy dire, de ma part, et que j'attends que, dans le mois qui vient, elle fasse un beau present à M. le prince de Conti et à moy. Août 1658.

La personne qui vous a entretenu sur les mouvemens qu'il y a eu dans Paris durant la maladie du Roy et sur les mesures que chacun prenoit, ne parle pas sans raison, et je suis persuadé que ceux qu'elle vous a nommez n'ont pas bonne intention, quelque mine qu'ils fassent. Vous sçavez comme je vous en ay tousjours parlé, particulierement de celuy que vous me mandez qui s'estoit si emporté contre un certain portrait.

Vous me feriez le plus grand plaisir du monde si on pouvoit sçavoir au vray le net de cette affaire, et, si la chose est veritable, il est peu possible[1] que vous n'en ayez cognoissance, puisqu'il paroist qu'il y avoit beaucoup de gens presens lorsque le personnage s'emporta. Je vous prie donc de rechercher la chose avec tout le soin imaginable.

Des trois choses que vous me dictes qui causoient quelque scandale, je vous puis dire avec verité que j'avois songé à remedier aux deux premieres, et je le feray sans doute; mais, pour la troisieme, je vous advoue que je ne voy pas sur quel fondement l'on faict tant de mysteres qu'on ayt voulu transporter quelque chose de mon logis, lorsque le Roy estoit en danger[2], puisque la prudence ne permettoit pas qu'on laissast une partie de mes papiers et les plus importans exposez à des inconveniens que peu de monde mal intentionné pouvoit faire naistre fort aysement, et je ne voy pas qu'il y eust personne qui eust raison de faire des cabales parce qu'on retiroit quelque chose de mon logis pour le porter à Vincennes, où j'avois donné les ordres quinze jours auparavant d'y porter des meubles pour en accommoder les appartemens

[1] La minute donne bien *possible*. Le mot *probable* semblerait préférable.

[2] On a vu dans le tome VIII des *Lettres de Mazarin*, p. 500, que Mme de Motteville, répétait les bruits de la Cour. Elle dit que le Cardinal «avoit fait des choses qui devoient déshonorer sa mémoire». (Voy. dans le *Recueil des lettres de Colbert*, tome I, p. 299.)

Août 1658. du Roy, de la Reyne et de Monsieur, qui pretendoient y loger à leur retour.

Enfin je donne la liberté aux amis et aux ennemis de parler à Leurs Majestez de ces crimes que mes gens ont commis à Paris, et je n'apprehende pas qu'Elles en tesmoignent la moindre mauvaise satisfaction.

J'ay eu tousjours un tres-grand respect pour la vertu de Mme la duchesse de Saint-Simon[1], et je vous prie de prendre occasion de luy dire qu'elle n'a pas un serviteur plus partial et plus passionné que moy.

Pour M. de Guyse, je signeray du meilleur de mon cœur tout ce que vous m'escrivez à son advantage; car il a de tres-grandes qualitez[2], et je l'ay trouvé tousjours à mon esgard tout plein d'affection et de chaleur. Vous ne luy ferez donc aucune advance, de ma part, là-dessus que vous n'en soyez advoué, et c'est tout ce que j'ay à vous dire en response à vostre lettre.

V.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 163. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 17 août 1658.

Ce que j'ay à adjouster à la lettre que j'escrivis hyer au *Confident* touchant le siege, c'est qu'à l'attaque de M. de La Ferté, on a attaché le mineur aux deux bastions, qui [sont][3] à la droite de la Corne de la basse-ville, et qu'on travaille à combler le fossé, et qu'à l'attaque de Piedmont, on a pris tout le dehors jusqu'au fossé de la tenaille[4], au comblement duquel on travaillera aussy ce soir, à ce que M. de Chouppes m'asseure.

[1] Diane-Henriette de Budos, première femme de Claude, duc de Saint-Simon; elle mourut le 2 décembre 1670, à 40 ans.

[2] Mazarin en parlait différemment en 1649. (Voy. tome III, p. 29, 32, 44 et autres, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] *Est* dans la copie.

[4] Voy. ci-dessus, p. 2, note 3.

Les ennemis assemblent generalement toutes leurs forces en deux corps, et M. de Turenne me mande qu'il croit que, dans deux jours au plus tard, ils declareront leur intention. On les attendra de pied ferme, esperant que Dieu continuera à verser ses benedictions sur le meilleur Roy de la terre, qui a les intentions les plus droites et qui est assisté d'une Reyne [telle] qu'il n'y a rien au monde qu'Elle ne sacrifiast de bon cœur pour le service de Dieu, ou pour le bien de la Chrestienté. Août 1658.

Le marquis d'Huxelles est mort ce matin à cinq heures[1], à cause de la mauvaise constitution du corps; car la blessure n'estoit pas mortelle. J'en escris à M. le Premier[2], et je luy mande qu'à mon retour je m'employeray auprez de Sa M^té pour procurer à ses enfans[3] tous les advantages qu'il me fera cognoistre de souhaiter le plus, et je m'asseure que le Roy rescompensera volontiers en la personne du fils les services du pere.

Je suis fasché de ne pouvoir dire beaucoup de choses qui ne vous deplairoient pas ny au *Confident*, et je finis ****.

VI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 172. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 17 août 1658.

Aprez vous avoir escrit ce matin par un gentilhomme de M. d'El-

[1] Guy Patin parle avec éloges du marquis d'Uxelles (Lettre du 27 août 1658 à Charles Spon) : «Il étoit le plus habile et le plus vaillant de tous nos capitaines; il est mort à 38 ans.»

[2] Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi. Cette lettre est indiquée aux Analyses (16 août 1658). Henry de Beringhen avait épousé Anne du Blé, sœur de Louis-Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, mort le 17 août 1658.

[3] Guy Patin dit, dans la lettre citée plus haut : «Il laisse deux fils avec une maison fort incommodée pour le bien qu'il a dépensé au service du Roi.» Le plus connu de ces enfants est Nicolas du Blé, qui fut nommé maréchal de camp en 1683, maréchal de France en 1703; il mourut en 1730.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. beuf, adressant la lettre à Colbert, j'ay receu la vostre du 13 dans le paquet de l'evesque de Frejus[1], et j'ay eu beaucoup de peine, considerant celle que vous aura causée la longueur de ladicte lettre, avec laquelle vous avez eu la bonté de respondre à tous les points de plusieurs miennes, qui vous avoient esté rendues au mesme temps.

Je n'ay rien à repliquer à ce que vous me mandez; mais [je] vous remercie plus que jamais de toutes les bontez qu'il vous plaist d'avoir pour une tres humble creature et pour les bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé du *Confident* et de la conduite qu'il tient, quoy qu'il soit en sa liberté.

Je n'ay rien à adjouster à ce que j'ay escrit ce matin à l'esgard du siege, si ce n'est que le pauvre Hebert est mort; et pour les ennemis du dehors, j'ay encore des nouvelles qu'ils s'assemblent en grande diligence pour s'approcher de M. de Turenne et voir s'ils pourroient entreprendre quelque chose contre luy, n'ayant, à mon advis, aucun moyen pour secourir Gravelines. Je n'oublie rien pour fortifier M. de Turenne, et j'espere que, dans demain, par le moyen d'Arras et d'autres, dont je me suis advisé[2], il aura trois mille bons hommes et davantage plus qu'il n'a presentement.

Vous ne me refuserez pas d'embrasser bien tendrement le *Confident* et de me croire entierement à vous avec grande impatience de vous le dire de vive voix et au *Confident* **. Je suis tres-humble serviteur de Monsieur.

[1] Ondedei. — [2] Voy. plus loin la lettre à Turenne, en date du 17 août.

VII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 168. —
Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 17 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay nouvelles de Flandre de personnes que vous sçavez qui ont accoustumés de me donner de bons advis, que les ennemis travaillent avec grand soin pour faire assembler les nouvelles levées, les troupes qu'ils ont tirées des garnisons et generalement tout ce qu'ils ont du costé de Lille et d'Armentieres, avec dessein de voir s'ils seroyent en estat de pouvoir entreprendre quelque chose contre nous. C'est pourquoy je m'asseure que vous redoublerez vos soins pour les empescher d'executer leur dessein, ce que j'espere qui sera d'autant plus aysé que les mesmes personnes me mandent que ce qui faict plus de peine aux ennemis est de voir l'apprehension qu'ont leurs troupes de celles que vous commandez, outre que je ne doute pas que vous ne receviez assez à temps un bon secours du costé d'Arras; et pour cet effect, il est bon que vous voyiez la lettre cy-joincte de M. le mareschal de Schulemberg[1], que j'ay receue ce matin, et je sçay que s'assemble entre Arras et St-Venant le corps de M. de Grandpré, les quatre regimens qu'a M. de Chaulnes et ce qu'il pourra tirer de la place de Bethune et de la Bassée, comme je luy ay escrit de faire. Vous pourrez, en cas de besoin, recevoir un secours considerable.

Il sera bon, s'il vous plaist, que vous luy escriviez pour luy faire sçavoir ce que vous croyez à propos pour prendre bien ses mesures, en sorte qu'il fasse la chose que vous luy manderez de souhaiter, et comme c'est un gentilhomme qui se porte avec la derniere chaleur à faire tout

[1] Jean de Schulemberg, comte de Mondejeux, nommé maréchal de France, avait pris le nom de maréchal de Schulemberg.

Août 1658. ce qu'on luy demande, quand on luy tesmoigne de l'amitié, je vous prie de le faire, et je vous asseure que vous en recevrez beaucoup d'advantage et de satisfaction.

Je vais depescher à M. l'ambassadeur Lockart pour le prier pressamment de vous envoyer son regiment entier[1], et je croy que, si vous prenez la peine de luy en escrire un mot, non seulement vous aurez ce regiment, mais il vous enverra encore luy-mesme la cavalerie qu'il a.

Mazarin termine en donnant à Turenne, sur le siège de Gravelines, les nouvelles que contient la lettre du 17 août 1658 à la Reine.

VIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 173 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 19 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je voy, par vostre lettre du 17 [août], que les ennemis n'avoient encore faict aucun mouvement. Je sçay pourtant qu'ils continuent à grossir le corps que commande Marsin; mais j'espere qu'avec ce que l'on a escrit à M. le mareschal de Schulemberg, on rompra en quelque façon leurs mesures, quelque resolution qu'ils puissent prendre.

Je fus hyer au siege[2], où tout va fort bien et fort viste; car l'on estoit desja maistre de la basse ville et l'on travailloit en diligence à des batteries pour faire tirer ce matin huict pieces, et je croy que, dans tout mercredy[3], on sera maistre de la contrescarpe et peut-estre de la demy-lune qui est devant la porte de la ville. Aprez quoy, l'on

[1] L'ambassadeur d'Angleterre demeura à Dunkerque avec une grande garnison. Il y eut au plus deux mille soldats anglais, sous le commandement de M. Morgan, à suivre l'armée de Turenne jusqu'à la fin de la campagne.

[2] Cette circonstance explique que nous n'ayons trouvé qu'une lettre de Mazarin en date du 18 août; elle est indiquée aux analyses.

[3] On a déjà vu cette locution, qui équivaut à *mercredi au plus tard*.

travaillera à saigner le fossé, et Renier (Jans)[1] a desja repondu qu'en vingt-quatre heures, il n'y aura pas une goutte d'eau. On pretend en mesme temps placer douze pieces de batterie sur la contrescarpe et gaigner des momens pour presser par toutes sortes de moyens les assiegez à parler promptement. Août 1658.

A l'attaque de Piedmont[2], on pretendoit cette nuit avoir comblé le fossé de la tenaille[3], et cela faict, il reste moins à faire, de ce costé-là, qu'à l'attaque des gardes.

Il y a assez de blessez, mais il est impossible de l'empescher; de quoy je suis tres-fasché, et je n'oublie rien de ce qui peut dependre de moy afin que les hospitaux seront (*sic*) bien servis et les travaux ponctuellement payez. Quoyque cela aille bien viste, on satisfaict à tout et l'on envoye au camp en abondance, et à point nommé, tout ce que l'on demande, en sorte que tout le monde est fort content.

J'ay dict à M. de Schomberg qu'il pourroit avoir aprez-demain quatre cens Anglois, qui estoient desbarquez en dernier lieu à [Boulogne][4], et qu'il les pourroit establir dans Bergues. Ainsy son regiment y estant, qui est composé de deux cens hommes, une compagnie valesienne, où il y en a cent trente, et celle du fort de St-Nicolas, que je luy ay dict d'y faire aller et de mettre en sa place cinquante hommes, qu'il pourroit tirer de Bourbourg, il y aura grand nombre de troupes audict Bergues, et il me semble que, quand vous y voudriez laisser la compagnie de Renouard, vous pourriez retirer, au moins les deux autres, comme aussy le regiment de la Roque St Chamarand[5] et la compagnie de gens d'armes escossoise; car le regiment de Mauléon que M. de Schomberg desire retenir est au delà de ce qu'il faut pour ladicte place.

A Bourbourg, il y a prez de quatre cens Anglois, et l'on a faict aller au siege les deux regimens lorrains.

[1] Tel est la texte de la copie. C'est probablement le prénom de ce Renier (*Jean* ou *Hans.*)

[2] Du régiment de Piémont. De même lisez, deux lignes plus loin, «du régiment des Gardes».

[3] On a indiqué le sens de ce mot ci-dessus, p. 2, note 3.

[4] La copie porte *Bologne.*

[5] Voy., sur la Roque-Saint-Chamarand, t. VII, p. 683, des *Lettres de Mazarin.*

Août 1658. Nous aurons jeudy, ou vendredy au plus tard, le regiment de Montausier, qui est en fort bon estat, et celuy d'Herbouville, qui n'est pas grand chose.

Je feray partir aujourd'huy d'icy quarante chevaux harnachez, que j'envoye à M. de Puyguillain[1] pour remonter autant de dragons, qui sont à pied. Vous pourriez prendre la peine de luy dire, si vous le jugez à propos, d'envoyer quelqu'un à Dunkerque pour les recevoir.

Je suis tres-ayse de voir avec quelle diligence on travaille à Dixmude et à Furnes. Pour les soldats qui tombent malades dans l'infanterie, je croy qu'il seroit à propos d'establir un hospital à Furnes ou à Dixmude; car ce seroit trop loin de les envoyer icy.

IX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 177 v°. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

Calais, 19 août 1658[2].

J'ay esté tres-ayse de voir que ce que vous avez pris la peine de m'escrire de l'accommodement des affaires de Marseille[3] confirme les asseurances que le chevalier de la Reynarde m'avoit données que la ville ne respiroit que l'obeissance et estoit preste de se soumettre entierement aux ordres du Roy et aux vostres. J'avois bien creu que ce trouble se dissiperoit aussytost qu'un chacun se seroit cognu, et vous sçavez comme mon humeur penche plustost à terminer les choses par la douceur que par la violence, pourveu que la dignité du Roy n'y soit

[1] Antoine-Nompar de Caumont, marquis de Puiguilhem, ou Puyguillain, qui était alors colonel de dragons, est devenu célèbre sous le nom de duc de Lauzun. Nommé maréchal de camp en 1667, lieutenant général en 1670, il mourut en 1723. (Voy., sur ce personnage, les *Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] On trouvera, aux Analyses, l'indication d'une autre lettre de Mazarin, du 19 août 1658, adressée au duc de Mercœur.

[3] Voy. dans le t. VIII des *Lettres de Mazarin* les lettres au duc de Mercœur, p. 573 et 582.

point blessée et que l'on prenne les garanties necessaires pour ne retomber pas dans de plus grands inconveniens que ceux dont on vient de sortir, comme je ne doute pas que vous n'ayiez faict. Août 1658.

Je dois aussy rendre ce tesmoignage audict de la Reynarde que, dans la relation qu'il m'a faicte de tout ce qui s'estoit passé, il m'a tousjours parlé de vous avec beaucoup de respect et m'a asseuré qu'il n'oublieroit rien de ce qui pourroit dependre de son application et de son credit dans la ville pour inspirer à tout le monde des sentimens conformes à leur devoir. Si sa conduite respond à ses discours, je croy que vous ne le trouverez pas indigne de l'honneur de vostre bienveillance, ayant trouvé d'ailleurs en luy beaucoup d'esprit et de solidité.

Je ne m'estendray point icy davantage, parce qu'il m'a promis de vous rendre un compte exact de toutes les choses que je luy ay dictes; à quoy me remettant, je demeure, etc.

X.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 185 v°. — Copie du temps.

AU ROI.

Calais, 20 août 1658.

Je croy que vous n'aurez pas desagreable de sçavoir que le siege continue heureusement et que je vous envoye le plan de l'attaque des gardes, en l'estat où elle estoit l'autre jour[1] que je me fus promener au camp. La nuict aprez, le regiment des gardes escossois combla le canal qui traverse la basse ville et fit un bon logement au delà, et le regiment de la Ferté, qui le releva, fit hyer, en plein jour, une aussy belle action que l'on ayt jamais veue; car il chassa les ennemis de toute la vraye contrescarpe, et il y fit un tres-beau et grand logement, quoy

[1] 18 août.

Août 1658. qu'il ne soit pas marqué dans le griffonnement que je vous envoye avec le plan, parce qu'alors la contrescarpe n'estoit pas encore prise. Le mareschal de La Ferté fut present à l'action et il perdit deux capitaines et trois officiers subalternes avec cinquante soldats.

Les gardes françoises devoient entrer hyer au soir à la tranchée et travailler pour s'approcher d'une redoute, que vous verrez dans le plan à la gauche, et la prendre pour couler, aprez, tout du long et se rendre maistres des escluses qui mettent l'eau dans le grand fossé; et quoyque je n'en aye pas encore nouvelles, je ne doute pas que cela n'ayt esté executé et qu'on ne commence, dez ce soir, à saigner le fossé, ce qui peut estre faict en vingt-quatre heures.

L'on est encore attaché à la pointe de la demy-lune, mais on ne sçayt pas encore si on l'attaquera; à quoy pourtant je croy qu'on sera obligé. On pretend faire une batterie de douze pieces sur la contrescarpe, et on y travaillera aussy sans perte de temps. Voilà l'estat du siege, qui me semble assez advancé en treize jours de tranchée ouverte. On n'a jamais veu une place avec tant de travaux, et si vous prenez la peine de considerer le plan, que je me donne l'honneur de vous envoyer, vous trouverez qu'il y avoit six fossez à passer, dans lesquels la mer entre deux fois en vingt-quatre heures; mais les fortifications ne servent pas de grand'chose, quand les soldats manquent pour les deffendre.

Le marquis de Crequy me mande, par une lettre escrite d'hyer au soir, que les ennemys estoient dans les mesmes postes, mais que les nouvelles levées et tout ce qu'ils ont tiré des garnisons marchoient en diligence à Bruges, où est don Juan, et que Marsin avoit faict la mesme chose avec le corps qu'il a entre Lille et Armentieres. Ainsy l'on croit que leur intention est d'entreprendre quelque chose contre M. de Turenne, s'ils voyent jour à le pouvoir faire, et non pas de s'approcher de Gravelines pour en tenter le secours; mais s'ils tardent trop à executer les resolutions qu'ils ont prises, ils pourroient, dans peu de jours, n'estre plus en estat de le faire; car l'on va bien presser les assiegez, et ce pendant je n'oublie rien pour renforcer M. de Turenne. Car

outre le corps de cavalerie de Virtemberg[1], que je luy ay envoyé, composé de sept cens chevaux, et six cens Anglois, M. l'ambassadeur Lockhart, à ma priere, doit [mener] ce soir, avec son bon regiment de huit cens vieux soldats, qui firent si bien à la bataille [des Dunes], trois cens cavaliers anglois, que vous prendriez plaisir de voir si bien montez comme ils sont, s'estant armez[2]. Août 1658.

D'ailleurs je fais joindre à M. de Mondejeux, Grandpré avec son corps composé de plus de huit cens chevaux, [et] les quatre regimens qui estoient avec M. de Chaulnes. L'on tire tout ce qu'il y a de cavalerie dans Bethune et la Bassée et mille hommes de pied. M. de Mondejeux en tire douze cens d'Arras et cinq cens chevaux, y compris le regiment d'Equancourt; et tout cela se doit assembler à Saint-Venant, pour passer la Lys, si Marsin le faict, ou pour couvrir la frontiere, si ledict Marsin prenoit cette route-là. Enfin je fais du mieux que je puis, et asseurement, si vous n'estes pas bien servy et au point que vous meritez, ce n'est pas faute de le souhaiter avec toute la passion imaginable. Je ne sçay pas si vous pourrez bien lire mon caractere; mais, en tout cas, la *Confidente* vous pourra assister.

Tout presentement je viens de recevoir une lettre de M. de La Ferté, dont je vous envoye la copie. Vous verrez qu'on n'a pas pu faire tout le travail que je croyois; mais, la nuict prochaine, tout s'achevera du costé de Piedmont. Le regiment italien, qui estoit de garde la nuict passée, a faict des merveilles et s'est rendu maistre de l'ouvrage à corne, de façon qu'on travaillera, des deux costez, au mesme temps, à combler le fossé de la place.

[1] Würtemberg.

[2] Tel est bien le texte de la copie, qui signifie, je crois : *lorsqu'ils sont sous les armes.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

XI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 182. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 20 août 1658.

Vous apprendrez par ce que j'escris au *Confident* et par les plans que je luy envoye l'estat du siege qui est tel que l'on peut souhaiter, et les nouvelles que nous avons des ennemis; et comme je crains qu'il aura (*sic*) peine à lire ma lettre, je vous supplie de l'aider à cela *.

J'ay la plus grande joye du cabinet[1], voyant qu'il y a lieu d'esperer que mon absence finira bientost, à moins qu'il arrive quelque accident que la prudence ne peut pas permettre de prévoir *. Enfin je me flatte que le *Confident* et vous ne serez pas faschez que vostre tres-humble serviteur ayt l'honneur de s'approcher de vous.

Le pauvre chevalier de Maupeou[2] a esté blessé la nuit passée; mais Talon m'asseure ne l'estre pas dangereusement[3]. J'ay fait tout mon possible pour l'empescher de servir à ce siege, l'ayant voulu envoyer à la Cour, sous pretexte de solliciter ses interests et ceux de sa famille à cause de la mort de son frere[4]; mais il m'a esté impossible de luy persuader le voyage. Montigny a esté encore blessé, et Apremont et Bornisy[5]. J'avois oublié de le mander au *Confident*, et je vous supplie

[1] C'est le seul mot que je puisse lire; Mazarin veut peut-être remercier la Reine de l'envoi d'un de ces meubles à compartiments que l'on appelait *cabinets*.

[2] Le *Dictionnaire de la noblesse* indique plusieurs fils de René de Maupeou, seigneur de Noisy, mort en 1648, comme servant dans les gardes françaises à cette époque; mais sans aucune indication précise sur leurs prénoms et la date de leur mort. Le *Dictionnaire* ne donne à aucun d'eux le titre de chevalier de Malte.

[3] Qu'il ne l'est pas dangereusement.

[4] Ce frère du chevalier de Maupeou est désigné dans les lettres de Mazarin sous le nom de *Noisy*.

[5] Nom très douteux. La *Chronologie militaire* ne mentionne qu'Aspremont. François de la Mothe-Villebert, vicomte d'Aspremont, était enseigne aux gardes en 1654; il fut

de le luy dire, et de vous souvenir du plus passionné de tous vos serviteurs. Je prends la hardiesse d'asseurer Monsieur de mes tres-humbles respects. ****. Août 1658.

XII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 184 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 20 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ai dict à M. Le Tellier de vous faire part des advis que me fit sçavoir hyer celuy qui commande à Monthalin [1]. Je ne doute pas que Marsin ne marche le 23, comme on dit, avec son corps et deux ou trois mille hommes de nouvelles levées pour venir à Ypres; mais on ne croit pas que les ennemis songent à employer ce corps, quand il seroit mesme fortiffié par les troupes qu'il y a dans Ypres, Saint-Omer et Aire, pour tenter le secours de Gravelines, et vous sçavez ce que je vous ay escrit de leur intention.

En tous cas, j'espere que le mareschal de Schulemberg [2] aura assemblé en un corps assez à temps auprez de Saint-Venant toutes les troupes qu'on luy a mandé, et je ne doute pas que ce corps ne soit en estat de marcher au mesme temps que Marsin; vous aurez cognoissance à l'instant de sa marche [3], et ainsy vous aurez assez de temps pour prendre vos mesures et faire de nouveau sçavoir au corps qui sera à Saint-Venant ce qu'il aura à faire.

Un party de Bergues a intercepté quantité de lettres de Gamarre aux gouverneurs de Saint-Omer et d'Aire et autres gens de comman-

nommé maréchal de camp en 1677 et mourut en 1678.

[1] Autrefois, place forte de la Picardie sur la frontière de l'Artois.

[2] M. de Mondejeux, qui avait repris son nom patronymique depuis sa promotion.

[3] Vous serez averti à l'instant où il se mettra en marche.

[4] Gamarre ou Gamarra était un des généraux espagnols qui commandaient en Flandres. Il a été plusieurs fois question de lui dans le tome VIII, notamment p. 143.

Août 1658. dement, auxquels il mande de luy faire sçavoir en diligence le nombre d'hommes qu'ils ont et la quantité de munitions, et, par d'autres lettres de particuliers, on voit que les ennemis sont dans la pensée de tenter quelque chose; mais s'ils le veulent faire auparavant que Gravelines capitule, il faut se depescher; car le regiment de La Ferté, hyer au soir, en plein jour[1], en presence de M. le Mareschal, emporta la contrescarpe avec grande vigueur. Il y perdit deux capitaines, un lieutenant et plusieurs soldats; mais l'action fut belle et telle qu'elle nous donnera lieu de commencer à travailler, dez cette nuit, à saigner le fossé.

M. l'ambassadeur d'Angleterre, faisant response à ma lettre, par laquelle je l'ay prié de vous envoyer son regiment d'infanterie, m'asseure qu'il vous le meneroit luy-mesme ce soir avec deux cens chevaux, et, aprez, demeurera au camp jusques à temps qu'il y auroit apparence que les ennemis voulussent tenter quelque chose. Il a faict cela de bonne grace, et j'en suis bien ayse parce que [ce qu'il] vous mene est bon, mais parce qu'aussy sa presence donnera de la vigueur à tout le corps anglois.

Je luy escris le priant de nous vouloir donner en toute diligence mille boulets de 24; car j'apprehende d'en manquer pour une grande batterie de douze pieces de ce calibre que l'on a resolu de faire sur la contrescarpe. Je ne doute pas qu'il ne me fasse de tres-bon cœur ce plaisir, et je vous prie de prendre la peine de luy en dire un mot, afin que l'ordre qu'il doit donner soit envoyé en toute diligence.

Je viens d'avoir nouvelle presentement que M. le duc Ulric de Virtemberg[2] avoit passé, le 12 de ce mois, à Sainte-Marie-aux-Mines[3], avec l'infanterie qu'il a levée, sa compagnie des gardes et quelques cavaliers pour son regiment, et que M. Balthazard[4] estoit avec luy, avec

[1] Il semble d'abord qu'il y a contradiction entre ces mots : *soir* et *en plein jour;* mais il faut se rappeler que l'action se passe au mois d'août, où le jour dure une partie de la soirée.

[2] Voy., sur ce général, le tome V, p. 157, note 3, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Cette ville d'Alsace est située dans les Vosges et a été pendant longtemps chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin.

[4] Voy., sur le lieutenant général Jean de Balthazard, t. V, p. 156, note 3, des *Lettres de Mazarin.* Il avait servi précédemment en Catalogne.

trois cens chevaux. Je fais estat que tout cela pourra estre dans quatre ou cinq jours à Saint-Quentin, et ce ne sera pas encore un petit renfort. Août 1658.

L'accommodement de M. de Baviere avec le Palatin[1] a donné lieu à faire marcher ces troupes, et j'ay sçeu en mesme temps que les ambassadeurs du Roy sont venus encore à bout de celuy de Mayence[2] avec ledict Palatin, pour lequel [accommodement] on a travaillé depuis longtemps, comme vous sçavez; et puisque nous sommes sur l'accommodement, je vous diray que la grande esmotion qui s'estoit eslevée à Marseille s'est terminée en la maniere que le Roy pouvoit souhaiter, puisque la ville a rendu une grande obeissance aux ordres de M. de Mercœur, et presentement tout est calme, et M. de Mercœur partira pour s'en aller en Catalogne, où M. de Saint-Aunez faisoit le siege de Campredon[3] avec esperance d'un bon succez, quoyqu'il y eust une forte garnison et que les ennemis l'eussent bien fortifiée.

On me vient de dire que les troupes de Saint-Omer et d'Aire marchent vers Ypres, et il semble que le dessein des ennemis soit d'assembler tout à Bruges pour vous approcher.

XIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 188. —
Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

Calais, 20 août 1658.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé de la fin des troubles de Marseille, Mazarin ajoute :

Nous examinerons aussy alors[4] ce qu'il y aura à faire sur le traitement que l'on dict qui a esté faict par le grand vizir au fils et au

[1] Voy. le tome VIII, p. 698.

[2] De l'accommodement de l'électeur de Mayence.

[3] Voy. le tome VIII des *Lettres de Mazarin,* p. 573.

[4] Après le retour du Cardinal à Paris.

Août 1658. secretaire de M. de La Haye, dans lequel la dignité du Roy se trouve sans doute fort blessée[1]. Si vous prenez occasion de voir l'ambassadeur de Venise[2], je vous prie de luy dire que je tesmoigneray, en toutes rencontres, la passion que j'ay pour les interests et pour la gloire de la republique [de Venise]; combien je me tiens honoré de la qualité de gentilhomme venitien[3]; que j'ay esté fort ayse d'apprendre les asseurances qu'il vous a données que le Roy recevra d'elle toutes les assistances que la neutralité[4] pourroit permettre et qui seroyent mesme refusées aux Espagnols, parce que c'est tout ce que nous demandons, et il me semble que M. le duc de Modene, ayant envoyé faire instance qu'on lui permist de faire du pain dans le Cremace (*sic*)[5], n'avoit rien pretendu qui fust contre les termes de la plus exacte neutralité, puisque M. le duc de Parme n'a faict aucune difficulté de nous accorder la mesme liberté dans ses Estats, et qu'on en a tousjours usé de la sorte avec des princes amis. Vous le pourrez aussy asseurer que le Roy envoyera bientost un ambassadeur à Venise, et sur cela je vous prie de vous informer particulierement qui est M. le comte de Villeneufve[6], auquel M. de Lionne a vendu sa charge de prevost de l'Ordre, parce qu'on me l'a proposé pour cet employ, et de songer vous-mesme à d'autres sujets que vous jugerez capables de bien s'en acquitter.

[1] Le grand vizir avait fait arrêter et jeter en prison le fils et le secrétaire de M. de la Haye, ambassadeur de France à Constantinople.

[2] Venise était alors en guerre avec la Turquie. L'île de Candie, qui lui appartenait, avait été envahie par les Turcs. Ceux-ci s'en emparèrent définitivement en 1669.

[3] Titre que le gouvernement de cette république avait tout récemment conféré à Mazarin.

[4] La neutralité que Venise gardait entre la France et l'Espagne.

[5] Le Crémace, ou Crémasque, était le pays de Créma, ville d'Italie sur la rivière de Seris, affluent de l'Adda. Elle appartenait, comme tout le Crémasque, à la république de Venise.

[6] Eugène Rogier, comte de Villeneuve de la Chapelle, marquis de Kerveno, avait acheté en 1657, d'Hugues de Lionne, la charge de prévôt de l'ordre du Saint-Esprit.

XIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 195 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 21 août 1658.

Je vous rends mille tres-humbles graces des bontez qu'il vous plaist me tesmoigner dans vostre lettre du 16, et vous serez aysement persuadée de la consolation que j'en reçois, puisque je n'en ay aucune que lorsque j'ay de vos nouvelles et du *Confident*. Je ne pretends pas qu'il s'incommode à me faire response; mais je voudrois bien qu'il prist plaisir à escrire quelquefois, car cela luy seroit tres-advantageux. Il m'a faict une grande querelle avec l'evesque de Coutances[1], ayant dict au pere Confesseur[2], par deux fois, de ne faire pas expedier la resignation de son evesché, parce que j'avois escrit qu'il en falloit user ainsy et attendre mon retour. Il est vray que je vous l'ay escrit par quelque raison qui regarde le service du Roy; mais le *Confident* ne le devoit pas dire. Je sortiray pourtant bien de cette affaire.

J'ay esté à l'armée, sans aller à la tranchée. Ainsy on ne me pourra pas reprocher d'avoir manqué à ma parole. J'attends avec impatience le retour de Meré[3] pour sçavoir la conversation que vous me mandez avoir eue avec une certaine dame, et je vous suis sensiblement obligé de la part qu'il vous a plu de prendre à mon affliction pour la mort du pauvre Moret[4]; en verité, j'ay perdu beaucoup. Je crains aussy pour Gontery[5], quoyqu'il n'y ayt rien de desesperé.

[1] Claude Auvry. (Voy. le t. IV, p. 416, note 3, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Au père Annat, confesseur du Roi. François Annat, jésuite, né à Rodez en 1590, mort à Paris en 1670, était alors confesseur du Roi depuis 1684. Il poursuivit avec acharnement les jansénistes, qui ripostèrent vigoureusement à ses attaques. C'est à lui que Pascal adressa les dix-septième et dix-huitième *Provinciales.*

[3] Voy., sur le chevalier de Meré, le tome V, p. 792, des *Lettres de Mazarin.*

[4] Voy. le tome VIII, p. 581.

[5] *Ibid.*, p. 582.

Août 1658. La nuict passée, il n'a pas esté possible d'advancer beaucoup le travail, car le mauvais temps l'a empesché. Mais les gardes suisses, en plein jour, ont faict trois descentes dans le fossé et se sont rendus maistres du chemin couvert, à la reserve d'un seul endroit où les ennemis conservent encore une traverse, de laquelle ils seront asseurement chassez la nuict prochaine, et l'on espere qu'ils le seront encore de la demy-lune, ne tesmoignant pas grande envie de la deffendre, puisqu'ils ont bruslé le pont-levis. Le grand fossé sera bientost saigné; mais il faudra du temps à le combler et y faire un pont, et comme les assiegez ont des flancs bas, il y a sujet d'apprehender qu'ils n'incommodent nostre pont. On fera le mieux qu'on pourra.

Bellefonds estoit de jour à l'attaque des gardes, et il y a perdu Gondeville, son neveu, qui estoit fils unique et bien riche. Le chevalier de Maupeou n'est en aucun danger, et je trouve que, dans la mauvaise influence où semble estre sa famille (au moins ceux qui vont à la guerre[1]), c'est un bonheur pour luy d'estre delivré du siege par une petite blessure.

Sur les advis que je receus hyer de plusieurs endroits, que toutes les troupes des ennemis marchoient à Bruges, mesme celles de Saint-Omer, Aire, Ypres et Armentieres, je depeschay à M. de La Ferté pour luy dire de destacher sept ou huit cens chevaux et les envoyer en diligence à M. de Turenne; mais il receut une lettre de celuy-cy, par laquelle il luy mandoit que la plus grande partie des troupes que les ennemis avoient à Nieuport estoit sortie et marchoit vers Bruges, et que, croyant qu'ils eussent quelque dessein de tenter le secours de Gravelines, il avoit depesché à M. l'ambassadeur d'Angleterre pour le prier de demeurer à Dunkerque pour amener la cavalerie et les huit cens hommes de pied au siege, en cas de besoin, et il avoit encore destaché Gassion avec mille chevaux pour le mesme effect. Ainsy M. de La Ferté n'avoit pas envoyé la cavalerie dont je lui avois escrit. Je crains que M. de Turenne ne se trompe; mais je juge qu'il aura si

[1] D'après le *Dictionnaire de la noblesse*, deux Maupeou avaient été tués au siège de Valenciennes, en 1656.

bien pris ses mesures, que les ennemis ne pourront pas s'approcher de luy pour le combattre que toutes les troupes susdictes ne l'ayent rejoinct. Août 1658.

Voilà parler plus de guerre que je ne m'estois proposé; mais il est juste que le *Confident* soit informé des moindres choses et qu'il me fasse la grace de me regarder comme le plus passionné pour son service. Je luy escrivis hyer au long[1] par un courrier que je depeschay exprez, et je vous adressay le pacquet où il y avoit un plan de l'attaque des gardes.

Je vous croy à present à Fontainebleau. C'est une maison que j'ayme beaucoup, quoyque j'y aye esté malade à l'extremité, et il me semble avoir recogneu que vous vous y plaisiez fort. Je prie Dieu de vous y donner et partout la satisfaction que je vous souhaite, et je vous supplie de me croire entierement à vous *. Je ne sçay pas si on a donné quelques fruicts de Vincennes à Monsieur, de qui je suis tousjours tres-humble serviteur avec sincerité et grande passion de luy en donner des marques *****.

XV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 159. — Copie du temps.

AUX AMBASSADEURS (GRAMONT ET DE LIONNE).

Calais, 22 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay appris avec beaucoup de joye l'accommodement des differends qui estoient entre M. l'electeur Palatin et MM. les electeurs de Mayence et de Baviere; ce qui nous delivre de la necessité d'envoyer des troupes en Allemagne. Nous avons aussy eu nouvelles en mesme temps qu'une esmotion, qui s'estoit excitée à Marseille et dont il y avoit sujet d'ap-

[1] Voy. ci-dessus, p. 15.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. prehender des suites fascheuses, avoit enfin esté apaisée par M. le duc de Mercœur avec l'agrement du Roy, ladicte ville ayant tesmoigné une entiere soumission et obeissance aux ordres de Sa M^té et aux siens, et qu'aussytost il avoit faict partir pour la Catalogne les troupes qu'il avoit retenues en Provence, afin de s'en pouvoir servir si l'on avoit esté obligé d'employer la force pour remettre les seditieux à la raison, de sorte que l'armée de Catalogne, recevant, par ce moyen, un renfort considerable, sera encore plus en estat de faire des progrez en ce pays-là[1].

Mais le plus important advis que j'aye receu et qui est tres-certain, c'est que le comte de Fuensaldagne avoit depesché en toute diligence à Francfort au comte de Pegnaranda et aux ministres de l'Empereur pour leur faire sçavoir la mauvaise disposition des esprits de la noblesse du Milanois, aprez avoir veu nostre armée brusler un des faux-bourgs de Milan, et qu'elle estoit en estat de rompre les navilles[2] du Tesin et les autres canaux qui vont à la ville et de ruiner toute la campagne; que cette noblesse recognoissant l'impossibilité qu'il y avoit qu'ils pussent conserver leurs biens et le repos, pendant que le roy d'Espagne n'auroit pas de forces suffisantes pour s'opposer à celles de cette couronne, il apprehendit extremement qu'elle ne prist enfin quelque estrange resolution, à laquelle il ne doutoit pas que M. le duc de Modene ne taschast de l'exciter par toutes sortes de moyens, et qu'encore qu'il leur eust hautement declaré qu'ils seroient en pire estat s'ils estoient capables d'entreprendre de se soustraire de la puissance de leur souverain, parce qu'alors le chasteau de Milan et les autres places fortes de l'Estat leur feroient la guerre comme à des ennemis et les ruyneroient aysement en peu de temps, neantmoins il ne croyoit pas que cela pust les arrester; mais que le meilleur moyen, c'estoit d'avoir une lettre de l'Empereur à la ville de Milan, par la-

[1] Le duc de Mercœur arriva vers la fin d'août et trouva les troupes de Saint-Aunais démoralisées par leur échec à Campredon. Il se borna à rassembler les débris de cette armée et à mettre quelques rivières entre les Espagnols et lui, sans livrer aucune bataille.

[2] Les canaux d'irrigation.

quelle il l'asseurast qu'il n'oubliera rien pour sa deffense et pour celle du pays, afin de faire craindre par ce moyen ceux qui ont mauvaise intention et de retenir les autres en l'esperance qu'il leur viendra bientost quelque grand secours du costé d'Allemagne[1]. Août 1658.

On m'asseure en mesme temps que Pegnaranda avoit envoyé cette lettre de l'Empereur pour la ville de Milan au comte de Fuensaldagne, et quoyque je ne croye pas qu'elle soit effectivement suivie d'aucun secours, neantmoins il sera bon que vous vous plaigniez hautement de ce commencement de contravention de l'Empereur à la capitulation[2], qui doit assez faire juger à tout le monde que, puisqu'il [y] manque presque dans le mesme temps qu'il l'a jurée, il n'a jamais eu l'intention de l'observer. Il faudra que vous en parliez comme si vous aviez eu cet advis de M. le duc de Modene.

Comme il y avoit quantité de gens, ou ignorans, ou malintentionnez, qui parloient des deux traitez que nous avons faicts avec les Anglois et de la remise de Dunkerque entre leurs mains, comme si l'on y avoit entierement abandonné les interests de la religion, on a jugé à propos de faire faire un escrit pour informer le public de tout ce qui s'est passé et le destromper de ces mauvaises impressions, et je vous en envoye quelques exemplaires.

[1] Le 25 août, Mortare fut rendu aux troupes du duc de Modène; mais le prince n'eut pas le loisir de jouir de sa conquête. Peu de temps après, il tomba malade d'une fièvre qui l'obligea à quitter l'armée et à se faire porter à Bièle, puis à Saint-Ya, où il mourut dans la nuit du 13 au 14 octobre.

[2] On sait que cette «capitulation» interdisait à l'Empereur de porter secours, et même de se mêler d'une façon quelconque des affaires de la branche espagnole de sa maison.

XVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 209 v°. — Copie du temps.

AU ROI.

Calais, 23 août 1658.

Je suis tout-à-faict confus des bontez qu'il vous plaist me tesmoigner dans la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, et elles me touchent d'autant plus que je sçay bien qu'elles viennent du cœur. Aussy il est à vous, ne respirant autre chose que la passion d'employer toute ma vie jusques au dernier moment pour vostre service et pour meriter ainsy les graces qu'il vous a plu de me departir à l'avance. Vostre lettre est conceue en fort bons termes, et vous croirez aysement ce que je vous dis, puisque je n'occuperay jamais la place de flatteur auprez de vous; mais je me sens obligé de vous remonstrer tres-humblement que vous devez vous prevaloir des grands talents que Dieu vous a donnez, et à donner quelque temps à l'escriture et à vous faire entretenir de choses serieuses[1]; ce qui, je m'asseure, vous sera aussy conseillé par la *Confidente,* qui s'interesse plus que personne à vous voir non seulement le plus grand roy du monde, mais le plus honneste homme[2].

Le siege va tousjours fort viste. Vous verrez, par les memoires cy-jointes[3], ce qui s'estoit passé jusques à hyer au soir, et quoyque Clerville asseure la prise de la place dans tout le mois[4], je croy qu'elle pourroit bien arriver le vingt-neuf, c'est-à-dire deux jours plus tost, s'il n'arrive

[1] Il est bon de remarquer que les conseils de Mazarin vont à l'encontre de l'opinion, longtemps adoptée par l'histoire, suivant laquelle le Cardinal aurait, pour conserver sa domination plus absolue, éloigné de parti pris le Roi de la pratique des affaires.

[2] On connaît la signification des mots *honnête homme* au XVII[e] siècle; ils désignent toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

[3] Ces mémoires ne sont pas joints à la copie de la lettre.

[4] Pour la fin du mois.

quelque accident qu'on ne puisse prevoir[1]. Le chevalier d'Hocquincourt a receu un coup de mousquet, qui luy [a] percé le bras droit; mais on ne le croit pas en danger. Le pauvre Montigny[2] a esté trepané, et on doute de sa guerison. C'est un brave gentilhomme et d'une race tres-fidele et zelée. Août 1658.

Pour les ennemis, aprez avoir faict des mouvemens de tous costez et avoir faict marcher presque toutes leurs troupes de Nieuport, voyant que, pour cela, M. de Turenne ne quittoit pas son poste, elles y sont retournées, et M. de Turenne, craignant qu'on ne luy derobast un passage sur la Colme, pour bien asseurer le siege de Gravelines, au lieu de se renforcer, a envoyé mille chevaux et mille hommes de pied à Mardik et a prié M. l'ambassadeur d'Angleterre d'y aller, comme il a faict, avec autant d'infanterie et sa cavalerie angloise, et tout cela, comme vous sçavez, en deux heures se peut rendre au camp. C'est tout ce que vous dira pour cette fois le plus asseuré de tous vos serviteurs, qui vous supplie de vous souvenir de luy dans les conversations particulieres que vous avez avec la *Confidente*.

On n'a faict autre chose, la nuict passée, qu'à travailler à saigner les fossez des deux costez[3] et preparer tous les materiaux pour les combler, des deux attaques qui sont esgalement [advancées][4].

[1] La capitulation eut lieu, ou du moins les pourparlers commencèrent le 27 août. Le 30 août, le gouverneur sortit, avec la même composition que la garnison française avait eue six ans auparavant. Il fut conduit à Nieuport avec deux pièces de canon.

[2] On trouve un Montigny enseigne au régiment des gardes en 1654 et lieutenant en 1658.

[3] Le fossé fut comblé le 25 par le régiment écossais de Rotherfort qui y jeta des fascines, et, le 26, des mineurs furent attachés aux bastions et à la courtine.

[4] Ce mot est en partie coupé dans le ms.

XVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 200 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 23 août 1658.

(EXTRAIT.)

Tout ce qui regarde la guerre est dans la lettre pour le *Confident*, qui vous en rendra bon compte. En verité, il se devroit exercer à escrire quelquefois, car il le feroit à la perfection. La lettre, dont il luy a plu m'honorer est en fort bons termes; vous verrez ce que je luy ay escrit là-dessus[1].

J'ay receu une grande consolation de la lettre que Meré m'a rendue, de vostre part; car je voy bien qu'il ne se peut rien adjouster à l'amitié que vous avez pour moy, et je vous supplie d'estre bien persuadée que je n'oublieray rien pour tascher d'en meriter la continuation. Je ne comprends pas bien en quoy consistent les plaintes de la dame[2] qui vous ont faict pitié, et je voy bien que vous luy avez voulu garder le secret, au moins jusques à temps que j'aye l'honneur d'estre auprez de vous, et ce pendant je remettray à la plaindre quand je sçauray le detail des sujets de ses souffrances.

Je commence à esperer tout de bon que ce siege finira bientost, et je vous supplie et le *Confident* de me pardonner si je retourne sans en commencer un autre. Je vous remercie des confitures que Meré m'a presentées en fort bon estat. Vous prenez tant de soin de vos serviteurs qu'il faut advoüer que rien ne peut rendre un homme plus heureux que cette qualité. J'ay un grand secret à dire au *Confident* et à vous, mais à condition que personne n'en aura cognoissance.

[1] Voy. ci-dessus, p. 28.

[2] De quelle dame parle Mazarin ? Peut-être de la Palatine (Anne de Gonzague). (Voy. le tome VIII, p. 561.)

Mademoiselle[1] m'a depesché un gentilhomme et m'a escrit au long pour m'informer du soin que les comtesses[2] prenoient de luy faire des niches[3], et que celle de Frontenac et son mary affectoient de se presenter tousjours devant elle au Louvre; que le respect qu'elle devoit à la maison du Roy l'avoit empeschée de faire un esclat contre ces personnes; mais qu'elle avoit recours à moy, afin que je m'employasse auprez de Leurs Mtez, comme de moy, pour faire dire tout doucement à Frontenac que le Roy sera bien-ayse que ny luy ny sa femme [ne] se trouvent ny au Louvre ny à Fontainebleau lorsque *Mademoiselle* y sera. Je me souviens que Mme de Montbazon ne se trouvoit jamais devant Mme la Princesse, lorsque celle-cy s'emporta contre elle[4]. Il faudroit donc que quelque amy de Frontenac luy dict, de la part du Roy, d'en user ainsy; mais je vous conjure de nouveau de ne faire pas semblant que je vous en aye escrit. Août 1658.

Voilà tout mon secret. Il y a encore celuy de ‡ et de *[5], que je vous diray une autre fois, et peut-estre ce sera de vive voix *.

XVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 209. — Copie du temps. Plusieurs passages qui devaient être chiffrés sont soulignés.

À M. SERVIEN.

Calais, août 1658.

(EXTRAIT.)

Tous vos sentimens sont entierement conformes aux miens, particulierement sur ce qui regarde la noblesse et la deputation que l'on

[1] Mlle de Montpensier, fille aînée de Gaston.

[2] De Fiesque et de Frontenac. (Voy. t. V, p. 420, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] On peut comparer ce que Mlle de Montpensier dit dans ses *Mémoires* (t. III, p. 275 et suiv., édit. Charpentier) de ses querelles avec les comtesses.

[4] Voy., sur cette querelle, t. I, p. 296 note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[5] De la Reine et de Mazarin.

Août 1658. doit faire à S. Alt. Royale. Je croirois seulement que, quand Elle (S. A. R.) ira à Fontainebleau[1], il seroit bon que le Roy et la Reyne lui fissent cognoistre que c'est une affaire qu'Elles (Leurs Mtés) ont fort à cœur, et dans laquelle l'authorité royale se trouvant estre attaquée, Leurs Majestez ne doutent point qu'il ne profite de cette occasion pour effacer tout ce qu'on pouvoit avoir trouvé à redire dans sa conduite passée. Cela doit estre pourtant insinué delicatement et n'empeschera pas que MM. les ministres, qui sont à la Cour, n'entrent davantage en matiere avec S. A. R. et ne luy parlent dans les termes que vous avez faict à M. de Goulas pour la[2] porter à signaler, en ce rencontre, son zele et la pureté de ses intentions.

Je suis fasché que les esprits s'aigrissent tousjours davantage entre MM. du clergé et du Parlement[3]. Il faudra trouver quelque temperament pour terminer ce differend, et je vous asseure que, si j'avois esté à Paris, il ne seroit pas arrivé.

Je vous suis fort obligé des nouvelles marques que vous me donnez de vostre amitié par le soin que vous prenez de ma santé, qui est, Dieu mercy, à present assez bien restablie; mais j'ay beaucoup d'inquietude de la vostre, que je n'apprends pas estre dans un estat si parfaict que je souhaiterois.

[1] Mlle de Montpensier (*Mémoires*, t. III, p. 276) parle de ce voyage du duc d'Orléans à Fontainebleau. Elle ne dit rien de l'affaire dont parle ici Mazarin comme intéressant l'autorité royale; elle se borne à remarquer que Leurs Mtés laissèrent longtemps le duc d'Orléans la tête découverte pendant une promenade qu'Elles firent avec lui.

[2] *La* se rapporte à S. A. R.

[3] Cette querelle eut pour cause la publication d'un livre intitulé : *Apologie pour les Casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, il fut condamné par la Sorbonne, mais avec des restrictions que blâma le Parlement, conformément à l'avis de l'avocat général, Denis Talon.

XIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 205. —

À LA REINE.

Calais, 24 août 1658.

(EXTRAIT.)

M. de Villeroy m'a adressé la lettre du 20 que vous luy aviez donnée, et ce sera luy qui vous rendra celle-cy. Je suis tres-ayse d'apprendre vostre arrivée à Fontainebleau et que le *Confident* n'avoit dormi que douze heures. Je me souviens que nous aurions donné tout pour qu'il en pust faire autant, lorsqu'il estoit icy; mais il ne faut plus songer à un si funeste theatre, mais bien aux divertissemens de la maison où vous estes, parmy lesquels j'ay grande joye des asseurances qu'il vous plaist me donner que le *Confident* et 22 (la Reine) n'oublieront pas les absens.

L'on meurt de chaud icy, et il faudroit se resoudre a estouffer, si vous me faisiez le present d'une partie de celuy que vous souffrez à Fontainebleau[1]. J'ay grande envie d'y estre bientost, et j'oserois l'esperer ainsy; mais les ennemis assemblent toutes leurs forces à Saint-Omer, avec resolution, à ce qu'on dict, de tenter le secours de la place, ou quelque autre chose considerable. Il se peut faire qu'ils viennent à bout de leur dessein; mais asseurement cela arrivera sans que j'en aye aucune apprehension. Cependant l'on donne ordre à tout; car M. de La Ferté ne perd pas un moment de temps pour approcher la place de plus en plus, et M. de Turenne dispose toutes choses, en sorte que les ennemis malaysement pourront agir en quelque endroit que ce puisse estre, sans avoir à faire à luy.

Crainte de trop importuner le *Confident*, je vous adresse pour luy les copies de ce que l'on m'a escrit aujourd'huy du siege et de la marche

[1] Ce dernier membre de phrase est peu clair, et je ne suis pas sûr de l'avoir bien déchiffré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. des ennemis, et je vous supplie de luy dire que, sans exageration, personne ne s'interesse plus que moy en ce qui le regarde, excepté 22 (la Reine), avec lequel je ne conteste point. Je suis en peine du mal de Monsieur; mais j'espere que ce ne sera rien et que je pourray recevoir l'honneur qu'il avoit eu dessein de me faire. Je luy escrirois dans ce sens, si je croyois qu'il luy fust agreable.

Je finiray cette lettre en vous disant qu'il n'y a plus moyen de tenir Lange, mon valet de chambre. Il vient de m'escrire luy-mesme de Bourbourg, où l'hospital est estably, que l'on y avoit eu une grande alarme la nuict passée, et que pour luy il s'estoit saisy du fort en resolution de le deffendre jusques à l'extremité et qu'il avoit laissé au bourg Robertot[1], ayant pris toutes les precautions pour faire recevoir un affront aux ennemis, s'ils y fussent venus. Aprez cela, les ennemis seroient mal conseillez, s'ils alloient à Gravelines ∗∗∗∗.

XX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 211 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 24 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je croy que vous me ferez la justice d'estre persuadé que je n'oublieray rien de ce qui pourra dependre de moy pour l'advantage des enfans de M. de Varenne[2], dont la memoire me sera tousjours tres-chere, ne se pouvant rien adjouster à la satisfaction que j'avois de l'amitié qu'il me tesmoignoit ny au courage, suffisance et fermeté avec laquelle il servoit le Roy; et vous trouverez bon que je me remette sur cette affaire à M. Le Tellier, qui prendra soin de tout.

Au mesme temps que j'apprends que la plus grande partie des

[1] Thomas de Grouchy, s[r] de Robertot. — [2] Voy. le tome VIII, p. 582 et 584.

troupes des ennemis marche vers Saint-Omer, je reçois advis de personnes, qui sont accoustumées de m'en donner de tres-bons, que, dans le conseil qui fut tenu le 15 de ce mois à Bruges, il fut resolu que, n'y ayant pas apparence d'entreprendre quelque chose contre l'armée que vous commandez, on laissera bien garnies les places de Nieuport et d'Ostende, mesme avec un plus grand nombre de troupes qu'il n'estoit necessaire pour leur deffense, et que tout le reste marchera à Ypres et de là à Saint-Omer pour voir si on pourroit secourir Gravelines de vive force ou par diversion. Les ennemis craignent pourtant de ne pouvoir pas faire la chose assez à temps, ayant receu advis que l'on pressoit fort les assiegez et que, n'ayant pas assez de monde pour faire une longue deffense, ils seroient bientost obligez à capituler; mais avec tout cela la resolution de venir à Saint-Omer estoit prise et de tenter quelque chose de maniere ou d'autre. Août 1658.

L'on m'a adverti aussy que toutes les diligences et les despenses faictes par le pays, pour faire une grande levée de troupes n'estoit aboutie qu'à deux mille hommes de pied, lesquels desertoient tous les jours, sans qu'on les pust empescher, et pour ce qui est de celles[1] qu'on faisoit esperer d'Allemagne, les ennemis n'en attendent plus rien.

Vous avez donné ordre à tout à l'advance, comme si vous eussiez sceu leur dessein, et je m'asseure que vous vous prevaudrez de plus en plus de l'advis que je vous donne et que vous prendrez vos mesures là-dessus.

Je ne voy pas que les ennemis puissent seulement songer à secourir Gravelines par force, et pour entreprendre une diversion sur quelque place esloignée, je ne croy pas qu'ils s'y puissent engager ny qu'ils le fassent, quand ils sçauront au vray l'estat où est à present Gravelines, de façon que, s'ils estoient tout-à-faict resolus de faire une diversion, ils ne pourroient attaquer qu'Ardres, Boulogne ou Montreuil; mais, à vous dire le vray, sans vouloir faire le capitaine,

[1] Des levées de troupes.

Août 1658. je voudrois de tout mon cœur, veu la constitution presente où sont toutes choses, qu'ils s'engageassen tà quelque entreprise; car il y auroit raison d'esperer quelque chose de plus que prendre Gravelines.

Je vous prie de me donner souvent de vos nouvelles. Celles que j'ay d'Italie sont que le duc de Modene a attaqué Mortare, et l'on me mande de Catalogne que St-Aunez avoit attaqué Campredon[1], que les ennemis avoient fort bien fortifié et laissé trois cens hommes de pied dedans. Je crains quelque chose de ce costé-là, car St-Aunez avoit eu un coup de mousquet, qui luy [avoit] fracassé la main. Je ne voy pas qu'il y ait personne assez capable pour commander ce corps-là et prendre la resolution qu'il faudroit, pendant que les ennemis, à ce qu'on me mande, se preparoient pour secourir la place[2].

XXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 217. — Copie du temps.

AU CHANCELIER.

Calais, 25 août 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin remet à son retour à Paris de s'occuper d'une affaire relative au Parlement, pour laquelle le Chancelier lui a écrit. Parlant des actes de cette compagnie, dont on se plaint, Mazarin continue ainsi :

Je trouve principalement à redire [sur] la deffense qu'il faict aux advocats du Conseil, sur qui il n'a nulle jurisdiction, de signer aucune requeste sur des affaires renvoyées [au Conseil], et une autre chose qu'on m'a dicte qu'il [l'arrest du Parlement] porte encore, quoy que vous ne m'en parliez pas, qui est que, quelques arrests que le Conseil donne, à l'advenir, sur des causes evoquées, les parties n'y ayent aucun esgard soubs de grosses peines. Car jamais, en ces choses-

[1] Voy. le tome VIII, p. 573. — [2] Voy. ci-dessus, p. 26, la note relative aux opérations en Espagne.

là, ils n'ont eu que la voie de remonstrances, et c'est une nouvelle entreprise qu'on ne sçauroit dissimuler [1]. Août 1658.

En terminant, Mazarin s'engage à soutenir énergiquement toutes les résolutions que l'on prendra en faveur de l'autorité royale.

XXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 223. — Copie du temps.

AU ROI.

Calais, 26 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay recu le billet du 22 avec la joye que vous pouvez aysement vous imaginer, puisque ma plus forte passion est de vous plaire et d'estre asseuré que vous avez la bonté d'agréer les tres-humbles services que je tasche de vous rendre.

Pour ce qui est du siege, on a esté obligé à retarder deux jours à

[1] La querelle entre le Parlement et le Conseil privé, dont il est ici question, dura à peu près autant que la monarchie. Le Conseil privé, ou des parties, était, comme on le sait, une des divisions du Conseil d'État, qui en comprenait plusieurs autres : le conseil des dépêches, le conseil des finances, etc. Ces divisions ou sections étaient, ou du moins pouvaient être, présidées par le Roi, et il s'y rendait, sous le nom «d'Arrêts du Conseil d'État», des décisions analogues à nos arrêtés ministériels et à nos décrets d'aujourd'hui, sur les matières politiques ou administratives. Quant au «Conseil privé», on ne peut dire qu'il soit analogue à la section du contentieux de notre Conseil d'État actuel, laquelle ne connaît que des affaires où l'État est intéressé et en des matières spéciales; en effet, le Conseil privé était un tribunal jugeant toutes espèces de causes et toutes espèces de justiciables, et les jugeant à la fois *en première instance* et *sans appel.* Sa juridiction s'étendait sur les personnes ou les corporations qui avaient droit de s'adresser directement à lui et dont le nombre augmenta sans cesse. En outre, tout individu en faveur pouvait obtenir un arrêt d'«évocation» au Conseil, c'est-à-dire un arrêt qui enlevait la connaissance de son procès civil — le Conseil privé ne jugeait jamais au criminel — à ses juges ordinaires et en attribuait l'examen aux conseillers d'État. De là les réclamations du Parlement, dépossédé, auxquelles d'ailleurs il ne fut jamais fait droit. (Voy. notre ouvrage sur *Richelieu et la monarchie absolue,* t. I[er].)

Août 1658. attacher les mineurs aux bastions, parce que sans avoir auparavant faict les ponts et dressé les batteries il eust esté impossible d'empescher que les assiegez, avec de petits bateaux, et par d'autres moyens, n'eussent faict du mal aux mineurs; mais tout devant estre ce soir en estat, M. le mareschal vient de me mander qu'il fera sans faute attacher les mineurs aux deux bastions des deux attaques, demain matin. Ce pendant il semble que le siege soit fini, car on ne tire plus de la place, n'osant pas se monstrer.

On les fera sommer, lorsque les mines seront chargées, et s'ils s'opiniastrent à vouloir attendre les dernieres extremitez, ils se pourront resoudre aussy à souffrir la plus rigoureuse capitulation.

Le prince de Condé et don Juan d'Austriche estoient hyer matin à Poperinghen[1], où Marsin les avoit joincts avec un train considerable d'artillerie. On les faict forts de dix-huit à dix-neuf mille combattans, c'est-à-dire dix mille chevaux et huit à neuf mille hommes de pied. Je ne sçay pas qu'ils ayent marché depuis hyer à midy. Je croy qu'ils rencontreront difficulté, quelque resolution qu'ils veuillent prendre. Car d'un costé, on presse tousjours la place, [et de l'autre] M. de Turenne se conduit en sorte qu'en quelque lieu qu'ils tournent, il y sera devant eux, ou en mesme temps. Il est à present auprez de Dunkerque sans bagage, l'ayant laissé à Furnes avec seureté. M. le marquis de Crequy est avec un corps regardant Nieuport et Ostende, et a envoyé son bagage à Dixmude, où l'on a envoyé un regiment de cavalerie et quatre cens dragons. L'ambassadeur d'Angleterre est tout prest à marcher où il faudra avec cent fantassins choisis et trois cens[2] chevaux. Genlis et Gassion, avec douze cens[3] [chevaux], sont passez entre Mardick et Bourbourg, et je croy que ce soir il y aura un corps de plus de quatre mille hommes prez de Saint-Venant.

[1] Poperinghen ou Poperingue est aujourd'hui une ville du royaume de Belgique, située près d'Ypres.

[2] La copie porte 3000 en chiffres; mais le dernier zéro paraît effacé.

[3] Rien n'indique dans la copie si Mazarin parle de cavaliers ou de fantassins; mais comme le mot *chevaux* se trouve en dernier lieu, je pense qu'il faut le rétablir ici.

Voilà la disposition des troupes, et si, aprez le siege, toutes les forces se joignent comme il faudra faire, je responds que, compris l'infanterie de Wirtemberg et les trois cens chevaux qu'amene Baltazar, et qui doit estre dans deux ou trois jours à St-Quentin, et les regimens de Montausier et Dampierre, Erbouville[1] et Vervins, qui n'ont pas encore joinct l'armée, elle sera composée, au moins, de vingt huit mille hommes, sans y comprendre les officiers et l'infanterie des places d'Arras, Bethune et la Bassée, qui est[2] (*sic*) à present dans le corps qui est aux environs de Saint-Venant. Vous ne jugerez pas que ce soit une petite armée aprez tant de sieges sur une fin de campagne. En tout cas, je seray bien trompé si les ennemis n'ont quelque respect pour elle. Je me suis plus estendu que je ne croyois, et je vous en demande pardon, quoy que j'estime que vous n'estes pas fasché d'estre informé de tout. Août 1658.

Tout presentement M. de Schomberg m'a faict sçavoir qu'un party de Bergues y avoit amené un cornette du regiment de Meille, qui avoit esté pris à la teste du camp des ennemis, qui dict que leur armée avoit campé à Rosbrucq, à trois lieues dudict Bergues, et que l'on avoit envoyé en diligence ledict cornette à M. de Turenne. Ainsy les ennemis sont en lieu qu'il faut qu'ils se déclarent dans ce soir.

XXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 224 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 26 août 1658.

Le courrier que je vous avois depesché est de retour avec vostre lettre du 22, qui m'a comblé de joye, m'apprenant que la santé du *Confident* et la vostre sont dans l'estat que je peux souhaiter, et que

[1] Ailleurs *Herbouville*.

[2] Il faudrait grammaticalement *sont*. Mazarin fait rapporter le relatif *qui* au dernier substantif (*infanterie*).

août 1658. je ne suis pas hors du souvenir des personnes à qui je dois tout. Monsieur m'a escrit fort obligeamment. Je luy ay faict response, et je luy ay parlé avec la derniere sincerité et sans exageration. Il ne tiendra qu'à lui d'estre le plus heureux prince qui soit au monde. Il craint que la Cour ne retourne en Picardie, et ayant oublié de luy oster cette apprehension, je vous prie de le faire.

Pour les advis du siege et des ennemis, vous trouverez bon que je vous remette au *Confident* et que je vous die que, nonobstant les efforts des ennemis, je ne perds pas esperance d'estre bientost à Fontainebleau. Je n'oublieray rien pour cela. La *Mer* (Mazarin) fera de grands orages contre les *Parens*[1], s'ils donnent tant soi peu sujet au *Confident* de se plaindre d'eux; mais comme vous me mandez que tout estoit accommodé, la *Mer* aussy va estre calme *. Je suis entierement à vous ***.

XXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 228. — Copie du temps.

AU CHEVALIER DE TERLON.

Calais, 27 août 1658.

J'ay receu vostre lettre du 8 de ce mois, où j'ay veu les plaintes que vous a faictes le roy de Suede de ce que l'on ne donnoit point de response precise à M. de Bierenclau sur le renouvellement d'alliance. Il faut que ledict vice-president[2] ne luy eust pas encore rendu compte de ce que luy avoient dict MM. les ambassadeurs avant leur depart de Francfort, dont il a paru demeurer satisfaict. Je me suis contenté de leur mander les intentions du Roy pour s'en expliquer avec les ministres de Suede et qu'ils fissent informer le roy leur maistre par ce moyen, parce que je sçavois que vous estiez alors en Danemark; mais

[1] Ce mot désigne probablement le duc d'Orléans. (Voy. ci-dessus, p. 32.)

[2] Bierenclau était vice-président du sénat de Suède.

à present que je voy que vous estes de retour auprez de Sa M[té], je vous donneray part succinctement des mesmes choses. Août 1658.

Il ne se peut rien adjouster à l'estime que le Roy faict de la personne du roy de Suede. Sa M[té] souhaite sa prosperité et ses advantages comme les siens propres, et Elle a plus de desir et d'impatience que luy-mesme de renouveler une union plus estroicte que jamais entre les deux couronnes; mais il n'auroit pas esté de la prudence de satisfaire cette inclination aux despens de son estre[1] et de sa reputation, et au lieu de retirer les advantages considerables qu'on peut esperer de cette liaison, quand elle sera renouvelée dans une conjoncture propice, de ne faire que se mettre tout l'Empire sur les bras en la faisant à contre-temps. Car il n'y a personne de bon sens qui ne demeure d'accord que, si l'on avoit veu à Francfort que nous eussions conclu un traité qui nous engageast à faire la guerre conjoinctement avec la Suede contre le roy de Hongrie, non seulement nous n'aurions obtenu aucune satisfaction sur nos griefs, et on n'auroit imposé à l'Empereur aucune capitulation que celle qu'il auroit souhaitée, mais tous les Electeurs et princes, qui nous sont favorables et qui veulent presentement se liguer ensemble pour la seureté de l'execution de la capitulation et du traité de Munster, jugeant que nous n'avions autre projet que de troubler le repos de l'Allemagne, pendant que nous protestions d'en souhaiter la durée et l'affermissement, puisque nous nous liions avec ceux qui y vouloient recommencer la guerre, auroient creu devoir s'unir au party contraire pour empescher l'effect de nos desseins; ce qui auroit rendu les Austrichiens si puissans, que la France et la Suede, quelques efforts qu'elles eussent faicts, n'auroient pu se mettre en estat de leur resister, et, en effect, cette verité estoit si bien cogneue du roy Gustave[2], qu'il ne voulust jamais entrer en Allemagne, qu'il ne fust asseuré de l'assistance de plusieurs princes de l'Empire, voyant bien qu'autrement il ne pouvoit pas esperer d'y faire aucun progrez.

Tout ce que l'on a donc pu faire, dans une semblable conjoncture,

[1] Les mots *de son être* ont ici le sens *de sa puissance*. — [2] Gustave-Adolphe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. a esté d'offrir aux ministres de Suede de faire un traité conditionnel, c'est-à-dire de convenir de ce qui auroit à estre faict reciproquement, de part et d'autre, en cas qu'on nous refusast la satisfaction que nous demandions sur nos plaintes, ou que l'Empereur vinst à manquer à ce qui nous auroit esté promis, ou à la capitulation qu'il auroit jurée; car alors nous ne ferions point scrupule de rompre avec luy, puisque ayant la raison de nostre costé, et nostre party estant bien [formé[1]] par l'union des princes qui se seroient liguez avec nous pour l'observation de la paix de Munster et de la capitulation, nous pourrions entreprendre cette guerre avec l'applaudissement des princes mesmes, qui auroient le plus souhaité la paix, et avec leur assistance; en sorte que les progrez de la France et de la Suede seroient infaillibles, sans que les plus critiques et les partisans mesmes de la maison d'Austriche pussent trouver raisonnablement à redire à la resolution que nous aurions prise de faire la guerre au roy de Hongrie, lequel se laissant aller aux persuasions des Espagnols auroit faict cognoistre de ne vouloir en aucune façon la paix dans l'Empire.

J'ay escrit au long tres-souvent à MM. les ambassadeurs, qui sont à Francfort, sur ce sujet, et je sçay qu'ils ont eu plusieurs conferences avec les ministres de Suede, qui n'auront pas manqué de mander à leurs maistres nos raisons et tout ce que nous pouvions faire pour luy tesmoigner la passion qu'on avoit en France de conserver son amitié et faire toutes les choses qui pourroient estre de sa satisfaction, pourveu qu'elles ne fussent pas formellement contre les interests et la reputation de cette couronne.

Mazarin termine en renouvelant la proposition du traité conditionnel, dont il a parlé, et en insistant sur les succès obtenus par les armes du Roi contre les Espagnols.

[1] Mot douteux.

XXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 237 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 27 août 1658.

Je vous escris ce mot à la haste pour donner part au *Confident* et à vous qu'ayant mandé à M. le mareschal de La Ferté de faire cognoistre, par le marquis de Coaslin[1], au gouverneur de la place et aux officiers que tous les ponts estoient faicts, et trois mineurs attachez aux bastions depuis hyer au soir, et les mines devant estre en estat de jouer demain, ils ne devoient pas attendre une capitulation favorable, s'ils attendoient encore quelque temps à parler. Mondict s^r le marquis leur ayant parlé en cette conformité, ils ont faict response que, si on leur permettoit de donner advis à don Juan de l'estat auquel la place estoit reduite, ils la remettroient dans quatre jours si elle n'estoit pas secourue, et ils ont envoyé un ostage. Ainsy je croy qu'un jour plus ou moins, c'est une affaire finie, nonobstant qu'on attende, ce soir, à Saint-Omer, M. le Prince et don Juan avec toutes leurs forces.

J'ay escrit à M. de La Ferté ce qu'il me sembloit qu'il avoit à faire, et je fais estat de m'en aller demain de bonne heure au camp, et peut-estre je m'advanceray jusqu'à Dunkerque pour m'aboucher avec M. de [Turenne][2] et resoudre toutes choses et m'en revenir aprez icy.

[1] Armand du Cambout, marquis de Coaslin ou Coislin, né en 1635, nommé duc et pair en 1664, maréchal de camp (27 mars 1668), lieutenant général (26 mai 1668), mort le 16 sept. 1702. C'est un des personnages dont Saint-Simon a retracé le caractère. À cette époque, il était prisonnier des Espagnols et sa liberté était l'une des conditions comprises dans la capitulation de Gravelines.

[2] Ce nom est mal écrit. On pourrait lire *Jaremie* ou *Jarenne*, mais c'est une erreur du copiste, qui a altéré le nom de Turenne. Mazarin devait arrêter avec lui les opérations de la campagne. (Voy. la lettre du 2 septembre, adressée à la Reine.)

Août 1658. Ce ne sera pas pour m'arrester; mais je manderay precisement le jour de mon depart en donnant advis que la capitulation a esté signée. Je croy me pouvoir rejouir par advance avec vous et le *Confident* de ce bon succez, mais davantage avec moy-mesme, puisque j'auray l'honneur de me rendre auprez de si bons maistres *. Je suis tres-humble serviteur de Monsieur.

XXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 245. — Copie du temps.

À LA REINE.

Gravelines, 30 août 1658[1].

Puisque je vous escris de la place, les ennemis en sont dehors; ils sont sortis au nombre de quatre cent quatre-vingts soldats, et ils en ont laissé deux cent trente blessez, et le *Confident* et vous verrez, par la capitulation, ce dont M. le mareschal de La Ferté estoit convenu avec eux. Les ennemis, quoy qu'on leur en eust donné le temps, n'ont pas jugé à propos de tenter le secours, et à l'instant que le prince de Condé et don Juan receurent l'advis que la place se rendroit ce matin, si elle n'estoit secourue, ils reprirent le chemin d'Ypres; et on les croit à présent, ou sur la Lys, ou derriere Bruges. On voudroit que ce ne fust que sur la Lys, car il y auroit quelque chose à faire; mais on ne l'espere pas. Ils ont envoyé du monde à Hesdin et à Aire, et ont laissé un bon corps à Saint-Omer. Je me resjouis avec le *Confident* et vous de ce bon succez, et prie Dieu qu'il soit suivy de tous ceux qui sont necessaires pour obliger les Espagnols à la paix.

Je seray obligé de demeurer demain icy, ou à Calais, pour donner ordre à quantité de choses, et particulierement à celles dont je suis convenu avec M. de Turenne, afin qu'il ne manque de rien le reste de

[1] Je n'ai trouvé aucune lettre de Mazarin du 29 août; ce qui s'explique par son voyage à Gravelines.

la campagne, et aprez-demain je me mettray en chemin pour me rendre Août 1658.
à Fontainebleau le plus diligemment qu'il se pourra. M. de La Ferté s'en retourne avec moy, et je laizray quelqu'un pour avoir soin de la place et des reparations, en attendant que le *Confident* y pourvoie.

J'advoue que le *Confident* et vous auriez grand raison de me chastier de ce que je quitte ce pays dans un temps où ma presence pourroit encore contribuer à quelque autre bon succez; mais ayant eü la bonté de me le commander, je suis excusé si je cede à la passion que j'ay d'estre auprez de vous; elle n'est pas petite ✱, et je la tesmoigneray de vive voix. Je vous prie de trouver bon que j'asseure Monsieur de mes respects tres humbles, et que je vous confirme que je suis le plus asseuré de vos serviteurs ✱✱✱✱✱.

XXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 245 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Gravelines, 30 août 1658.

M. de Schomberg estime, par beaucoup de raisons fort bonnes, qu'il ne faudra pas differer davantage l'attaque de Link[1], et je l'ay prié de vous le mander, afin que, si vous estes du mesme advis, vous puissiez donner des ordres pour l'execution de ce [siege]. Pour l'infanterie, il en restera assez dans ces quartiers pour cela, puisque les regimens d'Alsace, [les][2] deux Escossois, et les Lorrains et Clairembaut y demeureront, ou pour Gravelines ou Bergues[3], ou s'en aller dans quelques jours où vous sçavez, si je conviens avec M. de Mondejeux de la chose[4]. Ainsy il faudroit seulement donner de la cavalerie

[1] Ce fort, dont il a déjà été question, était situé sur la Colme.

[2] La copie porte *des*.

[3] C'est-à-dire pour y tenir garnison.

[4] Je pense que Mazarin voulait parler de Hesdin, toujours au pouvoir des rebelles.

Sept. 1658. à M. de Schomberg par-dessus celle qu'il a [à] Bergues et [celle] que M. Lockhart lui pourra fournir, duquel on tirera aussy de l'infanterie.

J'ay faict partir ce matin La Feuillade[1] avec les dragons, mon regiment et quelque autre cavalerie, ainsy que Casau m'a dict que vous desiriez. L'armée marchera demain, mais non pas tout l'equipage d'artillerie, parce qu'il faudra attendre que les quarante chariots, qu'on a donnez à la garnison qui est sortie de Gravelines, soient de retour de Nieuport; mais on laissera, pour escorte des equipages, deux cens chevaux.

J'envoye dix-huit milliers quatre cens de poudre pour en laisser six mille quatre cens à Furnes et porter le reste à Dixmude; ce qui, en cas de besoin, pourra servir aussy pour l'armée, et j'ay faict executer ponctuellement ce que j'arrestay avec vous pour les equipages, à l'exception d'une piece de six livres que nous n'avons pas trouvée; mais, au lieu de celle-là, vous en pourrez prendre deux à Dixmude ou à Furnes, car il y a des chevaux pour les mener. M. de La Ferté s'en retourne avec moy, et il desire que vous laissiez tousjours l'armée qu'il commande à part, c'est-à-dire qu'elle conserve son nom, comme l'année passée.

XXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 246. —
Copie du temps.

À LA REINE.

Boulogne, 2 septembre 1658.

J'ay receu vostre lettre et celle du *Confident* du 27 août avec plus de joye que toutes les autres, parce que je me vois en estat de vous rendre plus tost mes tres-humbles graces des bontez qu'il vous plaist d'avoir pour moy. J'ay esté contraint de retarder mon depart d'un

[1] François d'Aubusson, comte de La Feuillade. (Voy. t. VII, p. 545, des *Lettres de Mazarin.*)

jour pour n'avoir pas l'inquietude d'avoir laissé quelque chose en arriere, sans y avoir donné bon ordre. A present, je continueray mon voyage sans m'arrester en pas un lieu, et il faudra bien qu'il y aille tout-à-faict du service [pour] allonger[1] cette resolution. Sept. 1658.

J'ay [esté] ravy de voir, dans la lettre du *Confident*, qu'il se divertissoit fort bien. Je ne luy escris pas, n'ayant pas de quoy l'entretenir touchant la guerre. Je luy diray seulement que M. de Turenne ne demeurera pas oisif, estant tombé d'accord avec moy[2] qu'il y avoit encore quelque chose à faire et qu'il n'en perdroit pas l'occasion, s'il n'en estoit empesché par quelque accident important.

Cette marque[3] vous fera bien cognoistre que les *Anges*[4] sont tousjours dans l'estat qu'ils doivent estre.

Le maréchal d'Aumont[5] a bien regalez icy; mais je me suis contenté de manger un perdreau dans ma chambre.

Je me resjouis de la prise de Mortare[6], et il me semble qu'on pouvoit donner ordre pour chanter le *Te Deum* pour cela et pour Gravelines[7]. Je voudrois bien que l'accident de Catalogne[8] n'eust pas interrompu le cours de tant de prosperitez, quoyque la chose ne soit pas considerable; mais chacun vous dira que je m'attendois à ce qui est arrivé, sans y avoir seulement hesité.

Je suis à vous ✱, et au *Confident* sans aucune reserve, et tres-humble serviteur de Monsieur. ✱✱✱✱✱.

[1] Le sens est : *pour retarder l'exécution de cette résolution.*

[2] On voit, par ce passage, que c'était bien avec Turenne que Mazarin avait arrêté les dernières opérations de la campagne. La correction indiquée plus haut, p. 43, note 2, était indispensable.

[3] Probablement les signes ajoutés aux lettres de Mazarin à la Reine.

[4] Le mot *Anges* désigne ici la Reine. La phrase doit signifier que la Reine est toujours pour Mazarin un objet d'adoration.

[5] On a déjà dit que le maréchal d'Aumont était gouverneur de Boulogne.

[6] Ville d'Italie qui faisait partie du duché de Milan. Elle avait été prise le 25 août.

[7] Ce *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, le 7 septembre. (Lettres de Guy Patin.)

[8] L'échec des Français au siège de Campredor, ville de Catalogne.

XXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 246 v°. — Copie du temps.

À M. LE MARÉCHAL DE VILLEROY.

Boulogne, 2 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 27 [aoust], et je vous fais celle-cy pour vous dire que je n'ay pas eu une joye parfaicte du bon succez de Mortare, ayant appris au mesme temps, l'accident de Campredon en Catalogne, et quoy qu'il n'en puisse pas arriver aucun mal de consequence, pour peu qu'on s'applique de delà à empescher les suites, neantmoins j'en suis fasché, parce que, si j'avois esté creu, on n'auroit rien entrepris de ce costé-là que toutes les forces n'y eussent esté assemblées; et mesme aprez avoir resolu de faire le siege de cette bicoque, M. d'Orange[1] pouvoit opiner à le quitter aprez la blessure de M. de St-Aunez, qui l'empeschoit d'agir, et l'approche du marquis de Mortera[2] avec un corps de cavalerie superieur au nostre et le peu d'envie que les troupes du Roy avoient de combattre ny de travailler au siege; ayant veu une lettre de Plesian, outre ce que St-Aunez et l'evesque d'Orange escrivent de leur mollesse, qui porte qu'on n'avoit jamais rien veu de si pitoyable, puisque l'apprehension paroissoit presque dans le visage de tous, et qu'ils souffroient mesme qu'on les outrageast là-dessus sans rien repartir.

Vous voyez donc s'il n'eust pas esté bon de se retirer de Campredon et attendre les troupes de Provence et l'armée de M. de Mercœur, et

[1] Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange. (Voy. t. VI, p. 65, note 3, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Monglat, dans ses *Mémoires*, appelle ce général espagnol *le marquis de Mortare.* Ce marquis de Mortare ou Mortara s'était signalé par plusieurs conquêtes dans la guerre de Catalogne : en 1650, il avait pris Fleix sur les Français et, en 1652, il leur avait enlevé Girone.

dans la [pensée][1] que prendre ou ne prendre pas ce chasteau est presque la mesme chose, on y a perdu deux pieces de six livres et le bagage de deux regimens, à ce qu'on me mande, et fort peu de monde; mais je n'en sçays pas encore les particularitez. Le marquis de Mortara[2] aura la consolation de s'estre vengé de la prise que nous avons faicte, en Italie, de la ville dont il porte le nom[3], et nous nous en pouvons consoler aussy, quand mesme la nouvelle qu'on donne de la conqueste de Badajoz par les Portugais ne se trouveroit pas veritable[4]. Sept. 1658.

Je vous prie de representer à Leurs Mtez, de ma part, que j'estimerois à propos de mander à M. de Mercœur en diligence de s'en aller en Catalogne, à moins que sa presence ne fust absolument necessaire, encore pour quelque temps, en Provence; et si Leurs Mtez le trouvent bon, vous pourriez dire à M. le comte de Brienne de luy escrire en cette conformité, et Rose luy pourra mander de mesme, comme en ayant receu l'ordre de moy.

XXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, fº 251 vº. —
Copie du temps.

À LA REINE.

Poix[5], 5 septembre 1658.

Ce mot est seulement pour vous rendre tres-humbles graces de la continuation de vos bontez. La lettre, que le comte de Nogent le jeune[6] m'a rendue, en est toute pleine, et quoyque je cognoisse bien qu'il m'est impossible de vous en tesmoigner mes ressentimens, quelque

[1] Mot très douteux.

[2] Ce nom est écrit plus haut *Mortera.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 48, note 2.

[4] Les Portugais furent, en effet, contraints de lever le siège de cette capitale de l'Estramadure espagnole.

[5] Auj. chef-lieu de canton du dép. de la Somme, arr. d'Amiens.

[6] Armand Bautru, capitaine de la Porte, maréchal de camp et lieutenant général d'Auvergne, tué en 1672. (Voy. le t. V, p. 549, note 4, des *Lettres de Mazarin.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1658. soin que j'y puisse prendre, j'estime pourtant que je pourray m'en acquitter moins mal de vive voix, et j'espere que ce sera dimanche. J'en ay toutes les impatiences du monde, et le *Confident* et vous n'aurez pas grand'peine à croire cette verité, parce que vous sçavez bien que je n'ay aucune consolation et joye qui me touche que celle d'estre auprez d'aussy bons maistres ✱.

Je verray, ce soir, M. de Longueville à Beauvais, et j'apprehende fort de trouver quantité de monde à Vincennes, quoyque je n'en aye escrit qu'à MM. les Surintendans.

Je m'estonne que personne ne m'ayt escrit de ce qui s'est passé aux Augustins[1] à Paris, et je juge qu'on aura desguisé la chose au *Confident* et à vous; car autrement il seroit impossible que vous ne vous fussiez mis tous deux fort en colere, ne croyant pas qu'il y ayt exemple d'une violence semblable, dont le fondement est la vengeance que le president de Mesmes[2] et son fils ont voulu prendre des deux moines que le Roy fit arrester et qui sont encore à present à la Bastille, n'en ayant [pas] voulu sortir, parce que l'ordre portoit qu'ils se retireroient dans leurs provinces.

Je croy qu'il seroit bon qu'avant mon arrivée, le *Confident* et vous, en vous enquerant de cette affaire en particulier et en public, vous disiez seulement, en la presence de plusieurs personnes, que le president de Mesmes veut [lutter][3] avec le Roy et luy perdre le respect; mais que peut-estre [il] ne s'en trouvera pas bien, et le *Confident* doit tesmoigner, en peu de mots et d'une maniere brusque, d'en estre bien piqué, et, à mon arrivée, on examinera ce qu'il y aura à faire; car la

[1] Guy Patin raconte le commencement de cette querelle dans sa lettre du 27 août 1658 à Charles Spon : « Les Augustins du Grand Couvent au bout du Pont-Neuf se battent et se chicanent cruellement les uns les autres, etc. »

[2] Jean-Antoine de Mesmes, président à mortier au Parlement de Paris en 1651, mourut le 23 février 1673, à l'âge de 75 ans (*Dict. de Moreri,* au mot MESMES (de). Son fils aîné, dont parle ici Mazarin, était Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, qui fut successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, conseiller d'État, président à mortier. Il mourut le 8 janvier 1688. (Voyez le *Journal de Dangeau,* t. II, p. 92).

[3] Mot douteux.

chose est de tres-grande consequence. Il faut bien prendre garde qu'on ne puisse penetrer que j'en aye escrit[1]. Sept. 1658.

Je croy qu'on n'aura pas oublié de preparer de grandes rejouyssances pour ce jour qui est celuy de la naissance du *Confident.* J'y prends ma part quoyque de loing, et je luy en souhaite cent comme celuy-cy avec le comble de toutes sortes de prosperitez, et surtout que vous y soyez presente. Je suis tousjours serviteur de Monsieur ******.

XXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 235. — Copie du temps.

À LA REINE.

Vincennes, 6 septembre 1658.

J'arrive icy, à l'entrée de la nuit, où j'ay trouvé plus de monde que je ne croyois et que je n'eusse souhaité, et quoyque j'avois (*sic*) faict estat de faire mes efforts pour avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs et au *Confident,* je ne voy pas bien que cela puisse estre qu'aprez-demain; car il est absolument necessaire que j'employe la journée de demain à beaucoup de choses importantes au service du *Confident,* et qui ne permettent pas qu'on differe à le faire; car je rendray à luy et à vous compte de tout à mon arrivée, et on prendra les dernieres resolutions.

[1] Guy Patin (lettre du 24 septembre 1658) indique la suite de cette affaire et profite de l'occasion pour critiquer Mazarin : «Le 15 de ce mois de septembre, il est venu un commandement de la part du Roi à M. le président de Mesmes et à son fils le maître des requêtes, qu'ils aient à se retirer en Champagne à une terre qui lui appartient, nommée Avaux, qui est devers Reims. Ce sont les Augustins qui ont eu ce crédit, se plaignant fort de lui, et qui ont fait connoître au cardinal Mazarin que c'est lui qui est cause de tout le désordre qui est arrivé en leur maison. Il est vrai qu'il est dans la querelle, et que plusieurs l'ont blâmé; mais néanmoins le traiter ainsi, c'est presque autoriser la rebellion des moines; aussi est-ce ce qui fait croire que le Pape se mêle de cette affaire envers le Mazarin, et que ce qui s'en fait est par ordre de Rome.»

Sept. 1658. Je ne trouve plus de termes pour vous tesmoigner au vray la confusion où je suis tous les jours de plus en plus des bontez que le *Confident* et vous avez pour moy. Celle de vouloir voir son tres-humble serviteur, auparavant qu'il arrive, est fort obligeante; mais je vous supplie tres-humblement d'empescher qu'il ne se donne pas cette peine, car je serois au desespoir si j'estois jamais capable de luy en donner la moindre tant que je vivray. Je remets au surplus tout à la vive voix*[1], et je m'asseure que vous m'excuserez volontiers*. Je renouvelle mes tres-humbles respects à Monsieur, et je suis à vous et à la personne que vous aymez le plus, sans aucune reserve****.

XXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 262. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCŒUR.

Fontainebleau, 8 septembre 1658.

On a envoyé ordre aux trois regimens, dont vous m'escrivez, de marcher incessamment pour vous aller joindre. Quant aux officiers majors[2], le chevalier d'Aubeterre[3], si sa santé luy permet, et Saint-

[1] C'est-à-dire *à ma vive voix.*

[2] On appelait officiers majors, au temps de Mazarin, les titulaires de grades conférés *par brevets,* tels que le «major de brigades» qui faisait exécuter par quatre ou cinq régiments les ordres des généraux; le «sergent de bataille» ou l'«aide de camp» — parfois nommé aide-maréchal de camp — qui commandent l'armée en l'absence du maréchal de camp, le «lieutenant-colonel» spécialement affecté à la personne d'un mestre de camp et le «maréchal des logis». C'étaient là d'ailleurs des situations à côté, dont plusieurs pouvaient très bien se cumuler avec la *propriété* d'un régiment ou d'une compagnie. Au point de vue de la hiérarchie, les sergents de bataille, major de brigades et aides de camp étaient supérieurs aux mestres de camp ou colonels; au contraire, le sergent-major et le lieutenant-colonel (quand il en existe) ont un rang équivalent à celui de capitaine; l'aide-major correspondait au lieutenant, le maréchal des logis et le prévôt à l'enseigne.

[3] Voy. t. V, p. 149, des *Lettres de Mazarin.*

Abre[1] doivent servir, et si la blessure de M. de Saint-Aunez l'empeschoit d'agir, on pourra bien envoyer M. de Noailles en sa place. Sept. 1658.

Je depesche exprez un courrier avec l'argent necessaire pour payer la rançon de nos prisonniers, auparavant que les ennemis puissent proposer l'eschange avec ceux que nous avons faicts en Flandres, et je vous supplie de ne pas perdre un moment de temps à les retirer, suivant le quartier[2] qui est estably.

Vous devez avoir l'esprit en repos et croire que nous voulons, à quelque prix que ce soit, reparer le malheur que nous avons eu[3], d'autant plus que vostre presence en facilitera fort les moyens, et quoyque la pluspart des officiers et soldats ayent tesmoigné si peu de vigueur que Sa M^té^ en est mal satisfaicte au dernier point et resolue d'en faire informer, je ne doute pas qu'ils ne vous secondent comme ils doivent, si vous prenez soin de leur faire cognoistre qu'ils sont obligez pour leur honneur de redresser ce qui s'est passé par quelque action extraordinaire, et vous leur pourrez respondre qu'ils seront en estat de cela, veu la foiblesse des ennemis, qui, quelque effort qu'ils puissent faire, ne sçauroient avoir mis ensemble mille hommes de pied de troupes reglées; et tant s'en faut qu'ils puissent esperer de fortifier leur armée dans la suite de la campagne, [que], au contraire, les Portugais les obligeront peut-estre à retirer encore de Catalogne, pour le moins, une partie de leur cavalerie; à quoy ils se pourroient bien resoudre d'autant plus facilement qu'ils croyroient le pouvoir faire sans rien hazarder, ne nous croyant pas en estat de rien entreprendre aprez l'eschec que nostre armée a receu; et toutes fois vous estes en estat de paroistre en campagne bien plus fort que n'estoit M. de Saint-Aunez, quand mesme il ne vous reussiroit pas de ravoir les prisonniers, puisque vous les remplacerez bien advantageusement par les trois regimens d'infan-

[1] Jean de la Cropte, marquis de Saint-Abre, maréchal de camp en 1650, lieutenant général en 1658, mort en 1674.

[2] Le mot *quartier* a ici le sens de condition faite pour la rançon des prisonniers.

[3] L'échec de l'armée française devant Campredon en Catalogne, au sud de Puycerda. Saint-Aunais avait été forcé d'en lever le siège. (Voy. t. VIII, p. 573, la lettre de Mazarin au duc de Mercœur.)

Sept. 1658. terie que l'on faict partir de Provence et par ce que vous avez faict mettre en marche auparavant vostre depart.

Je ne vous dis rien de la cavalerie, car il faut que vous ayez, au moins, deux mille cinq cens chevaux, lorsque les regimens de Provence auront joint les deux mille qui nous restoient.

Je ne sçay si M. d'Orange[1] pourra trouver des armes pour l'infanterie; mais, par precaution, je mande par courrier exprez en Provence qu'on envoye en (*sic*) Agde huit cens mousquets, autant de bandoulieres et quatre cens piques.

Je fais estat de vous envoyer le fonds necessaire pour lever encore mille ou douze cens hommes de pied en Languedoc ou dans les Cevennes, pour de certains regimens que vous mandera M. Le Tellier; bien entendu que, si l'on voit que cette levée ne puisse pas estre faicte à temps pour en tirer l'utilité qu'on se propose, ce fonds pourra servir pour les avoynes avec l'autre qui a desja esté envoyé, ne doutant pas que M. d'Orange n'ayt receu les soixante-six mille livres, dont une partie estoit destinée pour les avoynes, et l'autre pour assister les regimens qui avoient hyverné en Catalogne et leur donner moyen de se fortifier; à quoy je vous supplie de tenir la main de vostre costé, comme M. d'Orange fera du sien.

Enfin, avec toutes les diligences que l'on faict et la passion que vous avez pour le service du Roy, j'espere qu'avant la fin d'octobre nous serons, en Catalogne, maistres de la campagne, et que nous pourrions bien faire quelque chose qui donneroit lieu de dire que les Espagnols seroient aussy bas de ce costé-là que partout ailleurs. Je suis fort persuadé que vous y ferez humainement tout ce qui pourra dependre de vous, veu mesme que le malheur que nous avons eu en ces quartiers-là releveroit vos progrez et les rendroit encore plus glorieux. Au reste, si vous prenez un peu de soin de consoler M. de Saint-Aunez et de luy tesmoigner amitié, il n'y aura rien qu'il ne fasse pour y contribuer de sa part.

[1] L'évêque d'Orange, Hyacinthe Serroni.

XXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 255. —
Copie du temps.

AU MARÉCHAL FABERT.

Fontainebleau, 13 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire, dont la derniere est du 4 de ce mois, et je croy que vous m'excuserez bien si je n'y ay pas faict response regulierement à cause des embarras de mon voyage et de diverses affaires dont je me suis trouvé pressé. Je n'ay pas encore entretenu M. Voisin. Quand il m'aura dict toutes choses plus en detail, je vous manderay mes sentimens. Je vous diray seulement à present que la pensée que vous avez eue à l'esgard des contributions est fort bonne, et l'on ne sçauroit assez louer sur cela l'application avec laquelle vous songez à tout ce qui peut estre plus advantageux pour le service du Roy; mais il se trouveroit des difficultez dans l'execution presque insurmontables, comme je m'asseure que vous en conviendriez, si je pouvois m'expliquer avec vous de vive voix. Il ne faut pas neantmoins en rejeter la proposition, mais l'eluder et couler le temps adroitement jusqu'à ce qu'on veuille faire une response precise. Cependant je vous envoye la lettre du s^r Caillet, afin que vous vous en puissiez servir, si vous en avez besoin.

Je n'ay pas attendu à servir la famille de feu M. de Varennes[1] que vous m'en eussiez escrit, et j'avois desja supplié le Roy de vouloir conserver au fils[2] la pension qu'il avoit accordée au pere avant sa mort.

[1] Voy. t. VIII des *Lettres de Mazarin*, p. 582 et 584.

[2] La *Chronologie militaire* mentionne un marquis de Varennes (Joseph-Alexandre de Nagu), brigadier en 1688, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, mort en 1723 (16 juin). C'était le seul fils de Roger de Nagu, tué en 1658.

Sept. 1658. J'ay aussy parlé en faveur de M. de Fey[1] qui est un fort bon officier et qui jouit de l'estime et de l'affection.

XXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 265. — Minute ou copie du temps.

AU CHEVALIER DE TERLON.

Fontainebleau, 13 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

En arrivant icy, j'ai receu vostre lettre du 15 août avec l'estonnement que vous pouvez aisement vous imaginer, puisque je voy que la continuation de la mauvaise volonté du sieur Courtin[2] à l'esgard de cette couronne et de ma personne en particulier avoit enfin faict breche dans l'esprit du roy de Suede, lequel, adjoustant creance à ce que ce ministre luy avoit mandé, s'estoit emporté au point que vous m'escrivez, sans me faire l'honneur de considerer que, bien loing d'occuper le poste que je tiens, je ne meriterois pas d'estre admis dans le commerce des personnes sensées, si j'avois esté capable de parler dans la maniere que ledict sieur Courtin a depesché.

Vous aurez pu voir, par une lettre que je vous ay escrite de Calais et par celles que vous avez receues par le passé, que je me suis tousjours mesfié avec raison des intentions de ce ministre, ayant experimenté en plusieurs rencontres qu'il convertissoit les antidotes mesmes en poison, non seulement pour nous faire perdre le mérite de la maniere dont j'ay tasché d'obliger et de faire assister le roy de Suede, mais pour me nuire auprez de Sa M^té^, affoiblissant les services que je luy ay rendus, ou interpretant sinistrement les meilleures de mes pensées à son esgard.

[1] La copie porte bien *de Fey!*.. Ne faudrait-il pas lire *du Fay?* La *Chronologie militaire* cite *Charles du Fay*, nommé maréchal de camp en 1676, mort en 1693.

[2] Antoine Courtin. (Voy. t. VII, p. 519, des *Lettres de Mazarin.*)

Et comme ledict Courtin n'est pas un grand genie et que ses meilleurs amis ne trouvent en luy qu'un talent fort mediocre, j'aurois creu que le roy de Suede auroit pris occasion de mettre quelque autre en sa place plus propre pour le servir, moins capable de se laisser surprendre aux artifices de quelques gens mal intentionnez, avec qui il peut avoir commerce, et mieux disposé pour l'interest de cette couronne, lorsque Sa M^té avoit appris, par ce que vous luy aurez pu dire vous-mesme, le peu de satisfaction que l'on avoit icy de la conduite dudict s^r Courtin, et si Elle eust eu la bonté d'en user ainsy, asseurement Elle eust esté mieux servye, et j'eusse receu à grande faveur cette marque d'affection que Sadicte Majesté m'auroit donnée. Car vous jugerez aysement que l'on a grande peine à traiter avec un ministre, lequel on sçait qui expliquera mal tout ce qu'on luy dira, et supprimera, ou ne prendra aucun soing de mander toutes les raisons sur lesquelles on appuye les choses qu'on luy dict; mais comme il est en la liberté de tous les princes d'employer les ministres qu'ils jugent les plus propres pour leur service, il ne m'est seulement jamais entré dans l'esprit de vous escrire que vous fissiez instance qu'on retirast celuy-cy; ce que je ne fais pas mesme à present, nonobstant l'extravagante maniere avec laquelle il en a usé avec moy, supposant des choses que je n'ay pas songées, ou empoisonnant celles qui, bien entendues, estoient tout-à-faict obligeantes pour le roy de Suede, duquel, soit par sa qualité, soit par son merite, je suis incapable de parler qu'avec le dernier respect, et il y a assez longtemps que je suis dans le monde avec quelque approbation pour sçavoir me conduire en sorte que ny les grands ny les petits ne puissent avoir sujet de se plaindre raisonnablement de moy. Sept. 1658.

Mazarin insiste toujours, dans la suite de cette dépêche, sur la mauvaise conduite d'Antoine Courtin, qui ne fréquente que les partisans de Condé et du cardinal de Retz, et en général ceux qui cherchent à exciter des troubles en France. Il termine en témoignant au chevalier de Terlon que l'on a été satisfait de la réponse qu'il a faite au roi de Suède; il lui promet de s'occuper de ses intérêts.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 269 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Fontainebleau, 15 septembre 1658.

J'ay appris avec beaucoup de joye la prise d'Oudenarde[1], parce que c'est une action de grand esclat, et qui vous donnera moyen de vous bien establir et subsister grassement en ce pays-là[2].

Tous les advis que j'ay de mes correspondants de Flandres portent (ce que vous pouvez recognoistre encore mieux que personne, estant sur les lieux) que jamais l'espouvante et la confusion n'ont esté si grandes parmy les ennemis, lesquels cognoissant bien qu'ils sont exposez de tous costez à faire des pertes considerables, se contentent de prier Dieu qu'il veuille, au moins, les diminuer, autant qu'il se pourra, et pour le nombre et pour la qualité.

On faict advancer toutes les troupes qui doivent joindre M. le mareschal de Schulemberg, qui me mande qu'il se tiendra prest à executer tout aprez qu'il aura receu de vos nouvelles. Vous songerez seulement, s'il vous plaist, aux troupes de Wirtemberg[3], lequel ne voudra servir que soubs vous, de sorte que, s'il mene son infanterie audict s^r^ mareschal [de Schulemberg], il faudra que vous trouviez quelque expedient pour adjuster qu'il ayt contentement; et je croy qu'il sera fort satisfaict quand vous lui escrirez que vous serez bientost en lieu où il vous pourra rejoindre.

On a donné tous les ordres necessaires pour le blocus de Hesdin; suivant les memoires que m'a apportez, de la part de M. le mareschal

[1] La ville d'Oudenarde avait été prise le 9 septembre 1658.

[2] Toute cette région de l'Escaut fait maintenant partie du royaume de Belgique.

[3] Ulrich de Würtemberg. (Voy. t. VIII, p. 308.)

de Schulemberg, le s^r de St-Agnan, que je luy redespeche à present, dont[1] vous aurez esté informé par le chevalier de Clerville. Si vous croyez qu'il faille faire quelque chose de plus là-dessus, je m'asseure que vous prendrez la peine de le mander audict s^r Mareschal. Sept. 1658.

Les Espagnols se vantent de faire beaucoup de prisonniers des soldats qui s'escartent, et je ne doute pas que vous ne fassiez tout ce qui peut despendre de vous pour les obliger à se tenir serrez.

J'ay receu advis ce matin, par un courrier de M. de Bordeaux, que M. le Protecteur estoit à l'extrémité, et quoyque six heures aprez il en ayt depesché un autre pour me mander qu'il y avoit encore quelque esperance, neantmoins, veu la longueur et la force du mal, je crains fort qu'à la fin il ne succombe[2]. Je le redespeche en Angleterre avec les ordres necessaires pour tous les evenemens, et j'envoye le chevalier de Montgaillard à M. l'ambassadeur Lockhart pour luy offrir tout ce qui peut dependre de moy, si ce malheur arrive. Ce pendant j'ay creu à propos de vous informer d'une nouvelle aussy importante que celle-là, afin que vous preniez vos mesures sur ce fondement, et que vous agissiez ensuite, selon la certitude que vous aurez de la mort ou de la guerison dudict s^r Protecteur, estant asseuré que si elle [la guerison] arrivoit, on doit attendre dudict s^r ambassadeur tous les offices que l'on pourra souhaiter de son affection pour cette couronne.

Je vous prie, autant qu'il vous sera possible, de me donner de vos nouvelles et de croire que vous n'aurez jamais un serviteur plus asseuré, etc.

XXXVI.

Aff. étr., France, t. 276, f° 169. — Original signé; partie autographe.

À J.-B. COLBERT.

Fontainebleau, 16 septembre 1658.

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre d'hyer, que vous fussiez

[1] *Dont* se rapporte à *mémoires*. — [2] Olivier Cromwell était mort le 13 sept. 1658.

Sept. 1658. arrivé à Paris, d'où il ne faut pas que vous partiez, parce que je pretends y estre au premier jour.

Il n'est pas vray que l'on ayt donné aucun ordre pour faire partir le president Le Coigneux[1], comme on vous l'a dict.

J'ay sceu, sans que pourtant personne me l'ay dict positivement, la mort du fils de M. le prince de Conty, sur laquelle je vous prie d'aller faire compliment, de ma part, à luy et à Mme sa femme[2], et de leur dire qu'au lieu d'aller à Paris pour me rejouyr avec eux, comme je croyois, de la naissance d'un fils, j'iray à present pour leur tesmoigner la douleur que j'ay de la perte qu'ils en ont faicte, qu'ils croiront bien m'estre fort sensible par toutes sortes de raisons.

[3] Je suis fort en peine du malheur arrivé à Monsieur [le prince] et à Madame la princesse de Conty, et j'iray, demain ou aprez, leur en tesmoigner mon affliction, laquelle ce pendant vous leur ferez cognoistre avec une expression particuliere, puisqu'en effect je suis tres-marry de ce malheur.

XXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 281 v°. — Copie du temps.

À M. LOCKHART,

AMBASSADEUR D'ANGLETERRE.

Fontainebleau, 16 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

Après avoir répété, à l'occasion de la mort du Protecteur, les protestations d'amitié pour sa famille que contient l'addition à la lettre à l'ambassadeur Bordeaux[4], Mazarin continue ainsi :

Je prends la hardiesse de luy representer (à Lockhart) que les

[1] Voy. le t. IV, p. 309 et 365, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Laura Martinozzi, princesse de Conti, était, comme on sait, la nièce de Mazarin.

[3] Le *post-scriptum* est autographe.

[4] Publiée dans l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot, t. I, p. 492.

Espagnols, en cette conjoncture, n'oublieront rien pour se prevaloir Sept. 1658.
du roy Charles[1] et de ses freres, les faisant agir pour débaucher les Anglois qui sont dans l'armée [françoise] et dans Dunkerque et Mardyk, et introduire peut-estre avec eux quelque negociation pour surprendre ces places. C'est pourquoy je ne doute pas que V. Exc. ne redouble ses soins pour rompre leurs desseins; en quoy elle sera precisement et sincerement assistée de M. de Turenne, luy ayant escrit de s'entendre avec elle et faire tout ce que V. Exc. jugera necessaire pour la seureté desdictes places, et pour faire cognoistre que rien n'est capable d'apporter la moindre alteration à l'union des deux couronnes.

J'ay escrit aussy à M. de Schomberg, et si V. Exc. prend la peine de leur[2] faire instance de quelque chose, elle recognoistra, par les effects, que le Roy et tout ce qui en depend veut avoir grand soin de contribuer au bonheur de la famille de M. le Protecteur et à la conservation des conquestes que S. A. a faictes, à laquelle la France a beaucoup d'interest.

XXXVIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 34, f° 326. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Fontainebleau, 17 septembre 1658.

On ne m'a rendu qu'hyer vostre lettre du 5 de ce mois, et comme nous avons sceu depuis la prise d'Oudenarde, sur laquelle je vous ay escrit assez au long, il ne me reste rien à y adjouster. Je vous diray seulement que nous avons eu nouvelles certaines de la mort de M. le Protecteur[3]; qu'il avait déclaré son fils aisné, le mylord Richard, son successeur, et que l'armée et la ville de Londres, qui peut[4]

[1] Charles II, roi titulaire d'Angleterre, s'était retiré dans les Pays-Bas espagnols.

[2] La copie porte *leur*, se rapportant à Turenne et à Schomberg.

[3] Olivier Cromwell était mort le 13 septembre 1658.

[4] Le manuscrit porte bien *peut* au singulier.

Sept. 1658. donner le plus grand bransle au changement ou à la consistance en ce pays-là, paroissoit luy estre assez favorable; mais comme il ne faut pas faire un fondement asseuré à l'issue et qu'il est à presumer que le roy d'Angleterre et le duc d'York tascheront de profiter de cette conjoncture pour desbaucher les Anglois qui sont dans nostre armée [à Dunkerque] et à Mardik et voir si, gaignant quelques officiers, ils ne pourroient point entreprendre quelque chose sur lesdictes places, mesme dans Dunkerque, je vous prie de vous entendre avec M. Lockhart sur tout ce qu'il y aura à faire, afin d'empescher l'effect de leur dessein, et de luy faire sçavoir que vous avez ordre du Roy de luy offrir toutes les assistances qu'il pourra desirer de vous, escrivant à M. de Schomberg de faire aussy la mesme chose de son costé.

Nous verrons bientost le train que prendront les choses en Angleterre. Sur quoy on prendra aussy des mesures plus certaines. Cependant je ne sçais si ce nouvel incident pourra empescher l'execution [de la resolution] qu'on a prise à l'esgard de Hesdin, et que je vous prie d'examiner avant que nous y soyons embarquez davantage, car on en usera comme vous le jugerez à propos, et M. le mareschal de Schulemberg se conformera volontiers à ce que vous luy manderez estre de vos sentimens.

XXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 274. — Copie de la main de J.-B. Colbert.

À LA REINE.

Paris, 19 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay faict partir ce matin Artagnan[1] pour porter au *Confident* et à vous la nouvelle de la continuation des graces qu'il plaist à Dieu departir à ce royaume[2]. Elles sont tres-considerables, comme vous avez veu, et

[1] Jean de Baas de Castelmore. — [2] Turenne s'était emparé de Menin et avait battu le prince de Ligne sur la Lys. (*Mém. de Turenne,* p. 501, édit. Michaud et Poujoulat.)

j'ay creu vous devoir depescher en diligence pour vous dire que, quelque resolution qu'on soit obligé de prendre, il faut que le *Confident* soit auparavant trois ou quatre jours dans cette ville[1], pour aller aprez, ou à Rouen[2], ou à Compiegne, ou à Lyon. Je voudrois bien que ce fust à Lyon[3]; mais cela depend de l'estat de ces affaires. Sept. 1658.

M. de Turenne voudroit bien estre appuyé par l'approche du *Confident* à la frontière; mais cela n'est pas le plus necessaire.

Je vous prie de faire en sorte que je puisse apprendre la resolution du *Confident* et la vostre demain à midi; car si elle est de venir icy demain, ou aprez, j'auray l'honneur de vous y attendre. Sinon je seray aprez-demain à Fontainebleau.

Il ne faut, s'il vous plaist, parler d'autre chose que de venir icy, si vous le resolvez ainsy.

XL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 275 v°. — Copie du temps.

À M. LOCKHART.

Paris, 22 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay veu, par les lettres que V. Exc. a pris la peine de m'escrire, les assistances qu'elle continue de donner à M. de Turenne pour faciliter les progrez des armes du Roy, et c'est avec raison qu'elle tesmoigne de la joye du bon estat de nos affaires en Flandres, puisque l'Angleterre en recevra tousjours beaucoup d'avantages. Le s^r Talon a ordre de faire rendre à V. Exc. les outils qu'elle a envoyez de Dunkerque, et on en usera de mesme de toutes les autres choses.

Elle doit avoir receu deux de mes lettres : l'une sur l'extremité de

[1] A Paris.

[2] A cause des troubles de la Normandie. (Voy. t. VIII, p. 333.)

[3] Le Roi se rendit, en effet, à Lyon pour une entrevue avec la cour de Savoie, comme on le verra plus loin.

Sept. 1658. la maladie, et l'autre sur la mort de M. le Protecteur, dont Leurs Mtez ont esté sensiblement touchées; elles ont pris le deuil avec toute la Cour[1], et M. de Bordeaux a ordre d'en faire, de leur part, des complimens de condoleance à M. son successeur[2] et d'assister aux funerailles de S. A.

Vous aurez veu, par ces dernieres [lettres], mes sentimens particuliers sur ce funeste accident, et quoyqu'il ne me reste rien à adjouster que, sy, avant que sçavoir positivement quelle face prendroient les affaires en Angleterre et la proclamation de M. le Protecteur d'à present, je vous ay prié de l'asseurer et toute la famille de feu S. A. qu'ils pouvoient faire un fondement certain sur l'amitié du Roy et sur mon tres-humble service en toutes sortes d'evenemens, je ne puis que confirmer à V. Exc. les mesmes choses, comme M. l'ambassadeur le fera, de son costé, à S. A. en la felicitant, au nom du Roy, de ce que, d'un consentement si universel du Conseil d'Estat, de la ville de Londres et des officiers de l'armée, il a esté élevé à la mesme dignité que feu S. A. son pere a soustenue si glorieusement.

Dans le reste de la dépêche, Mazarin continue de protester de son dévouement pour le nouveau Protecteur; mais il termine en déclarant qu'à son regret, l'état des finances de France ne permettrait pas de l'assister d'argent.

XLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 294. — Minute avec corrections et additions interlinéaires.

À M. DE TURENNE.

Paris, 22 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

Je n'employeray pas beaucoup de paroles pour vous exprimer la joye que j'ay eüe d'apprendre tous les advantages considerables que vous

[1] Voy. ce qu'en dit Mlle de Montpensier. (*Mémoires,* t. III, p. 283, édit. Charpentier.) — [2] Richard Cromwell.

venez de remporter sur les ennemis, puisque vous en pouvez juger par la qualité des choses que vous avez faictes, auxquelles je donne tout le prix et l'estime qu'elles meritent, et je puis bien vous dire avec sincerité que, quelque utilité qu'en reçoive le service du Roy, je ne m'en resjouys pas plus par ce motif que par celuy de vostre gloire. L'on peut esperer, par la diligence que vous y apportez, que sera couronnée cette campagne par la prise d'Ypres[1]. Il faut cultiver une disposition d'affaires si favorable, et il paroist assez, par toutes vos actions, qu'il est superflu de vous rien suggerer pour vous faire profiter de toutes les conjonctures qui se peuvent présenter de faire de nouveaux progrez et d'accroistre de plus en plus la réputation des armes de Sa M^té^. Sept. 1658.

J'ay esté tres-ayse d'apprendre le retour du comte de Horne[2] et qu'il eust trouvé les esprits, au lieu où il estoit allé, dans tous les sentimens que nous pouvions desirer pour l'execution de nostre projet[3]. Il faut continuer cette negociation avec chaleur, parce que elle nous peut produire plus d'advantages en un jour qu'une guerre heureuse en plusieurs années.

Je pense que vous estes tres-satisfaict de M. le mareschal de Schulemberg, et asseurement, en le caressant un peu, il se mettra dans le feu pour toutes les choses que vous desirerez de luy. Je me remets du surplus à la vive voix du chevalier de Clerville et à ce que j'escris au s^r^ Talon.

Il est superflu de vous dire que rien ne peut contribuer davantage au succez de la negociation introduite en Hollande[4] que le bon traitement qu'on fera aux grandes villes qu'on reduira sous l'obeissance du Roy. C'est pourquoy je vous conjure de n'oublier rien pour le faire executer ainsy.

[1] Voy. la lettre suivante.

[2] Probablement Philippe-Eugène de Hornes, dit le *comte de Hornes*. Il avait épousé Julienne de Mérode. Leur fils Philippe-Maximilien de Hornes devint lieutenant général des armées du roi de France.

[3] On verra plus loin que Mazarin aurait voulu faire des Pays-Bas espagnols un État indépendant.

[4] Relative au projet que nous venons d'indiquer concernant les Pays-Bas espagnols.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1658. Je me souviens d'avoir parlé sur ce sujet avec M. l'ambassadeur Lockhart, qui tesmoignoit souhaiter avec grande passion que la Flandre prist la resolution de s'eriger en pays libre; mais en cas qu'il fust necessaire de luy parler de rechef là-dessus, afin de l'obliger à escrire en Angleterre pour faire ordonner par le nouveau Protecteur au ministre anglois, qui est à la Haye, de parler en la mesme conformité que M. de Thou, je vous prie de le faire.

Mazarin dit ensuite que M. d'Humières sollicite la place de gouverneur d'Ypres. Il ne sait pas si le Roi voudra, dans ces circonstances, établir des gouverneurs dans les grandes villes de Belgique. En tout cas, ceux qu'on y mettrait ne devraient pas espérer en retirer des avantages considérables; car on doit surtout ménager ces villes. Il consulte Turenne sur les officiers que l'on pourrait mettre à Oudenarde et à Menin, lui parle des affaires d'Angleterre qui suivent le même cours, et termine par de nouvelles félicitations sur le résultat de la campagne :

« En quatre de celles qui ont été les plus heureuses, écrit le Cardinal à Turenne, on n'a pas faict tant de progez; je m'en resjouys de nouveau avec vous, comme le plus asseuré serviteur que vous ayez [1]. »

XLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 284 [2]. — Minute avec de nombreuses corrections interlinéaires.

À M. DE TURENNE.

Paris, 24 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

Depuis le départ du chevalier de Clerville, j'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 18 de ce mois, où je vois que

[1] Cette lettre est une de celles qui prouvent combien était mal fondée l'opinion de ceux qui prétendaient qu'il y avait mésintelligence entre Mazarin et Turenne. (Voy. t. VIII, p. 424, note 3.)

[2] On ne doit pas s'étonner de trouver la lettre du 24 septembre placée, dans le ms., avant celle du 22. L'ordre chronologique n'a pas toujours été suivi dans le classement des minutes.

les choses continuent tousjours a estre en un fort bon estat. Je ne vous diray rien sur ce que vous avez faict pour les y mettre, puisque vous avez veu, par une depesche precedente, que je donne à toutes vos actions le prix qu'elles meritent, c'est-à-dire qu'on ne sçauroit assez les louer, et le sentiment que vous avez des affaires des Espagnols en Flandres n'est pas le pronostic du monde le plus advantageux pour eux; car vous n'avez pas trop accoustumé de juger des choses en l'air et de vous flatter d'aucune esperance sans un fondement certain. Sept. 1658.

J'en ay fait une fort bonne du siege d'Ypres[1], quoyque vous m'en parliez avec retenue. Le s[r] Talon vous aura mené du canon, des munitions, des outils et tout ce qu'il aura voulu tirer des magasins de Gravelines. Le s[r] de Saint-Agnan sera desja auprez de vous avec un fonds d'argent que je luy ay faict mettre entre les mains, avec ordre d'executer les vostres (vos ordres) dans les depenses qu'il y aura à faire. Vous ne manquerez pas de toutes les assistances possibles, afin de profiter le plus qu'il se pourra de toutes les conjonctures présentes. J'ay donné ordre d'envoyer à Gravelines soixante milliers de poudre, qui sont à Amiens, et vous aurez sceu, par le s[r] Talon, que c'est par la mesme raison que vous me marquez que les chemins peuvent devenir fort difficiles en Flandres, la saison, s'advançant, que j'ay resolu d'envoyer toutes les munitions par mer, afin qu'ensuite elles puissent estre portées par les canaux aux places où elles seront destinées.

Je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay desja mandé sur la mort de M. le Protecteur, qui jusques icy ne paroist pas devoir apporter aucun changement aux affaires d'Angleterre, son fils aisné ayant esté declaré son successeur avec l'approbation generale de tous ceux du Conseil [d'Estat], des officiers de l'armée et des bourgeois de Londres, et on avoit envoyé dans toutes les provinces pour faire faire la mesme proclamation, à laquelle on ne croyoit pas qu'il se trouvast aucun obstacle. On a escrit à M. de Bordeaux[2] et à M. l'ambassadeur Lockhart[3] tout

[1] Cette ville se rendit à Turenne le 24 septembre, le jour même où Mazarin écrivait cette dépêche.

[2] Voy. aux Analyses les lettres au président de Bordeaux.

[3] Ci-dessus, p. 60 et 63.

Sept. 1658. ce qui se devoit sur cet accident, qui ne nous peut pas empescher de suivre tousjours nostre chemin.

Vous avez tres-bien faict de retourner vers la Lys, au lieu de vous approcher de Bruxelles, quand vous l'avez pu; mais je dois vous dire deux choses que portent les advis que j'ay receus de Flandres (que vous sçavez qui viennent de bon lieu) : la premiere, que, si vous aviez pris le chemin de Bruxelles, on seroit venu au-devant de vous pour capituler, sans que don Juan, qui estoit auprez, et don Alonzo de Cardeñas[1], qui estoit dedans, l'eussent pu empescher, et que Louvain et Malines auroient indubitablement suivi le mesme exemple, mais vous ayant veu retourner en deça, tous les soldats, la milice et le peuple, jusques aux moines, travailloient continuellement aux fortifications de Bruxelles, don Juan y estant entré pour cet effect. La seconde est que tous les ministres de Flandres ont eu une grande apprehension que vous n'accordassiez la neutralité à Oudenarde, parce qu'ils estimoient que cet exemple auroit obligé la plus grande part des autres grandes villes du pays à nous demander la mesme chose. Ce qui vous servira, s'il vous plaist, à vous confirmer de plus en plus que le dessein que nous avons[2], peut aysement reussir, y apportant les soins qui dependront de nous, et d'autant plus que M. d'Estrades, qui vient tout presentement d'arriver de Hollande, m'asseure que ceux qui ont la principale part dans le gouvernement de MM. les Estats [des Provinces-Unies] ne souhaitent rien avec plus de passion que le bon succez de cette negociation, à laquelle ils s'appliquent, de leur costé, avec grand soin.

[1] Don Alphonse de Cardeñas était ambassadeur d'Espagne à Londres.

[2] Mazarin songeait, comme on l'a dit, à faire des Pays-Bas espagnols un État neutre. On aurait ainsi ménagé la susceptibilité des Provinces-Unies, qui craignaient d'avoir les Français pour voisins et favorisaient la création d'un État autonome qui les en séparât.

XLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 298 v°. — Minute avec corrections interlinéaires et marginales.

À M. DE TURENNE.

Paris, 30 septembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 24 de ce mois et [j'ay] entretenu fort au long le s[r] de Madaillan[1]. Si vous aviez besoin de quelqu'un pour faire valoir vos actions, je m'asseure que vous estes bien persuadé que je ne les mettrois pas dans leur plus mauvais jour; mais elles esclatent si fort elles-mesmes, qu'il n'est pas necessaire qu'elles empruntent une recommandation estrangere pour en augmenter le prix. Le Roy leur donne tout celuy qu'elles meritent, et Leurs M[tez] assisteront Elles-mesmes demain au *Te Deum*, qui sera chanté pour la prise d'Ypres et des autres places dont on s'est emparé depuis celle d'Oudenarde[2].

Après lui avoir dit que M. d'Humières avait été chargé par le Roi du gouvernement d'Ypres et lui avoir indiqué d'autres changements parmi les commandants de places, Mazarin continue ainsi :

Le Roy a esté trez-ayse de ce que M. de Madaillan m'a dict qu'aprez la prise d'Ypres vous faisiez estat d'aller vers Lisle; car s'il vous pouvoit reussir, dans la consternation et l'espouvante où est tout le pays, je ne dis pas de prendre, mais de faire declarer, de quelque maniere que ce fust, en nostre faveur une place de cette consequence, j'ay advis certain qu'il ne falloit qu'obliger quelque grande ville à entrer en neutralité pour entraisner toutes les autres à suivre son exemple, et vous

[1] Philippe, comte de Madaillan, marquis de Lesparre, mort en 1719, à 89 ans. Il était, en 1658, aide de camp de Turenne. (*Mém. de Turenne*, p. 500, édit. Michaud et Poujoulat.)

[2] La principale de ces places était Menin.

Octobre 1658. pourriez, en ce cas, promettre, de la part du Roy, que Sa Mté la protegeroit et l'assisteroit puissamment contre les Espagnols, s'ils vouloient se ressentir[1] de cette acceptation de neutralité.

On me mande aussy que les ministres d'Espagne sont mal satisfaicts de la ville de Bruxelles, dont les bourgeois ont refusé de garder aux portes et de les assister d'un sol dans cette occasion, et que don Juan estoit enragé de ce qu'on le rappeloit en Espagne, voyant bien que c'estoit une piece que luy ont jouée le prince de Condé, le marquis de Caracene et Cardeñas[2].

Mazarin termine en lui parlant des mesures à prendre pour les blessés et les malades, et pour l'approvisionnement d'Ypres, Menin et Oudenarde. Il a appris avec plaisir que Turenne est satisfait des services que lui ont rendus le maréchal de Schulemberg et le corps anglais qui sert dans son armée.

XLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 303 v°. —
Copie du temps.

À M. BARTET[3].

Paris, 2 octobre 1658.

J'ay receu vostre lettre du 30 septembre, où je n'ay point esté supris de voir les sentimens, dans lesquels vous me mandez qu'est M. le duc de Longueville, sçachant assez qu'il ne se peut rien adjouster à son zele pour le service du Roy et pour le soustien de l'authorité de Sa Mté. Je ne sçay sur quel fondement le sr de Gaumont[4] luy a dict

[1] Se venger.

[2] Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, général malheureux de l'armée espagnole en Flandres, depuis 1656, avait précédemment commandé en Catalogne.

[3] Sur Bartet, secrétaire du cabinet, voyez le tome V, p. 799 (Additions), des *Lettres de Mazarin*. On a vu dans le t. VIII, p. 561 et 562, que Bartet avait été, quelques mois auparavant, suspect à Mazarin de s'être mêlé des intrigues de la princesse Palatine pendant la maladie du Roi.

[4] Gentilhomme ordinaire de la maison du Roi.

qu'il ne falloit pas faire arrester le s[r] de Gratot[1], parce que l'on avoit changé icy de sentiment à son esgard; car je vous asseure que le Roy persiste plus que jamais à vouloir qu'on le poursuive jusques au bout, le considerant comme un des principaux autheurs des cabales et des assemblées qui se sont faictes contre le service de Sa M[té]. Octobre 1658.

Je ne comprends pas aussy pourquoy le s[r] Morant[2] a tesmoigné de la froideur dans la recherche des coupables, puisque je ne l'ay jamais veu reculer à faire les choses qu'on a desirées de luy pour le bien des affaires du Roy, et qu'il a bien parlé avec fermeté pour le maintien de l'autorité royale; de sorte que je suspendray le jugement que j'en avois faict jusques à ce que je sçache par luy-mesme les motifs de son voyage en Basse-Normandie[3].

Je n'entrerai point en matiere sur les autres choses que vous m'escrivez, parce que l'on pourvoit à tout par le moyen de la declaration qu'on expedie en faveur de la noblesse, à l'exception des trois personnes que Sa M[té] veut qui viennent rendre compte icy de leurs actions. Je tascheray de profiter ensuite de l'advis de M. le duc de Longueville, en faisant inserer dans une ordonnance, que l'on pretend faire publier, ce qu'il propose pour le desistement ou renonciation des gentilhommes à toutes sortes d'unions et d'associations. Cependant je seray bien ayse de sçavoir le sentiment de M. le duc de Longueville sur ce qu'il croit que l'on doit faire des troupes qui sont dans la province [de Nor-

[1] Ailleurs ce nom est écrit *Du Gratot*. Le s[r] de Gratot avait été, avec le s[r] de Créguy, l'un des instigateurs des troubles survenus en Normandie. (Voy. le tome VIII, p. 333 et 334, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Ce s[r] Morant était probablement Thomas Morant, maître des requêtes, dont parle Tallamant des Réaux. Il était à cette époque intendant de Normandie, et fit ériger en marquisat (1672) sa terre du Mesnil-Garnier, près de Coutances, que son père avait précédemment fait titrer de baronnie. (*Historiettes*, t. IV, p. 384, édit. Techener.)

[3] Tallemant des Réaux, parlant d'un autre Thomas Morant, reçu maître des requêtes en 1612, et père de celui dont il est question dans cette lettre, dit qu'il est parent du poète Malherbe. (*Historiettes*, t. I, p. 292 et 311, de la même édition.) Thomas Morant, sieur du Mesnil-Garnier, de Courcelles et d'Estreville, était fils d'un simple sergent (huissier) de Caen; il devint secrétaire du Roi, puis trésorier de l'Épargne de 1616 à 1628. Il fit une fortune considérable dans cette charge, l'une des plus lucratives des finances.

Octobre 1658. mandie]; s'il y en faut laisser une partie, ou mesme y en envoyer davantage, parce qu'on se conformera à ce qu'il jugera à propos.

XLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 304 v°. — Copie du temps.

À M. DE GAUMONT.

Paris, 3 octobre 1658.

Vous me laissastes, en partant, un escrit qui contenoit l'advis que les deputez de l'assemblée de Conches, qui estoient allez trouver S. A. R.[1], avoient donné de ce qui s'estoit passé en leur audience. Ce qui m'oblige à vous faire ces lignes, pour vous dire que cet advis n'a aucun fondement et que Sadicte A. R. se sent fort picquée contre ceux qui ont voulu respandre une semblable fausseté, ayant envoyé icy exprez le s^r de Belloy[2] pour dire au Roy qu'elle estoit incapable de manquer à ce qu'elle avoit promis à Fontainebleau à Sa M^té; qu'elle n'avoit point voulu voir ces deputez, et qu'elle avoit faict declarer que, s'ils se presentoient devant elle, elle les feroit arrester. Ce que vous pourrez dire à ceux qui vous ont debité une semblable nouvelle, et aux autres dans l'esprit de qui elle pourroit faire impression, et il sera bon d'examiner avec quel esprit on vous a donné ledict escrit.

[1] Gaston d'Orléans. — [2] Voy. dans le tome VIII, p. 734 et 748, les lettres adressées au comte du ou de Belloy sur les troubles de Sologne.

XLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 311. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Paris, 3 octobre 1658.

En vous envoyant le *duplicata* de ce que je vous escrivis, l'autre jour, par le s[r] de Madaillan[1], je vous confirme la mesme chose que je luy donnay charge de vous dire touchant le voyage du Roy, si vous croyez que la presence de Sa M[té] et le peu de forces qu'Elle pourra mener avec Elle puissent produire effect à l'esgard du pays tel que nous souhaitons; et j'ay jugé d'autant plus à propos de vous escrire de nouveau là-dessus, que je viens presentement de recevoir des advis de Flandres de tres-bon lieu, qui portent qu'on ne sçauroit s'imaginer la consternation dans laquelle sont les ennemis, non seulement par les progrez qu'ont faicts les armes du Roy, mais par la mauvaise disposition dans laquelle estoit le pays, puisque, dans toutes les grandes villes, on parle sans aucune retenue contre les Espagnols[2], et qu'il est desormais temps de prendre party pour ne succomber pas [en] demeurant soubs leur domination, le roy d'Espagne n'ayant ny forces ny application pour les conserver et empescher, au moins, qu'ils ne tombent tousjours en de plus grandes miseres.

Sur quoy je dois adjouster que don Juan et les autres ministres sont dans une furieuse inquietude de ce qu'à Bruxelles on parle publiquement par les places d'appeler les François, sans vouloir prendre aucun soing ny de la fortiffication de la ville ny de la garde des portes ny de faire la levée des douze cens hommes que don Juan avoit exigée d'eux dans son dernier voyage, et ce qui augmente encore leur apprehension, c'est de voir que Lisle, Gand, Louvain et Malines sont à la

[1] Voy. ci-dessus, p. 69. — [2] En disant qu'il est désormais temps, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1658. veille de prendre une grande resolution, au prejudice de la fidelité qu'elles ont eue jusqu'à present pour le service du roy d'Espagne.

On me mande aussy que generalement les esprits de tous les habitans d'Anvers estoient fort mal disposez pour eux, quoyqu'ils soient bridez par la citadelle qui y est.

Vous devez faire estat de ces advis comme estant tres-certains, et je vous en informe exactement, sçachant le zele et l'application avec laquelle vous vous reservez d'en profiter en toutes rencontres.

Je vous diray encore qu'on n'a laissé que trois cens hommes dans Armentieres; ce qui ne peut avoir esté faict qu'avec ordre à celuy qui commande de capituler, si l'armée du Roy se presente pour en faire le siege, puisque l'on a toujours creu que deux mille hommes ne suffiroient pas pour la deffendre, veu la grandeur et le mauvais estat de la place, et si vous adjoustez à cela ce que j'ay eu le bien de vous dire de l'intention des ennemis à l'esgard de ladicte place, qui estoit de l'abandonner, si vous y aviez marché aprez la prise de Dixmude, je croy que vous conclurez aysement qu'il ne vous sera pas difficile de vous en rendre maistre; ce que j'estimerois de grande consequence pour l'establissement et la seureté de nos quartiers, qui se trouveroient fort incommodez si les ennemis conservoient ce poste pendant l'hyver.

Je songe mesme que, si nous l'avions, on y pourroit mettre le s^r de La Haye avec la garnison de Saint-Venant, dans lequel on ne laisseroit que trois cens hommes, ou ce qui seroit necessaire pour le garantir des surprises, et nous verrions, à vostre retour, la resolution qu'il y auroit à prendre pour ne consommer pas la meilleure partye de l'armée à la garde de places, que vous conviendrez vous-mesme qu'il n'est pas necessaire de garder, lorsqu'on sortira en campagne.

Vous prendrez garde pourtant, s'il vous plaist, que quoyque l'advis que je vous donne soit veritable, il pourroit y avoir depuis du changement, et que, au lieu que don Juan abandonnast Armentieres, il se resolust, voyant la saison si avancée, à le soustenir avec toutes les forces necessaires pour cela. C'est pourquoy faisant vos diligences, vous n'auriez pas grande peine à sçavoir si la garnison est reduite comme

je vous ay marqué cy-dessus, ou si les ennemis ont changé de sentiment, afin de pouvoir prendre vos mesures avec plus de fondement. Octobre 1658.

J'avois oublié de vous dire que toute l'application des ennemis va à reprendre Oudenarde, s'ils voyent jour à le pouvoir faire, considerant ce poste entre nos mains comme celuy qui leur peut donner plus de peine dans les quartiers d'hyver, et qui est le plus capable de faire tomber Tournay et Bruxelles. C'est pourquoy il faut avoir grand soing et diligence pour travailler à mettre ladicte ville en estat de ne rien apprehender durant l'hyver, et je vous prie pour cela de faire consideration sur ce que je vous ay escrit, s'il ne seroit pas bien d'y mettre Gadagne[1] en donnant à Rochepers[2] le commandement des troupes qu'on establira à Menin.

Je vous prie aussy d'examiner s'il y auroit quelque lieu où mettre Bellefonds avec un semblable commandement, car il y a longtemps qu'il sert; il a esté plusieurs fois blessé et il a tant de bonne volonté, qu'il merite bien qu'on songe à faire quelque chose pour luy; mais, en ce cas, je voudrois que ce fust vous qui me le proposassiez, afin qu'il vist, contre son attente, qu'il n'y a rien qui vous empesche d'obliger ceux qui servent bien.

En dictant cette lettre, il me tombe dans la pensée que, si on prenoit Armentieres, il faudroit en donner le commandement au comte Broglia et raser la Bassée, puisqu'il auroit un meilleur poste, plus propre à estre fortifié et qu'il conserveroit les mesmes contributions[3], et on luy pourroit mesme donner à garder le chasteau de Commines[4]. Ledict comte pourroit transporter à Armentieres tout ce qu'il a à la Bassée, et il n'auroit pas à craindre, durant cette guerre, que les en-

[1] Charles-Félix de Galléan, comte de Gadagne, lieutenant général.

[2] Ce nom est écrit Rochepaire dans les *Mémoires de Turenne.*

[3] Contributions de guerre, levées sur le pays dans un rayon nettement déterminé, et qui permettaient au gouverneur de faire subsister ses troupes.

[4] Ce château était situé sur la Lys. Turenne dit (*Mém.*, p. 504, édit. citée) qu'il «est fort bon et un passage considérable». Il avait été pris à la fin de septembre, après la reddition d'Ypres, sans avoir opposé une sérieuse résistance au colonel Ruterfort qui s'en était emparé avec deux régiments écossais.

Octobre 1658. nemis songeassent à faire ce siege-là, comme en beaucoup de rencontres ils pourroient entreprendre celuy de la Bassée; et le Roy y gagneroit aussy beaucoup, car la Bassée ne nous sert de rien, et nous espargnerions la garnison qu'il faudroit mettre à Armentieres, laquelle il faudroit qui fust bien forte si on le vouloit conserver, comme tout le monde le juge necessaire. Je vous prie de faire reflexion là-dessus et de m'en mander vostre advis.

XLVII.

Aff. étr., France, t. 277, f° 310. — Copie du temps.

À MADAME ROYALE.

[Paris], 4 octobre 1658.

Quoyque je me remette entierement au s[r] abbé Amoretti sur toutes choses, ayant eu de longs entretiens avec luy et luy ayant parlé avec la derniere sincerité et avec la passion que je dois et de laquelle je ne me departiray jamais lorsqu'il s'agira du service et de la satisfaction de V. Alt. R. et des interests de la maison de Savoye, je ne lairray pas de luy repliquer, sur le point principal, ce que je me suis donné l'honneur de luy mander d'autres fois, c'est-à-dire que je ne puis promettre à V. Alt. R. rien de positif[1], mais bien que Sa M[té] faict le voyage avec la plus grande joye du monde, et qu'Elle ne souhaite rien si passionnement que de verifier les relations qui luy ont esté faictes pour achever sans aucun delay une affaire qui luy tient extremement au cœur, et pour laquelle je responds à V. Alt. R. que Sa M[té] a toutes les inclinations imaginables, le s[r] abbé Amoretti[2] l'a appris de sa propre bouche, et il a recognu que la Reyne ne le souhaite pas moins[3]. Je voudrois qu'il me coustast une bonne partie de mon sang et que la

[1] Sur le projet de mariage entre Louis XIV et la princesse Marguerite de Savoie.

[2] Représentant du duc de Savoie en France.

[3] M[lle] de Montpensier (*Mémoires*) dit, au contraire, que la Reine était opposée à ce mariage et souhaitait que le Roi épousât l'Infante d'Espagne.

chose fust desja faicte; mais, n'estant pas en mon pouvoir, je me contenteray d'asseurer V. Alt. R. que je n'oublieray rien en ce rencontre pour luy confirmer qu'elle n'a pas un serviteur plus asseuré et [plus] veritable que moy, et d'ailleurs je suis persuadé que rien ne m'est si avantageux que cette alliance. Octobre 1658.

Sans la maladie[1], Sa Mté avoit resolu de s'advancer, fort bien accompagné, en Italie, pour tascher de pousser bien avant les progrez de ses armes dans l'estat de Milan, assisté de celles de M. le duc de Savoye, mais bien plus pour faire une visite à V. Alt. R., sans luy causer la moindre incommodité; mais Dieu ne l'ayant pas permis, à peine Sa Mté a [recouvré][2] sa (*sic*) santé, qu'Elle a songé à se mettre en chemin, sans apprehender la rigueur de la saison où nous allons entrer, pour se rendre dans les endroits les plus advancez et diminuer, autant qu'il est possible, la peine de V. Alt. R., comme elle entendra plus particulierement de la vive voix dudict sieur abbé, qui s'est chargé de depescher un courrier en toute diligence pour me faire precisement sçavoir la resolution et les sentimens de V. Alt. R.

Le voyage sera publié ce soir, et le pretexte fort plausible, puisque c'est pour donner ordre à de grandes affaires que Sa Mté a en Languedoc et en Provence, pendant que les Estats se tiendront dans les villes de ces deux provinces les plus proches de Lyon. Sa Mté voudroit bien partir le 21 de ce mois[3], et Elle ne retardera [pas] un moment, si [tost que] le courrier susdict sera arrivé. Pour la maniere de l'entreveue, on se conformera entierement à ce que V. Alt. R. jugera plus à propos; et priant Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise de besnir la conclusion de cet ouvrage, je supplie V. Alt. R. de donner entiere creance audict sr abbé Amoretti sur ce point et sur divers autres, et d'estre bien persuadée que je seray, toute ma vie, avec le dernier respect, etc.

[1] La copie porte après *maladie* les mots *du Roi*, qui paraissent inutiles et feraient supposer grammaticalement que *le Roi* et *Sa Mté* indiquent deux personnages divers.

[2] La copie porte *a recouvert*.

[3] La Cour partit de Paris le 26 octobre.

XLVIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 44, f° 408. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Paris, 8 octobre 1658.

Je me dispenseray de respondre en detail à ce que contiennent les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire les 1er et 2 de ce mois et à ce que le sr Talon y a adjousté de vostre part, puisque, le renvoyant, je n'ay qu'à me remettre sur toutes choses à sa vive voix[1].

Je vous diray seulement que les derniers advis que j'ay de Flandres confirment de plus en plus ce que portoient les precedens, de la foiblesse et de l'espouvante des ennemis. Ce que je ne vous marque qu'afin de vous donner part de tout ce que je sçay; car, outre la passion que vous avez pour la gloire et pour le bien de l'Estat, il est aisé de juger par ce que vous [venez][2] de faire que vous n'avez pas besoing d'estre excité pour pousser aussy loing qu'il se pourra les progrez des armes du Roy[3] et profiter de la conjoncture favorable que nous en trouvons et qui pourra bientost cesser, estant certain que, quelque mesure et quelque precaution que nous puissions prendre par nos ligues[4], l'Empereur ne verra pas la Flandre sur le point d'estre perdue pour les Espagnols sans faire un effort pour les secourir, et que nous aurons, au moins, vingt mille Allemands sur les bras la campagne prochaine[5], de sorte que si, en levant encore dix ou douze mille

[1] Turenne avait averti le Cardinal que les Espagnols recherchaient fort Messieurs les États (des Provinces-Unies), leur offrant le duché de Gueldre en garantie d'une somme d'argent qu'ils désiraient emprunter.

[2] La copie porte *verrez*, qui n'aurait pas de sens.

[3] Nouvelle preuve de l'erreur de ceux qui ont prétendu que Mazarin s'était montré malveillant envers Turenne depuis la bataille des Dunes.

[4] Mazarin veut surtout parler de la Ligue du Rhin, où tous les confédérés étaient obligés de soutenir celui qui serait attaqué.

[5] La prévision de Mazarin ne se réalisa pas, parce que, l'année suivante (1659), une trêve suspendit les hostilités entre la France et l'Espagne.

hommes de pied, on pouvoit continuer la guerre mesme pendant tout l'hyver, il n'y a rien qui fust plus important dans la disposition presente où sont les peuples, [qui][1] pourroient prendre à la fin la resolution que nous souhaitons pour se delivrer des maux et de l'oppression qu'ils souffrent. Octobre 1658.

Sans [attendre][2] ce que produiront les contributions, on envoye de l'argent pour commencer à payer les fortifications qui se font par[3] les places conquises, et les troupes seront payées ponctuellement pendant tout l'hyver, faisant estat d'envoyer, au premier jour, de l'argent, afin qu'au moins l'infanterie reçoive quelque payement à la fin de ce mois.

Le s^r Talon vous dira mes pensées sur les establissemens qu'on pourroit faire de delà quand vous vous en reviendrez, soit pour le commandement general ou pour les commandemens particuliers dans les places et les garnisons qu'il y faudra laisser. Sur quoy on [deferera][4] entierement à vos advis; mais ce qui est de plus essentiel, c'est que ceux qui seront dans lesdictes places n'y souffrent pas le moindre desordre et traitent les habitans avec toute la douceur possible; car [rien][5] ne peut davantage esbranler les grandes villes voisines que ce bon traitement qu'ils (*sic*) apprendront dans le mesme temps qu'elles (*sic*) seront foulez extraordinairement par les troupes que les Espagnols seront contraints d'y mettre (leurs quartiers se trouvant fort restraints par nos conquestes), et qu'ils ne pourront faire subsister que de l'argent qu'ils tireront du pays.

Je ne suis pas tout-à-fait de vostre sentiment qu'il faille differer à attaquer Linz; car ce siege [se rendra][6] aussy difficile que celuy d'une bonne place quand la saison sera plus advancée, et nous en serons fort incommodez pour les places de ce costé-là, quelque soin que l'on prist d'accommoder les canaux, outre qu'il me semble que M. de Schomberg le peut attaquer et prendre aysement à present avec l'infanterie que luy donnera M. Lockhart, et ce qui se pourra tirer de Gravelines,

[1] *Qu'ils* dans la copie.
[2] Dans la copie *s'attendre à*.
[3] La copie porte bien *par* et non *pour*.
[4] *Differera* dans la copie.
[5] *On* dans la copie.
[6] *Se rende* dans la copie.

Octobre 1658. Bergues, Furnes et Dixmude pour cette entreprise seulement, sans que cela interrompe le cours des autres choses que vous aurez à faire. Je vous prie donc d'y penser de nouveau et d'en donner l'ordre audict s^r^ de Schomberg, si vous le jugez à propos.

On mettra de l'avoine à Ypres pour la subsistance de la cavalerie pendant le temps que vous me marquez.

Je me resjouis de ce que M. d'Humieres se porte mieux; mais je suis bien fasché qu'il y ayt une si grande quantité de malades, et j'escris à Lange d'en prendre tous les soins imaginables.

Nous attendons avec impatience le retour du s^r^ de Madallan[1] pour sçavoir vos derniers sentimens sur le voyage du Roy[2]; car encore que l'on sçache bien que la personne de Sa M^té^ seroit tousjours utile pour advancer les choses, neantmoins [il][3] ne seroit pas de sa dignité d'aller à la frontiere dans une si meschante saison, si on ne croyoit rien faire et que cela [ne] deust produire quelque grand effect et causer une revolution en Flandres. Cependant Sa M^té^ a jugé à propos de vous envoyer le s^r^ de La Boulaye[4], lequel cognoissant fort bien ce pays-là et estant tres-bon officier pourra vous servir utilement en diverses rencontres, et si vous le jugez propre en quelque poste ou en quelque autre chose que ce soit, il fera tout ce que vous luy ordonnerez.

XLIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 309. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Paris, 9 octobre 1658.

Je viens tout presentement de recevoir des nouvelles de Flandres, et de fort bon lieu, qui confirment tout ce que je vous ay mandé par

[1] Voy. ci-dessus, p. 69 et 73.

[2] Le Roi se préparait à se rendre à Lyon.

[3] La copie porte *s'il*.

[4] Nous avons publié, dans le tome VIII, p. 746, l'analyse d'une lettre adressée par Mazarin à ce gentilhomme.

mes deux dernieres depesches et que j'ay donné charge au s[r] Talon de vous dire de vive voix, mais aussy representant encore plus forte l'apprehension des ennemis de quelque changement dans les grandes villes; que cela avoit obligé don Juan de se mettre avec le marquis de Caracene à Termonde[1], que l'on presuppose estre presque dans la mesme distance de Gand, de Bruxelles, d'Anvers et de Malines, et que le prince de Condé estoit demeuré à Tournay pour avoir soin de ce costé-là, avec quelque peine pourtant à cause qu'on ne luy avoit pas laissé assez de troupes à cet effect. Octobre 1658.

On me mande encore que toutes les diligences que l'on faisoit à Bruxelles pour ramener les esprits ne produisoient rien; qu'il estoit impossible aux ennemis d'empescher qu'il n'y eust une communication de ville à ville sur les remedes (*sic*)[2] qu'elles auroient à prendre pour se garantir des maux dont elles sont menacées, et que vous-mesme, à Turquoyn[3], leur aviez donné grande inquietude, laquelle vous aviez encore augmentée en vous advançant à Espierre[4]. J'ay creu que vous ne seriez pas fasché de sçavoir ces particularitez, qui vous pourront faire cognoistre de plus en plus les intentions des ennemis.

Plust à Dieu que nous fussions en estat de faire la guerre tout l'hyver pour profiter de si belles dispositions dans une conjoncture [telle] qu'il n'en arrivera peut-estre pas une semblable en tout un siecle et dans laquelle on se pouvoit promettre plus de progrez en un mois que dans un autre temps en plusieurs années, joint qu'il faut se preparer à voir, l'année prochaine, en Flandres, les ennemis avec une plus puissante armée qu'ils n'[en] ont eue depuis le commencement de la guerre; car la grande flotte qui leur vient des Indes[5] leur donnera

[1] Auj. ville de Belgique (Flandre orientale) au confluent de la Dendre et de l'Escaut.

[2] Il y a bien *remedes* et non *mesures*, qui semble le mot propre.

[3] Auj. Turcoing (dép. du Nord). On lit dans les *Mém. de Turenne* : « Il (Turenne) s'arrêta dans un lieu nommé Turcoin, où il demeura cinq ou six jours, y ayant trouvé beaucoup de grain. »

[4] On lit dans les *Mém. de Turenne* (*ibidem*) : « M. de Turenne marcha sur l'Escaut en un lieu nommé Epière, entre Oudenarde et Tournay. »

[5] Amérique, appelée alors Indes occidentales.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1658. moyen de tirer d'Allemagne trente mille hommes, ainsy qu'ils ont resolu de faire dans l'asseurance que la capitulation que l'Empereur a signée ne l'empeschera pas de faire tout ce que le roy d'Espagne voudra, et nous voyons desja que Penaranda est venu à bout de luy faire envoyer deux mille Allemands en Italie au secours de l'Estat de Milan.

Le Roy attend avec une grande impatience Madaillan, et je m'estonne qu'il ne soit pas encore de retour.

L.

Aff. étr., Allemagne, t. 53 (sans pagination). — Minute.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 11 octobre 1658.

(EXTRAIT.)

Cette dépêche est surtout relative à l'exécution des conditions de la Ligue du Rhin[1]. Mazarin ajoute :

Je vous diray qu'on a receu icy quelques advis que les ministres impériaux travaillent fort à se rendre maistres avec le temps de l'evesché de Munster par le moyen d'une coadjutorerie qu'ils veulent pro-

[1] La ligue du Rhin avait été signée le 15 août 1658. Elle comprenait les deux rois de France et de Suède, comme souverains de l'Alsace, de Brême, Verden et Wismar, les deux archevêques électeurs de Mayence et de Cologne, le duc de Neubourg, Philippe-Guillaume de Bavière[a], les trois ducs de Brunswick (Hanovre, Zell et Walfenbuttel), et le landgrave de Hesse-Cassel. La ligue était conclue pour trois années et pouvait être indéfinitivement renouvelée. Un directoire permanent, composé des représentants des confédérés, siégeait à Francfort, sous la présidence de l'archevêque-électeur de Mayence. L'acte d'association, qui a été publié par M. Mignet (t. II, p. 14, des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*) déterminait les contributions en hommes et en argent que devaient fournir les membres de la ligue du Rhin, dans le cas où il serait nécessaire de défendre les droits de la Confédération. «Les fondemens de cette ligue, dit le maréchal de Gramont dans ses *Mémoires*, étaient si solides, qu'ils subsisteraient encore dans leur entier si l'on avait bien voulu suivre les mêmes erremens.»

[a] Le duc de Neubourg est qualifié, dans l'acte qui constitue la confédération, *duc de Bavière;* ce qui l'a fait confondre par M. Mignet avec l'électeur de Bavière (t. II, p. 19, des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*). L'électeur de Bavière ne fit jamais partie de la ligue du Rhin.

curer au frere de l'archiduc d'Insprück[1], qui est desja evesque d'Augsbourg. Il faut que vous parliez avec M. de Mayence et, en particulier, avec le baron de Bennebourg[2] pour concerter ce qu'il peut y avoir à faire en cela, pour rompre leurs mesures et empescher l'effect d'un dessein qui nous seroit tres prejudiciable, en ce que vous sçavez que la Westphalie est une pepiniere de bons soldats et que ceux qui ont voulu faire la guerre en Allemagne ont tousjours eu pour objet principal de s'emparer de ces quartiers-là, dont la maison d'Austriche tireroit de grands advantages et au prejudice de tous les voisins, s'il luy reussissoit de s'y establir de façon ou d'autre[3]. Il faudroit tascher de gagner entierement à nous le s^r Smisy, qui a pouvoir sur l'evesque de Munster[4], et s'il nous faict le coup de faire entrer son maistre dans la Ligue et de rompre cet autre projet des Autrichiens, on peut luy promettre, mesme luy donner ce que vous jugerez à propos, dont je me remets à vostre prudence. Ce qui pourroit aller à quatre mille livres pour luy, et jusqu'à deux mille escus[5] s'il falloit qu'il gaignast le chancelier pour agir de conserve avec luy.

Octobre 1658.

En effet, tant que Louis XIV suivit la politique de Mazarin, il eut pour lui l'Empire contre l'Empereur.

[1] L'archiduc d'Insprück était Ferdinand-Charles d'Autriche, né en 1628, mort en 1662. Son frère, dont parle Mazarin, était l'archiduc Sigismond-François, né en 1630, mort en 1665. Sigismond-François avait déjà plusieurs évêchés, entre autres ceux d'Augsbourg et de Trente.

[2] Ministre de l'électeur de Mayence.

[3] L'Allemagne avait été, depuis plus d'un siècle, la place de recrutement du monde. Dans les Pays-Bas, en Italie, les soldats allemands figuraient en nombre égal parmi les troupes des divers belligérants. Le marché de Hongrie et de Pologne fournissait la cavalerie légère. En France, les Allemands ne gardaient plus alors leur ancienne renommée que comme canonniers.

[4] Christophe-Bernard van Galen fut évêque de Munster de 1650 à 1678. C'était un prélat belliqueux, qui, en 1665, réunit une armée de dix-huit mille hommes (t. I, p. 5, des *Lettres de Guill. Temple*, édit. de la Haye, 1711). Van Galen entra, en 1660, dans la ligue du Rhin.

[5] Soit, en monnaie de nos jours, d'après la puissance d'achat de l'argent, 15,000 à 20,000 francs.

LI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 339. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 19 octobre 1658.

Je vous fais ce mot à la haste sur l'advis que j'ay que les Imperiaux, malicieusement, et avec la fin[1] qui se juge aysement, sement un bruit dans l'Allemagne que la France a eu des intelligences pour surprendre Constance, et que l'affaire se tramoit par M. de la Barde, ambassadeur de Sa M[té] en Suisse. On m'asseure que le comte Curtz, vice-chancelier de l'Empire a dict et mesme escrit à quelques-uns que l'Empereur ne peut ny ne doit, en une pareille occasion, defaillir à l'Empire et ne manqueroit pas de se manifester contre ceux qui veulent envahir de cette sorte les villes imperiales. Vous cognoissez quel est en cela leur dessein et que, manquant de veritables raisons et de bons moyens pour se rendre libres les mains qu'on leur a liées à ne pouvoir[2] rien entreprendre qui puisse troubler le repos de l'Empire, ils controuvent des fables et cherchent les pretextes pour nous faire, comme nous disons, une querelle d'Allemand.

Notre bonheur est que celle-là se descouvre d'elle-mesme, en ce qu'il n'y a personne de bon sens qui ne juge premierement que, si les portes de Constance demeuroient tousjours ouvertes et qu'il ne tinst qu'à la France d'y faire entrer des troupes sans le moindre obstacle, elle n'en voudroit pas prendre la peine ny faire cette despense, ou occuper seulement cent soldats à tenir un poste qui ne nous seroit d'aucune utilité; mais quand cela ne seroit pas et que nous en recevrions mesme de l'advantage, il n'y a personne de jugement qui ne voye qu'il ne pourroit pas contrepeser le prejudice que nous sçavons bien que

[1] Dans le but qui s'apprécie aisément. — [2] De manière qu'ils ne puissent rien entreprendre.

nous recevrions de faire quelque aggression dans l'Empire, où nous avons assez tesmoigné à Francfort que nous n'avions pas grand dessein de faire aucun trouble; de sorte que, à juger seulement de la chose par nostre interest, qui est toujours la plus certaine regle des actions des hommes, personne ne nous croira coulpables d'avoir eu une semblable pensée; mais, outre cela, je vous dis et vous jure sur mon honneur que la premiere nouvelle m'en a esté donnée par le bruit que les Austrichiens ont respandu dans l'Allemagne, et que M. de la Barde n'a jamais escrit un seul mot de rien d'approchant; et neantmoins il y a apparence que, si un pareil dessein, si prejudiciable pour nous, luy avoit passé par l'esprit, il n'auroit pas manqué d'en escrire, et que l'on en auroit sceu quelque chose. Octobre 1658.

L'intention donc du Roy est qu'aprez en avoir parlé à M. de Mayence et concerté avec S. A. les meilleurs moyens de proceder en cette affaire pour en faire tomber le dementi sur les ennemis et donner à cognoistre à tout l'Empire l'evidence de cette calomnie et le dessein que les Austrichiens ont eu en la controuvant, vous vous adressiez à la deputation ordinaire et luy demandiez justice de la part du Roy, requerant que l'affaire soit examinée à fond, par tous les moyens que ladicte deputation jugera plus propre pour esclaircir, aux yeux de la Chrestienté, si c'est la France qui a eu dessein de surprendre une ville imperiale, au secours de laquelle elle seroit plus preste d'envoyer des forces, en cas qu'elle fust attaquée, ou si ce sont nos ennemys qui ont meschamment supposé ce faict pour en prendre occasion de rallumer un nouveau feu dans l'Empire, auquel Sa M^té ne souhaicte que toute prosperité et qu'il puisse jouir plusieurs siecles du repos qu'il a regaigné par le traité de Munster.

LII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 365 v°. — Minute.

AU PROTECTEUR (RICHARD CROMWELL).

Paris, 24 octobre 1658.

Je m'estois desja donné l'honneur d'escrire à V. A. S. pour luy faire ma condoleance [1], avant de recevoir la lettre dont il lui a plu de me favoriser, et Elle aura pu cognoistre avec quels sentimens je prends part à tout ce qui la regarde. Je ne laisseray pas pourtant de luy tesmoigner de nouveau qu'il n'y a personne qui s'y puisse interesser plus que moy, et de l'asseurer que, comme Elle veut me conserver l'amitié dont Monsieur son pere m'honoroit durant sa vie, aussi Elle trouvera tousjours en moy la mesme affection pour son service, la suppliant d'agreer que je me remette du surplus à M. l'ambassadeur Lokhart, que j'ay entretenu au long, et de croire que je suis, etc.

LIII.

Aff. étr., Allemagne, *Supplément,* t. 17 (sans pagination). — Original signé, en partie chiffré.

À M. DE LUMBRES.

Paris, 25 octobre 1658.

(EXTRAIT.)

Celle-ci est pour vous donner avis de l'arrivée du s[r] Akakia [2], que le chevalier de Terlon nous a depesché. Le sujet de son voyage a esté

[1] Cette lettre, en date du 25 septembre 1658, a été publiée par M. Guizot (*Hist. du protectorat de Richard Cromwell,* t. I, p. 496). Je me suis borné à l'analyser. M. Guizot n'a pas donné la lettre du 24 octobre.

[2] Envoyé de France en Pologne. (Voy., sur ce personnage, le tome VIII, page 252, des *Lettres de Mazarin.*)

pour nous faire sçavoir la bonne disposition du roy de Suede pour la paix de Pologne, et pourveu qu'il ne change point de sentiment, je puis asseurer qu'il ne tiendra qu'aux Polonois qu'elle ne se fasse. Nous avons sujet de croire qu'il ne changera point, quoy qu'il arrive. Il nous a fait donner des asseurances si fortes et si positives par le sieur Akakia et par les lettres du chevalier [de Terlon], que je ne me sçaurois persuader que ce ne soit tout de bon, à moins que l'evenement me fist voir le contraire. Octobre 1658.

L'estat de l'affaire est en cecy que pour la satisfaction qu'il pretend en Prusse nous le ferons venir au point que les Polonois ont desiré et selon les offres qu'ils en ont desja faites. Vous l'aurez pu comprendre par la proposition de ce prince que le chevalier de Terlon vous devoit envoyer et dont il nous envoye copie. Vous mesnagerez neantmoins cela de telle sorte qu'il ne paroisse pas que ce soit la necessité et le mauvais estat des affaires du roy de Suede qui luy ayt fait donner les mains à cette proposition, mais ou les offices de la France, ou le desir de changer d'occupation et de donner un autre employ à ses armées, qui est ce que la Pologne doit desirer avec autant d'ardeur qu'elle a besoin de repos et de se descharger des troupes estrangeres tant amies qu'ennemies. Les unes n'estant pas moins à craindre ni moins incommodes que les autres.

Je vous diray ensuite que les conditions que le roy de Suede pretend et desire faire entrer dans le traité, comme pieces essentielles, sont telles qu'il n'est rien de plus juste, rien de plus conforme au veritable bien des Polonois, s'ils le veulent connoistre, rien de plus necessaire à celuy de la reyne [de Pologne], et, pour ne nous oublier point, rien de plus sortable à nos interest, aussy bien qu'à celuy du roy de Suede. Ce prince donc desire aussy bien que nous (et comme la Pologne aussy bien que la reyne le doit desirer) que la succession de ce royaume ne passera pas à quelque prince qui luy sera ennemi, ou suspect, comme seroit le Czar ou un prince de la maison d'Austriche. Pour le premier, je ne voy point qu'il y ayt beaucoup à craindre eu esgard à cette sucession, veu la rupture nouvelle qui s'est faite entre

Octobre 1658. luy et la Pologne et l'aversion qu'elle a generalement de sa domination et de sa religion.

Ce qui est donc plus à apprehender est que la succession dont il s'agit ne tourne du costé de la maison d'Austriche, qui a, dans ce royaume, une puissante faction et une puissante armée, qui tient Cracovie et qui taschera d'arracher Thorn, si on le prend, des mains des Polonois, pour les tenir comme entre deux fers et les contraindre à tout ce qu'elle desirera d'eux. C'est icy que la reyne (de Pologne) doit y employer ce qu'elle s'est acquis d'authorité et tout ce qu'elle a d'adresse et d'experience pour faire donner l'exclusion à la maison d'Austriche, et c'est où vous ne devez rien oublier pour seconder par vos offices et par vos soins ceux de la reyne. Pour elle, elle est trop intelligente dans les affaires et trop esclairée dans la conduite et dans les maximes de la maison d'Austriche pour douter que l'establissement dans la Pologne de cette maison interessée et ambitieuse ne fust sa degradation et sa perte. Quant aux Polonois, vous n'aurez point de peine à leur faire voir, s'ils veulent ouvrir les yeux, que, dès que quelque prince de la maison d'Austriche sera assis sur leur trosne, c'en est faict de leur liberté, et qu'il se voudra asseurer de leur obeissance en leur ostant le pouvoir de la luy refuser, en les bridant par des forteresses..., en destruisant jusqu'au fondement la republique et reduisant tout le gouvernement au monarchique. Je vous designe cela que vous sçaurez estendre, embellir et fortifier selon la constitution des esprits et l'estat des affaires.

L'autre condition que le roy de Suede exige est qu'il doit estre asseuré que les places qu'il restituera ne tomberont pas entre les mains de la maison d'Austriche, soit par la libre concession des Polonois, soit par leur negligence, soit par la foiblesse où ils les tiendront, qui pourroit donner lieu aux Autrichiens de s'en emparer et de les retenir par un certain droit de bienseance qu'ils ont tousjours en main, qui est la reparation de dommages qu'ils ont soufferts et de la despense qu'ils ont faite pour assister les Polonois. Ce qu'ils amplifieront sans mesure selon leur bonne coustume, et ce que je prevoy qui sera

la pierre d'achoppement pour la [re] stitution[1] de Cracovie. Il faut neantmoins tascher à surmonter ces difficultez, et quand les Polonois voudront se bien unir et entendre entre eux, ils en viendront à bout. Novembre 1658.

Nous avons aussy asseurance par le rapport du s^r Akakia et par les lettres du chevalier de Terlon que le roy de Suede ne s'opposera point à ce que l'electeur de Brandebourg soit compris dans le traité de paix qui se fera; mais pour ce qui est du roy de Danemark, que les Polonois y voudront peut-estre faire comprendre et à quoy le roy de Suede ne se resoudra jamais, il faut que ce ne soit pas un obstacle pour la paix, et les Polonois peuvent passer par dessus sans se faire tort, ayant de quoy opposer au roy de Danemark qu'il a bien traité avec le roy de Suede sans eux[2].

LIV.

Aff. étr., France, t. 276, f° 262 v°. — Copie du temps.

À L'ABBÉ MANZIERI,

RÉSIDENT DU DUC DE MODÈNE EN FRANCE.

Dijon[3], 6 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

[4] Vedo per lettera del sig^r duca che S. A. havevà spedito un' altro corriero, e mi dispiace non haverne alcuna nuova, dubitando che non sià pericolato e che S. A. non mi richiedesse di qualche cosa, della quale non havendo notitia, mi si rende impossibile esseguirla. Intanto dichiaro con la qui congiunta positivamente al sig^r duca di Navaglie[5] che il Re vuole assolutamente che l'esercito iverni in Italia

[1] Le déchiffrement ne porte que *stitution*.

[2] Mazarin veut parler du traité de Roskild, qui avait été signé entre la Suède et le Danemark le 26 février 1658. Ce traité n'avait pas tardé à être rompu. (Voy. l'Introduction du tome VIII, p. x.)

[3] Après avoir traversé Sens et Auxerre, la Cour était arrivée le 5 novembre à Dijon.

[4] On lit en marge du manuscrit *Di mano di S. Em^za*. Cette partie de la copie a été prise sur l'autographe.

[5] On trouvera aux Analyses, à la date du 6 novembre 1658, l'indication de la lettre écrite par Mazarin au duc de Navailles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novembre 1658. et che darà le assistenze necessarie per questo effetto, à che non servirà poco il nostro viaggio à Lione, dove pretendo fare ogni sforzo per ottenere da Madama Reale[1] l'assegnana per alloggiarvi una parte delle truppe.

Prego V. S. di volere, in passando, parlare fortemente alli signori duca di Navaglie, e marchese Villa e Brachet[2], acciò rissolvino in ogni maniera il soggiorno dell' armata di là da monti[3], praticando li modi che hò scritti per un' corriero espresso, che spedii al detto sig^r duca, di Auxerre[4], e come ella ne havrà notitia, potrà raguagliarne il sig^r duca di Modena, e di quanto li detti sig^ri rissolveranno. V. S. potrà anco dire à S. A. che l'abbate Amoretti mi hà assicurato che Madama Reale farà con gusto quanto potrà dependere da lei per il servitio dell' A. S. senza sparammiare cosa alcuna, et S. A. R. scrive à me l'istesso in termini assai precisi et obliganti.

LV.

Aff. étr., France, t. 292, f° 87; autographe. — Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert, datée de Paris, 1er novembre 1658. Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.

À J.-B. COLBERT.

Il n'y a pas d'indication de lieu ni de date sur la réponse [probablement Dijon, 6 novembre 1658.]

(EXTRAIT.)

Le plus tost que je pourray recevoir [les portraits du Roy][5], ce sera

[1] Madame Royale (Christine de France) était duchesse douairière de Savoie.

[2] M. Brachet était intendant de l'armée de Piémont.

[3] De l'autre côté des Alpes, c'est-à-dire en Italie.

[4] La Cour était arrivée à Auxerre le 31 octobre et avait quitté cette ville le 2 novembre.

[5] Le texte de la lettre de Colbert nous a permis de compléter la phrase de Mazarin. Le voici : «Le sieur Lescot faict travailler aux trois portraits du Roy, que V. Em. a demandez pour mettre dans les boëttes de diamans qu'il a vendus, et par les premieres occasions qui se presenteront j'envoyeray à V. Em. les pieces auxquelles il faict travailler.»

le mieux. Souvenez-vous de mes habits et de la livrée, et mandez-moy si les casaques de mes gardes sont faites. Novembre 1658.

Je m'entendray[1] là-dessus avec M. de Lionne, et ce pendant je vous prie de n'oublier rien pour achever cette affaire à l'entiere satisfaction de M. de Fürstemberg. Souvenez-vous d'ajuster [l'affaire] avec M. de Saint-Pouange[2] pour tirer la mesme chose que l'année passée pour la ferme du sel[3] et l'execution du quartier d'hyver; car il faudra apres faire ce qui sera necessaire avec ledict s^r de Fürstemberg. Ce pendant je diray à M. Le Tellier de ne loger personne dans les terres de l'evesché.

M. le comte d'Harcourt se plaint qu'on le traite mal en Alsace, où le Roy establit un conseil, sans faire mention de luy, comme s'il n'estoit pas gouverneur. Il doibt dire ses raisons à M. Le Tellier, qui prendra le soin de nous les mander[4]. Mon intention est qu'on ne fasse rien qui soit deraisonnable et qui prejudicie au caractere qu'il a de gouverneur.

Je ne doute pas que la voiture d'argent pour l'Allemagne ne soit partie; mais je vous conjure d'y vouloir envoyer encore en diligence les cent mille livres, afin que la somme de cent mille escus puisse estre payée par Gravel à Francfort, et en cas que les cent mille escus n'ayent esté payez à l'Espargne, vous aurez recours, de ma part, au

[1] Il s'agissait de faire postuler par les chanoines de Metz le comte de Fürstemberg pour évêque. Mazarin, titulaire de cet évêché, n'avait pu en obtenir les bulles et voulait s'en démettre.

[2] Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange, conseiller d'État en 1657, mort en 1663.

[3] Mazarin veut parler des salines dépendant de l'évêché de Metz.

[4] Colbert, dans une lettre du 12 novembre 1658, répond en ces termes : «M. Le Tellier pourra informer V. Em. que l'on a consideré les interests de M. le comte d'Harcourt dans l'establissement du conseil souverain d'Alsace, et que l'on a recherché les avantages [les] plus considerables que les gouverneurs des provinces du dedans du royaume recevoient dans les Parlemens, pour luy donner les mesmes. Il est vray qu'il s'est mis dans l'esprit que la justice devoit estre rendue par luy, ou par des gens qu'il commettroit, comme les princes font en Allemagne, et je n'ay pas veu que M. le Chancelier, M. Le Tellier et MM. les Surintendans à qui V. Em. m'ordonna de faire rapport de ceste affaire, il y a dix-huit mois, ayent approuvé cette pensée. A la suite de ce paragraphe, Mazarin a écrit de sa main : *bon.* (Aff. étr., France, t. 272, f° 90 v°.) Cette lettre n'est pas dans le recueil de M. P. Clément.

Novembre 1658. s[r] de Villacerf[1], qui vous prestera cent mille livres que vous ferez partir à l'instant, et lorsqu'on payera les cent mille escus, vous luy ferez rendre les cent mille livres.

LVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 374. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Dijon, 7 novembre 1658.

Aprez mon pacquet fermé, j'ay encore receu advis de Flandres que l'aversion de ces peuples-là contre les ministres d'Espagne augmente tous les jours; que les diligences qu'ils ont faictes pour tirer quelque assistance des quatre membres de Flandres[2] n'avoient pu rien produire; que, don Juan estant allé à Gand, la ville n'avoit voulu loger ny sa personne ny sa maison, de sorte qu'il avoit esté necessité de se mettre dans des hostelleries des fauxbourgs, et que ladicte ville faisoit des levées de milice pour se garder elle-mesme, sans vouloir recevoir aucunes troupes d'Espagne; ce que l'on croyoit qui seroit imité par d'autres grandes villes du pays.

J'ay jugé important que vous fussiez informé de ces circonstances, parce que, dans une semblable disposition d'affaires, faisant parler aux habitans des villes principales, on pourroit les esbranler et voir tout d'un coup une grande revolution. Sur quoy je me remets à tout ce que vous jugerez plus à propos.

[1] Mazarin écrit Villecerf. Voy. sur Edouard Colbert, marquis de Villacerf, neveu de Jean-Baptiste Colbert le tome VIII, p. 556, des *Lettres de Mazarin*.

[2] On appelait *quatre membres de Flandres* les députés des quatre pays de Gand, Bruges, Ypres et pays libres, qui formaient les États, ou *chefs-collèges*, de la province.

LVII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 188. — Autographe.

À J.-B. COLBERT.

Dijon, 9 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

Apres vous avoir escrit ce que vous verrez dans la lettre cy-joincte, j'ay receu la vostre du 5, en response de laquelle je vous diray que rien ne me pouvoit estre sy sensible que de voir que les deux cent mille livres n'avoient pas esté envoyez en Alemaigne (*sic*); car il est inevitable qu'il nous en arrivera un malheur, qui en attirera d'autres, sans y pouvoir apporter remede; et comme M. le Procureur general[1] ne sçavoit pas que cette somme dust estre employée en Allemagne[2], mais qu'il m'avoit seulement promis de donner au tresorier de l'extraordinaire [des guerres], à bon compte de ce qu'il doit, jusques à quatre cens et tant de mille livres, desquelles je prenois par emprunt les deux cent mille, j'eusse souhaité que vous ne luy eussiez pas dict à quoy cette somme devoit servir, mais seulement que j'estois party dans la croyance que le tresorier de l'extraordinaire eust receu la somme qu'il m'avoit promis de luy faire payer.

Cependant il faut redoubler les soins pour executer ce que je vous mande, dans l'autre lettre, à l'esgard des cent mille escus qu'il faut envoyer en toute diligence à Francfort.

Je vois ce que vous avez mis entre les mains du s[r] abbé Bonzy[3], et peut-estre que l'abbé Longuet[4] pourra me porter les autres choses, ainsy que je le prie de le faire, et de vous informer, avant de partir,

[1] Nicolas Fouquet.

[2] Mazarin a écrit plus haut : *Alemaigne* et ici *Allemagne*.

[3] L'abbé Bonzi était le ministre du grand duc de Toscane en France.

[4] On peut lire *Huguet*.

Novembre 1658. de la violence que Mme de Nemours[1] a faicte à mon petit neveu[2] dans l'hostel de Soissons[3], et de conferer ensemble de ce qu'il y aura à faire, en cas que M. de Longueville[4], à qui j'en ay escrit, ne fasse promptement reparer l'affront qu'il [mon petit neveu] en a receu; et, suivant ce que vous concerterez ensemble, il faudra, apres, que vous parliez à M. le Premier President, à Mme de Nemours et à M. le Procureur general. Car le Parlement ne refusera pas, en suite de cet arrest, auquel Mme de Nemours n'a pas eu esgard, d'en donner un autre, dont l'execution sera appuyée en sorte qu'elle ne manque pas son effect.

M. le duc de Modene a perdu son fils le mesme jour qu'il perdit son pere. J'en suis tres-fasché, et je vous prie de le dire, de ma part, à M. [le prince] et à Mme la princesse de Conty. C'est l'abbé Manzieri qui m'en a escrit, et je veux esperer que la duchesse, ma niece[5], qui n'estoit pas encore accouchée, en aura un autre.

P.-S. Vous direz de ma part au sr de Villacerf que j'escris, par la lettre cy-joincte, à M. le Procureur general de luy payer un mois du courant pour fournir aux depenses qu'on est contraint de faire à Lyon pour traiter et regaler la maison de Savoye; à quoy je vois bien que ne suffiront pas deux mois, et il sera bon que ledict sr de Villacerf sollicite la chose avec chaleur et qu'il m'envoye en diligence, par lettres de change, ou d'autre maniere, cette somme à Lyon; car les officiers du Roy ne feront rien à credit.

[1] Marie d'Orléans Longueville, née en 1625, mariée en 1657 à Henri II de Savoie, duc de Nemours, morte en 1707.

[2] Louis-Thomas de Savoie, fils du prince Eugène de Savoie, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, était né le 16 octobre 1657 et mourut, le 25 août 1713, des suites de blessures reçues pendant le siège de Landau. Il était le frère aîné du célèbre prince Eugène.

[3] L'hôtel de Soissons, bâti par Catherine de Médicis, a été détruit en 1749 et remplacé par la halle au blé, qui vient d'être transformée en bourse du travail.

[4] Le duc de Longueville était père de la duchesse de Nemours.

[5] Laura Martinozzi. (Voy. t. V, p. 601, note 2.)

LVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B (*sic*), f° 331 v°; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 279, f° 1595; minute corrigée par Mazarin.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL (SURINTENDANT DES FINANCES).

Dijon, 12 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

Je croyois qu'aprez ce que vous m'aviez dict avant mon depart de Paris, il n'y auroit aucune difficulté de ce qui devoit estre donné au tresorier de l'extraordinaire des [guerres] et au sieur de Villacerf[1] et des dix-sept cent mille livres sur et tant moins du quartier d'hyver prochain destinez pour l'armée de Flandres et pour celles de Catalogne et d'Italie; mais[2] j'ay esté fort surpris de voir, par vostre lettre du 7 de ce mois, qu'au lieu d'avoir desjà pourveu à ces deux choses, il semble que vous vouliez leur donner relation aux secours que nous pretendons tirer de cette province[3] et des autres desquelles le Roy s'approchera[4], et comme c'est un argent qui ne pourroit pas estre prest de longtemps, quand mesme elles accorderoient tout ce qu'on leur demande, et que l'on court risque de voir perir les troupes qui sont dans les places conquises de Flandres, aussy bien que celles de Catalogne et d'Italie, si on ne leur donne une assistance presente, je vous conjure de nouveau d'y pourvoir, sans perdre un moment de temps; car autrement nous nous exposerons à des prejudices qu'il seroit aprez impossible de reparer; et si je n'avois creu que vous aviez pris des mesures certaines pour executer promptement ce que vous me pro-

[1] Depuis *ce qui devoit estre donné* jusqu'à *Villacerf,* correction interlinéaire, de la main de Mazarin.

[2] *Mais,* écrit en interligne sur la minute, corrige *cependant.*

[3] De la Bourgogne, où était alors la Cour. On demandait un subside considérable aux États de cette province, comme on le voit par les lettres mentionnées aux Analyses.

[4] Le Roi alla ensuite à Lyon; on avait même répandu le bruit qu'il visiterait le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

Novembre 1658. mettiez, j'aurois plustost engagé tout ce qui me reste[1] que de manquer à y donner ordre; et vous jugerez bien qu'il n'est pas moins necessaire d'envoyer en toute diligence l'argent destiné pour faire aux Suedois le premier payement auquel nous sommes obligez, et dont le terme est desja expiré, parce qu'autrement nous pourrons perdre tout d'un coup le fruit de nostre travail en Allemagne et voir renversée la ligue[2] que nous avons faicte pour la seureté de l'execution de la capitulation de l'Empereur et pour empescher qu'il ne puisse envoyer aucun secours en Flandres.

Cependant je n'oublie rien[3] de mon costé, je faict tous les efforts imaginables pour faire que le Roy tire de ces provinces[4] le plus d'assistance qu'il se pourra et pour surmonter les obstacles qui s'y trouveront, dont je me remets au s^r^ Catelan[5] de vous mander le detail, et je m'asseure que vous trouverez que j'agis avec tout le soin et l'application necessaire pour faire reussir les intentions de Sa M^té^. Elle a approuvé vostre sentiment d'escrire, de sa part, au parlement de Bretagne pour sçavoir les motifs de la deliberation qu'il a prise de faire informer contre ceux qu'il presuppose donner advis de ce qui se passe en la compagnie, et M. de Brienne, qui est à Paris, pourra faire la lettre dans les termes que vous jugerez à propos.

[1] *Ce qui me reste* est une correction autographe pour *ce que j'ay*.

[2] La ligue ou alliance du Rhin.

[3] Ces quatre mots corrigent *cela n'empeschera pas*.

[4] Des provinces que le Roi doit parcourir.

[5] Il a souvent été question de ce financier, sur lequel on trouve des détails dans le *Catalogue des Partisans*, pamphlet de 1649, et dans les *Historiettes* de Tallemant.

LIX.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 44, f° 430. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Dijon, 15 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté tres-ayse d'apprendre que le temps continue à estre aussy beau en Flandres qu'en ces quartiers-cy, estant asseuré que vous en sçaurez bien profiter. On ne laissera pas de vous envoyer au premier jour par l'officier que vous avez depesché icy les quartiers d'hyver[1] pour les donner aux troupes, lorsque l'armée ne pourra plus demeurer ensemble. Ce pendant je profite de l'occasion d'un courrier qui s'en retourne à Saint-Venant pour vous accuser reception de vostre lettre du 4 de ce mois, et pour vous dire que les advis que j'ay de Flandres portent que vous avez faict donner deux assauts à Arlon[2], dont nous avons esté repoussez avec assez de perte, et que cela avoit faict reprendre cœur aux ennemis; mais comme vous ne m'en mandez rien, je suis persuadé que ce n'est qu'un de leurs artifices ordinaires pour amuser les peuples, ou que vous aurez peut-estre seulement faict faire quelque legere tentative pour emporter ces postes-là, qu'ils exagerent comme une chose considerable, et mesme dans la creance que vous y pourriez retourner pour faire un plus grand effort, ils y avoient envoyé de nouvelles troupes, afin que vous y trouvassiez encore une plus vigoureuse resistance.

[1] C'est-à-dire les sommes nécessaires pour la subsistance des troupes dans les villes où elles seront cantonnées l'hiver.

[2] Ni les mémoires de Turenne, ni ses lettres, ni aucune relation contemporaine, ne parlent de ce soi-disant assaut d'Arlow. Il s'agit sans doute d'une tentative sur *Alost;* Turenne avait envoyé devant cette place M. de Lislebonne avec 2,000 chevaux et 200 hommes de pied. Les bourgeois ayant refusé de se rendre, soutenus par une garnison qu'ils venaient de recevoir, M. de Lislebonne ne persista pas; Turenne n'avait pas intention, du reste, de conserver cette ville et regardait sa prise comme insignifiante.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novembre 1658. La course que vous avez faicte au delà de l'Escaut n'a pas esté peu utile, puisque vous avez nettoyé tous les lieux qui pouvoient empescher un chemin libre d'Oudenarde à Bruxelles, et quand les bourgeois de cette ville verront tous les jours nos partis à leurs portes, apparemment à la fin ils s'en ennuyeront et pourront donner l'exemple aux autres de prendre quelque bonne resolution [1].

Mazarin prie ensuite Turenne de venir au secours de M. de La Haye, gouverneur de Saint-Venant, dont les ressources sont épuisées. Il lui promet l'envoi d'argent, et, après lui avoir parlé du voyage du Roi, termine en le priant de faire parvenir au plus tôt l'indication des régiments d'infanterie qui doivent rester en Flandres.

LX.

Aff. étr., France, t. 292, f° 89; autographe signé. — Réponse marginale à une lettre de Colbert du 12 novembre 1658. Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément. Cette lacune s'explique, comme celle de la lettre du 1er novembre 1668, parce que le ms. 291, France, des Affaires étrangères était un de ceux qu'autrefois on ne communiquait pas.

À J.-B. COLBERT.

Dijon, 17 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint vivement de ce que le Procureur général (Nicolas Fouquet, surintendant des finances) ne tient pas exactement ce qu'il a promis :

Je ne sçais plus que dire là-dessus; mais j'ay escrit à M. le Procureur general en sorte qu'il faut une fois pour toutes qu'il me dise de quoy je puis faire estat, afin de pouvoir prendre mes mesures; car autrement tout perira. Je vous prie de le voir, de ma part, pour luy dire que j'attends response avec impatience de ce que je luy ay escrit en dernier lieu, et que, s'il n'a desja donné ordre pour l'execution de ce qu'il m'a promis auparavant de partir [2], tout sera en confusion sans qu'il y puisse estre apres remedié, quelque effort qu'on puisse faire. Je dis cela sans aucune exageration, et vous luy adjousterez que, si je

[1] Soit en se rendant à la France, soit en secouant le joug de l'Espagne et formant un État indépendant. — [2] Avant mon départ.

lui depeschois des courriers pour le solliciter, à mesure que je suis pressé, il en recevroit plusieurs tous les jours. Enfin je ne sçais plus que respondre aux remonstrances continuelles que je reçois de Catalogne, de Flandre et [d']Italie, ny comme faire marcher les troupes en quartier, n'y ayant pas un sol pour les etapes. Novembre 1658.

Pour ce qui regarde l'affaire du comte de Fürstenberg[1], Mazarin répond :

Je me remets là-dessus à la response que M. de Lionne vous aura faicte; car ledict comte ne veut pas de postulation[2], et j'ay faict escrire de nouveau, sechement, à M. de Verneuil[3].

En ce qui concerne l'acquisition du duché de Nevers, dont Bellinzani, envoyé du duc de Mantoue, recule toujours la signature, Mazarin écrit à Colbert :

Je ne vous puis rien dire des intentions de M. de Mantoue; mais bientost j'en auray quelques nouvelles, suivant lesquelles je prendray mes resolutions. Ce pendant vous agirez dans cette affaire comme vous le jugerez plus à propos.

LXI.

Aff. étr., Allemagne, t. 134 (pas de pagination). — Original signé, en partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Dijon, 19 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

Des deux parties du discours que vous fit M. de Mayence, quand

[1] Voir ci-dessus, p. 91, note 1.

[2] On appelait ainsi la demande qu'un chapitre émettait en faveur d'un candidat.

[3] Henri, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV. Il avait été évêque titulaire de Metz, presque au berceau, et conserva cet évêché une partie de sa vie, quoiqu'il ne fût pas dans les ordres. Il avait donné sa démission en 1652, en faveur de Mazarin. Mais il prétendait qu'elle n'était valable qu'en faveur de Mazarin, et que le chapitre ne pouvait *postuler* aucun autre candidat.

Novembre 1658. nos ratifications[1] arrivèrent, il y en a une, qui est fort bonne; mais l'autre ne valait guere, si depuis cela vous n'aviez pas tout certifié[2] par l'expédient qui vous est tombé dans l'esprit fort-à-propos et tres-judicieux que, sans que les Suedois obligent les princes confederez à leur donner du secours pour les duchez de Breme et de [Verden][3], en vertu du traité, on peut, comme il est d'ailleurs de l'interest commun, faire jouir le roy de Suede de l'effect de ce secours, en ne mettant presentement en jeu que le bien et la conservation des interests des autres princes de l'Empire, qui ne permet pas que les armes de l'Empereur et de ses adherens, et mesme des estrangers, viennent porter la guerre au delà de l'Elbe, et par cette raison [il faut] s'opposer au passage de cette riviere, s'ils le veulent tenter. M. de Bierenclau[4] a tesmoigné sa prudence accoustumée en ne s'opiniastrant pas à pretendre des choses qu'il a pu assez recognoistre qu'il n'obtiendroit pas dans cette conjoncture, et que, par le parti qu'on a pris, son maistre jouira, et peut-estre plus advantageusement, de l'effect de l'alliance que si on avait ouvertement accordé les secours stipulez par le traicté.

Il faut donc que vous donniez incessamment tous vos soings et vostre application, auprez de MM. de Mayence et de Cologne et de tous les autres ministres, de procurer de bien asseurer ce point, que nous nous opposions tous en la maniere qu'il se pourra, et par la force, s'il est necessaire, au passage de l'Elbe des troupes du party contraire, qui ne cherche qu'à mettre encore en feu cette partie de deça [des][5] Etats de l'Empire, comme il a desja fait l'autre.

M. le comte Guillaume[6] a promis d'agir pour cela vigoureusement auprez de tous, et ce que vous mandez, dans vostre depesche, des dis-

[1] Pour la ligue du Rhin.

[2] *Certifié* est bien le texte du déchiffrement; ce mot paraît devoir être remplacé par *rectifié*.

[3] Le déchiffrement porte *Bride*, qui n'a pas de sens.

[4] Envoyé du roi de Suède. Ce nom est ordinairement écrit Bierenclow.

[5] Le déchiffrement porte *les;* mais le sens exige *des*. Mazarin veut dire que l'intention de l'Empereur est d'allumer la guerre dans la partie de l'Allemagne située au delà de l'Elbe, comme il a déjà fait dans l'autre, c'est-à-dire dans la Poméranie.

[6] Le comte Guillaume de Fürstenberg était frère d'Egon de Fürstenberg.

cours que vous avoient tenu les deputez de Brunswig, sur les ordres qu'ils venoient d'en recevoir de leurs maistres, me donne grande esperance que tout ira comme nous le pouvons desirer. Pourveu que les autres princes s'aydent de leur [costé], autant qu'ils le doivent pour le prompt envoy de leurs troupes aux lieux où elles seront jugées necessaires, vous pouvez respondre que celles qu'ils desireront du Roy seront tousjours tout prestes à s'y joindre et à marcher. Novembre 1658.

Vous aurez veu, par ma derniere depesche, le soin que j'avois pris, par advance, de faire donner tous les ordres necessaires pour le logement en quartiers d'hyver d'un corps tres-considerable de cavallerie et infanterie dans les provinces les plus voisines de l'Allemagne. Mais comme j'ay entretenu à fond M. le comte Guillaume sur cette matiere et sur tous les moyens que je crois qui se peuvent praticquer pour rompre, en cette conjoncture, toutes les mesures des Autrichiens, je me remets à ce qu'il vous en dira, et j'attendray avec impatience de ses nouvelles, pour sçavoir plus precisement ce que nous aurons à faire de nostre costé pour la marche des troupes en cas de besoin, suivant ce qu'il aura ajusté avec messieurs de Mayence et de Cologne sur ce point. Il est bon que vous sçachiez, pour le dire à tous nos amis, que le Roy envoyera [non seulement] ce qu'il est obligé de fournir par le traité[1], mais tout ce qu'il faudroit au delà, suivant que ses alliez pourront desirer de luy; et comme pour tirer l'utilité qu'on se propose de ce corps, qu'on doit former des troupes de tous les confederez, il importe, au dernier point, de prendre une prompte resolution sur le choix de celuy qui le doit commander et le faire agir, sans quoy, on courra risque de ne faire jamais rien de bon ny à temps, je vous prie de vous appliquer à solliciter la resolution de ce point.

Il me semble que pour ce et pour nostre particulier interest, M. le duc de Neubourg seroit le meilleur de tous pour remplir cette place. Il faudra pourtant laisser parler les autres sans nous declarer qu'avec prudence et retenue pour ne degouster personne; mais sur [qui que]

[1] La ligue du Rhin obligeait, comme on l'a dit, chacun des confédérés à fournir un contingent déterminé, dans le cas où les intérêts de la ligue étaient menacés.

Novembre 1658. ce [soit] que doive[1] tomber le choix, il est d'une absolue necessité d'en prendre promptement la resolution, et, en cas que ce soit sur la personne de M. le duc de Neubourg, vous pourriez lui faire valoir le desir que nous avons eu qu'il se mist en possession d'un poste qui le rendra tres-considerable et où il aura moyen de donner des preuves esclatantes de ce que le monde attend de ses grandes qualitez, outre qu'il y aura peut estre des conjonctures qui lui donneront facilité d'advancer beaucoup ses interests[2]. J'adjousteray encore que le choix du chef servira à eschauffer beaucoup tous les interessez pour l'action des armes, parce que estant une fois esleu il se rendra le solliciteur auprez des autres de tout ce qu'ils auroient à faire.

LXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 381. — Copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

[Chalon-sur-Saône (?)][3], 20 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres du 11 et du 27 [probablement d'octobre], auxquelles mon mal m'a empesché de faire plus tost response. J'ay esté bien ayse de voir la relation de vostre voyage de Treves, et la fermeté avec laquelle vous avez parlé à cet Electeur[4] [aura] sans doute produit un bon effect, n'y ayant guere d'apparence, quoy qu'il fasse le brave dans le commencement, qu'à la fin il veuille se resoudre à s'atti-

[1] Le déchiffrement porte *sur ce que doive*. Cette phrase n'a pas de sens, et il m'a paru nécessaire de la modifier; évidemment plusieurs mots ont été omis.

[2] On a vu, dans le tome précédent, que le duc de Neubourg, protégé de la France et lié d'intérêts avec elle, avait été un moment le candidat préféré de Mazarin pour le trône impérial.

[3] La cour avait quitté Dijon le 19 novembre; elle passa par Chalon-sur-Saône, Mâcon et Tournus pour se rendre à Lyon.

[4] Jean-Gaspard de Leyen, électeur de Trèves de 1652 à 1676.

rer la France sur les bras et exposer par là ses Estats à une ruine certaine[1]. On verra, lorsqu'il sera à Francfort, si les effects respondent à ce qu'il a faict esperer, et, selon la maniere dont il en usera, le Roy prendra ses resolutions. Novembre 1658.

Cependant vous avez bien faict d'eluder la proposition que vous a faicte le chancelier de Neubourg sur la [somme][2] dont avoit parlé autresfois ledit Electeur; car il ne seroit pas juste que Sa M[té] achetast une capitulation qui regarde la seureté du repos de l'Allemagne, et à laquelle consequemment ledict Electeur et tous les princes de l'Empire ont autrement d'interest qu'elle, aussy cher qu'elle auroit pu faire l'exclusion de la maison d'Austriche de l'Empire, qui auroit esté un coup de la derniere importance pour cette couronne. Tout ce qui se peut faire c'est de luy accorder des graces d'une autre nature que d'argent, s'il les merite par sa conduite.

LXIII.

Archives du duc de Brissac. — Copie prise sur l'original et communiquée par M. de Lépinois[3].

AU DUC DE NAVAILLES.

Tournus[4], 22 novembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay considéré tout ce que vous m'avez escrit touchant les quartiers d'hyver, par vostre derniere lettre, et je demeure d'accord avec vous que ce ne sera pas sans difficulté qu'on les establira de delà. Mais l'on n'approuve en aucune façon la proposition que vous faictes de retenir les

[1] On voit, par cette lettre, que M. Mignet dans l'ouvrage intitulé *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (t. II, p. 14) a compris à tort l'électeur de Trèves parmi les princes qui avaient signé dès le début l'*alliance du Rhin*.

[2] Mot douteux.

[3] C'est à M. de Lépinois que l'on doit la communication des Lettres de Mazarin au duc de Navailles, tirées des archives de M. le duc de Brissac.

[4] Tournus est maintenant chef-lieu de canton du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon.

Novembre 1658. compagnies et renvoyer les regimens, l'experience nous ayant faict cognoistre que ce seroit le vray moyen de n'avoir ny troupes dans les lieux que l'on pretendroit mettre en seureté par là, ny une bonne armée à la campagne prochaine. Ainsy en attendant que l'on voye, avec Mad^e Royale et M. le duc de Savoye, lorsque nous serons à Lyon, si nous ne pourrions point obtenir quelque endroit du Piedmont pour loger une partie de nostre cavalerie, en payant, je vous replique de rechef que le Roy persiste à vouloir que toute l'infanterie demeure de delà avec le plus de cavalerie qu'il sera possible, soit dans le Montferrat, soit dans les fiefs imperiaux dont j'ay parlé avec le s^r Brachet; et pour la cavalerie qui devra repasser en France, on la logera dans les vallées de Pignerol et dans les lieux du Dauphiné plus proches du Piedmont.

Vous devez donc prendre vos mesures là dessus et il sera bon que vous communiquiez cette resolution de Sa M^té à M. le marquis Ville[1] pour vous prevaloir de ses advis, lesquels peuvent estre fort utiles, estant pratique du pays comme il est. Je me remets au surplus à ce que j'escris au s^r Brachet sur le sujet desdicts quartiers.

Je vous diray librement que je n'eusse pas voulu envoyer des troupes à Modene sans sçavoir plus precisement les intentions de M. le duc de Modene; car je suis persuadé que toute nostre infanterie et une grande partie de nostre cavalerie demeurant delà les monts et pouvant estre assistez de la cavalerie de Savoye et mesme de quelque infanterie, les ennemys n'auroyent jamais songé à rien entreprendre sur les estats dudict s^r duc, et il n'y a rien, à mon advis, qui soit plus capable de leur faire venir la pensée de tenter quelque chose que de voir separer nos forces.

Neantmoins je me remets à ce que vous avez resolu là dessus, ne doutant pas que vous n'ayez eu raison de le faire, estant sur les lieux, et que vous n'ayez pris les precautions necessaires pour asseurer le passage des troupes. Mais je ne seray pas sans inquietude jusques à

[1] Giron-François, marquis Ville, plus tard ambassadeur de Savoie en France, était à cette époque lieutenant-général en Piémont.

ce que je sçache le succez de vostre marche avec toute l'armée, puisqu'elle pouvoit donner lieu à un combat, quoyque j'aye peine à croire que les ennemis l'ozent hazarder, puisque, le perdant, ils perdroyent tout, et au contraire, le gagnant, ils n'en tireroyent pas grand fruit. Décembre 1658.

J'envoye en diligence tout l'argent que j'avois avec moy, et en arrivant à Lyon je feray encore partir une somme considerable, afin qu'il ne manque rien pour l'establissement des quartiers. Et comme ce qu'il y a de plus pressé est de conclure avec M. le duc de Mantoüe, je m'asseure que vous n'aurez pas manqué de gagner des momens à le faire, estant de la derniere importance pour les interests de M. de Mantoüe, aussy bien que pour les nostres, que le logement dans le Montferrat se fasse de concert avec luy et non par force, s'il est possible.

LXIV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 44, f° 446. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Lyon, 2 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Je croy que vous m'excuserez bien si je ne vous ay pas escrit depuis quelques jours aussy frequemment que j'avois accoustumé, à cause de l'embarras du voyage et de l'accablement où je me suis trouvé depuis mon arrivée en cette ville; car quoyque je puisse dire que les grandes affaires ne m'embarrassent pas extremement, je vous advoue que je le suis fort des compliments et des ceremonies opposées à mon [humeur[1]] et qui font la plus grande partie de mon occupation.

Vous aurez receu à present les quartiers d'hiver qu'on vous a envoyez par le chevalier du Tronchet, et l'on doit avoir faict partir de Paris en diligence trois cent mille [livres][2] pour donner à bon compte du quartier d'hiver aux troupes qui doivent demeurer dans les places conquises, sans que ce fonds puisse estre diverty à aucun autre usage.

[1] La copie porte *honneur;* c'est une erreur évidente. — [2] *Trois cent mille hommes* dans la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décembre 1658. La négociation que vous sçavez[1] est tousjours au mesme estat, et si j'en apprends quelque chose de plus particulier, vous en serez informé; mais asseurement ce qui peut contribuer davantage à porter les peuples de Flandres à quelque resolution vigoureuse, c'est le bon traitement qu'on leur fera; à quoy je vous conjure de vous appliquer pendant que vous y demeurerez et de le recommander fortement à tous les commandans des places.

Je vous diray confidemment que Sa M[té] a trouvé assez à son gré la princesse[2], car, pour l'esprit, il est tout-à-fait tel qu'on le peut souhaiter, et pour le reste Sa M[té] en seroit contente; mais avec tout cela, je ne crois pas qu'on conclue rien presentement, par des raisons qui ne peuvent pas estre escrites. Je me remets à vous les dire à mon retour[3].

LXV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 215. — Minute.

À M. DE LAMOIGNON[4],

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS.

Lyon[5], 2 décembre 1658.

Je n'ay pas esté surpris de l'applaudissement avec lequel vous avez

[1] La suite de la lettre indique qu'il s'agissait d'un mouvement des villes flamandes pour s'affranchir de la domination espagnole.

[2] Marguerite de Savoie.

[3] Pimentel était arrivé à Lyon et avait entamé avec le Cardinal une négociation secrète qui devait avoir pour résultats la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.

[4] Guillaume de Lamoignon, né en 1617, mort en 1677, venait d'être nommé Premier Président du parlement de Paris. Guy Patin, qui est généralement hostile à Mazarin, lui prête un mot remarquable à l'occasion de la nomination de Guillaume de Lamoignon. Il écrivait le 11 octobre 1658 à Charles Spon : «M. le cardinal Mazarin a rendu visite à M. le Premier Président en sa propre maison, rue Aubry-Boucher. Comme il sortoit et que M. de Lamoignon lui disoit qu'il lui avoit beaucoup d'obligations, on dit que le Mazarin lui répondit : *Monsieur, si le Roi eût pu trouver dans son royaume un plus homme de bien que vous, il ne vous eût pas donné cette charge.*»

[5] La Cour était arrivée à Lyon le 24 novembre.

esté receu dans la place que vous occupez si dignement, puisqu'il n'y avoit pas à douter que les puissantes raisons qui ont porté le Roy à vous y mettre ne fissent la mesme impression dans vostre compagnie qu'elles avoient faict dans toute la France. Je m'asseure que le public besnira de plus en plus un choix qui luy est si advantageux. Car, bien que vostre vertu soit parvenue à tel point qu'elle ne puisse augmenter, l'elevation du poste où vous estes la fera encore mieux cognoistre et par consequent admirer et reverer davantage. Il me semble mesme que Dieu n'ayt permis qu'on semast dans le Palais les billets dont vous me parlez, que pour faire redoubler les acclamations de vostre reception, et qu'ils n'ayent esté employez que comme des ombres dans les tableaux pour relever l'esclat d'une action qui vous est si glorieuse. Décembre 1658.

Au reste, je suis ravy de la bonté avec laquelle vous vous expliquez touchant M. de Nouvion[1], et de voir que vous aymez mieux avoir esgard aux sentimens qu'il a eus autrefois pour vous qu'à ceux qu'il a tesmoignez en dernier lieu, et vous ressouvenir du passé qui luy est favorable que songer au present qui pourroit aigrir tout autre que vous. Comme nous serons bientost à Paris, je reserve de vous entretenir plus au long à nostre retour et surtout de vous asseurer plus particulierement, de vive voix, de la continuation de mon estime et de mon amitié, quoyque, de quelque maniere que ce puisse estre, je n'espere pas vous pouvoir jamais exprimer parfaitement à quel point je suis, etc.

[1] Voy., sur le président de Novion ou Nouvion, le tome V, p. 69, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

LXVI.

Aff. étr., Allemagne, *Supplément*, t. 17 (sans pagination). — Original signé et en partie chiffré sans traduction.

À M. DE LUMBRES.

Lyon, 3 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin déclare d'abord qu'il a reçu les lettres de M. de Lumbres, qui l'informent de la prise de Mitau et de l'accident du duc de Courlande[1]. Il ajoute :

Le roy de Suede, qui sçait que ce prince-là est celuy qui a le plus contribué, par le moyen de sa femme, à detascher M. l'electeur de Brandebourg de son party, aura peut-estre encore eu d'autres preuves en main, qu'il ne se tenoit pas dans les termes d'une fidele neutralité.

Le sieur Akakia vous aura rendu compte à quel point Sa M^té^ a pressé en dernier lieu le roy de Suede de ne tarder pas plus longtemps à faire son accommodement avec la Pologne et d'en faciliter les conditions plus qu'il n'avoit encore fait, de sorte que je ne puis presque douter que le sieur Akakia, qui aura veu ledict roy en son passage, ne vous porte une nouvelle moderation de la somme qu'il pretend pour son desdommagement de la restitution de la Prusse[2].

Il est de grande importance que vous continuiez en toutes rencontres à representer fortement les raisons qui doivent retenir le roy de Pologne de ne point s'embarrasser dans la nouvelle ligue que l'empereur et l'electeur de Brandebourg pressent ledict roy de faire avec le Danemark, luy faisant voir que les Austrichiens ne le veulent engager

[1] Jacques, duc de Courlande, descendant de Gothard Kettler, dernier grand maître de l'ordre des Chevaliers Teutoniques de Livonie, vassal de la Pologne, fut fait prisonnier par les Suédois en 1658 et retenu en captivité jusqu'à la paix d'Oliva (1660).

[2] Il s'agit de la Prusse royale, que détenait Charles-Gustave et que la Pologne, à qui elle appartenait depuis le quinzième siècle où elle avait été enlevée à l'Ordre Teutonique, venait de céder en toute souveraineté, en 1657, à l'Électeur de Brandebourg par le traité de Welau.

dans ce mauvais pas-là que pour mettre un obstacle comme insurmontable à l'accommodement avec la Suede, que ledict roy peut conclure aujourd'huy avec beaucoup de reputation et d'avantage. Décembre 1658.

J'ay esté surpris de ce que vous me mandez de la maniere dont la reyne de Pologne a receu ce que j'avois eu l'honneur de luy escrire touchant Mme de Choisy[1]. Il est sans doute qu'aucune recommandation ne pouvoit estre plus puissante sur l'esprit de Leurs Majestez, et sur le mien pour employer mon credit, que celle de la reyne de Pologne, comme je l'ay desja fait, luy[2] ayant fait accorder la permission de venir à un quart de lieue de Paris à sa maison d'Issy, qui est tout ce qu'elle avoit elle-même demandé. Il y a certaines affaires si delicates, qu'il est malaisé d'y toucher sans les aigrir et qu'il n'y a qu'un peu de temps qui les puisse adoucir. J'estois à soixante lieues du Roy[3], quand on prit la resolution de l'esloigner[4]. Elle s'estoit conduite d'une maniere dont le souvenir ne peut sitost s'effacer, tesmoignant grande joye du mauvais estat où estoit reduite la santé du Roy, et fondant là-dessus diverses cabales tres-pernicieuses[5], si Dieu, par sa bonté, n'eust rompu toutes les mesures qu'avoient prises les malintentionnez, en nous redonnant le Roy. Si une pareille chose s'estoit passée en Pologne, je ne sçay si la reyne trouveroit fort bon que Leurs Majestez luy recommandassent ceux qui seroient tombez dans une pareille faute et si elle ne le tiendroit mesme pas à offense. Cependant la recommandation de la reyne de Pologne a esté bien receue, a esté considerée et produira son effect dans son temps; à quoy[6] j'offre encore à Sa M^té mon service et mes offices.

[1] Cette dame, mère de l'abbé de Choisy, avait été exilée, comme on l'a dit, pour les intrigues de Cour qui avaient eu lieu, au mois d'août 1658, pendant la maladie du Roi.

[2] Le pronom *lui* se rapporte à *Mme de Choisy*.

[3] Mazarin était resté dans le nord de la France, pendant que le Roi se rendait à Compiègne et ensuite à Fontainebleau pour achever sa guérison.

[4] *D'éloigner Mme de Choisy.*

[5] Voy. le tome VIII, p. 576.

[6] Dans le sens de *pour quoy*.

LXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 402 v°. — Copie du temps[1].

AU PRINCE DE CONTY.

Lyon, 3 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Il faut employer icy la plus grande partie du temps en ceremonies, desquelles je suis plus accablé que des affaires. Le Roy a trouvé assez à son gré la princesse[2]; mais je ne vois pas disposition à rien conclure presentement par des raisons que j'auray l'honneur de dire à V. Alt. à mon retour[3].

Sa M^té est fort satisfaite de M. le duc de Savoye, dont la maniere et les civilitez ont beaucoup gaigné dans toute la Cour[4]. Il s'en ira demain, et Madame [Royale] samedy[5]. On leur a faict fort bon traittement. La despense est grande; mais ces choses-là, il les faut faire avec prodigalité.

Je ne crois pas que nous puissions estre sytost à Paris que je me l'estois persuadé; car il est tout-à-faict important au service du Roy de ne quitter pas ce pays sans avoir donné la derniere main à ce qui doit estre faict en Provence et en Languedoc.

[1] Une note indique que cette partie de la lettre est de la main de Mazarin.

[2] La princesse Marguerite de Savoie. (Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 303 et suiv., édit. Charpentier.

[3] Pimentelli, après avoir prévenu, dès le 19 novembre, le Cardinal qu'il était chargé d'une mission de Philippe IV pour Anne d'Autriche, s'était rendu secrètement à Lyon pour offrir à Mazarin la paix et pour le Roi la main de l'Infante Marie-Thérèse.

[4] Avant l'arrivée du duc de Savoie à Lyon, les projets de mariage étaient déjà abandonnés avec sa sœur. Aussi lui fit-on en réalité un accueil fort embarrassé et assez froid.

[5] La duchesse de Savoie et ses filles quittèrent Lyon le 8 décembre 1658.

LXVIII.

Archives du duc de Brissac. — Communication de M. Lepinois [1].

AU DUC DE NAVAILLES.

Lyon, 9 décembre 1658.

Je dois response à trois de vos lettres dont la derniere est du 30e du mois passé. On a consideré les difficultez que vous trouvez à l'establissement des quartiers d'hyver dans le Montferrat; mais vous verrez par les despesches de M. Le Tellier et par ce que j'escris au sr Brachet que le Roy, par quantité de bonnes raisons, persiste en son premier projet et je m'asseure que vous n'oublierez rien pour en faciliter l'execution, et surtout affin de prendre vos precautions de telle sorte que les troupes qui doivent loger en ce pays-là y puissent estre en seureté. Ce qui sera d'autant plus aisé que le corps de cavalerie que Madame Royale a trouvé bon de laisser hyverner dans une partie de l'Astegian [2] sera à portée pour soustenir les quartiers du Montferrat. Joint que nous avons promesse positive de S. A. R. que toutes les troupes de M. de Savoye s'assembleront pour s'unir aux nostres, en cas que les ennemis veuillent entreprendre quelque chose contre nous. À quoy pourtant il n'y a pas apparence qu'ils s'engagent, puisque la Lomelline [3] est si ruinée, que les ennemis n'y sçauroyent tenir leur armée à moins de la vouloir perdre. Et ainsy il faudra de necessité qu'ils la separent au plus tost, la saison estant mesmement advancée au point qu'elle est.

Je suis bien aise que l'infanterie que vous avez envoyé à Modene soit arrivée à bon port, mais vous aurez veu que M. le duc de Modene estoit de mon advis qu'il ne falloit pas diminuer l'armée, parce que tandis que nous serions en un estat assez considerable pour pouvoir en-

[1] Voy. ci-dessus, p. 103, note 3.

[2] Probablement comté d'Asti. Cette ville du Piémont est située sur le Tanaro.

[3] La Lomelline ou Laumelline faisait partie du duché de Milan et s'étendait le long du Pô entre Pavie et Casal.

Décembre 1658. trer dans le Milanez, les ennemis se garderoyent bien de s'engager à une invasion dans les estats dudict s^r duc; neantmoins on ne laissera pas de se servir utilement de ladicte infanterie, et lorsque les troupes qui sont à sa solde et la cavalerie qui le va trouver seront arrivez, il aura un petit corps capable de repousser les efforts des ennemis, et mesme de rendre bon service la campagne prochaine.

Ce prince ayant fait cognoistre au Roy qu'il vouloit continuer dans les mesmes attachemens que le feu duc son pere avoit pris au service de Sa M^té, elle luy a accordé avec joye la continuation des mesmes honneurs et pouvoirs qu'avoit le deffunt. Et je ne doute point aussy que vous ne soyez bien aise de luy rendre les mesmes respects et defferences. Sur ce je demeure, etc.

LXIX.

Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 519. — Minute de la main de Lionne.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Lyon, 13 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin veut exécuter toujours fidèlement le traité conclu avec l'Angleterre. En conséquence, il charge le président de Bordeaux de communiquer au Protecteur les propositions [1] qui lui ont été faites par Pimentelli; mais il n'en parle pas comme d'une négociation sérieuse :

Je vous diray que, le mesme jour que nous arrivasmes à Lyon [2], Besmaux, capitaine de mes gardes, me dict que don Antonio Pimentel, qu'il avoit cogneu, parce qu'il m'avoit esté donné autresfois par les Espagnols pour m'accompagner à Brühl [3], s'estoit adressé à luy pour

[1] D'après le traité conclu, le 23 mars 1657, avec Olivier Cromwell, et renouvelé le 28 mars 1658, aucune des parties contractantes ne pouvait traiter de la paix sans en faire part à son alliée.

[2] La Cour de France était arrivée à Lyon, comme on l'a dit, le 24 novembre 1658. Celle de Savoie y fit son entrée le 28.

[3] Voy. t. IV, p. 109, des *Lettres de Mazarin*. Don Antonio-Alonzo Pimentel de Her-

luy dire que, s'en allant en Flandres, il seroit bien ayse de me baiser les mains. Je ne jugeay pas d'abord qu'il y eust autre chose en cela qu'une simple civilité[1] d'une personne de ma cognoissance; mais l'ayant veu, comme j'ay souvent receu plusieurs Espagnols de marque, qui ont traversé ce royaume et m'avoient faict la même instance, j'ay trouvé qu'il estoit chargé de plus qu'un compliment, quoy que, dans la suite et dans l'effect, je crois que tout se reduira là, n'ayant pris ce qu'il m'a dict que comme un double artifice de nos ennemis pour parvenir à deux fins : l'une de donner jalousie à nos alliez et l'autre de retarder le mariage du Roy[2]. Décembre 1658.

Don Antonio me dict donc qu'allant en Flandres pour ses affaires domestiques[3] et s'en retourner aprez à Milan pour servir prez du comte de Fuensaldaña, don Louis de Haro avoit pris occasion de son passage pour me faire faire un compliment de sa part, et aprez cela me communicquer secretement et confidemment, par son moyen, la resolution où estoit le Roy son maistre de ne differer pas davantage le mariage de l'Infante[4], sa fille, afin que, si le Roy voulait y songer, à des conditions qui pussent produire la paix entre les couronnes, Sa M[té] le pust faire avant que passer outre au mariage de la princesse de Savoye, et s'arresta là, sans m'en dire davantage.

Si la proposition eust esté sincere, de la part des Espagnols, et qu'ils y marchassent de bon pied, sans avoir aucune des deux fins que je viens de toucher ci-dessus (de donner de la jalousie à nos alliez

rera y Quiñones, comte de Benavente, prépara par ses négociations la paix des Pyrénées et prit, dans la suite, une part très active à ce traité. Il mourut à Bruxelles le 2 mars 1671.

[1] Mazarin n'est pas sincère dans cette déclaration. Dès le 19 novembre 1658, Pimentelli l'avait prévenu qu'il était chargé d'une mission de Philippe IV pour Anne d'Autriche. M. Valfrey l'a prouvé en publiant les documents authentiques et a dissipé les légendes des auteurs de mémoires et des historiens. (Voy. *Hugues de Lyonne et ses ambassades,* par Valfrey, t. II p. 215 et suiv.)

[2] On peut douter de la véracité de Mazarin dans cette partie de la dépêche. Il voulait éviter avant tout d'inquiéter les Anglais qui craignaient une réconciliation de la France avec l'Espagne.

[3] Ce fut le bruit que l'on répandit pour dissimuler le véritable but de la mission de Pimentelli.

[4] Marie-Thérèse, née le 20 septembre 1638, morte le 30 juillet 1683.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décembre 1658. et de retarder le mariage du Roy), il est sans doute que don Louis de Haro auroit, en mesme temps, chargé ledict Pimentel de s'ouvrir encore à quelles conditions son maistre estoit disposé de conclure la paix avec cette couronne et ses autres alliez; car les Espagnols sçavent assez, par l'exemple des Hollandois et des Suedois, que la France n'est pas capable de rien entendre ni rien traiter que conjoinctement avec ses alliez; mais la suite de cette premiere ouverture ne fut autre que l'instance d'une chose qu'ils sçavent fort bien qu'on a souvent rejetée, et que nous ne pouvons accorder, c'est-à-dire d'une suspension d'armes pour un an, pendant laquelle, disoit-il, on pourroit traiter ledict mariage et la paix.

Cette suspension d'armes ne paraissait à Mazarin «qu'un moyen d'avoir quelque relasche dans le mauvais estat de leurs affaires». Ils auraient profité de cette trêve pour conquérir le Portugal. Pimentelli avait, en effet, déclaré que ce royaume ne pouvait être compris dans l'armistice. Mazarin avait donc rejeté cette proposition de suspension d'armes. Quant au projet de mariage avec l'Infante, il lui inspirait aussi des doutes et des inquiétudes. Il rappelait que c'était une proposition semblable qui avait fait «précipiter les Hollandais dans un accommodement particulier[1] et nous abandonner par la crainte qu'on leur donna de ce mariage avec la cession des Pays-Bas». Mazarin faisait ensuite remarquer que le mariage du Roi avec l'Infante, dont il avait déjà été question, dans les conférences de Lionne avec don Louis de Haro en 1656, avait alors beaucoup plus d'importance qu'en 1658.

«Il est sans doute, ajoutait le cardinal, que l'infante d'Espagne, estant alors [en 1656] considerée comme seule heritière de tant de royaumes et de provinces, le Roy, pour de si grandes esperances, auroit pu ne pas regarder de si prez aux conditions d'accomodement avec Sa M[té] Catholique; mais aujourd'huy l'infante d'Espagne a un frere[2], qui l'exclut de toute cette grande succession.»

[1] En janvier 1648. (Voy. t. II, p. 70, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Philippe IV eut trois fils de sa seconde femme, Marie-Anne d'Autriche; celui dont parle Mazarin se nommait Philippe-Prosper. Né en 1658, il mourut dans la première enfance. Le second, Ferdinand-Thomas, mourut également avant son père. Le troisième seul, don Carlos, ou Charles II, lui survécut; né le 6 novembre 1661, il devint roi d'Espagne en 1665, et mourut en 1700, sans postérité.

Ainsi le mariage du Roi avec cette princesse ne présente plus les mêmes avantages et ne doit plus imposer les mêmes sacrifices. Cependant, en signalant les artifices des ennemis, dans la négociation entamée par Pimentelli, Mazarin n'avait pas voulu la rompre, dans la crainte que les Espagnols n'imputassent aux Français la continuation de la guerre. Il ajoutait : Décembre 1658.

La France et l'Angleterre recevroient un prejudice irréparable si les Espagnols pouvoient publier avec fondement et vérité que notre aversion à la paix est telle, que, nous ayant ouvert un chemin à pouvoir conclure un accommodement général par un mariage, on a rejeté d'abord la proposition.

En conséquence, Mazarin avait déclaré à Pimentelli que la France et l'Angleterre étaient disposées à examiner les propositions qu'il leur ferait[1].

LXX.

Aff. étr., France, t. 279, f° 235. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Lyon, 16 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 10 de ce mois et consideré tout ce que vous me mandez sur le différend qui est entre M. le duc de Longueville[2] et le s^r Morant[3] touchant le departement[4] des troupes et leurs logemens dans les quartiers d'hyver. Il est juste que les ordres du Roy soyent executez avec ponctualité; mais je vous diray entre nous qu'il me semble qu'il y a quelque chose à dire au reglement qu'on a faict, qui donne aux intendans toute l'autorité et l'oste entièrement aux

[1] Pimentelli, après avoir reçu de nouvelles instructions d'Espagne, suivit secrètement la Cour à Paris, en 1659, et continue les négociations qui devaient préparer la paix des Pyrénées.

[2] Gouverneur de Normandie.

[3] Thomas Morant, sieur du Mesnil-Garnier, maître des requêtes en 1635, était intendant, en 1658, de la généralité de Rouen. (Voy. ci-dessus, p. 71, notes 2 et 3.)

[4] Touchant la répartition des troupes dans la Normandie.

Décembre 1658. gouverneurs, et il me paroist plus dans l'ordre que, le Roy ayant reglé les places que doit porter chaque Election[1], l'intendant en informast le gouverneur de la province, qui se chargeast, apres, de l'execution du detail; ce que M. le duc d'Elbœuf[2] et tous les autres gouverneurs pretendent aussy bien que M. de Longueville. Je profiteray neantmoins de l'advis que vous me donnez, et on sçaura bien soustenir l'authorité du Roy.

Les deputez du parlement de Dijon sont arrivez icy, et je seray bien ayse, avant que le Roy prenne une derniere resolution sur cette affaire-là, que vous me mandiez encore vostre sentiment, c'est-à-dire si vous estes d'advis de l'interdiction de tout le corps[3], ou d'en exiler seulement douze ou quinze des principaux et plus coupables. Si vous croyez qu'on doive prendre le premier party, il faut que vous vous asseuriez qu'en ce cas-là le Grand Conseil[4] voudra bien envoyer exercer la justice à Dijon et que vous fassiez tenir prets un president et le nombre de conseillers necessaire pour cela. Nous aurons assez de temps pour recevoir vostre response pendant qu'on faict filer des troupes en Bourgogne pour asseurer l'execution de tout ce que le Roy aura resolu.

J'entre tousjours dans une matiere fascheuse en vous parlant d'argent; mais comme nous nous trouverons tout d'un coup pressez pour

[1] Circonscription territoriale appelée élection; c'était une subdivision de la généralité. La plupart des généralités comprenaient une étendue territoriale à peu près équivalente à deux de nos départements actuels: les élections correspondaient à un arrondissement contemporain. Dans les pays d'États il n'y avait pas d'élections, mais les provinces y étaient découpées en diocèses comme en Languedoc et en Bretagne, en vigueries comme en Provence, ou en recettes comme en Bourgogne.

[2] Il était gouverneur de Picardie.

[3] De tout le parlement de Dijon.

[4] Le Grand-Conseil, institué par édit du 13 juillet 1498, se composait, au début, du chancelier, des maîtres des requêtes, de vingt conseillers, d'un procureur général et de deux secrétaires. Il eut ensuite un premier président et des présidents particuliers. Par édit de décembre 1635, on y créa, dans un but fiscal, deux présidents et dix conseillers nouveaux. Les attributions de ce corps, toujours mal définies, diminuaient chaque jour sous les empiètements successifs de ses rivaux : le Parlement et le Conseil d'État. Cette institution qui, à l'origine, comblait un vide, causait plutôt, au XVIIe siècle, un encombrement. Quelques questions litigieuses de discipline ecclésiastique et de droit féodal étaient plus spécialement de son ressort.

le payement des gardes françaises et suisses, des autres suisses que le Roy entretient et de diverses dépenses qui se doivent prendre sur le fond que vous nous donnez, je vous prie d'y songer dez à present. Cela s'entend pour le reste de cette année, afin que nous ne nous trouvions pas accablez sans y penser. Décembre 1658.

M. le comte d'Harcourt m'a escrit qu'il ne peut avoir aucune satisfaction sur le reste d'une année de ses appointemens de gouverneur d'Alsace, que je vous avois prié de luy faire payer. Je pense que le tout monte à cinquante mille livres, sur quoy il en a receu vingt; et comme il est important, dans les conjonctures presentes, de le satisfaire et que je m'y suis engagé de parole, je vous conjure de nouveau de luy [en] faire toucher presentement une partie; car autrement je donneray ordre, comme je le luy mande[1], au s[r] Colbert de le payer, et d'engager plustost tout ce que j'ay pour n'y pas manquer.

L'on depesche M. de Montpezat[2] pour commander les troupes destinées à prendre leur quartier d'hyver en Normandie. Il vous verra en passant, et vous luy direz de quelle maniere il se doit conduire; ce qui dependra des nouvelles que vous recevrez de ce costé-là, estant important de ne rien hazarder mal à propos et ne s'expliquer de rien que le Roy n'ayt tourné la teste vers Paris; et ce pendant je ne doute pas que nous ne recevions quelque courrier de la part de M. de Longueville.

Au reste, je me remets à ce que Catelan vous escrira à l'esgard des Estats de Bourgogne, m'asseurant que vous apprendrez[3] la resolution

[1] Voy. aux analyses la lettre du 16 décembre 1658, adressée au comte d'Harcourt.

[2] Jean-François de Trémolet de Bucelli, marquis de Montpezat ou Montpesat, nommé maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1651, mort en 1677. Loret (*Muze historique*, lettre du 19 octobre 1658) parle avec éloge de Montpezat et de son expédition en Normandie.

Montpezat, homme de sagesse,
Qui sçait ménager la noblesse,
Et les gens des grandes maizons
Avec ses solides raizons,
Etant, par royale ordonnance,
Allé par de là Caën en France,
Pour assoupir les remuëmans
Que machinoient quelques Normans
Y joüa si bien de la langue,
Par mainte prudente harangue,
Qu'avec son heur accoutumé
Il a tout le pays calmé.

[3] La copie porte bien *apprendrez*. Je pense qu'il faudrait lire *approuverez*.

Décembre 1658. qu'on a prise pour tirer le million et tant de livres accordé de delà, sans assembler de nouveau lesdicts Estats, et je ne vous sçaurois assez dire l'application avec laquelle les meschans esprits travaillent pour brouiller toutes choses.

L'affaire de Marseille, que je croyois entierement adjustée, est encore en doubte; mais le Roy ne bougera pas d'icy que tout ce qui regarde cette ville et la Provence et le Languedoc ne soit au point qu'il doibt estre, quand mesme il seroit necessaire d'y aller en personne.

Je vous prie de me mander, sans aucun delay, vostre advis sur le parlement de Bourgogne, et avoir esgard à l'estat auquel sera la Normandie, lorsque vous me le donnerez. Je ne puis m'imaginer que d'autres raisons qu'une chaleur[1] ayent obligé M. le duc de Longueville à faire la violence contre le s[r] Morant. Nous verrons, et asseurement on se conduira bien, esperant[2] que le Roy ne sera pas moins heureux avec les ennemis domestiques, l'hyver, que Sa M[té] l'est contre les estrangers, l'esté. J'attends de vos nouvelles avec la derniere impatience sur toutes les choses cy-dessus, et particulierement sur l'argent que je vous demande.

LXXI.

Aff. étr., France, t. 279, f° 240. — Autographe signé.

À J.-B. COLBERT.

Lyon, 18 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous prie de dire au s[r] Arnodaut (*sic*)[3] de prendre garde, dans

[1] Ce mot a ici le sens de : *colère, emportement.*

[2] Dans le sens de : *si on espère.*

[3] Nom altéré pour *Renaudot,* rédacteur de la *Gazette de France.* Il s'agit ici d'Eusèbe Renaudot, médecin comme son père, Théophraste, le fondateur de la *Gazette,* qui, à la mort de son père, en 1653, lui succéda dans la rédaction du journal. Il mourut lui-même en 1679.

les *Gazettes*, de parler tousjours advantageusement des interest et de la personne du roy de Suede, expliquant favorablement les succez qui le regardent et surtout sa grande valeur et intrepidité, sans pourtant prendre le blanc pour le noir. Décembre 1658.

J'ay escrit à Lange[1] d'accepter[2] du linge qu'on vends aux Mont-de-pieté d'Ypres, de Bergues et autres lieux de Flandres[3]; car il est à grand marché[4], et de s'en entendre avec vous, comme de ce qui regarde le vaisseau.

Je vous envoye un petit memoire de Lange, à qui j'ai escrit de prendre ce qui est contenu.

Je sçais que M. de Turenne et d'autres ont faict faire des tapisseries à fort bon prix à Oudenarde[5]. C'est pourquoi je voudrois bien avoir douze portieres, avec mes armes, de cette fabrique-là, mais de la meilleure, et pour cet effect il faudroit que vous vous entendissiez avec Blondeau[6], qui a soin des contributions dans ladicte ville, et luy donnassiez les ordres bien particuliers de ce qu'il aura à faire, luy envoyant mesme un beau dessein[7] que vous pourriez faire faire à Paris.

[1] Valet de chambre de Mazarin.

[2] L'autographe porte bien *accepter;* mais je crois que Mazarin s'est trompé et a voulu écrire *acheter*.

[3] Les Monts-de-Piété, qui n'avaient pu encore s'acclimater en France, fonctionnaient depuis longtemps dès cette époque en Allemagne et dans les Pays-Bas. Ils prêtaient, comme nos établissements contemporains, sur bijoux et sur objets mobiliers. Le linge, dont il est ici question, était sans doute mis en vente pour n'avoir pas été dégagé en temps utile par les emprunteurs.

[4] *A bon marché.* Ces mots prouvent bien qu'il s'agissait d'un achat.

[5] Oudenarde, auj. ville du royaume de Belgique sur l'Escaut. A cette époque les tapisseries de Flandres ètaient fort estimées. (Voy. l'*Histoire de la tapisserie* par M. Jules Guiffrey.)

[6] Ce nom s'écrit ordinairement *Blondot*.

[7] Mazarin a bien *dessein,* au lieu de *dessin*.

LXXII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 243. — Minute.

À J.-B COLBERT.

Lyon, 20 décembre 1658.

M. de Mortemar[1] m'a faict entendre que, de temps immemorial, ses predecesseurs et luy ont esté en droit et ont en possession de nommer à toutes les petites charges de mesureurs de vin, sel, bled et autres marchandises qui se vendent au port de Tonnay-Charente[2], et qu'il en a obtenu confirmation par arrest du Conseil rendu en cognoissance de canse, le 10 avril dernier, et que neantmoins le s^r du Terron[3] n'a pas laissé d'ordonner, le 27 du mois passé, qu'il seroit estably audict lieu de Tonnay-Charente des offices de courtiers jaugeurs de vin et mesureurs de sel, avec attribution de grands droits sur ladicte riviere, et establissement d'un bureau audict lieu de Tonnay-Charente; ce qui m'oblige à vous escrire ces lignes pour faire sçavoir que je desire que vous [arrangiez][4] cette affaire, et que non seulement on n'entreprenne rien, dans ces choses-là, qui puisse blesser tant soit peu la justice, mais que de plus on traite favorablement et avec grande consideration tout ce qui sera des interests de mondict s^r de Mortemar, comme estant une personne qui merite de soy-mesme qu'on en use ainsy, et qui, d'ailleurs, a esté de tout temps un de mes plus chers amis.

[1] Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de Mortemart depuis 1650, était gouverneur de Paris et premier gentilhomme de la Chambre. Il possédait la seigneurie ou «*princerie*» de Tonnay-Charente, dont le titre fut porté par quelques-uns de ses descendants.

[2] Auj. chef-lieu de cant. du dép. de la Charente-Inférieure.

[3] Colbert du Terron, cousin de Jean-Baptiste Colbert, était intendant de la marine à Rochefort.

[4] Je n'ai pu lire le mot qui précède *cette*.

LXXIII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 244. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Lyon, 23 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres dés treize et dix-sept de ce mois. Je suis tres-ayse que vous vous portiez mieux que vous n'aviez faict, et je veux esperer qu'à present vostre santé sera tout-à-fait restablie.

Vous sçaurez à present ce qui s'est passé dans l'affaire de M. Morant[1], qui sont bien esloignées de ce que les parties en avoient publié. D'abord il auroit esté à souhaiter que nous eussions esté mieux informez, parce que [sans cela] on agit sur des fondemens qui se trouvent faux, et cela faict qu'il se respand de certains bruicts, et que les esprits reçoivent dans le public [des impressions], qui peuvent produire des effects fort prejudiciables au service du Roy. Je n'ay point encore veu le secretaire dudict s[r] Morant, qu'on m'a dict qui est arrivé icy. Quand il m'aura entretenu du destail de toute cette affaire, je vous en manderay plus particulierement mon sentiment.

Je suis bien fasché que vous ne m'ayez pas escrit plus tost touchant la charge de Prevost des Marchands, parce que je me serois employé tres-volontiers pour la faire obtenir à M. de Montpeou (*sic*)[2]; mais, dans le temps qu'on estoit dans l'incertitude si celuy-cy seroit continué, M. Voisin[3] m'en parla, et comme c'est une personne que j'ay tousjours

[1] Voy. ci-dessus, p. 115, note 3.

[2] Il faudrait lire peut-être : *M. de Maupeou.* René de Maupeou était, depuis 1657, président de la première chambre des Enquêtes du parlement de Paris. Il est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement de Paris :* «Vray homme d'honneur, d'esprit, d'intelligence, nullement intéressé, bon juge, bienfaisant, sûr et plein de foy, universellement aimé de tous les conseillers de la Chambre.» René de Maupeou mourut le 22 mai 1694, à l'âge de 82 ans.

[3] Daniel Voisin, ou Voysin, nommé maître des requêtes en 1646, prévôt des marchands de Paris en 1662. Il mourut sous-doyen du Conseil d'État en 1693.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décembre 1658. veu bien servir, je l'ay proposé au Roy, de sorte que je me trouve à present les mains liées. Neantmoins quand vous serez[1] à Paris, nous verrons ce qui sera plus à propos, et je feray, par vostre consideration et celle de M. de Monpeou (*sic*), tout ce que je pourray, et cela sans manquer à ma parole.

Vous pouvez donner à Mme d'Aiguillon les six mille livres qu'elle demande pour les reparations du Havre; bien entendu que cela soit pris sur le fonds que l'on faict toutes les années pour les fortifications de ladicte place.

Vient ensuite une *addition* prise sur l'autographe. Mazarin y revient sur le regret qu'il a de n'avoir pas été prévenu à temps du désir de M. de Montpeou ou Maupeou de devenir Prévôt des Marchands et conclut en disant : « Nous en parlerons à mon retour ». Il entretient ensuite Nicolas Fouquet d'une diminution de la taille de la généralité d'Orléans, qu'il a promise d'une manière générale au duc d'Orléans, mais sans entrer dans les détails. Il ajoute ce *Post-Scriptum :* « Vous ferez en cela ce que vous jugerez raisonnable ». Enfin, après des protestations d'estime et d'amitié pour Fouquet, il termine ainsi :

« Le sieur d'Antoville vient d'arriver, de la part de M. de Longueville, et ayant veu la relation mesme de M. Morant, je suis obligé de vous dire que cette affaire ne meritoit pas qu'on en fist tant de bruit. »

LXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 407. — Copie du temps.

À CHARLES COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Lyon, 24 décembre 1658.

(EXTRAIT.)

Je dois response à vos lettres des 10 novembre, 3 et 10 de ce mois.

[1] La copie porte bien *vous serez;* je crois qu'il faudrait lire : *je seray.* En effet, Mazarin était à Lyon, et Fouquet à Paris. Cette copie est très défectueuse, et j'ai déjà indiqué plusieurs corrections, qui paraissent indispensables.

J'ay esté tres-ayse de voir ce qui s'est passé dans l'establissement du Conseil souverain d'Alsace[1] et que les commissaires qu'il avoit deputez pour faire lire et publier l'édit de creation d'iceluy dans les dix villes imperiales[2] et autres lieux de la préfecture Roy ayent esté receus avec tant de demonstrations de respect et d'obeissance aux volontez de Sa M^té[3], et que l'autorité sera plus affermye par ce moyen dans la province, et l'affection des peuples envers cette couronne reschauffée par le soing qu'on prendra de distribuer la justice. Cette action s'est passée avec toute la pompe et l'esclat qu'on y pouvoit apporter, et vous ne pouviez mieux soustenir que vous avez faict la dignité du maistre que vous representez. Je vous adresse la response que je fais audict Conseil souverain, de qui je ne doute point que le zele et l'application ne produisent tousjours dans la suite de nouveaux advantages au service de Sa M^té. Décembre 1658.

LXXV.

Aff. étr., France, t. 276, f° 317 v°. — Copie du temps.

AU CARDINAL ANTONIO BARBERINI,

À ROME.

Lyon, 26 décembre 1658.

Mazarin parle ensuite du régiment d'Alsace, qui va prendre ses quartiers d'hiver et qu'il est nécessaire de renforcer.

Tutte le cose del cardinale Barberini[4] sono misteriose, et vedremo dove andarà (*sic*) à parare questa della sig^ra duchessa di Modena; che

[1] La Chambre de justice d'Alsace avait siégé, depuis 1648, dans la forteresse de Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin; elle fut transférée, en 1657, à Ensisheim et prit le nom de Conseil souverain d'Alsace. (Voy. *Louis XIV et Strasbourg*, par A. Legrelle, p. 198, 3e édition.)

[2] Les dix villes impériales étaient Haguenau, Wissembourg, Schelestadt. Colmar, Landau, Obernay, Rosheim, Munster-au-val-St-Gregoire, Kaiserberg, Turingheim ou Turckheim.

[3] Le savant ouvrage de M. Legrelle prouve que l'obéissance ne fut pas aussi complète ni aussi respectueuse que le dit Mazarin.

[4] François Barberini, frère du cardinal Antoine.

Décembre 1658. sè pensi di accasarla col duca di Parma, questo non può essere, perche quel prencipe pretende di amogliarsi con la prencipessa Margarita[1] di Savoia, et hà un scritto delle Loro A. A. R. R.[2], col quale glie (*sic*) la promettono, se il rè di Francia non la prende per tutto il mense d'aprile[3]. Di una mia nipote devono il Papa et il Gran Duca havere apprensione alcuna, perche se bene mi fù offerto, alcuni mesi sono, questo accasamento, io pero me ne scusai con ogni modestia in riguardo degl' interessi, che hà quel prencipe col Papa, non volendo io che S. Sta creda che io vada cercando simili matrimonii.

Mi piace che il padre Duneau si sià messo nel suo dovere con V. Em^za^, perche credo che, moderato il suo ardore, sià persona di servitio e di buona intentione.

V. Em^za^ ha fatto cio che dovenà nel rappresentare al Papa la defferenza che hà per i Spagnuoli in tutte le cose. L'esclusione che hanno fatta à i quattro soggetti Theatini[4] è negotio che finalmente riguardà più il Papa che la Francia, poiche questo esempio servirà à noi ancora per escludère i soggeti che non vorremo; mà le vessationi che si fanno al padre di Camillo S. Severino sono insopportabili, perche riguardano la Francia (secondo quello V. Em^za^ ne hà detto a S. Sta) et un rè amico[5] e collegato di essa. Il dire che questo padre sià andato in Portogallo per opporsi alla volonta del Papa, questa è una bagattella e una immagination. Egli erà in Francia confessore di tutta la mia casa, quando andò con l'ambasciadore à Roma di commun' concerto, e non si può attribuirli alcun' mancamento di essere andato in Portogallo per gl' affari di quella corona, che sono anco i nostri, e non può e non

[1] Cette princesse de Savoie avait été d'abord destinée au roi de France, et c'était pour ménager une entrevue avec elle que la Cour avait fait le voyage de Lyon. La princesse Marguerite-Jolande de Savoie, née le 5 mai 1635, fut mariée le 29 avril 1660 à Rainuce Farnèse, IIme du nom, duc de Parme et de Plaisance. Elle mourut en 1663.

[2] Leurs Altesses Royales, la duchesse douairière de Savoie et le duc de Savoie.

[3] Si le roi de France ne l'épouse pas avant la fin d'avril.

[4] Mazarin protégeait l'ordre des Théatins. Il les avait introduits à Paris, où ils s'étaient établis sur le quai Malaquais.

[5] Il s'agit du roi de Portugal allié de la France.

deve il Papa interessarsi in questo, e per solennizzare il ricevimento di Pigneranda[1] col sacrifitio di questo buon religioso. Janvier 1659.

LXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 408. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Lyon, 2 janvier 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 13 decembre, et je vous suis fort obligé de la peine que vous avez prise de m'escrire si au long vos sentimens sur les affaires de Bourgogne. Le Roy n'auroit pas manqué, dez l'instant que son authorité se trouve blessée par le proceder du parlement de Dijon[2], de luy faire ressentir les effects de son indignation, si la disposition dans laquelle les choses estoient alors, n'avoit obligé Sa M^té^ à temporiser, et je m'asseure que vous demeurerez d'accord que la prudence ne permettoit pas d'en user autrement; que nous devions considerer qu'alors les esprits de la ville et de la province estoient generalement esmeus, ce parlement ayant eu l'adresse de persuader les bourgeois et tout le peuple, que ce qu'il faisoit n'avoit pour objet que leur interest; que M. le Chancelier se trouvoit engagé dans Dijon; que M. le duc d'Espernon n'y avoit pas un homme de guerre pour y faire executer les volontez du Roy; et quoy qu'on ne puisse douter qu'à la fin Sa M^té^ eust esté obeye, neantmoins il y auroit eu diverses choses à essuyer dans cet intervalle et d'assez fascheux inconveniens à craindre, si dans le mesme temps que Sa M^té^ s'approchoit en deça pour terminer plus aysement les affaires de Provence et celles de la ville de Marseille[3] en particulier, ceux dont la conduite avoit deplu à Sa M^té^ avoient repris

[1] Le nom de ce diplomate espagnol est écrit ordinairement *Peñaranda.*

[2] Dans un lit de justice tenu le 18 novembre 1658, le Roi avait fait enregistrer des édits que le parlement de Dijon voulut ensuite discuter.

[3] Voy. sur les troubles de Marseille, t. VIII, p. 548, des *Lettres de Mazarin.*

Janvier 1659. cœur et s'estoient opiniastrez dans leur crime, voyant que les troupes qui paraissoient destinées pour s'advancer jusques à eux, en cas de besoin, rebroussoient chemin pour retourner à Dijon; et vous pouvez juger en quel estat on eust esté de se trouver ainsy enfermé entre deux provinces revoltées, au lieu qu'à present les affaires de Provence estant comme adjustées et la ville de Marseille dans son devoir, puisqu'elle a receu le gouverneur extraordinaire que le Roy a estably pour y commander, et que les principaux qui auroient esté à craindre sont venus icy se jeter aux pieds de Sa M^té^ et se soubmettre à tout ce qu'il luy plairoit ordonner d'eux, on est en estat d'executer tout ce qu'on voudra contre le parlement de Dijon, sans apprehender aucune mauvaise suite, et pour quinze jours que ce chastiement aura esté differé, il ne sera pas moins exemplaire ny l'authorité de Sa M^té^ moins hautement reparée. On leur a donc envoyé une interdiction generale de tout le Corps, dont, outre le premier president[1], qui est allé à Perpignan, on exilera encore quelques uns des plus coupables hors [de] la province, et d'autres hors de la ville. Le Roy n'a pas jugé à propos de faire en mesme temps aucun nouvel establissement pour la distribution de la justice, afin de ne donner pas sujet de dire que l'on a esté bien ayse d'avoir ce pretexte pour tirer de l'argent d'une creation d'officiers, et qu'il paroisse à tout le monde que Sa M^té^ n'a eu pour objet en cela que le soustien de sa dignité et la reparation de l'injure qu'Elle avoit receue, et il suffira, quand nous serons à Paris, d'examiner ce qui semble plus convenable au bien du service de Sadicte M^té^ et au soulagement de la province de Bourgogne.

Mazarin parle ensuite au procureur général des États de Languedoc et de Provence, dont on attend la réponse pour le don gratuit. Dès qu'on l'aura reçue, le Roi retournera à Paris. Le Cardinal termine en recommandant de faire payer deux mille écus au comte de Saint-Aignan, et en appelant l'attention sur un prisonnier, beau-père du grand chancelier de Lithuanie, en faveur duquel la reine de Pologne a écrit.

[1] Le premier président du parlement de Dijon était Nicolas Bruslart, mort en août 1692 (*Journal de Dangeau*, t. IV, p. 161).

LXXVII.

Aff. étr., France, t. 282, f° 29. — Copie du temps.

AU CARDINAL ANTONIO BARBERINI.

Di Lione, 15 gennaro 1659.

(EXTRAIT.)

Il Re e la Regina partirono avanti hieri di qui per ritornarsene à Parigi, ed io, doppo un' fiero attacco di gotta, mi ritrovo, per gratia di Dio, in istato di mettermi in carrozza in questo punto per seguitare le Loro MM^ta^, onde questa mia servirà solo per darne avviso à V. Em^za^, e per accusarle la ricevuta delle sue lettere delli 17 del passato.

La poca cura che hà presa il Papa di dare audienza à V. Em^za^ mi conferma sempre più nell' opinione ch' egli ad ogn' altra cosa pensi davantaggio che alla pace, la quale vorrà forsi Dio che si faccià, senza che il suo vicario prendà gran pensiero[1].

LXXVIII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 266. — Minute avec corrections de la main de Mazarin.

AU DUC DE LONGUEVILLE.

Vincennes, 27 janvier 1659.

J'ay receu vostre lettre, que le Sr Bartet m'a envoyée de Rouen, et quoy que, l'ayant entretenu depuis fort au long, je puisse me remettre de toutes choses à sa vive voix, je ne laisseray pas de vous dire que j'ay esté surpris de voir que vous ne fussiez pas satisfaict de ce que

[1] On a vu, t. VII, p. 219, que l'envoyé de Philippe IV, Pimentel, s'était rendu à Lyon pour faire à Mazarin des propositions de paix. Les négociations continuaient secrètement. Elles aboutirent l'année suivante au traité des Pyrénées.

Janvier 1659. je vous ay mandé par le s[r] d'Antonville sur l'affaire de M. Morant[1], dans laquelle je l'avois chargé de vous asseurer que vous esprouveriez, aussytost aprez nostre retour à Paris, combien j'ay de consideration pour ce qui vous regarde. J'ay sceu mesme, depuis mon arrivée icy, que ledict s[r] Morant, jugeant bien qu'il ne sçauroit plus servir avec satisfaction en Normandie, estant mal avec vous, souhaite de quitter son employ[2], de sorte que c'est une affaire qui sera bientost terminée à vostre contentement.

Je suis bien fasché que M[me] la duchesse de Nemours[3] n'ayt pas eu la deference qu'elle devoit pour les advis que vous luy avez donnez, non seulement comme un bon pere, mais comme une personne d'une prudence consommée et qui luy vouloit faire prendre le meilleur parti. Ma consolation, c'est que vous avez veu de quelle maniere et avec quelle moderation les personnes qui me touchent et moy[4] en avions usé en cette rencontre; mais, comme les choses ne peuvent pas demeurer dans l'estat où elles sont, vous sçaurez par ledict Bartet la resolution que le Roy[5] a prise, et que, lorsqu'elle sera executée, on se conduira dans la suite en la maniere[6] que vous estimerez plus à propos, et à l'esgard de l'affaire, au fonds, [de sorte] que qui que ce soit ne pourra tirer aucun advantage de ce qui se fera au prejudice de ce qui sera de la justice, ainsy que je m'en suis expliqué plus particulierement audict s[r] Bartet, auquel me remettant, je suis avec plus de passion que je ne sçaurois vous exprimer, etc.

[1] Voy. ci-dessus, p. 115, note 3. Morant était intendant de Rouen.

[2] D'intendant de la généralité de Rouen.

[3] Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, était fille du premier lit du duc de Longueville. Née en 1625, elle mourut en 1707 (16 juin). Voy. le *Journal de Dangeau* (t. XI, p. 397). La duchesse de Nemours a laissé des *Mémoires*, qui font partie de toutes les grandes collections de *Mémoires* relatifs à l'histoire de France. Les *Mémoires* de la duchesse de Nemours s'arrêtent en 1653.

[4] Il s'agissait d'un procès entre la duchesse de Nemours et le comte de Soissons, neveu de Mazarin, par alliance, pour la possession de l'hôtel de Soissons.

[5] Les mots *le Roy* sont écrits en interligne, de la main de Mazarin.

[6] Depuis *et que* jusqu'à *maniere*, la phrase est en interligne et autographe.

LXXIX.

Aff. étr., France, t. 282, f° 33. — Copie du temps.

AU PÈRE DUNEAU,

À ROME.

Parigi, l'ultimo gennaro 1659.

Accuso à V. P. la ricevuta de sue lettere delli 24 e 31 del passato, piene di notitie, ma in parte così strane e favolose, che mi parerebbe tempo perduto il rifflettervi, ò il rispondervi. Quelle de trattamenti che hà[1] ricevuti costì Pigneranda (*sic*), le ho lette con sommo gusto, perche vi si vede scolpita la natura et (*sic*) inclinatione del Papa. Io credo che S. Ecc^{za} non havrà speso gran tempo, ne durata gran fatica à persuadere S. Sta che io non desidero la pace, perche la materia è assai preparata à ricevere simili impressioni.

Del Signor prencipe Panfilio[2] non scrivo cosa alcuna a V. P^{ta}, perche aspettandola quì con impacienza, potremo trattarne a bocca. In questo mentre potrà ella rendere certa S. Ecc^{za} che io hò ambitione di servirlo e che volentieri abbracciarò (*sic*) le occasioni di comprobarle cio con gl' effetti.

Scrivo al Benedetti di somministrare qualche danaro a V. P^{ta} per il viaggio, accio lo faccia con tutte le sue commodita, e perche giungà quà piu conservata e piu sana che sarà possibile.

[1] Gaspard de Bragamonte, comte de Peñaranda, vice-roi de Naples et ancien ambassadeur d'Espagne à Munster. (Voy. sur Peñaranda le t. II, p. 1044, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Voy. sur ce neveu du pape Innocent X, t. V, p. 773, des *Lettres de Mazarin*. Le prince Panfilio avait d'abord été cardinal; il avait renoncé à cette dignité pour épouser la princesse de Rossano.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXX.

Bibl. nat., f. fr., ms. *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 54 v°. — Copie du temps.

À M. DE COMINGES,

AMBASSADEUR EN PORTUGAL.

Paris, 27 février 1659.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui recommande de revenir immédiatement en France. Il doit prier la reine de Portugal d'envoyer avec lui une personne de confiance, munie des pouvoirs nécessaires pour traiter, afin que le Portugal puisse être compris dans le traité qui se négociait avec l'Espagne. Mazarin ajoute :

Vous verrez, dans la depesche de M. de Brienne, l'advis que je luy ay dict de vous donner touchant l'ambassadeur de Portugal, qui est en Hollande. Il n'y a rien de si certain qu'au lieu de solliciter l'accommodement de son maistre avec MM. les Estats [des Provinces-Unies], il s'employe avec adresse pour en empescher la conclusion. executant de point en point l'instruction que don Estevan de Gamarre luy donne de la part du roy d'Espagne, et comme il est impossible qu'il ne voye que sa trahison ne peut pas demeurer cachée, je ne doute pas qu'il ne prenne au plus tost la resolution de se declarer tout-à-faict pour ceux qu'il sert presentement, afin de se mettre à couvert des resolutions qu'on pourroit prendre en Portugal pour s'asseurer de sa personne.

Il y auroit pourtant sujet d'esperer que, si le roy de Portugal faisoit instance à MM. les Estats de le faire arrester pour le remettre en ses mains, ils y consentiroient, puisque le crime qu'il commet contre ledict roy rejaillit aussy à leur prejudice.

LXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 56. —
Minute de la main de Rose.

À MILET.

Paris, 7 mars 1659.

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite de Roye[1]; et j'ay esté bien surpris de voir que le Seigneur don Jean se disposoit à passer icy et à voir Leurs M[tez] sur ce que vous luy avez faict cognoistre le desir que la Reyne en avoit; car Elle m'a dict qu'Elle ne vous avoit tesmoigné cela en aucune façon, et aprez la declaration que ledict S[r] don Jean[2] avoit faicte de vouloir estre entièrement incognu, de ne vouloir pas passer par Paris ny saluer la Reyne en cette conjoncture, et que le plus grand plaisir qu'on lui pust faire, c'estoit de ne faire pas seulement semblant de sçavoir qu'il passast par la France et que, pour cet effect, l'on revocast les ordres qu'on avoit donnez pour le recevoir en la maniere qui est deue à une personne de sa qualité, nous estions bien esloignez de nous attendre à un changement si grand et si soudain qu'il est porté par vostre lettre.

Il faut voir à present ce qu'il y a à faire, si vous estes engagé avec ledict Seigneur don Jean, comme il semble que vous estes par vostre lettre, laquelle je vous replique qui nous donne bien de l'embarras; car on n'est préparé à rien, et d'ailleurs il y auroit assurement de grandes difficultez à surmonter si le seigneur don Jean avoit à faire la reverence au Roy et à se voir avec moy, y ayant apparence qu'il prétendroit des choses qu'on ne pourroit accorder en aucune façon, et ainsi il ne verroit pas le Roy, et chacun seroit mal satisfaict.

[1] Auj. dép. de la Somme, arrond. de Montdidier.

[2] Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas Espagnols qui devait se rendre des Pays-Bas en Espagne, traversa la France. (Voy. les *Mémoires de M[lle] de Montpensier*, t. III, p. 361 et suiv., édit. Charpentier.) On peut aussi consulter sur ce voyage les *Mém. de M[me] de Motteville*, t. IV, p. 145, édit. Charpentier.

Mars 1659. Il faudra tascher adroitement de luy faire insinuer d'autres pensées, prenant pretexte sur ce que luy-mesme dict estre obligé à passer en diligence [et] à eviter toute sorte d'esclat; ce qui est impossible dans cette Cour, où, quelque ordre que le Roy pust donner au contraire, il n'y a personne qui ne s'empressast pour voir un prince comme luy, lequel a desja acquis tant de reputation dans le monde. Mais, s'il estoit nécessaire qu'il vist la Reyne, cela se pourroit faire, en passant au Val-de-Grâce, où elle seroit[1] pour cet effect, et si S. A. penchoit tant soit peu à me voir, je me pourrois trouver là pour luy faire un compliment et l'asseurer de mes services.

On pourroit aussy envoyer deux autres carrosses à Louvres[2], faisant en sorte que M. le mareschal d'Aumont, qui a sujet de se louer des faveurs qu'il a receues en Flandres du seigneur don Jean, allast audevant de luy, avec deux ou trois carrosses que je lui fournirois des miens; ce qu'il feroit comme de luy-mesme, afin de se conformer d'autant mieux au desir du seigneur don Jean, lequel souhaite tant de passer sans bruit et sans aucun esclat, et ledict s^r^ mareschal, en passant à Paris, luy pourroit donner à disner, ou à souper, suivant l'heure qu'il seroit quand il y arriveroit, l'amener au Val-de-Grâce saluer la Reyne, et, aprez, l'accompagner avec les mesmes carrosses jusques au Bourg-la-Reyne.

Voilà tout ce que je puis vous dire à la haste pour respondre à vostre lettre, renvoyant sur le champ vostre courrier, et vous priant de faire en sorte que, de façon ou d'autre, dez demain midy, je sçache ce qu'il faudra faire, et peut-estre ne seroit-il pas hors de propos que vous vinssiez vous-mesme, si vous pouvez.

Au surplus, vous ne devez entrer nullement en matiere directement ny indirectement sur le sujet de M. le prince de Condé, et mesme il ne faut pas que vous parliez de ce que je vous dis icy ny de rien approchant de cela, si vous n'y estes convié.

[1] Mot surchargé et douteux. — [2] Louvres-en-Parisis, auj. bourg du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise.

Il ne seroit pas mal aussy de penetrer si ledict seigneur don Jean[1], voyant le Roy, prétendroit recevoir de Sa M^té quelque traitement particulier. Mars 1659.

LXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 62 v°. — Minute de la main de Lionne avec des corrections et additions de la main de Rose[2].

À M. DE BORDEAUX,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

[Paris], 8 mars 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous avois escrit amplement, la semaine passée. Depuis cela j'ay receu vos despesches du 20 et du 24 du mois passé[3]. Je vous mandois le retour icy de Pimentel[4] avec les pouvoirs necessaires pour traiter, tant avec la France qu'avec l'Angleterre; mais comme il ne s'est trouvé icy personne, de la part de M. le Protecteur avec ses pouvoirs et ses instructions, suivant les instances que j'en ay si souvent faictes, j'ay faict retirer ledict Pimentel et cessé toutes les negociations qu'ils ont voulu introduire (disoit-il) pour gaigner temps, afin que S. Alt. ayt celuy d'envoyer ladicte personne avec ses ordres et que nous voyions tous ensemble et conjointement à quoy ledict Pimentel se

[1] Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV et d'une comédienne, était né en 1629; nommé gouverneur des Pays-Bas espagnols en 1656, il en fut rappelé en 1659. Il devint principal ministre d'Espagne en 1677 et mourut en 1679.

[2] Cette dépêche, dictée à de Lionne par Mazarin, a dû être relue par Rose au Cardinal avant l'expédition, et il y a fait ajouter par Rose quelques détails.

[3] M. Guizot a publié, dans l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell* (t. I, p. 292), la dépêche de Bordeaux du 20 février 1659; mais on n'y trouve pas celle du 24, ni la lettre de Mazarin que nous publions.

[4] Pimentel, dont il a été question ci-dessus, p. 127, s'était tenu caché à Montereau. Il reçut ses pouvoirs le 11 février et arriva à Paris dans la nuit du 13. Les négociations secrètes commencèrent immédiatement. (Voy. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses négociations*, t. II, p. 239.)

Mars 1659. determinera[1], tant pour les interests des uns que des autres; Sa M^té, entre les autres raisons de ne pas manquer à ses alliez, croyant tousjours que, quand la paix, d'ailleurs, se pourroit faire, elle ne peut jamais estre bien ferme, si elle n'est conclüe en mesme temps avec la France et l'Angleterre et que l'une soit garant à l'autre et réciproquement de la fidelité de son execution; mais comme je vous ay escrit amplement là-dessus par mes precedentes depesches et que je ne doute pas que je ne reçoive bientost response, je n'adjousteray [rien] autre chose; mais je vous prie[2] de renouveler encore nos instances bien pressamment pour le prompt envoy de cette personne[3].

Je sçay bien que M. le Protecteur n'est pas sans de grandes occupations en ce commencement du Parlement; mais aussy la matière sur laquelle nous pressons est si importante, qu'il me semble que MM. les ministres de S. Alt. pourrroient bien s'appliquer une demie journée à y prendre une derniere resolution[4], et faire sans delay ce que je marque cy-dessus; car autrement les Espagnols auront l'advantage qu'ils se sont proposé, qui est de donner à entendre au monde que, quelque apparence que la France et l'Angleterre [montrent?] de vouloir la paix, quand ce vient au faict et au prendre, l'un et l'autre se retirent et fuient la conclusion.

J'ay veu, dans vostre derniere depesche, ce qui s'est passé dans les premieres seances du Parlement et me suis infiniment resjouy que le parti de S. Alt. se soit trouvé superieur sur les matières qui y ont jusqu'icy esté agitées, espérant qu'il en sera de mesme des autres. Cependant comme le Roy ne sçait pas estre amy à demy ny moy serviteur

[1] Les mots : *à quoy ledict Pimentel se determinera* sont écrits, à la marge, de la main de Rose et remplacent les mots suivants : *que ledict Pimentel aura à proposer,* qui faisaient partie de la minute de Lionne.

[2] Le passage : *Mais comme je vous ay escrit* jusqu'à : *je vous prie,* est une addition de la main de Rose.

[3] Les derniers mots : *pour le prompt envoy de cette personne* ont été rayés et remplacés par une addition marginale de Rose, qui est difficile à déchiffrer. Je crois qu'il y a : *pour le prompt envoy de M. Lockar ou d'autre personne, ou pour avoir vne resolution [asseurée?] là-dessus.*

[4] Le passage depuis : *et faire* jusqu'à la fin de l'alinéa est une addition de la main de Rose.

tiede de S. Alt., je vous prie de luy faire sçavoir par le moyen que vous jugerez plus à propos, ou du secretaire d'Estat, ou du milord Falconbrige, ou autre, que si S. Alt., dans les conjonctures presentes et pour le soustien de son authorité, a besoin de quatre mille hommes, Sa M[té] les luy envoyera bien complets et mesme gens d'elite, puisque, entre autres, si elle le desire, Sa M[té] y mettra cent de ses mousquetaires et moy cent de mes gardes[1]. Vous porterez cette affaire en la manière que vous jugerez plus à propos; mais tousjours vous aurez beau champ de faire valoir la sincerité avec laquelle on traite et la chaleur avec laquelle on prend icy les interests de M. le Protecteur. Mars 1659.

Quant à la proposition que vous mandez qu'ont faicte à S. Alt. les ministres de Suede, pour estre plus certains de l'assistance de la flotte d'Angleterre, de prendre à frais communs la forteresse de Glückstadt[2] et de la mettre en main à Sadicte Alt., je vous diray qu'outre qu'en cela les Suedois partageroient la peau de l'ours avant que de l'avoir pris et mesme avant que de sçavoir au vray s'ils en pourroient venir au bout, le Roy persiste plus que jamais dans la conduite qu'il a estimé d'abord qu'il falloit prendre en cette affaire, qui est de pacifier le Nord et non pas de songer à eterniser[3] la guerre, comme on feroit sans estre mesme asseuré du succez quand on viseroit à despouiller le roy de Danemark. Sa M[té] donc desire que vous portiez tousjours, autant qu'il sera en vous, les choses à cette premiere fin de pacification, et à faire donner les ordres en Hollande au S[r] Doning[4], suivant ce qui a esté concerté, ou, en tous cas, si, pour des interests particuliers, l'Angleterre se départoit de ce concert, vous devez, dans un dernier besoin, declarer que la France sera deschargée par là de la garantie à laquelle elle s'estoit portée en consideration du premier

[1] La phrase depuis : *Vous porterez* jusqu'à la fin de l'alinéa est une addition de la main de Rose.

[2] Cette ville forte du Holstein appartenait alors au roi de Danemark, mais les Suédois espéraient s'en emparer.

[3] Le mot *eterniser*, écrit en interligne par Rose, corrige *immortaliser*, écrit par Lionne.

[4] Downing était ambassadeur d'Angleterre en Hollande, après avoir été chargé précédemment d'une mission en Piémont.

Mars 1659. dessein, qui n'estoit que d'accommoder ensemble les roys de Suede et de Danemark.

LXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 64. — Minute ou copie.

À MILET.

Paris, 8 mars 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre de cette nuit. J'aurois bien voulu sçavoir precisement ce que le seigneur don Jean[1] voudra faire, et j'attends avec impatience que vous m'en donniez advis. Ce pendant, je vous diray tousjours que la Reyne sera demain au Val-de-Grâce et qu'Elle sera bien ayse de voir, en passant, le susdict don Jean, s'il le desire, et cela se peut faire sans se destourner, puisque c'est son chemin pour aller coucher au Bourg-la-Reine, en cas qu'il ne veuille pas s'arrester tant soit peu à Paris.

M. le mareschal d'Aumont se trouvera aussy sur le chemin de Louvres-en-Parisis avec des carrosses et des chevaux, et comme sa maison est abattue[2], je luy presteray la mienne dans laquelle on fera tenir le disner, ou le souper prest, en cas que le seigneur don Jean ayt agreable de s'en prevaloir. Quand je dis souper, vous jugez bien que ce seroit aussy pour y coucher, et tout cela sans que je paroisse, ne faisant, comme je vous marque cy-dessus, que prester ma maison audict s^r^ mareschal, la sienne n'estant pas en estat. J'adjousteray, pour ce qui est dudit s^r^ mareschal, qu'ayant receu une lettre de M. le marquis de Seralve (*sic*)[3], par laquelle il luy tesmoignoit qu'il seroit

[1] Voy. ci-dessus, p. 131.

[2] L'hôtel d'Aumont fut rebâti plus tard rue de Jouy, par François Mansard. On y remarquait un plafond peint par Lebrun et représentant *l'Apothéose de Romulus*.

[3] Probablement Jean de Tzerclaës (on écrivait *Seralve* en France), comte de Tilly; il avait épousé Marie-Françoise de Montmorency, de la branche de Robecque, établie en Flandres.

bien ayse de le voir en passant, Sa M[té] luy a permis de le faire et mesme de voir aussy le seigneur don Jean et de luy faire des complimens en recognoissance des faveurs qu'il publie avoir receues de luy durant sa prison[1]; et ainsy, il ne manquera, suivant cette permission, de partir demain dez la pointe du jour avec des carrosses pour servir le seigneur don Jean en la maniere que je vous ay dict cy-dessus; mais faictes en sorte que, dez cette nuit, je sçache absolument la resolution du seigneur don Jean, c'est-à-dire s'il viendra disner ou souper, ou s'il ne fera que voir la Reyne au Val-de-Grâce[2], sans s'arrester un moment de plus à Paris, ou s'il passera sans voir personne.

LXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 65 v°. — Copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 12 mars 1659.

Lorsque j'estois sur le point d'envoyer à la poste la lettre cy-jointe, j'ay receu la vostre[3] datée du 27 du passé et du 3 du courant[4], laquelle ne m'oblige à autre chose qu'à me resjouir, comme je fais de tout mon cœur, de voir que les affaires de M. le Protecteur vont de bien en mieux, et que ses serviteurs prévalent tout-à-faict dans le Parlement. Je souhaite avec passion que ce bon commencement soit suivy

[1] On a vu dans les *Lettres de Mazarin* que le maréchal d'Aumont avait été prisonnier à Ostende. C'était là probablement que Jean Tzerclaes, comte de Tilly, lui avait rendu les services dont le maréchal voulait lui témoigner sa reconnaissance.

[2] On voit par les *Mémoires de M[lle] de Montpensier* (loc. cit.) que don Juan visita la Reine au Val-de-Grâce et qu'il alla ensuite souper et coucher chez le Cardinal.

[3] *La vostre* est bien au singulier.

[4] Cette dépêche de Bordeaux publiée par M. Guizot dans l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell*, t. I, p. 309 et 314 est datée sur l'original, aux Affaires étrangères, du 27 février; mais comme elle n'était pas partie par l'ordinaire, il y joignit un post-scriptum d'une page, daté du 3 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1659. d'une heureuse fin, et vous ne me sçauriez faire un plus grand plaisir que de m'advertir ponctuellement et souvent de tout ce qui se passera.

Au surplus, j'attends avec impatience ce qu'on vous aura dict sur le contenu de mes dernieres despesches que vous me mandez avoir recues[1]; car effectivement nous recevons un très-grand prejudice des longueurs qu'on apporte sur une chose, dont on pouvoit s'estre expliqué, il y a longtemps, avec asseurance que le Roy praticqueroit tous les moyens imaginables pour faire reussir ce que M. le Protecteur tesmoigneroit estre de son interest et satisfaction, au lieu que, ne recevant aucune response, nous sommes tres-embarrassez de celle qu'on devra faire aux sollicitations que les Espagnols font pour la conclusion de la paix, lesquelles augmentent à mesure qu'ils voyent que nous nous refroidissons et que les declarations, que nous avons faictes là-dessus avec tant de chaleur et d'esclat, n'ont eu autre but que de nous rendre favorable toute la Chrestienté, croyant que les Espagnols ne voudroient pas encore cette fois donner les mains à la paix, non plus que par le passé; mais il est bon que je vous dise, dans la dernière confiance[2], que les ministres de M. le Protecteur ne respondent pas à la franchise et à l'affection avec laquelle le Roy agit à l'esgard de S. Alt., puisque, lorsqu'ils vous tesmoignent d'estre fort touchez de la manière dont on use en son endroit, et qu'ils vous declarent qu'eux aussy sont recherchez par les Espagnols, sans vous en dire davantage, quoy que nous les informions de toutes les particularitez, je sçay que ce sont eux qui font des advances aux Espagnols pour s'accommoder avec eux, et je suis asseuré de toute certitude qu'un membre du Parlement, appelé le colonel Wolter, a esté envoyé aux Pays-Bas et s'estant arresté au Pas-de-Gand, il a escrit au pere Talbot, jesuiste irlandois, qui est amy de don Alonzo de Cardeñas, jadis ambassadeur en Angleterre, afin que, s'estant meslé diverses fois de negocier avec ledict Cardeñas, il luy puisse dire qu'à present il estoit venu non seulement avec passe-port de M. le Protecteur, mais avec pouvoir de

[1] Voy. ci-dessus, p. 112. — [2] Confidence.

S. Alt. pour faire sçavoir, par le moyen dudict pere Talbot audict Cardeñas, que, si l'on avoit les mesmes pensées d'accommodement avec l'Angleterre qu'on avoit tesmoignées autrefois, les affaires estant à present disposées de telle façon en ce pays-là qu'on y entendra volontiers, et que, pour cet effect, il seroit à propos que le pere Talbot se rendist en diligence à Londres avec lettres dudict Cardeñas et pouvoir de traiter, et qu'asseurement l'on pourroit venir bientost à une bonne conclusion, tous les esprits y estant disposez de delà. Mars 1659

Je sçay, en outre, que ledict Wolter a tesmoigné que les principaux motifs qui obligeoient à present M. le Protecteur de s'accorder avec l'Espagne estoient la jalousie qu'il avoit que tous les bruits qu'on faisoit courir de la paix d'Espagne avec cette couronne et du mariage du Roy avec l'Infante n'eussent effect, et la résolution, à laquelle S. A. estoit extremement portée de rompre avec les Hollandois; ce qu'Elle ne jugeoit pas à propos de faire avant que d'estre d'accord avec l'Espagne. En suite de l'envoy de ce Wolter et de la negociation qu'il a eue avec ce pere Talbot, j'ay advis qu'il estoit retourné à Londres avec ledict pere en la maniere qu'il avoit souhaité[1].

Vous devez faire estat de ces advis comme si vous aviez esté present à la négociation, et ainsy vous voyez bien qu'on ne respond pas au lieu où vous estes à la maniere dont le Roy en use avec M. le Protecteur, lequel je ne feindray[2] pas de vous dire qu'il est mal conseillé de (*sic*) toute cette conduite, parce que, quoy qu'on luy veuille dire, elle ne sçauroit luy causer que de tres-grands prejudices.

[1] Il est encore question des négociations secrètes de l'Angleterre avec l'Espagne, dans une dépêche de Mazarin au président de Bordeaux, en date du 26 avril. M. Guizot ne parle pas de ces négociations dans son *Histoire du Protectorat de Richard Cromwell.* Il paraît même croire que Richard voulait, dans les relations extérieures, suivre sincèrement la même politique que son père (voy. t. I, p. 78). «Thurloe, dit M. Guizot, déclarait le Protecteur décidé à ne point traiter avec l'Espagne à l'insu de la France, et *il tenait parole*... Cromwell n'aurait pas montré un plus ferme attachement à ses desseins.» (*Ibid.*, p. 79.) On voit, par cette lettre, combien il est important de connaître les dépêches de Mazarin pour retracer les relations, à cette époque, de la France avec l'Angleterre.

[2] Je ne craindrai pas.

Mars 1659. Cependant, il faut que vous vous prevaliez de cet advis avec grande prudence et adresse, le taisant ou en disant quelque chose, ainsy que vous croirez plus advantageux au service du Roy. Et vous prendrez bien garde que les lettres, que vous m'escrirez en response à celle-cy, me soyent adressées directement par les mains de personnes qui en puissent prendre cognoissance. Je suis, etc.

LXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 70 v°. — Copie du temps.

À MILET.

Paris, 19 mars 1659.

J'ay esté fort ayse de voir, par la lettre que vous m'avez escrite d'Orleans, que le Seigneur don Jean tesmoigne autant de satisfaction du traitement qu'il a receu en cette cour qu'il y en a laissé de sa personne et de sa maniere d'agir. Si dans les conversations que vous aurez l'honneur d'avoir avec S. Alt. vous retombez sur le sujet du duc de Modene, vous luy pourrez dire que le roy d'Espagne ne sçauroit avoir de meilleur avocat que moy auprez de ce prince et que, s'il suit mon conseil, il aura une politique différente de celle de feu son pere et se mettra bientost en estat de n'estre pas considéré comme ennemy de Sa M^té Catholique.

Je ne suis point surpris que le seigneur don Jean, estant aussy esclairé qu'il l'est, tesmoigne beaucoup d'estime pour le comte de Fuensaldagne[1], parce qu'en effect c'est un sujet plein de merite et de vertu, et qui a toutes les lumieres, l'experience et la prudence necessaires pour un grand ministre. Pour ce qui est du marquis de Caracene[2],

[1] François Perez de Vivero, comte de Fuensaldagna.

[2] Le marquis de Caracène avait remplacé, en 1656, le comte de Fuensaldagne, comme capitaine général des Pays-Bas espagnols.

je n'en veux rien dire, parce qu'il en a si mal usé à mon esgard et si peu respondu à toutes les civilitez que je luy ay faictes, que ce que j'en dirois pourroit estre suspect et passer pour une preoccupation. Mars 1659.

Je diray à M. le mareschal de Gramont d'envoyer les ordres necessaires pour le passage de l'equipage de S. Alt., et vous me ferez plaisir de me donner[1] de vos nouvelles durant vostre voyage.

LXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 76. — Minute de la main de Rose. D'après les indications du manuscrit, la plus grande partie de la dépêche était chiffrée.

À BRACHET.

Paris, 24 mars 1659.

Le Roy, ayant une affection particuliere pour M. le duc de Modene et pour toute sa maison, et Sa M^té^ sçachant la part que j'y prends[2], Elle eut la bonté de me donner ordre, à l'instant qu'Elle apprit la nouvelle de la mort de feu M. le duc de Modene, de faire sçavoir à M. son fils par le s^r^ abbé Manzieri, qui s'en alla en diligence le trouver pour cet effect, que Sa M^té^ vouloit absolument qu'il songeast à prendre les resolutions qu'il croiroit plus propres pour la conservation de ses Estats et pour le bien de ses affaires, sans se laisser aller au Conseil, que son grand courage et sa génerosité lui pourroient suggerer, de continuer à faire la guerre aux Espagnols et à servir le Roy contre eux, comme faisoit M. son pere; mais pour lors les instances de Sa M^té^ et tout ce que je luy pus representer pour s'obliger à bien examiner la chose ne fit (*sic*) pas impression sur son esprit. Au contraire, S. Alt. tesmoigna du desplaisir de ce qu'on le pressoit là-dessus; mais

[1] Avant *de nos nouvelles* se trouve un mot que je n'ai pu déchiffrer.

[2] On a vu qu'Alphonse d'Este, prince de Modène, avait épousé Laura Martinozzi, nièce de Mazarin. Il était devenu, en 1658, duc de Modène, sous le nom d'Alphonse IV.

Mars 1659. voyant que, dans les accidens qui peuvent arriver en Italie peu favorables aux armes du Roy, Sa M[té] n'a rien à apprehender de capital que le contre-coup du mal qui pourroit arriver à la personne et aux Estats de mondict s[r] le duc de Modene, je n'ay pas cessé de solliciter Sadicte Alt. de ne vouloir pas s'exposer mal à propos, puisque, quelque affection que le Roy ayt pour elle, ses Estats estant separez de ce royaume par un si long trajet, telles choses peuvent arriver que tous les efforts de Sa M[té] ne pourroient pas empescher sa perte, et ainsy je l'ay tousjours conjuré d'escouter les offres que je ne doutois pas que le comte de Fuensaldagne ne luy fist, afin que, se trouvant les mesmes qu'il pourroit esperer de la conclusion de la paix, il les acceptast, pourveu que les Espagnols consentissent qu'il demeurast neutre; qu'ils luy donnassent des seuretez reelles pour l'investiture de Correge[1], et qu'il l'eust aussy toute entiere pour nous renvoyer nos troupes, qui sont dans le Modenois, joindre celles qui sont dans le Montserrat, de sorte que S. Alt. s'estant disposée à la fin à defferer aux bontez que Sa M[té] luy tesmoigne en cela et aux conseils que je luy ay donnez, Elle a escouté les offres que les ministres d'Espagne luy ont faictes, et quoy qu'elles soyent telles qu'il peut souhaiter, il n'a pas pu se resoudre à rien conclure qu'il n'ayt depesché un courrier icy pour donner lieu au Roy de luy declarer de nouveau sa volonté; ce que Sa M[té] faisant par ce courrier qu'on luy renvoye en toute diligence pour le prier de ne differer pas un moment à mettre sa derniere main à cette affaire, j'ay jugé à propos de vous en advertir par le mesme courrier, afin que vous preniez toutes les precautions imaginables et donniez ordre au payement des estapes pour le passage desdictes troupes du Modenois, qui consistent en quatre regimens de cavalerie de six compagnies chacun, et en quatre de l'infanterie qu'on m'asseure estre forts de onze cens soldats les quatre, et ceux de cavalerie de prez de six cens cavaliers montez.

[1] Corrège, ou Correggio, ville enclavée dans les États du duc de Modène, fut, en effet, rendue à la maison d'Este.

Je ne doute pas qu'auparavant cette lettre vous n'ayez receu les vingt-deux mille pistolles que je vous ay envoyées en diligence, ou pour le moins la plus grande partie, et ainsy vous pourrez prendre sur ces fonds ce qui sera necessaire pour la despense du passage desdictes troupes, et vous pourrez vous prevaloir aussy de ce qui sera provenu de la vente des farines qui estoient dans le Parmesan, ainsy que vous m'avez escrit. Mars 1659.

Il sera bon que, par ce mesme courrier, vous demandiez à M. le duc de Modene des passe-ports pour vous et pour les personnes qui vous accompagnent pour aller au rencontre desdictes troupes, et toutes les autres choses que vous croirez pouvoir servir audict passage avec une entiere seureté, et sans que, par quelque accident ou chicane que ce puisse estre, les dictes troupes ayent à craindre aucune diminution. Je feray partir dans demain, si je puis, les s^rs^ de Lunas, d'Anguiscole et Belsunce, afin qu'ils puissent aller en toute diligence trouver leurs regimens auparavant qu'ils se mettent en marche. Enfin je me repose sur vous de tout ce qui regarde la seureté de ce passage, quoyque j'aye assez bonne opinion de M. le comte de Fuensaldagne pour croire qu'il ne manquera à aucune des choses qu'il aura promises à M. le duc de Modene sur ce sujet.

Il faut prendre garde de ne pas donner le moindre soupçon de reforme aux regimens d'infanterie cy-dessus, parce qu'en effect on fera le possible pour les bien conserver, et dans samedy, au plus tard, je vous envoyeray encore une somme d'argent la plus considerable que je pourray, afin que vous ayez de quoy donner à ce corps de telles assistances que les officiers et soldats ayent sujet d'estre satisfaicts.

Je presseray M. de Navailles[1], afin qu'au plus tard il parte samedy ou dimanche; et M. le mareschal de Villeroy m'ayant asseuré que, du 1er au 15 avril seulement, les recrues de l'infanterie auront joint leurs corps dans le Montferrat, elles y seront sans doute auparavant que les

[1] Philippe de Montault-Benac, maréchal de camp en 1647, lieutenant général en 1650, maréchal de France en 1675, mort en 1684.

Avril 1659. troupes du Modenois y soyent arrivées, ne faisant pas estat qu'elles y arrivent auparavant le 20 dudict mois.

Ainsy, la resolution estant prise de faire marcher, le 15 avril, la cavalerie du Dauphiné et quelques autres corps qu'on envoye encore en Italie de ceux qui sont en quartier dans le Bourbonnois, je croy qu'on sera en estat de mettre en campagne, le premier jour de may, d'autant plus que, dans deux jours, le marché du pain sera faict, et que l'on a desja à present tout ce qui regarde l'artillerie.

En cas que vous vissiez qu'il y eust quelque chose à craindre pour les troupes du Modenois en les faisant passer par le Milanez, et que vous n'eussiez pas l'esprit bien en repos là-dessus, il vaudroit mieux demander passage aux Genois, quoy qu'il soit plus long et de plus grande despense, mais sur cela, aprez avoir bien examiné toutes choses et concerté le tout avec le marquis de Valavoyre [1] et avec le marquis Ville [2], s'il est un lieu où vous le puissiez faire, vous escrirez vos sentimens à M. le duc de Modene, qui ira audevant de ce qui sera plus advantageux pour renvoyer lesdictes troupes avec plus de seureté et bien completes, et s'il vous pouvoit reussir de faire passer deux ou trois cens Italiens avec l'infanterie françoise, qui est dans le Modenois, j'en aurois bien de la joye, et je vous prie de [vous] y appliquer.

LXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 16 v°. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Paris, 26 avril 1659.

J'ay veu vostre lettre du 17 de ce mois [3], et comme M. Lockart ne s'est pas expliqué plus clairement et n'a pas paru avoir plus de pou-

[1] François-Auguste, marquis de Valavoire, mort en 1694, à quatre-vingts ans.

[2] Giron François, marquis Ville, nommé maréchal de camp en 1648, lieutenant général en 1653, mort en 1670.

[3] On ne trouve pas cette lettre du

voir et d'instructions touchant la paix depuis qu'il est icy qu'à son arrivée, il ne me reste rien à adjouster à mes depesches precedentes sur ce sujet, si ce n'est qu'aprez la conduite qu'on a tenue de delà [1], il me semble qu'on ne pourra pas trouver à redire qu'en nostre particulier nous fassions quelque demarche pour la paix qui satisfasse le public. Avril 1659.

Je vous diray aussy, en grande confidence, que je ne suis pas surpris que cette conduite responde peu à nostre franchise, puis qu'outre que nous sçavons que le pere Talbot, jesuiste, est à Londres et qu'il negocie de la part de don Alonzo de Cardenas[2], comme je vous ay desja mandé, nous avons aussy advis qu'un nommé [Davison [3]] est à Bruxelles en cachette pour traiter de l'accommodement de l'Angleterre avec l'Espagne sur le fondement qu'ils s'uniront ensemble contre nous. Je vous mande seulement cecy pour vostre information, et afin que vous vous en puissiez servir dans la suite de votre negociation, sans neantmoins tesmoigner que vous en eussiez aucune cognoissance, à moins que vous ne vissiez qu'en disant quelques mots à la traverse, cela pust produire un bon effect. Vous sçavez que tous ces advis ne nous ont faict faire aucun pas different de nostre engagement et que l'on continue à agir tousjours de mesme, mais je voudrois que vous pussiez penetrer qui est ce Davison [4], qui est à Bruxelles, sans faire semblant de rien; car si les ministres de delà apprenoient que nous sçeussions ce secret, il pourroit bien estre [5] que, croyant nous avoir sensiblement desobligez, ils prendroient des resolutions qui nous seroient peu advantageuses.

Cependant il sera tousjours bon que, sur ce qui regarde la paix, vous publiiez que la pieté du Roy la luy faict preferer à la continuation de la guerre, quelques advantages que Sa M[té] eust sujet de s'en

17 avril dans l'ouvrage de M. Guizot, qui a publié les dépêches du président de Bordeaux du 10 et du 24 avril (*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. I, p. 341 et 344).

[1] En Angleterre. Voir ci-dessus, p. 137.

[2] Ambassadeur d'Espagne à Londres.

[3] Le manuscrit écrit ici : *Dunison;* plus loin, *Darison.*

[4] Ici le nom de *Davison* est bien écrit.

[5] Le sens est : *il pourroit bien arriver que*, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1659. promettre, et que M. le Protecteur ayant faict asseurer icy qu'il avoit le mesme desir, vous vous estonnez qu'il y ayt quatre mois que vous sollicitez inutilement, afin que S. Alt. envoye quelqu'un avec le pouvoir et les instructions necessaires pour en traiter aussy de sa part, et sur ce je demeure, etc.

LXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 182. — Minute avec corrections en grande partie autographes.

AU DUC D'ORLÉANS.

Paris, 8 mai [1659[1]].

J'apprens avec beaucoup de desplaisir que V. Alt. Roy. est tousjours tourmentée de la goutte et que sa santé n'est pas encore aussy bien restablye qu'on me l'avoit faict esperer. Je luy puis protester avec sincerité que, quoyque j'aye souffert[2] d'assez violentes douleurs depuis prez d'un mois, dont je ne suis pas encore quitte[3], je voudrois encore, de tout mon cœur, estre chargé de celles de V. Alt. Roy., si cela l'en pouvoit delivrer, et que je me trouve aussi sensible à ses maux qu'aux miens propres[4]. J'avois creu, Monseigneur, que, cessant plus tost, ils auroient permis à V. Alt. Roy. d'executer la resolution qu'elle avoit prise de venir faire un tour icy, où j'aurois eu l'honneur de l'informer du detail de tout ce qui s'est passé dans les negociations que l'on a avec l'Espagne, afin que le Roy eust pu profiter de ses bons advis, dans une conjoncture si importante[5]; mais sçachant que ce bien nous

[1] Dans le manuscrit, cette lettre porte la date du 8 mai 1658; mais l'erreur est évidente pour l'année. On a vu, en effet, qu'en mai 1658 Mazarin n'était pas à Paris, mais à Amiens, à Calais et à Mardick (voy. ci-dessus, p. 353). Ensuite le projet de mariage du Roi et de l'Infante, ainsi que la suspension d'armes, dont parle Mazarin, ne datent pas de 1658, mais de 1659.

[2] *J'aye souffert* est écrit en interligne, de la main de Mazarin.

[3] La phrase incidente, *dont je ne suis pas encore quitte*, est également écrite en interligne et autographe.

[4] Le mot *propres* est autographe et ajouté en interligne.

[5] La phrase incidente est écrite en interligne, de la main de Mazarin.

estoit encore differé, je priay M. le duc d'Anville de luy escrire en substance les choses dont j'avois à luy rendre compte. Mai 1659.

On[1] continue toujours à traiter, et quoyqu'il nous paroisse de plus en plus que le procedé des Espagnols est sincere et qu'ils sont à present bien intentionnez pour le repos de la Chrestienté, il y a pourtant bien à dire que les choses soient si advancées qu'on le publie, Sa M^té ne voulant en aucune façon conclure à l'esgard de la paix, qu'au prealable elle n'ayt receu les bons conseils de V. A. R., aprez qu'elle aura esté informée de tout ce qui se passe et qu'elle aura pris la peine d'examiner ce qui pourra estre plus honorable et plus utile à cet Estat.

Et bien que M. le duc d'Anville nous asseure que V. A. R. sera en estat de partir dans trois ou quatre jours pour venir à la Cour, j'ay creu qu'il estoit de mon devoir, en execution des ordres du Roy, de luy escrire cette lettre pour la supplier [de dire][2] si elle trouve bon que je sçache si nous aurons le bien de la voir aussy tost qu'on nous le faict esperer, car, en ce cas, je remettray à luy rendre compte, de vive voix, de tout ce qui est sur le tapis tant à l'esgard de la paix que du mariage du Roy avec l'Infante, et si l'on escrit que son indisposition l'empesche de venir icy, en ce cas l'intention du Roy est que je prenne soin de luy envoyer une personne bien instruite de tout ce qui se passe et qui, aprez avoir eu l'honneur de l'en informer, puisse rapporter icy ses sentimens. Cependant, comme l'on a consideré que les armées s'assemblent et qu'elles pourroient faire quelque action qui troubleroit la negociation et apporteroit de nouveaux obstacles à la paix, Sa M^té, à l'instance des Espagnols, a donné les mains à une suspension d'armes pour tout le mois present, pendant lequel on continuera de travailler au traité, sans craindre que la suite et le bon succez en soit interrompu par les accidens que les armes pourroient produire. L'ambassadeur d'Angleterre, qui est icy, a receu pouvoir et

[1] A partir des mots : *On continue*, toute la dernière partie de la lettre est autographe. — [2] Mot douteux.

Mai 1659. instruction de M. le Protecteur pour traiter aussy de la paix avec [l'Espagne][1], dont on doit bientost proposer les conditions, don Antonio Pimentel ayant pris soin de se faire envoyer un mesme pouvoir d'Espagne, lors des protestations que nous luy avons faictes de ne pouvoir traiter sans [cela][2].

LXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 87 v°. — Copie du temps.

À TURENNE.

Vincennes, 27 mai 1659.

J'ay esté bien ayse de voir, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, que toutes les troupes qui sont sur l'estat de l'armée de Flandres ayent passé la Somme. Je ne doute pas que vous ne donniez les ordres necessaires pour empescher qu'elles ne ruinent le pays, et asseurement le meilleur expedient qu'on puisse pratiquer pour cet effect, c'est de les tenir tousjours séparées, comme elles sont à present.

La face des affaires est fort changée en Angleterre, et l'authorité de M. le Protecteur[3] y est entierement esteinte. On ne sçait pas encore quelle forme de gouvernement s'y establira. Il paroist seulement que les choses tendent à une republique; ce qui ne seroit pas fort advantageux ny pour le bien public ny pour les interests particuliers de cette couronne, par des raisons qui vous peuvent aysement tomber dans l'esprit. Nous y verrons plus clair dans peu de temps, et selon ce qui se passera, le Roy prendra ses mesures et ses resolutions.

Cependant j'ay faict reflexion depuis ce qu'on vous a escrit touchant les Anglois qui estoient à Amiens que, dans la constitution presente des affaires, M. Lockart ne sera peut-estre pas luy-mesme receu à Dunkerque, où ceux du party contraire à celuy de M. le Protecteur auront pu prendre les devants pour s'asseurer de la garnison; ce qui

[1] Mot écrit en abrégé et douteux. — [2] Mot douteux. — [3] Richard Cromwell.

estant, il ne seroit pas de la prudence d'en laisser approcher le corps anglois, que nous avons, parcequ'il prendroit apparemment le mesme esprit et les mesmes sentimens, et il ne nous seroit pas aprez si aysé d'en disposer. C'est pourquoy, s'ils ne sont pas arrivez à Bourbourg, j'estime qu'il sera à propos que vous les fassiez demeurer à Abbeville, ou en quelque autre lieu en deça, au moins jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles du sieur Lockart, et enfin que le Roy puisse se servir de ce corps en la maniere [qu'il voudra], comme il est juste, puisqu'il est à la solde de Sa Mté. Mai 1659.

Je me resjouis de la bonne disposition où vous me marquez que sont tous les esprits à l'armée. Je suis asseuré que vous n'oublierez rien pour la cultiver et pour inspirer à tous les mesmes sentimens de zele et de fidelité que vous avez pour le service du Roy. Sa Mté en est persuadée au point que vous pouvez desirer; et pour mon particulier, comme je vous rends, en cela et sur l'amitié que vous m'avez promise, toute la justice que je vous dois, je vous conjure aussy de croire que, dans tous les temps, vous n'aurez point de plus parfaict amy et serviteur que, etc.

Addition de la main de Monseigneur[1].

Je crois absolument necessaire de ne pas laisser approcher de Dunkerque le corps anglois qui est à la solde du Roy, qu'on ne sçache auparavant que Lockhart y ayt esté receu et qu'il vous prie de le faire marcher, et il seroit bon aussi de recognoistre adroitement si, quelque chose qui puisse arriver, ce corps se resoudroit de demeurer tousjours engagé dans le service du Roy. Le Protecteur n'est plus rien, et dez qu'on fit le premier pas contre son authorité sans qu'il prist aucune resolution de la soustenir, je dis à M. Lockart que je serois le plus trompé homme du monde, si, en peu de jours, il n'estoit entierement ruyné. Tous les esprits vont à former une republique, et il est estrange que les chefs de l'armée poussent cette affaire sans consi-

[1] Ce titre et l'addition se trouvent au folio 87 v°. C'est une copie prise sur l'autographe.

Mai 1659. derer que ladicte republique, estant une fois establie, elle ne songera qu'à pratiquer les moyens d'abattre l'armée.

Si, du costé d'Espagne, on respond à la sincerité avec laquelle nous inclinons à la paix, il ne faut pas douter de la conclusion; mais ayant de grandes raisons pour croire que cela n'est pas, il faut se tenir plus en estat que jamais de continuer la guerre, et avoir patience si ce malheur nous arrive du temps que nous avons sacrifié pour tascher d'asseurer ce bien à la Chrestienté[1]. Je ne puis pas vous escrire les raisons qui m'obligent à me defier; mais asseurez-vous qu'elles sont bonnes.

Il seroit bon de sçavoir s'il y a quelque compagnie de cavalerie, qui n'ayt pas faict son devoir; car il ne faudroit pas hesiter à la casser sans aucun retardement. Au reste, je vous conjure d'estre bien persuadé que vous n'aurez jamais un meilleur amy ny un serviteur plus asseuré que [moy][2], et que la guerre, la paix, les temps et les lieux differents ne changeront rien, quelque chose qui puisse arriver. L'amitié, que j'ay pour vous, est fondée sur l'estime singuliere que j'ay pour vostre merite, et dans la croyance que vous en avez plus[3] pour moy que pour qui que ce soit. C'est pourquoy la mienne sera tousjours ferme, et vous pouvez compter là-dessus absolument.

XC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 91. — Minute de la main de Roussereau.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Paris, 31 mai 1659.

J'ay receu vos depesches des 8, 19, 22 et 26 de ce mois[4]. Je vous suis obligé du soin que vous avez pris de m'informer si ponctuellement

[1] C'est-à-dire, pendant la suspension d'armes, dont il a été parlé plus haut.

[2] Ce mot a disparu par suite de la reliure.

[3] *Que vous avez plus d'amitié pour moi*, etc.

[4] M. Guizot a publié, dans l'*histoire du Protectorat de Richard Cromwell* (t. I, p. 365, 371, 376, 377) des dépêches du président

de tout ce qui s'est passé dans les changements qui sont arrivez en Angleterre. Comme c'est icy une conjoncture d'affaires qui laisse fort les esprits en suspens et qu'il est très important que nous sçachions à point nommé à quoy les choses se reduiront, je vous prie de continuer à me mander exactement ce qui se fera par tous les ordinaires et mesme par des courriers exprez, quand vous jugerez que le cas le requerra. Mai 1659.

On ne juge pas à propos de vous envoyer une nouvelle lettre de creance, et vous [ne] devrez recognoistre le present regime, qu'on ne voye la forme de gouvernement bien establie [1] et son authorité affermie en sorte qu'elle soit recognue de tout le monde. Vous pourrez seulement continuer à parler dans les termes que vous avez faict là-dessus, et sans voir le Parlement, traiter avec le Comité [2], et mesme, soubs pretexte de visites particulieres, voir les personnes qui auront le plus de pouvoir et mesme le s^r Vaines [3], faisant des advances qui n'engagent à rien, mais les flattant et leur faisant cognoistre que le Roy n'oubliera rien pour maintenir avec l'Angleterre une bonne intelligence, qui est necessaire pour le bien des deux nations.

Mais ce qui est le plus important presentement, serait d'estre bien informé des resolutions que prendra le milord Henry [4] en suite de celles qu'il a desja prises, si les presbyteriens et d'autres, qui ne sont pas satisfaicts de l'establissement du present regime, l'appuyoient, et surtout introduire une negociation avec luy par le moyen de quelques

de Bordeaux à Mazarin portant les dates des 5, 12, 15 et 26 mai. Les lettres de Bordeaux à Mazarin, dont les originaux figurent dans le tome 70, fol. 120 et suiv. des Arch. des Aff. étrangères sont des 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26 et 29 mai. Rien n'autorise à penser que le Cardinal n'eût pas reçu, le 31 mai, celles dont il ne mentionne pas les dates. Le tome LXXI, fol. 180 et suiv., contient en outre des dépêches de Bordeaux à Brienne, aux mêmes dates.

[1] Le sens est : *Vous ne devrez pas recognoistre le present regime de l'Angleterre, avant de voir*, etc.

[2] Voy. sur ce comité, ou conseil d'État, l'*hist. du Protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot, t. I, p. 253 et suiv.

[3] Henri Vane, un des chefs du Long Parlement qui avait été le juge de Charles Ier.

[4] Henry Cromwell, second fils d'Olivier Cromwell, était alors en Irlande. (Voy. sur sa conduite à cette époque l'*hist. du Protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot, t. I, p. 115.)

Mai 1659. personnes affidées[1]; mais si vous n'estiez pas asseuré du secret, il vaudroit mieux n'y entrer pas[2], que d'estre exposé qu'elle pust estre penetrée par ceux qui ont part au present regime.

Il est certain que, si cela dependoit de nostre choix, il nous seroit plus advantageux que l'Angleterre retombast soubs l'obeissance de son prince legitime que si elle s'erigeoit en republique, et que M. le Protecteur mesme et sa famille devroient le souhaiter, voyant d'ailleurs ses affaires sans ressource; mais ce sont des lumieres que je vous donne simplement pour en profiter si vous pouvez; car la chose est si delicate que je vous replique qu'il vaudroit mieux n'en point parler du tout que de le faire sans estre asseuré du dernier secret.

Je m'asseure que vous pratiquerez toutes les voyes et les moyens les plus adroits pour executer ce que dessus et pour faire cognoistre audict Sr Protecteur[3] la bonne volonté que Sa M^té conserve toujours à sa personne et à sa famille, bien entendu que vous soyez asseuré qu'il ne profitera pas de cela à nos despens. Vous luy ferez sçavoir que j'ay presté prez de cinq mille livres à M. Lockhart par le seul motif de la passion que j'ay pour le servir et pour les interests de S. Alt. Il ne faudra pas que vous parliez de cette assistance à aucune autre personne: car peut-estre cela, au lieu de nous produire quelque advantage, nous pourroit prejudicier auprez de ceux qui n'auroient pas souhaité que ledict s^r Lockhart eust esté receu, comme nous avons advis qu'il l'a esté, dans Dunkerque; car il pourroit arriver que la fermeté qu'il m'a tesmoignée pour les interests de M. le Protecteur, la resolution du milord Henry et la jonction que feront d'autres plus hardiment, se voyant asseurez par cet appuy ceux qui sont opposez au present gouvernement, produisissent quelque effect advantageux à cette couronne et conforme à ce qui est contenu dans cette depesche. Je suis, etc.

[1] Mot douteux. — [2] N'entrer pas dans cette négociation. — [3] Le mot *Protecteur* est douteux. Le nom est écrit en abrégé.

XCI.

Aff. étr., France, t. 282, f° 135 v°. — Copie du temps.

À PAOLO MACARANI,

À ROME.

Di Parigi, 13 giugno 1659.

(EXTRAIT.)

Mi haveva già scritto il Benedetti [1] che si era comprato l'Ercole, di cui V. P. mi parla nella sua cortese delli 12 del caduto. Ne potevo non approvare questa compra, mentre sono sicuro che è stata fatta col consento e consiglio di lei.

In proposito di statue, mi pare d'havere scritto altre volte che io desiderarei di comprare un studio tutto intiero, come era quello del Vitelleschi, il quale se fosse in essere e lo volessero gl'heredi vendere, potribbe V. P. favorirmi di considerarlo e di scrivermene il suo parere, secondo il quale mandarei gl'ordini opportuni.

Dans la suite de cette lettre, Mazarin écrit que, malgré l'avis de Don Mario [2], les négociations pour la paix auront un plein succès. Il termine par la recommandation suivante :

Di gratia, V. P. mi favorischi con la sollecitudine che è propria di lei nel mandarmí la solita quantita de Ventagli, che mi hà mandati, ogn'anno, mi. Si ricordi di fargli scieglierе che siano liegierissimi e lavorati gentilmente.

[1] Elpidio Benedetti était chargé des affaires de Mazarin à Rome, comme on l'a vu dans le t. V, page 605, note 3.

[2] Probablement de Mario Chigi, frère du Pape et commandant des armes à Rome.

XCII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 295. — Minute de la main de J.-B. Colbert.

[PROBABLEMENT À M. DE LA NEUVELLE[1].]

Paris, 20 juin 1659.

J'ay esté bien ayse de voir, par la lettre que vous m'avez escrite et par celle de mon nepveu[2], la disposition en laquelle il est à present de changer sa conduite, et quoyque ce changement si prompt donne lieu de craindre qu'il ne soit pas de durée, je ne laisse pas de me flatter de l'esperance qu'enfin Dieu luy aura ouvert les yeux et luy aura faict bien cognoistre le miserable estat dans lequel il alloit tomber, s'il fust demeuré dans son obstination. Je veux croire qu'il s'appliquera tout d'abord à faire les choses dont je me suis expliqué par la lettre que j'ay escrite à M. de Saint-Geniez[3], ce qui est le seul et veritable moyen de me confirmer dans les asseurances qu'il me donne par sa lettre. Surtout faites-luy bien cognoistre que sa bonne et sa mauvaise fortune sont entre ses mains, et que, pour peu qu'il veuille la bonne, je l'ayderay puissamment à y parvenir; mais qu'il faut pour cela acquerir du merite et de la vertu, et que sans cela, quoy qu'il soit mon nepveu, je ne le considereray non plus que le dernier des hommes. Dites-luy de plus que sa paresse est son ennemie domestique et qu'il faut qu'il travaille incessamment à la combattre et à la vaincre.

[1] Il n'y a pas d'indication précise de la personne à laquelle cette lettre est adressée; mais comme M. de La Neuvelle était chargé de veiller sur la conduite du neveu de Mazarin, c'est probablement à lui que cette lettre est adressée.

[2] Philippe-Julien Mancini, neveu de Mazarin, avait été exilé à Brisach. La cause de sa disgrâce était la part qu'il avait prise à la débauche de Roissy, où avaient figuré l'abbé Le Camus, Vivonne, le comte de Guiche, Manicamp, Bussy-Rabutin. (Voy. *Mém. de Bussy-Rabutin,* édit. L. Lalanne, t. II, p. 89 et suiv. Cf. Mme de Motteville, *Mémoires,* t. IV, p. 147-148, de l'édit. Charpentier.)

[3] Voy. sur Henri de Montaut-Bénac, s^r^ de Saint-Geniès, frère du duc de Navailles, t. IV, p. 484 des *Lettres de Mazarin.* Saint-Geniès commandait la garnison de Brisach.

Vous direz, de ma part, à M. de St Geniez que je trouve bon que mon nepveu chasse et qu'il visite les villes qui sont de la souveraineté du Roy, mais qu'il s'abstienne d'aller dans les autres, n'estant point à propos qu'il soit visité ny recognu pour mon nepveu en ce pays-là. Juin 1659.

XCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 99. — Copie du temps.

AU ROI.

Pluviers[1], 28 juin 1659.

Je pretendois vous depescher Biscaras[2] pour vous renouveler les asseurances de mes tres-humbles respects; mais ayant l'occasion d'un mousquetaire, que vous avez envoyé, j'en profite pour vous dire que toutes mes pretentions aboutissent tant pour le service[3] que j'ay eu le bonheur de vous rendre que pour ceux que j'espere encore vous pouvoir rendre à l'advenir, à estre asseuré de vostre amitié en la mesme maniere que je l'ay esté jusqu'à present; car, s'il y avoit par malheur la moindre diminution, j'en serois inconsolable, et hors d'estat de vous servir.

Souvenez-vous, je vous conjure, de ce que j'ai eu l'honneur de vous

[1] Auj. Pithiviers, chef-lieu d'arr. du Loiret. Mazarin avait quitté Paris le 26 juin 1659 pour se rendre aux Pyrénées. Le Roi et la Cour restèrent quelque temps à Paris, puis se rendirent à Fontainebleau. Le Cardinal alla dîner le 26 juin au château de Vaux, chez le surintendant Fouquet; de là il se rendit à Fontainebleau et se dirigea ensuite vers Pithiviers, d'où il écrivit au Roi. Il alla saluer le duc d'Orléans à Chambord, visita la duchesse d'Orléans à Blois, s'arrêta à Amboise, d'où il alla à Poitiers. La suite de son itinéraire est indiquée par sa correspondance. Dès le 22 juin, Mazarin avait fait partir ses nièces Marie, Hortense et Marie-Anne Mancini, pour Brouage, sous la conduite de Mme de Venel, leur gouvernante. (Voy. sur les adieux du Roi et de Marie Mancini les *Mém. de Mme de Motteville*, t. IV, p. 154, édit. Charpentier.)

[2] La *Chronologie militaire* indique un Jacques de Rotondis de Biscaras, nommé maréchal de camp en 1636. C'est probablement le père de celui dont parle Mazarin.

[3] Le ms. donne bien le singulier.

Juillet 1659. dire plusieurs fois lorsque vous m'avez demandé le chemin qu'il falloit tenir pour estre un grand roy, c'est-à-dire[1] qu'il falloit commencer par faire les derniers efforts afin de n'estre pas dominé d'aucune passion[2]; car quand ce malheur arrive, quelque bonne volonté qu'on ayt, on est hors d'estat de faire ce qu'il faut. Je vous parle avec la liberté que vous m'avez commandé, et je le feray toujours, puisque vous n'avez aucun serviteur qui s'interesse plus que moy à vostre gloire et à vous voir le plus grand roy de la terre par les qualitez personnelles, comme vous l'estes par les royaumes que vous possedez[3].

XCIV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 309. — Copie du temps.

À M. DE BRIENNE.

Amboise, 1er juillet 1659.

J'ay advis [que], depuis quelques jours, on a redoublé le travail qui se faisoit, par les ordres de M. le duc de Savoye, au fort de la Tour[4], et mesme qu'on y faict à present un fossé taillé dans le roc et cinq demy-lunes revestues, et, comme il me semble que, par le traité de Pignerol, M. de Savoye ne doit faire construire aucune forteresse à cinq lieues pres de Pignerol, il sera bon que vous preniez la peine de revoir ledict traité, et que, si cette clause y est, vous en rendiez compte au Roy, afin que Sa Mté puisse donner les ordres necessaires

[1] Il faut sous-entendre après *c'est-à-dire :* souvenez-vous que je vous ay dict qu'il falloit...

[2] On employait, au XVIIe siècle, *pas* avec *aucun*. La grammaire supprime maintenant la négation *pas*.

[3] Les lettres au roi imprimées dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées* reviennent perpétuellement sur ces conseils. On en trouvera l'indication aux *Analyses*. On y voit le Cardinal combattant sans cesse la passion du Roi pour Marie Mancini. (Voy. l'*Avertissement* en tête de ce volume et, plus loin, la longue et belle lettre du 28 août.)

[4] Ou *de la Cour*. On voit, par la suite de cette lettre, que ce fort était situé près de Pignerol.

pour empescher qu'on ne fasse aucune nouveauté qui rende la possession de Pignerol moins advantageuse à cette couronne. Juillet 1659.

On m'a escrit, de Paris, que M. de Vendosme avoit faict depuis peu deux chefs d'escadre et mesme que l'un d'eux estoit un certain Meautrik (*sic*), qui n'est connu dans la marine que pour avoir escumé la riviere de Bordeaux et servi les rebelles contre le Roy[1]. J'ay peine à croire que M. de Vendosme voulust entreprendre de faire ainsy des officiers generaux de son authorité privée et de plus à l'insceu de Sa Mté, et j'ay d'ailleurs trop bonne opinion de luy pour me persuader que, quand il auroit droit de le faire (ce qu'il n'a pas), il voulust preferer un homme comme celuy-là à tant de braves gens, qui sont sous sa charge, et qui n'ont jamais manqué de fidelité ny de zele pour le service du Roy. Il n'y aura point de mal que vous luy en disiez un mot et que vous luy fassiez cognoistre, en cas que l'advis soit véritable, qu'asseurement Sa Mté ne peut pas souffrir qu'elle[2] [une pareille entréprise] subsiste, et ce par deux raisons : la premiere parce que ce n'est point à luy, mais au Roy seul de donner de semblables dignitez, et la seconde parce qu'encore que Sa Mté veuille observer de bonne foy les declarations qu'il luy a plu d'accorder à ses sujets rebelles[3], il ne seroit pas [d'un][4] bon exemple de leur departir des graces, sans qu'ils les ayent meritées par quelque service posterieur à leur crime, ou sans quelque autre consideration importante à l'Estat[5]. A quoy l'on peut adjouster une troisieme raison assez considerable, qui est que le Roy a promis, il y a longtemps, la premiere escadre, dont on disposeroit, au

[1] Méotrix ou Meautrice avait été sous les ordres du comte du Daugnon, qui commandait dans les ports de Brouage et de la Rochelle. Le comte du Daugnon, plus tard maréchal de Foucauld, avait pris parti pour les rebelles de Bordeaux, et on n'obtint sa soumission, en 1653, qu'en lui donnant une somme considérable et le titre de maréchal de France. (Voy. t. V, p. 798.)

[2] Le pronom *elle* n'a pas, dans la phrase, d'antécédent auquel il puisse se rapporter. Il faut probablement sous-entendre le mot *entreprise*, qui était dans la pensée de Mazarin.

[3] On a vu (t. V, p. 796 des *Lettres de Mazarin*) qu'en 1653 le Roi avait accordé une amnistie à du Daugnon et à ceux qui avaient servi sous ses ordres.

[4] La copie porte *du*.

[5] Ce second membre de phrase paraît destiné à excuser la faveur accordée à du Daugnon.

Juillet 1659. sieur des Ardents[1], lequel a tousjours bien servy Sa M^{té}, que ce seroit un scandale de voir qu'il en fust exclus pour favoriser ledict Meautrix[2]. Je seray bien ayse d'avoir au plus tost des nouvelles là dessus. Ce pendant je demeure, etc.

XCV.

Aff. étr., France, t. 276, f° 316. — Minute en grande partie de la main de Rose.

À MICHEL LE TELLIER.

Amboise, 2 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres, du 29 du passé et du 1er du courant, et j'ay faict rendre le paquet à M. de Pimentel. Pour ce qui regarde M. le comte d'Harcourt, je ne croy nullement à propos qu'il ayt l'honneur de voir le Roy, lorsqu'il passera auprez de Fontainebleau pour aller en Bourgogne donner ordre à l'affaire qui estoit sur le point d'estre terminée avec le duc d'Elbeuf. Vous en voyez bien les raisons; c'est pourquoy je ne vous diray autre chose là-dessus, si ce n'est qu'il sera bon que vous fassiez cognoistre audict s^{r} comte par Bidaut, ou par autre, que, s'il ne change de conduite, malaysement pourra-t-il esperer de se restablir aux bonnes graces du Roy, qui a usé, en ce dernier rencontre, d'une extreme bonté, comme il sçait fort bien luy-mesme, et dont vous avez aussy parfaicte cognoissance.

Souvenez-vous, s'il vous plaist, et prenez la peine de dire à M. le Surintendant qu'il faut absolument que M. le Prevost des Marchands, assisté de M. le mareschal de l'Hospital et des Eschevins, accorde au Roy les cent cinquante mille livres[3], dont nous sommes convenus avant mon depart; car sans cela il seroit impossible de tirer rien de considerable des autres villes.

[1] Capitaine de vaisseau.

[2] Le nom est écrit ici *Meautrix*.

[3] Cette somme devait être offerte au Roi par la ville de Paris à l'occasion de son mariage. La plupart des autres grandes villes du royaume firent des dons analogues.

J'ay veu ce que vous me mandez touchant le petit mouvement qu'il y a eu dans le Parlement, duquel il est aysé d'inferer qu'il y a plusieurs personnes dans ce corps, qui n'ont pas trop bonne intention et qui ne se peuvent pas empescher de le tesmoigner à mesure que le Roi redouble de soins pour rendre ce royaume heureux par la paix generale. Juillet 1659.

Je n'ay jamais trop approuvé le choix que l'on fit du sieur de Villeré pour estre procureur du Roy au Chastelet[1]; car je soupçonnois que, dans les occasions qui se pourroyent presenter, il auroit plus de dependances du Parlement que du Roy mesme, et M. le Surintendant se souviendra aysement de ce que je lui dis là-dessus, lorsqu'il me parloit en sa faveur; mais ce qu'il y a de bon, c'est que sa conduite ne nous doit pas causer la moindre inquietude; car le Roy aura tousjours assez de moyens de donner bon ordre s'il continue à la tenir telle qu'elle ne soit pas agreable à Sa M^té^.

Cependant j'estimerois absolument necessaire de luy faire dire que le Roy n'est pas content de sa maniere d'agir; qu'il le luy tesmoignera, s'il ne change et ne faict paroistre que son ambition soit de faire les choses qui peuvent le plus satisfaire Sa M^té^ dans l'exercice de sa charge, et vous pourriez examiner avec M. le Surintendant quelle personne seroit plus propre pour luy porter cette parole en termes un peu secs et vigoureux[2].

J'estime aussy qu'il faudroit faire dire par cette mesme personne au president Le Feron[3], qui ne perd aucune occasion de tesmoigner son ingratitude et sa mauvaise volonté, se mettant tousjours à la teste de ceux qui veulent remuer dans le Parlement, que le Roy est fort mal satisfait de ses deportemens, et que, s'il continue à chercher, de gayeté de cœur, les occasions d'exciter du bruit dans la compagnie, lors mesmes que le Roy ne songe qu'à donner des marques de sa bien-

[1] La charge était vénale, mais il fallait l'agrément du Roi.

[2] On pourrait lire : *rigoureux*.

[3] Ce président est ainsi caractérisé dans le *Tableau du Parlement* : «Bon juge, de jugement solide, décisif, résolu dans ses opinions, et ne change point sans grande raison».

Juillet 1659. veillance à ce corps, Sa M[té] luy fera sentir les effects de sa juste indignation; et, s'il ne profite de cet advis, il le faut faire servir d'exemple, ne sçachant pas par quel droit il peut faire impunement le mutin en tous rencontres.

Vous rendrez compte de tout cecy à Sa M[té] pour recevoir ses ordres.

Au surplus, je continue mon voyage en assez bonne santé; mais je suis fasché de ne pas voir arriver encore le courrier qui doit apporter la ratification[1], quoy qu'il y ayt desja vingt six jours qu'il partit de Paris, quoyque tous les autres soyent revenus en dix-neuf jours. Je m'advanceray jusqu'à Poitiers, et, si je ne le rencontre, je feray halte; car il ne seroit pas de la prudence de s'engager davantage sans sçavoir auparavant les intentions du roy d'Espagne sur ce qui a esté faict à Paris. Par le compte que je fis avec M. de la Basiniere[2], il y a environ trois semaines, il avoit de reste, tous les voyages estant payez jusqu'à ce jour-là, cinquante mille huit cent quatre vingt dix livres, et on ne mit en compte que les cinq premiers mois de cette année. Je ne sçay pas quelle despense l'on aura pu faire ensuite; mais je croy qu'en en recevant l'ordre de M. le Surintendant et vous luy expediant une ordonnance pour cela, il me pourra faire tenir trente mille livres dudict fonds, afin que je m'en puisse servir pour les voyages et autres petites depenses qui se prennent sur cette nature de fonds. Je vous prie donc de prendre soin que cela s'execute, et de faire remettre cette partie au s[r] de Villacerf, auquel je manderay de quelle maniere il en devra user pour me l'envoyer.

Il m'est deub pour le regiment italien quarante trois à quarante quatre mille livres; et en attendant qu'il y ayt de l'argent pour payer cette somme, je vous prie de faire tenir au plus tost vingt mille livres à Lange[3] pour payer le regiment, et vous me ferez grand plaisir.

[1] La ratification des conditions arrêtées à Paris avec Pimentel.

[2] Macé Bertrand de la Basinière ou Bazinière, était trésorier de l'Épargne. Il mourut en 1688. (Voy. le *Journal de Dangeau*, à la date du 4 novembre 1688.)

[3] Valet de chambre de Mazarin. Son nom véritable était Angelo Sanvitani.

XCVI.

Bibl. nat., ms. fr., f. *Baluze*, t. 331, f° 129. — Original.

À J.-B. COLBERT.

[Poitiers, 5 juillet 1659.]

(EXTRAIT.)

Le s[r] de Terron[1] m'est venu trouver icy, et je l'ay entretenu au long de tout ce qui regarde mon gouvernement[2], de quoy il me donne un compte très exact. Je luy ay dict de faire venir les deux vaisseaux, qui sont en Bretagne, m'ayant asseuré qu'on le pourroit faire avec une despense de douze cens livres, et qu'ils seroient en seureté dans la riviere de Brouage. Il vous donnera information de tout ce que je luy ay dict. C'est pourquoy je ne vous repliqueray rien. Je luy ay dict, entre autres choses, qu'il falloit avoir beaucoup de poudre, afin de s'en servir en quelque armement qu'il seroit obligé de faire. Je croyois qu'il avoit la plus grande partie de l'argent qui luy restoit de l'année passée; mais il m'a dict vous l'avoir remis à Paris. Il en a pourtant [de reste] de ce qu'il a tiré pour le courant de cette année, duquel je me serviray en cas de besoin.

J'ay resolu de prendre le chemin le plus court pour Bayonne; mais mes niepces[3] s'en iront droit à la Rochelle, et ma niepce[4] vous adressera les lettres que vous devrez rendre en main propre[5], ou les faire

[1] Charles Colbert, seigneur du Terron, était parent de Jean-Baptiste Colbert, intendant de Mazarin. Colbert du Terron devint dans la suite intendant de la marine à Rochefort et enfin conseiller d'État en 1678. Il mourut en avril 1684.

[2] Il s'agit du gouvernement de Brouage que Mazarin avait eu du comte du Daugnon, (aujourd'hui petit port du département de la Charente-Inférieure).

[3] Mazarin avait emmené avec lui ses trois nièces non mariées (Marie, Hortense et Marie-Anne Mancini).

[4] Marie Mancini, née en 1639, fut mariée, en 1661, au connétable Colonne, et mourut en 1715.

[5] Ce passage prouve que Mazarin avait d'abord toléré la correspondance entre le Roi et Marie Mancini, à la condition que cette correspondance passerait par les mains de ses agents, qui lui en rendraient compte. Dans la suite, Mazarin reconnut le danger

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1659. rendre si vous venez à Paris[1]. Ledict s[r] du Terron vous les fera tenir, et ma niepce recevra les responses par son moyen.

XCVII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 331. — Copie du temps.

À M. DE BRIENNE PÈRE.

Poitiers, 5 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay veu tout ce que vous avez pris la peine de m'escrire par vostre lettre du 2 de ce mois. Je n'ay rien à repliquer sur les resolutions qui ont esté prises touchant Metz et Toulon. Je vous diray seulement qu'il faut bien prendre garde qu'en conservant ce qui se doit au parlement de Metz, on ne fasse rien qui puisse donner lieu à cette compagnie d'usurper plus de pouvoir et d'authorité dans ladicte ville qu'il ne luy en appartient, l'experience du passé ne nous faisant que trop cognoistre que ces Messieurs-là sont assez faciles à s'en faire accroire.

Vous pourrez donner part au Roy des discours de M. Bord, ambassadeur de MM. les Estats [des Provinces-Unies]. Mon advis est qu'on luy dise que Sa M[té] approuve la proposition que l'on faict, de leur part, d'envoyer des deputez à la Cour avec pouvoir de traicter; et, parmy les autres affaires, on pourra parler aussy de l'offre qu'ils font à l'esgard des Anglois, lesquels sont desja de nos amis.

de ce commerce de lettres entre Louis XIV et sa nièce et ordonna de le faire cesser; mais du Terron ne se conforma pas à ses prescriptions, comme on le voit par une lettre du 20 octobre que Mazarin écrivait à J.-B. Colbert : «Je n'ay pas sujet, y disait le Cardinal, d'estre satisfait du s[r] de Terron sur le sujet de ma niepce; car, aprez que j'ay faict rompre tout le commerce, il n'a pas laissé de rendre à ma niepce, à mon insçeu et à celui de M[me] de Venel (gouvernante des nièces de Mazarin), des lettres à ma niepce, avec grand secret; ce qu'il a faict valoir au Roy dans son dernier voyage à Bordeaux, etc.» (Cette lettre de Mazarin a été publiée dans le tome II, p. 503, des *Mélanges historiques*, 1[re] série, faisant partie de la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.)

[1] Le roi était alors à Fontainebleau.

Je verray avec M. Lockhart, lequel est arrivé icy, ce qu'il y aura à faire pour son traictement et pour ce qui sera de suivre le Roy dans le voyage que Sa M[té] medite de faire; et quant à M. l'ambassadeur de Portugal, on ne peut rien resoudre qu'on n'ayt veu ce qui arrivera. Juillet 1659.

Je me souviendray de l'expedient proposé pour empescher les plaintes des princes, qui demandent d'estre compris dans le traicté de paix avec preeminences les uns sur les autres.

La reyne d'Angleterre, avant mon depart de la Cour, tesmoigna qu'Elle souhaiteroit que le Roy voulust agréer que le roy[1], son fils, vint faire une course en quelque lieu, où Elle pust saboucher avec luy; mais comme cela ne se pourroit sans que le regime present d'Angleterre en prist ombrage et entrast en des deffiances, qui seroient fort prejudiciables aux affaires du Roy, vous direz, s'il vous plaist, à Sa M[té] que j'estime de son service qu'Elle s'en excuse envers ladicte reyne, en cas qu'Elle en fasse instance, luy declarant franchement la consideration cy-dessus.

XCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 25. — Copie du temps; addition au f° 27.

À M. LE TELLIER.

Poitiers, 6 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Après des détails sur l'administration militaire, Mazarin continue ainsi :

Le milord Lockart [est][2] venu me trouver jusques icy par ordre du parlement d'Angleterre pour dire que la Republique accepteroit le renouvellement de la suspension d'armes aux termes que nous l'avons conceuë pour leur esgard; ensuite de quoy M. de Pimentel, qui s'est

[1] Charles II, roi titulaire d'Angleterre. — [2] La copie porte *estant;* mais ce participe semble une erreur de transcription par suite de laquelle la phrase ne se termine pas.

Juillet 1659. contenté de cette declaration dudict Milord a escrit à M. le marquis de Caracene pour faire observer, de leur costé, ladicte suspension [d'armes]; à quoy il est à croire qu'il n'y aura point de faute; mais comme la prudence prevoit à tout ce qui peut arriver, ledict Milord a le desir que le Roy donnast (*sic*) ordre à M. de Turenne qu'en cas que les Espagnols directement, ou par le moyen d'autres, soubs quelque pretexte que ce puisse estre, fissent quelque amas de troupes du costé de la mer, qui pussent donner juste sujet de jalousie[1] à Dunkerque ou [à] Mardik, il en fist aussy advancer des nostres de ce costé-là, afin de pouvoir donner à temps audict Dunkerque ou Mardik les secours qui seroient jugez necessaires pour empescher toute nouveauté. Vous prendrez donc la peine d'en parler au Roy, et Sa M[té] le trouvant bon vous escrirez à M. de Turenne, de sa part, d'agir en cette conformité.

Mazarin termine en disant que la reine d'Angleterre a écrit à la Reine pour demander que le Roi son fils pût venir la voir. Ce voyage serait très préjudiciable dans les circonstances présentes, et il est nécessaire de ne pas le permettre.

XCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 113. — Minute avec nombreuses corrections et additions de la main de Rose.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

[Poitiers[2], 6 juillet] 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres des 25 et 26 de juin. Il faut qu'il se soit perdu quelqu'une de celles de M. le comte de Brienne; car il a eu ordre de vous donner advis de la prorogation de la suspension d'armes, et il n'aura pas manqué de le faire. Elle est continuée jusqu'à nouvel

[1] D'inquiétude.

[2] Le copiste a écrit *Châteauneuf;* mais, le 6 juillet, Mazarin était à Poitiers. L'indication de lieu est donc fausse, ou la date de la lettre erronée. Les lettres datées de Châteauneuf sont du 10 juillet. D'après les détails donnés sur la suspension d'armes, je pense que cette lettre peut, sans crainte d'erreur, être datée, comme la précédente, du 6 juillet 1659.

ordre avec cette clause spéciale que, l'une des partyes venant à la rompre, elle ne laissera pas de subsister encore huict jours aprez la declaration de rupture. On y a compris l'Angleterre, comme l'autre fois, en sorte que le present regime[1] la peut accepter, si bon luy semble. Ce qu'ayant dict à M. Lockhart[2], et [lui] m'ayant declaré que le Parlement acceptoit ladicte prorogation, je l'ay faict sçavoir à don Antonio[3] Pimentel, lequel a escrit dans les termes que M. Lockhart a tesmoigné de souhaiter; et comme je luy ay donné copie de la lettre dudict s^r Pimentel, il n'aura pas manqué de l'envoyer à Londres, et de donner advis au Parlement que je n'avois garde d'oublier ce qui pouvoit estre de ses interests dans la continuation de la trefve, n'y ayant pas moins songé qu'à ceux de cette couronne. Juillet 1659.

Ledict s^r Lockhart ayant souhaité aussy que le Roy donnast ordre à M. de Turenne d'assister [les Anglois] de toutes les forces dont on luy pourroit faire instance, en cas que les Espagnols, ouvertement, ou sous le nom d'autres[4], voulussent entreprendre quelque chose sur Dunkerque, ou Mardik, j'en ay escrit, comme je devois, à M. Le Tellier, et je luy ay envoyé une lettre que j'escris moy-mesme là-dessus à M. de Turenne[5], aprez l'avoir communiquée audict s^r Lockart, qui l'a trouvée dans les termes qu'il pouvoit souhaiter, et si précise et si obligeante qu'il m'a asseuré que le Parlement en recevroit beaucoup de satisfaction, comme de tout ce que j'ay escrit à M. de Brienne pour faire revenir ledict sieur Lockhart [prez de] Sa M^té, en la maniere et suivant le caractere qui luy seroit donné par les lettres qu'il presenteroit à Sa M^té de la part de la republique d'Angleterre. Il m'a dict qu'auparavant de faire cette fonction, il attendroit, aux environs de Paris, un nouvel ordre de ses superieurs, et qu'il croyoit d'en pouvoir

[1] Le gouvernement actuel d'Angleterre, qui succédait à Richard Cromwell.

[2] Ce passage est écrit, partie en interligne, partie à la marge, de la main de Rose, comme tout ce qui suit jusqu'à : *Je croy que vous n'oublierez pas*, etc.

[3] Au mot *Pimentel* commence une longue addition marginale.

[4] Par le mot *autres* Mazarin désigne le roi titulaire d'Angleterre, Charles II, qui s'était retiré dans les Pays-Bas espagnols.

[5] Voir la lettre suivante.

Juillet 1659. recevoir un qui l'obligeast de se rendre en diligence à la frontiere d'Espagne pour se trouver à l'entrevue que j'y devois avoir, à la fin de ce mois, avec le premier ministre d'Espagne, lequel m'a faict sçavoir qu'il partoit pour cet effect au commencement de ce mois.

M. Lockhart m'a presenté une lettre fort courte de la part de la Republique, et j'y faict response dans les termes que j'ay creu les pouvoir mieux asseurer de mon affection et service, et comme M. de Brienne vous donnera part plus en detail de tout ce qui se fera avec ledict s^r Lockhart, et que je luy ay mandé de vous envoyer copie de la lettre que j'ay receue de ladicte Republique et de la response que je luy ay faicte, je ne m'estendray pas davantage sur ce sujet[1].

Je croy que vous n'oublierez pas de tenir advertis les ministres du roy de Suede, qui sont auprez du Roy[2], des negociations que vous faictes touchant le Sund.

Il y a apparence que, la Republique s'establissant en Angleterre, on n'hesitera pas à vendre les tapisseries de Withal (*sic*). Il sera bon de voir si vous les pourrez faire achepter pour le Roy à prix raisonnables, mais il faudroit, avant toutes choses, m'envoyer un memoire de la qualité et du prix de chaque tapisserie qu'on pourra exposer en vente. Alors je vous feray sçavoir plus particulierement les intentions de Sa M^té.

On vous mandera quand il sera temps que vous veniez prendre possession de votre charge[3]. Rien ne presse encore pour ce regard-là, et le service du Roy ne permet pas que vous partiez d'Angleterre dans cette conjoncture.

La conversation, que vous avez eue avec un Anglois des plus affectionnez au party royaliste, m'oblige à vous dire franchement qu'il seroit mieux de ne pas entrer en de semblables raisonnemens, qui estant rapportez au present regime[4] causeroient de grandes deffiances. Le

[1] Ici se termine l'addition marginale de la main de Rose.

[2] La phrase incidente (*qui sont auprez du Roy*) a été ajoutée en interligne de la main de Rose.

[3] Je pense que Mazarin veut parler de la charge de président au Grand Conseil qu'avait achetée Antoine de Bordeaux.

[4] Voyez la note 4 de la page précédente.

mieux est de n'entrer jamais en de semblables matieres, et quand, par hazard, on se trouve avec des gens qui en parlent, le plus seur est de ne dire mot. Au reste, il est vray que la reyne d'Angleterre avoit desiré que le roy son fils pust faire une course incognito sur la frontiere, afin de le voir et de l'entretenir, et apparemment plustost par tendresse que pour traiter d'affaires; mais quand je partis de la Cour, il avoit esté resolu de faire cognoistre à la reyne d'Angleterre que le Roy, par des raisons importantes à son service, seroit bien aise qu'on ne le pressast pas de donner les mains à cette entreveue dans la conjoncture presente.

C.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 114. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE TURENNE.

Poitiers, 6 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Le milord Lockhart estant venu me trouver jusqu'icy, par ordre du parlement d'Angleterre, m'a dit que la Republique acceptoit le renouvellement de la suspension d'armes aux termes que nous l'avons conceue pour leur esgard[1]; en suite de quoy M. de Pimentel, qui s'est contenté de cette declaration dudict milord, a escrit à M. le marquis de Caracena pour faire observer, de leur costé, ladicte suspension; à quoy il est à croire qu'il n'y aura point de faute. Mais, comme la prudence prevoit[2] à tout ce qui peut arriver, ledict sieur milord a désiré que le Roy vous donnast ordre qu'en cas que les Espagnols, directement, ou par le moyen d'autres[3], soubs quelque pretexte que ce puisse estre, fissent quelque amas de troupes du costé de la mer, qui pussent donner juste jalousie à Donquerque (*sic*) ou Mardik, vous en fassiez aussy advancer des nostres de ce costé-là, afin de pouvoir donner à

[1] En ce qui les concerne. — [2] Il y a bien dans la minute : *prevoit à tout.* — [3] Voy. ci-dessus p. 165, note 4.

Juillet 1659. temps audict Donquerque, ou Mardik, les secours qui seroient jugez necessaires pour empescher toute nouveauté. Je crois que ce sera l'intention du Roy que vous en usiez de la sorte, et j'ay escrit à M. Le Tellier, afin que, l'ayant sceüe[1] de Sa M[té] mesme, il vous en puisse donner l'ordre de sa part.

Je ne veux pas finir sans vous tesmoigner la satisfaction des termes obligeans auxquels M. Lockhart m'a parlé, de la part de la Republique, non seulement touchant la resolution où elle est de demeurer toujours dans une parfaite union et amitié avec cette couronne, mais à l'esgard de ma personne, m'asseurant qu'elle vouloit avoir une entiere confiance en moy et ne perdre nulle occasion de me donner des preuves de son estime et de son affection.

Ledict s[r] Lockhart s'en retourne pour demeurer aux environs de Paris jusqu'à ce qu'il ayt quelques responses qu'il attend encore d'Angleterre pour aller faire ses compliments au Roy, et peut-estre qu'il aura ordre de me rejoindre pour se trouver sur la frontiere, lorsque don Louys de Haro et moy y serons arrivez.

Je continue mon voyage en bonne santé.

CI.

Bibl. du Louvre. — Autographe[2].

À M[me] DE VENEL[3].

Villefagnan[4], 8 juillet 1659.

J'ay receu vostre lettre avec celle qui devoit aller à Fontainebleau[5], que j'ay envoyée par un courrier que j'ay depesché la nuit passée. J'ay

[1] Ayant sceu de Sa M[té] même son intention.

[2] Cette lettre autographe était conservée à la Bibliothèque du Louvre, qui a été brûlée en 1871. Elle avait été communiquée à M. Chéruel, par M. Rathery, un des conservateurs de cette bibliothèque.

[3] M[me] de Venel, gouvernante des nièces de Mazarin, avait accompagné à Brouage Marie, Hortense et Marie-Anne Mancini.

[4] Villefagnan est aujourd'hui un chef-lieu de canton du dép. de la Charente, arr. de Ruffec.

[5] Le Roi était alors à Fontainebleau avec

esté tres ayse de voir ce que vous me mandez des sentimens de ma niepce[1], et je vous prie de la fortifier sur cela qui regarde son bien, et qu'elle s'asseure que, l'aymant comme je fais, je la rendray heureuse, pourveu qu'elle le veuille estre. Juillet 1659.

Vous luy direz, s'il vous plaist, que la Reyne me commande de l'asseurer de son affection, et que S. M[té] a esté bien ayse de la lettre qu'elle luy a escrite[2]. Sa M[té] me donne ordre aussy de la mesme chose pour Hortense[3] et de faire sçavoir à Marianne[4] que Sa M[té] veut qu'elle lui écrive souvent et sans que personne l'assiste. Je vous prie d'estre asseuré de mon estime et de mon amitié et que je ne perdray pas les occasions de vous le tesmoigner.

CII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 354. — Minute en grande partie de la main de Roussereau.

À MICHEL LE TELLIER.

Villefagnau, 8 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay veu la relation que vous m'avez envoyée de ce qui s'est passé dans la derniere assemblée du Parlement, et j'ay esté surpris de l'emportement de M. Talon[5], qu'on voit bien par là n'estre plus le maistre

la Reine sa mère. On a vu, dans une lettre précédente (ci-dessus, p. 161), que le Cardinal et Anne d'Autriche avaient toléré une correspondance du Roi avec Marie Mancini, à condition que les lettres passeraient par les mains de leurs agents.

[1] Marie Mancini. (Voy. ci-dessus, p. 161, note 4.)

[2] On verra que Marie Mancini ne persista pas longtemps dans les sentiments qu'approuvaient la Reine et le Cardinal.

[3] Hortense Mancini épousa, en 1661, Charles de la Porte, duc de la Meilleraye et de Mazarin. Elle a eu, comme duchesse de Mazarin, un rôle tristement célèbre.

[4] Marianne, ou Marie-Anne Mancini, était la plus jeune des nièces de Mazarin. Elle devint duchesse de Bouillon et vécut jusqu'en 1714. [Voy. sur sa mort le *Journal de Dangeau*, à la date du 20 juin 1714 (t. XV, p. 168), et la note de Saint-Simon sur ce passage du *Journal*.]

[5] Denis Talon avait succédé à son père, Omer Talon, dans la charge d'avocat général au Parlement de Paris. Il y montra la même indépendance de caractère.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1659. de ses mouvemens, quand il est une fois eschauffé. Il sera bon que vous luy fassiez parler par M. Voysin[1]; car, s'il ne s'estudie à estre plus modéré, son impetuosité pourroit, à la fin, luy attirer quelque chose de fascheux. Je le luy ay dict plusieurs fois, par un principe d'estime et d'amitié; mais s'il n'en veut pas profiter, ou qu'il ayt si peu de pouvoir sur ses pensées qu'encore que, quand il commence à parler, il soit bien intentioné, il ne puisse s'empescher, dans la suite, de s'emporter avec trop de vehemence et de liberté, croyant peut-estre que, plus ses discours sont pleins de force et de hardiesse, et plus ils reçoivent d'applaudissement dans le public, asseurement il luy peut arriver quelque malheur.

Par les nouvelles que j'ay de Piemont et de Paris, il y a sujet de juger que, nonobstant toutes les esperances que peut avoir conceues la duchesse de Nemours[2], Madame Royale obligera M. le duc de Savoye à espouser Melle d'Orleans[3], que j'ay trouvée fort bien faicte de corps et d'esprit, à mon passage par Blois, où j'ay eu l'honneur de la voir, et comme on croit que ce qui donne à Madame [Royale] le plus d'inclination pour ce mariage, c'est la pensée qu'elle a de pouvoir engager, par ce moyen, M. le duc d'Orléans à s'employer auprez du Roy pour la restitution de Pignerol, il est bon à toutes fins[4] pour se precau-

[1] Daniel Voisin, ou Voysin, maître des requêtes depuis 1646, était beau-frère de Denys Talon. Il mourut le 22 novembre 1693 (*Journal de Dangeau*, t. IV, p. 400). Dangeau dit, en parlant de sa mort: «Il était sous-doyen du Conseil. C'étoit un des hommes de la robe le plus riche.» Son neveu devint chancelier de France dans les dernières années du règne de Louis XIV.

[2] La duchesse de Nemours (Marie d'Orléans), fille du duc de Longueville, espérait, d'après ce passage, qu'une de ses filles épouserait le duc de Savoie. Elle en avait deux : l'aînée, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, née en 1644, épousa, en 1665, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, et vécut jusqu'en 1724; la seconde, Marie-Françoise-Élisabeth, née en 1646, fut mariée, en 1666, au roi de Portugal, Alphonse VI. Ce mariage ayant été déclaré nul, Marie-Françoise-Élisabeth épousa, en 1668, Pierre, qui remplaça son frère Alphonse VI, d'abord comme régent, et ensuite comme roi de Portugal.

[3] Le duc de Savoie épousa en effet, en premières noces, en 1663, Françoise-Madeleine d'Orléans. Ce fut seulement après la mort de cette princesse qu'il se maria avec Jeanne-Baptiste de Nemours.

[4] Mot douteux.

tionner là-dessus que vous en disiez un mot au s^r de Belloy[1] ou escriviez ou fassiez escrire, luy faisant cognoistre que, non seulement Sa M^té est incapable de se porter jamais à une semblable resolution, mais que rien ne pourroit estre plus desavantageux à S. A. R. que de le luy proposer, concluant neantmoins qu'Elle (S. Alt. R.) est trop passionnée pour le bien et l'advantage de l'Estat pour souhaiter jamais rien à son prejudice. Juillet 1659.

Le Roy m'ayant escrit qu'il s'estoit entretenu au long avec vous sur les choses arrivées dans son bas aage et devant les revolutions qui avoient tant agité ce royaume, et qu'il avoit veu, par le recit que vous luy en aviez faict, les grandes obligations (pour user de ses termes) qu'il m'avoit, je vous prie de profiter de toutes les occasions que Sa M^té vous donnera pour le bien informer du passé et du present, et luy faire cognoistre de plus en plus qu'on n'a rien oublié pour le bien servir et mettre les choses dans l'estat où elles sont à present, nonobstant les oppositions qu'on y a rencontrées, et que presque tousjours les malintentionnez du royaume, puissans par leur qualité et par le nombre, n'ont pas moins travaillé avec[2] [ardeur à le troubler].

CIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 28. — Minute de la main de Rose.

À MADAME ROYALE.

Chasteauneuf-en-Angoumois[3], 10 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Après des protestations de respect et de désir de lui témoigner son dévouement, Mazarin se plaint d'une négociation qu'avait entamée l'abbé Amoretti avec les

[1] Du Belloy est souvent cité, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, comme un des conseillers de son père, Gaston d'Orléans.

[2] La fin de la lettre manque dans le manuscrit. Il est facile d'en indiquer le sens. Mazarin y disait que les malintentionnés n'avaient pas travaillé à troubler le royaume avec moins d'ardeur que les fidèles sujets à y rétablir l'ordre.

[3] Auj. chef-lieu de cant. du départ. de la Charente, arr. de Cognac.

Juillet 1659. Espagnols. Il termine en parlant du projet de mariage du duc de Savoie avec une fille du duc d'Orléans (Gaston).

Je ne puis m'empescher d'adjouster un mot de la satisfaction que j'ay receue en passant à Blois de voir Mlle d'Orléans[1], à laquelle on a faict grand tort, quand on l'a accusée d'estre de trop petite taille, car elle est plus grande qu'elle ne devroit estre pour son aage, et a l'esprit aussy bien tourné et aussi raisonnable qu'il se peut souhaiter. M. le duc d'Orleans me fit cognoistre qu'il attendoit avec impatience les dernieres resolutions de V. Alt. R. sur l'alliance projetée, et je me persuade que cela ne tardera pas, puisque le s^r abbé Amoretti me dict, en partant de Paris[2], que V. A. R. croyoit de les pouvoir envoyer au premier jour.

Je continue mon voyage pour me rendre à la frontiere d'Espagne le vingt-quatriesme de ce mois, ayant sceu, par un courrier qui a esté depesché, de Madrid, le 28 du mois passé, que le seigneur don Louis se trouvera à Iron[3] (*sic*) dans le mesme temps, et comme je ne vois pas que rien puisse empescher l'entier accomplissement de la paix, dont les principaux articles ont esté arrestez et signez à Paris, et que ceux qui regardent le mariage[4] s'en vont dans la forme ordinaire, je croy que Leurs M^tez partiront de Fontainebleau dans peu de jours pour prendre cette mesme route.

[1] Françoise-Madeleine d'Orléans. (Voy. ci-dessus, p. 170, note 3.) Elle mourut, en 1664, un an après son mariage.

[2] Lorsque je partis de Paris.

[3] Irun, ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa.

[4] Le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne.

CIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 116. — Manuscrit du duc de Brissac; copie prise sur l'original par M. de Lepinois[1].

AU DUC DE NAVAILLES.

Châteauneuf-en-Angoumois, 10 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu votre lettre du 26 de Juin par laquelle je suis esclaircy de l'argent qui a esté distribué tant aux troupes qui ont hyverné en Montferrat qu'à celles qui sont venues de Modene et des raisons que vous avez eües de conduire les choses comme vous avez faict. Je les approuve entierement et, en cas que les affaires aillent de longue et que la publication de la paix ne se fasse bientost, je prendray soin de vous faire remettre une somme d'argent avec laquelle principalement les officiers d'infanterie puissent estre assistez.

Cependant vous ne devez rien oublier pour empescher la desertion des troupes. Et quoyque, la paix s'executant, il soit impossible que le Roy ne fasse quelque reforme, vous devez declarer à tous les officiers qu'on la commencera tousjours par ceux qui auront leurs compagnies foibles pour n'avoir pas faict leur devoir, et qu'il peut arriver facilement que tous les autres, auxquels on ne pourra pas reprocher cette faute, seront conservez. Enfin vous prescherez une verité constante dans l'armée quand vous direz que pas un officier de ceux qui auront bien servy n'aura sujet de se plaindre du traitement que je luy procureray auprez du Roy, quelque reforme que l'on puisse faire, ny ayant rien de si raisonnable que de rescompenser dans la paix ceux qui dans la guerre ont tout hazardé pour le service du Roy. Et ne croyez pas que ce soyent icy des discours pour les flater, car d'un costé l'incli-

[1] Voy. ci-dessus, p. 103.

Juillet 1659. nation du Roy y est toute entiere, et de l'autre je croirois manquer à ce que je dois au Roy et à moy-mesme (jusqu'à n'oser plus me monstrer) si je ne me rendois solliciteur auprez d'Elle (de Sa M[té]) en faveur des officiers qui auront faict leur devoir.

Don Louis de Haro doit arriver le 22 ou le 24[e] de ce mois à la frontiere où je me rendray au mesme temps. Comme tous les points principaux du traité de paix sont adjustez, je ne voy pas que rien puisse empescher que cet ouvrage ne reçoive sa derniere perfection ; car autrement il faudroit que les Espagnols parussent à la veüe de tout le monde non seulement peu sinceres, mais trez mal intentionnez. Et il ne semble pas qu'on en puisse juger de la sorte, dautant plus que l'estat de leurs affaires les oblige tousjours à finir la guerre pour les pouvoir racommoder et ne s'exposer pas à quelque chose de pire, les armes continuant d'agir.

Je vous diray, en outre, que les Espagnols consentant comm'ils font à nous donner d'autres advantages en Flandres, à la restitution de Verceil et à d'autres satisfactions pour la maison de Savoye, le Roy de son costé accorde aussy la restitution de Valence[1] et de Mortare. Et l'on a stipulé que nous en pourrons retirer le canon et les munitions de guerre, ainsy qu'ils en userent pour les places qui furent rendues à Henry IV par la paix de Vervins ; de sorte qu'il faudra que vous et le s[r] Brachet preniez de bonne heure vos mesures pour faire transporter à Pignerol tout cela, et ce qu'il y a tant dans l'armée qu'à Casal qui nous appartient ; ce que je vous prie qui soit faict avec un tel soin et tant d'application qu'il ne se perde pas la moindre chose. Mais quoyque ces deux places doivent absolument estre rendues, la prudence ne permet pas qu'on les laisse tout-à-fait depourveües de vivres, si ce n'est que l'on fust asseuré d'y en pouvoir remettre à point nommé la quantité suffisante durant les huit jours pendant lesquels la trefve doit durer, mesme aprez la declaration qu'une des parties auroit faicte de la vouloir rompre.

[1] Valence d'Italie. (Voy. t. VII, p. 345, des *Lettres de Mazarin.*)

Je vous ay desja si souvent mandé les intentions du Roy touchant les logemens de l'armée, et je pense vous avoir faict cognoistre si clairement le desir que j'avois que vous tombassiez en quelque concert pour ce regard là avec M. de Fuensaldagne que je croy superflu de rien adjouster, m'asseurant que la chose sera impossible ou que lorsque vous recevrez cette lettre elle aura esté desja executée. Juillet 1659.

CV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 170. — Minute de la main de Lionne.

À BRIENNE FILS[1].

[Châteauneuf-en-Angoumois], 10 juillet 1659.

Pour response à la lettre que le courrier Persod m'a rendue de vostre part, je vous diray qu'il me semble qu'il ne faut pas perdre un moment de temps à adresser à Gravel les ratifications du traité d'alliance faict avec le landgrave de Darmstadt et de la capitulation accordée par les Confederez[2] au prince de Salm. La premiere devra estre pareille à celles qui furent envoyées aux ambassadeurs du Roy[3] pour les autres princes. Pour l'autre, je ne vous en dis rien, me remettant aux formes accoustumées.

J'ay trouvé fort à propos ce qui a esté resolu par M. le Chancelier, M. le Procureur general et M. vostre pere touchant l'affaire de Toulon, aussy bien que ce qui a esté faict pour celle de Metz.

[1] Louis-Henri de Loménie, fils du comte de Brienne, était né en 1636; il avait obtenu la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'avait son père. Il ne sut pas conserver cette charge, et fut enfermé plus tard à Saint-Lazare par ordre de Louis XIV. Il a laissé divers ouvrages et entre autres des *Mémoires* publiés par M. F. Barrière (2 vol. in-8°, 1828). Ils ont un caractère romanesque, et ne doivent être consultés qu'avec précaution.

[2] C'étaient les confédérés de la *Ligue du Rhin.*

[3] Le maréchal de Gramont et Hugues de Lionne, qui furent chargés, en 1658, de conclure la Ligue du Rhin.

Juillet 1659. J'ay retenu Persod jusqu'à demain pour porter d'autres nouvelles au Roy. Cependant vous ferez, s'il vous plaist, preparer les ratifications, afin qu'en arrivant à Paris il puisse de là poursuivre son voyage en Allemagne sans perdre de temps.

CVI.

Bibl. Mazarine, ms. n° 1719, t. III, f° 235 v°.

À M. LE COMTE DE BRIENNE.

Montlieu[1], 12 juillet 1659.

J'ay veu tout ce que vous avez pris la peine de m'escrire par vostre lettre du 5 de ce mois. Je ne sçay pas quelle induction M. de Vendosme[2] peut tirer des lettres de provision de sa charge; mais je ne puis croire qu'elles portent en termes exprez qu'il ayt pouvoir de faire des chefs d'escadre, et mesme à l'insceu du Roy; cela ne se pratiquoit point du temps de feu monsieur le Cardinal de Richelieu, ni de celui de M. le Duc de Brézé[3]. Et pour ce qui est du temps de la Reyne, ce que Sa Majesté a faict[4] ne doit pas estre tiré à consequence pour les autres. Enfin cette creation, ou provision de chefs d'escadre faicte sans participation du Roy, et sans titre de luy, ne peut subsister et M. de Vendosme luy mesme le recognoit assez, quand il dict qu'il ne pretend pas choisir des personnes desagreables à Sa Majesté; car pour sçavoir si elles sont desagreables ou non, vous voyez bien qu'il est prealable qu'avant de passer outre, il faut venir au Roy, et que son authorité et sa volonté doivent intervenir avant toutes choses. Au sur-

[1] Montlieu fait aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

[2] On a vu que le duc de Vendôme était grand amiral de France, et prétendait avoir droit de nommer aux charges de la marine les personnes qu'il préférait.

[3] Voy. sur Armand de Maillé, duc de Brezé, tué à Orbitello, le tome Ier, p. 914, des *Lettres de Mazarin*. La branche aînée de cette maison finit avec lui.

[4] La Reine avait pris l'amirauté à la mort du duc de Brezé, en 1646, et la garda jusqu'en 1650.

plus si ce [Meautrix][1] a donné de l'argent, c'est encore pis, et cette circonstance aggrave encore les autres defauts de sa provision. Vous aurez agreable d'en parler de rechef à M. de Vendosme, parce qu'il faut necessairement mettre ordre à cet abus-là. Juillet 1659.

Il sera bon que vous escriviez à M. de Piennes [2], pour sçavoir si ces fortifications sont celles qu'il m'a mandé que Monsieur de Savoye faisoit faire aux environs de Pignerol; car la lettre qu'il m'a escrite parloit d'un fort de la Tour, je ne vois point que la vostre en face de mention; et quand vous aurez sa response, vous me ferez plaisir de m'en donner part, et d'y joindre de rechef vostre advis, et les esclaircissemens que vous jugerez necessaires.

Je vous remercie du soing que vous avez eu de m'envoyer un *duplicata* des dépesches de Portugal qui devoient estre portées par le chevalier de Jant [3]. Il me joignit, il y a deux jours, et me remit celles que vous luy aviez données. Je ne l'ay pas veu depuis, et je ne sçay s'il s'en est allé.

Je ne m'estendray pas ny sur ce qui regarde l'affaire du Bref, escrit par Sa Sainteté à M. l'Evesque d'Angers [4]. Il faut que vous l'examiniez bien avec M. le Chancelier, Monsieur le Surintendant, et M. le Tellier, et qu'aprez vous en rendiez compte au Roy pour recevoir ses ordres.

Je dis la mesme chose, pour ce qui est des affaires de Bretagne dans lesquelles je m'asseure que M. le Mareschal de Meilleraye et le sieur Boucherat [5] n'oublieront rien pour le bien et l'advantage du service du Roy.

[1] Voy. ci-dessus, p. 157, note 1.

[2] Voy. t. III, p. 470. M. de Piennes était gouverneur de Pignerol.

[3] Voy. ci-dessus la mission du chevalier de Jant.

[4] L'évêque d'Angers était Henri Arnauld, né en 1597, mort en 1692. Il avait longtemps porté le titre d'*abbé de Saint-Nicolas*, et rempli plusieurs missions diplomatiques. (Voy. t. II, p. 1053, des *Lettres de Mazarin*, au mot SAINT-NICOLAS.

[5] Louis Boucherat avait été nommé commissaire du Roi aux États de Bretagne. Il devint dans la suite chancelier de France. (Voy. sur ce personnage, t. III, p. 888 des *Lettres de Mazarin*.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

CVII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 376 v°. — Copie du temps.

AU DUC DE RICHELIEU.

Libourne, 14 juillet 1659.

Je suis bien fasché que vous n'ayez pas dict, avant mon depart, que M. vostre frere[1] avoit changé de sentimens et qu'il vouloit changer de conduite, parce que si cela m'avoit paru[2], je me serois employé pour luy auprez du Roy pour luy faire adoucir la resolution que Sa M^{té} a prise à son esgard; mais comme il n'y en a point de plus propre pour le remettre dans le chemin que doit tenir une personne de sa naissance et de sa profession, je n'ay pu m'empescher d'y confirmer Sadicte M^{té}, et j'ay creu en cela tesmoigner l'affection que j'ay pour luy et la veneration que je conserveray tousjours pour le nom qu'il porte.

J'auray beaucoup de joye qu'il se dessille les yeux et qu'il forme une veritable resolution de faire à l'advenir une vie differente, parce que, quand ses actions m'en rendront bien persuadé, je seray le premier à supplier le Roy de le restablir en l'honneur de sa bienveillance et de le considerer comme une personne qui a toutes les qualitez necessaires pour la pouvoir meriter. Je m'asseure que vous approuverez ce sentiment et que vous me ferez la justice de croire qu'en toutes occasions je n'oublieray rien pour vous faire cognoistre que je suis parfaitement, etc.

[1] Emmanuel-Joseph de Richelieu, abbé de Marmoutiers, de Saint-Ouen de Rouen, etc., mort en 1665, à vingt-six ans. — [2] M'avait été connu.

CVIII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 378. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Libourne, 14 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Comme je songe continuellement aux moyens de pourvoir aux despenses extraordinaires que le Roy sera obligé de faire dans son voyage, si Dieu permet qu'on puisse conclure la paix et le mariage de Sa M[té], j'en ay parlé à M. Hotman[1], lequel espere que non seulement on pourra faire faire, en cette occasion, un effort considerable à la ville de Bordeaux, parce qu'elle pourra retirer beaucoup d'utilité du sejour de la Cour et des solemnitez qui s'y pourront faire, mais encore obliger plusieurs autres villes et lieux de la province, qui sont abonnez à peu de chose[2], à suivre son exemple et contribuer à ces depenses.

Je m'asseure que vous trouverez la chose bien pensée, et je crois qu'outre les villes, auxquelles le Roy estoit resolu de demander quelques secours, vous devez escrire à celles de la province de Guyenne, qui sont abonnez, que le moyen de se conserver dans l'estat où ils (elles) sont, c'est de donner de bonne grace à Sa M[té] quelque assistance en cette rencontre, et faire les mesmes diligences à l'esgard de tous les autres lieux du royaume, qui [ont][3] l'advantage d'un semblable abonnement, lesquels[4] apparemment aymeront mieux se saigner pour une fois que de s'exposer à estre taxez pour la taille[5] à la somme qu'ils

[1] Vincent Hotman était fils d'un «trésorier» de Paris, intendant de Bordeaux en 1659; il avait été reçu conseiller au Grand Conseil en 1650, et maître des requêtes en 1656. Il devint intendant des finances en 1666, et mourut en 1683.

[2] C'est-à-dire *dont l'abonnement pour les dépenses de la province est peu considérable.*

[3] Le copiste a écrit : *qui, je m'asseure, l'advantage d'un semblable abonnement.* Cette phrase ne présente aucun sens.

[4] *Lesquelles* dans la copie.

[5] On voit, par cette phrase, en quoi consistait l'abonnement. Les localités *abonnées* n'étaient astreintes à payer pour la taille qu'une somme fixe, au lieu que, pour les autres, la taille pouvait varier suivant les ressources du pays ou les besoins du gouvernement.

Juillet 1659. peuvent porter. Je vous conjure de faire [envoyer] promptement les cinq cent mille livres que vous m'avez promis ; car sans exageration la chose est pressée, et le service du Roy recevra un prejudice irreparable, si la chose tarde un peu.

Il ne me souvient pas que je vous aye prié de payer trente mille livres à compte de la pension de Mme la princesse de Carignan. Je vous ay dict qu'il en falloit donner vingt mille à la dicte princesse et dix mille à M. le comte de Soissons[1], et sy je ne l'ay pas faict, je le fais à present, ne croyant pas que vous ayez encore faict payer cette somme.

Au surplus, je continue mon voyage en bonne santé, et je fais estat d'estre le 22 à Bayonne ou à Bidache[2]. Je vous prie d'estre bien asseuré de mon amitié et de croire que je vous en donneray des marques en toutes rencontres.

Peut-estre il sera mieux d'escrire seulement aux intendans, ou gouverneurs, ou lieutenans du Roy, pour solliciter les lieux abonnez des secours qu'on desire; mais je me remets entierement à ce que vous trouverez plus à propos.

CIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 140. —
Minute ou copie du temps de la main de Roussereau.

À LE TELLIER.

Cadillac[3], 16 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir accusé réception de ses lettres et l'avoir remercié d'avoir logé à la Fère le régiment d'Alsace, Mazarin continue ainsi :

Le sr Donarel[4] m'escrit de Calais, qu'il y avoit eu une grande cons-

[1] Fils de la princesse.

[2] Château du maréchal de Gramont.

[3] Cadillac, où se trouvait un château du duc d'Épernon, fait maintenant partie du département de la Gironde. Cette petite ville, située sur la rive droite de la Garonne, dépendait, au XVIIe siècle, du diocèse, du parlement, de l'intendance et de l'élection de Bordeaux.

[4] Voir t. VIII, p. 610.

piration des soldats de la garnison de Dunkerque, qui devoient esgorger leurs officiers et se rendre maistres de la place pour la remettre aux autheurs de l'entreprise, qu'on ignoroit encore, parce qu'on n'osoit pas presser ceux qui estoient arrestez. Je m'estonne que vous ne m'en ayez rien mandé; car c'est une chose importante, et je seray bien ayse d'en sçavoir le detail. Cependant vous sçaurez que M. Lockhart m'a dict, à son dernier voyage, que, quand le Roy ne jugeroit plus à propos d'entretenir le corps anglois, qui estoit à son service, on ne trouveroit rien à dire en Angleterre que Sa M^té le licenciast, et qu'Elle le pourroit envoyer à Dunkerque. C'est pourquoy il semble bon que vous examiniez avec M. de Turenne si, dans l'estat où sont à present les choses, on ne pourroit pas se delivrer de cette depense sans s'exposer à aucun inconvenient, et qu'en suite vous en parliez au Roy pour executer ce que Sa M^té vous dira estre de son intention. Juillet 1659.

La consideration[1] que M. le Prevost des Marchands a eue pour differer à faire à la ville la proposition du don que le Roy desire d'elle[2] a esté fort prudente; mais à present qu'elle est cessée par la ratification, qui est venue de Madrid, je vous prie de solliciter qu'on ne perde point de temps à presser cette affaire, afin que, l'exemple que donnera ladicte ville estant suivy comme il le sera vraysemblablement par les autres principales [villes] du royaume, Sa M^té en tire le secours dont Elle a tant de besoin en cette conjoncture.

Mazarin parle ensuite des affaires ecclésiastiques et des querelles qui divisaient le clergé de Paris. Il témoigne une grande confiance dans le doyen de Notre-Dame, M. de Contes, un des grands vicaires du diocèse; mais il redoute toujours les partisans du cardinal de Retz. Il écrit à ce sujet à Le Tellier :

Sur ce que vous me marquez qu'on vous avoit dict de bon lieu que l'on tramoit quelque chose pour le cardinal de Retz dans le Parlement et parmy les curez [de Paris], il faut estre bien alerte pour estre informé de tout ce qui s'y passera, et je vous prie de prendre soin

[1] Ce mot a ici le sens de *motif*.. — [2] Que, sans perdre de temps, on presse cette affaire.

Juillet 1659. qu'avant le depart du Roy on laisse les ordres qu'on estimera à propos sur ce sujet, prenant les precautions necessaires afin qu'ils soient bien executez ; ce que vous pourrez concerter avec M. le Premier President.

Et comme il ne seroit pas impossible que M. le prince de Condé, estant desesperé de n'avoir pu obtenir ce qu'il souhaitoit dans le traité de paix et de voir que la consideration de ses interests particuliers n'est pas capable d'en empescher la conclusion, songeast à tous les autres moyens imaginables pour la traverser, et que, dans cette veue, il prist, de concert avec le cardinal de Retz, l'occasion d'entrer dans le royaume en mesme temps que cedict cardinal, qui est assez temeraire pour cela, entreroit dans Paris pour tenter de causer quelque grande revolution, la prudence veut qu'on songe par advance, et je croy qu'il faut examiner et adjuster dez à present, avec M. de Turenne, ce qu'il y auroit à faire, en ce cas-là, pour assister ceux qui voudront soustenir l'authorité du Roy dans Paris et prevenir tous les inconveniens qu'une semblable tentative pourroit produire.

Le reste de la dépêche contient des recommandations pour les affaires des rentiers, pour une réclamation du chevalier de Hautefeuille, pour un différend entre Hauterive et Roquelaure, pour le droit exclusif d'imprimer le traité de paix. Mazarin y parle des plaintes de Saint-Aunais, de Roncherolles, des avances de fonds faites par du Terron, d'une demande de l'abbé Le Camus, des réclamations d'officiers, de la justice d'accorder une gratification à la Cardonnière, enfin des permutations d'évêchés.

CX.

Aff. étr., France, t. 279, f° 408. — Original signé.

À M. DE SAINT-ROMAIN,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS[1].

Cadillac, 16 juillet 1659.

Je ne croy pas que vous ayez sujet de vous plaindre de moy ; car de vous chercher pour vous donner des marques de ma confiance, ou

[1] Voy. sur S[t] Romain le tome V, p. 160, note 5, et p. 790, des *Lettres de Mazarin*.

pour vous procurer des employs, vous m'excuserez si je vous dis qu'il ne seroit pas de la prudence d'en user ainsy aprez tout ce qui s'est passé, sans que, depuis vostre retour, vous ayez faict les diligences que vous pouviez pour me faire cognoistre que vous vouliez tout de bon effacer de l'esprit du Roy les impressions du passé[1]. Au contraire, on vous a vu entrer en diverses affaires, tenir des discours et cultiver l'amitié de certaines personnes, d'où l'on pouvoit juger que vous n'estiez pas persuadé que ceux que Sa M^té employe en la conduite de ses affaires eussent les qualitez requises pour s'en bien acquitter. Voilà tout ce que je vous puis dire en response à vostre lettre, vous[2] asseurant que, comme je n'ay aucune animosité ny passion particuliere, ma plus grande joye est que les personnes capables, comme vous estes, se mettent en l'estat que je puisse les proposer au Roy pour le servir. Je le feray volontiers à vostre esgard, si vous m'en donnez sujet. Juillet 1659.

CXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Baluze*, t. 331, f° 137 et *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 126 v°.

À J.-B. COLBERT.

Mont-de-Marsan, 19 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Je ne sçay pas ce que l'on aura faict à l'inventaire de M. Servien[3]; mais comme je me suis bien expliqué là-dessus, je ne vous diray autre chose si ce n'est que, quand mesme vous auriez reussi d'achepter la tapisserie de l'abbé Le Normand[4], dont je vous ay escrit, il faudroit

[1] On a vu, t. V, p. 790, que Saint-Romain avait d'abord suivi le parti de Condé.

[2] Dès 1655, Saint-Romain demandait à rentrer en grâce auprès du Roi et du Cardinal. (Voy. sa lettre du 4 août citée dans le tome V, p. 790.)

[3] Abel Servien, marquis de Sablé et surintendant des finances, né en 1593, était mort le 18 février 1659. Les lettres et autres écrits de Servien se trouvent en grande partie aux Affaires étrangères, surtout dans les papiers de Mazarin.

[4] L'abbé Le Normand était fils d'un maître des requêtes, nommé Sylvestre Le Normand, sieur du Mesnil. Jacques Le Normand, abbé du Mont-Saint-Éloy, mourut

Juillet 1659. encore avoir celle des Actes des Apostres de M. Servien, à condition qu'elle soit à un marché raisonnable, et il [me] la faudra envoyer au plus tost et avec la plus grande diligence qu'il sera possible.

Je m'asseure que l'on aura acheté le petit lict de la Chine, et que vous me l'aurez envoyé sans aucun retardement.

Je vous prie, aussytost la presente receue, de dire ou escrire à Lescot[1] que je voudrois avoir, avec le plus de diligence qu'il se pourra, deux grandes monstres d'or de la grosseur, ou environ, de celle d'argent qu'il m'a vendue en partant. Elle est sonnante, et il y a le reveille-matin; et, s'il estoit possible, je voudrois aussy qu'elles sonnassent les quart-d'heure. Il ne faut pas qu'elles soyent fort pesantes d'or; mais il ne faut point y espargner ce qui sera necessaire. Surtout, il faut que le mouvement soit bon, et, pour gaigner du temps, il faudroit prendre des mouvements de quelque monstre d'argent de cette grosseur-là, et, aprez, faire les boetes, qu'il ne faut pas esmailler, mais qui doivent estre bien travaillées et proprement. Je voudrois qu'elles fussent à jour dans le rond, ou, au moins, qu'il y en eust uñe de cette façon.

CXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 42. — Minute ou copie du temps; addition au f° 43 v°.

À MICHEL LE TELLIER.

(EXTRAIT.)

Bidache[2], 22 juillet 1659.

Après lui avoir parlé de la magnificence avec laquelle s'avance don Louis de Haro[3], Mazarin continue ainsi :

Je ne doute point que le Prevost des Marchands estant bien inten-

le 4 mars 1667. Il est fort maltraité dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. IV, p. 267, édit. Techener), et dans une lettre de Guy Patin du 8 mars 1667.

[1] Il a déjà été question de cet horloger alors célèbre (Voy. t. VIII, p. 596.)

[2] Auj. petite ville du dép. des Basses-Pyrénées. Le château fort, siège d'un franc-alleu indépendant, appartenait au duc de Gramont, qui y reçut Mazarin.

[3] La première partie de cette lettre, que nous résumons en quelques lignes,

tionné ne porte aysement l'Hostel-de-Ville de Paris à donner au Roy le secours que Sa M[té] luy demande; mais comme vous verrez, par l'article cy-joint, que le roy d'Espagne, sans rien sçavoir de ce que nous voulons faire en France, ayant demandé à ses negocians d'Espagne une assistance extraordinaire d'un million d'or pour luy donner moyen de soustenir avec reputation la despense de ce voyage, la ville de Madrid luy avoit accordé avec plaisir trois cent mille escus, et que l'on ne doutoit pas que toutes les autres à proportion ne suivissent son exemple, je ne sçay si nous ne pourrions pas aussy nous en prevaloir pour piquer les six corps des Marchands[1] et les autres bourgeois de Paris, outre ce que l'Hostel-de-Ville doit donner, à ne tesmoigner pas moins de zele pour la gloire et la reputation de cette couronne en cette occasion, et je vous prie d'en conferer avec M. le Procureur general, à qui j'en escris dans le mesme sens. Juillet 1659.

Outre les ordres que le Roy donnera à M. le Chancelier et à M. le Procureur général pour maintenir toutes choses dans l'ordre où elles doivent estre, pendant le voyage de Sa M[té], il ne peut estre que bon que vous mandiez les compagnies souveraines[2] par desputez, pour leur recommander de veiller aussy au repos et à la seureté publique, dans son absence.

Quand on aura verifié les comptes de M. de la Basiniere[3], on trouvera qu'il n'a payé que cinq mois, et ainsy qu'il doit avoir des fonds entre ses mains.

J'estime fort le doyen de Nostre-Dame[4], et je seray bien ayse de faire quelque chose pour luy. C'est pourquoy, si vous ne voyez rien qui empesche de parler au Roy en faveur de son neveu pour la compagnie

a été publiée textuellement dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*, t. I, p. 56. Le reste a été omis.

[1] Ces six corps étaient : les drapiers, épiciers, merciers, bonnetiers, pelletiers et orfèvres.

[2] Ces quatre compagnies étaient le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et le Grand Conseil.

[3] Macé Bertrand de la Basinière, ou Bazinière, était un des trésoriers de l'Épargne. (Voy. ci-dessus, p. 160).

[4] Jean-Baptiste de Contes, né en 1601, doyen du chapitre en 1647, mort en 1679.

Juillet 1659. de Piedmont[1], vacante par la demission du sr de Pommereu[2], vous me ferez plaisir de luy rendre cet office, et il faudra, en ce cas, retirer aussy la demission de sa lieutenance[3].

J'ay esté fort scandalisé de l'action de M. de Sauvebeuf[4], qui blesse notablement l'authorité royale et la seureté publique, de sorte qu'il ne suffit pas de luy avoir envoyé un exempt pour l'obliger à mettre en liberté le gentilhomme qu'il retient chez luy; mais je croy qu'on le doit poursuivre, pour cette entreprise, dans les formes ordinaires et y apporter toute sorte de seureté.

Il me semble aussy qu'on en a usé avec trop de circonspection à l'esgard de l'Archevesque de Sens[5] sur les assemblées ecclésiastiques qu'il faict faire dans son diocese contre l'usage et le bien du service du Roy, et mon sentiment est que, sans luy faire une civilité que sa conduite ne luy attire pas, on eust procédé, par les moyens ordinaires, contre ceux qui se sont trouvés aux dictes assemblées sans permission et sans tiltre, et qu'on en use ainsy à l'advenir.

Quant à M. du Hamel[6], ce que l'on peut faire par la consideration de Mme de Chevreuse, c'est de luy dire que[7], puisqu'il n'a pas exécuté ce qu'elle avoit promis pour luy, elle ne doit pas trouver mauvais si le Roy l'esloigne davantage en l'envoyant à Quimper-Corentin, et en effet l'exécuter.

[1] Du régiment de Piémont.

[2] Peut-être Alexandre de Pomereu, ou Pomereuil, fils de cette dame de Pomereuil, connue surtout par ses relations avec Retz. (Voy. *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. V, p. 199.) Alex. de Pomereu est cité, par Tallemant, comme un bon officier.

[3] Le sens est, je crois : *obtenir la démission de la charge de lieutenant qu'occupe le neveu du doyen de N. D.*

[4] Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebeuf, ou Sauvebœuf, avait pris une part active aux guerres de la Fronde en 1650. Sa maison avait été rasée par ordre du Roi. (Voy. t. III des *Lettres de Mazarin,* p. 575, 632 et *passim.*)

[5] L'archevêque de Sens était, en 1659, Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin. Son frère était lieutenant général en Poitou.

[6] Henri du Hamel, ou Duhamel, nommé curé de Saint-Merry en 1644, avait été exilé en 1654 pour n'avoir pas voulu signer le formulaire contre le Jansénisme. Il ne se soumit qu'en 1661, rentra dans sa cure en 1664 et mourut en 1682.

[7] De dire à Mme de Chevreuse.

CXIII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 433. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU[1].

Bidache, 23 juillet 1659.

Je suis bien ayse d'avoir rencontré le sentiment de la reyne d'Angleterre dans ce que j'ay mandé à la Reyne sur l'entrevue proposée[2], qui asseurement ne pourroit produire aucun bien et pourroit causer beaucoup de mal à cet Estat, dans la conjoncture presente. Sy les choses changeoient, vous en serez adverty. M. le mylord Graft m'a escrit sur le mesme sujet; mais n'ayant rien à luy replicquer, je vous prie de luy faire mes complimens, et [luy dire] qu'il a en moy un veritable serviteur et amy.

Je suis attaqué de la goutte depuis six jours. Je ne laisseray pas de partir d'icy demain pour achever ma carriere[3], don Louis de Haro estant desja arrivé à Saint-Sebastien, dans un appareil fort magnifique. Je vous prie de m'ayder à demander à Dieu qu'il benisse ce voyage, et qu'il luy donne la fin necessaire pour le bien de toute la Chrestienté.

CXIV.

Aff. étr., France, t. 284, f° 434. — Copie du temps.

À MME LA COMTESSE DE BRÉGY[4].

Bidache, 23 juillet 1659.

J'ay esprouvé, en lisant vostre lettre, que la flatterie est bien dan-

[1] Voy. sur l'abbé de Montaigu, t. V, p. 233, note 1, et p. 301, note 1, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Il s'agissait de l'entrevue que Charles II, roi titulaire d'Angleterre, désirait avoir avec le roi de France, et à laquelle Mazarin se montrait opposé.

[3] Je crois que les mots : *ma carrière*, signifient ici : *la mission qui m'est imposée.*

[4] Charlotte Saumaize de Chassan. (Voy.

Juillet 1659. gereuse en vostre bouche, et qu'il est fort difficile de se deffendre de l'amour-propre, quand on reçoit des louanges aussy delicates que celles que vous me donnez. Je voudrois qu'elles eussent un fondement veritable et pouvoir remplir tout-à-faict l'estime d'une personne qui a autant de lumieres et le goust aussy fin que vous, mais si je n'ay pas les qualitez necessaires pour la meriter, je suis asseuré, au moins, que la chaleur avec laquelle j'embrasseray toutes les occasions de vous servir, vous obligera à me conserver la part que vous m'avez donnée en vostre amitié.

Mon mal[1] m'empesche de vous escrire de ma main, mais non pas de vous dire que vous n'avez serviteur plus veritable et plus passionné que moy.

CXV.

Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 248 v°.

À LA COMTESSE DE SOISSONS[2].

Bidache, 23 juillet 1659.

Je ne feray pas une longue response à vostre lettre du 14 : les douleurs que je souffre ne me le permettent pas. Mais je vous diray seulement que M. vostre mary et vous devez tout souffrir de la part du Roy[3] attendant qu'il vous permette de luy faire cognoistre que vous avez pour Sa M[té] les sentiments que vous devez, et que rien n'est

t. IV, p. 190, note 2, des *Lettres de Mazarin.*) M. Jal rapporte, dans son *Dictionnaire critique* (art. Brégy [M[me] de]), que l'on disait, à la Cour, que Mazarin était amoureux de M[me] de Brégy. Les compliments dont la lettre du Cardinal est remplie ne sortent pas du ton ordinaire de la galanterie de cette époque.

[1] Voy. dans la lettre à l'abbé de Montaigu (p. 167) ce que Mazarin dit de la goutte dont il souffrait.

[2] Olympe Mancini, nièce de Mazarin.

[3] Louis XIV avait attribué à Olympe Mancini la rupture de ses projets de mariage avec Marie Mancini (Voy. l'*Avertissement* en tête de volume.) Il lui en témoigna un vif ressentiment, qui retomba sur le comte de Soissons, mari d'Olympe Mancini.

capable de vous en faire jamais esloigner; car, à la fin, Sa M[té], estant asseurée de vos intentions, vous departira les effects de sa bonté, comme par le passé[1]. Je vous conjure d'en user ainsy, et de le dire, de ma part, à vostre mary[2], et de croire surtout, l'un et l'autre, que j'ay toute l'amitié que vous sçauriez souhaiter. Juillet 1659.

CXVI.

Aff. étr., France, t. 279, f° 422. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Bidache, 23 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay esté fort ayse de recevoir de vos nouvelles par vostre lettre du 12 de ce mois. Vous avez raison de ne faire point de compliment, parce que je suis fort persuadé que je n'ay point de meilleur amy que vous, et je m'asseure que vous me rendez justice. Je suis attaqué de la goutte depuis quatre jours assez violemment; cela n'empeschera pas que je ne parte apres-demain pour me rendre à S[t]-Jean-de-Luz, don Louis de Haro estant arrivé dès le 20 à S[t] Sebastien, avec un equipage fort magnifique, estant accompagné de quatre ou cinq grands d'Espagne, et ayant une compagnie de gardes, composée de cent cinquante officiers refformez, qui est commandée par deux des plus qualifiez de ce pays-là. Je souhaite de tout mon cœur que nostre voyage ayt la fin qu'on se propose et qui est si necessaire pour le bien de toute la Chrestienté.

[1] La comtesse de Soissons suivit le conseil du Cardinal, et ne tarda pas à recouvrer la faveur du Roi. Pendant le voyage que la Cour fit à Toulouse, à la fin de l'année 1659, on voit, par les lettres de Bartet conservées aux Affaires étrangères, qu'Olympe Mancini jouissait du plus grand crédit.

[2] D'après les *Mémoires de Bussy-Rabutin* (t. II, p. 95, de l'éd. Lud. Lalanne), le comte de Soissons s'était moqué de Vivonne et d'autres jeunes seigneurs qui voulaient lui persuader de favoriser l'amour du Roi pour Marie Mancini.

Juillet 1659. Il est fascheux de voir qu'on fasse tousjours dans le Parlement des tentatives prejudiciables au service du Roy. Je m'asseure qu'on sçaura bien, de delà, praticquer les moyens necessaires pour empescher qu'elles ne produisent aucun mauvais effect, et je ne suis point surpris de la maniere si differente dont en usent M. le Premier President[1] et M. Talon[2]; sur quoy je me remets à ce que j'ay mandé plus particulierement à M. Le Tellier.

Je croy que M. le Prevost des Marchands aura desja faict accorder par l'Hostel-de-Ville les cinquante mille escus que Sa M^{té} luy a demandez en don dans cette conjoncture; mais je ne sçay s'il ne pourroit point se prevaloir de l'advis que nous avons (vous verrez, par le papier cy-joint[3], que la ville de Madrid donne trois cent mille escus au roy d'Espagne), afin d'exciter par cet exemple tous les bourgeois de Paris à faire sur eux-mesmes une taxe generale pour ne faire pas paroistre moins d'opulence et de zele pour le Roy et pour la gloire de cette Couronne.

Je ne doute point que vous ne soyez fort embarrassé pour pourvoir à tant de despenses pressées et satisfaire tous ceux qui vous demandent de l'argent, et je suis bien fasché de ne pouvoir en cela que vous compatir. Pour ce qui est des soixante mille livres comptant que la Reyne vous a demandées, il faut faire ce que vous pourrez; mais quand vous luy ferez cognoistre la necessité où l'on est, je m'asseure qu'Elle vous donnera plus de creance qu'à M. Tubeuf et qu'Elle se contentera de ce qui est dans la possibilité.

Je suis bien ayse que vous ayez faict remettre au s[r] de Villacerf les trois cent mille livres qu'on doit donner au roy de Suede, auquel il est bon pourtant de ne pas publier que cet argent soit destiné, et en cas que vous n'ayez pas encore faict acquitter le reste des cinq cent mille livres que vous avez promis, je vous prie d'en faire payer cent mille sur cette partye pour l'affaire des Suisses, et je

[1] Guillaume de Lamoignon. — [2] Denys Talon, avocat général. — [3] Ce papier ne se trouve pas dans le ms. des Aff. étrangères.

mande audict s^r de Villacerf de prendre soin de leur faire tenir à Lyon. Juillet 1659.

CXVII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 427. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE PÈRE.

Bidache, 23 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Le s^r de Mondevergues[1] ne pouvant aller en poste à cause d'une incommodité qu'il a, on a remis les dictes depesches pour Portugal au sieur de Dumas, qui, à la vérité, n'est pas si pratique en fait de negociations ; mais ayant sa leçon par escrit, il ne sçauroit manquer, et il rapportera response bien plus diligemment que n'auroit faict ledict sieur de Mondevergues, quand mesme il se seroit bien porté. On ne peut pas empescher M. l'ambassadeur de Portugal de venir où bon luy semblera ; mais il seroit à souhaiter qu'il ne prist pas la peine de venir icy ; car si les Espagnols ont bonne intention, comme il y a grande apparence apres les engagemens où ils sont, il sera malaysé de rien obtenir qui soit conforme à ce que ledict ambassadeur peut desirer pour son maistre.

Quant à l'ambassadeur de Hollande, il est vray que je luy ay faict esperer quelque chose ; mais dans l'estat où sont les affaires, il faut qu'il attende nostre retour, afin que je puisse accomplir ce que je luy ay promis.

Je mande à M. le Surintendant de faire payer cent mille livres pour les Suisses, qui, avec les cent mille qui sont à Lyon, feront les deux cent mille livres que l'on a mandé à M. de La Barde estre tout ce que

[1] François de Lopis de Mondevergues, ou de Montdevergues, avait été nommé maréchal de camp en 1649.

Juillet 1659. nous pouvions faire. Cette somme sera payée tout aussy tost; car sur celle de cinq cent mille livres que M. le Surintendant m'a promise avant que partir, dont les trois cent mille livres ont été envoyées à Francfort, il importe qu'on voye, en cette conjoncture, que le Roy n'oublie pas ses amis ; et en cas que le sieur de Villacerf ayt touché les cinq cent mille livres, j'escris à M. Le Tellier de luy dire qu'il remette à Lyon ce qu'il faut donner aux Suisses.

On peut faire sçavoir à present à M. le Nonce et [à M. l'] ambassadeur de Venise que le Roy ne vient à Bordeaux que pour les affaires de ces provinces et que neantmoins ils pourront faire ce qu'il leur plaira et que si, par aprez, Sa M^té juge à propos de passer plus avant et de se rendre à la frontiere, on leur en donnera advis, et à ce propos je vous diray que j'estime que l'on doit publier presentement le voyage du Roy comme pour venir seulement à Bordeaux. C'est pourquoy, si le Roy l'approuve, il sera bon d'advertir MM. vos confreres d'escrire et parler de ce voyage en cette conformité.

CXVIII.

Ms. du duc de Brissac. — Original; manuscrit communiqué par M. Lepinois.

AU DUC DE NAVAILLES.

Bayonne, 25 juillet 1659.

J'ay veu avec beaucoup de joye ce que vous me mandez des civilitez que vous avez rendues à M. le comte de Fuensaldagne et du soin que vous avez pris de le rendre satisfait sur ce qui regardoit les logemens de l'armée du Roy; vous ne me pouviez faire un plus grand plaisir, je vous en remercie de tout mon cœur.

Je loüe fort aussy vostre application à conserver les troupes et à les tenir en haleine en leur faisant souvent faire exercice. Je vous confirme de nouveau que premierement il ny aura pas un fantassin ny cavalier de reformé; j'employeray aussy mon credit afin que, la paix se faisant,

il n'y ayt aucun des officiers qui auront bien servy qui soit compris dans la reforme, ou qu'en tout cas, s'il y en a quelqu'un, il trouve son compte pleinement dans la reforme mesme; vous pouvez publier cela hautement dans l'armée. Juillet 1659.

Ce pendant me voicy sur le point de m'aboucher avec le seigneur don Louis de Haro et vous sçaurez, au premier jour, ce qu'aura produit nostre conference et ensuite les intentions du Roy touchant l'armée que vous commandez.

Je ne scay pas pourquoy vous me dictes tant qu'il ne faut pas manquer de pain; car si vous en manquez, ce ne sera que parce que vous le voudrez, puisque pour n'en pas manquer il ne faut que de l'argent. Et pour cet effet il ny a qu'à s'adresser au s[r] Colbert, lequel a ordre de satisfaire à tout, ainsy que j'ay mandé vingt fois au s[r] Brachet.

J'ay advis qu'il y a des gens en campagne pour acheter sous main de la poudre des places[1] de Valence et Mortare; je vous en donne part afin que vous y preniez bien garde et que par vos soins et par vostre authorité vous empeschiez les friponneries qu'on pourroit avoir dessein de faire pour ce regard-là. Je suis, etc.

CXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 131. — Minute ou copie du temps[2].

AU COMTE DE BRIENNE PÈRE.

Bayonne, 25 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 16 de juillet avec celle de M. Lockhart, par laquelle il me donne

[1] Qui est dans les places de, etc. — [2] Dans le volume des affair. étr. *France*, p. 279, f° 415, la copie de cette lettre porte la date du 21 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1659. part de sa nouvelle dignité[1], et me faict cognoistre qu'il sera icy au premier jour. Quant à ce que vous me dictes de la difficulté que M. de Bordeaux, l'ambassadeur, a faicte d'aller à l'audience, à moins qu'on le traitast différemment de l'ambassadeur de MM. les Estats [des Provinces-Unies], je trouve qu'il a eu raison, n'estant pas juste que l'on mette en mesme rang cette couronne et les Provinces-Unies; et mesme dans un temps que l'on se dispose à rendre icy audict s[r] Lockhart des honneurs tels que l'ambassadeur de l'Empereur n'en pourroit pas avoir de plus grands, il est bon de le remonstrer ainsy dans une audience pour Lockhart, s'il est encore de delà[2]. On ne manquera pas de luy en parler en cette conformité, lorsqu'il sera icy.

On ne doit pas faire de difficulté de mettre dans la response à la lettre que ledict s[r] Lockhart presentera au Roy que ledict s[r] de Bordeaux a sa mission vers le parlement de la republique d'Angleterre. Je n'en vois aussy aucune à ne point parler du Protecteur dans la ratification touchant les affaires du Nord, et à se contenter de dire que le Roy notifie ce qui a esté concerté entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies.

CXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 144. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Bayonne, 25 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre depesche du 16 de ce mois. J'ay esté bien ayse de ce que le Procureur general vous a mandé sur le sujet du s[r] de la

[1] Lockhart avait reçu du Long Parlement la dignité d'ambassadeur en France, et il était chargé d'assister, comme plénipotentiaire d'Angleterre, aux négociations de la paix des Pyrénées.

[2] S'il est encore à Paris.

Bazinière[1], et vous avez veu par là que je ne m'estois pas trompé, quand je vous ay escrit qu'il n'avoit compté avec moy que de cinq mois, et non pas de six, comme il presupposoit. Je m'assure qu'aussytost que vous aurez executé ce que je vous avois mandé sur ce sujet, et ce pendant je continueray à advancer icy tout ce qui sera necessaire pour la despense du voyage. Juillet 1659.

Je n'ay rien à vous dire sur le sujet des remonstrances que M. le president de Nesmond[2] a esté faire au Roy de la part du Parlement, si ce n'est qu'on ne pouvoit pas luy mieux respondre que M. le Chancelier a faict sur tous les poincts de la part de Sa M^té^.

J'ay receu quelque advis de Paris, par lequel j'ay lieu de croire que le s^r^ de Vicfort (*sic*)[3] marchandera, autant qu'il pourra, à executer l'ordre qu'il a eu de se retirer, et comme c'est un homme fort meschant et fort dangereux et dont un plus long sejour en France ne pourroit estre que tres-prejudiciable au service de Sa M^té^, il est important de le faire partir sans delay, et s'il refuse de le faire, [il faut] que le Roy le fasse mettre à la Bastille. On luy auroit rendu justice de l'avoir faict plus tost; car il y a desja longtemps qu'il merite cette rescompense.

Pour M. de Bussy-Rabutin, il est vray qu'il m'a escrit sur l'ordre qu'il avoit receu de se retirer chez luy[4]; à quoy je luy ay faict response que j'estois bien fasché qu'il eust donné sujet au Roy d'en user ainsy à son esgard, et que, lorsque je serois auprez de sa M^té^, si je recognoissois de ne luy point deplaire en luy parlant en sa faveur, je le ferois tres-volontiers; mais ny ce qu'il m'a escrit ny ce que je luy ay respondu ne doit pas empescher qu'il n'execute la volonté de Sa M^té^ avec le respect et la soumission qu'il doit, et je croy qu'il l'aura faict ainsy[5].

[1] Voy. ci-dessus, p. 185. Le nom est écrit ici *La Bazinière;* plus haut, l'orthographe était *La Basinière.*

[2] Voy. sur ce président le t. V, p. 70, note 1, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Ordinairement *Wicquefort.* Voy. t. VII, p. 503 et autres.

[4] Voy. sur cette affaire les *Mémoires de Bussy-Rabutin* (t. II, p. 96, édit. Lud. Lalanne).

[5] On trouve dans les mêmes mémoires (p. 98) le texte de la lettre de Mazarin à Bussy-Rabutin et l'extrait de la dépêche à Le Tellier concernant Bussy-Rabutin

Juillet 1659. Assurement quand M. le Premier President vous a prié de parler au Roy pour le sr des Essars, il ne sçavoit pas la qualité de son crime, et vous luy avez bien respondu; mais j'approuverois fort que Sa Mté exerçast sa clemence envers ledict sr des Essars, s'il vouloit [faire] ce que M. de Pommereuil[1] a proposé audict sr Premier President de luy-mesme.

Je suis tres-ayse que le Roy ayt augmenté le nombre de ses gardes, aussy bien que de toutes les grandes despenses que Colbert me mande qu'il avoit resolu de faire; car il y a de certaines occasions où un grand monarque, comme luy, ne sçauroit paroistre avec trop de magnificence; mais il me semble que Sa Mté a pris un terme trop court pour le rendez-vous des gens d'armes et chevaux-legers et des cent gardes d'augmentation; car quand toutes choses se concluroient icy (ce qui n'est pas encore absolument certain), et qu'on y apporteroit toute la diligence qu'on peut desirer, il est impossible que le Roy soit en estat de se servir de cette suite que vers le 15 ou 20 septembre; et ainsy, si Sa Mté l'a agreable, je croy qu'il faudroit leur donner leur rendez-vous à Bordeaux entre le 10 et le 20 dudict mois, parce que, outre que ce seroit une despense inutile de les faire marcher dez à present, les Lieux où ils seront en souffriront tousjours beaucoup d'incommodité, quelque ordre et quelques precautions qu'on y puisse apporter.

Aprez ce que dessus escrit, mon garde est arrivé, qui m'a rendu vostre depesche du 20, à laquelle je respondray succinctement, et vous diray que je ne doute point que M. Lockhart ne facilite tous les moyens qu'on luy proposera pour satisfaire le corps anglois sur ce qui luy est deub, avant que de le licencier, et qu'au pis aller, si on luy faict payer une monstre[2] comptant, il ne consente à attendre quelque

(25 juillet). La première lettre porte, dans l'imprimé, la date du 29 juillet, qui doit être erronée, puisque Mazarin la cite dans une lettre du 25.

[1] M. de Pommereuil ou de Pommereu, président au Grand Conseil, était chargé d'instruire l'affaire de la noblesse de Normandie, dont il a été question plusieurs fois depuis le commencement de ce volume.

[2] Solde d'un mois ou d'un quartier.

temps pour recevoir l'autre [monstre], et ainsy j'espère que le licenciement, que M. de Turenne a jugé à propos qu'on fist dudict corps anglois, pourra estre executé sans delay; et en tout cas, quand on auroit entamé, avant cela, quelques jours du mois d'aoust, je me fais fort que, voyant M. Lockhart, lequel me mande qu'il se preparoit pour me venir joindre en diligence, je le feray demeurer d'accord qu'il suffira de payer les mois de may, juin et juillet pour satisfaire lesdicts Anglois, sans qu'ils pretendent rien davantage pour le temps qui pourroit s'estre escoulé, dans le commencement du mois d'aoust, avant leur licenciement. Cependant je suis bien fasché que les advances que vous avez faictes de vostre argent vous incommodent. Je vous prie de n'en plus faire et de vous rembourser sur le premier fonds que vous aurez entre les mains; ce que je m'asseure qui vous sera aysé par le moyen de ce qu'on tirera de la Normandie et des autres lieux que nous avons tousjours creu qu'ils payeroient ce qu'ils doivent avec ponctualité. Juillet 1659.

J'ay veu le procez-verbal des grands vicaires[1] touchant les assemblées des curez de Paris. Tout ce qui s'est faict en cela est fort bon; mais il faut tenir ferme à ne leur point permettre, sous quelque pretexte que ce soit, d'avoir une personne qui prenne soin de leurs affaires, parce que ce n'est pas dans le nom et la qualité qu'ils luy pourroient donner que consiste l'importance de la chose, mais bien dans l'exercice et la fonction qu'il feroit.

Je croy que le Roy pourroit bien approuver le Conseil de ceux qui disent qu'il faudroit prevenir[2] M. le Prevost, s'il continue à se charger de meschantes affaires et à en user comme il a desja faict; car il y a une certaine manière de conduite en quelques gens, qui ont donné beaucoup de marques d'avoir l'esprit esgaré[3], laquelle il ne faut dissimuler en aucune façon.

[1] De Contes, doyen de Notre-Dame, et Hodeng, curé de Saint-Séverin.

[2] Il n'y a pas de verbe ni de complément indirect après *prévenir*. Le sens paraît être *qu'il faut prévenir M. le Prevost de ne plus se charger de méchantes affaires*, etc.

[3] Retz (*Mém.*, t. IV, p. 379, édit. des *Grands écrivains de la France*) dit en par-

Juillet 1659. Vous ne m'apprenez rien de nouveau par tout ce que vous me mandez à l'esgard des ordres que vous avez envoyez à M. de Saint-Aunez pour la continuation de la suspension [d'armes]. Tout cela estoit desja faict avant mon depart, et je ne voy pas quel fondement peut avoir la plainte dudict s^r de Saint-Aunez[1].

Il n'y a rien de mieux que la resolution que le Roy a prise de faire expedier un ordre portant injonction à tous les officiers de se rendre incessamment à leurs charges sous peine d'estre cassez et constituez prisonniers, pourveu qu'on tienne la main à la faire ponctuellement executer.

Si M. d'Avranches[2] croid qu'on luy a manqué de parole, il n'a qu'à demeurer dans son evesché; car personne ne le sollicite pour en faire la permutation[3], et vous croirez aysement qu'il ne sçauroit rendre de plus mauvais office auprez de moy, à M. de Villemontel[4], pour le faire desaisir du droit qu'il a à l'evesché de St Malo, qu'en luy donnant les douze mille livres de revenu en la manière qu'il a esté resolu.

Je ne suis pas surpris de la modification que vous me mandez que le Parlement a apportée à l'enregistrement de la declaration que le Roy luy avoit envoyée pour la separation des diverses assemblées qui se font dans le royaume sans lettres patentes. A present il ne faut pas en aucune façon que la chose demeure ainsy; car si le Parlement ne defere pas à la jussion qu'on luy devra envoyer, il faut absolument prendre la resolution que vous me marquez, sans attendre que j'aye l'honneur d'estre auprez du Roy, si on ne veut donner cause gaignée aux Jansenistes et mettre cette affaire[5] en meilleur estat qu'elle n'estoit avant qu'on en eust parlé. Il faudra, s'il vous plaist, que le rap-

lant du chanoine Provost, ou Le Prevost, conseiller en la grand' chambre du Parlement, qu'il était «autant fou qu'un homme le peut être».

[1] On a vu ci-dessus, p. 154, que Saint-Aunez, ou Saint-Aunais, se plaignait de n'avoir pas été prévenu de la suspension d'armes.

[2] Gabriel Boislève fut évêque d'Avranches de 1652 à 1667.

[3] L'évêque d'Avranches avait demandé à permuter son siège pour celui de Saint-Malo.

[4] François de Villemontée fut sacré évêque de Saint-Malo le 29 juin 1660, et mourut le 7 juillet 1670.

[5] Mot douteux. On peut lire *assemblée*.

port de cette affaire soit faict au Roy en presence de la Reyne, et qu'elle soit bien examinée, et que le Roy, aprez avoir sceu l'advis de M. le Chancelier et de M. le Procureur general, comme il sçaura le mien, donne sur cela les ordres qu'il jugera les plus conformes au bien de son service. Juillet 1659.

Je m'estonne que M. de Turenne desire advancer de peu de jours une chose qui luy est fort assurée[1]. Les ratifications qu'on a receues doivent estre confirmées par celles qui se donneront aprez que j'auray adjusté avec don Louis de Haro toutes les autres choses pour lesquelles je suis venu icy.

Le premier courrier dont vous me parlez, qui s'estoit presenté à Peronne et qu'on avoit laissé passer, est le mesme Caillet[2] qui arriva icy hyer, qui m'a faict dire par M. le mareschal de Gramont qu'il venoit me parler de la part de M. le Prince. J'ay esté fort surpris de ce retour et de cette diligence, laquelle pouvoit bien avoir plus pour but de reporter response à don Louis de Haro de ce qu'il avoit esté chargé, de sa part, de dire à M. le Prince que de me voir, prenant seulement ce pretexte assez plausible pour avoir plus de facilité à son passage. Je ne l'ay pas encore veu, et je vous manderay, dans une nouvelle lettre[3], le detail de tout ce qu'il m'aura dict pour en rendre compte au Roy et à la Reyne.

A Peronne et en tout autre lieu, on a grand tort de laisser passer des courriers sans passe-port du Roy, les ordres de Sa M[té] ayant esté si precis là-dessus. Dans l'occasion mesme de la suspension [d'armes], le s[r] de Camp[4] meriteroit une rude reprimande d'en avoir usé comme il a faict, la premiere et la seconde fois. J'ay parlé à D. Antonio Pimentel de leur courrier, qui avoit esté arresté, et il m'a advoué que c'estoit sa faute d'avoir mandé du marquis de Caracene qu'on laisseroit

[1] Voy. la lettre suivante.

[2] Secrétaire du prince de Condé.

[3] Cette lettre, en date du 27 juillet 1659, a été publiée dans le tome I, p. 91, des *Lettres de Mazarin où l'on voit le secret de la paix des Pyrénées*. On en trouvera le résumé aux *Analyses*.

[4] Probablement Charles de Mannays, sieur de Camps, nommé maréchal de camp en 1652.

Juillet 1659. passer les courriers qu'on adresseroit à luy et qui porteroient des depesches concernant le traité de suspension [d'armes] qu'il avoit adjusté à Paris, et il m'a faict grande instance de supplier Sa M[té] de luy[1] permettre de continuer son voyage. Je vous prie donc de luy en parler[2] et demander que le dict courrier, avec le paquet qu'il porte, [soit relasché], puisqu'il dict qu'il est adressé à moy.

Je vous conjure de renouveler vos diligences afin de prendre bien garde qu'il ne vienne personne dans le royaume sans passe-port; car il seroit fort important d'en arrester quelqu'un pour empescher la facilité avec laquelle beaucoup de gens se hazardent à cela.

CXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 147 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Bayonne, 26 juillet 1659.

J'ay receu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire le 16 et le 20 de ce mois. Vous jugez fort bien de l'esprit de M. le Prince, qui changera sans doute d'assiette, selon qu'il luy restera plus ou moins d'esperance de bien sortir de ses affaires, dans la conjoncture presente. Vous serez surpris quand vous sçaurez que le mesme Caillet qui estoit passé par Fontainebleau est desja revenu icy. Il m'a faict mille complimens de la part de son maistre[3], mais ils n'aboutissent à rien, et je luy ay faict cognoistre que, dans l'estat où sont les choses, il ne devoit rien esperer du costé du Roy pour ses interests que ce qui est contenu par le traité de paix.

J'ay cependant sujet de croire que ce voyage precipité dudict Caillet a une autre fin que celle de me faire compliment, et qu'il s'est seulement servi de ce pretexte pour pouvoir passer plus aysement en Espa-

[1] Le pronom *luy* se rapporte au courrier. — [2] D'en parler au roi. — [3] Du prince de Condé.

gne et aller dire à don Louis de Haro, avant que nous nous soyons veus, les derniers sentimens de M. le Prince sur ce qu'il[1] luy avoit apparemment envoyé proposer par ledict Caillet. Juillet 1659.

Je suis dans le plus grand chagrin du monde de me voir attaqué furieusement de la goutte, lorsque j'aurois le plus eu besoin d'un peu de santé pour sortir promptement de toutes ces affaires-cy. Cela ne m'empeschera pas d'aller aprez-demain à S[t] Jean de Luz, et je crois qu'avant trois jours nous aurons faict nostre premier abouchement, don Louis de Haro et moy. S'il s'y passe quelque chose qu'il soit important de vous faire sçavoir, vous en serez aussytost informé.

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre, que le Roy estoit plus gay qu'à son ordinaire. Si vous vous souvenez des discours que nous avons eus ensemble, vous n'aurez pas grande peine à croire que je fais tout ce qui se peut pratiquer imaginablement pour cela, et peut-estre audelà de ce qu'on jugeroit que la prudence dust permettre.

Pour ce qui regarde le duché d'Albret, soyez persuadé que je n'oublieray rien pour faire regler cette affaire[2], en sorte que l'on ne soit point exposé aux inconveniens que vous craignez, M. le Prince revenant en France; et sur l'autre affaire qui vous regarde, je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay dict, remettant à mon retour de concerter avec vous tout ce qui se pourra faire pour vostre satisfaction.

CXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 163. — Copie du temps.

AU CHEVALIER DE TERLON.

Bayonne, 26 juillet 1659.

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite du 21 du passé, qui ne contient que les mesmes advis que j'ay eus par celle de Bierman[3]. Je

[1] D. Louis de Haro. — [2] C'est l'affaire dont il a été question dans la lettre précédente adressée à Le Tellier. — [3] Un des principaux conseillers du roi de Suède.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1659. vous diray ce pendant que je ne sçay quel fondement il peut faire sur la nouvelle que vous me marquez de la nouvelle de la defaite des Moscovites par les Polonois, puisque M. de Lumbres ne m'en mande rien. J'escris puissamment en Poloigne pour faciliter tout ce qui peut porter la negociation de la paix à une heureuse conclusion; et ce seroit une estrange fatalité si, estant si necessaire à ces deux couronnes[1], les ministres de la maison d'Austriche et les autres mal intentionnez avoient le pouvoir de l'empescher ou de la retarder.

Lorsque le Roy sera arrivé à Bourdeaux (*sic*), ce qui sera bientost, je vous envoyeray quelque secours pour vous ayder à soustenir les despenses que vous estes obligé de faire.

CXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 163; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 283, f° 66; copie du temps.

À BIERMAN.

Bayonne, 26 juillet 1659.

J'ay esté bien ayse de voir ce que vous m'escrivez de l'estat où se trouvent les affaires en Danemark; car je ne doute point que la France, l'Angleterre et MM. les Estats [des Provinces-Unies] marchant de mesme pied, le roy de Danemark ne donne les mains à la paix avec celuy de Suede conformement au traité de Roskiel[2], quelque aversion qu'il puisse paroistre[3] au contraire, et qu'il ne suive, en cette rencontre, les sentimens desdicts Estats.

J'ay leu avec plaisir les autres advis que vous me donnez et surtout que le roy de Suede tesmoigne estre persuadé de la passion que je conserve pour ses interests, et vous pouvez l'asseurer de rechef que, quelque chose qu'il arrive en mon entreveue avec don Louis de Haro, ladicte M^té^ recognoistra qu'Elle n'a pas d'amy plus veritable ny plus

[1] De Suède et de Pologne. — [2] Roskild. Traité conclu le 26 février 1658. (Voy. t. VIII, *Avertissement*, p. X.) — [3] Le sens est : *qu'il puisse faire paroistre au contraire.*

ferme que le Roy, ny de serviteur plus sincere et plus asseuré que moy. Il vous prie de luy faire des excuses si ses ministres, qui sont à Francfort, n'ont tiré que deux mois aprez le terme l'argent de la seconde subvention, n'ayant pu faire autrement. Juillet 1659.

Sa M^té Suedoise doit aussy estre asseurée, par toutes les raisons que je puis avoir, que la reyne de Poloigne est dans le mesme estat où Elle estoit, c'est-à-dire fort esloignée d'estre gaignée par les Austrichiens; et j'escris de delà en tels termes que je croy qu'elle se preservera des artifices, dont on me mande, que les ministres de cette maison se servoient pour gaigner son esprit; mais comme rien ne peut affermir davantage le bien de ces affaires-là que la prompte conclusion de la paix, je vous donne charge de supplier tres-humblement le roy de Suede, de ma part, d'y contribuer tout ce qui pourra dependre de luy, ayant tant d'interest de donner les mains à son accommodement avec la Poloigne pour les raisons qui ont esté si souvent representées à cette Majesté.

CXXIV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 451. — Minute.

À M. DE LIONNE.

Bayonne, 27 juillet 1659.

Les termes, dont M. don Louis [de Haro] se sert pour me tesmoigner son sentiment sur l'incommodité que j'ay et pour me prier de differer mon depart de cette ville, sont si obligeaus que je me trouve embarrassé à remercier S. Exc. en la maniere que je voudrois. C'est pourquoy vous me ferez un grand plaisir de le faire avec toute l'expression qui (*sic*) vous sera possible; et comme je me suis mieux porté cette nuict, je suis tousjours dans la resolution de me faire porter à St Jean [-de-Luz] en litiere ou en siege, s'il n'arrive quelque chose assez considerable pour m'en empescher.

Le courrier que S. Exc. veut depescher en Flandres trouvera icy

Juillet 1659. tout ce qui luy sera necessaire pour s'y en aller en seureté. C'est pourquoy vous n'avez qu'à l'adresser à Roussereau[1], ou le mener avec vous demain à S[t] Jean.

Je vous prie de sçavoir de S. Exc. de quelle maniere je me dois conduire avec le ministre du duc de Parme, qui me faict les mesmes instances qu'il a faictes à M. don Louis.

CXXV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 469. — Copie du temps.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 29 juillet 1659.

J'ay bien receu vostre lettre du 23[me] de ce mois. Je suis bien ayse que, dans l'assemblée de ville de Paris, on ayt resolu tout de vive voix[2] de donner au Roy les cinquante mille escus que Sa M[té] avoit demandez au Prevost des Marchands. Je mande à M. le Procureur général qu'il ne faut point perdre de temps à solliciter les autres villes de suivre cet exemple, et que, s'il y en avoit quelqu'une de principale, comme Lyon ou Rouen, qui ne donnast pas à proportion de ce qu'elles devroient faire, mon advis seroit qu'on reffusast de recevoir ce qu'elles offriroient.

On me mande que M. de Villequier, sans avoir poursuivi sa justification au Parlement sur les informations qui ont esté faictes[3], pre-

[1] Un des secrétaires de Mazarin.

[2] Tel est bien le texte de la copie. Ne faudrait-il pas lire : *tout d'une voix?* Ces copies sont souvent défectueuses.

[3] M[elle] de Montpensier raconte dans ses *Mémoires* (t. III, p. 268, édit. Charpentier) la cause du procès de M. de Villequier, qui était un des capitaines des gardes du Roi : «On me manda, dit-elle, que M. de Villequier avait attaqué M. d'Elbeuf dans la rue; que Salins, qui étoit l'enseigne des gardes du Roi qui le gardoit[1], ayant voulu repré-

[1] Le Roi avait donné des gardes à M. d'Elbeuf pour empêcher un duel entre lui et Villequier.

tendoit suivre le Roy au voyage, servir son quartier[1]. Et comme cela pouvoit animer le Parlement contre luy et luy attirer une fort meschante affaire, je croy qu'il est bon que vous [l'][2] advertissiez, afin qu'il se mette en estat de sortir de celle qu'il a sur les bras, par les formes ordinaires; et je n'ay autre motif à vous prier d'advertir de cela M. le mareschal d'Aumont[3] et luy que celuy de son service, pour lequel vous sçavez comme j'ay agy dans ce fascheux accident qui luy estoit arrivé. Juillet 1659.

On me mande aussy que M. le Prince avoit escrit à un des gentilshommes de Normandie[4], qui se signalent le plus (à quoy je ne voy pas qu'il puisse rencontrer la moindre difficulté dans tous ces bruits d'assemblée et de remuement[5]), une lettre toute de sa main, par laquelle il le convioit de travailler à luy conserver ses amis dans la province et à tenir en vigueur tous les projets qu'il y a faicts à l'esgard de la noblesse de France, parce qu'il y avoit plus de difficultez à la paix qu'on ne croyoit et qu'elle estoit encore bien loing de sa conclusion; et comme cela peut estre fondé sur quelques esperances que les Espagnols luy auroient données, il faut veiller à ce que ces diligences ne

senter à M. de Villequier qu'il ne devoit pas attaquer en sa présence, lui qui devoit donner l'exemple pour faire respecter les personnes qui étoient commises de la part du Roi pour empêcher les gens de se battre, Villequier s'en étoit moqué; qu'il (Salins) avoit été contraint de mettre l'épée à la main et avoit été un peu blessé; que MM. d'Elbeuf et de Villequier s'étoient battus; que, sur la fin, on les avoit séparés. M. d'Elbeuf fit informer de ce procédé, le traitant comme un assassinat et non comme un combat, parce que Villequier avoit quatre ou cinq hommes à cheval avec lui; mais ils ne mirent point pied à terre, et n'étoient là que pour sa sûreté de crainte d'être pris. Cette affaire fit beaucoup de bruit à la Cour, où les amis de part et d'autre prirent parti. La Cour parut d'abord fort aigrie contre Villequier. Le Roi commanda au Parlement d'en prendre connoissance, de sorte que Villequier fut condamné et contraint de s'en aller [faire] un tour en Hollande. »

[1] Comme capitaine des gardes du corps.

[2] La copie porte *les;* mais la suite de phrase prouve qu'il ne s'agit que de M. de Villequier,

[3] Le maréchal d'Aumont était père du marquis de Villequier.

[4] Voy. ci-dessus, p. 196.

[5] La phrase incidente est peu claire. Je crois que Mazarin veut dire que les assemblées tenues en Normandie ne devaient pas être une difficulté pour la réconciliation de Condé avec la Cour.

Juillet 1659. produisent aucun effect, et je vous advoue que je ne sçaurois comprendre comment, avec tous les soings qu'on en a pris, on n'a pu encore arrester un desdicts gentilshommes de Normandie qui ont esté condamnez et que l'on sçait qu'ils se promenent. Vous sçavez qu'il y a longtemps que je me tourmente là-dessus, et je voy qu'il est de la derniere importance d'y prendre resolution vigoureuse; car enfin la dignité et le service du Roy en souffrent beaucoup, et la chose empire tousjours, si on ne vient à bout d'en chastier quelqu'un avec esclat ou en ses biens, et il ne faut pas se laisser esblouir du bruit de la paix; car tout homme qui la croira faicte sans la voir executée, quand mesme il ne se tromperoit pas dans la suite, n'en auroit pas jugé avec prudence, et je seray bien trompé si, nonobstant que le traicté soit faict et ratiffié, on n'a encore de grands desmelez, capables peut-estre de tout rompre, pour donner la derniere main à cet ouvrage.

Il est vray que, si ce malheur arrivoit, que suivant toutes les apparences on ne doit pas apprehender, nous aurions de quoy faire cognoistre demonstrativement à tout le monde que ce seroit les Espagnols qui en seroient cause; mais nos raisons n'empescheroient pas que nous ne tombions de nouveau dans les miseres de la guerre.

J'attends la confirmation de l'advis qu'on vous avoit donné du passage du roy d'Angleterre et du duc d'Yorck en Angleterre et de sçavoir toutes les autres choses que vous me mandiez que vous m'escrivez par l'ordinaire; et si j'ay à vous explicquer le jugement que je fais du voyage dudict roy, je vous diray que cette resolution est hardye et hors de saison; car, à la veille de la conclusion de la paix generale, il devoit attendre, et tascher, comme il luy estoit fort aysé, de joindre ses intelligences avec les assistances, qu'il eust eües, pour le moins, des Espagnols; ce qui auroit pu produire un effect considerable à son advantage, au lieu que, si son entreprise est à present descouverte, ou ne reussit pas, oultre le risque que court sa personne et celle de son frere, il aura de la peine à en tenter une autre, quand mesme il auroit toutes les asseurances qu'il pourroit souhaiter, parce qu'on ne doit pas douter qu'on n'use de la derniere rigueur contre ceux qui luy

auront donné la main pour favoriser son entrée dans le royaulme et qui se seront declarez pour luy de quelque maniere que ce soit. Juillet 1659.

Je vous prie de vous souvenir de temps en temps du regiment d'Alsace; car, si on cessoit de donner les deux sols par jour aux soldats, asseurement il periroit, et c'est un corps que le service du Roy requiert qui (*sic*) soit conservé soigneusement.

Le courrier qui vous rendra cette depesche m'a esté envoyé par M. le Surintendant. C'est pourquoy je vous prie de ne le retenir pas et de le laisser aller à Paris, et, si vous avez quelque chose à me mander, vous le pourrez faire par l'ordinaire.

CXXVI.

Aff. étr., France, t. 279, f° 472. — Copie du temps.

À M. DE RUVIGNY[1].

Saint-Jean-de-Luz, le 29 juillet 1659.

J'ay veu, par vostre lettre et le memoire que vous m'avez adressé, les raisons qui obligent ceux de la Religion-Pretendue-Refformée de demander au Roy la convocation d'un synode national. Vous jugerez bien que Sa M^té^ n'en manqueroit pas d'assez legitimes pour en differer encore la permission, au moins jusques aprez l'execution de la paix. Neantmoins j'escris à M. Le Tellier que, puisque vous devez vous trouver à l'assemblée, avec le commissaire qui sera choisy pour y assister de la part du Roy, et que vous respondez qu'elle ne sera composée que de personnes bien intentionnez et qu'il ne s'y [traitera][2] que de matieres ....[3], mon advis est que Sa M^té^ vous accorde

[1] Voy., sur Henri de Massué, marquis de Ruvigny, le tome II, p. 1052, des *Lettres de Mazarin.*

[2] La copie porte: *trouvera,* qui n'a aucun sens.

[3] Le mot ou les mots qui suivaient : *matières,* ont été laissés en blanc dans le ms. Je suppose qu'il faudrait lire : *matières religieuses.*

En comparant une lettre du 11 août 1659 adressée à Turenne, on voit que Ruvigny avait promis qu'il ne se traiterait dans ce synode que des questions de *discipline intérieure* des églises protestantes.

Juillet 1659. cette grace pour leur tesmoigner encore plus de confiance et leur faire cognoistre le peu de fondement de tous les soupçons qu'on leur voudroit faire concevoir dans cette conjoncture.

En mon particulier, je seray tousjours fort ayse de les obliger dans les choses justes; mais je vous advoue que j'aurois esté plus circonspect à donner le conseil, si je n'estois persuadé qu'on peut se reposer entierement sur vostre prudence de tout ce qui se passera dans le synode, et que vous ne vous engageriez pas à en estre garant sans une certitude absolue. Je m'asseure que je n'en recevray point de reproches et qu'il est superflu que je vous dise qu'on ne peut estre avec plus d'estime et de passion que je suis, etc.

CXXVII.

Bibl. Maz., ms. 1719, f° 253 v°. — Copie du temps.

À MME DE VENEL [1].

Saint-Jean-de-Luz, 29 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu toutes vos lettres que le s^r Colbert du Terron [2] m'a envoyées; mais l'incommodité de la goutte, qui m'a attaqué depuis douze jours, m'a empesché de vous faire plus tost response. Je suis bien ayse de voir que mes niepces [3] se portent bien, mais je voudrois bien que vous prissiez la peine de me mander plus en détail la conduite qu'elles tiennent. Marianne m'escrit se plaignant qu'Hortense [4] la traite mal, et qu'estant tousjours enfermée avec sa sœur, [elle] l'empesche d'entrer dans leur chambre et d'estre avec elles. Je vous prie de me mander ce qui en est.

[1] Voy., sur cette gouvernante des nièces de Mazarin, ci-dessus, p. 168.

[2] Voy. ci-dessus, p. 161, note 1.

[3] On a vu que Marie, Hortense et Marie-Anne Mancini avaient été envoyées par leur oncle à Brouage.

[4] Plus tard duchesse de Mazarin. (Voy. ci-dessus, p. 169, note 3.)

Il y a plusieurs lettres de la Rochelle qui portent que ma niepce[1] passe la moitié du jour avec un Arabe, qui se mesle de faire des horoscopes, et qui mesme lui enseigne et à Hortense l'astrologie. Je ne sçay pas si c'est la verité, mais il faut qu'il en soit quelque chose, et vous ne sçauriez vous imaginer le tort que cela faict à ma niepce, et les discours qu'on faict là-dessus. Il faut rompre absolument ce commerce, et, si elle y faict difficulté, vous direz, de ma part, audict s[r] du Terron de chasser ledict Arabe. Juillet 1659.

Si ma niepce souhaite fort de sçavoir ses aventures, son veritable horoscope, je le lui diray en un mot. C'est que, si elle ne me croit et ne se conduit comme je veux, elle sera la plus malheureuse creature du monde; et, si elle faict ce qu'elle doit et deffere à mes conseils, elle n'aura pas subject d'envier le bonheur de qui que ce soit. Je vous prie de le luy dire de ma part.

CXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 151 v°. — Minute ou copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Saint-Jean-de-Luz, 29 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'avois desja eu nouvelle du voyage que Leurs Majestez avoient faict à Vaux[2], de la maniere dont Elles y avoient esté receues et de la satisfaction avec laquelle Elles estoient retournées à Fontainebleau. Je ne

[1] Marie Mancini.

[2] Vaux-le-Vicomte (auj. dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun), où le surintendant Nicolas Fouquet avait un magnifique château. Le Roi et la Reine mère le visitèrent avant de se rendre à Bordeaux. Ils partirent de Fontainebleau le 28 juillet 1659. Ils arrivèrent le 5 août à Poitiers et y séjournèrent jusqu'au 11. Ils allèrent ensuite à S[t]-Jean-d'Angely, où Louis XIV eut, comme on le verra plus loin, une entrevue avec Marie Mancini. Le Roi et la Reine s'embarquèrent à Blaye et arrivèrent le 19 août à Bordeaux.

Juillet 1659. suis nullement surpris du bon traittement que vous me mandez qu'Elles vous ont faict; car sçachant l'application et le zèle avec lequel vous servez, et n'ayant pas manqué, en mon particulier, en toutes les rencontres qui se sont offertes, de representer à Leurs M^{tez} de quelle façon vous en usez et comme vous estes prest, à tous momens, d'engager et vous et vos amis jusques au dernier sol pour la moindre chose qui regarde le bien de l'Estat, il est malaisé qu'estant justes et equitables comme Elles le sont, Elles n'en soient touchez et n'ayent de vous l'opinion que vous meritez. Au reste, s'il peut servir de quelque chose que je vous confirme les asseurances de mon amitié et que je suis persuadé que la vostre pour moy est parfaicte et sans aucune reserve, je le fais de tout mon cœur.

Ce que vous me mandez à l'esgard de M. de Villequier est fort sensé, et j'escris à M. Le Tellier d'y donner ordre[1]; car ce pourroit estre un contretemps fascheux pour luy si, mesprisant les procedures du Parlement, il ne se justifioit pas sur les informations qui y ont esté faictes touchant son demeslé avec M. d'Elbeuf.

Il ne faut pas perdre un moment de temps à faire mettre entre les mains du s^r Colbert, ou des personnes qu'il dira, les cent cinquante mille livres que la Maison-de-Ville de Paris donne; car il est fort pressé, estant obligé à de furieuses despenses qu'il faut toutes payer argent comptant; mais j'espere que l'exemple de Paris donnera lieu aux autres villes de faire des efforts qui pourront suffire pour ces despenses, y comprenant mesme le present de pierreries qu'il faudra que le Roy fasse à la Reyne future. Je vous conjure seulement d'apporter toutes les diligences imaginables pour presser la chose et de vous servir des moyens que vous jugerez les plus propres, outre celuy d'escrire aux gouverneurs et aux intendants des provinces, pour exciter les villes à faire, en ce rencontre, raisonnablement et avec promptitude ce qu'on desire d'elles; et s'il arrivoit, par exemple, que les villes de Rouen ou de Lyon ne donnoient pas en proportion de ce qu'on

[1] Voy. ci-dessus p. 204.

suggerroit qu'elles devroient faire, je croy qu'il seroit à propos de ne le pas recevoir. Juillet 1659.

Je suis fort marry de voir que le don que les Estats de Bretagne ont faict, qu'ils font sonner bien haut, ne produit aucune assistance presente, n'y ayant de reste, à ce que vous me mandez, qu'environ cent mille livres. Par les lettres que j'ay receues de M. de la Meilleraye et de M. Boucherat[1], ils me marquoient qu'outre les deux millions trois cent mille livres du don gratuit, et les trois cent mille livres que les Estats ont donnez à la Reyne[2], ils ont passé un édict qui vaudra six cent mille livres, et je ne sçay pas si vous entendez que ce que produira cet edict soit aussy desja consommé par advance. Il me semble que, dans le mauvais estat où sont à present les finances et avec le peu [d'espoir[3] que vous donnez] d'y remedier, lorsque vous estes contraint à faire tous les jours de nouvelles despenses qui sont inevitables, il ne seroit pas à propos que vous obligeassiez ceux à qui sont destinées les assignations de ce qui proviendra de la Bretagne à vous prester quelque somme presentement. Sur quoy je me remets maintenant à ce que vous estimerez pour le mieux, n'ayant aucun but en cela que de vous proposer ce qui pourroit apporter quelque soulagement à l'embarras dans lequel je voy que vous estes.

Pour ce qui est de l'assistance que vous pensiez tirer presentement d'une augmentation sur les fermes[4] à cause de la paix, je vous prie de n'y toucher point; mais de tascher [d'obtenir][5], si vous estes pressé, que quelques fermiers vous prestent de l'argent, leur promettant de les en rembourser lorsque, la paix estant publiée, on renouvellera les baux. Je n'entre pas dans la discussion des raisons qui m'obligent à vous prier d'en user ainsy; mais croyez qu'elles sont bonnes et qu'il

[1] Le premier avait la lieutenance générale du gouvernement de Bretagne, et le second était commissaire du Roi auprès des États de cette province.

[2] Anne d'Autriche avait toujours conservé le gouvernement de la Bretagne. Le maréchal de la Meilleraye avait la lieutenance générale.

[3] Mot douteux. On pourrait lire : *le peu d'occasions que vous avez d'y remedier.*

[4] Les fermes des impôts.

[5] Mot douteux.

Juillet 1659. importe que nous remettions à adjuster cette affaire, vous et moy, à mon retour, quand mesme on devroit perdre quelque chose par ce delay, comme vous me le marquez.

Mazarin entre ensuite dans les détails des sommes à toucher ou à payer, tant en France qu'à l'étranger. Il termine ainsi :

Je me porte beaucoup mieux de ma goutte depuis hyer, quoy que je ne puisse pas encore me remuer, l'ayant eue furieusement aux deux genoux. J'espere pourtant que je pourray marcher dans trois ou quatre jours. Ce pendant j'attends le retour de M. de Lionne, que j'ay envoyé visiter don Louis de Haro à Saint-Sebastien; et il s'en reviendra avec don Antonio Pimentel, lequel apportera l'adjustement de nostre entreveue; et quoy que le point du traité qui regarde M. le Prince soit adjusté en sorte qu'il n'y a plus rien à changer, d'autant plus que ce qui a esté signé à Paris a esté ratiffié à Madrid, neantmoins je prevois bien qu'il y aura à soustenir de grands combats là-dessus. Je le feray comme je dois, et asseurement il ne se passera rien qui puisse estre contre le service et la dignité du Roy[1].

CXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 154 v°, et t. 23,202, f° 263.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Saint-Jean-de-Luz, 29 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé de la confiance qu'il a en lui, Mazarin s'étonne que l'on ne puisse découvrir les gentilshommes qui correspondent avec Condé. Il ajoute :

Il faudrait tascher de penetrer le plus qu'il se pourroit dans ces

[1] Dans une addition au folio 156 du même manuscrit, Mazarin parle d'assemblées séditieuses encouragées par Condé, le cardinal de Retz et les Espagnols. Nécessité de procéder avec rigueur contre ceux qui ont tenu ces réunions séditieuses.

correspondances en cette province-là[1], et veritablement il est bien estrange que toutes les diligences que l'on a faictes pour prendre un de ces gentilshommes ayent esté inutiles. Juillet 1659.

Je suis fasché de ce qui est arrivé à Bussy-Rabutin[2]. Je luy avois desja sauvé cette disgrace[3], et il faut que, depuis mon depart, Leurs M^tez ayent sceu quelque chose de plus positif contre luy qui les ayt obligées à luy envoyer l'ordre qu'il a receu. Il m'en a escrit, et je luy ay respondu que, quand j'aurois l'honneur d'estre auprez d'Elles (de Leurs Majestez), si je voyois jour à leur parler en sa faveur sans leur deplaire, je le ferois tres-volontiers.

CXXX.

Aff. étr., France, t. 279, f° 484. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE LE PÈRE.

Saint-Jean-de-Luz, 30 juillet 1659.

J'ay veu tout ce que vous avez pris la peine de m'escrire par vostre lettre du 20 de ce mois. Je voudrois bien que M. l'ambassadeur de Portugal me pust enseigner un bon secret pour venir à bout de ce qu'il propose; car s'il y avoit moyen d'obliger les Espagnols non à comprendre le roy de Portugal dans le traité, mais seulement à faire avec luy une treve de douze ou quinze ans, au lieu d'accepter les millions d'or qu'il offre en ce cas, je conseillerois au Roy de donner un

[1] La lettre n'indique pas de quelle province il est question. Il est probable qu'il s'agissait de la Normandie, dont la noblesse s'agitait encore à cette époque. Voy. la lettre du 29 juillet 1659 à Le Tellier, ci-dessus, p. 204.)

[2] Il avait été exilé dans ses terres. Voy. ci-dessus, p. 154, n. 2, et *Mém. de Bussy-Rabutin* (édit. E. Lalanne, t. II, p. 96 et suiv.).

[3] A la suite de l'orgie de Roissy, Bussy-Rabutin (*Mém.*, t. II, p. 96, édit. citée) se borne à dire : «Le Cardinal ne m'aime pas assez pour me faire du bien, mais il n'est pas assez ingrat pour me faire du mal.» Pour comprendre ce que Bussy appelle l'ingratitude du Cardinal, il faut lire ce qu'il raconte de ses conversations avec Mazarin (*ibid.*, p. 78 et suiv.).

Juillet 1659. million pour cet effect des plus clairs deniers de son Espargne. Je le croirois tres-bien employé. Au reste, je me trouve fort embarrassé; car ayant faict chercher soigneusement à Bayonne et icy l'homme dudict ambassadeur, qui devoit accompagner le chevalier de. . . . .[1], qu'on m'avoit escrit l'avoir devancé pour se joindre à luy à son passage, il m'a esté impossible de le trouver; mais enfin, s'il ne paroist point, je suis resolu de ne pas laisser de faire partir le s^r Dumas, comme je vous ay mandé.

Il ne faut pas s'arrester aux chicanes du sieur de Vicfort[2]; car le s^r Brandz[3] (*sic*) m'a dict, de la part de M. l'electeur de Brandebourg, ainsy que vous pouvez sçavoir de luy-mesme, qu'on pouvoit donner quinze jours de temps audict Vicfort pour obeir, et qu'aprez on en pouvoit user comme il plairoit au Roy.

J'ay veu ce qui s'est faict en Bretagne à l'esgard du Roy et de la Reyne; mais M. le Surintendant m'a escrit qu'il n'y avoit pas trois cent mille livres dont le Roy pust disposer. Cela neantmoins n'empesche pas qu'on ne doive estre satisfaict de la maniere dont on a servy de delà[4], et particulierement des soings du s^r Boucherat[5], de qui je sçay le zele et le merite, et en faveur duquel je m'employeray volontiers aux occasions qui s'offriront.

Comme M. Lockhart faict estat d'estre icy au premier jour, je ne vois pas comme quoy se pourroit praticquer ce que vous dictes de nommer des commissaires pour traicter avec luy à la suite de Sa M^té.

Je persiste à croire que M. de Bordeaux a eu raison de vouloir que l'on fist difference entre luy et l'ambassadeur de MM. les Estats, et que si ce n'estoit pas [pour] la qualité des deputez qui le recevroient allant

[1] Nom omis dans la copie; probablement le chevalier de Jant.

[2] Voy. sur Abraham de Vicfort ou Wicquefort, ancien résident de Brandebourg, t. IV, p. 227, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Le nom de cet envoyé de l'électeur de Brandebourg s'écrit ordinairement *Brand* ou *Brandt*.

[4] En Bretagne.

[5] Il avait été envoyé en Bretagne comme commissaire du Roi auprès des États de cette province.

à l'audience, au moins ce fust pour le nombre. Je n'approuve point l'expedient qu'il propose de luy donner le titre d'ambassadeur extraordinaire; car il sembleroit que ce ne fust [pas][1] à cause de la preeminence et dignité de cette Couronne qu'on le traiteroit differemment de celuy des Provinces-Unies. Je me remets pourtant au meilleur advis de ces Messieurs, qui sont auprez de Sa M^té. Je suis, etc. Juillet 1659.

CXXXI.

Aff. étr., France, t. 279, f° 488. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 31 juillet 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu, par l'ordinaire, vostre depesche du 23 juillet, et comme je n'ay rien de nouveau à adjouster à ce que je vous manday hyer par le courrier de M. le Surintendant[2] touchant la visite que me doit rendre D. Louis de Haro, si ce n'est que M. Pimentel s'en est retourné ce matin à Sainct-Sebastien pour donner la derniere main à l'adjustement de toutes choses, je ne vous escris presentement que pour faire response à ce qui est contenu dans ladicte depesche du 23.

Je crois qu'il est superflu de vous mander qu'il faut gagner des momens pour tirer une prompte assistance et la plus grande qu'il se pourra des autres villes du royaume à l'exemple de celle de Paris, parce que sçachant l'estat où nous sommes et les depenses inevitables qu'il faut faire, vous voyez aussy bien que moy qu'il n'y a aucune diligence qu'il ne faille faire pour tirer en ce rencontre un secours prompt et considerable; et il sera bon qu'on n'oublie rien, dans le passage que le Roy fera dans de grandes villes pour les exciter à faire

[1] Ce mot *pas* a été biffé dans le manuscrit; mais il me paraît nécessaire.

[2] Cette dépêche du 30 juillet a été publiée dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*. Nous la mentionnons aux *Analyses*.

Juillet 1659. un effect[1] en cette occasion. M. Pelot[2] fera tout ce qu'il pourra à Poictiers et aux autres villes de son departement. M. Hotman[3] fera de mesme dans le sien, et il m'a desja dict qu'il esperoit que la ville de Bordeaux feroit, en ce rencontre, un present considerable au Roy; et il ne sera pas mal, à mon advis, de faire adroitement sonner bien haut le million d'or, que les villes d'Espagne donnent à leur Roy pour le mesme sujet, dont la seule ville de Madrid fournit trois cent mille livres pour sa part.

J'ay veu tout ce qui a esté resolu pour les affaires que l'on a agitées en la presence du Roy, et je vous diray seulement, pour ce qui regarde le demeslé de l'archevesque de Bourges[4] avec les Jesuistes de ladicte ville, que comme ce prelat va fort viste, et que d'ordinaire il remet à examiner ses resolutions apres les avoir executées, et que depuis quelque temps mesme il s'est picqué de decider sur des matieres, dont des medisans peut-estre ont soustenu qu'il n'avoit pas grande cognoissance, je crois absolument necessaire pour le service du Roy, pour le repos du diocese dudict archevesque et pour son bien mesme que Sa M^té^ mette quelque barriere à l'impetuosité de sa conduite, luy faisant cognoistre par quelque moyen particulier qu'il la doit moderer; et je ne sçay pas si cela suffira, car d'ordinaire il donne peu de raisons de ce qu'il faict et n'en entend aucune.

[1] La copie porte bien *effect;* je pense qu'il faudrait lire : *effort.*

[2] Claude Pelot, ou Pellot, fut successivement intendant en Dauphiné, puis en Poitou et en Guyenne, enfin premier président du parlement de Rouen. Il mourut dans cette ville le 3 août 1683, à 64 ans.

[3] Intendant de Guyenne.

[4] L'archevêque de Bourges était, en 1659, Anne de Levis-Ventadour, né en 1606, sacré archevêque de Bourges le 30 avril 1651, mort le 17 mars 1662.

CXXXII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 494 v°. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Saint-Jean-de-Luz, 31 juillet 1659.

J'ay receu vos deux lettres du 16 et 17 du courant. Je vous diray en premier lieu que je serois fort malheureux si vous, ou la princesse palatine[1], estiez capable de croire que j'eusse la moindre part sur ce que la Reyne vous dict à l'esgard de la charge de ladicte princesse[2]. Il est vray que, Leurs M^tez^ ayant esté obligez à resoudre la chose en la maniere que la Reyne vous l'a faict entendre, je ne croyois pas que la reputation de Mme la princesse palatine pust en estre blessée, puisqu'il ne s'agist pas de la despouiller de cette charge pour en revestir quelque autre personne, mais [de] ne la pourvoir pas[3] et [de] luy en donner cependant rescompense.

J'ay tousjours servy avec passion ladicte princesse, et elle peut estre asseurée qu'autant que la chose pourra dependre de moy, je le feray encore en ce rencontre. Je croy qu'elle aura accompagné la Reyne, comme il avoit esté resolu, et, en ce cas, je l'entretiendray sur ce sujet à mon retour à Bordeaux; mais si ses indispositions l'avoient empeschée de partir de Paris, je vous prie de prendre la peine de la voir et de luy confirmer les asseurances de mes tres humbles services, et luy dire ce que je vous mande en response de vos lettres et du billet que [la dicte] princesse[4] a pris la peine de m'escrire.

Je ne vous dis rien des affaires d'Angleterre si ce n'est que vous

[1] Anne de Gonzague, femme du prince Édouard de Bavière. (Voy. t. III, p. 823, note 2, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] La Palatine était surintendante de la maison de la future Reine.

[3] C'est-à-dire, *de ne pas lui donner les provisions* de cette charge.

[4] La copie porte : *Madame princesse*. Je pense qu'il faut lire : *Madicte princesse*, ou *ladicte princesse*.

Août 1659. soyez bien heureux, et que Dieu vous assiste visiblement, si vous reussissez dans vos entreprises; car le bon succez dependant ordinairement du secret, je voy que non seulement toutes vos pensées sont publicques, mais mesme les moyens que vous vous proposez pour les mettre à effect; et, à moins que ceux qui s'y doivent opposer [ayent][1] perdu tout-à-faict l'esprit, il est impossible qu'ils ne s'y opposent assez à temps pour empescher les mauvaises suites que, sans cela, ils auroient sujet d'apprehender. J'attends avec impatience de sçavoir ce qui sera arrivé de la tentative que, de tous costez, on escrit qu'on devoit faire; et vous me ferez plaisir, si vous les sçavez devant les autres, de m'en informer par l'occasion la plus prompte que vous aurez; et peut-estre la meilleure sera de vous servir de la voye du sr Colbert.

J'ay esté furieusement attacqué de la goutte; mais, Dieu mercy, je me porte mieux depuis deux jours, de maniere que je croy que je verray dimanche ou lundy, pour la premiere fois, le seigneur don Louis [de Haro], qui a consenti à me vouloir faire la civilité de me venir visiter le premier en France, c'est-à-dire icy, ou [en] un autre lieu plus pres de la riviere[2] qui separe le royaume [de France de l'Espagne].

CXXXIII.

Aff. étr., France, t. 280, f° 14. — Copie du temps.

À M. LE COMTE DE BRIENNE LE PÈRE.

Saint-Jean-de-Luz, 3 août 1659.

Vos lettres des 23 et 27 juillet m'ont esté rendues. Je suis bien ayse de la resolution que M. Talon a prise, à ma consideration, sur le bref du Pape concernant M. l'evesque d'Angers[3]. L'intention avec laquelle vous en avez donné part à M. le Nonce et faict valoir mes

[1] *Ayant* dans la copie. — [2] La Bidassoa. — [3] Henry Arnauld, appelé d'abord abbé de St-Nicolas.

soins est une marque de vostre amitié, de laquelle je vous rends graces; Août 1659. mais, à vous parler franchement, je n'affecte point qu'on me soit obligé de ce costé-là. Vous me ferez plaisir d'en escrire à M. le cardinal d'Este et de luy tesmoigner que c'est moy qui ay retenu le s^r Talon et empesché l'embarras que ces remonstrances auroient donné à la cour de Rome. Si j'ay merité quelque chose en cela, il me suffit pour toute rescompense que le Sacré College voie que, nonobstant les mauvais traitemens que je reçois de Sa Sainteté, je ne laisse pas de faire mon devoir avec assez d'application et de zele en toutes les choses qui regardent le Saint-Siege; et pour ce qui est du Pape, je ne pretends rien de luy; et outre que, Dieu mercy, je me trouve fort en estat de me passer de ses faveurs, je me tiens pour dict une fois pour toutes que je n'en dois rien attendre.

Il sera bon que M. vostre fils m'envoye au plus tost la copie du mariage du feu Roy avec la Reyne pour m'en servir dans les conferences que j'auray, au premier jour, avec le seigneur don Louis de Haro.

Il me faudra aussy un pouvoir dans lequel D. Antonio Pimentel ne soit point nommé. Je vous en envoyerai un memoire.

M. Lockhart, me parlant icy du demeslé que M. de Bordeaux a eu à Londres sur le sujet de sa reception, m'a dict que cela n'estoit arrivé que faute de s'entendre et qu'on ne faisoit point de difficulté de luy rendre plus d'honneur qu'à l'ambassadeur de MM. les Estats [des Provinces-Unies]; que l'on vouloit seulement executer cette difference d'une maniere qui convinst à la forme du regime present, de sorte que j'ay sujet de croire que tout sera adjusté maintenant, d'autant plus que ledict sieur Lockhart s'est declaré que luy-mesme pretendoit d'estre traicté differemment des ambassadeurs des princes et Estats, qui ne sont pas de la consideration de la republique d'Angleterre.

Je croy qu'il est du service du Roy que le s^r de Chasteauneuf, que M. le duc de Mercœur tesmoigne d'estre le plus capable d'estre viguier[1]

[1] Ce mot était employé dans la Provence et le Languedoc pour désigner un magistrat qui avait les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans le nord de la France.

Août 1659. de Toulon, soit preferé aux deux autres; mais je seray bien ayse de n'estre pas meslé en cette occasion et que vous disiez que le Roy vous l'a ordonné ainsy.

J'ay escrit de nouveau à M. le Surintendant pour les cent mille livres des Suisses; c'est un fond qu'il me promit à Vaux, et au paiement duquel il n'y peut avoir de difficulté. Je vous prie seulement de bien faire entendre à M. de la Barde[1] qu'avec cela et les cent mille livres de Lyon, il faut qu'il trouve moyen de contenter tout le monde.

CXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 157. — Copie du temps avec ce titre : *Addition de la main de Son Éminence.*

À LA COMTESSE DE SOISSONS.

[Saint-Jean-de-Luz], 5 août 1659.

Vous ne me mandez rien des emportemens de Mme la princesse de Carignan pour les dix mille livres[2] que j'ay commandé à M. le Procureur general de donner sur les trente [mille] à Monsieur vostre mary[3]. Cependant elle n'a pas raison; car, tous les ans, elle a trouvé bon qu'il eust quelque part à ce que je luy faisois payer[4], et elle peut se souvenir qu'il n'a pas tiré, en divers temps, un sol de lacdite pension. Je suis pourtant marry de cet esclat, et je m'asseure que vous n'avez rien oublié pour y remedier, offrant mesme de ne prendre pas les dix mille livres. J'attends avec impatience de sçavoir ce qui en sera arrivé.

[1] Ambassadeur en Suisse. (Voy. p. 191.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 180.

[3] Eugène de Savoie, comte de Soissons, était fils de la princesse de Carignan.

[4] Le sens est : *que le comte de Soissons touchait, tous les ans, du consentement de sa mère, une part de la pension que le Cardinal payait à la princesse de Carignan.*

CXXXV.

Aff. étr., France, t. 280, f° 22. — Copie du temps; une partie de cette dépêche a été publiée dans le tome I, p. 123, du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 5 août 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir accusé réception d'une dépêche du 30 juillet, Mazarin continue ainsi :

La reflexion que vous faictes sur l'adresse aux intendans pour le present que le Roy demande aux villes seroit bonne si Sa M^té^ pretendoit les forcer. Neantmoins je me remets là-dessus à ce que vous concerterez avec M. le Procureur general; et par ce que M. de St Luc[1] m'escrit que la ville de Bordeaux donnera, de tres-bon cœur, les cinquante mille livres qu'on luy a demandeez, et qu'elle auroit accordé davantage, si on luy eust faict cognoistre que le Roy s'attendoit à recevoir un don plus considerable, il me semble que M. Hautement (*sic*)[2] auroit mieux fait de ne fixer pas la somme, mais seulement d'exciter la ville à faire un beau present, taschant à dire tout [ce qui estoit capable][3] de l'y porter, en luy declarant que le Roy ne vouloit pas qu'elle fist aucune despense pour l'entrée magnifique qu'Elle (Sa M^té^) pretendoit faire; et comme la ville de Bordeaux peut asseurement donner plus que l'Hostel-de-Ville de Paris et qu'elle tirera le principal proffict de toutes les depenses qui se feront, pour les ceremonies de ce mariage, si vous pouvez accommoder la chose en envoyant une instruction à MM. de Saint-Luc et Hotement (*sic*) de la maniere dont ils doivent

[1] Voy. sur M. de Saint-Luc, t. III, p. 270, note 1, des *Lettres de Mazarin*. Il était lieutenant général au gouvernement de Guyenne.

[2] Intendant de Guyenne. On écrit ordinairement : *Hotman*. (Voy. ci-dessus, p. 216.)

[3] La copie, qui est défectueuse, a omis les mots entre crochets; ils sont indispensables pour l'intelligence de la phrase.

Août 1659. se conduire, ou en les faisant agir lorsque vous serez à Bordeaux, cela produira quelque bon effect; car je voy par ce que Colbert m'escrit que ces despenses monteront beaucoup plus haut qu'on n'avoit pensé, le Roy et la Reyne luy ayant ordonné, comme il estoit bien raisonnable, n'espargner rien pour faire les choses avec l'esclat que requiert l'action que [l'on doit][1] faire.

J'ay faict response à vostre nepveu[2] sur ce qu'il m'a escrit du petit comptant, et je m'asseure que M. le Surintendant ne manquera pas de me tenir la parole qu'il m'a donnée à Vaux[3]; car autrement tout iroit sens dessus dessous.

Vous ne me mandez pas de quelle maniere vostre fils l'abbé[4] a soustenu la these qu'il m'a desdiée; mais on m'escrit de Paris qu'il a faict merveilles, et je n'en suis pas surpris sçachant qu'il a bien estudié et avec l'application necessaire pour reussir dans une semblable action.

Je reçois tousjours des advis que ces gentilshommes mal intentionnés[5] continuent leurs brigues et entretiennent leurs correspondances à Bruxelles et avec le cardinal de Retz, et que, nonobstant tout ce que vous avez dict au comte d'Harcourt et la bonté avec laquelle le Roy en a usé à son esgard, à mes tres-humbles supplications, il n'a pas de meilleures intentions que par le passé, et qu'au contraire il a asseuré ces gentilshommes qu'il se mettroit à leur teste pour executer ce qu'il leur a promis, toutes fois et quantes que les choses seroient en estat de le faire. Je crois donc à propos qu'on n'oublie rien pour estre informé de ses actions, et je vous prie de luy demander si, en luy permettant d'aller en Bourgogne, il luy a esté donné ordre de revenir quinze jours ou trois sepmaines apres à Royaumont[6], comme on

[1] La copie porte : *que croyoit faire;* ce qui n'a pas de sens.

[2] Le marquis de Villacerf. (Voy. aux *Analyses* une lettre du 5 août à Villacerf.)

[3] Vaux-le-Vicomte.

[4] Charles-Maurice Le Tellier, qui devint plus tard archevêque de Reims.

[5] Il s'agit des menées factieuses en Normandie, dont il a été plusieurs fois question.

[6] Royaumont est aujourd'hui un village du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise. Il y avait autrefois une célèbre abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée par saint Louis.

avoit resolu de faire; car peut-estre qu'il ne sera pas mal à propos de luy prescrire de venir en quelque lieu qui soit proche de celuy où le Roy se trouvera; mais apres que j'auray receu vostre response, je vous en manderay plus precisement mes sentimens, afin que Sa M[té] puisse prendre là-dessus la resolution qu'Elle estimera la plus conforme à son service. Août 1659.

Il y a un nommé Bonnaire qu'on a mis à la Bastille pour avoir escrit quelques gazettes sans mauvaise intention, mais seulement pour gagner sa vie. M. le mareschal de Gramont m'a parlé en sa faveur, et il m'asseure qu'il ne se meslera plus de ce mestier-là, de sorte que, si le Roy l'a agreable, je croy qu'il est de la demeure[1] de Sa M[té] de le faire mettre en liberté, et je vous prie d'en envoyer les ordres à celuy qui commande à la Bastille en l'absence de Besmaux[2].

Mazarin parle ensuite de ses relations avec don Louis de Haro et des mesures prises pour hâter la tenue des Conférences. La dépêche contient enfin diverses recommandations sur des bénéfices à distribuer.

CXXXVI.

Aff. étr., France, t. 280, f° 38. — Minute de la main de Roze.

À M. DE SAINT-AUNEZ OU SAINT-AUNAIS[3].

Saint-Jean-de-Luz, 8 août 1659.

Je ne puis m'empescher de vous tesmoigner, par ces lignes, que je suis fort surpris de n'avoir eu aucune response de vous touchant l'adjustement qu'il vous estoit si fort recommandé de prendre avec M. le marquis de Mortare pour les logemens de l'armée du Roy durant la

[1] La copie porte bien : *demeure;* mais ce mot n'a pas de sens dans cette phrase. Il faudrait lire probablement : de la *clémence*.

[2] Voy. sur Besmaux, capitaine des gardes du Cardinal, t. IV, p. 107 des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voy. sur Barry de Saint-Aunais, gouverneur de Leucate, le tome II, p. 1052 des *Lettres de Mazarin*.

Août 1659. suspension d'armes ; mais je suis encore plus estonné de ce que le seigneur don Louis de Haro m'a faict dire qu'il a lettre dudict marquis, lequel se plaint que vous n'avez eu aucun esgard à tout ce qui vous a esté proposé sur ce sujet pour regler les choses de concert, et mesme que, vous ayant communicqué ce que j'en avois dict icy à M. Pimentel, vous n'en avez pas faict grand cas.

Il est bon que vous sçachiez que cela ne peut en aucune maniere estre agreable à Sa M^{té}, et je vous en advertis, afin que vous y preniez garde et que vous advisiez aux moyens de faire cesser ces plaintes.

CXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 161. — Copie du temps.

À L'ABBÉ BUTI.

[Saint-Jean-de-Luz], 8 août 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay eu tant d'occupation tous ces jours, outre celle que m'a donnée la goutte, qu'il m'a esté impossible de faire response à vos lettres. A present je vous diray que vous ne devez pas estre en peine pour les advis qui viennent de Rome ; car je prends soignement les precautions qu'il faut pour les tenir secrets, et comme ils ne sortent pas de mes mains, il est impossible qu'il en puisse mal arriver.

Pour ce qui est de faire venir Cavalli[1] de Venise, les difficultez qui s'y rencontrent, et de[2] [pour] tout ce qui regarde cette matiere, j'approuve ce que vous me proposez et me remets entierement à ce que vous resoudrez, ne doutant point que vous ne preniez bien vos mesures et que vous ne fassiez tout le mesnage que vous pourrez, afin que

[1] François Cavalli était maître de chapelle à Venise. Il vint, en effet, en France, où il fit représenter, en 1660, son opéra de *Xerxès*. (Voy. plus loin, à la note de la page 226, la mention qu'en fit Loret.)

[2] Dans le manuscrit, *de* corrige *pour*, qui semble préférable. J'ai conservé ce dernier mot entre crochets.

vous moderiez les despenses qu'il faudra faire. Vous aurez recours au s^r Colbert pour ce qu'il sera necessaire de payer, et, en cas qu'il soit besoin de luy envoyer de nouveaux ordres, je ne manqueray pas de le faire en me donnant advis des payemens qu'il faudra qu'il fasse. Août 1659.

Je vous prie seulement de vouloir bien examiner les personnes qu'on prendra tant pour chanter que pour jouer des violons et autres instrumens; car il faut qu'ils soyent chacun executant en son mestier, afin de former un corps de musique, duquel il n'y ayt pas lieu de se moquer; car vous sçavez bien que les François y sont assez disposez. C'est pourquoy je voudrois avoir plustost des personnes insignes et augmenter la despense que non pas des personnes d'un talent ordinaire et à bon marché.

On m'a dict que, quand mesme vous accorderez tout au Cavalli, il ne pourra pas venir sans permission de la republique [de Venise], au service de laquelle il est engagé. C'est pourquoy il faudroit que vous escrivissiez à M. l'ambassadeur de Venise, de ma part, afin qu'il priast ses superieurs de luy donner congé de venir en France et [de] luy conserver mesme pour quelque temps les emolumens de la charge qu'il a à Venise.

Je vous prie de me mander quelle despense il faudroit faire pour le theatre de bois, ainsy que le Sr Vigarani[1] propose. J'auray soin de vous faire sçavoir la resolution qu'on prendra, lorsque j'auray eu l'honneur de voir le Roy à Bordeaux, où j'espere de me rendre dans peu de temps; mais il seroit bien que le Sr Vigarani conferast avec le Sr Ratabon[2] en vostre presence sur le projet qu'il a faict de faire ce theatre de bois en l'endroit que vous me marquez avec intention d'en faire un de pierre à l'entour dans quelque temps, afin que la chose soit solide et à demeurer tousjours.

[1] Carlo Vigarani, gentilhomme modenois, fut dans la suite naturalisé en France et nommé, en 1676, «intendant des machines et plaisirs du Roi». (*Dict. critique* de Jal, art. Vigarani.) On sait que Mazarin avait introduit l'opéra à Paris, en 1647.

[2] Antoine Ratabon, «intendant des bâtiments de France», mort en 1670. (*Dict. crit.* de Jal, art. Ratabon.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1659. Je suis bien ayse que vous ayez donné au Sr Vigarani le sujet de la comedie du grand balet[1], afin qu'il puisse commencer à travailler aux modeles des machines qu'il faudra faire; mais j'avois cru que vous donneriez quelque petite chose à faire à Torelli[2], qui n'eût rien de commun avec ce que le Sr Vigarani feroit.

Je voy comme le musicien, que nous attendions de Piedmont, s'en est allé servir l'Empereur. Comme il estoit excellent et qu'il avoit fort plu à Paris, je suis marry que nous l'ayons perdu; et il faudroit voir si, en luy faisant escrire à Vienne, on le pourroit obliger de s'en venir à Paris, l'asseurant qu'il ne recevra pas seulement bon traitement. mais qu'on le garantira de tout ce qu'il pourroit apprehender du costé du Piedmont. Je vous prie donc d'y songer et de faire vos diligences pour cela en luy faisant mesme offrir un bon *adjudo*[3]*-di-costa* pour le voyage.

Mandez-moi ce que vous croyez qu'il faille donner aux deux personnes que le Sr Vigarani a menées avec luy, et je donneray ordre qu'on le fasse.

J'ay veu ce que vous me mandez touchant le Sr Don Lelio Ursini; mais l'abbé Benedetti ne me mande pas qu'il luy ayt consigné aucune statue[4]; lorsque j'en recevray l'advis, je ne manqueray pas de luy envoyer quelque pierrerie en eschange. Cependant il seroit bon que vous luy insinuassiez adroitement d'en donner les plus belles[5] qu'il ayt et une quantité considerable, l'asseurant qu'il trouvera son compte dans l'eschange. Vous trouverez cy-joint la response que je luy fais, le trai-

[1] Probablement l'opéra de *Xerxès*, qui fut représenté au Louvre en novembre 1660. Voy. *Muze hist.* de Loret, du 27 nov. 1660 :

> Dans le Louvre, dernierement
> On eut pour divertissement
> Une comédie en muzique
> De *Xerxès*, monarque persique,
> Dont les intermèdes folets
> Étoient des danses et balets.

[2] Jacques Torelli, de Fano, était renommé comme machiniste et avait contribué, en France, au succès de l'*Andromède* de P. Corneille. Il était, avec Batisto Balbi, l'auteur du premier opéra représenté dans la salle du Petit-Bourbon. Il retourna dans son pays en 1662, et y mourut en 1678.

[3] Ordinairement *ajuto*, gratification qu'on donne en plus de ce qui est dû.

[4] Avant *lorsque*, Mazarin a ajouté plusieurs mots, que je n'ai pu lire.

[5] Les plus belles statues.

tant d'Excellence, ainsy que vous m'avez faict cognoistre qu'il souhaitoit, recevant le mesme traitement de MM. les cardinaux de Medicis et Antoine. Août 1659.

CXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 280, f° 39. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 9 août 1659.

Cette lettre vous sera rendue par un officier de mon regiment de la Fere, qui, par un pur motif du service du Roy et de ce qui peut estre de mon interest particulier, auquel il est tout-à-faict attaché, est venu icy pour me donner advis que ces gentilshommes de Normandie et d'autres provinces, qui ont desjà faict diverses assemblées, continuent tousjours leurs cabales et ont faict partir, environ le 15me, ou 16me du passé, les sieurs de[1]....., qui sont les mesmes, qui ont desja faict un autre voyage à Bruxelles pour aller trouver M. le Prince, le marquis de Caracene, et je croy aussy le cardinal de Retz, quoy qu'il ne me l'ayt pas dict, puisque Danery est un des principaux autheurs de cette affaire, afin de concerter avec eux les moyens de l'execution de ce qu'ils ont projeté de faire pendant l'absence du Roy.

Ils devaient estre de retour à Paris le 22 juillet, avec tous les ordres et les instructions qui leur pourroient estre[2] [necessaires]; et [cet officier] dict que leur union est plus considerable qu'on ne croit, estant composée de plusieurs gentilshommes de Normandie, Poictou, Bourgogne, Nivernois, Touraine, Orleanois, Angerois (*sic*)[3], Vexin[4], Picar-

[1] Les noms sont en blanc dans le ms. On voit plus bas que ce voyage fut entrepris par les sieurs de Bonnesson et de Lambardiere.

[2] Le mot *estre* se trouve au *bas* du folio, et le copiste a omis le mot qui devait suivre ce verbe.

[3] Pays d'Angers, Anjou.

[4] Il y avait le Vexin normand et le Vexin français.

Août 1659. die, Haute et Basse Marche[1], Bourbonnois et Limosin, qui ont encore des correspondances dans d'autres provinces, et se tiennent prests à monter à cheval aussytost qu'on leur fera sçavoir que les choses seront en estat de lever le masque. M. le comte d'Harcourt continue tousjours à estre leur chef, comme je vous ay desja mandé qu'on m'en avoit donné advis, et il a mesme dict qu'il avoit eu grand' peur d'estre arresté lorsque vous luy parlastes en dernier lieu, et ils pretendent estre appuyez par le parlement de Dijon et par quelques particuliers de celuy de Rouen et mesme de Paris.

Il [cet officier] vous informera de toutes choses encore plus en detail, dont vous prendrez la peine de rendre compte au Roy; et il les a apprises par un nommé Neufevy, qui est des principaux de la cabale et fort consideré parmy eux, lequel, ayant creu que leur union n'alloit qu'à faire des remonstrances à Sa M^té pour les interests de la noblesse et non pas à rien entreprendre contre son service, lorsqu'il a veu qu'on a deputé lesdicts gentilshommes à Bruxelles et qu'on meditoit de troubler l'Estat, il a resolu de ne tremper point dans le crime et a envoyé querir cet officier exprez à St-Venant pour le [prevenir][2] de tout ce que dessus; et comme il paroist tousjours uny avec les autres et qu'il sçaura le lieu où seront lesdicts de Bonnesson et de Lambardiere et le succez de leur voyage[3], je croy qu'il est important, sy le Roy le juge à propos, [de][4] vous envoyer, sans perte de temps, cet officier à Paris, l'adressant au s^r Colbert, par le moyen de qui vous aurez correspondance avec luy, afin qu'il [puisse][5] avoir les assistances necessaires pour se saisir, en cas de besoing, de la personne et des papiers desdicts [Bonnesson][6] et Lambardiere[7] et d'autres qu'on

[1] Cette province était divisée en trois sénéchaussées, qui avaient leurs sièges à Guéret, au Dorat et à Bellac. Le département actuel de la Creuse correspond à l'ancienne Marche.

[2] La copie porte : *pour le prier de venir de tout ce que dessus;* ce qui ne présente aucun sens, et est une altération évidente pour : *prevenir*.

[3] Il s'agissait d'un voyage à Bruxelles.

[4] La copie porte : *pour*.

[5] On lit dans la copie : *il jouisse avoir*.

[6] La copie écrit ici : *Bonnessan*.

[7] *Lanbardiere* dans cette partie de la copie.

pourra attraper; et il ne faudra rien oublier pour tirer la connoissance des projets de toute cette cabale et le nom de ceux qui la composent [et] qui auroient signé une si belle union. Août 1659.

Vous pourrez luy ordonner ce que vous jugerez à propos sur tout cecy et instruire en mesme temps le s^r Colbert de ce qu'il aura à faire, luy envoyant les ordres necessaires pour faire arrester ceux que l'on pourra, et, sy le Roy le trouve bon, on pourroit aussy luy mander de conferer de tout avec M. le Procureur general et mesme avec M. de Pommereuil, maistre de requestes, pour les choses dans lesquelles il pourra agir.

Je vous prie de [vous] applicquer de la bonne maniere à cette affaire; car quelque chose qui puisse arriver, j'estime de la derniere importance pour le service du Roy et pour le soustien de son authorité d'avoir moyen de faire un exemple; car il y a trop longtemps que cette affaire dure, sans que toutes les diligences qu'on a faictes[1] pour attraper quelqu'un de ces brouillons ayent[2] pu produire aucun effect; ce qui les rend plus hardis et plus capables d'executer ce qui leur sera proposé à Bruxelles, et particulierement par le cardinal de Retz, à quoy contribuera encore beaucoup l'absence du Roy de Paris, ne devant pas aussy estre mis en doute que le comte d'Harcourt ne fasse pis que jamais, ayant le mesme esprit qu'il avoit à Royaumont et estant aussy mal conseillé qu'il a esté par le passé. Sur quoy j'oubliois de vous dire que ce gentilhomme asseure aussy que son voyage en Bourgogne estoit pour [exciter][3] la noblesse et particulierement ceux du parlement [de Dijon], qu'on s'imagine estre disposez à embrasser tous les partys imaginables pour se venger du traitement qu'il a receu, ayant oublié les fautes qu'il a commises et pour lesquelles le Roy devoit encore faire esclater davantage sa juste indignation.

Et sur le sujet de la Bourgogne et de ce parlement, il est bon de se souvenir que M. le Prince y a quantité de partisans tous prests de le servir, s'ils voyoient jour à le pouvoir faire utilement.

[1] La copie porte : *qu'on la faictes*. — [2] *Ayant* dans la copie. — [3] Mot laissé en blanc dans la copie.

Août 1659. Je vous avois desja dict ma pensée touchant le comte d'Harcourt et que je serois pourtant bien ayse d'en sçavoir vostre sentiment avant qu'on l'executast[1]; mais dans la disposition où sont les choses, mon advis est que, pour peu qu'on y voye de necessité, le Roy luy envoye ordre de se rendre en quelque lieu auprès de sa personne.

CXXXIX.

Aff. étr., t. 280, f° 47. — Minute de la main de Rose.

À LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 10 août 1659.

Le chevalier de Jent[2] (*sic*), par despit de la revocation de son envoy en Portugal, quoy que le voyage qu'il n'a pas faict couste au Roy mille escus qu'il avoit tirez, a faict retourner sur ses pas le gentilhomme de l'ambassadeur de Portugal, qui estoit desjà à Bayonne et lequel devoit aller avec ledict chevalier à Lisbonne chargé des depesches dudict ambassadeur, de façon que celuy qui y devoit aller, de la part du Roy, n'a pu partir encore; car il auroit esté inutile de l'envoyer sans estre accompagné dudict gentilhomme. Il a tenu mille discours extravagans et a faict cent impertinences, et, quoy que je l'aye tousjours tenu assez evaporé, je n'aurois pas creu qu'il pust l'estre jusqu'à ce point-là.

Afin que ses extravagances ne puissent faire plus grand prejudice au service du Roy, je croy necessaire de le faire arrester. Vous le direz s'il vous plaist à Sa M^té, et si Elle le trouve bon, je vous prie de prendre le soin d'expedier les ordres necessaires là-dessus, soit que ledict chevalier soit à Paris, comme je croy, ou en Bourgogne. Il sera bon que la chose ne s'evente pas, afin que l'ordre de l'arrester puisse estre plus aysement executé.

[1] *Avant qu'on executast ma pensée.* — [2] On peut consulter sur ce personnage l'ouvrage de M. Tessier (1 vol. in-8°, Caen). Le nom est écrit *Jant* dans l'ouvrage de M. Tessier.

Je vous dois dire aussy que Croissy-Fouquet[1] est pis qu'il n'a jamais esté, ayant en main des preuves de cela qui ne permettent pas d'en douter; et, comme c'est un meschant homme qui a beaucoup d'esprit, et qu'il ne faut pas esperer qu'il se corrige aprez qu'on a veu que tant de bontez que le Roy a exercées envers luy n'ont pu vaincre sa malice; que la continuation de son commerce à Bruxelles, où il donne des advis à M. le Prince, par le moyen de Marigny[2], est tres-pernicieuse au service de Sa M^té^, et particulièrement dans la conjoncture presente, j'estime de la derniere importance de le faire arrester; mais il s'y faut appliquer de la bonne maniere, afin de ne manquer pas le coup, si Sa M^té^ approuve qu'on s'asseure de sa personne. Il doit estre à Tours, ou dans une maison qu'il a en Touraine; de quoy il faut se bien esclaircir et employer aprez quelque personne seure, fidele et capable, puis executer la chose; et si vous ne croyez pas d'en trouver dans la province, il faut depescher quelqu'un de la Cour en ces quartiers-là, sous quelque pretexte, et luy donner les moyens necessaires pour reussir dans cette commission. Je ne sçay si M. Pellon[3] le pourroit faire; mais en ce cas je voudrois le faire venir au lieu où le Roy sera pour luy donner l'ordre, et concerter de vive voix avec luy la maniere dont la chose se devra executer; car il vaut mieux la differer que de l'entreprendre sans estre bien asseuré d'en venir à bout. Août 1659.

Je vous prie de faire response à cecy dans un billet à part.

[1] Voy., sur ce conseiller au parlement de Paris, t. IV, p. 795, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Voy. sur ce pamphlétaire, t. VIII, p. 96, note 4, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 216, note 2.

CXL.

Aff. étr., France, t. 280, f° 50. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 11 août 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre depesche du 6 de ce mois, avec les lettres de Leurs Majestez, desquelles je vous adresse la response. Je croy qu'on ne pouvoit mieux faire pour chastier l'impertinence de Vicquefort[1] que de le faire mettre à la Bastille, comme vous me mandez que le Roy avoit trouvé bon que vous en donnassiez l'ordre; car, sans parler de toutes les voleries qu'il a faictes de l'argent qu'on mettoit entre ses mains pour donner à diverses personnes, et en dernier lieu au duc de S. . . . .[2] mesme, on ne sçauroit assez exagerer le mal qu'il nous a causé par les advis qu'il a envoyez de tous costez, qui n'avoient autre but que le decriement de mes (*sic*)[3] affaires; et il tenoit des discours conformes dans toutes les compagnies, chantoit [la mesme chose][4] à Paris, au grand scandale des personnes senseez et bien intentionneez, qui ne pouvoient pas souffrir un procedé sy extravagant et qui s'estonnoient qu'on ne donnast pas ordre pour en empescher la continuation.

Il faut, à mon advis, à present le laisser dans la Bastille[5], deffendant qu'il n'ayt communication avec personne, et se resoudre à le faire sortir, sy l'electeur de Brandebourg en faict instance, et à condition tousjours qu'il quitte le royaume; et parce que je sçay que ledict

[1] Abraham de Wicquefort.

[2] Il n'y a que l'initiale. Est-ce *Saxe*, *Saarbrück?*

[3] *Nos affaires* semblerait préférable.

[4] La copie porte simplement *chantoie*; c'est pourquoi un complément est nécessaire.

[5] Après avoir été quelque temps enfermé à la Bastille, Abraham de Wicquefort fut conduit à Calais, où il s'embarqua pour se rendre en Hollande.

Vicquefort a publié que l'on violoit le droit des gens, en le voulant chastier, estant ministre de M. l'electeur de Brandebourg, sans que son maistre y eust consenty, il est bon de publier, et le faire mesme mettre dans la *Gazette*, que le Roy, ayant eu plusieurs sujets de mauvaise satisfaction de sa conduite et en ayant faict informer M. l'electeur de Brandebourg, le priant de le retirer, ou de trouver bon que Sa M[té] le fist sortir hors du royaume, S. A. El. avoit declaré qu'Elle ne le consideroit plus pour son ministre, et le sieur [Brandt][1], qui est de la part de Sa dicte Alt. El. à la Cour depuis pres de trois ans, avoit seulement faict instance qu'on luy donnast quinze jours de temps pour se preparer [à partir][2]; ce que Sa M[té] avoit eu la bonté de prolonger jusques à trois mois. Apres quoy, luy ayant envoyé l'ordre de se retirer, sur le refus qu'il en a faict, Elle a esté contrainte de le faire mettre à la Bastille en la maniere que vous me marquez. Août 1659.

Je croy mesme qu'il faut faire dire tout ce que dessus au s[r] Brandt, puisque c'est luy qui m'a parlé de la part de M. l'electeur de Brandebourg ainsy que je viens de dire, et il luy faut faire des plaintes de l'insolence de Vicquefort, le priant d'en escrire, en ces termes, à son maistre, de la part du Roy. Il sera bon aussy que M. le comte de Brienne en escrive dans la mesme conformité au ministre de Sa M[té], qui se trouvera pres de S. Alt. El., et en cas qu'il n'y en ayt aucun presentement, il faudroit aussy adresser la lettre à quelque autre personne qui fust en cette Cour-là, ou, si on le jugeoit à propos, en escrire directement à M. l'electeur de Brandebourg, remettant la lettre entre les mains du s[r] Brandt[3] pour la luy faire tenir.

Enfin on ne doit rien oublier pour justifier l'action; ce qui est d'autant plus aysé qu'elle a esté faicte du consentement dudict s[r] Electeur, lequel il faut asseurer, par toutes les voyes qu'on jugera à propos,

[1] La copie porte *Braust;* mais le nom du résident de Brandebourg est écrit ordinairement *Brandt.*

[2] Il y a un blanc dans le ms. après *se preparer;* mais le sens ne peut être douteux.

[3] Le nom du résident de Brandebourg est écrit *Brandt* dans ce passage.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1659. que cela n'altere en rien l'affection que le Roy a pour sa personne et le soing que Sa M[té] veut prendre de ses interests en toutes les choses qui dependront d'Elle.

Je suis marry qu'on n'ayt pu executer ce que j'avois proposé au Roy pour differer le rendez-vous des gens d'armes et chevaux-legers et des gardes d'augmentation; car il n'est pas en cela seulement question d'espargner un mois, mais, pour le moins, deux, et [je][1] ne fais pas mesme tant de cas de cet argent que Sa M[té] eust pu employer en son particulier pour d'autres choses, que de l'incommodité que ces troupes apporteront dans les lieux où elles seront logeez, quelque precaution qu'on y puisse apporter, ce qui empesche que ces peuples ne soient pas sy satisfaicts de la presence et du sejour du Roy, comme ils le seroient sans cela.

CXLI.

Aff. étr., France, t. 280, f° 56. — Copie du temps.

À TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 11 août 1659.

Il estoit inutile que vous envoyassiez icy un gentilhomme exprez pour l'affaire du duché d'Albret[2], puisque j'en sçay tout le detail que je n'ay pas besoing d'estre sollicité pour vous y servir. Neantmoins, je seray bien ayse d'avoir un tesmoing de la maniere dont j'y agiray, afin qu'il vous en puisse rendre compte.

J'ay desja escrit au Roy que mon advis estoit qu'on accordast à ceux de la R. P. R. la convocation qu'ils demandent d'un synode national, sur l'asseurance que M. de Ruvigny[3] a donnée qu'il y assis-

[1] Le ms. porte *il*, au lieu de *je*.

[2] C'était un des domaines cédés à la maison de Bouillon, lorsqu'elle eut renoncé à la principauté de Sedan.

[3] Voy. sur Henri de Massue, marquis de Ruvigny, député général des églises protestantes, le t. III, p. 282, 289, des *Lettres de Mazarin*.

teroit, et qu'il ne seroit composé que de personnes bien intentionnées et qu'il ne s'y traicteroit d'aucune autre matiere que de celle de la discipline de leur eglise. Août 1659.

Pour ce qui regarde vos interest particuliers, je n'ay qu'à vous confirmer ce que je vous ay dict, et vous me ferez tort sy vous ne croyez pas qu'ils me sont aussy chers que les miens propres.

CXLII.

Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 263 v°. — Copie du temps.

À Mme DE VENEL.

Saint-Jean-de-Luz, 14 août 1659.

J'ay receu toutes vos lettres, et il m'a esté impossible d'y faire response et de vous dire tous mes sentimens bien particulierement, comme j'aurois voulu, à cause de mes grandes occupations. A present mesme je ne vous diray autre chose que je vois bien que, par la maniere dont ma niepce en use avec moy, il paroist assez qu'elle ne m'ayme pas[1]; et comme je vois qu'elle a grand'peine à m'escrire deux mots, je vous prie de luy dire que je l'en dispense à l'advenir. Elle a un fort petit esprit, nulle conduite, et pour son plus grand malheur, elle croit estre fort habile. Elle est bien ayse de voir ce qui en est, ne faisant nul cas de mes conseils et mesprisant les moyens d'acquerir mon amitié, de laquelle, quelque chose qu'elle puisse penser, despend tout son bonheur. Elle recognoistra cette verité quand il ne sera plus temps, et se repentira toute sa vie de n'avoir pas profité des bontez que j'ay eues pour la rendre heureuse.

Je crois que la Reyne vous aura escrit d'amener mes niepces à St-Jean-d'Angely[2] pour voir Sa Mté dans son passage dans ce lieu-là.

[1] On a déjà dit que Marie Mancini entretenait avec le Roi une correspondance clandestine, dont se plaignait Mazarin.

[2] Ce fut, en effet, dans cette ville qu'eut lieu l'entrevue de Louis XIV avec Marie Mancini.

Août 1659. Je vous prie de dire à Hortense[1] que je seray bien ayse qu'elle me donne souvent de ses nouvelles, estant persuadé qu'elle a beaucoup d'amitié pour moy. Je suis tres-ayse des beaux vers que Mariane[2] m'envoye, et je l'ayme de tout mon cœur, vous priant, en vostre particulier, que personne n'a plus d'affection pour vous que, etc.

CXLIII.

Aff. étr., France, t. 280, f° 67. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, le 14 août 1659.

(EXTRAIT.)

L'ordinaire m'a apporté vostre depesche du 9 de ce mois, laquelle n'estant qu'en response des miennes me donne peu de matiere de vous escrire.

Il est vray que M. de Fontenay[3] n'avoit pas encore receu les depesches du Roy pour la ville de Bordeaux sur le secours que Sa M^{té} veut luy demander en cette occasion; mais il est vray aussy que, par ce qu'il m'a mandé luy-mesme, il ne pretendoit pas qu'il deust aller au-delà de cinquante mille livres. Je luy ay faict response à peu pres dans les mesmes termes que je vous en ay escrit[4], et je m'asseure qu'il n'oubliera rien pour faire faire un don plus considerable.

Je n'ay qu'à vous confirmer à l'esgard de M. le comte d'Harcourt ce que je vous ay mandé par ma derniere lettre. Sur quoy j'attends vostre response.

Il est bon pourtant que vous m'envoyiez au plus tost les anciens comptes et papiers concernant les prisonniers de guerre, avec l'estat de la despense de la nourriture de ceux qui ont esté faicts à Mardick en 1657 et, l'année passée, à la bataille des Dunes.

[1] La future duchesse de Mazarin. — [2] La future duchesse de Bouillon. — [3] Hotman, seigneur de Fontenay, intendant de Bordeaux. (Voy. ci-dessus, p. 221.)

Je vous envoye la copie qu'on avoit oublié de vous adresser des deux lettres que M. l'electeur de Cologne avoit escrites sur la neutralité de la terre de Saint-Hubert, afin que vous preniez la peine d'envoyer au president Morel les ordres du Roy en conformité de ce que desire ledict sieur Electeur. Août 1659.

M. le Procureur general m'escrit touchant les affaires de Languedoc, qu'il croiroit important d'envoyer, sans perte de temps, en cette province les ordres du Roy pour la convocation des Estats au 8 ou 10 du mois prochain dans la ville de Thoulouze, afin que, l'apprehension qu'ils avoient que Sa Mté, qui n'en sera pas esloignée pendant son sejour à Bordeaux, ne s'y transportast et ne fist faire aux Etats et au Parlement le restablissement de l'édict de Beziers, s'ils ne donnoient pas une prompte satisfaction à Sa dicte Mté, leur fust un motif pour accorder ce qu'on leur demanderoit, parce qu'autrement, sy l'assemblée avoit differé et qu'ils pussent tirer en longueur, comme ils ont accoustumé, la resolution du don gratuit, en sorte qu'ils coulassent insensiblement le temps jusques au retour du Roy à Paris, il est fort vraysemblable qu'au lieu d'augmenter le don de l'année passée, ils le diminueroient dans cette conjoncture de la negociation de la paix, ne craignant pas que, dans une saison advancée, Sa Mté voulust entreprendre un nouveau voyage pour les faire obeir; et comme je trouve cette pensée fort bonne et que je ne sçay si M. de La Vrilliere est à la cour, j'ay creu vous en devoir escrire, afin que vous en parliez au Roy et que, si Sa Mté le trouve bon, vous preniez le soing de faire envoyer les expeditions nécessaires pour la convocation desdicts Estats à Toulouze au douziesme septembre prochain.

Je vous adresse un estat de ma maison et des personnes qui sont avec moy, que je vous prie de donner à M. de Froulay, afin qu'il retienne des logemens pour eux à Bordeaux.

Août 1659.

Addition.

Le sieur de Brandt[1] m'a escrit en faveur du s[r] de Vicquefort, mais en termes fort respectueux, et seulement comme de luy, sans y employer le nom de son maistre[2]. Je luy fais response qu'encore que le Roy soit bien persuadé que M. l'electeur de Brandebourg ne prendra aucune part en ce qui regarde un gentilhomme qu'il a faict declarer n'estre plus à luy, Sa M[té] ne laissera pas neantmoins de luy escrire, et que M. de Brienne luy adressera la lettre pour la faire tenir à S. Alt. El., ainsy que je vous manday, l'ordinaire passé; à quoy j'adjousteray que, par consideration, j'escris à la Cour afin que le Roy donne ordre de mettre ledict s[r] de Vicquefort en liberté, à condition qu'on le conduira aussytost hors du royaume et qu'on accordera seulement un mois ou six semaines à sa femme et à sa famille pour donner ordre à ses affaires. En effet, je croy que, pour couper court à cette affaire, il sera mieux d'en user ainsy que de le retenir à la Bastille, et sy le Roy le trouve bon, vous pourrez envoyer les ordres necessaires pour le faire executer.

M. d'Espernon m'a prié de m'employer aupres de Sa M[té] pour faire accorder au s[r] du Buisson, qui est à luy, une charge de capitaine appointé dans le regiment de Picardie, vacante par la mort du s[r] [du Bouquet][3]; et comme ledict s[r] du Buisson est un honneste gentilhomme, qu'il (M. d'Espernon) m'a depesché en diverses rencontres, je vous prie d'en parler à Sa M[té], de ma part, et si Elle n'a point encore disposé de cette charge, je croy que ledict s[r] du Buisson mérite bien qu'Elle ayt la bonté de la luy accorder.

Je croy que vous n'avez faict donner que vingt mille livres pour les fortifications de la Fere, pour lesquelles vous sçavez qu'on avoit retenu cinquante mille livres en Champagne, dont vous vous estes servy pour payer les troupes dans le quartier d'hyver. Je vous prie donc, en ce cas, de faire payer les trente mille livres restant, car

[1] Voy. p. 233. — [2] L'électeur de Brandebourg. — [3] La copie porte : *Dabourquet.*

Chastillon a escrit au sr Colbert que le travail demeuroit [suspendu] faute d'argent. J'espere que le tresorier de l'extraordinaire [des guerres] aura de quoy acquitter cette partye, ou, au moins, ne tardera pas à l'avoir, et vous m'obligerez de donner les ordres necessaires là-dessus. Août 1659.

CXLIV.

Aff. étr., France, t. 280, f° 91. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

[Saint-Jean-de-Luz, 18 août 1659.]

Je voy, par vostre lettre du 10 de ce mois, que la partye de cinquante mille escus, donnée par la Maison-de-Ville de Paris, diminuera beaucoup par le payement de plusieurs despenses ordonneez par le Roy, dont vous prenez la peine de m'escrire, et ce pendant celles que le sr Colbert est obligé de faire, qui sont excessives, pourront estre retardées, s'il ne reçoit de promptes assistances. Ce que vous avez concerté ensemble, de differer pour quelques jours pour satisfaire aux partyes ordonnées par Sa Mté, pourroit servir de quelque chose, afin d'employer ce qu'on tirera de la Ville de Paris au payement de ce qui est plus pressé; mais comme vous serez pressé continuellement pour acquitter les autres partyes, je croy qu'il vaut mieux en sortir tout d'un coup.

Je vous conjure seulement d'empescher qu'il ne soit pas diverty un sol de ce qu'on tirera du present des villes et autres lieux, et je prie Dieu qu'il ne faille adjouster que cent mille escus de plus pour fournir à toutes les despenses indispensables qu'il faudra faire sur le sujet du mariage du Roy, sur lequel je vous diray en passant que, dans nostre seconde conference, don Louis de Haro m'en a parlé comme d'une chose tout-à-faict resolue à Madrid, m'ayant mesme faict cognoistre que le Roy son maistre s'advanceroit jusques à la frontiere, sy la Reyne le souhaitoit ainsy.

Août 1659. Je vous diray aussy qu'autant qu'on peut juger des choses, qui, par divers accidens, sont sujettes au changement, il me semble qu'on conviendra aisement des points qui estoient à adjuster pour la paix, et qu'ainsy on en doit bien esperer; mais, comme je vous marque cy-dessus, telle chose [pourroit][1] arriver que, nonobstant que l'on ayt arresté et signé les points principaux à Paris et qu'ils ayent depuis esté ratiffiez à Madrid, cette negociation n'eust pas le succez que, d'ailleurs, il y a toutes les apparences de s'en promettre.

Don Louis de Haro m'a pressé furieusement, dans les deux conferences que nous avons desjà eues ensemble, de consentir à quelque chose de plus pour M. le Prince que ce que le Roy avoit accordé à Paris, ou, du moins, qu'il plust à Sa M^té de trouver bon que le roy d'Espagne, qui s'estoit engagé par un traicté à faire restablir ledict prince et qui avoit beaucoup proffité des services qu'il luy avoit rendus, le pust rescompenser; mais j'ay tenu ferme là-dessus, comme je devois, sans luy laisser concevoir aucune esperance que, continuant à insister sur ce point, il pust rien obtenir au delà de ce que vous sçavez qui a esté accordé par le traicté signé à Paris, taschant de bien imprimer dans l'esprit dudict seigneur don Louis [de Haro] que tout ce que l'on peut attendre du Roy, c'est que Sa M^té ne s'oppose pas à des gratiffications en argent ou en autres choses de cette nature que le roy d'Espagne voulust faire audict prince.

Demain nous aurons nostre troisieme conference, et quoy que je tasche de gaigner des momens pour achever promptement toutes choses, ce flegme de la nation espagnole et le naturel mesme de don Louis ne me laisse (*sic*) pas esperer que cela finisse sytost que je voudrois. Comme je n'escris à personne qu'à vous de tout ce detail[2] et avec cette conformité, je vous prie que personne n'en ayt aucune cognoissance.

Il ne faut pas que vous soyez demeuré d'accord avec M. Le Tellier

[1] La copie porte : *pouroit ;* mais le sens indique que le conditionnel est nécessaire.

[2] Mazarin ne parle probablement que de ses correspondants de Paris. Il donnait les mêmes renseignements à Michel Le Tellier, qui se rendait à Bordeaux avec la Cour.

de ce qu'il falloit faire de l'envoy des lettres aux villes pour le don qu'on leur demande; car sans doute il n'eust manqué d'executer ce que vous auriez concerté ensemble, et en cela il est important de se bien entendre, afin que le service se fasse plus advantageux (*sic*)[1]. Cependant j'ay faict tout ce dont je me pouvois adviser, afin que le present de Bordeaux et des autres villes de Guyenne, aussy bien que de la Rochelle et de mon gouvernement[2], produise quelque chose de considerable. Août 1659.

Je n'approuve nullement ce qu'on a proposé pour porter les villes à faire un plus grand effort, qui est de leur faire esperer le rejet de la moityé de ce qu'elles donneroient sur le plat pays de leur ressort[3]; et je n'entre point dans les raisons qui m'obligent à estre de ce sentiment; mais il suffit de vous dire qu'elles sont assez fortes pour n'y avoir rien à replicquer (et il me paroist mesme, par la maniere dont vous m'en escrivez, que vous pensiez à ce party-là) et à ne preferer pas une petite utilité aux inconveniens qui s'en pourroient ensuivre[4].

Je croy ce que vous me mandez à l'esgard du don gratuit de Languedoc; il me semble qu'il ne devroit pas estre malaysé d'obliger le tresorier de la bourse[5] de ne faire pas la distraction de trois cent mille livres pour les foules[6] qu'on pretend avoir esté faictes par les gens de guerre dans la province, puisqu'il pouvoit prendre ses seuretez pour ne les pas payer, en cas que, d'icy à la fin de l'année, il se fust passé quelque chose dans le Languedoc qui donnast lieu de prendre quelque somme sur celle de cent mille escus pour les reparations des dommages que pourroient avoir soufferts, par des logemens des troupes, quelques communautez de cette province-là; mais estant asseuré que

[1] Il y a : *advantageux* dans la copie. Il faudrait peut-être lire : *advantageusement*.

[2] On a vu que Mazarin avait le gouvernement de Brouage.

[3] Le sens est : *Qu'on rejetterait la moitié de ce qu'elles donneraient sur le plat pays ou campagnes de leur ressort.*

[4] Ce dernier membre de phrase est la suite de : .... *pour n'y avoir rien à replicquer.*

[5] On nommait ainsi le trésorier des États de Languedoc; c'était, à cette époque, Penautier. Le languedoc, soumis à la taille «réelle», sur les biens-fonds, payait peu.

[6] Oppressions, vexations.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1659. cela n'arrivera pas, et que, par consequent, les cent mille escus demeureront en leur entier, il faudra se contenter de les recevoir dans le commencement de l'hyver, lorsque les troupes seront en quartier dans les lieux où l'on aura resolu de les mettre. Je vous prie seulement qu'on ne donne point d'assignations[1] là-dessus, et que, par quelques raisons que ce puisse [estre], on n'en dispose point. Car il est impossible de songer à employer cette partye à autre chose qu'à ce à quoy elle est destinée, comme tout le reste du don gratuit de Languedoc[2].

Au surplus, je suis marry de ne pouvoir pas consentir à ce que vous me proposez en faveur de M. Jeannin[3]. Vous sçavez bien ce de quoy vous estes demeuré d'accord avec moy sur ce sujet, m'ayant offert entierement le don gratuit de Languedoc pour le quartier d'hiver et pour les autres despenses qu'il y avoit à faire pour les armées, et vous estant chargé de le faire trouver bon aussy audict s^r Jeannin et de remplacer, d'ailleurs[4], ce que vous luy aviez promis qu'il tireroit sur ce fonds-là. Vous scavez aussy que, sur l'instance que vous m'en avez faicte, j'ay donné les mains que ledict Jeannin pust toucher la moitié de ce qui proviendroit de la vente des nouveaux offices que l'on creeroit en la chambre des comptes de Montpellier.

Après lui avoir parlé de diverses sommes que le Surintendant doit avoir entre les mains, Mazarin termine en insistant sur diverses dépenses indispensables, particulièrement pour les pensions des princes d'Allemagne.

[1] De mandats de payement assignés sur cette somme.

[2] Le sens est que : *Chaque partie du don gratuit de Languedoc avait sa destination spéciale.*

[3] Jeannin de Castille était un des trésoriers de l'Épargne. Nicolas Jeannin de Castille fut exilé à l'époque de la disgrâce de Fouquet (1661); il fut rappelé en 1687 et mourut en 1691. (Voy. *Journal de Dangeau,* t. III, p. 375.)

[4] A l'aide d'autres fonds.

CXLV.

Aff. étr., France, t. 280, f° 127. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 20 août 1659.

Après lui avoir accusé réception de plusieurs lettres, Mazarin ajoute :

Vous me dites d'avoir envoyé les ordres necessaires au s[r] Colbert pour ce qui regarde le comte d'Harcourt; mais vous ne me dites pas s'ils doivent estre executez, soit qu'il soit en Bourgogne, ou à Royaumont; car il faudroit examiner si, estant à Royaumont, il seroit à propos de luy faire rendre la lettre par laquelle le Roy luy ordonne de se rendre à Bordeaux. Je vous prie donc de m'informer en detail de ce que vous avez escrit là-dessus audict Colbert, parce que mon sentiment n'a esté qu'on rendist cette lettre qu'en cas qu'on vist que ces affaires de la noblesse de Normandie et d'autres provinces s'eschauffassent en sorte qu'il y eust quelque chose à craindre, et non autrement.

M. Pelon a fort bien faict de respondre ainsy que vous m'escrivez sur le present que le maire de Poitiers luy a dit que la ville pourroit faire, estant bien mieux de ne prendre rien du tout qu'une somme sy mediocre d'une sy grande ville.

Ce que vous me respondez sur le faict de M. de Bourges[1] m'oblige de vous dire que, puisqu'en sortant d'aupres de la Reyne il dit qu'il l'avoit persuadée, il est important que Sa M[té] vous donne ordre ou à un autre secrétaire d'État de luy escrire fortement sur sa mesprise et de luy marquer quelque chose d'assez precis pour luy faire apprehender des effects de l'indignation du Roy, s'il laissoit la conduite de la justice à l'impetuosité de son humeur.

[1] Sur l'archevêque de Bourges, voy. ci-dessus, p. 216, note 4.

Août 1659. Je n'ay eu aucunes nouvelles de M. le Procureur general touchant la jussion qu'on devoit envoyer au Parlement sur la declaration contre les assemblées; et non seulement il ne m'en a pas mandé son sentiment, mais je ne me souviens pas mesme d'avoir oüy parler de cette declaration ny des motifs qu'on a eus de la faire.

Je suis bien ayse de ce que vous me mandez que les cent six mille livres[1] sont encore à Lyon, et lorsque j'auray receu response de M. de Navailles et du sr Brachet, je vous escriray ce que je croiray qu'il y aura à faire là-dessus; car il pourroit arriver qu'on ne fust pas obligé d'envoyer aucun secours d'argent en Piedmont.

Je vous diray aussy que, sur ce que j'avois mandé à M. le Surintendant de presser l'execution de ce qui pourroit provenir du don gratuit de Languedoc, il me fait response que, dans ce mois et le commencement de l'autre, il feroit tenir à Lyon six cent mille livres; sur quoy l'ayant prié de faire mettre ladicte somme entre les mains d'une personne asseurée dans ladicte ville, cette partye devant preferablement à tout estre employée à acquitter ce qu'on y emprunta, lorsque le Roy y estoit, pour envoyer en Piedmont, à quoy vous donneriez ordre, comme aux autres depenses de cette nature, par la voye du tresorier de l'extraordinaire[2], [j'aurai soin] de vous faire sçavoir le temps que ledict sr Surintendant me mandera que cette somme sera à Lyon et entre les mains de qui elle aura esté mise.

Dans le reste de la lettre, Mazarin parle à Le Tellier de dépenses relatives aux fortifications de la Fère, des affaires de Provence, et des impôts à exiger des pays de Foix et de Bigorre.

[1] Destinées à l'armée d'Italie. — [2] De l'extraordinaire des guerres.

CXLVI.

Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 268 v°. — Copie du temps.

À LA COMTESSE DE SOISSONS[1].

Saint-Jean-de-Luz, 22 août 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 16, mais je ne puis pas croire que Mme la princesse de Carignan[2] ne vienne au voyage[3], apres avoir tiré entierement les trente mille livres. En tout cas, elle fera ce qu'elle voudra, et il n'y aura rien de changé pour cela.

Je vois ce que vous me mandez à l'esgard de vos sœurs[4]; mais Mme Venel m'a escrit une longue lettre, à l'instance de Marie, par laquelle elle tasche de me faire cognoistre qu'elle a sincerement cherché vostre amitié, vous en ayant escrit avec beaucoup d'empressement; et luy ayant esté impossible d'aller souper chez vous, sans desobliger le Roy qui estoit chez elle, elle vous en avoit faict des excuses que vous n'avez pas bien receues, et que mesme vous aviez respondu quelque chose d'assez desobligeant. Je ne sçay pas ce qui en est, mais, en tout cas, je vous prie de vous conduire en cela avec prudence et moderation, estant ainsy à propos pour plusieurs raisons qui vous regardent aussy bien que moy[5].

CXLVII.

Aff. étr., France, t. 280, f° 170. — Minute de la main de Roze.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 24 août 1659.

Le mareschal de L'Hospital m'a escrit que les bourgeois de Paris apprehendoient qu'à cause de l'absence du Roy l'on ne voulust apporter

[1] Olympe Mancini était à Bordeaux.

[2] Marie de Bourbon-Soissons, belle-mère de la comtesse de Soissons.

[3] C'est-à-dire, *n'accompagne le Roi dans son voyage.*

[4] Les trois Mancini (Marie, Hortense et Marie-Anne) qui étaient à Brouage.

[5] On a vu plus haut que le Roi s'était montré irrité contre le comte et la comtesse de Soissons, et leur avait attribué

Août 1659. quelque alteration à leurs privileges, soit pour l'election des eschevins, ou sous pretexte de leur prestation de serment. Il me mande qu'il les a asseurez que l'intention du Roy estoit que l'election se fist en la maniere et au temps accoustumez, et pour le serment, il propose luy mesme qu'on envoye ordre à M. le Chancelier de le recevoir, nonobstant qu'il soit, dit-il, fondé en raison et en exemple pour pouvoir pretendre que cet ordre se doit adresser à luy[1].

Comme il s'agit de conserver la tranquillité dans cette grande ville, j'estime que le Roy, peut, s'il luy plaist, donner le pouvoir à M. le Chancelier, puisque M. le Mareschal, qui y auroit seul interest, le sollicite luy-mesme, ainsy que vous verrez par la lettre cy-jointe qu'il escrit au Roy[2], et il me prie d'en parler de ma part à Sa M^té^, afin que, si Elle l'a agreable, Elle puisse commander à M. Du Plessis[3] d'envoyer sans delay ledict ordre pour M. le Chancelier et de faire response audict s^r^ mareschal en cette conformité.

CXLVIII.

Aff. étr., France, t. 280, f° 213. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE PÈRE.

[Saint-Jean-de-Luz, 25 août 1659]

(EXTRAIT.)

La lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 10me de ce mois m'a esté rendue. Il ne serviroit plus de rien de prescrire à M. d'Embrun[4] la maniere dont il devroit traiter avec les princes d'Italie. puisque avant qu'il pust recevoir les ordres qu'on luy envoyeroit

l'opposition du Cardinal à son mariage avec Marie Mancini.

[1] A lui, maréchal de l'Hôpital, comme gouverneur de Paris.

[2] Depuis *ainsy que* jusqu'à *Roy*, ce membre de phrase est écrit sur la marge.

[3] Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville, secrétaire d'État.

[4] Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun.

là-dessus, il sera arrivé à Venise; mais il faudra prendre quelque resolution, non seulement pour les puisnez desdicts princes, comme vous proposez, mais aussy pour les chefs mesmes des maisons souveraines et particulierement à l'esgard de quelques uns, qui, ayant oublié la grandeur du Roy et la dignité de sa couronne, cedent aux ministres du roy d'Espagne, lesquels[1] refusent de ceder aux ministres du Roy. Août 1659.

J'estois bien ayse de ce que M. d'Embrun, à l'exemple de M. le duc de Navailles, m'avoit escrit qu'il s'excuseroit de passer à Cazal et de voir M. le duc de Mantoue, afin de n'estre pas obligé de se contenter du traitement qu'on faisoit depuis quelque temps aux ambassadeurs, puisque ledict sieur duc n'avoit pas faict difficulté de donner la main[2] chez luy à Caracene[3] et [à][4] Fuen-Saldagne[5], quoy qu'ils ne soyent pas seulement grands d'Espagne; mais je ne sçay pas pour quelle raison il[6] a changé depuis, m'ayant mandé, en dernier lieu, qu'il avoit esté à Cazal et qu'il y avoit veu M. de Mantoue, qui luy avoit faict tous les honneurs imaginables, horsmis pour ce qui estoit de la main[7]. Peut-estre qu'il[8] avoit desja faict sa harangue et qu'il n'a pas

[1] *Lesquels* devrait se rapporter grammaticalement *aux ministres du roy d'Espagne;* mais, d'après l'ensemble de la phrase, ce pronom relatif représente les mots *quelques-uns,* qui se trouvent plusieurs lignes plus haut. Mazarin insiste, je crois, sur les prétentions de princes italiens qui refusaient de céder le pas aux représentants du roi de France. Il serait possible cependant que Mazarin fît allusion, dans ce passage, aux contestations pour la préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. On sait qu'elles ne furent terminées qu'en 1662 par la déclaration formelle de Philippe IV qu'à l'avenir ses représentants ne disputeraient plus le pas aux ambassadeurs du roi de France.

[2] *Donner la main* signifie : *donner la droite et céder le pas,* comme marque de déférence.

[3] Le marquis de Caracène, après avoir été longtemps gouverneur du duché de Milan, avait été nommé, en 1656, gouverneur des Pays-Bas espagnols sous l'autorité de don Juan d'Autriche.

[4] La copie porte : *en,* qui est un *lapsus* évident.

[5] Le marquis de Fuensaldagne, dont il a été souvent question dans le tome IV des *Lettres de Mazarin*, était, en 1659, gouverneur du duché de Milan.

[6] Il se rapporte *à M. d'Embrun.*

[7] *De lui donner la main.*

[8] Il se rapporte encore ici à *M. d'Embrun,* qui avait une réputation d'orateur et en tirait vanité.

Août 1659. voulu la perdre. Cela mérite bien qu'on y songe serieusement une fois pour toutes, et lorsque nous serons à la Cour, je prendray la liberté d'en dire mes sentimens au Roi, afin que Sa M^té^ puisse resoudre ce qu'Elle jugera à propos.

J'eusse bien desiré que vous eussiez esté à Bordeaux pour toutes les expeditions qu'il y aura à faire dans la conjoncture du mariage du Roy, n'y ayant qui que ce soit mieux informé de ces choses-là que vous; mais peut-estre que vous y arriverez encore à temps, puisque l'on m'asseure que vostre intention est tousjours de faire le voyage.

Vous avez receu à present la response que je vous ay adressée pour l'ambassadeur de Portugal, et veu la copie que je vous en ay envoyée. Le gentilhomme, que nous attendions, de sa part, est enfin arrivé icy, et je fais estat de le faire partir demain ou apres-demain avec celuy du Roy.

CXLIX.

Aff. étr., France, t. 280, f° 215 v°. — Copie du temps.

À M. LE COMTE DE BRIENNE LE FILS.

Saint-Jean-de-Luz, 25 août 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir accusé réception de ses lettres, Mazarin continue en ces termes :

Je vous diray sur tout ce qui regarde les affaires de Suede et de Danemark que le moins qu'on peut escrire sur cette matière est le meilleur; car nous ne devons rien faire ny dire de positif qui puisse blesser la mediation; mais si les deux roys se veulent accorder par eux-mesmes, nostre but estant, comme il est, la pacification de leurs differends, nous devons les laisser faire. Enfin la meilleure conduite que nous puissions tenir, ce me semble, est de tesmoigner, en general, grande passion de les voir d'accord, sans rien faire qui nous puisse attirer la jalousie des mediateurs ou la malveillance des parties.

Je m'estonne des plaintes qu'on faict du president Morel[1], car c'est un homme fort sage et fort regulier, qui ne faict rien sans fondement. Vous auriez pu luy escrire avant toutes choses pour vous informer des raisons qu'il a d'en user comme il faict touchant la terre de Saint-Hubert, et ce pendant luy mander que l'intention du Roy est qu'il favorise M. l'electeur de Cologne autant qu'il se pourra faire, sans prejudicier au service ny aux droits de Sa M^{té}. Vous en pourriez parler aussy à M. Le Tellier, qui peut-estre aura cognoissance de cette affaire-là. Août 1659.

Mazarin termine en recommandant au jeune Brienne de faire expédier pour le cardinal Maldachini[2] une pension de neuf mille livres sur des bénéfices de France.

CL.

Aff. étr., France, t. 280, f° 193. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 25 août 1659.

(EXTRAIT.)

Les deux dernieres depesches que j'ay receues de vous sont des 22 et 23 de ce mois, et vous avez bien faict de retirer celle que vous aviez donnée à M. de Noailles et de me l'envoyer par un courrier

[1] Les mémoires du temps parlent d'un personnage de ce nom, qui avait été chargé de missions diplomatiques et qui vécut jusqu'en décembre 1719. (Voy. le *Journal de Dangeau,* t. XVIII, p. 188, et la note de Saint-Simon sur ce passage.) Contrairement à son habitude, Saint-Simon ne dit que du bien de l'abbé Morel : «Cet abbé Morel, dit-il, était d'une honnête famille de Paris de conseillers au Parlement, bon vivant, ami de Saint-Pouanges, et par lui connu de M. de Louvois, homme d'esprit, de beaucoup de sens, sûr, secret, vrai et judicieux, et de plus homme d'honneur et si désintéressé, qu'il ne s'est jamais soucié de fortune ni de biens. On s'est toujours trouvé bien de lui partout où on l'a employé.» Dangeau dit que l'abbé Morel mourut *fort âgé,* en 1719. Il est donc possible qu'il ait été chargé de missions diplomatiques dès 1659.

[2] François Maldachini, ou mieux Maidalchini, né en 1621, cardinal en 1647, mort en 1700. Il était neveu de la célèbre Olympia Maldachini, ou Maidalchini.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1659. exprez, parce qu'il a faict grande diligence. Je le fis partir hyer au soir, avec la relation de ce qui s'estoit passé icy, afin que Leurs Majestez en pussent estre informez[1]; et je vous escrivis mon sentiment sur les eschevins de Paris, ayant veu par ce que vous m'en mandiez que c'estoit une affaire qui pressoit.

Je croy tout-à-faict necessaire que le Roy escrive à M. le Chancelier d'assister au Grand Conseil[2], lorsqu'on jugera Crequy, Bermenil et Dannery[3], et les autres qui doivent estre [jugez] par contumace. C'est pourquoy je vous prie d'en escrire, sans perte de temps, adressant la lettre au sieur Colbert, qui prendra soing de la rendre à M. le Chancelier.

Je suis entierement de vostre advis qu'il n'est pas à propos d'envoyer des troupes en Normandie, comme ledict Colbert avoit proposé, et je luy escris en cette conformité; mais il faudra bien qu'il y en ayt quelques unes pour appuyer l'execution de ce que le Grand Conseil pourroit ordonner touchant le razement des maisons et la coupe des bois des coupables.

J'ay veu ce que vous me mandez qui vous a esté escrit de M. le comte d'Harcourt par le sr Bidaud, et je croy comme vous qu'il faut donner ordre à M. [Bouchu][4] de s'en aller en Bourgogne pour veiller à tout ce qui se passera dans la province, d'autant plus que j'apprends, [par][5] les lettres qu'on m'escrit de Paris, que ce Parlement-là[6] ne se conduit pas trop bien. Je vous prie donc de prendre le soing de luy faire donner cet ordre sans aucun delay et d'en escrire à M. le Procureur-general, afin qu'il le fasse promptement executer; et par ce que

[1] Cette lettre a été publiée dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[2] Voy. sur ce tribunal, qu'il ne faut pas confondre avec le Conseil du Roi, ci-dessus, p. 116, note 4, et page 37, note 1.

[3] Voy. ci-dessus, p. 243. Le nom du premier de ces gentilshommes n'est pas Créquy, mais bien Cregny-Berneville; il a déjà été question de lui dans le tome précédent.

[4] La copie porte *Bouché;* mais comme il s'agit de la Bourgogne, dont l'intendant se nommait Bouchu, je pense qu'il y a erreur dans la copie.

[5] La copie porte *que* au lieu de *par*. C'est une faute évidente.

[6] Le parlement de Bourgogne.

ledict s^r Procureur-general me mande que ce Parlement n'a pas voulu vериffier ce que les Estats [de Bourgogne] ont accordé au Roy (qui est une conduite tout-à-faict extraordinaire), je suis du mesme sentiment que luy, qu'il faut que Sa M^té appesantisse de nouveau la main sur les mutins de cette compagnie-là en les esloignant. C'est pourquoy je vous prie de vous entendre avec luy là-dessus et d'en parler au Roy, afin de pouvoir envoyer les ordres necessaires pour la punition de ceux qui seront trouvez les plus coupables. Aoust 1659.

Je vous advoue que, quand on a parlé d'une declaration contre les assemblées, j'ay pris en cela une equivoque, croyant que cela regardast celles du Parlement; mais à present je me souviens fort bien de celle qui fut resolue contre les assemblées qui se faisoient dans le royaume sans la permission du Roy.

CLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., t. 23,202, f° 548. — Original signé.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Saint-Jean-de-Luz, 28 aoust 1659.

J'escris à M. le Premier Président pour le prier de proteger la justice de l'opposition qui sera formée à de certaines lettres portant creation de deux cens barbiers, baigneurs, estuvistes et perruquiers de Paris, qui ont esté scellées sous pretexte de gratifier l'hospital general et peut-estre desja portées au Parlement. Vous pouvez croire que s'agissant de l'interest dudict hospital, que j'ay embrassé en tous rencontres avec la chaleur que l'on a veu et qui m'est plus cher qu'à qui que ce soit, je voudrois estre le premier à appuyer l'execution desdictes lettres; mais comme elles vont à la ruine de la communauté des chirurgiens et par consequent de la charge de premier barbier du Roy, dont est pourveu Barnoüin[1], je vous prie d'en empescher l'effect

[1] Barnouin ou Bernouin était le principal valet de chambre de Mazarin.

Août 1659. en ce qui dependra de vous et de contribuer, de vostre possible, à ce qu'elles soyent rapportées et rendues [nulles] comme obtenues par surprise. On peut favoriser ledict hospital par d'autres moyens, qui ne seront pas si prejudiciables à tant de familles et à une personne qui me sert comme faict ledict Barnoüin. Vous m'obligerez d'agir en ce rencontre avec le soin que vous avez accoustumé d'apporter aux choses que vous sçavez que j'affectionne.

CLII.

Bibl. nat., ms. fr. f. *Baluze*, t. 328, f° 120. — Autographe[1].

AU ROI.

Saint-Jean-de-Luz, 28 août 1659.

Je vous supplie d'estre persuadé une fois pour toutes que je ne vous sçaurois rendre un plus grand et important service que de vous parler avec la liberté que vous avez eu la bonté de me permettre lorsqu'il s'agit de vostre service et particulierement en des choses de consideration et delicates, dans lesquelles asseurement vous n'avez aucun serviteur qui puisse discourir si à fond et avec le zele que je feray.

Je commenceray par vous dire sur le point de vostre lettre du 23 qui regarde les sentimens que la personne[2] a pour moy et toutes les autres choses qu'il vous a pleu de me mander à son advantage, que je ne suis pas surpris de la maniere dont vous m'en parlez, puisque c'est la passion que vous avez pour elle qui vous empesche, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui en ont comme vous, de cognoistre ce qui en est; et je vous responds que, sans cette passion, vous tomberiez d'accord avec moy que cette personne n'a nulle amitié pour moy; qn'elle a, au contraire, beaucoup d'aversion, parce que je ne flatte pas ses folies; qu'elle a une ambition demesurée, un esprit de

[1] Quoique cette lettre ait été imprimée, elle est trop importante pour être omise dans un recueil des *Lettres de Mazarin*. — [2] Marie Mancini.

travers et emporté, un mespris pour tout le monde, nulle retenue en sa conduite et preste à faire toute sorte d'extravagances; qu'elle est plus folle qu'elle n'a jamais esté depuis qu'elle a eu l'honneur de vous voir à Saint-Jean-d'Angeli[1], et que, au lieu de recevoir de vos lettres deux fois par semaine, elle en reçoit à present tous les jours. Vous verriez enfin comme moy qu'elle a mille defauts et pas une qualité qui la rende digne de l'honneur de vostre bienveillance. Août 1659.

Vous tesmoignez, en vostre lettre, de croire que l'opinion que j'ay d'elle procede des mauvais offices qu'on luy rend. Est-il possible que vous soyez persuadé que je sois si penetrant et si habile dans les grandes affaires et que je ne voye goutte dans celles de ma famille et que je puisse douter des intentions de cette personne à mon esgard, voyant qu'elle n'oublie rien pour faire en toutes choses le contraire de ce que je veux; qu'elle met en ridicule les conseils que je luy donne pour sa conduite; qu'elle faict vanité de ce qui, à la veue de tout le monde, prejudicie à son honneur et au mien; qu'elle veut faire la maistresse et changer tous les ordres que je donne dans sa maison, et qu'elle enfin, mesprisant toutes les diligences que j'ay faictes avec tant d'amour, d'application et d'adresse pour la mettre dans le bon chemin et la rendre sage, persiste opiniastrement dans ses folies et veuille ainsi estre exposée à la risée de tout le monde, qui en faict de continuelles comedies ? Ce que il vous sera facile de voir dans les papiers que je garde et dans lesquels vous verrez le sentiment universel de tous ceux qui discourent sur cette matiere, qui est à present l'entretien des meilleurs esprits de toutes les nations.

Si la mauvaise conduite de cette personne ne prejudicioit qu'à elle et mesme à moy, je pourrois dissimuler; mais allant plus avant et continuant à faire un tort irreparable à la gloire et au repos de mon bon Maistre, il m'est impossible de le souffrir, et je serai, à la fin, contraint de prendre des resolutions par lesquelles chacun se confirme dans la croyance que, lorsqu'il s'agit de vostre service, je sacrifie tout,

[1] Cette entrevue avait eu lieu le 13 août.

Août 1659. et, si j'estois si malheureux que la passion que vous avez vous empesche de cognoistre et estimer la chose comme elle le merite, il ne me restera qu'à executer le dessein que je vous escrivis de Cadillac[1]; car enfin il n'y a puissance qui me puisse oster la libre disposition que Dieu et les lois me donnent sur ma famille, et vous serez le premier à me donner un jour des éloges du service que je vous auray rendu, qui sera asseurement le plus grand, puisque, par ma resolution, je vous auray rendu le repos et mis en estat d'estre heureux et le plus glorieux et accompli roy de la terre. Outre que mon honneur, que Jesus-Christ, qui estoit l'exemple de l'humilité, disoit qu'il ne donneroit à personne (*honorem meum nemini dabo*)[1], m'oblige à ne differer davantage à faire ce qu'il faut pour sa conservation.

Je retourne à la personne, laquelle se tient plus asseurée qu'elle ne l'a jamais esté de pouvoir disposer entierement de vostre affection aprez les nouvelles promesses que vous luy en avez faictes à Saint-Jean-d'Angeli; et je sçais que, si vous estes obligé à vous marier, elle pretend de rendre, pour toute sa vie, malheureuse la princesse qui vous espousera; ce qui ne pourra arriver sans que vous le soyez aussy et sans vous exposer à mille inconveniens qui en arriveront; car vous ne pourrez avec raison pretendre la benediction du Ciel, puisque vous n'aurez rien faict, de vostre costé, pour la meriter.

Vous avez recommencé, depuis la derniere visite (que j'avois tousjours creu qui seroit fatale, et par cette raison j'avois cherché à l'empescher), à luy escrire tous les jours non pas des lettres, mais des volumes entiers, luy donnant part des moindres choses qui se passent et ayant en elle sur tout la derniere confiance, à l'exclusion de tout le monde. Ainsy tout vostre temps est employé à lire ses lettres et à faire les vostres et, ce qui est incomprehensible, vous en usez de la sorte.

[1] Cette lettre de Cadillac porte la date du 16 juillet 1659. Mazarin y déclarait que, si le Roi persistait dans le projet d'épouser Marie Mancini, il s'embarquerait avec toute sa famille et se retirerait en Italie. Cette lettre a été publiée dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées* (t. I, p. 70).

et vous pratiquez tous les expediens imaginables pour eschauffer vostre passion, lorsque vous estes à la veille de vous marier. Ainsy vous travaillez vous mesme pour vous rendre le plus malheureux de tous les hommes; car il n'y a rien d'esgal pour cela que de se marier à contrecœur. Je vous demande, comme aussy au sujet de vostre passion, quel personnage pretend-elle de faire apres que vous serez marié. A-t-elle oublié son devoir à ce point de croire que, quand je serois assez malhonneste homme, ou pour mieux dire infame, pour le trouver bon, elle pourra faire un metier qui la deshonore? Peut-estre qu'elle s'imagine d'en pouvoir user ainsy sans que personne en murmure, ayant gagné les cœurs à tout le monde, quoy qu'il n'y ayt rien de si vray que sa maniere d'agir a tellement donné de l'aversion contre elle à tous ceux qui la cognoissent que je serois fort empesché de nommer une seule personne qui ayt de l'estime et de la bonne volonté pour elle, hors et excepté Hortense[1], qui est une enfant et qu'elle a gaignée, la flattant mal à propos en certaines choses et luy donnant de l'argent et d'autres presents, ayant trouvé, à ce que je crois, des tresors, puisque elle a refusé de prendre de l'argent que j'avois ordonné à Mme de Venel de luy faire donner par Terron[2] en la quantité qu'elle voudroit, lorsqu'elle alla à la Rochelle. Août 1659.

Le plus grand bonheur que cette personne puisse avoir est que je ne differe davantage à mettre ordre que, si je ne la puis pasrendre sage, comme je le crois impossible, ne paroissent, au moins, ses folies devant le monde; car autrement elle courroit grand risque d'estre deschirée. Vous entendrez cecy avec estonnement, parce que l'affection que vous avez pour elle ne vous donne pas lieu de voir clair en ce qui la regarde. Mais pour moy, qui ne suis pas preoccupé et qui, à quelque prix que ce soit, vous veux servir en ce rencontre, qui est le plus important de vostre vie, quand il m'en devroit couster la mienne, je vois la verité comme elle est, et je ne souffriray pas que vous en receviez du prejudice; car autrement je commettrois une

[1] Hortense Mancini. — [2] Colbert du Terron.

Août 1659. espece de trahison, et au surplus il en arrivera ce qui pourra, ne me souciant pas de mourir en faisant mon devoir et vous servant comme je suis obligé, particulierement en cette occasion dans laquelle personne ne le sçauroit faire que moy.

J'avois oublié de vous dire, pour vous faire cognoistre de plus en plus l'amitié que cette personne a pour moy, qu'elle ne m'a jamais faict l'honneur de m'escrire qu'une fois deux seuls mots, forcée à le faire par Mme de Venel, et, apres vous avoir veu à St Jean d'Angeli, une autre lettre que j'ay recogneu pour un effect de ce que vous luy avez dict, estant fort asseuré que, dans la bonté que vous avez pour moy, vous n'oubliez rien pour l'obliger à me rendre toute sorte de respect et de marques d'amitié; mais quelque pouvoir que vous ayez sur son esprit, il ne vous reussira pas de la gaigner sur ce point, et à present je vous declare qu'il ne serviroit plus de rien; et d'ailleurs comment voudriez-vous pretendre qu'elle eust de la deference et de l'amitié pour moy, qui ay des pensées toutes contraires aux siennes, c'est-à-dire qu'elle voulant estre une libertine et extravagante, je veux, au contraire, qu'elle soit moderée et sage ? Je ne doute pas qu'elle ne sçache tout ce que je me donne l'honneur de vous mander, mais tant s'en faut que je l'apprehende, que je le souhaite avec passion ; et plust à Dieu que je la creusse capable de vous respondre pertinemment sur les affaires dont vous prenez soin de luy donner part, car volontiers je la prierois de me delivrer de cette peine. Mais à la vérité, à l'aage où je suis, accablé de tant et si importantes occupations que j'ay pour vostre service et dans lesquelles il me semble d'estre assez heureux pour vous bien servir, et avec reputation et advantage pour vostre Estat, il est insupportable de me voir inquieté par une personne, qui, par toute sorte de raisons, se devroit mettre en pieces pour me soulager; et ce qui m'afflige au dernier point, c'est de voir qu'au lieu de m'assister pour me delivrer de ce chagrin et d'une si juste inquietude, vous y contribuez, donnant à cette personne, par les termes de passion que vous luy tesmoignez, le courage et la resolution de vivre comme elle faict.

J'estois tout-à-fait remis par ce que vous aviez pris la peine de m'escrire et par la conduite que vous aviez commencé de tenir depuis ma depesche de Cadillac, et j'avois creu que vous ne songiez qu'à preparer les voyes pour estre heureux dans vostre mariage; ce qui ne pouvoit estre qu'en venant à bout de la passion qui s'estoit rendue la maistresse de vostre esprit; mais j'ay veu, avec un sensible desplaisir, qu'aprez cette malheureuse visite[1], que j'eusse voulu empescher en respandant la moitié de mon sang, tout est retombé en pire estat que ce n'estoit auparavant; et il ne faut pas, s'il vous plaist, que vous m'expliquiez la chose autrement, car je le sçais à n'en pouvoir pas douter, et je puis le dire aussy bien que vous et cette personne. Songez, je vous prie, aprez cela en quel estat je puis estre, et s'il y a un plus malheureux au monde que moy, qui ay songé avec la derniere application tousjours à employer tous les moments pour relever vostre reputation, et procurer par toutes sortes de voyes, mesme les plus penibles, la gloire de vos armes, le repos de vos sujets et le bien de vostre Estat; et que je vois à present qu'une personne qui m'appartient est sur le point de renverser tout et causer vostre malheur, si vous continuez à laisser la bride à la passion que vous avez pour elle. Août 1659.

Lorsque je repassois dans ma memoire ce que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, que, en nous pouvant expliquer de vive voix, j'aurois une entiere satisfaction de l'assiette de vostre esprit, estant resolu de faire, sans reserve, tout ce que je vous dirois estre necessaire pour vostre gloire, pour estre heureux et pour le bien de vostre service, j'estois au desespoir de voir trop durer cette negociation; puisque cela m'empeschoit de me rendre auprez de vous et travailler, soubs vos ordres, à calmer vostre esprit et le mettre en estat d'estre le plus heureux et le plus grand roy du monde; mais à present j'apprehende qu'elle[2] finisse, ne sçachant pas comme vous approcher, ayant sujet de croire que ny vous ny moy n'aurons pas rien à nous dire qui

[1] L'entrevue de Saint-Jean-d'Angely dont il a été question ci-dessus, p. 253. — [2] Cette négociation.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1659. nous contente. Car comme quoy me pourrois-je m'empescher de vous representer, sans blesser la fidelité que je vous doibs et trahir mes obligations, que vous prenez un chemin tout contraire à la bienseance et au bonheur auquel vous devez aspirer, vous donnant plus en proye à la passion pour cette personne que vous n'avez jamais faict, lorsque vous estes à la veille de vous marier, estant impossible, quelque pouvoir que vous ayez sur vous et quelque progrez que vous ayez faict, par le conseil de cette personne, dans l'art de dissimuler, qu'il ne paroisse vostre aversion à ce mariage, quoy qu'il soit le plus utile, le plus grand et le plus glorieux que vous puissiez faire ?

Comme[1] pourrois-je vous taire que vous prejudiciez au bien de vos affaires; que vous vous attirez les reproches de tout le monde et que vous vous exposez à recevoir des marques de la colere de Dieu, si vous allez vous marier, haïssant la princesse que vous espouserez et ayant intention de mal vivre avec elle, ainsy que l'autre personne vous a promis de faire avec celuy qui l'espousera ? Croyez-vous que Dieu puisse besnir un tel concert et que, en usant ainsy, vous ne courriez un risque evident de recevoir autant, voire de plus grands effets de son indignation, que vous en avez jusques à cette heure ressenti de sa bonté ? Comme pourrois-je passer sous silence, sans vous tromper, la conduite que vous tenez et le soin que vous prenez de pratiquer tous les moyens imaginables pour vous rendre malheureux, puisque, au lieu de rompre tout doucement, comme vous aviez commencé de faire, un commerce qui est le plus grand obstacle à la satisfaction que, d'ailleurs, vous recevriez du mariage qui vous attend, vous l'avez restabli plus que jamais et avec plus de chaleur, sans considerer que vous allez espouser la plus grande et la plus vertueuse princesse qui soit au monde; qu'elle a eu de l'inclination pour vous au berceau[2]; qu'il n'y a rien de si advantageux, dans la conjoncture presente, pour le bien de vos affaires; qu'elle est fort bien faicte et que la beauté de l'esprit ne doibt rien à celle du corps ? C'est en cet endroit que,

[1] Comment. — [2] Allusion au projet de mariage formé, dès 1645, entre Louis XIV et Marie-Thérèse. (Voy. t. II, p. 217-218.)

estant auprez de vous, je vous conjurerois de me dire s'il n'y auroit pas de quoy vous satisfaire dans la possession de cette princesse, laquelle sans doute vous adorera, ayant comme vous avez des qualitez qui ne pourront pas longtemps donner lieu de s'en dispenser, si ce n'est qu'une autre passion que vous cultivez soigneusement, vous tient, quoy qu'il soit vray de dire que la personne qui en est cause est bien loin d'avoir la beauté, l'esprit et les agremens de la princesse qui doit estre vostre espouse, et que peut-estre elle luy puisse estre seulement comparée dans la qualité et la naissance[1]. Août 1659.

Pourrois-je vous cacher, estant auprez de vous, ce que vous avez pris la peine de dire en plusieurs rencontres, à l'occasion du mariage du marquis de Richelieu[2], qu'il n'y avoit rien de si estrange et qui merite plus de reproche que de se mesallier, et [pourrois-je] laisser de vous representer, avec le respect que je vous doibs, que les pensées que vous avez eues, et que la personne pretend qui ne sont pas effacées dans vostre esprit, sont bien contraires à celles que vous tesmoigniez à l'esgard de Richelieu, et que vous-mesme, par la decision que vous avez donnée sur son sujet, vous vous seriez jugé vous-mesme ? Et il ne faut pas alleguer, comme vous avez eu la bonté de faire plusieurs fois sur cette matiere, mesme à la presence de la Reyne, que la pensée d'espouser ladicte personne avoit pour principal motif de faire une action, à la veue de tout le monde, qui tesmoigne que, ne pouvant rescompenser assez mes services, vous l'aviez voulu faire par ce moyen; car il n'y eust eu qui que ce soit qui n'eust donné une semblable resolution à un excez d'amour et non pas à mes services. Mais, quand il seroit vray que ce seul motif vous y eust plus porté que la passion, estoit-il juste que je m'oubliasse au point d'y consentir et que, charmé d'une proposition si esclatante et si advantageuse pour moy, je puisse, pour mon interest particulier et pour relever ma reputation, y donner les mains aux despens de la vostre ? En verité, mon ambition ne va

[1] Cette comparaison de la noblesse d'une Mancini avec celle de l'Infante est évidemment ironique.

[2] On a vu que le marquis de Richelieu avait épousé la fille de Madame de Beauvais. (Cf. t. V, p. 460, note 3.)

Août 1659. pas à esviter seulement rien en ma vie qui ne soit glorieux pour vous, et je le doibs d'autant plus que, outre mon devoir, vos grandes bontez m'y obligent. Enfin j'apprehende mon retour à Bourdeaux, car asseurement je ne vous pourrois entretenir à vostre gré et ne vous dire pas avec beaucoup de force ce que dessus et d'autres choses encore plus fortes sur la mesme matiere.

Je me trouve donc fort embarrassé de ce que je deviendrois et bien plus de donner la derniere main à ce qui regarde vostre mariage; car il me semble que je promets ce qui n'est pas et que je contribue à l'establissement d'une chose qui rendra malheureuse une innocente qui merite vostre affection et vous, parce que vous travaillez pour l'estre avec la derniere fermeté. Il est temps de vous resoudre et declarer vostre volonté sans aucun desguisement; car il vaut mille fois mieux de tout rompre et continuer la guerre sans se mettre en peine des miseres de la [nation] et des prejudices que cet Etat et vos sujets en recevront que d'effectuer ce mariage, s'il n'a à produire que vostre malheur et ensuite necessairement celuy de ce royaume; et quoy que je continue à faire ce qu'il faut pour advancer la chose, cela n'empeschera pas que je n'execute ce qu'il vous plaira me commander là-dessus.

J'advoue pourtant que je le feray à regret et avec un sensible desplaisir, si je ne vois que vous fassiez en mesme temps ce qui est necessaire pour trouver de la joye dans l'execution du mariage; et ce sera alors que je feray ce que Dieu m'inspirera pour vostre bien, afin de ne manquer à rien de ce qui peut dependre de moy pour contribuer à la satisfaction que je vous doibs souhaiter dans ce mariage, ce qui ne peut estre autre chose que ce que je me donnay l'honneur de vous escrire de Cadillac fort precisement; et apres avoir bien examiné et resolu ce que je vous mandois, je veux encore adjouster, pour vous faire mieux cognoistre que la passion que vous avez vous empesche de prendre le plaisir que, d'ailleurs, vous auriez tres-grand d'espouser une si belle princesse, si grande, si spirituelle et si accomplie, que vous estiez tout resolu, ou pour mieux dire vous souhaitiez, à Lyon,

d'espouser la princesse Marguerite[1], dont la qualité et la beauté ne sont pas comparables avec l'Infante; et vous vous souviendrez, s'il vous plaist, que vous estiez fasché de ce que la Reyne et d'autres vous disoient pour vous en desgouster. Août 1659.

Voila tout ce que la passion, la fidelité et le zele que j'ay pour vostre service et pour vostre bonheur me contraignent de vous representer avec la liberté que doibt un vieux serviteur qui ne respire que vostre gloire et qui a plus d'interest et d'obligation que aucun autre à ne vous dire pas seulement [la verité], mais à sacrifier sa vie pour le service d'un si bon maistre comme vous.

Au surplus, je vous proteste que rien n'est capable de m'empescher de mourir de desplaisir, si je vois qu'une personne, qui m'appartient de si prez, vous cause plus de malheurs et de préjudices en un moment que je ne vous ay rendu de service et procuré d'advantage et de la gloire à vostre personne et à vostre Estat, du premier jour que j'ay commencé à servir.

Je vous diray aussy que j'ay entre les mains de grandes affaires comme vous sçavez, mais que asseurement il n'y en a aucune si importante comme celle-cy et qui demande avec plus d'empressement d'estre finie. C'est pourquoy, s'il en estoit besoin, j'oublierois toutes les autres, et je ne travaillerois que à celle-cy.

Je vous conjure de me faire l'honneur de vouloir lire et bien considerer cette lettre et de vouloir prendre la peine de me declarer vos intentions sans aucune retenue, afin que je puisse prendre les resolutions que j'estimeray le plus propres pour vostre service.

[1] Marguerite de Savoie. (Voy. t. VIII, p. 318, des *Lettres de Mazarin.*)

CLIII.

Bibl. nat., ms. fr. f. *Baluze*, t. 331, f° 108. — Original signé.

À J.-B. COLBERT.

Saint-Jean-de-Luz, 29 août 1659.

(EXTRAIT.)

Vous direz à Lescot[1] que j'approuve tout ce qu'il a dict sur la proposition qui a esté faicte d'un gros diamant qui est venu des Indes dans les derniers navires arrivés d'Amsterdam, et que, suivant la response qu'on luy fera, on pourra prendre resolution; car, si on se tenoit ferme à en vouloir le prix qu'on a demandé, je ne croy qu'il y faille songer.

Pour le diamant à facette en cœur, il eust esté bon qu'il n'eust pas oublié de m'en mander le poids, n'estant pas juste de faire la despense de huit mille livres, sans en estre informé; car d'ordinaire le prix de ces choses-là se faict dessus le poids et particulierement quand les diamans sont parfaits. Mais en cas qu'il vous responde qu'il est à bon marché et qu'il y a de l'advantage à l'acheter, je vous prie de payer pour cela ce que ledict Lescot vous dira; mais je ne serois pas d'advis qu'il le mist au milieu de la croix, comme il me propose, si ce n'est qu'on le puisse faire en sorte qu'on l'en puisse tirer, sans que pour cela la croix fust gastée.

Il faut que vous le sollicitiez à faire travailler incessamment aux pierres brutes que je luy ay laissées, afin que je m'en puisse servir au plus tost; mais mon intention n'est pas qu'on les mette en œuvre sans qu'auparavant je luy ordonne de le faire.

Vous luy direz que je suis bien ayse de ce qu'il me mande des pierres dont une avoit esté achevée de tailler, et l'autre le seroit huit

[1] On a déjà vu que Lescot fut chargé des principaux ouvrages d'orfèvrerie exécutés pour le mariage de Louis XIV.

ou dix jours aprez; et que, pour celle qui est faicte, je seray bien ayse qu'il la mette en un poinçon[1] en la manière qu'il me mande, afin que vous me la puissiez envoyer par la premiere occasion qui se presentera, et que, pour l'autre, qui pesoit quarante et un caras, je voudrois bien qu'il me dist si elle pourroit accompagner celle que feu M. le cardinal de Richelieu donna à la couronne, par ce que mon intention seroit, en y adjoustant deux pandeloques que nous avons, de faire de ces quatre pierres une paire de pendans d'oreille qui seroient fort propres pour la Reine future. Sept. 1659.

CLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 184 v°. — Minute ou copie de la main de Roussereau, et t. 23,202, f° 265. — Original.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Saint-Jean-de-Luz, 1er septembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu trois de vos lettres, dont la derniere est du 17 du passé, auxquelles l'accablement d'affaires où je suis m'a empesché de respondre avec ma ponctualité ordinaire. Si vous pouvez recouvrer le libelle qui a esté faict contre la paix[2], vous me ferez plaisir de me l'envoyer, et j'ay escrit à M. le surintendant qu'il me semble qu'on devroit traiter un semblable ouvrage comme il le mérite.

Je croy bien employée la gratification que vous avez faicte à la personne qui vous a donné les advis que vous m'escrivez sur les affaires de Normandie; mais je vous advoue que je suis surpris que, depuis si

[1] On appelait *poinçon* une aiguille de tête, au haut de laquelle on enchâssait une pierre précieuse. Les femmes s'en servaient pour l'ornement de leur coiffure.

[2] Le pamphlet le plus célèbre contre le traité qui se négociait est la lettre de St Évremond sur la paix des Pyrénées. L'auteur de ce pamphlet n'a été connu que plus tard.

Sept. 1659. longtemps que l'on travaille à prendre quelqu'un de ces gentilshommes condamnez, on n'en ayt encore pu venir à bout; et s'il vous peut reussir de faire arrester celuy qui devoit aller à Paris, vous rendrez un service considérable.

Si vous apprenez quelque chose de la continuation des assemblées de l'archevêque de Sens, ou de quelques cabales parmy les curez de Paris, vous m'obligerez de m'en donner part.

Je vous prie aussy de me mander qui sont ceux qui font des advances à M. le Prince dans cette conjoncture, ou de vous en bien informer pour me le dire, quand nous nous verrons.

Je ne juge pas à propos qu'on envoye aucun corps de troupes en Normandie, parce que cela asseurement pourroit faire plus de mal que de bien. Il faudra seulement y en envoyer quelques unes pour appuyer l'execution de l'arrest du Grand Conseil, s'il y a à raser des maisons ou abattre des bois des coupables.

Vous n'avez qu'à envoyer au Père Annat vostre memoire sur la permutation[1], dont vous m'escrivez, et quand je seray à la Cour, j'en parleray au Roy, et vous y rendray tout le service qui dépendra de moy.

CLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 169. — Copie du temps.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 3 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je ferois grand tort à MM. de Noailles et de Vardes, qui s'en retournent, et surtout à Bartet, qui part informé des moindres choses qui se passent icy, si je voulois entrer à vous entretenir. Je m'en remets à

[1] Il s'agissait probablement d'une permutation de bénéfices ecclésiastiques, sollicitée par l'abbé Fouquet.

leur vive voix et à M. le Tellier[1] pour ce que j'avois à escrire pour informer le *Confident* et vous de ce qui s'est passé dans la conference precedente et celle d'hier. Il n'a rien manqué[2] que tout n'ayt esté rompu dans cette dernière, comme vous verrez par la relation que j'espère en pouvoir envoyer demain au soir[3]; mais je vous puis dire qu'elle finit assez bien, et que je soustins, comme je devois, tout ce qui est deu à la dignité et au service du *Confident*, et j'espere que bientost don Louis fondra la cloche[4]. Au moins, je ne le laisseray pas en repos que cela ne soit, et le plus advantageusement pour nous qu'il me sera possible. Il croit que le meilleur [moyen] qu'il ayt en main pour nous obliger à faire les choses qu'il desire et particulierement en faveur de M. le Prince, c'est le mariage. Il me faict pitié et le fera à vous aussy, puisque vous sçavez s'il prend bien ses mesures là-dessus. Sept. 1659.

Je vous envoye une boete (*sic*) avec dix-huit eventails, qu'on m'a envoyez de Rome. Vous recevrez quatre paires de gants, que ma sœur m'a envoyez dans un paquet. Il y en avoit six paires; mais l'ayant ouvert devant Pimentel, je luy en ay donné deux, dont j'en vis une hier à don Louis de Haro, qui m'en fit compliment. Je suis à vous plus que jamais**.

[1] C'est dans la lettre du 4 sept. 1659 que Mazarin donne à Le Tellier les détails de la Conférence. Cette lettre a été imprimée dans le recueil indiqué, t. I, p. 401 et suiv.

[2] Le sens est : *il a manqué de peu.*

[3] Voy. la lettre du 4 septembre adressée à Le Tellier. Elle est imprimée dans le tome I du recueil des *Lettres de Mazarin* relatives à la paix des Pyrénées.

[4] L'expression : *fondre la cloche,* qui se trouve plusieurs fois dans les *Lettres de Mazarin,* s'emploie encore aujourd'hui dans le sens de terminer une affaire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLVI.

Aff. étr., France, t. 283, f° 98. — Copie du temps.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 6 septembre 1659.

M. l'ambassadeur Lockhart m'a donné un mémoire que je vous envoye ci-joint[1], parce que j'ay creu qu'en le lisant vous comprendriez mieux ce qu'il contient que par la deduction que je vous en aurois pu faire icy. Ce que je vous puis dire est que ledict s^r^ ambassadeur tesmoigne d'avoir cette affaire extremement à cœur, et pour cette raison je vous prie de la bien examiner, et de prendre ensuite les ordres de Sa M^té^ pour faire ce qu'il demande, si vous trouvez que la chose soit juste, ou, au moins, qu'il n'y ayt rien formellement contre l'équité.

Vous verrez qu'il desire deux choses : l'une qu'on escrive à M. le Chancelier de faire juger definitivement le procez qui est pendant au Conseil pour raison des represailles[2]; l'autre que l'on fasse surseoir les poursuites qui se font à Bayonne contre le nommé Wescomb. C'est pourquoy, si le Roy l'agree, outre ce que vous manderez à M. le Chancelier, il faudra envoyer à Bayonne à M. le mareschal de Gramont, ou au senechal de ladicte ville, un ordre de Sa Maj^té^ portant surseance desdictes poursuites jusques à ce que l'instance du Conseil soit jugée, avec injonction d'y tenir la main.

[1] Ce mémoire ne se trouve pas dans le manuscrit; mais le contenu est indiqué à la fin de cette lettre. — [2] *Des prises maritimes qui avaient eu lieu en représailles d'actes d'hostilité.*

CLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 185. — Minute de la main de Rousseréau.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 6 septembre 1659[1].

J'ay veu, par votre depesche, que le courrier S[t] Fray me rendit, hyer au soir fort tard, que vous aviez receu toutes les miennes jusques à celle qui vous avoit esté remise par le courrier du S[r] de Brisacier.

Je ferai sçavoir à don Louys la grace qu'il a plu au Roy d'accorder, à sa consideration, au S[r] de Saint-Ange, voulant bien donner les ordres necessaires pour faire commuer la peine de mort, à laquelle il sera vraysemblablement condamné, en un bannissement perpétuel, et je m'asseure qu'il estimera, comme il doit, l'honneur que Sa M[té] luy a faict en cela.

Vous avez beaucoup de raison en ce que vous me mandez qu'il faudroit qu'il y eust à la suite de la Cour un commis de l'Espargne avec de l'argent pour la despense des voyages. M. le Procureur general m'avoit mandé qu'il avoit grande peine à obliger M. de la Baziniere à faire l'advance des six derniers mois, faute de luy pouvoir donner de bonnes assignations; ce qui sera sans doute la cause de ce retardement; mais je luy escris qu'il faut absolument y en envoyer un sans delay avec les quittances pour ce qui se recevra des villes de Guyenne et les ordonnances pour en faire la distribution.

Je n'ay pas autre chose à vous respondre sur la difficulté qui s'est trouvée à l'execution de l'arrest du Conseil pour le restablissement des reformes dans l'abbaye de la Cousture du Mans[2], si ce n'est que ledict

[1] On trouve, dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées* (t. I, p. 441), une autre dépêche adressée, le 6 septembre 1659, à Michel Le Tellier. Elle est indiquée aux *Analyses* à cette date.

[2] Abbaye de Bénédictins. La préfecture du Mans occupe aujourd'hui les bâtiments de l'ancienne abbaye de la Couture.

Sept. 1659. arrest ayant esté donné sans ouyr les partyes, il n'est pas estonnant que les dicts reformez[1] se soyent pourveus au Parlement, et que l'authorité du Roy ne me paroissoit pas engagée de soustenir un advis[2], et qu'on devoit laisser poursuivre la chose dans les formes et en escrire ainsy à M. le chancelier.

Vous sçavez ma maniere d'agir, et ainsy vous croirez aysement qu'il est impossible que j'aye donné une parole si precise à M. le duc d'Orleans touchant les Srs de Rochembault et d'Aupuy[3] (?), que le Sr de Maunoury[4] presuppose par la lettre que vous en avez receue; et il me semble qu'il faudroit escrire à M. de Pommereuil[5], maistre des requestes, pour sçavoir si ces deux gentilshommes se sont tenus dans le devoir depuis les premieres assemblées; car en ce cas, S. A. R. respondant d'eux pour l'advenir, le Roy, en sa consideration, pourroit donner les ordres qu'Elle desire pour faire cesser les poursuites qui se font contre eux; mais non pas s'il se trouvoit qu'ils eussent continué de cabaler depuis mon passage à Chambord.

[1] Les moines réformés.

[2] Il y a bien dans le manuscrit *un advis* pour *l'avis* donné par le Conseil.

[3] Il faut comparer les lettres adressées à Le Tellier sur le procès fait aux gentilshommes qui avaient pris part aux assemblées de la Noblesse. Elles ont été publiées dans le tome I, p. 506 et suiv., du recueil des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* publié par M. Pierre Clément dans une lettre du 11 octobre 1659 (*ibid.*, p. 512). Pomereuil ou Pomereu parle de Rochambeau (*sic*) et Aupuy comme de deux gentilshommes, en faveur desquels avait écrit le duc d'Orléans.

[4] On trouve, parmi les maîtres des requêtes de cette époque, un sieur de Manoury ou Maunoury, reçu maître des requêtes le 16 juillet 1640.

[5] Voy. sur Pommereuil le t. VII, p. 346.

CLVIII.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 289. — Copie du temps.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 6 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Il n'y a rien de si obligeant que vostre lettre du 3[1], et qui me peut consoler davantage dans l'estat où je suis; car compatissant, comme vous faictes, à ce que je souffre, et m'asseurant de vostre amitié en termes si precis[2], je reçois un extreme soulagement. Je ne veux pas dire un seul mot des raisons que j'aurois de me plaindre de la maniere dont le *Confident* m'avoit écrit, bien differente de celle dont il avoit usé en la response qu'il fit à ma depesche de Cadillac[3], car elle ne contenoit que des marques d'amour et de tendresse et des assurances qu'il suivroit mon advis.

Enfin, quoy que les deux mots qu'il a pris la peine de m'escrire en un morceau de papier en response des trois miennes, qu'il ne me mande pas seulement avoir receues, me confirment de plus en plus quelle est l'assiette de son esprit presentement à mon esgard et que je sois assez glorieux pour ne pas me condamner lorsque je sçay avoir raison, néantmoins deferant à vostre advis, j'escris au *Confident* dans les termes que je ferois si j'avais esté si malheureux que de commettre quelque grande faute contre son service.

En quelque temps et quelque lieu que je puisse estre, il n'y aura un moment de ma vie dans lequel je n'aime le *Confident* avec la dernière tendresse, ainsi que je l'ay mandé, quoy qu'il me soit assez sen-

[1] La Reine répondait à la lettre de Mazarin du 28 août et approuvait la conduite du Cardinal.

[2] On voit, par ce passage et par l'ensemble de la lettre, que la Reine et le Cardinal agissaient de concert pour combattre la passion du Roi.

[3] Voy. ci-dessus, p. 254, note 1.

Sept. 1659. sible de voir qu'ayant vescu avec moy, en la maniere que vous sçavez, des son enfance, me tesmoignant tant d'estime et d'amitié, elle soit effacée parce que son service m'obligeoit de ne le flatter pas en certaines choses, et parce que la personne que vous sçavez[1] a incessamment travaillé à cela, et elle en est venue à bout n'ayant eu, à ce qu'on m'a asseuré, jamais de repos depuis que le *Confident* luy dict, à Paris, en presence de Mme de Venel, que n'ayant pas pu gaigner sur moy ce que luy et la personne souhaitoient[2], il falloit avoir patience et ceder à mes raisons, et luy declare qu'il vouloit qu'elle sceust que, sans parler des services que je luy rendois, il m'aimoit pour le moins autant qu'elle. Ce que je vous dis en ce temps-là qui m'avait touché au fond du cœur; mais cette personne sans se faire justice, me regardant comme la seule opposition à ses desirs[3], me m'a jamais pardonné la declaration que le *Confident* eut la bonté de luy faire, si obligeante et favorable pour moy. Enfin je ne puis vous dire autre chose, en l'estat où je suis, si ce n'est que je prie continuellement le bon Dieu de m'inspirer ce que je dois faire pour le service du *Confident*.

J'espere que tout ira bien icy et qu'il recevra plus d'avantages et de gloire qu'on auroit peut-estre osé esperer; mais dans l'estat où il est, je crains que cela ne le touche pas, et je vous conjure de bien faire prier Dieu pour moy; car j'ay grand besoin de son assistance dans l'agitation où je suis de ce que j'auroy à resoudre dans cette negociation ayant le bon succez que je crois.

Je vous diray dans la derniere confiance que j'incline fort à m'en aller à La Rochelle sous pretexte de voir mon gouvernement, ne l'ayant pas faict, venant icy; car de me resoudre d'aller à Bordeaux pour ne pas vivre avec le *Confident* comme j'ay tousjours faict, cela m'est impossible.

M. le marquis de Vardes m'a depesché en grande diligence deux

[1] Marie Mancini.

[2] C'est-à-dire, *que Mazarin consentit à leur mariage.*

[3] Mazarin n'aurait pas écrit pareille chose à la reine, s'il était vrai, comme le dit Mme de Motteville, qu'il n'eût reculé que devant les menaces de cette princesse. (Voy. ci-dessous, p. 395, note 1.)

courriers pour me donner advis de la maladie, et, aprez, de la mort de la mareschale de Guebriant[1], me priant de considerer que cette perte l'accabloit au dernier point à cause des grands advantages que luy et sa famille retiroient de l'assistance de ladicte dame. Sept. 1659.

Je crois que le *Confident* sera obligé de faire quelque chose pour luy, mais non pas de donner la charge à sa femme[2], et je crois que ledict marquis mesme, cognoissant assez les raisons que le *Confident* aura de ne le faire pas, il ne la demandera pas. M. le mareschal de Villeroy m'a dict un mot de sa femme, et je luy ay respondu que c'estoit au *Confident* de le satisfaire là-dessus, apres que vous luy auriez dict vostre advis. Il ne faut pas, à mon advis; se précipiter dans le choix, et bien examiner la personne qu'on jugera propre pour un employ si delicat[3].

Je vous prie de croire que mon cœur et mes pensées sont à Bordeaux, c'est tout dire[4]. . ., et je finis en vous confirmant ce que vous sçavez mieux que moy.

CLIX.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 291. — Copie du temps.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 6 septembre 1659.

J'ay une telle veneration et un si profond respect pour vostre personne, et pour tout ce qui vient de vous; que je ne puis seulement avoir la pensée de disputer les moindres choses. Au contraire, je n'ay nulle peine à me soumettre à vos sentimens, et declarer que vous

[1] La maréchale de Guébriant (Renée du Bec-Crespin) avait été nommée dame d'honneur de la future reine de France (Marie-Thérèse d'Autriche). Elle était morte le 2 septembre 1659, en se rendant à la Cour.

[2] Le marquis de Vardes (François-René du Bec-Crespin) avait épousé Catherine de Nicolaï, fille du premier président de la Chambre des comptes de Paris.

[3] Ce fut Olympe Mancini, comtesse de Soissons, qui fut nommée dame d'honneur de Marie-Thérèse.

[4] Il est probable qu'ici et à la fin de la lettre se trouvaient les marques ordinaires ***, dont on a indiqué la signification.

Sept. 1659. avez raison en tout. Je tiendray cette conduite toute ma vie, et quelque malheur qui me puisse arriver, je responds bien qu'il ne m'arrivera pas celuy de manquer en la moindre chose à ce que je vous dois, ny mesme de n'avoir, jusqu'au dernier moment de ma vie, la dernière amitié et tendresse pour vous, quoy que j'eusse sujet d'estre asseuré que vous n'en avez plus pour moy. Vous me feriez justice, et je le recevrois pour une tres-grande grace, si vous avez la bonté de croire qu'il n'y a rien de sy vray, et que les effets vous le confirmeront en toutes rencontres.

Par les deux relations que j'envoye à M. Le Tellier[1], vous verrez en detail tout ce qui s'est passé icy, jusqu'à hier soir, et que n'ayant pas le bonheur de vous plaire en des bagatelles, par ce que vostre gloire et vostre service m'obligent de vous en parler avec la liberté que vous m'avez permis, j'ay celuy de me demesler assez bien et avec advantage et le soustien de vostre dignité, des affaires qui regardent vostre personne et vostre Estat, nonobstant les inquietudes dans lesquelles je suis, qui sont, je vous promets assez grandes, puisqu'elles ne permettent pas que je prenne aucun repos ny le jour, ny la nuit.

CLX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 187. — Minute de la main de Roussereau[1].

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

M. de Montaigu arriva hyer au soir assez tard, et m'a rendu ce matin une depesche[2] du 6 de ce mois. Je n'avois pas douté que le

[1] Ces relations ont été imprimées; on en trouvera l'indication aux *Analyses* à la fin du volume.

[2] Cette dépêche n'a pas été publiée dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*

Sr Bartet[1], par le recit qu'il feroit à Leurs Mtez des moindres choses qu'il a remarquées dans ce voyage, ne les divertist extremement. Car vous sçavez qu'il ne luy eschappe rien et qu'il accompagne ses relations de tout ce qu'elles peuvent avoir de plus agreable[2] et satisfaire davantage la curiosité de ceux qui les escoutent. Sept. 1659.

Vous direz pourtant au Roy que tout ce que j'avois mandé touchant la maniere avec laquelle les chevaux, [dont a escrit don][3] Louis de Haro, devoient estre presentez à Sa Mté comme ayant esté envoyez par le roy d'Espagne pour estre donnez, de sa part, à Sadicte Mté, se trouve sans fondement; car le mesme Pimentel, qui me l'avoit dict, me declara le mesme jour, de la part de don Louys, que c'estoit luy qui pretendoit choisir les plus beaux de ceux qu'il avoit amenez et me les donner, sans vouloir en aucune façon entrer en cognoissance de ce que l'on feroit; et que, pour ce qui estoit des galanteries et d'autres marques d'amitiés, que les deux roys avoient dessein de se donner l'un à l'autre, il lui sembloit qu'il faudroit remettre à le faire, lorsque le Roy auroit la qualité de fils, et le roy d'Espagne celle de pere.

Me voilà donc maistre de tous ces beaux chevaux qu'on estime des tresors, et le Roy doit apprehender avec raison que je n'en fasse present au Pape, et particulierement de l'attelage de carrosse, qui est sans contredit le plus beau qui soit au monde, pour respondre en partye, par ce moyen, aux graces que je reçois continuellement de la bonté de Sa Sainteté.

Et puisque nous sommes sur cette matiere de regales[4] (*sic*), je vous diray qu'estant eschappé à M. le mareschal de Gramont de dire, un de ces jours, à M. de Pimentel que j'avois apporté quantité de galanteries, desquelles je faisois estat de donner une partye à don Louys, et de le prier de faire distribuer l'autre aux personnes de qualité, qui

[1] Voy. sur Bartet le tome V, p. 799.

[2] Cette phrase écrite en interligne corrige la suivante : *et qu'en montrant les choses, il n'oublie rien de ce qui peut satisfaire*, etc.

[3] La minute peu lisible dans ce passage semble porter : *que a escrit et dict Louis de Haro.*

[4] Présents, ordinairement on écrit *regals* au pluriel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. sont auprez de luy (ce qui n'avoit pourtant esté nullement ma pensée), il est arrivé que D. Louys a resolu, de son costé, de donner des chevaux aux gens de condition, qui sont avec moy, jusque là que Pimentel luy a dict qu'il y avoit aussy *accas*, qui est à dire des haquenées, *por los senores obispos*[1], de façon que l'honneur de la France m'obligera de riposter à ces liberalitez de don Louys par d'autres qui ne soyent pas de moindre valeur.

Vous pouvez asseurer M. le prince de Conti que je n'oublieray rien de tout ce qui pourra dependre de moy pour le garantir des poursuites qui pourroient estre faictes contre luy à cause de la jouissance qu'il a eue, en vertu du don de Sa M[té], de quelques terres appartenant à M. le Prince. Il me semble, comme vous dictes, que j'ay pourveu à cela à Paris, par ce que j'ay faict inserer dans l'article du traité, qui regarde ledict s[r] Prince; mais je le reverray et en cas qu'il y faille adjouster quelque chose et que je le puisse faire, M. le prince de Conti ne doit pas douter que je m'y employe de tout mon cœur, et avec l'affection que je dois avoir pour tout ce qui le regarde.

Je suis bien ayse que M. de Montaigu soit venu icy, parce qu'il me pourra donner plusieurs esclaircissemens qui m'estoient necessaires sur les dependances de Marienbourg et de Philippeville[2], et sur tout le pays qui est aux environs.

CLXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 189. — Minute de la main de Roussereau. — Aff. étr., Pays-Bas, t. 48. — Copie du temps.

À TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

J'ay receu presque en mesme temps vos deux lettres des 29 et 31 aoust. Je commenceray à vous faire response par la derniere qui

[1] Pour les seigneurs évêques. — [2] Les places de Marienburg et de Philippeville font maintenant partie du royaume de Belgique.

regarde les assistances d'Angleterre[1] en vous advouant que je suis en quelque inquietude des suites que pourroit avoir la resolution que vous avez jugé à propos de prendre par les raisons que vous me marquez; car, bien qu'il n'y ayt pas d'apparence que don Louys [de Haro] et moy nous [nous] séparions sans que l'ouvrage de la paix ayt reçeu sa derniere perfection, neantmoins la prudence oblige d'estre tousjours en sa mesme mesffiance de ceux qui ont esté, de tout temps, considerez comme ennemis irreconciliables de la France, et nous en devons avoir encore plus à present qu'aprez une guerre de vingt-cinq ans[2] ils sont contraints, par le bon estat de nos affaires, de la terminer sans grand advantage. Sept. 1659.

C'est par cette raison que j'ay gardé une grande circonspection dans les responses que j'ay esté obligé de faire tant à la reyne d'Angleterre qu'à MM. Germain[3], Montaigu[4] et autres, qui m'escrivent continuellement pour me solliciter de porter le Roy à assister le roy d'Angleterre en cette conjoncture; car il me semble que, quand Sa M^{té} seroit persuadée, comme je le suis, qu'il vaut beaucoup mieux qu'il y ayt un roy qu'une republique en Angleterre, et que par d'autres raisons on se doit interesser dans l'equité de la cause dudict roy, on y doit bien prendre ses mesures avant que s'y engager, et de telles precautions que l'on soit pour le moins asseuré que le roy d'Angleterre nous en sçaura gré et qu'il sera de nos amys, et surtout attendre qu'il ne reste rien à adjuster pour l'execution de la paix entre les deux couronnes, à laquelle je travaille icy avec la derniere application, sans que je recognoisse jusqu'à present que don Louys se haste pour en finir sa negociation, soit que son temperament et le

[1] Il y avait alors en Angleterre un mouvement royaliste, et Turenne avait autorisé quelques officiers de son armée à y prendre part secrètement.

[2] La guerre entre la France et l'Espagne avait commencé en 1635.

[3] Lord Germyn ou Jermyn, principal conseiller de Henriette de France, reine d'Angleterre.

[4] Voy. sur l'abbé de Montaigu le t. V, p. 170, 233 et suiv. On trouvera, à la suite de cette dépêche, une lettre de Mazarin, où le Cardinal évite de donner une réponse positive.

Sept. 1659. flegme, qui est naturel à tous les Espagnols, soit cause de cette lenteur, soit (ce qui seroit fort dangereux) qu'il croye pouvoir tirer quelque advantage, tant pour le changement favorable qui pourroit arriver presentement aux affaires du roy d'Angleterre, qui est ung avec les Espagnols et engagé par un traité à leur donner toute sorte d'assistance, en cas qu'il soit restably, que par les progrez que l'Empereur et ses confederez pourroient faire contre le roy de Suede, lesquels obligeroient peut-estre celuy de Danemark à se tenir ferme à ne pas vouloir donner les mains à l'accommodement, dont il est sollicité par l'Angleterre et les Hollandois, et [exciteroient] le roy de Pologne à faire de mesme de son costé, par l'esperance que cette diversion luy donneroit de pouvoir remporter plus d'advantages sur le roy de Suede, dans la continuation d'une guerre, qu'il n'en obtiendroit par la conclusion de la paix, à laquelle les plenipotentiaires de Pologne et de Suede travaillent presentement.

Ainsy, quoyque, suivant toutes les apparences, je voye que cette negociation aura tout le succez que tous les gens de bien peuvent souhaiter, je vous advoue pourtant que je suis en quelque soupçon quand je considere que nous ferons demain une dixieme conference, et qu'en deux ou trois il estoit fort aisé de convenir de tous les points qui font differer la publication et l'execution de la paix, qui ont esté desja signez et rattifiez; ce qui est la seule cause qui m'a empesché de songer, comme j'aurois faict autrement, aux affaires d'Angleterre et de vous faire part de tous mes sentimens là dessus.

Vous considererez encore, s'il vous plaist, qu'à moins d'avoir de grandes seuretez des intentions du roy d'Angleterre à l'esgard de la France aprez son restablissement[1], nous avons subject de croire, par la conduicte qu'il a tenue et par les engagemens dans lesquels il est encore, qu'elles (ses dispositions) seront plus favorables pour l'Espagne que pour nous, d'autant plus que le chancelier[2], le marquis

[1] Charles II ne fut rétabli sur le trône d'Angleterre qu'en mai 1660. — [2] Édouard Hyde, comte de Clarendon, né en 1608, mort en 1674. Il a laissé des *Mémoires*.

d'Ormond[1] et le comte de Bristol[2], qui sont ceux qui possedent son esprit et le conduisent comme il leur plaist, non seulement ont faict paroistre d'avoir naturellement de l'aversion pour cette couronne, quoy que le dernier fust obligé à la servir par les bons traitemens que vous sçavez qu'il en a reçeus; mais l'on sçait qu'ils sont engagez et devouez à servir aveuglement l'Espagne, de laquelle ils sont pensionnaires. Sept. 1659.

Et bien que je croye que M. le duc d'Yorck conserve de la bonne volonté pour nous, il est certain que la jalousie que le roy son frere a de son merite et de l'estime que l'on faict en Angleterre de sa personne, est si grande que, quelque bon succez qui pust arriver audict Roy, auquel ledict duc d'York eust contribué plus que personne[3], il n'auroit jamais assez de crédit auprez de luy pour le porter aux choses desquelles il sera dissuadé par les personnes marquées cy-dessus et particulierement par le chancelier.

Et ce qui me feroit de la peyne, et à vous aussy, ce seroit si ledict roy venoit à mettre ses affaires en bon estat par le moyen des assistances secretes que vous auriez données au duc d'Yorck, et que les Espagnols eussent la gloire et l'advantage de son restablissement, sans les partager avec personne... Voilà tout ce que je puis dire confidemment sur ce sujet, sur lequel je vous escriray encore avec liberté à l'instant que cette negociation aura eu la fin que j'espere. Ce pendant je vous conjure de tenir tout ceci dans le dernier secret, n'ayant communiqué à personne ce que vous me mandez[4] et la response que je vous fais, et estant bien ayse de voir que vous vous estes conduict en cela d'une maniere [telle], que si les evenemens[5] ne respondent pas aux esperances du duc d'Yorck, on pourra dire qu'on aura ignoré

[1] Jacques Butler, marquis, puis duc d'Ormond, né en 1610, mort en 1668.

[2] Georges Digby, comte de Bristol, maréchal de camp en 1648, lieutenant général en 1651, mourut à 65 ans, en 1678.

[3] Cette phrase est corrigée dans la minute par les mots suivants écrits en interligne : *quelque bon succez, qu'il pust avoir, quand le duc d'York en seroit le principal auteur,* etc.

[4] L'autorisation accordée par Turenne à quelques-uns de ses officiers de servir sous le duc d'York.

[5] La copie porte : *ennemis.*

Sept. 1659. tout ce qu'auront faict quelques officiers, qui, ayant eu l'honneur de servir avec luy en France, auroient conservé de l'amitié pour sa personne et pour ses interests[1].

Il est tres important que vous ayez l'œil à tout ce qui se passera à Dunkerque, car si les revolutions qui peuvent arriver en Angleterre obligent ceux qui ont à present la principale part dans le gouvernement[2] de rappeler les troupes qui sont dans ladicte place et à Mardik, et à nous prier d'y en mettre des nostres, il le faudra faire, et en user aussy de mesme[3] si, par d'autres raisons, ceux qui commandent à Dunkerque nous convioient à accepter cette place, moyennant quelque gratiffication qu'ils desireroient pour nous la remettre[4], estant desesperez de la pouvoir conserver à cause des mouvemens survenus en Angleterre, qui pourroient donner la hardiesse et la facilité aux Espagnols d'entreprendre de s'en rendre maistres.

Je finiray cette lettre en vous disant que l'amitié que j'ay pour vous estant fondée sur ce que je ne puis pas douter que vous n'en ayez pour moy plus que pour aucun autre, et sur l'estime singuliere que je fais de vostre merite, il est impossible que l'absence et le changement des objets en puisse causer aucun dans la passion que j'auray toute ma vie de vous servir et d'embrasser avec chaleur vos interests particuliers et ceux de toute vostre maison.

J'avois oublié de vous dire que je me souviendray du s[r] de Podwitz[5]

[1] M. Guizot se demande (t. I, p. 205, de l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*) si c'était «complètement à l'insu de Mazarin que Turenne jetait dans la cause des Stuarts son nom et sa fortune». Cette lettre répond à la question de M. Guizot et prouve que Mazarin avait secrètement approuvé la conduite de Turenne, mais en se ménageant un moyen de ne pas avouer sa participation.

[2] On sait que le Long Parlement avait ressaisi le pouvoir que laissait échapper la faiblesse de Richard Cromwell.

[3] Les mots : *en user aussy de mesme* sont écrits en interligne.

[4] Le membre de phrase depuis *moyennant* jusqu'à *remettre* est aussi écrit en interligne. Mazarin hésite à énoncer le désir qu'il éprouve de reprendre Dunkerque, par achat ou autrement, si l'occasion s'en présentait.

[5] Le nom est écrit Podewiltz ou Podewilts dans la *Chronologie militaire*. Né en 1615, Henry Podewiltz fut nommé maréchal de camp en 1664 et mourut en 1696 (16 juillet).

et par ce que je l'estime et par ce qu'il est de vos amys, et ainsy, quelque chose qui puisse arriver, on aura tousjours beaucoup de consideration pour luy. Sept. 1659.

CLXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 260 v°. — Copie du temps.

À M. L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

J'ay receu toutes vos lettres, dont la derniere est du 1er du courant. Vous me ferez plaisir de m'advertir ponctuellement de ce que vous apprendrez des affaires d'Angleterre, afin que j'en puisse profiter, vous asseurant que j'ay les intentions telles que je vous ay tesmoigné plusieurs fois, et que personne ne souhaite avec plus de passion de contribuer au contentement de la reyne d'Angleterre que moy. Il faut pourtant que je me conduise en sorte que l'on n'ayt pas raison de [m'attaquer][1] d'imprudence, et d'autant plus que les affaires traisnent encore icy, quoy qu'il n'y ait pas apparence que cette negociation n'ayt [pas] le succez que tous les gens de bien desirent, nonobstant la malice de ceux qui n'oublient rien pour l'empescher, trouvant mieux leur compte dans la guerre et dans les troubles que dans la paix et dans le calme. Enfin, je ne m'expliqueray [pas] davantage, et je me contenteray de vous dire en confidence qu'il faut que M. Germyn et vous me donniez advis de tout ce qui se passera, et que vous me laissiez faire, sans exiger que je vous escrive toutes mes pensées. Vous me cognoissez et sçavez que je suis accoustumé de faire plus pour mes amys que dire. Vous l'experimenterez encore dans ce rencontre; et si[2] j'espere que je ne feray rien qui ne soit advantageux à cette couronne;

[1] Ce mot est écrit : *m'atacher;* ce qui n'a pas de sens; il faut lire : *m'attaquer* ou *m'accuser.* — [2] Dans le sens de : *et cependant j'espere.*

Sept. 1659. et la forme[1] dont je vous escriray, quelque chose qui puisse arriver, n'apportera aucun prejudice au Roy ny à ma reputation[2].

Permettez-moy que je vous dise que le secret ne se garde pas trop dans le Palais Cardinal[3], et que M. Germyn s'advance un peu trop, quand il me mande avoir escrit au roy d'Angleterre que la France l'assistera puissamment. Tous ces biais-là ne sont pas necessaires pour nous engager ny nous obliger à faire ny plus ny moins; mais, en un mot, vous aurez sujet de vous confirmer dans la croyance qu'il vous plaist avoir de ma probité et que je ne suis pas tout-à-faict ignorant de la politique.

CLXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 256. — Minute ou copie du temps.

À M. DE THOU.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

Vos lettres du 7 et [du] 14 du passé m'ont esté rendues. Je suis fasché que les grandes occupations que j'ay ne me permettent pas d'y respondre si au long ny avec la ponctualité que je souhaiterois; mais il est juste que les autres affaires, quoy qu'importantes, souffrent quelque chose en faveur de celle en[4] laquelle on travaille icy pour donner au plus tost à toute la chrestienté le moyen de jouir du repos qui luy est si necessaire. J'espere qu'on ne sera pas longtemps à mettre la derniere main à cette negociation; car tous les principaux points sont desja presque arrestez dans les neuf conferences que j'ay eues avec le seigneur don Louis de Haro.

[1] Dans le sens : *et la façon dont je vous escriray*, etc.

[2] Cette phrase est peu claire, mais il semble que Mazarin ne cherche pas à s'expliquer nettement. (Voy. la lettre précédente adressée à Turenne le même jour.)

[3] Palais Royal qu'habitait alors la reine d'Angleterre.

[4] Le manuscrit porte bien *en* et non *à*, qui semblerait préférable.

Je m'asseure que vous n'oublierez rien au lieu où vous estes pour oster les soubçons qu'on y pourroit avoir non seulement de la paix des deux couronnes, mais bien plus du mariage du Roy, avec l'Infante, puisqu'il n'y peut jamais avoir de raison particuliere qui prevaille à celle de l'Estat, lesquelles obligeront tousjours la France à entretenir une bonne correspondance avec les Provinces-Unies, et de faire, en cas de besoin, tout ce qui sera necessaire pour leur conservation. Sept. 1659.

Je vous remercie des advis que vous me donnez, et j'ay esté bien ayse de voir les discours que vous me faictes sur les affaires de Portugal, que je trouve fort sensez et fort judicieux, et qui devroient faire impression sur l'esprit de ceux qui ont la principale conduite de celles de Hollande. Je me remets du surplus[1] du contenu de vos depesches aux responses que vous fera M. le comte de Brienne, qui est prez de la personne du Roy.

Comme je m'estois remis, quand je serois prez de Sa M[té], à faire executer les ordres qui ont desjà esté donnez pour ce qui vous regarde, et que mon sejour est ce lieu-cy a esté plus long que je ne croyois, vous devez excuser que cela n'ayt pas esté faict, vous asseurant que cela sera effectué dez que je seray à Bordeaux.

CLXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 159 v°. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 291 v°.

À M[me] DE VENEL.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

Je vous advoue que je n'ay pas eu depuis longtemps un si grand plaisir que celuy que j'ay receu en voyant la lettre que ma niece[2] m'a escrite, et la nouvelle que vous me donnez de l'assiette où est

[1] Pour le surplus du contenu, etc. — [2] Marie Mancini.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. presentement son esprit, apres qu'elle a sceu que le mariage du Roy estoit tout-à-fait arresté.

Je n'avois jamais douté de son esprit; mais je m'estois mesfié de son jugement et particulierement dans un rencontre, dans lequel une forte passion accompagnée de circonstances qui la rendent furieuse ne donnoit pas lieu à la raison d'agir.

Je vous replique de nouveau que j'ay la plus grande joye du monde d'avoir une telle niece, voyant que d'elle-mesme elle a pris une si genereuse resolution et si conforme à son honneur et à ma satisfaction. Je mande au Roy ce qu'elle et vous m'escrivez qu'elle a faict; je m'asseure que Sa Majesté l'en estimera davantage, et si la France sçavoit la conduite qu'elle a tenue en ce rencontre, [elle] luy souhaiteroit toute sorte de bonheur et luy donneroit mille benedictions; mais je suis assez en estat de luy faire ressentir les effects de mon amitié et de l'inclination que j'ay tousjours eue pour elle, laquelle a esté seulement interrompue parce qu'il paroissoit qu'elle n'en avoit aucune pour moy et qu'elle ne faisoit nul cas de mes conseils, quoy qu'ils n'eussent d'autre but que son bien et le repos de son esprit.

Je vous prie de lui tesmoigner de ma part que je l'aime de tout mon cœur; que je m'en vais songer serieusement à la marier et à la rendre heureuse, et qu'elle le sera au dernier point, si elle s'applique tout de bon à profiter de la tendresse que j'ay pour elle et de l'estime que j'en fais par l'action qu'elle vient de faire; car, sans l'exagerer, je vous declare qu'elle est telle qu'il eust esté mal aisé d'en attendre une semblable d'une personne de quarante ans qui eust esté toute sa vie nourrie parmi les philosophes, et puisqu'elle se plaist à la morale, il faut que vous lui disiez de ma part qu'elle doit lire les livres qui en ont bien parlé, particulierement Seneque, dans lequel elle trouvera de quoy se consoler et se confirmer avec joye dans la resolution qu'elle a prise.

Je suis persuadé qu'elle ayme trop sa gloire, son avantage et sa reputation pour y apporter le moindre changement, et vous luy direz de ma part que je serois au desespoir si cela arrivoit, et qu'elle perdroit le merite de la plus belle action qu'elle puisse faire de sa vie.

Sept. 1659.

Je ne luy fais pas une longue response, parce que cette lettre servira toute pour elle. Je desire qu'elle m'escrive par toutes les occasions, et qu'elle me dise avec liberté tous ses sentiments; car je seray ravy de la pouvoir, par mes responses, mettre en estat d'estre aimée et estimée de tous, et de procurer par toutes sortes de voyes son contentement avèc solidité.

Il faut qu'elle se divertisse et qu'elle se promene; qu'elle prenne tous les divertissements qui pourront contribuer à entretenir son esprit dans la tranquillité que je l'y souhaitte, et s'il faut faire despense pour ses divertissemens, vous n'avez qu'à prendre de l'argent du s^r du Terron[1], qui ne vous refusera rien de ce que vous luy demanderez.

J'ay esté bien aise de la lettre qu'Hortense m'a escrite et d'autant plus que vous me mandez que c'est elle qui l'a composée. Je vous prie de l'assurer de mon amitié, et de dire à elle et à Mariane que, si le sejour de la Rochelle ne leur plaist pas, j'espere qu'elles le pourront bientost changer en un autre qui leur sera plus agreable; mais que cela ne peut estre que tout ceci ne soit achevé, si ce n'estoit que vous m'escrivissiez que ma niece prist plus de plaisir de s'en retourner à Paris. Vous luy en parlerez, prenant pourtant garde que personne n'en ayt cognoissance.

Je ne vous sçaurois assez dire l'obligation que je vous ay des soings que vous prenez de mes nieces. Je vous prie d'estre asseurée que je ne manqueray pas de la reconnoistre.

Je vois par la lettre de Mariane qu'à present mesme qu'elle a plus de raison elle manque de rime; mais que nonobstant cela je veux absolument qu'elle m'escrive tous les ordinaires dans le mesme style.

[1] Colbert du Terron.

CLXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 169 v°. — Bibl. Mazarine, n° 1719, t. 3, f° 294 v°. — Copie du temps.

À LA REYNE.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

Quoy que je ne puisse avoir une plus grande joye que celle de recevoir souvent de vos lettres, j'apprehende pourtant que cela ne vous donne de la peine, et je serois au desespoir que pour m'obliger, vous en receussiez la moindre. C'est du 5, la derniere que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire par Montaigu, et j'ay esté bien aise de voir que le *Confident* et vous ayez pris plaisir au récit que Bartet vous avoit faict en detail de tout cecy. Je voudrois bien en avoir la fin par cent mille raisons; mais je crains que le flegme et la lenteur ordinaire de Dom Louis ne soit à l'espreuve de toutes mes diligences et empressemens. Il faut qu'il se prepare demain à soutenir de grands assauts, car je suis resolu de pousser jusqu'au bout quelque defense qu'il me puisse faire.

Je n'adjousteray autre chose à l'esgard du *Confident* si ce n'est que la tendresse que j'ay pour luy est à un tel point que, si je le pouvois voir en repos et dans le chemin d'estre heureux en donnant ma vie, je la sacrifierois un quart d'heure apres, avec toutes les joyes du monde. Je ne scay pas si mes lettres l'importunent, je vous prie de me le mander, car si cela estoit, je m'abstiendrois de luy escrire.

Vous allez estre surprise, comme je l'ay esté au dernier point, mais avec grande satisfaction, c'est que ma niece m'a escrit une lettre, comme auroit pu le faire un Caton : me disant qu'elle avoit supplié le *Confident* de ne luy escrire plus, car elle en feroit de mesme, ne croyant pas devoir continuer ce commerce, après avoir sceu que son mariage estoit entierement aresté, et qu'elle le supplioit seulement de luy faire

tousjours l'honneur d'avoir de l'affection et de la bonne volonté pour elle; et Madame de Venel me dit, au long, qu'elle n'eust jamais cru un si grand changement dans l'esprit de ma niece; qu'elle est gaye, se divertit, et qu'elle ne songe qu'à faire aveuglement tout ce que je voudray avec une soumission entiere. Elle ne parle qu'en philosophe, et proteste que rien n'est capable de faire changer une resolution qu'elle croit necessaire à son honneur, et pour calmer son esprit. Ce que j'ay esté encore bien aise de voir dans les lettres de Madame de Venel, c'est que ma niece declare qu'elle est ravie de la gloire du *Confident,* et des avantages qu'il retirera d'un si grand mariage, et si proportionné à sa qualité, ne souhaittant rien avec plus de passion que le bonheur du *Confident.* Sept. 1659.

Je vous advoue que j'ay esté ravy d'une si bonne nouvelle, esperant que le *Confident* en profitera, prenant l'exemple de ma nièce. Je n'ose pas luy en escrire, mais vous pourriez bien luy tesmoigner que je vous l'ay mandé, et luy faire connoistre, de ma part, à quel point il est important qu'il ayt la bonté de n'apporter aucun changement à la resolution que ma niece a prise, puisqu'elle sera le vray remède et l'unique pour la guerison des deux. J'ay escrit à ma niece une lettre d'amitié, et en effet je suis fort satisfait d'elle.

L'interest de Madame de Chevreuse est ajusté, ayant obtenu de Dom Louis, apres quelque contestation, qu'il feroit rendre l'argent qu'il avoit donné pour Cherpon. Tout le monde veut avoir la charge de Madame de Guébriant[1]; mais c'est au *Confident* à choisir une personne de grande naissance, sage et pas trop jeune.

[1] Voir ci-dessus, p. 271, note 1.

CLXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 258. — Minute ou copie du temps avec additions et corrections interlinéaires et marginales. — Aff. étr., France, t. 283, f° 106. — Copie du temps.

À M. DE LUMBRES[1].

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous diray que vous êtes fort mal informé, quand vous dictes que l'Empereur tasche de gaigner par presens les Polonois et l'armée mesme. Je vous asseure qu'il en serait bien empesché, n'estant pas en estat de le pouvoir faire.

J'ay esté bien ayse de voir les autres advis que vous me donnez, et vous ne devez pas vous mettre beaucoup en peine des soubçons que les uns et les autres ont de vous, car c'est un malheur qui accompagne d'ordinaire les mediateurs[2], et vous vous en devez consoler d'autant plus facilement que je suis certain que, quand la paix sera faicte, chacun sera content de vous. Enfin vous n'avez qu'à faire tousjours bien et tascher d'advancer cet ouvrage autant qu'il vous sera possible, sans vous arrester à ce que les uns et les autres pourront dire de vostre conduite.

Je vous ay desjà donné des advis de tout ce qui se pourroit negocier pour faire tomber la succession de la couronne de Poloigne en la personne de l'archiduc Charles[3], frère de l'Empereur. Vous trouverez la suite de cest advis dans la lettre cy-jointe[4], dont vous donnerez part au s^r^ Akakia[5], et je m'asseure que quand vous verrez la reyne

[1] Le président de Lumbres représentait, comme on l'a déjà dit, le roi de France auprès du Gouvernement polonais.

[2] De Lumbres était un des médiateurs dans les négociations d'Oliva pour la paix entre la Suède et la Pologne.

[3] *Charles* est écrit en interligne et corrige *Ignace.* L'archiduc Charles-Joseph, né en 1649, mourut en 1664.

[4] La lettre indiquée ne se trouve que dans le manuscrit.

[5] La phrase incidente relative à Akakia est ajoutée sur la marge; Akakia était attaché à l'ambassade de France en Pologne.

[de Pologne], elle demeurera bien d'accord que nous sommes bien advertis. Sept. 1659.

Vous luy pourrez mesme dire, afin que cette Majesté cognoisse de plus en plus qu'il ne nous eschappe aucune particularité, ce qui se passe : qu'à l'instant que le père Jesuiste qu'Isola[1] a envoyé à Vienne y est arrivé, j'en ay esté adverty, comme aussy de toutes les propositions et des responses qu'on luy a faictes; mais j'ay trop de veneration et de respect pour cette reyne pour croire que son envoy[2] ayt esté faict de concert, comme il le dict[3], avec elle, et qu'elle ayt[4] declaré qu'elle souhaitoit avec plus de passion qu'aucun autre de contribuer, avec tous ses amis, pour asseurer la succession de la [couronne de] Poloigne audict archiduc, pourvu qu'il espousast sa niece[5]; car, aprez tout ce que ceste princesse m'a faict dire là-dessus si souvent et par tant d'endroits, j'estimerois avoir grand tort si je la jugeois capable d'en pouvoir user d'une autre maniere[6].

CLXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 256 v°. — Copie du temps.

À M. DE TERLON.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

J'ay esté comme un homme qui tombe des nues, lorsque j'ai veu dans votre lettre que le roi de Suède croyait que les difficultés qui se

[1] Voy. sur le baron de l'Isola le tome VI, p. 441, 538, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Que l'envoi de ce Jésuite.

[3] La phrase incidente est en interligne.

[4] Les mots *qu'elle ayt* sont en interligne.

[5] La nièce désignée était Anne de Bavière, fille d'Édouard de Bavière, prince palatin, et d'Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne. Anne de Bavière fut mariée, dans la suite, à Henri-Jules de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, qui devint prince de Condé, après la mort du Grand Condé, son père. Le duc d'Enghien fut un des prétendants à la couronne de Pologne; mais il ne réussit pas mieux que le frère de l'Empereur.

[6] Malgré ces protestations, on sent que Mazarin ne compte pas d'une manière absolue sur la reine de Pologne (Marie de Gonzague).

Sept. 1659. sont trouvez aux sauf-conduits, y ont esté apportez à dessein et par ordre de cette cour, donné à M. de Lumbres; car, quoy que vous ayez bien respondu, je puis vous jurer comme devant Dieu, qu'il n'y a rien au monde qu'on ayt tant souhaité ni qu'on desire tant que la paix entre la Suede et la Pologne. Je souhoite que Sa M[té] suedoise, qui est un des plus eclairez princes de l'Europe, n'ayt [pas] consideré que, quand mesme la France manqueroit d'affection pour les choses qui la regardent, elle seroit obligée, par son propre intérest, en cette rencontre, de souhaiter de voir terminer les differends qui entretiennent la guerre entre les deux roys.

Je vous prie de prendre occasion de dire, de ma part, au roi de de Suede que, quoy qu'on lui puisse dire, ou escrire, au prejudice de l'amitié que Sa M[té] a pour sa personne, et du tres-humble service que je lui ay voué, avec resolution de luy en donner des marques en toutes rencontres, cela ne doit faire aucun effect sur son esprit, parce que, comme ce prince a pu reconnoistre cette verité par le passé, il verra à l'advenir qu'il n'a pas un amy plus constant que le Roy et plus resolu de prendre part à tout ce qui regardera le bien de ses affaires, ny un serviteur plus passionné que moy, ni plus prest d'executer les ordres du Roy, mon maistre, en sa faveur.

Et, en effect, nous estant venu quelque advis que les Imperiaux et l'electeur de Brandebourg avoient resolu d'envoyer une armée dans la Pomeranie, je depeschay à l'instant à Paris pour trouver une somme de cent mille escus pour la remettre, sans perte de temps, à Francfort, avec ordre qu'elle fust delivrée aux ministres du roy de Suede. Vous pouvez cependant l'asseurer que, si cet advis se trouve veritable, et que l'Empereur et ses associez refusent de retirer leurs troupes de la susdicte province, si elles y sont entrées, et d'entendre à un bon accommodement avec cette M[té], par le moyen duquel l'Allemagne puisse jouir du meme repos que la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne apportera apparemment[1] à ces deux royaumes, le Roy, mon

[1] Selon toute apparence.

maistre, assistera puissamment, et, sans rien espargner, celui de Suede. A quoy vous pourrez aussy adjouster que je l'ay dejà ainsy declaré par deux fois à don Louis de Haro, lequel je sçais en avoir escrit en tels termes à Vienne, qu'on y songera plus d'une fois avant de rompre avec la Suede. Sept. 1659.

Je n'ay pas encore faict partir la personne de laquelle je vous ay souvent escrit, parceque je veux mander ce qui arrivera positivement de cette negociation, ne le pouvant pas faire presentement à cause que le point qui regarde M. le prince de Condé et pour lequel les Espagnols font de grands efforts n'est pas encore ajusté.

J'ay veu le discours que le roy de Suede vous a fait de la reyne Christine. Il ne faut pas qu'il apprehende qu'elle donne à Sentinelli, puisqu'il est disgracié, et qu'elle travaille à lui oster tout ce qu'elle lui a baillé; mais souvenez-vous de dire tousjours à cette M[té] que son service m'oblige de lui repeter souvent qu'Elle (Sa M[té]) ne doit rien oublier pour porter cette reyne de demeurer à Rome pour les raisons que je vous ay desja escrites fort au long. Le Roy en a beaucoup [de raisons] pour empescher qu'elle ne vende les biens qu'elle a en Pomeranie, parce qu'on luy voleroit tout, et qu'aprez elle lui retomberoit sans doute sur les bras.

Au reste, nous attendons icy à tout moment la nouvelle de la conclusion de la paix entre ce Roy et celuy de Danemark, laquelle, outre les advantages que cette M[té] en tirera, qui ne sont pas petits, elle pourra mieux prendre ses mesures contre les ennemis qui peuvent avoir la pensée de l'attaquer ailleurs.

Il ne faut pas que le roy de Suede croye que, continuant la guerre avec le Danemark, il en viendroit, à la fin, à bout, parce qu'il doit estre persuadé que l'Angleterre et la Hollande veulent peut-estre, par cette mesme raison, voir finir la guerre de ce costé-là, avec resolution de se declarer contre celuy des deux roys qui refusera la paix.

Sept. 1659.

CLXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 192 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. BRAND,

RÉSIDENT DE L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

J'ay receu vostre lettre du 27 du passé, et je vous advoue que j'ay esté un peu surpris de ce que vous me marquez que, lorsque vous me parlastes en dernier lieu du s^r de Vicquefort[1], je vous promis qu'on ne precipiteroit point son depart; car, si vous voulez rappeler vostre memoire, vous vous souviendrez qu'aprez m'avoir declaré qu'il n'estoit plus au service de M. l'electeur de Brandebourg, et que S. Alt. El. ne prenoit aucune part à ce qui le regardoit, vous me priastes seulement, en vostre particulier, de luy procurer quinze jours de temps pour pouvoir se preparer à partir; ce que non seulement je luy ay fait accorder; mais on luy a laissé deux mois entiers, au bout desquels ayant receu ordre de s'en aller, il a refusé d'obeir et s'est attiré volontairement le traitement qu'il a receu[2]. Je croy, neantmoins, que le Roy aura eu la bonté de le faire sortir de prison, le faisant conduire en mesme temps jusques hors du royaume, où son sejour seroit suspect par beaucoup de raisons, et de permettre à sa famille de demeurer encore un mois ou six semaines à Paris pour donner ordre à ses affaires, qui est tout ce qui se peut faire pour luy de plus favorable aprez la mauvaise conduite qu'il a tenue et la declaration qu'a faict faire M. l'Electeur qu'il ne le consideroit plus comme son ministre; et je m'asseure que S. Alt. El. sera satisfaicte de ce que j'ay desja eu le bien de luy escrire là dessus

[1] Voy. t. VII, p. 503.

[2] Ces détails paraissent avoir été ignorés des biographes de Wicquefort, qui disent simplement qu'il fut remplacé, en 1658, comme représentant de l'Électeur de Brandebourg en France.

par la lettre que j'ay adressée à M. Pawel de Raminguen[1] pour vous la remettre. Car pour ce que vous me marquez qu'on a voulu luy faire tirer quelque consequence de ce que le s^r Frischmann[2] auroit esté rappelé en mesme temps qu'on avoit ordonné audict s^r Vicquefort de sortir du royaume, Elle (S. Alt. El.) verra bientost qu'il n'y a aucun fondement et qu'on est bien esloigné d'avoir eu le moindre dessein de lui deplaire, puisque le Roy faict estat d'envoyer, au premier jour, une autre personne resider, de sa part, auprez de S. Alt. El., afin de pouvoir plus facilement cultiver l'amitié et la bonne intelligence que Sa M^té veut tousjours entretenir avec Elle; à quoy je contribueray avec soing tout ce qui pourra dependre de moy, dont je vous prie de vouloir encore asseurer S. Alt. El., et de me croire, avec beaucoup d'estime, etc. Sept. 1659.

CLXIX.

Aff. étr., Suède, t. 24, f° 503 v°.

À BIERMANN,

CONSEILLER DU ROI DE SUÈDE.

[8 septembre 1659.]

(EXTRAIT.)

Mazarin répond aux reproches du roi de Suède, Charles-Gustave, en rappelant les services que la France lui avait rendus :

« C'est elle qui a inspiré aux Anglois la resolution qu'ils ont faite d'armer puissamment par mer pour tenir en eschec les forces navales de MM. les Estats [des Provinces-Unies], qui luy[3] alloient tomber sur les bras, et qui, joinctes aux danoises, l'auroient entierement accablé par leur grandeur. Elle (la France) avoit fait retenir dans les ports

[1] Représentant de l'Électeur palatin en France.

[2] On voit, par ce passage, que le s^r Frischmann avait été chargé de représenter la France auprès de l'Électeur de Brandebourg. Il fut ensuite employé comme agent de la France à Strasbourg.

[3] *Lui* se rapporte à *Charles-Gustave.*

Sept. 1659. le second armement commandé par Ruyter, et donné le temps aux Anglois de faire le leur, et introduit, apres cela, un projet de traité de paix[1], qui avoit esté signé par les Anglois et par MM. les Estats [des Provinces-Unies].

C'est tout ce qui pouvoit se faire à son advantage, estant certain que les Anglois n'eussent jamais consenti qu'il fust devenu maistre paisible du Sund, non plus que les Hollandois[2] pour des raisons connues de tout le monde[3]. Tout ce jusqu'où leur politique a pu se relascher, par les vives poursuites qu'en a faictes la France, a esté de travailler à faire subsister le traité de Roschild, malgré le dessein contraire des Hollandois et des autres amys et confederez du roy de Danemark. »

CLXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 171. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 296 v°.

À MADAME LA COMTESSE DE SOISSONS.

Saint-Jean-de-Luz, 8 septembre 1659.

J'ay veu par vostre lettre que l'on est bien alerte au lieu où vous estes, que l'on glose sur tout et que les espritz sont bien partagez dans le desir de succez de cette negociation[4]. J'espere pourtant qu'il sera tel que les gens de bien doivent souhaiter pour la gloire et l'avantage du Roy, et le repos de son estat. J'ay entretenu M. de Montaigu avec grand plaisir sur la vie que vous faictes, et j'ay esté bien aise d'apprendre que la Marmite aille bien, quoyque je n'en doutasse pas, sçachant les assistances continuelles que vous recevez pour cela de Madame la prin-

[1] Ce traité avait été signé le 24 mai 1659.

[2] Sous-entendu : *n'y auroient consenti.*

[3] Tout le monde sait, en effet, que le Sund est la clef de la mer Baltique, où les Anglais et les Hollandais avaient un grand commerce.

[4] Cette lettre prouve que la comtesse de Soissons (Olympe Mancini) rendait compte à Mazarin de tous les bruits de la Cour.

cesse de Carignan. Je ne sçay pas si elle est encore partie de Paris, mais je sçay bien que personne ne vous aime avec plus de tendresse que moy. Sept. 1659.

CLXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 171 v°. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 297. — Copie du temps.

À LA REYNE.

Saint-Jean-de-Luz, 10 septembre 1659.

J'envoye à M. Le Tellier la relation de ce qui s'est passé dans la Conference d'hier[1], et j'espere que celle de demain me donnera le moyen de vous escrire le temps dans lequel je pourray estre debarrassé de cette negotiation qui me lasse fort, car j'avois cru qu'elle finiroit en quinze jours au plus tard.

Il me semble de voir que Dom Louis se prepare à me faire voir, lorsque le traicté de paix et les articles du mariage seront signez, l'impossibilité de faire partir l'Infante assez à temps pour arriver icy auparavant que la rigueur de l'hyver ayt commencé à se faire sentir.

Hier il me dict que l'Infante ne pouvait estre espousée que la dispense de Rome ne fut arrivée, et que, quelque diligence qu'on put faire, la personne qu'on y despescheroit ne pourroit estre de retour qu'à la fin du mois d'octobre. Il me dict aussy que le Roy son maistre estoit resolu de vous voir à quelque prix que ce fust; qu'il luy avoit faict l'honneur de lui en escrire en ces termes. Et comme il me fit cognoistre, en une autre occasion, qu'il seroit fort dangereux pour sa santé, s'il venoit dans l'hyver, je crois bien qu'un de ces jours il me dira qu'il faut remettre cette exécution au mois de mars[2]. Je n'ay pas

[1] Voy. aux *Analyses* l'indication de la dépêche adressée à Michel Le Tellier. Elle a été imprimée dans le recueil des *Lettres relatives à la paix des Pyrénées.* — [2] Le mariage fut remis au mois de juin 1660.

Sept. 1659. laissé de luy tesmoigner, aussy fortement qu'il m'a esté possible, tout ce qui me sembloit à propos pour le presser; mais tesmoignant de le souhaiter plus que moy, je ne vois pas qu'il me responde ce qui seroit necessaire pour esperer la chose au moins dans le mois de novembre, et pour moy, je suis tousjours persuadé que la connoissance qu'a Madrid des grands preparatifs qui se font pour le *Confident*, est la seule cause de ce retardement; car le roy d'Espagne voudra paroistre[1], et sa suite aussy; mais quelque effet, et depense qu'il fasse, j'oseray bien respondre que le *Confident* paroistra beaucoup mieux, et si l'on en a le temps, il pourra ordonner quelque autre chose qui augmentera l'eclat qui l'accompagnera. Je suis entierement à vous.

CLXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 193 v°. — Minute avec corrections et additions interlinéaires et marginales.

AU SURINTENDANT DES FINANCES.

Saint-Jean-de-Luz, 10 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je ne vous escris jamais pour des despenses extraordinaires sans que cela me fasse autant de peine qu'à vous, sçachant bien la difficulté que vous avez de trouver de l'argent; mais il y en a d'une necessité si absolue qu'il m'est impossible de m'en dispenser. Le secours qu'il faut envoyer au roy de Suede, que l'Empereur a attaqué dans les Estats qu'il possede en Pomeranie, est de cette nature; et, outre que le Roy s'y trouve formellement obligé par le traité de Munster, rien ne pourroit estre plus prejudiciable, en cette conjoncture, aux affaires de Sa M^té^ et plus dangereux dans les suites que de laisser opprimer le roy de Suede. C'est pourquoy je vous conjure de faire fournir cent mille escus pour les luy envoyer sans aucun delay; et cela est d'une si grande

[1] Avec magnificence.

consequence[1] que, sur quelques fonds que vous les preniez, quand mesme ce seroit sur ce que vous devez donner par mois, ou sur la mesme somme que Gourville doit payer, je l'approuveray entierement; je n'entends pas comprendre en cela le mois que je vous ay demandé, il y a desja quelque temps[2], dont l'argent doit estre distribué à divers princes d'Allemagne, à qui il est aussy extrememement important de ne donner pas sujet de se plaindre en manquant à ce qui leur a esté promis. Sept. 1659.

Je ne sçay si je vous ay escrit pour le chasteau Trompette[3]; mais vous jugerez aysement combien il importe que l'argent ne manque point pour en continuer les fortifications, afin de se prevaloir du sejour du Roy pour les pousser jusqu'à la riviere et briser ainsy les esprits trop eschauffez de la plus grande partie des [habitants][4]. Je vous prie donc d'adjuster avec les fermiers du convoy[5] qu'ils fournissent le fonds necessaire pour cela. Car je suis persuadé que, quand cet ouvrage sera achevé, on en pourra retirer assez d'utilité en toute maniere pour ne regretter pas la despense qui y aura esté faicte.

Le chevalier du guet[6] m'a escrit plusieurs lettres pour les quatre mille cinq cents livres, que vous me promistes à Vaux[7] de luy faire payer, et comme il se borne à cela, et que c'est une chose juste, je vous prie de le satisfaire, et à l'esgard de l'exempt[8] qu'il pretend [avoir] à cause de la quantité de voleurs qu'il y a à Paris, vous en userez comme vous le jugerez à propos.

[1] Ce mot, écrit en interligne, corrige *importance*.

[2] La phrase depuis : *ou sur la mesme somme* jusqu'à *quelque temps*, est écrite en interligne et corrige la suivante : *Je n'y trouverois rien à dire, parce que vous pourrez tousjours bien les remplacer aprez, bien entendu [qu'il ne faut] pas neantmoins comprendre en cela le mois que je vous ai demandé il y a longtemps*.

[3] Voy. sur ce château de Bordeaux, t. III, p. 423 et suiv. des *Lettres de Mazarin*.

[4] La fin de la phrase depuis *les esprits* est écrite sur la marge et remplace *cette ville pour tousjours*.

[5] On a déjà vu que le *convoi de Bordeaux* était un impôt qui se prélevait sur certaines denrées transportées par mer, comme les vins, eaux-de-vie, etc.

[6] Chef des troupes qui étaient chargées de veiller nuit et jour à la sûreté de Paris.

[7] Vaux-le-Vicomte (aujourd'hui Seine-et-Marne). Il a déjà été question du magnifique château que Fouquet y avait fait construire.

[8] Ce mot est écrit en abrégé et douteux.

Sept. 1659. Madame d'Aiguillon[1] me sollicite pressamment de luy faire donner quelque argent pour la garnison du Havre qui périt faute de subsistance, comme cela pourroit mettre la place en quelque hazard, particulierement dans un temps où vous sçavez qu'il y a beaucoup de malintentionnez en Normandie. Je croy qu'il faut l'assister de quelque chose, et vous m'obligerez de luy faire sçavoir que je vous en ay escrit.

Je pense que les affaires tireront icy plus de longue que l'on n'avoit creu, et comme il y aura diverses choses importantes auxquelles il faudra donner ordre de bonne heure, je vous prie de vous preparer secretement et sans qu'on s'en aperçoive à venir faire un voyage à Bordeaux, en sorte que vous puissiez partir du jour au lendemain, quand je vous manderay, et il faudra que vous songiez par advance les ordres[2] que vous aurez à laisser, et en quelle forme les expeditions qui ne pourront pas recevoir de retardement devront estre faictes en vostre absence. Je n'ay donné cognoissance à personne ny à la Cour ni icy de ce que je vous en escris, et il est bon que la chose soit secrete.

On appelait *exempt*, dans l'ancienne monarchie, des officiers attachés à certains fonctionnaires avec mission de notifier leurs ordres et de les faire exécuter. Au temps de Mazarin, les exempts du chevalier du guet étaient des agents de police d'un ordre plus relevé que les «archers». L'exempt commandait à dix archers. Pour veiller à la sûreté de la ville, pendant la nuit, le chevalier du guet n'avait alors qu'une cinquantaine d'archers, fort peu payés, — 3 sous et demi par jour, — et fort peu zélés. «Ils ne suffiraient pas à garder deux rues», disait leur chef.

[1] Voy. sur la duchesse d'Aiguillon, t. VIII, p. 371 des *Lettres de Mazarin*.

[2] Le sens est que *vous pensiez par avance aux ordres*, etc.

CLXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B. f° 195 v°. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE FABERT.

Saint-Jean-de-Luz, 10 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous prie une fois pour toutes de ne chercher point de precautions pour me parler en faveur de vos amys, puisque je sçay qu'ils ne sçauroient avoir cette qualité-là, sans meriter d'estre obligez, et quand je ne feray pas les choses que vous me proposez, vous serez aysement persuadé qu'elles ne se peuvent pas faire. Ce que l'on vous a engagé de m'escrire pour le s[r] Lantin est de cette nature, et outre qu'on vous a imposé [1], quand on vous a dict qu'il n'y avoit plus que luy du parlement de Bourgogne qui fust exilé, puisqu'il y en a encore plusieurs autres, et mesme des prisonniers [2], je m'asseure que, quand vous sçaurez que ledict Parlement continue à se conduire plus mal que jamais, ayant encore depuis peu refusé la verification de ce que les Estats de Bourgogne avoient accordé au Roy, en sorte que Sa M[té] sera peut-estre obligée de luy faire ressentir de nouveaux effects de son indignation, vous jugerez bien qu'il ne seroit ny de la bienseance ny de la prudence de faire des graces au s[r] Lantin qu'il n'a pu meriter par aucun tittre depuis ses fautes passées, dans le temps que le Roy tesmoignera estre mal satisfaict de toute sa compagnie. Il faut donc qu'il se donne patience, et quand la conjoncture sera plus favorable, je m'employeray tres-volontiers pour luy à vostre consideration.

Je suis asseuré que le Roy approuvera le choix que vous ferez pour un bailly de Sedan, et que Sa M[té] ne pourra estre que fort bien servie

[1] Dans le sens de : *on vous a trompé.* — [2] C'est-à-dire, *et qu'il y a même des membres de ce Parlement en prison.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. de la personne que vous aurez jugée capable de remplir cette charge. C'est pourquoy, quand vous serez determiné en faveur du president Morel ou de quelque autre, vous n'aurez qu'à me le mander, et j'en parleray à Sadicte M[té], afin qu'Elle ordonne qu'on en fasse les expéditions.

Mazarin termine en exprimant le regret que la ville de Sedan ne puisse pas fournir la somme de trente mille livres, qu'on lui avait demandée à l'occasion du voyage et du mariage du Roi. Il espère qu'elle ne voudra pas s'exempter seule «de secourir le Roy en un rencontre de cette qualité».

CLXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 365 v°. — Minute ou copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 10 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé de la nécessité de résister aux instances de l'ambassadeur de Hollande, Mazarin ajoute :

Je suis d'advis que l'on fasse partir le s[r] Blondel pour se rendre auprez de M. l'electeur de Brandebourg. J'escris à M. vostre fils[1] d'en parler à Sa M[té], afin que, si Elle l'agrée, vous puissiez depescher ledict s[r] Blondel, et luy donner les instructions et lettres necessaires. Je mande aussy au s[r] de Villacerf[2] de faire remettre la somme de quatre mille livres ès-mains de M. vostre fils, afin qu'il les puisse faire tenir au mesme s[r] Blondel.

Son principal ordre doit estre de porter les choses à la paix, asseurant audict s[r] Electeur que don Louis (de Haro) a promis que le Roy

[1] Henri-Louis de Loménie avait obtenu, comme on l'a dit, la survivance de la charge de secrétaire d'État occupée par son père, le comte de Brienne. Il a laissé des *Mémoires*, où l'on voit la cause de sa disgrâce.

[2] Colbert de Villacerf.

son maistre s'employeroit pour restablir le repos generalement partout et de faire cesser les jalousies et les differends qu'il y peut avoir. Sept. 1659.

Il faut, en outre, justifier la conduite que le Roy a tenue à l'esgard de Vicfort[1], expliquant bien toutes les friponneries qu'il nous a faictes au grand prejudice des affaires du Roy.

Et comme M. l'electeur de Brandebourg est tousjours en doute que le roy de Suede, lequel il a offensé, ne songe à se venger, il faut l'asseurer que sans difficulté tous ceux qui interviendront audict traité de paix seront garantis de ce qui sera arresté, et principalement le Roy, qui n'hesiteroit pas à Se declarer en faveur dudict Electeur, si, aprez la paix faicte entre eux, le roy de Suede manquoit à ce qu'il luy auroit promis.

Il faudroit songer encore à charger ledict s^r Blondel du present que le Roy veut faire à Mme l'electrice de Brandebourg. Pour cet effect j'escris presentement au s^r Colbert un billet que vous trouverez cy-joint[2], que vous prendrez la peine de luy faire rendre, s'il vous plaît. Et il n'importera pas que ledit s^r Blondel differe quelques jours de partir; car ledict s^r Electeur recevra tousjours par advance la satisfaction de sçavoir que Sa Majesté a resolu de l'envoyer auprez de luy.

CLXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 172 v°. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 298 r°. — Copie du temps.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 12 septembre 1659.

Vostre lettre du 8e m'a comblé de joye, parce qu'il m'a semblé que par les termes dont elle est conceue, je me pouvois tenir plus que jamais asseuré de l'honneur de vostre bienveillance. Vous ne pouviez

[1] Voy. ci-dessus, p. 290. — [2] Voy. aux *Analyses* le résumé de ce billet.

Sept 1659. soulager mes inquietudes avec un remède plus doux, et plus propre que celuy dont il vous a plu de vous servir, et je ne doutois pas que faisant reflexion sur les motifs qui m'ont obligé de vous escrire avec liberté, les choses que j'estimois absolument necessaires de vous mander pour vostre service, vous m'en aimeriez davantage, car enfin il ne peut jamais arriver qu'aucune consideration particuliere soit capable de porter mon esprit à la moindre chose qui vous puisse, je ne dis pas fascher, mais vous inquieter tant soit peu. J'espere de pouvoir faire partir demain M. de Montaigu avec la relation de ce qui s'est passé, et je vous puis confirmer à l'avance que, selon toutes les apparences, cette negociation aura le succez que vous pouvez souhaiter; mais il sera malaisé de vaincre la lenteur de Dom Louis au point que je voudrois pour me rendre sans plus de delay auprez de vous, et de la *Confidente*, car il y a plusieurs grandes resolutions à prendre pour vostre service, au dedans du Royaume, qu'il faut necessairement examiner auparavant devant vous.

Il ne faut pas, s'il vous plaist, que vous parliez de Dom Louis qu'en termes avantageux, ne trouvant pas mesme à redire à son flegme, en sorte qu'on donne lieu aux courtisans de le descrier, car cela pourroit faire un mauvais effect, s'il venoit à estre sceu audict Dom Louis, qui a d'ailleurs une veneration et une estime pour vostre personne au poinct que je puis souhaiter, que c'est tout dire. Je prens aussy la hardiesse de vous supplier qu'en parlant de M. le Prince, vous devez peser les parolles, car chacun est alerte là dessus; et vous pouvez tousjours dire aux occasions qui se presenteront que vous serez ravy que ledict prince revenant en France se conduise en sorte qu'il vous oblige à luy faire, de plus en plus, ressentir les effects de vostre estime et de vostre affection; et que luy ayant tout pardonné, il aura sujet d'estre content s'il employe ses talens à vous servir, comme il a fait autrefois. Car comme vous serez obligé pour un plus grand avantage de luy donner quelque chose de ce que son pere avoit, il ne seroit pas de vostre dignité de tenir à present des discours contraires. Enfin vous devez dire, dans les termes qu'il vous plaira, que Monsieur le Prince

sera heureux, s'il fait ce qu'il doit, et efface sa conduite passée par une nouvelle pleine de fidélité et de respect pour vous. Sept. 1659.

Je fais estat de mander au Surintendant de se rendre auprez de vous; mais il ne faut pas que personne en sçache rien.

CLXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 173. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 299 v°. — Copie du temps.

À LA REYNE.

Saint-Jean-de-Luz, 12 septembre 1659.

Vostre lettre du 8e m'a esté rendue par Villacerf hier au soir en sortant de la Conference, et je vous advoue qu'elle m'a extremement consolé, voyant les termes dont vous m'escrivez du *Confident,* tant à l'egard de l'amitié qu'il me conserve, que par l'assiette où est son esprit presentement, avec grande apparence que cela ira tousjours de bien en mieux. La plainte que vous me faictes de vous avoir mandé que je m'en irois à la Rochelle, aprez qu'il n'y auroit plus rien à faire icy, m'a touché, et obligé au dernier poinct; et je m'asseure que vous m'aurez fait la justice de voir avec quel cœur je vous escrivois une chose de cette nature, puisque je ne pouvois jamais esperer de repos esloigné de vous. Tout ce que je vous diray à present est que je n'auray aucune volonté lorsqu'il sera question de se conformer à la vostre, qui me servira tousjours de loy.

Je suis fort satisfait de la lettre dont le *Confident* m'a honoré, car elle me confirme ce que vous m'escrivez de son amitié pour moy, et dans la resolution dans laquelle il est de vouloir tout faire pour acquerir autant de gloire et de reputation qu'il a de puissance, et voilà tout ce que je desire au monde, et d'estre asseuré que vostre bienveillance ne me manquera jamais.

J'ay veu avec beaucoup de joye ce que le *Confident* vous a dict de la

Sept. 1659. personne[1], et de la priere qu'elle luy a faicte, car cela se rapporte entierement à ce que je vous ay escrit là dessus, et si le *Confident* a la bonté pour son bien et repos, et celui de ladicte personne, de se conformer à rompre le commerce des lettres, comme je l'en supplie de tout mon cœur, il fera asseurement ce qu'il faut pour le bonheur de tous deux. Je vous conjure d'y travailler. Je vous ay desjà mandé que je suis aussy satisfait de la dite personne que je ne l'estois pas ces jours passez, ainsy je n'ay rien à vous respondre sur les termes dont elle a escrit au *Confident*, à mon esgard. Je vous rends de nouveau treshumbles graces de tout ce qui est contenu dans vostre derniere lettre, et je vous supplie tousjours de me considerer comme j'ay esté tousjours pour et encore un peu davantage.

Je suis de vostre avis de ne se haster pas tant au choix de la *Camerera Major*[2]. Le Mar[al] de Villeroy souhaitte fort qu'elle tombe sur sa femme[3]; mais je ne croy pas que le *Confident* ny vous ayez cette pensée. Il ne faut pas faire cognoistre que je vous aye rien escrit là dessus. Je profite de cette occasion de vous escrire et au *Confident*, quoy que je ne croyois de (*sic*) le devoir que demain, par le retour de M. de Montaigu, par lequel je fais estat d'envoyer la relation de ce qui s'est passé dans la Conference d'hier[4]; et bien qu'on n'y ait pas pris la derniere resolution sur les deux poincts, je me hazarderay bien à respondre qu'elle sera telle que nous la pouvons souhaiter; mais je vous dois confirmer ce que je vous ay desjà mandé de la venue de l'Infante, de quoy il ne faut pourtant encore rien dire.

[1] Marie Mancini.

[2] La dame d'honneur qui devait remplacer la maréchale de Guébriant.

[3] La femme de Nicolas de Neufville, maréchal de Villeroy, était Madelaine de Créquy, qu'il avait épousée en 1617; elle mourut en 1675.

[4] Voy. aux *Analyses*.

CLXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 201. — Minute ou copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Saint-Jean-de-Luz, 12 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Après quelques observations sur l'emploi de l'argent que Gravel a reçu, Mazarin continue ainsi :

Vous pouvez confirmer de nouveau à MM. de Bierenklau et Snolski[1] les asseurances que vous leur avez données de l'estime et de l'amitié du Roy pour le roy de Suede et que Sa M^té continueroit à luy en donner des marques par toutes les assistances qui seront en son pouvoir. A quoy vous adjousterez que, sur les advis que j'ay eus que l'Empereur estoit entré en Pomeranie, je fais chercher cent mille escus à emprunter pour les envoyer en diligence audict roy de Suede, et que j'espere qu'ils pourront partir bientost de Paris, asseurant de plus ces deux ministres que, si cette nouvelle guerre ne finissoit pas sy tost qu'on l'espere, le roy d'Espagne tesmoignant de vouloir faire agir de bonne sorte auprez de l'Empereur, afin qu'il apporte toute sorte de facilité à un accommodement, et que la paix de France et d'Espagne puisse estre suivie de celle de tous les princes du Nord[2], en cas, dis-je, que cela ne fust pas, le Roy assistera le roy de Suede et d'hommes et d'argent beaucoup audelà de ce que Sa M^té est obligée à faire. Vous prendrez aussy cette occasion de dire à M. de Bierenklau que j'ay une

[1] Représentants du roi de Suède à Francfort.

[2] Un article spécial de la paix des Pyrénées (art. 101) déclare que les rois de France et d'Espagne réconciliés vont travailler à rétablir la paix dans le Nord de l'Europe; mais il faut ajouter que la France seule exécuta sérieusement cet article du traité et contribua à rétablir la paix à Copenhague et à Oliva en 1660.

Sept. 1659. estime particuliere pour son merite et que je n'auray point d'occasion de le servir que je n'embrasse avec joye.

Je feray remettre les douze mille escus que l'on doit payer à M. le duc de Neubourg pour le temps que vous avez promis à son deputé. On vous les envoyera de Paris en especes. Les ministres dudict s^r Duc, qui sont icy, sçavent bien de quelle maniere j'ay agi pour obliger les Espagnols à retirer de Juliers la garnison qu'ils ont dans la place, afin que S. A. en fust entierement le maistre[1]; et Elle peut juger de la qualité de l'amitié et de l'estime que le Roy a pour sa personne par le consentement que le Roy avoit donné d'abord[2] à la proposition que j'avais eu l'honneur de luy faire sur les interests dudict s^r Duc, qui estoit d'offrir aux Espagnols le choix d'une des places que nous retenons en Flandres, sans en excepter ny Gravelines ny Thionville et de la leur donner en pure perte, pourveu qu'ils voulussent restablir M. le duc de Neubourg dans la libre possession de Juliers. J'ay faict cette offre à don Louys et l'ay reiterée plusieurs fois en adjoutant toutes les raisons qui [me] pouvoient tomber dans l'esprit pour luy faire cognoistre le tort que les Espagnols auroient de ne vouloir pas rendre audict s^r duc de Neubourg une place qui luy appartenoit, quoi qu'on leur en offrist en eschange une autre sur laquelle ils n'avoient aucune pretention, et s'ils refusoient de descharger leur conscience par la restitution d'une chose sur laquelle ils n'ont aucun droit, pouvant en retirer une rescompense plus considerable que ce qu'ils rendroient à M. le duc de Neubourg, quand mesme Juliers seroit à eux en propre. Quoyque toutes les diligences que j'y ay faictes n'ayent produit aucun effect, je ne me suis pourtant pas rebuté, et j'espere par un autre biais pouvoir reussir dans le dessein, que j'ay conceu[3], de servir le duc de Neubourg avec beaucoup de gloire et de reputation pour le Roy[4], qui

[1] L'article 88 de la paix des Pyrénées contient les stipulations dont parle ici Mazarin.

[2] Immédiatement.

[3] Mot douteux, peut-être *resolu*.

[4] On a vu que Mazarin finit par obtenir la restitution de Juliers au duc de Neubourg; mais ce fut à condition que le prince de Condé et son fils le duc d'Enghien seraient rétablis dans leurs charges et dignités.

par une si belle action devoit confirmer ses alliez en Allemagne dans l'affection qu'ils ont pour cette couronne, mais encore apparemment en augmenter le nombre. Sept. 1659.

J'approuve le biais que vous avez pris pour faire parvenir à M. l'electeur de Mayence ce que je vous avois mandé. Je veux croire que les asseurances que MM. de Schœnborn[1] et de Bernebourg[2] vous ont données qu'il (l'Électeur) conservoit tousjours les mesmes sentimens pour le bien de l'Empire et pour cette couronne[3], qu'il a tesmoignez par le passé, sont bien fondées; et j'en ay beaucoup de joye non seulement par l'estime singuliere que je fais de S. Alt. Elect., mais parce que son véritable interest s'y rencontre.

Mazarin termine en annonçant que les négociations pour la conclusion de la paix sont très avancées.

CLXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 174 v°. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 300 v°. — Copie du temps.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 14 septembre 1659.

Si j'avois receu de la joye des termes dont il vous a pleu de m'escrire en dernier lieu, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous mander, vous croirez aisement que vostre lettre du 11me que je viens de recevoir, m'a rendu l'homme du monde le plus satisfait, voyant à quel point il vous plaist de m'honorer des asseurances de vostre amitié, et quoy que vous me faites justice, lorsque vous me dites d'avoir bien recognu que je n'ay eu autre but en tout ce que je vous ay escrit que vostre gloire, vostre repos et le bien de vostre service. Je vous en ay pourtant des

[1] L'électeur de Mayence se nommait Philippe de Schœnborn; il s'agit probablement ici de son frère.

[2] On a vu que Bernebourg, ou Bennebourg, était le principal conseiller de l'électeur de Mayence. (Voy. ci-dessous, p. 434.)

[3] Pour la couronne de France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. obligations infinies, et quelque résolution que j'eusse pris au contraire, j'executeray avec plaisir l'ordre que vous me mandez de vous donner tousjours avec liberté tous les sentimens que je pourray avoir dans les occasions pour vostre service. Je n'avois pas osé vous escrire la satisfaction que j'avois de la personne que vous sçavez[1], car je doutois que peut estre il ne vous seroit pas agreable, et pour cet effet, je m'adressay là dessus à la *Confidente,* sçachant bien qu'elle vous diroit tout. Je vous conjure à présent de profiter de la grace que Dieu vous fait en vous donnant un si bon exemple à suivre, et vous verrez que, prenant une généreuse résolution de faire un effort sur vous, vous aurez du repos et vous en donnerez aussy à ladite personne, et vous vous mettrez en estat d'estre heureux dans vostre mariage. Vous asseurant que l'Infante vous portera de quoy l'estre. Au surplus je ne sçaurois assez vous dire à quel point j'aime la personne que je ne croyais pas capable de faire une action telle qu'elle vient de faire; et je l'estime d'autant plus que c'estoit le seul remede propre à vous mettre en estat de vaincre vostre passion. Je me remets à la despesche que je fais à M. le Tellier et à toutes les nouvelles que M. de Montaigu vous dira.

CLXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 179. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 301 v°. — Copie du temps.

À LA REYNE.

Saint-Jean-de-Luz, 14 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Mazarin accuse réception de deux lettres de la Reine dont la dernière lui a été apportée par M. de Machaut :

Je me remets à sa vive voix à vous expliquer la confusion dans laquelle je suis pour l'excez de vos bontez. Je suis au desespoir de

[1] On a déjà dit que ces mots désignaient Marie Mancini.

ne pouvoir estre à vos pieds sitost que je voudrois pour vous en tesmoigner mon ressentiment; et je vous advoue que bien souvent je perds patience quand je me vois contraint de demeurer ici sans ‡[1], esloigné de vous et du *Confident*, et si je pouvois avec des charmes obliger Dom Louis à finir, puisque toutes mes diligences, mes addresses et empressemens n'ont de rien servy jusqu'à present, je vous asseure que je les employerois. Je ne vous parleray pas davantage là dessus, car je vous crois tout à fait persuadée, et le *Confident* aussy, que je n'oublieray rien pour gaigner des momens dans mon retour, et je pretens de me servir bien, dans la conférence de demain, de vostre dernière lettre. Sept. 1659.

Vous verrez ce que j'escris à M. le Tellier de la conversation que j'ay eue avec Dom Louis, sur le voyage du Roy d'Espagne et de l'Infante. J'ay cru à propos de mander tout en détail, affin que le *Confident* et vous en eussiez une particuliere information. Il n'y a rien si certain qu'estant nécessaire que la demande de l'Infante se face auparavant qu'on despesche pour avoir la dispense du Pape, et qu'elle ne soit espousée que lors qu'elle sera arrivée à Madrid, il est impossible qu'elle puisse estre à Fontarabie plus tost que le vingtiesme de decembre, et j'ose bien respondre qu'il n'y a nul artifice en cela. Peut estre que Dieu permet tout cecy pour donner temps au *Confident* de mettre son esprit en estat de recevoir l'Infante avec beaucoup de joye et de satisfaction, et pour moy, je l'espère ainsy et le souhaitte de tout mon cœur. Elle est pourtant si juste la passion que vous avez de voir terminer cette grande affaire que je vous excuse, lorsque vous voulez comparer vostre santé avec celle du Roy, vostre frere, et que vous dites qu'il pouvoit bien venir puisque le Roy vostre pere n'y hesita point, car il estoit, comme vous sçavez, beaucoup plus jeune, et il fit le voyage dans le mois de septembre et octobre. Le Mareschal de Villeroy qui partira mercredy, vous parlera au long là dessus et au *Confident*, et M. le Tellier prendra soin, aprez, de me faire sçavoir vos intentions. Vous avez raison de croire que je serois satisfait de la lettre

[1] On a vu que ce signe désignait la Reine.

Sept. 1659. que le Confident m'a escrit, car je l'ay esté au dernier poinct, non seulement par les asseurances qu'il me donne de son amitié par des termes fort obligeans, mais par la manière dont il me parle de sa passion, voyant qu'il est entièrement résolu de faire ses efforts pour la surmonter; et aprez ce que vous me mandez là dessus, je ne doute plus qu'il n'en vienne à bout, m'asseurant que vous ne luy refuserez pour cela toutes les assistances qui pourront dépendre de vous. Je voudrois vous dire encore mille choses; mais elles ne vous expliqueroient pas assez le déplaisir que j'ay d'estre contraint à vous escrire, lorsque je voudrois donner tout ce que j'ay au monde pour vous parler. Mais il faut se moderer, et avoir patience par pure force. Je pourrois bien vous donner des nouvelles asseurées de la Mer, car je la vois tous les jours : elle est calme depuis peu, et il y a apparence qu'elle le sera longtemps, car il n'y a pas de vents qui soufflent à présent, et les Anges la protègent, et contribuent entierement à sa tranquillité.

CLXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 269. —
Minute de la main de Roussereau. Il y a plusieurs corrections qui indiquent une minute.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 15 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay reçeu vos deux lettres des 11 et 12 de ce mois, et je commenceray à y respondre en vous disant que la nouvelle de la mort du pauvre Brachet m'a touché extremement; car il estoit capable, fidèle, affectionné. C'est un bonheur que le s[r] Robert se soit trouvé de delà[1] en ce rencontre; et comme il a cognoissance de tout, il sera le plus propre pour prendre soin des troupes et executer ce qu'il y aura à faire

[1] En Italie, où servait Brachet comme intendant de l'armée.

jusques à l'evacuation des places de Valence et Mortare[1] et que l'armée ayt repassé les monts; ce qui, à mon advis, sera bientost. Vous pourrez donc, le Roy le trouvant bon, prendre la peine de luy adresser les ordres necessaires, et je ne doute point que tout ne se passe fort bien, voyant par les lettres de M. de Navailles qu'il s'y applique de la bonne maniere. Sept. 1659.

J'ay veu la lettre que le s^r de La Croisette a escrite. J'aymerois mieux que M. de Longueville fust un peu plus froid à procurer l'advantage du Roy dans le don que Sa M^té a demandé à la ville de Rouen, et qu'en eschange il laissast executer les ordres du Roy contre ceux de la noblesse de Normandie qui s'opiniastrent à vouloir troubler le repos de la France, lorsqu'on l'establist par la paix generale. De tous costez on escrit que M. de Longueville, soit pour se conformer à la volonté de M. le Prince, soit pour agir selon son humeur, qui est tousjours portée à vouloir accommoder toutes choses, empesche que les officiers du Roy n'executent les ordres de Sa M^té à l'esgard des gentilshommes contre lesquels le Grand Conseil a donné decret de prise de corps.

Vous aurez veu, comme moi, ce que le s^r Colbert en escrit, dans l'occasion de la prise des s^rs de Bonneson, de Lambarderie et de Le Janville[2], et j'ay esté bien surpris d'apprendre que M. de Matignon[3] soit engagé dans une si belle affaire. Si cela est, c'est un effect de son grand jugement, voulant faire un party en France contre le Roy, lorsque Sa M^té ne sera plus obligée d'employer ses forces contre l'Espagne. Je vous prie d'examiner s'il seroit bon, comme je le croy, d'envoyer à M. de Longueville une lettre du Roy, qui fust un peu seche, luy reprochant que, lorsque Sa M^té s'attendoit qu'il auroit donné toutes les assistances qui pouvoient dependre de luy pour arrester les gentilshommes coupables de son gouvernement, et aux principaux desquels Elle-mesme avoit pardonné en sa consideration, il empesche

[1] Ces deux villes d'Italie furent rendues à l'Espagne par la paix des Pyrénées.

[2] Voy. ci-dessus, p. 227.

[3] François de Matignon était lieutenant général du gouverneur pour la Basse Normandie. Il mourut en 1675.

Sept. 1659. qu'on ne les poursuive, etc. Cette lettre pourroit estre accompagnée d'une autre au s[r] de la Croisette, luy tesmoignant que le Roy est fort mal satisfaict de cette conduite, Sa M[té] n'ayant rien plus à cœur que le chastiment de ces brouillons. Et si on ne jugeoit pas à propos que le Roy escrivist cette lettre, il faudroit, au moins, que vous en escrivissiez une bien forte audict s[r] de la Croisette, ostensible à M. de Longueville, luy faisant valoir que vous avez empesché que le Roy ne lui escrivist, comme il avoit resolu de faire.

Enfin, je croy qu'il faut pousser jusqu'au bout l'affaire de ces gentilshommes, car asseurement elle a de plus profondes racines qu'on ne croit, et il me semble qu'on est en bon chemin pour le faire aprez l'arrest[1] de Bonneson et des autres.

Dans la suite de cette dépèche, Mazarin parle des dépenses de la Cour et des moyens d'y fournir; puis du projet de canonisation de François de Salles, enfin d'un arrêt du Parlement pour l'affaire du chapitre de Beauvais, sur laquelle il ne donne aucun renseignement.

CLXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 178. — Minute.
Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 305 v°. — Copie du temps.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 17 septembre 1659.

Vostre lettre du 14 augmente ma joye, de plus en plus, voyant qu'il ne se peut rien adjouster à la fermeté avec laquelle vous témoignez estre resolu à faire les choses qui pourront contribuer à vostre gloire, à vostre repos, et à vous rendre heureux. Je ne souhaite rien tant au monde que cela, et j'espere que Dieu m'en fera la grace; car il me semble d'entrevoir que vous serez aisement maistre de vous,

[1] L'arrestation.

quand il vous plaira. Je n'ay rien à adjouster à ce qui est contenu dans la depesche de M. Le Tellier[1], et à ce que M. le Mareschal de Villeroy vous dira, c'est pourquoy je finiray celle-ci en vous disant, et à la *Confidente, que la pensée de faire venir le Surintendant n'est pas à cause qu'il y a quelque chose qui ne va pas bien*[2], *car je n'aurois pas manqué de vous en donner part;* mais parce que, si le mois d'octobre se passoit sans avoir au prealable donné ordre pour le renouvellement des fermes, et pour faire plusieurs choses concernans les finances que la paix donne moyen d'adjuster avec advantage, *vous perdriez plusieurs millions*, et il seroit impossible *de subsister* l'année qui vient. Voilà la seule raison qui oblige d'examiner et de conclure avec le Surintendant ce qu'il y aura à faire, et je fais estat de depescher demain Gourville[3] d'icy à Paris, pour luy demander de s'en venir en diligence à Bordeaux ou au lieu où vous serez, faisant estat d'y pouvoir estre aussy dans le temps qu'il faudra au Surintendant pour venir. Sept. 1659.

[1] Cette dépêche a été imprimée.

[2] Les mémoires de Gourville, cités dans la note suivante, prouvent que Mazarin avait reçu des plaintes sur la conduite du Surintendant; mais il jugeait nécessaire de voir Fouquet avant de donner suite à cette affaire.

[3] Voy. sur Gourville, t. VII, p. 33, des *Lettres de Mazarin*. Gourville ne dit pas, dans ses *Mémoires*, qu'il fut envoyé par le Cardinal pour amener le surintendant, Nicolas Fouquet, à Bordeaux; il se borne à raconter (p. 525, édit. Michaud et Poujoulat) qu'il vint de Paris à Bordeaux avec le Surintendant : «Comme, dit-il, j'étois alors bien avec lui (avec Fouquet), il désira que je l'accompagnasse». Gourville passe à dessein sous silence la mission que lui avait donnée Mazarin. On voit, en effet, par la suite de ses mémoires qu'il contribua alors à sauver Fouquet dont J.-B. Colbert avait révélé les dilapidations.

CLXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 204. — Minute de la main de Rousseau avec de nombreuses corrections.

AU SURINTENDANT.

Saint-Jean-de-Luz, 17 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Avant que Gourville[1] arrivast, je vous avois escrit la lettre cy-joincte, que je ne vous envoyay pas par l'ordinaire, qui partoit ce jour-là, par ce que je faisois estat de vous depescher un exprez pour respondre à ce qui est contenu dans la depesche que ledict Gourville m'a rendue. Il veut s'en retourner luy-mesme en diligence. Ainsy je profite de cette occasion pour vous dire, en premier lieu, que je ne pourrois pas estre satisfaict qu'il n'accomplist la promesse qu'il avoit faicte de payer, dans le courant de cette année, un million de livres ou environ à tout prendre, puisque l'on avoit pris ses mesures là dessus pour la subsistance des troupes qu'on estoit obligé de payer tous les mois et pour faire d'autres despenses de cette nature, qui estoient inevitables, et par ce qu'il avoit respondu que vous sçavez bien qu'il ne le peut pas faire s'il ne reçoit satisfaction sur une somme de cent mille escus que vous vous estes engagé à luy payer ou à luy laisser prendre sur le prest de la Guyenne de cette année, comme il a desja faict. Ce que je ne croy pas que vous luy ayez promis, vous pouvant vous souvenir que vous lui aviez dict, devant moy, positivement qu'il falloit qu'il payast les quatre vingt mille livres par mois, à quoy il

[1] On voit que le Surintendant avait envoyé Gourville à Mazarin probablement pour répondre à quelques reproches adressés à son administration. Gourville revint ensuite à Bordeaux avec Fouquet. Ses mémoires, qui sont loin d'être complets, ne parlent que du second voyage dans cette ville.

estoit obligé, et que vous luy donneriez satisfaction sur les cent mille escus qu'il pretendoit[1], aprez qu'il auroit compté avec vous; car vous luy indiquastes de ne demeurer pas d'accord que cette somme luy fust deue. Sept. 1659.

Ainsy je vous conjure de me sortir de cette affaire d'une maniere ou d'autre; ce que vous pouvez faire d'autant plus aysement que Gourville tombe d'accord de fournir cette somme, pourveu que vous luy donniez une bonne assignation pour estre payé de ce qui luy est deub dans l'année prochaine.

Après des détails sur l'administration financière, Mazarin répond à des allusions que faisait Fouquet aux attaques dirigées contre lui :

Je vous prie de vous expliquer plus nettement sur ce que vous me marquez qu'il y a des gens, qui paroissent zelez pour mon service[2] et promts à censurer les actions des autres, qui ne s'engageroient pas, comme vous, sans avoir de grandes indemnitez. Car je ne sçay personne assez hardy pour entreprendre de blasmer auprez de moy vostre conduite, et je ne voudrois pas que vous designassiez par là un homme, qui est à moy et que je vous puis dire estre fort esloigné de semblables sentimens. Cependant je vous replique que je donne à ce que vous faictes le prix que je dois et que je suis fort persuadé que, quand les choses, dont je vous prie, ne sont pas exécutées à point nommé, ce n'est que par pure impuissance.

J'ay esté satisfaict d'apprendre la prise des gentilshommes de Normandie, qui ont esté arrestez à Paris. C'est une affaire qu'il faut pousser; car encore qu'il n'y ayt rien à craindre pour les suites, l'authorité du Roy s'y trouve engagée; et il est de la prudence de retenir,

[1] Auxquels il prétendait avoir droit.

[2] Allusion à J.-B. Colbert, qui, vers cette époque, envoya un mémoire détaillé contre Nicolas Fouquet. Mazarin paraît croire que J.-B. Colbert était bien éloigné d'être l'ennemi de Fouquet. Il avait besoin de ces deux hommes, et il dissimulait pour les conserver à son service. Le mémoire où J.-B. Colbert proposa à Mazarin une réforme des finances est postérieur. Il porte la date du 1er octobre 1659. (Voy. ce mém. dans le t. VII, p. 164, de M. P. Clément.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. par l'exemple qu'on fera des coupables, ceux qui seroient tentez d'entrer dans de pareilles cabales à l'advenir.

A present que le parlement de Bourgogne agit mieux, le Roy pourra user de clemence envers ceux qui sont exilez de cette compagnie et adoucir l'estat où ils se trouvent, sur quoy je vous prie de me mander si celuy, pour qui M. Jeannin[1] vous a prié de m'escrire[2], est le mesme qu'un nommé Lantin, que M. le mareschal de Fabert m'a recommandé.

J'ay veu ce que vous me marquez de l'archevesque de Sens[3] et cela me faict souvenir de ce qu'on m'a dict diverses fois que Perrachon[4] est un homme qui a tousjours receu volontiers chez luy tous les frondeurs et autres gens mal affectionnez au service du Roy. C'est pourquoy il meriteroit bien qu'on recherchast sa conduite et de luy faire recevoir quelque touche qui luy fist cognoistre qu'il n'est pas hors de prise, quand on voudra le traitter avec une justice exacte.

CLXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 210. — Minute ou copie de la main de Roussereau.

À TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 18 septembre 1659.

Je viens de recevoir vostre lettre du 4, et vous ne douterez pas que je n'aye esté bien ayse de ce que vous me mandez, quand vous aurez receu celle que je vous ay escripte la semaine passée[5]. Il faut asseurement se conduire avec grande retenue dans les affaires d'An-

[1] Jeannin de Castille était un des trésoriers de l'Épargne.

[2] Mot douteux.

[3] Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin. (Voy. t. VIII, p. 274, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] Il est question, dans la collection des lettres de Colbert, de Perrachon comme d'un financier, créancier de Mazarin. Tallemant en parle aussi dans ses *Historiettes* et dit que c'était un *partisan* (financier) huguenot.

[5] Voy. ci-dessus, p. 274.

gleterre, non seulement parce qu'il est impossible qu'il y ayt rien de secret de ce qui viendra à la cognoissance du Roy[1] et de ceux qui sont dans son party, mais parce que je me confirme tous les jours de plus en plus dans la creance qu'à moins que les affaires qu'ils auront entre les mains se conduisent et reussissent d'elles-mesmes, malaysement le feront-elles par leur conseil et par leur conduite. Sept. 1659.

Je ne croy pas tout-à-faict decisif le bon succez qu'ont eu les armes du Parlement[2] auprez de Chester, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de gens tuez ou pris, et d'ailleurs que le party presbyterien est assez considerable, estant composé de personnes riches et puissantes, pour n'estre pas sytost abattu.

Il est bon aussy que vous sçachiez que j'ay pris garde que don Louys de Haro, qui avoit passion extreme et l'interest que chacun sçayt pour le restablissement du roy d'Angleterre, n'a jamais faict la moindre recherche d'une union des roys, nos maistres, pour cet effet, et ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'estant convenus presque de tout dans la derniere confiance, et cette negociation se trouvant reduite au point qu'il me semble de vous pouvoir dire que, dans la sepmaine prochaine, elle aura son entiere conclusion et que je m'en pourray retourner à la Cour, aprez avoir signé les articles du mariage, et ce qui restoit à faire pour la paix, il ne m'a pas dict un mot sur cette union, quoyque nous ayons parlé au long des affaires d'Angleterre, mesme aprez les nouvelles venues du succez[3] de Chester; ce qui nous doit aussy faire aller fort bride en main à faire des demonstrations qui obligent le Parlement de nous tesmoigner de la mauvaise satisfaction et de songer à prendre quelque resolution qui ne nous fust pas advantageuse.

[1] Il s'agit ici de Charles II, roi titulaire d'Angleterre.

[2] Les troupes du Long Parlement avaient vaincu les royalistes dans le comté de Chester au mois d'août 1659.

[3] Ce mot s'employait au XVII[e] siècle dans le sens d'événement bon ou mauvais. On a vu dans une note précédente que le parti royaliste avait été vaincu dans le comté de Chester.

CLXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 180. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 308 r°.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 20 septembre 1659.

Je vous rends un million de graces tres-humbles de la continuation de vos bontez, et je vous promets que je feray avec grande joye tout ce que je pourray au monde, le reste de ma vie pour les meriter. Je suis ravy de connoistre, de plus en plus, par ce que vous me faictes l'honneur de m'escrire, qu'on ne peut rien adjouster aux sentimens dans lesquels vous estes, et j'espère en Dieu qu'il les bénira et les affermira, en sorte que vous n'en aurez jamais d'autres que ceux qu'il faut avoir, pour estre le plus glorieux entre les Rois, et le plus accomply et le plus honneste de tous les hommes.

Je vois le sujet de vostre inquiétude pour le retardement de la venue de l'Infante; vous entendrez avec la *Confidente* ce que le mareschal de Villeroy vous dira là dessus. Vous prendrez la peine d'examiner la chose, et en me faisant sçavoir, aprez, vos intentions. Je n'oublieray rien pour m'y conformer; mais il est bon que vous sçachiez que malaisement on pourra accourcir le temps, et que je responds que, sur ce point, il n'y a aucun artifice de la part des Espagnols. Je vous diray aussy que, s'il faut differer l'exécution du mariage deux mois de plus de ce qu'on s'estoit proposé, je me prometz de faire en sorte que vous ne vous ennuierez point; au contraire que vous aurez moyen de vous divertir et à vostre satisfaction, faisant au mesme temps plusieurs choses importantes pour vostre service, et pour lesquelles vous seriez obligé de ne retourner pas presentement à Paris, quand mesme vous seriez marié, mais bien d'en sortir si vous y estiez. Je m'expliqueray de tout, lorsque j'auray l'honneur d'estre auprez de vous et de la *Confidente*, quoyque j'aye desja dict quelque chose de cela audict sieur

Mareschal, dont il importe extremement à vostre service que le secret soit inviolablement gardé. Je me remets à M. le Tellier[1] pour le surplus, et je demeure le plus fidele et passionné de vos serviteurs. Sept. 165

CLXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 210 v°. — Minute ou copie de la main de Roussereau.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 20 septembre 1659[2].

(EXTRAIT.)

On me rendit hyer vos depesches des 16 et 17 de ce mois, et j'attendray de sçavoir la volonté de Leurs M^tez^, aprez qu'Elles auront entendu M. le mareschal de Villeroy, quoyqu'à l'esgard du mariage et de la venue de l'Infante, il ne pourra rien adjouster à ce qui estoit contenu par la lettre que je vous escrivis par M. de Montaigu sur ce sujet[3]. Je vous diray mesme qu'en ayant tenu encore hyer quelque propos à don Louys, luy faisant cognoistre de quelle importance il seroit de gaigner des momens pour achever entierement cette affaire, il rencherit sur tout ce que je luy disois pour tesmoigner qu'il en avoit pour le moins autant de passion que moy, mais qu'il croyoit que le Roy et la Reyne estoient trop equitables pour ne se satisfaire pas de ce qui sera dans la possibilité. Il me fit mesme remarquer avec adresse qu'on ne pouvoit pas s'imaginer en Espagne qu'une affaire de cette nature pust estre sytost executée, un chacun se souvenant qu'on [conclut][4] trois ou

[1] Voy. aux *Analyses* l'indication d'une lettre imprimée de Mazarin à Le Tellier, en date du 20 septembre 1659.

[2] On a publié dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées* (t. II, p. 44) une autre lettre du Cardinal à Le Tellier, en date du 20 septembre 1659.

[3] Voy. ci-dessus, p. 308.

[4] La minute porte *consomma,* mais le sens exige *conclut.* Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche n'eut lieu à Bordeaux que le 18 octobre 1615. Le contrat de mariage avait été signé dès le 22 août 1612.

Sept. 1659. quatre ans auparavant qu'on pust achever le mariage de la Reyne avec le feu Roy.

J'ay parlé fortement icy à Gourville[1] pour le payement des quatre-vingt-trois mille livres qu'il doit fournir par mois; mais il s'en est deffendu sur ce qu'il n'y estoit obligé qu'en cas que M. le Surintendant luy fist raison sur les trois cent mille livres qu'il luy doit. Il faudra donc voir de quelle maniere on pourra pourveoir au payement des partyes qui demeurent en arriere. Ce pendant j'escris le billet ci-joinct au s^r Colbert pour luy dire de trouver, à quelque prix que ce soit, soixante mille livres pour employer à donner ce qu'on doit de reste de cette année pour les fortifications de La Fère, payer un quartier à la garnison de Philipsbourg et continuer la [subsistance][2] au regiment d'Alsace. Je vous prie de le luy adresser et luy mander plus precisement comme il en devra user, en l'asseurant que vous donnerez ordre à son remboursement par quelque autre moyen, en cas que le s^r de Gourville ne donne [pas] de quoy le faire; car si, dans tout le mois prochain, on ne met pas, à Paris, entre les mains du tresorier de l'extraordinaire[3] de quoy rendre audict s^r Colbert les soixante mille livres qu'il aura advancez, on prendra cette partye sur le fonds que nous avons à Lyon.

Comme j'espere de me pouvoir rendre bientost auprez de Leurs Majestez, je croy qu'on pourra differer jusque là à prendre resolution sur ce qui regarde la conduite des curez de Paris tant à l'esgard du pere Maimbourg[4] que du pere Annat[5], et sur ce qui est porté par l'extrait de la

[1] Nouvelle preuve du voyage que Gourville avait fait à Saint-Jean-de-Luz avant celui dont il parle dans ses *Mémoires*.

[2] Ce mot est écrit en abrégé : *la sub^ce*; j'ai pensé qu'il fallait lire *la subsistance;* ce terme est souvent employé par Mazarin pour la solde et les vivres des troupes.

[3] Le mot est écrit : *de l'ex^re*. Je crois qu'il faut lire de *l'extraordinaire*. Il y avait, en effet, dans l'ancienne administration de la France, *un trésorier de l'extraordinaire*, chargé de fournir aux dépenses extraordinaires de la guerre.

[4] Louis Maimbourg, jésuite, né en 1620, mort en 1686.

[5] Il s'agit probablement de la condamnation par les curés de Paris d'un livre intitulé : *Apologie pour les casuistes*. Cet ouvrage était d'un jésuite, nommé Pirot, et non du père Maimbourg.

lettre de M. le Chancelier, que vous m'avez envoyé, comme aussy sur ce que M. le mareschal du Plessis vous a prié de m'escrire de sa part, estant, à mon advis, une chose qui merite que Sa M[té] l'examine bien, sçavoir si Elle doit permettre à M. le comte de Hanovre[1] de se deffaire de sa charge, en cas qu'il en veuille veritablement traiter, comme j'ay appris depuis peu, de divers endroits, que c'estoit son intention. Sept. 1659.

CLXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 283. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Saint-Jean-de-Luz, 23 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé de la part qu'il prend à la douleur de la reine d'Angleterre à l'occasion de la défaite du parti royaliste dans le comté de Chester[2], Mazarin ajoute[3] :

Je sçay qu'il y a un roy d'Angleterre hors de ses royaumes. Je sçay tous les malheurs qui sont arrivez à sa maison. Je sçay toutes les raisons que ledict roy et ses serviteurs peuvent dire pour obliger les autres roys à embrasser sa cause. Je sçay l'estat present des affaires de ce royaume-là et la constitution de toutes les autres de l'Europe. Ainsy il est superflu de me rien dire sur cette matiere, dans laquelle il se pourroit faire que je trouve quelque chose, dont mesme ledict roy, et ceux qui travaillent pour faire cesser son malheur, n'eussent pas cognoissance. Tout cela est pour vous seul, qui verrez par la suite de mes actions que j'ay les sentimens que je dois avoir.

[1] Jean-Frédéric de Brunswick, né en 1625, mort en 1679, portait le titre de duc de Hanovre. Il s'était fait catholique en 1657.

[2] Voy. ci-dessus, p. 315.

[3] Cette addition se trouve au f° 284 v°. Elle montre comment le Cardinal éludait les instances du parti royaliste d'Angleterre, ainsi qu'il l'écrivait à Turenne. (Voy. ci-dessus, p. 274.)

CLXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 182. — Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 310.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 24 septembre 1659.

Je suis ravy au dernier poinct de la lettre du 20me que vous avez pris la peine de m'escrire, apres avoir entretenu M. de Villeroy; car je vois, d'un costé, que vous ressentez comme vous devez les avantages que vous retirerez dans l'execution de cette paix, et que vous recognoissez l'importance de faire rendre Juliers que les Espagnols tiennent depuis plus de cinquante ans au Duc de Neubourg[1] qui est votre allié, et la gloire qui vous en resultera sans parler de l'effect que cela fera parmy tous vos alliez, et ceux qui ne le sont pas. Vous discourez fort bien là dessus, et vous touchez le poinct qu'il faut, et les consequences de cette affaire. Je vous replique qu'il ne tiendra qu'à vous d'estre un Roy fort habile, et Dieu vous a donné les qualitez qu'il faut avoir pour cela, avec tant de faveur que je puis dire avec verité que, sans vous donner grande peine, vous ferez plus en six mois qu'un autre ne feroit en six ans.

Je vois aussy par vostre lettre que vous serez bien aise d'employer cet hyver à voir les Provinces de deça[2], que vous n'avez pas encore veues, et qui necessitent fort vostre presence pour y adjuster plusieurs choses qui seroient peut-estre impossibles sans cela; mais je vous conjure de ne parler pas de Provence, au contraire de temoigner qu'apres que vous aurez veu le Languedoc, ou que vous aurez esté à Thoulouse, et que les Estats seront achevez, vous pretendez aller à

[1] Voy. sur le duc de Neubourg, t. IV, p. 171, note 1, des *Lettres de Mazarin.* L'article 88 de la paix des Pyrénées stipule la restitution de Juliers au duc de Neubourg.

[2] C'est-à-dire les provinces du midi de la France : Guyenne, Languedoc, Provence.

Perpignan, et il faut advertir la *Confidente* de tenir le mesme discours; mais sans affectation et qu'au commencement de Janvier vous voulez estre de retour à Bordeaux pour continuer vostre voyage à Bayonne suivant les nouvelles que vous aurez de celuy de l'Infante; et M. de Villeroy et M. le Tellier prendront garde d'esloigner de l'esprit de tous la pensée d'aller en Provence; de quoy je vous supplie de les advertir. Sept. 1659.

Enfin considerez, s'il vous plaist, si ma joye n'est pas grande, voyant que c'est la premiere fois que vous m'avez parlé de l'Infante dans les termes qu'il faut. Je vous dis hardiment que j'espere que vous serez heureux, je feray valoir comme il faut les resjouissances qui se sont faictes à Bordeaux par vostre ordre; mais vous verrez par la relation que j'envoye à M. Le Tellier[1], que je n'ay pas sujet d'estre content du procédé de Dom Louis, et s'il ne le changeoit, cela ne pourroit pas bien finir. Je crois neantmoins qu'il fera ce qu'il faut, et le pis qui nous puisse arriver, ce sera le retardement de cinq ou six jours de plus, que je n'aurois cru, lorsque le Mareschal de Villeroy partit. Je feray ce que je dois et le bien de vostre service, et vostre dignité seront bien défendus. Je me remets aussy à M. Le Tellier pour ce qui est de vostre depart, et j'executeray ce que vous me commandez touchant les personnes qui devront accompagner l'Infante et celles qui demeureront tousjours à son service. Je sçavois desjà vostre intention sur ce poinct, c'est pourquoy je n'ay parlé à Dom Louis en la maniere que M. de Villeroy vous aura rapporté.

[1] Cette lettre a été imprimée. (Voy. aux *Analyses* l'indication de la dépêche du 24 septembre 1659 à Le Tellier.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLXXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 275 v°. — Minute ou copie du temps de la main de Roussereau [1].

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 24 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je receus hyer matin vostre premiere lettre du 19, et Saint-Fray arriva l'apres-disnée, qui me rendit l'autre du 20. J'ay esté bien ayse de voir que Leurs Majestez ont approuvé ce qui a esté faict icy aprez avoir veu ce que contenoit le papier que je vous avois adressé et ont esté informées de toutes choses par M. le mareschal de Villeroy [2].

Vient ensuite un paragraphe imprimé. Il commence par ces mots : «Vous verrez par la relation que je vous envoye», et se termine par ceux-ci : «On est toujours à recommencer». Mazarin se plaint de la lenteur espagnole, qui prolonge les négociations. Il continue ainsi :

Je fais response à M. de la Vrilliere par la lettre cy-joincte pour tout ce qu'il m'a escrit touchant les différends des catholiques et des huguenots de Montauban, et il me semble qu'on pourroit s'assembler là-dessus chez M. le prince de Conti pour voir ce qu'il y a à faire et en donner advis au Roy, afin que Sa M^{té} ordonnast ensuite ce qu'Elle jugeroit à propos; car je ne puis pas entrer icy dans la discussion de pareilles affaires.

J'ay veu la conversation qu'a eue avec vous le s^{r} Bidaud, ce qu'il vous a dict de la part de M. le comte d'Harcourt et ce que contient,

[1] Le recueil des *Lettres de Mazarin relatives aux négociations de la paix des Pyrénées* (t. II, p. 65) n'a donné que le commencement et la fin de cette dépêche.

[2] Cette phrase relative au délai du mariage du Roi (voy. ci-dessus, p. 293, note 1) a été omise dans l'imprimé.

en substance, la lettre qu'il est chargé de me rendre, laquelle je ne feray pas difficulté de recevoir, puisque vous me marquez qu'elle est conceue dans les termes qu'il faut. Je croy aussy qu'estant desjà advancé et proche de Bordeaux, il ne seroit pas à propos de luy ordonner de n'y venir pas, mais j'estime qu'il faudroit que vous luy disiez, de la part du Roy, auparavant qu'il vist Sa M^té et la Reyne, les nouveaux sujets qu'on a eus de n'estre pas satisfaict de sa conduite, et que, nonobstant cela[1], Sa M^té vouloit, par un excez de bonté, oublier tout le passé, pourveu qu'il fist paroistre à l'advenir qu'il ne respiroit autre chose que de la servir et de luy plaire. Sept. 1659.

Il me semble qu'il seroit bon aussy de luy dire qu'estant impossible qu'il puisse demeurer avec le gouvernement d'Alsace, la paix se faisant et M. le duc de Lorraine estant restably dans ses Estats, il faudroit qu'il se resolust, une fois pour toutes, de recevoir la rescompense[2] que le Roy lui avoit offerte, qui estoit beaucoup au-dessus de ce que ce dict gouvernement et celuy de Philipsbourg pourroient valoir; car autrement, dans peu de jours, on auroit de nouvelles querelles avec luy, qu'il faut, à mon advis, eviter, parce qu'à la fin le Roy seroit obligé à prendre des resolutions qui n'accommoderoient pas trop les affaires dudict s^r comte d'Harcourt.

Je songe, en vous escrivant, qu'il aurait esté bien mieux qu'on eust adjusté tout avec luy avant son arrivée à la Cour, et que, nonobstant ce que je vous ay marqué cy-dessus, Leurs M^tez n'estimeront peut-estre plus à propos de le faire arrester en quelque lieu; mais comme je n'ay pas le temps de bien examiner la chose, je vous prie de vous assembler, avec M. le mareschal de Villeroy, chez M. le prince de Conty, et de resoudre, tous trois, ce qu'il sera plus expedient de faire, afin qu'en [en] donnant aprez part à Leurs M^tez, vous puissiez executer ce qu'Elles ordonneront, et respondre à Bidaud à l'esgard de la lettre qu'il a pour moy conformement à la resolution qui sera prise.

[1] Les mots *et que nonobstant cela* sont une correction écrite en interligne. — [2] La compensation, le dédommagement pour le gouvernement d'Alsace.

Sept. 1659. J'ay voulu estre informé par M. de Vardes du différend qu'il avoit avec M. de Gesvres[1], et par ce qu'il m'a dit je vois qu'il n'y aura pas grande difficulté à adjuster la chose; car il ne pretend jamais prendre aucune place auprez du Roy qu'aprez que les capitaines des gardes du corps auront pris la leur. Il y a longtemps que ces deux gentilshommes vivent froidement ensemble; mais je croy que, sur le point dont il est question, on les pourra accommoder avec satisfaction réciproque.

Il n'y a rien de si certain, et vous le sçavez bien, que M. de Villars[2], aprez avoir fort concerté la chose avec sa femme, s'en alla en diligence à Thionville aussytost qu'il sçeut la mort de M. de Marolles[3], et n'oublia rien pour gaigner Mme de Marolles et se rendre maistre de la place; et quand elle dict cela contre ledict s^r^ de Villars, elle ne peut pas estre accusée de le faire par esprit de malice et de vengeance, puisque c'est la verité, comme aussy ce que les autres disent d'elle, que c'est une femme assez libertine et que son affection se respand sur plusieurs personnes[4]; mais quand il seroit vray qu'elle eust menacé M. et Mme de Villars d'espouser un autre filou pour venger la mort du premier[5], je ne croy pas que Leurs Majestez puissent pour cela la faire

[1] Léon Potier, marquis, puis duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, était un des quatre capitaines des Gardes du Corps. Le marquis de Vardes était capitaine des Cent-Suisses de la Garde du Roi.

[2] Pierre marquis de Villars, père du maréchal de ce nom, né en 1623, nommé lieutenant général en 1696, avait épousé Marie Gigault de Bellefonds. Le marquis de Villars fut chargé de plusieurs ambassades et nommé conseiller d'État d'épée en 1683. Il mourut à Paris le 20 mars 1698 (voy. le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 313, et la note de St Simon sur ce passage, p. 314). La Marquise de Villars mourut à Paris le 25 juin 1706, à 84 ans (*Journal de Dangeau*, t. XI, p. 140, et note de St Simon, p. 141).

[3] Gouverneur de Thionville (voy. t. I, p. 273, des *Lettres de Mazarin*). Il avait épousé Isabelle-Claire-Eugénie de Cronenberg, dont parle Tallemant des Réaux (Historiettes, t. VI, p. 409), édit. Techener.

[4] Tallemant des Réaux donne la chronique scandaleuse de Mme de Marolles, veuve, depuis 1655, de Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles.

[5] D'après Tallemant (t. VI, p. 414), ce filou se nommait Saint-Ange. «Ce fut, dit Tallemant, Mme de Villars qui le fit prendre.» Il fut roué.

enfermer avec justice, n'estant pas fort extraordinaire qu'une femme qui a perdu son mary, quand mesme il seroit un meschant homme, s'emporte, dans les premiers mouvemens de sa douleur, contre ceux qui en sont la cause. Elle a un frere, qui est un gentilhomme de condition et sage, auquel il appartiendra de prendre soin de sa conduite plutost qu'à M. et Mme de Villars. C'est pourquoy j'estimerois à propos que le Roy lui fist escrire qu'elle y prenne garde, parce que, si elle ne vit pas avec regularité, Sa Mté la fera mettre dans un couvent, et outre cela on pourroit dez à present charger quelqu'un de la voir et de luy dire, de la part du Roy, que, si elle ne change de conduite, Sa Mté y donnera ordre. Sept. 1659.

Je suis obligé de vous dire que l'abbé de Rocquépine[1] se conduit fort mal; c'est luy qui faict plus de bruit que personne sur la convocation du Synode que le Roy a permise à ceux de la R. P. R., et qui sollicite les evesques, qui sont à Paris, de s'assembler là-dessus. Je luy escris comme je dois, quoyque je ne fasse pas semblant de sçavoir le detail de ce qu'il faict. Les evesques, qui sont icy, en sont scandalisez, estant certain que, quand les prélats ont creu devoir s'assembler pour des choses qui regardoient l'interest de l'Eglise et de la Religion, l'usage a tousjours esté que ce fussent ceux qui se trouvoient à la suite du Roy. Ainsy les esvesques, qui sont à Paris pour leur plaisir, dans le temps mesme des vacations[2], ne peuvent pas dire qu'ils ont raison de s'assembler; qu'ils sont à la suite de la Cour, qui est esloignée de prez de deux cens lieues.

Pour couper court à tout cela, je suis d'advis qu'on envoyast un ordre audict abbé de Rocquespine de se rendre auprez de Sa Mté pour quelque affaire qui concerne le clergé. Je vous prie d'examiner si cela seroit à propos pour en informer aprez le Roy, et executer les ordres que sa Mté vous donnera là-dessus.

[1] La *Chronologie militaire* mentionne Louis-Gilles du Bourget, marquis de Roquépine, nommé maréchal de camp en 1651, et mort en 1679. C'est probablement le père ou le frère de l'abbé de Roquépine.

[2] Mot douteux; *vacations* pourrait signifier ici le temps pendant lequel il était pourvu aux bénéfices ecclésiastiques vacants.

Sept. 1659. J'ay icy M. l'evesque de Seez[1], qui me sollicite tousjours pour le chevalier de Grancey[2], son neveu, lequel iroit volontiers se mettre prisonnier à la Bastille, si, par ce moyen, il pouvoit sortir de l'affaire, dans laquelle il est embarrassé. Je vous prie de me mander ce qui se pourra faire là-dessus.

L'ambassadeur Lockart me sollicite fort pour avoir des commissaires du Roy avec lesquels il puisse traiter et convenir du renouvellement d'alliance de la France et de l'Angleterre en la mesme conformité qu'elle avoit esté conclue avec le protecteur [Olivier] Cromwell. Ainsi je croy qu'il est à propos de faire expedier cette commission, qui pourroit estre donnée à M. le mareschal de Villeroy, à vous et à M. de Brienne. Je vous prie d'en dire un mot audict s^r comte de Brienne, afin qu'il en parle au Roy et qu'il prenne l'ordre de Sa M^té de la signer et de la faire sceller, s'il est nécessaire. Je remets à dire mon advis sur la maniere dont il en faudra user, lorsque la dicte commission sera expediée.

Mazarin termine en recommandant de faire travailler au château Trompette. Il vient d'apprendre que don Louis de Haro a envoyé les chevaux qui avaient été annoncés et qu'il n'a pas cru pouvoir refuser[3].

CLXXXIX.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 315. — Copie du temps.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 27 septembre 1659.

Je remarque que lorsque je suis le plus accablé, les forces me reviennent quand il est question de vous escrire, et au *Confident*.

[1] François Rouxel de Médavy, né en 1604, nommé évêque de Séez en 1651, transféré à Rouen en 1671, mort en 1691.

[2] Probablement François-Bénédict Rouxel de Médavy, qui devint lieutenant général en 1679 (voy. la *Chronologie militaire de Pinard*).

[3] Cette dernière partie a été imprimée dans le tome II, p. 66, du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

Ainsy c'est un grand soulagement pour moy de vous entretenir en la maniere qu'il est permis aux absens. J'espere que je ne le seray pas longtemps, et que j'auray bientôt l'honneur de voir à Thoulouse les personnes du monde pour qui j'ay plus de respect, de passion et d'amitié. Sept. 1659.

J'ay receu vostre lettre du 23 que le chevalier de Gramont[1] m'a rendue. Je l'ay servy auprez de M. le Mareschal son frere, et ils sont à present fort bien ensemble, mais je n'ay pas recognu que le Chevalier eust grande envie de faire le voyage d'Espagne.

Le Mareschal couchera demain à Grave, et il fera cette fonction avec esclat[2]. Le *Confident* qui ayme qu'en ces sortes de choses sa dignité soit bien soustenue, sera bien ayse de sçavoir qu'on aura jamais veu une sy magnifique ambassade en poste. Je me souviendray à la première occasion de prier Dom Louis pour faire venir avec l'Infante une *famosa Compagnia* de comediens, et je luy donneray sujet de se confirmer dans l'opinion qu'il a, qu'on ne peut estre de la maison d'Austriche sans aimer la Comedie, m'ayant compté que la Reyne vostre mere[3] qui, ne faisant que d'arriver d'Allemagne, n'entendoit pas bien l'espagnol; quoy que combattue par les Jesuites qui avoient grand ascendant sur son esprit, affin de la porter à faire instance qu'on ne jouast plus de Comedie en Espagne, jamais elle n'y voulust consentir. Et si le *Confident* s'applique, comme vous me mandez, à apprendre l'espagnol, il aura le plaisir d'entendre les Comedies. Le sieur de Villacerf qui vous rendra cette lettre, vous dira mille nouvelles, et luy ayant donné un memoire pour dire plusieurs choses à M. Le Tellier, je m'en remets à ce qu'ils en diront au *Confident* et à vous.

[1] Probablement Philibert, comte de Gramont, frère d'Antoine III, duc de Gramont. Le comte de Gramont mourut le 30 janvier 1707, à 86 ans (voy. le *Journal de Dangeau*, t. XI, p. 293, et la note de St Simon).

[2] On trouve dans les *Mémoires de Gramont* (p. 314 et suiv., édit. Michaud et Poujoulat) le récit de son ambassade en Espagne pour demander à Philippe IV la main de l'Infante pour Louis XIV.

[3] Marguerite d'Autriche, mariée, en 1599, à l'infant don Philippe, qui devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe III. Elle mourut en 1611.

CLXL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 297. — Copie du temps.
Aff. étr., France, t. 283, f° 181. — Copie du temps.

À SILHON[1].

Saint-Jean-de-Luz, 29 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay veu, par vostre lettre du 19 du courant, l'entretien que vous avez eu avec la personne confidente de la reyne de Pologne, et vous ne pouviez luy repartir ny l'esclaircir mieux que vous avez faict sur tous les points dont elle vous a parlé.

Vous sçavez s'il y a eu jamais depesches faictes de ce costé-là que je n'aye pressé de toute ma force pour l'accommodement de la Suede avec la Pologne, et s'il arrive que celuy[2] avec le Danemark ayt un meilleur succez et plus prompt, et que de cela il en puisse resulter quelque prejudice à la Pologne, la France n'en est pas cause; car ses offices pour pacifier la Suede et le Danemark n'auroient produit aucun effect, si les ministres anglois et hollandois, assistez de deux flottes de cent vaisseaux, chacun, ne se fussent declarez d'estre contre celuy des deux roys qui refuseroit la paix à certaines conditions, dont l'Angleterre et la Hollande estoient tombées d'accord. Ce qui est si visible et si sceu d'un chacun que, lorsque la reyne de Pologne tesmoigne de croire autrement et forme des plaintes contre nous, elle nous veut asseurement faire une querelle d'Allemand et se servir de ce pretexte pour quelque dessein qu'elle a et que je croy avoir descouvert, ainsy que j'ay mandé à M. de Lumbres et au s[r] Akakia pour le dire sincerement, de ma part, à ladicte reyne, croyant qu'elle n'aura pas desagreable que je luy represente avec toute sorte de liberté les choses qui viennent

[1] Voy. sur Silhon, t. VIII, p. 626, des *Lettres de Mazarin*. — [2] L'accommodement.

à ma cognoissance sur le point de la succession de ce royaume-là, puisque je presuppose qu'il n'y va pas moins de son service et peut-estre davantage que de celuy du Roy. Sept. 1659.

Et comme chacun sçait de la maniere que j'ay agy pour la conclusion de son mariage, ayant pour cela employé toute l'adresse de laquelle j'estois capable et tout ce qui pouvoit produire l'authorité du Roy et la consideration dans laquelle estoit cette couronne en ce pays-là lorsque la proposition de cette alliance fut mise sur le tapis, sans que j'aye laissé en arriere d'autres diligences qui estoient necessaires pour que le succez en fust heureux, comme il a esté, jusqu'à engager pour cela tout ce que j'avois au monde, dont on me doit encore la somme de cent mille escus, que j'ay fournie à ladicte reyne depuis ce temps-là: et comme, dis-je, cela estant[1] certain, je croy qu'on ne peut attribuer qu'à la passion que j'ay pour le service de ladicte reyne tout ce que je luy fais parvenir sans deguisement sur l'affaire de la succession, qui est, à mon advis, la plus importante qu'elle puisse avoir.

Je vous diray donc en gros, afin que vous vous en serviez, si vous le jugez ainsy à propos, avec la personne confidente de la reyne de Pologne, que, quoyqu'on luy ayt parlé de donner un prince françois pour successeur au roy, son mary, à present regnant, et de faire en mesme temps une alliance avec une des filles de la princesse palatine, qui ont l'honneur d'estre niepces de ladicte reyne[2], et d'envoyer mesme, pour faciliter la chose, une somme de deux cent mille escus en Pologne pour estre distribuée, par ordre de ladicte reyne, avec tout cela le Roy sera fort content, pourveu que cette succession ne tombe pas à un prince de la maison d'Austriche; à quoy la Pologne et ladicte reyne ont plus d'interest que nous; car quelque chose qu'on luy pust promettre, elle n'en recevroit aucun effect pour la deffiance que la maison d'Austriche auroit tousjours d'une princesse qui ne pourroit pas effacer la qualité d'estre née en France. Et mesme Sa M[té] fera tout ce qui

[1] Il y a bien *estant;* il faudrait *est* pour la régularité grammaticale. — [2] Voy. ci-dessus, p. 287, note 6.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1659. pourra dependre d'Elle et donnera de l'argent pour ce que dessus, pourveu qu'il puisse reussir à la reyne de Pologne de faire [nommer] un successeur à sa satisfaction, quand mesme ce seroit servir un prince allemand.

L'encloueure (*sic*)[1] de cette affaire consiste en ce que l'Isola, qui est, de la part de l'Empereur en Pologne, et d'autres personnes traitent, de concert, à ce qu'ils disent, avec la reyne de Pologne, de faire tomber la succession au frere de l'Empereur, moyennant qu'il espouse la niepce de ladicte reyne, et de ce qu'un jesuiste, qui est arrivé à Vienne, s'est adressé au marquis de La Fuente, qui est ambassadeur pour le roy catholique en cette cour-là, pour l'obliger à s'employer à faire réussir ce que dessus, l'ayant asseuré, de la part de la reyne, que, recevant la satisfaction de ladicte alliance, elle promettoit qu'il n'y auroit pas la moindre difficulté à asseurer la succession à l'Archiduc, frere de l'Empereur.

Que l'Isola et d'autres ayent escrit qu'ils se soyent employez pour cela; que le pere Jesuiste soit arrivé à Vienne et ayt faict ladicte proposition, disant y estre venu par ordre de la reyne, il n'y a rien de si certain; mais dans la grande opinion que j'ay de la sincérité de la reyne de Pologne et de son inesbranblable affection pour cette couronne, j'eusse pu croire que tous ces gens-là eussent employé son nom sans en avoir le pouvoir, si ce n'estoit qu'il me semble qu'on doit avoir quelque soupçon, voyant qu'au mesme temps qu'on presse cette affaire à Vienne, la reyne cherche des pretextes pour se plaindre de la France et que Sa M^té se veut desgager des paroles qu'elle avoit données pour employer son credit afin que la succession tombast sur un prince françois, m'ayant faict escrire depuis peu par M. de Lumbres et [par] Akakia qu'elle seroit obligée à prendre d'autres partys, voyant que le Roy faisoit difficulté de fournir les sommes qui estoient necessaires pour le bon succez de l'affaire de cette succession, en s'estonnant qu'on ne voulust pas donner pour un royaume la somme qu'on donnoit quelquefois en France pour acheter une charge.

[1] L'enclouure, l'obstacle.

Ainsy vous voyez que, sans faire tort à ladicte reyne, on peut se desfier de ce qui se passe presentement sur le point de la succession, et d'autant plus qu'il est impossible qu'on pretende de l'Empereur la somme, qu'on nous demande, pour faire tomber la succession dans la personne de l'Archiduc, son frere, ledict Empereur n'estant pas en estat de la fournir, quelque effort qu'il pust faire. Sept. 1659.

J'escrivis presque la mesme chose, il y a trois ou quatre jours, à M. de Lumbres et [à] Akakia, ne voulant rien cacher à la reyne de Pologne; et il est remis à vous, comme je vous ay desja dict, d'en parler à la personne confidente que ladicte reyne a à Paris, si vous le jugez ainsy à propos; car peut-estre cette personne, luy escrivant de la bonne maniere, pourra faire plus d'effect dans son esprit que tout ce qui luy sera représenté par les ministres du Roi.

CLXLI.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 270. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 29 septembre 1659.

J'ay receu trois de vos lettres des 6, 8 et 10 de ce mois, qui parlent principalement des affaires d'Angleterre; sur quoy je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit, et je ne suis point surpris du succez[1] qu'ont tous les desseins du roy d'Angleterre, estant conduits par les personnes qui sont auprez de luy. Dans la deffaite de son party, ç'a esté un grand bonheur qu'il ne fust pas encore passé en Angleterre, où il auroit pu courre beaucoup de risques. Je ne voudrois pas qu'il executast la pensée qu'il avoit de venir icy; car cela nuiroit à ses interests au lieu de les advancer et nous embarrasseroit beaucoup, et enfin

[1] Le mot *succez* se prenait, au XVII[e] siècle, en mauvaise comme en bonne part, sans qu'une épithète y fût jointe.

Sept. 1659. don Louis de Haro et moy sçavons qu'il y a un roy d'Angleterre qui est despouillé de ses Estats. Nous n'ignorons point l'estat des affaires de ce pays-là, les partis qui s'y peuvent former, et les raisons de convenance, de devoir et d'interest qu'on peut alleguer pour porter les deux couronnes à contribuer à son restablissement, de sorte qu'il est assez superflu de nous solliciter là-dessus; car asseurement nous ferons de nous-mesmes ce que nous croirons estre du bien et de la reputation de son maistre[1].

Pour ce qui est des troupes qu'on conservera cet hyver, je vous ay desja dict que l'intention du Roy est d'en entretenir le plus qu'il se pourra. Quand je seray à la Cour, je verray, avec M. Le Tellier, la derniere resolution qu'il y aura à prendre là-dessus, et vous en serez aussy tost informé.

Cette negociation est tousjours preste à finir, et cependant elle ne finit pas, et, malgré moy, je suis contraint de me conduire à l'espagnole, c'est-à-dire avec un grand flegme, et de faire en quinze jours ce qui se pourroit en vingt-quatre heures.

Je suis convenu de l'affaire de la duché d'Albret[2], et il y en aura un mot dans un traité, en l'endroit où l'on parle des interests de M. le Prince.

Pour ce qui est de l'Angleterre, il me semble que l'on doit songer preferablement à l'interest de la France, laquelle n'est pas, à mon advis, en estat d'embrasser la querelle de ce roy, et il n'y auroit pas raison de le faire, puisque le present regime d'Angleterre vit fort bien avec nous, et l'ambassadeur Lockart me proteste continuellement que le Roy peut faire un capital asseuré dudict régime. Je sçais que, de Bruxelles, plusieurs [ennemis][3], que nous y avons, n'oublient rien pour persuader à Londres, que nous avons assisté, en ce rencontre,

[1] Pour la régularité de la phrase, il faudrait, au lieu de *nous, chacun de nous fera ce qu'il croira estre*, etc.

[2] Le duché d'Albret était un des domaines cédés à la maison de Bouillon en échange de la principauté de Sedan. L'autre fut la comté d'Auvergne.

[3] Le copiste avait d'abord écrit *amis;* mais il a ajouté au-dessus, en interligne, *ennemis*.

le roy d'Angleterre d'hommes, de vivres et d'argent, et vous n'estes pas oublié, et ce qui me deplaist en cela, c'est que les Anglois sont les premiers à dire là-dessus ce qui n'est pas pour se faire de feste, publiant que chacun est pour eux, et taschent de reveiller, par ce moyen-là, les Espagnols et [de les exciter] à leur donner plus de secours qu'ils ne font. Sept. 1659.

CCXLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 295. — Minute ou copie de la main de Roussereau.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 30 septembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux depesches des 25 et 27 de ce mois, qui contiennent divers poincts auxquels je n'ay aucune response à faire qu'à vous remercier du soin que vous prenez de faire les choses dont je vous prie.

M. le duc de Mercœur et M. d'Oppede ont eu grand tort de faire autant de despense pour l'entretenement des deux regimens qui sont en Provence, dans lesquelz je sçay qu'il n'y a pas huit cens hommes. Il me semble qu'il n'estoit pas juste de faire aux officiers un meilleur traictement que ne reçoivent ceux qui sont dans les armées. Je croy, si le Roy le trouve bon, qu'il seroit à propos d'envoyer les expeditions necessaires à M. de Mercœur, afin de reduire le regiment de Chambellan[1] à huit compagnies, et l'autre à dix, commençant par le licenciement de celles dont les officiers sont absens. Les autres[2], les prendre entre les plus nouveaux et ceux qui ont les plus mauvaises compagnies

[1] On peut lire *Chambellay*. — [2] Le sens est : *Pour les autres officiers à licencier, prendre ceux qui sont les plus nouveaux et ceux qui ont les plus mauvaises compagnies*, etc.

Sept. 1659. par leur faute. On pourra pourtant se remettre à M. de Mercœur, qui, estant sur les lieux, executera ce qu'il jugera le plus utile pour le service du Roy.

J'ay esté bien ayse de voir tout ce que vous me mandez à l'esgard du Chasteau Trompette. Je suis fort persuadé qu'il n'y a rien de plus important, pour l'establissement de l'authorité du Roy dans la ville de Bordeaux et dans toute la Guyenne, que de mettre ledict chasteau en estat que les Bordelois le croyent imprenable pour eux.

Vous m'avez faict grand plaisir de me mander les particularitez de ce qui se passa aprez la mort de feu M. le Prince[1] pour la distribution de ses gouvernemens; car je les avois oubliez, mais il me semble que vous vous trompez sur le temps auquel M. le prince de Conty devoit remettre à M. le duc d'Anghien[2] le gouvernement de Champagne, et que ce n'estoit que dans dix ans, et non pas dans six, comme vous me marquez. Il me semble aussy que les provisions du gouvernement de Berry furent expediées pour M. le duc d'Anghien, et que l'on l'en mit en possession, pendant le temps qu'on differoit à luy remettre celuy de Champagne. C'est pourquoy je vous prie de le faire bien verifier, et me mander ce qui en est.

Je ne trouve rien à dire à ce qui a esté resolu à l'esgard du comte d'Harcourt[3]. Je recevray sa lettre, puisque l'on a creu qu'elle estoit conceue dans les termes qu'il falloit, quoy qu'il ne fasse que me remercier de ce que je n'ay pas faict, et qu'il ne die (*sic*) pas un mot pour me satisfaire sur les choses qui m'avoient donné sujet, comme vous sçavez, de me plaindre de luy; mais tout cela n'est rien, et ce que je crains est que, nonobstant toutes les bontez du Roy et la maniere dont j'en ay usé afin qu'on ne prist pas de resolutions contre luy telles que sa mauvaise conduite requeroit, et tous les discours que vous vous estiez proposé de luy faire, l'allant voir à son arrivée,

[1] Henri II de Bourbon, prince de Condé. (Voy. t. I, p. 919, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Le nom est bien écrit *Anghien* et non *Anguien*, comme le portent ordinairement les manuscrits de cette époque. Le duc d'Anguien ou Enghien était Henri-Jules de Bourbon-Condé.

[3] Voyez ci-dessus, p. 322.

il ne changera (*sic*) pas de façon d'agir; qu'il mettra sur le tapis les mesmes propositions qu'il a faictes jusques à present, quelque soing qu'on ayt pris pour luy faire voir qu'elles estoient tout-à-faict extravagantes, et enfin que nous l'aurons sur les bras bien plus que jamais. Je vous conjure donc de luy parler avec liberté sur tous les poincts qui le regardent en la maniere que vous et moy avons faict plusieurs fois, afin qu'en tous cas, quand il renouvellera ses prétentions, nous nous servions des raisons et des declarations que vous luy aurez faictes, en ce rencontre, pour les combattre. Sept. 1659.

Je suis bien ayse des esclaircissemens que vous me donnez sur la permission qui a esté donnée, en d'autres temps, aux Religionnaires d'assembler des synodes, et les evesques, qui advancent que je leur ay promis dans la derniere assemblée qu'on n'accorderoit point cette permission, ont grand tort, estant certain que je ne leur ay dict autre chose là-dessus si ce n'est que le Roy ne permettroit pas que ledict synode se tinst sy tost, afin d'en approcher le temps le plus qu'il seroit possible de celuy de l'assemblée du clergé, qui se doit tenir le mois de may prochain. Les evesques, qui sont icy et qui furent presens à cette assemblée, que je tins en ma maison, trois jours avant mon depart de Paris, s'en souviennent fort bien. Je n'avois garde de parler autrement, d'autant que je ne sçavois pas que l'intention de Sa M[té] estoit de donner, dans la conjoncture presente, la satisfaction à ceux de la R. P. R. de pouvoir tenir ledict synode; et il me semble que je n'ay pas si mal executé la parole que je leur donnay qu'on ne le tiendroit pas sytost, puisqu'il y a eu cinq mois d'intervalle depuis que j'en parlay.

Je finiray cette lettre en vous repliquant que j'estime absolument necessaire que Leurs M[tez] partent pour Thoulouse sans aucun retardement, me reservant à vous faire sçavoir, dans deux ou trois jours, mes pensées à l'esgard des Estats qui s'y doivent tenir, et [à l'esgard] du Parlement, afin que, s'il y a quelque chose qui soit approuvé, on s'en puisse servir, et je prendray mes mesures, suivant le temps que je croiray pouvoir partir d'icy, de mander à M. le Surintendant,

Octobre 1659. qui doit estre party de Paris, de s'en aller droit à Thoulouze ou de venir icy.

CCXLIII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 126. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Saint-Jean-de-Luz, 5 octobre 1659.

J'ay receu vostre lettre du 16 de ce mois, où j'ay esté bien ayse de voir que vous avez éludé le voyage qu'on vous vouloit faire faire[1]; car il n'auroit pu produire aucun bon effect, et vous avez raison de croire que lorsqu'il y aura quelque chose d'essentiel à vous faire sçavoir, je le feray de mon mouvement, sans avoir besoing d'en être sollicité. Je vous diray cependant en confidence que le sr de Barclay, qui va en Espagne [de la part] de M. le duc d'York, est passé icy, et, quoyqu'il eust une lettre de la reyne d'Angleterre pour moy, je n'ay pas jugé à propos de le voir avant qu'il eust esté trouver D. Louis, parce que cela auroit pu prejudicier au succez de son voyage, et le commandeur de Souvré m'a rendu ladicte lettre, à laquelle je fais la response cy-jointe[2].

Je prendray, aprez, quelque occasion de voir ledict sieur Barclay, sans qu'on en prenne aucun ombrage, et je verray ce qu'il me communiquera des pensées de son maistre, que je vous puis asseurer par advance avoir pour objet principal de se lier estroictement et pour tousjours avec l'Espagne; ce qui demeurera, s'il vous plaist, entre nous, et pour vous faire seulement souvenir par là de ce que je dis un jour à vous et à M. le Mylord Germin sur le sujet de mondict sr le duc d'Yorck.

[1] Les partisans de Charles II engageaient Montaigu à se rendre à Saint-Jean-de-Luz. —
[2] Voy. la lettre suivante.

J'espere que, dans trois ou quatre jours, les articles de la paix et du mariage seront signez, et je vous donne cette nouvelle comme à un de mes meilleurs amis, que je sçay qui ne s'en rejouira pas seulement par l'interest public, mais encore pour la satisfaction que je dois ressentir d'avoir enfin achevé un si grand ouvrage avec beaucoup d'utilité et de gloire pour le Roy et pour cette couronne. Octobre 1659.

CLXLIV.

Aff. étr., France, t. 281, f° 127. — Copie du temps.

À LA REINE D'ANGLETERRE.

Saint-Jean-de-Luz, 5 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui indique, comme il l'a fait dans la lettre précédente, pourquoi il n'a pas vu Barclay avant qu'il se fût acquitté de sa mission auprès de D. Louis de Haro. Il ajoute :

Pour ce qui regarde le roy d'Angleterre, j'advoue ingenuement, Madame, à Vostre Majesté que j'ay appris avec un double deplaisir qu'il soit party pour passer en Espagne; car, outre que je ne crois pas que ce voyage soit de son service, il auroit esté à souhaiter qu'il n'eust ny pris ny executé une resolution de cette consequence sans l'avoir communiquée à Vostre Majesté et en avoir receu son approbation, puisque, outre qu'il n'y a personne qui ayt plus d'amitié pour luy, il n'y en a point asseurement de qui il doive esperer de meilleurs conseils et une assistance plus utile. En mon particulier, je demeureray tousjours dans les mesmes sentimens que j'ay eu l'honneur de dire à Vostre M^{té}, et Elle esprouvera que je suis avec tout le zele et respect que je doibs, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLXLV.

Aff. étr., France, t. 283, f° 188. — Copie du temps.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 7 octobre 1659.

Je profite du retour du gentilhomme, que Mademoiselle m'avoit depesché, pour dire au *Confident* et à vous que l'effort que je fis hyer[1] me coustera quelques jours de lit et de douleur, et que je ne songe qu'à me rendre à Toulouse, estant asseuré d'y trouver des personnes qui ne me haïssent pas[2]. Je ne sçay pas encore precisement quand cela sera, mais bien que ce ne sera pas sytost que je voudrois.

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire par Montgaillard, et j'attendray avec grande impatience le temps de voir don Louis pour la luy monstrer; car elle est dans les termes qu'il faut pour cela. Je n'ay rien à mander au *Confident*. C'est pourquoy je me dispense de luy escrire, et d'autant plus que cette lettre luy sera commune. Je me remets à ce que je mande à M. Le Tellier[3], et je vous supplie de trouver bon que je fasse ressouvenir Monsieur, par vostre moyen, de mes tres-humbles respects.

[1] Je pense que Mazarin veut parler de l'effort qu'il avait fait pour se rendre à la conférence avec don Louis de Haro.

[2] La Cour avait quitté Bordeaux à la date du 6 octobre pour se rendre à Toulouse.

[3] La lettre de Mazarin à Le Tellier, du 7 octobre 1652, a été imprimée. On en trouvera l'indication aux *Analyses*.

CLXLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 298. — Minute de la main de Roussereau avec de nombreuses corrections interlinéaires. — Aff. étr., France, t. 281. f° 141. — Copie du temps. Cette lettre porte dans la copie la date du 7 octobre.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 8 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Après s'être excusé de n'avoir pu lui répondre exactement à ses dépêches à cause de violentes douleurs de goutte, Mazarin l'entretient de détails relatifs à divers régiments et aux troupes suisses. Il continue ainsi :

Je ne vous replique rien sur l'affaire de Montauban[1], si ce n'est qu'il faut, à mon advis, prendre garde de ne rien entamer sur ce qui peut regarder les huguenots que la raison ne soit tout-à-faict du costé du Roy et qu'il n'y ayt grande apparence de pouvoir executer ce qui sera resolu; car on est à la veille du synode national, que le Roy leur a permis de convoquer. On doit eviter de donner lieu audict synode de s'interesser aux choses qui devront estre executées dans le temps qu'il se tiendra.

Ceux qui croyent d'estre bien informez de la conduite du marquis de Gordes[2], asseurent qu'elle a esté et est encore presentement reglée par la princesse palatine; ce qui est bien opposé à la maniere dont elle vous a parlé, et lorsqu'elle vous a dict qu'elle ne se vouloit pas mesler de cette affaire, c'est asseurement parce qu'elle n'est pas disposée à conseiller audict s[r] de Gordes ce qu'on verra, par l'evenement, qui estoit pour son bien[3]. Je ne sçay pas si la devotion, à laquelle cette

[1] Voy. ci-dessus, p. 322.

[2] Probablement François de Simiane, marquis de Gordes, mort le 23 novembre 1680. Il était lieutenant général au gouvernement de Provence et sénéchal de cette province.

[3] Ces mots corrigent : *qui luy estoit advantageux.*

Octobre 1659. princesse s'est abandonnée[1], n'entendant parler que de ses charitez et de quantité d'autres bonnes œuvres qu'elle faict avec une edification publique, luy a faict changer de maniere, comme je le veux croire; car autrement il y auroit lieu de la soupçonner d'un peu d'artifice, ayant eu le malheur[2] de faire concevoir cette opinion d'elle[3] dans toutes les affaires et intrigues qui luy ont passé par les mains.

J'estime donc que, si elle ne faict une response à la Reyne, par laquelle on voye que ledict marquis se conforme à la volonté du Roy, prenant une rescompense raisonnable et telle que je vous ay escrit pour sa charge de lieutenant general en Provence[4], pour laquelle il n'a donné, si ma memoire ne me trompe, que vingt mille escus à la Croisette[5] et trente ou quarante mille livres à l'abbé de Gordes[6], le Roi sera bien conseillé premierement d'envoyer un ordre audict marquis de s'en aller à Amiens ou à Rheims, et ensuite faire expedier et sceller, sans aucun delay, une commission pour exercer la charge dudict s[r] de Gordes et en tirer les emolumens en faveur de la personne que Sa M[té] choisira pour cet effect, que je croy qui pourroit estre M. de Merinville[7], lequel n'estant pas Provençal et ayant maintenant tous ses biens en Languedoc dans le voisinage de la Provence, on trouve qu'il est juste qu'il soit remboursé de ce qu'il a donné pour les gouvernemens de Roses et de Cadaquer[8], lorsqu'on les rendra aux Espagnols. Il pourra demeurer longtemps en possession de cette charge, payant ce qu'il faudra audict marquis, quand il se resoudra de [donner][9] sa demission. Mais comme

[1] Ce passage peut servir à marquer l'époque de la conversion de la Palatine (Anne de Gonzague), dont Bossuet parle dans son *Oraison funèbre*.

[2] En interligne, deux mots illisibles.

[3] Ces mots corrigent : *de l'avoir faict croire ainsy*.

[4] On a ajouté en interligne : *et pour celle de senechal qui lui restera*. Il faudrait lire : *outre la charge de sénéchal*, etc.

[5] Je ne puis lire que ce nom.

[6] Louis-Marie-Armand de Simiane, abbé de Gordes, fut nommé, en 1671, évêque-duc de Langres, et mourut en 1695.

[7] François des Montiers, comte de Mérinville, fut, en effet, chargé de la lieutenance générale de Provence. Il mourut en 1672.

[8] Rosas et Cap-de-Quiers, villes de Catalogne.

[9] Mot douteux. Il semble qu'il y a, dans le manuscrit, *délivrer*.

il sera peut-estre necessaire que ledict s^r de Merinville retourne à Roses, et qu'on sera obligé de mettre quelqu'un en pouvoir[1] pour y commander soubs M. de Mercœur, je croy que vous pourriez faire venir de Paris cette commission scellée, le nom en blanc. Octobre 1659.

Je voy bien les raisons qui vous ont obligé d'empescher le comte d'Harcourt de venir icy, et que vous avez creu avec prudence[2] que c'estoit me delivrer d'un embarras. Neantmoins, aprez ce qui s'estoit passé, il eust esté bon, pour les apparences, qu'il eust faict ce voyage, qui auroit esté expliqué comme une satisfaction de sa conduite à mon esgard; mais j'espere qu'on aura sujet d'estre satisfaict de luy, s'il est bien resolu de faire ce qu'il a dict à vous et à MM. les mareschaux du Plessis et de Villeroy. Pour ce qui est de l'incommodité qu'il reçoit dans une petite portion de son logement du Louvre[3], il importe de le satisfaire autant qu'il sera possible, et pour cet effect vous pourriez recevoir un ordre du Roy au s^r Ratabon[4] [portant] que, s'il n'est pas d'une absolue necessité de prendre cette partie de son logement[5], il ne le fasse pas, comme aussy M. le comte d'Harcourt doit avoir patience, si c'est une necessité pour l'execution de ce que le Roy a ordonné de faire au Louvre.

M. l'ambassadeur Lockhart m'est venu voir pour me dire qu'il avoit ordre de ses superieurs de me faire des plaintes de tout ce qu'on avoit faict pour le duc d'Yorck, lorsqu'il estoit passé en Picardie et de ce qu'il s'estoit entretenu à Abbeville et à Boulogne avec bon nombre d'officiers et avoit eu grande correspondance avec M. de Turenne, avec lequel il m'a dict que ledict duc s'estoit veu plusieurs fois en secret. Sur quoy il s'est fort estendu[6]. Luy ayant demandé un memoire de ce qu'on luy escrivoit, il ne m'en a donné qu'un assez succinct, dont vous trouverez la copie cy-jointe.

[1] Mot douteux. J'aurais préféré : *en passant* ou *en provisoire*, mais je ne puis lire que : *en pouvoir*.

[2] Ce mot corrige *raison*.

[3] Le comte d'Harcourt était logé au Louvre comme grand écuyer de France.

[4] Chargé des bâtiments royaux.

[5] Du logement du comte d'Harcourt.

[6] Il y a avant *luy* deux mots que je n'ai pu lire.

Octobre 1659. Le Roy croira aysement que je n'ay rien oublié pour effacer de son esprit tous les soupçons[1] qu'il pouvoit avoir conceus des intentions de Sa Majesté en ce rencontre, afin qu'en estant persuadé, il pust escrire à ses superieurs en sorte qu'il ne leur restast aucune impression que nous eussions eu dessein d'assister le duc d'York dans sa [tentative][2] d'aller en Angleterre avec le roy son frere.

Je ne sçay pas si ledict ambassadeur est satisfaict de ce que je luy ay dict, mais au moins il en faict semblant. Je vous diray pourtant que l'on ne s'est pas trop bien conduit en cela en Picardie, et que l'on a donné sujet à la republique d'Angleterre de soupçonner, encore plus qu'elle ne l'avoit faict jusqu'à present, les intentions du Roy à son esgard; et, en des affaires de cette nature, il faut faire tout ou rien: car, les petites assistances ne servant de rien à ceux à qui on les donne, ils n'en demeurent pas aussy fort obligez, et elles ne laissent pas d'exciter l'inimitié de ceux contre qui elles sont données, comme si on leur faisoit une guerre ouverte.

Vostre depesche du 5 estant toute en response de ce que je vous avois escrit, je n'ay rien à y repliquer, si ce n'est touchant la copie de la lettre que vous m'avez envoyée de M. le Chancelier, par laquelle il vous mande la brigue qu'on faict à Paris pour faire tomber le choix d'un syndic de la Sorbonne sur quelqu'un qui soit janseniste et mesme dependant du cardinal de Retz. Sur quoy il me semble qu'il n'y a plus à hesiter à envoyer les lettres que M. le Chancelier demande, et il eust esté bon qu'on l'eust faict à l'instant, sans me consulter là-dessus, puisqu'il paroist qu'il ne sçauroit y avoir d'inconvenient de suivre en cela les sentimens dudict Chancelier, qui est sur les lieux et qui voit de quelle importance il est d'empescher que les malintentionnez ne viennent à bout d'une chose de cette nature, qui pourroit estre fort dangereuse dans les suites, et qu'ils poursuivent avec ardeur, et Sa M[té] auroit pu d'autant plus trouver bon qu'on envoyast à M. le Chance-

[1] On a vu, ci-dessus, que ces soupçons étaient fondés. — [2] Je n'ai pu lire le mot du manuscrit, mais le sens n'est pas douteux. Il y a peut être : *son plan*.

lier ce qu'il propose, qu'il tesmoigne, par sa lettre, d'apprehender que, si on ne le faisoit bientost, on ne le feroit peut-estre plus à temps. Octobre 1659.

On me vient de dire que le roy d'Angleterre est passé icy à minuit, accompagné du marquis d'Ormond[1], du comte de Bristol et d'un Irlandois, appelé M. Oneil, et d'un ou deux valets. Je sçay que don Louys le recevra bien à Fontarabie, parce qu'il me l'a dict, ne pouvant pas s'empescher de luy rendre les honneurs qui luy sont deubs par sa qualité et parce que le roy d'Espagne est engagé à sa protection; et je sçay aussy qu'il (don Louis de Haro) sera fasché de ce voyage, me l'ayant tesmoigné en plusieurs rencontres, et estant demeuré d'accord avec moy que tout cela ne pouvoit qu'empirer la condition dudict roy en resveillant ses ennemis et leur faisant prendre des mesures qu'ils auroient peut-estre negligées; mais il ne faut pas s'estonner si ayant jusqu'icy suivy de mauvais conseils[2], il ne change point de conduite[3], puisqu'il a tousjours auprez de luy les mesmes conseillers.

CLXLVII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 153. — Copie du temps.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 8 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Quoyque j'eusse resolu de conferer avec M. le surintendant avant de vous faire sçavoir mes sentimens sur la tenue des Estats de Languedoc et à l'esgard du parlement de Thoulouze, neantmoins voyant, par vostre derniere lettre, que lesdicts Estats avoient esté ouverts le 1er de

[1] Voy. sur le marquis d'Ormond et le comte de Bristol ci-dessus, p. 277, notes 1 et 2.

[2] Ces mots écrits en interligne corrigent : *ayant esté mal conseillé jusqu'à present.*

[3] Ce membre de phrase est également écrit en interligne et remplace ces mots : *il continue de mesme.* Je note ces corrections interlinéaires parce qu'elles prouvent que c'est une minute dictée et corrigée par Mazarin.

Octobre 1659. ce mois, je n'attendray pas l'arrivée dudict s[r] Surintendant[1], que je crois qui pourra estre icy dans trois ou quatre jours, pour vous dire mon advis sur cette matiere, en me reservant à vous faire sçavoir, lorsque je l'auray entretenu, s'il y aura quelque chose à adjouster à ce que je vous mande par cette lettre, dont le contenu estant rapporté au Roy, Sa Majesté, apres avoir entendu les advis de ceux à qui Elle aura agreable de les demander, pourra prendre la resolution qu'Elle estimera la plus conforme à son service; mais si on n'y prend grand soin de faire en sorte qu'elle demeure dans le dernier secret, il ne faut pas attendre d'en tirer les advantages qu'on se sera proposez et qu'on devroit avec beaucoup de fondement attendre de la presence du Roy.

Je ne doute pas que M. de Narbonne[2] ne fasse tous ses efforts pour faire reussir ce que Sa M[té] desirera, et qu'un chacun (je parle des barons et des evesques) ne travaille, de son costé, avec affection, pour le bien seconder. Je vous diray seulement que j'ay tousjours trouvé le baron de Castries[3] fort effectif, accredité, adroit et agissant avec zele pour procurer la satisfaction de Sadicte M[té]. Il y a apparence qu'il tesmoignera encore plus de chaleur en ce rencontre, puisque, outre qu'il sera animé par la presence du Roy, il devra estre excité par recognoissance de la grace que Sa M[té] vient d'accorder à son beau frère, en luy donnant l'evesché de Beziers[4]. Je ne doute pas aussy que Gra-

[1] On a déjà fait remarquer que le Surintendant, Nicolas Fouquet, fut, à cette époque, vivement attaqué et se rendit à Bordeaux, puis à Saint-Jean-de-Luz. On trouvera plus loin les mesures qui furent adoptées dans les conférences que le Surintendant eut avec Mazarin.

[2] L'archevêque de Narbonne, Claude de Rébé, était président des États de Languedoc. (Voy. sur cet archevêque le tome IV, p. 45, note 3, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] René-Gaspard de La Croix, baron, puis marquis de Castries, avait épousé Élisabeth de Bonzi, sœur de Pierre de Bonzi, évêque de Béziers. Le baron de Castries, nommé maréchal de camp en 1651, était lieutenant général au gouvernement de Languedoc. Il mourut en 1674, à 63 ans.

[4] L'évêque de Béziers était Pierre de Bonzi; né en 1631, il fut sacré évêque de Béziers le 12 septembre 1660, transféré à Toulouse en 1670, nommé cardinal en 1672, archevêque de Narbonne en 1674; il mourut le 11 juillet 1703. Saint-Simon donne, dans ses *Mémoires*, de curieux détails sur Pierre de Bonzi.

mont[1] ne s'employe de toute sa force pour bien servir, et j'estime qu'il le pourra faire utilement. Octobre 1659.

Je croirois donc qu'on devroit tascher d'imprimer dans l'esprit de tout le monde que le Roy veut restablir l'edict de Beziers[2], et que Sa M^té^ mesme s'en pourroit declarer en deux mots, disant qu'Elle a souffert avec peine jusqu'à present qu'on se fust servy du temps de son bas aage pour luy faire perdre un revenu aussi considerable que celuy que le feu Roy, son pere, luy avoit laissé en Languedoc; mais comme il est certain qu'il n'y a aucune diligence imaginable que tous ceux qui composent les Estats ne fassent pour empescher le restablissement de cet edict, il me semble que, quand on viendra à s'en relascher, le moins qu'on puisse pretendre, si on ne void pas lieu d'obtenir davantage, ce sera, à mon advis, que les Estats fassent au Roy un don de deux millions de livres au dernier mot, et que, par la deliberation qu'ils en feront, ils donnent aussy asseurance à Sa M^té^ que, dans les trois premieres assemblées d'Estats, ils luy accorderont la mesme somme, de sorte que, quand Elle leur permettra de les tenir, ce ne sera que pour regler diverses affaires particulieres qui [en] requierent la convocation, et non pas pour deliberer sur le don gratuit, puisque, par l'arresté qui sera faict en ceux-cy, ledict don aura esté fixé pour les trois années prochaines.

De plus, comme cette somme de deux millions est presque la mesme chose qu'ils ont accordée les années passées, il semble qu'il ne sera pas difficile que la presence du Roy les oblige de donner, dans les presens Estats, un million de plus à Sa M^té^ pour l'assister dans les grandes

[1] Tel est le texte du manuscrit. Mazarin écrit ordinairement *M. de Gramont.*

[2] Cet édit avait été rendu sous le règne de Louis XIII, en 1632. Dans une assemblée des États de Languedoc, tenue à Béziers en présence du Roi, une déclaration royale avait spécifié les différentes sommes qui devaient être levées chaque année sur la province: et, outre les impositions pour les gages des gouverneurs, la réparation des chemins et des places-frontières, etc., on avait stipulé que le Languedoc payerait tous les ans au Roi un million cinquante mille livres. (Voy. sur l'édit de 1632 et sur les conflits de la couronne avec les États du Languedoc, mon ouvrage sur *Richelieu et la monarchie absolue,* t. II, p. 215, et t. IV, p. 175.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1659. depenses qu'Elle est obligée de faire pour l'execution de la paix et de son mariage, et d'autant plus que Sadicte M[té] commence à recevoir de tous costez de semblables assistances des pays abonnez[1].

Il faut, en outre, obliger les Estats, sans en demordre, pour quelque raison que ce puisse estre, de respondre que, dez cette année et toutes les autres à venir, ils donneront deux cent mille livres au Roy, ou cent cinquante mille livres au moins pour le payement des garnisons et autres depenses qu'il faudra faire pour la conservation des places de Roussillon, le Languedoc estant plus obligé qu'aucune autre province du royaume à cette assistance, puisque, par l'acquisition de ces places, il s'asseure pour tousjours un profond repos, [qui][2] ne pourra estre sujet à aucune alteration, estant vray de dire qu'il n'y a aucune province dans le royaume, dont la teste soit plus forte que celle du Languedoc par de si bons boulevarts qu'on y vient de mettre.

Je ne sçay pas si l'on a executé ce que le Roy a commandé depuis deux ans, et particulierement depuis l'année derniere, touchant la revocation de l'abonnement dont la ville de Thoulonze jouissoit; car en cas que cela ne fust pas, je crois que Sa M[té] trouvera bon d'ordonner que sa volonté soit effectuée en cela sans delay et sans replique, ladicte ville en ayant si mal usé que les Capitoux[3] (*sic*), qui ont assisté d'ordinaire aux Estats, se sont tousjours rendus chefs de party et n'ont rien oublié pour se signaler en empeschant que l'on accordast au Roy ce que Sa M[té] demandoit, ou du moins en taschant d'y faire apporter la plus grande diminution qu'il leur estoit possible.

Voilà mes pensées pour ce qui regarde les Estats. Pour ce qui est du Parlement, le Roy et ceux qui ont l'honneur de le servir, sçavent de quelle maniere il s'est tousjours conduit, et particulierement depuis que ceux mesmes qui estoient les plus opposez aux intentions de Sa M[té],

[1] On appelait *pays abonnés* ceux où l'impôt était voté par les États de la province et arrêté par avance à forfait.

[2] Au lieu de *qui*, la copie porte *rien*; il y a là, sans doute, une faute de copiste.

[3] Les magistrats municipaux de Toulouse qui siégeaient dans l'hôtel de ville, appelé encore aujourd'hui le *Capitole*.

avant les dernieres revolutions, se sont reduits dans les termes de respect et de soumission qu'ils devoient aux ordres et aux volontez de leur souverain, cette compagnie, au contraire, ayant tousjours mesprisé les lettres de cachet et tous les ordres que le Roy leur a envoyez, soustenant et excitant mesme à la desobeissance des conseillers, à qui le Roy, en diverses occasions, avoit commandé de se rendre auprez de sa personne, et enfin ayant faict plusieurs autres choses contre son devoir, desquelles il me semble qu'il fust resolu un jour, dans le conseil du Roy, de dresser un memoire qui se pourra trouver et que peutestre M. le Surintendant apportera icy, et, en tout cas, je crois que, vous et M. le mareschal de Villeroy, vous vous souviendrez bien des choses [les] plus essentielles. C'est pourquoy il semble qu'il seroit de la justice et de l'authorité du Roy que Sa Mté fist, en cette occasion, ressentir quelques marques de son indignation à ce corps, afin que l'opiniastreté de sa mauvaise conduite, qui a esté tolerée par de fortes raisons jusqu'à present, ne demeurast pas impunie. Et comme sur cela l'on a du temps pour examiner et resoudre la chose, en sorte que le service du Roy se fasse sans rien hazarder, il seroit bon que la matiere fust agitée par M. de Villeroy et vous en presence de Leurs Mtez et que vous me fissiez sçavoir en diligence à quoy l'on inclinera. Ce pendant j'examineray aussy, avec M. le Surintendant, ce que la prudence peut conseiller et permettre dans la presente conjoncture. Octobre 1659.

L'on avoit parlé, pendant que nous estions à Paris, d'interdire pour quelque temps ce Parlement, et de le transférer ou à Montpellier ou à Nismes; mais en tenant tous ces projets dans le dernier secret, on pourra les digerer plus à loisir et resoudre ce qui sera le plus conforme au service du Roy. Ce pendant, je ne crois pas que l'on doive hesiter à faire arrester prisonniers, ou releguer en quelques lieux, les conseillers qui, s'estant signalez contre l'authorité du Roy, ont refusé d'executer les ordres que Sa Mté leur a envoyez [de se rendre prez] d'Elle, et surtout un appelé Dulong, qui, en toutes occasions, a affecté de paroistre plus mal intentionné et plus insolent que les autres, et il me semble que ce fut luy qui fit faire amende honorable à un capitaine

Octobre 1659. [du regiment] d'Estrades à genoux, avec le hausse-col: sur quoy les gens de guerre firent alors si grand bruit et en demanderent justice au Roy.

Il faudra aussy songer aux moyens qui pourront estre les plus propres pour empescher que les officiers de ce Parlement ne donnent protection aux villages qui leur appartiennent pour les empescher de payer la taille; ce qui, ayant esté jusques icy, faict beaucoup de prejudice aux interests du Roy [et][1] cause un grand scandale: et cet exemple donne la hardiesse à plusieurs personnes en Guyenne d'en user de mesme; car les gentilshommes de qualité croient estre en droit de pouvoir faire au moins autant que les conseillers[2].

CLXVIII.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III. — Copie du temps.

À MONSIEUR LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz[3], 10 octobre 1659.

Ce fut hier la 20e conférence, laquelle, quoy qu'elle dura bien six heures, ne sera pas la derniere; mais je crois bien pouvoir asseurer Leurs Majestez que, dans la premiere, on signera tout, et qu'elle se tiendra mardy prochain, c'est-à-dire dans trois jours, au moins Dom Louis m'en a ainsy asseuré, n'y ayant plus que 15 à 20 articles

[1] Le manuscrit porte *mais*. Ce mot ferait supposer, entre le membre de phrase qui précède et celui qui suit, une opposition qui n'existe pas.

[2] Cette assertion de Mazarin est peu fondée. Les tailles en Languedoc étaient *réelles*, et non *personnelles* comme celles des provinces «d'élections». L'impôt direct était assis sur les terres et maisons, d'après un cadastre établi et revisé par les États. Les «fonds nobles» demeuraient exempts, même lorsqu'ils appartenaient à des roturiers, et les «fonds roturiers» étaient sujets à l'impôt, quand bien même ils étaient possédés par des gentilshommes. Le système était moins arbitraire que celui du reste de la France.

[3] Cette lettre a été omise dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par l'abbé d'Allainval, recueil dans lequel sont imprimées la plupart des dépêches de Mazarin à Le Tellier sur les négociations de la paix des Pyrénées.

à copier, sans qu'il reste aucun article de contestation, ny sur la substance, ny sur les paroles. Je ne vois pas que rien puisse empecher l'execution de ce que dessus; mais il y a eu tant de remises jusqu'à present et tant de contestations sur des choses, sur lesquelles il sembloit qu'il n'y avoit pas un mot à dire, que je n'ose pas assurer positivement ce qui en sera; et je crois mesme que quand je seray en chemin pour aller à Thoulouse, je douteray encore alors sy cette negotiation sera finie. En rendant compte de la 19e conference, j'avois mandé que tout y avoit esté ajusté, en sorte qu'il ne restoit qu'à rediger les articles par l'escrit, et mettre le traité en estat d'estre signé, et j'avois sujet de le croire ainsy; mais Dom Louis ayant insisté que l'on ostat d'un des articles qui regarde M. le Prince, certains mots que j'y avois inserez pour exclure M. le duc d'Anguien, sans le nommer, de toutes les pretentions et droits qu'il auroit pu avoir pour l'expectative du gouvernement de Champagne sans que toutes les raisons que M. de Lyonne luy a dictes trois ou quatre fois de ma part sur ce sujet, l'ayent peu vaincre, non plus que la declaration precise que je n'y changerois pas un seul mot, n'estant plus en mon pouvoir de le faire aprez avoir envoyé la copie dudict article au Roy, en la maniere qu'il est couché, de laquelle Dom Louis estoit demeuré d'accord. J'ay esté contraint de demander moy mesme la Conference d'hier matin, pour recommancer ce point; et un autre aussy de plus grande importance, qui est l'execution du traité de Querasque[1], confirmé par le traité de Munster, touchant le différent de la maison de Savoye avec celle de Mantoue dans lequel point Dom Louis vouloit aussy apporter un grand changement, quoy que ce fut une chose dont l'on estoit desjà convenu dans la negotiation de Madrid, et dont l'article avoit esté signé à Paris, en la maniere, et dans les termes que j'avois souhaité, pour soustenir les interests de M. le duc de Savoye, et assurer au mesme temps au Roy

Octobre 1659.

[1] Le traité de Querasque ou Cherasco avait été signé sous le règne de Louis XIII, en 1631. L'article 94 du traité des Pyrénées porte que : «il a été convenu et accordé, pour le bien de la paix, que les traités faits à Quérasque, en l'année 1631, sur les différends des maisons de Savoie et de Mantoue, seront exécutés selon leur forme et teneur».

Octobre 1659. la conservation de Pignerol que nous avons acquis par un traité qui est entierement connexe, et dependant de celuy de Querasque, en sorte que celuy cy ne s'executant plus, l'autre ne pourroit plus subsister. Et pour oster à Dom Louis toute esperance de pouvoir rien gaigner avec moy sur ces deux points, lorsque nous nous verrions, je luy fis dire sechement le jour precedant, que, quoy que nous fussions à la veille de signer le traité de paix aprez un travail sy penible que celuy que nous avions fait depuis trois mois tout seroit renversé, s'il s'opiniastrait à pretendre que je changeasse un seul mot sur ce mesme point. Il commença la conference par les nouvelles qu'il me donna de l'arrivée de Monsieur le mareschal de Gramont, et de sa reception, me laissant la lettre que Dom Fernando de Contrevas, secrétaire d'Etat, luy escrivoit par ordre du roy d'Espagne. Sur quoy je m'estendray à la fin de cette depesche, comme aussy sur ce qu'il me dict du roy d'Angleterre et du duc de Lorraine, dont celuy cy est sur le point d'arriver à Fontarabie, et aprez avoir esté seuls trois heures, l'on fit entrer M. de Lyonne et Dom Pedro Coloma avec les papiers qu'il falloit relire pour examiner les choses sur lesquelles il y avoit difficulté et en convenir ensemble; et entrant d'abord en matiere par celles de moindre importance qui ne consistoient qu'à changer des paroles qui pouvoient causer des équivoques, il n'y eut pas grande peyne à ajuster tout cela, en sorte que les articles furent mis sur le champ en la forme qu'ils devaient être pour signer. Dom Louis se mit ensuite à discourir sur les deux points marquez cy dessus, et sur quelque changement qu'il pretendoit apporter encore aux articles dont nous estions convenus, touchant la Lorraine; comme aussy sur une pretention qu'il avoit de glisser certaines paroles dans un article dont nous estions convenus pareillement pour tascher de faire en sorte que, par la mediation de M. le duc de Navailles et de M. le comte de Fuensaldagne, les commissaires qui seroient deputez par M. le duc de Savoye et par M. de Mantoue se pussent ajuster sur la dot de l'Infante Marguerite[1]

[1] Ce point est réglé dans l'article 95 du traité des Pyrénées.

qui doit estre payée par le duc de Savoye au duc de Mantoue. Mais avant que de rendre compte de ce qui s'est passé sur les nouvelles pretentions de Dom Louis, sur lesquelles il a insisté au dernier point, estant venu preparé à cela, avec des raisons qui lui sembloient assez fortes pour me persuader à donner les mains à ce qu'il desiroit, il est bon que Leurs Majestez sçachent que Dom Louis s'estant faict relire par plusieurs fois les articles dont nous estions convenus, à l'esgard des ducs de Lorraine et de Mantoue, qui estant les veritables alliez du roy d'Espagne devoient estre considerez d'une autre façon que M. le Prince en cette conjecture, puisque celuy-cy est un sujet du Roy, et ayant recognu peut estre mieux qu'il n'avoit faict jusqu'à present que ces deux princes estoient entierement abandonnez et mesme en des termes et par des clauses assez esclatantes contre la reputation du roy d'Espagne, puisqu'il s'engage à estre contre eux, s'ils n'executent ce à quoy on les oblige par ce traité, il en a tesmoigné de grandes inquiétudes, et resolu de chercher toute sorte de moyens pour tascher d'y apporter quelque remede, voyant bien qu'outre l'atteinte que l'honneur de son maistre souffre en ce rencontre, ce sera un mauvais exemple à l'advenir pour acquérir des alliez, puisque ceux-cy ne reçoivent que des prejudices irréparables, au lieu des advantages qu'ils esperoient de l'alliance et de la protection du roy d'Espagne pour rendre leur condition meilleure à present et à l'advenir. Ces considerations nous doivent porter aussy à tenir bon là-dessus, estant impossible que le parallele de ce que Sa Majesté faict pour M. le duc de Neubourg, qui n'est son allié que depuis trois ans, et de ce qui arrive au duc de Lorraine qui est dans le party d'Espagne et l'a fort bien servie depuis vingt ans, s'estant reduit à leur sollicitation à oublier les grandes assistances qu'il avoit receues de la France en sa personne et en celle de son pere et de son ayeul avec des effets sy utiles au bien de sa maison, de laquelle on ne parleroit peut estre plus sans la generosité dont Sa Majesté et le feu Roy ont usé en son endroit, estant, dis-je, impossible que ce parallèle n'apporte de grands advantages à cette couronne à l'advenir, et ne feroit qu'ennuyer Leurs Majestez par un recit importun de toutes les Octobre 1659.

Octobre 1659. redites qu'il y a eu de part et d'autre dans l'agitation de ces points: et il me semble que c'est assez qu'elles sçachent que tout se passera en la maniere que je pouvois souhaitter. Aprez avoir soutenu, avec la derniere fermeté, qu'outre qu'il n'estoit pas juste de consentir à ce que Dom Louis poursuivoit avec tant de chaleur, je n'en avois pas le pouvoir, il revint deux fois à la charge sur l'expectative de M. le duc d'Anguien, me disant d'en avoir escrit à M. le Prince, comme d'une chose qu'il avoit eu le bonheur d'ajuster en sa satisfaction, ayant cru que cela estoit ainsy, parce que, n'ayant pas veu dans l'article le nom de M. le duc d'Anguien, il n'avoit pas remarqué qu'il estoit exclu par les termes qui estoient inserez dans le mesme article; mais je fis ressouvenir Son Excellence que je luy avois tousjours declaré que pourveu que, dans la substance, ledit Duc ne pust rien pretendre au gouvernement de Champagne, je ne ferois pas difficulté de le contenter dans les apparences, évitant de le nommer dans le traité, pour autre chose que pour ce qui regarde la charge de Grand Maistre[1]; et qu'en tout cas, sy, l'ayant cru autrement, il avoit mandé à M. le Prince qu'il avoit obtenu sur ce point ce qu'il desiroit, j'avois mandé tout le contraire au Roy, et qu'ainsy il me sembloit que j'avois plus de droit de ne souffrir aucun changement dans ledict article que luy d'y en pretendre; en quoy, il ceda à la force, non sans beaucoup de peyne.

Pour les autres points qui estoient encore de plus grande importance, il se rendit à l'expedient que je luy proposay, et que je luy fis beaucoup valoir, quoy qu'en effect il ne nous importe en rien de mettre en des articles secrets certains termes qui sont un peu forts, et qui blessent sensiblement la réputation du roy d'Espagne dans l'abandonnement qu'il faict de ses deux alliez; mais avec tout cela dans le traité public, il reste assez de quoy nous contenter, non seulement pour ce qui est de nostre seureté, mais aussy pour faire voir à tout le monde que ces deux princes n'ont pas esté soustenus par ledict Roy.

[1] C'est dans l'article 84 du traité des Pyrénées que la charge de grand maître de la maison du Roi est donnée au duc d'Enghien.

J'ay seulement à adjouster touchant l'article dont on estoit conveuu, pour terminer les différends d'entre la Savoye et Mantoue sur la dot de l'Infante Margueritte qui ont esté remis à la mediation du duc de Navailles et du comte de Fuensaldagne, que Dom Louis avoit fait couler deux mots, croyant qu'on n'y prendroit pas garde, et qui estoient neanmoins d'une furieuse consequence, car en disant que lesdicts sieurs Duc et Comte tascheroient de faire ajuster les commissaires de Savoyes et de Mantoue sur ledict point, il ajoutoit *et autres interests*, de maniere que cela ne pouvant avoir relation qu'au traité de Querasque, c'estoit renverser avec ces deux mots, ou du moins donner lieu de mettre en doute, avec beaucoup de fondement, ce qui, dans un autre article, estoit arresté à l'esgard de l'execution dudit traité. Mais aprez avoir disputé longtemps, voyant qu'il ne pouvoit rien gaigner, il consentit à la fin que ces deux mots fussent ostez. Octobre 1659.

Il m'a reussy mesmement de faire passer, sans que Dom Louis, ny Dom Pedro Coloma y ayent faict reflexion, un point qui est assez important, c'est à dire, qu'au lieu de mettre le traité de Querasque [1], j'ay mis les traités au pluriel, parce qu'outre le traité public qui fut fait pour regler les interests desdites Maisons, l'on en fit un en particulier avec M. le duc de Savoye, par lequel il donnoit Pignerol au Roy, et en retenoit la rescompense sur un certain nombre de terres du Montferrat, pour lesquelles Sa Majesté promit de payer à M. le duc de Mantoue la somme de quatre cens quatre vingts quatorze mille escus d'or; ce qui avoit connexité et relation avec le traité public, de maniere que le roy d'Espagne approuvant lesdicts traitez, et s'obligeant à ne s'opposer en aucune façon à l'execution d'iceux directement, ny indirectement, il le faict aussy bien pour l'acquisition de Pignerol, qui nous demeure, que pour le reste.

Je ne veux pas laisser d'informer, en passant, Leurs Majestez, que le moyen dont je me suis servy plus utilement avec Dom Louis pour le faire desister en ses pretentions, et donner les mains à ce que j'ay

[1] L'article du traité de Pyrénées porte en effet : *Les traités faits à Quérasque.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1659. peu souhaiter, ç'a esté une enumération des advantages qu'il remportoit dans cette negotiation, et qui luy font acquerir grande reputation, ce que j'ay eu le bonheur d'adjouter d'une telle maniere et avec des raisons sy apparentes, tant dans le gros de l'affaire qu'en ce qui regarde M. le Prince, que comme tous les hommes se portent aisement à croire ce qui leur est advantageux, il ne m'a pas esté difficile de le persuader. J'ay sceu que tout ce que je luy ay dict dans les Conferences pour le flatter luy a servy avec ses plus confidens pour leur imprimer qu'il avoit tout sujet d'estre content de la maniere dont il s'estoit conduit pour porter cette negotiation au point qu'il avoit faict. L'on doit donc bien esperer de la longue durée de cette paix, puisque les deux parties en sont esgalement satisfaites; mais le Roy, à mon advis, le sera plus solidement, puisque tout l'advantage est de son costé en effect, et outre cela, il y a celui que Dom Louis, croyant d'estre bien sorty de cette affaire, ne songera pas à profiter des occasions qui se pourroient presenter à l'advenir, pour tascher de reparer les grands prejudices que l'Espagne reçoit dans la conclusion de cette paix.

Je viens presentement à ce que Dom Louis me dict du roy d'Angleterre et du duc de Lorraine, qui est qu'il avoit receu dudict roy [d'Angleterre] une lettre de Sarragosse, et par laquelle il luy mandoit que, s'il le trouvoit bon, il seroit bien ayse de le venir trouver pour l'entretenir de ses interests, à laquelle ayant respondu que Sa Majesté seroit receue avec le respect qui se devoit, le mesme Roy sera demain au soir à Fontarabie où l'on luy rendra tous les honneurs possibles, et sera logé dans la maison de Dom Louis qu'il a faict accommoder pour cet effect; et pour le duc de Lorraine, qu'il avoit envoyé audevant de luy un Maistre de camp espagnol nommé Quignonnez, pour le convier de prendre son logement à Fontarabie ou à Irun, l'ayant faict preparer en tous les lieux, et estant fasché de ne luy pouvoir offrir le sien comme estant destiné pour le roy d'Angleterre. Il[1] devoit arriver hier soir à Yrun, et y est arrivé en effect, et a depesché à M. de Guise[2]

[1] Le duc de Lorraine. — [2] Henri de Lorraine. (Voy. t. II, p. 1019, des *Lettres de Mazarin.*)

pour le prier de l'aller voir au deça de la riviere, ou dans le lieu de la Conference. Sur quoy M. de Guise m'ayant demandé s'il le pouvoit faire, et luy ayant respondu qu'il n'y avoit nul danger, il y a deux heures qu'il y est allé, et M. le comte d'Harcourt aussy. Dom Louis tesmoigna d'estre en peyne de ce que feroit ledict duc [de Lorraine], lequel il apprehendoit qu'il ne passast en France sans le voir, puisqu'il s'estoit dispensé de voir le roy d'Espagne. Quoy que luy ayant faict demander audience, il[1] luy avoit faict response que le lendemain estoit destiné à celle du mareschal de Gramont, pour laquelle toutes choses estoient preparées; mais que, le jour suivant, il la luy donneroit volontiers. Sur quoy Dom Louis me fit connoistre qu'à Madrid on n'auroit pas esté moins surpris de ce procedé-là qu'on l'estoit icy; mais qu'il le laisseroit faire sans se mettre en peyne de la conduitte qu'il tiendroit, de quelque maniere qu'elle pust estre. Je dis à Dom Louis qu'il ne falloit pas douter de la fin de la comédie, puisque tous les acteurs paroissaient sur le théâtre, et qu'il n'avoit pas tenu à M. le Prince qu'il ne s'y trouvast aussy, quoyque ses agens suppleoient au defaut de sa personne, et en effect, il n'y en a pas un de ceux qui ont interest à cette affaire, qui ne soient icy en personne, ou par representation; y estant arrivés depuis quatre jours, l'ambassadeur de Portugal, le duc de Bonnebourg[2] pour l'electeur de Mayance, le comte de Fürstemberg pour celuy de Cologne, et le baron de Lerade pour le duc de Neubourg. Octobre 1659.

Raillant ensuite avec Dom Louis, je lui dis qu'il ne pouvoit pas concevoir la moindre defiance de moy, puisque je lui promettais de ne faire aucune diligence pour desbaucher ses hostes, bien qu'en effect j'apprehende que le duc de Lorraine ne s'en vienne tout aussytost icy, m'ayant desja envoyé faire de grands complimens, et declarer par M. de Guise le peu de satisfaction qu'il avoit dès Espagnols, et la resolution où il estoit de ne se conduire que par mes conseils. À quoy j'ay respondu civilement; mais en des termes qu'il puisse cognoistre que je

[1] Le roi d'Espagne. — [2] Ce nom est écrit ordinairement *Bernebourg*.

Octobre 1659. n'estois pas en estat de faire aucune chose pour luy, au prejudice de ce que j'aurois stipulé avec Dom Louis d'Haro[1], à qui il devoit s'adresser pour recevoir par son moyen quelque soulagement, puisque le roy d'Espagne l'avoit tousjours compté comme son principal allié; et qu'au surplus, le roy estant à present en paix avec le roy d'Espagne, il ne pouvoit tirer aucun advantage des declarations que ledict Duc pourroit faire d'estre mal satisfait de Sa Majesté catholique.

Le roy d'Angleterre envoya aussy le marquis d'Ormond[2] au Commandeur de Souvray, pour me prier de mesnager avec moy que Sa Majesté me put voir. A quoy je respondis en termes generaux, me remettant à ce que Dom Louis lui diroit d'ajuster avec moy un abouchement avec Sa Majesté. Je luy dis que n'ayant pas ordre du Roy, de la maniere dont je devois me conduire en pareille rencontre, je ne croyois pas qu'il y eut lieu de prendre moy mesme la resolution de luy rendre mes respects, et qu'outre cela je n'estimois pas qu'il fust de son service que j'en usasse autrement, veu que ce ne seroit que resveiller plus que jamais ses ennemis dans la croyance qu'ils auroient que, par le moyen de Dom Louis et de moy, elle se seroit asseurée de l'assistance des deux roys, nos maistres; au lieu que n'ayant pas l'honneur de le voir, l'ambassadeur Lockart qui est icy ne manqueroit pas de faire sçavoir à ses supérieurs ce qui se seroit passé, et qu'ils ne doivent pas apprehender que la France s'engage à entreprendre l'establissement dudict roy. Je suis en resolution de m'en tenir là, s'il n'arrive quelque chose que je ne puisse prevoir qui m'oblige à changer d'avis; et à la verité, le mesme roy a esté fort mal conseillé de faire ce voyage qui ne luy sert de rien, puis que Dom Louis et moy sçavons bien qu'il est hors de ses royaumes, et que toutes les raisons qui pourroient obliger les roys, nos maistres, de songer à son restablissement, tant pour ne pas laisser au monde un sy meschant exemple que celuy de la mort du roy son pere condamné par ses propres sujetz, ce qui est inouy, que pour ne

[1] Les articles 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77 et 78 du traité des Pyrénées concernent le duc de Lorraine. — [2] Voy. ci-dessus, p. 277.

pas souffrir qu'il se forme une république puissante, qui dans la suite Octobre 1659. des temps donnast à penser à tous les voysins, et je suis asseuré que le roy d'Angleterre, quelque preparé qu'il vienne, ne m'en pourra tant dire que j'en sçay, sur ce sujet; mais il devroit au mesme temps songer que le Roy, ny le roy d'Espagne ne s'engageront pas à rien entreprendre en sa faveur qu'ils ne cognoissent auparavant de le pouvoir faire sans exposer leur interest particulier, estant assez commun et receu dans le monde que charité bien ordonnée commence par soy mesme. Ledict roy s'est donné la peyne de faire six vingt lieues [de voyage], plus qu'il ne falloit pour venir en ces quartiers, ayant pris le chemin de Thoulouse, et celuy de la vallée d'Aran pour aller à Sarragosse, sur le soubçon qu'il a eu que, s'il passoit par icy, je le ferois arrester; ayant dict au Commandeur de Souvray par un des gens dudict roy, que Sa Majesté avoit eu cette defiance, sur ce qu'elle a dict qu'on luy avoit refusé un passeport qu'il avoit faict demander au Roy pour passer en France, comme sy l'on n'avoit pas sceu son passage pour aller en Normandie, les lieux où il a esté dans cette province-là, et sa resolution de traverser le royaume pour venir icy. Le malheur de ce prince est que, de soy-mesme, il ne peut pas prendre les partis qui, suivant les conjonctures qui s'offrent, seroient plus propres pour son service, et qu'il n'a personne auprez de luy pour l'assister, ce qui pourroit justement faire apprehender qu'au lieu d'estre servi utilement par ceux qui ont l'honneur de le conseiller pour le recouvrement de ce qu'il a perdu, ils seroient capables de luy faire perdre, s'il en estoit en possession.

Je finiray cette depeche par la reception qui a esté faicte au mareschal de Gramont avec tout le plus grand esclat et la plus grande magnificence dont on se peut aviser en Espagne. Je vous en envoye deux relations, l'une imprimée comme les gazettes que l'on fait en France, et l'autre faicte par la personne que Dom Louis avoit donné au mareschal pour l'accompagner et le faire loger dans la route d'icy à Madrid. Vous me ferez plaisir de me garder l'imprimé pour me le rendre, parce que je n'en ay pas d'autre. Je crois que S. A. R., sy elle en a

Octobre 1659. cognoissance, sera fachée qu'on ayt mis le chevalier de Charny[1], fils naturel de Son Altesse Royale, quoy que non recognu encore. Je n'ay nulle lettre dudict mareschal, mais je ne puis tarder d'en avoir, sy ce n'est qu'il pretende de revenir sy viste, qu'il ne veuille pas commettre à d'autres de faire la relation de ce qui s'est passé dans son Ambassade. Dom Louis, en me lisant la lettre que luy a escrite, par ordre de son maistre, le secretaire d'Estat, a tesmoigné de ne croire pas que le mareschal ayt veu l'Infante, parce que le dit Mareschal avoit faict instance audict secretaire d'avoir permission de la voir, affin d'en pouvoir donner des nouvelles à Leurs Majestez, ainsy qu'il avoit ordre de faire. A quoy le Secretaire avoit respondu que ce n'estoit pas l'usage en Espagne de voir les Infantes, sy ce n'est aprez que le roy leur pere les avoient accordées; dont le seigneur Dom Louis infere que le Mareschal ne l'a pas veue, car pour dire comme elle est faite, il le pourroit aussy bien faire, s'il l'avoit veue chez la Reyne; mais, aprez avoir bien examiné cette lettre, je luy ay soustenu qu'il l'avoit veue, et que l'instance qu'il avoit faicte estoit pour avoir l'honneur de la voir en particulier: mais cela n'importe pas beaucoup, et ce que je dois seulement adjouter, c'est que le roy d'Espagne luy avoit faict dire, par ledict secretaire d'Estat, qu'il seroit despesché le 20[e] qui estoit lundy. Ainsy il pourroit prendre son audience de congé quand bon luy sembleroit et que, s'il avoit la curiosité de voir l'Escurial et Araguez, tous les ordres estoient desjà donnez, afin qu'il y fust bien reçeu.

[1] Voy., sur le chevalier de Charny, les *Mém. de M[lle] de Montpensier,* t. II, p. 275-276, éd. Charpentier.

CCXLIX.

Aff. étr., France, t. 281, f° 175. — Minute de la main de Roze.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 12 octobre 1659.

J'ai prié le sieur de Vaubrun[1] de s'en retourner à la Cour, afin que je pusse par luy vous donner de mes nouvelles; car bien que je n'aye rien à mander, c'est tousjours quelque chose de sçavoir que cela soit ainsy. Vous direz, s'il vous plaist, à Leurs Majestez que je ne puis pas marcher encore; qu'on travaille, tant qu'on peut, à rediger par escrit les choses dont nous sommes convenus, don Louis et moy; ce qui est plus long qu'on ne croyoit à cause de la traduction qu'il faut faire en espagnol; mais j'espère qu'à la fin tout sera prest dans jeudy, et que dans ce temps-là je seray aussi en estat de sortir.

Je n'ay rien escrit de la charge du pauvre Du Bosc[2], parce que je n'ay pas creu que cela pressast ny aussy que la Reyne eust besoing d'estre suppliée pour la conserver à son fils, mais ayant appris qu'il y a un coffre parmy ceux de la garde robe de Sa M[té], dans lequel il y a des papiers concernant le service du Roy, il m'a semblé que je ne devois pas differer de vous en advertir, afin que vous en rendiez compte à la Reyne, et qu'Elle ayt agreable de commander à quelqu'un d'en avoir soing et de prendre garde qu'on n'y touche pas jusques à ce que j'aye l'honneur d'estre auprez de Leurs Majestez.

Je me remets à quelque chose que vous communiquera M. de Brienne touchant les affaires de Provence[3], et je vous prie de faire en sorte que je puisse sçavoir au plus tost la resolution que le Roy prendra sur ce que j'escris audict s[r] de Brienne, comme aussy d'envoyer le paquet cy-joint à M. le duc de Mercœur.

[1] Voy. t. VII, p. 593, 634.

[2] Loret, dans sa *Muze historique* (lettre du 25 oct. 1659), parle de la mort de du Bosc, qu'il appelle «gentilhomme chez la Reine».

[3] Voy. la lettre suivante.

CC.

Aff. étr., France, t. 281, f° 176. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE LE FILS.

Saint-Jean-de-Luz, 12 octobre 1659.

Je crois que vous avez sceu d'ailleurs ce qui s'est passé à Draguignan. On me mande, par le dernier ordinaire, que ceux que le parlement d'Aix avoit condamnez par contumace pour les meurtres et séditions arrivées en ladicte ville, y estant rentrez à la desrobée, ont [assassiné][1] dans l'hostel-de-ville le s[r] de Vaugrenier, premier consul, avec quatre autres habitans et une femme, et on adjouste que, pour pouvoir faire une justice exemplaire de ces crimes-là, il est besoin d'expedier une commission du grand sceau, portant ordre à un président, six conseillers et à un des gens du Roy dudict parlement d'Aix (le tout le nom en blanc), de se transporter incessamment en ladicte ville de Draguignan pour prendre cognoissance du faict cy-dessus, circonstances et dependances, et juger souverainement tous les coupables, non seulement de cette nouvelle sedition et meurtres cy-dessus, mais aussy de tous les crimes non prescritz, qui ont esté commis dans ladicte ville et qui sont demeurez sans poursuite.

On demande aussy un arrest du Conseil d'en haut[2], lequel, en confirmant celuy dudict parlement d'Aix pour raison de la transference du siege de Draguignan à Lorgues[3], ordonne qu'au lieu de trois mois portez par ledict arrest du Parlement, ledict siege demeurera transporté audict lieu de Lorgues jusques à nouvel ordre.

On demande aussy une lettre audict Parlement, afin qu'il fasse

[1] La copie porte *assagné*.

[2] On a déjà dit qu'on appelait *Conseil d'en haut* le Conseil du Roi, présidé par le Roi et composé des princes, chancelier, surintendant et ministres d'État.

[3] Auj. chef-lieu de canton du Var.

transferer pardevant le sieur de Besons[1] le nommé Melan prisonnier en la conciergerie du palais d'Aix, accusé d'estre complice de la sedition arrivée en ladicte ville et pour laquelle ledict s^r de Besons fut commis et estably juge par Sa M^té; et une autre lettre de cachet, par laquelle il soit mandé aux consuls de Marseille de tenir la main à l'execution du *veniat*[2] ordonné contre le sieur de Nioselles (*sic*), et de se saisir pour cet effect de sa personne, et par force, si besoing est, à peine d'en respondre en leur propre et privé nom. Octobre 1659.

Je vous prie de communiquer les articles cy-dessus à M. Le Tellier et d'en rendre compte ensuite à Sa M^té, et si, apres les avoir faict examiner, Elle juge à propos de donner ses ordres en cette conformité, il faudra les expedier sans perte de temps, faire tenir à Paris ce qui devra estre scellé, ou passer par les mains de M. le Chancelier, et bien recommander que, de Paris, on renvoye le tout sans delay à M. le duc de Mercœur, et ce pendant envoyer tout droit à mondict s^r le duc ce qui n'aura pas besoing d'aller à Paris, et qui pourra estre expedié à la Cour. Deux choses sont absolument necessaires, le secret et la diligence; je vous les recommande et non sans raison, particulierement pour la diligence; car j'apprends avec regret que le courrier qui a apporté le [*veniat*][3] pour le s^r de Nioselles n'est party de Bordeaux que le 7 du courant, quoy qu'il y fust arrivé cinq ou six jours auparavant, et qu'il n'y eust que cette seule affaire.

[1] Claude Bazin de Bezons, d'abord avocat général au Grand Conseil, puis intendant de Languedoc, mort en 1684, à 67 ans. — [2] Ordre de comparaître. — [3] Le copiste a écrit le *venin*.

CCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 303 v°. —
Minute de la main de Roussereau.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Saint-Jean-de-Luz, 14 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous remercie de la ponctualité avec laquelle vous m'informez de l'estat des affaires d'Angleterre. Je vous prie de continuer, et surtout de vous appliquer à bien recognoistre les sentimens du present regime touchant les troubles du Nord et le commerce du Sund.

Je vous diray, en eschange, que cette negociation est presque finye. On travaille à rediger par escrit en françois et en espagnol et à mettre en la forme necessaire les articles de la paix et du mariage, duquel la consommation se trouve encore esloignée pour quelque temps, à cause de la saison dans laquelle nous allons entrer, qui ne permettroit pas à l'Infante de se mettre en chemin pour venir en France, et ainsy vous devez vous guerir de la crainte que vous aviez de n'y estre pas assez tost pour entrer en possession de vostre charge[1].

Quelque mine que fassent les Espagnols, je suis persuadé qu'ils souhaitent de s'accommoder avec l'Angleterre aussy bien qu'avec nous, et que la paix pourra estre universelle; mais je ne puis pas en respondre positivement. Cependant je n'ay pas voulu consentir que l'on inserast autre chose à l'esgard de l'Angleterre dans un traité avec l'Espagne, si ce n'est qu'en cas que la paix ne se fasse pas entre ces deux nations, la France ne pourra assister ny les uns ny les autres et demeurera dans une exacte neutralité; ce que vous pourrez prendre occasion de dire de delà[2], et qui sera, je m'asseure confirmé par

[1] Le président de Bordeaux avait été nommé chancelier de la Reine. — [2] En Angleterre.

M. Lockhart, qui est present icy, et à qui je donne part ponctuellement de tout ce qui se passe. Octobre 1659.

Au reste, il est bon que vous sçachiez que ledict ambassadeur m'a faict plainte de la part de ses superieurs de ce que, dans les temps de la derniere insurrection[1], M. le duc d'York avoit esté, des costes de Normandie, à Abbeville et à Boulogne, avec cinquante ou soixante gentilshommes, ou officiers anglois[2], et qu'il avoit veu M. de Turenne en secret. Sur quoy je luy ay respondu, sur mon honneur, comme il est vray, que le Roy n'en sçavoit rien, et que je n'en avois eu aussy aucune cognoissance[3]; que Sa M^{té} n'avoit pas donné d'ordre pour son passage[4], et n'avoit pas mesme apporté en cela la moindre connivence, mais que, comme il est très-facile d'entrer en France, sans estre cognu, il falloit que ledict duc d'York en eust usé ainsy, et que s'il avoit veu M. de Turenne (ce que je ne sçavois point aussy), c'estoit sans doute plustost par un principe d'estime et d'amitié que par d'autres raisons.

J'ay dict de plus audict s^{r} ambassadeur que je rendrois compte au Roy de tout ce qu'il m'avoit exposé; mais que je le pouvois asseurer par advance que l'intention de Sa M^{té} n'avoit jamais esté de favoriser et assister en aucune façon ny ledict sieur duc ny aucun autre contre le present regime [d'Angleterre], et que s'il luy avoit donné quelque sujet de plainte et de rompre la bonne intelligence, qui est entre la France et l'Angleterre, Sadicte M^{té} ne chercheroit pas pour cela des voyes secretes, ayant trop de generosité et de puissance pour n'agir pas ouvertement et sans crainte contre ceux qui l'y auroient obligée.

Comme il est malaisé qu'on ne vous fasse les mesmes plaintes, j'ay creu vous devoir informer de ce que j'ay dict à M. Lockhart, afin que vous respondiez en cette conformité à ceux qui vous en parlent. Cela

[1] L'insurrection royaliste du comté de Chester.

[2] Mot douteux.

[3] La lettre de Mazarin à Turenne, en date du 8 septembre 1659, semble bien prouver que le Cardinal n'ignorait pas les relations de Turenne avec le duc d'York. (Voy. ci-dessus, p. 278, note 1.)

[4] Pour le passage du duc d'York en Angleterre.

Octobre 1659. s'entend à l'esgard du roy d'Angleterre ou du duc d'York; car on me mande de plusieurs endroits que ledict roy venoit incognito en ces quartiers-cy pour voir don Louys de Haro et moy, et j'en estois persuadé; mais tout-à-coup lorsqu'on disoit qu'il estoit passé icy pour aller à Fontarabie, il s'est comme esvanouy, sans que j'aye pu descouvrir où il estoit allé, quelque diligence que j'en aye faicte. M. Lockhart croit qu'il demeure caché en quelque lieu en Espagne par le conseil de don Louys; mais je ne comprends pas quelle fin il auroit[1] en cela, et, en tous cas, nous en descouvrirons bientost le mystere. Ce pendant je vous proteste fort sincerement que je n'ay pas plus de cognoissance de ses pensées que du lieu où il est, et que, s'il fust venu icy, je me serois dispensé de le voir, n'ayant pas ordre du Roy d'en user autrement.

CCII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 189. — Minute de la main de Roze.

À M. [LE TELLIER][2].

Saint-Jean-de-Luz, 15 octobre 1659.

Je n'ay rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que je ne me trouve pas encore tout-à-fait bien et que mesme je suis assez foible. Je ne laisseray pas de me faire porter demain à la conference pour entendre la lecture de ce qu'on a redigé par escrit, et adjuster quelques petites difficultez qui restent sur certains mots, lesquelles il faudra regler. Aprez quoy j'espere qu'enfin je pourray sortir d'icy, où il y a quantité de malades et un air que le s^{r} Daquin[3] dit ne m'estre pas trop bon.

[1] Quel but il se proposerait.

[2] La minute ne porte pas de nom de destinataire; mais, d'après le texte de la lettre, il est très probable qu'elle est adressée à Michel Le Tellier. C'était, en effet, à ce secrétaire d'État que Mazarin communiquait ce qui se passait dans les conférences avec D. Louis de Haro, afin qu'il en rendît compte au Roi et à la Reine.

[3] Il y eut plusieurs médecins de ce nom.

Je vous escris ce billet par M. de Merinville[1], dont j'ay creu que la presence ne seroit pas inutile à Sa M[té] pour les Estats de Languedoc, ayant beaucoup de credit et d'amis dans l'assemblée et estant d'ailleurs bien intentionné et zelé comme il est. Octobre 1659.

J'ay advis que M. d'Espernon se declare (*sic*) qu'il ne quittera pas volontiers le gouvernement de Bourgogne pour reprendre celuy de Guyenne, et cela me surprend d'autant plus que vous sçavez combien il luy fallut faire de graces et à M. de Candale[2] pour luy faire accepter le premier en eschange du dernier, dans lequel il a tout son bien et qui est le plus considérable gouvernement de France. Peut-estre est-ce un bruit sans fondement; car il y a apparence que vous en auriez oüy dire quelque chose et que vous me l'auriez escrit. Neantmoins j'ay creu à propos de vous mander ce que j'en sçay; et quoy qu'il en soit, comme c'est une affaire qui se doit executer absolument, il ne faut pas que vous laissiez de preparer tousjours les voyes necessaires pour cet effect, si Sa M[té] l'agrée ainsy.

CCIII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 183. — Copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Saint-Jean-de-Luz, 15 octobre 1659.

Ne m'ayant pas esté possible de vous escrire hier, je feray maintenant response à vos deux billets du 12 et du 13 de ce mois.

J'ay veu l'article que vous avez dressé suivant ce que je vous avois

Il s'agit probablement ici de Louis-Henry Daquin ou Aquin, dont le fils, Antoine, devint, en 1672, premier médecin du Roi. Louis-Henry Daquin était, depuis 1644, attaché au service médical du Roi. [Voy. le *Dict. critique* de Jal, au mot *Aquin (d')*.]

[1] François des Montiers, comte de Mérinville, maréchal de camp en 1643, lieutenant général en 1560, mort en 1672.

[2] Voy., sur ce fils du duc d'Épernon, le tome III, p. 236, note 2, des *Lettres de Mazarin*. Le duc de Candale était mort en 1658.

Octobre 1659. dict sur le differend d'entre Savoye et Mantoue pour la dot de l'Infante Marguerite[1]. Il me semble que presentement nous n'en pouvons sortir que par ce moyen; je vous le renvoye, apres y avoir adjousté seulement un mot à la fin, comme vous verrez.

Pour l'article qui regarde l'execution de la paix, j'ay songé que le meilleur et le plus court seroit que, de la part de don Louis, il fut donné ordre au marquis de Caracene, ou à celuy qui devra executer en Flandre ce qui est porté par le traité, de convenir avec M. de Turenne, ou avec telle autre personne que le Roy [donnera][2] pour cela, des moyens et des seuretez reciproques pour la restitution des places et de tout ce qui doit estre faict de ce costé-là, en execution dudict traité. Ainsy on n'auroit qu'à envoyer la copie des articles qui regardent l'execution de la paix dans les Pays-Bas (espagnols), et les ministres des deux roys conviendroient du temps et des seuretez sur le tout, afin que cela se fist avec satisfaction reciproque.

Pour ce qui est de l'Italie, on manderoit la mesme chose au duc de Navailles et au comte de Fuensaldaigne (*sic*), et comme il ne seroit pas juste de rendre Valence et Mortare pour Verceil, il faudroit seulement convenir avec don Louis qu'on nous rendroit en mesme temps une autre place du costé de Flandres au lieu de Mortare, et Son Exc. pourroit escrire en cette conformité au marquis de Caracene.

Quant à ce qui est de la Catalogne, comme nous pretendons retenir Roses et Cap-de-Quiers[3] jusqu'à ce que l'Infante soit en France, il n'y peut pas avoir de contestation pour le reste, et suivant l'instance que D. Antonio Pimentel m'en a faicte de la part de S. Exc., j'escris aujourd'huy à M. Le Tellier de faire tenir tous les ordres prests pour retirer l'armée qui est de ce costé-là et la mettre en quartiers d'hyver en Guienne et autres provinces circonvoisines.

Ce pendant je vous renvoye les deux articles touchant l'execution de la paix, y ayant beaucoup de choses qui peuvent servir, quand mesme

[1] Voy. ci-dessus, p. 350, note 1. — [2] La copie porte *nommera*, qui paraît devoir être remplacé par *donnera*. — [3] Voy. sur Cap-de-Quiers, ci-dessus, p. 340, note 8.

nous conviendrions de prendre l'expedient que je vous ay marqué cy-dessus, me reservant à vous entretenir plus particulierement sur ce que vous me marquez à l'esgard de M. le Prince et sur les articles des gouverneurs. Octobre 1659.

Je ne suis pas d'advis que vous fassiez, de propos deliberé, des plaintes touchant le bruit que l'on faict courir à Fontarabie que le roy d'Angleterre soit caché icy; car cela ne servira de rien; et il me semble que c'est assez que vous disiez, en passant, que ce n'est pas un trop bon commencement pour entretenir la bonne intelligence que de faire courre les bruits dans la croyance qu'ils nous pourront attirer l'inimitié du present regime d'Angleterre, et vous pouvez adjouster qu'il peut plus aysement arriver que tout cela retombe sur ceux qui nous veulent prester cette charité. Et, en effect, ayant veu hyer au soir M. l'ambassadeur Lockhart, il m'a assez tesmoigné qu'il n'avoit aucun soupçon de nous sur ce sujet, et il m'a dict qu'il sçavoit avec certitude que ledict roy avoit veu le seigneur don Louis et qu'il estoit presentement caché, ou au Passage, ou à Saint-Sebastien.

Si vous pouvez faire en sorte que D. Louis adjouste à l'article d'Allemagne ce que vous y avez mis, cela sera bon; si non, il se faudra contenter de le passer comme il estoit.

Je ne puis en aucune façon consentir que l'article de la restitution des conquestes d'Espagne soit couché en la mesme forme qu'il est dans le traicté de Paris[1], si ce n'est qu'on y adjouste à la fin : *Bien entendu que, si quelqu'un des postes qui sont de la comté et vigueriat de Cerdaigne*[2] *se trouve de deça les monts, ainsy qu'il est porté dans l'article*, etc., sans qu'apres estre nommé[3] dans ledict article de restitution, il puisse estre tiré aucune consequence de cela.

Je nomme, comme vous voyez, la comté de [Cerdaigne[4]], parce

[1] Ce traité négocié entre de Lionne et Pimentel, dès le début de 1659, servit de préliminaires pour la paix des Pyrénées.

[2] La Cerdagne avait pour capitale *Mont-Louis* du côté français, et *Puycerda* du côté espagnol. On peut comparer l'article 42 de la paix des Pyrénées, qui stipule le partage de la Cerdagne entre la France et l'Espagne.

[3] *Nommé* a ici le sens de *parlé*.

[4] La copie porte ici *Sardaigne*.

Octobre 1659. que nous ne pretendons rien à tout ce qui sera compris dans la principauté de Catalogne, et il n'y a rien au monde qui puisse empescher don Louis, s'il persiste à vouloir que tous les postes soient nommez comme dans le traité de Paris, de consentir à ce que dessus, puisque, *si posteriora derogant prioribus*[1], ce que l'on a arresté icy doibt prevaloir à ce que l'on a adjusté à Paris.

Pour l'article de Portugal[2], vous avez bien faict de repartir avec vigueur à ce que don Pedro Coloma vous a dict là-dessus, n'estant nullement à propos [de souffrir][3] de certaines hauteurs; mais à vous parler librement, je vous diray que je ne suis nullement en peine de cela; car il faut que don Louis soit le plus injuste des hommes, si, par caprice, il veut insister à faire plus tost la chose d'une maniere que d'une autre, quoyque les seuretez soient esgales de quelque maniere qu'elle se fasse, ou il y donnera les mains; et en cas que (sans que j'en voye la raison) il voulust estre injuste, je ne romprois pas pour cela la paix; mais asseurement il ne trouveroit pas son compte d'ailleurs.

Il ne faut pas seulement escouter la clause que D. Pedro Coloma vous a proposée de passer outre à la restitution de Roses, etc., quand mesme les commissaires ne seroient pas convenus des limites.

Et sur quoy il faudra que nous fassions presentement prendre une resolution et donner les ordres necessaires, c'est sur les affaires d'Allemagne; car elles s'eschauffent fort, et la froideur de D. Louis sur ce sujet me faict soupçonner qu'il n'est pas fasché que le feu s'y allume de plus en plus.

Je vous conjure de faire travailler incessamment et de gaigner des momens, afin que nous puissions sortir d'icy au plus tost; car il y meurt tous les jours du monde, et je recognois que malaysement je me porteroy tout-à-faict bien que je ne change d'air.

[1] Si les articles postérieurs dérogent aux précédents. — [2] Article 60 du traité des Pyrénées. — [3] Il y a évidemment un mot omis dans la copie.

CCIV.

Aff. étr., France, t. 281, f° 195. — Minute de la main de Roussereau.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 17 octobre 1659[1].

(EXTRAIT.)

J'estois prest (*sic*) de vous depescher un courrier pour vous porter cette depesche, quand le vostre est arrivé, qui m'a rendu vostre depesche du 14 de ce mois, par laquelle vous m'accusez la reception des miennes des 4, 7 et 8[2], et depuis je vous ay escrit par MM. de Vaubrun et de Merinville.

J'ay esté bien fasché de ce que vous me marquez, que, sur le passage de M. le Surintendant à Thoulouze pour venir icy, on ayt differé de [concerter][3] l'intention du Roy touchant l'affaire des Estats [de Languedoc] jusques à ce que j'en eusse escrit de nouveau mes sentimens; car encore que je vous aye mandé que lorsque j'aurois veu ledict s^r Surintendant, je vous ferois sçavoir s'il y avoit quelque chose à adjouster ou diminuer à ce que contenoit ma depesche du 8 sur cette matiere, cela ne devoit pas empescher qu'on ne fist à l'assemblée les propositions que je vous ay escrites, par lesquelles l'on ne s'expose à aucun inconvenient, et l'on auroit tousjours gaigné autant de temps. C'est pourquoy je vous renvoye ce courrier en diligence, afin que, si le Roy l'approuve, on fasse lesdictes propositions sans aucun delay, sur lesquelles il faudra tesmoigner que le Roy ne se relaschera point, et,

[1] Cette lettre portait la date du 16, que l'on a effacée pour la remplacer par celle du 17.

[2] Voy. aux *Analyses* pour les lettres imprimées dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[3] Mot douteux. Ce mot est écrit en interligne et corrige *de s'expliquer de* [l'intention *du Roy*].

Octobre 1659. selon la response que les Estats feront, Sa M^té pourra prendre, aprez, les dernieres resolutions, comme je vous marquois.

Puisque le Roy trouve bon qu'en cas de besoing on fasse marcher des troupes en Normandie pour appuyer l'execution de l'arrest que le Grand Conseil a donné contre Crequy, Damery et Moulins-Chappelle[1], je croy que vous ne devez point differer à en envoyer les ordres au s^r Colbert pour s'en servir ainsy qu'il jugera à propos, quand il en aura conferé avec M. le Chancelier et M. le Surintendant, qui pourra estre de retour alors à Paris. Il faudra choisir quelque personne propre pour commander lesdictes troupes et les faire vivre avec ordre, et pourveoir au fonds necessaire pour leur subsistance, afin qu'elles payent tout et ne fournissent aux malintentionnez aucun sujet d'imprimer dans l'esprit des peuples qu'on ne les envoye dans sa province que pour la ruiner. Vous vous souviendrez aussy d'en informer M. le duc de Longueville, luy faisant instance de donner son attache[2] et toute l'assistance qui dependra de luy pour l'execution dudict arrest et de la volonté du Roy.

Je vous envoyeray l'article du traité qui regarde le Roussillon, le Conflant[3] et la Cerdaigne (*sic*), afin que vous puissiez dresser la commission que le Roy veut bien qui soit donnée à l'archevesque de Thoulouze[4] et à l'evesque d'Orange[5], pour en regler les limites et l'envoyer, aprez, sceller à Paris. Ce pendant vous pourrez donner advis au dict s^r Archevesque de se tenir prest à partir, M. d'Orange estant desjà sur les lieux; car nous sommes convenus, D. Louys et moi, que les commissaires nommez desjà et d'autres pour ce reglement partiroient sans perte de temps et se rendroient au plus tard en Catalogne un mois apres la signature du traité de paix.

[1] Voy. dans le tome Ier, p. 506 et suiv. des *Lettres de Colbert*, publiées par M. Clément, plusieurs pièces relatives à ce procès.

[2] Je ne puis lire que le mot *attache*, qui a ici le sens d'*approbation*.

[3] Ce qui concerne le Roussillon et le Conflans se trouve dans l'article 43 du traité des Pyrénées.

[4] Pierre de Marca. (Voy. sur ce personnage le tome Ier, p. 942, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] Hyacinthe Serroni. (Voy. le tome VI, p. 65, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

La consequence qu'a tirée M. le Chancelier de la confession du libraire, qui a esté mis à la Bastille, que ceux du Port-Royal et les curez de Paris sont en bonne intelligence et agissent de concert ensemble, est fort juste. J'ay communiqué tout ce que vous me mandez là-dessus à M. le Procureur general, et il est demeuré d'accord avec moy qu'aussy tost aprez son retour, il pressera la publication et l'execution de la declaration du Roy touchant les Jansenistes, et ne commencera pas seulement par la ville de Paris, mais par le Port-Royal; ce qui me paroist d'autant plus important que c'est la source d'où partent la pluspart des libelles seditieux soubs pretexte de combattre les Jesuites et de faire esclater leurs fautes. Octobre 1659.

Je croy mesme que, pour pousser davantage cette affaire et oster au cardinal de Retz les armes qu'il se flatte d'avoir en main pour exciter des esmotions dans Paris (à quoy il travaillera sans doute encore avec plus de chaleur et d'application, quand il sçaura que le Roy ne doit pas retourner [à Paris] cet hyver), il faudra envoyer des ordres aux curez de Saint-Paul[1] et de Saint-Roch[2] de se rendre auprez de la personne du Roy; mais il sera assez à temps de prendre resolution là-dessus, lorsque je seray à la Cour.

Ce pendant j'estime, si Sa M^té le trouve bon, qu'il faut escrire, de sa part, à M. le Chancelier apres avoir approuvé ce qu'il a faict à l'esgard dudict libraire, que Sadicte M^té entend que, lorsque quelque Jesuiste s'emancipera de parler ou d'escrire en d'autres termes[3], que l'on doit proceder contre luy avec la mesme severité qu'on feroit contre un autre, estant important que l'on recognoisse que le Roy n'est prevenu d'aucune partialité sur cette affaire-là, et que Sa M^té veut rendre une justice esgale à tout le monde.

M. le Chancelier pourroit mesme envoyer querir les superieurs des

[1] Voy. sur Nicolas Mazure, curé de Saint-Paul, t. V, p. 788, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Jean Rousse, docteur de Sorbonne, avait été nommé curé de Saint-Roch en 1633. On l'accusait de jansénisme.

[3] Je ne suis pas sûr de la lecture des mots *en d'autres termes*. Je crois que Mazarin veut dire qu'on ne doit se servir que des termes de la déclaration royale.

Octobre 1659. trois maisons[1] des Jesuistes de Paris pour leur ordonner, de la part du Roy, de veiller qu'aucun de ceux qui sont soubs leur charge n'escrivent et ne disent rien, soit dans les predications ou autrement, qui jette de l'aigreur et de la hayne dans les esprits, et puisse alterer le calme et le repos que Sa M^té desire de voir parmy tous ses sujets, et particulierement qu'ils s'abstiennent de parler en general ou en particulier contre les curez de Paris.

Il sera bon aussy de l'advertir qu'il cherche de faire declarer par le libraire, qu'on a mis prisonnier, qui est celuy qui l'a porté à imprimer le recueil de diverses pieces contre les Jesuistes; car si on le decouvre, il en faut faire la punition, outre que ce sera une preuve de laquelle on se pourra servir pour justifier davantage ce qu'on voudra faire ensuite à l'esgard du Port-Royal.

Je m'asseure que M. le Chancelier n'a pas manqué de faire ordonner par le lieutenant civil ou criminel qu'on rompe les presses de ce libraire, qu'il faut laisser à la Bastille, si ce n'est qu'on soit asseuré de le pouvoir faire punir plus severement par les formes ordinaires.

Il est vraysemblable que ledict s^r Chancelier a voulu obliger les Jesuistes en empeschant la publication de la *Censure de l'Apologie des Casuistes;* car encore que ce qu'il dict que l'Inquisition n'est point reconnue en France et qu'on n'y doit rien publier de ce qui vient de la Cour de Rome sans lettres du grand sceau, soit veritable, il est certain aussy qu'il n'a pas tesmoigné la mesme chaleur en d'autres rencontres de cette nature par ce qu'il n'avoit pas le mesme motif; mais cela n'importe pas beaucoup.

[1] Ces trois maisons des Jésuites étaient : 1° la maison professe située rue Saint-Antoine (auj. lycée Charlemagne); 2° le collège de Clermont, rue Saint-Jacques (auj. lycée Louis-le-Grand); 3° le noviciat, rue Ferou; il ne reste rien de cette troisième maison.

CCV.

Aff. étr., France, t. 281, f° 195 v°. — Minute de la main de Roussereau.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 17 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

M. le Surintendant arriva icy hyer au soir, et je l'ay entretenu au long ce matin sur les affaires de Languedoc. Je luy ay communiqué d'abord la depesche que je vous ay faicte sur cette matiere le 8 de ce mois[1], et il a esté du mesme sentiment que moy sur tout ce qu'elle contient. Cela me confirme dans la creance qu'il faut insister fortement à obtenir ce que j'ay jugé que le Roy devoit demander aux Estats [de Languedoc] dans cette conjoncture. Et, en effect, à l'esgard de deux millions pour le don gratuit, les Estats tesmoigneroient peu de consideration pour la presence du Roy, si elle ne les obligeroit pas d'accorder à Sa M^té au moins deux cent mille livres de plus que ce qu'ils ont donné les années passées, et si l'on pretend qu'ils fixent aussy la mesme somme pour les années prochaines, ce n'est pas que le Roy ne soit dans la disposition de faire ressentir à ses peuples tout le soulagement qu'il se pourra aprez la paix; mais comme elle ne se peut executer [sans] que Sa M^té n'acquitte des [sommes][2] tres-considerables qu'Elle doit payer comptant pour asseurer la retention de l'Alsace[3] et de Pignerol et pour d'autres adjustemens qui ont esté faicts, Elle ne peut aussy se dispenser de demander des secours à ses sujets qu'Elle croit estre les plus zelez pour son service, et outre le gré que Sa M^té sçaura aux Estats de cette assistance, la province de Languedoc aura, par ce

[1] Voy. ci-dessus, p. 343, la dépêche du 8 octobre 1659, adressée par Mazarin à Le Tellier.

[2] Mot douteux.

[3] Les archiducs d'Autriche, qui avaient des domaines en Alsace, devaient recevoir des indemnités pécuniaires qui n'avaient pas encore été payées.

Octobre 1659. moyen, la gloire et l'advantage d'avoir le plus contribué à [commencer][1] le bien et le repos de tout le royaume en fournissant les moyens de faire promptement executer le traité de paix. Neantmoins si on voyoit une impossibilité absolue à obtenir cette asseurance pour trois années, quoyque les Estats [de Languedoc] ayent faict autrefois la mesme chose quand M. le mareschal du Plessis y assista de la part du Roy, je croy que Sa M[té] pourroit à la fin se relascher à deux [années], mais il ne le faut faire qu'à l'extremité, et pourveu que cela nous puisse produire apparemment[2] quelques autres advantages reels.

Mazarin rappelle ensuite ce qu'il a déjà écrit, dans sa dépêche du 8 octobre 1659, sur les sommes qu'on doit réclamer des États de Languedoc. Il indique M. de Besons[3] comme commissaire du Roi pour y assister, et termine ainsi sa dépêche :

Je vous avois escrit que je croyois que le Roy devoit faire arrester ou exiler d'abord les conseillers qui se sont le plus signalez par le passé contre le service de Sa M[té], et entre autres un nommé Dulong. Je me souviens qu'il y en a encore un, nommé Madron, qui fut nommé commissaire pour faire le procez au gouverneur et aux habitans de Foix, parce qu'ils avoient obey aux ordres du Roy, et il me semble qu'il merite bien de n'estre pas oublié; mais apres y avoir faict reflexion, j'estime qu'il suffira que presentement le Roy tesmoigne seulement en passant qu'il n'a pas sujet d'estre satisfaict de la conduite passée du parlement de Thoulouze, et qu'il differe jusques à son depart à faire ressentir les effects de son indignation, ou à tout le corps, ou aux particuliers qui se trouveront avoir esté les plus coupables.

[1] Mot douteux. — [2] Selon toutes les apparences. — [3] Voy. sur M. de Besons, ci-dessus, p. 361, note 1.

CCVI.

Aff. étr., France, t. 281, f° 139. — Copie du temps.

À L'ÉVÊQUE DE COUTANCES[1].

Saint-Jean-de-Luz, 17 octobre 1659.

J'ai receu vos deux lettres des 17 et 22 septembre. Ce que vous me mandez de la soumission des curez de Paris aux volontez et aux ordres du Roy ne se rapporte gueres avec ce que l'on m'escrit d'ailleurs qu'ils ont faict un escrit[2] qui est signé de huit d'entre eux et qui ne va qu'à exciter de nouveaux desordres, au lieu de la prevenir; ce que apparemment ils ne font que de concert avec le cardinal de Retz, et cela marque la correspondance qu'ils ont avec luy.

Je vous prie de conferer là-dessus avec le s^r Colbert, de travailler à penetrer ensemble le detail de cette intelligence et de faire ce que vous jugerez à propos pour empescher qu'elle ne produise aucun inconvenient. Il est juste cependant de donner satisfaction auxdictz curez sur l'arrest du Conseil, dont ils se plaignent, et ce seroit un grand bien que M. le Premier President pust accommoder le differend qu'ils ont avec les Jesuites; car cette division est un pretexte de toutes les cabales qui se font parmy eux, auxquelles il importe que M. le Doyen de N. D.[3] veille plus que jamais, parce que je sçay que, la conclusion de la paix mettant de mauvaise humeur le cardinal de Retz, il n'oubliera rien pour respandre dans Paris le venin dont son esprit est

[1] J'ai fait remarquer, ci-dessus, que Claude Auvry avait renoncé à l'évêché de Coutances. Il est probable, cependant, que c'est à lui que cette lettre est adressée. Mazarin continuait de lui donner son ancien titre.

[2] Mazarin veut parler d'une lettre circulaire en date du 13 septembre 1659, adressée par les curés de Paris à tous les curés du royaume, pour les engager à soutenir les curés de Rouen qui demandaient la condamnation de plusieurs propositions des casuistes.

[3] Jean-Baptiste de Contes, doyen du chapitre de Notre-Dame.

Octobre 1659. infecté, particulièrement pendant l'absence du Roy; et quoyqu'il y ayt tout sujet de croire que ces tentatives ne luy donneront que de la confusion, il est neantmoins de la prudence de ne negliger pas d'y prendre garde. J'ay veu la censure de l'*apologie des Casuistes* et la lettre que l'archevesque de Sens a escrite au recteur de l'Université; sur quoy je me dispenseray de vous rien dire icy.

On ne pourvoiera point à la chapelle de la Sainte Chapelle[1] dont le titulaire est en demence, quelque resignation qu'il en ayt donnée.

Je vous prie de faire mes complimens à Mme de Chevreuse, et de luy dire que j'ay disputé trois jours durant pour lui faire accorder ce qu'elle pretendait des Espagnols sur l'affaire de Kerpen[2]; mais qu'apres avoir contesté jusqu'à l'extremité pour faire valoir ses raisons, il a esté impossible d'obtenir autre chose que la restitution des cinquante mille escuz en monnoye de France, que luy a coustez la dicte terre, dont on fera dans le traité un article particulier, que j'ay desjà dressé, outre celuy qui stipule le restablissement dans leurs biens de tous ceux qui en ont esté privez par la guerre.

Continuez, s'il vous plaist, à me donner part de ce qui se passera d'important, et soyez tousjours asseuré de mon amitié.

CCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 311. —
Minute de la main de Roussereau.

À TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 19 octobre 1659.

J'ay receu presque au mesme temps vos deux depesches, la premiere du 27 du passé et la seconde du 3 de ce mois. Si vous eussiez pris la

[1] Claude Auvry était trésorier de la sainte Chapelle.

[2] L'article 105 du traité des Pyrénées fixe les sommes que l'Espagne doit payer à la duchesse de Chevreuse pour les domaines que Philippe IV lui avait accordés.

peine de les adresser au s[r] Colbert, ainsy qu'il me semble vous avoir escrit, je les aurois eues beaucoup plus tost. Octobre 1659.

J'ay veu tout ce que vous me mandez à l'esgard des troupes et la necessité qu'il y aura de preparer au plus tost les quartiers d'hyver, comme aussy la creance que vous avez que les mouvemens d'Allemagne ne permettront pas de faire une grande reforme, qu'il vous semble que, comme les compagnies de cavalerie ne devront plus sortir en campagne, le payement pourroit estre reglé, pendant le quartier d'hyver, à six mille six cent cinquante livres, et l'infanterie sur le pied de l'effectif, comme l'année passée.

Je vous diray, pour response, que j'ay escrit à M. Le Tellier de preparer les ordres necessaires pour mettre les troupes en quartiers d'hyver, et je travaille icy avec M. le Procureur general pour trouver les moyens de les faire subsister. En quoy je recognois qu'il aura une furieuse peine, les finances estant espuisées au delà de ce que je sçaurois vous dire; et l'on fera la consideration, qui est juste, sur ce que vous me mandez à l'esgard de la frontiere de Picardie, que le logement de l'armée a reduite en estat de ne pouvoir souffrir aucun quartier d'hyver. Mais comme on n'a pas encore signé, et qu'on n'est pas convenu de la forme de l'execution de la paix et de la restitution des places qui se devra faire de part et d'autre, il est impossible, quelque inconvénient qui en puisse arriver, d'envoyer presentement les ordres pour faire retirer les armées; de quoy il est certain que les Espagnols souffrent beaucoup plus que nous, veu que la plus grande partye des troupes du Roy est logée dans les pays de leur obeissance. Vous devez pourtant estre asseuré que l'on ne perdra pas un moment de temps à faire ce qui sera necessaire de nostre costé, à l'instant que la fin de cette negociation le permettra.

J'avois creu avec raison qu'elle pouvoit estre achevée, il y a six sepmaines; car les difficultez n'estoient pas telles que, si on l'avoit voulu, on ne les eust pu surmonter en fort peu de temps; mais la maniere de traiter des ministres d'Espagne ne leur permet pas de faire les choses promptement, et je serois bien hardy si je pretendois les

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1659. faire aller plus viste. Je croy pourtant que tout sera achevé et signé dans cette sepmaine, ou que nous ne finirons de tout l'hyver; et quelque incommodé que je puisse estre, je ne retarderay pas, un moment aprez cela, à prendre la route de Thoulouze.

Cependant je vous diray que je tombe bien d'accord avec vous que les affaires d'Allemagne doivent obliger le Roy à ne faire pas une si grande reforme que celle qu'il auroit esté à propos [de faire][1] et pour commencer à jouir des effects de la paix et par l'impuissance où nous sommes[2] de continuer la depense qu'on a esté contraint de faire dans la guerre; mais de croire qu'on [ne] puisse en France reformer aucunes troupes[3], vous conviendrez[4] qu'il n'est pas dans la possibilité d'y songer, quand vous sçaurez qu'outre que cela desespereroit tous les peuples, quelque retranchement qu'on pust faire d'autres depenses, on ne pourroit pas fournir à celle qu'il faudroit soustenir absolument pour l'entretien des troupes, nonobstant la resolution qu'on pourroit prendre de reduire leur subsistance en les formes que vous avez pris la peine de me proposer.

Il faudra donc reformer bon nombre de compagnies, particulierement de cavaleries, y en ayant dans les armées de Flandre et de Luxembourg cinq cent trente six; mais pour cela, les corps de cavalerie ne laisseront pas d'estre aussy forts aprez la reforme qu'auparavant, puisque l'intention du Roy n'est pas de licencier un cavalier ny un fantassin, mais bien de fortiffier les compagnies qui resteront, en y incorporant les soldats de celles qui seront reformées.

En outre, le Roy veut assister reellement les officiers de merite qui seront reformez, tant capitaines que lieutenants, jusques à ce que Sa M^té^ ayt moyen de les placer en quelque lieu, n'estant pas juste qu'on laisse sans entretien et sans rescompense des gens qui ont si bien et si utilement servy pendant une longue guerre.

[1] Ces mots ont été biffés dans le manuscrit.

[2] Ces quatre mots, écrits en interligne, remplacent *l'impossibilité qu'il y a*.

[3] *Réformer aucunes troupes* corrige *de faire quelque réforme*.

[4] *Conviendrez* est écrit en interligne et remplace *voyez*, *croirez* qui ont été biffés.

Voylà tout ce que je vous puis dire à l'esgard des troupes, m'en remettant du surplus à ce que jay escrit assez au long en dernier lieu au s[r] Talon, à qui j'ay mandé de vous communicquer ma lettre pour sçavoir vos sentimens et recevoir vos ordres sur tout ce qui y estoit contenu. Octobre 1659.

Pour ce qui est de vos interets, je vous diray librement que vous me faictes tort, quand vous m'en sollicitez; car je vous puis asseurer avec verité que je les ay, pour le moins, autant à cœur que vous-mesme, et vous ne me feriez guere justice, si vous estiez capable de vous imaginer que j'eusse moins d'amitié pour vous dans la paix que dans la guerre, puisque je suis persuadé que vous serez autant de mes amys dans un temps que dans l'autre, et que vous servirez tousjours le Roy et l'Estat avec la passion et le zele que vous avez faict jusqu'à present.

Il estoit malaisé que je pusse parler au Roy de l'interest qui vous regarde, puisque je n'ay pas eu l'honneur de le pouvoir approcher; mais, quand cela sera, vous recognoistrez de plus en plus que vous n'avez point de plus veritable serviteur et d'ami plus asseuré que moy, et si vous l'avez esprouvé par le passé, vous me feriez tort et à vous aussy d'en estre moins persuadé[1] à l'advenir, puisque je ne douteray jamais de l'amitié que vous m'avez tant de fois et si obligeamment promise.

Je considere que, comme il est impossible que le Roy retourne sytost à Paris, et qu'il est tout-à-faict necessaire que je confere avec vous sur beaucoup de choses importantes, il faudra que vous preniez la peine de faire au plustost un voyage à la Cour, c'est-à-dire lorsqu'on aura donné tous les ordres pour establir les troupes en quartiers d'hyver, et si vous voulez venir sans equipage, vous me ferez plaisir et honneur d'estre mon hoste, et je tascheray de ne vous laisser manquer de rien. C'est tout ce que je vous diray pour cette fois, et si j'ay quelque

[1] Ces mots *d'en estre moins persuadé* sont en interligne et remplacent une phrase effacée.

Octobre 1659. chose à y adjouster, je m'en expliqueray avec[1] M. de Ruvigny, que j'attends à tous momens icy, ayant eu advis qu'il estoit arrivé avec M. Hervart à Bordeaux.

On a faict de grandes plaintes à M. de Bordeaux à l'occasion[2] du sejour de M. le duc d'York en Picardie, où l'on a dict qu'il s'estoit asseuré de plusieurs officiers pour le suivre dans le passage qu'il meditoit de faire en Angleterre, et qu'il avoit eu avec vous diverses conferences secretes. M. Lockart m'en a aussy parlé fortement de la part de ses superieurs. J'ay faict ce que j'ay pu pour destruire les soupçons que cela jetoit dans leur esprit, et je l'ay asseuré que, si ce que l'on avoit publié là-dessus estoit vray, le Roy l'ignoroit, et que je n'en avois aussy aucune cognoissance; ce que je croy important que vous confirmiez, et que vous vous expliquiez dans les mesmes termes lorsqu'on vous en parlera.

CCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 314 v°. — Minute ou copie de la main de Roussereau. — Aff. étr., France, t. 281, f° 218. — Copie du temps.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 20 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Dans le sejour que M. le Surintendant a faict icy, il m'a informé en detail de l'estat des finances, et ayant examiné avec luy les moyens de pouvoir fournir aux depenses necessaires pour l'année prochaine, j'ay trouvé que, le revenu du Roy n'y suffisant pas, il falloit avoir recours à des voyes extraordinaires, et pour cela nous avons jugé à propos de reculer pour quelque temps les assignations[3], qui ont esté données aux

[1] Les mots *je m'en expliqueray avec* sont en interligne et corrigent *je le feray par.*

[2] Mot douteux.

[3] C'est-à-dire, *le payement des mandats donnés aux gens qui avaient avancé des fonds.*

gens d'affaires, de refaire tous les prests[1], tant sur les fermes que sur les recettes générales, en diminuer les remises[2] et non-valeurs, et reculer aussy les deux tiers des assignations de ceux qui ont faict lesdicts prests[3]. C'est pourquoy, aprez que vous en aurez rendu compte au Roy, si Sa M^té^ le trouve bon, vous prendrez le party de faire expedier tous les ordres et arrests necessaires pour l'execution, et generalement pour toutes les autres choses qui regardent les finances. Octobre 1659.

Il est aussy à propos de rechanger la moitié de toutes les alienations et autres employs [de fonds] qui ont esté faicts dans les estats du Conseil[4] depuis la mort du feu Roy.

La resolution ayant esté prise de faire executer la declaration du Roy pour le fret des vaisseaux estrangers, il est important de ne pas perdre un moment de temps à envoyer les ordres necessaires dans tous les ports du royaume, à Bordeaux mesme, de faire armer quelques fregates, si on en a besoin pour appuyer l'execution desdicts ordres et ceux qui seront preposez pour le recouvrement du droit qu'on y veut establir.

Il faudra aussy, si le Roy l'approuve, expédier un arrest en commandement pour faire une nouvelle publication[5] des fermes par tout le royaume et recevoir les encheres qui pourront estre faictes, à commencer au premier janvier[6].

[1] Établir de nouvelles conditions pour les emprunts de l'État.

[2] Droits accordés aux comptables pour la perception des impôts.

[3] Ces mesures financières, adoptées par Mazarin et Fouquet, étaient une banqueroute à peine dissimulée. J.-B. Colbert avait proposé à Mazarin un projet tout différent pour réorganiser l'administration financière. (Voy. dans le tome VII, p. 164 et suiv. du recueil de M. P. Clément, le mémoire de Colbert.) Mazarin n'eut pas le courage de l'adopter; il ne fut procédé à la réforme qu'après sa mort.

[4] Ce mot est écrit en abrégé; on peut lire *conseil* ou *contrôle*.

[5] C'est-à-dire, *faire publier que toutes les fermes d'impôts seront de nouveau adjugées.*

[6] Les baux renouvelés dateront du 1er janvier 1660.

CCIX.

Aff. étr., France, t. 281, f° 224. — Copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Saint-Jean-de-Luz, 20 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu les deux billets que vous m'escriptes hyer, et quoyque je sois satisfait de ce que vous avez adjusté sur l'article de Portugal[1], je vous diray librement que, quelque adresse que don Louis [de Haro] employe pour me faire valoir cela, comme chose extraordinaire qu'il a faicte en consentant que l'on mist quelques clauses en un article secret, l'obligation que je luy en ay est assez mediocre; car j'ay accoustumé de n'estimer les choses que suivant leur poids, et je suis asseuré que celle-cy est fort legere.

Pour ce qui est de l'expectative de M. le duc d'Anghien (*sic*)[2], quelque rhetorique que don Louis employe il ne me persuadera pas de changer rien de ce qui a esté arresté là-dessus. Je voudrois bien qu'il le sceust afin qu'il se dispensast de prendre la peine de m'en parler, puisque cela ne servira qu'à tirer de moy des responses qui ne luy plairont pas, par des raisons que je vous diray à la premiere occasion; et en effect, si vous pouvez estre ce soir icy pour vous en retourner demain matin de bonne heure, sans que cela empesche la continuation du travail, pour lequel vous me ferez plaisir de gagner des momens, j'en serois bien ayse, ayant quelques papiers assez importans à vous faire voir.

Pour ce qui est de la conference, vous la pourrez lier pour le jour que l'on voudra, et pour ce qui est du mot de *compensation* au lieu de *rescompense* ou *desdommagement*, je le trouve bon.

[1] L'article sur le Portugal est le soixantième du traité des Pyrénées.

[2] C'est à la fin de l'article 84 du traité des Pyrénées que le duc d'Enghien est mentionné. Il y est dit que le Roi le nomme grand maître de sa maison.

CCX.

Aff. étr., France, t. 281, f° 230. — Copie du temps.

À SA NIÈCE (MARIE MANCINI).

Saint-Jean-de-Luz, 20 octobre 1659.

Je suis touché de la maniere dont vous me tesmoignez vostre regret de m'avoir caché quelque chose qui s'estoit passé[1] et que j'avois sceu par d'autres voyes. Je vous asseure qu'il ne m'en reste rien dans le cœur, ne doubtant pas que vous ne me teniez la parole que vous m'avez donnée que cela ne vous arrivera plus à l'advenir. Je veux estre vostre confident et sçavoir tous vos plus grands secrets, puisque personne ne vous ayme plus que moy. Je vous prie de me dechiffrer en détail tout ce qui s'est passé dans cette derniere affaire, et de tout ce que Terron[2] vous a dict, vous assurant que personne n'en aura la moindre cognoissance, et vouz me donnerez une marque de vostre amitié de ne me cacher aucune particularité. Je fais estat de vous envoyer M. de Fréjus[3] vous faire une visite et vous entretenir de plusieurs choses, mais surtout pour vous asseurer que personne ne vous ayme avec plus de tendresse que, etc.

[1] On a vu, ci-dessus, que Mazarin s'était plaint que Marie Mancini continuât de correspondre avec Louis XIV. Il paraît, d'après une lettre à la Reine que l'on trouvera plus loin, qu'une cassette, dont du Bosc avait la garde, contenait ces lettres de Marie Mancini.

[2] Colbert du Terron, intendant de la marine et conseiller d'État.

[3] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus.

CCXI.

Aff. étr., t. 281, f° 234. — Copie du temps.

À L'ABBÉ BUTI.

Saint-Jean-de-Luz, 21 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vois, par vostre lettre du 12 courant, le desir que vous avez pour la satisfaction de M. de Perigny[1]. Je la souhaite de mesme, ayant estime pour sa personne et le croyant tres-bon François et tres-bon serviteur du Roy. Je suis tres-marry de l'engagement dans lequel vous me dictes que je suis avec M. de Coustances[2]; de quoy je ne me souvenois pas. Il faudroit tascher d'accommoder la chose avec luy, et en tout cas, si vous n'en pouvez pas tomber d'accord à cause que je lui avois promis plus tost qu'à vous, je vous donne ma parole que j'assureray la grace pour M. de Perigny, pour l'année prochaine[3].

Puisque vous avez encore affaire d'une femme[4] et que celle de Bon-

[1] Octave de Périgny était président de la troisième chambre des Enquêtes du parlement de Paris. Voici en quels termes il est caractérisé dans le *Tableau du Parlement de Paris :* «homme d'esprit solide, de grand raisonnement et de fermeté; seur et qui ne manque point à ses amis; estimé dans sa chambre; aimant les belles-lettres et les belles cognoissances, et s'y [appliquant] autant que son emploi lui peut permettre». Le président de Périgny fut nommé, en 1663, lecteur du Roi, collabora aux vers de quelques ballets dansés à la Cour, et fut chargé par Louis XIV de la rédaction de ses mémoires. (Voy. la *Notice de M. Dreyss* en tête de son édition des *Mémoires de Louis XIV*.) Nommé précepteur du Dauphin, le président se livra à des travaux excessifs, auxquels il succomba le 1er septembre 1667, à l'âge de 47 ans. Il eut pour successeur Bossuet dans la charge de précepteur du Dauphin.

[2] L'évêque de Coutances n'était plus, en 1659, Claude Auvry, dont Mazarin a souvent parlé. Claude Auvry s'était démis de cet évêché en 1658 et avait été remplacé par Eustache Leclerc de Lesseville.

[3] Mazarin ne s'explique pas sur la nature de la faveur sollicitée pour le président de Périgny. Il s'agissait peut-être de la place de lecteur du Roi, à laquelle Périgny fut, en effet, nommé plus tard.

[4] Il s'agissait d'une chanteuse ou comédienne pour la troupe qu'organisait l'abbé Buti.

nelly, qui est à Vienne, ne peut servir, il ne faut pas songer, à mon advis, à la faire venir, et vous pourriez plustost escrire à Rome pour celle de laquelle vous escrit le sieur Luiggi si advantageusement; car je ne suis aucunement d'advis pour celle qui s'appelle Felicette. Ce qui me faict peine, c'est d'estre obligé à faire venir le père, mais en tout cas, il faut voir ce qu'on lui donnera et convenir de tout auparavant, afin qu'on n'ayt rien à disputer lorsqu'ils seront en France; sur quoy je suis obligé de vous dire qu'il faut aller bride en main, non pas tant pour mesnager la depense qui commence à monter bien haut, mais parce qu'il n'est pas juste de traicter tout le monde de la mesme façon, et que d'ailleurs vous pouvez sçavoir qu'on ne donne pas en Allemagne la moitié de ce que nous nous sommes engagez à donner icy. Je vous dis la mesme chose pour ce garçon de quinze ans que vous me mandez qui pourra aussy faire son personnage dans la comedie que vous avez preparée. Il est juste de luy donner quelque chose pour son entretien, et lorsque je l'auray entendu, j'en donneray l'ordre. Octobre 1659.

CCXII.

Arch. du duc de Brissac. — Copie communiquée par M. de Lepinois.

AU DUC DE NAVAILLES.

Saint-Jean-de-Luz, 21 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay differé à vous despescher cet officier avec le paquet cy-joint, croyant qu'il vous pourroit porter la nouvelle de la signature du traité de paix et du contract de mariage; mais cela tirant de longue par de petites difficultez qui s'y rencontrent encore (quoy qu'il y a apparence que dans huit jours tout sera entièrement achevé), je n'ay pas voulu le retenir davantage. Cependant je suis en grande peine de voir que ce retardement en apporte aussy à la retraite de l'armée hors d'Italie et à la restitution des places, et cause l'embarras que vous aurez à faire

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1659. subsister l'armée et particulièrement pour la fourniture du pain. Mais comme je sçay que le s[r] Colbert ne manque pas de remettre ponctuellement l'argent qui est necessaire afin de pourvoir à cette despense, j'ay l'esprit en repos là dessus et je ne doute pas que le s[r] Robert ne mesnage fort bien ce qui regarde cet article sous vos ordres et avec les assistances que vous lui donnerez pour cela.

Je croy que, pour profiter du reste de la bonne saison, vous devez, sans perdre un moment de temps, faire voiturer à Pignerol tout ce que vous croirez pouvoir tirer des deux places[1] sans les exposer. Car comme il sera impossible de les rendre que l'eschange des ratifications du traité que l'on signera icy ne soit fait, cela pourra aller un peu de longue. Et ainsy l'armée aura repassé dejà les montz par ce qu'on vous envoyera par courrier expres les ordres de la faire mettre en marche à l'instant que le traité sera signé, et M. le Tellier vous mandera aussy les intentions du Roy touchant la reforme que Sa Majesté voudra qui soit faicte.

Il faut donc que vous preniez vos mesures là dessus et disposiez toutes choses en sorte que les dicts ordres puissent estre executez à l'instant que vous les recevrez, et que vous regliez des à present les troupes que vous laisserez dans Valence et dans Mortare pour y demeurer jusques à la restitution des places; et je prendray soin de faire remettre une somme à laquelle sera employée à l'entretien des dictes troupes, estant necessaire non seulement de leur donner le pain, mais aussy quelque chose de plus, par ce qu'autrement il seroit malaisé de les obliger à demeurer dans ces garnisons-là. Mais cela ne doit pas empescher que vous ne tiriez des contributions le plus qu'il sera possible pour l'employer à l'entretennement des dictes troupes. Et je suis persuadé que, soit pour cela, soit pour les voitures ou pour toutes les autres choses qui pourront survenir au lieu où vous estes, vous recevrez un grand advantage de la bonne correspondance qui est entre vous et M. le comte de Fuensaldagne, lequel se loüe fort de la maniere dont

[1] Valence et Mortare.

vous en usez avec luy et asseurément vous obligera de plus en plus à continuer, par le proceder qu'il tiendra toujours à vostre égard. Octobre 1659.

Je croy que pour rendre cette année vos services au Roy jusqu'au bout, après l'avoir fait si utilement jusqu'à cette heure, il faudra que vous demeuriez à Turin et à Casal jusques à ce que les places soyent restituées, bien que l'armée repasse les montz. Car outre qu'il est de la dignité du Roy d'en user ainsy, vous conviendrez bien mieux que personne de ce qu'il y aura à faire pour cette restitution avec M. de Fuensaldagne, lequel n'attend que cela pour repasser en Espagne; ce qui n'estant pas moins souhaité de luy, que vous pouvez desirer de vous rendre aupres du Roy, il ne vous sera pas difficile à l'un et à l'autre de gagner des moments dans cette execution.

Cependant vous ne sçauriez employer mieux pour le service du Roy, pour vostre gloire particuliere, et pour ma satisfaction le sejour que vous ferez de delà qu'à vous apliquer avec soin pour tascher à terminer le differend qui est presentement sur le tapis entre M. de Savoye et M. de Mantoüe pour la dot de l'Infante Marguerite, pour l'ajustement de laquelle nous sommes convenus, don Louis et moy, qu'il sera mis un article dans le traité de paix[1], par lequel il sera dict que les commissaires desdicts Ducs s'assembleront en la maniere que vous et M. de Fuensaldagne concerterez pour voir si, à l'amiable et par la mediation de vous deux, on pourroit les accorder. Mais je voudrois que dez à present vous y travaillassiez sur lesmesmes brisées que vous avez commencé, estant assez informé des difficultez pour pouvoir agir en la maniere que vous jugerez plus propre pour les pouvoir surmonter.

Dans la dernière partie de cette dépêche, Mazarin insiste sur la nécessité de satisfaire le duc de Mantoue et charge le duc de Navailles d'en parler au duc de Savoie.

[1] Art. 95 du traité des Pyrénées.

CCXIII.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. 3, f° 323 v°.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 24 octobre 1659.

Je reconnois bien qu'à moins que les *Anges*[1] vous eussent inspiré de m'escrire une lettre si obligeante que celle que je viens de recevoir du 7 du courant, il vous estoit impossible de la former avec des termes si tendres et si advantageux pour moy, qui ne desire aucune chose avec plus de passion que d'estre asseuré de l'honneur de vostre amitié. Je vous declare encore une fois que rien n'est capable de m'en faire douter, quelque chose qui puisse arriver; mais je vous advoue à mesme temps que vous me combleriez d'obligations si vous aviez la bonté un jour de vouloir apporter quelque remede à ce que vous sçavez qui me faict de la peine, et qui me la fera toute ma vie. Je vous conjure de vous souvenir de ce qu'il vous a plu de me faire esperer sur ce sujet, et qu'asseurement la passion et la fidelité que j'ay pour vous, et pour la moindre de vos satisfactions, merite bien que vous songiez un petit à guerir la maladie qui sans vostre assistance sera incurable[2].

Vous en avez eu depuis quelques jours une belle occasion, ayant veu plusieurs lettres de la Cour qui portoient que la personne dont est question vous avoit bien faschée par des emportemens qui estoient fort contre le respect que tout le monde vous doit, et pour une affaire dont il n'y a qui que ce soit qui ne la condamne, outre que l'ouverture de la cassette sera de grand prejudice, puisqu'il fera public ce que du Bosc[3] y avoit laissé pour servir le *Confident* en ce que vous sçavez.

[1] Pseudonyme de la Reine.

[2] Tout ce passage semble se rapporter à des lettres qui auraient eu pour but de rendre suspecte la conduite de Mazarin dans les relations du Roi avec sa nièce.

[3] Il a été question ci-dessus, p. 359, note 2, de la mort de du Bosc. Probablement que l'on avait trouvé dans une cassette, dont il avait la garde, des lettres de Marie Mancini au Roi.

Je vous replique que tout le monde tesmoigne d'estre scandalisé du procedé de ladicte personne, et chacun sçachant qu'elle ne m'aime pas, et voyant que vous avez la bonté de souffrir la hauteur avec laquelle elle se conduit avec sa propre maistresse, tous tirent une conséquence qu'elle a tout pouvoir avec vous. Je vous demande pardon de ce que je prends la liberté de vous escrire sur cette matiere, puisque cela ne procède que de l'amitié et de la confiance que j'ay aux *Anges*[1] qui seront toujours à mesme d'en user en cela et en tout ce qui me regardera, comme ils voudront, sans que je change, jusqu'à la mort, d'estre ce que je dois. En quoy vous ne m'avez pas beaucoup d'obligation, puisque, quand mesme je le voudrois, il me seroit impossible de l'executer; mais j'ay grande joye de sçavoir que je ne le pourray et ne le voudray jamais. Octobre 1659.

CCXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 322. — Minute presque entièrement de la main de Roussereau.

À MICHEL LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 25 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Vous verrez l'ordre du voyage, et de la reception à Madrid de M. le mareschal de Gramont[2], et je croy, si Leurs Majestez l'ont agreable, qu'il sera bon que vous en donniez part en gros à M. le prince de Conty et mesme à M. le mareschal du Plessis.

M. le Surintendant sera à present arrivé à Thoulouze, et vous aura dict tous mes sentimens sur le sujet des Estats et des autres affaires de Languedoc. Je vous prie de luy confirmer, de ma part, tout ce que je

[1] A la Reine.

[2] La relation du voyage et de la réception du maréchal de Gramont à Madrid a été publiée dans le tome XI, p. 223, des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

Octobre 1659. luy ay desja dict icy, qu'il faut, auprez desdicts Estats, insister à avoir. au moins pour cette année, les deux millions pour le don gratuit, le million pour celuy des villes et du pays, et les cent cinquante mille livres pour l'entretien des places du Roussillon.

Il me semble que, depuis la lettre que je vous ay escrite par le sieur de Vertamont, je vous avois mandé que, s'il n'estoit pas nécessaire de donner un compagnon à M. de Besons[1], on le pourroit laisser seul, parce que cela l'exciteroit à mieux agir. Neantmoins, si c'est une chose faicte, il n'y faut pas toucher.

Ce que je puis vous dire de ma santé, c'est qu'elle est à present assez bonne, quoy que j'aye esté attacqué la nuict d'une colique fort violente; mais j'en ay esté delivré, Dieu mercy, en faisant deux prieres.

CCXV.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. 3, f° 324 v°.

AU ROY.

Saint-Jean-de-Luz, 28 octobre 1659.

Je ne vous feray pas une lettre, puisqu'outre les dépesches assez amples que j'adresseray à M. Le Tellier, celuy qui vous rendra celle cy aura de quoy vous entretenir quelque temps et la *Confidente*. Je crois que vous aurez sujet d'estre satisfait du recit qu'il fera de ce qu'il a veu, et de ce que M. le mareschal de Gramont en escrit; et j'ay grande joye de voir que Dieu a la bonté de disposer toutes choses pour vous rendre heureux; ce que je vous proteste que je souhaite mille fois plus que ma vie; quelque chose que Gontery vous dise, il aura peine à bien expliquer les soins que le Roy Catholique a pris pour faire bien recevoir ledit Mareschal et toute sa suitte, et les applaudissemens que

[1] Claude Bazin de Besons, intendant de Languedoc.

tout le peuple luy a fait, jusqu'à jeter les chapeaux et crier hautement *Vive le Roy de France,* ce que je ne croy pas qui ayt jamais esté dict à Madrid. Octobre 1659.

Je suis confus de l'honneur qu'il vous plaist de me faire dans la fin de vostre lettre du 24, que j'ay receue par le courrier de M. Le Tellier, et j'en suis d'autant plus ravy que je ne puis douter que ce que vous me dictes ne vienne du cœur. Vous faictes fort bien de vous reposer, et le Surintendant n'aura pas eu grande peine à trouver les trois mille pistolles qu'il me mande que vous vouliez[1]. Il faut que vous supportiez patiemment le malheur que vous avez au jeu, car si vous perdez à Thoulouse, je vous responds que vous gaignez icy, et il ne seroit pas juste de gaigner partout.

CCXVI.

Aff. étr., France, t. 281, f° 289. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Saint-Jean-de-Luz, 28 octobre 1659.

(EXTRAIT.)

Le Roy me faict l'honneur de [m']escrire[2] qu'il vous avoit demandé de l'argent, me marquant qu'il estoit assez malheureux au jeu. Je m'asseure que Sa Majesté aura desja receu les trois mille pistoles qu'Elle avoit desirez, et que vous aurez trouvé moyen de vous les faire donner par le tresorier de la Bourse[3], qui s'en remboursera sur ce que les Estats [de Languedoc] donneront. Je crois aussy que vous n'aurez pas hesité à trouver l'argent pour donner aux gardes françoises et

[1] Voy. la lettre suivante.

[2] La copie porte de *luy escrire.* Comme cette copie vient d'un déchiffrement, Mazarin devait y parler de lui à la troisième personne. La lettre chiffrée était probablement ainsi conçue : « *Le Roy a faict l'honneur au Cardinal de luy escrire,* etc.

[3] Voy. sur le trésorier de la Bourse, t. V, p. 320, des *Lettres de Mazarin.*

Octobre 1659. suisses de quoy subsister, afin que le Roy puisse continuer à les faire vivre dans l'ordre; et vous voulez[1] bien que je vous dise qu'à l'esgard de certaines depenses necessaires et reglez [comme][2] le payement des gardes du corps, des pourvoyeurs[3], et d'autres de cette nature, il ne faut pas que vous me consultiez pour donner ordre, puisqu'on ne peut pas s'en dispenser, et que je ne vous sçaurois respondre autre chose là-dessus que ce que je sçay que vous feriez quand vous ne me consulteriez pas.

Mazarin dit ensuite qu'on doit faire entendre aux États de Languedoc que, s'ils ne donnent pas les sommes demandées, on sera dans la nécessité de loger dans cette province les troupes qui servent en Italie. Il insiste sur les sommes considérables votées en Espagne pour subvenir aux frais de la paix et du mariage de l'Infante.

CCXVII.

Bibl. nat., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 132. — Original signé.

À J.-B. COLBERT.

Saint-Jean-de-Luz, 29 octobre 1659[4].

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite de Melun le 13 de ce mois. M. le Tellier m'a mandé qu'il vous envoyoit les ordres necessaires pour l'execution des arrests du Grand Conseil et faire marcher les troupes en Normandie.

Vous avez bien fait d'escrire aux prevosts des mareschaux ainsy que vous marquez, mais je vous advoüe que j'ay peine à comprendre que cette noblesse factieuse ose monter à cheval, voyant les armes du

[1] La copie a bien *voulez*. Je crois qu'il faudrait lire *vous voudrez*.

[2] La copie porte *car*, qui est inadmissible.

[3] Des pourvoyeurs de la maison royale.

[4] Voy. dans le recueil de M. P. Clément (t. I, p. 395) une note marginale de Mazarin sur la lettre de Colbert.

Roy libres de tous costez et les troupes prestes à revenir en quartier d'hyver. Octobre 1656.

Je m'asseure que vous ne demeurerez pas un seul jour de plus à vostre voyage[1] que ce qu'il faut pour donner ordre à toutes choses, vostre presence estant dans cette conjoncture tout à fait necessaire à Paris, non seulement pour ces affaires-là, mais aussy pour d'autres.

M. Le Tellier me mande aussy qu'il vous a prié d'advancer l'argent necessaire pour la subsistance des troupes qui iront en Normandie. Je desire que vous en usiez ainsy en cas que M. le Surintendant ne fournisse pas la somme qui sera necessaire pour cela; car il importe que lesdictes troupes vivent dans la dernière discipline, affin que de meschantes gens ne fassent pas croire que l'on veut chastier la Normandie, lorsqu'on ne songe qu'à prester main forte à l'execution des arrests donnez contre les chefs de ceux qui voudroient troubler le repos de ladite province.

Il faut se souvenir que Creguy a un chasteau auprez de Peronne, dont le razement luy sera plus sensible que celuy de la maison qu'il a en Normandie, et il est bon qu'il ressente jusqu'au vif en ses biens la juste indignation du Roy, en attendant que Sa Majesté la luy puisse faire ressentir en sa personne.

Je vous dois seulement dire que je croy que l'on pourroit surseoir au razement de maison et coupe de bois de Moulin-Chapelles, jusques à ce qu'on ayt examiné si depuis que M. le maréchal de La Ferté et d'autres personnes ont supplié le Roy et m'ont parlé en sa faveur, il est tombé en quelque nouvelle faute; et si vous jugez qu'il n'y ait point de mal d'en user ainsy, je suplieray le Roy, en arrivant à Thoulouse, de trouver bon que M. Le Tellier en expedie l'ordre.

[1] J.-B. Colbert avait visité le duché de Nevers, acquis par Mazarin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXVIII.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 326. — Copie du temps.

À LA REINE.

Saint-Jean-de-Luz, 1er novembre 1659.

Je viens de recevoir vostre lettre du 28 du passé, et je suis au desespoir de vous avoir donné sujet de me faire un si grand eclaircissement, lequel au lieu de me consoler me donne encore plus de peine. voyant que l'affection que vous avez pour la personne [1] ne vous permet pas de croire qu'elle soit capable de faire jamais aucune faute. Je vous supplie d'avoir la bonté de me pardonner, sy j'ay pris la hardiesse de vous en parler, vous promettant de ne le faire de ma vie, et de souffrir avec patience l'enfer que cette personne me faict esprouver. Je vous dois encore davantage que cela, et quand je devrois mourir mille fois, je ne manqueray pas aux obligations infinies que je vous ay, et quand je serois assez meschant et ingrat pour le vouloir, l'amitié que j'ay pour vous, qui ne finira pas mesme dans le tombeau, m'en empescheroit.

Je souhaiterois vous pouvoir dire davantage, et s'il m'estoit permis de vous envoyer mon cœur, asseurement vous y verriez des choses qui ne vous deplairoient pas, et plus dans cet instant que je vous escris, qu'il n'a jamais esté, quoyque je voye par la lettre que vous m'avez escrite, que vous avez oublié ce qu'il vous plut me dire avec tant de bonté à Paris, lorsque nous parlasmes si à fond sur le sujet de la mesme personne, laquelle a tousjours esté la seule cause de mes

[1] De quelle personne parle ici Mazarin ? Probablement de celle qui avait adressé des plaintes à la Reine à l'occasion de la conduite du Cardinal dans les relations du Roi avec Marie Mancini. Mazarin ne désigne pas cette personne assez clairement pour que l'on puisse la nommer avec certitude. (Voy. la note de la page suivante.)

plaintes et du deplaisir que vous en avez tesmoigné en divers rencontres; mais il ne faut vous importuner davantage, et je dois me contenter des asseurances que vous me donnez de vostre amitié, sans pretendre de vous gehenner à n'en avoir pas pour cette personne, puisqu'il vous plaist de nous conserver tous deux à vostre service[1]. Je vous conjure de nouveau à genoux de me pardonner si je vous donne du chagrin en vous ouvrant mon cœur qui ne vous cachera rien, et je vous confirme que si je devois vivre cent ans, je ne vous en diray jamais un seul mot, et que je seray tousjours le mesme à vostre esgard, avec certitude que vous n'aurez pas en aucun temps le moindre sujet de douter de ma passion extresme pour vostre service, ny de mon amitié qui n'aura jamais de semblable, si les *Anges* me veulent rendre justice, le croyant ainsy, et je vous supplie de me rendre de bons offices auprez d'eux; comme si j'estois devant Dieu, je les mérite[2]. Nov. 1659.

[1] J'ai indiqué quelques-unes des hypothèses que l'on peut faire sur le sens de cette lettre. La phrase, sur laquelle porte la note, semble indiquer que la personne dont se plaint Mazarin, était, ou dans la domesticité de la Reine, ou dans une des charges de la Cour. Serait-ce le comte de Brienne père, qui, dans ses *Mémoires*, paraît peu favorable à Mazarin? Parlant de l'amour du Roi pour Marie Mancini, il s'exprime ainsi (p. 146, édit. Michaud et Poujoulat) : «Quoique m'ait pu dire cette Éminence, si le mariage de Sa Majesté eût pu se faire avec sa nièce, et que son Éminence y eût trouvé ses suretés, il est certain qu'elle ne s'y serait pas opposée». Mme de Motteville était aussi une des personnes attachées à la maison de la Reine; elle se montra constamment l'ennemie du Cardinal et l'accuse, dans ses *Mémoires*, d'avoir songé à faire sa nièce reine de France. Mais ses insinuations ne sont rien moins que concluantes et son inimitié les rend très suspectes. Le ton de cette lettre de Mazarin prouve, au contraire, qu'il n'avait jamais dû, dans aucun entretien avec la Reine, laisser percer les pensées ambitieuses que lui prêtent Mme de Motteville et le comte de Brienne.

[2] Le sens est, je crois: *Je déclare, comme si j'étois devant Dieu, que je les mérite.*

CCXIX.

Aff. étr., France, t. 281, f° 333. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Saint-Jean-de-Luz, 2 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous renvoye le s^r de Gourville en toute diligence pour vous dire que je suis bien ayse de vous voir pencher à la resolution de faire restablir l'edict de Béziers[1], puisque les Estats de Languedoc ne donnent pas lieu d'esperer qu'ils accordent au Roy ce que Sa M^té leur a demandé dans une occasion où le besoin et les raisons qu'Elle a de prétendre l'assistance qu'Elle desire, joint aux instances et sollicitations qu'Elle en a faictes en personne, devoient les porter à faire un effort pour luy donner une entiere satisfaction.

Mon advis est donc qu'on travaille, sans perdre un moment de temps, à dresser l'edict dans des termes plus advantageux qu'il n'estoit par le passé, comme vous proposez, et qu'on depesche en diligence à Paris pour le faire sceller, afin qu'il puisse estre au plus tost vérifié, et que, par ce moyen, le Roy profite de son sejour à Thoulouze, estant certain qu'on ne rencontrera jamais une plus favorable occasion. Ce sera à Sa M^té à declarer son intention là-dessus, apres avoir bien faict examiner la chose, et je crois que, si Elle prend la resolution de restablir ledict edict, ou Elle en tirera un tres-grand advantage et solide pour tousjours, ou les Estats, pour l'empescher, se tiendront heureux d'accorder ce qui leur a esté demandé, d'autant plus qu'ils auront une juste raison d'apprehender qu'on ne loge en Languedoc l'armée d'Italie, qui est preste à repasser les Monts.

J'ay esté bien ayse de voir la proposition que vous me faictes pour

[1] Voy. ci-dessus, p. 345, note 2.

subsister l'année courante, sans se servir du reculement[1], et vous aurez veu, par la lettre que le sieur de Gontery vous aura rendue, que je vous avois mandé la mesme chose sur ce que m'avoit representé là-dessus M. Hervart[2], qui m'avoit aussy parlé de faire advancer l'année 1661 à des remises et interest moderez. Il sera bon de pratiquer cet expedient, sur lequel ayant faict expliquer ledict sieur Hervart en presence de Gourville, il vous rendra compte plus en detail là-dessus. Nov. 1659.

Et sur le sujet dudict sieur Hervart, quoyque je me remette à ce que vous dira de ma part le sieur de Gourville, auquel je vous prie de donner entiere creance, je vous adjousteray que vous me ferez grand plaisir de le bien traiter et de prendre entiere confiance en luy, vous respondant, aprez les protestations qu'il m'en a faictes, qu'il n'oubliera rien pour la meriter et qu'il ne perdra aucune occasion de vous tesmoigner avec sincerité qu'il est vostre serviteur.

Je ne vois rien qui doibve haster vostre retour à Paris, puisqu'on change la resolution qu'on avoit prise pour le reculement des assignations[3], outre que je suis persuadé que vostre sejour à Thoulouze sera fort utile au service du Roy, et il ne faut pas que vous vous mettiez en peine des diligences que feront les gens d'affaires pour tirer promptement ce qui leur est deub sur leurs receptes; car vous ne manquerez pas de moyens pour mettre à la raison ceux qui ne voudront pas assister Sa M^té^, lors mesme qu'Elle se porte à la traiter favorablement.

Je vous diray mesme que vous rendrez un grand service et me ferez un tres-grand plaisir si vous vous appliquez à faire servir d'exemple quelqu'un de ceux qui, ayant mis leurs biens à couvert, ou meditant de le faire, pretendent par là se dispenser de donner aucune assistance au Roy, parce qu'estant les plus riches et d'ordinaire les plus mal

[1] Mazarin veut parler, je crois, du retard dans le payement des dettes de l'État. Plus loin, le mot *reculement* est complété par les mots *des assignations*, ou mandats de payement. Il est possible que, dans ce passage, les mots complémentaires aient été omis par le copiste.

[2] Barthélemy Hervart, banquier de Mazarin, puis intendant des finances: il devint, garde du Trésor sous Colbert.

Nov. 1659. intentionnez, on fera une action juste, utile et qui aura un applaudissement general, si on [en] pousse quelqu'un à bout.

Après avoir parlé du besoin urgent de payer les gardes françaises et suisses, ainsi que les pourvoyeurs de la maison du Roi, et insisté en général sur les dépenses nécessaires, Mazarin promet de parler à la Bazinière comme le désire Fouquet; il presse ensuite le Surintendant de payer l'arriéré de la pension du prince de Conti, et termine en ces termes :

Je vous prie de ne partir pas de Thoulouze et de vous moquer de tous ceux que vous ne croyez pas de vos amis, car personne n'est capable de m'empescher de vous aymer cordialement, de vous estimer beaucoup et de prendre une entiere confiance en vous.

CCXX.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. III, f° 328. — Copie du temps.

À M. LE TELLIER.

Saint-Jean-de-Luz, 2 novembre 1659.

C'est à ce coup que vous pourrez dire à Leurs Majestez que je n'ay plus rien à faire icy; M. de Crequy[1] en expliquera les raisons, puisqu'il aura l'honneur de donner à Leurs Majestez la premiere nouvelle de la signature de la paix, et du contrat de mariage qui s'est faicte aujourd'huy avec grande joye de part et d'autre, dans la salle où nous avons accoustumé de nous assembler, et où nous avons tenu la 24e conférence. Je me reserve à informer Leurs Majestez, à mon retour, d'un grand discours que m'a tenu Dom Louys sur les interetz particuliers du roy d'Angleterre, et sur les affaires de ce pays-là en general, en suite de la nouvelle que j'ay receue aussy hyer qu'il y avoit eu des

[1] Charles de Blanchefort de Bonne, marquis de Créquy.

grandes brouilleries à Londres, et que la plus grande partie de l'armée avoit empesché que le Parlement ne s'assemblast avec beaucoup de circonstances qui font assez cognoistre le mouvement dans lequel est le regime de cet Estat-là. Sur quoy aussy je ne m'estendray pas, estant asseuré que Leurs Majestez auront eu d'ailleurs advis de ce qui s'est passé le 26 et 27e d'octobre dernier, entre le Parlement et l'armée[1]. Nov. 1659.

Il est pourtant à propos que Leurs Majestez sçachent que l'ambassadeur Lockart a receu des lettres des chefs des deux partys, et ordre de s'en aller en diligence à Calais, où il sçaura s'il devra continuer son voyage à Londres ou s'arrester à Dunkerque. On luy ordonne aussy de laisser tout son train à la suite de la Cour, dans la croyance qu'ils tesmoignent d'avoir occasion de le renvoyer au plus tost pour exercer le mesme employ; mais si son retour despend du temps dans lequel il y aura un gouvernement solide estably en ces quartiers-là, je crois qu'il ne reviendra pas sy viste, parce que les inclinations et les interests differens de ceux qui ont la principale part au gouvernement, ne permettent pas qu'on fasse sytost un établissement de durée. Il vient de prendre congé de moy pour partir demain, trois heures avant jour. Apres avoir ajusté avec luy le moyen de me donner de ses nouvelles et de recevoir des miennes, ce qui, dans la conjoncture presente, m'a paru extremement necessaire pour le service du Roy.

Monsieur de Lorraine s'est desisté, à ce que Dom Louis m'a dict, des poursuites qu'il avoit faictes jusqu'à hyer au soir avec tant de chaleur, pour n'estre pas compris dans le traité de paix, et je vois qu'il a suivy les conseils que je luy donnay hyer dans un long entretien que j'eus avec luy, ayant quitté tous les emportemens qu'il fesoit esclater contre Dom Douis, et s'estant adoucy à son esgard pour tascher d'asseurer ainsy le payement de ce qui luy est deub, qui monte à des sommes considerables; et non seulement la jouissance de tout ce qu'il

[1] M. Guizot, dans l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell* (t. I, p. 223 et suiv.), a retracé cette lutte entre le parlement et l'armée d'Angleterre.

Nov. 1659. a acquis en Flandres, qui vaut plus de soixante mille escus de rente, mais aussy la permission de s'en deffaire. Dom Louis m'en a parlé au long aujourd'huy auparavant que de signer.

Lorsque tout a esté prest, nous avons signé en particulier, chacun sur nostre table, les deux traités de paix, en français et en espagnol, et tous les autres escrits qui regardent l'execution de ce dont nous estions tombez d'accord. Aprez, on a faict entrer tout le monde dans la salle, de part et d'autre, et Dom Pedro Coloma a lu à haute voix, et tout au long, le contrat de mariage en espagnol, interpellant pour tesmoins en general tous les grands et autres qui estoient presens, quoy qu'il n'y en aura que sept de nommez du costé des Espagnols, et onze du nostre, Dom Louis n'ayant pas pu faire autrement à cause des contestations qu'il y avoit parmy eux pour la preseance. Nous avons signé en public ledict contract, et ensuite nous sommes restez encore une heure en particulier, pour parler de diverses petites affaires qu'il falloit terminer, et nous sommes convenus de nous revoir lundy prochain, pour nous dire adieu; de façon que cette 25e conférence faicte, je pourray partir mardy prochain, ou mercredy au plus tard.

J'ay faict faire aujourd'huy le present de la part du Roy à M. Pimentel, qui a esté regardé avec admiration; et j'en ay faict aussy plusieurs autres de ma part à diverses personnes, sans oublier Damian, à qui j'ay faict donner une grande bague de diamants à l'espagnole, au nom de Sa Majesté, de la valeur de plus de huit cents escus.

Comme M. de Crequy part bien informé de plusieurs particularitez qui se sont passées, je m'en remets à sa vive voix, et je m'asseure qu'il n'oubliera pas de dire à Leurs Majestez que, pour l'accomplissement de cette feste, j'ay trouvé à mon retour de la Conférence que l'on avoit pris une grande baleine, et qu'on la menoit en ce lieu.

Demain Monsieur de Bayonne[1] chantera le *Te Deum* en cette eglise, et Monsieur l'Evesque de Pampelune en celle de Fontarabie, et les

[1] L'évêque de Bayonne était, en 1659, Jean VII Dolce, qui avait succédé à François Fouquet en 1643 et mourut en 1681.

coups de canon ne seront pas espargnez, de part et d'autre, pour mieux marquer la rejouissance publique. Je vous prie, si le Roy le trouve bon, d'envoyer, à l'instant que M. de Crequy sera arrivé, les ordres de Sa Majesté à M. le duc de Navailles, en conformité de ce que je vous escrivis hyer, et d'adresser aussy à M. de Turenne, par la voye de Paris, celuy de recevoir Le Catelet le 30[me] du mois courant; et au cas que le sieur de Gaucourt accompagne M. de Crequy, je vous prie de le charger des depesches de M. de Navailles, afin qu'il puisse rapporter à Leurs Majestez la nouvelle de l'evacuation desdictes places, qui sera faicte de part et d'autre; et pour moy, j'escriray audict sieur de Navailles et à M. de Turenne par les courriers que le seigneur Dom Louis depechera en Italie et en Flandres; et sy je vois qu'il leur faille quelque cognoissance particuliere, outre ce que je vous ay escrit, je le feray, et je leur adresseray aussy une copie de l'article du traité qui regle la restitution desdictes places. Nov. 1659.

CCXXI.

Aff. étr., France, t. 281, f° 387. — Copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Saint-Jean-de-Luz, 6 novembre 1659.

Ayant faict reflexion sur ce que vous dict hyer don Louis [de Haro], à la conference, que l'on mettoit le Pape, dans l'article des alliez, aprez le prince de Monaco, je vous prie de voir si l'on pourroit luy donner[1] un autre tour, car bien qu'en effect il paroisse que le Pape est nommé en premier lieu, neantmoins, Sa Sainteté n'estant pas bien intentionnée pour nous et estant capable de croire tout ce qu'on luy dira pour l'exciter à former des plaintes contre nous, quoyque sans fondement, il est bon, s'il y a moyen, de luy en oster le sujet.

Quelqu'un a consideré aussy que, dans l'article où l'on dict que les

[1] Donner à cet article.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nov. 1659. commissaires, destinez pour regler les limites du Conflans et de [la] Cerdaigne (*sic*), escriront aux premiers ministres, le Parlement pourroit faire difficulté à cette qualité, lorsqu'on y envoyera le traité de paix pour y estre enregistré, et bien qu'il n'y ayt rien de si extravagant que de voir que le Parlement voulust chicaner sur les titres qu'il plaist au Roy de donner à ceux qui ont la principale direction de ses affaires, neantmoins on verra si, au lieu de ces mots de *premiers ministres*, il seroit à propos de mettre *les plénipotentiaires des deux roys*[1]; car aussy bien c'est en cette qualité, et non en celle de premiers ministres, que don Louis [et moy] nous avons travaillé et devons continuer à travailler à ce qui reste pour terminer les differends entre les deux couronnes.

D. Louis demeura d'accord hyer, comme je vous dis en sortant de la chambre de la conference, qu'on s'assembleroit demain pour signer. C'est pourquoy je vous prie de vous informer s'il n'y a point de changement à cela et si je puis partir demain à la mesme heure et ce garde m'apportera la response en toute diligence.

Vous proposerez mesme [d'examiner si], la signature se devant faire, il ne seroit pas bon que, pour la solemniser davantage, don Louis, de son costé, et moy, du mien, amenions les troupes, comme au commencement des conferences, afin qu'elles puissent faire trois salves à l'instant que l'on aura signé.

CCXXII.

Bibl. du Louvre, f° 316, autographe. — Copie prise sur autographe avant l'incendie de 1871.

À MADAME DE VENEL.

Saint-Jean-de-Luz, 6 novembre 1659.

J'ay receu toutes vos lettres avec beaucoup de joye, voyant la ponctualité avec laquelle vous m'informez de toutes choses et le soin que

[1] Tels sont, en effet, les termes adoptés dans l'article 42 du traité des Pyrénées.

vous prenez de mes niepces et particulierement de Marie, de laquelle je suis tousjours extremement satisfait, recognoissant de plus en plus que par sa fermeté elle surmonte tout ce qui luy faict de la peine et n'oublie rien pour se donner du repos et à moy du contentement. J'envoye M. l'Évesque de Frejus[1] qui la consolera et asseurera en mesme temps de l'amitié et de la tendresse que j'ay pour elle et de mes pensées pour la rendre heureuse; il communiquera et resoudra toutes choses avec vous, et je ne doute pas que vous n'agissiez de concert pour faire reussir ce qui sera le plus advantageux et à la bienseance de ma niepce, et elle se rangera du costé de la raison; car les autres considerations doivent estre oubliées en de semblables rencontres. Comme je n'ay pas veu M. le Grand Maistre[2], je n'ay pas receu la lettre dont vous me parlez. Quand cela sera, je me conduiray de la maniere que vous me tesmoignez de souhaiter, et vous devez estre asseurée que personne [n']aura cognoissance de ce que vous me manderez et que je donneray tousjours des marques de mon affection à ma niepce. Nov. 1659.

J'ay veu la lettre de M. de Venel[3] et je vous responds qu'il aura contentement; car M. de Mercœur m'a faict response que cela seroit ainsy, et enfin vous devez avoir l'esprit en repos, prenant l'affaire sur moy. Je serviray aussy pour l'interest des glazieres, en sorte que vous aurez satisfaction, et vous recognoisterez par les effects à vostre esgard et de ceux qui vous appartiennent l'estime que je fais de vous et la satisfaction que j'ay du soin que vous prenez de mes niepces avec tant d'assiduité et de zele.

Au reste, vous ne devez pas avoir le moindre scrupule de ce que vous faictes pour me tesmoigner en toutes choses la derniere confiance, car vous la devez plus à moy qu'à personne, et qui la sçauray bien recompenser[4], comme M. de Frejus vous dira plus particulierement.

[1] Zongo Ondedei.

[2] Charles de la Porte de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie.

[3] Conseiller au Parlement de Provence.

[4] Le sens est : *c'est moi qui la sçaurai le mieux recompenser.*

CCXXIII.

Aff. étr., France. t. 281. f° 395. — Copie du temps.

À M. LE SURINTENDANT.

Saint-Jean-de-Luz, 7 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui fait savoir qu'il a écrit à l'archevêque de Lyon [1] pour le prévenir que le Roi n'accepterait pas les soixante mille livres offertes par cette ville. Il lui parle ensuite des *gazetiers* qu'on avait arrêtés :

Pourveu que l'on soit bien asseuré que les gazetiers, qui sont à la Bastille, iront dans les lieux qu'on leur ordonnera, je crois que le Roy les peut faire mettre en liberté; mais je ne pense pas qu'il soit aysé de trouver de bonnes cautions des paroles qu'ils donneront, et, cela estant ainsy, j'estimerois plus à propos de les envoyer à Salces [2], ou à Perpignan, où on mettroit un fonds nécessaire pour leur nourriture à vingt sous par jour, et à l'esgard de l'imprimeur du manifeste : *Le Portugal* [3], on le pourroit faire sortir [de la Bastille], luy faisant une reprimande severe et luy enjoignant de ne plus rien imprimer à l'advenir sans permission. Vous confererez de tout cecy avec M. Le Tellier, afin qu'il en parle au Roy pour faire expedier les ordres en conformité de ce que vous aurez jugé à propos ensemble, si Sa M^té l'a agreable.

Si l'affaire qui regarde les nobles de Normandie presse fort à cause du bruit que le Parlement pourroit faire à la Saint-Martin [4], sur la

[1] Voy., aux *Analyses*, l'indication de cette lettre adressée à l'archevêque de Lyon en date du 29 septembre 1659. L'archevêque de Lyon était Camille de Villeroy.

[2] Ville du Roussillon (auj. Pyrénées-Orientales).

[3] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cet écrit. Il semble, d'après le titre, que c'était un pamphlet contre la paix des Pyrénées, où l'on reprochait à Mazarin d'avoir abandonné le Portugal.

[4] 11 novembre, époque où se terminaient ordinairement les vacances des Parlements.

commission qui a esté donnée là-dessus au Grand Conseil[1], vous pourrez concerter, avec ces Messieurs qui sont de delà[2], ce qu'il y aura à faire, et, apres en avoir dict vostre advis au Roy, executer ce que Sa M[té] ordonnera; mais si c'est une chose qui se puisse differer jusqu'à mon retour, j'en pourray mieux dire alors mon sentiment, et ce pendant je vous advoue ingenuement que je ne vois pas par quelle raison le Parlement veut se remuer sur cette affaire, puisque je suis persuadé qu'on n'auroit pas commis[3] le Grand Conseil pour en prendre cognoissance, si elle n'avoit pas esté de sa jurisdiction, et je ne voudrois pas que ledict Parlement mendiast de mauvais pretextes pour nous donner de l'exercice pendant la paix, comme il a faict pendant la guerre. Nov. 1659.

Je ne doute pas que vous n'ayez faict des choses extraordinaires pour porter les Estats [de Languedoc] à donner deux millions cinq cent mille livres, outre les mesnagemens que vous pretendiez faire dans les conditions. Vous recevrez ce que je vous ay mandé là-dessus par Gourville, outre ce qu'il vous dira de vive voix.

Apres avoir bien examiné, avec ces Messieurs qui sont de delà, à quoy on se pourra determiner pour une derniere resolution, vous en rendrez compte au Roy et executerez ce que Sa M[té] trouvera le plus convenable à son service. Vous trouvez bon pourtant que je vous dise là-dessus que je persiste dans la croyance que, si une fois les Estats sçavent que l'on ayt renvoyé de Paris l'edict de Beziers scellé et prest à estre publié, ils se trouveront bien heureux, pour l'empescher[4], d'accorder ce qui leur a esté demandé, sans aucun retranchement.

Je respondrois, comme vous, du zele de M. de Narbonne[5], et que

[1] Cette cour de justice, dont les attributions étaient très compliquées, était souvent en lutte avec les Parlements.

[2] Nicolas Fouquet était alors à Toulouse avec le Roi. Il faut donc entendre par *ces Messieurs qui sont de delà* les membres du Conseil du Roi qui se trouvaient alors à la Cour.

[3] Le sens est : *Donné commission au Grand Conseil pour*, etc.

[4] Pour empêcher qu'il ne soit publié.

[5] L'archevêque de Narbonne, Claude de Rebé, présidait les États de Languedoc. (Voy. sur ce prélat, t. IV, p. 45, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

Nov. 1659. personne n'a plus de passion que luy pour faire recevoir tout ce qui est du service du Roy. Ainsy le fonds en estant bon, afin qu'il produise aussy tousjours de bons fruits, je crois qu'il le faut cultiver par des advis utiles, que ses amis luy peuvent donner pour cela en certaines occasions, et que luy-mesme ne le trouvera pas mauvais.

CCXXIV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 329. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Saint-Jean-de-Luz, 8 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu plusieurs de vos lettres, dont la derniere m'a esté rendue par un capitaine du regiment de Beauvezé, et je n'y ay pas faict response ponctuellement à cause de la multiplicité d'affaires que j'ay eues jusqu'à la conclusion de la paix, dont les articles et le contrat de mariage furent enfin signez hier avec beaucoup de demonstration de joye de part et d'autre. On a chanté le *Te Deum* icy ce matin, et don Louis doibt avoir faict faire la mesme ceremonie à Fontarabie. Nous sommes convenus de nous voir aprez-demain, qui sera la derniere conference, et je partiray le jour suivant, ou mercredy, tout au plus tard, pour me rendre auprez de Leurs Majestez, desquelles j'auray esté esloigné presque cinq mois entiers; ce qui est un temps assez considerable. Mais ce qui me console, c'est que je crois que je ne l'ay pas employé inutilement pour leur service. L'execution du mariage se fera au commencement du mois d'avril prochain, le roy d'Espagne ayant resolu d'amener luy-mesme l'Infante et de partir de Madrid vers la fin de mars. Quelque speculation que puissent faire les politiques, la mort du petit Infant[1] n'apportera aucun changement aux affaires ny aucun

[1] L'Infant Philippe-Prosper, fils de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, né en 1658, était mort peu de temps après sa naissance.

delay à l'execution du mariage, et j'oserois quasi soutenir que, quand le prince qui reste[1], viendroit à mourir, comme il a esté fort mal ces jours passez, et que ce n'est que d'hier qu'on a la nouvelle que sa santé est tout-à-fait restablie, les choses ne changeront point de face, par des raisons qui seroient trop longues à vous deduire. Nov. 1659.

Le chevalier de Vandy s'en retournant en poste à Arras, je me sers de cette occasion pour vous escrire, et je pourray vous mander demain quelque chose encore de plus par un courrier que don Louis depeschera en Flandres avec les ordres necessaires pour l'execution de la paix[2], laquelle se doit commencer le 30 de ce mois, de nostre costé, par la restitution de Valence et de Mortare[3], et de celuy des Espagnols, par celle de Verceil et du Castelet, que vous aurez ordre de recevoir pour Sa M^{té}, et M. Le Tellier vous adressera une instruction sur la maniere dont la chose devra estre faicte.

Il vous fera aussy sçavoir les intentions du Roy à l'esgard des troupes et vous envoyera les quartiers d'hyver pour leur logement. Aprez quoy vous pourrez prendre la peine de venir faire une course à la Cour, estant necessaire de vous entretenir et de sçavoir vos sentimens sur beaucoup de choses, afin que Sa M^{té} puisse prendre, aprez, avec plus de fondement les resolutions qu'Elle jugera les plus convenables à son service, les affaires qui sont sur le tapis estant d'une assez grande importance pour les examiner meurement avant que de se determiner à ce qu'il y aura à faire.

J'ay fort consideré tout ce que vous avez pris la peine de m'escrire sur l'entretenement des troupes pendant les quartiers d'hyver pour me faire cognoistre que, sans faire aucune reforme, on pourroit espargner autant au Roi que si on reduisoit tous les regimens à la moitié de ce qu'ils sont. Sur quoy je vous diray premierement que vous mettez l'entretenement des officiers sur un pied si juste, qu'il seroit impossible

[1] L'Infant Ferdinand-Thomas, dont parle Mazarin, mourut en bas âge. Charles II naquit seulement en 1661 et succéda à Philippe IV en 1665, comme roi d'Espagne.

[2] Cette phrase, qui annonce à Turenne une lettre du 9 novembre, a permis de fixer la date de la lettre qui suit.

[3] Deux places d'Italie.

Nov. 1659. que cela suffist pour leur subsistance, qu'ils tireroient sans doute des lieux où ils seroient logez; et ainsy il se trouveroit que les provinces du royaume où on les envoyeroit, au lieu de jouir des fruits de la paix et d'en recevoir quelque soulagement, seroient plus chargées que pendant la guerre.

En outre, comme il ne faut pas songer à mettre des troupes dans les generalitez de Paris et de Rouen, et en d'autres provinces au cœur du royaume, comme on a faict en quelques unes, les années passées, il y aura de l'impossibilité de les loger toutes dans la Champagne, le Soissonnois et la Picardie, d'autant plus que, comme vous-mesme m'avez mandé, la plus grande partie de cette derniere province est si ruinée, qu'elle est dans l'impuissance de souffrir aucun logement cet hyver.

De plus, la Lorraine debvant estre rendue, il faudra mettre ailleurs toutes les troupes du mareschal de La Ferté, qui ont accoustumé d'y loger, et elles ne formeront pas un si petit corps qu'il n'y ayt trente deux cornettes de cavalerie, douze compagnies de dragons et trente d'infanterie. Et, par surcroist, comme il faudra bientost rendre Oudenarde, les postes que nous avons sur la Lys, et Dixmude, Bergues et Ypres, on doit aussy songer, dez à present, où on mettra les troupes qu'on tirera de ces places, qui feront un corps assez considerable; et ainsy, quand il n'y auroit autre raison pour ne conserver pas toutes les troupes qui sont en Flandres et en Luxembourg que celle de n'avoir pas assez d'estendue de pays pour les loger, elle seroit assez forte pour obliger le Roy d'en refformer une partie.

Vous considererez aussy, s'il vous plaist, que le quartier d'hyver ne durant que six mois, encore que, par la proposition que vous faictes, on puisse espargner la moitié de ce qu'on avoit accoustumé de leur donner les années passées, il arrivera que, quand mesme au printemps on fera la refforme, qu'on projette de faire à present, on sera obligé à une double depense pour entretenir le reste de l'année celles qu'on conservera, parce qu'il les faudra payer comme pendant l'hyver, puisqu'elles seront logées dans le royaume.

Nonobstant toutes ces raisons, je ne laisseray pas de defferer à celles

que vous m'avez escrites, et de representer au Roy ce qui sera néces- saire, afin que Sa M[té] trouve bon qu'on change la resolution qui avoit esté prise de faire une grande refforme; mais je ne vois pas qu'on luy puisse proposer de n'en faire aucune, puisque, quand la guerre conti- nueroit, on ne pourroit pas se dispenser de refformer certains regi- mens, où il y a de tres-meschantes compagnies, [et][1] j'espere que, de la maniere qu'on en usera, on pourra conserver tous les [officiers][2] et rendre les compagnies plus fortes qu'elles ne sont à present. Nov. 1659.

Pour ce qui est de vos regimens de cavalerie et d'infanterie, vous croirez aisement que je feray en cela tout ce qui despend de moy pour vostre satisfaction, puisque j'y voudrois contribuer en des choses plus importantes.

J'ay receu des plaintes de divers endroits de la frontiere sur les desordres et les violences extraordinaires que font les troupes. Je sçay bien qu'il est difficile de les empescher de chercher à subsister, n'es- tant pas payées; mais je vous prie de vouloir bien prendre soing qu'elles vivent avec moins de licence.

Les advis que vous me donnez des nouveaux mouvemens qu'il y a eu à Londres m'ont esté confirmez de divers endroits. Il est difficile de faire un fondement certain sur les affaires de ce pays-là, qu'on n'y voye une forme de gouvernement bien establie, et cela me paroist assez esloigné dans la disposition où sont les choses presentement.

Mazarin termine en souhaitant que l'on réunisse en un seul corps tous les An- glais, Écossais et Irlandais qui servent en France. Une assemblée d'évêques réunis à Toulouse se plaint de l'autorisation donnée aux huguenots de tenir un synode; mais cela ne fera pas changer la volonté du Roi.

[1] La copie porte *ou*, mais le sens demande *et*. — [2] On lit dans le ms. *offices;* c'est un *lapsus* évident.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXXV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 358. — Minute de la main de de Lionne, avec quelques lignes de la main de Mazarin et une addition de Rousseréau.

À M. DE TURENNE.

[Saint-Jean-de-Luz, 9] novembre 1659[1].

(EXTRAIT.)

J'ay jugé à propos de vous envoyer cinq articles du traité de paix, que nous avons signé le 7 de ce mois, afin que, les voyant en original, vous ayez plus de moyen et de lumiere de bien tenir la main à ce dont nous sommes convenus pour la premiere restitution des places, dans laquelle, du costé de Flandres, il n'entre encore toutefois que le Castelet qu'on nous doit rendre, me reservant à vous envoyer, avec plus de loisir, ce qui concernera les restitutions suivantes, dont les termes estant plus esloignez, la chose ne presse pas si fort, outre que[2] je crois que cette instruction sera adressée à un autre, puisque je fais mon compte que, en ce temps-là, vous serez à la Cour.

Le premier article, coté 49e dans notre instrument françois et 45 dans l'instrument espagnol (ce que je vous marque particulierement, parce que le seigneur don Louys pourra en envoyer autant au marquis de Caracene et que vous seriez surpris de voir cette difference aux nombres), cet article, dis-je, 49, vous informera que le roy Catholique s'est obligé et a pris sur soy (quoyque les troupes de M. le Prince soient presentement dedans) de nous faire rendre Rocroy, le Castelet et Linchamp.

Les articles 113 et 114 vous apprendront le jour auquel on doit

[1] Il n'y a pas, dans le manuscrit, d'indication de lieu ni de date autre que celle de novembre 1659; il est probable que cette lettre a été écrite de Saint-Jean-de-Luz, le 9 novembre. Elle est annoncée dans la dépêche du 8 novembre adressée à Turenne.

[2] Autographe depuis *je crois* jusqu'à la fin du paragraphe.

nous faire la restitution du Castelet, qui est le 30[me] du present mois de novembre, pour, avec Verceil qu'ils rendront aussy ce jour mesme à M. de Savoye, nous tenir lieu de Valence et de Mortare que nous devons rendre ce jour-là mesme à Sa M[té] Catholique. Nov. 1659.

Les articles 50 et 51 vous informeront de la maniere dont on est convenu que les places seront rendues et de ce qui devoit estre observé en cette restitution, et, entre autres choses, que chacun pourra tirer des places qu'il rendra toute l'artillerie, poudre, boulets, armes, vivres et autres munitions de guerre qui se trouveront dedans.

Par cette convention, qui nous est advantageuse en ce que nous avons bien plus de places à restituer aux Espagnols qu'ils n'en ont à nous remettre, ils pourroient tirer tout ce qui se trouvera d'artillerie [dans Verceil][1], et de mesme, nous dans ledict Castelet; et, en effect, s'ils le veulent de la sorte, nous ne pourrons pas nous y opposer, et il faut les laisser faire comme ils voudront. Mais j'ai proposé là-dessus à don Louys un expedient de commodité reciproque et d'advantage commun en ce que chacun espargnera des voitures inutiles, qui est que M. le marquis de Caracene fasse faire un inventaire exact de tout ce qu'il y a de choses susdictes dans le Castelet, et qu'au lieu de les en tirer, comme il le peut, il se contente d'une promesse que vous luy ferez d'en laisser autant en nombre, poids, calibre d'artillerie, et quantité de munitions en telle autre place qu'il desirera, de celles que nous luy devons rendre, et dont nous le pourrions et devrions tirer. Don Louys a tesmoigné d'approuver fort l'expedient et promis d'escrire au marquis de Caracene qu'il l'executast de la sorte.

Vient ensuite l'addition de la main de Roussereau qui ne fait que répéter ce qui se trouve déjà dans la minute de de Lionne.

[1] Les mots entre crochets ont été omis dans la minute écrite de la main de de Lionne, mais ils semblent nécessaires.

CCXXVI.

Archives du duc de Brissac. — Copie communiquée par M. de Lepinois.

AU DUC DE NAVAILLES.

Saint-Jean-de-Luz, 9 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je me sers de l'occasion de ce courrier, que le seigneur don Louis depesche à M. le comte de Fuensaldagne, pour vous envoyer la copie des articles du Traité de paix, tant pour la restitution des places en Italie, et pour les autres choses qui se doivent faire en execution de ce point là, que touchant les différends d'entre les maisons de Savoye et de Mantoüe.

Vous avez quatre choses à faire, la premiere de faire marcher l'armée pour repasser les monts à l'instant que vous aurez receu les ordres du Roy que M. le Tellier vous doit envoyer; la deuxiesme d'executer le 30e de ce mois ce qui regarde les places, la 3e de faire voiturer incessamment à Pignerol toutes les munitions et le canon, et la 4e de ne rien oublier pour l'accommodement des affaires d'entre Savoye et Mantoüe.

Et me remettant pour ce qui regarde ce dernier point à ce que je vous en ay marqué par une depesche que vous aurez receüe[1] à present et pour ce qui regarde les troupes et autres choses à ce que vous aura peu mander M. le Tellier, à qui j'ay escrit amplement d'icy sur toutes ces matieres là, je demeure, etc.

Je ne sçay pas si dans les ordres que vous recevrez pour la reforme l'on aura reglé ce qui regarde le regiment de Valavoyre qui est dans Valence en garnison, mais l'intention du Roy est qu'il soit reduit à six compagnies, les mettant à cinquante hommes chacune, et plus s'il est

[1] Voy. ci-dessus, p. 385, la lettre du 21 octobre.

possible. Le marquis de Valavoyre vous escrira plus particulierement sur le choix des capitaines qui doivent estre conservez; je me remetz donc à sa lettre et vous prie de vous en entendre avec luy. Nov. 1659.

Suit un mémoire indiquant les articles à exécuter :

Je vous envoye sept articles extraicts du Traité de paix que j'ay cru qu'il falloit que vous vissiez en original afin de pouvoir mieux executer en ce qui vous regarde ce à quoy le Roy est obligé de sa part en Italie, et que vous puissiez aussy prendre le mesme soin de faire excecuter de l'autre ce à quoy Sa M^té^ Catholique s'est engagée.

Par l'article 46 vous apprendrez que le Roy a promis de restituer à Sa M^té^ Catholique les places de Valence et de Mortare.

Les deux articles suivans cottez 50 et 51 vous informeront de la maniere en laquelle se devra faire cette restitution, et outre cela que Sa M^té^ peut et doit tirer desd. places toute l'artillerie, pouldre, boulets, armes, vivres et autres munitions de guerre qui se trouveront dedans.

Par l'article 92 vous serez informé que le roy Catholique doit rendre Verceil et tout son territoire à M. le duc de Savoye, avec cette difference que le Roy doit laisser dans la place toute l'artillerie, munitions de guerre, vivres et autres choses qui estoient dedans lorsque ses armes l'occuperent sans en pouvoir rien tirer, ce qu'il faudra que vous preniez soin de faire ponctuellement observer, comme je ne doute pas que les ordres que le sg^r^ D. Louis envoye à M. le comte de Fuensaldagne ne portent la même chose.

Les articles 113 et 114 vous apprendront le jour duquel nous sommes convenus pour faire reciproquement lesd. deux restitutions, qui est le 30e du present mois de novembre. Sur quoy il faudra que vous vous entendiez auparavant et preniez bien vos mesures avec M. le comte de Fuensaldagne, afin que de part ny d'autre il n'arrive aucun manquement à cette ponctuelle restitution desd^s^ Valence, Mortare et Verceil aud. jour 30e novembre; Sa M^té^ s'en reposant sur vos soins et vostre application.

Pour l'article 95 que j'ay aussi inseré parmy les autres quoy qu'en un faict entierement different, il vous informera de ce de quoy D. Louis et moy sommes convenus touchant le differend de M^rs^ les ducs de Savoye et de Mantoüe touchant la dot de feue Mad^e^ la Princesse Marguerite; la simple lecture de l'article vous en apprendra autant que je pourrois vous en dire, il faudra seulement s'appliquer à le bien executer.

CCXXVII.

Aff. étr., France, t. 283, f° 220. — Copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

[Saint-Jean-de-Luz], 12 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir annoncé la conclusion de la paix des Pyrénées, Mazarin ajoute :

Vous donnerez cette nouvelle de ma part à M. l'Electeur de Mayence et à tous les ministres des princes amys de la France, et vous ferez sonner hautement que, si la paix ne se faict presentement dans l'Empire, comme le Roy et le roy Catholique ont resolu de procurer incessamment, et que je sçay que don Louis a desjà escrit avec efficace au marquis de la Fuente, ambassadeur du roy son maître à Vienne pour le representer fortement à l'Empereur. le Roy fera passer une armée de trente mille hommes au secours du roy de Suede dont les Etats sont envahis contre ce qui a esté si solennellement juré à Francfort, et mettra le tout pour le tout pour soutenir son allié conjointement avec les princes qui sont engagez à la mesme chose[1]. Et desjà le Roy a envoyé querir M. de Turenne et donné ordre de laisser un corps d'armée en Champagne et autres lieux circonvoisins et de se tenir prest pour marcher au premier advis. Enfin Sa M[té] n'oubliera rien pour établir le repos en Allemagne, comme il vient d'estre establi dans les deux royaumes, mais Sa M[té] est resolue de faire bien la guerre, si Elle n'est pas assez heureuse pour moyenner la paix.

[1] En vertu de la ligue du Rhin.

CCXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 352.
Minute de la main de Rousseau avec corrections interlinéaires.

À M. DE GRAVEL.

[Saint-Jean-de-Luz[1]], 12 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Le grand accablement où j'ay esté pour presser la fin de la negociation de la paix et la creance que nous verrions arriver de moment à autre M. de Bierenclou[2], avec lequel nous estions demeurez d'accord, MM. de Bennebourg, de Fürstemberg et moy, qu'il faudroit examiner vos dernieres depesches, pour resoudre tous ensemble ce qu'il seroit plus à propos de faire, dans la conjoncture presente, pour pacifier les troubles du Nord et obliger l'Empereur à executer le traité de Munster, m'ont empesché de respondre plus tost à tout ce que vous m'aviez mandé et particulierement à ce que vous m'aviez escrit, de la part de M. l'Electeur de Mayence, de ses sentiments sur toutes les affaires d'Allemagne. Je le fais à present par le memoire cy-joint[3] qui vous informera de mes pensées sur ce qui regarde les affaires generales, et par cette lettre je responds aux autres choses qui sont contenues dans les vostres.

En premier lieu, je vous diray que j'ay veu les raisons que vous me mandez qui vous ont obligé de payer un et demy de change pour l'argent que vous avez [payé][4] à Francfort; à quoy je ne repliqueray rien, m'asseurant que vous n'auriez pas accordé cette remise, si vous

[1] Le manuscrit de la Bibl. nat. porte *Toulouze*, au lieu de Saint-Jean-de-Luz; mais l'erreur est prouvée par la date du 12 novembre 1659.

[2] Bierenclou, ou Bierenclaw, était, on l'a dit, un des premiers conseillers du roi de Suède, et son représentant à Francfort.

[3] Ce mémoire n'est pas joint aux manuscrits cités en tête de cette lettre.

[4] Mot douteux; il y a peut-être *pris*.

Nov. 1659. aviez pu faire autrement. Je vous prie seulement de mesnager avec adresse que, sans faire une chose de mauvaise grace et qui deplaise aux ministres de Suede, nous puissions leur deduire, sur les premiers cent mille escus, les quatre mille cinq cents livres de change que vous avez donnez pour les faire fournir à Francfort, et en user de mesme pour les autres cent mille escus qu'ils doivent encore recevoir, leur faisant comprendre que, s'il avoit fallu qu'ils se fussent chargez de les faire porter eux-mesmes en Allemagne, il leur en auroit cousté le double, et vous tiendrez compte de ces neuf mille livres qui seront revenans bons des deux cent mille escus dans l'estat general, que je desire que vous m'envoyiez de la recepte et despense de toutes les sommes qu'on vous a faict remettre jusques à present.

Vous ne devez pas songer à vous dispenser d'avoir tout le maniement de l'argent qu'on envoye de delà, parce qu'on ne peut pas le faire passer par d'autres mains, et que je suis ensuite persuadé que personne ne le mesnageroit avec plus de suffisance et d'integrité que vous. Ainsy vous ne devez avoir aucun scrupule en cela, et quand je vous escris mes sentimens sur de certaines depenses, qui me paroissent superflues et que l'on pourroit eviter, je ne le fais pas pour rien vous prescrire absolument; mais seulement afin que vous profitiez de ce que je vous mande en tant qu'il est dans la possibilité.

Quoyque je responde à part en gros, par le memoire cy-joint, à tout ce que vous a dict M. de Mayence pour me le mander et à ce qui regarde la pacification des troubles du Nord, je ne laisseray pas de vous dire icy que j'ay faict en sorte que don Louys de Haro s'est engagé à depescher deux courriers exprez au marquis de la Fuente, ambassadeur du roy d'Espagne à Vienne et [à] luy en escrire fortement pour disposer l'Empereur et son Conseil à apporter toute sorte de facilité de leur costé pour terminer sans delay les differends qui causent à present la guerre, en leur declarant que Sa M^té^ Catholique estant en guerre avec les Anglois et en ayant encore une autre sur les bras, qui luy sera d'une furieuse depense pour reconquerir le Portugal, l'Empereur ne devoit pas s'attendre à recevoir, dans cette guerre, aucun secours

de l'Espagne, quelque faible qu'il pust estre, ny d'hommes ny d'argent, et qu'il devoit, en mesme temps, considerer que la France se trouvoit de grandes forces sur pied, et estant en paix avec tout le monde, elle n'auroit nulle peine à secourir le roy de Suede avec de puissantes armées et des sommes d'argent considerables. A quoy il me semble qu'il doit encore adjouter qu'il ne faut pas douter des resolutions que la France avoit prises là-dessus, que j'avois dict et confirmé plusieurs fois audict s^r don Louys que le Roy assisteroit indubitablement le roy de Suede[1], si Sa Majesté ne voyoit les choses disposées en sorte pour le repos de l'Allemagne qu'il n'y eust pas sujet d'en douter. Nov. 1659.

Outre ce que dessus que ledict s^r don Louys s'est engagé à escrire à l'ambassadeur d'Espagne, il a encore trouvé bon de declarer aux s^rs de Bennebourg et de Fürstemberg que le roy, son maistre, mettroit toutes pièces en œuvre, de concert avec le Roy, pour establir le mesme calme en Allemagne, qui est à present entre les deux couronnes (de France et d'Espagne), et il m'a mesme faict dire qu'il en escrivoit en cette conformité aux Electeurs de Mayence et de Cologne dans les responses qu'il feroit à leurs lettres.

Mesdicts sieurs les Electeurs remarqueront une grande difference de la maniere avec laquelle D. Louys de Haro a traité leurs ministres à celle dont en usoit le comte de Pegnaranda, et MM. de Bennebourg et de Fürstemberg auront peut-estre escrit et pourront encore tesmoigner[2], de vive voix, à L. A. El. de quelle sorte j'ay agi en cela et afin qu'Elles fussent conviées par les Espagnols mesmes à travailler au repos de leur patrie.

Je ne dois pas douter que les officiers de don Louys auprez de l'Empereur ne produisent l'effect qu'il s'est proposé, qui est de le porter à la paix, quels que soient les progrez que ses armes eussent faicts en Pomeranie contre le roy de Suede, puisque je sçay de science cer-

[1] Voy. la lettre précédente. — [2] Les mots : *Et pourront encore tesmoigner*, sont écrits en interligne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nov. 1659. taine que l'Empereur et tout son conseil souhaitent avec passion un accommodement, parce qu'ils ne voyent pas jour à pouvoir esperer que les Espagnols l'assisteront de grandes sommes d'argent et des vieilles troupes de Flandres et de l'état de Milan; et ainsy il se pourroit bien faire que M. de Waldendorf[1], que vous me mandez estre venu auprez de M. l'Electeur de Mayence, eust parlé à S. A. El. en cette conformité par ordre de l'Empereur, ou, au moins, par celuy de M. le marquis de La Fuente, qui doit avoir desja receu les depesches de don Louys et qui a une entiere confiance audict s^r^ de Valdendorf, ayant esté le premier[2] instrument, qui a agy auprez de l'Empereur pour luy faire trouver bon qu'il fust vice-chancelier; ce que je sçay à n'en pouvoir pas douter; et il ne sera pas mal que vous preniez occasion d'en dire quelque chose confidemment à M. l'Electeur de Mayence, afin qu'il soit adverty que ledict s^r^ de Valdendorf ne sçaura rien qui ne soit sceu, aussytost aprez, du marquis de La Fuente, à qui il a juré une fidelité toute entiere.

Il sera bon que vous fassiez cognoistre que c'est par un excez de bonté que le Roy desire et veut contribuer tout ce qui dependra de luy pour la paix de l'Empire, souhaitant de la voir establie, par ce moyen, dans toute la Chrestienté. Car toutes les raisons de son interest particulier devroient porter Sa M^té^ à se prevaloir d'une conjoncture si plausible que celle d'assister son allié conjoinctement avec les princes d'Allemagne. Sans courir aucun risque[3], Elle pouvoit esperer trouver de notables advantages, en employant, comme Elle est en estat de faire, une armée de quarante mille hommes dans les Estats hereditaires de l'Empereur, lequel, sans avoir esgard au traité de Munster et au serment solennel qu'il a faict en dernier lieu à Francfort[4] de reparer les contraventions qui y avoient esté faictes et de l'executer

[1] Waldendorf, ou Walderndorff, était vice-chancelier de l'Empereur. Il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1669.

[2] Ce mot est écrit en abrégé. On pourrait lire : *le principal instrument.*

[3] Ce mot était du genre féminin au XVIIe s.

[4] Le 18 juillet 1658.

ponctuellement à l'advenir, attaque directement le roy de Suede dans les Estats qui luy ont esté cedez par le mesme traité. Nov. 1659.

M. l'Electeur de Mayence me pardonnera si je dis qu'il luy sera malaisé de tenir la balance egale en cette conjoncture; car c'est tout ce que pourroit faire un prince beaucoup superieur en forces à deux parties qui se font la guerre, estant tres-malaisé, ou pour mieux dire impossible, en assistant le roy de Suede, comme on y est obligé, et que la raison et la prudence le veulent[1], de prendre des mesures si justes qu'on ne luy donnast que les secours qui pourroient l'empescher de succomber; et je vous puis declarer desja là-dessus que le Roy n'en envoyera aucun qui ne soit capable, non seulement de le soustenir, mais de pouvoir faire des progrez contre l'Empereur. Car ce seroit une grande faute d'envoyer un secours en Allemagne en estat d'estre battu et qui ne servist qu'à relever la gloire et la puissance de l'Empereur.

En un mot, il faut faire promptement la paix, et le moyen le plus propre pour cela seroit que l'Empereur apprehende de recevoir quelque grand eschec, si la France s'engage à secourir puissamment le roy de Suede; car si, pour tenir la balance esgale, il falloit entretenir la guerre en sorte que pas un des deux partis ne prevalust sur l'autre, c'est tout ce que pourroit souhaiter l'Empereur, puisque ce pendant [si] les Espagnols, d'autre part[2], s'estoient accommodez avec l'Angleterre et arrivoient à finir la guerre de Portugal, se trouvant alors desoccupez et puissants, ils pourroient donner à l'Empereur toutes les assistances qu'il souhaiteroit pour continuer la guerre avec succez en Allemagne et s'y rendre maistre absolu, qui est le but auquel la maison d'Austriche aspire depuis longtemps.

On ne doit avoir aucune apprehension des troupes de M. le Prince; car elles sont au Roy, et Sa M[té] en peut disposer comme bon luy sem-

[1] Il y a plusieurs corrections écrites en interligne que je n'ai pu rattacher à l'ensemble de la phrase. Du reste, le sens en est parfaitement clair.

[2] Il y a encore ici des corrections interlinéaires qui ne se rattachent pas facilement à l'ensemble de la phrase.

Nov. 1659. blera, de sorte que, si on ne les pouvoit pas destiner pour aller servir le roy de Suede, elles seront licenciées; ce qui est la pure verité, et outre que cela est porté par le traité de paix, M. le Prince, à qui on a desjà envoyé ses passe-ports vient luy-mesme à Thoulouze[1] pour rendre ses très-humbles respects au Roy pour obtenir le pardon de ce qu'il peut avoir faict contre le service de Sa M^{té} et recevoir ses ordres sur tout ce qui regarde le licenciement ou entretenement de ses troupes, dont vous pouvez asseurer M. de Mayence, aussy bien que tous les autres amys de la France et ceux qui pourroient avoir des sentiments contraires à l'esgard dudict prince et de ses troupes.

Mazarin termine cette longue dépêche en parlant des instances qu'il a faites pour obtenir que les troupes espagnoles évacuassent l'évêché de Liège et que l'électeur de Cologne fut indemnisé des ravages commis dans cette partie de ses États. Il indique ensuite à quelles conditions il a décidé les Espagnols à rendre Juliers au duc de Neubourg. Enfin le Cardinal insiste sur l'intérêt qu'a l'électeur de Mayence à rester attaché à la France et à ne pas céder aux promesses artificieuses de la maison d'Autriche.

CCXXIX.

Aff. étr., France, t. 281, f° 442. — Copie du temps.

À L'ABBÉ BUTI.

Dax, 16 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'escris au s[r] Colbert de dire de ma part à M. Ratabon[2] que l'intention du Roy est que l'on se conforme ponctuellement, en ce qui regarde la construction du theatre, à ce que le s[r] Vigarane (*sic*) dira, et vous devez être asseuré que la chose sera ainsi executée. Prenez seulement le soing de bien informer ledict s[r] Colbert de toutes choses.

[1] Ce ne fut pas à Toulouse, mais à Aix en Provence, que le prince de Condé vint saluer le Roi. — [2] Directeur des bâtiments royaux.

et il ne manquera pas de bien soustenir ledict Vigarane, quelque chose que les autres architectes puissent alleguer. Nov. 1659.

Mazarin dit ensuite qu'il a été bien aise que le s[r] Cavalli «ayt pris resolution de venir servir le Roy dans les festes qu'il faudra faire pour son mariage». Il engage l'abbé Buti à se rendre à la Cour, à Noël, avec Colbert, afin de convenir de tout ce qu'il y aura à faire pour Cavalli et les cinq personnes qu'il amenera avec lui. Il ajoute :

Il ne faut pas se mettre en peine du prix extraordinaire que le Seigneur D. Lœlio (*sic*) donne aux statues qu'il m'envoye; car il est juste qu'il trouve beaucoup d'advantage dans la rescompense, non seulement parce que j'en dois user ainsy par toutes sortes de raisons, mais parce que, par ce moyen, je le convieray à me chercher et à m'envoyer d'autres statues plus belles.

Je vous prie d'aller voir, de ma part, M. Hervart, lorsqu'il sera arrivé à Paris, et [de] lui dire qu'il me fera grand plaisir de faire payer, sans aucun delay, la petite somme destinée au s[r] Cavilolili (*sic*) pour l'impression du livre qu'il a composé, et vous direz audict s[r] Hervart qu'il est absolument necessaire que cela soit executé tout aussytost, quand mesme il devroit advancer ladicte somme de son propre argent. Je m'asseure qu'en luy monstrant cet article, il ne fera pas difficulté de le payer au mesme temps.

CCXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 360.
Minute ou copie du temps.

AU DUC D'ÉPERNON.

Tartas[1], 16 novembre 1659.

Je n'ay point encore de nouvelles de l'evesque de Frejus[2] depuis qu'il a eu l'honneur de vous voir, et j'avois seulement chargé M. le

[1] Auj. chef-lieu de canton du département des Landes, arr. de Saint-Sever. — [2] Zongo Ondedei.

Nov. 1659. marquis de la Valette, qui est party ce matin, de vous dire encore quelque chose de ma part sur le mesme sujet, dont ledict s^r evesque aura eu le bien de vous entretenir et qui vous a obligé de depescher le gentilhomme, qui m'a rendu vostre lettre d'hyer.

Je vous advoüe que je croyois avoir acquis quelque nouveau merite auprez de vous en faisant agreer au Roy que l'on vous rendist le gouvernement de Guyenne pour celuy de Bourgogne; car vous sçavez aussy bien que moy que le gouvernement de Guyenne a tousjours esté estimé beaucoup plus considerable que l'autre, et quand vous le quittastes pour la Bourgogne[1], Sa M^té vous accorda diverses graces comme pour une compensation du prejudice que vous receviez dans cet eschange; et asseurement si on vouloit laisser la Guyenne à M. le Prince, il consentiroit tres volontiers que vous demeurassiez en Bourgogne et donneroit encore beaucoup d'argent de retour. Je ne sçais donc pas quels sont les motifs qui vous ont empesché d'embrasser d'abord[2] cette proposition, et j'attendray d'en estre esclairé pour vous en mander plus particulierement mes sentimens.

Cependant je suis bien fasché de n'avoir pas sceu plus tost que vous souhaitassiez de me voir en chemin; car j'en aurois eu beaucoup de joye; mais je ne voy pas que cela soit possible, puisqu'on me presse de Thoulouze de m'y rendre en diligence et qu'aprez la journée de demain je m'esloigneray tousjours davantage de Cadillac. C'est pourquoy, si vous n'estes pas en estat d'y venir sytost, je vous prie de m'envoyer une personne qui me puisse parler à fond de vos interest et de vos intentions, et vous me ferez justice si vous estes persuadé qu'en cette rencontre et en toute autre je n'oublieray rien pour vous tesmoigner qu'on ne peut estre avec plus de passion que je suis, etc.

[1] Cet échange de gouvernements avait eu lieu en 1651. Le prince de Condé avait exigé et obtenu, pendant l'exil de Mazarin, qu'on lui donnât la Guyenne en place de la Bourgogne. (Voy. t. IV, p. 254-255, et *passim* des *Lettres de Mazarin*, texte et notes.)

[2] Immédiatement, tout d'abord.

CCXXXI.

Aff. étr., France, t. 281, f° 456. — Copie du temps.

À M. LE TELLIER.

Tartas, 17 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

Aprez lui avoir parlé de la réforme et du logement des troupes, Mazarin continue ainsi :

Je n'ay pas hésité à prendre le party de ne me pas servir des boues de Bagneras (*sic*)[1], lorsque j'ay veu qu'on estoit en doute si, à cause du grand froid, elles pourroient soulager, comme l'on avoit creu, l'incommodité que la goutte m'a laissée à un pied, puisque, par ce moyen, je satisfaisois à la passion que j'ay de me rendre au plus tost à Thoulouze aux pieds de Leurs Majestez.

Je fais estat d'estre vendredy à Auch, et je voudrois bien finir mon voyage le lendemain, d'autant plus que M. le Surintendant et M. de La Vrilliere me font cognoistre qu'il seroit important que je pusse estre à Thoulouze le 22, qui est samedy.

Mazarin prie Le Tellier de faire établir des relais, afin qu'il puisse se rendre promptement d'Auch à Toulouse. Il termine sa lettre par le paragraphe suivant :

Je vous conjure d'empescher, par toute sorte de moyens, que personne ne prenne la peine de venir à ma rencontre; car cela apporte de l'incommodité à tous et ne sert qu'à retarder le voyage. Je vous prie aussy, en cas que vous vissiez le Roy disposé de s'aller promener dans l'endroit, où je devray passer pour entrer à Thoulouze, de supplier tres-humblement Sa M^té de ne le vouloir pas faire et luy dire que je n'ay pas refusé cet honneur[2], lorsque tout le monde estant conjuré à me perdre, il estoit important et necessaire que Sa M^té fit paroistre

[1] Probablement *Bagnères-de-Bigorre*.

[2] Le Roi avait été au-devant de Mazarin le 30 janvier 1652, lorsque le Cardinal était entré à Poitiers, et en février 1653, lorsqu'il était revenu à Paris après son second exil. (Voy. t. V, p. 568, note 1.)

Nov. 1659. avec esclat et par des faveurs tout-à-fait extraordinaires qu'Elle m'honoroit de sa protection et [de sa] bienveillance, mais à present cela n'estant plus necessaire, vous me feriez un grand plaisir de l'empescher, si vous voyez apparence que le Roy y soit porté.

CCXXXII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 475. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Auch, 21 novembre 1659.

(EXTRAIT.)

M. de Turenne m'ayant depesché un courrier expres, qui est parti d'Amiens le 14 de ce mois, pour me donner advis des effects qu'avoient enfin produits les dernieres divisions arrivées en Angleterre, m'envoyant en original les lettres que M. de Bordeaux luy a escrites de Londres, le 10 du courant, j'ay creu qu'il estoit à propos de vous en envoyer en diligence une copie, comme je fais, afin que vous la puissiez communiquer de ma part au Roy de la grande Bretagne, apres luy avoir renouvelé les asseurances de mes respects et tres-humbles services.

Je m'asseure que Sa M^té^ jugera l'affaire de très-grande consequence; car c'est sans doute, par toutes ses circonstances, une des plus considerables qui soit arrivée en ce pays-là depuis plusieurs années; et il y a apparence qu'elle n'aura pas de moindres suites, et que Lambert[1] n'aura pas la mesme facilité à deffaire le corps d'armée que commande Monk[2] et à se rendre maistre des places, dont ledict Monk s'est emparé, qu'il eut contre Boot[3] à Chester.

[1] Général républicain qui s'était signalé dans les guerres de la Révolution d'Angleterre et entreprit de défendre les débris du Long-Parlement (*Rump-Parlement*) contre Monk. Abandonné par son armée, Lambert fut arrêté. Il parvint à s'échapper et mourut en 1692, à Guernesey.

[2] Monk, général né en 1608, mort en 1670. (Voy. l'ouvrage de M. Guizot sur Monk, la chute de la République et la restauration des Stuarts.)

[3] Georges Booth avait été défait par Lambert au combat de Chester, le 19 août 1659.

Je ne prendray pas la hardiesse de donner aucun conseil à Sa Mté en ce rencontre; mais je vous diray bien à vous, comme à mon amy particulier, qu'Elle devroit gagner des moments pour se rendre en Flandres et mesme dans les endroits plus proches de la mer pour estre souvent informé de ce qui se passera en Angleterre et profiter des occasions qui se pourroient presenter pour le bien de son service. Nov. 1659.

Je vous ay parlé et [à] M. Germyn aussy là-dessus avec assez de liberté et dans la derniere franchise. C'est pourquoy j'estime superflu d'y rien adjouster, et vous me cognoissez assez pour ne douter pas qu'il y a une nature de choses dans lesquelles je fais tousjours plus que je ne dis et particulierement quand le dire ne sert de rien.

CCXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 362. — Copie du temps, et Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 344. — Copie du temps.

À TURENNE.

Toulouse, 27 novembre 1659 [1].

Je vous remercie du soin que vous avez pris de m'envoyer un courrier exprez pour me donner part des nouvelles que vous avez eues de M. de Bordeaux. Celuy que l'on vous depesche presentement en diligence vous porte les ordres pour la reforme des troupes, laquelle a esté reduite au projet que vous verrez. Je ne doute pas que vous ne la trouviez conforme à vos sentimens, puisque si lesdicts ordres sont executez en sorte que la partialité que les mestres de camp pourroien avoir pour les uns plus que pour les autres ne leur fasse point faire d'injustice, tous les bons officiers seront conservez, et la reforme ne tombera que sur ceux qui n'eussent pas laissé d'être cassez, quand la

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères porte la date du 17 novembre, mais le cardinal n'était pas encore à Toulouse ce jour-là, comme le prouve la lettre précédente du 21 novembre, écrite à Auch.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nov. 1659. guerre auroit continué, soit pour avoir d'autres charges[1], pour estre absens sans cause legitime, pour avoir de meschantes compagnies, ou pour n'avoir point de commission. Sur quoy je me remets à ce qu'escrit plus particulierement M. Le Tellier, et comme j'escris aussy long[2] au sr Talon sur les troupes, les contributions[3], l'evacuation des places, que nous devons rendre, et d'autres choses qu'il y aura à faire dans l'execution de la paix, je vous adresse sa lettre[4], afin que vous puissiez l'ouvrir pour voir ce qu'elle contient, en cas qu'il ne fust pas prez de vous. J'espere qu'aprez demain on pourra faire partir le courrier que vous m'avez depesché avec tous les ordres pour le logement des troupes, et je vous manderay ensuite quand vous devez[5] vous rendre auprez de Sa Mté.

Pour ce qui est des affaires d'Angleterre, je sçavois bien qu'elles estoient desja disposées à se troubler de plus en plus, aussy je n'ay pas esté surpris des dernieres nouvelles que M. de Bordeaux vous en a données; mais pour vous parler librement sur ce sujet, je ne serois nullement d'advis que le Roy s'en deust mesler à present, à moins que le roy d'Angleterre n'eust un party qui se declarast publicquement pour luy, ou fust asseuré qu'il le feroit aprez à certaines conditions; car nous voyons bien que tous ces gens-là sont fort divisez, et que chaque faction, selon son caprice et son interest, propose une differente forme de gouvernement, mais il n'y en a aucune qui parle de rappeler le Roy, de sorte qu'il y a apparence que, si la France faisoit la moindre demonstration de vouloir contribuer à son restablissement, on ne feroit que reunir tous les partys qui luy sont à present esgalement contraires, et que, par ce moyen, il en recevroit plus de prejudice que nous. J'estime donc qu'il ne faut pas se haster mal à propos et faire un contre-temps qui ruineroit tout, mais qu'on doit attendre que les choses se disposent de telle maniere que le roy d'Angleterre joue presque à jeu seur, quand

[1] Soit parce qu'ils ont d'autres charges.

[2] Le sens est : *aussi longuement* ou *aussi au long*.

[3] On a déjà vu que ce mot indiquait les contributions à lever sur les pays ennemis.

[4] La lettre que je lui écris.

[5] Le manuscrit porte bien *devez* et non *devrez*.

il entreprendra de se restablir. Voilà mon sentiment, et si vous sçavez des choses, ou que vous ayez des raisons plus fortes, vous pourrez prendre la peine de me les mander, et je vous repliqueray avec la mesme sincerité ce qui me tombera dans l'esprit. Déc. 1659.

Quant à M. le duc d'York, j'ay eu l'honneur de luy escrire depuis peu par le s[r] de [Barclay][1], que j'ay prié de luy tesmoigner encore plus particulierement, de vive voix, qu'on ne peut avoir plus d'estime pour sa personne ny plus de passion de le servir que j'en ay, dont je m'asseure qu'il me fera la justice d'estre persuadé. Je vous adjousteray seulement sur ce sujet, en confidence, que je ne croy pas qu'on puisse concevoir une plus grande jalousie de personne que celle [que][2] le roy d'Angleterre a de luy.

J'ay consideré tout ce que vous me mandez à l'esgard de M. de Bouillon[3], et vous avez raison de croire que j'entreray tousjours avec beaucoup de sensibilité dans toutes les choses qui regardent vostre famille; mais comme vous pourrez bientost estre à la Cour, je remets alors à examiner meurement avec vous ce qui sera le plus convenable à l'advantage et à la reputation dudict s[r] duc de Bouillon et à vostre satisfaction particuliere.

CCXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 341. — Copie du temps.

À TURENNE.

Toulouse, 4 décembre 1659.

Je n'ay pas grand chose à adjouster à ce que je vous ay escrit par le dernier courrier que M. Le Tellier nous a depesché. Celuy-cy porte les

[1] Le manuscrit de la Bibliothèque nationale porte *Baradas;* celui des Affaires étrangères porte Barclay. J'ai adopté cette dernière version, beaucoup plus vraisemblable que l'autre, puisque, en effet, Barclay faisait à ce moment partie de la suite du duc d'York.

[2] Le manuscrit porte : *que celle du Roy d'Angleterre a de luy.* C'est un lapsus évident.

[3] Godefroy Maurice de la Tour, duc de Bouillon, neveu de Turenne. Il épousa, en 1662, Marie-Anne Mancini, la plus jeune des nièces de Mazarin.

Déc. 1659. ordres pour le logement des troupes: sur quoy je me remets entierement aux depesches de mondict sr Le Tellier, lequel fera tenir à Amiens l'argent necessaire pour payer l'infanterie entrant dans les places, afin qu'estant ainsy pourveu à sa subsistance, elle se puisse conserver en bon estat.

Je croy que vous aurez faict prendre possession du Castelet, qui devoit estre restitué [à la France] le 30me [novembre]; et comme les autres places doivent estre rendues, de part et d'autre, le vingtiesme du mois courant et le cinquieme du prochain, je croy qu'il importe au service du Roy que vous assistiez à cette execution, pour vous mettre, incontinent [apres] que cela sera faict, en chemin pour vous rendre auprez du Roy que vous trouverez en Provence, Sa Mté faisant estat de partir d'icy, pour cet effect, dans cinq ou six jours.

Je vous prie de faire tout ce qui dependra de vous pour faire deux bons regiments de ceux des gardes escossaises et [de] Douglas, y faisant incorporer, comme j'ai desja escrit, tous les Anglois, Irlandois et Escossois qui se trouvent dans les places.

J'ai veu vostre lettre du 22, qui estant en response à la mienne, ne m'oblige pas à y faire autre replique, si ce n'est que ne doutant pas que ceux de la R. P. R. qui sont assemblez, par la permission du Roy, à Loudun, ne se conduisent en sorte que Sa Mté en demeure entierement satisfaicte, je parlay de maniere aux evesques, qui avoient tesmoigné improuver ladicte permission que Sa Mté avoit donnée, que leur demande et leurs plaintes n'auront pas de suite[1].

Pour l'Angleterre, je voy bien que les choses se brouillent de plus en plus; mais je ne voy pas pourtant qu'il y ayt qui que ce soit, dans ces revolutions, qui se declare pour le roy de la Grande Bretagne, ny mesme qui luy fasse sous main la moindre recherche; ce qui marque le peu de disposition qu'ont tous ces gens-là pour ses interests. Il s'en va en diligence à Bruxelles, et faict estat de voir la reyne sa mere à

[1] On se rappelle qu'en 1659 Turenne était encore un des chefs des protestants de France.

Colombe[1] en passant, et de se tenir prest à profiter des occasions qui se pourroient presenter pour son advantage. Si quelque chose, à mon advis, pouvoit contribuer à cela, ce seroit que le party, qui se croira le plus faible, craignant de succomber, eust recours audict roy pour estre secouru et soustenu, et, en ce cas, il est certain que ses affaires prendroient un bon train, et le mettroient bientost en estat d'en esperer une bonne issue. Déc. 1659.

Je me souviendray d'Auterive[2]. Je vous prie d'estre toujours asseuré et de la bonne maniere que vous n'avez serviteur plus veritable, plus effectif et plus passionné que, etc.

CCXXXV.

Aff. étr., France, t. 281, f° 494. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Toulouse, 4 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

Les affaires d'Angleterre se brouillent de plus en plus; mais il seroit à souhaiter pour le service du roy [d'Angleterre] que les partys contraires subsistassent sans qu'un combat rendist l'un maistre des autres; et, comme dans toutes ces divisions, l'on ne voit pas qu'aucun se declare pour le roy[3], ny qu'il lui fasse des offres en particulier, il faut, à mon advis, attendre que le party plus foible, craignant d'estre accablé, ayt recours à Sa M[té] pour en estre assisté, offrant, en ce cas, de la recognoistre et d'agir pour son restablissement; et c'est en cela qu'il me semble qu'elle[4] peut en user avec dextérité. Quelque foible

[1] Colombes fait aujourd'hui partie du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Nanterre.

[2] Probablement François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, qui servait alors dans l'armée des Provinces-Unies et était gouverneur de Bréda. Il mourut le 27 mai 1670. C'est l'aïeul maternel du duc Louis de Saint-Simon, qui en parle dans ses *Mémoires*.

[3] Pour le roi d'Angleterre, Charles II.

[4] Sa M[té] le roi d'Angleterre.

Dec. 1659. que fust le party qui se declareroit pour elle, si une fois il luy donnoit la main pour son entrée en Angleterre, asseurement ses affaires seroient bientost en l'estat que Sa M^té^ peut souhaiter.

Vous pourrez confirmer audict roy toutes les choses que je vous ay dictes et asseurer la Reyne, sa mere[1], qu'elle n'a point de serviteur plus partial que moy et qui desire avec plus de passion de la voir restablie avec son fils dans le credit qu'elle doit avoir[2]. Vous sçavez mes sentimens là-dessus. C'est pourquoy je n'adjousteray autre chose.

CCXXXVI.

Aff. étr., France, t. 481, f° 495. — Copie du temps.

À MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (GUILLAUME DE LAMOIGNON).

Toulouse, 4 décembre 1659.

J'ay receu[3] de vos lettres, dont l'une qui est en faveur de l'abbé de Nesmond[4] pour l'evesché de Noyon ne m'oblige à aucune response, puisque l'esvesque[5] se porte bien; mais je crois que vous ne doutez pas que vostre recommandation ajoutée à la consideration que je fais de M. le president de Nesmond[6] et au merite dudict sieur abbé ne m'eust porté à m'employer de la bonne maniere pour luy auprez du Roy, bien que Sa M^té^ eust desjà esté prevenue par M. le Chancelier qui

[1] Henriette de France.

[2] Cette phrase manque de clarté. Je crois que Mazarin veut dire qu'il souhaite que la mère du roi d'Angleterre ait, auprès de son fils, le crédit qu'elle doit avoir.

[3] Il y a probablement un mot omis par le copiste. Il faudrait lire, je crois : *deux de vos lettres*.

[4] François de Nesmond, né à Paris, en 1629, devint évêque de Bayeux en 1661 et occupa ce siège jusqu'à sa mort (16 mai 1715).

[5] Henry de Baradat ou Barradas, évêque-comte de Noyon, mourut le 20 août 1660.

[6] On a vu (t. V, p. 70, des *Lettres de Mazarin*) que le Cardinal n'avait pas toujours apprécié aussi favorablement le président de Nesmond.

demandoit le mesme evesché pour M. l'abbé de Coaslin[1], son petit-fils. Déc. 1659.

Pour ce qui est de la part que vous voulez bien prendre à celle que j'ay eue à la conclusion de la paix et des eloges que vous donnez à ma conduite, et aux services que j'ay eu le bonheur de rendre au Roy en ce rencontre, je vous diray franchement que je reçois vos louanges comme de purs effects de vostre amitié; car je suis tout-à-fait persuadé que je ne mérite pas les benedictions qu'on me donne sur ce sujet, estant bien malaysé de ne pas reussir à faire la paix lorsque les Espagnols, voyant tout le royaume en calme, sans aucune apparence de nouveaux remuements, tous les ordres travaillant unanimement à la grandeur de l'Estat et un jeune roy, belliqueux, à la teste de ses armées, animer par sa presence l'ardeur de tant de braves officiers et soldats, ne pouvoient pas douter qu'il ne fist tous les ans de plus grandes conquestes, et que, par consequent, le meilleur party qu'ils avoient à prendre estoit de le desarmer par la paix, quoyque cette mesme paix augmentast encore les bornes de son royaume. Je vous dis donc comme à un de mes meilleurs amys, sans vouloir faire l'humble ny le modeste, que ce grand ouvrage qu'on vient d'achever avec tant de gloire et d'advantage pour cette couronne et dont il revient tant de bien à toute la Chrestienté est deub aux Roys (*sic*)[2] et aux bons François, qui, preferant leur debvoir à toute autre consideration, ont secondé, à l'envy les uns des autres, les sainctes intentions de Sa M^té^.

Vous me permettrez de vous dire que, si je ne merite [pas] les acclamations qu'on me faict à present, je ne meritois pas aussy les reproches

[1] L'abbé de Coislin (Mazarin écrit, suivant l'usage du temps, *Coaslin*) était fils de César du Cambout, marquis de Coislin, qui avait épousé Marie Séguier, fille du chancelier Pierre Séguier. L'abbé de Coislin devint évêque d'Orléans en 1666 et mourut en 1706.

[2] La copie porte bien *aux Roys* au pluriel; mais peut-être Mazarin a-t-il voulu associer le roi d'Espagne au roi de France dans cette œuvre de pacification. Comme le texte s'entend sans difficulté, je n'ai pas cru pouvoir le modifier. Cependant la suite de la phrase, où il n'est question que de *Sa M^té^*, me fait croire que l'original portait *au Roy*.

Déc. 1659. et les maledictions qu'on m'a donnez dans un temps, où, quoyque j'eusse les mesmes sentimens que j'ay à present pour le bien et le repos de l'Estat, il m'estoit impossible de le procurer, parce que ceux qui me devoient ayder faisoient tous leurs efforts pour m'en empescher, de mesme qu'il est bien difficile qu'un pilote, pour experimenté qu'il soit, puisse [conduire] son navire au port, quand ceux qui doivent l'assister mettent toutes pieces en œuvre pour luy faire faire naufrage.

J'espere que Dieu continuera à verser sa benediction sur la France et sur la sacrée personne du Roy, comblera cet Estat de felicitez et que, dans la paix, Sa M^té se rendra les delices de ses sujets, comme Elle a esté, dans la guerre, la terreur de ses ennemis.

Ayant appris que, par vos soings, le Parlement a resolu de se contenter de faire des remonstrances au Roy sur la commission que Sa M^té a envoyée au Grand Conseil pour faire le procez à certains particuliers de la Noblesse du ressort de divers Parlemens, je n'ay autre response à faire à ce que vous m'avez escrit sur ce sujet que pour vous tesmoigner le gré que le Roy vous en sçait et vous en remercier aussy en mon particulier, puisque ce sera à present une affaire achevée.

Et pour ce qui est des conseillers qui sont esloignez[1], je ne crois pas que vous deviez avoir aucun scrupule si Sa M^té remet à declarer son intention à leur esgard à son retour à Paris; car premierement il est certain que ceux qui souffrent cet esloignement ont faict beaucoup plus souffrir au Roy et à l'Estat en peu de jours qu'ils ne souffriront quand ils seroient esloignez toute leur vie, et j'adjousteray que, pour leur malheur, le Roy ne se peut persuader qu'ils soyent capables de changer d'esprit, quelques effects que Sa M^té leur fist ressentir de sa grace, en confirmation de quoy je m'asseure que vous avez esté bien estonné, lorsque vous aurez esté obligé de faire en dernier lieu [rendre un arrest][2] à l'esgard du sieur de Croissy[3], lequel, estant tousjour le mesme contre son Roy et sa patrie, lorsque chacun faisoit des vœux pour obtenir la

[1] Plusieurs conseillers du parlement de Bourgogne avaient été exilés.

[2] Le copiste a sauté plusieurs mots, que je ne puis restituer que par conjecture, d'après le sens général de la phrase.

[3] Fouquet-Croissy.

paix, n'a rien oublié pour la traverser, plus, comme je crois, pour signaler sa mauvaise conduite que par aucune apparence d'en pouvoir venir à bout. Déc. 1659.

Cependant, comme je fais grand cas de tout ce qui vient de vostre part, je vous prie de me mander en confidence quelle seureté nous pourrions avoir de la bonne conduite du s^r Pitou[1] à l'advenir, en cas que le Roy eust la bonté de le rappeler, et si vous voyiez qu'il y eust lieu de s'y asseurer, il seroit bon de l'obliger à m'escrire une lettre, par laquelle il me priast d'employer en sa faveur mes offices auprez du Roy, m'asseurant qu'il ne desire son restablissement que pour avoir moyen de mieux servir Sa M^té, et alors je la supplieray de m'accorder cette grace.

CCXXXVII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 506. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Toulouse, 8 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay appris avec beaucoup de deplaisir l'accident qui est arrivé à Madame vostre femme[2], et je ne puis m'empescher de vous blasmer un peu de l'avoir exposée au peril et aux incommoditez d'un si

[1] Conseiller au parlement de Paris dans la deuxième Chambre des enquêtes. Le *tableau du Parlement* en parle dans les termes suivants : «Bel esprit, sçavant, s'exprimant facilement, fantasque et inconstant et alléguant souvent des autorités supposées... Il n'est pas aimé à la Cour, ayant été exilé et proscrit durant six ou sept ans; a esté frondeur.»

[2] Nicolas Fouquet avait épousé en premières noces Marie Fourché, dame de Quetrillac, et après sa mort, Marie-Madelaine de Castille-Villemareuil. Il s'agit ici de la seconde femme de Nicolas Fouquet. Elle avait fait une fausse couche dans le voyage de Toulouse à Paris. Marie-Madelaine de Castille-Villemareuil était fille unique de François de Castille, qui fut successivement maître des requêtes et président d'une des Chambres des requêtes du parlement de Paris. On trouve dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux des détails sur la famille des Jeannin de Castille, enrichie dans le maniement des deniers publics.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Déc. 1659. fascheux voyage dans la saison où nous sommes et dans l'estat où elle estoit; mais j'espere que ce malheur n'aura point d'autre suite et que vous serez à present delivré de l'inquietude qu'il avoit justement donnée.

J'envoye exprez le s[r] de Villacerf à Paris pour recevoir les quatre cent mille livres que vous m'avez promis de faire donner aussytost que vous y seriez, afin de satisfaire à ce que l'on est engagé de payer à quelques princes d'Allemagne et à d'autres depenses de cette nature, dont je vous ay entretenu, et que ces MM. de Bennebourg et de Fürstenberg[1], qui s'en retournent, ne soient pas obligez de séjourner pour cela plus d'un jour à Paris. Vous sçavez si la chose est importante, et vous jugerez combien je l'ay à cœur par la commission expresse dudict s[r] de Villacerf. C'est pourquoy je vous conjure qu'il n'y ayt pas de delay et de vouloir degager en cela ponctuellement vostre parole et la mienne.

Sans que[2] ce gentilhomme estoit prest à partir pour l'Allemagne, je vous en eusse envoyé un exprez pour vous tesmoigner mon deplaisir [de l'accident] arrivé à M[me] la Surintendante. Je m'asseure que vous ne doutez pas de la part que je prends à tout ce qui vous touche, vous aimant et vous estimant au point que je fais. Je vous prie de dire mon sentiment en ce rencontre à Madame vostre femme et de l'asseurer de ma passion pour son service.

[1] On a vu que ces deux personnages étaient les principaux ministres des Électeurs de Mayence et de Cologne. Le nom du premier est écrit tantôt *Bennebourg*, tantôt *Bernebourg*.

[2] *Sans que* est une vieille locution, qui répond à *si* suivi d'une proposition négative : *si ce gentilhomme n'avoit pas esté prest à partir pour l'Allemagne, je vous en eusse envoyé*, etc.

CCXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 281, f° 508. — Copie du temps.

À MADAME DE VENEL.

Toulouse, 9 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je voulois attendre le retour de M. de Frejus[1] pour sçavoir de luy les sentimens de ma niepce et les vostres sur ce qu'il y avoit à faire à present pour sa plus grande satisfaction, dans l'impossibilité de la faire revenir, avec ses sœurs, à la Cour, par les raisons qui tombent aysement dans l'esprit d'un chacun et qui auront sans doute grande force sur le sien, ayant beaucoup de jugement et la cognoissance qu'il faut pour estre persuadée qu'on n'en peut pas user, dans la conjoncture presente, d'une autre maniere qu'on faict. Et comme je vois que le sejour de Brouage n'est pas trop agreable dans la saison où nous sommes, et que mes niepces, ses sœurs, se plairoient plus en quelques autres endroits, en attendant le retour de la Cour à Paris, je depesche ce gentilhomme expres pour vous dire que si ma niepce veut aller, avec ses sœurs, à Poictiers, ou à quelqu'un des chasteaux de l'evesque de ce lieu-là[2], qui est le frere du mareschal de Clerambault[3], et qui s'y en ira, s'il sçait qu'on prenne cette resolution, pour les recevoir et faire tout ce qui depeudra de luy pour leur divertissement, vous les y pourrez amener, comme si elles veulent aller à Amboise ou à Chenonceaux, qui est aussy un beau lieu, appartenant à M. de Mercœur, ou enfin à Fontainebleau, ou à Paris chez moy, pour y demeurer et aller de temps en temps à Vincennes, comme il plaira davantage à ma niepce, je trouve bon que vous vous conformiez en cela à ce qu'elle desirera le plus.

Le s^r Colbert fournira ce que vous lui direz estre necessaire pour le

[1] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus. — [2] Gilbert de Clérembaut ou Clérembault, mort en 1680. — [3] Philippe de Clérembaut.

Déc. 1659. voyage qu'il faut faire avec toutes les commoditez possibles, afin qu'il n'apporte aucun dommage à leur santé; et ce gentilhomme, qui est fort discret, a ordre d'accompagner et de servir mes niepces et demeurer tousjours auprez d'elles pour faire ce que vous luy direz estre necessaire pour leur service. Et en cas que vous croyiez qu'il fust à propos qu'il y en eust quelque autre qui les accompagnast, vous n'avez qu'à le dire au sr Colbert du Terron, qui vous pourra donner un ou deux officiers de la garnison de Brouage pour cet effect, et qui pourront s'en retourner lorsqu'ils les auront accompagnées au lieu où on aura pris resolution d'aller,

Je n'ay jamais songé à separer Hortense [1] de ma niepce. J'avois seulement dict à M. de Frejus qu'en cas qu'elle ne recevroit pas deplaisir si Marianne [2] revenoit prez de moy, j'en eusse esté bien ayse, parce qu'elle m'auroit diverty quelquefois; mais je prefere en cela leur contentement au mien, et si ma niepce et Hortense sont bien ayses que Marianne les accompagne, j'en suis content aussy.

Mazarin fait ensuite l'éloge de sa nièce, Marie Mancini, qui se conforme à ses volontés, et il lui promet des marques «effectives» de son amitié, et annonce qu'il lui écrit dans ce sens [3]. Il ajoute qu'il a recommandé le mari de Mme de Venel au duc de Mercœur, et termine en ces termes :

Je vous prie de faire mes recommandations à Hortense et de luy dire, de ma part, de se tenir bien droicte, d'apprendre bien à danser et à faire la reverence. Vous lui direz aussy et à Marianne que je les salue avec plaisir, et que je plains cette derniere d'estre obligée à quitter le corps de garde de la garnison de Brouage, où elle estoit tout le jour à jouer avec les officiers et soldats, et je vous prie de croire, en vostre particulier, qu'il n'y a personne qui ayt plus d'estime et d'amitié pour vous que, etc.

[1] Hortense Mancini, qui devint duchesse de Mazarin. — [2] Marie-Anne Mancini devint duchesse de Bouillon. — [3] L'analyse de cette lettre du 9 décembre 1659 se trouve aux *Appendices*.

CCXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 343 v°. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT DES FINANCES.

Toulouse, 10 décembre 1659.

J'ay receu vostre lettre du 7 ce ce mois, qui me donne lieu de croire que Mme la Surintendante[1] est tout-à-faict hors de danger, puisque vous aviez resolu de partir hyer de Carcassonne, où je m'asseure que vous l'aurez laissée pour se remettre entierement, car, outre que ce seroit trop l'exposer de la faire marcher sy tost aprez l'accident qui luy est arrivé[2], cela vous empescheroit de faire toute la diligence qui est necessaire pour vous rendre à Paris. Tout le monde demeure d'accord que les affaires se ruinent par vostre absence, et apparemment, si vous y aviez esté, vous auriez empesché ce que le Parlement a executé contre les commis pour les droits sur les huiles de baleine. C'est une entreprise que le Roi ne peut dissimuler, puisque son authorité y est si outrageusement blessée, et Sa M^té^ ne doit rien oublier pour la soutenir et faire reparer l'injure qui luy a esté faicte.

Cependant je suis bien fasché que vous ayez voulu faire croire que le s^r^ Colbert ayt contribué quelque chose aux dernieres conclusions que M. Talon[3] a prises sur cette affaire, et que cela faict paroistre que vous n'avez pas le veritable secret; car je vous responds que l'advis qu'on vous a donné est faux, ledict s^r^ Colbert n'estant pas capable d'avoir parlé, dans les termes qu'on suppose, de son mouvement et sans mon ordre, quand mesme cela n'auroit aucune relation à ce qui

[1] On a vu ci-dessus, p. 433, qu'il s'agissait de la seconde femme du Surintendant.

[2] Guy Patin écrivait, le 16 décembre 1659 : «On dit que M. le Procureur général s'est arrêté à Carcassonne pour une fausse couche de sa femme».

[3] Denis Talon, qui avait succédé à son père, Omer Talon, dans la charge d'avocat général.

Déc. 1659. vous regarde. Je vous prie d'adjouster moins de foy à de semblables advis qu'aux asseurances que je vous donne sur ce que m'en a escrit depuis peu ledict s[r] Colbert qu'il a tousjours esté et veut estre tousjours vostre serviteur[1] et qu'il n'oubliera rien pour vous bien persuader cette verité aussytost que vous serez à Paris.

Le s[r] Penotier (*sic*)[2] est enfin demeuré d'accord de payer cent mille livres sur ce qu'il doit du reste, et je feray tout ce que je pourray pour satisfaire aux despenses les plus pressées en attendant le secours que vous m'avez faict esperer.

Les Estats[3] m'ont envoyé une grande deputation sur la revocation[4] des deux sols six deniers; mais je leur ay tesmoigné si positivement qu'il ne falloit pas qu'ils esperassent que le Roy la leur accordast, que je m'asseure qu'ils n'y insisteront pas davantage. On fixera aussy avec eux le jour des payemens du don gratuit et on taschera de faire toutes les autres choses que vous avez jugées à propos sur cette matiere.

Je vous prie, quand vous serez à Paris, d'apporter toute l'application necessaire pour faire cesser les chichanes qui traisnent si fort en longueur le jugement du procez de Bonesons (*sic*)[5]; car vous sçavez qu'il importe au service et à l'authorité du Roy que cette affaire soit promptement achevée[6].

[1] On ne trouve pas, dans la collection de M. P. Clément, de lettre analogue à celle dont parle Mazarin.

[2] On écrivait ordinairement *Penautier* ou *Pennautier*. Louis Reich, s[r] de Penautier était trésorier des États de Languedoc. Il devint, en 1669, receveur général du clergé de France. Il fut compromis dans le procès de la Brinvilliers, mais sauvé par de puissants protecteurs. Il mourut en 1711.

[3] Les États de Languedoc.

[4] Pour demander la révocation d'un impôt de deux sols six deniers.

[5] La forme ordinaire de ce nom est Bonnesson. C'était un des gentilshommes arrêtés pour avoir tenu des assemblées interdites par le Roi.

[6] Bonnesson eut la tête tranchée le samedi 13 décembre. (Voy. la lettre de Guy Patin du 16 décembre 1659 : «Samedi dernier, 13 de ce mois, le marquis de Bonnesson a eu la tête tranchée à la Croix du Tiroir (Trahoir)[a].») Cf. la *Muze historique* de Loret (lettre du 13 décembre 1659) :

Pour mainte action illicite
Prezentement on décapite
Assez proche de nos quartiers
Un des chefs d'iceux Sabotiers.

[a] A l'angle formé par les rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré.

La Baziniere[1] est parti sans avoir laissé les expeditions necessaires pour recevoir des Estats à l'advance une somme d'argent comptant. C'est un étrange procedé aprez avoir promis le contraire. Déc. 1659.

Je vous replique qu'il est impossible que le sr Colbert ayt agi avec M. Talon comme on vous l'a mandé. Je le cognois trop bien pour croire qu'il soit capable de tenir une semblable conduite; mais vous devez prendre garde qu'il y peut avoir des gens qui sont persuadez de vous faire leur cour en vous escrivant au prejudice des personnes pour lesquelles ils s'imaginent que vous n'avez pas grande affection. J'ay mandé audict sr Colbert la chose en gros, et je ne doute point qu'il ne s'éclaircisse avec vous ensuite, et vous recognoistrez la fausseté des advis qu'on vous a donnez, et qu'il veut estre vostre serviteur de la bonne maniere, aprez luy avoir escrit comme j'ay faict sur cela, et la response qu'il m'a faicte.

CCXL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 401 v°. — Copie du temps.

À M. DE LA POTERIE[2].

Toulouse, 15 décembre 1659.

J'ay veu, par vostre lettre, qu'il ne reste plus de bibliothèque que je puisse acheter que celle de feu M. Halé[3], les autres ayant esté vendues. Sur quoy je n'ay rien à vous dire, si ce n'est qu'il me semble qu'avant que d'entrer en marché, il faut voir si les livres qui sont dans cette bibliothèque ne se trouvent point dans la mienne. Autrement ce

[1] Trésorier de l'Épargne. Macé Bertrand, sr de la Bazinière.

[2] La Poterie était devenu bibliothécaire de Mazarin après la mort de Gabriel Naudé, arrivée le 5 juillet 1653.

[3] J'ignore quel est ce M. Halé ou Hallé. *Feu M. Halé* ne peut s'appliquer au célèbre Antoine Hallé, maître de Huet, qui ne mourut qu'en 1676. On trouve cité dans la *Gazette de France*, de 1648 (p. 1444), un sr Halé, bachelier en Sorbonne. Est-ce le bibliophile, mort en 1659?

Déc. 1659. seroit une acquisition assez inutile. C'est pourquoy je desire que vous parliez là-dessus avec le s[r] Colbert, qui, sçachant l'intention que j'ay de rendre ma bibliothèque la plus belle et la plus complete qu'il se pourra, fournira l'argent necessaire pour acheter celle dudict s[r] Halé, en cas qu'il trouve que ce soit une bonne emplete.

Pour ce qui est de l'archidiaconé de Bayeux, il y avoit longtemps que le Roy l'avoit donné, quand vous m'en avez escrit; mais je me souviendray de vous en quelque autre rencontre, et je n'attendray pas que vous me sollicitiez pour vous faire de nouvelles graces.

CCXLI.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48. — Copie du temps.

À TURENNE.

[Toulouse], 16 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

M. de Guitaut[1] est venu icy, de la part de M. le Prince, rendre ses respects à Leurs M[tez] et adjuster diverses choses qui le regardent. Il[2] m'a escrit une lettre assez civile, à laquelle j'ay respondu de mesme. Ledict sieur Guitaut s'en est retourné, il y a deux jours, et aussytost qu'il sera arrivé de delà[3], M. le Prince en doit partir pour venir à la Cour[4]. Je ne sçais pas de quelle sorte il s'y conduira; mais il y a grand interest, ce me semble, qu'il paroisse, par les premiers pas qu'il fera, qu'il ne veut rien oublier pour se restablir dans les bonnes graces du Roy, et, en mon particulier, je regleray mes sentiments et ma maniere d'agir à son esgard par celle qu'il tiendra avec moy.

[1] L'ami et lieutenant de Condé.

[2] M. le Prince.

[3] Dans les Pays-Bas espagnols, où était encore Condé.

[4] On lit dans une lettre de Guy Patin, datée du 19 décembre 1659 : «Le comte de Guitaut, qui vient de la Cour, partira demain de grand matin pour aller dire à M. le prince de Condé qu'il vienne, en lui portant des lettres du Roi, du Cardinal, etc.» La lettre du Cardinal au prince de Condé fait suite à celle-ci.

CCXLII.

Aff. étr., France, t. 231, f° 564. — Minute de la main de Roussereau.

AU PRINCE DE CONDÉ.

Toulouse, [16] décembre 1659.

J'ai reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire par M. de Guitaut[1], que j'ay ensuite entretenu fort au long sur toutes les choses dont vous l'aviez chargé. Il aura l'honneur de vous rendre compte du soing que j'ay pris de le presenter au Roy et à la Reyne et de quelle maniere il en a esté receu. Je pourrois m'en remettre de tout le reste à sa vive voix; mais je ne sçaurois m'empescher de vous confirmer icy ce que je l'ay prié de vous dire, que j'ay esté fort touché des termes obligeans auxquels il m'a parlé de vostre part et des asseurances qu'il m'a données de vostre amitié, à laquelle je respondray tousjours par mes services avec une entiere sincerité, non seulement par l'estime que je fais des grandes qualitez que vous possedez, mais parce que je suis persuadé que toutes vos pensées n'ont d'autre but que le service du Roy et le bien de l'Estat.

Ledict s^r de Guitaut vous pourra informer plus particulierement de mes sentiments à ce sujet, aussy bien que sur tout ce que vous avez desiré que je vous fisse sçavoir par ce moyen (*sic*)[2], et vous me rendrez justice si vous croyez que j'embrasseray tousjours avec plaisir les occasions de vous tesmoigner que je suis, etc.

[1] Cette lettre porte dans le manuscrit la date du 30 décembre; mais il est probable qu'elle est du 15 ou du 16 décembre. (Voy. la lettre à Turenne, du 16 décembre.)

[2] Probablement *par son moyen*, c'est-à-dire par l'intermédiaire de M. de Guitaut.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 347. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

[Toulouse], 16 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'adjousteray encore ce mot pour vous dire qu'il semble icy que M. l'electeur de Mayence pourroit fort plausiblement et devroit pour son interest propre prendre cette occasion, où il y a tant de choses importantes à deliberer pour le repos et le bien de l'Empire, non seulement de citer les absents à la deputation de Francfort, mais de faire une nouvelle convocation de tous les Estats de l'Empire audict Francfort, et il sera bon que vous promouviez (*sic*) cette affaire auprès de S. Alt. El. autant que vous pourrez. Elle luy seroit glorieuse, le feroit de plus en plus considerer dadvantage dans l'Empire et contribueroit mesme à la paix, parce qu'elle [trancheroit[1]] la pretendue assemblée de Ratisbonne.

MM. de Bennebourg et de Fürstemberg partent demain. On a tasché de leur donner toute la satisfaction en matiere d'argent, et presentement ledict sieur de Bennebourg touchera, en passant à Paris, vingt mille escus pour les porter à M. l'Electeur de Mayence. Quand les finances de Sa Mté, qui sont entierement espuisées, seront un peu remises par la paix, Sa Mté sera très ayse de pouvoir de plus en plus donner de nouvelles marques de son affection audict sr Electeur.

On a donné une response audict sr de Bennebourg, de la part du Roy, sur plusieurs articles, dont il avoit icy faict instance pour des interests publics ou de quelques personnes particulières. Il vous les

[1] Le mot est douteux; mais le sens ne l'est pas. Mazarin veut dire que l'assemblée convoquée à Francfort représenterait réellement l'Empire et ferait tomber celle de Ratisbonne convoquée par l'Empereur.

communiquera, à son arrivée, et vous vous y conformerez et l'executerez, en ce qui vous regarde, comme si l'ordre vous en estoit adressé directement. Déc. 1559.

CCXLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 371. — Minute ou copie du temps.

À TURENNE.

Toulouse, 19 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu presque au mesme temps vos trois lettres dès 1er, 2me et 6me de ce mois, et cela aprez le depart du sr Talon, qui vous a porté les ordres du Roy pour la restitution des places, sur laquelle je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit et à la depesche que Sa Mté a donné ordre à M. Le Tellier de vous faire sur ce sujet, et de vous l'envoyer par courrier exprez, comme on auroit faict, s'il ne se fust rencontré icy un officier de la garnison de St Venant qui s'en retourne en poste et qui fera grande diligence. Vous verrez que le motif que Sa Mté a eu pour vous donner l'ordre que vous recevrez, c'est que nous n'avons pas encore eu nouvelles que les ratifications ayant esté eschangées à la frontiere, quoyque celle de Sa Mté y soit arrivée le 6, et que cet eschange, suivant ce qui est porté par le traité de paix, devoit estre faicte le 7e, et l'on avoit pris ce temps, afin que tout fust executé, avant que l'on fist la restitution des places, qui devoit estre faicte, de part et d'autre, le 27e de ce mois.

Ce n'est pas qu'il y ayt la moindre apparence de croire que l'on manque en Espagne à envoyer ladicte ratification. Ce retard [1] ne procède sans doute que des obstacles que Don Louis aura trouvez à retourner à Madrid aussy promptement qu'il avoit creu, comme il m'en a escrit

[1] Il y a avant *ce retard* et, après, des mots que je n'ai pu lire. Le sens n'est pas douteux.

Déc. 1659. en cette conformité, et je serois bien trompé s'il se passe trois jours sans qu'on vous depesche un autre courrier pour vous donner advis que ledit eschange des ratifications aura esté faict. Cependant il n'y aura aucun temps perdu, puisqu'en nommant des commissaires de vostre part, comme le marquis de Caracene devra faire de la sienne, pour adjuster tout ce qui regarde l'evacuation des places, vous aurez mis les choses en estat, que, quand vous recevrez la nouvelle de l'eschange des ratifications, la restitution desdictes places se pourra faire du jour au lendemain.

Le Roy a esté bien aise d'apprendre que l'armée qui s'attendoit à une grande reforme ayt eu beaucoup de satisfaction de voir que Sa Mté en ayt usé aussy favorablement qu'il a esté possible, afin de conserver la plus grande partye des officiers, et asseurement ce ne sera qu'une necessité absolue qui l'oblige à en user autrement.

Je voy que les affaires d'Angleterre sont brouillées de nouveau; mais il y a toujours grand fondement de croire que si les partis divisez se persuadent que l'on veuille se servir de cette conjoncture pour tenter le restablissement du roy d'Angleterre, ils se réuniront pour s'y opposer. On fera la guerre à l'œil pour prendre le party qui sera le meilleur, suivant les occasions qui se présenteront. Pour moy, je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay desja escrit, vous repliquant seulement, dans le dernier secret, que le Roy ne se déterminera à rien qu'en cas que le party de Lambert ou celuy de Monk se déclarera pour ce roy.

CCXLV.

Archives du duc de Brissac. — Copie communiquée par M. de Lespinois, original signé. — Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 193. — Minute d'une partie de la dépêche.

AU DUC DE NAVAILLES.

Toulouse, 19 decembre 1659.

(EXTRAIT.)

Je vous envoye copie d'une lettre que j'ay receüe en dernier lieu de Madame Royale en response à laquelle je n'ay pas voulu impor-

tuner S. A. R. d'un fort grand discours, ayant jugé qu'il seroit plus commode pour elle de m'en remettre à vostre vive voix et à celle de M. l'Ambassadeur Servien[1], s'il est en lieu où il puisse aller à l'audience avec vous. Je n'ay pu m'empescher seulement de repliquer à Madame Royale une chose que je vous prie de luy tesmoigner en termes bien exprez, qui est que je m'estimerois bien malheureux si, ne m'estant proposé autre objet pendant la negociation de la paix dans toutes les affaires où M. le duc de Savoye pouvoit avoir quelque interest, que de luy procurer tous les advantages possibles, comme je pense avoir eu le bonheur d'y avoir reussy, Mad^e Royale et Monsr le duc de Savoye, après avoir examiné les articles qui les concernent, en avoyent jugé autrement. Je me promets que Mad^e Royale, mieux informée par vous de ce qui concerne les deux points dont il semble par sa lettre qu'elle ne soit pas satisfaite, me fera la justice de croire que non seulement il m'estoit impossible d'exiger des Espagnols plus que ce qu'ils m'ont accordé à l'esgard de M. de Savoye, mais qu'en cela mesme se trouve compris tout ce qu'on pouvoit raisonnablement desirer pour son advantage et pour la conservation de ses droits. Déc. 1659.

Et entrant en matiere, je vous diray que sur le premier point, touchant le payement qui doit estre faict à M. de Mantoüe des revenus nouveaux des terres du Montferrat, cedées à Querasque à la maison de Savoye, il faut faire remarquer à Mad^e Royale deux choses principalement qui détruisent entierement les doutes et les aprehensions qu'elle peut avoir sur ce sujet. L'une que, s'agissant d'un fief de l'Empire tel que le Montferrat, la veritable regle de ce qui doit estre fait et executé[2] sur cette matiere doit estre prise sur le traité de Munster où l'on a decidé toutes choses avec l'Empereur et tous les Estats de l'Empire et non pas sur le traité d'Espagne où l'on n'en a parlé qu'incidemment pour lier les Espagnols à ne pouvoir jamais entreprendre par la voye des armes ny par autre indirecte qui fust contraire à la teneur de

[1] Ennemond Servien, frère de l'ancien surintendant, Abel Servien. — [2] Ici s'arrête la minute de la Bibl. nat.

Déc. 1659. ce qui a esté arresté à Querasque[1]. On peut mesme ajouter à cela qu'encore que les Espagnols ayent sousteuu jusqu'au bout avec une opiniastreté invincible qu'on ne pouvoit pas raisonnablement leur demander qu'ils fissent rien de positif contre les interest et les intentions de M. de Mantoüe qui se trouve aujourd'huy dans leur alliance et avec lequel ils ont faict des traitez directement contraires à ce que prétend contre luy M. de Savoye, et qu'il suffisoit bien qu'ils promissent de n'aller jamais directement ny indirectement contre la teneur du traité de Querasque et de ne donner jamais assistance à aucun prince ou personne qui y voudroit contrevenir, quoyqu'ils ne soyent (comme ils disoyent) intervenus ny au traité de Querasque ny à celuy de Munster, on n'a pas laissé de les obliger à faire, contre leur premiere resolution, cet acte positif de promettre de s'employer aupres de l'Empereur pour faire donner l'investiture de ces terres du Montferrat à la maison de Savoye, qui est le point contesté entre elle et leur allié, et en outre de les engager à l'execution des traités de Querasque contre lesquels M. de Mantoüe leur allié reclame depuis trente ans et mesme en faveur d'un prince qui leur a faict la guerre depuis vingt-cinq ans conjointement avec la France.

L'autre chose qu'il faut faire remarquer est que non seulement l'instrument de paix porte en termes exprez la confirmation du traité de Querasque, mais il y est parlé en pluriel des traitez faicts à Querasque, et cela doit oster tous les doutes que tesmoigne avoir Madame Royale que M. de Mantoüe peut s'attacher captieusement à demander l'execution du premier traité par lequel il paroist que la maison de Savoye est chargée du payement des revenus nouveaux, puisqu'aussytost on reconroit aux traitez subsequens qui destruisent cette obligation et à l'observation desquels l'Espagne s'est solennellement engagée et obligée.

Mais quand tout ce qu'on vient de dire des precautions qu'on a prises ne seroit pas, toutes ces difficultez seraient bientôt tranchées

[1] Par le traité de Querasque ou Cherasco.

par l'offre positive que le Roy veut que ses ministres fassent de sa part de delà[1], en presence de Monsieur le comte de Fuensaldagne et des commissaires de Mantoüe et en tous les lieux et par toutes les voyes qu'il sera besoin, de relever entierement la maison de Savoye de ce payement des revenus nouveaux et de payer la somme à laquelle la France est obligée envers ledict sr duc de Mantoüe sur le pied arresté à Querasque et de faire ce payement dans trois mois effectivement en deniers comptans et de s'y obliger de nouveau, s'il est necessaire, en la meilleure maniere que ledict sr duc de Mantoüe pourra desirer luy-mesme. Déc. 1659.

Quand au second point de la lettre de Made Royale sur le differend qu'a M. le duc de Savoye avec M. le duc de Modene, je pense avoir assez fait cognoistre dans le public par toutes mes actions que la parenté[2] n'y aucune autre sorte de consideration ne m'a jamais empesché de faire ce qui estoit juste et du service du Roy. Et aussy vous representerez que, tant s'en faut qu'à cause de l'alliance que j'ay avec ce prince je voulusse procurer ses advantages au prejudice de M. de Savoyé, qu'au contraire je croyois que l'article aux termes qu'il a esté conceu et qui paroissent et sont en effet de la plus exacte justice, estoit plustost favorable à la maison de Savoye.

Quant à la pretention de M. le comte de Fuensaldagne de retirer toute l'artillerie et munitions de guerre et de bouche qui se trouveront dans Verceil, aussytost que j'en ay eu advis j'en ay escrit au Sgr Dom Louis d'Haro, afin qu'il sache ce qui se passe et donne les ordres nécessaires pour empescher une contravention si manifeste à l'article du traité de paix qui règle la restitution de ladicte place. Je veux croire que, si M. le comte de Fuensaldagne ne se ravise de luy-mesme, l'on y pourvoira de Madrid; mais en tout cas, ainsy que j'ay marqué bien expressement dans ma lettre audict Sgr Dom Louis, M. le duc de Savoye n'y perdra rien puisque Sa Mté y supleera par le moyen de ce qu'on

[1] En Italie. — [2] Le duc de Modène avait épousé une des nièces de Mazarin, Laure Martinozzi.

Déc. 1659. doit rendre à M. le duc de Lorraine en le restablissant dans ses Estats, sur quoy l'on prendra la mesme quantité d'artillerie et de munitions qui aura esté retenue à M. le duc de Savoye en luy rendant Verceil.

Vous jugez bien que cette despesche doit estre communiquée à M. l'Ambassadeur Servien. Je vous prie de la communiquer aussy au sr Abbé Amoretti et de me croire tousjours, etc.

CCXLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 192. — Minute.
Aff. étr., France, t. 283, f° 233. — Copie du temps.

À L'ABBÉ AMORETTI.

Toulouse, 19 décembre 1659.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos lettres des 15, 22, 29 [du mois passé], et du 9 [du courant] et veu tout ce qu'elles contiennent. Je n'entreray pas icy dans le détail des deux points[1], dans lesquels il semble à Madame Royale que les interests de M. son fils ayent receu quelque atteinte, parce que M. le duc de Navailles vous communiquera confidemment tout ce que je luy escris[2]. Je me contenteray de vous dire seulement que, si l'on me faict justice, on trouvera asseurement que j'ay agi, en ce qui concerne M. le duc de Savoye, avec toute la chaleur, le soin et l'application que ses propres ministres auroient pu faire, et je ne fais nul doute que vous ne tombiez d'accord de cette verité, quand vous aurez veu ce que je mande audict sr duc de Navailles.

Je suis bien marry de l'insolence de cette *Gazette* à la main, dont vous me parlez dans une de vos lettres, mais si vous pouviez trouver le secret de deraciner ce mal-là, je vous en serois obligé. Il y a plusieurs années que l'on donne la chasse continuellement à ces sortes

[1] Il s'agissait d'articles de la paix des Pyrénées. (Voy. la lettre précédente.)

[2] Voy., p. 444, la lettre du 19 décembre 1659 adressée au duc de Navailles.

d'escrivains; il y en a encore à present neuf dans la Bastille, que l'on va disperser çà et là en divers endroits du royaume, et peut-estre que le vostre [y sera compris[1]]. Neanmoins si l'on pouvoit descouvrir qui il est, on le punirait plus severement. Vous me ferez plaisir de m'en advertir, si vous en pouvez avoir cognoissance. Déc. 1659.

Je veux croire que mes offres sont de grand poids en ce qui regarde le mariage de M. le duc de Savoye, puisque vous m'en asseurez; mais n'en voyant aucun effect, il n'est pas hors d'apparence que vous me flattiez aussy. En tous cas, Mademoiselle d'Orléans[2] est bien faicte de corps et d'esprit et d'assez bonne maison pour ne pas manquer de partis dignes d'elle, et j'auray tousjours cette satisfaction de n'avoir rien oublié pour faire reussir une chose qui me paroissoit fort agreable à Madame Royale et advantageuse à M. son fils.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez et me resjouys du contentement que l'arrivée de M. le duc de Parme a apporté au lieu où vous estes. Tous ceux qui ont l'honneur de cognoistre Madame la princesse Marguerite estimeront sans difficulté ce prince tres heureux d'espouser une princesse si parfaite et si accomplie[3].

Je fais estat d'envoyer quatre chevaux d'Espagne à M. le duc de Savoye, lesquels on m'a dict icy qui ne luy deplairoyent pas. J'ay regret seulement de ne luy en pouvoir envoyer un plus grand nombre. Mais je crains bien qu'ils ne souffrent au passage des montagnes dans la rigueur de la saison; je les feray tousjours advancer jusqu'à Grenoble, et aprez on verra s'il y aura lieu de les faire passer, ou si l'on attendra le beau temps.

[1] Le sens est : *peut-être que celui dont vous vous plaignez est du nombre.*

[2] Fille aînée de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.

[3] On a vu, dans le tome précédent des *Lettres de Mazarin*, qu'il avait été question du mariage de Marguerite de Savoie avec Louis XIV. Elle épousa, en 1660, Ranuce II, Farnèse, qui devint duc de Parme et de Plaisance et mourut en 1663.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 378. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Toulouse, 27 décembre 1659.

J'ay receu trois de vos lettres[1], auxquelles je respondray succintement, me trouvant dans le moment de mon depart d'icy[2]. Je vous remercie de vos soins, et je vous prie de continuer à m'escrire tous les ordinaires, estant important que nous soyons informez exactement de tout ce qui se passera en Angleterre.

Il sera bon que vous entreteniez tousjours une parfaicte correspondance avec M. Lockart, et comme il n'y a personne qui sçache mieux que luy toutes les pensées que j'ay pour le bien et pour le repos de l'Angleterre, je m'asseure qu'il m'aura faict la justice d'en rendre tesmoignage et que par là on aura pu cognoistre que je ne change pas [aussy] aysement de sentimens qu'on avoit voulu faire croire[3]. Il est vray qu'on a laissé passer le roy d'Angleterre en France, faisant semblant de ne s'en apercevoir pas, parce qu'on ne pouvoit pas en user autrement, comme toutes les personnes qui en jugeront sainement en demeureront d'accord; mais je ne l'ay point veu, et je ne suis entré directement ny indirectement en aucune negociation avec luy, et quand je n'aurois eu aucune autre raison pour tenir cette conduite, je l'aurois faict par le motif du service du Roy, qui ne me pouvoit pas permettre

[1] On trouve, dans le tome II de l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot, p. 300 et suiv., des lettres en date des 15, 18 et 22 décembre 1659, adressées par Bordeaux à Mazarin. La réponse du Cardinal n'y est pas jointe.

[2] La Cour quitta Toulouse le 27 décembre et se rendit à Villefranche-de-Lauragnais (aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne), puis à Castelnaudary, Carcassonne, Béziers et Montpellier (*Mém. de Monglat*, p. 344, éd. Michaud et Poujoulat).

[3] On avait d'abord écrit : *comme on avoit voulu*, etc.: on a effacé *comme* et écrit *qu'on* en interligne, sans ajouter *aussi* qui devenait nécessaire.

d'en user autrement dans la conjoncture presente, de sorte que si l'on avoit quelque soupçon de ce passage[1], ce seroit sans justice et sans fondement. Déc. 1659.

Ledict s^r Lockart m'a escrit de Londres, comme il m'avoit promis de faire aussytost qu'il y seroit arrivé, et m'a fait de grands complimens, de la part du mylord Flettwood, avec qui vous pourrez aussy vivre en bonne intelligence; mais vostre principale application doit estre à penetrer les sentiments des principaux de delà[2] touchant les affaires du Nord, celles de Hollande et la paix avec l'Espagne. Sur quoy il est bon que vous sçachiez que l'on me mande de Bruxelles que les Anglois avaient offert de rendre quatre cents soldats espagnols, qu'ils avoient faicts prisonniers sur la mer, et que les ministres d'Espagne font grande ostentation de cette civilité, la recevant comme des advances qu'on leur fait pour un accommodement. Nous ne trouverions rien à dire qu'il se conclut, puisque nous sommes presentement en bonne intelligence avec les Espagnols, et que le Roy souhaiteroit que la paix fust universelle; mais il importe à Sa M^té d'estre informée à point nommé des dispositions qu'on y aura en Angleterre et de ce qui se passera sur ce sujet.

J'escris à Paris pour que l'on vous donne l'assistance la plus considerable qu'il se pourra sur ce qui vous est deub de vos appointemens, et ceux qui les sollicitent n'auront qu'à s'adresser pour cela au s^r de Villacerf. Sur ce je demeure, etc.

[1] Le sens est : *si ce passage du roi d'Angleterre par la France inspirait quelque soupçon.* — [2] D'Angleterre.

CCXLVIII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 15. — Minute de la main de Lionne.

À MONSIEUR LE PRINCE.

Béziers[1], 3 janvier 1660.

(EXTRAIT.)

Je vois, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire que nous continuons à n'estre pas heureux en toutes les choses generalement que nous avons à traiter avec le marquis de Caracena; mais comme l'incident qu'il nous veut faire aujourd'huy sur le sujet de vos troupes ne peut pas estre soustenu, sans qu'il se declare de ne vouloir pas executer le traité (ce qui ne dependra pas, à mon advis, de luy, mais des ordres qu'il a receus du seigneur don Louys), je ne m'en mets pas beaucoup en peine, et je crois que, pour trancher en ce moment toutes les difficultez qu'il veut faire naistre, il suffit que je vous envoye l'article du traité mesme touchant le licenciement de vostre corps d'armée, quoyque je ne doute pas que ledict marquis n'en ayt eu autant du seigneur don Louys, et que[2], comme il porte expressement que le desarmement soit faict en la maniere que le Roy, nostre maistre, l'ordonnera, j'y joins un ordre de Sa M^té^ qui fasse cognoistre que son intention est d'avoir tout ledict corps en France[3]; ce qui ne vous surprendra plus, puisque, depuis cette lettre escrite, le s^r^ Guitaut en aura receu une de moy, par laquelle je luy mandois que l'intention du Roy estoit que vous conserviez tout ledict corps jusqu'à ce que j'eusse le bien de vous voir et d'adjuster avec vous les ordres que vous auriez à donner là-dessus, ayant creu que ledict marquis de Caracena

[1] On a vu que la Cour avait quitté Toulouse le 27 décembre et s'était rendue à Castelnaudary, Carcassonne et Béziers.

[2] Ce membre de phrase, depuis *quoyque* jusqu'à *et que*, est écrit sur la marge de la minute.

[3] Depuis *ce qui* jusqu'à *en Flandre*, l'article est écrit sur la marge.

ne feroit pas de difficulté de le laisser quelques jours de plus en Flandre. Janvier 1660.

Ledict article[1] est si clair, qu'il ne peut estre sujet à aucune cavillation[2]. Il n'y a point eu de parole qui n'ayt esté meurement pesée, et vous remarquerez, s'il vous plaist, par les termes dont il est parlé de la garnison de Rocroy et de Linchamp[3], que le point du licenciement de nos troupes en la maniere que le Roy l'ordonnera, doit preceder celuy de la restitution des places. C'est pourquoy M. de Turenne auroit bien faict de ne passer pas à l'execution de cette restitution que le traité n'ayt esté ponctuellement exécuté, comme il est juste, en ce qui regarde lesdictes troupes.

Vous remarquerez, s'il vous plaist encore dans le mesme article, qu'il est parlé en general de vostre corps d'armée sans distinction des troupes que vous avez menées ou levées ou que Sa M^té^ Catholique vous peut avoir données, et je vous asseure que ce terme de corps d'armée n'y a pas esté mis par cas fortuit, et qu'on sçavoit bien ce qu'on faisoit. Ainsy il n'est plus en la liberté du marquis de Caracene[4], à moins d'enfreindre le traité, d'en vouloir faire la distinction dont je vois qu'il parle dans la declaration par escrit qu'il[5] a donnée, et s'il ne luy semble pas juste que les troupes que vous pouvez avoir eues de Sa M^té^ Catholique y soient comprises, on pourroit luy respondre bien aysement que, puisqu'ils nous laissent de leurs places, ils peuvent bien nous laisser aussy de leurs troupes, quand cela a esté nommement stipulé de la sorte, d'autant plus que nous cognoissons fort bien qu'en cela il a dessein de contrevenir encore à une autre partie du mesme article, par lequel on a convenu que lesdictes troupes ne pourront estre transportées, par prest, vente ny autrement, sous quelque pre-

[1] L'article 80 de la paix des Pyrénées est relatif au licenciement des troupes de Condé.

[2] Subtilité, raisonnement captieux.

[3] On lit dans l'article 80 que les garnisons de Rocroy, du Castelet et de Linchamp seront licenciées «au temps de la restitution desdites trois places».

[4] Ce nom est écrit tantôt *Caracena*, tantôt Caracène.

[5] Depuis *a donnée* jusqu'à *de la sorte*, le passage est écrit sur la marge.

Janvier 1660. texte que ce soit, à aucun potentat estranger, amy ou ennemy de la France ou de ses alliez.

Nous sçavons que la Cour de Vienne demande cette assistance audict marquis[1]; et non seulement nous avons droit par ledict traité de nous y opposer, mais nous avons un grand interest de ne le pas souffrir, parce que ce seroit consentir nous-mesmes à fomenter la guerre dans l'Empire contre ce que les deux Roys ont promis, et arresté par un autre article[2], d'y promouvoir la paix de tout leur pouvoir. Or il est aisé à voir que l'Empereur, recevant ce renfort, s'opiniastreroit d'advantage à poursuivre son dessein de s'emparer de la Pomeranie[3], et ainsy le marquis de Caracene, continuant dans le soin de donner ce renfort à l'Empereur, feroit[4] directement contre l'intention du roy, son maistre, que je viens de dire, d'y promouvoir la paix, puisque je ne veux pas douter que tout ce qu'il[5] a promis ne l'ayt esté sincerement[6].

Pour ce qui est du terme du 8 janvier, que ledict marquis prescrit si rigoureusement pour la cessation de la subsistance de vostre corps, on y remedie pleinement en vous envoyant l'ordre de le faire entrer et recevoir en France, qui pourra estre executé dans ce mesme temps-là, ou à quelques jours prez; et afin mesme que ce courrier-cy vous joigne plus tost, je le charge d'aller par le chemin le plus court, sans le faire repasser par Carcassonne, où M. le mareschal de Gramont a esté arresté par une indisposition, qui m'avoit faict de la peine d'abord; mais j'appris hyer, Dieu mercy, qu'il en est quitte et qu'il faisoit estat de continuer dez demain sa marche pour joindre le Roy; c'est la raison pour laquelle vous ne recevrez point de ses lettres par ce courrier. Comme il n'est arrivé qu'à minuit[7], vous jugerez bien qu'il

[1] Tout le paragraphe, depuis *et non seulement* jusqu'à *ne l'ayt esté sincerement*, est écrit sur le folio 16, qui a été intercalé dans la minute.

[2] Les six derniers mots sont écrits en interligne. L'article cité du traité des Pyrénées porte le n° 101.

[3] On a vu que le traité de Westphalie avait cédé à la Suède la plus grande partie de la Poméranie.

[4] Dans le sens de *agiroit*.

[5] *Il* se rapporte au roi d'Espagne.

[6] Ici s'arrête le passage écrit sur le folio 16.

[7] On pourrait lire qu'*hyer à minuit;* mais le mot *hyer* semble avoir été effacé.

ne m'a pas esté possible de faire une plus grande diligence pour la response. Je ne veux pas croire que le marquis de Caracene vous refuse de tenir[1] vos troupes quelques jours de plus, s'il en est besoin[2]. Janvier 1660.

Je vous supplie, Monsieur, d'employer vostre credit et vostre adresse accoustumée pour surmonter toutes les difficultez que pourra continuer à faire le marquis de Caracene, nonobstant tout ce que je vous mande, qui est entierement fondé sur les termes du traité et leur ponctuelle observation. Je le dis mesme, outre le service du Roy, par la part que je veux prendre desormais en tous vos interests, parce que je verrois avec peine et deplaisir que quelqu'un pust dire que vous eussiez connivé le moins du monde au dessein que ledict marquis a de fortifier l'Empereur pour luy donner moyen de s'emparer de la Pomeranie.

Au reste, je ne responds pas particulierement aux civilitez qu'il vous plaist me faire par vostre lettre, aprez ce que j'ay dict au s^r de Guitaut et que je vous confirme, et esperant, outre cela[3], d'avoir dans peu de jours le bien de vous voir et de vous faire cognoistre que je suis dans toutes les dispositions d'estre veritablement vostre serviteur avec autant de passion et de seureté que je l'ay jamais esté dans le temps que vous en estiez le plus persuadé, et ce pendant je demeure, etc.

A la suite se trouve une *addition* qui est également de la main de Lionne, et remplit le folio 17 v°[4]. En voici le texte :

Je n'ay point encore de nouvelles que les ratifications, que chacun devoit envoyer à la frontiere, ayent esté eschangées. Les nostres y sont arrivées au jour prescrit, qui estoit le 7 du passé. J'attribue le retard des autres à ce que le seigneur don Louys n'a pu se rendre à

[1] Il faudrait ajouter après : *tenir dans les Pays-Bas espagnols.*

[2] Ce passage, depuis *qu'il ne m'a pas esté possible,* est écrit en marge.

[3] Le passage depuis les mots *aprez ce que* jusqu'à *outre cela* est écrit sur la marge.

[4] On lit à la marge, d'une autre main : *A M. le Prince, 1659;* mais je crois que cette *addition* est, comme la première partie de la lettre, du 3 janvier 1660.

Janvier 1660. Madrid que ce sept[1]. Car, au reste, je ne suis nullement en peine de la chose, sçachant, d'un costé, combien ledict seigneur don Louys est homme de probité et de parole, et de l'autre, qu'il ne leur sera pas plus desadvantageux qu'à nous d'executer ce qui a esté arresté. Je suis seulement en peine que le retardement de cet eschange des ratifications n'ayt encore obligé M. de Turenne à differer aussy les restitutions des places, parce que, par les articles du traité dont on luy a adressé la copie, il aura trouvé que cet eschange devoit preceder, comme il est accoustumé, ladicte restitution. Ce ne sera, au plus, qu'un delai de quelques jours, attendant, à tous momens, que ledict eschange ayt esté faict.

Je vous conjure, Monsieur, qu'en quelque lieu que ce courrier vous rencontre, de vous y arrester le temps qu'il faudra pour escrire en Flandres de la bonne maniere, et donner les ordres à la personne que vous y avez laissée, en sorte que l'intention de Sa M^té^ soit executée; car, à moins que le marquis de Caracene ne veuille pas executer la paix, il faut qu'il donne les mains à laisser venir en France toute l'armée que vous commandiez. Ce pendant j'envoye à M. de Turenne les ordres du Roy pour la recevoir et la loger, avec une somme d'argent pour donner une subsistance à ces troupes-là, en attendant que j'aye adjusté avec vous tout ce qui regarde lesdictes troupes et les lieux qui seront les plus propres, pour le service du roy et pour leur commodité, pour les loger.

Dans un dernier article, écrit sur la marge, Mazarin annonce à Condé qu'il lui envoie un *duplicata* des ordres adressés à Turenne.

[1] Ce mot, écrit en abrégé, est douteux.

CCXLIX.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 401. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Béziers, 3 janvier 1660.

(EXTRAIT.)

Nous avons receu icy une depesche de M. le Prince sur le sujet de quelques difficultez et incidens que veut faire le marquis de Caracene touchant son corps d'armée, au prejudice de ce qui est expressement porté par le traicté. Pour vous explicquer la chose et les resolutions qu'on y a prises, j'ay creu ne pouvoir mieux faire que de vous adresser, comme je fais, la copie de la lettre dudict s^r^ Prince, la response que je lui fais et une copie aussy de l'article du traicté, qui regarde lesdictes troupes[1].

Par ces trois pieces et les ordres du Roy, que vous adresse aussy M. Le Tellier, vous serez si pleinement informé de ce que vous aurez à faire et de la conduite que vous devrez tenir, selon celle que prendra le marquis de Caracene, qu'il ne me reste rien à y adjouster, si ce n'est qu'aprez le départ de M. de Guitaut, ayant receu advis d'Allemagne que l'on songeoit à renforcer l'armée de Pomeranie avec tout ce que l'on pourroit tirer de celle de M. le Prince, et que le marquis de Caracene estoit tout disposé pour envoyer ce renfort à l'Empereur, j'escrivis audict s^r^ de Guitaut que, quoyqu'en partant[2] je luy eusse faict cognoistre que le Roy se contenteroit d'avoir toute l'infanterie de M. le Prince réduite en trois regimens de six ou huit compagnies, dont chacune seroit forte de soixante ou quatre vingts maistres, et que pour le reste des troupes qui formeroient son armée, M. le Prince les pourroit reformer, neantmoins, sur les nouvelles que le Roy avoit receues que le marquis de Caracene se vouloit servir de ce reste de

[1] Ces pièces ne se trouvent pas dans le manuscrit. — [2] Au moment de son départ.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1660. troupes pour envoyer ce secours considerable à l'Empereur, Sa M^té m'avoit commandé de faire sçavoir audict s^r Prince, par le moyen dudict Guitaut, que son intention estoit qu'il conservast toute l'armée sans rien licencier jusques à temps que ledict s^r Prince estant à la Cour, l'on pust concerter et adjuster avec luy ce qu'il seroit plus à propos de faire pour le service de Sa M^té.

J'ay mis entre les mains du sieur Talon cette lettre. Je luy en dis le contenu et luy donnay ordre de l'envoyer audict s^r de Guitaut par courrier expres, à l'instant qu'il seroit arrivé sur la frontiere. Ce que je ne doute pas qu'il ayt executé sans y perdre un moment de temps. et, comme j'ay receu advis de Paris qu'il en partoit le vingt-quatre du passé pour vous aller trouver à Amiens, je m'asseure que M. le Prince aura veu madicte lettre dans tout le 26[1], et qu'il n'aura pas manqué de faire sçavoir au marquis de Caracene la resolution du Roy, à laquelle ledict marquis ne peut faire aucune difficulté, à moins qu'il veuille s'opposer absolument à l'execution de la paix, estant porté expressement par l'article, dont je vous envoie copie, que M. le Prince executera expressement tout ce que le Roy luy ordonnera à l'esgard des troupes qui composoient l'armée qu'il commandoit en Flandres.

Mais ce qu'il aura pu respondre avec quelque raison ç'aura esté qu'aprez le huit de ce mois il ne sera obligé de donner quartier ny subsistance à ladicte armée de M. le Prince, ainsy qu'il a declaré à l'esgard de six regimens de cavalerie que M. le Prince devoit former; ce qui a esté le sujet de la depesche de son courrier, à quoy le Roy pourvoit par les ordres que Sa M^té vous envoye de recevoir toute ladicte armée, vous envoyant un fonds assez considérable pour donner d'abord de quoy subsister à toutes ces troupes dans les lieux où vous les devrez mettre, quand mesme il n'en demeureroit pas un soldat en Flandres.

Ma seule apprehension est que la premiere restitution des places n'ayt esté faicte aprez l'arrivée du sieur Talon. nonobstant qu'on vous

[1] Au plus tard, le 26 décembre 1659.

ayt mandé que les ratifications n'estoient pas encore eschangées, Janvier 1660.
quoyque la nostre fust arrivée sur la frontiere au jour prescrit; mais si le second courrier, qui partit deux jours aprez ledict s^r^ Talon, a faict la diligence qu'il m'a promise, vous verrez par là l'intention du Roy pour surseoir la restitution des places jusques à nouvel ordre.

Enfin je m'asseure que vous aurez faict ce que vous aurez jugé pour le mieux et que vous ne vous serez pas impatienté pour revenir à Paris et entreprendre le voyage de la Cour, sy vous avez creu vostre presence necessaire à la frontiere, comme, à mon advis, elle l'estoit au dernier point, et d'autant plus que le marquis de Caracene est un homme peu facile, advantageux et qui trouve d'ordinaire des difficultez aux choses où il n'y en a point. Vous sçavez aussy que la restitution des places d'Italie, qui devoit estre faicte le trente de novembre, sur laquelle on a reglé les autres restitutions, n'a deub estre executée que le 30 du passé, et tout cela par des contestations que l'on a eues sur le canon de [Verceil][1]; à quoy pourtant il avoit esté pourveu en termes assez formels par le traité de paix.

Vous aurez veu, par la depesche de M. Le Tellier, que, nonobstant les ordres qu'on vous envoye, l'intention du Roy n'est pas que vous regardiez sy par le menu qu'on envoye toutes les troupes de M. le Prince; car il ne faut pas, pour peu de chose, faire un esclat qui retardast un seul moment l'accomplissement d'un sy grand bien, si ce n'est que vous croyiez qu'ils se doivent contenter à moins; car aussy bien n'est-ce pas à prest un establissement qui doive durer, et on pourra le changer à l'advenir selon qu'il sera jugé plus utile pour le service du Roy et mesme plus advantageusement à ladicte campagne.

[1] La copie porte *Verodil.*

CCL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 381. — Minute ou copie du temps. L'original signé, en partie autographe, se trouvait à la bibliothèque du Louvre.

À Mme DE VENEL.

Béziers, 3 janvier 1660.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir promis de parler au duc de Mercœur pour qu'il traite favorablement M. de Venel, Mazarin continue ainsi :

Je vous ay escrit par Robertot[1]. Je ne sçay s'il sera arrivé à temps; mais je vous confirme la mesme chose que je vous ay mandée par luy, qui est qu'il ne faut pas passer à Blois[2], ou qu'il faut absolument avoir l'honneur de voir Madame[3] et de rendre ses respects à S. A. R[4].

Au reste, je suis estonné de voir, par les comptes du sr Colbert, l'argent que mes niepces prennent, et je ne puis croire que ce soit de vostre participation puisque jusqu'à Marianne[5] en use comme il lui plaist. Mon intention est bien qu'elles ne manquent de rien; mais il est bien juste que, quand elles voudront avoir de l'argent d'extraordinaire, j'en aye cognoissance, et alors, je leur feray sçavoir, par vostre moyen, ce que j'estimeray à propos.

Il faut vivre regulierement à Paris; car beaucoup de monde prendra garde à la conduite de mes niepces. Je trouve bon qu'elles se divertissent, mais en sorte que personne n'y puisse trouver à redire. Pour des visites, il faut voir en arrivant la reyne d'Angleterre[6], et y aller tous les mois une fois. Il faut aussy visiter de temps en temps Mme de

[1] Thomas de Grouchy, sr de Robertot.

[2] Les nièces de Mazarin, après avoir été longtemps reléguées à Brouage, avaient obtenu l'autorisation de retourner à Paris.

[3] Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans.

[4] Gaston d'Orléans.

[5] Marie-Anne Mancini.

[6] Henriette de France.

Carignan[1] et Mme de Vendosme[2], et caresser soigneusement mes petits neveux[3]. On peut voir Mme d'Angoulesme la jeune[4], qui est amie de nostre maison et fort vertueuse. Il faudra visiter aussy Mme de Villeroy[5] et Mme de Crequy[6], et je n'entends pas que mes niepces aillent à la comedie que lorsqu'elles le pourront avec une de ces dernieres dames. Janvier 1660.

Quand elles voudront se promener à Vincennes et mesme y coucher, elles le pourront, et c'est tout ce qu'il me semble vous devoir escrire sur ce sujet, vous priant de me mander exactement ce qui se pourra et ne permettre pas qu'elles fassent ou reçoivent d'autres visites, à l'exception pourtant de Mme d'Aiguillon[7], que j'avois oubliée de nommer. Car elle peut et doit estre visitée par mes niepces.

Je vous prie de faire mes recommandations à Hortense[8] et à Marianne, et je souhaite fort que la première songe à me tenir la parole qu'elle m'a donnée, de faire les choses que je luy ay demandées, qui touchent toutes son bien.

[1] Marie de Bourbon.

[2] Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, mariée en 1609 à César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. La duchesse de Vendôme mourut en 1669.

[3] Louis-Joseph de Vendôme et Philippe de Vendôme, fils de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, et de Laure Mancini. Louis-Joseph devint duc de Vendôme, s'illustra à la tête des armées et mourut en 1712. Son frère, Philippe, fut grand prieur de France.

[4] Marie-Henriette de la Guiche, née en 1600, mariée en 1629 à Louis-Emmanuel de Valois, comte de Valois, puis duc d'Angoulême, veuve en 1653, morte en 1682.

[5] Madeleine de Créqui, mariée en 1617 à Nicolas de Neufville, duc de Villeroy et maréchal de France. Elle vécut jusqu'en 1675.

[6] Armande de Saint-Gelais, mariée à Charles III, duc de Créqui. Elle vécut jusqu'en 1709. Saint-Simon en fait un grand éloge.

[7] Il a été souvent question de la duchesse d'Aiguillon dans les *Lettres de Mazarin.*

[8] Hortense Mancini, mariée en 1661 à Charles de la Porte de la Meilleraye, qui prit le titre de duc de Mazarin.

CCLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 388 v°. —
Minute ou copie du temps.

À Mlle MANCINI (MARIE).

Béziers, 3 janvier 1660.

Mme de Venel vous communiquera les choses que je luy escris, qui regardent vous et vos sœurs. Je vous conjure seulement, par l'affection que j'ay pour vous et par la consideration de vostre propre bien, de regler vostre conduite en sorte que vous puissiez conserver l'estime et l'amitié qu'on a pour vous. Cela ne vous sera pas difficile, y apportant l'application et le soin que vous devez. Et d'ailleurs vous pouvez juger à quel point cela vous importe, pour n'y rien oublier.

Il n'y a rien qui puisse tant contribuer à un bon establissement pour vous et à vous conserver l'estime et l'amitié d'une personne[1], que de vous voir prendre une conduite serieuse et tout-à-faict reguliere; vous n'aurez pas grande peine à faire en cela plus que je ne puis souhaiter, car vous avez les qualitez necessaires pour cela, et vous cognoistrez qu'il est de vostre service d'en user ainsy.

Vous avez aussy interest à la conduite d'Hortense; car vous aurez des louanges, si elle est bonne, et autrement l'on vous accusera. C'est pourquoy je vous prie d'en prendre soin, et de la faire souvenir qu'elle m'a promis d'apprendre bien à danser et faire la reverence.

Vostre lettre a esté bien receue[2], et ce que je vous ay faict esperer là-dessus sera infailliblement, vous conduisant comme j'espere que vous ferez.

Je n'ay rien à repliquer à ce que vous m'avez escrit, et je me remets

[1] Mazarin veut évidemment désigner le Roi.

[2] On a vu que Marie Mancini n'avait pas cessé d'écrire à Louis XIV.

à ce que l'evesque de Frejus[1] vous mandera; car, en plusieurs rencontres, je luy diray les choses qu'il sera bon qui viennent à vostre cognoissance. Je vous prie de suivre de point en point ce que Mme de Venel vous dira, de ma part, en conformité de ce que je luy escris, et croyez que personne ne vous ayme avec plus de tendresse que, etc. Janvier 1660.

CCLII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 24 v°. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Béziers, 4 janvier 1660.

Ce mot est pour vous dire à la hate qu'ayant penetré que l'intention du marquis de Caracene estant d'envoyer un grand renfort à l'armée de l'Empereur, qui a envahi la Pomeranie, par le moyen des troupes que M. le Prince licencierait, Sa M^té, qui, par le traité de paix, a droit d'en disposer en la maniere que bon lui semblera, faict sçavoir à M. le Prince que son intention est que toute ladicte armée passe en France et envoye à M. de Turenne les ordres de la recevoir; mais, comme en mesme temps il faut pourvoir à la subsistance de ces troupes-là, je vous prie de vouloir, au plus tard vingt-quatre heures apres avoir reçu ce billet, faire remettre ès-mains de l'Extraordinaire[2] la somme de quarante mille escus, et j'escris au sieur de Villacerf de faire en sorte qu'elle soit voiturée sans aucun delai. Je vous tiendrai compte de cette somme sur ce que vous devrez donner en ce mois de janvier, et je m'asseure que vous n'oublierez rien pour executer une chose qui est de la derniere consequence.

[1] Zongo Ondedei, parent de Mazarin et des Mancini.

[2] Du trésorier de l'extraordinaire des guerres.

CCLIII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148. — Original signé et en grande partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Montpellier, 7 janvier 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 7 du mois passé qui ne contient que les trois points que ledict chancelier de Neubourg vous avoit communiquez par ordre de M. le duc son maistre, sur lesquels, apres luy avoir tesmoigné que Sa M[té] a extremement agreé la deference entiere qu'il faict paroistre pour toutes les intentions de Sa M[té] et l'avoir asseuré qu'elles n'iront jamais qu'à son plus grand bien, vous lui direz, sur le premier, que S. A. ne pouvoit mieux respondre qu'Elle a faict à la demande de M. l'evesque de Munster[1] de quelques assistances, c'est-à-dire qu'il falloit auparavant se resoudre d'entrer dans l'alliance, non seulement avec les Electeurs et princes confederez, mais aussy avec les couronnes (de France et de Suede), et qu'alors toute l'alliance[2] prendra grand soin de ses interests.

Sa M[té] estime aussy qu'il ne faut pas entierement rejeter les propositions d'accommodement qu'a faict ledit evesque entre M. l'Electeur de Brandebourg et ledict sieur duc [de Neubourg]; mais que, comme dans la conjoncture presente des affaires, il y a apparence que ledict sieur Electeur ne les fait faire que pour nous endormir et tascher de s'asseurer que, pendant qu'il attaque la Pomeranie avec les armes de l'Empereur et les siennes, il ne sera point attaqué par celles du Roy et dudict sieur duc et des autres alliez dans l'Estat qu'il possede au delà

[1] Christophe-Bernard van Galen, prince-évêque de Munster, surnommé le «Fléau de Munster, Deventer, Groningue et autres lieux», soudard en robe et en mitre, pillard et sanguinaire, qui mourut à 72 ans, après 28 ans de règne, au moment de la paix de Nimègue.

[2] Par le mot *alliance*, il faut entendre la *Ligue* du Rhin, organisée en 1658.

de l'Elbe, il importe extremement de ne pas donner cette asseurance ny le liberer de cette crainte. C'est pourquoy il semble qu'il faille renvoyer cet accommodement à estre conclu avec le general[1] que le Roy et le roy Catholique veulent procurer dans l'Empire, si ce n'est que, l'esperance de cet accommodement estant perdue, il y eut lieu de detascher par un accord particulier ledict Electeur d'avec l'Empereur. A quoy pourtant je ne voy guere d'apparence, et en ce dernier cas, le Roy s'entremettroit volontiers pour l'ajustement des differends de la succession de Cleves entre ces deux princes. M. le duc de Neubourg ne doutera pas qu'il ne trouvast son compte bien advantageux, veu l'affection que le Roy a pour luy. Janvier 1660.

Sur le second [point], pourveu que M. l'Electeur de Treves veuille entrer dans l'alliance aussy bien avec la Suede qu'avec la France, il n'y aura pas de difficulté de le recevoir; mais je doute fort qu'il le fasse ny mesme avec cette couronne (avec la France) seule, quand on le prendroit au mot; ce qui n'arrivera pas. Car j'ay des advis certains de la cour de Vienne qu'il y a faict donner depuis peu de nouvelles asseurances de ne prendre aucune resolution en toutes affaires que [celles][2] que l'Empereur luy prescriroit.

Sur le troisieme [point], il faut consulter MM. les ministres de Suede. Il semble, par la raison cy-dessus, qu'il faut eluder cette neutralité que proposoient MM. de Brunsvig (*sic*), afin que M. l'Electeur de Brandebourg, poursuivant sa pointe en Pomeranie, ne soit pas asseuré par cette neutralité de ne pouvoir recevoir aucun mal du costé de deçà.

J'escris aujourd'huy en Flandres au sieur Talon, intendant des armées du Roy, afin qu'il serve en tout ce qui sera du credit de Sa M^té^ M. le comte de Holac[3] pour les interests qu'il a en ce pays-là, dont la

[1] L'accommodement général.

[2] Le déchiffrement porte *ceux*.

[3] Jules, comte de Holac ou Olac, transformation à la française du nom de Hohenloe, avait été nommé maréchal de camp en 1652. Les Hohenlohe étaient, à cette époque, comtes du Saint-Empire, à Gleichen, depuis 1631. Ils devinrent princes en 1764.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1660. deputation[1] m'a escrit, et je luy adresse une copie du memoire dudict comte, le chargeant tres-expressement d'en prendre grand soin et de me faire sçavoir de temps en temps ce qu'il y advancera et quelle sorte de difficultez il y pourra rencontrer, afin que je les surmonte, escrivant à Madrid mesme, s'il est necessaire. Ledict comte verra bien que c'est presentement tout ce qui s'y peut faire.

J'avois desja veu la mesme relation que vous m'avez adressée de la conference tenue entre les ministres de la maison de Brunsvig, le sieur Desminieres me l'ayant fait tenir. Cette affaire-là ne va pas bien; mais comme la pluspart de leurs raisonnemens sont fondez sur ce qu'ils croient que, tant que les alliez verront le peril esloigné de leurs Estats, ils ne se mettront guere en peine de ce qui se passe pres de l'Elbe, il est à presumer que tout changera lorsqu'ils sçauront, par la depesche qu'a portée le sieur de Hautepene, de quelle maniere le Roy considere les affaires d'Allemagne, et ce que Sa M[té] est resolue de faire pour la preservation de tous les interests de ses alliez. Jusques là il n'y avoit rien à faire que ce que vous avez de vous-mesme escrit tres-judicieusement audict sieur Desminieres. A quoy je me remettray en respondant à sa lettre.

Je ne vous dis rien sur tout ce que vous me mandez s'estre passé entre vous et le sieur de Forbourg touchant les nouvelles instances de l'Empereur à M. l'Electeur de Mayence pour la translation de l'assemblée à Ratisbonne, ne doutant point que Son Altesse Electorale ne tienne fidelement au Roy tant de paroles qu'Elle luy a données de n'y pas consentir particulierement apres la reception de la depesche qu'a portée le sieur de Hautepene.

[1] La députation de la ligue du Rhin, qui était réunie à Francfort.

CCLIV.

Aff. étr., France, t. 289, f° 41. — Minute avec corrections autographes.

AU SURINTENDANT.

Arles[1], 11 janvier 1660.

Je m'estonne que nous n'ayons pas receu de vos nouvelles depuis que vous estiez à Lyon, quoyque je sçache qu'il y a desja assez de temps que vous estes arrivé heureusement à Vaux[2]; ce qui m'a delivré de l'inquietude que j'avois que la longueur et les incommoditez de vostre voyage n'alterassent encore la santé de M[me] la Surintendante.

J'escris au s[r] Colbert qu'il doit retirer cinq cent mille livres sur le don des[3] trois millions de Languedoc, dans lequel est compris le don des villes de cette province-là pour le mariage du Roy. Je vous prie de donner des ordres en cette conformité[4].

Ce pendant nous taschons de trouver en ces quartiers-cy de l'argent pour les despenses les plus pressées, et outre celuy qu'on a desja emprunté, M. de Castres[5] m'a promis de me faire donner encore deux cent mille livres; mais vous sçavez qu'on ne sçauroit rien faire sans avoir les quittances du tresorier de l'Espargne, que je suis surpris que vous n'ayez pas encore envoyées, puisque vous m'avez mandé que vous le feriez aussytost aprez vostre retour.

On ne peut pas se dispenser de faire payer une autre[6] monstre aux gardes françoises et suisses, qui sont auprez du Roy en ce pays-

[1] Le Roi avait fait son entrée à Arles le 13 janvier; il en partit le 16 pour Aix.

[2] Vaux-le-Vicomte, où Nicolas Fouquet possédait un château célèbre.

[3] Les mots *don* et *des* sont écrits en interligne, de la main de Mazarin.

[4] Le passage depuis *dans lequel* jusqu'à *conformité* est écrit de la main de Mazarin, partie en interligne et partie sur la marge.

[5] Charles-François d'Anglave-Boursemont, d'abord évêque d'Aire, avait été transféré à Castres en 1657. Il fut nommé archevêque de Toulouse en 1662 et mourut en 1669.

[6] Le mot *autre* est écrit sur la marge, de la main de Mazarin.

Janvier 1660. cy[1]: car vous jugez bien qu'ils ne peuvent pas subsister sans argent à la suite de la Cour, et d'autant qu'on les contraint avec severité à une exacte discipline[2]. C'est pourquoy je vous prie d'y pourvoir sans delay et de faire remettre de mesme entre les mains du tresorier de l'Extraordinaire au moins cinq cent mille livres pour la subsistance des troupes, qui doivent sortir des places de Flandres, outre les quarante mille escus, que je vous ay desja mandé de faire donner pour celles de M. le Prince; ce que vous pourrez prendre sur le mois de janvier, et pour le surplus des huit cent cinquante mille livres que vous devez fournir, ce sera[3] pour le petit comptant. Je vous feray sçavoir, de temps en temps, à quoy ce fonds devra estre employé. Il est important que vous envoyiez icy au plus tost un commis de M. de Guenegaud[4], avec un fonds pour les [residences][5] et voyages, au moins pour trois mois. Comme ils se monteront fort haut, durant ce temps[6], je vous prie de ne rien divertir des trente mille livres qui ont esté ordonnez jusqu'à present pour cette despense.

CCLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 412. — Minute de la main de Roussereau.

À TURENNE.

Tarascon[7], 13 janvier 1660.

(EXTRAIT.)

Vous m'avez faict grand plaisir de me depescher exprez pour m'advertir que vous aviez envoyé à Bruxelles le sieur Talon et que vous luy

[1] La phrase incidente, depuis *qui* jusqu'à *pays-cy*, est en interligne et de la main de Mazarin.

[2] La fin de la phrase depuis *et d'autant* est écrite en interligne, de la main de Mazarin.

[3] Les mots *ce sera* sont écrits en interligne, de la main de Mazarin.

[4] Henri de Guénégaud, secrétaire d'État.

[5] Mazarin a écrit de sa main *residens*, en interligne, pour *residences*.

[6] Les mots *durant ce temps* sont autographes et écrits en interligne.

[7] La Cour s'était rendue de Montpellier à Nîmes, où elle arriva le 9 janvier 1660; de Nîmes, elle alla à Tarascon.

aviez adressé à temps d'autres instructions sur ce qu'il devoit faire avec le marquis de Caracene, sur ce que je vous avois escrit pour l'affaire de St Venant; car j'estois en peine de ce qui avoit esté faict le 27 du mois passé, auquel jour on devoit faire la premiere restitution des places. Janvier 1660.

J'espere que vous aurez receu à present la depesche de M. Le Tellier et la mienne sur ce qui regarde les troupes de M. le Prince[1], et que vous aurez trouvé facilité à l'execution des pretentions du Roy, puisqu'outre qu'il a esté aussy arresté par le traité de paix, je suis asseuré que ledict sr Prince en aura escrit en termes si pressans au marquis de Caracene qu'il n'aura pas apporté la moindre difficulté à faire de bonne grace ce qui est de la justice et à quoy il est obligé, à moins qu'il voulust, de gaieté de cœur, faire des obstacles à l'execution de la paix.

Au surplus, je vous diray, avec la liberté dont je vous parle sur toutes choses, que vous avez grand tort d'avoir la moindre inquietude pour les affaires qui vous regardent et particulierement dans celle que vous m'avez tesmoigné souhaiter[2], avant mon depart de Paris, et à laquelle vous craignez que l'arrivée de M. le Prince à la Cour ne porte prejudice. Il me semble d'avoir vescu avec vous d'une maniere qui vous devroit obliger à prendre tousjours la derniere confiance en moy, puisque, sans parler de la cognoissance que j'ay de vostre merite et des services que vous avez rendus à l'Estat, j'ay une amitié et une estime singulieres pour vous, dont je vous responds que chacun est entierement persuadé et qu'on le sera tousjours de plus en plus, puisque je ne me lasseray jamais de vous louer en toutes les choses qui pourront reussir à vostre satisfaction par mes soins et par mon credit[3].

[1] Voy. ci-dessus, p. 452, la dépêche du 3 janvier 1660, adressée à Condé.

[2] Quelle était cette affaire? Probablement la nomination de Turenne comme maréchal général.

[3] Cette lettre est une de celles qui prouvent combien se sont trompés les historiens qui ont prétendu que, depuis la bataille des dunes, Mazarin s'était montré malveillant envers Turenne.

Janvier 1660. M. le Prince est un grand homme et a des qualitez fort considerables; mais je vous puis dire hardiment, sans luy faire aucun tort, que vous ne devez rien esperer ny craindre de ses bons ou mauvais offices auprez du Roy; et vous devez croire, ce me semble, qu'au premier abord qu'il va faire à present à la Cour, il ne songera qu'à ses affaires particulieres et surtout à pratiquer tous les moyens imaginables pour s'asseurer de la bienveillance de Sa M^té^ aprez ce qui s'est passé.

Vous pouvez donc avoir l'esprit tout-à-faict en repos et estre persuadé que vous me trouverez, en cette rencontre, aussy passionné et effectif pour vostre service que j'ay eu le bonheur de l'estre en toutes les autres qui se sont presentées par le passé.

Mazarin lui parle ensuite des mesures qu'il faudra prendre pour l'exécution de la paix en Flandres. Il insiste sur la nécessité de réprimer énergiquement les pilleries et violences commises par Bellefonds, et qui ont mis les peuples de ces contrées au désespoir. Il revient, dans un *post-scriptum*[1], sur la confiance que Turenne doit avoir en lui :

Si vous estes persuadé au point que vous le devez estre que vous n'avez un amy plus ferme et plus veritable que je le suis, ny un serviteur plus sincere et asseuré, vous n'aurez pas grande peine à croire que je ne perdray jamais aucune occasion de vous en donner des marques, tant que j'auray le credit et le moyen de le faire. Le temps vous confirmera cette verité de plus en plus, et je suis en doute si vous recevrez plus de satisfaction des graces que le Roy vous fera, à ma tres-humble supplication, que moy à vous les procurer[2].

[1] Ce *post-scriptum*, ou *addition*, comme porte le manuscrit, est au folio 411 v°.

[2] L'*addition*, ou *post-scriptum*, était probablement autographe. La copie, qui est transcrite dans notre manuscrit, est d'une autre main que celle de Roussereau.

CCLVI.

Aff. étr., France, t. 284, f° 44. — Minute en grande partie de la main de Lionne.

À M. DE NOUVEAU[1].

[Aix][2], 18 janvier 1660.

J'ay receu des advis certains qu'il y a, dans Madrid, un religieux français de l'ordre de S[t] Dominique, appelé le pere Jean Faure, bachelier de Paris, mais de la province et du couvent de Lyon, lequel s'y mesle de plus d'affaires qu'il ne seroit besoing et entretient la correspondance avec de mauvais François. Comme il importe au service du Roy que Sa M[té] soit, à toutes fins, informée de leurs desseins, je vous prie de donner ordre de faire prendre toutes les lettres qui viendront avec les adresses que je vas vous dire, qui sont celles dudict pere, suivant les advis que j'ay :

Al senor Huart mercador librero ou libraro San Sebastian ;

A M. Petit, marchand libraire, à Bayonne ou à S[t] Jean-de-Luz ;

A M. Philippe Bergolli, sellier, demeurant en la rue du Petit Judas, à Bourdeaux (*sic*), ou au maistre des postes ;

A M. Joly, marchand libraire, rue S[t] Jacques, à Paris.

Vous trouverez aussy cy-jointe l'empreinte du cachet dont se sert ce religieux ; et ainsy il vous sera facile de trouver à point nommé, par tous les ordinaires, ce qu'on desire.

J'ai receu toutes vos lettres, et je vous remercie du soin que vous prenez de m'informer des choses qui viennent à vostre cognoissance, et [je vous prie] de faire tousjours un estat asseuré de l'amitié du C (cardinal)[3].

[1] On a déjà vu que Jérôme de Nouveau était directeur général des Postes.

[2] La Cour arriva à Aix le 17 janvier et y resta jusqu'au 4 février. Mazarin y était encore le 5, comme le prouve sa correspondance.

[3] Le dernier paragraphe n'est pas de la main de Lionne.

CCLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 1. — Copie du temps.

À M. DE BOUCHU[1] (*SIC*).

Aix, 19 janvier 1660.

L'embarras du voyage et des affaires m'a empesché de respondre plustost aux deux lettres que vous m'avez escrites sur l'obstacle que les Eleus[2] de la province apportoient au recouvrement des deniers que devoit produire le don des villes de Bourgogne pour les frais du voyage du Roy, et sur le proceder de quelques particuliers du parlement de Dijon, qui marquoient encore le venin qu'ils conservoient dans leur cœur, quelque indulgence que Sa M^té eust eue pour leurs premieres fautes[3].

Pour le premier point, M. de la Vrillière[4] vous a deu faire sçavoir les intentions du Roy, qui estoient de rendre responsables lesdicts Esleus en leur propre personne du payement du don que lesdictes villes devaient faire. Et pour l'autre [point], Sa M^té n'a pas jugé à propos d'esloigner encore des conseillers du parlement de Dijon dans le mesme temps qu'Elle faisoit la grace à ceux qui estoient exilez de les rappeler. Mais j'escris à M. le Premier President[5], que si les sieurs Le Goust[6],

[1] Claude Bouchu (le manuscrit l'appelle *M. de Bouchu*), reçu maître des requêtes en 1654, nommé intendant de Bourgogne en 1656. Il mourut en 1683.

[2] On a déjà dit que l'on appelait *Élus*, dans l'ancienne monarchie, des magistrats qui asseyaient les tailles (ou impôt sur le revenu) de leur circonscription, arbitrairement, d'après ce qu'ils estimaient que chaque paroisse pouvait payer. Ils formaient un tribunal nommé *Élection*.

[3] Plusieurs conseillers du parlement de Dijon avaient été exilés en 1658, puis avaient obtenu leur rappel.

[4] Marquis de la Vrillière, secrétaire d'État.

[5] Nicolas Brûlart, ou Bruslart. La lettre au premier Président, en date du 19 janvier 1660, se trouve aux *Analyses*.

[6] Dans les notes sur le parlement de Dijon publiées dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV* (t. II, p. 106-107), on lit : «Le Goux (*sic*), assez bon sens, d'une capacité commune; homme de cabale;

Berbis (ou Beslin)[1] et Malteste[2] ne changent de sentimens et de conduite, ils pourroient bien resveiller le souvenir du passé et recevoir la punition qu'ils ont alors evitée. Je croy que cela les rendra sages, et s'il y a quelque chose à faire de plus pour le [service][3] de l'autorité du Roy, ou pour le vostre, vous n'aurez qu'à me le mander. Cependant je demeure, etc. Janvier 1660.

CCLVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 5 v°. — Minute ou copie du temps.

AU DUC DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL.

Aix, 19 janvier 1660.

Le Roy, en consentant à la paix avec l'Espagne au milieu des prosperitez dont les armes de Sa M[té] estoient accompagnez, ne s'est pas seulement proposé de sacrifier les advantages qu'il pouvoit justement esperer, dans la continuation de la guerre, au repos de ses peuples[4]; mais encore de se mettre en estat de pouvoir plus aysement contribuer à la pacification des troubles qui agitent les royaumes du Nord[5] et à restablir la tranquillité dans toute l'Europe et particulierement en

opposé à toutes les affaires du Roy, et en fait gloire», etc.

[1] Dans les notes du parlement de Dijon (*ibidem*), on lit : «Le Belin (*sic*, au lieu de *Beslin* ou *Berbis*), d'une capacité médiocre; l'esprit bon, mais un peu souple et de peu de seureté; peu affectionné au service du Roy; fut relégué, en 1658, après l'interdiction du département, etc.».

[2] *Ibidem* (p. 108) : «Maleteste, d'un esprit rude et arresté; assez capable, peu affectionné au service du Roy».

[3] Mot douteux.

[4] Mazarin répond ici au reproche qui lui a été adressé par S[t]-Évremond et d'autres écrivains, d'avoir sacrifié l'intérêt de la France en ne poursuivant pas la guerre.

[5] La guerre de la Suède et du Danemark fut, en effet, terminée par le traité de Copenhague, conclu le 27 mai 1660 (v. st.), en partie sous la médiation de la France. La paix d'Oliva entre la Suède, la Pologne et leurs alliés fut aussi signée, en mai 1660, par la médiation de la France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1660. Allemagne, et comme V. Alt. a tousjours tesmoigné beaucoup de zele pour le bien public et pour celuy de sa patrie, je ne doute point qu'Elle n'ayt eu beaucoup de joye de la conclusion du traité entre les deux couronnes [de France et d'Espagne], qui estoit un pas si necessaire pour y parvenir.

Leurs Majestez ont receu avec beaucoup d'estime les asseurances que vous leur en avez faict donner, et la Reyne se sentant obligée de la priere que vous luy avez faicte en mesme temps d'imposer le nom de baptesme à la petite princesse qui vous est née[1], a envoyé les ordres necessaires au sr de Gravel pour faire cette ceremonie, de sa part; et, en mon particulier, je me tiens si glorieux des marques que V. Alt. a eu agreable de me donner de son estime et de sa bienveillance sur ce sujet de la conclusion de la paix, que je ne sçaurois assez luy en exprimer ma recognoissance ny avec quelle passion j'embrasseray tousjours les occasions de luy faire cognoistre qu'on ne peut estre plus que je suis, de V. Alt., etc.

CCLIX.

Bibl. nat., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 135.

À J.-B. COLBERT.

A Aix, le 21 janvier 1660.

En response de ce que Lescot[2] et sa fille m'ont escrit, vous luy direz que je me remets à ce qu'il resoudra à l'esgard de l'achat des six diamans brutes qui pesent environ 71 karats et que j'approuveray la resolution qu'il prendra, vous priant, en cas qu'il les achete, de luy donner l'argent qui sera necessaire pour les payer.

Je suis bien aise de l'ordre que Lescot a donné pour me faire

[1] Anne-Sophie de Brunswick-Wolfenbüttel, née le 29 octobre 1659, du mariage d'Antoine-Ulrich, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et d'Élisabeth-Julienne de Holstein-Norbourg. — [2] Il a été plusieurs fois question, ci-dessus, de cet orfèvre de Mazarin.

achetter toutes les galanteries des Indes[1] dont il me parle dans sa lettre, et j'auray grand plaisir de trouver tout cela à Paris à nostre retour, car on sera obligé de s'en servir à divers usages, et vous luy direz qu'il mette en quelque chambre de mon logis ce qu'il a faict achetter presentement avec ce qu'il a deja eu, afin qu'à mon retour je puisse voir le tout en mesme temps. Janvier 1660.

Il sera difficile que Lescot reçoive de la Reyne de l'argent par advance des galanteries qu'il a preparées par ordre de Sa M^té^. Mais lorsqu'il viendra icy, Sa M^té^ donnera ordre qu'il soit payé en argent comptant et on aura esgard à l'advance de l'argent qu'il aura faite pour préparer toutes lesdictes galanteries.

Il me mande que nonobstant tout l'argent que je luy laissay entre les mains et ce que vous luy avez faict payer en diverses fois suivant les ordres que je vous en ay donnez, je lui dois encore quarante six mille livres. J'ay peine à croire que la somme puisse aller là, et luy devant d'ailleurs rendre une partie des choses qu'il m'a envoyées, ma debte diminuera d'autant. Cependant, estant juste de l'assister, je vous envoye un billet de dix mille escus adressé au s^r^ de Villacerf, et vous prendrez soin de retirer cette somme et de la donner à Lescot de ma part, et en cas que led^t^ s^r^ de Villacerf fust obligé de retarder quelques jours à la payer, je vous prie de la faire advancer, afin que Lescot s'en puisse promptement servir.

Il me mande aussy qu'il aura de la peine à exécuter l'ordre que vous luy avez donné de faire un amas de bracelets, de pendans d'oreilles et de monstres pour porter icy, afin qu'on en pust choisir ce qui seroit de plus beau pour mettre dans le present qu'on envoyera à la nouvelle Reyne; car il me marque qu'on ne peut avoir ces choses là sans les acheter argent comptant, et comme il est absolument nécessaire d'avoir de ces bagatelles là pour former en partie ledict présent qu'on doit envoyer avec d'autres choses de prix à la dicte Reyne avant

[1] On a déjà fait remarquer que ce nom s'applique surtout, dans la correspondance de Mazarin, aux Indes occidentales, ou Amérique.

Janvier 1660. qu'elle entre en France, il faut que vous adjustiez avec luy les moyens qu'il faudra tenir pour qu'il puisse apporter ce que j'ay demandé, et peut estre en faisant diligence et promettant quelque petit gain aux orfèvres, qui ont de ces choses là, ils consentiront à les luy donner pour les porter icy. En tout cas, il faut la diligence necessaire pour cela, et au pis aller il faut qu'il achete ce qu'il trouvera de plus joly, et Lescot ne pouvant pas advancer l'argent pour cela, vous l'assisterez de la somme qui sera nécessaire. Bien entendu qu'en ce cas il ne devra rien gagner sur les choses qu'il achetera moyennant l'argent qu'on luy mettra entre les mains.

Vous remarquerez que cet argent doit estre pris sur les sommes qu'on vous met entre les mains pour les despenses qui doivent estre faictes pour le mariage du Roy.

Vous direz en outre audict Lescot qu'à l'esgard de la proposition que sa fille a faicte d'acheter des diamans pour une paire de pendans d'oreille en la manière qu'elle m'escrit, j'attendray qu'il me mande sa pensée aprez qu'il les aura veus, et je luy feray sçavoir alors ma resolution.

Je viens de relire la lettre que la fille de Lescot m'a escrite, et je trouve qu'elle avoit desjà asseuré de pouvoir fournir une partie des choses que j'avois demandez pour mettre dans ledict present; ainsy il sera plus facile à Lescot d'executer ce que vous ay mandé là dessus.

CCLX.

Arch. de Brissac. — Copie communiquée par M. de Lépinois.

AU DUC DE NAVAILLES.

[Aix], 25 janvier 1660.

Bien que je pense avoir déja respondu à la lettre que le s[r] de Gomont m'a rendue de vostre part du 10[e] de ce mois, je ne laisseray pas d'en accuser la reception par ces lignes et d'y faire encore un mot de

response; je suis très aise de la satisfaction que vous avez eüe des soins et de la conduite dud[t] s[r] de Gomont. C'est un malheur que le feu se soit pris aux magasins de Valence, mais il faut loüer Dieu de ce qu'il n'est arrivé qu'après la restitution des places. Janvier 1690.

Quant à ce qui est des intentions de M. le duc de Mantoüe sur le faict de l'accommodement[1], il ne vous sera pas difficile de vous en esclaircir, maintenant que vous avez de quoy satisfaire à toutes les choses qu'il peut raisonnablement désirer. Si elles sont telles que les s[rs] de la Rabliere et de Sibourg vous ont rapporté, je tiens ce prince bien malheureux! Car, asseurément, quoy qu'on luy puisse dire, il n'y trouvera pas son compte.

Il ne seroit pas juste que l'on vous retinst plus longtemps de delà[2] en cas qu'il n'y ayt rien à faire. C'est pourquoy, si vous recognaissez que M. de Mantoüe tire de longue ou que, d'ailleurs par quelque obstacle recherché, on ne veuille pas conclure, le Roy trouve bon que vous vous en veniez, laissant à M. l'ambassadeur Servien la negociation en l'estat quelle sera. Je suis..., etc.

(*Post-Scriptum.*)

Je vous prie de ne vous servir pas de la permission que le Roy vous donne de revenir si vous croyez que vostre presence de delà puisse servir à l'accoustement[3] (*sic*) de l'affaire que vous avez entre les mains, car, en ce cas, Sa M[té] veut que vous continuiez vostre demeure de delà encor pour quelque temps.

[1] Avec le duc de Savoie.

[2] En Italie.

[3] Ce mot paraît avoir été écrit pour *accommodement*.

CCLXI.

Bibl. nat., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 12 v°. — Minute.

À TURENNE.

Aix, 27 janvier 1660.

Il n'y a qu'à approuver tous les ordres que vous avez donnez au s^r Talon, du Quesnoy, en l'envoyant à Bruxelles, et la maniere dont vous avez escript à son frere [1] qu'il devoit parler aux deputez, qu'a envoyez le marquis de Caracene, touchant les troupes de M. le Prince.

Ces deputez font une ostentation assez inutile en pressant la restitution des places, parce qu'ils sçavent bien qu'elle doit estre precedée par l'eschange des ratifications qui n'est pas encore faicte, sans qu'on nous en puisse imputer le retardement, puisque celles du Roy sont arrivées à la frontiere la veille du jour qui avoit esté arresté pour cela, et que celles d'Espagne n'y sont arrivées que depuis peu; et mesme on a esté assez surpris par une lettre qu'escrivoit icy le baron de Vatteville aprez les avoir receues, qu'avant que de faire cet eschange, il avoit ordre de retirer de nous certains papiers qui regardoient ce qui avoit esté traité à Paris avec le s^r de Pimentel [2]; ce que l'on n'avoit pas pu prevoir; et quoy que ce fust une chose assez superflue, puisque tout ce qui a esté faict à Paris a esté annulé par le traité que nous avons signé, don Louis de Haro et moy, on n'a pas laissé d'envoyer aussitost ces papiers, et nous attendons de moment à autre le courrier qui doit apporter la ratification du roy d'Espagne pour faire publier la paix, dont vous serez averti en diligence, et recevrez ordre en mesme temps de faire faire la restitution des places à huict jours de distance l'une de l'autre, comme on en est convenu; et si l'on a faict celle des places d'Italie et du Castelet, avant que les ratifications fussent

[1] Philippe Talon, intendant de l'armée de Flandre. [Voy. la table du tome IV des *Lettres de Mazarin*, au mot *Talon* (Philippe).] — [2] Ces négociations avaient eu lieu au commencement de l'année 1659.

eschangées, c'est parce que l'on l'avoit ainsy stipulé par le traité et que l'on avoit mesme mis principalement pour cela un intervalle assez long entre la signature et la ratification. Janvier 1660.

Je vous mande tout ce que dessus non seulement pour vostre information, mais afin que vous ayez de quoy convaincre ceux qui voudroient respandre dans le public que c'est nous qui esloignons l'exécution de la paix, et vous pouvez asseurer hardiment que le courrier qui a dict que nous l'avons retenu huict jours en France, est un fripon, ou qu'il faut qu'on le fasse parler ainsy malicieusement. Ce que j'escris aussy au s^r Talon, afin qu'il parle dans la mesme conformité à ces deputez de Bruxelles.

M. Le Tellier vous envoye l'extrait de l'article du traité qui regarde les personnes, afin que le marquis de Caracene voye par là que l'on est bien convenu, de part et d'autre, de rendre les prisonniers sans rançon, mais que l'on est aussy obligé, quand on les mettra en liberté, de payer comptant la despense qu'on verifiera que l'on a faicte pour leur nourriture pendant leur prison. Aprez quoy je m'asseure qu'il n'y apportera point de difficulté.

Je considereray tousjours fort vostre recommandation sur toutes choses; mais sur le sujet de M. le prince de Tarente[1], vous voulez bien que je vous dise, avec ma franchise ordinaire, qu'il me semble qu'il eust été de la bienseance qu'il eust escrit icy un mot sur la permission qu'il désire [obtenir] de venir à la Cour. Vous sçavez que, quand le Roy le fist arrester, ce fust avec justice, et lorsque Sa M^té luy accorda sa liberté, ce fust une grace que je luy procuray. Cependant je

[1] Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente, né en 1621, neveu de Turenne par sa mère, Marie de La Tour, élevé en Hollande chez son grand-oncle, le prince d'Orange, vint en France en 1647 et suivit, durant la Fronde, la fortune du prince de Condé. Les États de Hollande le firent gouverneur de Bois-le-Duc et général de leur cavalerie. Il rentra en France en 1655, fut arrêté et passa plusieurs mois en prison. Il mourut en 1672, deux ans avant son père; en 1670, il s'était converti au catholicisme. Sa veuve, Amélie de Hesse-Cassel, fille du landgrave de Hesse, que Mme de Sévigné appelle «la bonne Tarente», se retira à Francfort après la révocation de l'Édit de Nantes.

Janvier 1660. n'ay depuis receu de luy aucune civilité, et il a affecté d'en user avec une fierté, dont je ne sçay pas bien la cause. Je m'asseure donc que vous trouverez bon que j'attende que s'il s'adresse à moy pour luy rendre les offices qu'il souhaite pour son retour[1], et que cela ne vous fera pas [penser][2] que je n'aye toute la deference possible pour vos prieres.

Les affaires d'Angleterre changent si souvent de face qu'il est difficile d'y asseoir un fondement certain. Le milord Germyn et l'abbé de Montaigu sont encore revenus à la Cour pour m'informer plus particulierement de tout ce qui se passe; et comme j'espere de vous voir bientost, je remets à vous entretenir de vive voix sur ce sujet, et en attendant je vous diray seulement qu'on ne fera aucun pas en cette affaire qu'il ne soit bien mesuré et sans aucune precipitation.

Je n'avois point douté que M. le Procureur general[3] ne receust fort civilement le compliment que vous luy envoyeriez faire. Il doit arriver icy ce soir ou demain. J'espere que nous serons satisfaicts l'un de l'autre, et je vous manderay, par la premiere occasion, ce qui se sera passé.

CCLXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 53 C, f° 15 v°. — Minute.

AU SURINTENDANT.

Aix, 27 janvier 1660.

J'ay receu vos deux lettres des 14 et 19 de ce mois, qui me donnent de nouvelles matieres de louer vos soins et de vous remercier de la ponctualité avec laquelle vous avez executé les choses dont je vous avois prié. Je feray tout ce qui me sera possible pour vous soulager de mon costé; mais je vous conjure que rien [n'] apporte de faute au

[1] Mot douteux. — [2] On peut comparer les *Mémoires du prince de Tarente* (Henri-Charles de La Trémoïlle), p. 219 et suiv. de l'édition de 1767.

[3] Nicolas Fouquet, le Surintendant, qui était en même temps procureur général au Parlement, depuis 1650.

payement des huit cent cinquante mille livres que vous m'avez promis Janvier 1660
de fournir reglement par mois; car, moyennant cela, je tascheray, sans neantmoins respondre que j'en vienne à bout, de pourveoir à toutes les depenses auxquelles ce fonds est destiné, et que vous sçavez qui se montaient autrefois à plus de vingt six millions par an.

Comme je prevoy qu'il faudra faire quantité de voyages remys à nostre retour à Paris, je vous replique qu'il ne faut point divertir à aucune autre chose les dix mille escus par mois qui ont esté affectez à cette dépense-là; mais, aprez nostre retour, on la pourra réduire à moins, ainsy que je vous ay dict.

Vous avez veu ce que je vous ay mandé touchant le renouvellement de la ferme des gabelles et ce que je vous ay proposé de faire publier des ordonnances contre le faulsonnage[1], lesquelles pourroient estre accompagnées des lettres du Roy et mesme des miennes aux gouverneurs, afin qu'ils tiennent la main à les exécuter avec severité. J'attendray vostre response là-dessus. Cependant, afin de ne laisser pas l'action du commandant de la marine et du s[r] du Clodoré impunie, on envoye ordre de les arrester, et le moindre chastiment qu'ils doivent attendre dans la suite, c'est d'estre cassez, et que cet exemple empesche les autres d'en user de mesme.

Quand je ne sçaurois pas que le s[r] Ladvocat[2], maistre des comptes, est un fort bon serviteur du Roy et qui a signalé son zele en toutes les rencontres, ce que vous me mandez en sa faveur m'obligeroit à le proteger. J'escris à M. le Premier President[3] et à M. Talon[4] sur la difficulté que l'on faict au Parlement à la reception de son

[1] Faux-saulnage ou fraude et contrebande sur l'impôt du sel, qui rapportait alors, à lui seul, presque autant que toutes les contributions indirectes ensemble. Par suite de cet impôt, le sel en était venu à coûter 10 sous la livre, — soit trois francs en monnaie actuelle, — au lieu des 10 centimes qu'il coûte aujourd'hui. (Voy. notre ouvrage, *Richelieu et la Monarchie absolue*, Administration générale, t. II, p. 274.)

[2] Nicolas Ladvocat, maître des comptes. M[mes] de Pomponne et de Vins, souvent citées dans les *lettres de M[me] de Sévigné*, étaient ses filles. Nicolas Ladvocat mourut en 1662.

[3] Guillaume de Lamoignon.

[4] Denis Talon, fils d'Omer Talon, était avocat général au parlement de Paris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1660. fils[1] en la charge de maistre des requestes, que[2] je trouve sans aucun fondement de justice; et sur ce sujet, je vous diray que je pretends, lorsque nous serons à Paris, examiner plus à fond avec vous le moyen d'empescher que ceux qui ont servi honnestement et utilement en des affaires de finances, ne soient pas exclus, comme ils sont, de l'entrée en des compagnies souveraines.

Vous avez bien fait de dire à M[r] de Nogent[3] qu'il devoit prendre garde à sa conduite; mais si luy, Machault[4], ou d'autres continuent à brouiller et exciter du bruit dans le Parlement, vous n'aurez qu'à me le faire sçavoir et on leur envoyera un *veniat*[5], sans leur en expliquer les raisons et sans que personne puisse penetrer que vous y ayez aucune part.

Dans la suite de cette dépêche, Mazarin parle au Surintendant des affaires de Normandie, de Bretagne, des États du Languedoc, du parlement de Dijon. Il exprime sa satisfaction d'une conversation que le Surintendant a eue avec Colbert. Il recommande au premier d'obtenir des nouveaux fermiers des impôts un présent considérable pour le Roi, afin qu'il puisse «en faire quelque part à la Reyne et à Monsieur».

CCLXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 23. — Minute. — Un extrait de cette lettre a été publié à la page 335 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s[r] de Robertot.*

À M[ME] DE VENEL.

Aix, 28 janvier 1660.

J'ay receu vos trois lettres. Le mal d'Hortense m'avoit mis en peine: mais j'ay veu depuis, par sa lettre mesme, par la vostre et par celle

[1] Antoine Ladvocat fut reçu maître des requêtes le 3 février 1660. Il mourut en 1700. Saint-Simon en parle à l'occasion de sa mort (*Mémoires*, II, 279), édit. de 1873).

[2] *Que* se rapporte à *difficulté*.

[3] Nicolas Bautru, comte de Nogent.

[4] On trouve deux conseillers du nom de Machault dans le *Tableau du Parlement* de Paris, l'un dans la 1[re] chambre des Enquêtes, l'autre dans la 2[e] chambre des Requêtes.

[5] Ordre de se rendre à la Cour.

de ma nièce[1], qu'il n'y avoit rien à craindre; car pour ce qui est de sa repugnance à souffrir les remèdes, je ne doute point que la raison et les soins de sa sœur et les vostres ne la surmontent aysement. Janvier 1660.

Quant à la conduite que mes nièces doivent tenir à Paris, je me remets à ce que j'en ay escrit à vous et à ma nièce, laquelle, je m'asseure, s'y conformera avec plaisir et ira au-devant de toutes les choses qui pourront mieux rencontrer mon approbation, et, par ce moyen, elle m'obligera tous les jours de plus en plus à faire, de mon costé, tout ce qui pourra contribuer davantage à sa satisfaction.

Vous direz à Hortense que je suis bien ayse de ce qu'elle m'a escrit; mais qu'elle ne sçauroit rien faire qui me plust davantage que de suivre entierement vos advis et de se souvenir de la promesse qu'elle m'a faicte de s'appliquer à apprendre à bien danser et à faire les reverences à la perfection.

Pour la lettre de Marianne, elle m'a donné beaucoup de contentement, et mesme je l'ay leue à la Reyne, qui m'a ordonné de l'asseurer de l'honneur de sa bienveillance et de luy mander qu'elle continue à la faire rire par ses lettres.

J'avois remis quelque chose à la vive voix de Robertot; mais je n'avois pas laissé de vous marquer, dans la lettre dont je le chargeay, ce que vous avez à faire touchant le passage de mes nièces à Blois. Je ne sçay pas pourquoy il ne vous l'a pas envoyée, et peut-estre qu'il l'aura faict depuis; mais, en tout cas, je ne doute point que vous n'ayez pris le chemin de Chastres[2], ou que, si vouz avez passé à Blois, mes nieces ne se soyent acquitées des complimens et des respects qui se devoient à S. A. R. et à Madame.

J'ay bien compris vostre pensée pour ce qui est de vos glacieres. Je feray parler dans l'assemblée prochaine, et je feray tout ce que je pourray afin que vous ayez satisfaction. Vous devez être asseurée que je n'y oublieray rien.

[1] Marie Mancini. — [2] Auj. Arpajon (dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil).

CCLXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 390. — Copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Aix, 1er février 1660.

Le Roy ne voulant pas que la grace, qu'il luy avoit plu de faire à M. le duc de Longueville de luy donner Joux[1], luy soit infructueuse, comme elle le seroit si on ne luy rendoit pas les cinquante mille livres qu'il a payées au gouverneur de ladicte place, Sa Mté m'a commandé de vous escrire qu'Elle désire que vous preniez soin avec mondict sr de Longueville, ou avec ceux qu'il employera à cela, de chercher quelque domaine ou terre à sa bienseance, par le moyen de laquelle on puisse non seulement payer le prix de son hostel[2], mais aussy la recompense de ce qu'il perdra dans la restitution que l'on est obligé de faire dudict bien de Joux, pour la paix. Sa Mté vous en sçaura gré, et en mon particulier vous me ferez grand plaisir, prenant part, comme je fais, aux interest de mondict sr le duc de Longueville.

CCLXV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 427. — Minute avec corrections de la main de Rousssereau.

À M. DE TURENNE.

Aix, 4 février 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 20 du passé. C'est une chose fort estrange que la mauvaise foy dont en use

[1] Le fort de Joux, qui avait été cédé au duc de Longueville (voy. t. III, p. 267 des *Lettres de Mazarin*), devait être rendu à l'Espagne (art. 47 du traité des Pyrénées).

[2] Cet hôtel de Longueville était situé dans les rues du Petit-Bourbon et des Poulies. Il devait être démoli pour l'agrandissement de la place du Louvre. Il ne fut vendu par le duc de Longueville au Roi qu'en 1665; mais on prévoyait, dès 1660, la nécessité de cette acquisition.

le marquis de Caracene touchant les troupes de M. le Prince, en nous renvoyant les officiers et retenant les soldats; mais c'est assez sa maniere d'agir, quoy qu'on ne voye pas quel peut estre le fondement de la violence de son proceder. J'en ay parlé à Mr le Prince, qui en est fort scandalisé et m'a faict voir une lettre qu'il a receue du sr Caillet, par laquelle il paroist qu'il n'a pas tenu à luy que le marquis de Caracene n'ayt faict ce qu'il devoit et qu'il luy en a parlé fortement. Février 1660.

Je suis fort persuadé que sa conduite sera improuvée par le roy, son maistre, et si l'on n'avoit pas eu icy pluz d'esgard à la sincerité avec laquelle on croit que[1] Sa Mté Catholique et les ministres qui sont en Espagne, particulierement don Louis de Haro, agissent, qu'à l'injustice et la hauteur, avec laquelle ledict marquis de Caracene, ledict Caillet escrivoit qu'il s'estoit emporté contre nous[2], ou, pour parler plus juste, contre don Louis, jusques à dire que je l'avois mené par le nez à la conference, sans doute le Roy[3] auroit envoyé des ordres qui lui auroient faict cognaistre que Sa Mté est plus en estat de donner que de recevoir la loy; mais comme il ne faut pas que l'extravagance[4] d'un seul homme arreste l'establissement de la felicité publicque, quelque sujet qu'il ayt donné à Sa Mté de se plaindre, Elle ne veut pas differer pour cela d'un moment l'execution de la paix, et, pour cet effect, M. Le Tellier vous adresse, de sa part, les ordres pour la restitution des places auxquels vous n'aurez qu'à vous conformer, demeurant d'accord neantmoins du tems qu'on devra mettre entre la premiere et la seconde restitution et la maniere que vous jugerez plus à propos, bien entendu que vous serez auparavant convenu avec le marquis de Caracene de tout ce qu'il doit faire de son costé à l'esgard de ladicte restitution[5].

[1] Les mots *on croit que* sont écrits en interligne.

[2] Cette phrase irrégulière est textuelle et se comprend.

[3] Depuis *en la hauteur* jusqu'à *sans doute le Roy*, la phrase a été écrite sur la marge, de la main de Roussereau.

[4] Le mot *l'extravagance* est écrit en interligne, de la main de Roussereau, et corrige *l'imprudence*.

[5] Depuis *demeurant d'accord* jusqu'à *ladicte restitution*, la fin du paragraphe est une addition marginale de la main de Roussereau.

Février 1660. Quand l'evacuation des places sera faicte et que tout sera achevé, vous pourrez vous mettre en chemin pour venir à la Cour. Cependant je vous diray sur ce qui regarde M. le Prince, que toutes choses se sont fort bien passées icy et qu'il paroist estre tres satisfait du traitement qu'il a receu, le Roy luy ayant tesmoigné qu'il ne vouloit point se souvenir de ce qu'il avoit faict contre son service, mais seulement de ceux[1] qu'il avoit rendus autrefois à Sa M^{té}, pourveu que sa conduite respondist à ce qu'Elle en attendoit, et aux asseurances qu'il en donnoit et [en effaçant] tout le passé[2].

Il a fait de grandes protestations à Sa M^{té} de son repentir et d'une éternelle fidelité. En mon particulier, j'en ay receu des advances et des demonstrations d'amitié au delà de ce que je vous puis dire, et je suis persuadé que tout cela est fort sincere[3] à l'esgard du Roy et pour ce qui me touche, et que les effects le confirmeront à l'advenir[4], puisque ce sera ledict s^{r} Prince qui y trouvera le plus grand advantage.

Le dernier paragraphe de la lettre est de la main de Roussereau. Mazarin y insiste sur la nécessité de connaître exactement quel est le nombre des troupes de Condé.

[1] Des services.

[2] Depuis *et aux asseurances* jusqu'à *tout le passé*, le membre de phrase est une addition marginale de la main de *Roussereau*. Je ne suis pas sûr de la lecture des mots *en effacant*.

[3] Les mots *et tout cela est fort sincère* sont écrits en interligne et corrigent *ces asseurances*.

[4] Depuis *et pour ce qui me concerne* jusque *à l'advenir*, correction interlinéaire. Le secrétaire avait d'abord écrit : *que toutes ces asseurances à l'esgard du Roy et de moy sont sincères et seront confirmées par les effects.*

CCLXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 31 v°. — Minute.

À M. TALON,

INTENDANT DU QUESNOY.

Aix, 4 février 1660.

J'ay receu vostre lettre du [10][1] du passé. J'avois desjà sceu avec combien de mauvaise foy M. le marquis de Caracene en usoit à l'esgard des troupes de M. le Prince, s'estant estudié à desbaucher autant qu'il a pu de soldats et n'ayant quasi renvoyé que des officiers; mais c'est assez sa maniere d'agir, et j'escris plus particulierement mes sentimens à M. de Turenne. On luy envoye les ordres pour la restitution des places, qu'il estoit ridicule que ledict marquis pressast avant l'eschange des ratifications.

Je vous recommande de prendre grand soin d'executer ce qu'on vous a desja escrit à l'esgard desdictes restitutions dans les lieux où vous serez employé. L'advis qu'on vous a donné que le roy d'Espagne avoit dessein de traiter de Marchiennes[2] et de Huy[3] et de fortifier ces deux places est bien fondé; mais je ne sçay si M. l'Electeur de Cologne[4] y sera aussy disposé qu'il s'imagine.

Mandez-moy ce que cousteroient les dessins qu'on a trouvez des deux tapisseries de ces pays[5] (*fructus belli*), et je vous feray sçavoir aprez si vous devez tascher de les acheter. J'avois desjà une partie de la tenture du duc [d'Ascot] (*sic*)[6], et j'ay mesme prié l'abbé de Montaigu, qui s'en

[1] Le chiffre 10 est douteux.

[2] Probablement Marchiennes-du-Pont, sur la rive gauche de la Sambre, dans l'évêché de Liège. Il ne faut pas confondre cette ville avec Marchiennes en Flandres (auj. dép. du Nord, arr. de Douai).

[3] Ville de l'évêché, auj. chef-lieu d'arrondissement de Liège (roy. de Belgique).

[4] On a déjà vu que l'évêché de Liège appartenait à l'Électeur de Cologne.

[5] Lecture douteuse. Il y a peut-être : *désignées* (dans le sens de *nommées*) *fructus belli*.

[6] Arschot. Le duc d'Arschot était, en 1660, Philippe-François, prince et duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne; mort en 1684, à 48 ans.

Février 1660. va à Bruxelles, de voir s'il pourroit l'avoir[1] à bon marché. Vous en pourrez conférer avec luy, s'il vous y trouve encore; et en cas qu'on pust avoir cette tapisserie pour quinze mille livres (monnaye de France), je la pourrois acheter.

CCLXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 33 v°. — Minute ou copie du temps.

AU SURINTENDANT.

Aix, 5 [février][2] 1660.

Je prie Mr le Surintendant d'adjuster avec le sr Ratabon[3] le payement par mois, pendant la presente année, des deux cent mille livres destinées pour les despenses ordinaires des bastimens du Roy, sçavoir cent mille livres pour les ornemens des dedans des appartemens et autres ouvrages que Sa Mté commande estre faicte en toute diligence au Louvre et autres endroits, et cent mille livres pour les gages des officiers, entretenemens, reparations et despenses ordinaires des bastimens, comme aussy de faire payer incessamment ce qui reste deub des deux cent mille livres de l'année passée, afin qu'on puisse satisfaire les ouvriers qui ont travaillé et donner moyen aux officiers de servir.

Le Roy veut qu'on accommode les terrasses du vieux château [de St Germain]; qu'on mette des poutres neufves à la salle du chasteau neuf[4]; qu'on restablisse l'abreuvoir et les grandes portes de la cour des

[1] Avoir la tapisserie appelée *fructus belli*.

[2] Le manuscrit porte *5 janvier;* mais comme la lettre est datée d'Aix, où la Cour n'arriva que le 27 janvier, et qu'elle est placée parmi les lettres de février 1660, je pense qu'elle doit être du 5 février.

[3] On a déjà vu que Ratabon était directeur des bâtiments du Roi.

[4] Il y avait alors, à Saint-Germain, deux châteaux royaux: 1° le vieux château, dont les fondations remontent, dit-on, à Charles V. Ce fut François Ier qui en acheva la construction. Le château subsiste encore aujourd'hui et renferme un musée d'antiquités gauloises; 2° le château neuf, bâti par Henri IV, était situé sur le penchant de la montagne, et les jardins s'étendaient jusqu'à la Seine. Le château neuf de Saint-Germain a été démoli sous le règne de Louis XVI. Le pavillon Henri IV, qui sert aujourd'hui de restaurant et d'hôtel, en faisait partie.

cuisines, et qu'on accommode le jeu de paume de Saint-Germain. On avoit proposé pour cette despense de vendre quelques bois dans la forest de St Germain. La saison est propre pour cela. C'est pourquoy je prie Mr le Surintendant de s'en souvenir, ou de pourvoir d'ailleurs à ce qu'il faut pour cette despense, en sorte que les ouvrages soyent faicts diligemment. Février 1660.

Je suis bien aysé qu'on ayt travaillé aux choses plus pressées de la Bastille. Il faut presentement songer à restablir les terrasses et parapets, afin de mettre une fois pour toutes ce lieu-là en seureté.

CCLXVIII.

Bibl. nat., ms f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 60. — Minute de la main de Rose.

À M. D'ARTAIGNAN OU D'ARTAGNAN.

Aix, 5 février 1660.

J'ay receu vostre lettre du 9 de janvier, et ce que je vous puis dire en response est qu'il n'y a qu'à resoudre avec M. de Batteville[1] toutes les choses qu'on voudra faire au logement de la Conference; car on les approuvera icy sans difficulté, et je vous diray mesme qu'on n'en faict aucune à la construction des deux portiques proposés par le dict sr de Batteville, puisqu'ils seront également à la commodité des deux roys. Il faut seulement tenir la main à ce que l'ouvrage qu'on fera soit bien et proprement faict, sans qu'il y ayt la moindre difference de part ny d'autre, et, quoyque Mr de Batteville soit trop sage et trop raisonnable pour rien entreprendre de son costé au prejudice de cela, il est bon néantmoins d'y avoir l'œil avec soin et exactitude.

Pour ce qui est de l'argent qui pourra estre necessaire, je mande au sr de la [Sevieille][2] de le fournir; je le luy feray rendre à Bayonne, ou à Bordeaux, ou à Paris, à son choix.

[1] Batteville, Vatteville ou Watteville, dont il a été question ci-dessus, t. V, p. 174, note 3, des *Lettres de Mazarin.* — [2] Ce nom est douteux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1660. Il ne faut pas manquer aussy de m'envoyer les mesures bien justes de la hauteur et pourtour de la salle de la Conference et des autres pieces du logement, afin qu'on puisse pourveoir de bonne heure à ce qui est des tapisseries. Je fais response à M. de Batteville en cette conformité, et j'escris aussy au s^r de la Sevieille[1] et à mes gens qui sont de delà[2].

CCLXIX.

Aff. étr., France, t. 285, f° 85 v°. — Copie du temps.

AU SEIGNEUR D. LOUIS MENDEZ DE HARO, À MADRID.

Aix, 5 février 1660.

(EXTRAIT.)

Mazarin a appris avec plaisir, d'après les lettres de don Louis de Haro, que l'Empereur est bien disposé pour la paix. Le roi de France est disposé à envoyer de son côté quelqu'un qui se concertera avec le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne, pour arriver à ce résultat; il ajoute :

Il successo dell'isola di Funen[3] pàtro contribuire molto al buon esito di questa missione per quello riguarda il re di Suetia, e benche, dall' altra parte, possi partorire sentimenti contrarii nell' animo dell' Imperatore, nondimeno l'avantaggio che S. Mª Ces^a[4] hà riportato in questo rincontro viene assai balanciato dell' accomodamento, chel il detto re hà concluso con gl' Olandesi[5] à quali hà date tutte quale sadisfattioni che per l'adietro haverano inutilmente desiderate, da che si

[1] Voy. aux analyses des lettres du 4 février 1660.

[2] C'est-à dire, *qui sont à Saint-Jean-de-Luz ou à Bayonne.*

[3] L'île de Fionie. Les Danois, les Impériaux et les autres ennemis de la Suède s'étaient emparés de cette île en nov. 1659.

[4] *Cesariana.* Sa Majesté césarienne ou impériale.

[5] On trouve, dans Puffendorf (*Histoire de Charles-Gustave,* livre VI, p. 58), les conditions du traité conclu entre les Suédois et les Hollandais (29 novembre 1659).

attende come infaillibile la pace con la corona di Danimarca, poiche non havendo questa l'assistenza de Stati d'Olanda non può ricusare le conditioni del trattato de [Roskild][1], alle quali hà questo re consentito a preghi di detti Statti, e se questo succede, come non ne dubito punto per gl' avvisi che ne hò, egli si trovarà (*sic*) in istato di poter portare le sue armi altrove. Février 1660.

Mazarin continue de parler du roi de Suède avec lequel on doit agir prudemment. Les Anglais et les Hollandais, en voulant lui imposer la loi et le contraindre à la paix, n'ont fait que le pousser à la résistance. Le roi de France a tenu une autre conduite, il a cherché à persuader le roi de Suède et à lui faire comprendre son véritable intérêt. Le marquis de la Fuente doit agir dans le même but auprès de l'Empereur. Mazarin parle ensuite à don Louis de Haro du voyage que Condé a fait à la Cour et de la bienveillance avec laquelle le Roi l'a accueilli. Il termine en signalant les difficultés qu'opposent à l'exécution de la paix les ministres du roi d'Espagne en Flandre.

CCLXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 C, f° 64. — Minute de la main de Rose. — Aff. étr., France, t. 184, f° 135. — Copie du temps.

AU PRINCE DE CONDÉ.

[Toulon[2]], 12 février 1660.

Il m'a esté impossible de vous redepescher plus tost M. de Chamilly[3], parce que M. Le Tellier n'est arrivé icy que l'autre soir, et il estoit necessaire qu'on examinast et qu'on prist resolution sur ce que ledict s^r de Chamilly avoit rapporté et pour expedier ensuite les ordres conformement à ceux qu'il (Le Tellier) auroit receus de Sa M^té.

Il ne se peut rien adjouster à la vigueur et franchise avec laquelle

[1] Le nom est en blanc dans le manuscrit. Mais on voit par Puffendorf (*loco citato*) que Mazarin veut parler du traité de Roskild ou Roschild.

[2] La Cour arriva dans cette ville le 7 février.

[3] Voy. sur Chamilly, t. VI, p. 208, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

Février 1660. ledit s[r] de Chamilly et le s[r] Caillet ont agy auprez du marquis de Caracene en exécution des ordres que vous leur aviez donnez, et je voy bien que cela a produit un grand advantage au service du Roy; mais vous trouverez bon que je vous dise que ledict marquis ne se met pas fort en peine de faire les choses auxquelles don Louis de Haro a engagé le roy, son maistre, par un traité solennel, ayant recours à de certaines[1] finesses grossieres pour cacher son proceder, après avoir faict paroistre ses intentions tout à descouvert et avec des emportemens peu convenables à une personne qui tient le poste où il est et qui, par toutes sortes de raisons, devroit tesmoigner le dernier respect pour les resolutions qui ont esté prises en Espagne, concernantes (*sic*) la conclusion et l'execution de la paix.

Sur quoy je vous diray franchement que si le Roy n'estoit fort asseuré de la sincerité des intentions du roy Catholique, et si je n'avois veu clair dans celles de don Louis de Haro, qui m'a faict cognoistre, en deux rencontres, la maniere brusque et le peu de prudence[2] avec laquelle (*sic*) se conduit le marquis de Caracene, Sa M[té] auroit bien rangé ledict marquis et lui auroit faict executer de point en point ce qui avoit esté arresté[3] par le traité de paix; mais laissons en repos[4] le marquis de Caracene, puisque ses menaces et ses crieries ne sont pas capables de troubler le nostre[5] ny de nous causer le moindre préjudice.

Je me remets à la depesche de M. Le Tellier sur tout ce qu'il y aura à faire à l'esgard des troupes qui sont venues en France, vous suppliant de prendre soin que la volonté du Roy soit executée le plus advantageusement qu'il se pourra pour son service. Sur quoy je me remets aussy à ce que le s[r] de Chamilly vous dira de vive voix.

J'avois desja sceu que vous aviez esté un peu pressé de la colique

[1] *A de certaines* est ajouté en interligne dans la minute; Rose avait d'abord écrit *à des finesses*.

[2] *Et le peu de prudence* ajouté en interligne dans la minute.

[3] Mot douteux.

[4] Les mots *en repos* sont en interligne dans la minute et remplacent *là* (*laissons-là*).

[5] *Nostre repos.*

et que vous aviez mal passé la nuit de vostre premiere couchée[1]; mais comme j'avois esté informé aussy que vous aviez esté, dez le lendemain, heureusement délivré de ce mal et que vous continuiez vostre voyage en bonne santé, je me dispensay de vous depescher un gentilhomme pour apprendre des nouvelles. Vous me faictes justice quand vous croyez que je m'interesse en tout ce qui vous regarde et particulierement en ce qui est de vostre santé; car asseurement, sans m'engager dans les termes de ceremonie, il ne se peut rien adjouster à l'estime et à l'amitié que j'ay pour vous, ny à la sincere passion avec laquelle je suis vostre serviteur[2], et je vous advoue que vous ne me sçauriez faire un plus grand plaisir que de me tesmoigner, comme vous faictes, d'en estre persuadé. Février 1660.

Leurs Majestez se plaisent fort au sejour de cette ville (de Toulon), et toute la Cour les seconde en cela; mais la rejouissance du Carnaval a esté troublée par la nouvelle de la mort de S. Alt. R.[3]; car on le croyoit tout-à-faict hors de peril, sur l'attestation qu'on avoit receue des medecins.

L'on faict estat de partir d'icy l'un des jours de la semaine prochaine pour retourner à Aix donner ordre à plusieurs affaires. Ensuite l'on ira à Marseille, et aprez on songera à reprendre la route de la frontiere pour y estre en mesme temps que le roy d'Espagne y arrivera avec l'Infante.

[1] Le sens est : *De votre premier séjour après avoir quitté Aix.* Le prince de Condé s'était rendu à Aix le 28 janvier 1660, et avait été reçu par le Roi.

[2] La phrase depuis *ny à la sincere passion* jusqu'à *serviteur* a été ajoutée en interligne.

[3] Le duc d'Orléans (Gaston) était mort à Blois, le 2 février 1660.

CCLXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 65 v°. — Minute de la main de Rose avec addition au f° 68 v°. — Aff. étr., Pays-Bas, t. 48.

À TURENNE.

Toulon, 12 février 1660.

J'ay receu vostre lettre du 26 janvier, et j'ay esté bien ayse de voir que vous estes tout-à-faict persuadé que vous n'avez amy ny serviteur plus veritable et plus asseuré que moi[1]. Le temps vous confirmera de plus en plus cette verité, et je ne doute pas que je n'aye aussy tousjours occasion de recognoistre que vous avez plus d'amitié pour moy que personne.

Je souhaite avec passion que tout ce qu'il y a à faire en Flandres soit promptement executé, afin que j'aye le bien de vous embrasser au plus tost pendant le séjour que Leurs Majestez feront en cette province, et comme l'on vous a desjà envoyé tous les ordres necessaires pour l'evacuation des places et pour tout ce qui se doit faire en Flandres en execution de la paix, j'espere que vous pourrez venir dans peu.

L'on a envoyé un memoire à M. le Prince sur ce qu'il doit escrire au marquis de Caracene pour nous faire remettre Avesnes, et la ville et la citadelle de Juliers au duc de Neubourg[2]; et comme l'on est demeuré d'accord avec M. le Prince qu'il envoyera un gentilhomme exprez à Bruxelles pour cet effect, je n'ay pas lieu de douter que la chose ne soit executée à l'instant.

Je me remets à la response de M. Le Tellier, non seulement pour ce qui regarde les troupes du Roy et celles que M. le Prince, suivant l'ordre de Sa M^té^ a faict passer en France, mais aussy sur quelque petit interest qui vous regarde et sur ce qui est de vostre regiment

[1] Voy. la lettre à Turenne, en date du 13 janvier 1660.

[2] En vertu de l'article 88 du traité des Pyrénées.

d'infanterie, que vous me mandez estre traité de telle sorte par les habitans de Soissons que, si l'on n'y apporte remede, l'on doit apprehender qu'il ne se dissipe presentement. Février 1660.

M. Le Tellier vous mandera que nous apprenons de tous costez que les capitaines de cavalerie s'appliquent, d'intelligence les uns avec les autres, à licencier leurs cavaliers, afin de profiter d'une plus grande somme pour leurs quartiers d'hyver que celle que Sa Mté, suivant votre advis, leur avoit accordée. Je vous conjure d'y remedier autant qu'il pourra dépendre de vous, afin d'arrester le cours de cet abus; car autrement je prevois qu'au lieu de tirer avantage de la reforme qu'on a faicte et d'avoir des compagnies plus fortes en cavaliers qu'on n'a eu cy-devant, elles se réduiront aux officiers et à leurs valets, et, au bout du compte, les capitaines qui en usent ainsy se trouveront attrapez; et pour gagner peu de chose, ils perdront tout, puisque Sa Mté les cassera avec grande raison.

ADDITION DE LA MAIN DE SON ÉMINENCE[1] :

Je reçois tout presentement vostre lettre du 2 du courant, laquelle ne m'oblige pas à vous faire grande response, mais à vous dire seulement que Sa Mté a fort approuvé tout ce que vous avez faict tant à l'esgard des troupes d'Espagne, qui sont venues loger près d'Oudenarde, que sur l'instance faicte par M. Lockhart au marquis d'Humieres[2] touchant les contributions. Je sçay que ledit sr Lockhart espere d'en pouvoir tirer des millions; mais je crois qu'il aura de la peine.

Pour decider des affaires d'Angleterre, il faut laisser arriver Monk à Londres avec ses troupes, et de la maniere qu'il se conduit, ne s'estant, à mon advis, assez nettement expliqué de ses intentions, et

[1] Cette addition se trouve au fo 68 vo du manuscrit de la Bibl. nat. (*Mél. de Colbert*, t. 52 c). C'est une copie du temps faite sur l'autographe.

[2] Louis de Crevant, marquis d'Humières, nommé maréchal de camp en 1650, lieutenant général en 1656, maréchal de France en 1668, mort en 1674 (31 août). [Voy. le *Journal* de Dangeau, t. V, p. 69, et la note de Saint-Simon sur ce passage.]

Février 1660. ayant escrit en termes non moins obligeans à sa ville qu'au Parlement, il me semble qu'on ne peut parler avec certitude de ses sentiments; et il y a des gens qui croyent qu'il pourra estre favorable au retour du roy d'Angleterre. Ce que pourtant je ne croyais pas aysement.

Je suis en peine des troupes que l'Empereur faict filer en Westphalie, sous pretexte de vouloir assister l'évêque de Munster; mais chacun est alerte, et particulièrement le duc de Neubourg et l'Electeur de Cologne[1], et, de nostre costé, nous n'oublions rien pour empescher qu'il n'arrive quelque chose à nostre prejudice, ayant envoyé déjà des ordres en Champagne pour faire tenir prest à marcher un corps de cavalerie. Le Roy a resolu aussi que j'envoyasse vers le marquis de la Fuente, ambassadeur du roy Catholique à Vienne, le sieur Colbert[2], intendant d'Alsace, pour recognoistre promptement ce qu'on doit attendre des affaires d'Allemagne, afin que, si on ne voit pas des esperances certaines d'y rétablir le calme sans retardement, le Roy puisse prendre ses resolutions d'assister puissamment le roy de Suede, conjointement avec les princes de l'Empire engagez avec Sa M[té] à la manutention (au maintien) de la paix de Munster[3]. . .

CCLXXII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 147. — Minute avec additions et corrections de la main de Rose.

AU SURINTENDANT.

Toulon, 12 février 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre depesche du 5 de ce mois, et j'ay rendu compte au Roy de tout ce que vous m'escrivez sur l'arrest du Parlement de

[1] On a vu, ci-dessus, que cet électeur faisait partie de la *ligue du Rhin*, formée par les princes allemands pour arrêter les entreprises de l'Empereur contre leurs confédérés.

[2] Charles Colbert de Croissy, frère de Jean-Baptiste Colbert.

[3] Le roi de Suède était compris dans la *ligue du Rhin*, comme duc de Brême et de Verden, et seigneur de Wismar.

Paris touchant les biens d'église alienez. Sa M[té], par les mesmes considerations que vous representez dans votre lettre, a jugé à propos de se contenter de casser ledict arrest du Parlement par un arrest du Conseil de finances[1], pour conserver l'authorité; d'empescher que la publication n'en soit faicte dans les provinces, suivant les mesures que vous prendrez, à cet effect, avec M. le Premier President; de surseoir verbalement toutes contraintes en execution des taxes sur les possesseurs desdicts biens jusques à l'assemblée du clergé; [de] laisser faire [par] le Parlement le procez à l'huissier Huby, et neantmoins d'envoyer, comme l'on faict, par ce courrier, un ordre du Roy audict huissier de se rendre incessamment à la suite de Sa M[té] et de partir avec celuy qui luy rendra ledict ordre, duquel vous pourrez charger ou un archer du Grand-Prevost[2], ou tel autre que vous jugerez plus propre pour cette commission, reservant à en user pour le mieux, lorsque ledict huissier passera à Lyon. Février 1660.

Vous pouvez donc, de concert avec M. le Chancelier, faire cet arrest du Conseil, et agir, pour le surplus, en cette conformité. Je ne laisse pas ce pendant de faire cognoistre, en peu de mots, à M. le Premier President que le Roy remarque fort bien la qualité de cet attentat.

Le Roy approuve que l'on donne cet arrest du Conseil que vous proposez pour reprimer l'entreprise de cet advocat general du parlement de Dijon, qui est entré dans la compagnie et a demandé l'assemblée des chambres contre les affaires du Roy, qui s'y executent depuis longtemps. Vous n'aurez qu'à l'envoyer icy, quand M. le Chancelier l'aura signé, et M. de La Vrilliere l'expediera aussytost.

Sa M[té] approuve fort aussy que l'on fasse un arrest du Conseil pour obliger tous les possesseurs des domaines du Roy à payer une somme à Sa M[té] à cause de son mariage, et M. Le Tellier a ordre d'en escrire à M. le Chancelier.

[1] Le Conseil des finances était la section administrative du Conseil d'État, dont le «Conseil privé» ou «des parties» était la section judiciaire.

[2] Le grand-prévôt de l'hôtel du roi était, en 1660, Jean du Bouchet, marquis de Sourches, mort en 1677.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1660. L'intention du Roy est de bien traiter Madame[1] et toute la maison de feu S. A. R.; mais, dans l'accablement de dépenses où vous sçavez que l'on est, Sa Mté a resolu de se prevaloir de l'assignation sur la recepte generale d'Orleans pour subvenir aux necessitez presentes, et quant à celles des gabelles de Languedoc, Elle desire que vous la partagiez entre la maison de La Reyne et celle de Monsieur, pour payer, en partie, ce qu'on leur doit du passé, sans que ce leur soit une assignation fixe pour l'advenir[2], reservant à pourvoir favorablement, par le moyen de quelque autre fonds, à ce que le sieur Goulas vous a escrit, de la part de Madame. En quoy il me semble suivre le conseil que vous me donnez[3].

Je vous ay desjà mandé ma pensée à l'esgard des srs Cenami[4], qui seroit qu'ils pussent avoir quelque petite portion dans les cinq grosses fermes[5], pour commencer à restablir par là, en quelque façon, leur crédit, et adoucir leurs creanciers, qui auroient meilleure esperance de leur deub, quand ils les verroyent ainsy employez, si vous ne l'avez desja faict en conformité de ce que vous en escrivez en dernier lieu[6].

Mazarin lui parle ensuite des dépenses urgentes et considérables nécessaires pour le deuil du Roi, de la Reine mère et de Monsieur. Il termine en recommandant d'envoyer aux galères le plus de forçats qu'il se pourra.

[1] Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans.

[2] Le passage depuis *pour payer* jusqu'à *pour l'advenir* est une addition marginale de la main de Rose.

[3] Depuis *en quoy* jusqu'à *donnez*, le passage est écrit en interligne, de la main de Rose.

[4] Banquiers protégés par Mazarin.

[5] On appelait *cinq grosses fermes*, dans l'ancienne organisation financière de la France, les fermes chargées de la perception des impôts indirects dans certaines provinces qui pouvaient commercer entre elles sans avoir à payer des droits de traite foraine. Il faut se rappeler que les douanes intérieures ne permettaient pas alors de transporter des marchandises dans certaines provinces sans payer des droits. Au temps de Colbert, les provinces comprises dans les *cinq grosses fermes* étaient l'Île de France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, le Bourbonnais, le Poiton, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et la Touraine.

[6] Le dernier membre de phrase, depuis *si vous* jusqu'à *lieu*, est écrit, de la main de Rose, en partie sur la marge.

CCLXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 34. — Minute.

AU DUC DE MERCOEUR.

Toulon, 13 février 1660.

J'ay veu [la lettre] que vous avez pris la peine de m'escrire touchant l'affaire que ceux de Marseille ont avec les Anglois. Vous sçavez que ce n'est pas d'aujourd'huy que l'on a offert les quatre cent mille livres, et que l'imposition de...[1] pour cent sur chaque balle de marchandise, pour trouver ce fonds-là, a esté proposée et demandée instamment par le commerce mesme de Marseille. Le Roy, à qui j'ay eu l'honneur d'en rendre compte, m'a commandé de vous faire response que, si ledict commerce veut donner, avec les quatre cent mille livres, dix mille escus seulement pour certaines despenses pressées que Sa M^té^ doit faire icy (et je vous diray entre nous que c'est pour employer à la citadelle de Marseille), Elle accommodera une fois pour toutes cette affaire, en sorte qu'il n'y aura plus à y revenir, et que ceux de Marseille seront quittes pour toujours envers les Anglois, et en outre les deux vaisseaux prisonniers leur seront rendus avec toutes leurs marchandises; mais dans le dessein qu'a Sa M^té^ de méliorer[2] (*sic*) de plus en plus le port de Marseille et le negoce de ladicte ville par l'affluence des marchands étrangers, Elle ne desire pas qu'il soit faict aucune imposition nouvelle sur la balle de marchandises pour payer lesdicts fonds, nonobstant qu'Elle remarque fort bien que, cette imposition estant une fois établie, Elle pourroit, aprez certain temps, la continuer à son proffict.

Vous pouvez donc [conclure][3] sur ce pied-là, si l'on y est disposé

[1] Mot que je n'ai pu lire. Il y a peut-être *trois pour cent*.

[2] Le mot *méliorer* était employé, au XVIIe siècle, dans le sens *d'améliorer*. (Voy. le *Dictionnaire de Furetière*, au mot *méliorer*.)

[3] Lecture douteuse. Il y a peut-être *continuer* ou *construire*.

Février 1660. au lieu où vous estes, et respondre qu'il ne sera pas desboursé un sol qu'auparavant ceux de Marseille ne voyent leurs descharges toutes prestes pour estre quittes de cette debte et n'en pouvoir jamais estre inquietez à l'advenir. Vous m'obligerez, en me faisant response là-dessus, de me mander comme quoy ledict commerce pretend faire pour payer ces quatre cent mille livres, c'est-à-dire quel argent comptant, et quels termes et quelles seuretez pour le surplus, et mesme je seray très-ayse de sçavoir aussy où ils pretendent trouver cette partie ne faisant point d'imposition.

Le Roy ne veut point de ceremonie. lorsqu'il ira à Marseille; il suffira que les troupes se mettent en haye à l'accoustumée. Sa M[té] sera obligée de retourner auparavant à Aix, à cause du chemin qu'on dict estre impraticable pour les carrosses.

CCLXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 69. — Minute de la main de Rose.

AU SURINTENDANT.

Toulon, 14 février 1660.

(EXTRAIT.)

Je vous diray, en premier lieu, que l'on est ravy de joie de voir la grande augmentation que vous avez faicte aux fermes[1], au delà mesme de ce que vous et moy avions esperé à Saint-Jean de Luz, et il est aysé de voir que vous y avez apporté tout le soin, l'adresse et l'application qu'on pouvoit souhaiter d'une personne zelée et intelligente au point que vous estes. Je vous confirmeray, à ce propos, ce que je vous ay dict plusieurs fois que je suis tout-à-faict persuadé que, lorsque vous employerez vos talens de la bonne maniere pour faire reussir

[1] Dans une lettre du 16 février 1660, adressée à J.-B. Colbert, Mazarin dit que cette augmentation s'élevait à «six millions et tant de livres».

les affaires, dont le Roy vous chargera, quelque difficiles et espineuses qu'elles puissent estre, elles auront un bon succez. Février 1660.

Je vous diray aussi que je ne suis pas seulement ayse de ce que vous avez faict à cause de l'advantage que le Roy en retire presentement, mais parce que je considere par là qu'agissant de la mesme maniere dans toutes les autres choses, avec l'assistance que je vous donneray et ce que je pretends faire de mon costé pour relever l'authorité du Roy et mettre ses affaires en bon estat, cela reussira, au point que je puis desirer, au grand soulagement du peuple, restablissement du commerce et gloire et advantage solide pour le Roy et pour l'Estat.

Continuez donc à travailler avec la mesme application, et outre le merite que vous acquerrez d'avoir contribué à rendre le royaume florissant, vous devez attendre des marques de la bienveillance du Roy, qui respondront aux services que vous luy rendrez. Ce pendant j'ay faict valoir, comme je devois, auprez de Sa M[té] celuy qu'Elle reçoit en ce rencontre, et Elle a eu la bonté de me dire tout haut, en presence de plusieurs personnes, qu'Elle avoit plus gaigné en un jour qu'Elle ne pouvoit perdre en toute sa vie.

J'ay remis entre les mains de Lespine[1] les lettres de change pour Lyon que vous m'avez envoyées, et en ayant rendu compte au Roy, Sa M[té] en a esté tres-ayse; mais la distribution ne pourra pas estre comme vous me marquez; car moy-mesme j'ay proposé au Roy de la faire d'une autre maniere. Cela n'empesche pas que je ne ressente la pensée que vous aviez que je deusse avoir quelque part en la gratification à laquelle vous avez obligé les fermiers.

Vous ne m'avez encore rien mandé sur ce que l'on avoit resolu qu'à vostre retour à Paris vous feriez ce qu'il faudroit pour faire rentrer le Roy dans la moitié de ses biens alienez à vil prix depuis la mort du feu Roy[2], mais la chose est de trop grande consequence pour croire que

[1] Commis de l'Épargne, déjà cité plus haut.

[2] On sait que Louis XIII était mort le 14 mai 1643.

Février 1660. vous en ayez perdu le souvenir. Je m'asseure que vous ne laisserez pas d'y travailler et que vous me donnerez advis en son temps de ce qui aura esté exécuté[1]. Vous m'avez aussi promis de m'envoyer un memoire exact de tout ce qui vous estoit deub pour les advances que vous avez faictes pour le service du Roy, comme aussy au sr Hervart, et de ce qui pouvoit rester à retirer du passé, tant des receptes generales que des affaires que vous avez faictes les deux années dernieres, et je vous prie de prendre la peine de le faire quand vous pourrez.

Après ces observations générales, Mazarin entre dans le détail des affaires de finances; il insiste sur les fonds nécessaires pour le payement des gardes fançaises et suisses, auquel pourra servir le don gratuit du Languedoc. Il parle ensuite du faux saunage, des agrandissements au parc de Vincennes, de l'établissement d'une cour des aides à Montauban, des mémoires sur les finances promis par Gourville, de la construction projetée d'une citadelle à Marseille.

CCLXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 76 v°. — Copie du temps. Aff. étr., France, t. 284, f° 168.

À Mme DE VENEL.

Aix, 21 février[2] 1660.

(EXTRAIT.)

Mazarin est satisfait des nouvelles que Mme de Venel lui a données de la conduite de ses nièces. Il continue en ces termes :

Elles doivent rendre la visite à toutes les dames de condition, qui les ont visitées; mais aprez cela les visites doivent tout-à-fait cesser, et surtout je vous prie de dire à mes nieces qu'elles en doivent user avec grande moderation, civilité et mesme humilité, comme n'estant pas

[1] Le roi ne rentra dans les domaines aliénés qu'après la mort de Mazarin. Ce fut une des réformes accomplies par Colbert.

[2] La Cour ne revint à Aix que le 23 février, d'après les *Mémoires de Monglat*. La date de cette lettre prouve que Mazarin l'avait précédée.

demoiselles, et considerer que cela, au lieu de les abaisser, les relevera davantage dans l'esprit de ceux qui verront leur proceder et dans l'estime de tout le monde. Février 1660.

Il n'y a pas de doute que mes nieces doivent aller rendre leurs respects à Madame[1] et à Mesdemoiselles, ses filles[2], quand elles seront à Paris, prenant pour cet effect des habits de deuil et s'aquittant de cette condoleance en la maniere convenable.

Il n'y a pas aussi à hesiter à aller faire la reverence à Madame la Princesse[3], et pour M. le Prince, s'il tesmoigne de vouloir visiter mes nieces, il faut qu'elles respondent avec grand respect qu'elles ne meritent pas cet honneur, envoyant mesme le s^r Balarin jusque chez luy dire la mesme chose et le supplier tres-humblement de ne vouloir pas prendre cette peine. Neantmoins, en cas qu'il insiste, il faudra obeir, et luy dire que, puisqu'il luy plaist absolument d'en user ainsy, il est le maistre.

[1] Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans. (Voy. t. I, p. 950, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] On a vu, ci-dessus, que Gaston avait eu trois filles de son second mariage : Mlles d'Orléans, d'Alençon et de Valois. Mlle d'Orléans (Marguerite-Louise d'Orléans), née le 28 juillet 1645, épousa, le 19 avril 1661, le prince de Toscane, qui devint grand-duc de Toscane sous le nom de Cosme III; elle revint en France où elle continua de porter le titre de grande-duchesse, et vécut jusqu'au 17 septembre 1721. — Élisabeth, dite *Mlle d'Alençon*, née le 26 décembre 1646, fut mariée le 15 mai 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise. Elle mourut le 17 mars 1696. — Françoise-Madelaine, dite *Mlle de Valois*, née le 13 octobre 1648, épousa, le 4 mars 1663, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, et mourut le 14 janvier 1664.

[3] Claire-Clémence de Maillé-Brezé, mariée en 1641 à Louis II de Bourbon, prince de Condé. Elle mourut à Châteauroux, en 1694, à 66 ans.

CCLXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 35. — Minute ou copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

Aix, 21 février 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre billet du 12 de ce mois, escrit de Lyon, avec la boëtte que vous me marquiez. Je suis bien ayse que vous vous pressiez de faire grande diligence pour estre bientôt à Paris pour haster tout ce qui regarde le mariage. Car venant de recevoir encore une lettre du seigneur don Louis de Haro, que M. de Chouppes[1] m'a apportée, par laquelle il me mande positivement que le roy d'Espagne partira le 1er jour d'avril et qu'il arrivera, avec l'Infante, à Fontarabie, j'apprehende que, nonobstant les soins que vous apporterez afin que rien ne manque de ce qui a esté resolu pour cette ceremonie, il n'en arrive autrement. Je vous conjure donc de redoubler, s'il est possible vos diligences, afin qu'au plus tard tout ce que vous devez envoyer. soit pour le Roy, soit pour moy, puisse estre, sans faute, à Bayonne, le 12 ou le 15 d'avril. Il seroit bon mesme que, dez à present, vous donnassiez ordre pour faire partir les tapisseries et les autres choses dont Quelin[2] a esté chargé, afin que l'on eust le temps de tapisser les chambres de la conférence et les maisons qu'il faut tapisser à Saint-Jean-de-Luz pour Leurs Mtez, et vous vous souviendrez d'envoyer le dais qui servit à Rheims au sacre du Roy, aprez que vous y aurez fait faire une crepine de bon or, conformement à ce qui a esté resolu. Je croy que tout cela pourra bien partir. le 5 ou 6 du

[1] On voit, par les *Mémoires du marquis de Chouppes,* qu'il avait été envoyé en Portugal et qu'à son retour il passa par Madrid et fut reçu par don Louis de Haro. (*Mém. de Chouppes,* 2e part., p. 63, édit. de 1753.)

[2] Ou Guelin.

mois qui vient, pour estre precisement à Bayonne au commencement d'avril. Février 1660.

Je me remets à ce que vous mandera Besmaux[1] touchant l'eschantillon que vous avez envoyé pour les casaques de mes gardes. Vous me feriez un grand plaisir si je les pouvois avoir à temps, à la frontiere, avec les couvertures de mulets[2] et le beau carrosse que vous avez ordonné pour moy; car quoy que je vous aye dict qu'on se pourroit passer pour à present et du carrosse et des couvertures, prevoyant que je pourrois estre obligé de faire un voyage à Fontarabie, pour voir le roy d'Espagne, il seroit tout-à-faict necessaire que j'eusse les choses marquées cy-dessus, pour y aller comme il faudroit, eu esgard au poste que je tiens et aux raisons qu'il y a de faire paroistre la grandeur de la France et du Roy, de la part de qui j'irois. Je vous prie donc de faire tous vos efforts, afin que, s'il est impossible que j'aye le carosse, j'aye, au moins, les couvertures en broderie et les casaques des gardes avec les habits pour ma livrée, que je voudrois bien que vous fissiez enrichir le mieux que vous pourriez, sans y mettre pourtant de l'or.

Je croy aussi qu'il faudroit avoir une douzaine de couvertures pour des chevaux qui devroient aller en main, de drap ou serge rouge avec quelque broderie d'or et d'argent; ce que j'estimerois, pour le moins, aussi necessaire que les couvertures des mulets. Enfin je suis asseuré que vous ferez au-delà de ce qui est possible. C'est pourquoy je me repose entierement sur vos soins, et comme il n'y a pas apparence que j'aille à Fontarabie le premier jour que je seray arrivé à S[t] Jean [de Luz], si je puis avoir, au 25 d'avril, les couvertures de chevaux, qui doivent aller en main, ce seroit assez.

[1] Voy. sur Besmaux, t. IV, p. 107, note 1, des *Lettres de Mazarin*. Il était, à cette époque, capitaine des gardes de Mazarin.

[2] La Fontaine, dans la *Relation de l'entrée de la Reine à Paris* (26 août 1660), parle de la magnificence des housses dont étaient couverts les mulets du Cardinal :

Mais tout cela n'est rien au prix
Des mulets de son Éminence...
Les housses des premiers étaient d'un fort grand [prix, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1660. Il me semble que vous m'avez dict d'avoir donné ordre qu'on envoyast quantité d'oranges de Portugal à La Rochelle. Si cela est, je vous prie de faire en sorte que, pour le 15 d'avril, sans faute, j'en puisse avoir trois ou quatre caisses à Bayonne; car j'en pourray faire des presens à la cour du roy d'Espagne à Fontarabie, sçachant qu'elles y sont beaucoup estimées.

Il faut que vous cherchiez trois ou quatre cassettes bien jolies pour s'en servir à mettre des presens, que le Roy et la Reyne pourroient envoyer au roy d'Espagne, et moy à quelque grand seigneur qui l'accompagne; et vous prendrez garde que, de ces quatre cassettes, il y en ayt une plus riche et plus jolye que les autres, et comme vous aurez peine à en trouver de toutes faictes, il faut que vous les ordonniez à l'instant que vous aurez receu cette lettre.

Vous ordonnerez aussy, de ma part, à Lescot de me faire six bagues à l'espagnol, c'est-à-dire avec divers diamans, espoisses[1] et à facettes, et de divers prix, et qu'il mesnage tout ce qu'il pourra dans l'achat des diamans, afin que lesdictes bagues reviennent à bon compte.

La Reyne me demande de l'eau d'orange de Rome, et j'apprends que celle qui a esté envoyée à Marseille vous a esté adressée à Paris. C'est pourquoy je vous prie d'en faire porter, quand vous viendrez, une douzaine de bouteilles, ou de celle qui vient nouvellement de Rome, si elle est arrivée, ou de celle qui est au Louvre.

Le Roy veut avoir encore d'autres habits outre ceux qui sont faicts et a donné ordre à M. de Guitry[2], qui s'en va à Paris, d'y faire travailler incessamment, et à moy de vous escrire de l'assister en tout ce qui pourra dependre de vous, soit pour asseurer le payement aux marchands qui fourniront ce qui sera necessaire pour faire ces habits, soit pour mesnager la despence, ledict s^r^ de Guitry souhaitant avec passion que vous preniez la peine de l'assister en cela.

Mazarin entretient ensuite Colbert du rasement de maisons et châteaux appartenant à divers gentilshommes; du payement de la garnison de Mourgues (Monaco);

[1] Probablement pour *épaisses*. [2] Maître de la garde-robe du Roi.

des recettes de la généralité de Poitiers, enfin de l'évêché de Luçon, qu'il a demandé pour le frère de Colbert[1]. Février 1660.

CCLXXVII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (pas de f° marqué). — Original signé et en partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Aix, 24 février 1660.

(EXTRAIT.)

Le point le plus essentiel et le plus important de vostre depesche auquel nous ayons à respondre est l'ordre du Roy que demandent les confederez[2], afin d'estre asseurez que, dans un besoin, sans qu'il soit necessaire de recourir de nouveau à la Cour, ils puissent avoir un corps de troupes de Sa M^{té} depuis quatre jusqu'à sept mille hommes. Sur quoy je vous diray que M. le mareschal de Fabert avoit desja ordre d'envoyer à la premiere requisition de M. l'electeur de Cologne jusqu'à mille ou douze cents chevaux, quoyque S. Alt. Electorale n'eust alors demandé que le pouvoir d'en faire marcher jusqu'à trois ou quatre cents pour fournir la cavalerie qu'il doit à l'alliance.

Maintenant on faict une recharge de Sa M^{té} tant audit sieur mareschal Fabert[3] qu'à M. le mareschal de La Ferté qu'ils s'entendent ensemble pour employer, sur la premiere requisition que vous leur en ferez, sans consulter davantage la Cour, six ou sept mille hommes, compris les premiers mille chevaux, pour estre le tout employé en la maniere que vous l'aurez resolu avec les confederez, tant pour le bien et l'interest genéral de l'alliance que pour la deffense et protection en particulier de chaque prince allié. Ce qu'il importe que vous leur fassiez entendre à tous separement et principalement à la maison

[1] Nicolas Colbert ne fut sacré évêque de Luçon que le 24 juillet 1661; il fut transféré à Auxerre en 1671, et y mourut en 1676.

[2] Les membres de l'alliance du Rhin, dont on a vu la formation.

[3] Plus haut, *mareschal de Fabert*: ici, *mareschal Fabert*.

Février 1660. de Brunsvic, afin qu'ils sçachent de quelle sorte Sa M^té^ embrasse tous leurs interests, et que ce n'est pas *fulgur ex pelvi*[1], comme les emissaires autrichiens parlent aujourd'huy des declarations du Roy. Le corps qu'envoyera M. le mareschal Fabert pourra aller par le [pays de] Liege, et l'autre, qui partira de Lorraine, par le chemin que vous avez concerté sous la conduite de M. Bodvits.

Il faut continuer à représenter fortement, comme vous aviez commencé de faire, combien il importe d'empescher que l'Empereur n'establisse un corps d'armée dans la Westphalie pour les consequences que vous jugerez assez, sans que je m'estende à vous les representer. Vous avez fort bien parlé là-dessus au commandeur Smising (*sic*), et vous pouvez facilement faire cognoistre, par son moyen, à M. l'evesque de Munster, son maistre, pourvu qu'il ne soit pas tout-à-fait aveugle à ses propres interest, que l'Empereur[2] n'a pas, pour sa visée, de reduire la ville de Munster à sa devotion[3], qu'au contraire il en seroit bien fasché, parce que le pretexte luy manqueroit d'establir au despens dudict sieur evesque un corps d'armée dans la Westphalie, c'est-à-dire dans des bons quartiers et dans la pepiniere des vaillants soldats d'Allemagne, afin de prendre l'occasion d'inquieter, selon la commodité qu'il en trouvera, les princes de l'alliance[4], faisant joindre au corps d'autres troupes, qui sont dans le Holstein, ou le Zudlandt (*sic*)[5]; mais que le Roy n'estant pas resolu de le souffrir, il pourra facilement arriver que ledict sieur evesque non seulement ne reduira pas sa ville, mais aura rendu son pays le theatre de la guerre et sa personne fort odieuse à tous ses voisins, dont les Austrichiens tesmoignent se soucier bien peu, pourveu qu'ils parviennent à leurs fins. Au reste, vous avez fort bien respondu au sieur Smising conformement aux intentions du Roy sur le papier qu'il vous a donné, qui ne contient rien de nou-

[1] La foudre, ou plutôt l'éclair produit par un bassin.

[2] La fin de ce paragraphe, depuis *l'Empereur* jusqu'à *ses voisins*, est presque entièrement chiffrée.

[3] La ville de Munster était en guerre avec l'évêque. L'Empereur promettait de la soumettre à ce dernier.

[4] De la Ligue du Rhin.

[5] Probablement le Jutland.

veau que ce à quoy son maistre est desjà assez obligé par le traité de Munster. S'il veut jouir des fruits et des advantages de l'alliance, il faut qu'il suive les exemples que luy ont donnez tous ses voisins[1]. Février 16

Je ne puis donner aucune creance à ce que vous a voulu faire croire ledit Smising du comte Egon[2]. Cela est trop contraire aux interest de son maistre et à toute la conduite que tient ce prince.

Le Roy a esté fort aise de la resolution qu'a prise M. le duc de Wirtemberg d'entrer enfin dans l'alliance. Quand vous nous aurez adressé les actes que vous en aurez signez, on vous en envoyera la ratification du Roy, comme il en fut usé à l'esgard du landgrave de Darmstadt[3].

Prenez garde que le sieur Colbert[4], ou vous, n'ayez mal entendu mon intention pour les gobelets d'or que je desire d'Augsbourg. Elle est d'en avoir douze, c'est-à-dire deux dans chacun desquels s'en enchassent cinq autres qui ne paroissent qu'un, quoy qu'il y en ayt six, et c'est pour cela que le sieur Colbert vous aura mandé qu'outre les six premiers j'en voulois encore avoir un, mais cela veut dire six, comme les premiers que j'avois desiré. Si le sieur Colbert est passé pour aller à Vienne, quand vous recevrez cette depesche, il faudra luy faire tenir par quelque voye seure la lettre cy-joincte, ou la luy donner vous-mesme, s'il est encore en vos quartiers.

Je vous diray maintenant que les advis[5] que j'ay de Vienne de nostre correspondant, que vous sçavez qui ne se trompe gueres en ses jugements, sont que l'Empereur est assez disposé de s'accommoder, voyant bien qu'il ne peut pas espérer d'Espagne des assistances proportionnées à celles que le Roy est en estat de donner au roy de Suede et à ses autres amis, mais qu'ils n'ont pas grande inclination à luy laisser

[1] C'est-à-dire, *qu'il entre dans l'alliance du Rhin.*

[2] Voy. sur François et Guillaume Égon de Fürstenberg, t. VI, p. 104, note 1.

[3] Ainsi, dès 1660, la Ligue du Rhin s'était fortifiée par l'accession de ces deux provinces allemandes.

[4] Il s'agit probablement de Charles Colbert, intendant d'Alsace, qui servait souvent d'intermédiaire entre la France et l'Allemagne.

[5] Une partie de ce paragraphe, depuis *les advis* jusqu'à *cette cour-là*, est chiffrée.

Février 1660. prendre part à cette negociation ny à la deputation de Francfort[1] ny à MM. les electeurs de Mayence et de Cologne, et qu'ils feront ce qu'ils pourront pour l'empescher. C'est pourquoy je me confirme d'autant plus à croire que ç'a esté une resolution prudente d'envoyer nous-mesme une personne expresse en cette cour-là. Je vous prie, si le sieur Colbert se trouve passé, de lui faire sçavoir cette particularité, vous servant du chiffre que je ne doute pas que vous ne vous soyez donné l'un à l'autre.

Ce mesme correspondant[2] m'asseure que les ministres de Brandebourg, qui sont à Vienne, sont fort mescontens de l'Empereur et de tout son conseil. Il faudra aussy donner le mesme advis audict Colbert et que l'un et l'autre vous vous en serviez dans les occasions, et particulierement si, aprez les responses qu'on luy aura données, il se resolvoit à passer dans la cour de Brandebourg, soit pour aller en Prusse, soit pour se transporter au lieu où sera le roy de Suede[3].

Le mesme homme me mande que l'Electeur de Saxe envoye le baron de Renscheberg son ambassadeur à Vienne, sous pretexte de solliciter une investiture; mais, en effect, pour le mariage de la fille de son maistre avec l'Empereur. Comme Sa M^té^ imperiale n'y a nulle disposition, les ministres n'estoient pas sans grande apprehension que, l'Electeur estant degousté de ce refus, ne pust estre attiré dans l'alliance des princes du Rhin, dont il sera bon que M. de Mayence et le comte Guillaume[4] soient informez.

[1] La députation de Francfort se composait, comme on l'a déjà vu, des représentants des membres de la Ligue du Rhin.

[2] Depuis *même correspondant* jusqu'à la fin, presque toute la dépêche est chiffrée.

[3] Le roi de Suède, Charles-Gustave, était mort le 23 février; mais cet événement ne fut connu en France qu'en mars 1660.

[4] Le comte Guillaume Égon de Fürstenberg, principal ministre de l'archevêque électeur de Cologne.

CCLXXVIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 447. — Minute de la main de Rose.

À M. DE TURENNE.

Aix, 24 février 1660.

J'ai receu vos lettres des 5, 7 et 9 de ce mois. J'aurois servy tres-volontiers M. le comte d'Auvergne[1] pour le regiment de l'Altesse; mais le Roy l'a pris et a reformé le sien dans celui-là.

Je sçavois desja le merite de M. d'Entragues[2], qui commandoit les gendarmes de feu S. A. R. Je me souviendray du tesmoignage que vous en rendrez aux occasions qui s'offriront.

Je vous rends graces de toutes vos nouvelles. Les ordres d'Espagne ont estés envoyés en Flandres pour la restitution des places, et je croy que cette lettre vous trouvera prest à partir.

On approuve fort icy le soin que vous avez pris d'envoyer quelques Anglois à Londres dans l'occasion de la venue de Monk[3].

M. le Procureur general me mande que le faux-saunage se faict plus librement que jamais en Picardie, et que les troupes donnent les mains publiquement aux faux-sauniers, de sorte que, si l'on n'arreste le cours de ce desordre par quelque exemple bien rigoureux, faisant chastier corporellement les cavaliers et soldats qui se trouvent coupables et casser quelques officiers, le Roy souffrira une diminution tres-notable de cette ferme. Je ne m'estends pas fort sur ce détail que vous pourrez sçavoir d'ailleurs; mais je vous puis asseurer sans exageration que vous ne sçauriez [vous] appliquer au remede avec trop

[1] Frédéric-Maurice de la Tour, comte d'Auvergne, était neveu de Turenne. Nommé maréchal de camp en 1674, lieutenant général en 1677, il mourut en 1707. (Voy. les *Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] Probablement Trophime de Launay d'Entragues, maréchal de camp depuis 1651.

[3] Ce nom est écrit *Monke* dans la minute.

Février 1660. d'exactitude, et que le merite et le gré, que vous en devez attendre, est au delà de tout ce que je puis vous representer icy.

CCLXXIX.

Bibl. nat., t. 22, f° 23 des mss. de Pierre Lenet. — Original signé, en partie autographe.

À PIERRE LENET[1].

Aix, 24 février 1660.

Je ne veux pas que M. le comte de Quincey[2] arrive à Madrid, sans qu'il vous porte dans ce peu de lignes ce tesmoignage de mon estime et de mon affection, joint à un remerciement du soin que vous prenez de donner de temps en temps à M. de Lionne des advis de ce qui se passe de delà, qui me sont à l'instant communiquez.

Ledict s^r comte de Quincey est depesché pour aller donner part à Sa M^té Catholique de la perte que nous avons faicte de S. A. R.[3]; mais je vous diray bien, comme je le mande au seigneur don Louis [de Haro] que, quand nous avons receu cette mauvaise nouvelle, son voyage estoit desja resolu pour aller voir la serenissime Infante, de la part de Sa M^té, et luy rapporter des nouvelles de sa santé.

Je vous prie de prendre un peu de soin de diriger sa conduite et ce qu'il aura à faire en un lieu où il se trouvera sans doute embarrassé et pourroit faire des fautes, s'il n'a un bon guide comme vous. Je luy ay dict de se conformer entierement à ce que vous luy conseillerez, et me remettant à quelques autres particularitez que j'ay chargé le s^r de Lionne de vous mander, je demeure, etc.

[1] Il a été souvent question de Pierre Lenet, qui avait été un des agents les plus habiles et les plus dévoués du prince de Condé. (Voy. t. V, p. 330, note 4.)

[2] Louis, comte de Quincé, ou Quincey, maréchal de camp en 1652.

[3] Gaston d'Orléans était mort à Blois le 2 février 1660.

Février 1660.

Post-scriptum autographe :

Je vous prie d'assister de vos conseils ledict s^r comte de Quincey, afin qu'il reussisse dans sa commission, et qu'il puisse revenir en diligence en rendre compte à Sa M^té, qui l'attendra avec impatience.

Je vous prie aussy de vous informer du temps et de tout ce qui a esté faict pour la *Tornade*[1] de vos maistres (?), et de croire que j'ay beaucoup d'amitié pour eux, à qui je suis fasché de dire que je n'ay pas recogneu, dans les entretiens que j'ay eus avec M. de Marsin, qu'il ayt grande envie de demeurer au service du Roy; car il voudroit tout d'un coup faire profession, sans passer par le noviciat[2]. Je ne vous dis rien de M. le Prince; car vous avez appris peut-estre de luy-mesme que je ne suis pas le plus meschant et irreconciliable homme du monde. Enfin il est parti fort satisfaict de moy, et il dependra de luy de l'estre tousjours de plus en plus.

CCLXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., t. 52 C, f° 41. — Minute de la main de Rose.
Addition au f° 44.

A M. [PAWEL] DE RUMINCHEN OU RAMINGHEN[3].

Aix, 25 février 1660.

J'ay receu vostre lettre du 13. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez, qui sont fort agreables, et surtout j'ay eu grande

[1] Pour le retour. Il s'agit probablement, dans ce passage, de ceux qui avaient suivi, avec Lenet, le parti du prince de Condé.

[2] Le sens est, je crois, qu'il voudrait obtenir immédiatement des faveurs, sans les avoir méritées. Marsin, en effet, ne rentra pas au service de la France; il resta dans l'armée espagnole, et mourut en 1673.

[3] Représentant de l'électeur palatin en France. Son nom est écrit dans la minute *Paul*, au lieu de Pawel, ou Pauwel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1660. joye de ce que vous dictes de l'affaire de M. l'Electeur palatin[1]; car cela me servira pour respondre à ceux qui sonstiennent que c'est S. A. El. seule qui a empesché jusques à cette heure M. le duc de Virtemberg[2] d'entrer dans l'alliance[3].

Au reste, si le Roy est esloigné de l'Allemagne, ses troupes, qui en sont fort proches, ont ordre d'y marcher, lorsqu'il sera necessaire, sans qu'il soit besoin d'en escrire icy; et dans deux mois le Roy sera à Paris et ira plus avant, s'il le faut.

Pour la declaration que vous demandez sur la confirmation que l'Empereur a donnée des actes que M. de Baviere[4] avoit faicts durant l'interregne, comme vicaire de l'Empire, le Roy est fort disposé à faire toutes celles qui seront plus advantageuses à M. l'Electeur palatin, et l'on songera à la forme.

Quant à M. le Landgrave[5], l'on a mandé à Gravel que, du premier argent, il ayt à luy donner, à bon compte, la somme de trente six mille livres, et comme peut-estre il n'a pas encore receu les lettres de change pour acquitter cette partie, vous me feriez grand plaisir de moyenner qu'on la voulust recevoir à Paris; et, au premier advis, cela se feroit.

Ce pendant vous trouverez un billet cy-joinct pour trois mille livres de la pension de l'année passée de M. de Dorimberg[6].

Vous pouvez asseurer M. l'Electeur palatin, de ma part, que S. Alt. El. aura pour le moins autant de satisfaction de la personne qui va commander à Philipsbourg qu'Elle a tesmoigné d'en avoir de M. de Lamersac[7], qui en sort.

[1] L'électeur palatin était Charles-Louis de Bavière, qui mourut en 1680.

[2] Würtemberg.

[3] L'alliance ou Ligue du Rhin.

[4] Ferdinand-Marie fut électeur de Bavière de 1651 à 1679.

[5] Le landgrave de Hesse était Guillaume VI, né en 1629, landgrave en 1637, mort en 1665.

[6] Ce billet est placé, dans le manuscrit, au v° du f° 41. Il est adressé à un s[r] Bernard et conçu en ces termes : «Je prie le s[r] Bernard de faire payer au s[r] Paul (Pawel) de Ruminghen la somme de trois mille livres, que Sa M[té] a ordonnée à M. le baron de Dorimberg pour sa pension de l'année derniere, de laquelle somme le s[r] Paul luy fournira l'ordonnance et les blancs (probablement blancs-seings).»

[7] Il faudrait peut-être lire *Lamesan*. On

CCLXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 42. — Minute de la main de Rose.

À M. LE MARÉCHAL DE FABERT.

Aix, 26 février 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu, en mesme temps, vos deux lettres du 24 du passé et du 5 du courant. Pour ce qui est de M. Voysin[1], je vous puis dire qu'ayant la mesme estime et la mesme affection que vous pour luy et me souvenant fort bien de ce que je vous ay promis à son esgard, je suis incapable d'y manquer, puisque Sa M^té^ a trouvé bonne la tres humble supplication que je luy fis, l'année passée, de le faire succeder à M. de Seve[2] en la charge de Prevost des Marchands; et comme la chose sera executée de la sorte, il me semble qu'il n'a pas raison de tesmoigner du desplaisir de ce que le service du Roy requiert de laisser continuer encore quelque temps ledict s^r^ de Seve, afin de profiter de la parfaicte cognoissance qu'il a sur le faict des rentes, en ayant faict une estude particuliere par commandement du Roy dans le dessein qu'a Sa M^té^ d'apporter quelque ordre à une affaire qui est tombée en de grands abus par[3] les brouilleries de Paris.

Vous pourrez donc confirmer audict s^r^ Voysin qu'il n'y aura qui que ce soit que luy qui succede audict s^r^ de Seve et qu'aprez la prorogation que le Roy a accordée presentement audict s^r^ de Seve, il n'y en aura plus aucune autre, et que ce petit intervalle ne luy doit pas

trouve dans la *Chronologie militaire* Aimery-François de Béon du Massés, comte de Lamesan, maréchal de camp en 1650, mort en 1667.

[1] Daniel Voysin, ou Voisin, maître des requêtes, ne fut nommé prévôt des marchands de Paris qu'en 1662.

[2] Alexandre de Sève de Chatignonville, maître des requêtes, avait été nommé prévôt des marchands de Paris en 1654; il conserva cette charge jusqu'en 1662.

[3] Ce membre de phrase, depuis *qui est tombée* jusqu'à *par,* est écrit en interligne.

Février 1660. donner le moindre chagrin, veu mesme qu'il l'employera au service du Roy, continuant à exercer l'employ qu'il a en Champagne, et qu'au reste il doit estre plus asseuré que jamais de ma protection en tous rencontres.

Je vous seray fort obligé si vous voulez prendre la peine de sçavoir du s^r^ Caillet[1] à quel prix M. le Prince voudra laisser les munitions de guerre et les canons qu'il a faict apporter de Rocroy et Linchamps à Sedan et ce qu'il a laissé dans Rocroy; car, aprez que vous aurez faict tout ce qui pourra dependre de vous pour mesnager l'interest du Roy dans ce marché-là, je vous feray sçavoir les dernieres intentions de Sa M^té^, ou pour conclure, ou pour faire sçavoir à M. le Prince qu'il en pourra traiter avec d'autres. Je vous diray aussy que c'est pour moy, en mon particulier, que je voudrois acheter les petites pieces de canon qu'il a faict amener à Sedan, lesquelles, je croy, sont à ses armes; car je les destinerois pour servir à outiller un vaisseau, qui est à moy. Au reste, vous sçavez que le canon de Rocroy est legitimement acquis à M. le Prince si les Espagnols le luy ont donné, puisque, par le traité de paix, ils avoient le pouvoir de le retirer, ainsy que nous faisons à l'esgard de celuy des places que nous leur rendons.

CCLXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 45 v°. — Minute de la main de Rose. — Original signé dans les archives de M. le duc de Brissac, dont copie a été prise et communiquée par M. de Lespinois.

AU DUC DE NAVAILLES.

Aix, 29 février 1660.

Je n'ay rien à repliquer à la resolution que vous me tesmoignez par vostre lettre du 20e avoir prise de vous en revenir, puisque si dans les quinze jours qu'on a pris pour respondre on vous dit quelque chose

[1] Secrétaire de Condé.

qui vous donne lieu d'achever la negociation d'entre Savoye et Mantoüe, je ne doute pas que vous ne vous arrestiez. Et si au contraire, de la part de Mantoüe, l'on ne fait rien, vous vous souviendrez, avant que de partir, de laisser charge à Mr l'ambasssadeur Servien[1] de faire en cas de besoin tout ce qui sera necessaire, et vous en pourrez donner advis à M. de Fuensaldagne en prenant congé de luy, luy faisant cognoistre que s'il prend envie à M. de Mantoüe de donner pouvoir tout de bon à ses ministres de finir l'accommodement, led. sr Ambassadeur sera tout prest à faire de la part du Roy ce qu'il faudra pour faciliter le bon succes de cette negociation. Février 1660.

Je vous diray en passant sur le sujet dud. sr Comte que lon m'a escrit d'Espagne qu'il est destiné Ambassadeur extraordinaire vers le Roy[2]. Et qu'en execution de cela il doit s'en aller à la frontiere pour voir le Roy Catholique et don Louis de Haro pour accompagner, aprez, l'Infante à Paris; je croy quil en aura receu deja l'advis. Mais en tout cas vous luy pourrez faire sçavoir que je vous l'ay mandé et que j'ay grande joye de me voir ainsy à la veille de le pouvoir entretenir bientost de vive voix et l'asseurer plus particulierement de mon service et de mon amitié.

Je reviens à l'affaire de Mantoüe sur le sujet de laquelle il me semble que, pour justifier de plus en plus ce qui s'est faict de la part de M. le duc de Savoye, il seroit bon qu'il parust un escrit dans lequel fust enoncé tout ce qui s'est faict, de sa part, pour surmonter les difficultez et tergiversations de M. de Mantoüe et ses refus de traiter l'affaire à fonds, car si le comte de Sannazare qui est icy sonstient que son maistre est tout prest à faire ce qu'il faut pour terminer ses differends avec M. de Savoye et que celuy cy l'evite sous divers pretextes, je vous laisse à penser qu'est-ce que diront les ministres de Mantoüe en Espagne. Je croyrois mesme que vous devriez envoyer à M. de Fuen-

[1] On a déjà vu que ce frère d'Abel Servien, ancien surintendant, était ambassadeur de France auprès du duc de Savoie.

[2] Le comte de Fuensaldagne fut, en effet, ambassadeur en France de 1660 à 1661. Il mourut à Cambrai en 1661.

Février 1660. saldagne ledict escrit qui seroit faict en Piedmont sur cette matiere.

Le Roy despesche Gomont pour se condouloir avec Mad^e Royale et Monsr de Savoye de la mort de M. le duc d'Orleans. Il devoit partir plustost, mais divers accidens l'en ont empesché. Il sera bon que vous en fassiez excuse à Mad^e Royale et à M. son fils.

Je voudrois bien que vous pussiez penetrer si M. le duc de Savoye demeurera encore longtemps à se determiner à son mariage, car il seroit bien important, particulierement depuis la mort de M. le duc d'Orleans, de sçavoir ses intentions. lesquelles on asseure n'estre pas conformes à celles de Mad^e Royale. J'escris quelque chose là dessus au s^r abbé Amoretti; mais il ne faut pas que vous tesmoigniez d'en estre informé, faisant neantmoins de vostre costé toutes les diligences possibles pour sçavoir au vray si M. le duc de Savoye est tout a faict resolu de n'espouser que Mademoiselle[1], nonobstant les insinuations que Madame sa mere luy fait incessamment pour l'obliger à espouser Mademoiselle d'Orleans, aisnée du second lit.

CCLXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 46 v°. — Minute de la main de Rose.

À L'ABBÉ AMORETTI.

Aix, 29 février 1660.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé de la mission de M. Gomont, chargé d'aller porter les compliments de condoléance de LL. M^tés à Madame Royale et au duc de Savoie, sur la mort du duc d'Orléans, Mazarin ajoute :

Comme le Roy a interest d'estre au plus tost esclaircy des intentions de M. le duc de Savoye touchant son mariage, Sa M^té m'a commandé

[1] Mademoiselle de Montpensier.

d'avoir recours à Madame Royale pour en estre informé, et j'ay creu ne le pouvoir mieux faire, afin que le secret fust gardé[1], que de m'adresser à vous pour cet effect, afin que vous prissiez vostre temps pour entretenir Madame Royale sur ce sujet et me mander, par le retour du s^r de Gomont, à quoy M. le duc de Savoye se determine; car aprez la priere qu'avant que de mourir M. le duc d'Orleans a faicte à Sa M^té de prendre soin de Mesdemoiselles ses filles, et de vouloir commencer à les marier au plus tost, Sa M^té est resolue de s'y appliquer et d'accepter quelqu'un des partis que l'on propose, si Elle voit qu'il n'y ayt rien à attendre du costé de M. le duc de Savoye. Février 1660.

Je vous diray franchement et sans exageration que le principal but du Roy est de tascher que Madame Royale rencontre entierement ses satisfactions dans la resolution que M. son fils prendra; car, si cela estoit, Sa M^té donneroit les mains à l'execution de tout ce que M. le duc de Savoye auroit resolu de concert et avec le consentement de Madame Royale.

Enfin il est temps de se resoudre, et je vous conjure de confirmer de nouveau à Madame Royale qu'Elle peut faire un estat asseuré de mon tres-humble service et que je n'oublieray rien pour faire reussir les choses qu'Elle me fera cognoistre de souhaiter davantage.

Vous luy direz aussy, de ma part, dans la derniere confiance, que Mademoiselle[2] ne me parle de rien positivement; mais elle me faict assez cognoistre ses pensées en me repliquant souvent qu'elle ne croit pas que Sa M^té voudroit que ses sœurs fussent mariées devant elle[3], et comme l'on ne voit à present autre parti sortable pour elle que M. de Savoye, il est aisé de conclure qu'elle entend parler de ce mariage-là dans le temps qu'elle affecte fort de ne s'en declarer pas.

[1] Cette phrase incidente est écrite en interligne.

[2] Fille aînée de Gaston d'Orléans; on peut comparer ce qu'elle dit dans ses *Mémoires* (t. III, p. 423. édit. Charpentier).

[3] Mademoiselle parle dans ses *Mémoires* (*ibidem*) de sa conversation avec Mazarin, mais son récit est loin d'être d'accord avec ce qu'écrit ici le Cardinal. «Pour moi, dit-elle, qui n'avois pas fort envie de me marier, j'écoutois tout ce que l'on disoit des autres avec plaisir et sans regret.»

CCLXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 51 v°. — Minute de la main de Rose.

À M. DE TURENNE.

Aix, 1er mars 1660.

Comme je vous croy desja en chemin pour venir icy, je ne vous feray pas grand discours pour respondre à vostre lettre du 16 de ce mois, que je viens de recevoir. Je vous diray seulement que le Roy a approuvé ce que vous avez faict pour la restitution des places et pour l'eschange du canon et des munitions de guerre, et que nous esperons qu'à present l'evacuation desdictes places a esté faicte de tous costez conformement au traité de paix, quoyque voyant l'obstacle injuste que le marquis de Caracene apporte à la levée des contributions, nous ayons sujet de douter qu'il aura peut-estre formé quelque autre difficulté aussy mal fondée que celle-là.

Je croy tout-à-faict necessaire de vous advertir, afin que vous preniez bien vos mesures, que le Roy pourra partir d'icy vers le quinze du courant, de maniere que, si vous ne voyez pas jour à vous y pouvoir rendre dans ce temps-là, il seroit mieux que vous prissiez la route de Limoges pour joindre la Cour à Toulouse, où elle pourra estre à la fin de ce mois, LL. Mtez voulant estre sans faute le 15 d'avril à Bayonne, puisque la dispense pour le mariage est desja arrivée de Rome; et don Louis de Haro m'escrit que le Roy Catholique, avec l'Infante, partira le premier d'avril pour se rendre incessamment à Fontarabie. Il est vray que, comme le mariage se devra faire à Burgos[1], il faudra que ledict roy s'y arreste, pour le moins, quatre ou cinq jours pour cette ceremonie.

[1] Le mariage se fit, par procuration, à Burgos, et fut célébré définitivement à Bayonne.

CCLXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. — Minute de la main de Rose.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL
[SURINTENDANT DES FINANCES].

Aix, 1er mars 1660.

Aprez m'estre donné beaucoup de peine, j'ay enfin obligé l'assemblée des communautez[1] de cette province de donner au Roy, soit pour le quartier d'hyver, ou pour le mariage, la somme de sept cent cinquante mille livres, payables, les trois cent mille du quartier d'hyver en trois termes, dont le dernier sera en decembre prochain, et le surplus cent cinquante mille livres à la fin de ce mois, et les trois cent mille livres restantes (*sic*), en quatre termes de trois mois chacun. Si vous considerez ce qu'elle (la Provence) a donné depuis vingt ans, vous trouverez que je luy ay faict faire un effort extraordinaire.

J'espere tirer encore quelque chose de Marseille et d'Arles et des terres adjacentes, et je m'employeray pour fixer une somme qu'elles soyent tenues de donner tous les ans. J'ay aussy mesnagé avec ceux du commerce de Marseille, en adjustant le payement qu'ils doivent faire aux Anglois, que le Roy sera remboursé des cent mille livres que Sa Mté fit donner, en argent comptant, pour cette affaire-là, et cette somme sera payée en trois termes de huit mois en huit mois, mais tandis que je cherche à mesnager jusqu'aux moindres petites choses pour augmenter les revenus du Roy et vous assister dans les difficultez qu'il y a maintenant d'avoir de l'argent, je ne puis pas eviter (forcé en tous rencontres par le present (ou pressant[2]) service du Roy) de donner les mains à plusieurs depenses considerables. Celle du deuil[3] est allée bien haut, et l'advantage que j'ay procuré au Roy en disposant le gouverneur d'Orange[4] à se retirer, y laissant mettre une garnison

[1] Des villes de Provence.

[2] Mot écrit en abrégé et douteux.

[3] Pour la mort du duc d'Orléans.

[4] Ce gouverneur était le comte de Dona. La principauté d'Orange appartenait au fils mineur de Guillaume II, prince d'Orange

Mars 1660. de la part du Roy, nous constera, au moins, deux cent mille livres, qu'il faut, à quelque prix que ce soit, trouver dans huit jours et les faire payer, argent comptant, à Lyon ou [à] Orange mesme; mais je vous prie de ne rien dire de ce qui regarde cet argent et [de] la negociation faicte avec le gouverneur; car cela doit demeurer secret.

Mais la despense qui nous consomme le plus est le payement des gardes françoises et suisses, duquel on ne peut pas se dispenser sans mettre tout au pillage, et non seulement nous n'avons pas un sol, mais nous sommes endebtez, et ce qui me faict peine, c'est que les quittances de l'Espargne n'estant pas encore arrivées, nous ne pouvons pas donner les seuretez que demandent ceux qui nous ont advancé les huit cent mille livres sur le don gratuit de Languedoc, comme nous avons promis de faire. Il est vray que vous ayant desja escrit là-dessus, je ne doute pas que vous ne les ayez envoyées et que je ne les reçoive au premier jour, ainsy que les autres assignations que je vous ay demandées, auxquelles il faudra adjouster celle du payement de deux cent mille livres à Lyon, pour lesquelles je tascheray[1] d'avoir mis [le payement] en quatre mois de temps. Il seroit bon aussy qu'il y eust tousjours entre les mains de Lespine ou de Doublet[2] plusieurs quittances de l'Espargne à la descharge des procureurs du pays, les uns sous le nom de tresorier de l'extraordinaire des guerres, les autres sous celuy du tresorier de la marine, et de differentes sommes.

Pour les cent cinquante mille livres, qui doivent estre payées à la fin de ce mois et que cette province donne à cause du mariage du Roy, il faudroit envoyer une quittance de pareille somme en toute di-

et stathouder des Provinces-Unies, mort en 1650. Le jeune Guillaume III, qui a joué un grand rôle à la fin du XVII[e] siècle, était alors sous la tutelle de deux femmes, sa mère, sœur du roi d'Angleterre Charles II, et son aïeule, Émilie de Solms, veuve du stathouder Frédéric-Henri.

[1] Je ne puis lire que *je tascheray d'avoir mis;* il faudrait, pour la concordance des temps, *j'ay tasché d'avoir mis* ou *je tascheray de mettre*. Il serait possible aussi que cette locution *je tascheray d'avoir mis* indiquât quelque ruse de Mazarin, destinée à persuader qu'il a inséré dans l'acte une clause qui ne s'y trouverait pas.

[2] C'étaient probablement des commis de l'Épargne qui accompagnaient la Cour en voyage.

ligence, et comme cette partie doit aller au remboursement du s[r] Colbert, qui presse fort d'avoir quelque somme considerable, il faudroit [ajuster][1] l'affaire avec luy, en sorte qu'il puisse tirer[2] cette somme à Paris, et quelque chose qu'il dise, pourveu qu'il soit asseuré de la toucher dans six semaines, il faudra qu'il s'en contente, et, moyennant cela, nous pourrions nous prevaloir de cet argent pour satisfaire en partie aux depenses qu'il faut faire icy, soit pour les trente compagnies des gardes qu'on laisse à Marseille, soit pour d'autres troupes qu'on laisse dans la province, ou pour les galeres et les depenses de la marine, qui sont un peu fortes à cause de l'armement que nous faisons, et pour les troupes aussy dont le Roy a resolu d'assister la republique de Venise[3] sous le nom du Pape, et faisant semblant que c'est une levée que la republique faict avec permission de Sa Majesté. Mars 1660.

Et afin que vous ne vous embarrassiez pas de tant de depenses, dont je vous parle, je vous diray que mon intention est qu'elles soyent comprises dans les huit cent cinquante mille livres par mois que vous estes tombé d'accord de donner.

Je vous avois prié, avant que partir de Paris, de mettre à couvert M. de Mercœur de la taxe qu'on avoit mise sur le domaine d'Estampes. Cependant j'apprends qu'on a saisy son revenu entre les mains de ses fermiers. C'est pourquoy je vous prie de nouveau de l'en faire descharger et donner main-levée des saisies faictes pour raison de cela.

Les gardes françaises et suisses, qui doivent revenir de Flandres, se plaignent de n'estre pas payez, et particulierement les Suisses, qui sçavent que leurs compagnons ont touché ce qui leur appartenoit. Je vous prie d'y donner ordre, car il se faut mettre dans l'esprit de les licencier ou de pourvoir à leur payement.

[1] Le mot *ajuster,* écrit en interligne, a été biffé, mais à tort, à ce qu'il me semble.

[2] Il y a bien *tirer,* et non *toucher,* qui semblerait préférable.

[3] Dans sa guerre contre les Turcs. Le Roi ne pouvait fournir directement des secours à Venise à cause de l'ancienne alliance de la France avec la Turquie.

CCLXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 56 v°. — Minute de la main de Rose. — Aff. étr., France, t. 284, f° 203. — Copie du temps.

AU DUC DE VENDÔME.

Marseille[1], 3 mars 1660.

(EXTRAIT.)

Je ne croyois pas que les civilitez, que je vous ay faictes à l'esgard de l'employ du chevalier Paul[2], pussent estre interpretées pour des menaces; car si mon intention n'eust esté de vous obliger, je n'avois qu'à laisser agir l'inclination du Roy qui estoit toute disposée à ordonner publiquement audict chevalier Paul, puisque Sa M^té^ estoit à Toulon, de faire travailler à l'armement qu'elle faict en ce port-là et d'exercer de tout point sa charge.

D'ailleurs, vous me permettrez bien de vous dire qu'aprez ce qui se passa l'année derniere à Lyon[3] sur le sujet dudict chevalier, n'ayant jamais voulu l'honorer de vos bonnes graces quelque instance que je vous pusse faire, quoyqu'il n'eust rien faict pour les perdre, je ne pouvois pas m'imaginer que le s^r^ Matarel[4] eust[5] ordre de vous de faire, à cet esgard, tout ce que je luy dirois, et il eust grand tort de me le taire, lorsque, luy en ayant parlé, il me pria instamment de luy donner le temps de vous en escrire et d'empescher que ce pendant ledict Paul ne fist aucune fonction à Toulon.

[1] La Cour arriva à Marseille le 2 mars 1659.

[2] Le chevalier Paul, qui était lieutenant général des armées navales, fut chargé du commandement de la flotte qu'on réunit en 1660, à Toulon, pour réprimer les pirates de la Méditerranée. (Voy. l'ouvrage de Jal sur *Abraham du Quesne*, tome I, p. 221.)

[3] On a vu que le cardinal était encore à Lyon au commencement de l'année 1659.

[4] Louis Matarel, ou Matharel, était intendant de la maison et des affaires de César, duc de Vendôme, et, depuis le 31 octobre 1657, il était «secrétaire de la Marine», c'est-à-dire de l'Amirauté. Né en 1619, Louis Matharel mourut en 1673. (Voy. *Dict. crit.* de Jal, article MATHAREL.)

[5] Il y a bien *eust* dans le ms.: *n'eust* semblerait préférable.

A present que je voy, par vostre lettre, les sentimens que vous avez, je suis bien ayse qu'il n'y ayt plus de difficulté à ce que Sa M[té] puisse tirer le service dudict chevalier que Sa M[té] doit attendre d'une personne qui l'a tousjours servie si fidelement et qui est si experimentée à la mer. Mais pour ce que vous me dictes touchant M. le duc de Beaufort[1], il sera malaysé que je vous responde precisement là-dessus, puisque, par vostre lettre, je ne comprends rien de particulier, et que je n'ay pas pu estre esclairey par sa vive voix, n'ayant pas encore pris la peine de me parler sur ce sujet. Mars 1660.

L'estime, que je fais de votre personne, et l'alliance qui est entre nous[2], m'obligent à faire, de mon costé, tout ce qui me sera possible pour vostre satisfaction et pour vostre service dans toutes les occasions où celuy du Roy ne s'y opposera pas; mais par la mesme raison, je juge tout-à-faict à propos de ne vous laisser pas dans l'incertitude en des choses dans lesquelles je ne voy pas bien de me pouvoir conformer à ce que vous souhaitez. C'est de cette nature qu'est l'exercice de l'Admirauté dans lequel il semble que M. le duc de Beaufort se voudroit installer par vostre approbation, et comme l'on sçait plus d'une fois, et particulierement par le moyen de M. de [Belsunce][3], que le Roy ne permettroit en aucune façon que M. de Beaufort [s'ingerast][4] de l'Admirauté, je ne sçay pas comme quoy il s'est pu imaginer que Sa M[té] presentement avoit changé d'advis.

Si M. de Beaufort prenoit la peine de se remettre en memoire les bontez que le Roy a eues pour luy, le retirant du mauvais pas dans lequel il s'estoit jeté, et luy faisant, pour cet effect, des graces si consi-

[1] Le duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme, avait la survivance de la charge de Grand Amiral de France, que possédait son père.

[2] On se rappelle qu'un fils du duc de Vendôme, le duc de Mercœur, avait épousé Laura Mancini, nièce de Mazarin.

[3] Ce nom est peu lisible, on pourrait lire *Bellievre*, ou *Beljame*.

[4] Ce mot est douteux; mais le sens général ne l'est pas. La pensée bien évidente est que le Roi, en donnant à M. de Beaufort la survivance de l'Amirauté, avait déclaré qu'il ne permettrait pas que ce personnage remplît les fonctions de Grand Amiral du vivant de son père.

Mars 1660. derables, mesme au prejudice de M. de Mercœur, et de quelle maniere il en a usé, aprez les avoir recues, je m'asseure qu'il advouera luy-mesme qu'il a grande obligation à Sa M^{té} de l'avoir restably en ses bonnes graces et qu'il auroit grand tort de pretendre qu'on luy laissast commander les armées navales, tout de mesme que s'il n'avoit jamais respiré autre chose que le service de Sa M^{té}.

Vous estes trop juste pour ne demeurer pas d'accord de cela, et je vous supplie de croire que, si je voy jamais jour à vous pouvoir servir en autre chose en la personne de M. le duc de Beaufort, je le feray de tout mon cœur, estant veritable que je n'y ay aucune repugnance, mais au contraire grande inclination; et, outre l'estime que j'ay pour luy, le considerant comme prince d'une maison, aux advantages de laquelle je m'interesse entierement.

Puisque je suis sur cette matiere de l'Admirauté[1], il est bon que je vous dise que le Roy ny la Reyne n'ont jamais donné autre ordre en faveur de M. de Beaufort, lorsque la charge fust accordée[2], que de luy expedier la simple survivance. Vous vous portez, Dieu mercy, fort bien, et je le prie, comme je le souhaite, que vous l'exerciez longtemps; car de la maniere que vous vous y prenez, en portant une facilité entiere à tout ce qui peut advancer le service du Roy[3], vous recevrez de plus grands advantages et plus de satisfaction qu'aucun admiral n'en a eu, et Sa M^{té} sera parfaitement bien servye.

Je croy que je ne vous pouvois donner une preuve plus cordiale de l'envie que j'ay de vous servir et de bien vivre avec vous et de me conserver votre amitié que de ne vous rien deguiser, puisqu'il me semble que, par ce moyen, c'est vous asseurer, mieux que par aucun autre, que je suis, etc.

[1] L'Amirauté de France, qui appartenait au cardinal de Richelieu, avait été donnée au duc de Fronsac, fils du Maréchal de Maillé-Brezé et neveu de Richelieu, tué à la bataille navale d'Orbitello, en 1646. La Reine prit alors pour elle-même l'Amirauté et la garda jusqu'en 1650.

[2] Ce fut en 1650, après l'arrestation des princes, que la charge d'Amiral fut donnée au duc de Vendôme, et la survivance au duc de Beaufort.

[3] Cette phrase incidente, depuis *en portant*, est écrite sur la marge.

CCLXXXVII.

Aff. étr., Allemagne, *Supplément*, t. 18 sans indication de page ni de folio. — Original signé et en partie chiffré.

À M. DE LUMBRES.

[Marseille], le 4 mars 1660 [1].

(EXTRAIT.)

Mazarin, après avoir parlé de certaines intrigues des adversaires de la paix, continue ainsi :

La plus grande seureté qu'il y peut avoir pour empescher ce dessein, que l'on considere aujourd'huy [comme un obstacle] pour une des plus grandes affaires de la chrestienté[2], sera si les Suedois facilitant les conditions de l'accommodement qui se traite en Prusse, et les Austrichiens continuant à le traverser, les Polonais, qui ont tant besoin de la paix, se resolvent à la conclure sans leurs alliez, en cas qu'ils ne veuillent pas y entrer. Vous avez fort bien parlé sur les inductions que les ministres de l'Empereur vouloient faire tirer aux Polonais que la France ne songeoit qu'à separer l'Empereur et l'electeur de Brandebourg de leurs alliez.

Tout ce que le sieur Akakia me mande dans ses deux depesches peut se reduire à deux points principaux : l'un regarde vostre negociation, par où je comprends que toutes les difficultez de la conclure consistoient en la cession de la Livonie, ou en tout, ou en partie, et en la somme d'argent. Le second, sur lequel je m'arresteray davantage, regarde la succession [de Pologne], c'est-à-dire la nouvelle declaration que l'Empereur venoit de faire de la desirer pour l'archiduc son frere avec la condition de son mariage avec la niepce de la reyne [de

[1] Cette dépêche de 1660 a été placée à tort au milieu des dépêches de 1659. On trouvera plus loin une preuve qu'elle a été écrite en 1660.

[2] Il s'agissait du rétablissement de la paix entre la Suède et la Pologne par le congrès d'Oliva.

Mars 1660. Pologne]. En quoy j'ay veu que ledict Akakia s'est laissé un peu trop facilement persuader tout ce qu'on luy a dict, comme vous le reconnoistrez bien vous-mesme des que vous recevrez la derniere depesche que je vous ay faicte d'Aix[1], puisque les choses, dans la verité, ont passé d'une maniere toute differente à celle que la reyne [de Pologne] a donné à entendre audict Akakia; car Sa M^té luy a presupposé qu'il estoit arrivé un courrier de Vienne (ce qui peut estre), avec lettres de creance de l'Empereur pour les ambassadeurs, pour le roy de Pologne et pour elle, dont le sujet estoit la proposition de mariage, et que ledict [envoyé] en devoit faire la demande en ceremonie et audience publique et offrir à la reyne [de Pologne] en son particulier la carte blanche pour toutes les conditions qu'elle voudroit desirer[2] et à tous ceux qu'elle voudroit gratifier; mais on n'a pas dict audict Akakia que tout cela avoit esté concerté et resolu dans le conseil de Vienne sur les instances et recherches tres-puissantes qu'en a faictes le secretaire françois, qui y avoit esté envoyé par Leurs Majestez (le roi et la reine de Pologne), n'estant guere à presumer ni à pouvoir croire qu'une pareille negociation et mesme d'un François ayt peu estre seulement du sceu du roy de Pologne, sans que la reyne en ayt eu connoissance, d'autant plus que le fondement en est le mariage de sa niepce, auquel le roy son mary n'a pas l'interest qu'a la reyne, et que mesme le secretaire a plus parlé à Vienne à l'ambassadeur d'Espagne et aux ministres de l'empereur de la part de la reyne que du roy. Vous remarquerez mesme que la lettre de creance de l'empereur, au sens qu'Akakia me mande qu'elle est conceue, prouve la verité de tout ce que je vous ay marqué par ma derniere depesche, puisqu'elle porte qu'ayant esté informé de la sincerité de l'affection de Leurs Majestez de Pologne, qui luy vouloient non seulement procurer la seureté dans le traité de Prusse qui se fera avec la Suede, selon l'obligation de l'alliance, mais aussy l'accroissement de sa maison, il n'avoit pu dif-

[1] Il résulte bien de ce passage que la dépêche est de 1660, puisque ce fut pendant cette année, et non en 1659, que Mazarin habita cette ville.

[2] On pourrait lire *desiner* dans le sens de *designer*.

ferer de leur en tesmoigner sa reconnoissance et les priver de leur donner creance sur l'un et sur l'autre point. Mars 1660.

On voit, par ce terme-là, si l'Empereur a envoyé demander, comme on disoit, en ceremonie, la niepce de la reyne [de Pologne] pour l'archiduc son frere, ou si c'est seulement en remerciement des offres que Leurs Majestez de Pologne luy en avoient faites et de l'expedient que l'on a proposé, pour faciliter davantage le bon succez de cette negociation, de se contenter de la personne de l'archiduc Sigismond d'Insprück[1], au lieu de l'archiduc Charles.

Je laisse pourtant à vostre prudence et à vostre discretion, suivant ce que vous estimerez plus à propos, de vous laisser à la fin convaincre des excuses que la reyne [de Pologne] pourra vous donner pour justifier en quelque façon un procédé tout-à-fait desobligeant pour la France, aprez la maniere dont elle [la France] en a usé icy dans tous ses interests depuis le commencement jusqu'à la fin. Pourveu que l'effect responde aux paroles que la reyne [de Pologne] nous donne, le roy sera fort content et croira que tout ce qui a esté fait a esté pour le mieux.

Madame la princesse palatine m'envoya hier un extrait qu'elle dit avoir tiré d'une lettre qu'elle a receue de la reyne, sa sœur, escrite de Dantzic le 14 février. J'ay jugé à propos d'en faire chiffrer une copie et de vous l'adresser[2]; après cela, de vous dire sur ce qu'il contient, premierement qu'il ne seroit pas malaysé de faire voir clairement qu'il

[1] Sigismond-François, archiduc d'Insprück, mort en 1665. Avec lui finit cette branche de la maison d'Autriche.

[2] Cet extrait de la lettre de Marie de Gonzague est, en effet, joint à la dépêche de Mazarin :

«La reyne de Pologne asseure M. le Cardinal qu'elle ne perdra aucun temps à mesnager l'esprit des Polonais et les reduire à prendre les interests de la France; que la proposition, qui luy a esté faite par les ambassadeurs de l'Empereur, n'a point esbranlé sa resolution et qu'elle veut tesmoigner jusques à la fin la reconnoissance qu'elle a des bienfaits de la France par le ministere de M. le Cardinal, qui sera asseuré par la princesse palatine que rien au monde ne changera les sentiments de la reyne [de Pologne]. Elle prie M. le Cardinal de n'avoir aucun soupçon des avis qu'il a receus de Vienne. Elle est obligée d'escouter et de respondre aux civilitez qu'on luy fait,

Mars 1660. n'y a jamais eu la moindre tache dans la race de M. le duc de Modene, puisqu'il est constant et fort bien prouvé que cette Laura (?) Justiochia (?), sur laquelle ses envieux ont voulu trouver quelque chose à dire, fut legitime espouse du duc de Ferrare, dont ilz descendent; mais si la reyne [de Pologne] croit que cette difficulté soit comme insurmontable au sens des Polonais, quoy qu'ils n'ayent pas tousjours regardé de si prez, il faudra se restreindre à faire ses efforts pour le

et si elle ne donnoit pas esperance d'estre en estat d'estre gaignée, on pourroit estre fort traversé avant que la France et elle eussent bien pris toutes leurs mesures.

«Depuis qu'elle est à Dantzic, elle a enfin reduit les principaux à se declarer pour la France, et l'on prend deça des mesures comme l'on doit agir aupres des autres, de qui on a soupçon. Il ne faut donc pas parler des autres nations, mais s'arrester sur un François. L'on considere sur tous le fils de M. le Prince comme celuy qui plaist le plus, tant pour l'age tel qu'on le desire, que pour pouvoir des cette heure se produire dans les armées que pour l'opinion que les soldats ont du pere; ce qui le fera recevoir d'eux avec joye. Les politiques, se croyant appuyez de la France et de ses forces en temps et lieu, seront gaignez, et ceux qui tiennent un parti contraire à la France ne peuvent alleguer de raisons contre celles-ci.

«Un Italien, un Allemand ne pourroient pas donner assez de hardiesse aux Polonais pour se declarer contre la maison d'Austriche, et, quoyque la France promette pour eux[a], on ne s'y fieroit pas, parce que l'on croiroit que, s'il arrivoit faute de M. le Cardinal, la France negligeroit ce pays; ce qui ne seroit pas si un François en soustenoit les interests, à cause que ses parents seroient considerables à la France. Il y aura ainsy plus d'avantage d'eslire un François naturel qu'un allié.

«La reyne [de Pologne] desire donc que la princesse palatine propose le duc d'Anguien. Le defaut de genealogie de M. le duc de Longueville est un si grand obstacle qu'on ne le peut expliquer, et le mesme se trouve pour Modene.

«Il reste à sçavoir si M. le Prince y veut entendre; c'est à M. le Cardinal à le faire expliquer, s'il luy plaist. L'argent qu'on y mettra sera utilement employé. Quelque mediocre somme sera premierement necessaire pour estre distribuée à ceux qui servent presentement. Il faudroit envoyer icy un ordre, ou commander au sieur Akakia d'aller à la Cour, pour revenir avec les instructions necessaires. Il porteroit beaucoup de choses qu'on ne sçait [pas à cette] heure[b]. Enfin il faut estre persuadé que, si la somme d'argent, qu'on veut employer à cette affaire, n'est considerable, l'on ne peut rien faire, puisqu'il faut s'asseurer des armées de la couronne et du grand duché de Lithuanie et se preparer à la guerre contre la maison d'Austriche.»

[a] Pour les candidats italiens ou allemands à la succession de Pologne.

[b] Plusieurs mots sont devenus illisibles par suite de la reliure. J'ai essayé d'y suppléer.

duc de Neubourg. Je puis dire pourtant que, le prince Almeric[1] estant arrivé icy il y a deux jours, pour rendre ses debvoirs au Roy, outre sa condition dont je ne dis plus rien, je luy ay trouvé des qualitez personnelles, et d'esprit et de corps, à l'age de dix-huit ans, si aimables et si dignes d'estime que je suis asseuré que si la reyne et les seigneurs polonois l'avoient veu comme moy, ils en seroient autant satisfaits que de tout autre prince qu'ils puissent chercher. Mars 1660.

Quant à M. le duc d'Anguien, dont cet extrait parle par preference à tous, j'ay des raisons dont je [ne] me puis dispenser qui m'empeschent de me mesler de proposer cette affaire à M. son pere, d'autant qu'il pourroit peut estre s'imaginer que mon motif seroit plustost de l'esloigner et transporter hors du royaume que de luy procurer de l'advantage; mais je diray à Mme la princesse palatine qu'elle peut travailler elle-mesme, si elle le desire, à y disposer M. le Prince, et que le Roy agreera fort qu'elle reussisse, ledict sieur prince estant mesme d'ailleurs assez riche et puissant pour le bon succez de cette élection.

CCLXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 84 v°. — Minute, en grande partie, de la main de Rose.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Marseille, 6 mars 1660.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé d'argent qu'il est nécessaire de fournir, Mazarin continue ainsi :

La citadelle et les autres fortifications qu'on a jugées absolument necessaires pour brider cette ville (Marseille) au point qu'il faut et soustenir les reglements que Sa Mté vient de faire, qui changent

[1] Le prince Almeric de Modène.

Mars 1660. entierement le gouvernement passé et desquels je ne vous mande pas le detail, parce que vous les verrez imprimez et les approuverez sans doute[1], consumeront beaucoup d'argent, et afin de vous soulager de cette depense, à laquelle il faut fournir tous les jours et avec grande diligence, afin que tout ce qui est à faire soit achevé, s'il se peut, dans la Toussaint, j'ay jugé que le Roy pourroit creer quelques offices dans cette ville, lesquels, d'ailleurs, y seront utiles, pour employer aux travaux l'argent qui en proviendra. Je vous envoye l'edit, afin que vous l'examiniez et que vous l'adressiez, aprez, à M. le Chancelier, qui l'examinera aussy et le scellera, et pour cet effect je luy en escris un mot[2], et comme il est important que nous le recevions avant que le Roy parte de cette province, pour le faire verifier[3], je depesche exprez Heron, qui ira nuit et jour, et s'en reviendra de mesme aussytost qu'il sera depesché. L'assistance, que l'on tirera de cet edit, ne sera à charge à personne; mais, au contraire, advantageux au general et au particulier de cette ville; car il est absolument necessaire d'y fortifier la justice[4], qui est trop foible, tant pour le civil que pour le criminel.

Je vous prie de prendre la peine de me faire tousjours un mot de response sur les billets que je vous escris de ma main, ou auxquels j'adjouste beaucoup de ma main; car il y a des choses sur lesquelles il est important que je sçache la resolution que vous prenez. Je croy, entre autres choses, de vous avoir escrit pressamment pour chercher quelque domaine, ou quelques rentes jusques à trois mille livres par an, soit dans les Trois Eveschez[5], ou particulierement à Metz, ou en ces quartiers-là, afin que l'on puisse promptement satisfaire à la parole

[1] On enleva à Marseille l'élection des consuls. Le Roi nomme un gouverneur et des consuls pris dans la bourgeoisie. On frappe une médaille représentant la citadelle qui bridait Marseille, avec cette légende : *Massilia arce Munita.*

[2] L'original, en partie autographe, du billet de Mazarin au Chancelier se trouve aux Affaires étrangères, tome 909, f° 51.

[3] Par le parlement de Provence.

[4] Les charges que l'on voulait créer étaient des offices de judicature. (Voy. aux *Analyses* le billet du 6 mars 1660 adressé au chancelier.)

[5] Toul, Metz et Verdun.

que Sa M[té] a donnée au baron de Bennebourg[1], qui est une personne de merite et qui est entierement necessaire dans les conjonctures presentes en Allemagne. Je vous prie donc de vous en souvenir, et de faire absolument cette affaire, et de me mander quels ordres il faudra donner pour avoir les expeditions et les luy envoyer. Mars 1660.

Mazarin parle ensuite de l'emploi de l'argent que doit fournir le don gratuit du Languedoc. Puis il rappelle à Fouquet la somme à laquelle la dépense annuelle de la Cour avait été fixée dans leur entrevue à Saint-Jean-de-Luz :

Suivant le calcul que je fais, je trouve que la despense de cette année ne passera pas la somme de vingt-quatre à vingt-cinq millions, qui estoit, si je m'en souviens bien, ce à quoy vous me priastes, à S[t]-Jean-de-Luz, de la fixer s'il estoit possible.

J'avois resolu de conferer avec vous, à nostre retour à Paris, sur ce qui regarde l'apanage qu'avoit feu M. le duc d'Orleans, m'estant bien aperçu qu'il y a eu beaucoup de choses à faire et diverses mesures à prendre avant que le Roy en dispose en faveur de Monsieur[2], auquel pourtant, suivant la coustume, on n'establira pas d'apanage que lorsqu'il se mariera, ce que Sa M[té] desire qui soit faict au plus tost, comme le requiert l'interest de l'Estat. Je vous diray aussy que le Roy veut absolument retenir Chambord et le Blesois; et comme Sa M[té] veut bien traiter Monsieur, Elle pourra, en eschange de ce qu'Elle ne jugera pas à propos de luy donner dudict apanage, y suppleer par d'autres choses, qui sont de mesme valeur. Sur quoy, le temps le permettant ainsy, je m'entretiendray avec vous, lorsque nous serons à Paris, et l'on prendra les resolutions qui seront [les] plus conformes au service du Roy et aux favorables dispositions que Sa M[té] a pour Monsieur.

Ce pendant, comme vous estes pressé de trouver de l'argent, vous ferez un memoire, s'il vous plaist, de ce qu'il y a à faire dans ledict apanage, y specifiant en detail l'advantage que vous en pourrez tirer,

[1] On a vu que c'était le principal conseiller de l'Archevêque-Électeur de Mayence. — [2] Philippe de France, frère de Louis XIV.

Mars 1660. et je vous feray sçavoir ensuite en toute diligence les intentions du Roy. Je croy seulement qu'il faut songer là-dessus à faire un don un peu considerable à Monsieur, afin qu'il puisse payer les debtes qu'il a contractées [tant] pour faire travailler à Saint-Cloud que pour les livrées et autres choses qu'il a faictes pour se mettre en estat de paroistre au mariage du Roy, comme aussy pour continuer ce qu'il faict faire à Saint-Cloud. Ce qui luy pourra estre payé en divers termes.

M. le Prince ne se souvient pas bien de ce que M. Le Tellier luy a dict sur le faict de Chenailles[1]; car bien loin de luy avoir faict esperer que l'on vous escrivoit dans les termes qu'il vous a dict, on l'a simplement asseuré que l'on ne feroit pas arrester ledict Chenailles; mais qu'au surplus il falloit qu'il ne vinst pas à Paris et mesme qu'il ne se montrast pas trop en quelque autre lieu qu'il pust estre. En effect, il est exclus de Paris, et la seule consideration de M. le Prince a faict que j'ay supplié tres-humblement le Roy de trouver bon ce que dessus. Il sera donc bien à propos que vous fassiez sçavoir à M. le Prince ce que je vous ay escrit, afin que ledict Chenailles prenne ses mesures pour ne s'exposer pas aux inconveniens qui luy arriveroient, s'il en usoit autrement.

CCLXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 87 v°. — Copie du temps.

À M. L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Marseille, 6 mars 1660.

J'ay receu vos deux lettres du 16 et du 24 du passé, et j'ay veu tout ce que vous a dict M. de Lorraine. Je souhaiterois bien que ses affaires se pussent achever au plus tost; mais je doute fort que, s'il ne

[1] Chenailles était un conseiller de Parlement, qui, en 1657, avait été condamné au bannissement à perpétuité, pour avoir tenté d'engager un officier de la garnison à livrer Saint-Quentin à Condé.

prend une bonne resolution, elles traisneront longtemps, et ce ne pourra estre qu'à son grand prejudice. Mars 1660.

Je ne sçaurois que juger encore sur les affaires d'Angleterre; car je ne voy pas que Monk ayt pris encore la derniere resolution de ce qu'il veut faire. Je souhaite qu'il se determine à ce que vous pouvez desirer; mais je crains fort que, quand mesme il auroit des intentions favorables pour le roy d'Angleterre, il n'ose pas les faire paroistre. Nous en serons bientost esclaircis, et ce pendant je ne puis que vous confirmer les mesmes choses que je vous ay dictes et à M. le Mylord Germain[1], en partant d'Aix. Je vous prie seulement de vous bien souvenir de la promesse que vous m'avez faicte, qu'on ne songeroit pas à prendre aucun argent qu'on ne vist bien clair à le pouvoir employer utilement.

Pour l'affaire d'Orange, il y a apparence qu'elle s'achevera bien; mais, à ce que je voy, elle coustera bien cher au Roy; et il n'y a rien de si certain que toutes les resolutions que Sa M^té^ prendra produiront un grand advantage au prince d'Orange; car pour ce qui est de Madame la princesse royale[2], elle sera la maistresse de tout, au lieu qu'à present elle n'y est recognue pour quoy que ce soit.

Je vous prie de confirmer les asseurances de mes tres-humbles respects à la reyne d'Angleterre et à Madame[3] la princesse sa fille, et de dire à Sa M^té^ que je n'oublie rien de ce que je croy qui puisse contribuer à ses satisfactions, particulierement pour ce qui regarde Madame [la] princesse[4].

Nous prendrons bientost, la route de la frontiere, ayant de nouveaux advis que le roy d'Espagne doit partir sans faute de Madrid, avec l'Infante, le premier du mois prochain.

[1] Jermyn, principal conseiller de la reine d'Angleterre.

[2] Mazarin désigne par ce nom Marie Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et mère de Guillaume III, prince d'Orange.

[3] Il y a bien *Madame* (*Mad^e^*) et non *Mademoiselle*.

[4] On négociait le mariage de Henriette d'Angleterre avec le frère de Louis XIV.

CCXC.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (pas de f° indiqué). — Original signé et presque entièrement chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Marseille, 7 mars 1660

(EXTRAIT.)

Je vous renvoye le courrier de M. le duc de Meckelbourg[1] avec la diligence qu'il a desirée, ne l'ayant retenu qu'autant de temps qu'il a fallu pour deschiffrer ses depesches et pour mettre en chiffre celle-cy. Vous luy respondrez, de la part du Roy, que Sa M^té^ a beaucoup d'affection et d'estime pour sa personne et pour sa maison; qu'elle est extremement touchée des dommages que les armées imperiales luy ont causez dans ses Estats, dont la situation si esloignée luy a osté les moyens de le preserver d'une insulte, comme elle l'auroit faict avec joye, y employant son credit et ses forces, et celles des princes ses amis et alliez, mais qu'elle espere, ou de faire bientost cesser ce mal par un prompt restablissement de la paix dans l'Empire, ou, si le party austrichien la rejette, de pouvoir avec le temps et par la mesme voye des armes luy procurer la juste reparation de cette violence notoirement entreprise contre l'instrument[2] de paix et la derniere capitulation imperiale.

Aux deux propositions que ledict sieur duc vous a faictes, dont la premiere va à obtenir du Roy quelque assistance d'argent, et par le moyen de laquelle il puisse mettre ses places en estat de ne pas tomber au pouvoir de l'Empereur, vous lui respondrez que pour ne pas manquer à la foy publique, c'est-à-dire à ce que les deux roys se sont promis au traité des Pyrénées, toutes les resolutions de Sa M^té^ pour les affaires d'Allemagne doivent estre sursises jusqu'à ce que nous

[1] Le duc de Mecklenbourg (on écrivait alors *Meckelbourg*) était Christian-Louis, qui régna de 1658 à 1692.

[2] *Instrument* a ici le sens d'*acte*, *traité de paix*.

ayons response, de la cour de Vienne, à ce que le sieur Colbert[1] y est allé negocier, de la part de Sa M^té, pour sçavoir la derniere determination de l'Empereur sur le prompt restablissement de la paix, ou si tout de bon il faut se resoudre à une nouvelle guerre pour le maintien du traité de Munster; que le Roy est d'autant plus obligé à tenir cette conduite, qu'il a sceu que l'Empereur a declaré en termes mesme fort honorables pour Sa M^té qu'il acceptoit avec plaisir la mediation de la France conjointement avec celle du Roy Catholique pour l'accommodement de tous les differens qui troublent l'Empire et le Nord; qu'il a adjousté à cela une autre declaration de vouloir, de sa part, contribuer sincerement ce qui sera en son pouvoir pour une pacification generale; qu'il y a trois semaines, ou un mois, à attendre pour estre entierement esclaircis par lesdites responses, qui seront plus precisement données au dit sieur Colbert, de ce qui se peut esperer de ces bonnes dispositions, et que, si dans l'effect elles ne se trouvent pas telles que les apparences le font juger, Sa M^té alors songera, avec ses amis, au moyen de preserver pour l'advenir ledit sieur duc de Meckelbourg des dommages qu'il a soufferts depuis quelque temps, principalement de mettre en seureté les places de son Estat, lesquelles ne pourront pas courir grande risque[2] de ce petit retardement. Mars 1660.

Quant à l'autre proposition pour un mariage, apres avoir fait cognoistre audict sieur duc en termes decens[3] et qui ne soient pas neantmoins desobligeans, qu'il ne doit pas eslever ses pensées jusqu'à Mademoiselle[4], vous luy direz que je songeray à ce qu'il desire pour quelque autre princesse, mais que j'apprehende que quand nous aurons trouvé quelque party qui luy fust sortable, son premier mariage, qui n'est pas encore rompu, ne fust un grand obstacle à sa satisfaction[5].

[1] On a déjà vu que le mot *risque* s'employait, au XVIIe siècle, au féminin et au masculin.

[2] Dans le sens de *convenables*.

[3] Mlle de Montpensier, fille unique du premier mariage de Gaston d'Orléans.

[4] Christian-Louis épousa, en 1664, la duchesse de Châtillon (Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, souvent citée dans les *Lettres de Mazarin*). Mme de Châtillon prit alors le titre de duchesse de Meclenbourg; elle vécut jusqu'en 1695.

[5] Charles Colbert.

Mars 1660. Pour conclusion, vous pouvez l'asseurer que si, contre nostre desir, les affaires vont à un renouvellement de guerre, le Roy sera bien ayse de le voir dans un bon party, le protegera hautement et luy donnera toutes les marques qu'il peut souhaiter de sa bienveillance et mesme assistance pour la seureté et conservation de ses places; cependant que le secret du voyage de son courrier luy sera fidelement gardé.

Je viens maintenant aux autres poincts de vos deux depesches des 8 et 24 du mois passé. Je trouve si bien pensé le soupçon que vous avez sur les pressantes instances que vous font les electeurs de Mayence et de Cologne pour faire recevoir l'electeur de Treves dans l'alliance[1], et je trouve d'ailleurs si important de leur rompre les mesures et le coup qu'ils pretendent pour cette admission, que je suis d'advis que, si ledit Electeur n'est pas receu dans ladite alliance sur le pouvoir qu'on vous avoit envoyé par nos dernieres depesches d'y consentir, il n'y soit plus receu qu'aux deux conditions de rappeler son deputé de Ratisbonne et de s'allier aussy bien avec la Suede qu'avec les autres confederez. Vous pourrez prendre le pretexte de cette nouveauté sur ce que cet Electeur a de nouveau esmeu l'indignation du Roy outre mesure, lorsqu'en voullant faire un compliment, qui n'estoit nullement necessaire, il semble qu'il ayt pris à tasche de continuer à desobliger Sa M^té, ordonnant à son envoyé de passer par la France sans voir le Roy et de commencer par les Espagnols. Ledict Electeur ne pouvoit pas ignorer que Sa M^té n'attendoit pas justement le compliment de son depart sur le chemin de Madrid et pouvoit bien ou l'obmettre entierement ou luy ordonner de prendre le detour qu'il falloit pour conserver ce qui est deub au Roy, particulierement ayant à traverser ce royaume. Ce qui se peut si peu dissimuler en des matieres de cette delicatesse que Sa M^té ne verra plus ny cet envoyé ny aucun autre de quelque excuse dont il soit chargé.

Cela nous servira mesme pour le duc de Baviere en cas qu'il se voulust mettre à couvert de toute crainte par un semblable expedient,

[1] On a déjà fait remarquer que cet Électeur n'entra que plus tard dans la Ligue du Rhin.

qui le rendroit apres moins soigneux et moins interessé à pousser l'Empereur à la paix, quand il n'auroit plus rien à apprehender de cette couronne pour son entrée dans nostre alliance, à l'exclusion de la Suede[1]; ce qui est de toute façon une tres-mauvaise introduction. Mars 1660.

L'on s'est aperceu de la repugnance extreme qu'a l'Empereur à laisser reprendre la diète generale de l'Empire à Ratisbonne. Il importe, à mon sens, de ne luy point donner de relasche sur cette instance, qui sera appuyée du duc de Baviere mesme et est une demande fort plausible dans tout l'Empire; car ou nous parviendrons par là à ce que l'Empereur tesmoigne de craindre le plus, ou on l'obligera, pour destourner ce coup, à donner les mains à la continuation de l'assemblée de Francfort avec beaucoup d'honneur et d'advantage de tous ceux qui l'auront soustenue jusqu'au bout contre le dessein qu'on avoit à Vienne de la dissiper.

Vous avez fort bien parlé dans le conseil de l'alliance, quand vous avez représenté ce qu'avoit dict precedemment le deputé de Wirtemberg qu'il ne falloit pas tant regarder si les marches des troupes se faisoient selon les constitutions de l'Empire, comme si la fin pour laquelle elles marchoient estoit contre lesdictes constitutions. Cependant le Roy a esté tres-aise d'apprendre qu'il eust esté resolu dans le mesme conseil d'empescher à l'advenir le passage des troupes imperiales dans la Westphalie, et c'est à quoy vous devez maintenant soigneusement tenir la main, afin qu'il n'y ayt point connivence et que cette deliberation soit reellement executée.

[1] La pensée de Mazarin est qu'il fallait empêcher le duc de Bavière et l'électeur de Trèves d'entrer dans la Ligue du Rhin, s'ils ne consentaient pas à y admettre la Suède.

CCXCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 88 v°. — Minute de la main de Rose.

À J.-B. COLBERT.

Aix[1], le 9 mars 1660.

Comme je desire de tout mon cœur de servir M. le Prince et luy donner, en tous rencontres, des marques de mon amitié, j'ay creu tout-à-fait necessaire de luy faire sçavoir, par vostre moyen, sans qu'aucun autre en ayt cognoissance qu'on faict grand bruict icy sur ce que l'on a appris, par diverses lettres venues de Paris, que, dans l'occasion du deuil de feu S. A. R., il s'est faict faire un carrosse avec les clous par dessus la housse[2]. Monsieur mesme en a receu des lettres et en a parlé au Roy et à la Reyne comme d'une entreprise que M. le Prince vouloit faire contre luy et les enfans qu'il pourra avoir[3]; mais je l'ay supplié de suspendre son jugement jusques à ce que l'on sceust si la chose estoit veritable; car je n'avois jamais recognu M. le Prince

[1] La Cour, après un court séjour à Marseille (2-8 mars), retourna à Aix.

[2] La housse, noire, clouée sur le haut du carrosse, était un signe de deuil que les princes du sang royal pouvaient seuls se permettre. Saint-Simon, qui connaissait si bien l'étiquette de cour, ne manque pas de parler de cette entreprise du prince de Condé, de : «la tentative de housse clouée, qu'il ne put obtenir». Priolo, dit Saint-Simon (*Mém.*, t. V, p. 187, édit. de 1873), mentionne aussi ce grief contre Condé (*de rebus gallicis*, liber Undecimus) : *Quod lugubrem pannum rhedæ parti superiori clavis affixisset.*

[3] Monsieur, que Saint-Simon appelle *le roi des tracasseries*, se plaisait à tous les détails du cérémonial et en soutenait les prérogatives avec opiniâtreté. On peut voir dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 424, édit. Charpentier), que Louis XIV se moquait de l'importance que son frère attachait à l'étiquette. Ce passage caractérise l'esprit frivole de Philippe de France, et mérite d'être cité : «Le Roi me dit[*] : *Vous verrez demain mon frère avec un manteau qui traîne.* Je crois qu'il a été ravi de la mort de votre père pour cela; car il n'auroit osé en porter un [semblable pour la mort] d'un autre avec dignité, etc.».

[*] C'était à l'occasion de la mort de Gaston d'Orléans, père de Mademoiselle, qu'avait lieu cet entretien.

porté à vouloir usurper des prerogatives, qui ne luy appartenoient pas, et je prends en mesme temps la plume pour vous donner charge de le voir, de ma part, en cas que vous appreniez avec certitude que l'advis est bien fondé, et de luy dire que j'estime tout-à-fait de son service d'y remedier promptement, parce qu'autrement je prevoy une grande rumeur, ne manquant pas de gens qui sont bien ayses d'aigrir les esprits, d'autant plus que chacun soustient que c'est une nouveauté et qu'il n'y a pas d'exemple qu'aucun premier prince du sang ayt faict cela, non pas mesme feu M. le Prince[1], lorsqu'il estoit heritier presomptif de la couronne. A quoy l'on adjouste que M. le Prince n'en a [pas] usé de la sorte ny à la mort de M. son pere, ny en aucune autre occasion. Mars 1660.

Je vous replique de nouveau qu'il ne faut que personne sçache que vous ayez eu ordre de moy de passer cet office, et vous pouvez seulement vous en ouvrir à M. de La Croisette, s'il est à Paris. Je croy que vous n'aurez pas de peine à faire cognoistre en cela à M. le Prince que je n'ay autre but que son service, et que, par cette seule raison, j'ay jugé à propos de ne luy rien desguiser.

Vous luy direz aussy que j'ay faict valoir, comme je devois, la moderation avec laquelle il s'est conduit sur l'affaire de M. le prince d'Harcourt, et que l'on attend icy la relation que M. le mareschal d'Estrées en doit envoyer; que je parleray là-dessus comme il faut à M. le duc de Lorraine, qu'on dict estre en chemin pour venir joindre la Cour à Toulouse, et qu'en mon particulier je m'employeray, comme je dois, afin que M. le Prince recognoisse de plus en plus à quel point je m'interesse en tout ce qui le regarde.

[1] Il s'agit ici de Henri II de Bourbon, prince de Condé. (Voy., t. II, p. 237, de l'*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale.) Ce fut en 1595 que Henri IV, qui alors n'avait pas d'enfants, reconnut Henri II, prince de Condé, pour héritier présomptif de la couronne, et le fit reconnaître en cette qualité par le Parlement de Paris.

Mars 1660.

CCLXCII.

Aff. étr., Allemagne, t. 149 (sans indication de f°). — Original signé et en grande partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

À Aix, le 9 mars 1660.

J'adjouste ce mot à mon autre lettre[1] pour vous dire que M. l'Electeur palatin m'a faict sçavoir par son resident qu'il a envoyé ordre à son ambassadeur à Francfort d'opiner qu'on ayt à escrire à l'Empereur pour luy remonstrer, sur ce corps de troupes qu'il veut assembler en Westphalie, que Sa M^té^ imperiale contrevient au 13me article de sa capitulation, par lequel Elle s'est obligée de ne point faire marcher dans l'Empire des gens de guerre sans le sceu et le consentement des Electeurs, princes et Estats, ou du moins de tous les Electeurs, et non pas de la pluspart d'iceux, et que, si M. l'Electeur de Mayence, comme directeur et doyen du college electoral, veut faire expedier une pareille lettre, ledict sieur Electeur palatin est prest de la signer conjointement avec Mayence, Cologne et les autres deputez. Cela me semble bien pensé et fort important. Travaillez auprez de M. de Mayence et des autres deputez pour le faire reussir promptement.

Il semble jusqu'icy que M. l'Electeur palatin ne differoit à entrer dans l'alliance qu'en attendant que M. le duc de Wirtemberg prist cette resolution. Cependant elle est executée de la part du dict seigneur duc, sans que je voye que ledict sieur Electeur se mette en aucun devoir de faire la mesme chose, ny mesme qu'il en dise un seul mot. Il est à propos que vous luy en fassiez une instance positive de la part de Sa M^té^, comme ayant receu cet ordre par le retour du courrier, afin que nous sçachions, au moins, à quoy il tient maintenant que ledict Electeur n'augmente le nombre des confederez.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre de Mazarin à Gravel, en date du 7 mars 1660.

Mars 1660.

Je puis vous dire pour tres-veritable que la necessité d'argent est si grande à Vienne que, comme l'Electeur de Brandebourg y a encore depuis six semaines une personne expresse pour solliciter qu'il luy fust remis quelque somme notable, sans quoy il seroit forcé de succomber, bien que tout le conseil de l'Empereur jugeast la despense raisonnable et absolument indispensable, si on ne vouloit tomber en de tres-grands inconveniens jusqu'à apprehender mesme que ledict Electeur n'abandonnast leur party, ils ne sçurent point trouver d'autres moyens d'amasser promptement jusqu'à trois ou quatre [cent] mille florins[1] qu'en se taxant eux-mêmes, les ministres principaux de l'Empereur, à luy prester chacun une somme de vingt cinq à trente mille florins; mais la conclusion de tout cela fut qu'il n'y eut que Portia et Auersberg qui offrirent de fournir leur portion, et que tous les autres, comme Suartzenberg (*sic*)[2], Lobkowitz et Trantzen l'ayant refusée, ils estoient apres à chercher d'autres voyes de mettre ensemble cet argent, sans grande esperance pourtant d'y reussir.

CCXCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., ms. Lenet, t. 22, f° 42. — Original signé.

À PIERRE LENET.

Aix, 9 mars 1660.

Il y a peu de jours que je vous escrivis par le comte de Quincey. A present que le Roy envoye encore de delà[3] le s[r] Bartet, secretaire de son cabinet, pour y porter la dispense de Rome[4] et pour les autres choses qu'il vous dira, il a le mesme ordre de s'adresser à vous et de suivre vos bons advis en toutes choses, par où vous cognoistrez qu'en

[1] La traduction du chiffre ne donne que *trois ou quatre mille florins;* mais la suite de la lettre prouve qu'il s'agit d'une somme beaucoup plus considérable, puisque chacun des ministres se taxe à vingt-cinq ou trente mille florins. Il a paru nécessaire d'ajouter *cent* entre crochets avant mille.

[2] *Schwartzemberg.*

[3] De France en Espagne.

[4] Pour le mariage du Roi avec l'Infante.

Mars 1660. peu de temps vous estes devenu le directeur de tous nos ambassadeurs. Je vous prie de vous appliquer avec soin à cette nouvelle fonction.

L'ordre general qu'a ledict Bartet et qui comprend tous les autres, c'est de faire en tout et partout ce que luy dira et trouvera plus à propos le seigneur don Louis. Aprez quoy il ne sçauroit faillir.

Je vous ay faict une priere, par ma precedente, que je renouvelle encore plus fortement par celle-cy, qui est de nous donner continuellement tous les advis que vous pourrez penetrer de delà, notamment pour ce qui regarde le voyage et les preparatifs qui se font. Je vous tiens si clairvoyant et si exact que je m'imagine desjà de voir, dans vos lettres, la marche mesme de toute la troupe, comme quand on la verra passer en effect. Je vous en seray fort obligé.

M. le Prince est arrivé à Paris en bonne santé, où il a continué à tesmoigner hautement la satisfaction du traitement et de l'accueil qui luy a esté faict icy. Je crois ne vous pouvoir parler d'une chose plus agreable que de l'amitié et liaison sincere qui est entre nous, et je me persuade que le seigneur don Louis n'en aura pas moins de joye. Je remets à dire de bouche à S. Exc. les commemorations qui ont esté faictes d'elle dans nos entretiens. Ce pendant je demeure, etc.

CCXCIV.

Aff. étr., France, t. 284, f° 235. — Minute avec corrections et additions de la main de Rose.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL
(SURINTENDANT DES FINANCES).

Aix, 12 mars 1660.

Je vous avois mandé que nous estions sur le point d'accommoder l'affaire d'Orange, moyennant deux cent mille livres; mais lorsque nous la croyions achevée, tout a esté renversé par les lettres que le gouverneur a receues de la princesse royale[1], qui avoit eu recours à

[1] Marie Stuart, fille du roi d'Angleterre Charles Ier et veuve du prince d'Orange Guillaume II.

Sa M[té], et s'est depuis accordée avec la douairiere[1], sa belle-mere. Neantmoins on ne laissera pas de faire tout ce qui se pourra, afin qu'avant que partir d'icy le Roy en profite[2], de façon ou d'autre. [Ce qui est][3] d'une tres grande consequence pour les raisons qui vous peuvent aisement tomber dans l'esprit, et il n'y a rien suivant l'advis des personnes [les] mieux sensées qu'on ne doive faire pour se tirer cette espine du pied[4]. Mars 1660.

Il y a plus d'un mois que nous n'avons pas un sol, et il a fallu et il faut tous les jours pourvoir à une infinité de despenses. Vous pouvez juger quel embarras c'est. On faict du mieux qu'il est possible pour subvenir à tout[5] et particulierement au payement ponctuel, tous les mois, d'un corps de troupes de quarante compagnies françoises et suisses, et aux deux compagnies de mousquetaires[6]. Tant que mon cred itdurera, ma bourse ne sera pas epargnée.

Je vous prie de faire donner incessamment de l'argent au tresorier de l'extraordinaire, en conformité de ce que je vous ay escrit[7], afin qu'il ayt de quoy satisfaire aux ordres du Roy, que M. Le Tellier luy envoyera, pour la subsistance des troupes estrangeres et les depenses qui regardent la guerre. Vous sçavez que ces sortes de despenses ne souffrent gueres de delay.

Je vous prie aussy de rechef de faire acquitter avec grande ponctualité les lettres que je tire sur le s[r] Bernard. Il n'y a la pluspart du temps que cela qui nous faict subsister, et, si ce credit me manquoit, tout iroit en desordre. Je tiens icy un registre des dictes lettres à mesure que je les tire, et de l'argent que vous fournissez pour les despenses, qui doivent estre prises sur les huit cent cinquante mille livres

[1] Émilie de Solms. (Voy. t. I, p. 950, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Profite de cette affaire d'Orange.

[3] Les mots entre crochets sont surchargés au point d'être illisibles.

[4] Le passage depuis *d'une tres grande consequence* jusqu'à *pied* est une addition marginale de la main de Rose.

[5] Le passage depuis *et particulierement* jusqu'à *mousquetaires* a été ajouté en note de la main de Rose.

[6] Il y avait les mousquetaires noirs et les mousquetaires gris, distingués par la couleur de leurs chevaux.

[7] Ce passage, depuis *en conformité*, est écrit en marge, de la main de Rose.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1660. que vous donnez par mois; mais je souhaiterois, pour voir si le calcul est juste, que, tous les trois mois, vous prissiez la peine de m'envoyer un memoire contenant ce que vous avez ainsy fourny, et ce que ledict sr Bernard aura payé sur mes ordres[1].

Je vous conjure pareillement de faire acquitter au plus tost l'ordonnance de comptant de cent mille escus, que le Roy a commandé, ce matin, à M. Le Tellier d'expedier, le nom en blanc, et laquelle j'adresse au sr Colbert avec un billet de moy pour la faire acquitter par le sr Bernard, à qui il aura soin de le rendre[2]. Je vous diray, dans le dernier secret, que c'est pour les affaires d'Angleterre, n'y ayant rien de plus convenable au bien de celles de Sa Mté que de donner ce secours au roy de la Grande Bretagne, dans une conjoncture où cette somme peut luy apporter de grands advantages, lesquels, dans la suite, rejailliroient sur la France par l'obligation que nous acquerons, en ce rencontre, sur toute cette maison-là. Ce fonds se devra prendre, partie sur celuy du mois courant, et partie sur celuy du mois prochain.

Il sera bien à propos aussy de nous envoyer des lettres de change le plus souvent que vous pourrez. J'entends tousjours à proportion de ce que vous devez donner tous les mois[3].

Leurs Majestez souhaiteroient fort que les pierreries de la Couronne, qui sont entre les mains des Suisses[4], fussent desgagées, comme je vous ay dict plusieurs fois, et y insistent[5], et [souhaiteroient] qu'on retirast aussy les trois diamans[6] qu'a le sr Hervart, qui ne sont pas de grande valeur. Il semble que c'est une chose à faire, ou jamais, dans l'occasion du mariage; parce qu'il sera fort honteux quand l'on dira

[1] Depuis *je tiens* jusqu'à *mes ordres*, tout le passage est écrit sur la marge, de la main de Rose.

[2] Depuis *et laquelle* jusqu'à *le rendre*, addition marginale de la main de Rose.

[3] Depuis *j'entends* jusqu'à *mois*, addition en grande partie marginale, de la main de Rose.

[4] On a vu que ces pierreries avaient été livrées aux Suisses, comme garantie de ce qui leur était dû.

[5] Depuis *comme* jusqu'à *insistent*, addition interlinéaire, de la main de Rose.

[6] Le mot *diamans* a été ajouté par Rose, en interligne.

qu'on envoye les pierreries de la couronne et qu'on verra qu'il n'y aura presque rien, ce qui ne sera que trop vray, si on ne retire celles qui sont engagées[1]. Mars 1660.

Il est bon aussy que vous sçachiez que dans le 24 de juin, il faut un million de livres comptant pour le premier terme du payement de l'Archiduc pour l'Alsace[2]. Il y a encore du temps; mais je vous en advertis, afin que vous songiez de bonne heure aux moyens d'avoir cet argent pour le fournir à point nommé.

Je suis fasché de ne vous pouvoir entretenir que de depenses, qui ne sont pas une matiere fort agreable; mais je manquerois au service du Roy, si, apres avoir retranché ce qui est superflu ou qui peut estre remis, je vous cachois ce qui est absolument necessaire, à moins que de vouloir ruiner toutes les affaires en vous le taisant[3].

Comme nous avons eu advis que le roy d'Espagne ne doit partir de Madrid que le 2 d'avril et que sa marche est reglée de sorte que, compris le sejour qu'il fera à Burgos pour la ceremonie du mariage[4], il sera un mois tout entier à se rendre à Fontarabie, Leurs M^tez ont resolu de passer les festes[5] en cette ville [d'Aix], ayant du temps de reste pour arriver à la frontiere aussytost que le roy Catholique, en partant d'icy apres Pasques.

Dans un *post-scriptum*, écrit par une autre main que le reste de la minute, Mazarin s'excuse de ses instances perpétuelles pour l'envoi d'argent.

[1] Correction interlinéaire, de la main de Rose, depuis *parce qu'il* jusqu'à *engagées*.

[2] On avait promis trois millions à l'archiduc pour qu'il renonçat aux domaines qu'il possédait en Alsace.

[3] Addition de la main de Rose, depuis *je suis fasché* jusqu'à *le taisant*. Cette addition est presque entièrement marginale.

[4] Le mariage par procuration.

[5] Les fêtes de Pâques.

CCLXCV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 91 v°. — Minute.

À M. LE PRINCE.

Aix, 12 mars 1660.

(EXTRAIT.)

Je ne puis pas laisser de vous tesmoigner mes ressentimens[1], puisque j'apprends de tous costez les soins que vous prenez de faire valoir d'une maniere tout-à-fait obligeante le peu que j'ay faict icy pour vous tesmoigner que je voulois estre sincerement vostre serviteur. Je vous confirme la mesme chose, ne doutant pas que vous continuiez à faire paroistre l'amitié que vous m'avez promise.

J'ay representé, comme je devois, la moderation avec laquelle vous vous estes conduit dans l'affaire de M. le prince d'Harcourt, et Leurs M^tez en ont esté bien ayses et vous en sçavent beaucoup de gré. Lorsqu'on sera informé du detail, le Roy prendra les resolutions qui seront les plus propres pour faire cesser tous ces bruits, en sorte que vous ayez sujet d'en estre bien content.

Ce pendant je me remets, sur un autre incident[2], à ce que le s^r Colbert vous doit dire, de ma part, vous asseurant de rechef que je ne vous saurois donner une plus veritable marque de mon service et de mon amitié que vous parler avec liberté dans les choses qui vous regardent, ainsy que vous m'avez fortement tesmoigné de le desirer. Il est tout-à-faict important que vous y remediez, sans aucun retardement, et vous pourrez avoir appris, d'ailleurs, que le bruit qu'on en faict est au-delà de ce que je vous pourrois dire; que je vous ay servy, en ce rencontre, comme je devois, empeschant que le Roy ne prist à present aucune resolution là-dessus, comme Sa M^té en estoit sollicitée avec un grand empressement.

[1] Ce mot s'employait comme on l'a dit, au XVIIe siècle, dans le sens de *sentiment de reconnaissance*.

[2] Voy., ci-dessus, l'affaire de la housse de deuil que l'on reprochait au Prince de Condé d'avoir clouée sur son carrosse.

Mars 1660.

«Vous croirez aysement que vous seul fournissez presentement la matiere des entretiens de Paris[1], et qu'ainsy les lettres qu'on en reçoit ne contiennent autre chose. Les unz donnent des louanges à la maniere dont vous vous conduisez et aux civilitez que vous donnez à tout le monde; les autres l'interpretent suivant leur passion. Mais je ne doute pas que vous ne soyez superieur à tout cela et que vous ne voyiez bien qu'il est impossible d'avoir la naissance que Dieu vous a donnée et le grand merite que vous vous êtes acquis, et d'empescher qu'on ne discoure sur tout ce que vous faictes. Vostre satisfaction doit estre que vous avez icy un serviteur, qui, à moins que vous l'obligiez absolument au contraire, vous donnera tousjours de veritables marques de son affection, et employera le credit qu'il a, non seulement pour faire bien interpreter toutes vos actions, mais à establir tousjours de plus en plus dans l'esprit du Roy que vous estes incapable de songer jamais à en faire aucune qui n'ayt pour but son service et de meriter la continuation de sa bienveillance.

Talon[2] m'a envoyé un manifeste qui a esté composé et publié en Flandre avec grand soin par le marquis de Caracene. J'avois creu que l'amitié et l'union estant restablies entre les deux couronnes, il auroit desormais des pensées plus pacifiques à mon esgard; mais je voy le contraire avec quelque estonnement. Car je m'estois imaginé qu'il se contenteroit des qualités d'un grand capitaine et d'un excellent politique, et non pas d'un faiseur d'escritures, et d'autant plus qu'il ne me semble pas qu'il deust attendre de grands advantages dans des combats de plume. Je n'ay pas pourtant voulu prendre la peine de faire aucune response à son manifeste; car il ne peut faire aucune impression qui ne soit à son prejudice, et pour le surplus, s'il luy reussissoit

[1] Priolo (*De rebus gallicis*, lib. XI) parle de la foule qui se pressait, dès le matin, aux portes de l'hôtel de Condé et y stationnait jusqu'à la nuit avancée : «Cernere erat ædes Principis a prima luce in multam noctem undare populis, intrare curiosos, beatos remeare, non satiari vultu, etc.».

[2] Philippe Talon, intendant de l'armée de Flandre.

Mars 1660. de me rendre de mauvais offices en Espagne (ce que je ne croy pas)[1], j'ay assez de bonté pour me resoudre à la patience.

CCLXCVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Aix, 13 mars 1660.

(EXTRAIT.)

Les nouvelles de Londres du 22 du passé donnoient grand sujet de former des esperances à l'advantage du roy d'Angleterre; mais celles du 26 les rabattent extremement[2]. Peut-estre que la chose changera de nouveau; car comme l'agitation estoit grande dans ladicte ville et dans le royaume, il n'y a pas apparence que les choses se fixent sitost au point de n'estre plus sujettes à alteration. Il faut faire la guerre à l'œil, et je ne doute point que ceux qui y ont le principal interest ne s'appliquent de la bonne maniere pour profiter des conjonctures qui, d'un jour à l'autre, se peuvent offrir favorables à leurs interests.

J'attends de vos nouvelles au retour que vous ferez de Bruxelles[3] et je m'asseure que Mr Germain[4] ny vous ne recevrez aucun ordre de la reyne d'Angleterre de despenser mal à propos l'argent que vous avez, outre que le prejudice que j'en recevrais n'apporteroit aucune utilité aux personnes qui en auroient disposé.

Je m'en vais à present vous dire un mot des affaires d'Orange. Elles estoient desja adjustées au point que la princesse royale[5] pouvoit souhaiter pour l'establissement de son authorité, pour retirer un grand

[1] La phrase entre parenthèses est ajoutée en interligne.

[2] M. Guizot n'a publié, dans son *Histoire du Protectorat de Richard Cromwell*, aucune lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, en date du 22 et du 25 février 1660.

[3] Charles II résidait encore dans cette ville. Il la quitta bientôt pour se rendre à Breda.

[4] Lord Germyn ou Jermyn.

[5] Marie Stuart, fille du roi d'Angleterre, Charles Ier.

advantage du revenu de la principauté et pour rendre meilleure la condition de Mr le prince, son fils[1], lorsque Mr le comte de Dona[2], ayant receu des lettres de la princesse douairiere[3] et la copie de celle que la princesse royale escrit au Roy, par laquelle elle remercie Sa Mté de ce qu'il luy a plu de faire pour le partage et luy declare d'avoir consenty à la mediation de MMrs les Etats [des Provinces Unies] pour accommoder les differends qui sont nez à l'occasion de la tutelle[4], ledict comte a declaré que le Roy n'ayant plus de sujet de poursuivre cette affaire, il n'estoit plus en estat aussy d'executer les choses qu'il avoit promises; mais le Roy n'est pas disposé pour cela de changer la resolution qu'il avoit prise, voyant bien que la princesse royale a esté forcée d'escrire comme elle a faict; de la bienseance que le comte de Dona profite des artifices dont il s'est servy pour amuser Sa Mté, et qu'enfin il depend de son service de laisser cette affaire en un estat capable de pousser[5] plusieurs inconveniens, si Sa Mté n'y applique les remedes necessaires. Mars 1660.

Vous vous servirez de cet advis, comme vous jugerez plus à propos, vous confirmant que le Roy ne fera aucune chose qui oste le moindre droit à la souveraineté avec tout l'esclat qu'il peut souhaiter; que le Roy embrassera les interests de la princesse royale, comme les siens propres, et que Sa Mté n'oublira rien pour que le prince, son fils, ressente, en ce rencontre, des advantages solides, quelque chose qui puisse arriver. Je vous diray, en un mot, que l'amitié et la protection du Roy valent mieux que les bastions d'Orange, lesquels tost ou tard ne pourroient produire qu'une fin tres-funeste aux interest de Mr le prince d'Orange.

J'avois oublié de vous dire que j'escris à M. de Bordeaux en la maniere que vous pouvez souhaiter.

[1] Le prince d'Orange Guillaume III.

[2] Gouverneur d'Orange.

[3] Émilie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Nassau. (Voy. t. I, p. 950, des *Lettres de Mazarin*, au mot Orange.)

[4] La mère et l'aïeule du jeune prince d'Orange (Guillaume III) ne s'accordaient pas sur la question de la tutelle de ce prince.

[5] Il y a bien *pousser* dans la copie; *produire* semblerait préférable.

CCLXCVII.

Bibl. nat., pap. *Baluze*, t. 328, f° 137. — Original signé, en partie autographe.

À J.-B. COLBERT.

D'Aix, le 16 mars 1660[1].

Je vous fais ce billet pour vous dire qu'aussitost que vous l'aurez receu, vous choisissiez une des Bibles à sept langues du s^r^ Lejay[2], que vous fairez rellier en maroquin de Levant avec mes armes et dorer sur tranche. Comme je désire d'en faire un present au marquis de Liche, fils de don Louis de Haro, je vous prie de presser la chose; car il faut que je l'aye necessairement dans le temps à la frontiere, m'estant engagé de parole de la donner audict Marquis. Quoy que je ne vous parle cydessus que d'une Bible, j'entens tous les Tomes qui la composent[3].

L'abbé Bouti[4] m'a faict voir avec grande douleur une lettre que vous luy avez escrite, ne croyant pas avoir merité un traitement si rude apres avoir recherché avec soin les moyens de paroistre vostre serviteur. Je luy ay dict que vous n'estiez pas accoustumé de vous emporter et que asseurement vous deviez avoir raison de l'estre en ce rencontre; il m'a repliqué que je pourrois juger de son intention lorsque je voyerais la lettre qui faict son crime, et comme il s'en va à Paris et y doibt travailler aux preparatifs de la comedie, je vous prie de ne faire pas difficulté qu'il puisse cognoistre qu'il ne vous reste rien dans le cœur contre luy.

Si M. de Turenne n'est pas encore parti de Paris, je vous prie de luy faire sçavoir que le Roy ne partira de ces quartiers que apres les

[1] La cour partit d'Aix le 16 mars.

[2] Guy-Michel Lejay, né en 1588, mort en 1674. La Bible polyglotte, dont parle Mazarin, est intitulée: *Biblia hebraica, samaritana, chaldaica, græca, syriaca, latina, arabica.*

[3] Cette Bible a 9 tomes en 10 volumes.

[4] Cette partie de la lettre est autographe.

festes, et s'il est parti, vous luy pourrez escrire à Limoges la même chose. Mars 1660.

Depuis deux heures on parle d'aller passer la Semaine Saincte à Avignon[1] et je crois que Leurs M^tés en pourront prendre la resolution; car le Roy sera bien ayse de voir cette ville-là et estre proche d'Orange pour donner chaleur à ce qu'il sera jugé à propos de faire à l'esgard de cette place-là. Vous le pourrez dire à M. le Surintendant, ne voulant pas descachetter sa lettre[2] pour l'en advertir, vous le direz aussy à M. le Prince de ma part.

CCXCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 97. — Minute de la main de Rose.

AU SURINTENDANT.

Arles, 18 mars[3] 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay depesché ce matin un courrier de M. de Brienne à Aix pour y porter l'edict de creation de nouveaux offices à Marseille. M. le Premier President[4], qui est ici, a escrit à tous ses amis pour l'enregistrement. On a envoyé aussy des lettres du Roy au parquet. J'espere que le tout se passera comme nous pouvons souhaiter.

Je vous replique sans vanité que tout ce qui peut se faire humainement pour retrancher la despense et faire venir de l'argent, je le pratique avec la derniere application, et que le Roy ne quittera pas ces

[1] La cour quitta Aix le 16 mars et arriva le 18 à Avignon, d'après les *Mémoires de Monglat*.

[2] La lettre que je lui écris. (Voy. la lettre suivante.)

[3] D'après la *Gazette* de Renaudot, la Reine se rendit, le 18 mars 1660, à L'Ile près d'Avignon, où elle fut reçue par la marquise d'Ampus. Mlle de Montpensier, qui accompagnait la Cour, parle aussi (*Mémoires*, t. III, p. 438, édit. Charpentier) de ce voyage de la Reine.

[4] Baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1660. quartiers sans que j'aye faict le possible pour tirer, par diverses voyes, des assistances de cette province, estant fort persuadé que nous avons besoin de toutes nos pieces pour subsister.

Pour ce qui est du retranchement des rentes et autres droits alienez, je vous diray, en un mot, que le Roy remet entierement cette affaire à vous, ne doutant pas qu'estant sur les lieux et voyant de plus prez tout ce qui en peut arriver, aprez avoir bien examiné la chose, vous ne preniez la resolution que vous estimerez la meilleure et la plus utile pour son service. Cependant je vous diray que j'avois beaucoup de raison quand je vous ay tant de fois dict sur le faict des alienations que les officiers des cours souveraines et d'autres personnes privilegiez, les ayant presque toutes partagées entre elles, on auroit de la peine, lorsque le Roy y voudroit toucher, quoyque la justice qu'il y a de le faire fust toute evidente et cognue d'un chacun; mais comme vous étiez pressé d'avoir de l'argent par quelque voye que ce pust estre, vous en jugeastes autrement, m'ayant tousjours respondu qu'avec un coup de plume, le Roy rentreroit, quant il voudroit, dans la jouissance de ces biens-là.

Ce qui renouvelle mon desplaisir sur ce sujet, c'est que je voy que le Parlement se prepare à nous combattre et avec advantage, à ce qu'il croit, mettant le peuple de son costé, soubs prétexte d'en demander le soulagement avec apparence de justice; mais peut-estre qu'il prendra mal ses mesures, puisque le Roy ayant toute la raison de son costé et souhaitant, avec mille fois plus de passion que le Parlement, de soulager ses sujets, il se [pourra][1] que Sa M^té^ trouvera moyen de le faire, dans le temps qu'il faudra, par des voyes qui ne seront pas contraires à son service; car la conclusion de la paix ne donnant pas lieu d'en ressentir tout d'un coup les fruits, il faut que, jusqu'à ce que cela soit, les peuples contribuent à ce qui est nécessaire à Sa M^té^ pour leur asseurer le bien qu'il leur a donné et la felicité qui le doit suivre. Je vous replique donc que sur ce sujet de l'alienation, le Roy trouve

[1] Ce mot a disparu par suite d'une déchirure du papier.

bon que vous fassiez ce que vous adviserez pour le mieux, et quelque chose qui en puisse arriver, Sa Mté approuvera ce que vous ferez[1]. Mars 1660.

Cependant je ne vous citeray pas que je suis fort scandalisé du procéder de M. Talon[2]. Je vous diray, en deux mots, qu'il se trompe s'il prétend s'ériger en tribun du peuple; car le Roy, bien loin de le souffrir, l'empeschera d'une maniere qui asseurement ne luy sera pas agreable. Je veux pourtant esperer que jusqu'au retour de Sa Mté à Paris, vous ménagerez les choses, avec l'assistance de M. le Premier President, en sorte qu'il n'arrivera point d'inconvenient; en quelque diligence que les malintentionnez fassent au contraire, vous ne lui pouviez faire dire des choses plus concluantes et plus fortes que vous avez faict pour luy tesmoigner que, quoy qu'il pust faire, vous ne donneriez jamais vos conclusions[3] sur des matieres qui estoient si prejudiciables; que vous en aviez deffense expresse de Sa Mté, et que c'estoit à Elle que vous et luy deviez rendre compte de vos actions.

Je ne veux pas relever ce que vous me dictes, à l'esgard dudict sr Talon, qu'il se croyoit protegé; mais je vous diray seulement que je suis surpris que cela vous puisse tomber dans l'esprit, car il faudroit que j'eusse perdu celuy (l'esprit) que Dieu m'a donné, et que j'eusse d'aussy meschantes intentions pour le Service du Roy que je les ay bonnes, si cela estoit.

Je n'ay pas sceu que le Premier President eust des augmentations de gages pour une somme considerable. Je seray bien ayse que vous m'expliquiez comment cela s'est faict. Pour les trente mille livres qu'il demande, sur et tant moins[4] des cent mille escus qu'il a donnez pour

[1] Les mesures pour la restitution des domaines de la Couronne aliénés ne furent adoptées qu'après la mort de Mazarin, lorsque Colbert eut la direction des finances.

[2] Denis Talon, fils d'Omer Talon, lui avait succédé dans la charge d'avocat général au parlement de Paris.

[3] On se rappelle que Nicolas Fouquet était procureur général du parlement de Paris en même temps que Surintendant des finances. Les conclusions *orales* appartenaient aux avocats généraux, les conclusions *écrites* au procureur général. Ces magistrats étaient absolument indépendants les uns des autres, et le procureur général n'avait sur les avocats généraux aucune sorte d'autorité.

[4] Le sens est : *à déduire des cent mille escus*, etc.

Mars 1660. sa charge de Premier President, afin de pouvoir payer aux héritiers de feu M. le premier president de Bellievre le brevet de retenue[1], qu'il (Bellievre) avoit sur la mesme charge, il est juste qu'il en soit payé avec ponctualité, la chose luy ayant esté promise par moy de la part de Sa M[té]. Et pour les deux autres parties, dont vous me parlez, je ne doute pas que M. le Premier President ne prenne la peine de me faire sçavoir ce que c'est, afin que je m'employe ensuite auprez du Roy pour luy procurer toute sorte de satisfaction. Je souhaite de luy donner tousjours de plus en plus des marques de mon estime et de mon amitié, estant persuadé qu'il m'y obligera en donnant tous ses soins, avec la derniere application, à faire reussir les choses qui se presenteront pour le service du Roy.

Dans le reste de la dépêche, Mazarin parle au Surintendant des dépenses auxquelles la Cour est obligée et des moyens d'y pourvoir.

CCXCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 113 v°. — Minute.

À M[me] DE VENEL.

Arles, 18 mars 1660.

J'ay receu toutes vos lettres, dont la derniere est du 10 du courant. Vous me faictes plaisir de m'informer de tout ce qui se passe, et principalement, de la visite que M. le Prince et M. le duc d'Anghien ont faicte à mes nieces. J'ay esté ravy de la conduite que vous me mandez que l'aisnée[2] a tenue en ce rencontre, et je suis fort persuadé que toutes les fois qu'elle voudra s'appliquer, elle reussira parfaitement, Dieu luy ayant donné de l'esprit pour en tirer un tres-grand advantage, si elle l'accompagne de la prudence, qui est necessaire,

[1] On appelait *brevet de retenue* une certaine somme que le successeur d'un magistrat ou d'un fonctionnaire était tenu de payer à son prédécesseur ou à ses héritiers. Ce *brevet de retenue* était accordé par le Roi.

[2] Marie Mancini était l'aînée des trois nièces non mariées. Les deux autres étaient Hortense et Marie-Anne.

comme je ne doute pas qu'elle ne fasse, non seulement parce que c'est son bien, mais parce que je le souhaite ainsy. Mars 1660.

Je n'ay pas trouvé tant à redire à l'argent que mes nieces ont despensé à Brouage comme à ce que le sr de Terron[1] leur en avoit donné de son chef, sans vostre participation; car je suis bien ayse que mes nieces se divertissent, et pourveu que l'argent soit bien employé, tant s'en faut que je sois fâché de la despense qu'au contraire je suis tres ayse d'y fournir.

Il estoit fort à propos que vous en usiez avec M. de Longueville comme vous en aviez faict; car asseurement les princes de la maison de Lorraine eussent esté mal satisfaicts, et ils en auroient eu sujet, si, refusant leur visite, vous eussiez admis celle de M. de Longueville.

Je ne doute pas que mes nieces ne soient tousjours tres-satisfaictes de la maniere dont Mme Colbert[2] en usera avec elles; car, outre l'affection qu'elle a pour ma famille, on peut beaucoup profiter de sa compagnie. Je serois donc fort ayse lorsque j'apprendray que ladicte dame sera souvent avec mes nieces, lesquelles feront ce qu'elles doivent, si elles la caressent fort, et j'en seray fort satisfaict.

Je croy qu'il a esté fort bon de vous estre doucement excusée de la proposition que Mme de Bonnelle[3] vous avoit faicte, d'amener familierement M. le duc d'Anguien jouer avec mes nieces, n'estant pas, à mon advis, de la bienseance d'aller si viste en semblables matieres.

[1] Colbert du Terron.

[2] Marie Charron, mariée en 1648, à J.-B. Colbert. (*Dictionnaire critique*, de Jal, article *Colbert*.)

[3] Charlotte de Prie, mariée en 1639, à Louis de Bullion, seigneur de Bonnelles. Elle mourut le 14 nov. 1700. (*Journal de Dangeau*, t. VII, p. 417.)

CCC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 120 v°. — Copie d'après un autographe de Mazarin. On lit en texte : *Addition de la main de S. Ém. à la lettre de M. l'abbé de Montegu* (adressée à l'abbé de Montaigu).

À M. L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Arles, 18 mars 1660.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui parle d'abord de l'impossibilité de retarder l'exécution d'un bref du Pape concernant les Carmélites de Pontoise. Et il ajoute :

Vous trouverez une lettre cy-jointe pour M. le milord Germyn, qui m'a esté adressée par le seigneur don Louis de Haro, et par cette voye il m'escrit qu'il avoit envoyé au roy d'Angleterre cent mille escus, et des ordres tres precis à M. le marquis de Caracene de luy donner, sans aucun delay, toutes les fois que Sadicte M^té^ en ferait instance, trois mille bons hommes et tout le plus d'armes qu'il pourrait, afin que Sadicte M^té^ puisse profiter des occasions favorables qui se pourroient offrir dans les grands changemens qui arrivent tous les jours en ce royaume-là.

Je me suis resjouy de cette assistance, esperant que Sadicte M^té^ aura lieu d'en tirer quelque notable advantage, puisque, par les dernieres nouvelles, il me semble que les choses se disposent à cela.

CCCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 117 v°. — Minute de la main de Rose.

À MONSIEUR LE PRINCE.

Arles, 18 mars 1660.

La lettre qu'il vous a plu de m'escrire du 7 de ce mois, m'a esté rendue, et depuis j'en ay receu une du Sr Colbert, par laquelle il me

mande le detail de la promenade que vous avez faicte à Vincennes; mais je crains fort que quelque soin qu'il ayt pris de vous y recevoir le mieux qu'il aura esté possible, vous n'avez pas esté traité comme j'aurois bien voulu. Mars 1660.

Je ne puis que me resjouyr du depart de M. de Chamilly[1] pour aller à Bruxelles faire rendre Avesnes et Juliers. J'ay sujet de croire, par les advis que nous avons de ces quartiers-là, que tout se sera bien passé, quoyque je n'aye pas encore nouvelle precisement de ce qui aura esté faict.

Par les dernieres lettres que j'ay de don Louis de Haro, le roy d'Espagne ne partira de Madrid que le 15 d'avril; mais il fera les journées plus grandes qu'il n'avoit resolu et n'arrestera (*sic*) pas plus de trois jours à Burgos pour la ceremonie du mariage, de sorte qu'il faict estat d'estre à Fontarabie dans le premier de may.

Aprez vous avoir donné part de cet advis, je vous diray, en response sur le dessein que vous avez de venir au-devant du Roy, que vous serez le tres-bien venu et bien reçeu de Leurs Majestez en quelque lieu que vous veniez à leur rencontre, et il me seroit bien difficile de vous respondre rien de plus precis sur ce sujet; mais, suivant ce que je vous marque du voyage du roy Catholique, il y a lieu de croire que le Roy partira de la frontiere pour reprendre la route de Paris dans le vingtieme de may.

Je vous supplie d'estre persuadé que je n'oublieray rien pour vous tesmoigner en toutes les occasions qui se presenteront, que je suis, etc.

[1] Voy. sur ce personnage, t. VI, p. 208, note 5, des *Lettres de Mazarin*.

CCCII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 121. — Minute ou copie du temps.

AU MARÉCHAL DU PLESSIS-PRASLIN.

Avignon[1], 20 mars 1660.

J'ay receu vos deux lettres, et appris encore de la vive voix du s[r] Bataille tout ce qui s'est passé de delà[2]. Il ne se peut rien adjouster à la diligence que vous avez faicte, à la maniere dont vous avez logé les troupes, et à l'ordre avec lequel elles vivent. Le Roy a esté bien ayse d'apprendre ce que vous avez faict et m'a commandé de vous faire sçavoir qu'on vient tout presentement d'adjuster avec MM. de Foracier (?) et S[t] André-Monbrun[3] les conditions auxquelles M. le comte de Dona doit remettre la place entre les mains de Sa M[té]; et comme vous sçaurez le détail de tout cela du s[r] Milet, qui s'en va avec ledict s[r] de S[t] André-Montbrun, vous n'aurez autre chose à faire qu'à laisser jusqu'à nouvel ordre les troupes dans les lieux où elles sont, en mettant seulement dans la ville [d'Orange] le nombre que vous jugerez necessaire, lorsque M. le comte de Dona vous la remettra, ainsy qu'il est convenu qu'il feroit dez à present. Je suis de tout mon cœur, etc.

[1] Le Roi fit son entrée à Avignon le 19 mars.

[2] C'est-à-dire à Orange. Comme le comte Dona, gouverneur de cette ville, avait refusé d'obéir au Roi, le maréchal du Plessis eut ordre de faire le siège de cette place. (*Mém. du Maréchal du Plessis-Praslin*, p. 443. édit. Michaud et Poujoulat.)

[3] Voy. sur Saint-André-Montbrun, t. III, p. 606, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

CCCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 125.
Minute avec corrections de la main de Rose. — Addition au f° 126 v° du même ms.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Avignon, 25 mars 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 17 de ce mois. Je suis tres ayse de voir toutes les nouvelles que vous me mandez et particulierement la resolution que le roy d'Angleterre a prise d'agir suivant les dispositions qui s'offriront du costé d'Angleterre[1], et plustost par la negociation que par la force; car c'est le party le plus prudent et le meilleur[2].

J'ay desja escrit à M. de Bordeaux l'ambassadeur, dans les termes que vous me marquez. J'escriray aussy à M. de Thou[3], et je feray tousjours au-delà de ce que vous pouvez souhaiter. Je vous prie de le confirmer au roy d'Angleterre et qu'il n'a point de serviteur plus zelé que moy[4].

Addition à la lettre à l'abbé de Montaigu[5].

J'ay esté ravy du contenu de vostre lettre, et conçoy de grandes esperances de la conduite que le roy d'Angleterre prend. Je me remets au surplus à ce que le s[r] Colbert vous dira, et je seray tousjours tresayse des advantages que M. le duc d'Yorck aura de quelque costé qu'ils viennent, m'asseurant qu'il me donnera, en tous lieux, quelque petite part dans l'honneur de ses bonnes grâces, puisque j'ay tasché de la meriter par le soin que j'ay pris de le servir, quand je l'ay pu faire, et de

[1] Depuis *dispositions* jusqu'à *Angleterre*, correction de la main de Rose.

[2] *Meilleur*, écrit de la main de Rose, corrige *plus seur*.

[3] Ambassadeur en Hollande.

[4] Ce langage diffère complètement de celui que Mazarin avait tenu ci-dessus à Turenne.

[5] F° 126 du même manuscrit.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1660. prescher[1] ses grandes qualitez, quand il ne m'a pas esté permis de faire davantage.

Je vous réplique que, dans l'affaire d'Orange, qui vient d'estre achevée, la Princesse Royale et M. le prince, son fils[2], y trouveront leur compte avec reputation et utilité.

CCCIV.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans indication de f°).
Original signé, en grande partie chiffré; trois lignes autographes avant la signature.

À M. DE GRAVEL.

Avignon, 29 mars 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre depesche du vime mars, sur laquelle je vous diray premierement que j'ay consideré pour un effect de vostre zele et de vostre prudence tous les raisonnemens que vous faictes sur les inconveniens à craindre dans la negociation que va faire à Vienne le sieur Colbert[3], en cas que l'Empereur ne fust pas sincerement porté à la paix et qu'il ayt plustost dessein d'avoir tousjours occasion de demeurer puissamment armé, comme il est à presumer, soit pour la visée qu'il a de la couronne de Pologne pour un prince de sa maison, soit pour profiter des conjonctures d'establir un commandement despotique dans l'Empire en lassant les autres princes et Estats par l'entretien inutile de leurs troupes sans action, et qu'il est bien à craindre, cela estant, que l'on ne donne toutes sortes de bonnes paroles à Vienne audict Colbert; qu'on ne luy accorde mesme d'abord une suspension d'armes en Pomeranie, qui luy donnera lieu de pousser ce pendant plus vivement les Suedois dans la Prusse, et, apres la suspension expirée, retomber avec plus de forces et de vigueur dans la Pomeranie, dans un temps que les princes et Estats de l'Empire, nos amis, n'auront

[1] Dans le sens de *vanter*. — [2] Marie Stuart, sœur de Charles II, et son fils, Guillaume III, prince d'Orange. — [3] Charles Colbert.

peut-estre pas la mesme disposition qu'ils tesmoignent aujourd'huy de concourir au dessein que le Roy a de restablir le repos de l'Empire. Vous adjoustez à cela que vous apprehendez que la mediation du Roy, l'offre estant acceptée, n'oste les moyens à Sa M^té de prester la garantie au roy de Suède; et, pour conclure, qu'il est vraysemblable que les Espagnols conniveront à toutes les pensées cy-dessus dictes de l'Empereur[1]. Mars 1660.

Sur quoy je vous diray, en premier lieu, que je sçay de science certaine que l'Espagne souhaite sincerement que l'Empereur sorte promptement, par un bon accord, de l'embarras et des perils où ils le croyent exposé à cause de la part que peut prendre la France en tous ces demeslez sans qu'ils soient en estat de luy donner des assistances proportionnées à son besoin. Je vous ay desja mandé particulierement les raisons qu'ils ont de desirer cet accommodement. C'est pourquoy je ne m'y estendray pas davantage, et cela est si vray que desja don Louis de Haro m'a escript luy-mesme que nous pourrions, quand nous nous reverrions à la frontiere (ce qui sera infailliblement dans les premiers jours du mois de may), selon les nouvelles que nous aurons alors d'Allemagne, adjuster ensemble et convenir de beaucoup de choses sur ces affaires-là et qu'il respond que l'Espagne executera de sa part.

En second lieu, je vous diray que nous ne pretendons pas que la mediation du Roy, une fois acceptée, nous lie les mains, en quelque façon que ce soit, à ne pouvoir faire entrer les forces de Sa M^té dans l'Empire aussytost que l'on verroyt que l'Empereur ne marche pas sincerement à la paix et qu'il ne vise qu'à gaigner temps pour opprimer avec facilité la Suede; qu'il est vray que les inconveniens que vous [notez][2] peuvent estre à craindre, mais qu'outre que c'est une espece de necessité de s'y exposer pour le bien de la paix, il y a des precautions à prendre facilement pour ne courir pas tout à fait le risque, comme sera celuy d'exiger de l'Empereur que, pendant la suspension qui auroit esté resolue et conclue dans l'Empire, il ne pourra envoyer d'autres forces

[1] Le sens est *attribuées ci-dessus à l'Empereur*. — [2] On peut lire *cotez*. Le sens est le même.

Mars 1660. en Prusse que celles qu'il a desja, ne semblant pas juste qu'il se prevalust seulement de cette cessation pour pouvoir avec plus de facilité pousser les Suedois en Pologne.

En quatrieme lieu et pour conclusion, si l'advis que j'ay eu dans une lettre escripte de Dantzig par le ministre de Hollande à ses superieurs du 25[me] du mois passé, se trouve veritable, comme il y a toute apparence, nous nous trouverons exempts de l'apprehension de ces inconveniens : Elle porte que les ministres de Brandebourg l'estoient allé trouver pour luy apprendre comme un *horribile secretum*, et ce secret estoit que les Polonois et les Suedois estoient entierement d'accord des conditions de leur accommodement[1], et qu'il n'y avoit plus d'esperance d'en pouvoir arrester la conclusion, à laquelle les deux parties couroient avec une esgale ardeur, sans que les Polonais se missent beaucoup en peine si leurs alliez y seroient compris, et comme la reyne de Pologne m'a tousjours fait asseurer que, pourveu que les Suedois se rendissent faciles aux conditions que la Pologne peut accorder, les embarras et les traverses des alliez de celle-cy ne retiendroient pas les Polonois de passer outre à la conclusion de leur paix, particulierement s'ils pouvoient esperer l'appuy et les assistances de la France, en cas que la maison d'Autriche avec l'electeur de Brandebourg, en haine et par ressentiment de cette separation, voulust les attaquer; ce que M. de Lumbres a pouvoir du Roy de promettre en ce cas au roy et à la republique de Pologne, j'ay toute bonne esperance que la premiere nouvelle que nous recevrons de ces quartiers-là sera celle de la paix conclue entre la Suede et la Pologne, et cela estant, les raisonnemens que vous faisiez de tous les inconveniens à craindre ne subsisteroient plus, puisque leur principal fondement estoit que l'Empereur pust accabler les Suedois dans la Prusse durant le temps de la cessation d'armes en Pomeranie. Il faut donc que le sieur Colbert execute sans peine ny scrupule, comme je luy mande de nouveau, tout ce qui est porté par son instruction et mesme qu'il tesmoigne au marquis de la Fuente qu'il a ordre

[1] Le traité d'Oliva entre la Suède et la Pologne fut signé le 3 mai 1660.

d'agir avec luy aussy sincerement que j'ay faict avec don Louis de Haro en nos conferences et qu'il le prie d'en [agir][1] de mesme de son costé. Mars 1660.

Revenant maintenant à ce que vous touchez de la mediation, je vous diray encore que, quand le Roy auroit commencé à agir comme mediateur, il ne s'en suit pas qu'il ne puisse effectuer la garantie qu'il a promise en la maniere que Sa M^té le jugera à propos, si, dans la suite de la mediation, le Roy recognoist que l'Empereur ne veut point la paix ny reparer les infractions faictes au traité de Munster. Au contraire, il y aura procedé en conformité dudict traité, qui veut que les exhortations amiables precedent l'execution, et la cause de Sa M^té n'en sera que meilleure quand elle n'en viendra aux armes qu'apres avoir tenté tous les moyens possibles de restablir le repos de l'Empire en qualité de mediateur.

Depuis une partie de ce que dessus escrit, nous avons appris hyer, par la voye d'Angleterre, que le roy de Suede estoit decedé à Gottenbourg[2] le 23me du passé. Comme sa maladie a duré plus de vingt jours, il y aura apparence qu'il aura faict, avec sa prudence accoustumée et son habileté, toutes les dispositions necessaires pour la tutelle et bonne conduite et direction des affaires de la couronne pendant la minorité de son fils[3]; et ça esté, dans ce malheur, une bonne rencontre qu'il soit arrivé durant la tenue et au mesme lieu où les Estats de son royaume se trouvaient assemblez.

Cependant le Roy m'a commandé de vous faire sçavoir, afin que vous le fassiez entendre à MM. les Electeurs de Mayence et de Cologne et à tous les princes de l'Alliance[4] et à tous les ministres et desputez de l'assemblez de Francfort, et par leur moyen à tout le reste de l'Empire, que l'intention de Sa M^té est non seulement de faire les mesmes choses pour le juste soutien des interests de la Suede qu'Elle a promis au feu

[1] Le déchiffrement porte *avoir*, au lieu *d'agir;* mais c'est une erreur évidente. — [2] Le roi de Suède, Charles-Gustave ou Charles X, était mort le 13 février 1660 (anc. style). — [3] Ce fils, Charles XI, régna sur la Suède de 1660 à 1697. — [4] De la ligue du Rhin.

Mars 1660. roy, c'est-à-dire [non-seulement] de luy prester la garantie, à laquelle Elle se croit obligée par le traité de Munster, mais de redoubler aujourd'hui ses efforts à proportion du plus grand besoin de cette couronne-là, nostre alliée, en cas que Sa M[té] recongnoisse que le party contraire veuille se prevaloir de cet accident de la mort dudict roy pour pousser ses desseins au prejudice du roy, son fils, et contre les Estats qu'il doit posseder dans l'empire en vertu de la derniere paix de Westphalie. Outre que l'honneur du Roy et sa parole sont engagez à tenir cette conduite, nostre interest le requiert encor plus aujourd'huy que pendant la vie dudict roy [par] les raisons que vous jugerez assez sans que je m'y estende davantage.

Ce n'est pas qu'à le bien prendre je tienne nostre partie plus foible par cette mort, qui n'a pas laissé de toucher beaucoup Sa M[té] pour l'amitié et l'estime qu'on devoit avoir pour un prince doué de tant de qualitez; mais, à cela prez, je voys diverses considerations, dont je vous toucheray succinctement les principales qui me font juger que, soit pour conclure plus promptement toutes les paix[1], qui est le principal but de Sa M[té], soit pour faire fortement la guerre, s'il s'y faut resoudre, cette mort ne nous aura faict nul prejudice, et, en certaines choses, nous aura laissé quelque advantage.

En premier lieu, nous avons l'exemple de la derniere regence de Suede apres la mort de Gustave-Adolf (*sic*), en la minorité de la reyne Christine, durant laquelle les affaires ne furent pas soutenues par le Senat de Suede et les directeurs[2] avec moins de prudence, d'authorité, de fermeté et de vigueur qu'elles l'avoient esté pendant la vie dudict Gustave, et toute l'Allemagne, qui s'en souvient, n'aura pas peine à croire qu'il en arrivera de mesme encore aujourd'huy, la nation suedoise estant fort sage et ayant si grand amour pour la gloire de sa patrie qu'elle espouse naturellement toutes les querelles de son roy, comme

[1] La Suède était en lutte avec plusieurs puissances : Pologne, Danemark, Brandebourg; ce qui explique l'expression *toutes les paix*.

[2] Le principal de ces directeurs était Axel Oxenstiern ou Oxenstierna, archi-chancelier de Suède.

si elles étoient propres et particulieres à un chacun jusques aux personnes des moindres paysans, qui font un corps considerable dans le royaume, puisqu'il (ce corps) a mesme droit de suffrage dans les Estats. Mars 1660.

En second lieu, la suffisance, l'authorité dans les armées et la valeur de Wrangel ne doit rien[1] aujourd'huy à celles des Banier[2], des Storn[3] et des Tortenson[4] d'alors. Sans doute [il] ne laissera pas mesme à desirer la personne du feu roy pour ce qui concerne la guerre.

En troisieme lieu, nous ne nous sommes que trop souvent aperçus, à nostre desavantage, de quel prejudice estoit aux affaires de la Suede, et par contrecoup aux nostres, l'extreme crainte que la pluspart des princes de l'Empire avoient, principalement les catholiques, de la trop grande puissance et agrandissement de la Suede à cause de l'humeur dudict roy, qu'ils croyaient hautaine, fiere et sur toutes choses vindicative, et comme tous les princes et Estats generalement, mesme de sa religion, luy avoient refusé la garantie, dont il les avoit souvent sommez, il n'y en a aucun, hors peut-estre M. de Neubourg qui a pris beaucoup de mesure avec luy, qui ne tremblast de le pouvoir voir en estat de leur demander raison, les armes à la main, du refus de cette garantie et d'en pretendre d'eux de grands dommages et interestz. Toutes ces craintes, qui nous rendoient tous les princes moins favorables, cesseront aujourd'huy, et vraysemblablement il leur succedera plus puissamment une autre sorte d'apprehension toute contraire, que, s'il reussissoit à l'Empereur, en endormant tout le monde, de chasser les Suedois de l'Allemagne, il n'y restablist le mesme empire despotique que son ayeul Ferdinand second[5] [qui][6] entretenoit une armée de cent mille hommes sans qu'il luy en coustast un sol, aux seuls despens des Estats [de l'Empire], par le moyen des quartiers qu'il assignoist chez

[1] Le sens est : *n'est nullement inférieure aujourd'hui.*

[2] Jean-Gustafson Banier ou Baner, né en 1596, mort en 1641, avait été un des principaux lieutenants de Gustave-Adolphe.

[3] Voy., sur Gustave Horn, t. I, p. 933.

[4] *Ibidem*, p. 962.

[5] Ferdinand II avait régné, comme empereur d'Allemagne, de 1619 à 1635.

[6] Le déchiffrement porte *qu'il.*

Mars 1660. eux souverainement à ses troupes, et sans que personne osast s'opposer à cette violence; ce qui doit bien aujourd'huy mettre en consideration lesdicts Estats, mesme les plus attachez et devouez à l'Empereur, de ne pas voir revenir un temps pareil à celuy-là, comme il arriveroit bientost infailliblement si les Suedois venoient à estre chassez de l'Empire et en cas aussi que Sa M[té] ne voulust plus se mesler des affaires d'Allemagne et y laissast agir l'Empereur à son bon plaisir.

En quatrieme lieu, on peut faire la mesme consideration sur M. l'electeur de Brandebourg, qui plus qu'aucun autre (et M. de Biorenclaw[1] le recognoit luy-mesme) a pris la pluspart de ses resolutions depuis quelque temps, sur le fondement d'une apprehension extreme qu'il avoit de la vengeance du feu roy de Suede, si jamais il se trouvoit en estat de luy en faire ressentir les effects, de sorte qu'aujourd'huy, d'ailleurs, à ce que je sçay, mal satisfait, en son ame, des Austrichiens, il ne sera probablement pas mal aisé de le retirer de ce party-là, pourveu qu'on luy fasse bien cognoistre qu'il luy sera facile d'engloutir le morceau de la Pomeranie, qui est la seule esperance qui le peut obliger à continuer dans les nouveaux attachemens qu'il a pris contre les anciennes et fondamentales maximes de sa maison.

En cinquieme lieu, je considere que l'Empereur ne pourra plus se servir du pretexte qu'il mettoit si souvent en avant de l'aversion du roy de Suede au repos public, ou que, s'il le faict, il ne luy sera plus admis pour bon dans l'Empire, n'estant pas à croire que la Suede, aujourd'huy dans une minorité, doive ou puisse songer à autre chose qu'à conserver le sien, sans penser à inquieter autruy ny à faire aucun progrez sur qui que ce soit.

En sixieme lieu, l'effroyable jalousie qu'avaient les Hollandais que la Suede ne se rendist maistresse absolue de tout le commerce de la mer Baltique cessant aujourd'huy, ils commenceront sans doute à consi-

[1] Le nom de ce représentant de la Suède est écrit ordinairement Birenclaw ou Birenclaw.

derer que, pour cet interest du commerce, il vaut mieux pour eux que l'entrée du Zund (*sic*), c'est-à-dire les forteresses qui sont des deux costez, appartiennent à deux differents princes que si elles estoient, l'une et l'autre, au roy de Danemark, lequel, quoyque aujourd'huy leur amy et leur alliez, peut ne l'estre pas dans un an, et que, sur ce fondement de politique et pour sortir aussy plus tost d'embarras et pour se descharger de despenses, ils obligeront ledit roy de Danemark à n'entrer pas dans la pretention de ravoir la province de Schonen[1] cedée par le traité de Rotschild[2] à la Suede; mais plustost de se tenir à l'aresté de La Haye, qu'ils ont desjà une fois trouvez juste[3], particulierement ayant eu leur compte par les elucidations du traité d'Elbing[4] que le feu roy de Suede leur a accordées avant sa mort, si advantageuse aux sujets des Provinces-Unies, et de l'effect desquelles ils ne doutent pas à present de jouir, qui est peut-estre la seule raison qu'ils avoient eue jusqu'icy de n'en pas ratifier le traité, apprehendant que le roy de Suede ne se fust pas porté sincerement à les leur octroyer, mais seulement par la force et la necessité de la conjecture apres l'eschec de ses troupes en Funes[5], et avec une secrete intention de les priver de nouveau de cet avantage, des qu'il en trouveroit l'occasion propre. Mars 1660.

Ils n'apprehenderont pas aujourd'huy cela dans une minorité et particulierement le Roy[6] se rendant garant, s'il est necessaire, de l'execution de ce traité, lequel, estant une fois bien achevé, quand l'Empereur verra cette diversion des Hollandais cessée, qui estoit la plus fascheuse à soutenir à la Suede, [il] songera à deux fois avant que prendre plus tost le party de continuer la guerre qui luy peut, avec le temps, mettre

[1] Ou de Scanie.

[2] Ce traité avait été conclu entre la Suède et le Danemark le 26 février 1658.

[3] Le traité de la Haye avait été signé le 21 mai 1659. (Voy. Dumont, *Corps diplom.*, t. VI, part. II.)

[4] Je pense que Mazarin veut parler des offres faites aux Hollandais par le roi de Suède de leur accorder la franchise des droits du Sund et des Deux Belt et de leur abandonner l'île de Fionie.

[5] Fionie. Au mois de novembre 1659, une armée où les Hollandais étaient joints aux Impériaux, aux Danois, aux Brandebourgeois et aux Polonais, avait vaincu l'armée suédoise près de Nybourg ou Nyborg en Fionie.

[6] Le roi de France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1660. de fascheuses affaires sur les bras, que celuy qui luy est offert d'une bonne paix, par laquelle il peut vivre et posseder tous ses Estats en grand repos et avec toute seureté.

En septieme lieu, le traité de Pologne estant advancé[1] au point que j'ay dit cy-dessus, ou peut-estre meme conclu avant que l'advis de la mort du roy de Suede ayt pu arriver en Prusse[2], il y a apparence que, en l'un et en l'autre cas, les Polonois aussi mal satisfaicts d'ailleurs de leurs hostes que de leurs ennemis, et voyant pouvoir recouvrer leurs places de la Prusse, sans coup ferir, et se mettre en estat de resister aux Moscovites, ne voudront pas, pour plaire seulement aux alliez, manquer à leurs propres interests ny laisser eschapper l'occasion de regaigner le port apres tant de tempestes, qui ont comme brisé tout leur vaisseau. Il n'y auroit qu'à apprehender, en cette occasion, qu'ils se laissassent aller aux flatteries et aux esperances que leurs alliez leur donneront qu'en tenant bon il leur sera facile, avec leur assistance, de recouvrer la Livonie. Mais j'escris là dessus en sorte à M. de Lumbres que j'oze esperer qu'ils ne se laisseront pas piper à cet appast, et que lesdits Polonois[3] ont un interest incomparablement plus grand de recouvrer la Lithuanie sur les Moscovites que la partie de Livonie que la Suede occupe. Ils prendront aussy plustost le party, par le conseil et l'authorité de la reyne de Pologne, d'abandonner, comme ils avoient desjà resolu, ladicte partie de Livonie pour pouvoir avec plus de forces et d'esperance de bon succez faire l'entreprise de Lithuanie sur les Moscovites; en quoy mesme, ils pourront, aprez la paix faicte, estre assistez par la Suede, qui n'est pas moins en guerre qu'elle contre le Czar.

En huitieme lieu et pour conclusion, tout ce que j'ay dict cy-devant regarde les autres princes et potentats; maintenant pour venir à ce qui nous concerne nous-mesmes directement, vous sçavez mieux que

[1] Ce traité se négociait à Oliva, abbaye située près de Dantzic.

[2] Le traité d'Oliva ne fut signé, comme on l'a dit, qu'en mai 1660.

[3] Il semble qu'il faudrait après *Polonois* ajouter les mots suivants : *reconnoistront qu'ils*.

personne combien de peines, d'embarras et quelquefois de mauvaises satisfactions l'humeur du feu roy de Suede nous a donnez et combien peu il deferoit à ses amis et à leurs conseils, et encore plus quelle difficulté on rencontroit à le pouvoir jamais contenter, quelque chose qu'on fist à son advantage, temoignant presque tousjours desobligeamment qu'il luy estoit deub beaucoup au delà. Je dis tout cecy sans reproche, et au contraire j'auray tousjours beaucoup de respect pour la memoire d'un prince à qui l'on ne peut nier que le ciel n'eust donné de grandes qualitez et, entre autres [un][1] esprit sublime et [une][2] valeur extreme et [une][3] ame enfin née aux grandes choses; mais je veux vous faire remarquer que le Roy maintenant aura plus en sa main et sera plus maistre de disposer le nouveau regime de Suede à ce que Sa M^té^ desirera pour faciliter toutes les paix qu'on veut faire et à en moderer, s'il est besoin, les conditions de leur part[4] au lieu que la dureté un peu trop grande du feu roy, qui ne s'est jamais relasché en rien des conditions qu'il a pretendues que quand il n'estoit plus temps, et ne servoit à rien, et a esté cause que, durant sa vie, il n'a pu se descharger d'un seul de six[5] puissants ennemis, qu'il avoit sur les bras, tous à la fois, quoyque la prudence voulust qu'à quelque prix qu'il pust achepter la separation de quelques uns avec les autres, il en embrassast avec chaleur les moyens, puisqu'il auroit mesme pu regagner, d'un costé, ce qu'il auroit esté contraint de lascher de l'autre. Je vous dis principalement cecy sur ce que desjà le sieur de Biorenclau[6] ne m'a pas faict grande difficulté que [le régime present[7]] de Suede ne se donne facilement relasche de la compensation que le feu roy pretendoit Mars 1660.

[1] Le déchiffrement porte *d'un*.

[2] *D'une*, dans le déchiffrement.

[3] *D'une, ibid.* Ces irrégularités viennent probablement de ce que Mazarin avait d'abord employé un autre verbe que *donné*.

[4] De la part des Suédois.

[5] Ces six ennemis de la Suède étaient le Danemark, la Pologne, le Brandebourg, l'Autriche, la Moscovie ou Russie, et enfin la république des Provinces-Unies.

[6] J'ai déjà fait remarquer qu'ailleurs ce nom est écrit Biranclau ou Bireaclaw.

[7] Le manuscrit porte *la régime présente*. Plus haut, *régime* est du masculin. La forme féminine est probablement une erreur de *déchiffrement*.

Mars 1660. pour Trundheim[1] et Bornhol, laquelle pretention a donné neantmoins lieu jusqu'icy aux Hollandais de ne pas ratifier le traité d'élucidations et de laisser encore incertain l'accommodement de Dannemark, au lieu que si ledict feu roy eust d'abord accepté purement l'arresté de la Haye, ou cette paix-là eust esté faicte sur-le-champ, ou les Hollandois auroient embrassé son party contre le roy de Danemark, s'il eust refusé de donner les mains audict arresté, et par là les Suedois s'asseuroient pour jamais l'importante province de Schonen continue[2] à leur royaume et dans laquelle il y a des places tres-considérables, outre celle de Halland, à perpetuité[3], qu'ils ne devoient posseder que trente ans par l'accord de Broeumbsebroë (*sic*)[4], et il est bien à craindre qu'aujourd'huy ils ne soient plus à temps, si le Roy n'y met fortement la main, de remporter par une paix de si grands advantages[5].

Je vous prie d'envoyer à M. Colbert à Vienne la despesche (*sic*) qui luy est adressée par la voye la plus prompte et la plus seure[6].

Mazarin a ajouté le *Post-Scriptum* suivant, qui est en partie chiffré :

Je viens de recevoir vostre despesche du 14me du courant. Il faut attendre le succez du voyage du sieur Colbert à Vienne avant que determiner, sur la lettre que l'Empereur a escrite aux princes directeurs du cercle de Westphalie, s'il veut la guerre ou la paix.

Vous avez fort bien faict d'escrire à l'esvesque de Munster aux termes que vous l'avez projeté. Il seroit bon, comme vous dictes, qu'il n'y eut dans son pays ny Imperiaux ny Hollandois; mais, si les premiers y vont, nous devons souhaiter que les autres prennent le party contraire.

[1] Le nom de cette province de Norvège s'écrie ordinairement *Drontheim*.

[2] Le déchiffrement porte bien *continue* dans le sens de qui formait la continuation de leur royaume. On dirait aujourd'hui *contiguë à leur royaume*.

[3] *A perpétuité* se trouve bien dans le déchiffrement, et fait pléonasme avec *pour jamais* qu'on lit plus haut.

[4] Ordinairement «Bröm sebrö». traité conclu en 1645 sous la médiation de la France.

[5] Le traité de Copenhague qui fut signé entre la Suède et le Danemark le 27 mai 1660 (v. st.) cédait à la Suède les provinces de Halland, Scanie et Bleckingie.

[6] Ce passage depuis *Je vous prie* est autographe.

CCCV.

Bibl. nat., ms. fr., f. *Baluze*, t. 328, f° 106. — Original.

LETTRE DE J.-B. COLBERT.

Paris, 29 mars 1660[1].

(EXTRAIT.)

J'envoye à V. E. le memoire des parties employées dans les comptes de M. Elpidio Benedetti, de l'année dernière, et qui ont esté payées pour le service du Roy. J'y adjouste quelques autres parties, dont je ne suis pas bien informé. Il me semble seulement que les deux pensions de Mme Martinozzi et de Mme de Mancini, de l'année derniere 1659, debvroient estre employées au compte des remises qui furent faictes de 119,000 livres aux mois de Janvier et de Febvrier de l'année derniere, veu qu'elle estoient employées dans l'estat des pensions qu'il falloit payer desdictes remises.

J'envoye aussy à V. E. une Inscription que le sr Douvrier a faicte pour Vincennes, affin de s'en pouvoir servir si Elle (V. E.) l'agrée.

Outre les habits que V. E. m'ordonna à Aix de faire pour M. de Mancini, je crois qu'elle agreera que je luy fasse faire aussy du linge à passement, comme collet, manchettes et canons[2], ce qui

LETTRE DE MAZARIN.

Montpellier, 7 avril 1660.

(EXTRAIT.)

Il me semble que, dans l'année 59, on paya les pensions de 58; mais il est aysé de verifier l'affaire par le memoire qu'on fist et par celuy que le sr de Villacerf doibt avoir faict, et il est certain que j'ay envoyé de quoy payer les pensions de 59.

J'examineray cette inscription.

[1] Cette lettre de J.-B. Colbert n'a pas été imprimée dans le recueil de M. P. Clément. — [2] On sait qu'on donnait ce nom à des rubans dont les élégants de cette époque ornaient leurs vêtements.

Mars 1660.

pourra monter à quatre ou cinq mille livres à cause de la cherté des points de Venise et d'Angleterre que l'on employe à ces ouvrages.

Dans les remboursemens que M. de Villacerf m'a faicts, il y a une somme de vingt-huit mille livres pour un fil de perles donné par le Roy à M[lle] de Mancini que l'on pourroit mettre au compte particulier de V. E., si elle l'agreoit.

Vous avez raison; mais ce fil de perles fust présenté sur la proposition mesme que la Reyne en fist.

J'ay receu quarante mille livres de M. de Villardet pour la charge de guidon des gendarmes de la Reyne future.

J'envoye à V. E. par M. de la Garde ce que le s[r] Lescot a préparé depuis le depart du s[r] Heron, dont j'attends avec impatience nouvelles de l'arrivée.

J'ay receu le tout en bon estat, mais la Toison a esté trouvée effroyable; vous le direz à Lescot.

Je supplie tres-humblement V. E. que je puisse recevoir par tous les ordinaires un mot d'advis du depart du Roy, et s'il n'y a rien à advancer ou retarder pour tout ce que j'ay à faire pour le mariage. Qu'oy que j'espere donner satisfaction à Sa M[té], il est néantmoins necessaire d'estre informé de la resolution qu'Elle prendra et du temps qu'Elle aura besoin de tout. Je repete encore à V. E. que, pour tout ce qui la regarde, quelque diligence que je fasse, je ne puis rendre le tout à Bayonne qu'environ le 20 de May. J'apprends icy que M. le maréchal de Gramont a un carrosse avec une housse de velours rouge cramoisi, chamarré de passemens d'argent; ce qui me semble assez extraor-

Il n'y a aucun changement à ce que je vous ay escrit, ny de nostre costé, ny de celuy d'Espagne, et le Roy faict estat d'estre à Bayonne, sans faute, le dernier de ce mois. Je l'espere aussy en mon particulier, quoy que la goutte m'ayt pris; ce qui est cause que je ne pourray pas faire le voyagge de Perpignan par où le Roy est party ce matin[1], en intention que j'aye l'honneur de le rejoindre à Carcassone.

J'approuve tout ce qui est dans cet article à l'esgard du car-

[1] D'après les *Mémoires de Monglat*, le Roi fut coucher le 7 à Pézenas, le 8 à Narbonne et le 10 à Perpignan. Le 15, il reprit le chemin de Narbonne.

Mars 1660.

dinaire, et, comme je sçais que le Roy n'a pas de housse sur aucun de ses carrosses, je n'en feray point mettre sur celluy de V. E.

L'on travaille à Vincennes avec toute la diligence possible. J'espere que V.E. en aura satisfaction. Tous les murs de l'augmentation du parc seront fort advancez quand elle arrivera; toute l'entrée du chasteau sera reglée et en estat. A l'esgard des écuries, suivant le plan que je portay, on ne les commencera point, et V.E. les resoudra Elle mesme lors qu'elle sera sur les lieux. Il y a une grande apparence que nous n'aurons point d'eau, cette année, dans les fossez. Je ne laisseray pas d'y apporter un remede pendant cet esté.

M. de la Garde porte aussy la couronne d'or pour la Reyne future.

rosse, et je crois que sy je pouvois avoir tout le 15 au lieu du 20, ce seroit à temps.

Je suis tres-ayse de tout cela.

On a receu la couronne d'or.

CCCVI.

Original signé, en partie autographe. — Archives de la famille de Moussy-la-Contour. (*Notice de M. de Longuemar*, p. 13-17.)

À M. DE LAVOGADRE[1].

Avignon, 31 mars 1660.

Je vous depesche cet exprez pour vous porter quatre mille escus, que je vous envoye pour en assister mon regiment. Vous prendrez garde seulement, dans la distribution que vous ferez de cette somme, que les soldats qui ne sont que depuis quinze jours dans le regiment

[1] On a vu que Centurio ou Santori de La Vogadre (ou de La Vograde) était mestre de camp du régiment italien de Mazarin. Il devint, en 1663, lieutenant de Roi à Metz, en remplacement de son beau-père François de Moussy La Contour.

Mars 1660. ne doyvent pas estre traictez de mesme que ceux qui y sont depuis longtemps et à qui il est deub beaucoup du passé.

Il est vrai que le corps se doyt embarquer pour faire une diversion tres importante dans un bon pays[1], où il aura beaucoup de gloire à acquerir pour les officiers et de profit et de butin à faire pour les soldats, et d'ailleurs les uns et les autres doivent être persuadez qu'ils ne sçauroyent jamais servir en lieu où ils puissent meriter davantage par leurs services; car non seulement je les ferai valoir par principe de justice, mais aussy par recognoissance, s'agissant d'une affaire qui me regarde et laquelle je prends sur moy[2], de sorte que je me promets que, depuis vous, jusqu'au dernier du corps, il n'y aura personne qui ne soit bien ayse de cette occasion de me faire paroistre leur affection en mon particulier.

Du reste, le payement sera tres-ponctuel, et j'y ay pourveu de telle sorte qu'il n'y aura point de faute, et parce qu'il y a des soldats mariez qui pourroient, durant leur absence, estre en peine de leur famille, il a esté resolu de donner jusqu'à leur retour à leurs femmes, deux sols par jour, pour le payement des quels M. Le Tellier envoyera les ordres necessaires.

Pour ce qui est de vos interests, vous devez vous en reposer sur moy; car j'ay assez d'amitié et d'estime pour vostre personne pour avoir tout le soin qu'il faut de ce qui vous regardera. Je vous prie de rechef d'employer tous vos soins pour amener mon regiment le plus fort et au meilleur estat que vous pourrez. Je fais, par la permission de Sa Sainteté, travailler à une levée de neuf cens soldats du costé de Bologne, des Estats de Parme et Modene et dans les Estats du Pape, qui sont situés vers la mer Adriatique; ils iront joindre mon regiment, qui pourra bien monter à douze ou treize compagnies de cent cinquante hommes, au lieu où le desbarquement se doibt faire, et ainsy

[1] Ce corps était destiné à se rendre dans l'île de Candie, pour secourir Venise contre les Turcs.

[2] La France, comme on l'a dit, ne pouvait pas se déclarer ouvertement contre les Turcs à cause des anciens traités. Le secours devait être envoyé aux Vénitiens sous le nom du Pape.

il sera en estat de faire quelque chose de glorieux et dont il reviendra beaucoup d'honneur à tout le corps, et principalement à celuy qui sera à la teste. Mars 1660.

[1]J'ay resolu de vous depescher le comte Santos avec quinze cens louis d'or; il s'en va en toute diligence et il amene avec luy le comte Massa, qui sera suivy dans deux jours du comte Cambria.

J'ay informé de tout ces destails le comte Santos, affin qu'il puisse vous declarer mes sentimens sur toutes choses et vous entretenir au long de ce que vous aurez à faire. Ce voyage ne doibt durer que jusqu'au mois d'octobre, et je fais porter l'argent pour la despense qu'il faudra faire jusqu'à ce temps-là, non seulement pour le regiment italien, mais encore pour toutes les troupes, qui seront au nombre de 6,000 hommes, auxquels on fera le payement tous les dix jours sans y manquer.

Il y a dix-huit vaisseaux prests à Toulon pour cet embarquement, et, le mois d'octobre venu, ils auront ordre de ramener tout le corps en France. Le prince Almerique, frère de M. le duc de Modene, le doibt commander, et M. de Villeneuve luy envoye encore un nombre de cavaliers demontez.

Enfin c'est une entreprise glorieuse que j'ay extremement à cœur; il y aura trois regiments qui portent mon nom[2], et je compte que le moindre soldat italien fera des efforts pour me plaire en ce rencontre. Aussy vous les devez asseurer que j'auray soin d'eux de la bonne maniere, et qu'ils seront bien à leur ayse à leur retour.

Pour vostre personne et pour vos interests, vous devez avoir l'esprit en repos; car, à vostre retour, vous recevrez quelque grace solide que je vous procureray auprez du Roy, ne doutant pas que vous mettiez toutes choses en œuvre pour me satisfaire en cette occasion, taschant d'amener le regiment en bon estat. Schiamana, qui est à Villefranche, vous rejoindra en passant avec une compagnie de cent cinq soldats.

[1] La fin de la lettre est autographe.

[2] D'après l'*Histoire de Venise*, par Daru, il y eut, dans l'expédition de Canée, six compagnies de Mazarin-Italien, et seize de Mazarin-Catalan.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1660. Je ne suis pas d'advis que vous donniez beaucoup d'argent aux soldats, afin qu'ils ne leur vienne envie de deserter; mais vous les payerez assez pour qu'ils ne manquent de rien dans leur marche; et lorsqu'ils s'embarqueront sur le Rhosne à Lyon, vous leur pourriez donner une monstre, les obligeant à acheter des provisions, que vous feriez porter à la barque mesme; car, s'ils avoient la permission de se promener par Lyon, vous en perdriez quantité. Pour les femmes des soldats, vous leur promettrez, de ma part, qu'on leur donnera mensuellement les deux sols par jour en quelque lieu qu'elles veuillent demeurer.

Sur quoy et le surplus je remets au comte Santos, et je vous prie d'estre asseuré que vous n'avez pas de meilleur amy que, etc[1].

CCCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 109. — Minute de la main de Rose.

AU CHEVALIER PAUL.

Montpellier, 9 avril 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu le memoire que le s^r de La Guette m'a envoyé contenant les reflexions que vous avez faictes ensemble touchant l'embarquement et depart des troupes[2]. Je luy ay respondu si precisement que vous serez esclaircis de tous les doutes que vous pouviez avoir, et que vous pourrez prendre vos mesures justes sur ce qu'il y a à faire. Je me remets donc entierement à ce qu'il vous communiquera de ma part, vous conjurant de nouveau de bien [vous] appliquer à l'execution, comme je me le persuade de vostre zele pour le service du Roy et de la passion que je sçay que vous avez de me satisfaire.

Il faut que vous ou le s^r de La Guette escriviez au chevalier de

[1] La cour quitta Avignon le 1er avril et se rendit à Montpellier. (*Mém. de Monglat.*)

[2] On a vu qu'il s'agissait d'envoyer, sous le nom du Pape, des secours à Venise.

La Bretesche[1] de vous envoyer sans delay à l'un ou l'autre, pour me la faire tenir, une lettre qu'il a retenue, qui vient du general de l'artillerie d'Alger. C'est un certain Grec, capitaine du vaisseau que le chevalier de La Bretesche a pris, qui s'en est plaint, et [La Bretesche] dict qu'elle (cette lettre) contient des choses fort secretes et tres-importantes. Avril 1660.

Je ne vous dis rien de la disposition des affaires de ces quartiers-là de Barbarie[2]; car vous l'aurez sceu d'ailleurs; mais apparemment vous feriez un voyage de grande benediction; car le Grec rapporte que Tunis, Biserte, la Goulette et un autre lieu de la côte sont disposez à rendre tous les Français, et qu'il n'y a que Tripoli et Alger qui en fassent difficulté.

CCCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 106 v°. — Minute de la main de Rose.

À M. DE LA GUETTE[3].

Montpellier, 9 avril 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 5 de ce mois. Il faut que les choses soyent bien changées à la coste de Provence; car autreffois on faisoit, en huit jours, le nombre de marchez necessaires pour les plus grands armemens, et je voy maintenant que pour en avoir, sur les neuf cens[4], il faut deux mois de temps. Cela me surprend fort, et il me semble qu'on me pouvoit bien advertir d'abord de cette difficulté. L'on ne

[1] La *Chronologie militaire* mentionne un La Bretèche, né en 1638, maréchal de camp en 1688, l[t] général en 1693, mort en 1706. C'est probablement un frère du chevalier.

[2] De la côte septentrionale d'Afrique.

[3] Louis Testut, seigneur de La Guette, avait été nommé intendant de la justice, police et finances de la marine du Levant, par commission du 18 juin 1699 (Jal, *Abraham du Quesne*, I, 220, note).

[4] Le sens est probablement *pour lever environ neuf cents matelots*.

Avril 1660. se fust pas engagé, comme l'on a faict, à faire advancer les troupes; on eust espargné beaucoup de chagrin et de despense qu'il faudra essuyer.

S'il n'y a point d'autre remede, il faudra faire partir les premiers vaisseaux, qui seront prests, et mettre, par preference, les premiers matelots que [Liveron][1] et Seyron ameneront[2], et le reste viendra aprez, qui servira pour les vaisseaux qui doivent partir les derniers. et pour abreger matiere, au lieu de deux mille cinq cens à trois mille hommes, il faudra faire partir la première escadre incontinent qu'il y aura quinze cens hommes à deux mille hommes. Ce que je vous dis est positif et je vous le mande ainsy aprez avoir consideré ce que vous me proposez de l'isle de Porquerolles[3], où l'on pourroit mettre la troupe en attendant l'embarquement et l'estape que l'on pourroit convier le pays de leur fournir; à quoy il ne faut nullement s'arrester.

Je crois que trois vaisseaux et autant de flustes suffiront pour porter les quatre regimens de Persan, Schulemberg, Broglio et Caramani, et les demontez[4] qui font bien le nombre que je vous ay marqué pour la premiere [escadre] partante, et si M. Paul juge à propos de partir avec cette première escadre, il le peut faire. Sinon, il est à son choix d'attendre et de donner ordre à celuy qu'il envoyera ainsy devant de faire la mesme chose qui luy est ordonné par l'instruction qu'il a, signée de moy. Pour achever l'armement desdicts premiers vaisseaux et flustes, on pourra prendre des soldats du regiment des vaisseaux, et ce pendant le s^r Debret[5] (*sic*) et vous travaillerez incessamment à en lever d'autres, comme je vous l'ay desjà mandé.

Vous estes mal informé quand vous croyez qu'il ne reste plus à venir que mon regiment italien; car outre mondict regiment, qui sera

[1] Ce nom est fort douteux. Peut-être *Luzerat* ou *Luzeron*.

[2] Jal (*Abraham du Quesne*, I, 221), parlant de cette expédition, dit «que les ports manquaient de matelots, tant pour les galères que pour les vaisseaux; un grand nombre avaient pris du service en Angleterre et en Hollande: il était urgent qu'on les rappelât».

[3] Porquerolles est la plus occidentale des îles d'Hyères et dépend du département du Var.

[4] Cavaliers démontés.

[5] Probablement *de Benet*.

peut-estre de plus de sept cens hommes, il y a celuy de S[t] Aquin[1], de dix compagnies, quatorze compagnies que doit commander de la Grange, tirées de trois regimens, lesquelles doivent faire plus de dix mille hommes, et de plus quelques demontez; toutes lesquelles troupes, puisque les vaisseaux ne peuvent estre prests que vers la fin du mois, je ne presseray pas de partir que pour estre le 25, ou environ, à Toulon. Avril 1660.

Il faut absolument avoir jeté les yeux sur deux vaisseaux pour les advoir, en cas de besoin, afin d'embarquer des troupes; mais cela ne doit pas empescher que les premiers vaisseaux ne partent avec le nombre de soldats marqué cy-dessus, parce que vous pouvez suppleer à toutes ces choses-là par le moyen de la pondre et des munitions que vous avez entre les mains, desquelles vous vous souviendrez, en les delivrant, de retenir un recepissé du sieur Robert.

Puisque tous les matelots ne peuvent estre levez qu'à la fin de ce mois, je ne voy pas pourquoy vous n'envoyeriez pas la flotte en Agde[2], en outre des nouvelles qu'elle rapportera, elle pourra prendre aussy en passant, à son retour, les soldats que j'ay marqué cy-dessus que je fais lever en ce gouvernement.

Mazarin termine en lui parlant des dépenses qu'entraînera la levée des matelots et des sommes mises à sa disposition.

CCCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 136. — Copie du temps.

AU ROI[3].

Montpellier, 10 avril 1660.

Je ne suis pas en estat de vous faire une longue lettre. C'est pourquoy vous aurez la bonté de me permettre que je vous dise, en peu

[1] Ou *Aguin*.

[2] Au port d'Agde, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Hérault.

[3] On a dit, ci-dessus, que le Roi s'était rendu à Perpignan.

Avril 1660. de mots, qu'on ne peut pas estre plus obligé que je le suis, voyant qu'il ne se pouvoit rien adjouster aux marques obligeantes qu'il vous plaist me donner de la continuation de vostre bienveillance, laquelle je tascheray de meriter par mes fideles services, jusqu'au dernier moment de ma vie. Le souvenir de la *Confidente* m'a touché sensiblement; car j'ay pour elle les profonds respects que je dois, et s'il m'estoit permis d'user d'un terme plus significatif, je dirois des amitiez les plus sinceres et soumises qu'on se puisse imaginer.

J'espere que jeudy prochain j'auray l'honneur de vous donner à disner à Carcassonne et de faire un peu plus tard la reverence à la Reyne.

Je suis obligé aux bontés que Monsieur a pour moy, et je souhaite avec passion de les meriter par mes tres-humbles services et me les continuer.

L'ambassadeur de Tunis est arrivé à Marseille avec cinq beaux barbes et deux juments, et quantité de lions, tigres et autres animaux feroces qu'il vous doit presenter. J'ay escrit qu'il pouvait aller à Paris, où l'entrée de ce personnage n'e prejudiciera pas à l'esclat de la vostre. le motif qui a obligé celuy-là (*sic*)[1] à vous l'envoyer, est la peur, de laquelle vous pouvez asseurement tirer d'autres advantages[2].

[1] Le souverain de Tunis. Il y a bien *celuy-là* dans le manuscrit. C'est probablement une faute du copiste.

[2] Le chevalier Paul devait, avec les vaisseaux équipés à Toulon, menacer les États barbaresques (Tunis, Alger, Tripoli).

CCCX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 142 v°. — Minute.

À L'ABBÉ AMORETTI.

Montpellier, 10 avril 1660.

(EXTRAIT.)

Après avoir insisté sur la nécessité de connaître les intentions du duc de Savoie sur les projets de mariage dont il a été question, Mazarin continue ainsi :

J'adjousteray, dans le dernier secret, pour en donner part, de cette sorte[1], à Madame Royale que Mademoiselle m'a dict, dans les termes les plus exprez[2] et les plus forts du monde, qu'elle estoit au desespoir de ce qu'on luy avoit rapporté que Madame Royale n'a point de confiance en elle et ne l'ayme nullement; qu'elle s'estime bien malheureuse; car elle sait bien premierement que, quoy qu'il pust arriver, Madame Royale ne pourroit jamais avoir besoin de son service; mais qu'asseurement elle n'auroit pas moins d'amour et de respect et de defference pour elle, en toutes occasions, que si elle estoit sa propre fille. Je vous prie de rechef que personne n'ait cognoissance de cecy que madicte dame.

CCCXI.

Aff. étr., France, t. 284, f° 299. — Minute en grande partie de la main de Lionne.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Montpellier, 11 avril 1660.

J'ay receu vos deux lettres du 12 et du 24 du mois passé, dont la derniere m'a esté remise par le comte de Quincé, et Leurs M^{tez} ont

[1] C'est-à-dire, en recommandant un secret absolu.

[2] Mlle de Montpensier ne dit rien de semblable dans ses mémoires.

Avril 1660. eu grand plaisir de voir celle que vous m'avez adressée, de[1] ce bon religieux, qui nous donne des nouvelles si particulieres de nostre nouvelle Reyne et de ce qui se passe dans la retraite du palais de Madrid.

Une fâcheuse attaque de goutte m'a privé de l'honneur et de la satisfaction de suivre Leurs Majestez à Perpignan, le delay de quinze jours du depart du roy Catholique de Madrid ayant donné le temps au Roy d'aller se faire voir à ces nouveaux sujets-là. J'espere que les douleurs que je souffre, et qui m'empeschent presentement de m'entretenir avec vous autant que je voudrois, me permettront pourtant de me rendre à Carcassonne, mesme avant que Leurs M^tez y puissent arriver, qui sera vers le seizième de ce mois.

Je vous diray seulement que j'ay diverses lettres de Paris, qui me marquent les mesmes choses que vous sur le suject de M. le Prince. Ce n'est pas que, comme on y voit[2] beaucoup de gens, chacun n'escrive selon sa passion, mais là-dessus je remets à vous en entretenir de vive voix, et demeure ce pendant, etc.

Dans un *Post-Scriptum*, qui n'est pas de la main de Lionne, Mazarin proteste de son amitié pour le maréchal de Gramont et sa famille.

CCCXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 136 v°. — Copie du temps.

AU ROI.

Pezenas, 12 avril 1660.

(EXTRAIT.)

Je reçoy l'honneur de vostre seconde lettre en ce lieu, et je vous en rends mille fois mes tres-humbles graces et à la *Confidente* de son souvenir et des asseurances qu'il luy plaist me donner qu'Elle est la mesme. Je suis toujours persuadé de tout ce qu'Elle veut que je croye, et je

[1] Il faut sous-entendre avant *de* le participe *venant*.

[2] Les mots *comme on y voit*, écrits en interligne, sont douteux.

m'asseure qu'Elle le sera de plus en plus de mon entiere soumission à ses volontez. Avril 1660.

Je me porte beaucoup mieux, et cependant je suis mal. La journée d'hyer m'a fort incommodé; mais j'en sortiray, s'il plaist à Dieu, et je ne manqueray pas d'estre à Carcassonne le jour arresté.

M. le prince de Conti a traité tout le monde icy magnifiquement.

Je vous supplie que je puisse renouveler, dans cette lettre, à Monsieur les asseurances de mon tres-humble service, et que je fasse aussy ce compliment à Mademoiselle.

CCCXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 137. — Minute, en partie, de la main de Rose.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL,

SURINTENDANT DES FINANCES.

Villefranche-de-Lauraguais, 19 avril 1660.

Le propre jour que je fus attaqué de la goutte à Montpellier, le sieur de Manse me rendit vostre despesche du 29 de mars. J'en reçeus depuis encore une autre du 2 de ce mois, et la dernière, qui est du 9, m'a esté rendue par M. le marquis de Crequy. Les grandes douleurs et l'incommodité que j'ay supportées m'ont empesché de vous escrire plus tost, ayant eu grande peine à suffire seulement à l'expedition de ce qui estoit absolument necessaire pour ne laisser pas perir les affaires.

J'ay receu les trois diamans que vous aviez remis audict sieur marquis et je les ay envoyez à l'instant à la Reyne, à laquelle j'avois aussy desjà rendu à Montpellier les pendans d'oreille de diamans, qui estoient engagez avec les autres pierreries entre les mains des Suisses, et qui, par accident, estoient venus entre les mains de M. de La Barde[1],

[1] Ambassadeur de France en Suisse.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1660. qui me les renvoya par son secrétaire, me priant de tenir la chose secrete, afin que les Suisses interessez ne fissent point de plaintes, parce qu'elles pourroient avoir de fâcheuses suites. Ce qui reste à present entre les mains des Suisses ne vaut pas asseurement les deux cent mille escus de l'engagement; mais comme pour cela nous ne pouvons pas nous empescher de les retirer, il se faut servir du peu de valeur desdictes pierreries pour les obliger à nous faciliter les moyens de les retirer. Je vous replique que vous feriez grand plaisir à Leurs M^{tez}, si Elles les pouvoient recevoir au plus tard en arrivant à Fontainebleau. Si vous vous servez du mesme secretaire, à qui je donnay ordre de vous aller trouver pour solliciter la remise en Suisse des deux cens mille livres dont je vous ay escrit, il a du credit et de l'adresse pour faire cette affaire advantageusement.

Vous pourriez même leur laisser entre les mains la belle croix de diamans de la Reyne, qui est la plus belle piece qu'ils ayent, et retirer le reste qui doit estre donné à la nouvelle Reyne avec les autres pierreries de la Couronne, Sa M^{té} ayant eu la bonté de me dire qu'Elle ne soucioit pas d'attendre trois ou quatre mois davantage pour avoir sa croix[1].

Je voy la resolution que vous avez prise à l'esgard du retranchement[2], et je suis persuadé que c'estoit la meilleure; car, estant sur les lieux, vous aurez mieux recogneu ce qui se pouvoit faire de plus advantageux pour le service du Roy dans une affaire de cette nature et dans une conjoncture assez delicate. Je prie Dieu que le succez en soit tel que nous pouvons souhaiter et que cette affaire finisse en la maniere que nous avons concertée à Saint-Jean de Luz; de quoy je ne puis douter, voyant l'application et le soin avec lequel (*sic*) vous y travaillez.

Je prendray toutes les precautions necessaires, afin qu'on ne parle

[1] Le sens est : *Que la reine consentait à attendre encore trois ou quatre mois avant d'avoir sa croix.*

[2] Il n'y a pas de complément au mot *retranchement.* Je pense que Mazarin veut parler du retranchement d'une partie des rentes, qui ne fut exécuté que sous le ministère de Colbert.

pas à la Cour de ce que vous faictes à Paris pour cela, et je croy que vous devez avoir l'esprit en repos là-dessus. Avril 1660.

Mazarin entre ensuite dans le détail des affaires de finances, et termine en parlant de la situation des affaires d'Allemagne qui force de maintenir sur pied une partie des troupes.

CCCXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 143. — Minute de la main de Rose.

AU COMTE DE BRIENNE PÈRE[1].

Toulouse[2], le 21 avril 1660.

J'ay veu, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 11 de ce mois, tout ce qui s'est passé avec Madame[3] sur l'instance que vous luy avez faicte de trouver bon qu'une de Mesdemoiselles ses filles[4] pust assister à la ceremonie du mariage du Roy. Il ne se peut rien adjouster aux diligences que vous avez faictes pour cela, et Leurs M^tez vous en sçavent beaucoup de gré; mais comme Elles persistent à souhaiter que Madame agree d'envoyer une de mesdictes Demoiselles ses filles le plus diligemment qu'il se pourra, bien qu'il y ayt du temps suffisamment pour cela, puisque c'est assez qu'elle arrive à Bayonne le 17 ou le 18 de may, la nouvelle reyne ne devant pas s'y rendre plus tost, Leurs M^tez m'ont commandé de rechef de vous depescher ce courrier, afin que vous voyiez de nouveau Madame, de leur part; que vous luy rendiez la lettre que le Roy luy escrit sur ce sujet[5];

[1] On a dit ci-dessus que le jeune Brienne (Louis-Henri de Loménie) avait été adjoint à son père (Henri-Auguste de Loménie), dans la charge de secrétaire d'État. De là, la nécessité de les distinguer en ajoutant *père* ou *fils*.

[2] La Cour arriva à Toulouse le 20 avril.

[3] Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston, duc d'Orléans.

[4] Gaston avait eu trois filles de son second mariage.

[5] La lettre du Roi à Madame a été rédigée par Mazarin et se trouve au f° 144 du manuscrit 52 C des *Mél. de Colbert*. En voici le

Avril 1660. que vous l'asseuriez que la Reyne prendra soin Elle-mesme de la princesse, qu'elle envoyera, et qu'aprez vous hastiez son depart, qui pourroit être executé sans grande ceremonie; car ayant un carrosse à six chevaux avec une dame qui l'accompagne et deux ou trois femmes pour la servir, un vieux gentilhomme et un maistre d'hostel avec quelques valets de pied, elle pourroit partir sans aucun delay et avoir toutes les commoditez necessaires par les chemins, et je vous replique qu'estant à la Cour, elle n'aura affaire de quoy que ce soit, la Reyne ayant dict qu'Elle en prendroit soin, comme si c'estoit sa fille. Je croy qu'il sera bon que vous communiquiez tout cecy à MM. de Belloy et de Goulas, et vous pourrez mesme dire que l'on donnera ordre au remboursement de la petite despense qui pourra estre faicte pour ce voyage.

Ce qui est le plus important dans cette affaire, c'est de prendre si bien ses mesures que ladicte princesse puisse estre asseurement à Bayonne le dix-huit de may au plus tard; et si l'on jugeoit que, sans prejudicier à sa santé, elle pust se servir de carrosses de relais, en donnant de tels ordres, en divers lieux, sur son passage, pour luy en faire trouver[1], elle pourroit arriver huit jours plus tost et avec beaucoup moins d'incommodité pour elle.

Vous pourrez bien dire aussy à Madame que Mademoiselle[2] sera ravie d'estre plus tost dans cette ceremonie avec une de Mesdemoiselles ses sœurs qu'avec une autre; en quoy elle a beaucoup de raison; mais

texte : «Ma tante, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ferez une chose qui me sera tres-agreable si vous trouvez bon qu'une de mes cousines parte de Paris en diligence pour se rendre le plus tost possible à Bayonne, afin qu'elle y soit à temps pour assister à la ceremonie de mon mariage; et quoy que mon cousin le cardinal Mazarini, par mon ordre, ayt escrit plus particulierement sur ce sujet au s^r comte de Brienne, qui vous verra, de ma part, je ne laisseray pas d'adjouster encore que la Reyne, Madame ma mere, n'aura pas moins de soin de ma cousine que si elle estoit sa propre fille.»

[1] Pour lui faire trouver des carrosses de relais.

[2] Mlle de Montpensier. On voit, par les *Mémoires de Mlle de Montpensier,* que deux de ses sœurs, Mlles d'Alençon et de Valois, se rendirent à Bayonne (*Mém.*, t. III, p. 451, de l'édit. Charpentier).

que Leurs Majestez, sans cette consideration, seront bien ayses qu'il en vienne une. Avril 1660.

Je vous prie d'asseurer Madame de mes tres-humbles respects, n'ayant pas jugé à propos de me donner l'honneur de luy escrire pour ne l'importuner pas, et parce qu'il me semble qu'aprez ce que je vous ay mandé icy, de la part de Leurs Majestez, et ce que le Roy luy escrit luy-mesme, il seroit superflu de rien adjouster sur ce sujet.

Je finiray cette lettre en me resjouissant avec vous du bon estat de vostre santé, dont je demande souvent des nouvelles, comme y prenant plus de part que personne, et estant veritablement vostre, etc.

CCCXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 144 v°. — Minute de la main de Rose.

À M. LE PRINCE.

Toulouse, 23 avril 1660.

J'ay receu vos deux lettres, l'une escrite de Paris, en response d'une des miennes, et de ce que le sr Colbert vous avoit dict, de ma part[1]; à quoy je n'ay rien à repliquer; et l'autre m'a esté rendue par le sr Caillet[2], avec lequel m'estant assez au long entretenu par deux fois sur toutes les choses dont vous l'aviez chargé, je m'asseure qu'il ne manquera pas de vous en rendre compte fort exactement, et de tout ce que je luy ay dict que je ferois pour vous servir de la bonne maniere pour les sommes que vous avez à retirer d'Espagne. Il s'en viendra avec moy à la frontiere; nous confererons, en arrivant, avec le sr Lenet pour examiner s'il est aussy asseuré du payement qu'il m'a tesmoigné de l'estre par sa dernière lettre, et nous prendrons ensuite les resolutions que nous estimerons les meilleures pour vous servir; en quoy vous me faictes justice de croire que j'agiray avec plus de soin et d'application que si c'estoit mon affaire propre.

[1] Voy. ci-dessus la lettre adressée à J.-B. Colbert. — [2] Secrétaire de Condé.

Avril 1660. Pour ce qui est de vostre voyage pour venir au-devant du Roy, ce que je puis vous dire, c'est qu'en quelque lieu que vous veniez, vous serez tres-bien receu; mais si vous ne voulez pas vous exposer à la fatigue d'un plus long voyage, en venant à Amboise ou [à] Poitiers, vous ne laisserez pas toujours d'avoir l'heur[1] de faire vostre cour à Leurs Majestez avant qu'Elles arrivent à Paris.

Il me seroit difficile de vous dire precisement le jour auquel nous pourrons estre en l'une ou l'autre de ces deux villes; mais, à mon advis, le roi d'Espagne se rendant à Fontarabie entre le six et le huit [de mai], comme nous sommes asseurez qu'il fera, il me semble que, dans le 20 [du même mois], ou environ, un jour ou deux plus ou moins[2], le Roy pourra partir de Bayonne pour s'en retourner à Paris, sans faire autre séjour dans la route que celuy qui sera absolument necessaire pour donner haleine aux equipages. Vous pouvez prendre vos mesures là-dessus et croire, comme je vous en supplie de tout mon cœur, qu'il n'y a personne qui soit avec plus de passion que moy, etc.

CCCXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 165. — Minute de la main de Rose.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL,

SURINTENDANT DES FINANCES.

Toulouse, 23 avril 1660.

(EXTRAIT.)

Après avoir escrit la lettre cy-jointe, j'ay receu les deux vostres du 13 et [du] 16 de ce mois, par lesquelles je voy le detail de tout ce qui s'est passé à l'esgard du retranchement [des rentes]. Il ne se peut

[1] Le mot *heur* s'employait dans le sens de *bonheur*. On se rappelle les vers de la tragédie de *Cinna* (V, I) que Corneille met dans la bouche d'Auguste :

.....tant d'*heur* et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire.

[2] Cette phrase incidente est ajoutée sur la marge.

rien adjouster aux diligences que vous faictes et aux soins que vous prenez ny à la fermeté avec laquelle vous avez parlé aux interessez. Je vous puis jurer avec verité qu'il y a trois jours que la proposition que vous leur avez faicte m'estoit tombée dans l'esprit, et je l'avois communicquée à M. Le Tellier. Ce pendant l'on se conduira icy en la maniere que vous marquez et j'y tiendray la main, en sorte que l'on ne gastera rien. Avril 1660.

M. Le Tellier vous envoye les lettres de cachet et toutes les autres choses que vous avez demandées, et au surplus il faudra faire la guerre à l'œil, et voir de quelle façon ces gens-là se conduiront. Si le Parlement agit comme il doit, je croy que l'on sortira bien de cette affaire. Sinon, on prendra les resolutions qui seront jugées necessaires pour soutenir l'authorité du Roy et la justice de sa cause, qui est toute entiere en ce rencontre. Je ne laisseray pas de vous repliquer que, de vostre costé, vous devez agir comme estant tout-à-faict asseuré que vous serez soustenu hautement.

Pour ce qui est des pierreries, qui sont entre les mains des Suisses, le sr Molondin[1] [a dit qu'il][2] ne pouvoit absolument envoyer ordre à Paris pour vous les faire remettre, les ayant cachées d'une maniere qu'il faut qu'il y aille luy-mesme pour les trouver; mais qu'au moment qu'il y arriveroit, il vous les ira porter, et qu'il s'y rendra en diligence, afin que Leurs Majestez puissent avoir la satisfaction de les recevoir à Fontainebleau. Ce pendant il faut, s'il vous plaist, que vous travailliez à trouver les fonds necessaires pour les retirer.

[1] Colonel d'un des régiments suisses à la solde de la France.

[2] Il y a un passage que je n'ai pu lire, mais dont le sens est facile à rétablir.

CCCXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 147 v°. — Minute.

À M. MILET.

Auch[1], 24 avril 1660.

J'ay receu vostre lettre du 14 avril, et par la disposition où je voy qu'estoient toutes choses, j'ay peine à croire que celle-cy vous trouve encore à Toulon. Neantmoins, je ne laisse pas de vous l'adresser parce qu'en tout cas, en votre absence, elle servira pour le s^r^ Robert, auquel vous la communiquerez aussy en cas que vous ne soyez pas parti encore.

Il faut rendre au s^r^ de La Guette l'argent qu'il vous a presté pour la subsistance des officiers des troupes en attendant l'embarquement. Et pour ce qui est de la nourriture des capitaines durant le trajet, c'est à eux à choisir lequel des deux ils aymeront mieux, ou de se contenter de la ration des autres officiers et de prendre le surplus en argent, ou de prendre leur argent tout entier et de se nourrir, comme ils voudront. Enfin ce sont de certaines difficultez, ou plustost des bagatelles qui se doivent regler sur les lieux, sans nous en rompre la teste.

Au surplus, le sieur Robert sera arrivé à present à Toulon, et ainsy vous serez deslivré de l'embarras où vous estiez; car il aura non seulement faict apporter les soixante mille livres dont vous me parlez, mais aussy une somme beaucoup plus considerable destinée pour payer les troupes aprez le debarquement[2]. J'escris au s^r^ de La Guette que, pour achever les equipages des vaisseaux, il faut lever le plus de soldats qu'il se pourra en Provence, et en tous cas se servir des non-

[1] D'après les *Mém. de Monglat*, la Cour était arrivée à Auch le 23 avril. De là elle se rendit à Mont-de-Marsan, Tartas, Dax et enfin à Bayonne, où elle arriva le 1er mai.

[2] Ces troupes, comme on l'a vu, devaient débarquer dans l'île de Candie et secourir la Canée, attaquée par les Turcs.

velles levées de Languedoc embarquez à Montpellier, sans toucher aux regiments, presupposant que, sans cela, il sera aysé de rendre les equipages complets. Avril 1660.

CCCXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 148. — Minute ou copie du temps.

AU CHEVALIER PAUL.

Auch, 24 avril 1660.

Je n'ay qu'à vous remercier de tout ce que vous m'avez escrit par vostre lettre du 13 de ce mois. Le s^r de La Guette vous communiquera ce que je luy mande touchant les equipages des vaisseaux.

J'ay dict au s^r Matarel de vous envoyer les deux commissions de capitaines entretenus sur l'*Admiral*[1] pour les deux hommes qui se doivent embarquer avec vous et qui sont fort experimentez aux affaires de Barbarie.

On expediera aussy celle[2] que le s^r de La Guette vous avoit proposée de donner au s^r Du Vivier pour commander le vaisseau la *Vierge*.

Je m'asseure que vous sçaurez bien faire tout ce qu'il faudra pour profiter de l'espouvante où l'on est dans toute la coste de Barbarie[3]. C'est pourquoy je ne vous en dis rien. Je vous souhaite bon voyage.

[1] Le vaisseau amiral.

[2] La commission.

[3] L'expédition navale n'avait pas seulement pour but de secourir la Canée; mais, comme on l'a dit, de réprimer les pirateries des États Barbaresques (Tunis, Alger, Tripoli). «Le commandant Paul, dit M. Jal (*Abraham du Quesne*, t. I, p. 223), lorsqu'il eut débarqué les troupes [dans les îles Ioniennes], prit le chemin d'Alger pour tâcher de contraindre le Dey à rendre les esclaves français qu'il retenait dans ses galères contre la foi des traités. Cette tentative fut vaine.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCCXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 149. — Minute ou copie du temps.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Manciet-en-Armagnac[1], 25 avril 1660.

Je ne vous feray pas une longue lettre, quoy que j'en trouverois assez de matiere, si je voulois respondre à toutes vos civilitez et vous tesmoigner la part que je prends à vos satisfactions; mais ce sont choses que je reserve pour le premier entretien de vive voix.

Dans deux jours, je rejoindray Leurs Majestez au Mont-de-Marsan, d'où, aprez y avoir demeuré un jour seulement pour donner haleine aux equipages, Elles iront à Tartas[2], et de là à Dax, en intention d'aller tout d'une traite à Bayonne, et je feray la mesme chose, ne pouvant pas les quitter; mais peut-estre qu'à nostre retour je prendray mon temps pour vous aller rendre, en passant, encore une visite à Bidache[3].

Quant au chasteau de Bayonne, si Leurs Majestez ny les personnes qu'Elles doivent considerer devant moy n'y sont pas, j'en useray comme vous voudrez, et je me consoleray, en ce cas, de l'incommodité que vous en aurez par le peu qu'elle durera, puisque le Roy ne [veut][4] sejourner tout au plus qu'un jour à Bayonne. Ce pendant je demeure, etc.

P.-S. Nonobstant ce que ce gentilhomme vous dira, je ne croy pas que Leurs M^tez aillent à Bidache, et Elles ne le doivent pas; car estant impossible de le faire sans la cohue ordinaire, vous ne pourriez pas

[1] Manciet est aujourd'hui un bourg du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro.

[2] Auj. chef-lieu de cant. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever.

[3] Seigneurie indépendante ou «principauté», ainsi que nos pères nommaient ces sortes de «francs-alleux» sans suzerain. Bidache appartenait, de temps immémorial, à la famille de Gramont.

[4] Mot douteux.

les regaler comme vous sçavez faire. Leurs Majestez recevroient de l'incommodité; la suite se plaindroit, et vous prendriez patience avec quelque mortification. Mais en arrivant au Mont-de-Marsan, vous serez informé de la resolution que l'on prendra. Je suis tres-humble serviteur de Mme la Mareschale et ravy de la satisfaction que vous recevez de toute la famille. Avril 1660.

CCCXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 150. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Manciet-en-Armagnac, 25 avril 1660.

Don Louis [de Haro] m'a depesché un courrier pour me donner advis du depart du roy Catholique et de la santé de la nouvelle Reyne. Aprez quatre jours de marche, il m'a adressé une lettre que ledict roy vous escrit, à laquelle je pense que vous pourrez prendre la peine de faire response du Mont-de-Marsan, n'ayant pas voulu retarder pour cela le depart de *Lessein* (*sic*)[1].

Lenet[2] aussy m'a depesché un courrier pour me donner les nouvelles que vous verrez dans les deux lettres que vous trouverez cy-jointes. Je croy que le *Confident* et vous aurez peine à les lire, et que vous serez obligez de chercher quelque lecteur, et je m'asseure que vous n'en manquerez pas.

Je n'ay pas eu sujet d'estre trop satisfaict de la derniere visite que la personne que vous sçavez m'a faicte[3]; car elle estoit de fort mauvaise humeur. Je diray mes raisons au Mont-de-Marsan. Ce pendant je suis entierement à vous et au *Confident*, vous suppliant de permettre

[1] On écrit ordinairement Lessins. Il a été précédemment question de Humbert de Lionne, seigneur de Lessins: Lessins portait une lettre du Roi à la nouvelle Reine.

[2] Pierre Lenet.

[3] Mazarin désigne, je crois, par cette plaisanterie, la goutte qui l'avait tourmenté.

Avril 1660. que je puisse confirmer à Monsieur les asseurances de mes tres-humbles respects.

CCCXVI.

Aff. étr., France, t. 284, f° 346 v°. — Copie du temps.

AU MARQUIS DE GESVRES.

Tartas, 29 avril 1660.

Je ne sçay sur quel fondement on faict courir le bruit à Paris que le Roy ne vouloit en ce voyage que les officiers en quartier[1]. Non seulement tous ses officiers domestiques, tant de quartier que hors de quartier, mais aussy toutes les autres personnes de qualité, peuvent librement venir à la Cour, avec cette difference seulement qu'il n'y doit avoir que les domestiques à l'entreveue des deux Roys, si, de concert et de part et d'autre, on ne change quelque chose à cette resolution; mais pour au mariage (*sic*)[2], c'est-à-dire aux ceremonies qui restent à faire, chacun y peut assister. Le Roy l'a tousjours entendu ainsy, et je m'estonne fort de l'esquivoque que l'on a pris sur ce sujet.

Quant au gouvernement de Gravelines, j'ay premierement à vous respondre que je n'ay jamais sceu qu'il fust à vendre et je vous diray ensuite qu'encore que le Roy n'eust pas declaré d'abord celuy qu'il en vouloit pourvoir, la destination ne laisse pas d'en estre faicte par Sa M^té^, ainsy que des autres gouvernemens qui pourroient vacquer durant quelque temps, estimant qu'il est juste de placer preferablement ceux qui avoient de semblables charges et qui, s'en estant dignement acquittez durant la guerre, ne les ont perdues que par la paix. Neantmoins si je vois jour à pouvoir contribuer à vostre satisfaction dans

[1] C'est-à-dire, qui servaient présentement leur quartier. Plusieurs officiers, attachés à la personne du Roi, servaient par quartier, par exemple les capitaines des gardes du corps. Le marquis de Gesvres était, en 1660, l'un de ces capitaines.

[2] En ce qui concerne le mariage.

les occasions qui se peuvent presenter à l'advenir, je le feray de tres bon cœur. Je ne manque pour cet effect [ny] d'amitié ny d'estime pour vous, et vous sçavez que ce n'est pas d'aujourd'huy que je suis, etc. Mai 1660.

CCCXXII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 350. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE FRÉJUS[1].

Bayonne[2], 2 mai 1660.

J'ay receu vostre lettre du 26 [avril], de Burgos, à laquelle je ne puis respondre que fort succinctement, parce que je souffre beaucoup d'une nouvelle attaque de goutte et que je ne veux pas aussy retarder le depart de ce courrier. Je ne fais point aussy de response à M. Laisné (*sic*)[3], parce que je le crois desja en chemin et peut-estre bien proche de nous.

Je vous envoye la copie de la response que je fais à deux lettres que j'ay receues du seigneur don Louys[4], afin que, s'il vous est parlé encore de la mesme matiere, vous respondriez les mesmes choses et que vous puissiez faire bien entendre nos raisons.

J'y adjousteray seulement que ces messieurs[5] n'ont pas pris les choses du biays qui se devoit et qu'ils ont faict un pas dont ils pouvoient se passer; car enfin on veut bien faire toutes les choses qui sont de justice et mesme au delà pour tesmoigner l'estime que le Roy faict de son union avec Sa M[té] Catholicque; mais s'ils appellent justice de faire tout ce qu'ils pretendent sans aucun esgard aux raisons que nous avons, nous ne l'entendons pas de la sorte. On se relasche par

[1] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus.

[2] On a dit que la Cour était arrivée à Bayonne le 1[er] mai.

[3] Pierre Lenet.

[4] Don Louis de Haro.

[5] Mot écrit en abrégé et douteux. Je crois que Mazarin désigne ici les ministres espagnols. (Voy., sur les difficultés dont parle le Cardinal, la lettre du 23 mai 1660 adressée à Hugues de Lionne.)

Mai 1660. certaines voyes, quand on croit d'obliger; mais on ne le faict pas par d'autres qui sentent la menace et la hauteur.

Enfin je suis marri que le seigneur don Louis ne m'ayt pas encore bien cognu dans tout le temps que nous avons traité ensemble, parce que, à faute d'estre persuadé, comme il le devroit estre de ma sincerité, et pour ne sçavoir pas quels moyens sont les meilleurs pour tirer de nous ce qu'on desire, on entre bien souvent insensiblement en des engagemens, dont aprez, voyant qu'ils produisent un effect tout contraire, on voudroit estre bien esloigné.

CCCXXIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 48, f° 491. — Minute de la main de Roussereau. Beaucoup de mots sont écrits en abrégé et difficiles à lire.

À M. TALON (PHILIPPE),

INTENDANT D'ARMÉE.

Bayonne, 3 mai 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 4 du passé, que vous eussiez esté faire un voyage à Sedan pour regler diverses choses qu'il falloit esclaircir entre vous et les Espagnols, et qu'elles ayent esté adjustées avec satisfaction commune.

C'est une continuation des chicanes que s'estudie de nous faire en toutes choses le marquis de Caracene de dire que le payement des contributions doit cesser du jour de la signature de la paix; car cela est directement contraire aux termes du traité, et il n'y a qu'à le lire pour en estre convaincu. M. don Louys [de Haro] mesme en demeure d'accord; et nous n'avons faict aucune difficulté d'en user ainsy du reste. C'est pourquoi il ne faut pas que le marquis de Caracene se persuade qu'il pourra nous imposer telle loy qu'il voudra; mais il doit seulement executer ce qui est porté par le traité, en conformité duquel vous luy declarerez que nous pretendons estre payez de la demy-année

entiere, qui se sera trouvée commencée lors de la publication de la paix, et que, s'il n'y veut pas consentir, nous serons obligez [d'aviser][1] à nous faire donner satisfaction par d'autres moyens. Mai 1660.

Pour ce qui est du pays de Lallœue[2], nous avons beaucoup de raisons et de tiltres pour soustenir qu'il appartient au Roy, de sorte que vous y pouvez [establir][3] des jurisdictions et mettre des [taxes][4] sur les villages qui en dependent, comme dans les autres lieux qui sont de l'obeissance[5] de Sa M[té]; et si M. de Caracene s'y veut opposer par des voyes de fait, il faudra luy declarer que nous en userons de mesme, et qu'on en viendra à des hostilitez qu'il seroit assez à propos d'eviter, n'estant pas juste qu'en souffrant qu'il [envoye][6] des troupes dans ce pays-là, il semble que nous confirmions la possession qu'il pretend establir par ce moyen; mais si, en attendant que les commissaires qui doivent aller sur les lieux ayent reglé ce differend, ledict s[r] marquis de Caracene veut entrer en quelques temperamens (ce qui ne prejudicie point au droit ni de nous ni des autres), on pourra convenir de

[1] Mot douteux.

[2] Le pays de Lallœue, ou Lalleu. On appelait pays de Lalloue ou de Lalleu une contrée située sur la droite de la Lys et ne renfermant qu'un petit nombre de villages occupés d'agriculture. Il est probable que ce petit pays tirait son nom d'anciens privilèges accordés aux terres appelées alleux. Les commissaires français et espagnols, nommés en 1660 pour fixer les limites de la France septentrionale et des Pays-Bas espagnols, discutèrent longuement pour savoir si l'on devait rattacher le pays de Lalleu à l'Artois ou à la Flandre[a]. Dans le premier cas, il devait revenir à la France; dans le second, rester à l'Espagne. L'avis de Mazarin, qui voulait annexer le pays Lalleu à la France, fut soutenu par les commissaires français et triompha. On voit, par les *Mémoires de Saint-Simon* (t. XIV, p. 199, 202, 204 de l'édit. de 1873-1874), que le Conseil de régence fut appelé, en 1717, à examiner si le pays de Lalleu devait être rattaché à l'Artois ou à la partie de la Flandre qui appartenait à la France. Le Conseil se prononça pour l'avis qu'avaient soutenu les commissaires français nommés en 1660 pour l'exécution de la paix des Pyrénées, et le pays de Lalleu resta annexé à l'Artois.

[3] Mot douteux.

[4] Mot douteux.

[5] Les mots *qui sont de l'obeissance* ont été ajoutés en interligne.

[6] Mot douteux.

[a] Un procès-verbal des séances de ces commissaires se trouve aux archives des Aff. étr. (*Pays-Bas*, t. XLVIII, f[os] 509-617).

Mai 1660. partager presentement cedict pays-là et d'y mettre des troupes, chacun de son costé, pour les y faire subsister jusques à ce que, par le jugement desdicts commissaires, il soit decidé [à qui il][1] doit demeurer. Vous agirez en tout cela de concert avec M. le mareschal de Schulemberg, et comme M. Courtin[2] a ordre de se rendre aussy au plus tost sur les lieux, il faudra que vous examiniez bien toutes choses ensemble, et que vous cherchiez avec soin toutes les lumieres et les tiltres qui peuvent davantage appuyer les droits du Roy[3]; car on en aura besoin avec le marquis de Caracene qui prend plaisir à former des difficultez et des disputes sur tout.

Il est bon aussy que vous ayez esté dans les places d'entre Sambre et Meuse pour destruire les bruits, que l'on y avoit respandus, que le Roy y vouloit establir la Religion Pretendue Reformée. Vous leur pouvez confirmer de nouveau que c'est une fausseté, malicieusement inventée; que Sa M^té n'y a pas pensé et veut les maintenir dans l'estat où elles ont esté jusques à present; et, en effect, s'il y a, dans lesdictes places, des officiers hugnenots, vous en pourrez envoyer un memoire à M. Le Tellier, et on les mettra ailleurs. Il faut parler de mesme à l'esgard du Quesnoy et traiter de chimere la promesse que

[1] La minute porte *ce qu'il doit* demeurer.

[2] Honoré Courtin, seigneur des Menus, ne doit pas être confondu avec Antoine Courtin, dont il a été question antérieurement dans les *Lettres de Mazarin*. Comme tous deux vécurent dans le même temps et furent chargés de fonctions diplomatiques, cette erreur est facile à commettre. Honoré Courtin, après avoir été un des commissaires chargés de déterminer les limites de la France septentrionale et des Pays-Bas espagnols, en 1660, fut ambassadeur en Hollande, en Suède et en Angleterre. Il mourut doyen du Conseil d'État, en 1703, à 77 ans. Saint-Simon donne, dans ses mémoires, de curieux détails sur le caractère de ce personnage.

[3] Ce passage prouve que, dès 1660, Philippe Talon avait été nommé commissaire avec Honoré Courtin, pour fixer les limites de la France et des Pays-Bas espagnols. M. Chéruel avait indiqué par erreur, comme date de cette nomination, l'année 1663, dans le t. IV, p. 836 des *Lettres de Mazarin*. On doit encore faire remarquer que, dans le t. XLVIII de la *Correspondance des Pays-Bas*, aux Aff. étr., Talon a pour prénom *Claude* et est désigné comme intendant de Flandre. Le *Dictionnaire des bienfaits du Roi* (mscr. fr. 7648 de la Bibl. nat.) lui donne le prénom de *Philippe* et le titre d'intendant d'Artois. Nous avons suivi ce dernier ouvrage, qui est original, tandis que le mscr. des Aff. étr. est une copie.

l'on dict que M. de Mancré a faicte aux huguenots qui s'y retireroient de leur faire bastir un temple proche de la place; car il n'oseroit l'avoir faict sans la permission du Roy, qui ne le permettra jamais, et Sa M^{té} trouvera bon que vous fassiez sur cela tout ce que vous jugerez le plus à propos pour la satisfaction des peuples et pour effacer ces sortes d'impressions qu'on tasche de mettre dans les esprits. Mai 1660.

Vous ne devez souffrir en aucune façon que personne touche à ce qui proviendra des revenus et domaine des places entre Sambre et Meuse, mais en faire faire la recepte par quelque homme fidele.

Je scay de quelle consequence est le poste de Thuin[1]. J'ay escrit à M. le mareschal de Fabert, afin qu'il fasse toutes les diligences necessaires pour voir si on en pourroit traiter; mais, en tout cas, je ne doute point qu'on ne vienne bien à bout d'empescher que M. l'archevesque de Cologne ne le vende aux Espagnols. Je parleray à M. le Surintendant, quand nous serons à Paris, sur la sortye franche de quatre cens pieces de vin que demandent les habitans dudict Thuin, et, s'il n'y a point d'inconvenient, je seray bien aise de les favoriser.

CCCXXIV.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (les f^os ne sont pas indiqués). — Original signé, en partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Bayonne, 6 mai 1660.

(EXTRAIT.)

Je suis bien aise d'apprendre que ces MM. de nostre alliance[2] continuent dans la resolution de s'opposer au passage des troupes que l'Empereur voudroit encore envoyer en Westphalie sous pretexte des differends de l'evesque de Munster avec la ville. Ce n'est pas que, de

[1] Cette place faisait alors partie de l'évêché de Liège, qui appartenait, comme on l'a déjà vu, à l'archevêque de Cologne. — [2] Les membres de la Ligue du Rhin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1660. La Haye, on me mande que ces differends-là estoient sur le point d'estre adjustez par la mediation de MM. les Estats (des Provinces-Unies) et que l'ambassadeur d'Espagne n'ayt asseuré à Vienne le sieur Colbert que l'intention de l'Empereur n'estoit pas d'envoyer plus aucunes troupes en ces quartiers-là; mais ce peut estre aussy que cette bonne intention ne luy en [soit] venue que quand il a sceu que les passages leur restoient bouchez et qu'il a jugé à propos de ne se pas commettre avec cette couronne et ses alliez. Je veux croire que vous aurez depuis receu la ratification de Sa M^té du traité que vous avez signé avec le deputé de M. le duc de Wirtemberg, puisqu'elle en donna l'ordre sur le champ à M. de Brienne[1], dez que vous m'eustes adressé la copie dudict traité, et il vient de m'asseurer qu'il l'a adressée à M. son pere pour la faire sceller et apres vous l'adresser.

Je n'estois pas en doute que M. de Mayence n'approuvast les raisons qui ont obligé le Roy de n'entrer pas presentement dans les engagemens que proposoit et desiroit M. de Meckelbourg[2]. Il faudra pourtant, pour tout ce qui peut arriver, entretenir ce prince en esperance et en bonne disposition pour cette couronne.

J'ay fort approuvé tout ce que vous avez faict par le moyen du sieur Smilsky pour tenir hors de l'alliance l'electeur de Treves, s'il s'avise si tard d'y vouloir entrer, ayant plus de raison qu'aucun autre de le faire dez qu'elle fut conclue, [par ce] qu'il vaut bien mieux n'avoir point parmy nous un confederé si suspect et si peu affectionné à cette couronne.

Touchant la translation de la députation[3], je vous diray que M. de Mayence a donné charge à Persod de m'asseurer qu'il n'y consentiroit point, quelque instance qui luy en puisse estre faicte de la cour de Vienne.

Il est vray que les Espagnols auroient envie d'acquerir de M. l'electeur de Cologne quelques lieux de son evesché de Liege, qu'ils pussent.

[1] Brienne fils.

[2] Christian-Louis.

[3] L'Empereur voulait faire transférer de Francfort à Ratisbonne l'assemblée des députés de la Ligue du Rhin.

aprez, fortifier pour couvrir leur pays qui est tout ouvert jusqu'à Bruxelles contre les nouvelles acquisitions que la France a faictes de ce costé-là. Mais je suis asseuré que, s'ils ont offert quelque somme à M. le comte Egon[1] pour y disposer son maistre, ce n'a point esté deux cent mille escus; car à peine seroient-ils en estat de donner cela pour les lieux mesmes qu'ils veulent avoir. Mai 1660.

Informez-vous un peu quels sont les differends, dont vous a parlé M. de Benebourg[2], que nous avons avec l'evesque de Spire, et si cela peut estre accommodé sans que le Roy en reçoive trop de prejudice, travaillez y vous mesme et en escrivez comme vous jugerez plus à propos au commandant de Philisbourg (*sic*), qui y fera grande consideration, ou, en tout cas, en escrivant icy, on luy envoyera les instructions qui seront estimez justes.

J'ay trouvé fort bonnes les raisons qui vous ont empesché de presser M. l'electeur palatin d'entrer dans l'alliance[3]. Il sera bon d'en demeurer là.

Comme le sieur Colbert[4], à ce que je comprends par vostre derniere lettre, vous a faict sçavoir la response qui luy a esté donnée à Vienne et les motifs de la resolution qu'il a prise d'aller luy-mesme la porter au congrez d'Olive[5], je ne vous diray rien là dessus, si ce n'est que le Roy a fort approuvé le party qu'il a pris de faire ce voyage, que nous devons esperer devoir heureusement reussir, puisque desjà toutes choses tendoient en ce lieu-là à la prompte conclusion de la paix. Comme l'ambassadeur d'Espagne luy a donné parole d'une suspension d'armes, en Pomeranie, de quatre semaines à compter du jour qu'il se rendra à Olive, durant lesquelles les armes de l'Empereur n'entreprendront aucune nouveauté, et que ladicte suspension pourroit estre prolongée sur les lieux par les ministres, selon les besoins qu'en auroit la negociation du traité, il est mandé presentement audict sieur Colbert que, en cas que ledict traité ne pust estre achevé dans lesdictes quatre

[1] Egon de Fürstemberg.

[2] Ou Bernebourg.

[3] Dans la Ligue du Rhin.

[4] Charles Colbert.

[5] Oliva, près de Dantzig.

Mai 1660. semaines, et que, les Imperiaux et Brandebourg refusant la prolongation de ladicte suspension, leurs armes commençassent d'agir de nouveau dans ladicte Pomeranie pour y attaquer Stettin ou d'autres places, il en donne aussytost advis par courrier exprez et declare hautement à qui il appartiendra que, dez que le Roy aura appris cette nouvelle, Sa M^té^ ne tardera pas un moment à faire entrer ses armées en Allemagne, parce que ce sera alors le cas auquel Elle ne pourra avec honneur differer un moment à prester la garantie deue et promise à la Suede. Cependant il sera bon que tous ces Messieurs de vostre assemblée et surtout M. de Mayence soient advertis par advance de cette intention et resolution de Sa M^té^, parcequ'Elle obligera ledit sieur Electeur à agir de toutes ses forces à la cour de Vienne et ailleurs pour empescher que l'Empereur n'attente rien en Pomeranie et prolonge la cessation d'armes autant qu'il sera necessaire pour parvenir à la conclusion de la paix.

Je suis bien marry de l'equivoque par lequel on a payé, en deux divers endroits, les douze mille escus destinez à M. le Landgrave [de Hesse]. J'escris presentement à Paris pour tascher de retirer du sieur Pawel la partie qu'il avoit touchée, et la faire donner pour ce qu'on doit à M. l'electeur palatin.

CCCXXV.

Aff. étr., France, t. 284, f° 355. — Copie du temps.

À M. DE NICOLAÏ,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

Bayonne, 8 mai 1660.

J'ay esté bien ayse de sçavoir l'interest et les raisons que MM. de la Chambre des comptes ont de pretendre que le Roy depute des commissaires de leur corps pour faire la reunion à l'ancien domaine de Sa M^té^ de ce qu'Elle a conquis par le present traité de paix, parce que

je m'en pourroy prevaloir pour leur procurer la grace qu'ils desirent; mais comme le Roy n'a gueres accoustumé de rien resoudre sur de semblables matieres que par l'advis de M. le Chancelier, je crois qu'il sera bon que vous vous adressiez à luy pour faire cognoistre le fondement de leur pretention, afin qu'il en informe Sa M^{té}; aprez quoy je m'employeray tres volontiers auprez d'Elle pour faire avoir à vostre compagnie toute la satisfaction qu'elle peut souhaiter, et je vous prie de l'asseurer [que], dans toutes les autres occasions qui se presenteront, je n'oublieray rien pour luy faire conserver ses droits et ses prerogatives, sçachant le zele et la fidelité qu'elle a eus dans tous les temps pour le service du Roy, et luy estant obligé, en mon particulier, de la maniere dont elle en a usé dans tout ce qui m'a regardé. Mai 1660.

Outre ces motifs, la consideration que j'ay pour vous m'en sera encore un fort puissant pour me faire faire toutes les choses qui peuvent estre advantageuses à une compagnie, à laquelle vous presidez, puisqu'on ne peut estre avec plus d'estime et de sincerité que je suis, etc.

CCCXXVI.

Aff. étr., France, t. 284, f° 359. — Minute.

AU SURINTENDANT.

Saint-Jean-de-Luz[1], 16 mai 1660.

Les douleurs de la goutte, dont je ne suis delivré que depuis deux ou trois jours, et l'embarras des affaires et du voyage que j'ay eues icy en y arrivant m'ont empesché de respondre plus tost à vostre lettre du 22 avril, et depuis j'ay receu celle que vous m'avez escrite sur le

[1] Après avoir passé huit jours à Bayonne, la Cour partit pour Saint-Jean-de-Luz, en apprenant que le roi d'Espagne devait arriver le 11 mai à Saint-Sébastien (*Mém. de Monglat*).

Mai 1660. mariage de M. vostre frere[1], qui[2] est sans date, et une autre du 8 du courant.

J'ay appris avec beaucoup de joye que le retranchement des rentes se soit executé avec tant de douceur et de facilité. Je ne doute point que cela ne se doive attribuer principalement à vos soings et à vostre adresse, et asseurement il n'en falloit pas peu pour conduire heureusement une affaire où tant de gens considerables estoient interessez et qui est si delicate. Je seray bien ayse de sçavoir un jour le detail de ce qui s'y est passé et les traverses que quelques personnes vous y ont voulu susciter. Le Roy donnera une audience prompte et favorable aux desputez des rentiers qui viennent icy, et en usera pour la response qu'il y aura à leur faire en la maniere que vous le jugerez à propos.

J'ay receu une lettre signée de MM. Talon et Bignon[3] sur l'affaire des baleines[4], je suis resolu de la renvoyer, sans y faire aucune response, et M. Le Tellier leur escrira dans les termes que vous souhaitez pour leur faire encore mieux cognoistre combien le Roy est mal satisfaict de la conduite qu'ils ont tenu en cela et de ce qu'ils entreprennent au prejudice de vostre charge et contre ce qui s'est tousjours pratiqué.

Je vous remercie de tout mon cœur de la ponctualité, avec laquelle vous avez pourveu à toutes les choses, dont je vous ay escrit, et du soing que vous prenez pour retirer le reste des pierreries qui sont entre les mains des Suisses.

Et sur le sujet des Suisses, je dois dire qu'ils se plaignent extremement de ce que, leur estant deub plus de quatre cent mille livres, ils ne sçauroient toucher un sol, quelque sollicitation qu'ils fassent, et quelque recommandation que je vous ay faite pour eux. M. le comte

[1] Laquelle lettre est sans date.

[2] Gilles Fouquet, premier écuyer de la grande écurie du Roi, épousa, en mai 1660, la fille du marquis d'Aumont.

[3] Avocats généraux au parlement de Paris.

[4] Une compagnie du Nord avait été fondée et devait s'occuper principalement de la pêche des baleines. C'est sans doute, à l'occasion de cette compagnie, que les avocats généraux avaient écrit à Mazarin.

de Soissons[1] m'en parle tous les jours; et comme il est juste de les satisfaire, je ne puis m'empescher de vous prier de nouveau de faire pour cela tous les efforts que vous pourrez. Mai 1660.

Je ne doute point que diverses personnes ne vous ayant escrit tous les discours qui se sont faicts icy sur le mariage de M. vostre frere, et que le Roy et la Reyne ont trouvé à redire qu'on eust cherché des pretextes et des destours pour desguiser son voyage et oster la cognoissance de sa veritable cause. Je vous advoue mesme ingenuement que je suis entré dans leurs sentimens, et que je n'ay pas tesmoigné, lorsqu'on m'en a parlé, que j'approuvasse cette maniere d'agir; mais comme je vous ay faict en cela une injustice, parce que je ne me souvenois en façon du monde que personne m'eu eust rien dict de vostre part, je vous en fais mes excuses. Cependant, afin que Leurs Majestez ne demeurassent pas avec mauvaise impression sur cette affaire, je leur ay dict que mon defaut de memoire estoit cause qu'Elles n'en avoient pas esté informées à temps, et j'ay pris toute la chose sur moy. Ainsy vous ne devez pas vous en inquieter.

Je vous prie de faire payer ce que vous devez de reste pour l'année passée, afin que, par ce moyen, on puisse acquitter ce que l'on a emprunté sur le petit comptant de ladicte année, et vous me ferez grand plaisir de donner au plus tost ordre à cela. J'ay esté tres-ayse de voir la lettre que vous avez escrite à M. Le Tellier sur la demonstration que vous souhaiteriez que le Parlement fist à mon esgard, dans l'occasion de la paix. Je recognois en cela la veritable amitié que vous avez pour moy, et je vous en suis tres-obligé, me remettant, au surplus, à la res ponse que M. Le Tellier vous faict.

J'ay escrit qu'on devoit adjouster quelque chose à ce que vous avez mandé touchant les lettres que les advocats generaux ont escrites au Roy et à moy, et qu'on ne pouvoit pas s'empescher de leur envoyer. Je m'asseure que vous l'approuverez et que vous continuerez d'estre persuadé que vous n'avez serviteur ny amy plus veritable que, etc.

[1] Il était colonel général des Suisses.

CCCXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 168. — Minute, en grande partie, de la main de Rose.

À M. DE BORDEAUX,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

Sibour[1], 19 mai 1660.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 3 du courant, qui est escrite de votre main[2], sur laquelle je vous diray que rien ne se peut ajouster aux soins que vous prenez de nous informer de tout ce qui se passe dans une conjoncture, qui est asseurement la crise des affaires d'Angleterre. Le Roy est fort satisfaict de la conduite que vous tenez. Vous n'avez qu'à continuer, et je la feray tousjours valoir auprez de Sa M[té], parce que, quand mesme je ne serois pas vostre amy au point que je suis, la maniere dont vous servez m'obligeroit à cela.

Vous verrez, par la despesche de M. de Brienne, les intentions de Sa Majesté. Je vous confirmeray la mesme chose, qu'il vous mande, en vous disant en deux mots que l'on n'oublie rien de ce qu'on croit à propos de faire auprez du roy d'Angleterre et pour son service et pour le bien de cette couronne.

La reyne d'Angleterre y a envoyé[3] en dernier lieu le mylord Germain[4], et elle eust encore mieux faict d'y laisser quelqu'un bien intentionné pour la France et pour elle, qui eust rabattu les coups que le

[1] Sibour, ou Sibourre, peut être considéré comme un faubourg de Saint-Jean-de-Luz. M[lle] de Montpensier, qui accompagnait la Cour à Saint-Jean-de-Luz, dit en parlant de Sibour : «C'est un village de l'autre côté (de la Bidassoa), où logeoit M. le cardinal». (*Mém.*, t. III, p. 447, édit. Charpentier.)

[2] M. Guizot a publié une lettre de Bordeaux à Mazarin en date du 3 mai 1660 (t. II, p. 388 de l'*Hist. du Protectorat de Cromwell*).

[3] A envoyé auprès du roi d'Angleterre, qui était alors à Bréda.

[4] Jermyn.

chancelier[1] porte continuellement contre l'un et l'autre; ce qui auroit extremement servy pour empescher le voyage du dict roy en Hollande et [pour] le faire passer en France pour entendre toutes les propositions qui luy seroyent faictes pour son restablissement et conclure par le conseil de la reyne, sa mere. Mai 1660.

Quoyque ledict roy nous fasse toujours cognoistre d'avoir des sentimens pour cette couronne et pour la reyne sa mère, tels que nous pouvons souhaiter, il est bien à craindre que le credit que ledict chancelier acquiert tous les jours de plus en plus sur son esprit, par les negociations qu'il faict en Angleterre, ne nous cause un grand prejudice et audict roy mesme, qui, à mon advis, s'engageant, par le conseil du Chancelier, en des negociations particulieres et s'espuisant prematurément de toutes les graces qu'il pourroit faire aprez son restablissement, court risque de ne conclure pas avec le Parlement aussy advantageusement qu'il pourroit faire, s'il n'entroit pas dans tous ces engagemens particuliers, et s'il estoit venu en France se prevalant de l'interposition du Roy, qui auroit mesnagé ses affaires avec toute l'adresse et le soin imaginables pour rendre sa condition d'autant meilleure.

On ne croit pas que le restablissement du Roi d'Angleterre aille si viste[2] qu'il soit necessaire de vous envoyer, dez à present, des lettres pour luy; et en tout cas, s'il passoit à Londres plus tost que nous ne pensons, je vous asseure qu'il aura la mesme confiance en vous que si vous luy rendiez des lettres, sçachant qu'il la peut prendre toute entiere aux ministres de Sa M^té^, laquelle s'intéresse autant que luy-mesme en tout ce qui le regarde.

Vous devez prendre soin de vous insinuer autant que vous pourrez

[1] Édouard Hyde, comte de Clarendon et chancelier d'Angleterre sous Charles II. Né en 1608, il mourut, exilé, en 1674. Il a laissé une *Histoire de la rebellion et de la guerre civile en Angleterre.*

[2] Bordeaux écrivait à Mazarin le 21 mai 1660 : «Le roi d'Angleterre fut proclamé avant-hier». Ainsi, le jour même où Mazarin écrivait (19 mai), Charles II était rétabli sur le trône. La lettre de Bordeaux a été publiée par M. Guizot, t. II, p. 43, de l'*Hist. du Protectorat de Cromwell.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1660. dans l'esprit du general Monk et de le bien persuader de l'estime qu'on faict icy de luy et du plaisir avec lequel on s'employera tousjours pour les choses qui luy pourront estre advantageuses.

Au surplus, vous voyez bien que l'intention du Roy est plus que jamais de favoriser le restablissement du roy d'Angleterre. C'est pourquoy vostre application doit estre toute entiere à contribuer à cette fin tout ce qui pourra dependre de vous, et mesme il seroit bon que vous prissiez quelque voye pour faire sçavoir au roy d'Angleterre que vous satisfaictes aux ordres que vous recevez sur ce sujet, et que vous le feriez encore mieux, s'il vous faisait sçavoir en quoy vous vous pourriez employer plus utilement pour son service.

Surtout vous ne sçauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté ny [de] plus advantageux au roy et à la reyne d'Angleterre que d'employer adroitement vos soins pour porter en France la negociation de l'accommodement du roy, afin de rompre les mesures que le Chancelier prend pour s'accrediter de plus en plus dans son esprit[1].

P.-S. En prenant la plume pour signer ce chiffre, vostre courrier arrive avec la nouvelle du restablissement du roy d'Angleterre[2] avec un consentement et un applaudissement general (*sic*). Leurs Majestez en ont esté ravyes.

[1] Là s'arrête la minute de la main de Rose.

[2] La lettre de Mazarin, datée du 19 mai, n'a dû être envoyée que plus tard, puisque c'est dans une lettre du 21 mai, dont j'ai cité un passage, que l'Ambassadeur Bordeaux annonçait le rétablissement de Charles II.

CCCXXVIII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 367. — Copie du temps.

AU PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS (GUILLAUME DE LAMOIGNON).

[Sibour], 20 mai 1660.

J'avois desja esté informé de quelques circonstances qu'il y a eues dans l'enregistrement du traité de paix, et je n'ay point esté surpris des pensées obligeantes que vous avez eues pour moy en cette occasion, puisque je sçay que je puis faire un fondement certain sur vostre amitié, mais je ne sçaurois demeurer d'accord avec vous que j'ay faict des choses assez extraordinaires pour meriter des demonstrations publicques qui ne se soyent pas encore faictes[1], et que le Parlement passe pour l'amour de moy par-dessus ses anciennes formes. Je vous diray mesme sans affectation, et comme à un de mes amys, que j'ay l'esprit assez moderé pour ne rechercher jamais de semblables honneurs, et que je suis persuadé que le plus grand prix que je puisse recevoir des services que j'ay eu le bonheur de rendre au Roy et à l'Estat est la satisfaction u Sa M[té] a la bonté de tesmoigner et celle que j'ay de m'estre bien acquitté de mon devoir, de sorte que, quand ce que vous avez projeté, avec Messieurs les gens du Roy, n'auroit aucun succez, je vous asseure que cela ne me feroit pas la moindre peine, et que je ne laisserois pas d'estre fort content.

Je ne m'estendray pas davantage sur cette matiere, puisque M. Le Tellier, à qui M. le Procureur general en avoit escrit, luy a faict une response plus particuliere, qu'il vous communicquera, et je me contenteray de vous asseurer qu'on ne sçauroit avoir plus de recognoissance que j'en ay de la maniere obligeante dont vous en usez, ny estre avec plus d'estime et de cordialité, etc.

[1] Il s'agissait d'envoyer une députation du Parlement pour féliciter Mazarin de la conclusion de la paix des Pyrénées.

CCCXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 169 v°. — Minute de la main de Rose.

À M. DE LIONNE.

Sibour[1], le 23 mai 1660.

Je ne viens tout presentement que de recevoir vostre lettre escrite d'hyer au soir, et je ne sçay pas par quelle raison elle m'a esté rendue si tard. Je n'ay pas grande response à vous faire, et quand je le voudrois, il ne me seroit pas facile dans les grandes douleurs que je sens, qui ne m'ont pas laissé fermer les yeux un seul moment dans toute la nuit. Je vous diray donc que je suis tousjours plus surpris de la maniere dont le seigneur don Louis en use, nous voulant faire valoir la cession du Conflent[2] qu'il sçait qui n'a jamais esté revoquée en doute, et que pour ce point nous n'avions pas affaire de nommer des commissaires pour adjuster les limites du costé de Catalogne[3]. M. d'Orange[4] sçait bien que, s'il eust voulu accepter le parti de ceder la Cerdagne[5] pour le Conflent, les commissaires d'Espagne en eussent esté ravys, et je suis asseuré qu'en leur ame, ils se seroient moquez de sa facilité. C'est pourquoy, si le seigneur don Louis persiste dans ce sentiment, vous n'avez qu'à vous en revenir, car c'est temps perdu que de contester sur une chose à laquelle le Roy ne consentira jamais et

[1] On voit par cette lettre que Mazarin souffrait toujours de la goutte. C'était probablement à cause de sa maladie qu'il s'était logé dans un faubourg de Saint-Jean-de-Luz.

[2] Conflent ou Conflans, petit pays entre le Roussillon et la Cerdagne. Villefranche en était la capitale. Villefranche dépend aujourd'hui de l'arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales).

[3] L'article 59 de la paix des Pyrénées chargeait des commissaires de régler les limites des deux royaumes du côté de la Catalogne.

[4] L'evêque d'Orange (Hiacynthe Serroni). (Voy. t. VI, p. 65, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] La Cerdagne française avait pour capitale Mont-Louis, et la Cerdagne Espagnole. Puycerda.

particulierement aprez les engagemens d'honneur où nous ont mis les declarations qui ont esté faictes à Burgos. Mai 1660.

Il n'y a autre expedient en cecy qu'à remettre l'affaire à des arbitres en la maniere que j'ay proposée au seigneur don Louis, l'asseurant que, quelque jugement qui puisse estre rendu, nous en serions fort satisfaicts; car, pour le moins, il paroistroit que ne nous estant jamais tombé dans la pensée de vouloir donner la loy, nous avons seulement pretendu de ne pas la recevoir.

Le Roy estoit resolu, comme vous sçavez, si le seigneur don Louis eust faict quelques pas qui nous eust convié à faciliter les choses encore plus que je n'avois faict dans la proposition de luy ceder une partie de la Cerdagne, de ceder, outre Belver[1], toutes ses dependances; mais puisque le seigneur don Louis se tient ferme avec une certaine hauteur capable de rebuter qui que ce soit, je crois qu'il seroit imprudent de faire cette offre, qui ne serviroit qu'a luy faire esperer qu'a la fin nous nous relascherions de tout. Mais, en cas que vous vissiez qu'en la faisant l'affaire pust estre apaisée, Sa Mté a trouvé bon que je vous en donne le pouvoir.

Pour conclusion, j'adjousteray que, si avant que de vous relascher à ce que dessus, ou aprez l'avoir faict, don Louis, ou quelqu'un, de sa part, vous proposoit de nous laisser, eux retenant Puycerda, les trois lieux (?)[2] que vous me marquez, dans vostre lettre, avec vingt-cinq ou trente villages, vous devez tesmoigner que vous ne croyez pas que le Roy s'en contente, mais que vous allez partir pour en porter icy la proposition et rapporter response en diligence. Voilà tout ce que je vous puis dire, remettant seulement à vous, suivant les responses qui vous seront faictes, de revenir ou de me depescher, ainsy que vous jugerez plus à propos.

Je veux encore vous repliquer que, quand nous demeurerions icy vingt ans, cette affaire ne peut estre adjustée qu'en retenant par nous

[1] Voy., sur ce château, t. VI, p. 388, des *Lettres de Mazarin*. — [2] On peut lire *lieues* ou *terres*.

Juin 1660. une partie de la Cerdagne, Sa M[té] ayant la bonté de ceder le reste, quoyqu'il luy appartienne sans contredict, ou en remettant les choses à des arbitres dont l'on conviendra. C'est pourquoy c'est consommer inutilement le temps si l'on pretend terminer d'autre maniere cette negociation. Il sera bon que vous vous expliquiez nettement, afin que, sans plus de remise, l'on puisse sçavoir à quoy l'on doit s'en tenir; car les discours augmentent de part et d'autre, et quelque bonne intention que les deux roys ayent, et le seigneur don Louis et moy, il pourroit, malgré nous, arriver de funestes[1] inconveniens.

CCCXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 171. — Minute.

À M. DE LIONNE.

Saint-Jean-de-Luz, 2 juin 1660.

J'ay receu vos deux lettres et avec la derniere la ratification. J'envoyeray tous mes musiciens demain matin à Andaye[2]; ils seront prests (*sic*) d'aller à Fontarabie, quand on les mandera. Il sera bon que vous preniez un peu de soin de ce qu'ils auront à faire, afin qu'il n'y ait point d'equivoque[3], et qu'on puisse donner à point nommé du divertissement au roy Catholique. Il faudra aussy adjuster qu'ils puissent retourner le mesme jour à Andaye, estant malaysé qu'ils couchent à Fontarabie, ou qu'ils ayent le temps de revenir icy. Neantmoins je me remets à ce que vous jugerez plus à propos.

Il n'y a nul inconvenient que vous alliez demain matin voir la ceremonie[4], où Mademoiselle pretend aussy se trouver incognito[5], comme

[1] Ce mot, écrit en interligne, est douteux.

[2] Andaye ou Hendaye est un village frontière du département des Basses-Pyrénées, sur la rive droite de la Bidassoa.

[3] De malentendu.

[4] Le mariage par procuration. Don Louis de Haro y représenta le roi de France.

[5] Voy. les *Mém. de Mademoiselle*, t. III, p. 456, édit. Charpentier.

si c'estoit une demoiselle suivante de Mme de Navailles[1]. Je sçay que vous ne manquerez pas de solliciter l'expedition de toutes choses, et pour ce qui est des contributions de Flandres et de la Franche-Comté, le seigneur don Louis voulant qu'on execute ce que nous avons resolu sur cela, malaysement pourra-t-on empescher que nous n'ayons satisfaction. Juin 1660.

M. le comte de Noailles s'en va, de la part du Roy, pour faire compliment à la Signora Infante et à S. M. C., à laquelle il presentera une lettre de la Reyne en response de celle de Sadicte M^té, que le seigneur don Louis m'envoya hyer au soir. Il en a encore une autre du Roy pour la Signora Infante, dont je vous envoye copie, afin que le seigneur don Louis la voye. Vous luy ferez des excuses de ma part si je ne luy escris [pas]; car aussy bien n'ayant rien de nouveau à luy mander, il me semble que ce seroit l'importuner.

J'adresse ce soir à M. D. Antonio Pimentel des ortolans, qui me viennent d'arriver, afin qu'il prenne la peine de les presenter à Son Excellence.

CCCXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 171 v°. — Minute.

À M. DE LIONNE.

Saint-Jean-de-Luz, 3 juin 1660.

Je n'ay receu vostre billet que tout presentement, environ les sept heures. Je suis estonné que M. Pimentel ne vous ayt rien dict de ce qui se devra faire la journée de demain, c'est-à-dire quelles (*sic*) gardes et quelles personnes le roy d'Espagne menera avec luy à la Conference[2], afin que la Reyne prenne ses mesures là-dessus. Le seigneur

[1] Dame d'honneur de la jeune reine.

[2] Ce fut le 4 juin qu'eut lieu la conférence entre le roi d'Espagne et la reine-mère, Anne d'Autriche. On en trouve les détails dans les *Mémoires de Monglat*.

Juin 1660. don Louis demeura d'accord avec moy de me le faire sçavoir, et il est important que si c'est demain que se doit faire cette premiere entrevene, je sçache en toute diligence la resolution qu'aura prise le roy Catholique, pour ne faire rien, de nostre costé, qui ne soit conforme à ce que ledict roy fera du sien.

L'expedient qu'on vous a proposé pour M. de Crequy n'est pas recevable, si on entend que le roy d'Espagne soit couvert, lorsque l'Infante sera avec luy dans son appartement (ce que vous ne m'expliquez pas); car il n'est pas juste qu'on establisse avec un exemple authentique, qui demeurera à la posterité, qu'on consente que les ducs et pairs de France voyent le roy d'Espagne, sans se couvrir[1].

Ainsy, s'il n'y a autre moyen que celuy dont M. Pimentel vous a parlé, il faudra qu'on trouve bon que M. de Crequy fasse la fonction de porter le present à l'Infante, puisque l'affaire ne regarde qu'elle, sans voir le roy d'Espagne; mais on pourroit en mesme temps envoyer un capitaine des gardes du corps, ou un gentilhomme de la chambre, sous quelque autre pretexte, faire un compliment au roy d'Espagne. Je vous prie de faire en sorte que j'aye response en toute diligence là-dessus, parce que, si la Reyne doit voir le roy d'Espagne demain, il seroit bon que M. de Crequy eust presenté les pierreries auparavant.

J'appuyay fort sur l'envoy de M. de Gaumont à Fontarabie pour jurer la paix, et il me sembloit d'y avoir laissé don Louis plus disposé. Il sera pourtant malaysé de refuser l'expedient qui est proposé, qui, estant d'un plus grand esclat, est aussy plus advantageux aux deux Roys. On examinera pourtant la chose devant le Roy, et on fera, aprez, response. Ce pendant il seroit à propos de sçavoir si les ambassadeurs interviendront à cette ceremonie, comme il me semble tout-à-faict necessaire, et au surplus y devant assister tous ceux qui ont accoustumé d'entrer au conseil du Roy, je presuppose que les secretaires d'Estat, qui sont auprez de Sa M^té^, y assisteront aussy.

[1] Les ducs et pairs de France étaient assimilés aux grands d'Espagne qui se couvraient en présence de leur roi.

Vous sçaurez, s'il vous plaist, si la Reyne et les princesses qui l'accompagnent y pourront intervenir, estant certain que Sa M[té] le souhaitera ainsy, et si on prendra un jour particulier pour cela, comme il semble qu'il faudroit faire, ou si on le fera dans l'un de ceux dans lesquels les roys se doivent voir[1]. Juin 1660.

CCCXXXII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et en partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Bayonne, le 15 juin 1660.

(EXTRAIT.)

Vous aurez trouvé qu'en mesme temps que vous travailliez à mettre sur le papier les raisons pour lesquelles on devait songer dez à present au renouvellement de nostre alliance[2], je vous envoyois d'icy des ordres du Roy pour promouvoir cette affaire sans delay. Je vous confirme de nouveau que vous ne sçauriez rendre à Sa M[té] un service plus important et plus agreable. Il y a apparence que les princes y seront d'autant plus disposez qu'ils ont recognu combien cette union leur a donné de considération dans l'Empire, a esté utile au restablissement de son repos avec cela et ensuite [à] la reprise de la diete generale. Je ne doute point qu'il n'y ayt lieu d'affermir tellement à jamais la liberté et les privileges des princes et Estats de l'Empire, à quoy le Roy continuera de s'employer de tout son pouvoir, qu'on n'aura plus occasion à Vienne de qualifier sujets lesdits princes et Estats.

[1] Pour les cérémonies du mariage de Louis XIV avec l'Infante, tous les détails se trouvent dans les *Mémoires de M[lle] de Montpensier*. La correspondance de Mazarin fut en grande partie suspendue pendant ces cérémonies.

[2] La ligue du Rhin, qui avait été conclue pour trois ans, ne devait être renouvelée qu'en 1661; mais Mazarin, qui sentait sa fin prochaine, tenait à la renouveler avant sa mort.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1660. Tout ce que M. l'electeur de Mayence vous a fait dire sur le restablissement de lettres entre le Roy et l'Empereur peut estre exécuté, à la reserve de renvoyer et deschirer les deux dernieres, qui furent escriptes apres la mort du feu Empereur. Cette condition est si ridicule que l'ambassadeur extraordinaire de Venise[1], qui est icy, ayant eu charge, en partant de Vienne, de nous la proposer, m'a advoué qu'il n'avoit osé le faire, et je m'estonne que M. de Schœnborn n'ayt pas eu le mesme sentiment et ayt voulu s'en charger.

Le Roy approuve entierement le sentiment de M. l'electeur de Mayence de grossir nostre alliance par l'admission des ducs de Mecklenbourg[2] et de Saxe-Lauenbourg. Quand le premier aura esté receu, Sa M^té aura plus de droits et plus de moyens de le proteger hautement, comme elle y est resolue. Cependant il faut que vous vous appliquiez à tenir toujours M. l'electeur de Mayence en la mesme bonne humeur de presser la reassomption[3] de la diete generale et à ne point donner les mains autrement[4] à la translation de la deputation de l'Empire[5].

Le comte Guillaume[6] desapprouve plus que personne la conduite que son frère tient à Vienne, ainsy que je le comprends par une lettre qu'il a escrite de deça, et comme nous avons esprouvé qu'à la fin ce que ledict comte Guillaume entreprend de persuader à son maistre[7], ou à son frere, reussist toujours, je veux croire que, au retour dudict comte Egon, il (son frere) le ramenera bientost dans le bon chemin et qu'en tout cas M. l'Electeur leur maistre, qui est un prince fort genereux et fort ferme, ne s'en escartera pas.

[1] Cet ambassadeur était Jean-Baptiste-Félix Gaspar Nani, né en 1616, mort en 1678. Il a laissé une *Histoire de la république de Venise.*

[2] La forme ordinaire, à cette époque, est *Meckelbourg;* mais ici le nom est écrit *Mecklenbourg.*

[3] La reprise, le renouvellement.

[4] Le déchiffrement porte bien *autrement,* dans le sens de *à d'autres conditions.*

[5] On a déjà vu que l'Empereur voulait transférer cette députation de Francfort à Ratisbonne ou à Augsbourg.

[6] Guillaume Egon de Fürstenberg, dont le frère se nommait François Egon.

[7] Les deux frères de Fürstenberg étaient ministres de l'Électeur de Cologne.

M. de Lumbres[1] n'avoit nul ordre ny pouvoir de promettre à M. l'electeur de Brandebourg la garantie de cette couronne[2]. Aussy employe-t-il plusieurs pages de sa derniere depesche à se justifier d'avoir en cela excedé ses ordres, et la principale raison [est] qu'il a recogneu que, sous ce pretexte, tout ce qu'on peut avoir adjusté jusque là alloist estre rompu par les artifices du ministre imperial, s'il n'eust accordé et promis pour le Roy ladicte garantie. On a fort deliberé icy si Sa M^té devoit envoyer la ratification pure et simple dudict traité et particulierement apres ce qu'on a sceu ce que vous a dict le chancelier de Neubourg de l'opiniastreté avec laquelle les ministres de Brandebourg s'estoient portez jusques au bout pour exclure son maistre[3] dudict traité; mais, toutes choses bien examinées, on a trouvé et jugé que l'on ne pouvoit s'empescher presentement de ratifier tout ce que le sieur de Lumbres a promis pour le Roy, à moins que de fournir nous-mesme [un] pretexte et une cause tres-plausibles à l'Empereur, qui vraysemblablement ne desireroit autre chose que de rebrouiller toutes les affaires plus qu'elles ne l'ont encore esté, rallumer la guerre dans la Pologne et dans l'Empire, ne rendre point les places de la Pomeranie et faire mesme retomber la haine et le blasme de tout cela sur Sa M^té, faute d'avoir fourny la ratification d'un traité, à quoy son ministre l'avoit engagé. Je veux croire que M. le duc de Neubourg lui-mesme, estant de justice[4] et d'affection d'ailleurs pour cette couronne, s'il s'estoit trouvé present icy dans le Conseil où la chose a esté examinée, quelque interest qu'il puisse avoir au contraire, il n'auroit pas esté d'un advis different à celuy qui a esté pris par une pure necessité. Il sera facile, à mon sens, aprez la paix executée, de trouver d'autres moyens d'empescher que le duc de Neubourg ne puisse jamais souffrir du préjudice de son exclusion dudict traité, que lui a procurée ledict sieur electeur de Brandebourg.

Juin 1660.

[1] Cet ambassadeur de France en Pologne fut médiateur de la paix d'Oliva.

[2] De la couronne de France.

[3] Le duc de Neubourg.

[4] Mazarin avait fait rendre à ce duc, au traité des Pyrénées, le duché de Juliers, occupé par les Espagnols.

Juin 1660. Le Roy desire que vous donniez, de sa part, à M. le duc de Neubourg la satisfaction qu'il a desirée que le sieur Goldstein soit faict general de l'artillerie de l'alliance[1], sans vous arrester à la consideration que vous avez faicte qu'il precedera celuy qui doit commander les troupes du Roy. Si neantmoins on peut adjuster la chose par quelque expedient où tous les deux ayent satisfaction, il sera encore mieux.

CCCXXXIII.

Aff. étr., France, t. 284, f° 388. — Minute.

À M. LE PRINCE.

Roquefort[2] de Marsan, 20 juin 1660.

J'ay receu presque en même temps deux de vos lettres : l'une de conjouissance sur la promotion de M. le cardinal de Mancini[3], dont je ne suis pas surpris, sçachant que, quand vous aymez quelqu'un, tout ce qui le touche s'en ressent; l'autre principalement pour me confirmer les assurances de vostre amitié; ce qui m'oblige plus que je ne puis dire. Mais je ne m'estendray pas icy pour y respondre, parce que, dans les termes où nous sommes, il semble que desormais cela est superflu entre nous.

J'ay grande impatience d'avoir l'honneur de vous voir, et comme vous faictes estat d'amener M. vostre fils[4] avec vous à Amboise, je seray ravy de l'asseurer aussy, en son particulier, de mon amitié et de mon service.

Au surplus, je me resjouys des bonnes nouvelles que vous me donnez de vostre santé. Je ne vous en rendray pas de pareilles de la

[1] De la ligue du Rhin.

[2] Cette petite ville du département des Landes est située sur la Douze et comprise aujourd'hui dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan. La cour revenait à Paris.

[3] François-Marie Mancini, promu cardinal en 1660, mourut en 1672, à 66 ans. Ce cardinal était frère de Michel-Laurent Mancini, qui avait épousé une sœur de Mazarin (Hiéronyme Mazarin).

[4] Henri-Jules de Bourbon-Condé, duc d'Enghien.

mienne, et vous en serez fasché sans doute, puisque je seray toujours prest de (*sic*) l'employer pour vostre service; mais la verité est que, depuis trois mois, on me promene de douleur en douleur, sans que j'ay eu presque de relasche. Dieu soit loué de tout! Juin 1660.

Je suis, etc.

CCCXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 174. — Minute de la main de Rose.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Bazas, 21 juin 1660.

J'ay veu le billet que vous m'avez escrit de Bordeaux, et vous avez bien jugé que je ne serois pas surpris de ce que vous me mandez de la conduite du Chancelier [d'Angleterre][1], vous pouvant souvenir! en quels termes et combien de fois je vous ay parlé sur ce sujet et avec combien de raison je le croyois en estat et en volonté de porter insensiblement l'esprit de son maistre à des choses qui ne seroyent pas agreables ny à la reyne d'Angleterre ny à nous. Je prie Dieu de tout mon cœur d'estre un mauvais prophete, et je dois mesme esperer aprez tout ce que le roy d'Angleterre vous a escrit de ses intentions que le Chancelier rencontrera plus de difficulté qu'il ne croit à luy faire changer les sentiments qu'il tesmoignoit d'avoir si favorables pour la reyne, sa mere, et pour la France; mais, en tous cas, mon deplaisir procedera plus de celuy que ladicte reyne en aura que de tout autre chose.

Je serois obligé à vous faire une longue lettre, si je voulois vous mander tout ce qu'on nous escrit de Flandres, de Hollande et de Bruxelles du peu de bonne volonté que le roy d'Angleterre et MM. ses freres, en plusieurs discours, ont fait cognoistre avoir pour cette couronne et de plusieurs actions qu'il[2] a faictes pour obliger un chacun à

[1] Édouard Hyde, comte de Clarendon. — [2] *Qu'il* est bien au singulier, comme se rapportant exclusivement à Charles II.

Juin 1660. n'en pas douter, et que toutes ses inclinaisons estoient du costé d'Espagne. On m'a asseuré mesmement qu'il avoit excité MM. les Estats [des Provinces-Unies] d'assister puissamment le roi de Danemark contre la Suede, et qu'il avoit promis de faire de mesme en arrivant à Londres. Mais jusqu'à present je ne veux rien decider là-dessus, et, au contraire, je veux attribuer cette conduite à la pensée qu'il aura eue de cacher dans cet abord[1] les bons sentiments qu'il a tant de fois déclaré à vous-mesme avoir pour nous; et, aprez tout, nous irons nostre grand chemin, estant persuadé que l'amitié du Roy, mon maistre, n'est pas à mespriser

Vous trouverez cy-jointes deux copies de lettres, escrites par le secretaire de l'ambassade de Hollande à Bruxelles, où vous verrez de la maniere qu'il parle du roy d'Angleterre à l'esgard de l'Espagne et de l'ambassadeur qui est à la Haye. Je vous prie, quand mesme vous jugerez à propos de vous prevaloir du contenu desdictes copies, de ne faire sçavoir à aucune personne, ny que je vous les aye envoyées, ny de quelle part je les ay receues.

Je croy que l'on a mal faict de n'envoyer pas une personne expresse en diligence au roy d'Angleterre pour se rejouir de son restablissement. Mais vous pouvez vous souvenir de ce que j'ai proposé plusieurs fois, et que vous m'avez toujours dict qu'il fallait attendre l'arrivée de M. Crafft.

Je croy pourtant que s'il tarde deux ou trois jours à arriver, le Roy ne differera pas davantage cette mission.

Pour ce qui est des affaires d'Orange, M. Le Tellier a reiteré les ordres, afin qu'on ne touche pas aux deux bastions, dont vous avez parlé, et pour donner protection aux ministres de la princesse royale[2], qui [seront][3] de ce costé-là, pour toutes choses qu'ils souhaiteront[4]; mais, pour le reste, vous trouverez bon que je vous dise que les

[1] Le mot *abord* a ici le même sens que *commencement de son règne.*

[2] Marie Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre.

[3] La copie porte *sera*, et ministres au pluriel.

[4] *Qu'ils souhaiteront* est bien au pluriel dans le manuscrit.

motifs de la Religion et du service du Roy sont trop forts pour y rien changer. Juin 1660.

Je vous prie d'asseurer la reyne d'Angleterre et Madame la princesse sa fille qu'elles n'ont point de serviteur plus devoué que moy, et, en vostre particulier, tenez-moy pour le meilleur et le plus asseuré de vos amis.

CCCXXXV.

Aff. étr., France, t. 284, f° 410. — Minute avec corrections autographes.

À M. LE PRINCE.

Bordeaux[1], 27 juin 1660.

Le s^r^ Akakia[2] estant arrivé depuis quelques jours de Poloigne (*sic*) avec des commissions où j'ay trouvé vostre nom meslé bien avant, et sur lesquelles on demande une prompte et precise resolution, j'ay creu que, pour gagner temps, il estoit à propos qu'il se rendist en diligence pres de vous pour vous informer de ce qui se passe, afin qu'on puisse le renvoyer du lieu mesme où vous rencontrerez Leurs Majestez dans leur marche.

Je n'entreray point ce pendant dans la matiere, et me contenteray de vous dire seulement par advance que le Roy ne prendra d'autre interest en l'affaire que celuy mesme que vous desirerez[3], et qu'en mon particulier estant vostre serviteur au point que je le suis, je ne puis avoir autre but que celuy de vostre advantage et de vostre plus grande satisfaction[4]. Ainsy ce sera à vous seul à prendre une[5] resolution et à me faire sçavoir de quelle maniere vous souhaitez qu'on s'y conduise.

[1] La Cour, revenant de Bayonne, était arrivée à Bordeaux le 23 juin.

[2] Il était attaché à l'ambassade de Pologne.

[3] Il s'agissait de la succession à la couronne de Pologne. La France songeait à l'assurer au fils de Condé.

[4] Depuis *et qu'en* jusqu'à *satisfaction*, correction autographe écrite en interligne.

[5] Mot autographe corrigeant *cette*.

CCCXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 152. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE BORDEAUX, AMBASSADEUR.

Bordeaux, 27 juin 1660.

J'ay receu toutes vos depesches, dont la derniere est du 17 du courant, avec l'addition du 18[1]. Vous apprendrez, par celle de M. le comte de Brienne, la resolution qui a esté prise par Sa Majesté sur leur contenu; à quoy vous n'aurez qu'à vous conformer et vous en revenir au plus tost, si ce n'est que le roy d'Angleterre, cognoissant mieux le pas que ses bons conseillers lui ont faict faire et les suites qu'il peut avoir, se ravisast et vous fist entendre qu'il est prest à vous recevoir[2].

Je vous prie d'asseurer M. le comte de St Alban[3] de la continuation de mon amitié et de luy dire qu'il doutera moins que tout autre du deplaisir que j'ay receu de voir que, par l'ouvrage de personnes, dont je me suis tousjours defié avec raison, on m'ayt osté le moyen de faire plusieurs grandes choses à la gloire et à l'advantage des deux royaumes par l'estroite union des deux roys, mais qu'avec cela ma plus sensible douleur est l'interest de la reyne, sa maistresse[4], que l'on a bien plus attaqué que nous, et qui seule en recevra du prejudice.

J'envoye les ordres à Paris pour y faire toucher presentement par vous une somme de quinze mille francs, qui est tout l'effort qu'on a pu

[1] M. Guizot, qui a publié, en appendice de son *Hist. du protectorat de Richard Cromwell,* un grand nombre de lettres de Bordeaux, n'a pas donné celles du 17 et du 18 juin.

[2] Antoine de Bordeaux, qui avait négocié les traités d'Olivier Cromwell avec la France, était mal vu de Charles II et de ses conseillers.

[3] Le comte de Saint-Albans est le personnage que nous avons vu désigné sous le nom de Lord Germyn ou Germain. Henry Jermyn avait été créé comte de Saint-Albans par lettres du 29 avril 1660. Il mourut en 1684, à 83 ans.

[4] On a vu que Henry Jermyn était le principal conseiller de Henriette de France, reine d'Angleterre.

faire. S'il vous est deub quelque chose au delà, on y pourvoira à nostre retour. Ce pendant je demeure, etc. Juillet 1660.

CCCXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 175. — Minute de la main de Rose.
Aff. étr., France, t. 284. — Copie du temps.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Melle[1], 3 juillet 1660.

Je croy d'avoir preveu[2], par la lettre que je vous ay escrite de Bordeaux, tout ce qu'il estoit necessaire de vous faire sçavoir à l'esgard de la resolution que le roy d'Angleterre avoit prise contre M. de Bordeaux[3], en sorte qu'estant persuadé, comme sans doute vous l'avez esté, des raisons du Roy, mon maistre, je ne doute pas que, les ayant représentées à la reyne d'Angleterre, elle n'ayt jugé à propos de les faire gouster au roy, son fils, pour le porter à apporter quelque changement à sa resolution; et quoyque ma lettre responde à l'advance à tout ce que vous avez pris la peine de m'escrire par vostre billet du 29 [juin], je ne laisseray pas de vous ouvrir mon cœur et encore plus en détail sur ce que vous me mandez, afin que la reyne[4] soit asseurée plus que jamais non-seulement de ma passion pour son service, mais aussy de celle que j'ay de voir les deux couronnes en une parfaite intelligence, de laquelle on se peut promettre de tres-grands advantages pour les deux nations avec beaucoup de gloire pour les deux roys.

Pour cet effect, je voudrois bien que le remède de ce qui s'est passé

[1] Melle est aujourd'hui chef-lieu d'arr. des Deux-Sèvres. Le Roi s'était rendu le 27 juin à Blaye, et avait visité Brouage et Oléron; le 1er juillet, il arriva à S'-Jean d'Angely, et le 4 à Poitiers, après avoir traversé Melle et Lusignan.

[2] On peut lire *prevenu*.

[3] On a vu, ci-dessus, que le Roi avait donné à M. de Bordeaux l'ordre de revenir en France, parce que Charles II avait refusé de le recevoir.

[4] Il s'agit toujours de la reine d'Angleterre (Henriette de France).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1660. à Londres pust dependre de moy; car je l'apporterois avec beaucoup de joye et sans aucun delay, mais de sacrifier pour cela la reputation du Roy, mon maistre, qu'on offense de gayeté de cœur, apres avoir faict paroistre[1], par tant de moyens, la part qu'il vouloit prendre aux advantages du roy d'Angleterre, je ne croy pas que la reyne, sa mere mesme, le voulust ainsy.

Je me hazarderois bien à sa consideration de conseiller le Roy de dissimuler quelque chose qui luy eust pu desplaire, si cela se fust passé dans un cabinet, sans que personne en eust cognoissance; mais on auroit raison de me croire indigne de l'honneur qu'il me faict, si j'estois capable de luy insinuer que Sa M^té ne doit pas estre touchée de ce qu'on envoye ordre à son ambassadeur, à la veue de tout le monde et avec tant d'esclat, de sortir des Etats du roy d'Angleterre, quand il demande audience pour présenter ses lettres.

Je voy bien que l'intention du chancelier[2], qui a engagé le roy d'Angleterre à nous traiter de la sorte, a esté de pousser par là les affaires plus avant et de rompre tout-à-fait la bonne intelligence, à laquelle il devoit avoir recogneu l'esprit de son maistre entierement porté, et de s'affermir d'autant mieux, par ce moyen, dans le poste qu'il tient, dans lequel il est certain, par maints advis que j'ay de tous costez, qu'il ne redoute que le credit de la reyne d'Angleterre auprez du roy, son fils.

Je ne doute pas aussy que, pour obliger le roy d'Angleterre à faire ce pas, ledict chancelier avec ceux du Conseil qui dependent de luy, ne luy ayent[3] malicieusement debité plusieurs choses fausses à l'esgard de la conduite de M. de Bordeaux pour l'irriter contre sa personne[4], et qu'ils n'ayent au mesme temps fait cognoistre à Sa M^té que cela ne regarderoit que ledict Bordeaux en son particulier et n'apporteroit au-

[1] Le sens est : *après qu'il a fait paroître.*

[2] Le chancelier d'Angleterre, Édouard Hyde, récemment nommé comte de Clarendon.

[3] Il faudrait *ne luy ayt;* mais Mazarin a dans la pensée le chancelier et les conseillers ses partisans, et il met le pluriel.

[4] On l'accusait, entre autres choses, d'avoir excité Monk à se faire proclamer protecteur d'Angleterre.

cune alteration à la bonne correspondance avec nous, puisque Sa dicte Mté pourroit bien traiter les autres ambassadeurs que la France envoyeroit vers luy, voyant bien que le Roy, mon maistre, ne pourroit se satisfaire des bonnes paroles qu'on luy donneroit, tandis que les effects seroyent si outrageux et si prejudiciables à sa reputation, estant certain qu'on n'a jamais veu chasser un ambassadeur que lorsqu'on declare la guerre; et comme je vous ay desja mandé, si ledict chancelier n'eust eu autre but que d'empescher le roy, son maistre, de traiter avec M. de Bordeaux, il n'y avoit rien de si aysé que d'en faire escrire icy un mot; car on l'auroit faict revenir à l'instant, et Sa Mté en auroit trouvé un autre, à son arrivée à Londres; ou, au moins, si Sadicte Mté rentrant dans son royaume, ne vouloit pas nous faire sçavoir ses intentions, comme c'est la coustume, elle se devoit contenter de faire dire à M. de Bordeaux qu'elle ne vouloit ny le voir ny traiter avec luy, ainsy qu'elle feroit volontiers avec un autre ambassadeur, qui viendroit en sa place, sans se laisser aller tout d'un coup à l'autre pas de luy faire declarer qu'il eust à sortir de son royaume; mais le chancelier a voulu cet esclat, parce qu'il sert à ses fins. Juillet 1660.

Je vous dis tout ce que dessus [avec vérité] et que ledict chancelier aura un grand plaisir lorsqu'il verra troublée la bonne correspondance entre les deux roys, qu'il a creue fatale à son credit; mais il ne m'est pas possible de l'empescher[1], sans manquer à la fidélité que je dois au Roy, mon maistre, lequel je vous responds que, de son chef, est incapable de ne pas sentir le mauvais traitement qu'il reçoit en la personne de son ambassadeur.

L'exemple qu'on a présenté de l'ambassadeur anglais qui estoit en Piedmont et qu'on avoit destiné pour faire cette fonction auprez du feu Roy, ne cadre pas; car il est bien vray que, comme il avoit tesmoigné une grande animosité contre la France, le feu Roy, sur l'advis qu'il eust dudict dessein qu'on avoit de le laisser auprez de luy, depescha

[1] Il y a bien *l'empescher* dans le manuscrit; mais il semble qu'il faudrait ajouter : *de produire une rupture ou d'avoir des suites fascheuses.*

Juillet 1660 à Londres pour faire sçavoir que, souhaitant de vivre en bonne intelligence avec le roy d'Angleterre, il seroit bien ayse de ne voir pas venir un ambassadeur regulier, qui serviroit plustost à destruire qu'à estreindre cette amitié, et cette instance fut tres-bien receue à Londres. Mais le feu Roy ne songea pas à chasser de son royaume celuy qui estoit destiné à cette ambassade, quoyqu'il n'eust pas encore la qualité d'ambassadeur en France et qu'il ne le fust plus en Piedmont.

Plust à Dieu que le roy d'Angleterre eust voulu en user de mesme; car quelque habile que soit le chancelier, asseurement il ne luy [eust] pas reussi de mettre les affaires dans l'estat où elles sont. Et c'est une estrange chose que le roy d'Angleterre, qui a acquis une si parfaicte experience dans son malheur qu'on ne peut rien adjouster à la force de son esprit ny à la prudence et moderation avec laquelle (*sic*) il a reglé sa conduite en tous rencontres, et qui, d'ailleurs, a tant de disposition à bien vivre avec cette couronne et mesme l'inclination pour ma personne, dont vous me parlez, se soit laissé aller à suivre les sentiments de son conseil tout-à-fait emporté par la cabale du chancelier. Sur quoy quelqu'un a dict icy que, si, le roy, nous estant favorable, devoit tousjours se conduire par l'advis de son conseil, qui nous est contraire, il falloit plustost travailler à avoir l'amitié dudict conseil que celle du roy mesme.

Je voudrois que vous eussiez esté derriere la tapisserie lorsque j'entretins le comte de Fuensaldagna sur cet accident; car, sans exageration, il en fut cent fois plus surpris que moy. Il m'offrit de depescher en toute diligence un gentilhomme au roy d'Angleterre pour luy faire cognoistre comme le pas qu'il faisoit contre cette couronne seroit universellement improuvé, et mesme avec les circonstances dont il estait accompagné, et enfin de faire tout ce que j'estimerois à propos pour empescher que cela n'eust suite; et comme je le remerciay, il me dict que, pour le moins, il ne manqueroit pas d'en donner advis, sans delay, à don Louis de Haro, afin que, de son costé, il fist incessamment tout ce qui pourroit dependre de ses soins et du pouvoir du roy Catholique pour remedier à cet inconvenient, concluant que ledict

seigneur don Louis seroit encore plus surpris que nous, luy ayant dict plusieurs fois qu'il ne se pouvoit rien adjouster à la franchise et à la chaleur avec laquelle[1] je luy avoys parlé, l'année passée, dans les dernieres conferences[2], pour le restablissement du roy d'Angleterre, et les offres que je luy avois faictes de faire la chose hautement, sans que cela empeschast l'Espagne d'executer le dessein qu'elle avoit faict de reduire par la force le Portugal. Juillet 1660.

En mon particulier, je suis confus de toutes les bontez que vous me mandez que le roy d'Angleterre vous a tesmoignées à mon esgard dans une longue lettre qu'il vous a escrite de sa propre main, par le mesme secretaire[3], qu'il a depesché à la reine, sa mere; mais je voudrois bien qu'il lui eust plu de me retrancher toutes ces graces et de n'envoyer pas ordre à l'ambassadeur de France de sortir de son royaume; car elles sont incompatibles, et je suis incapable d'en jouyr dans le traitement que le Roy, mon maistre, reçoit.

Vous pouvez avoir assez recogneu, par la lettre que M. Jermyn vous a escrite, que M. de Bordeaux n'est pas coupable des crimes dont on l'accuse, et il le faudroit mettre aux Petites Maisons[4], si, ayant sceu, comme il a fait depuis longtemps, les intentions du Roy à l'esgard du roy d'Angleterre, et qu'il estoit prest à mettre le tout pour le tout pour son restablissement, et luy ayant esté ordonné, depuis l'arrivée du general Monk à Londres, de favoriser, par toutes sortes de moyens, les interests du roy d'Angleterre, il eust agi contre son service; et en ce cas, on nous auroit faict grand tort de douter que le Roy ne luy eust faict faire son procez pour le faire chastier exemplairement d'un crime si noir, ne s'agissant pas seulement de contrevenir aux ordres de Sa M^{té}, mais de favoriser la révolte contre un roy legitime.

[1] Auj. on écrirait avec *lesquelles*. On a déjà fait remarquer qu'au XVIIe siècle le relatif ne s'accordait ordinairement qu'avec le dernier substantif.

[2] La correspondance de Mazarin avec Turenne ne confirme pas ce que dit ici le Cardinal.

[3] Je suppose que Mazarin veut dire que la lettre autographe écrite par Charles II à l'abbé de Montaigu lui a été remise par le secrétaire envoyé à la reine d'Angleterre.

[4] Hôpital où l'on enfermait les fous.

Juillet 1660.

Au surplus, vous aurez bien veu, par la lettre que je vous ay escrite, que le Roy seroit fort esloigné d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre, si celuy de Sa M^té^ en estoit chassé; car on croiroit qu'ils seroyent envoyez pour faire des remerciemens de l'affront qu'on auroit receu. Il est vray que l'on avoit resolu de luy envoyer[1] en toute diligence M. de Ruvigny[2] pour se resjouyr de son restablissement, et de faire partir, quinze jours aprez, une personne de grande qualité, avec titre d'ambassadeur extraordinaire, pour faire ce compliment avec esclat, et s'en revenir aussytost qu'il seroit arrivé un ambassadeur ordinaire, qu'on auroit choisy tel que Ladicte M^té^ y eust pu prendre toute confiance.

Sur quoy je vous diray que don Louis m'ayant pressé pour sçavoir ce que la France feroit en ce rencontre, je lui dis naifvement la chose, m'advançant même jusqu'à luy faire confidence que peut-estre le Roy pourroit donner cette ambassade à M. le comte de Soissons[3]; et alors que don Louis m'ayant confié que sa pensée avoit esté d'y envoyer par mer le baron de Batteville, il adjousta qu'il estoit en peine d'y envoyer, comme nous voulions faire, une personne d'une plus grande qualité, parce qu'il leur faudroit six mois pour le faire sortir de Madrid, et je le soulageay fort en lui en repliquant qu'il pourroit prendre le duc d'Arsco[4] (*sic*), ou le prince de Ligne, qui sont en Flandres, qui estoient tout portez sur les lieux, et qui recevant un bon *ajuto di costa*[5], se feroyent honneur en cette ambassade. Je vous puis dire qu'il me remercia fort de cet advis, et je seray bien trompé si l'on ne choisist un des deux pour cette fonction.

Si le roy d'Angleterre aura voulu peser ce que la reyne sa mere et vous luy pourrez avoir escrit aprez avoir receu mes lettres, je ne doute pas qu'il n'ayt trouvé fort bon de remedier à tout ce qui s'est passé, sans blèsser son honneur en la moindre petite chose, ainsy qu'il a pu faire, puisque employant un quart d'heure à revoir les lettres du Roy,

[1] D'envoyer au roi d'Angleterre.

[2] Henri Masuuez de Ruvigny.

[3] Le comte de Soissons ne devait être chargé que de l'ambassade extraordinaire.

[4] Le duc d'Arschot.

[5] Subside pour faire le voyage.

dont M. de Bordeaux est chargé, dez le jour suivant qu'il se sera mis en chemin pour revenir en France, comme il en a l'ordre...[1]. Juillet 1660.

Voila tout ce que je puis respondre à vostre lettre, dont je vous prie de donner part à la reyne [d'Angleterre], à laquelle je ne me donne l'honneur d'escrire que deux mots, me remettant à vous du surplus. Mais je vous conjure de faire bien cognoistre à Sa M[té] qu'elle n'aura jamais un serviteur plus dévoué que moy; car oultre la veneration que j'ay pour sa vertu et la passion de me signaler tousjours pour son service, je vous advoue que je me sens fort obligé, au dernier point, des bontez qu'Elle a pour moy et de la maniere dont Elle vous a parlé encore, en ce dernier rencontre, de tout ce qui me touche.

Sadicte M[té] sera servie à Fontainebleau [2] en la maniere qu'Elle voudra, et si Elle trouve bon de vivre en famille, Leurs M[tez] en seront tres-ayses et m'ont commandé de vous l'escrire et de l'asseurer que, quelque amitié qu'on puisse avoir pour Elle à Londres, Elles ne cèdent à personne sans exception sur ce chapitre.

Il est vray que j'ay escrit une lettre civile à M[me] de Fiennes [3], et je n'ay pas jusqu'icy esté accusé d'incivilité, quand je fais response aux dames, mais je n'ay pas dict pour cela que la Reyne mere fust encore revenue à son esgard, et, luy ayant parlé du voyage dont vous me parlez [4], j'ay recogneu qu'Elle [5] seroit bien ayse qu'on l'evitast, quoyque je vous puisse asseurer qu'elle trouvera tousjours bon ce qui plaira à la reyne d'Angleterre. J'escris pourtant un billet à l'abbé Fouquet en la maniere que vous me marquez, afin qu'il tasche de la divertir [6] à present de ce voyage et que la chose se passe sans esclat et sans que la reyne d'Angleterre en puisse estre importunée.

[1] La phrase est incomplète; il faudrait ajouter : *il aura reconnu l'innocence de l'ambassadeur,* ou quelque autre pensée semblable.

[2] La Cour n'arriva à Fontainebleau que le 13 juillet, après avoir séjourné à Poitiers, à Richelieu, à Amboise, à Chambord, à Orléans et à Pithiviers.

[3] M[me] de Fiennes avait été exilée à la suite des intrigues qui eurent lieu pendant la maladie de Louis XIV, en 1658.

[4] Probablement d'un voyage de M[me] de Fiennes à la Cour.

[5] La Reine-mère.

[6] De détourner M[me] de Fiennes de ce voyage.

Juillet 1660 Je feray ce qui sera nécessaire à l'esgard de Benet, croyant qu'il prendra soin de me voir en passant à son retour d'Espagne.

Je suis tres-ayse de ce que vous me mandez à l'esgard de Bristol[1]. Vous me ferez plaisir de luy faire un compliment de ma part, et de le mesnager; car je tombe d'accord avec vous qu'il pourra beaucoup contribuer à la bonne yssue des choses qui sont sur le tapis, si l'affaire qui le met sens dessus dessous s'accommode. J'obligeray encore M. de Lionne à luy escrire, comme vous me mandez.

Il se pourra faire que la reyne d'Angleterre ayt jugé à propos de differer le depart de M. Craf aprez que vous aurez veu la lettre que je vous ay escrite, et la permission que le Roy a envoyée à M. de Bordeau de s'en revenir, puisque le roy d'Angleterre luy a declaré qu'il vouloit qu'il sortist de ses Estats; mais en tout cas, s'il[2] vient icy, l'on pourra prendre un temperament, qui sera de le recevoir comme venant de la part de la reyne d'Angleterre[3].

[*Addition à la lettre précédente.*]

Poitiers, le 5 [juillet 1660].

Le courrier n'ayant pu estre depesché que d'icy[4], je suis bien ayse de pouvoir accuser la reception de vostre billet du 31 [juin], et de vous dire que ce qu'il contient m'a donné une grande satisfaction, voyant que la reyne d'Angleterre avoit approuvé ce que je vous avois escrit, et que Sa Mté avoit pris la peine d'escrire, par deux voyes differentes, au roy son fils pour tascher de le porter à des expediens propres à le retirer du pas auquel il avoit esté engagé par la malice de ceux qui ont interest à troubler la bonne correspondance entre les deux couronnes. Je vous advoue pourtant que je crains fort que cette mesme malice ne l'emporte sur la raison, quoyque soustenue de tous les soins et bons advis de la reyne. Vous aurez peut-estre la mesme apprehen-

[1] Comte de Bristol.

[2] Si Craft vient ici.

[3] Là s'arrête la minute de la main de Rose. Ce qui suit est une *addition* écrite par un autre secrétaire.

[4] De Poitiers.

sion, quand vous verrez l'advis que nous venons de recevoir de Hollande, et que j'ay dict à M. de Lionne de vous envoyer. On en doit faire cas; car il vient de tres-bon lieu, et c'est à M. d'Estrades qu'il a esté adressé; ce que je vous prie de tenir fort secret. Juillet 1660.

CCCXXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 158 v°.
Minute de la main de Rose.

AU PRINCE CHARLES DE LORRAINE[1].

Lusignan[2], 4 juillet 1660.

J'ay esté un peu surpris de voir le commencement de la lettre que j'ay receue de la part de V. Alt., n'ayant pas remarqué[3] jusqu'icy que ma niece eust des qualitez si belles et si charmantes qu'elles pussent gaigner si viste le cœur d'un prince comme vous, et de plus obliger V. Alt. à luy declarer son affection, sans avoir, au préalable, pris la peine de m'en escrire; mais ayant veu, dans la suite [de vostre lettre], la proposition qu'Elle [V. Alt.] me faict de m'employer auprez du Roy pour vous remettre le duché de Bar, il m'a esté fort aysé de demesler le véritable charme qui portoit V. Alt. à cette recherche, et je vous advoue que j'ay esté en quelque façon mortifié de voir qu'on m'ayt creu capable de songer seulement à procurer le moindre advantage à mes nieces aux despens du Roy et de l'Estat, au bien duquel je suis prest de (*sic*) sacrifier tout ce qui me regarde et ma propre personne.

Il me semble d'avoir assez faict cognoistre mes intentions sur les affaires de cette nature en d'autres occasions qui se sont présentées[4], et

[1] Fils de François de Lorraine et neveu du duc Charles IV.

[2] Auj. chef-lieu de cant. du dép. de la Vienne.

[3] Marie Mancini.

[4] Mazarin fait ici allusion à l'amour du Roi pour sa nièce, Marie, et à l'intention que ce prince avait manifestée de l'épouser.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1660. que je ne puis avoir d'autre but, dans toutes les actions de ma vie, que de relever de plus en plus la gloire du Roy et la grandeur de cette couronne et de ne faire jamais rien qui puisse tant soit peu préjudicier au service de Sa M^té[1]. Je croy donc que V. Alt. n'aura pas désagréable que je continue de tenir cette conduite; et pour cet effect elle trouvera bon de ne pas presser davantage [cette affaire], l'asseurant, au surplus, que j'ay [pour V. A.] toute la consideration et l'estime possible, et qu'on ne sçauroit estre plus que je suis, etc.

CCCXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. — Minute ou copie du temps.

À MME DE VENEL.

Lusignan, 4 juillet 1660.

J'ay receu en mesme temps deux de vos lettres, dont la derniere est du 27 du passé. J'ay esté bien ayse que vous m'ayez mandé en détail les empressements de M. le prince Charles [de Lorraine] à tesmoigner de l'affection à ma niece[2]. Sur quoy je vous diray qu'il me semble que ceux qui l'ont conseillé à faire paroistre avec esclat sa resolution n'en ont pas bien usé; car cette nature de choses ne s'entreprend pas sans sçavoir au prealable si on le trouve bon. Je croys qu'il s'abstiendra à l'advenir de continuer sa poursuite en la maniere qu'il l'a commencée, et d'autant plus que m'ayant escrit là-dessus pour me demander ma niece en mariage, pourveu que je lui promisse auprez du Roy la restitution du duché de Bar, que M. le duc de Lorraine, son oncle, luy doit céde , et que d'ailleurs Sa M^té doit retenir en exécution du traité de paix, je luy ai aict la response que je dois, ne m'estant pas jusqu'à present tombé dans l'esprit de me prévoloir des bontez du Roy pour advantager la condition de mes nieces, aux despens de son service et

[1] On a répété ici sur la marge ce qui est dit plus haut de la disposition de Mazarin à sacrifier sa propre personne au bien de l'État. Cette addition marginale n'est pas de la main de Rose.

[2] Marie Mancini.

du bien de l'Estat. En un mot, quoyque[1] charmantes qu'il me mande qu'il a trouvé les qualitez de ma niece, le véritable charme qui le touche est le duché de Bar. Août 1660.

Vous participerez[2] tout ce que dessus à ma niece, laquelle contribuera, conjointement avec vous, tout ce qui dependra d'elle pour rompre à present cette recherche, n'estant pas juste d'en entendre parler que les interests de Lorraine ne soyent entierement terminez.

Si mes nieces n'ont pas un bel habit pour se presenter à Leurs Majestez à leur arrivée, vous le pourrez faire faire, vous adressant à Picon pour cela, qui en prendra le soin, et je prendray celuy de vous advertir à temps si elles doivent venir à Fontainebleau, ou attendre à Paris.

CCCXL.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé, en partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Paris[3], 13 août 1660.

(EXTRAIT.)

Ma maladie a interrompu pour quelque temps le cours des affaires et du commerce que j'entretiens au dehors avec ceux que Sa M^té y employe. A present qu'il a plu à Dieu de me mettre en estat de convalescence, je reprends la plume, premierement pour vous recommander, autant que je puis, le renouvellement de l'alliance, qui est aujourd'hui, à mon sens, le principal point que nous ayons à desirer et à traicter dans les pays estrangers. Mandez-moi au plus tost ce que vous y aurez advancé en execution des ordres qui vous en ont esté donnez.

[1] On dirait maintenant *quelque charmantes.*

[2] Vous donnerez part de tout ce que dessus.

[3] Le Roi ne fit son entrée à Paris avec la nouvelle Reine que le 26 août 1660. Mazarin, que sa maladie tenait souvent éloigné de la Cour, y était revenu plus tôt.

Août 1660. Nous avons icy un envoyé secret de l'evesque de Munster. Je ne l'ay pu voir encore; vous serez informé de ses propositions et de la response qu'on luy aura donnée.

Je vous adresse un memoire qui a esté présenté au Roy par le sieur Pawel de la part de M. l'electeur palatin. Sa M^té désire que vous vous employiez efficacement à son nom auprès de M. l'electeur de Mayence pour accommoder cette affaire par la douceur à la satisfaction dudict sieur electeur palatin, c'est-à-dire en destournant l'effect de la commission imperiale, qui est, d'ailleurs, en faveur d'un autre prince entièrement engagé dans les interests et dependance de la maison d'Austriche.

J'ay promis à M. l'ambassadeur de Venise[1] que vous tesmoigneriez audict sieur electeur de Mayence et à M. [l'electeur] de Cologne qu'ils ne peuvent aujourd'huy obliger sensiblement Sa M^té qu'en faisant réellement ce à quoy ils ont desja tesmoigné d'eux-mesmes grande disposition, qui est de faire accorder par l'Empire en general, et d'accorder eux-mesmes en leur particulier, quelque secours et assistance effective d'hommes, d'argent ou d'autre chose à la république de Venise[2]. Ce sera une œuvre si meritoire devant Dieu et les hommes que je ne juge pas que vous deviez avoir grande peine à la leur persuader.

CCCXLI.

Bibl. nat., ms. fr., f. *Baluze*, t. 328, f° 75. — Autographe.

À J.-B. COLBERT.

[Paris], 25 août 1660.

Dans ce moment, MM. de Guise et d'Elbeuf[3] viennent de sortir d'icy, où ils sont venus pour me dire qu'ils iront servir le Roy dans l'entrée[4]

[1] Jean-Baptiste Nani.

[2] On a vu, ci-dessus, que cette république était en guerre avec les Turcs.

[3] Les ducs de Guise et d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, avaient le rang de princes étrangers. Ils étaient en lutte avec les ducs et pairs sur la place qu'ils devaient occuper à l'entrée du Roi dans Paris.

[4] L'entrée solennelle de Louis XIV à Paris eut lieu le 26 août 1660. La Fon-

et ils se mettront dans la place qui leur a esté donnée aprez la caleche de la Reyne[1]. Août 1660.

Je leur ay demandé leurs sentiments sur ce qui regarde la prétention des Ducs[2], et ils m'ont respondu qu'il n'y a pas d'exemple de cela; que M. le Comte[3] ne doibt pas souffrir que le plus ancien Duc se mette à son [costé]; qu'ils s'intéressent en cela, en sorte qu'ils sont obligez de declarer que l'on feroit bresche à l'honneur des maisons de Savoye et de Lorraine, si M. le comte souffroit cela, et qu'ils ne doubtoient pas que le Roy ne soustint M. le Comte et eux tous dans la justice de leur cause[4]. Voilà ce qu'ils m'ont dict, ce qu'ils diront encore au Roy, lorsqu'ils seront auprez de sa personne, et il sera bon que Sa M^{té} leur parle là-dessus.

CCCXLII.

Bibl. nat., ms. fr., f. *Baluze*, t. 328, fol. 77. — Autographe.

À J.-B. COLBERT.

[Paris], du 25 août 1660.

Apres avoir donné mon billet à Blondeau[5], j'ay songé que personne ne sçauroit mieux dire comme on en doibt user avec les Ducs que

taine l'a retracée dans ses *Œuvres diverses* (t. VI, p. 488 et suiv. de l'édit. Walckenaer). Les questions de préséance donnèrent lieu à des querelles dont on trouve le récit dans les *Curiosités historiques*, ou *Recueil de pièces* utiles *à l'Histoire de France* (Amsterdam, 1759, t. I, p. 98).

[1] La Fontaine (*l. c.*) parle de cette calèche de la Reine :

On dit qu'elle était d'or, et semblait d'or massif,
Et qu'il s'en fait peu de pareilles.

Les ducs de Guise et d'Elbeuf suivirent à cheval la calèche de la Reine avec le comte de Fuensaldagne, ambassadeur d'Espagne, et d'autres grands personnages.

[2] Les ducs prétendaient marcher à côté des princes. Les *Mémoires de Saint-Simon* sont remplis de ces querelles des ducs et pairs contre les princes de la maison de Lorraine.

[3] Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons, avait aussi rang de prince étranger.

[4] Les deux lettres suivantes de Mazarin se rapportent encore à cette querelle de préséance.

[5] Ce nom est écrit ordinairement Blondot.

Août 1660. M. de Guise, quoyqu'il incline à soustenir l'advantage des princes. Je voudrois donc que vous, ou quelque personne sage l'allast trouver, de la part du Roy, pour luy demander s'il permettroit que le plus ancien Duc marchast à son costé, s'il alloit à l'entrée et qu'il fust tout seul. Cela avec les diligences que S. M. fera pour avoir l'advis des autres, adoucira beaucoup l'affaire, et la réduira en état d'accommodement. En tous cas, vous direz à M. le Comte [de Soissons], de ma part, qu'il doit faire tout ce que S. M. luy ordonnera et d'autant plus qu'il ne doibt pas appréhender qu'Elle l'oblige à rien faire contre son honneur.

CCCXLIII.

Bibl. nat., ms. fr., f. *Baluze*, t. 328, f° 79. — Autographe.

À J.-B. COLBERT.

[Paris], le 25 août 1660.

On ne vient de me donner vostre billet que tout présentement, et je ne suis pas surpris de ce que le prince de Tarente[1] a dict au Roy; car je le cognois pour l'homme de France le plus difficile et formaliste. Je croys que le Roy doibt dire que les Princes du sang marcheront aprez Monsieur[2]; les autres princes[3] aprez les Princes du sang, et les Ducs appres les princes, et comme les princes ne se mettent [pas] a costé des Princes du sang, quoyque il y ayt un nombre impair, les Ducs n'ont pas droit, à mon advis, de se mettre à costé de M. le Comte de Soissons. J'estimerois pourtant que le Roy en devroit demander advis aux personnes qui seront auprez de S. M. plus capables de luy en donner sur cette matiere et le suivre, et il y a apparence qu'il sera favorable à M. le Comte, puisque M. d'Esdiguieres[4] et M. de Riche-

[1] Voy., sur le prince de Tarente, t. VI, p. 170, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Philippe de France, frère du Roi.

[3] C'est-à-dire, les princes des maisons étrangères de Lorraine, de Savoie, etc., etc.

[4] François de Blanchefort de Bonne, duc de Lesdiguières et gouverneur du Dauphiné, mort en 1677, à 77 ans.

lieu[1], qui ont esté depeschez du corps des Ducs, nous ont declaré que, pour M. le Comte, ils n'auroient rien à luy disputer, et M. de Villeroy a dict au Roy et à moy en présence de S. M. la mesme chose. Août 1660.

Le Roy peut demander advis en cela, lorsqu'il sera au lieu où S. M. doibt recevoir les harangues[2], si Elle n'a réglé l'affaire auparavant, faisant parler aux Ducs, de sa part, par quelque personne de consideration, et, s'il y a nombre impair des vieux Ducs, un des nouveaux[3] se pourra mettre à costé des vieux, et en cela aussy S. M. peut demander advis, mais il ne me semble pas qu'il y puisse avoir difficulté.

Il faut que le Roy prenne occasion de tesmoigner du desplaisir que les Ambassadeurs[4] ne viennent pas à l'entrée, y ayant été dans toutes celles qui ont esté faictes jusques a present; car cela servira à quelque chose.

J'adjousteray que je ne sçays pas bien comme on en a usé aux autres entrées lorsqu'il a eu nombre des princes impairs; car si en ce cas, avec les princes de la maison de Savoye ou de Lorraine, il y eust eu un Duc, le corps des Ducs y auroit droit, et c'est ce que S. M. doibt faire examiner sur le champ, et en avoir l'advis; car M. le Comte fera toujours ce que S. M. luy ordonnera, et d'autant plus qu'il a l'advantage d'estre le seul des princes à l'entrée dans la bonne Place[5]. Comme je crois qu'il n'y aura aucun prince de la maison de Lorraine[6], il

[1] Armand de Vignerot ou Wignerod, duc de Richelieu, né en 1629, mort en 1715.

[2] Le Roi entendit ces harangues assis sur un trône élevé à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Il fut harangué par le Parlement, le Corps-de-Ville, l'Université, etc.

[3] Je pense que, par les vieux *ducs*, Mazarin entend les ducs et pairs vérifiés au Parlement, et par les *nouveaux* ceux qui n'avaient encore que le brevet et ne furent admis que plus tard par le Parlement. Les ducs et pairs ne parurent pas à cette entrée; il n'y eut que les ducs à brevet.

[4] Ce fut aussi une querelle de préséance qui empêcha les ambassadeurs de figurer en corps à l'entrée de Louis XIV. Le comte de Fuensaldagne, ambassadeur d'Espagne, ne s'y trouva que comme chargé d'escorter la nouvelle Reine.

[5] C'est-à-dire, à la suite des princes du sang.

[6] Les ducs de Guise et d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, assistèrent à l'entrée de Louis XIV, d'après les relations du temps, mais comme chargés d'accompagner la Reine dont ils suivaient la calèche.

Août 1660. faudra en faire advertir M. de Fuensaldagne qui accompagnera seul la Reyne.

CCCXLIV.

Aff. étr., France, t. 284, f° 435. — Copie du temps[1].

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

[Paris], 28 août 1660.

Je vous suis fort obligé du soin que vous avez de ma santé, et celuy que vous avez pris de me depescher ce gentilhomme, pour en apprendre des nouvelles, me faict bien voir que vous avez la dernière tendresse pour tout ce qui me regarde. Il y a trente quatre jours que je suis entre les mains des médecins; ils m'ont faict saigner six fois, purger quatorze ou quinze fois, et prendre une infinité de remedes, sans que cela ayt produict encore grande chose. Ce que je vous puis dire de plus certain est que j'ay grand envye de guerir. Je veux esperer qu'à la fin j'en viendray à bout avec l'ayde de Dieu, et je me flatte mesme que, lorsque vous serez icy, votre conversation mettra la dernière main à ma guerison[2]. Je vous prie cependant de m'aymer tousjours et de me croire entièrement, etc.

[1] Cette lettre explique pourquoi la correspondance de Mazarin devient de plus en plus rare à la fin de l'année 1660. C'est le motif qui m'a décidé à la publier.

[2] Mazarin se faisait illusion. On peut suivre les progrès de sa maladie dans les lettres du médecin Guy Patin, qui en signale les vicissitudes à son ami Falconet.

CCCXLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 183. — Minute.

AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE[1].

Paris, 2 septembre 1660.

Je souhaiterois fort pouvoir bien exprimer à V. M[té] à quel point je luy suis obligé de toutes les bontez qu'il plaist à V. M[té] d'avoir pour moy, et luy faire au mesme temps cognoistre qu'on ne peut rien adjouster à la passion avec laquelle je desire me conserver l'honneur de sa bienveillance en rendant à V. M[té], avec le dernier respect, tous les services qui pourront dependre de mes soins et luy offrant generalement tout ce qui est en mon pouvoir.

J'en ay faict des protestations bien précises et particulièrement à M. le comte de Saint-Alban, afin qu'il eust l'honneur d'en entretenir V. M[té] en détail, et luy ayant ouvert mon cœur avec toute la liberté et franchise que je devois, je m'asseure qu'aprez qu'il aura faict son rapport, V. M[té] demeurera persuadée qu'Elle n'a pas un serviteur plus acquis que moy ny de qui Elle puisse plus absolument disposer.

J'ay respondu à toutes les choses dont ledict s[r] comte m'a parlé, de sa part, et j'ose esperer que la Reyne, mere de V. M[té], estant demeurée entièrement satisfaicte des propos que j'ay eu l'honneur de luy tenir, V. M[té] le sera aussy, et je recevray une joye très particulière d'apprendre que cela soit ainsy. Je me remets donc, avec sa permission,

[1] Au moment où Mazarin écrivait à Charles II, l'ancien ambassadeur de France Antoine de Bordeaux, renvoyé par ce souverain, était tombé dangereusement malade; Guy Patin écrivait le 3 septembre 1660[a]: «M. de Bordeaux, ci-devant ambassadeur en Angleterre, est fort malade». Antoine de Bordeaux mourut le 7 septembre 1660, à 38 ans.

[a] Cette lettre du 3 septembre 1660 adressée à Falconet se trouve dans les anciennes éditions de Guy Patin. Elle a été omise, ainsi que plusieurs autres, dans l'édition donnée par M. Reveillé-Parise (Paris, Baillère, 1846, 3 vol. in-8°). L'éditeur n'a donné aucun motif de ces retranchements.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1660. à ce que la Reyne luy escrira et M. de Saint-Alban luy dira, et je la supplie de croire qu'on ne peut estre avec plus de respect et de passion que je suis, etc.

CCCXLVI.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé, en partie chiffré.
Ibidem, t. 149 (sans pagination). — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

De Vincennes, le 3 septembre 1660.

(EXTRAIT.)

Je me suis retiré en ce lieu [1], pour quelques jours, par le conseil des medecins pour achever d'y reprendre ma première santé et mes forces, aydé de la bonté de l'air et de la beauté des promenades.

Nous avons renvoyé le deputé de l'evesque de Munster. Il a tesmoigné, en partant, qu'il croyoit que son maistre, aussytost aprez son arrivée prez de luy, entreroit dans l'Alliance [2]. Nous lui avons dict qu'en ce cas il pourroit s'adresser à vous, et que vous auriez tous les ordres et pouvoirs necessaires.

Je trouve, comme vous dictes, que le cas n'est pas de nature qui oblige le Roy à proteger M. l'Electeur palatin en vertu du traité d'alliance [3], mesme par la voye des armes. Il faut l'assister, par office et par mediation, à avoir toute la satisfaction possible, puisque d'ailleurs le marquis de Baden est engagé dans le party contraire; mais il ne faut pas passer plus avant; notamment si tous les faicts contenus dans la lettre que vous a escrite le baron de Benebourg sont veritables,

[1] Vincennes, dont Mazarin avait le gouvernement.

[2] Dans la Ligue du Rhin.

[3] Une querelle s'était élevée entre l'électeur palatin et les princes voisins à l'occasion de déprédations reprochées à cet électeur. L'électeur-archevêque de Mayence avait été chargé par l'Empereur d'exécuter la sentence prononcée contre le palatin.

comme je n'en doute guère, M. de Mayence voulant conserver l'amitié de l'électeur palatin eust peut-estre mieux faict de ne pas accepter cette commission imperiale et la laisser à executer à quelque autre; mais aussi il peut avoir de fortes raisons de ne s'en pas dispenser. Enfin n'oubliez rien de possible pour accommoder ce différend à l'amiable, et s'il se peut pour remettre les deux Electeurs ensemble aussy bien qu'ils ont esté depuis quelque temps. Sept. 1660.

Le discours que vous avez tenu au deputé de Cologne en presence de celuy de Brunswick ne peut estre plus prudent ny plus fort. M. le comte Guillaume[1] est arrivé icy tout à propos pour nous esclaircir au vray si le voyage de son frère[2] à la cour de Vienne auroit faict changer les bons sentimens et les premieres intentions de M. l'Electeur, leur Maistre. Je ne l'ay point encore veu; mais il a dict à M. de Lionne en general qu'il respondoit de la fermeté de son maistre et qu'il n'y auroit nul changement que pour la translation de l'assemblée en un lieu tiers. A la verité, son maistre l'avoit creu à propos pour plusieurs raisons qu'il representeroit et que l'on pourroit examiner, se laissant neantmoins entendre qu'en cas que les contraires se trouvent plus fortes, il n'y aura pas difficulté à faire revenir M. l'Electeur à ce qu'on voudra.

Que pour le renouvellement de l'alliance, il y estoit plus porté qu'aucun des confederez, le jugeoit utile et necessaire, et que quand les deputez ont parlé pour la question *quo modo*, il n'a point entendu mettre en doute s'il y faut recevoir l'Empereur ou en exclure les couronnes[3]; car il juge qu'on n'y doit pas admettre le premier, quand il le demanderoit, et qu'il est sans difficulté de conclure de nouveau avec lesdictes couronnes, qui est la force et la vigueur de l'alliance; mais que ce *quo modo* est pour faire restreindre sa quotte (*sic*) parte à un moindre nombre d'hommes et d'argent, se pretendant lezé

[1] Guillaume Égon de Furstenberg. (Voy. t. VI, note 1, p. 104, des *Lettres de Mazarin.*) — [2] François Égon de Furstenberg. (Voy. la note du tome VI, p. 104.) — [3] C'est-à-dire, les rois de France et de Suède.

Sept. 1660. notoirement en la repartition qui a esté cy-devant faicte, puisque[1] tel prince, comme entre autres M. le Landgrave (de Hesse), qui a plus d'Estats que luy, ne fournit pas la moitié de ce à quoy on l'a obligé. Quand on sera entré plus avant en matiere avec ledict comte Guillaume, je vous advertiray de ce qui se sera passé.

J'ay veu la copie que vous m'avez adressée de la lettre qu'a escrit l'Empereur à M. l'electeur de Mayence sur l'acceptation qu'il faict de la garantie de la France, comme estant porté par le traité d'Olive que tous les contractans en pourront jouir, s'ils le desirent. En cas que la chose en doive demeurer là, il n'y a rien à dire; mais si, à Vienne, on desiroit là-dessus quelque acte de nostre part autre que le traité mesme, il faudra que vous fassiez remarquer à M. de Mayence que, dans les termes où sont demeurées les choses, entre le Roy et l'Empereur, qui ne luy a point encore donné part de son election, suivant le style ancien de la bienseance qui se pratique entre les princes qui ne sont point en guerre, le Roy, dans[2] cet acte-là, ne pourroit le qualifier que *roy de Hongrie et de Bohême*, devant ignorer qu'il y ayt un Empereur au moins jusqu'à ce que luy-mesme ayt notifié son election, comme c'est la coustume.

CCCXLVII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et en partie chiffré.
Ibidem, t. 149 (sans pagination). — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 6 septembre 1660.

(EXTRAIT.)

Vostre frere[3] est arrivé et nous a apporté la bonne nouvelle du renouvellement de l'Alliance, dont nous devons d'autant plus nous

[1] Le mot *puisque* ne se trouve que dans la minute. — [2] Le déchiffrement porte *quand* mais la minute donne bien *dans*. — [3] L'abbé de Gravel avait été chargé de négociations en Allemagne.

resjouir, que j'ay advis de Vienne qu'un des plus grands soins et principale application de cette cour-là estoit de travailler à dissiper la ligue des princes du Rhin, et je suis bien trompé si ce n'estoit le point principal des instructions et la veritable cause du voyage du vice-chancelier Waldendorf. Par là vous cognoistrez combien vous avez servy utilement le Roy d'en traiter la conclusion avant son arrivée, et nous avons grand sujet de nous louer en cela du proceder de M. l'electeur de Mayence, et des bons offices du baron de Bennebourg, lesquels ny l'un ny l'autre ne perdront rien d'avoir agi avec la sincérité qu'ils ont faict. Sept. 1660.

Je vous avois mandé, avant que recevoir cette nouvelle que le comte Guillaume[1] nous asseuroit icy que M. l'Electeur, son maistre, estoit dans la resolution plus qu'aucun autre d'entrer dans ce renouvellement d'alliance, mais qu'il vouloit seulement avant cela faire regler la portion d'homme et d'argent, dont il se trouve trop chargé eu esgard à ce qu'il possede d'Estats et à proportion de ce que quelques autres princes fournissent, quoyque plus grands terriens que luy. Ledict comte nous confirme tousjours de plus en plus, depuis l'arrivée de vostre frere, et nous respond que, sur les premières lettres qu'on recevra de luy à Bonn, son maistre envoyera les ordres à son deputé de signer, comme les autres, et je crois aussi juste, s'il est trop chargé, qu'on facilite les moyens de le soulager et de rendre la balance esgale, ou, comme il dict, qu'on luy accorde deux ou trois voix à raison des divers Estats qu'il possède comme l'evesché d'Hildesheim et [l'evesché] de Liege, à l'exemple de la maison de Brunsvic[2]. Néantmoins, si tout le monde ne s'y accordait pas, comme les protestants en pourroient faire difficulté pour ne se voir pas surpasser en nombre de suffrages, cela ne doit pas retarder la signature, et, en ce cas-là, il vaudroit mieux le descharger de quelque quantité d'hommes et d'argent, suivant ce qui sera trouvé juste.

[1] Guillaume de Fürstenberg.

[2] La maison de Brunswick avait plusieurs voix, parce qu'elle possédait plusieurs duchés: Brunswick, Lünebourg, Wolfenbüttel.

Sept. 1660. J'ay esté très-ayse d'apprendre, par vostre lettre du 22 du mois passé, qu'il vous eust reussy de mettre en[1] termes d'accommodement comme infaillible[2] le differend de Crentznach[3], afin que rien ne puisse alterer la bonne intelligence et union que nous avons eu tant de peine à establir entre MM. les electeurs de Mayence et palatin, tous deux amis et alliez de Sa M^té.

Nous ne pouvons entendre, en l'estat present des choses, à l'envoy des cent chevaux que M. l'evesque de Munster desiroit, ce prince s'estant tousjours conduit comme entierement devoué à la maison d'Austriche, s'il se resout à entrer dans l'Alliance aux mesmes conditions des autres, c'est-à-dire sans exclusion de la Suede, ce sera une autre chose, et on pourra alors songer conjointement aux moyens d'appuyer ses interests contre la ville [de Munster].

Il est vray que la reyne de Pologne a faict icy des instances pour avoir auprez d'elle la princesse Palatine[4], sa niepce, comme vous l'a dict le chancelier de Neubourg; mais il est vray aussy que cela luy a esté refusé pour plusieurs bonnes considerations et qu'on continuera ce refus, tant que nous serons incertains de la succession[5]. J'ay le regret de vous dire que, quelques ordres pressants qui ayent esté envoyez, de la part du Roy, à M. de Lumbres pour servir M. le duc de Neubourg, il ne trouve nulle disposition pour encore[6] à le faire utilement. Vous userez de cet advis avec vostre discretion et vostre prudence. Ce n'est pas que le resident dudict sieur duc en Pologne ne doive avoir mandé la mesme chose à son maistre, s'il ne le flatte, ou, pour mieux dire, ne le trompe.

M. de Brienne vous adresse les pouvoirs et les ratifications neces-

[1] *En* ne se trouve que dans la minute.

[2] D'un accommodement *qui semble infaillible.*

[3] Cette ville située sur la Nave, à peu de distance de Mayence, fait maintenant partie de la Prusse rhénane.

[4] Anne de Bavière, fille d'Édouard de Bavière, comte palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague.

[5] La succession au trône de Pologne devait, d'après les projets de la France, revenir au duc d'Enghien, fils du prince de Condé. Le duc d'Enghien épousa, en 1663, Anne de Bavière.

[6] Jusqu'à présent.

saires pour le renouvellement de l'Alliance. Aprèz quoy il ne me reste plus à vous parler que du point de la translation, qui n'est gueres moins important et que j'ay reservé pour le dernier. On a eu là dessus diverses conferences avec le president de Bierenclau, dont le resultat du commun concert a esté ce qui ensuit : Sept. 1660.

La translation qui se propose de la deputation ordinaire de l'Empire en un lieu tiers, en sorte que les deux parties, dont l'une est à Francfort et l'autre à Ratisbonne, se retirent presentement, chascune en mesme temps, chez leurs maistres, et, au mois de mars de l'année prochaine, se trouvent tous à Nuremberg pour y reintegrer et continuer l'assemblée, est une proposition qui a besoin d'estre soigneusement examinée. Les considerations, qui peuvent conseiller la chose et qui ont esté alléguées par les ministres de M. l'electeur de Cologne, sont : en premier lieu, que l'Empereur ne veut, en nulle façon, entendre à recommencer la diete generale de l'Empire, qui avoit esté prorogée;

2° Que l'Empereur cherche les moyens non pas de reintegrer, mais de dissoudre la deputation ordinaire;

3° Qu'au contraire la plus grande partie des Estats de l'Empire juge que, dans cet intervalle de temps qu'il y aura jusqu'à la reprise de la Diete, il est à propos et utile d'avoir quelque assemblée desdicts Estats, notamment la deputation ordinaire, qui a esté legitimement establie par l'Empereur et l'Empire dans la derniere Diete;

4° Qu'il est meilleur et plus advantageux aux interests de l'Empire d'avoir une assemblée entiere de tous les Estats que d'en voir une partie estre en un lieu [1] et l'autre partie dans une autre ville, et que [2] par cette raison les deux assemblées de ladicte deputation souhaitent chacune cette reintegration, afin de pourvoir à l'advenir et conjointement à toutes les affaires;

5° Que, comme les deputez, qui sont à Francfort, ne voudront pas

[1] Tel est le texte de la minute. Le déchiffrement porte *dans un lieu* et supprime *estre*.

[2] *Que* a été retranché dans le déchiffrement.

Sept. 1660. aller à Ratisbonne, ny ceux de Ratisbonne venir à Francfort, il faut eslire un lieu tres-commode aux uns et aux autres;

6° Que les deux partis, tant ceux de Francfort que ceux de Ratisbonne, peuvent, avant leur separation en la maniere portée cy-dessus, notifier à l'Empereur les causes et le temps de la reintegration dans un lieu tiers et demander à Sa M^té qu'Elle y fasse trouver les commissaires imperiaux.

Et en dernier lieu, que les deux deputations, arrivant à Nüremberg au mois de mars prochain, mesme sans attendre les commissaires imperiaux, s'ils ne sont pas arrivez, doivent commencer leur consultation sur toutes les affaires.

Quand on considere les raisons cy-dessus alleguées et particulièrement la 1re, la 3me et la 4me, prises ensemble, il semble qu'elles sont de grand poids et qu'elles nous doivent persuader de pousser la chose de toutes nos forces; car il est hors de controverse et l'on doit establir pour fondement, premierement que l'Empereur ne veut point la Diete, secondement qu'il est utile à l'Empire, en attendant ladite diete, d'avoir une assemblée de l'Empire, et troisiemement que, pour cet effect, l'on doit plustost souhaiter la reintegration de la deputation que de voir comme une espece de schisme entre les parties qui sejournent en deux lieux differents. Mais, quand on faict reflexion sur la seconde, qui dict, comme il est vray, que l'Empereur cherche plustost aujourd'huy la dissolution que la reintegration de la deputation ordinaire, et que, si on la compare avec les autres, elle semble persuader que les Electeurs et princes, qui ont encore leurs deputez à Francfort, procedent avec grande circonspection et cautele en une affaire qui regarde le salut des Estats, leurs droits et leurs libertez et l'honneur des deputez de Francfort, tous et un chacun ne doivent avoir qu'un mesme but, qui est le salut de l'Empire et la liberté des Estats. Or comme par les constitutions et les loix de l'Empire, le soin que l'on doit avoir de son salut et de ses advantages doit estre procuré dans les assemblées legitimes, aussi en cas que l'Empereur et la plus grande partie des Estats, pour luy estre adherents et pour luy plaire, s'arrogeant l'authorité de

tout l'Empire et mesprisant ses constitutions, veuillent, hors des dietes, resoudre et establir quelque chose qui soit illegitime, il vaut mieux que ceux desdits Estats, qui sont en moindre nombre, se trouvent legitimement assemblez, demeurant au lieu de leur sejour sans se mouvoir; qu'ils y veillent aux affaires publiques qui leur ont esté commises et qu'ils y soustiennent maslement l'authorité des loix et la leur particuliere, qui leur a esté legitimement conferée par la vigueur d'une Diete generale de l'Empire, que, si se laissant seduire à de belles apparences et partant d'un lieu legitime pour aller en un autre, qui ne soit appuyé d'aucune loy de l'Empire, ils fournissoient par là eux-mesmes l'occasion de dissoudre une assemblée legitime et devenoient, en ce lieu tiers, le jouet des autres. Car si l'Empereur, comme il est vraysemblable, desire d'aneantir l'une ou l'autre assemblée, tant celle de Francfort que celle de Ratisbonne, nul chemin, pour en venir à bout, ne luy peut estre ouvert plus facile et plus propre que, si les deputez se separent et retournent en leurs maisons et attendent là le temps et le jour de la nouvelle assemblée, c'est-à-dire jusques aux calendes grecques. Sept. 1660

La derniere Diete, tenue en l'an 1654, fut prorogée jusqu'au dix-septieme jour de may 1656, en sorte mesme que, sans aucune convocation de l'Empereur, les Estats et chacun d'entre eux deussent comparoistre à Ratisbonne au jour susdict; qui est-ce qui s'y trouva? Personne. Qui l'empescha? Celuy-là sans doute qu'on tient aujourd'huy avoir grande aversion à la reprise[1] de la Diete. Depuis que l'Empereur, il y a deux ans, a commencé à parler de la translation de la deputation ordinaire à un autre lieu que Francfort, on a pu voir que les quatre Électeurs (Treves, Bavieres, Saxe et Brandebourg) ont tousjours adheré en cela à son intention. On dict, à la verité, aujourd'huy que Baviere s'estant aperceu que le dessein de l'Empereur est de dissoudre la deputation ordinaire, conseille et desire qu'elle soit

[1] Le mot *reprise* ne se trouve que dans la minute. Le déchiffrement porte seulement *à la Diete*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1660. reintegrée en un lieu tiers, et que non seulement les autres Electeurs, mais les princes et les villes seront de l'advis de Baviere. Mais pour[1] sçavoir si les Bavarois sont sincerement et en effect d'une autre opinion que l'Empereur et qu'ils desapprouvent reellement[2] le dessein de la cour de Vienne, ou si seulement en apparence ils monstrent cette difference de sentiment jusques à ce qu'ils ayent conduit par cette voye les deputez de Francfort à se separer et à promouvoir ainsy par degrez l'intention secrete de l'Empereur, c'est une question qui a besoin d'une discussion tres exacte pour n'y estre pas surpris et trompé. Presupposons neantmoins que les Bavarois agissent à bon dessein, et que les premiere, troisieme et quatrieme raisons traitées cy-dessus leur persuadent cette translation, ils pourront admettre les conseils des autres princes et les temperamens qui seront jugez utiles. Presupposons[3] encore que la plus grande partie des deputez, soit ceux qui sont à Ratisbonne, soit les autres qui sont demeurez chez eux, irresolus encore sur le party qu'ils doivent prendre[4]. [souhaitent][5] une telle translation à un lieu tiers, afin que l'assemblée de l'Empire soit reintegrée, qu'est-ce que devront faire les deputez de Francfort en une telle constitution d'affaires? Abandonneront-ils d'abord leur station legitime sur une simple attestation des autres de leur bon dessein, et consentiront-ils d'aller en un lieu tiers, que peut-estre ils ne verront jamais? La prudence, voire la foy et le respect, qui est deub à l'Empire et à ses constitutions, semblent conseiller non seulement aux deputez de Francfort, mais à tous les autres une ferme et bien circonspecte union et concorde jointe[6] à une protection bien vigoureuse de la liberté commune.

Si tous les deputez, tant d'une part que d'autre, se proposent veri-

[1] Le déchiffrement porte *de*, au lieu de *pour* qui se trouve dans la minute.

[2] Le mot *reellement* est omis dans le déchiffrement.

[3] Le déchiffrement place devant *presupposons* la conjonction *et*, qui n'est pas dans la minute et fait pléonasme avec *encore*.

[4] Le déchiffrement porte *prendre;* la minute, *perdre*.

[5] Le verbe est au singulier dans la minute et dans le déchiffrement.

[6] *Jointe* est au singulier dans la minute et dans le déchiffrement.

tablement le bien de l'Empire et la liberté des Estats, il n'y aura rien de plus aisé que de convenir des moyens de reintegrer une assemblée si necessaire. Or ces moyens sont, ou que les deputez de Ratisbonne et les autres retournent à Francfort, c'est-à-dire au lieu et à l'assemblée legitime, ou que, si les deputez de Ratisbonne, pour eviter une plus grande division, proposent serieusement et à bonne fin un lieu tiers, ils fassent voir en mesme temps comment on pourra soustenir l'authorité de la constitution de la derniere Diete, qui semble estre blessée par cette translation; car il ne faut pas ouvrir la porte au commandement absolu par le mespris des loix. Sept. 1660.

Que si les deputez de Ratisbonne refusent de venir à Francfort et neantmoins tesmoignent qu'ils sont disposez à convenir des moyens de la translation à un lieu tiers, il semble que l'on peut tenir avec eux cette conduite : En premier lieu, qu'il se fasse une convention par escript entre les deux parties de la deputation, c'est-à-dire ceux de Francfort et ceux de Ratisbonne, tant du lieu et du temps de la translation que de la maniere dont les affaires devront estre traitées dans le lieu tiers, et que cet escript soit signé de tous les deputez;

Secondement[1], que cette convention soit conceue dans la chancellerie de l'Empire de M. l'electeur de Mayence et soit proposée dans l'assemblée de la deputation de Francfort pour y estre deliberé par les deputez;

Troisiement qu'estant approuvée, elle soit envoyée à Ratisbonne, soit au nom de l'archichancelier, soit à celui de toute la deputation de Francfort, et qu'elle soit ensuite examinée à Ratisbonne par les autres deputez;

Quatriemement, que quand ladicte convention aura esté approuvée de part et d'autre, il en soit faict deux exemplaires, l'un pour celle (l'assemblée) de Francfort, et l'autre pour celle de Ratisbonne, qui soit (*sic*) signé des deux costez par tous et chacun les[2] dicts deputez selon leur ordre.

[1] La minute porte *secondement;* le déchiffrement, *en second lieu.*

[2] Il y a bien *les* et non *des* dans la minute et dans le déchiffrement.

Sept. 1660. Quant à ce qui concerne les ingrediens et les conditions de ladicte convention, il semble que pour sauver l'authorité de la constitution de la derniere Diete et pour l'honneur et l'excuse aussy des deputez de Francfort, il importe d'establir comme fondemens necessaires et importans ce qui s'ensuit :

Que l'on dise, dans l'entrée du discours : 1° ce qui a donné lieu au differend qui se trouve aujourd'huy entre les deputez; 2° les causes qui ont obligé ceux de Ratisbonne à quitter Francfort, et ceux de Francfort à demeurer dans un lieu legitime; 3° qu'en consideration du bien public et pour eviter une plus grande dissension, on a conspiré, de part et d'autre, à reintegrer l'assemblée dans un lieu tiers, adjoustant, en 4me lieu, une protestation que cette translation ne doit ny[1] prejudicier à la derniere constitution imperiale et à l'authorité de tout l'Empire, ny estre tirée à[2] consequence à l'advenir.

Que, dans le corps de la convention, premierement ceux de Ratisbonne promettent de tenir pour valide et [de] ratifier tout ce que ceux de Francfort, apres leur depart, ont resolu et conclu par la pluralité de suffrages dans le lieu legitime;

2° Que les deux parties promettent qu'ils n'iront point en leurs maisons, mais que chacun, partant du lieu de son assemblée, ira droit au lieu tiers, dont on sera convenu et y comparoistra un tel jour d'un tel mois, lequel jour doit estre expressement nommé et prescrit;

3° Que les deux parties promettent de remettre d'abord en deliberation les affaires qui leur ont esté renvoyées par la derniere constitution et les autres utiles à l'Empire et principalement l'advancement de la Diete generale.

On devra conclure par une precaution qu'en cas que ceux de Francfort recognoissent[3] que les autres ne soient pas venus au lieu tiers, au jour prescrit, mais qu'ils ont seulement poursuivi la translation à dessein de dissoudre l'assemblée legitime dudict Francfort, ils se reservent

[1] Le premier *ny* est omis dans le déchiffrement; mais il se trouve dans la minute.

[2] Nous avons suivi le texte de la minute: le déchiffrement porte *en conséquence*.

[3] Nous suivons encore la minute. Il y a, dans le déchiffrement, *recognoissaient*.

expressement, par ladicte convention, le retour au lieu legitime de la deputation, qui est à Francfort, comme effectivement avant leur depart de ladite ville ils conviendront serieusement entre eux et se promettront de retourner tous et un chacun audict Francfort, s'ils s'aperçoivent, en arrivant au lieu tiers, que les autres ayent usé d'artifice et de surprise en la convention. Sept. 1660.

Si ceux de Ratisbonne refusent de donner les mains à des conditions si equitables, ou à aucune d'entre elles, il ne faudra pas un meilleur et plus evident tesmoignage qu'ils ont eu cette translation à la bouche, mais dans le cœur l'intention secrete de la dissolution de l'assemblée.

CCCXLVIII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé, à la fin quelques lignes autographes. — *Ibidem,* t. 149 (sans pagination), minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 6 septembre 1660.

Je vous fais ce mot à part pour vous dire que, nonobstant le raisonnement que vous trouverez dans ma depesche sur le sujet de la translation de la deputation en un lieu tiers, nostre intention secrete doit estre que la chose ne réussisse pas et qu'elle [l'assemblée] subsiste plus tost à Francfort; mais nous avons creu que l'on pouvoit faire des propositions plausibles dans l'Empire, telles que vous verrez, en sorte que l'on pourroit mesme les publier et faire valoir par toute l'Allemagne; mais en effect nous croyons que les conditions et precautions que nous y avons trouvées ne peuvent reussir et que les deputez de Ratisbonne n'y donneront pas facilement les mains ou que l'Empereur luy-mesme agira pour rompre ce coup: quand il n'auroit d'autre raison que parce qu'il verra que l'ouverture vient de nous. Cependant les propositions paroistront si spécieuses dans le public que vraysem-

Sept. 1660. blablement nous nous attirerons des applaudissements des facilitez que nous apportons à quitter Francfort, et ne laisserons pas, dans la conclusion, d'avoir nostre compte et d'y demeurer. M. Biernoklau [1] escript en la mesme conformité à M. Schnolki [2] et luy apprend mesme le secret contenu en cette lettre. Vous pourrez vous entendre là dessus avec le dict Schnolki.

Je travaille pour faire que vostre frere puisse emporter à M. le baron de Bennebourg toutes les expeditions necessaires pour le don d'un domaine que le Roy avoit promis, dez que nous estions à Toulouse, de luy faire, et j'espere que j'en viendray à bout. La longueur de nostre voyage et mon indisposition à nostre [3] arrivée ont esté cause que cette affaire est un peu demeurée en arriere par les formalitez qu'apportent en toutes MM. des finances; mais elle a esté achevée bien à propos dans la conjoncture du nouveau service que ledict baron vient de rendre dans le renouvellement de l'alliance [4].

Je fais payer icy vingt mille risdalles pour M. l'Electeur palatin, et le sieur Paul [5] (*sic*) prend le soin de les retirer et envoyer à S. A. E.

Au reste, j'espère que vous ne paroistrez pas ici sans m'apporter beaucoup de belles choses de la foire de Francfort, ainsy que je vous escrivis dernierement d'y achepter tout ce que vous trouveriez de plus beau.

[1] Ce nom est ainsi écrit dans la minute. Le déchiffrement porte *Biörenclau*.

[2] La minute écrit *Schnolki*. Le déchiffrement donne *Snoilsky*.

[3] Il y a *mon*, au lieu de *nostre*, dans le déchiffrement.

[4] Ici s'arrête la minute d'Hugues de Lionne. Les lignes qui suivent sont de la main de Mazarin.

[5] Le nom de cet envoyé de l'électeur palatin est écrit ordinairement *Pawel* ou *Pauwel*.

CCCXLIX.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Allemagne, original signé et en partie chiffré. — *Ibidem*, t. 149 (sans pagination). — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 7 octobre 1660.

(EXTRAIT.)

Pour ce qui regarde M. l'électeur de Cologne, il faut attendre pour asseoir un jugement plus certain en ses résolutions que les dernieres lettres du comte Guillaume[1] soient arrivées à Bonn; car il nous asseure positivement qu'aprez cela le Roy aura tout sujet d'estre plus que jamais satisfait de la conduite et des actions de son maistre. C'est pourquoy jusque là je ne vous en diray rien.

Le Roy a approuvé entièrement le suffrage que vous avez donné, en l'assemblée de l'alliance, touchant la garantie que demande M. l'electeur de Brandebourg; car il est bien juste que l'on songe plus tost aux interests des confederez mesmes, comme l'est M. le duc de Neubourg, particulierement quand ils ne pretendent rien que leur propre conservation que de songer à contenter des estrangers qui se sont unis avec le party contraire.

Pour l'autre suffrage que vous avez donné et qui regarde l'admission de M. l'evesque de Munster, j'attendray à vous en dire mon sentiment que l'exprez, que despeche icy le sieur Smisig[2], soit arrivé, par lequel vous me devez plus particulièrement instruire de cette affaire, ne voyant pas encore assez quelles sont les raisons qui vous ont porté[3] à consentir si facilement que ce prince soit admis dans l'alliance à l'exclusion des couronnes[4]; ce qui me paroit une introduction fort

[1] Guillaume Égon de Fürstenberg.

[2] La minute écrit *Smisig*, et le déchiffrement *Smising*.

[3] Tel est le texte de la minute. Dans le déchiffrement on lit : *quelles raisons vous ont porté*.

[4] Malgré l'exclusion que lui avaient donnée les couronnes de France et de Suède.

Octobre 1660. mauvaise, quelques précautions que vous ayez voulu prendre pour prevenir qu'un semblable cas n'arrive plus à l'advenir. Je veux croire que vos raisons ont été plus fortes; mais je seray bien aise de les sçavoir avant que de vous rien mander de precis sur ce suject-là [1].

Je serai bien aise que vous me puissiez donner bientost la nouvelle que le différend qui est entre M. l'Electeur palatin et le marquis de Baden pour Creutznach ayt esté accommodé, et ma joye sera parfaite si vous y pouvez adjouster celle de l'autre ajustement, que je trouve bien plus difficile d'entre ledict sieur Electeur et Madame l'Electrice, sa femme [2], et en consequence de ce prince avec la maison de Hesse-Casel [3]. Cette affaire aura bon besoin de toute la prudence et dextérité de MM. l'electeur de Mayence et du landgrave de Darmstat. Si vous pouvez y donner quelque coup pour l'advancer, de la part du Roy, vous servant de son nom et de son crédit, Sa M^té^ en sera bien aise et vous en sçaura gré.

Vous avez parlé fort prudemment et [4] entierement selon les intentions du Roy en tout ce que vous avez dict dans le conseil de l'alliance sur l'incident de la demande qu'a envoyé faire le general Montecuculi [5] (*sic*) à MM. les ducs de Brunsvic du passage de ses troupes par leurs Estats. Si le coup ne les eust pas si fort surpris qu'ils ne se sont pas trouvez en estat de disputer ce passage entrepris formellement contre toutes les constitutions de l'Empire, il eust esté bon que toute l'alliance se fust vigoureusement remuée pour s'opposer à une nouveauté si préjudiciable pour l'exemple à la liberté et aux privileges de tous les autres Estats de l'Empire; mais puisque c'est une chose faicte, il faut neantmoins, comme vous avez judicieusement representé, em-

[1] L'adverbe *là* ne se trouve pas dans la minute.

[2] L'électeur palatin, Charles-Louis, avait épousé, en 1650, Charlotte de Hesse-Cassel.

[3] *Cassel* est omis dans le déchiffrement, mais se trouve dans la minute. Charlotte de Hesse-Cassel était fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-Élisabeth de Hanau.

[4] La conjonction *et* ne se trouve que dans la minute.

[5] Raymond, comte de Montecuculi, né en 1608, mort en 1681. Ce général fut un des adversaires de Turenne dans les guerres d'Allemagne.

pescher que l'Empereur ne vienne à bout de son dessein, si tant est qu'il l'eust eu, dans cette marche, d'establir des quartiers pour son armée dans les Estats des dicts ducs ou de quelque autre prince de l'Empire que ce soit[1], mesme de ceux qui ne sont pas dans notre alliance, et pour cela vous pouvez de nouveau confirmer[2], de la part du Roy, comme en ayant reçeu depuis un ordre exprez de Sa M^té^, l'offre que vous avez faicte aux dicts sieurs ducs et à l'alliance de toutes les forces dont ils pourroient avoir besoin pour se garantir d'un si grand mal. Ce n'est pas que, dans cette occasion-cy[3], je ne juge qu'il n'y ait rien à craindre de pareil du dessein de l'Empereur, mais le renouvellement de cette offre servira tousjours à faire cognoistre auxdicts sieurs ducs et aux autres princes[4] ce qu'ils peuvent se promettre[5] certainement de l'affection de Sa M^té^ en de semblables necessitez, qui leur pourroient arriver à l'advenir. Les raisons que j'ay pour dire qu'il n'est point à craindre presentement que l'Empereur songe à une pareille nouveauté sont premierement l'engagement qu'il a avec le Turc[6], qui ne luy permet pas d'entreprendre contre tous les Estats de l'Empire une chose de cette nature, qui les devoit tous souslever contre luy; la seconde qu'il y a plus de trois semaines que M. le comte de Fuensaldana[7] a receu icy[8] des lettres du marquis de La Fuente[9], qui portoient que l'Empereur, pour se fortifier contre le Turc et pour voir aussi à avoir

Octobre 1660.

[1] Le déchiffrement est ici incomplet, et, au lieu de la fin de la phrase, à partir des mots *dans les Estats*, il se borne à mettre : *de Leurs Altesses de Brunsvig.*

[2] Le déchiffrement, qui diffère ici de la minute, met après leurs *Altesses de Brunsvig*, la note suivante : *vous pouvez de nouveau asseurer leurs dictes Altesses de la ferme et constante affection de Sa M^té^, particulièrement les princes de la maison où la Reyne vous envoye pour la ceremonie de baptesme, et confirmer de la part du Roy*, etc.

[3] Le déchiffrement omet *cy.*

[4] Il faut encore signaler ici des différences entre la minute et le déchiffrement. On lit seulement, dans la lettre déchiffrée : *Mais en tout cas il faut que vous fassiez cognoistre à ces princes*, etc.

[5] Le déchiffrement porte : *ce qu'ils doivent se promettre.*

[6] Les Turcs avaient envahi la Transylvanie, dont le prince s'était mis sous la protection de l'Empereur.

[7] Dans le déchiffrement, *de Fuensaldagne.*

[8] Fuensaldagne était alors ambassadeur d'Espagne en France.

[9] Le marquis de La Fuente était ambassadeur d'Espagne à Vienne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1660. un meilleur general que le sieur de Souches[1], à la suffisance duquel il ne se fie pas beaucoup, avoit mandé en diligence au general Montecuculi de partir des quartiers où il estoit pour se rendre en Hongrie le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Vous me resjouissez beaucoup de l'asseurance que vous me donnez par vostre derniere depesche que cette translation de l'assemblée à un lieu tiers n'est pas une chose encore preste et que vous aurez des moyens de la faire, au moins, differer jusqu'au printemps prochain. Car j'avois quelques advis que M. l'electeur de Mayence, depuis l'arrivée du vice-chancelier Waldendorf, estoit celuy qui pressoit le plus ardemment cette translation. Vous verrez ce qui vous est mandé bien au long sur cette matiere dans mon autre depesche[2]. Je vous le confirme encore plus par celle-cy, parce que je vois grand peril que, si une fois tous les deputez sont rassemblez en un lieu tiers, l'Empereur n'y emporte toutes choses à la pluralité des suffrages, veu l'incertitude et l'inconstance de nos Allemands, qui ne se peuvent de temps en temps empescher de songer à gaigner ses bonnes graces par des prostitutions honteuses du bien de l'Empire mesme et de leur propre liberté. Je vous prie de ne pas songer à venir faire icy la course que l'on vous permet que vous n'ayez bien asseuré ce point de la demeure de la deputation à Francfort.

Je veux finir cette lettre par un point important et sur lequel vous devez faire grande reflexion[3] à M. l'electeur de Mayence et aux autres princes alliez : L'Empereur sans doute demandera, s'il ne l'a desja faict, des assistances d'argent et des mois romains[4] à tout l'Empire, sous pretexte de la guerre de Hongrie et des invasions que les Turcs peuvent faire plus avant dans l'Empire. Il peut arriver facilement, si on les luy accorde, qu'il en composera une armée formidable, et qu'à

[1] Ou des Onches.

[2] Voy., ci-dessus, la dépêche du 6 octobre.

[3] Tel est le texte de la minute. Dans le déchiffrement, il y a *faire reflexion.*

[4] Cette expression désignait un impôt qui était perçu, pendant certains mois, pour la défense du Saint-Empire romain, nom sous lequel on désignait l'Empire d'Allemagne.

un coup prez[1], comme il est en sa main de faire la paix avec le Turc toutes fois et quantes il voudra en luy sacrifiant quelques Estats du Ragotski[2], comme il a desja fait Varadin[3], qu'il pouvoit secourir et ne l'a pas voulu faire. Il se trouvera en pleine paix avec tout le monde et avec une armée pourtant de cent mille hommes, qu'il est à croire qu'il ne se disposera pas aisement de licencier; mais voudra plustost profiter d'une si favorable conjoncture d'asservir la liberté des Estats en donnant des quartiers indifferemment à son armée sur les pays des autres princes, comme l'a pratiqué longtemps Ferdinand second[4], son ayeul. Le remede à ce mal et à ce grand peril pourroit estre, entre autres choses, sans manquer mesme à assister l'Empereur dans le present besoin contre l'ennemy commun, qu'au lieu de l'argent qu'il demande ou demandera, on lui offrist et donnast des troupes, ce qui luy seroit encore plus advantageux s'il n'a que de bonnes intentions que d'avoir de l'argent pour en lever. En ce cas-là[5], cet expedient estant approuvé par l'alliance, le Roy est prest, de sa part, à fournir le nombre de troupes que Sa M^té^ est obligée de donner pour sa portion suivant le traité, à proportion de ce que les autres en fourniront[6] en mesme temps, et cela nonobstant que l'Empereur, comme vous sçavez, ne vive pas avec Sa M^té^ comme il se devroit et comme tous ses predecesseurs avoient accoustumé de faire. Vous aurez beau lieu de faire valoir de delà une offre si sincere et si desintéressée, et la chose parlant d'elle-mesme je ne m'estendray pas à vous en dire d'advantage pour l'exagerer et vous

Octobre 1660.

[1] A un moment donné, à une occasion favorable.

[2] Ragotski ou Ragosky était waywode ou prince de Transylvanie.

[3] Varadin ou Waradin est, en Autriche-Hongrie, le nom de trois villes différentes : l'une est une ville forte de Croatie, sur la Drave, chef-lieu de gouvernement; l'autre appelée aussi Grand-Varadin, *Nagy-Varas* en madgyar, est le chef-lieu du comté de Bihar, sur la Kœres; c'est la troisième, moins importante aujourd'hui, mais située sur la Temes et par conséquent voisine de la Transylvanie, que nous croyons désignée ici.

[4] Ferdinand II avait été empereur d'Allemagne de 1619 à 1637.

[5] Le déchiffrement a supprimé *là*.

[6] On voit que Mazarin avait eu la pensée, qui ne se réalisa qu'après sa mort, d'une expédition des Français pour chasser les Turcs de l'Allemagne. (Voy. les *Mémoires de Coligny-Saligny*, publiés par la *Société de l'Hist. de France.*)

Octobre 1660. donner plus de[1] lieu de la faire esclater, m'en remettant à vostre zele et à vostre adresse.

M. l'electeur palatin a faict faire icy des plaintes de quelque chose, où il pretend que M. l'electeur de Cologne l'ayt maltraité. Son resident m'a dit que vous ètes informé du détail. Je vous prie de vous appliquer à les reconcilier.

CCCL.

Aff. étr., France, t. 283, f° 253. — Copie du temps.

AU COMTE DE SAINT-ALBAN (LORD JERMYN).

Paris, 18 octobre 1660.

Il seroit inutile de m'estendre par cette lettre, puisque M. le comte de Soissons en est le porteur[2], qui vous entretiendra de toutes choses, joint que je ne manque pas tous les jours, par la voie de M. l'abbé de Montaigu, de vous informer de ce qui se passe, le priant tousjours de vous bien confirmer qu'on ne sçauroit estre plus vostre serviteur que je le suis. Je ne vous escris donc maintenant que pour vous asseurer de la continuation de mon amitié, et pour vous conjurer de prendre entiere creance en mondict s[r] le Comte, et enfin d'en user avec luy avec la mesme confidence que vous pourriez faire avec moy-mesme, luy donnant tous les advis qui le pourront aider à rendre le roy de la Grande Bretagne, ses ministres et toute sa Cour plus satisfaits de sa conduite. Car outre les ordres exprez qu'il en a de Sa M[té], ses sentimens et les miens y sont entierement portez, et je suis persuadé qu'il ne sçauroit faillir, mais, au contraire, qu'il reussira fort bien en son employ, s'il est assisté de vos bons conseils. Je vous conjure de rechef de les luy donner avec toute sorte de liberté et avec l'affection que vous sçavez bien faire paroistre, lorsque vous voulez obliger vos amis.

[1] *Plus de* est omis dans le déchiffrement. — [2] Le comte de Soissons se rendait en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire.

CCCLI.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et chiffré.
Ibidem, t. 149 (sans pagination). — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 19 octobre 1660.

Je vous ay mandé, par une de mes precedentes depesches, que nous attendions la response de Bonn sur les lettres qu'y avoit écrites M. le comte Guillaume pour sçavoir à quoy nous nous en devions tenir touchant les résolutions de M. l'electeur de Cologne au faict du renouvellement de l'alliance. Ces responses sont arrivées et, pour vostre information, je vous diray que d'abord ledict sieur Electeur nous a faict offrir de signer avec la France et les autres alliez à l'exclusion de la Suede, si ce n'est que celle-cy voulust consentir qu'il ne fust point parlé de la Pomeranie à l'esgard dudict sieur Électeur[1]. Vous pouvez croire qu'on a rejeté bien loin cette ouverture pour les raisons que vous jugerez assez sans que je les dise.

La seconde proposition a esté, celle-là estant rebutée, que M. l'Électeur signeroit le renouvellement d'alliance comme tous les autres sans rien desirer de particulier pour la Pomeranie, pourveu qu'on voulust donner en mesme temps à l'Empereur la seureté qu'il demandoit et que S. A. El. trouveroit juste puisque tous les autres princes l'avoient [obtenue]. On n'a pas manqué non plus de faire cognoistre au comte Guillaume que les choses n'estoient pas esgales; qu'il falloit bien que tous les alliez eussent leur seureté dans leur union sans qu'il fust necessaire, ny que la justice exigeast, que les mesmes alliez la donassent à des estrangers; d'ailleurs que l'Empereur avoit assez sa seureté soit dans le traité d'Olive, que le Roy s'est obligé de garantir, soit dans l'obligation naturelle et perpetuelle qu'ont tous les Estats de l'Empire d'assister

[1] Il est probable qu'après *Electeur* il faudrait ajouter *de Brandebourg*. C'était, en effet, cet électeur qui disputait à la Suède la souveraineté de la Poméranie.

Octobre 1660. leur chef, quand il est attaqué, et qu'ainsy ce ne pouvoit estre qu'un pretexte et mauvais, lorsque l'Empereur fait cette demande superflue et inutile, de traverser, par ces sortes de voyes indirectes, le renouvellement de nostre alliance.

Avec cela, ayant conféré icy là-dessus avec M. le president de Biörenclau, il s'est trouvé du mesme sentiment que nous en toutes choses; c'est-à-dire en premier lieu qu'il importoit extraordinairement que M. l'electeur de Cologne ne se destachast pas des autres, parce que nous en sentirions tost ou tard le contre coup en la conduite de M. de Mayence; en second lieu, qu'il faut distinguer, en ce rencontre, les sentimens interieurs de M. l'electeur de Cologne, ceux du comte Egon et ceux du comte Guillaume; que, pour ce dernier, il est constant qu'un François n'agiroit pas avec plus de zele qu'il le fait pour tous les interests du Roy et pour toutes ses satisfactions; que, pour son frere, il a esté gagné à Vienne, jusques à un certain point, de vouloir monstrer qu'il est plus favorable que par le passé aux interests et aux intentions de l'Empereur; mais que, pour l'Electeur, il n'a nullement changé, dans l'effect, ses maximes, mais est seulement abusé par les apparences et la plausibilité des raisons que luy allegue le comte Egon, comme toutes justes et convenables au bien public et à celuy de l'Empire.

Sur ces presuppositions, qui sont infaillibles, nous avons jugé, et le président de Biörenclan comme nous, qu'il fallait tascher de percer le serpent sans toucher au corps qu'il entortille, et, en s'accommodant à certaines choses qui ne sont point, d'ailleurs, prejudiciables, oster tout pretexte et moyen au comte Egon d'embarrasser l'esprit de son maistre et de luy pouvoir faire prendre un chemin escarté dans la croyance de mieux faire. Nous sommes donc convenus, et M. Biörenclau en escrit en cette conformité à M. Schnolski, du projet dont vous trouverez cy-jointe une copie[1] et que vous pourrez signer, de la part du

[1] Cette copie ne se trouve pas dans les manuscrits cités; mais la dépêche de Mazarin en résume les principales conditions.

Roy, en cas que M. l'electeur de Cologne se dispose de le faire de la sienne, comme M. le comte Guillaume nous le fait esperer, et, pour ne manquer pas le coup, ledict comte s'est resolu d'aller, sous d'autres pretextes, faire une course aupres de son maistre, afin de lever, par sa presence, tous les obstacles et difficultez que son frere pourroit y faire naistre. Octobre 1660.

Vous verrez, dans le project, que l'on a trouvé bon de permettre audict sieur Electeur de se conserver trois conditions, la première que le renouvellement d'alliance n'empeschera pas qu'on ne puisse convenir d'une garantie generale dans une diete imperiale; à quoy il n'y a rien à dire. Cependant cette declaration oste à l'Empereur une des armes dont il se servoit pour attaquer la facilité de M. de Cologne, outre que cette garantie generale a des difficultez en soy comme insurmontables par la nature de la chose mesme.

La seconde reserve est non pas que l'on donnera à l'Empereur la seureté qu'il demande, comme le desiroit M. l'electeur de Cologne qu'il fust mis de la sorte (ce que l'on n'a pas voulu permettre pour plusieurs raisons ny donner ce merite au comte Egon seul aupres de l'Empereur), mais que la matiere sera proposée dans le conseil de l'Alliance, où du moins chacun aura sa part à la deliberation et au merite de ce qui s'y resoudra. Nous avons mesme esté bien aises de trouver cette occasion de faire une declaration specieuse et plausible dans l'Empire que cette couronne est preste de concourir aux secours de troupes que l'alliance pourroit juger à propos de donner à l'Empereur, qui est une circonstance que vous direz aussi en mesme temps aux autres alliez, et nous avons pris la precaution de la mettre plustost dans la bouche de M. l'Electeur que de le declarer nous mesmes par aucun escript formel, parce que nous avons eu un exemple à Munster qu'en pareil cas les ministres de Vienne eurent la bonne foy d'envoyer à la Porte un escript qu'on leur avoit remis en main, qui portoit quelque chose de semblable en cas de rupture avec le Turc.

La troisieme reserve est de faire telle alliance que ledict sieur Electeur voudra, pourveu qu'elle ne soit point contraire ny destructive

Octobre 1660. de celle-cy, qui est un droit, comme vous sçavez qu'ont tous les princes de l'Empire, et auquel, par consequent, nous n'aurions pas eu raison de nous opposer, ainsi que M. Biörenklau mesme est convenu.

Ledict Electeur vouloit mettre une quatrieme condition, dont nous sommes bien demeurez d'accord, mais que nous n'avons pas voulu laisser inserer dans le project, qui est qu'on luy fera raison sur la trop grande charge de troupes et d'argent qu'il doit fournir à l'alliance, où il pretend estre notablement lezé. Nous avons considéré que, si cette condition estoit specifiée dans ce recez[1], et qu'aprez on ne luy fist pas raison sur cette decharge, il pourroit pretendre de n'estre pas non plus obligé aux autres conditions de l'alliance et consequemment d'en estre hors quand il voudroit. Nous avons donc estimé plus à propos que cette raison luy fust faite avant la signature du recez, afin qu'il n'y eust jamais rien à dire à cet acte, et nous nous sommes tous souvenus, en ce rencontre, que vous avez mandé qu'il ne se trouveroit nulle difficulté sur le point de cette moderation[2], pourveu que, d'ailleurs, ledict Electeur voulust signer.

Il a fallu aussi luy accorder un preambule, tel que vous verrez, pour sauver sa reputation sur ce que son deputé n'avoit pas signé en mesme temps que les autres le renouvellement de l'alliance.

Je vous diray aussi que M. le comte Guillaume a pretendu que son frere[3] ne pust avoir esté capable, dans cet entretemps[4], d'avoir porté son maître à rappeler son deputé de Francfort sous pretexte de quelque convention d'aller en lieu tiers et d'y rassembler les deux deputations qui sont aujourd'huy divisées, et, comme si cela estoit arrivé, peut-estre que M. de Mayence se voudroit prevaloir de cet exemple pour faire la mesme chose, en disant qu'il ne peut pas, estant abandonné

[1] On donnait le nom de *recez*, ou *receptum*, aux actes d'une diète germanique, qui avaient été consacrés par un vote d'une assemblée régulière et devenaient une loi pour les membres qui composaient cette assemblée.

[2] De cette condition qui modifiait légèrement l'acte.

[3] Le déchiffrement porte *son maistre*, au lieu de *son frère*. La suite de la phrase prouve que c'est un lapsus.

[4] Dans cet intervalle.

de M. de Cologne, soustenir seul l'assemblée de Francfort, ç'a esté encore une des raisons qui a fait resoudre le comte Guillaume à faire ce voyage en toute diligence, afin de prévenir ce coup, ou, s'il avoit esté fait, obliger son maistre à renvoyer à Francfort ledit deputé. Nov. 1660.

CCCLII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et en grande partie chiffré.
Ibidem, t. 149 (sans pagination). — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 12 novembre 1660.

Vostre frere ayant escrit depuis son arrivée à Francfort que, quand il a deschiffré, en vostre absence, les depesches qu'il vous portoit, il n'y a point trouvé certains ordres, dont on luy avait parlé icy avant son depart, je vous fais cette recharge pour vous dire, en cas qu'un billet particulier de moy, où lesdicts ordres estoient contenus, se fust esgaré, que vous devez payer sans delay vingt mille escus à M. de Mayence, si desja vous ne l'avez faict; que, sans attendre jamais aucun nouvel ordre de moy, vous devez payer, à chaque foire de Francfort, à M. le baron de Bennebourg la moitié de la gratification de quinze cents risdales, que vous sçavez que le Roy luy a accordées, qu'il a si bien méritée et continue tousjours de la meriter[1], et que vous devez payer au sieur Frischman[2] une demi-année des appointements qui luy ont esté accordez pour son employ de Strasbourg.

M. le baron de Lerode, qui est icy depuis quelque temps envoyé de M. le duc de Neubourg, a representé au Roy, de la part de son maistre, que M. l'electeur de Brandebourg estoit attendu au pays de Cleves

[1] Nous suivons le texte de la minute, qui diffère un peu de celui du déchiffrement. Le sens est le même.

[2] Frischman était un des agents du Roi à Strasbourg. Il est cité dans la correspondance de Chapelain avec Colbert, publiée par M. P. Clément. (Voy. t. V, p. 648, des *Lettres de Colbert.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nov. 1660. avec un corps d'armée, et en consequence a faict instance à Sa M^té d'estre secouru de ses forces en cas qu'il vinst à estre inopinement attaqué par ledict Electeur, soit sous le pretexte de leurs anciens differends, soit sous celuy de l'execution d'un decret de l'Empereur donné en faveur du comte de Schuartzenberg, à ce qu'il pretend, contre les constitutions de l'Empire et directement contraire à la sentence rendue par la cour Aulique[1] l'an 1643; car ces MM. de la cour de Vienne font et defont les loix et les regles de la justice selon l'attachement ou l'esloignement qu'ilz croyent que l'on a à leurs interests.

Je ne crois pas que M. l'electeur de Brandebourg ose tenter aucune nouveauté de cette nature en l'estat où sont toutes choses et n'ignorant pas que le Roy est obligé par un traité à defendre et proteger ledict sieur duc contre toute sorte de violences et d'attaques. Neantmoins j'ay creu vous devoir informer de la crainte dudict sieur duc et de l'instance qu'il nous a faicte, afin que, comme vous estes sur les lieux, vous fassiez les declarations que vostre prudence vous fera juger utiles ou necessaires pour prevenir toute sorte de troubles, et que vous nous informiez aussy, selon les accidens, de ce que nous aurions à faire de nostre costé.

Le mesme baron a remonstré au Roy qu'il a esté enregistré à Francfort dans les actes de l'alliance que la maison de Brunsvic aura le commandement dans le cercle de la Basse-Saxe, lorsque l'armée des confederez s'y trouvera, et demande que le duc de Neubourg ayt aussy l'advantage qu'il soit enregistré dans lesdicts actes qu'il aura ledict commandement dans le cercle de Westphalie, lorsque l'armée s'y rencontrera. Ce que l'on trouve ici fort juste, et à quoy vous travaillerez, si vous n'avez des raisons contraires qui vous en doivent empescher et que nous ne pouvons pas juger, auquel cas vous en donnerez promptement advis au Roy.

Il sera bien necessaire que, des que vous serez de retour à Francfort,

[1] Tribunal institué par Maximilien Ier, empereur d'Allemagne.

vous vous appliquiez avec grand soin à estouffer dans leur naissance, avant qu'elles ayent pris[1] plus de racines, certaines deffiances, qui commencent à se jeter, à ce que j'apprends, dans nostre alliance, entre les catholiques et les protestans, et entre les electeurs et les princes; ce qui seroit capable de destruire bientost tout le fruict[2] et les bons effects, qu'on a sujet de se promettre de ladicte alliance, dont le principal sans doute est le concert de tous sans distinction de religion ny de qualité, ce qui ne s'estoit point veu encore dans l'Empire et qui a jusqu'icy causé la plus grande mortification à la cour de Vienne. Je vous dis cela, parce que j'ay sceu que les protestans, nos alliez, ont faict de petits conciliabules entre eux et mesme formé des resolutions comme sur les affaires de Munster sans les communiquer aux alliez catholiques; ce qui est la plus pernicieuse introduction du monde, et M. de Biörenklau luy-mesme, quand on luy en a parlé, en est demeuré d'accord, et donne grand tort à M. Snoilsky, s'il a donné dans ce piege; mais il ne veut pas estre nommé, quoy qu'il ayt promis de luy en escrire de bonne encre, sous d'autres pretextes. L'occasion, qui a donné lieu à cela, est l'instance qui avoit esté faicte par M. l'electeur de Cologne d'avoir trois suffrages dans l'Alliance aussy bien que la maison de Brunsvic à cause de son archevesché de Cologne, de son evesché de Liege et de celuy d'Hildesheim. Les protestans ont creu qu'il faisoit cette demande à deux fins, l'une afin que les catholiques prevalussent en nombre de suffrages aux leurs; et l'autre afin que les voix des princes ne fussent pas superieures à celles des Electeurs. Ce qui a formé la jalousie que je dis, de protestant à catholique et de prince à Electeur. A quoy en toutes manieres il faut promptement remedier, d'autant plus que je sçay que cette demande de Cologne avoit un object tout different, qui estoit seulement de se faire descharger de la quotte (*sic*) et portion d'argent et de troupes qu'il doit fournir à l'Alliance, et où il pretend estre lezé, en disant ou qu'on le deschargeast

Nov. 1660.

[1] Le mot *pris*, qui se trouve dans la minute, est omis dans le déchiffrement. — [2] Le déchiffrement porte : *tous les fruicts*.

Nov. 1660. de cette obligation[1], ou qu'on lui accordast, au moins, le mesme nombre de suffrages que d'autres avoient à raison de leurs Estats. Car il n'a jamais parlé que par alternative, de sorte que le deschargeant un peu de cette portion[2], comme vous avez quelquefois mandé qu'il ne s'y trouveroit pas de difficulté, l'autre demande, qui a formé les jalousies, cessera d'elle-mesme[3].

CCCLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 185 v°. — Minute de la main de Lionne. — Aff. étr., Angleterre, t. 74, f°s 460 et suiv.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

[Vincennes[4], 17 novembre 1660.]

J'ay receu vostre lettre du 15, et je ne suis pas surpris de l'accueil qu'on a faict à la reyne[5], n'ayant jamais douté qu'il fust tel qu'elle peut souhaiter. Je vous advoue pourtant que la forte passion que j'ay pour son service m'auroit faict desirer que le roy, son fils, eust retranché quelque chose dans les apparences pour l'adjouter à la substance[6] et aux effects; mais comme il me paroist, par vos lettres, que la reyne est fort contente, je ne puis, en mon particulier, que de l'estre[7] tout à faict pour la part que je prends à sa satisfaction.

Je voy le temperamment que vous avez proposé et dont on est de-

[1] Les mots *de cette obligation* sont omis dans le déchiffrement.

[2] D'argent et de troupes.

[3] On voit, par une lettre de Guy-Patin, en date du 13 nov. 1660, que la santé de Mazarin parut s'améliorer. Il se fit alors porter à Vincennes dans l'espoir de hâter sa guérison.

[4] Guy Patin écrivait à Falconet, le 16 nov. 1660 : «Le Roi et le Cardinal sont au bois de Vincennes».

[5] Henriette de France, mère de Charles II.

[6] Le mot *substance* opposé à *apparence* a le même sens que *réalité*.

[7] Cette tournure : *Je ne puis que de l'estre* ou *que l'être*, est la locution latine : *non possum quin... Je ne puis m'empêcher d'être content*.

meuré d'accord touchant l'affaire de M. le duc d'Yorck[1], et j'ay tousjours creu que la tendresse de la reyne pour le roy, son fils, et l'interest qu'elle a de voir prosperer ses affaires de plus en plus ne leur permettroient pas de toucher aucune corde qui pust, d'ailleurs, prejudicier à son service, comme il seroit asseurement arrivé si l'on eust voulu porter cette affaire au Parlement pour en attendre la decision.

Mais pour vous parler avec la liberté que j'ay accoustumé de faire, je vous diray que, le chancelier estant innocent comme vous me mandez, c'est-à-dire n'ayant ni contribué ny rien seu de ce qui s'est passé entre le duc d'Yorck et sa fille, il me semble que la reyne auroit pu prendre des resolutions qui eussent esté plus agreables au roy et qui luy eussent donné tous les autres advantages qu'il eust pu souhaiter; car j'engagerois volontiers ma vie que peu de temps aprez que Sa M^té^ (la reyne) aura tourné le dos à l'Angleterre, ce mariage sera declaré valide avec le consentement mesme de M. le duc d'Yorck[2], et comme et le roy et le duc et les interessez et tout le monde demeureront persuadez que la reyne en recevra un sensible desplaisir, sans en pouvoir douter à cause des declarations qu'elle a faictes là-dessus, et en France recevant la nouvelle, et depuis arrivant à Londres, ce ne sera pas un bon moyen pour restablir la confiance, mais plustost pour aliener notablement les esprits.

Je n'ay autre interest en cela que celuy de la reyne et le desir que j'ay de la voir tousjours respectée et mere à considerer dans sa famille comme elle le doit estre, Sa M^té^ ayant assez souffert depuis longtemps pour que chacun luy doive souhaiter de la joye, du repos et de la considération, autant que Dieu luy donnera de vie.

Il faut maintenant que je vous replique ce que j'ay eu le bien de vous dire cent fois, et à M. le comte de St Alban, et de le protester à

[1] Il s'agissait de la reconnaissance du mariage du duc d'York avec la fille du chancelier Hyde, comte de Clarendon.

[2] De ce mariage du duc d'York, depuis Jacques II, avec la fille du chancelier qui fut en effet validé, naquirent les princesses Marie et Anne, toutes deux plus tard reines d'Angleterre.

Nov. 1660. la reyne aussy cent fois touchant l'autre mariage[1]. Vous sçavez, en premier lieu, à n'en pouvoir douter que, parmy mes defauts, vous n'avez pu ny personne remarquer celui de l'ambition de m'eslever par de semblables voyes, et si je ne croyois qu'il pust estre attribué à vanité de declarer certaines choses[2], j'ay assez de quoy en main pour faire que ce que vous sçavez et que vous croyez fust sceu et creu generalement de tout le monde.

Vous vous souviendrez qu'estant venu à ma rencontre avec M. le comte de Saint-Alban, à mon retour de St-Jean-de-Luz, je recognus que vous aviez tous deux ordre de me faire quelque proposition sur ce mariage[3], et que je vous parlay dans les termes que je devois pour vous en empescher, vous declarant que j'estois tellement porté à servir de toutes ma force au restablissement du roy d'Angleterre, comme je l'avois desja dict à don Louis de Haro, qui en avoit informé Sa M^té^ mesme, que je n'avois nul besoin d'autre aiguillon pour cela, et bien moins encore de ceux qui pourroient regarder mon interest particulier, ne voulant qu'on pust attribuer à cet interest ce que je voulois faire par l'inclination que j'y avois toujours eue, et parce que le Roy, mon maistre, le souhaitoit ainsy, et parce qu'il estoit juste que tous les roys s'interessassent dans la cause de Sa M^té^ Britannique.

Vous vous souviendrez aussy que, dans le voyage que vous fistes, aprez, en Provence, avec le mesme comte, de la part du roy et de la reyne de la Grande-Bretagne, vous me parlastes, tous deux, à fond sur ledict mariage jusqu'à vouloir m'obliger à trouver bon que vous pussiez en parler de mesme au Roy, mon maistre, et à la Reyne, et qu'aprez

[1] Mazarin veut parler du mariage de Charles II.

[2] Mazarin fait allusion à sa conduite, lorsque le Roi voulut épouser sa nièce, Marie Mancini. L'abbé de Montaigu, confident d'Henriette d'Angleterre et d'Anne d'Autriche, savait parfaitement ce qui s'était passé en cette circonstance. Comment Mazarin aurait-il osé lui parler ainsi, s'il eut favorisé, comme le dit Mme de Motteville, les projets ambitieux de sa nièce? Ce passage est un de ceux qui réfutent les bruits répandus à cette époque et adoptés encore de nos jours par certains écrivains.

[3] Il s'agissait d'un projet de mariage entre Charles II et Hortense Mancini, nièce de Mazarin.

avoir tesmoigné la confusion dans laquelle j'estois des sentiments de Leurs Majestez Britanniques, et protesté que je ne meritois nullement qu'Elles eussent de semblables pensées, je conclus qu'il ne falloit pas parler de cela, mais s'appliquer seulement, comme j'estois resolu de faire de toute ma force, et [de tout ce] qu'il me sembloit de [nostre] pouvoir [1], à servir au restablissement dudict roy; et aprez avoir obtenu du Roy, mon maistre, tout ce que, vous et ledict comte, me fistes cognoistre que le roy d'Angleterre souhaitoit pour profiter des conjonctures qui se pourroient presenter favorables en Angleterre, en attendant qu'on luy pust donner, conjointement avec l'Espagne, des assistances considerables pour entreprendre hautement et avec esclat son restablissement, je vous priay, par diverses fois, d'asseurer, de ma part, ledict roy que, la paix d'Allemagne estant conclue, comme elle le seroit infailliblement dans peu de temps (et qu'il est arrivé)[2], le Roy, mon maistre, l'assisteroit de toutes ses forces, et que j'estois assez hardi pour lui respondre de son restablissement, quand mesmes les Espagnols occupez à la guerre du Portugal ne pourroient pas alors luy donner les secours qu'ils avoient faict esperer à Sa M[té] et à moy. Nov. 1660.

A mon retour icy[3], vous sçavez tout ce qui s'est passé avec la reine d'Angleterre, et avec vous et avec M. de S[t]-Alban, et qu'aussy souvent qu'il m'a esté parlé de ce mariage, je n'ay rien oublié pour tesmoigner le respect avec lequel je recevois des propositions si surprenantes et si au-dessus de ma condition; mais vous sçavez qu'en mesme temps j'ay faict mon possible auprez de la reyne et de vous autres Messieurs, afin que vous agissiez aupres du roy[4] pour luy imprimer[5] des pensées plus dignes de sa grandeur, l'asseurant, aux termes les plus precis que je pusse trouver, que je servirois Sa M[té] en tout ce qui pourroit estre de

[1] Ce membre de phrase est corrigé et surchargé, ce qui en rend la lecture difficile et douteuse.

[2] *Et qu'il est arrivé* est ajouté en interligne. Le sens est : *ce qui, en effet, est arrivé.*

[3] A Vincennes, où la Cour resta jusqu'au 26 août 1660, où le Roi et la Reine firent leur entrée à Paris.

[4] Charles II.

[5] *Insinuer*, dans le manuscrit des Aff. étrangères.

Nov. 1660. son service et de sa satisfaction encore plus s'il me faisoit l'honneur de ne point songer à ce mariage; car tout ce que je ferois seroit, avec raison, attribué à la passion que j'ay pour son service et aux ordres du Roy, mon maistre, et non pas à l'interest particulier de ce mariage. Et de faict, vous n'aurez pas oublié ce que j'ay prié M. de St-Alban, s'en retournant à Londres, de dire en cette conformité.

Nous avons jusqu'au depart de la reyne parlé si souvent et à cœur ouvert sur cette matière, et je crois avoir si bien persuadé Sa M^té et vous des sentimens que j'avois de servir toute ma vie, avec un dernier attachement, les interests du roy d'Angleterre, sans que Sa M^té continuast dans les pensées qu'Elle avoit, que je m'asseure que vous n'avez pas oublié de representer les choses comme je vous les ay dictes et que Sa M^té aura recogneu qu'il ne se peut rien adjouster aux obligations dont je professe luy estre redevable et au tres-humble respect que je luy doibs et à la passion que j'auray toute ma vie de le servir avec la dernière application.

Je concluray enfin que, dans les propositions sur lesquelles on m'a entretenu tant de fois, j'ay eu si bien devant les yeux la condition du roy d'Angleterre et la mienne que, lorsque j'ay esté le plus pressé de dire mes intentions, vous sçavez que *non habui me nisi merè passivè* (je me suis tenu complètement passif); mais aujourd'huy l'affaire change de face en quelque maniere, et le sujet qui m'a mis la main à la plume sur cette matiere, c'est parce que le monde ne croyant pas qu'une personne, dans le poste où je suis, puisse estre modeste et modérée en cette nature d'affaires, comme je le suis, chacun en discourt à sa fantaisie, et lorsqu'il me semble que je pourrois sans vanité meriter quelque approbation de ma conduite, je vois que les uns disent que je ne songe à rien qu'à ce mariage[1]; que pour en venir à bout je n'hesite pas à offrir des choses qui sont desavantageuses à cette couronne [de France], les autres que la reyne d'Angleterre n'a entrepris son voyage

[1] Les lettres de Guy Patin prouvent qu'en effet le bruit de ce mariage était accrédité. (Voy. Lettres du 14 sept. 1660, du 3 déc., du 19 déc. et du 29 déc. 1660.)

que pour me donner cette satisfaction et qu'Elle devoit offrir tant de millions et d'autres advantages au roy, son fils, qu'il ne pourroit pas se defendre d'y consentir; que j'avois si bien faict que je l'avois disposée à sacrifier, en son particulier, tous ses ressentimens sur le mariage de M. le duc d'York [1], afin de mesnager mieux par là les facilitez de celuy de ma niepce.. Nov. 1660.

D'autres [disent] que j'aurois eu recours à des ministres d'Espagne mesme, afin de me rendre office auprez du roi d'Angleterre en cette affaire, leur ayant fait croire qu'il y alloit du service du roy Catholique de l'interesser en cela pour se mettre l'esprit en repos que le roy de la Grande-Bretagne ne pust songer à espouser la princesse de Portugal [2].

Enfin, je n'acheverois pas si tost, si je voulois mettre dans ce papier tous les discours que j'apprends qu'on tient sur cette matière. Je me contenteray donc de vous dire que, comme je ne mérite pas qu'on puisse avoir la moindre mauvaise opinion de ma conduite dans l'affaire dont est question, j'ay grand interest de mettre toutes pièces en œuvre, afin que le public soit persuadé que je suis incapable d'entreprendre la moindre chose qui puisse estre prejudiciable au Roy, mon maistre, et noircir tant soi peu ma reputation.

Pour cet effect j'ai recours à la reyne d'Angleterre et à vous, afin que confirmant au roi d'Angleterre aux termes les plus précis et les plus engageans [3] que vous pourrez trouver, que je le serviray toute ma vie sans discontinuation, Sa M^té ayt la bonté de me recevoir au nombre de ses plus affidez serviteurs, sans vouloir plus songer à me faire des honneurs, desquels je ne suis pas capable, et qui pourroient blesser en quelque façon sa grandeur et peut-estre aussy prejudicier à son service [4], et afin que Sa M^té demeure de plus en plus persuadée que

[1] Voy. ci-dessus, p. 669, notes 1 et 2.

[2] Charles II épousa, dans la suite, Catherine de Portugal, sœur du roi Jean VI.

[3] Dans le sens de : *aux termes qui m'engagent le plus expressément.*

[4] On trouve aux Aff. étr. (ANGLETERRE, t. 75, f° 8) un récit écrit par de Lionne d'une conversation qu'il eut avec le comte de Bristol, un des favoris de Charles II. Comme elle est relative au projet de mariage

IMPRIMERIE NATIONALE.

Déc. 1660. ce ne sont pas simples complimens quand je declare de le vouloir servir de la bonne maniere, je le supplieray de me commander quelque chose de bien difficile, et Sa M[té] recognoistra la verité de mes protestations par les effects. C'est tout ce que je vous diray à la haste, l'ordinaire estant sur le point de partir, et ne pouvant m'estendre d'advantage ny mettre cette lettre en l'estat que j'aurois voulu pour vous apprendre tous mes sentimens avec plus de clarté.

P.-S. J'ai encore receu vostre lettre du 18, laquelle ne m'oblige à autre response, mais bien à vous confirmer les assurances de mon amitié, et à vous prier de renouveler mes tres-humbles respects à la Reyne et à Madame la Princesse[1].

CCCLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 189.
Minute de la main de Rose.

À L'ABBÉ DE MONTAIGU.

Paris[2], 8 décembre 1660.

(EXTRAIT.)

Un peu de goutte qui m'estoit tombée sur la main m'empescha de signer un mot de lettre que je vous escrivis l'autre jour. À present, Dieu mercy, je me sens assez soulagé, c'est-à-dire autant que peut permettre le plus fascheux temps qu'on ayt jamais eu.

Je suis ravy de voir, par vos lettres du 30 du passé et du 2 de ce

d'une nièce de Mazarin avec ce prince, il ne sera pas inutile d'en relater ici un extrait: «Le comte de Bristol dit... que si le Cardinal avait voulu parler franchement et ouvrir la main, le roy, son maistre, auroit sans doute espousé sa niepce, et mesme que luy, Bristol, auroit faict en sorte que le roy d'Espagne l'auroit dotée comme une infante d'Espagne».

[1] Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, avait accompagné sa mère en Angleterre.

[2] Mazarin était revenu à Paris, et y resta jusqu'en février 1661.

mois, et d'avoir appris par la lettre de M. le comte de Soissons [1] et de tous ceux qui l'avoient accompagné le bon estat où se mettent tous les jours de plus en plus les affaires du roy d'Angleterre; car, sans exageration, Sa M^{té} n'a pas de serviteur qui souhaite avec plus de passion l'affermissement et augmentation de sa grandeur accompagnée de tous les advantages et satisfactions qu'elle mesme peut avoir le plus à cœur, et si, par quelque rencontre, il peut jamais arriver que mes soins y puissent jamais contribuer quelque chose, je me tiendray le plus heureux homme qu'il y ayt, et vous pouvez confirmer de nouveau à Sadicte M^{té} que j'y mettray le tout pour le tout avec la derniere joye. Déc. 1660.

Je vous replique pourtant les mesmes choses, à l'esgard de l'Alliance [2], que je vous ay escrites l'autre jour; car les raisons sont encore plus fortes pour me le faire desirer ainsy, et je considere, d'ailleurs, que les mortifications que je recevrois de tous les bruits qui courent là-dessus ne profiteroient de rien ny aux interests ny à la personne de Sadicte M^{té}, et en un mot je supplie tres-humblement la reyne [d'Angleterre], et je vous prie du meilleur de mon cœur de laisser cette affaire en estat que l'on n'en parle plus.

M. le comte de Soissons est confus des graces et faveurs qu'en tant de manieres il a receues du roy d'Angleterre et de toute sa cour, et à la vérité il ne se peut rien adjouster au bon traitement qu'il a plu à Sa M^{té} de luy faire. Je vous prie de prendre la peine de l'en remercier tres-humblement de ma part et de l'asseurer que je ne perdray jamais le souvenir de la generosité avec laquelle il en a usé, croyant bien que la qualité de mon neveu, qui se rencontre en M. le comte de Soissons [3], n'a rien gasté en cette affaire, et comme je ne puis pas douter que la reyne [d'Angleterre] n'ayt fort contribué à cela, je vous prie de luy en rendre mes tres-humbles actions de grace.

[1] Le comte de Soissons avait été envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire pour féliciter Charles II de son rétablissement.

[2] Il s'agissait toujours du mariage de Charles II avec une nièce de Mazarin. (Voy. ci-dessus, la lettre du 17 nov. 1660.)

[3] On a vu que le comte de Soissons avait épousé Olympe Mancini, nièce de Mazarin.

Déc. 1660. Je croy que celle-cy sera la derniere que je vous escriray, puisque vous me mandez que la reyne partira sans doute [d'Angleterre] le 14 de ce mois. J'attends avec grande impatience le moment de vous revoir et de vous entretenir, m'asseurant que vous recognoissez de plus en plus que vous n'avez pas un meilleur amy ni plus cordial que moy.

Je me dispense d'escrire à la reyne, n'estant pas en estat de le pouvoir faire de ma main; mais j'espère que vous voudrez bien prendre la peine de suppléer à ce defaut, en l'asseurant de la continuation de mes respects en la maniere la plus forte et la plus expresse que vous pourrez.

Vous ne me refuserez pas aussy de faire mes complimens, avec la derniere soumission, à Mesdames les princesses royales[1] et à M. le duc d'York.

CCCLV.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et en partie chiffré.
Ibidem, t. 149. — Minute de la main de Lionne.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 17 décembre 1660.

(EXTRAIT.)

M. le duc de Neubourg ne nous a rien faict dire depuis ce que je vous manday dernierement touchant la venue de M. l'electeur de Brandebourg au pays de Cleves. Cependant j'aurois esté bien aise de sçavoir quelle peut estre la cause de la repugnance que vous me mandez qu'a M. l'electeur de Mayence à laisser commander les armées de la Ligue[2] audict sieur duc de Neubourg, dans le cercle de Westphalie, à l'exemple de ce qui a esté accordé à MM. les ducs de Brunsvic dans celuy de la Basse-Saxe.

[1] La reine d'Angleterre avait alors près d'elle ses deux filles, l'aînée, princesse d'Orange, et la cadette, Henriette d'Angleterre. — [2] De la Ligue du Rhin.

Rien n'est plus veritable que les assemblées secretes que les protestans de nostre alliance avoient commencé de faire à part sans le sceu des catholiques, et pour vous le dire en confiance, c'est M. Biörenklau qui nous en avoit donné l'advis, et qui trouvant luy-mesme la chose et les consequences fort mauvaises et blasmant le sieur Schnolski[1] d'y avoir adheré, nous en avoit donné l'advis; mais il ne veut pas estre nommé, et nous nous y sommes engagez. C'est pourquoy vous tiendrez la chose secrete. Déc. 1660.

Les raisons que vous escrivez en faveur des princes sur les differends qu'ils peuvent avoir avec le college electoral sont si fortes, qu'il n'y a pas lieu à douter que Sa M^té^ ne doive les appuyer autant qu'il sera en son pouvoir, avec la prudence neantmoins et la delicatesse que vous sçavez aussi pour plusieurs raisons estre requises; mais il sera bon que lesdicts princes n'ignorent pas la verité des sentimens de Sa M^té^.

Nous attendons de jour à autre le retour du comte Guillaume; mais je n'augure pas bien du succez de sa negociation, voyant quelle lettre et en quels termes le comte Egon, son frere, avoit escrit à M. de Mayence mesme depuis l'arrivée de l'autre à Bonn. Nous serons esclaircis de tout en peu de jours.

Je n'ay pas expliqué comme vous le commencement de ladicte lettre du comte Egon. Vous croyez qu'il parle de la translation de la deputation à un lieu tiers, et je crois que c'est de l'assistance à donner à l'Empereur contre le Turc.

Les tergiversations de l'evesque de Munster à ratifier l'Alliance me font soupçonner qu'il n'ayt eu autre dessein en faisant faire la signature par ses deputez que d'espouvanter la ville qu'il assiege par le nom du Roy et retenir aussi les Hollandois et les obliger à ne se pas tant haster d'y envoyer du secours, pendant qu'il se tiendra en estat de redevenir aussy bon Autrichien qu'il a jamais esté, des qu'il auroit subjugué la ville. C'est pourquoy je mande aujourd'huy à M. de Thou de changer un peu le langage qu'il a tenu depuis quelque temps en faveur dudict

[1] *Snoilsky* dans le déchiffrement.

Janvier 1661. evesque et que cela neantmoins doit dependre des advis que vous luy donnerez s'il (l'evesque de Munster) a ou non ratifié l'alliance.

J'ay promis à M. l'ambassadeur de Venise de presser et de solliciter MM. de Mayence et de Cologne pour l'effect des bonnes esperances qu'ils ont tousjours données de quelque assistance à la republique (de Venise), que ledict ambassadeur voudroit avoir en gens de guerre effectifs, croyant que cela sera plus utile à ses maistres et plus facile à fournir auxdicts Electeurs. Vous me ferez plaisir d'y tenir la main autant que vous pourrez. Ledict ambassadeur desireroit aussy que vous mesnageassiez, avec lesdicts sieurs Electeurs et les autres princes de l'Empire, qu'aux occasions, qui s'offrent tous les jours, ils excitent vigoureusement l'Empereur et ses ministres à reprimer l'orgueil de l'ennemi commun et à entreprendre contre luy la guerre genereusement pour la deffense de ses propres Estats et celle de la religion et de la foy; et vous rendrez un service bien agreable à Sa M[té] de vous y employer.

CCCLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 190 v°. — Minute de la main de Rose.

À M. BARTET[1].

Paris, le 2 janvier 1661.

(EXTRAIT.)

Je profite du peu de relasche que mes incommoditez me donnent, qui jusques a present ont esté accompagnées de grandes douleurs, pour vous accuser la reception de toutes vos lettres dans les deux derniers mois[2], qui me furent rendues hyer au soir par Gontry, et pour vous

[1] Bartet, comme on l'a vu ci-dessus, avait été chargé de rester en Angleterre jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, comte d'Estrades.

[2] Les lettres écrites par Bartet pendant son séjour en Angleterre se trouvent en partie aux Affaires étrangères dans la *Correspondance d'Angleterre,* en partie à la Bibl. Nat. dans les mss. du f. Baluze.

dire que l'on est fort satisfaict de la ponctualité avec laquelle vous nous informez de tout ce qui vient à vostre cognoissance et de la conduite que vous avez tenue dans une conjoncture assez delicate, veu le peu de satisfaction que la reyne d'Angleterre tesmoignoit de la personne en laquelle le roy, son fils, a la principale confiance[1]. Janvier 1661.

Je vous diray, en mon particulier, que vous vous estes entierement conformé à mes intentions, dans le procedé que vous avez tenu, et je suis ravy que par là vous ayez eu lieu de vous approcher davantage et de vous rendre plus agreable à la personne de Sa Mté, laquelle estant esclairée au point qu'Elle est, il ne se peut qu'Elle ne soit tres-satisfaicte de cette maniere d'agir et des ordres, qu'Elle croira bien que vous aurez receues d'icy, d'en user comme vous faictes.

J'avois si bien jugé d'abord de ce qui se passeroit à l'esgard du mariage de M. le duc d'Yorck, que j'ai pris la hardiesse de representer à la reyne [d'Angleterre] par le moyen de M. l'abbé de Montaigu[2], à qui j'escrivis en particulier que je n'hesitois pas à luy declarer que tout ce qu'on auroit faict de plus obligeant pour la reyne [d'Angleterre] en cette affaire auroit esté d'attendre, de publier et de solenniser le mariage jusques aprez son depart, et pour eviter que l'on n'eust sujet de la mesfiance d'Elle, la croyant blessée de ce mariage, et qu'ainsy la bonne intelligence et l'union de la maison royale ne se rompist à jamais, elle devoit, à mon advis, acquiescer doucement à la chose et se concilier par là l'esprit du roy et du duc d'Yorck et de la personne qui a le plus d'interest à l'affaire[3] et [qui a] le plus de credit auprez de son maistre, tirer merite et advantage d'un accident, duquel, en se conduisant autrement, on pouvoit apparemment craindre qu'elle ne recevroit (*sic*) que deplaisir. Je suis persuadé que ce conseil ne pouvoit estre que fort utile au service de la reyne; mais, d'ailleurs, j'estois aussy tres-ayse de sçavoir que, venant à la cognoissance du Roy, il

[1] On a vu que cette personne était le chancelier d'Angleterre, Édouard Hyde, comte de Clarendon.

[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 17 novembre 1660, adressée à l'abbé de Montaigu.

[3] C'est-à-dire, du chancelier, père de la duchesse d'York.

Janvier 1661. auroit son approbation, et que, bien loin d'avoir peu de bonne volonté pour M. le Grand Chancelier, comme l'on avoit voulu dire au commencement, Sa M[té] verroit que j'embrassois avec plaisir les occasions de la servir.

J'ay sujet de croire que, nonobstant ce qui s'est passé à l'esgard du mariage, la reyne reviendra icy bien satisfaite de toutes les preuves de tendresse que le roy luy a rendues, et de la maniere dont le roy a voulu qu'elle fust traitée dans ses interests[1], où par tout ce que nos amis ont escrit et que portent toutes les nouvelles qui viennent de Londres, elle a esté considerée et favorisée au delà de ce qu'elle pouvoit souhaiter; mais en tout cas, s'il y aura (*sic*) quelque chose à faire icy, à son arrivée pour estreindre et cimenter [l'union] [2] qui doit estre entre elle et le roy, son fils, je feray mon devoir, et je veux esperer que ce sera avec succez.

J'apprends, de tous costez les declarations obligeantes qu'il plaist au roy de la Grande Bretagne de faire, en tous rencontres, en ma faveur; j'en suis confus, et j'espere que le temps et les occasions de le servir me donneront lieu de pretendre à la continuation de ces graces avec quelque justice. Je vous diray avec justice[3] que j'ay une estime toute extraordinaire pour ce grand prince[4], et quoy qu'il n'ayt pas encore eu le temps de deployer, aux yeux du monde, tous les talens qu'il possede, je ne laisse pas de bien juger, par la maniere dont il debute, de ce qu'il est capable de faire et des grandes choses qu'on doit attendre, dans la suite, de sa prudence et de la fermeté qu'il s'est acquises dans ses malheurs. Je vous diray mesme que j'ay esté au desespoir tant que, malgré moy, l'on a voulu tenir sur le tapis cette negociation de l'alliance que vous sçavez[5]; car, comme j'ay declaré toujours à la reyne

[1] La reine d'Angleterre avait traité, entre autres questions, avec son fils celle de son revenu comme douairière.

[2] Mot déchiré.

[3] La répétition des mots *avec justice* est bien dans le manuscrit.

[4] Mazarin est-il sincère? Veut-il seulement rendre à Charles II flatterie pour flatterie? En tous cas, l'histoire est loin d'avoir confirmé les éloges qu'il donne à ce roi d'Angleterre.

[5] On a vu qu'il s'agissait du mariage d'une nièce de Mazarin avec Charles II.

d'Angleterre et à ses ministres, je ne croyois pas qu'elle pust servir de rien au roy, son fils; et, de mon costé, je suis fort esloigné de pareilles ambitions, et ceux qui me cognoissent sçavent assez que j'ai le cœur fort net là-dessus. Janvier 1661.

J'ay obligation aux bonnes intentions qu'avoit sur ce sujet M. le baron de Batteville[1], de l'amitié duquel je sçay que je puis faire un estat tres-asseuré; mais, aprez que vous aurez pris la peine de le remercier fortement de ma part, vous luy protesterez aussi que, quelque chose que l'on ayt publiée à Londres et que l'on ayt mandée d'autres endroits, je n'ay jamais eu la moindre[2] [pensée de ce mariage].

CCCLVII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé et presque entièrement chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 12 janvier 1661.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre depesche du 12 du mois passé, et peu de jours apres M. le comte Guillaume[3] est arrivé de retour de son voyage de Bonn où il a continué à donner des preuves bien effectives de son zele pour le bien public et pour les interests du Roy, ayant, par son adresse et par les raisons qu'il a sceu alleguer et bien soustenir, ramené probablement son frere dans le chemin, dont il s'estoit escarté depuis son voyage de Vienne.

J'apprends dudict comte Guillaume que pour venir plus seurement à bout du dessein qu'il s'estoit proposé de faire souscrire à son maistre le traité de prorogation de l'alliance, il a esté obligé de luy celer qu'on

[1] On a déjà vu que le zèle des Espagnols pour le mariage de Charles II avec une nièce de Mazarin s'explique par leur désir d'exclure une princesse portugaise.

[2] Ce qui suivait le mot *moindre* est déchiré.

[3] Guillaume de Fürstenberg. (Voy. t. VI, p. 104, note 1, des *Lettres de Mazarin.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1661. fust demeuré d'accord icy ny mesme qu'on y eust entendu parler des trois conditions que nous avions neantmoins desja concertées avec luy et avec le Président Biorenclaw (*sic*) et que vous aurez veues dans le projet que je vous en ay adressé au temps à peu prez que ledict comte partit de cette ville pour aller à Bonn.

Ainsy il a fallu [que], pour faire tomber le comte Egon son frere dans ce qui avoit esté resolu, il luy ayt donné la satisfaction de lui laisser dresser un autre projet luy suggérant les mesmes choses en substance et luy faisant mesme apprehender que, comme les trois conditions estoient des nouveautez advantageuses, au moins en apparence, à la maison d'Austriche, dont aucun des autres princes alliez ny leurs deputez ne s'estoient point advisez de parler, il doutoit fort que la France y voulust consentir; mais que ce qu'il pouvoit faire estoit de travailler, de tout son pouvoir à son retour, pour disposer le Roy.

J'aurois bien souhaité que, quand il a veu que son frère venoit de luy-mesme à ce que nous avions desja concerté et arresté en secret, il eust pris le party d'aller droict de Bonn à Francfort plus tost que de retourner icy, pour y achever l'affaire tout d'une main, tant pour gaigner temps qu'afin d'éviter de tomber dans l'inconvénient que j'avois preveu, aussy bien que je voy que vous l'avez remarqué dans vostre lettre, que les autres deputez qui sont audit Francfort, et qui, comme Allemands, sont délicats, soupçonneux et jaloux dans les négociations, ne s'imaginassent qu'on leur a voulu envoyer leur leçon faite et seulement demander, par manière d'acquit, leur approbation d'une affaire desjà résolue entre le Roy et M. l'électeur de Cologne, comme il pourra leur paroistre, quand ils verront ledit comte revenir de deça[1], sans que ledict s^{r} Altenhofen ayt ordre de leur rien dire de nouveau qu'aprez que Sa M^{té} aura esté une seconde fois consultée; mais ledict sieur Comte m'a payé d'assez bonnes raisons là-dessus et m'a faict voir qu'il ne pouvoit aller à Francfort sans destruire tout ce qu'il avoit dict à son frere pour le mettre dans le bon

[1] De Paris.

chemin et notamment touchant le doute qu'il luy a laissé dans l'esprit, scavoir si la France consentiroit ou non aux trois conditions, afin d'en rafiner le goust et luy en donner plus d'envie. Janvier 1661.

Quoy qu'il en soit, estant une chose faicte, il faut maintenant songer à empescher qu'elle ne produise le mauvais effect que nous en apprehendons dans les esprits delicats, et il me semble que le remede en sera bien facile en practiquant, de deux expediens, l'un, ou que le deputé de Cologne, comme vous le dictes dans vostre depesche, propose l'affaire, dans le conseil de l'Alliance[1], de la part de son Maistre pour y estre examinée et agréee, sans qu'il fasse aucune mention qu'elle ayt desja esté arrestée de deça, si ce n'est qu'on pust dire en secret à quelques-uns des plus confidents et moins fascheux que, comme les trois conditions regardent pareillement la maison d'Austriche, M. de Cologne a voulu, avant toutes choses, consulter le Roy pour sçavoir s'il y en auroit quelqu'une qui choquast Sa M^té^, et, en ce cas, s'en departir aussytost; mais je croy pourtant qu'il vaudra mieux ne faire cette confidence à personne, hors à M. de Biorenclaw, qui sçait la chose dez l'autre fois, si ce n'est qu'on recognust que les deputez en eussent un si grand soupçon qu'il y eust plus d'inconvenient à la leur desadvouer qu'à leur faire une confession pretextée d'une raison si plausible de ne pas choquer le Roy, pour l'interest qu'il a bien plus grand que les princes de l'Empire à tout ce qui regarde directement ou indirectement les advantages ou les satisfactions des Austrichiens.

L'autre expédient que nous avons pensé et qui me paroist bien meilleur, pourveu que, comme le comte Guillaume y a desja consenty, il puisse aussy y disposer son frere, ainsy qu'il taschera de faire par la depesche qu'il lui escript aujourd'huy, c'est que, sans parler d'aucune des trois conditions, M. l'électeur donne simplement son consentement[2] et sa souscription à la prorogation de l'Alliance, et que, pour les dictes trois conditions, il se contente de les inscrire dans le protocole de l'alliance pour en estre apres deliberé dans le Conseil et

[1] De la Ligue du Rhin.

[2] Le déchiffrement place *de* devant *son consentement* et *sa souscription*; c'est une erreur évidente.

Janvier 1661. pris telle resolution qu'il sera jugé à propos par la pluralité des suffrages. En quoy, si la chose passe de cette sorte, c'est-à-dire que le comte Egon y donne les mains, les plus delicats ne se pourront pas plaindre que l'on leur ayt renvoyé d'icy une affaire faicte, puisque M. de Cologne aura signé purement et simplement la prolongation de la ligne, et qu'il dependra de la seule volonté des alliez, par la seule force de la pluralité des suffrages, de prendre sur les trois conditions telle resolution qu'ils adviseront bon estre.

Pour le second inconvenient que vous tesmoignez apprehender par vostre mesme depesche, que le Roy se laissast porter à signer un traité particulier avec ledict sieur l'electeur de Cologne, vous devez croire que ceux qui servent Sa M[té] sont trop clairvoyans pour se laisser surprendre si grossierement en une matiere de cette consideration. Ce fut une des premieres declarations qu'on fit audict comte Guillaume qu'il ne s'attendist pas à pouvoir jamais persuader à Sa M[té] un traité particulier et nommement où ledict Electeur ne signast pas tout ce qui concernoit la seureté de la Suede, aussi bien que celle de la France.

Je reviens maintenant aux deux projects de l'acte que doit signer et fournir M. de Cologne, c'est-à-dire celuy que je vous envoyay dernierement concerté avec le president Biorenclaw et le comte Guillaume, et le nouveau dressé à Bonn par le comte Egon, le comte Guillaume son frère en suggerant la substance. Je n'y trouve pas de difference ostensible et qui merite qu'on en arreste un demy-jour la signature. J'y ay pourtant changé et adjouté quelques mots dans les endroits importants pour expliquer plus clairement les matieres et fuir toute cavillation, et vous le recevrez icy en l'estat que j'estime qu'on en peut convenir. Sa M[té] remet pourtant à vostre prudence de consentir encore à d'autres changemens ou additions de commun concert avec les autres alliez selon les difficultez qui pourroient s'offrir sur les lieux et qu'on ne peut pas prevoir, sadicte M[té] s'asseurant bien que vous ne permettrez pas que ces changements, s'il y en faut, tombent sur rien d'essentiel, ou qui puisse estre préjudiciable aux autres alliez.

La plus grande difference qui me paroisse dans lesdicts deux projets et à laquelle il faut tascher de remedier est l'obmission qui a esté faicte en celui du comte Egon d'inserer dans l'acte de M. de Cologne tout au long le recez[1] de la prolongation de l'alliance en la maniere et aux mesmes termes qu'il a esté dressé et signé par les autres alliez. Le comte Guillaume essayera de porter son frère à donner les mains que ledict recez y soit inseré en luy escrivant que, s'il apportoit quelque difficulté ou delay à la demande qu'on luy en pourra faire, il fourniroit, veu les choses qui se sont passées depuis quelque temps, un très juste subject aux alliez de soubçonner qu'il ne marchast pas d'aussy bon pied qu'il veut qu'on le croye et qu'il voulust laisser lieu à des subterfuges et à des cavillations[2] pour exempter son maistre, selon les conjonctures des temps [et] des affaires, de la plus part des obligations qu'il contracte et doit contracter en signant cet acte. Janvier 1661.

En cas, néantmoins, que ledict comte Egon s'opiniastrast à ne vouloir pas laisser insérer dans ledict acte le recez au long de la prolongation de l'alliance, sous pretexte (car il n'en peut avoir d'autre) que cela est superflu et nullement necessaire, nous jugeons icy qu'il le faudra traicter comme un malade qui refuse une medecine pour son amertume, luy presentant la purgation par quelque pilule dorée et plus aisée à avaler, c'est-à-dire chercher d'autres aussi grandes seuretez dans les termes et les expressions de l'acte comme si ledict recez y estoit estendu tout au long, et c'est pour cette raison que j'ay à toutes fins et principalement en cet endroit-là, adjousté plusieurs mots et precautions, qui peuvent, à mon sentiment, valoir à peu prez autant que l'insertion dudict recez dans l'escript. C'est pourquoy vous pourrez mesme consentir et vous en rapporter assez à ce qu'estimera M. le président de Biorenclaw, qui y a le mesme interest que nous.

Je considere pour un grand bien de toute cette affaire qu'elle doive estre discutée et conclue en la presence dudict president, qui se trouvera justement à Francfort quand cette depesche vous sera rendue,

[1] On appelait *recez* (*recessus*) l'acte dans lequel la Diète de l'Empire consignait ses délibérations. — [2] A des équivoques, à des ruses.

Janvier 1661. car autrement vous auriez bien eu à essuyer des difficultez avec M. Snoilsky[1], qui en est un grand artisan et qui avoit desja escript fortement audict president contre le premier projet, quoyque n'alleguant que des raisons frivoles et nullement comparables à celles qui nous doivent faire souhaiter de remettre en quelque maniere que ce soit M. de Cologne dans l'alliance dont ledict Biorenclaw est autant et plus persuadé que nous, tant par ce que ledict sieur Electeur, aussy bien que celuy de Mayence, sont les deux clefs de vouste, qui font la liaison de tout cet edifice, l'une desquelles manquant le reste tomberoit bientost en ruine, qu'à cause aussy que la cour de Vienne se sentira bien [plus] cruellement offensée du comte Egon que si jamais il ne leur avoit faict d'avances ou rien faict esperer, et qu'ainsy ils en deviendront irreconciliables; ce que le comte Guillaume recognoist, a advoué luy-mesme et tesmoigné en estre fort aise par la confiance qu'on pourra à l'advenir prendre plus grande en son maistre et en son frere.

Mazarin parle, en terminant, des différends entre l'électeur de Cologne et le comte palatin du Rhin, entre l'évêque de Metz et le comte de Salm. Il insiste sur la nécessité de les terminer le plus tôt possible.

CCCLVIII.

Aff. étr., Allemagne, t. 148 (sans pagination). — Original signé, en grande partie chiffré.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 13 janvier 1661.

(EXTRAIT.)

Depuis ma lettre signée, j'ay jugé à propos de vous escrire encore celle-cy pour y adjouster diverses choses : premièrement, touchant l'acte que doit fournir M. l'électeur de Cologne pour proroger

[1] Représentant de la Suède à Francfort.

l'Alliance, comme les autres ont faict. Je vous diray que nous avons esclaircy icy M. le comte Guillaume sur la principale difficulté qui estoit tombée dans l'esprit de S. A. Electorale, qui estoit que, par le traité de Munster (article *et ut*[1], etc.), il est dict que l'Empereur ne pourra assister les Espagnols dans la dernière guerre; mais qu'aprez la paix faite entre les couronnes, comme le cercle de Bourgogne[2] devoit tousjours demeurer membre de l'Empire, il seroit alors loisible à l'Empereur et à tous les autres Estats de l'Empire, si une autre guerre se renouveloit, de donner du secours à qui ils voudroient. Sur quoy M. l'Electeur a jugé que maintenant que la paix est faicte, si on prolonge l'Alliance[3] aux mesmes conditions qu'elle a esté contractée, c'est-à-dire de deffendre et s'opposer à tous les secours de l'Empereur, il pourroit arriver, si ce point n'estoit mieux esclaircy, que les alliez se seroient obligez envers la France à des choses directement contraires au traité de Munster, quoyque ce soit la base et le fondement de l'Alliance. Janvier 1661.

Cet esclaircissement a consisté en une question que nous a faicte S. A. El., sçavoir si nous entendions, en cas de renouvellement de guerre entre les couronnes, que les alliez deussent empescher, par toutes sortes de voyes et mesme par les armes, que l'Empereur ne pust assister l'Espagne, comme ils s'y estoient engagez par le traité de nostre alliance, et comme ledict sieur Electeur n'a point faict difficulté de déclarer qu'il se tiendroit obligé aux mesmes conditions envers la France, c'est-à-dire à empescher tous les secours de l'Empereur, en cas que la maison d'Austriche eust rompu elle-mesme la paix et attaqué la France, on n'a point faict aussy difficulté de luy declarer

[1] Voici le commencement de cet article dans la traduction française du traité de Munster: «Et afin que l'amitié réciproque entre l'Empereur et le Roi Très-Chrétien, les Electeurs, les Princes et les États de l'Empire, se conserve d'autant plus ferme et sincère, etc.» Cet article est un des premiers du traité et suit immédiatement la proclamation de la paix entre la France et l'Empire.

[2] Le cercle de Bourgogne comprenait encore, à cette époque, la Franche-Comté et une partie des Pays-Bas. Le nom de *cercle de Bourgogne* venait de ce que ces contrées avaient fait partie des États des ducs de Bourgogne.

[3] L'alliance du Rhin.

Janvier 1661. que nous ne pretendions pas obliger nos alliez à empescher lesdicts secours de l'Empereur, en cas que [ce fust] la France qui eust rompu la paix et attaqué l'Espagne; mais on luy a dict en mesme temps que l'on ne croyoit pas que ce fust une question qu'il dust mouvoir presentement ny mettre la matiere sur le tapis dans le conseil de l'Alliance, puisqu'autre que luy n'en a parlé, et que mesme ils ne verroient qu'avec jalousie qu'il eust remué cette difficulté. Ce qu'ils attribueroient sans doute au dessein qu'il auroit eu d'acquerir un merite particulier aupres des Austrichiens, et qu'il luy doit suffire de sçavoir en secret nostre intention et que celle du Roy n'est pas de l'obliger jamais à rien faire qui soit contre la teneur expresse du traité de Munster. On a dict audict sieur comte que vous vous en expliqueriez de la part du Roy au sieur Altenhofen en la conformité que je viens de dire, voire que vous pourriez lui donner un extrait de l'article de cette lettre, en cas qu'il le desire pour une plus grande satisfaction de son esprit.

Si ce que M. le comte Guillaume nous a dict des raisons qu'allegue l'evesque de Munster de n'avoir pas encore ratifié l'Alliance est véritable, je ne luy donnerois pas tant de tort en la conduite qu'il a tenue. Il presuppose que ledict evesque est prest de ratifier mesme avec les couronnes, à l'une des deux conditions suivantes: la première, que je ne crois pas qu'on luy doive accorder, [est] que l'Alliance l'assistera de ses troupes à prendre la ville [de Munster[1]]. La seconde qu'au moins l'Alliance s'engagera à luy, que, si les Hollandois envoyent du secours à la ville, les alliez lui en donneront aussy à proportion, représentant (et, ce me semble, avec quelque raison) qu'il seroit bien imprudent de desobliger sensiblement l'Empereur en se joignant d'alliance avec les couronnes, s'il n'en peut, au moins, tirer l'advantage de n'estre pas opprimé par les Hollandois. Je vous prie de consulter là dessus avec M. de Biorenclav ce qu'on a à faire en ce rencontre.

[1] Cette ville était en guerre avec l'évêque, comme on l'a déjà vu.

La France demeurera d'accord de ce à quoy la Suède et les autres alliez consentiront. L'affaire demeurant en l'estat qu'elle est, la ville ne peut manquer à devenir impériale ou hollandoise; ce qui ne vaut rien, ny l'un, ni l'autre, et qu'il est encore meilleur qu'elle tombe en la disposition de l'evesque, pourveu qu'il ayt quelque obligation à l'Alliance. Janvier 1661.

Il y a encore à considérer qu'en luy promettant de l'assister contre les secours hollandois, on ne s'engage pas à grande chose, parce que je sçay que la province de Hollande, qui donne le branle à toutes les résolutions [de la république des Provinces-Unies], n'a nulle disposition d'envoyer des troupes au secours de la ville et qu'elle en aura encore bien moins, si elle vient à sçavoir que les alliez se sont obligez de le fortifier[1] contre ce secours. Cependant il seroit de grande reputation dans l'Empire et peut-estre de beaucoup d'utilité dans la suite que l'on vist l'Alliance augmentée d'un prince de cette consideration.

Mazarin a ajouté en *Post-Scriptum :*

J'avois oublié de vous dire qu'il faut faire tous efforts possibles pour faire donner satisfaction à M. de Cologne sur la descharge qu'il a tousjours pretendue de la cotte part qu'il doit fournir à l'Alliance tant de troupes que d'argent, en quoy il s'est tousjours plaint d'estre trop lezé. Le Roy pourra bien, en ce cas qu'on ne le puisse faire descharger des troupes de cavalerie, suppléer des siennes propres; mais pour l'argent, il faut faire absolument en sorte qu'il en soit soulagé. J'en escris à S. A. [El.] en cette conformité et le conseille mesme de ne pas faire de ce point une condition de son entrée dans l'Alliance, parce qu'il y a d'autres princes qui ont la mesme pretention, et que cette discussion pourroit retarder quelque temps une affaire qu'il importe d'aschever au plus tost.

Le prince de Salm, qui est icy, dit qu'on lui a promis d'augmenter ses appointements de general de l'Alliance, quand elle se grossiroit par

[1] De fortifier l'évêque de Munster.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1661. l'accession d'autres princes, et represente que, depuis le premier traité signé, il y en est entré quatre. Il escrit là dessus à l'Alliance, et je luy ay promis que je vous manderois de le favoriser et d'appuyer sa demande, comme Sa M[té] trouvera bon que vous le fassiez.

CCCLIX.

Aff. étr., Allemagne, supplément, t. 19 (sans pagination). — Original signé et en partie chiffré.

À M. DE LUMBRES.

Paris, 14 janvier 1661.

(EXTRAIT.)

Il s'agit, dans cette dépêche, de la lutte entre la France et l'Autriche pour la succession de Pologne.

J'ay trouvé fort plaisante la rodomontade que l'Autriche donneroit plus de doublons que la France ne pourroit fournir de livres. Il[1] ne doit point sçavoir en quel estat sont les finances à Vienne et à Madrid, ou il ne parle pas selon son cœur. Il suffit de dire que l'on n'a pas pu encore trouver en Espagne un mediocre fonds pour payer un seul sol du mariage[2] de nostre Reyne, quoy qu'il puisse leur en arriver de si grands [dommages]. L'attaque du Portugal, qui leur est de si grande considération, est différée jusqu'à présent, faute du nerf de la guerre.

Je ne puis juger de quelle boutique [il] peut avoir tiré [ce qu'il dict] ni sur quel fondement ce beau donneur d'avis auroit escrit en Pologne qu'on se promettoit ici de reussir à force d'argent en l'affaire de la [succession], sans l'entremise de la reyne [de Pologne]. On est si esloigné icy d'une semblable pensée, que, si vous m'aviez mandé qu'elle eust changé ses sentiments de la faire tomber à un prince françois, jamais nous ne ferions un pas ni ne dirions un mot pour cette affaire, sçachant fort bien que la personne de la reyne et l'intention

[1] Le sens est : *Celui qui soutient pareille erreur.* — [2] De la dot promise à Marie-Thérèse.

qu'elle a doit estre le fondement de toutes nos espérances. Vous avez fort bien respondu, à votre accoustumée, aux injustes plaintes que vous a faict l'ambassadeur de Brandebourg. Février 1661.

Je crois qu'il n'y aura aucun inconvénient à faire cognoistre à l'envoyé du duc de Neubourg que la pluspart des Polonais ne regardent presentement que la France ou la maison d'Austriche pour seuls successeurs de leur couronne. Son maistre, tant que les dispositions prises ne changeront point, n'a pas grand'chose à espérer pour luy-mesme, mais qu'il peut arriver que la France et l'Austriche y trouvent chacune de si grands obstacles, que les affaires de son maistre en devinssent beaucoup meilleures, et que, par cette raison, on n'estime pas qu'il doive desesperer, parce qu'en ce cas-là nous n'obmettrions rien pour appuyer ses pretentions et les faire reussir. Nous avons parlé icy en cette conformité au resident dudict sieur duc, qui l'a escrit à son maistre.

Je vous prie de faire mes complimens de conjouissance à la reyne [de Pologne], et, si vous le jugez à propos, au roi sur toutes les victoires qu'il remporte sur ses ennemis, et que ce sont sans doute les nouvelles les plus agréables que je puisse recevoir d'aucun endroit, personne ne prenant plus de part que moy à tous les interests et à toutes les satisfactions de Leurs Majestez.

CCCLX.

Aff. étr., Allemagne[1], supplément, t. 19 (sans pagination). — Original signé.

À M. DE LUMBRES.

Bois de Vincennes[1], 14 février 1661.

Mazarin lui annonce l'envoi de Caillez[2] (ou Caillé).

C'est celuy que Monsieur le Prince a choisy dans sa maison pour le voyage de Pologne et pour agir à son nom, comme vous ferez à celuy

[1] Mazarin était retourné à Vincennes à la suite de l'incendie du Louvre. — [2] Secrétaire du prince de Condé.

Février 1661. du Roy, dans la négociation qui regarde l'interest de mondict sieur le Prince. Je [crois][1] superflu de vous recommander le bon concert entre vous et une confidente communication et à cœur ouvert de toutes choses, la considération de celuy qui l'envoye et mesme son merite particulier vous y obligeant assez, sans que vous donniez aucun lieu à la priere pourtant tres-instante que je vous en fais[2].

CCCLXI.

Copie communiquée par M. Geffroy, membre de l'Institut, d'après l'original signé. Aff. étr., France, t. 285.

AU CARDINAL COLONNA[3].

Vincennes, 23 février 1661.

Dalle lettere del P. Marchese Angeletti intenderà V. S. diffusamente come alli 20 di questo si sotto scrissero le carte matrimoniale fra il s^re^ Contestabile e Maria Mancini[4] nostri nepoti; mi persuado che questo avviso sia per giunger grato all' E. V. potendo lo raccogliere dal cordalissimo affecto, col quale si compiacera inclinare a stringere in nodo di parentela quell' antica et partiale asservanza che ho sempre professato alla persona ed Ecc^ma^ casa di lei. Credo però di poter dire con verità che io trovo alla conclusione di questa alleanza giubilo senza pari non solo per l'honore che in essa ricevè mia nepote, ma perchè dò al s^r^ Contestabile una parte tenerissima del mio cuore. là quale dovrà servire a S. Ecc^a^ per un pegno certissimo del mio vero e partialissimo affecto, haverei molto prima terminato questo negotio, mà e stato necessario che io differisca a me medesimo questo

[1] Le mot a été enlevé par une déchirure du papier; mais le sens n'est pas douteux.

[2] La mort de Mazarin survint avant la conclusion de ces négociations, qui furent continuées par Louis XIV, mais n'aboutirent pas au résultat désiré.

[3] Promu cardinal en 1627, mort en 1666.

[4] Marie Mancini épousa le connétable Laurent Colonna et vécut jusqu'en 1715.

contento per haver tempo per liberar me da qualche impegno in cui mi teneva il servitio del Rè, e dal quale non potero uscire in un tratto per la qualità del personnaggio, che non lascia di sollecitarmi continuamente con offerirmi partiti considerabili; ma io ho voluto preferire ad ogn' altro vantaggio la soddisfazione d'haver corrisposto all' affetto che ha dimostrato V. E., la quale mi giova credere sarà per essere ancora maggiormente contenta che haurà saputo la bontà particolare con la quale il Rè Cattolico e condisceso a questo matrimonio poichè havendo io fatto representare a S. M. il mio desiderio hà mostrato consentirvi largamente con queste precise parole : *E molto giusto che il Card[l] Mazzarini havendo cosi ben maritata l'Infanta nostra figlia, concorriamo noi ancora a procurarli ogni sodisfazione per il matrimonio di sua nepote.* Io pregaro la somma bontà di Dio di benedirlo con la sua santa mano, e piovere da quella ogni piu bramata prosperità per conservatione et accrescimento dalla sua casa Ecc[ma], verso laquale godendo infinitamente d'haver aggiunto all' inclinatione naturale il debito di sangue resto baciando all' E. V. le mani. Mars 1661.

CCCLXII.

Copie communiquée par M. Geffroy, membre de l'Institut, d'après l'original signé. Aff. étr., France, t. 285. (T. 46 du Recueil des *Lettres de Mazarin.*)

ILL[MO] SIGN[RE] PAOLO MACCARANI OU MACCARANO.

Del Bosco di Vicenna, 6 marzo 1661.

Sig[re] Paolo mio, noi parliano continuamente di fabriche, e forse il meglio sarebbe di pensare a fabricarsi una stanza sicura e perpetua in Paradiso. Io ritrovandomi da molti mesi in quà oppresso d'una lungha e noiosa indispositione mi vado preparando a questo viaggio, e benche li medici non vogliano persuadersi che in questa infermità sia pericolosa, non voglio però lasciarmi lusinghare da queste speranze, e vado disponendo delle mie cose come s'io dovessi partire dimano da questo

Mars 1661. mondo. Tra altre la lettera di V. S. delle 6 del passato mi fa sovvenire del credito che io con il Sr Cardle Antonio[1] ed havendo qui pronte le lettere di V. S. con le quali m'avvisa l'ultimo conto che havera saldato con S. E. ho voluto saperlo dal Torsi, che sarà il rendito di questa, il quale mi ha detto di credere che il credito sia di 25m scudi, delle quali son resoluto di far libero dono a S. E. Onde prego V. S. di voler eseguire questa mia disposizione protamente e senza ritardamento alcuno, e nella migliore e veridica forma, e se sarà necessario che dal conto mio io faccia cosa alcuna me l'avisi, che lo farò subito, potento servire quest' ordine per sua sicurezza a discarcio, quando ciò fusse necessario. Questo però non ritardi punto il compimento di tutto quello si deve fare ò fuori ò dentro la chiesa de SS. Vicenzo et Anastasio, perchè quando il Benedetti[2] non havesse denari abbastanza de somministrarli, io proveder̀ò altrove la somma che V. S. haverà spesa, ò sarà necessario di spendere, subito che ella me ne darà avviso.

Col corriero che si spedì al sigre cardle Colonna, li giorni passati, V. S. haverà intesa la conclusione di matrimonio fra il sr Contestabile et Maria, mia nepote, e non restarà per l'intiera esecuzione d'esso, se non che il corriero ritorni con la ratificazione di S. E., la cui persona e casa ho sempre stimata a tal punto, che l'ho preferita a molt' altri partiti, e particolarmente a quello del sr duca di Lorena; l'altra nepote, chiamata Ortenzia, ha già consumato il matrimonio con il gran Maestro dell' Arteglia[3], filio del marescial della Migliare, SSri de piu ricchi e qualificati di questo regno, e che li sarà divantaggio per l'avenire per le carriere, honori e beni che gl' ho dati a conditione che debbia portare il nome e l'arme mie sole senza mescolanza alcuna, onde da qui avanti si chiamarà il duca Mazzarini. Cosi, sr Paolo mio,

[1] Le cardinal Antonio Barberini, ou Antoine Barberin, grand aumônier de France et archevêque de Reims.

[2] Elpidio Benedetti, souvent cité comme l'agent de Mazarin à Rome.

[3] Le mariage d'Hortense Mancini avec Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye avait eu lieu le 28 février 1660. Le Grand-Maître de l'artillerie fut autorisé par Louis XIV, après la mort du Cardinal, à prendre le titre de duc de Mazarin.

ciascheduno procura di sodisfare al desiderio natale di perpetuarese medesimo e di vivere anco doppa la morte in questo mondo. Mars 1661.

Mi resta hora di maritar l'altra di queste sorelle[1] che per ancora non è nubile, et di accasare Felippo, mio nipote, al quale destino una buona parte della mia heredità[2], per conservare in lui, e ne suoi figli il nome e la casa Mancini, non solo in Francia, ma in Roma ancora. Ho voluto toccare a V. S. succintamente totte queste resoluzioni[3] come ad una persona che io amo e stimo infinitamente, acciò ella come uno delli miei più principali amici sia participe delle cose che mi riguardano, e qui abbranciandola caramente resto con pergarle da Dio ogni maggior contento.

[1] Marie-Anne Mancini, qui devint duchesse de Bouillon.

[2] Philippe Mancini hérita, entre autres biens, du duché de Nevers.

[3] Le testament de Mazarin a été imprimé dans les *Œuvres de Louis XIV*. La lettre suivante de Zongo Ondedei, évêque de Fréjus, également communiquée par M. Geffroy, annonce à Paolo Maccarani la mort de Mazarin : «Questa lettera doveva portare a V. S. Illma l'avviso dell' indisposizione del Sr Card^{le}, ma le portarà quello della sua morte. Veda elle quali erano li sentimenti di S. Em., e da questi potrà argomentare qual sia stato il fine di questo gran huomo. Nel punto della sua morte si recordò di V. S. Illma ed ordinò se le mandasse un horologgio che teneva al capo del letto, il cui compagno donò al s^{r} D. Luigi Haro. V. S. Illma non lasci di perfettionare cio che è necessario per adempire la volontà di S. E. nella chiesa de SS. Vinc^{o} et Anastasio, perche l'herede satisfarà tutto. Io non credo che, in questa Corte, se sià per vedere cosi presto un altro primo ministro; essendo assai persuaso il Rè di non potere trovare un altro Card^{le} Mazarini, Sua Maesta fa professione di voler governare da se medesimo, e già ha dati l'ordini in questa conformità. V. S. Illma mi conservi la sua grazia e viva molt' anni con salute.»

CCCLXIII.

Communiqué par M. Geffroy, d'après l'original signé. — Copie aux Aff. étr., t. 285.
(T. 46 du Recueil des *Lettres de Mazarin.*)

AU PAPE ALEXANDRE VII.

Del Bosco di Vicenna, li 6 marzo 1661.

Beatissimo Padre, il Nuntio di V^{tra} Sta m' ha fatto informare delle commissioni che da lei ha ricevute d'invitar il Re al soccorso dalla Cristianita contro le forze che prepara il Turco a danni d'essa, e d'esortarmi congiuntamente a contribuire dal canto mio appresso S. M^{ta} a questa grande et gloriosa actione. Mi duole in estremo, Beatissimo Padre, che una lunga et grave infermità et indisposizione, che mi tiene oppresso da molti mesi in quà, mi tolga il modo di sentire il Nuntio et di conferir seco sopra li paterne et santissime pensieri della Santità V^{tra}, de quali ho nondimeno parlato al Rè con quella forza che il zelo di V^{tra} Sta ha ispirato alla mia debolezza, et non dubbito punto che S. M. non habbia quelle mag^{re} intensioni che se possono desiderare in una occasione si importante et che saramo patricabili doppo una si lunga et dispendiosa guerra, in un regno che ha bisogno di riposo et sollevamente; ma per quello riguardo la mia propria persona, io mi sento cosi animato dalla pastorale applicatione che ha la Santità V^{tra} a queste espedizioni contro l'inimico commune, che non potendo contenermi dentro li termini soli che Ella mi prescrive come il ministro del Rè, io prescrivo a me stesso un obligo piu particolare come a Card^{le} sopra di cui la bontà divina ha fatto piovere una infinità di gratie, et vengo a offerire a V. Sta la somma di sei cento mila lire, che io ritrargo volontieri da resparmi che ho fatto sopra le mercedi di cui m'ha colmato la real magnificenza di Sua Maestà Christianissima, et che io appunto andavo riservando per impiegarli lodevolmente. Supplico humilm^{te} la Santità V^{tra} a compiacerci di ricevere benignamente questo picciolo tributo che lo rendo alla Sta V^{tra}, laquale potrà com-

mandare dove e a chi si doverà sborsare detto denaro, che io farò subito eseguire l'ordine, se Dio vorrà conservarmi in vita; ma quando piacesse alla M^{ta} div^{na} di disporre di me altrimenti, al che io sono disposto e preparato, questo legato si trovarà nel mio testamento, et il denaro sarà ugualmente pronto anco doppo la mia morte, et fra tanto prostato à piedi di V^{tra} Santità l'addimando con ogni humiltà, ò sia per questa ò per l'altra vita, la sua Sant^{ma} Benedizione [1]. Mars 1661.

[1] Mazarin mourut trois jours après avoir écrit cette lettre, le 9 mars 1661.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES ANALYSÉES.

(ANNÉES 1658-1661.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 août. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin le félicite des progrès faits la nuit dernière au siège de Gravelines et le prie de lui en donner des nouvelles chaque matin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 151.
16 août. Calais.	A M. de Clerville.	Toutes les choses qu'il a demandées pour le siège sont prêtes et on les fera partir dès qu'il aura indiqué qu'on veut s'en servir. Il demande une relation, avec une esquisse, des attaques dirigées contre Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 151 v°.
16 août. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin l'avertit qu'on expédie pour Furnes et Dixmude une bélandre chargée de munitions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 151 v°.
16 août. Calais.	A M. de Robertot.	On lui envoie tout ce qu'il a demandé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 151 v°.
16 août. Calais.	A M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres.	Après lui avoir parlé de l'arrivée de deux corps anglais, l'un de cinq cents hommes et l'autre de six cents, Mazarin insiste pour obtenir de nouveaux renforts. Mazarin a donné pleine satisfaction à Lockhart pour le payement et l'armement des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 152.
16 août. Calais.	A M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres.	Recommandation pour le sieur Bodequin, qui se rend en Angleterre chargé d'une mission importante. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 152.
16 août. Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin lui envoie un paquet de dépêches qu'il le charge de remettre au Roi et à la Reine [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 166.
16 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Félicitations sur les succès que l'on a obtenus au siège et sur le progrès des travaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 166.
16 août. Calais.	A l'abbé Maupeou.	Lettre de condoléance sur la mort de Noisy. Protestations d'attachement pour la famille de Maupeou, dont était M. de Noisy, et de reconnaissance pour les services qu'elle rend. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, t. 166.

[1] Voy., ci-dessus, les lettres au Roi et à la Reine en date du 16 août.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 août. Calais.	A M. de Choisy.	Mazarin regrette de ne pas pouvoir intervenir en faveur de sa femme, comme M. de Choisy le désire; mais le Roi a reçu, de divers endroits, des renseignements sur la conduite de Mme de Choisy, qui ne permettent pas de parler en sa faveur[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 166 v°.
16 août. Calais.	A M. de Ligneville ou Ligniville.	Mazarin lui annonce l'envoi de mille écus. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 241 v°.
17 août. Calais.	A M. de Beringhen.	Lettre de condoléance sur la mort du marquis d'Huxelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 153.
17 août. Calais.	A J.-B. Colbert.	Après l'avoir chargé de remettre à Beringhen la lettre ci-jointe, Mazarin lui recommande de voir Mme de Beringhen et la marquise d'Huxelles et de leur faire ses compliments de condoléance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 163 v°.
17 août. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin ignore la cause de l'ordre que le Roi lui a envoyé de ne pas se présenter devant lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 164.
17 août. Calais.	A l'ambassadeur Lockhart.	Mazarin le presse d'envoyer le régiment qu'il a promis. Les ennemis assemblent leurs forces pour attaquer Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 164.
17 août. Calais.	Au marquis de Créqui.	Remerciements pour la pensée qu'a eue le duc de Créqui d'attacher M. de Canaples à la personne du Cardinal. Il ne peut en profiter pour le moment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 164 v°, et Aff. étr. (France), t. 44, f° 241[2].
17 août. Calais.	A M. de Toucheprez.	Le Roi est satisfait des soins qu'a pris le duc de Roannez pour dissiper les assemblées des gentilshommes du Poitou. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 164 v°.
17 août. Calais.	Au duc de Roannez.	Lettre dans le même sens. Lorsque les assemblées de la noblesse resteront dans le respect et l'obéissance qu'elles doivent au Roi, Mazarin sera bien aise de leur témoigner la considération qu'elles méritent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 165.
17 août. Calais.	Au maréchal de Schulemberg (Mondejeux).	Lettre relative aux mouvements des ennemis et des troupes françaises qu'on leur oppose[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 167.
17 août. Calais.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données de la santé de Monsieur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 169 v°.
17 août. Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Nouvelle de la mort du marquis d'Huxelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 169 v°.

[1] On a vu ci-dessus que, pendant la maladie du Roi, Mme de Choisy s'était mêlée d'intrigues qui la firent exiler.
[2] Dans ce dernier manuscrit, la lettre à Créqui est datée du 16 août.
[3] Voy. ci-dessus la lettre de Turenne en date du 17 août 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
17 août. Calais.	A la marquise d'Ambres.	Remerciements pour le zèle qu'elle montre pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 169 v°.
17 août. Calais.	A M. de Villacerf.	Mazarin le remercie du soin avec lequel il s'est acquitté de ce dont il l'avait chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 170.
17 août. Calais.	Au Chancelier.	Plaintes contre un nommé Tronchet ou Trochot, qui a retenu dix mille écus sur une somme qu'Antoine Courtin lui avait confiée pour l'envoyer à l'ambassadeur de Suède à Constantinople. Tronchet allègue une banqueroute pour ne pas payer les dix mille écus. Prière au chancelier de faire décider par un arrêt du conseil que cette dette doit être payée avant toute autre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 171. — Aff. étr. (France), t. 292; original signé.
17 août. Calais.	Aux Surintendants.	On veut faire payer une taxe au sieur Courtin, secrétaire du roi de Suède, pour des privilèges de noblesse qu'il a obtenus en France. «Il n'est ny de la justice ny de la bienseance que des ministres estrangers soient compris dans ces sortes de taxes.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 170 v°.
17 août. Calais.	A M. Courtin (Antoine).	Mazarin lui annonce qu'il écrit : 1° au chancelier pour que la somme confiée à Tronchet soit restituée; 2° aux surintendants à l'occasion de la taxe de 1,500 livres qu'on lui réclame[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 170 v°.
17 août. Calais.	Au marquis de Montpezat.	Remerciements pour les lettres qu'il a écrites à Mazarin et qui sont remplies de protestations d'amitié. Le Cardinal saisira la première occasion de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 171.
17 août. Calais.	A M. Vallot.	Remerciements pour les bonnes nouvelles de la santé du Roi qu'il a données à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 171.
17 août. Calais.	Au commandeur de Souvray ou Souvré.	Après l'avoir remercié de ses lettres, Mazarin lui parle, non sans ironie, des nouvelles qu'il donne de Malte et de Constantinople et de son rôle comme commandeur de l'ordre de Malte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 171; au verso du folio 171, il y a un second projet de lettre au même, où la raillerie est plus marquée. Mazarin le reconnait lui-même et termine ainsi : «*Sans raillerie*, je suis entierement vostre serviteur.»
17 août. Calais.	A M. de Lignerolles.	Mazarin s'excuse de n'avoir pas répondu immédiatement à ses lettres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 171 v°.
17 août. Calais.	Au comte de Brienne.	Remerciements pour les nouvelles de Rome. Mazarin ne se rappelle pas qu'on ait défendu au sieur Guiffier de se mêler des affaires de Rome; mais il lui paraît juste d'accorder quelque satisfaction à un vieux serviteur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 172.

[1] Voy. les deux analyses précédentes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
17 août. Calais.	A M. Esprit[1].	Remerciements pour la relation qu'il a envoyée de la maladie du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 172 v°.
17 août. Calais.	A M. Paul[2] de Ruminghen.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 173.
17 août. Calais.	A M. Piloys.	Mazarin a appris avec plaisir que les différends entre l'électeur palatin et les électeurs de Mayence et de Bavière sont terminés. Après quelques mots sur la mauvaise volonté de l'électeur de Trèves, Mazarin termine en lui parlant du lieutenant général Baltbazar et du duc de Würtemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 173.
18 août. Calais.	Au duc de Modène.	Mazarin le félicite du succès avec lequel il a passé l'Adda. On doit s'efforcer de se réconcilier avec Madame Royale et la maison de Savoie. Mazarin espère que le duc de Modène réussira à s'emparer de Mortora. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 158.
19 août. Calais.	Au comte de Schomberg.	Regret que l'artillerie ne soit pas servie avec la diligence que soubaiterait Schomberg. Envoi d'argent et d'ordres à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 165 v°.
19 août. Calais.	A M. Talon (intendant de l'armée).	Ordre de faire remettre à M. de Schomberg trois ou quatre cents planches pour le fort auquel il fait travailler. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 165 v°.
19 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Félicitations sur la célérité des opérations du siège. Envoi de gardes. Le roi autorise un échange de prisonniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 175.
19 août. Calais.	Au Procureur général.	Les Suisses ont envoyé une députation à Mazarin et menacent de quitter le siège de Gravelines, s'ils ne sont pas régulièrement payés. Instances pour qu'on leur donne satisfaction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 175.
19 août. Calais.	A M. J.-B. Colbert.	Lettre relative aux affaires de Toulon et à la nécessité de faire surveiller la conduite de Trillebeuf. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 175.
19 août. Calais.	Au s[r] Rose.	Mazarin lui parle des instances du chevalier Paul pour obtenir de l'argent, puis des fonctions des secrétaires du cabinet. Il remet la décision de ce dernier point à son retour à la cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 176.
19 août. Calais.	Au duc de Mercœur.	Mazarin témoigne sa satisfaction de ce que les désordres de Provence sont apaisés. Il lui parle des moyens de les empêcher de renaître, de la conduite du cardinal Grimaldi, du marquis de Gordes, du chevalier Paul, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 176.
19 août. Calais.	Au chevalier Paul.	Félicitations sur le zèle qu'il a montré pendant les troubles de Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 177.

[1] Jacques Esprit, de l'Académie française, né en 1611, mort en 1678.
[2] Ailleurs *Pawel*. Cette dernière forme paraît la véritable pour le nom de l'envoyé de l'électeur palatin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 août. Calais.	Au grand maître de Malte.	Recommandation pour que le chevalier Paul obtienne la première commanderie de grâce. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 177 v°.
19 août. Calais.	Au Premier Président d'Oppède.	En témoignant sa satisfaction de l'apaisement des troubles de Marseille, Mazarin exprime le désir que l'on prenne les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 177 v°.
19 août. Calais.	Au grand prieur de Saint-Gilles.	Remerciements pour le zèle qu'il a montré pendant les troubles de Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 177 v°.
19 août. Calais.	A M. de Piles.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 177 v°.
19 août. Calais.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements pour le zèle qu'il témoigne. Recommandation de faire arrêter les complices du dessein qu'il a découvert [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 179 v°, et t. 23, 202, f° 256.
20 août. Calais.	Au marquis de Créqui.	Mazarin a appris qu'il a donné des ordres à celui qui commande à Béthune, en son absence, pour qu'il exécute ponctuellement ce que désirera le maréchal de Schulemberg. Il lui parle ensuite des ennemis et de Merville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 179 v°.
20 août. Calais.	Au président de Bordeaux.	Mazarin approuve la manière dont il a répondu à une proposition de l'ambassadeur de Hollande à Londres. Nouvelles du siège de Gravelines. M. de Bordeaux doit presser le Protecteur d'envoyer des renforts à l'armée française. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 180. — Addition au f° 181 v°.
20 août. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin lui demande d'examiner, avec le chancelier et Servien, la réponse que l'on devra faire à M. de Longueville sur la situation de la Normandie. Le Cardinal presse le procureur général d'envoyer l'argent nécessaire pour l'armée; il lui annonce que le chevalier de Maupeou a été blessé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 181.
20 août. Calais.	A M. de Villeroy.	Mazarin lui adresse le paquet des lettres destinées au Roi et à la Reine [2] et contenant les nouvelles du siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 182 v°.
20 août. Calais.	Aux consuls de Marseille.	Mazarin se réjouit du rétablissement de l'ordre et du calme à Marseille. Éloge du sieur de la Reynarde que lui avaient député les Marseillais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 182 v°.
20 août. Calais.	A M. de Vassy.	Accusé de réception de son billet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 183.
20 août. Calais.	A M. de Valbelle.	Satisfaction de la fin des troubles de Marseille. Nécessité d'en prévenir le retour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 183.

[1] Rien n'indique dans la dépêche quel était ce dessein.
[2] Voy. ci-dessus.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
20 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Joie qu'éprouve Mazarin des bonnes nouvelles du siége. Envoi de munitions de guerre. Mesures prises pour empêcher les ennemis de secourir Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 184.
20 août. Calais.	A M. de Bar (gouverneur d'Amiens).	Recommandation de faire remettre à M. Piètre des boulets pour le siége de Gravelines. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 184.
20 août. Calais.	A M. Piètre.	Mazarin lui recommande de faire remettre au gentilhomme qu'il lui envoie des boulets pour le siége de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 184.
20 août. Calais.	A M. Lockhart.	Remercîements pour l'empressement qu'il a montré à conduire lui-même des renforts à Turenne. Nouvelles du siége de Gravelines, qui avance rapidement. Demande de boulets de 24 pour une batterie du siége [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 185.
20 août. Calais.	Au s[r] Lauge.	Recommandations pour l'hôpital de l'armée et pour de l'argent à fournir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 187 v°.
20 août. Calais.	A M. le comte de Brienne, le fils.	Mazarin regrette que sa santé l'ait empêché de suivre le Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 188, et Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 93.
20 août. Calais.	Au comte de l'Hôpital.	Mazarin a appris, par ses lettres, le désordre qui règne dans la garnison de Monaco. Il s'occupera, aussitôt son retour à la Cour, d'y mettre un terme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 188.
20 août. Calais.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin a été bien aise d'apprendre que l'on a délivré l'Alsace du logement des gens de guerre, dont elle a souffert longtemps. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 189 v°.
20 août. Calais.	A l'évêque d'Orange.	Dépêche relative aux affaires de Catalogne, à MM. de Saint-Aunez, de Noailles, de Mérinville. Mazarin demande qu'on lui envoie des chevaux d'Espagne et qu'on réforme les compagnies trop faibles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 189 v°.
20 août. Calais.	Au comte Carlo Broglia.	Mazarin l'engage à revenir le plus tôt possible à la Bassée, où sa présence est nécessaire. On a écrit à celui qui y commande en l'absence du comte de fournir au maréchal de Schulemberg tout ce qu'il a de cavaliers. Mazarin lui promet qu'il n'oubliera rien de ce qu'il lui a promis pour son neveu et pour le chevalier de Lucinge. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 191.
20 août. Calais.	A M. de Létancourt.	Lettre relative aux mesures prises pour mettre Dixmude et Furnes en état de défense. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 191 v°.
20 août. Calais.	Au chanoine Arnaud ou Arnald.	Mazarin ne manquera pas, aussitôt après son retour à la Cour, de rendre compte du zèle que montre le prince de Hombourg pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 193 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 20 août 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
21 août. Calais.	A M. de Seyron.	Lettre relative aux approvisionnements de l'armée et aux contributions levées par la garnison du Quesnoy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 271.
21 août. Calais.	A M. de La Ferté.	Mazarin croit, contrairement à l'avis de Turenne, que les ennemis ne tenteront pas de secourir Gravelines. Il parle ensuite de l'envoi de munitions au camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 192.
21 août. Calais.	Au marquis Ville.	Félicitations à l'occasion de la prise de Trin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 192.
21 août. Calais.	A M. de Givry, lieutenant général dans l'armée d'Italie.	Félicitations sur la part glorieuse qu'il a eue au passage de l'Adda. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 192.
21 août. Calais.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin lui parle des heureux succès obtenus en Italie, de ceux qu'on espère en Catalogne, des résultats de la médiation française en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 193.
21 août. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin ne pense pas, contrairement à l'avis de Turenne, que les ennemis tentent le secours de Gravelines. Détails sur les renforts envoyés à l'armée de Turenne [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 194.
21 août. Calais.	Au duc de Modène.	Détails sur les succès obtenus par les armées françaises en Flandre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 194 v°.
21 août. Calais.	Au duc de Navailles.	Mazarin le félicite du zèle avec lequel il a travaillé l'ordre dans l'armée d'Italie. Il lui parle ensuite du siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 197.
21 août. Calais.	A M. Brachet.	Éloge de l'application que met Brachet à la bonne administration des fonds pour l'armée d'Italie. Annonce d'envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 197.
21 août. Calais.	A la maréchale de l'Hôpital.	Lettre relative aux sentiments qu'elle a montrés à l'époque de la maladie du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 197 v°.
21 août. Calais.	A M. le Premier (Henri de Beringhen).	Nouvelle lettre sur la mort du marquis d'Huxelles [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 198.
21 août. Calais.	A M. de Guitaut.	Mazarin le remercie de lui avoir envoyé le plan de l'attaque du régiment de Piémont au siège de Gravelines et lui demande celui de l'attaque des gardes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 198 v°.
21 août. Calais.	Au maréchal de Fabert.	Après l'avoir entretenu d'affaires particulières, Mazarin lui parle des progrès du siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 198 v°.

[1] Voy., ci-dessus, les lettres du 20 août 1658 adressées au Roi et à Turenne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
21 août. Calais.	A l'évêque de Fréjus (Ondedei).	Recommandation pour que la république de Venise n'ait pas à souffrir de la banqueroute d'Arson (ou Arsens). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 199 v°. — Aff. étr. (France), t. 279, f° 96 v° [1].
21 août. Calais.	Au duc de Modène.	Mazarin l'informe de la situation du duché de Milan et de la frayeur qu'on y a éprouvée à l'approche des troupes françaises. Fuensaldagne s'est adressé au comte de Pegnaranda, qui est à Francfort, pour demander le secours de l'Empereur [2]. Mazarin engage le duc de Modène à profiter de la situation du duché de Milan pour faire des progrès. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 157 v°.
21 août. Calais.	A Mme de Cavoye.	Protestations de dévouement. Regret que le chevalier de Cavoye n'ait pas eu recours à son assistance. Aff. étr. (France), t. 279, f° 104.
22 août. Calais.	A la comtesse de Soissons.	Mazarin la remercie de l'affection qu'elle lui témoigne. Il lui parle de quelques dames de la Cour qu'il ne nomme pas. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 160 v°.
22 août. Calais.	Au comte de Brienne.	Le sieur Frischman est envoyé comme résident du Roi à Strasbourg. On doit, à la sollicitation de la reine de Pologne, envoyer à M. de Lumbres l'ordre de renoncer à la qualité de médiateur, si cette qualité est un obstacle à la paix entre la Pologne et la Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 161.
22 août. Calais.	Au marquis de Caracène.	A l'occasion d'une lettre envoyée à Mazarin par Caracène, le Cardinal lui fait répondre qu'il ne croit «qu'il voulust avoir correspondance avec une personne qu'on prenoit tant de soin de noircir par tout ce qu'on imprimoit à Bruxelles, non seulement avec permission, mais par ordre». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208.
22 août. Calais.	A M. Lockhart.	Remerciements pour l'empressement avec lequel il a répondu aux demandes de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208.
22 août. Calais.	A M. de Grandpré.	Mazarin a appris avec plaisir la marche de M. de Grandpré vers Arras. Annonce d'envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208 v°.
22 août. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Dans le cas où le comte de Ranso [3] (*sic*) passerait à Rome, Mazarin prie le cardinal Antonio de le confirmer dans le zèle qu'il montre pour la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 190.
22 août. Calais.	Au cardinal Orsini, à Rome.	Recommandation pour le comte Ransô (Rantzau). Aff. étr. (France), t. 276, f° 190.
22 août. Calais.	A la reine de Suède, à Rome.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 190 v°.
22 août. Calais.	Au duc de Modène.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 191.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 12 août 1658 aux plénipotentiaires de Francfort.
[2] Probablement *Rantzau*.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 23 août à la Reine.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 août. Calais.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Même sujet. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 191 v°.
22 août. Calais.	A Francesco Giustiniani, ambassadeur de Venise à Paris.	Mazarin a écrit à J.-B. Colbert et à Ondedei de faire tous leurs efforts pour que la république de Venise n'ait pas à souffrir de la faillite d'Arson. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 192.
23 août. Calais.	Au Procureur général.	Instances pour qu'il envoie cent mille écus dont on a un extrême besoin. Impossibilité de conserver à la famille de Maupeou la compagnie qu'avait Noisy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 161 v°.
23 août. Calais.	Au curé de Saint-Paul.	Lettre relative à la défense faite par le Chancelier de publier une censure faite en Sorbonne. Mazarin s'occupera de cette affaire à son retour à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 162.
23 août. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin sera bien aise de le voir lorsqu'il quittera Calais pour retourner à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 162 v°.
23 août. Calais.	A Mme la maréchale d'Hocquincourt.	Protestations de désir de vouloir la soulager dans son malheur et s'employer pour qu'elle puisse faire transporter en France le corps de son mari. Le chevalier d'Hocquincourt a reçu une blessure peu dangereuse au siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 162 v°.
23 août. Calais.	A M. de Harlay.	Mazarin sera heureux de servir un homme de son mérite, et aussitôt après son retour à la Cour demandera au Roi pour lui la grâce qu'il désire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 162 v°.
23 août. Calais.	Au maréchal de Schulemberg.	Lettre relative aux troupes qu'il a rassemblées et aux mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 200.
23 août. Calais.	A Mlle de Montpensier.	Mazarin répond à Mlle de Montpensier à l'occasion d'une lettre qu'elle lui avait adressée sur ses querelles avec les comtesses de Fiesque et de Frontenac. Il promet d'en écrire à la Reine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 201.
23 août. Calais.	A Mme Royale.	Remerciements pour la lettre que le marquis de Fleury lui a remise de la part de Madame Royale. Protestations de respect et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 202 v°.
23 août. Calais.	A Mme de Beauvais.	Réponse à une lettre où Mme de Beauvais demandait pour son fils la charge de Gontery, blessé au siège de Gravelines. Mazarin lui écrit que Gontery se porte mieux; il termine par des protestations du désir de la servir lorsqu'il sera possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 209 v°.
23 août. Calais.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin est bien aise qu'il ait obtenu tout ce qu'il a demandé à Dunkerque pour le siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 210 v°.
23 août. Calais.	Au maréchal d'Estrées.	Mazarin se plaint de la conduite du marquis de Cœuvres à son égard. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 117.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
23 août. Calais.	Au marquis de Cœuvres.	Mazarin refuse d'appuyer la demande faite par le marquis de Cœuvres de la place que laissait vacante la mort du marquis d'Huxelles. Aff. étr. (France), t. 279, f° 117 v°.
23 août. Calais.	Au Chancelier.	Instance faite par les évêques de précéder le Parlement à l'audience du Roi. Mazarin remet cette affaire à l'époque où il sera de retour à Paris. Aff. étr. (France), t. 279, f° 117 v°.
24 août. Calais.	A M. de Colemberg [1].	Remerciements pour l'envoi de boulets. On tâchera de savoir la vérité sur des assemblées qu'on prétend s'être tenues dans le Boulonais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 203.
24 août. Calais.	A de La Haye (commandant à Saint-Venant).	Éloge de sa capacité et de sa fidélité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 203.
24 août. Calais.	A Mme la maréchale de Gramont.	Ordres donnés pour lui faire toucher la gratification de douze mille écus accordés par le Roi à son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 203 v°.
24 août. Calais.	Au Procureur général.	Recommandation de faire payer la gratification accordée au maréchal de Gramont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 203 v°.
24 août. Calais.	A M. Lockhart.	Remerciements pour les boulets qu'il a fait fournir par une frégate anglaise, ainsi que pour la cavalerie et infanterie envoyées à Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 204.
24 août. Calais.	A l'évêque de Fréjus.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés. Détails sur des affaires concernant l'évêque d'Aire, Saint-Aunais, Mme de Beauvais, Gontery. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 204.
24 août. Calais.	A Madame Royale (Christine ou Chrétienne de France, duchesse douairière de Savoie).	Félicitations sur les heureux succès obtenus en Italie : prise de Trin, passage de l'Adda, siège de Mortara. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert* t. 52 A, f° 210 v°.
24 août. Calais.	A Mlle de Bouillon.	Regrets qu'elle n'ait pas encore été payée de sa pension. Promesse de s'occuper de cette affaire aussitôt après son retour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 213 v°.
24 août. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Remerciements pour les lettres qu'il a envoyées à Mazarin. Le Cardinal lui expliquera, à son retour, les raisons pour lesquelles il a empêché l'expédition de la résignation de son évêché. Il a été touché des termes dans lesquels Mme de Chevreuse a parlé sur ce qui le regarde et de la bonté qu'elle a pour lui. Il regrette de ne pouvoir faire ce que le comte d'Estrées désire de lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 213.

[1] C'était, d'après cette lettre, un lieutenant du maréchal d'Aumont dans le gouvernement de Boulogne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 août. Calais.	A M. Talon, intendant d'armée.	Lettre relative aux munitions nécessaires à l'armée du maréchal de La Ferté. Mazarin le félicite d'avoir empêché les religieuses anglaises de quitter Dunkerque; on pourra les loger à Gravelines après la prise de cette ville. Nouvelles des mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 216 v°.
24 août. Calais.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin l'entretient des projets d'échange de prisonniers, le remercie des nouvelles qu'il lui a envoyées de Paris, et lui parle des demandes pour la charge de major de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 216 v°, et t. 23,202, f° 258.
24 août. Calais.	Au duc de Villeroy.	Les ennemis ont résolu de tenter le secours de Gravelines; mais on ne s'endort pas du côté des Français. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 217.
24 août. Calais.	A l'évêque de Conserans.	Remerciements pour la joie qu'il a témoignée à l'occasion de la guérison du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 217.
24 ou 25 août. Calais.	Au commandeur de Souvré.	Réponse de Mazarin à un remerciement que lui avait adressé le commandeur. Aff. étr. (France), t. 279, f° 134.
25 août. Calais.	A la duchesse douairière d'Elbeuf.	Félicitations sur le mariage du comte de Lislebonne (Lillebonne). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 214.
25 août. Calais.	A la maréchale d'Estrées.	Félicitations sur le mariage de sa fille avec le comte de Lislebonne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 214.
25 août. Calais.	A Mme Hébert (femme de chambre de la Reine).	Lettre de condoléance sur la mort de son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 214.
25 août. Calais.	Au commandeur de Souvré.	Condoléances sur la mort du comte de Moret. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 214 et 219; la lettre et l'addition sont à des folios différents.
25 août. Calais.	Au comte de Noailles.	Sur l'abbé de Chandenier et la garnison de Perpignan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 214 v°.
25 août. Calais.	Au président de Maupeou.	Condoléances sur la mort de Maupeou-Noisy. Protestations d'affection pour toute la famille et particulièrement pour le chevalier de Maupeou. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 215. — Aff. étr. (France), t. 279, f° 157, où la lettre au président de Maupeou est datée du 26 août.
25 août. Calais.	Au colonel Verdmiller (Suisse).	Remerciements pour les avis qu'il a donnés de la Suisse. On a envoyé de l'argent à l'ambassadeur avec ordre du renouvellement de l'alliance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 215 v°.
25 août. Calais.	Au marquis de Vervins.	Promesse de lui faire donner satisfaction pour qu'il puisse maintenir son régiment en bon état. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 215 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 août. Calais.	Au Procureur général.	Lettre relative aux affaires du Parlement pour lesquelles il a écrit au Chancelier [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 218. — Addition au f° 221 v°.
25 août. Calais.	Au duc de Roquelaure.	Remerciements pour les remèdes que le duc de Roquelaure lui indique contre la goutte; il déclare qu'il ne croit pas à leur efficacité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 219.
25 août. Calais.	Au duc de Créqui.	Remerciements pour les marques d'amitié que lui a données le duc de Créqui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 219 v°.
25 août. Calais.	Au R. P. Bailly.	Remerciements pour les détails qu'il a donnés à Mazarin sur son entrevue avec Madame Royale à Turin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 219 v°.
25 août. Calais.	A M. Talon (intendant de l'armée).	Accusé de réception de lettre sur l'armée qui assiège Gravelines. Plaintes sur les dépenses excessives. Mazarin attend avec impatience la nouvelle que le mineur est attaché au corps de la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 220.
25 août. Calais.	A M. de Chambellé.	Lettre relative à son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 220 v°.
25 août. Calais.	Au maréchal de l'Hôpital.	Mazarin prend un vif intérêt à Mme Hébert, que le maréchal lui a recommandée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 220 v°.
25 août. Calais.	Au comte de Lislebonne (Lillebonne).	Mazarin le remercie de ce qu'il lui a demandé de signer son contrat de mariage; mais il ne voudrait pas que cette formalité retardât une union, dont il félicite le comte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 221. — Aff. étr. (France), t. 279, f° 141 v°.
25 août. Calais.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui parle de Madame Royale, duchesse douairière de Savoie; il compte trouver encore à son retour à Paris le marquis de Fleury, envoyé de cette princesse. Quant à la médiation de M. de Lumbres entre la Pologne et la Suède, on pourrait, si M. de Lumbres est suspect à la Suède [2], lui adjoindre le chevalier de Terlon, dont le roi de Suède connaît le zèle pour ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 222 v°.
25 août. Calais.	A Monsieur, frère de Louis XIV.	Réponse à une lettre de Monsieur. Protestations de respect. Recommandation de bien aimer le Roi et la Reine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 224.
25 août. Calais.	A M. Servien (Abel).	Lettre relative aux entreprises du Parlement de Paris [3]. Félicitations sur le mariage de sa fille avec le duc de Rosny. Aff. étr. (France), t. 279, f° 132 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre adressée au Chancelier en date du 25 août 1658.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 26 août 1658 adressée à la Reine.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 25 août 1658 au Chancelier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
26 août. Calais.	A M. Gourville.	Le Cardinal exprime sa satisfaction de la conduite de Gourville. «On n'en peut pas user mieux que vous faictes dans toutes les choses [1].» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 206.
26 août. Calais.	A M. Valot.	Mazarin le remercie de la part qu'il prend à sa santé et lui répond qu'elle est bonne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 206.
26 août. Calais.	A l'évêque de Comminges.	Remerciements pour l'intérêt qu'il a pris à la santé du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 206. — Aff. étr. (France), t. 279, f° 143 v°.
26 août. Calais.	A l'évêque de Montauban.	Même sujet. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 206.
26 août. Calais.	A l'évêque de Saintes.	Réponse à une lettre relative aux assemblées du Poitou. Mazarin ne pourra donner une réponse précise qu'après son retour à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 206 v°.
26 août. Calais.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin a appris avec peine l'indisposition du maréchal de La Ferté. Annonce de l'envoi de munitions de guerre. Lockhart a marché pour se joindre à Turenne. Il est probable que les ennemis ont reculé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 207.
26 août. Calais.	A Rose (secrétaire de Mazarin).	La blessure de Saint-Aunez (ou Saint-Aunais), qui assiégeait Campredon (ville de Catalogne), donne beaucoup d'inquiétude à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 207 v°.
26 août. Calais.	Au président de Saint-Julien (du parlement de Grenoble).	Mazarin a répondu de sa bonne conduite pour obtenir du Roi que le président pût retourner à Grenoble. Il est persuadé que le président ne démentira pas les assurances qu'il a données de sa fidélité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 224 v°.
26 août. Calais.	A M. de La Tivolière.	Le Cardinal lui annonce que le président de Saint-Julien a été compris dans la grâce de leur rétablissement accordée à plusieurs membres du parlement de Grenoble. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 225.
26 août. Calais.	Au marquis de Gesvres.	Mazarin ne peut pas lui donner de réponse sur le gouvernement de Hesdin, ne connaissant pas les intentions du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 215 v°.
26 août. Calais.	A la duchesse de Châtillon.	Mazarin lui annonce que la liberté ayant été rendue par les ennemis au maréchal d'Aumont, le Roi a, de son côté, mis en liberté M. de Boutteville, frère de la duchesse de Châtillon, et M. de Coligny. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 225 v°.
26 août. Calais.	Au maréchal de Grancey.	Mazarin lui annonce que, si le Roi devient maître de Gravelines, le maréchal pourra en reprendre le gouvernement, à moins qu'il ne préfère un échange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 226.

[1] Les *Mémoires de Gourville*, dont la chronologie manque entièrement de précision, se taisent sur l'année 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
26 août. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin approuve ce que l'on a fait à Cosne pour prévenir les troubles. Il parle ensuite de la nécessité de s'opposer aux entreprises du Parlement à l'occasion des évocations[1]. Enfin, il exprime le regret que lui cause la conduite des députés de Languedoc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 226.
26 août. Calais.	Au président de Nesmond.	Mazarin espère qu'il ne négligera rien pour soutenir l'autorité du Roi contre les prétentions du parlement relatives aux évocations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 226 v°.
26 août. Calais.	A M. Chanut.	Réponse à une lettre de recommandation. Mazarin fait le plus grand cas de l'opinion de Chanut. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 227.
26 août. Calais.	A M. de Montpezat.	Ordre donné par le Roi pour la réduction du nombre des compagnies de chaque régiment à mesure des vacances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 227 v°.
26 août. Calais.	A M. de Seyron.	Mazarin lui demande un compte général de tout ce qu'il a reçu et dépensé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 227 v°.
26 août. Calais.	Au prince Ferdinand (de Lorraine[2]).	Mazarin aurait désiré lui donner une assistance digne de son rang et de son mérite, mais on n'a pu que remettre au sieur Rolin (ou Raulin) deux mille livres qu'il est chargé de lui donner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 228.
26 août. Calais.	A M. de Lumbres.	Le Roi désire que le président de Lumbres et le chevalier de Terlon soient médiateurs pour la paix entre la Suède et la Pologne, à moins d'opposition absolue de l'Autriche. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 142.
27 août. Calais.	A M. Blondot.	Mazarin espère que la santé de Blondot est rétablie. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 44, f° 290 v°.
27 août. Calais.	A M. de Souliers, major [de Dixmude].	Mazarin est persuadé que les fortifications de Dixmude seront bientôt en bon état. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 44, f° 291 v°.
27 août. Calais.	Au marquis de Montpezat.	Mazarin lui déclare que le Roi veut interdire la vente des compagnies dans la cavalerie. «Néanmoins, ajoute le Cardinal, je m'en remets à ce que Sa M^té resoudra aprez que vous lui aurez parlé.» Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 44, f° 293.
27 août. Calais.	Au Procureur général.	Réponse à une lettre du Procureur général, qui proposait de faire arrêter quelques-uns des gentilhommes qui avaient pris part aux assemblées de Normandie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 242 v°.
27 août. Calais.	A M. Servien.	Mazarin lui annonce que les assiégés ont commencé à parlementer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 243.

[1] Voy. ci-dessus la lettre au Chancelier en date du 25 août 1658.
[2] Le prince Ferdinand de Lorraine, né en 1639, mourut à Paris en 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 août. Calais.	A M. de Sennecterre.	Mazarin le félicite sur le succès obtenu par son fils au siége de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 243.
27 août. [Calais.]	Au duc de Navailles.	Félicitations sur la résolution que l'on a prise d'assiéger Mortara. Original signé; communiqué par M. de Lépinois, d'après le manuscrit de M. le duc de Brissac.
27 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Remerciements pour les bonnes nouvelles que le maréchal lui a envoyées du siége de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 242.
27 août. Calais.	Au Chancelier.	Nouvelles du siége de Gravelines [1]. Éloge de la conduite du marquis de Coislin, petit-fils du Chancelier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 242.
27 août. Calais.	A M. Talon (intendant du Quesnoy).	Après lui avoir parlé de plusieurs questions pécuniaires et des dépenses pour les munitions, Mazarin termine en lui annonçant que le gouverneur de Gravelines a commencé à parlementer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 236.
27 août. Calais.	Au s[r] Dufau, lieutenant de Roy au Quesnoy.	Promesse de s'occuper des intérêts de la garnison du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 237.
27 août. Calais.	A M. de Roncherolles.	Promesse d'envoi de munitions et d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 213 v°.
28 août. Calais.	A M. de Mercœur.	Envoi de l'abolition pour les derniers troubles de Marseille. Recommandation de tâcher de couper la racine du mal et d'empêcher les désordres de renaître. On laisse au duc de Mercœur le choix de rester en Provence, ou d'aller en Catalogne. Mazarin pense qu'il serait utile qu'il s'y rendît pour six semaines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 238.
28 août. Calais.	Au Premier Président d'Oppède.	Recommandation de prendre toutes les mesures propres à assurer le repos de la Provence et la tranquillité de Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 238 v°.
28 août. Calais.	A M. de Saint-Aunez ou Saint-Aunais.	Mazarin a été fort touché de sa blessure et désire vivement apprendre sa guérison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 239.
29 août. Calais.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin ne croyait pas que l'on dût déclamer si longtemps à Rome contre l'alliance de la France avec l'Angleterre. Il rappelle que ce sont les Espagnols qui ont les premiers donné l'exemple de rechercher l'alliance anglaise. Ensuite la France a pris toutes les précautions pour assurer aux catholiques de Dunkerque la liberté de leur culte. Récrimination contre le Pape qui, à la sollicitation des Espagnols et pour favoriser la maison d'Autriche, laisse tout le Portugal sans pasteurs. Enfin ce sont les Espagnols qui s'opposent à la paix qui rendrait le repos à la chrétienté. Quant à la reine de Suède, elle aurait tort de se plaindre de la France et de prêter l'oreille aux propositions des Espagnols. Aff. étr. (France), t. 276, f° 193. — Une note avertit que cette lettre, écrite à Calais le 29 août, n'a été envoyée que de Fontainebleau le 13 septembre 1658.

[1] Ce sont les nouvelles contenues dans la lettre du 27 août 1658 adressée à la Reine. (Voy. ci-dessus.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
30 août. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin le presse de lui envoyer les cent mille écus qu'il lui a demandés et qui sont nécessaires pour payer les dépenses du siége. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 245 v°.
1er septembre. Calais.	A Turenne.	Mazarin lui expose les difficultés que le maréchal de Schulemberg trouve à l'exécution du projet dont il a été question [1]. Il laisse à Turenne le soin de décider. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 232.
1er septembre. Calais.	A M. de Chodoré [2].	Mazarin lui reproche de n'avoir pas déféré aux ordres de Turenne qui lui avait enjoint d'obéir à Péguillain, mestre de camp du régiment des dragons du Roi. Le Cardinal lui défend de quitter l'armée; ce qui serait une nouvelle désobéissance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 232 v°.
1er septembre. Calais.	A l'ambassadeur Lockhart.	Le Roi est disposé à servir l'électeur palatin. Recommandation pour l'envoyé de cet électeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 240.
1er septembre. Calais.	A l'électeur palatin.	Protestations de désir de le servir. Le Roi a recommandé son envoyé à M. Lockhart. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 240 v°.
1er septembre. Calais.	A M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres.	Remerciements pour les munitions envoyées d'Angleterre. Mazarin le charge d'annoncer la prise de Gravelines au Protecteur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 241.
1er septembre. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin est bien aise que le Procureur général partage ses sentiments sur les affaires de Normandie. Il agira en conséquence dans son entrevue avec M. de Longueville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 241 v°.
2 septembre. Boulogne.	A M. Servien.	Mazarin a appris avec beaucoup de peine la mort de M. de la Court [3]. Il félicite Servien du mariage de sa fille avec M. de Sully [4]. «J'approuve si fort cette alliance, écrit le Cardinal, que je la signerois de mon sang, s'il estoit necessaire pour vostre satisfaction.» Il termine en lui parlant de M. de Saint-Aignan, dont il désire la satisfaction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 233.
2 septembre. Boulogne.	A M. Ondedei.	Mazarin voudrait que l'avis de la prise de Badajoz par les Portugais fût certain. Ce serait une compensation pour l'échec que les Français ont essuyé, en Catalogne, devant Campredon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 233 v°.
2 septembre. Boulogne.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Recommandation de lui écrire souvent. Mazarin le charge d'envoyer à M. de Charost plusieurs pièces de canon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 243 v°.

[1] Probablement l'attaque de Hesdin.
[2] Ce personnage était, comme on le voit par la lettre, capitaine de la marine. Il semble qu'il commandait un corps de marins dans l'armée de Turenne.
[3] Henri Groulart, sr de la Court.
[4] Marie-Antoinette Servien, mariée avec Maximilien-Pierre de Béthune, duc de Sully.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
2 septembre. Boulogne.	A la comtesse de Soissons.	Remerciements pour la lettre qu'elle a écrite à Mazarin. Il la charge de ses compliments pour la princesse de Bade. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 243 v°.
2 septembre. [Calais[1].]	A M. Blondot.	Regret que son indisposition cause à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 244.
2 septembre. [Calais.]	A M. Desouliers, major [de Dixmude].	Mazarin est bien aise de voir le soin qu'il prend pour fortifier Dixmude. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 244.
2 septembre. [Calais.]	A M. Du Lieu.	Le Roi est très irrité contre les capitaines de la marine, qui ont refusé d'obéir aux ordres de M. de Turenne[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 244 v°.
3 septembre. Montreuil.	Au marquis de Pequilin.	Mazarin le félicite de s'être rendu à Dixmude, sur l'avis que les ennemis menaçaient cette place. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 300.
3 septembre. Montreuil.	A M. Delbos.	Recommandation pour fortifier Dixmude. Détails sur les munitions et les troupes que l'on doit mettre dans cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 247 v°.
4 septembre. Abbeville.	A M. de Seyron.	Mazarin lui donne des instructions pour les différents corps de troupes qu'il a laissés sur la frontière. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 248.
4 septembre. Abbeville.	A la princesse palatine.	Après des protestations de respect et de dévouement, Mazarin s'excuse de ne pouvoir déférer à sa recommandation pour l'abbé de Gordes. Il se plaint de la conduite du marquis de Gordes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 249 v°.
4 septembre. Abbeville.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin l'entretien du projet de réduire Hesdin et de mettre un terme aux violences que Farges exerce dans les environs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 250.
4 septembre. Abbeville.	A M. de Vardes.	Mazarin exprime de nouveau le désir de soulager la douleur que lui a causée la mort du comte de Moret. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 234.
4 septembre. Abbeville.	Au Procureur général.	Mazarin espère arriver bientôt à Vincennes et le prie de lui envoyer des carrosses et des chevaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 234.
4 septembre. Abbeville.	A la maréchale de Guébriant.	Désir de déférer à sa recommandation pour le s^r^ Chastelain. Mazarin verra ce qu'il pourra faire dès qu'il sera à la cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 234.
4 septembre. Abbeville.	A Mme de Bar.	Mazarin la remercie du logement qu'elle lui avait fait préparer à Amiens et regrette d'être obligé de prendre une autre route. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 234 v°.

[1] Le copiste a mis ici «Calais», comme aux deux lettres suivantes.
[2] Voy., à la page précédente, la lettre du 1er septembre à M. de Chodoré.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 septembre. Abbeville.	A Turenne.	Mazarin lui envoie le chevalier de Clerville, afin qu'il examine les moyens de mettre un terme aux violences exercées par la garnison de Hesdin. Il en a entretenu le maréchal de Schulemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 234 v°.
6 septembre. Abbeville[1].	A l'archevêque d'Arles.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite à Mazarin. Le Cardinal remet sa réponse à son arrivée prochaine à la cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 235.
7 septembre. Vincennes.	A M. de Bellefonds.	Mazarin s'étonne qu'il ait hésité à obéir aux ordres du maréchal de Turenne, qui lui demandait de détacher six régiments qui devaient rejoindre son armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 252.
8 septembre. Fontainebleau.	Aux MM. du parlement d'Aix.	Mazarin leur annonce qu'à sa sollicitation le Roi a retiré les trois derniers régiments qui occupaient la province. Il leur parle aussi de la grâce accordée à la ville de Marseille, et termine en déclarant qu'il ne peut s'employer pour le président de Regusse, qui a encouru l'indignation du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 257.
8 septembre. Fontainebleau.	Au Premier Président d'Oppède.	Mazarin lui annonce l'envoi prochain d'une somme de cinquante mille écus; il lui parle des achats de blé et autres munitions nécessaires pour la flotte, puis des affaires de Marseille et de la nécessité d'y affermir l'ordre avant de rappeler les exilés, enfin de la recherche des lettres du cardinal Grimaldi que l'on soupçonne d'avoir excité les troubles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 257.
8 septembre. Fontainebleau.	Au président de la Roquette.	Mazarin ne connaît pas l'arrêt du Conseil, dont le président se plaint et promet de lui faire rendre justice. Il doit continuer à montrer le même zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 259.
8 septembre. Fontainebleau.	Au chevalier Paul.	Promesse d'envoi d'argent pour l'escadre du Levant. Détails sur les armements, les approvisionnements et la destination de cette escadre. Recommandation d'envoyer des mémoires pour établir les comptes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 259.
8 septembre. Fontainebleau.	Au sieur Gravier.	Lettre relative aux dépenses de la marine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 261.
8 septembre. Fontainebleau.	A M. Pellot.	Mazarin trouve peu considérable ce qu'il a pu retirer du Dauphiné, il doit l'envoyer à Turin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 261 v°.
9 septembre. Fontainebleau.	Au duc de Longueville.	Remerciements pour une lettre relative à l'accouchement de la princesse de Conti. Aff. étr. (France), t. 279, f° 167.

[1] Tel est le texte du manuscrit. Il y a erreur évidente dans la date ou dans l'indication du lieu. Mazarin avait quitté Abbeville dès le 5 septembre. Il faut ou dater la lettre du 4 septembre, ou changer l'indication de lieu.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 septembre. Fontainebleau.	A M. Lockhart.	Mazarin a été heureux d'apprendre la convalescence du Protecteur. Dès que le Procureur général sera de retour à Paris, il fera payer les sommes dues aux Anglais. Le Cardinal a été très fâché d'apprendre l'arrestation du duc de Buckingham. Il prie, au nom du Roi et de la Reine, Lockhart d'employer ses bons offices en sa faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A. addition au f° 254 v°.
11 septembre. Fontainebleau.	Au duc d'Épernon.	Mazarin regrette de ne pas l'avoir vu avant qu'il parte pour la Bourgogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, addition au f° 254 v°.
11 septembre. Fontainebleau.	Au Révérend père Dubois.	Remerciements pour les vœux qu'il fait pour la santé et la prospérité du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 254.
13 septembre. Fontainebleau.	A Mlle de Montponsier.	Remerciements pour une lettre que lui avait écrite Mlle de Montpensier sur l'accouchement de la princesse de Conti. Aff. étr. (France), t. 279, f° 168.
13 septembre. Fontainebleau.	A Mlle de Guise.	Réponse à une lettre que Mlle de Guise lui avait écrite sur son retour et sur l'heureux accouchement de la princesse de Conti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 254.
13 septembre. Fontainebleau.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui répond qu'il a envoyé à M. de Bellefonds l'ordre d'obéir à M. de Turenne[1]. Il sera nécessaire d'établir des contributions dans le pays qu'il gouverne (pays de Bergues). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 254 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	Au marquis de Créquy.	Mazarin est bien aise du rétablissement de la santé du marquis. Il a parlé au Roi en faveur de Saint-Évremond; on le fera sortir de la Bastille et on l'enverra à Béthune, comme le désire le marquis de Créquy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, addition au f° 256 v°[2].
[13 sept.[3]] Fontainebleau.	A M. Blondot.	Mazarin le félicite du rétablissement de sa santé. Il lui parle ensuite des soins à donner aux malades dans les hôpitaux, dont Robertot est spécialement chargé, des fortifications et des munitions des places de Flandres récemment conquises. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 263 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A M. Du Lieu.	Remerciements pour le zèle qu'il montre au service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 264 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	Au duc de Navailles.	Promesse de faire valoir ses services auprès du Roi. Communiqué par M. de Lépinois d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Les affaires de Provence exigent une attention particulière. Le Roi a résolu d'appeler près de lui le cardinal Grimaldi pour en conférer. Il devra se mettre en route dès qu'il aura reçu l'ordre du roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 195.

[1] Voy. à la page précédente, la lettre du 7 septembre à M. de Bellefonds.
[2] On trouve au même f° 256 v° plusieurs additions sans importance à MM. Piètre, de Bar, de Chaulnes, de Broglie.
[3] Le manuscrit porte la date du 23 septembre 1658; mais c'est probablement une erreur du copiste. Les détails donnés sur la santé de Blondot se rapportent au 13 septembre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 septembre. Fontainebleau.	Au prince Savelli, à Rome.	Lettre de condoléance sur la mort de son père. Aff. étr. (France), t. 276, f° 196.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Sacchetti, à Rome.	Lettres de condoléance sur la mort de son frère Matteo Sacchetti. Aff. étr. (France), t. 276, f° 196.
13 septembre. Fontainebleau.	A Ugo Fiesco, à Gênes.	Remercîements pour le zèle envers la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 196 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A l'abbé Jean-Charles Gavotti, à Savone.	Réponse à une lettre où l'abbé témoignait sa joie du rétablissement du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 197.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Ginetti, à Rome.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 197 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A Mgr Altoviti, nonce du Pape à Venise.	Félicitations sur sa nomination comme nonce à Venise. Aff. étr. (France), t. 276, f° 198.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Réponse à une lettre où le cardinal d'Este exprimait sa joie du rétablissement de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 198.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Lomellino, à Rome.	Mazarin se réjouit de son arrivée à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 199.
13 septembre. Fontainebleau.	Au duc de Bracciano, à Rome.	Mazarin promet de recommander chaudement les intérêts du duc à l'abbé de Bourlemont, qui est sur le point de se rendre à Rome pour y remplir la charge d'auditeur de rote. Aff. étr. (France), t. 276, f° 199.
13 septembre. Fontainebleau.	Au connétable Colonna, à Rome.	Les Espagnols ont si mal répondu à la courtoisie avec laquelle la France leur accordait des passeports que le Conseil du Roi avait pris la résolution de les refuser à l'avenir. Cependant, à la sollicitation du connétable, Mazarin emploiera ses bons offices pour faire donner un passeport à J.-B. Ortiz. Aff. étr. (France), t. 276, f° 199 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Colonna, à Rome.	Mazarin fait le plus grand cas des recommandations du cardinal Colonna; il fera envoyer le brevet qu'il demande pour Girolamo de Massimi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 200.
13 septembre. Fontainebleau.	A la Reine de Suède.	Comme Tenderini, envoyé par la reine de Suède, doit arriver le lendemain, Mazarin veut l'entendre avant de faire réponse aux lettres de la Reine. Aff. étr. (France), t. 279, f° 200 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Antonio Barberini.	Promesse de s'occuper des intérêts du Cardinal; remise au prochain ordinaire de ce qui concerne la reine de Suède; approbation de ce qui s'est fait avec les cardinaux Maidalchini et Astalli (promesse de pensions). L'affaire du duc de Parme est terminée, et Miles a dû quitter Rome. Annonce d'une lettre pour le Pape par le prochain courrier. Envoi d'argent pour payer les pensions de Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 201.
13 septembre. Fontainebleau.	A Mauritio Sicammanna.	Remercîements pour le zèle qu'il témoigne; s'il peut lever une compagnie de deux cents Italiens, Mazarin sera heureux de la faire recevoir dans son régiment. Aff. étr. (France), t. 276, f° 202.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 septembre. Fontainebleau.	A Margarita-Mazarini Martinozzi, sœur de S. E., à Rome.	Nouvelle de l'accouchement de la princesse de Conti, qui a donné naissance à un fils. Aff. étr. (France), t. 276, f° 202 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour un sieur Berault qui se rend à Rome; il s'est toujours montré zélé pour les intérêts de Mazarin. Aff. étr. (France). t. 276, f° 203.
13 septembre. Fontainebleau.	A Anne Marie Mazarini, sœur de S. Ém.	Nouvelle de l'accouchement de la princesse de Conti. Aff. étr. (France), t. 276, f° 203 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A Mgr Piccolomini, nonce du Pape, à Paris.	Même nouvelle. Dans un post-scriptum autographe, Mazarin lui parle des violences commises au couvent des Augustins de Paris. Aff. étr. (France), t. 276, f° 204.
13 septembre. Fontainebleau.	Au grand duc de Toscane, à Florence.	Réponse à une lettre de félicitations à l'occasion des succès des armes françaises et du rétablissement de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 205.
13 septembre. Fontainebleau.	A l'abbé Luigi Strozzi, à Florence.	Réponse à une lettre de félicitations sur le rétablissement de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 205.
13 septembre. Fontainebleau.	Au duc de Mantoue.	Protestations de désir de lui rendre service. Éloge de Belinzani, ministre du duc de Mantoue en France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 206.
13 septembre. Fontainebleau.	A l'abbé Braccese.	Mazarin promet d'envoyer au cardinal Antoni Barberini, suivant le désir qu'il en a exprimé, son portrait peint par Mignard. Aff. étr. (France), t. 276, f° 206 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A Paolo Macarani, à Rome.	Remerciements pour la joie qu'il a témoignée de la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 207.
13 septembre. Fontainebleau.	Au duc de Neubourg, à Düsseldorf.	Le Roi désire lui conserver son domaine de Vimendal (*sic*). Turenne a été forcé de s'en éloigner; mais on ne négligera rien pour lui en assurer la possession. Aff. étr. (France), t. 276, f° 207 v°.
13 septembre. Fontainebleau.	A Elpidio Benedetti.	Envoi d'un passeport pour Ortiz. Lettres pour le connétable et le cardinal Colonna. Promesse de donner satisfaction au cardinal Antonio Barberini pour ses pensions. Aff. étr. (France), t. 276, f° 208.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. Fly.	Lettre relative aux travaux que l'on doit exécuter à Gravelines et pour lesquels Mazarin a laissé de l'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 268 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. Dubourg.	Dubourg doit consigner à la personne désignée par Mazarin le canon qu'il a fait transporter à Abbeville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 268 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. Brigny.	Mazarin est étonné de n'avoir reçu de lui aucun renseignement sur les travaux qu'il doit faire exécuter à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 268 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 septembre. Fontainebleau[1]	Au duc de Parme.	Remercìements pour les renforts envoyés à l'armée d'Italie. Communiqué par M. Canestrini d'après l'original signé, conservé dans les archives de la maison royale de Naples.
14 septembre. Fontainebleau.	Au marquis de Créquy (gouverneur de Béthune).	Mazarin lui annonce la résolution prise par le Roi de faire le blocus de Hesdin. Le maréchal de Schulemberg en est chargé. Le marquis de Créquis doit le seconder. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 279.
14 septembre. Fontainebleau.	Au comte Broglia (gouverneur de la Bassée).	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 279.
14 septembre. Fontainebleau.	Au maréchal d'Aumont.	Lettre pour l'engager à contribuer au blocus de Hesdin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 279 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	Au duc d'Elbeuf.	Lettre pour le même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 279 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	Au comte de Launoy[2].	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 280.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. de Launay[3].	Le blocus de Hesdin ne peut être qu'agréable aux habitants d'Abbeville[3]. Recommandation à M. de Launay de fournir les hommes et les outils nécessaires pour ce blocus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 280.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. de Bar (gouverneur d'Amiens).	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 280 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	A M. de Chaulnes (gouverneur de Doulens et de Bar).	Mazarin lui écrit qu'il doit fournir pour le blocus de Hesdin cinq cents hommes de pied et mille paysans. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 281 v°.
14 septembre. Fontainebleau.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin lui recommande de tenir des troupes prêtes pour l'exécution du projet qui a été formé. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 44, f° 322.
15 septembre. Fontainebleau.	A M. Lockhart.	Mazarin le remercie de la nouvelle qu'il lui a donnée de la prise d'Oudenarde par Turenne. Une nouvelle encore plus importante est celle de la maladie du Protecteur, qu'on dit être à l'extrémité[4]. N. B., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 270.
15 septembre. Fontainebleau.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin lui renvoie l'abbé de Marcilly et le s^r de Saint-Aignan, avec lequel il s'est entretenu du projet formé par le maréchal Schulemberg. Le Cardinal l'engage à s'entendre avec Turenne[5] pour l'exécution. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 270.
16 septembre. Fontainebleau.	A M. de Gravel.	Mazarin lui envoie la ratification des ligues conclues en Allemagne. Les Suédois, la Hesse et les princes de Brunswick font des difficultés pour y entrer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 270 v°.

[1] La copie porte à tort Compiègne.
[2] La maison de Launoy était divisée en plusieurs branches. Je pense qu'il s'agit ici de François de Launoy, de la branche de Molembais, cité, dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, comme gouverneur de Bourbourg.
[3] De Launay devait, d'après cette lettre, commander dans Abbeville.
[4] Voy. ci-dessus, Lettre à Turenne en date du 15 septembre 1658.
[5] Il s'agissait du blocus de Hesdin. (Voy. ci-dessus, la lettre à Turenne en date du 15 septembre 1658.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 septembre. Fontainebleau.	A M. de La Haye.	Mazarin a appris avec plaisir que la ville d'Oudenarde n'a pas été pillée. Il prie La Haye, qui commandait à Saint-Venant, de seconder le maréchal de Schulemberg dans son entreprise contre Hesdin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 271.
16 septembre. Fontainebleau.	A l'évêque d'Orange.	Envoi de trois mille pistoles pour racheter les officiers et soldats de l'armée de Catalogne, qui sont prisonniers. Nouvelle de la prise d'Oudenarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 273 v°.
16 septembre. Fontainebleau.	A M. de Bordeaux.	Remerciements pour le soin avec lequel il a informé Mazarin de la maladie du Protecteur. Le Cardinal le charge de promettre à la famille de Cromwell la protection du Roi. Addition de la main de Mazarin après avoir reçu la nouvelle de la mort du Protecteur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 281. — Imprimé dans l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot, t. I, p. 492.
16 septembre. Fontainebleau.	Au comte de Broglie.	Lettre relative aux plaintes du comte de Broglie. Mazarin désire rétablir entre les officiers une bonne intelligence. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 325 v°.
17 septembre. Fontainebleau.	A M. Talon.	Demande de mémoires exacts sur le nombre des chevaux de l'armée et sur les dépenses nécessaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 271 v°.
17 septembre. Fontainebleau.	A M. Blondot.	Mazarin, après l'avoir félicité sur le rétablissement de sa santé, lui recommande d'établir des contributions sur le pays environnant Dixmude. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 271 v°.
17 septembre. Fontainebleau.	A M. De Robertot.	Mazarin l'engage à prévenir M. de Schomberg des menées qu'il a découvert que l'on faisait à Bourbourg pour débaucher les soldats anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 272. — Imprimé. p. 207 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
17 septembre. Fontainebleau.	Au comte Broglia.	Mazarin a vu les plaintes qu'il fait du s[r] de La Haye pour avoir pris un bateau, qui sert de voiture au pays de Laleu. Mazarin pense que de La Haye donnera satisfaction au comte de Broglie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 272.
17 septembre. Fontainebleau.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui parle surtout des fortifications de Dixmude et du soin qu'il doit prendre d'assurer la conservation des places de Bergues, Furnes et Dixmude, au moment où l'on apprend la mort du protecteur d'Angleterre. Il l'avertit des tentatives faites pour débaucher les soldats anglais qui servent en France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 272 v°.
18 septembre. Fontainebleau.	A M. Fly.	Mazarin le charge de faire remettre des lettres à Schomberg et à Robertot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 273.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 septembre. Fontainebleau.	A M. de Schulemberg.	Mazarin le prie de transmettre à Turenne la lettre qui annonce la mort du Protecteur (Oliv. Cromwell) et de s'entendre avec l'ambassadeur Lockhart sur les mesures à prendre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 273 v°.
18 septembre. Fontainebleau.	Au marquis de Saint-André Montbrun.	Il a tort de penser qu'on a tenté de lui nuire dans l'esprit de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 374.
18 septembre. Fontainebleau.	Au maréchal de Grancey.	Mazarin lui a promis qu'il serait rétabli dans le gouvernement de Gravelines et qu'il serait indemnisé des dépenses qu'il a faites à Thionville. Il aurait dû éviter des réclamations inutiles, dont Mazarin blâme vivement la publicité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 274 v°.
18 septembre. Fontainebleau.	A la duchesse de Chevreuse.	Mazarin exprime le regret de ne pas l'avoir vue en se rendant à Paris. Remerciements pour les bontés qu'elle lui témoigne et pour la part qu'elle prend aux succès des armes du Roi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 171.
20 septembre. Fontainebleau.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Après lui avoir parlé d'affaires particulières, Mazarin lui annonce la prise d'Oudenarde et de Menin, la défaite de plusieurs régiments et la prise de plus de deux mille soldats ennemis. Le maréchal de Turenne est arrivé à Ypres, il menace Bruxelles et Louvain. Aff. étr. (France), t. 276, f° 208 v°.
20 septembre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin l'entretient d'abord d'affaires ecclésiastiques, puis il lui parle des succès de l'armée française et termine en lui annonçant la mort du protecteur d'Angleterre. Aff. étr. (France). t. 276, f° 209 v°.
20 septembre. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin est d'avis que Rome est le seul lieu où puisse demeurer convenablement la Reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 211.
20 septembre. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Dans la première partie de sa lettre, Mazarin cite des faits qui prouvent l'hostilité du pape contre lui. Dans la seconde, il montre les succès de la France, qui vient de s'emparer de Gravelines, d'Oudenarde, de Menin. Aff. étr. (France), t. 276. f° 212.
22 septembre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Éloge de son zèle et de la part qu'il a prise à toutes les conquêtes de Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 275.
22 septembre. Paris.	A M. Donarel.	Mazarin désire connaître exactement le nombre des Anglais et Écossais qui servent dans l'armée française. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 275.
22 septembre. Paris.	A M. de Schomberg.	Mazarin a été bien aise qu'il ait pris part aux succès remportés par Turenne sur les ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 275 v°.
22 septembre. Paris.	A M. de Saint-Aignan.	On ne renonce pas au siège de Hesdin; mais en ce moment il paraît plus utile de poursuivre les conquêtes de Flandres, où Turenne assiège Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 276 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 septembre. Paris.	A Lange, valet de chambre de Mazarin.	Mazarin lui parle d'abord d'un navire qu'il doit acheter à Dunkerque, puis des soins à donner à l'hôpital de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 291.
22 septembre. Paris.	A Talon, intendant de l'armée.	Mazarin se réjouit des succès de l'armée de Flandres. Il recommande de veiller sur les prisonniers et de faire des amas de fourrages dans les villes conquises. Il a été très touché de la blessure de M. de Roncherolles. Recommandation pour les Anglais nouvellement enrolés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 291 v°.
22 septembre. Paris.	A M. de Robertot.	Éloge de son zèle pour le service du Roi; demande de renseignements sur ce qui a été envoyé de Gravelines à l'armée de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 295 v°.
22 septembre. Paris.	A M. Piètre.	Mazarin lui demande le prix des mousquets et l'engage à conférer pour une proposition qu'on lui a faite avec l'évêque d'Amiens, le marquis d'Hocquincourt et M. de Vassy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 296.
22 septembre. Paris.	Au président Le Coigneux.	Après des protestations d'estime et d'affection, Mazarin lui exprime le regret de le voir mêlé à des affaires fâcheuses. «Vous pretendez, lui écrit le Cardinal, [que] on aille, à main armée, forcer des prisons au grand scandale du public.» Aff. étr. (France), t. 279, f° 178.
22 septembre. Paris.	A M. de Schomberg.	Mazarin aurait désiré qu'il fût auprès de Turenne pour le seconder et le soulager dans les travaux de cette campagne. Il est à souhaiter néanmoins que Schomberg continue à surveiller les travaux de Dixmude, Furnes et Bergues. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 332 v°.
23 septembre. Paris.	A M. Blondot.	Après l'avoir félicité du rétablissement de sa santé, Mazarin l'engage à obtenir des secours des villes de Flandres pour les hôpitaux militaires. Il lui recommande aussi de vivre en bonne intelligence avec le s^r Delbos. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 356.
23 septembre. Paris.	Au s^r Du Lion.	Protestations d'affection. Puisqu'il manque d'argent, on pourra en prendre sur les contributions que payeront les ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 358 v°.
23 septembre. [Paris.]	Au comte de Belin.	Remerciements pour les nouvelles assurances de son amitié qu'il a données à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 279, f° 173 v°.
23 septembre. Paris.	A M. Talon, intendant d'armée.	Lettre relative aux munitions, aux vivres et aux dépenses de l'armée. Recommandation de faire à Ypres un grand magasin de fourrages. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 277. — Imprimé en partie, p. 234, note 1, dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
23 septembre. Paris.	A M. Delbos.	Recommandations pour les fournitures nécessaires à l'armée de Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 278.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
23 septembre. [Paris [1].]	Au marquis de Créquy.	Félicitations sur le rétablissement de sa santé. Le Roi a promis de faire sortir Saint-Évremont de la Bastille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 291.
23 septembre. Paris.	A M. de La Haye.	Mazarin s'en remet pour les réponses à M. de La Haye à la vive voix du s^r de Gondreville, qu'il a entretenu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 296.
23 septembre. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin répond à une lettre que le duc lui avait écrite sur la mort du fils du prince de Conti [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 296 r°.
23 septembre. Paris.	Au duc de Vendôme.	Promesse d'envoyer de l'argent à Toulon pour le payement de la flotte. Plaintes sur ce que les capitaines ne tiennent leurs équipages au complet qu'au moment où ils doivent en recevoir la solde. Nécessité de les surveiller. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 296 v°.
24 septembre. Paris.	A M. Fly.	Mazarin le remercie d'avoir visité les travaux que l'on fait à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 282 r°.
24 septembre. Paris.	A M. de Brigny.	Éloge de l'activité avec laquelle il presse les travaux de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A. f° 283.
24 septembre. Paris.	A M. d'Avignon.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A. f° 283 v°.
24 septembre. Paris.	Au lieutenant général Balthazar.	Mazarin le prévient que le Roi ne désire pas, pour des raisons particulières, que M. d'Haraucourt [3] serve actuellement. En conséquence, Balthazar ne doit pas lui donner d'emploi dans le corps qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 283 v°.
24 septembre. Paris.	A M. de Vassy, commandant pour le Roi au fort Saint-Nicolas.	Protestations d'estime et d'affection. Prière de favoriser les approvisionnements que le s^r d'Avignon réunit à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 283 v°.
24 septembre. Paris.	A Talon, intendant de l'armée.	Mazarin voit avec plaisir l'empressement avec lequel il envoie à Turenne tout ce qui est nécessaire pour le siège d'Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 297.
24 septembre. Paris.	A Lange, valet de chambre de Mazarin.	Éloge de son zèle pour les fortifications de Gravelines et pour l'envoi de ce qui est nécessaire au siège d'Ypres. Recommandation pour les blessés et malades. Annonce d'envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 297 v°.
24 septembre. Paris.	Au Père Canaye.	Mazarin le félicite de la charité qu'il montre pour les blessés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A., f° 298. — Imprimé, p. 223 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*

[1] La copie porte *Fontainebleau;* mais, le 23 septembre, Mazarin était à Paris.
[2] Le fils du prince de Conti était mort le 14 septembre 1658.
[3] Charles, marquis d'Haraucourt, avait été nommé maréchal de camp en 1652.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 septembre. Paris.	A Talon, intendant de l'armée.	Mazarin lui parle d'une course faite par l'ambassadeur d'Angleterre avec de la cavalerie aux environs de Saint-Omer. La châtellenie de Bergues a été pillée; Mazarin se plaint de ces exactions et charge Talon d'en parler à l'ambassadeur d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 298 v°.
25 septembre. Paris.	A M. de Turenne.	Prière de fortifier l'armée du maréchal de Schulemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 286, et addit. f° 287.
25 septembre. Paris.	A l'abbé de Marsilly.	Éloge du zèle que le maréchal de Schulemberg montre pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 286.
25 septembre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin le félicite du zèle qu'il montre pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 286 v°.
25 septembre. Paris.	A M. Talon du Quesnoy.	Demande de renseignements sur les dépenses des garnisons du Quesnoy et de Landrecies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 287 v°.
25 septembre. Paris.	A M. de Châtillon.	Envoi de fonds pour le travail des fortifications [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 288.
25 septembre. Paris.	A M. le Protecteur (Richard Cromwell).	Lettre de condoléance sur la mort de son père. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 288. — Publié par M. Guizot (*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. I, p. 496).
25 septembre. Paris.	Au duc de Longueville.	Remerciements de la manière dont il a agi pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 288 v°.
25 septembre. Paris.	A M. de La Croisette.	Mazarin est persuadé que le duc de Longueville continuera d'agir de manière à maintenir en Normandie l'autorité du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 288 v°.
25 septembre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Cette lettre lui sera remise par le théologal de Bayeux, qui doit résider à Rome auprès du nouvel auditeur de rote, abbé de Bourlemont. Recommandation pour ce théologal, qui est plein de vertu. Aff. étr. (France), t. 276, f° 213.
27 septembre. Paris.	A M. de Seyron.	Mazarin le félicite du succès de la course qu'il a faite dans le pays; elle facilitera les contributions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 288 v°.
27 septembre. Paris.	A M. de Roncherolles.	Mazarin l'entretien du même sujet et espère que l'on pourra étendre les contributions de Landrecies et du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 289.
27 septembre. Paris.	A M. Talon du Quesnoy.	Lettre sur le même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 289.
27 septembre. Paris.	Au duc de Navailles.	Mazarin annonce qu'il lui écrira, au premier jour, par Bartet qui doit se rendre en Italie. Communiqué par M. de Lépinois, d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.

[1] La lettre n'indique pas de quelle ville il s'agit.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 septembre. Paris.	A la reine de Suède, à Rome.	Dans une longue dépêche, Mazarin lui conseille de rester à Rome, malgré l'hostilité que le Pape témoigne contre elle. Il expose les causes de cette hostilité. Le Cardinal lui parle ensuite d'un projet d'expédition contre Naples. Il croit que les circonstances ne sont pas favorables pour cette entreprise. Aff. étr. (France), t. 276, f° 213 v°.
27 septembre. Paris.	A M. de Spinola.	Mazarin loue son zèle pour le maintien de plusieurs fondations pieuses dues à Grégoire XIII. Aff. étr. (France), t. 276, f° 218.
27 septembre. Paris.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Félicitations à l'occasion des succès de son frère dans le duché de Milan. Aff. étr. (France), t. 276, f° 218.
27 septembre. Paris.	Au duc de Bracciano, à Rome.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il a pris à la maladie et à la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 218 v°.
27 septembre. Paris.	Au seigneur Antonio Pimentelli.	Mazarin lui témoigne qu'il s'est empressé de lui faire obtenir un passeport pour son voyage en Espagne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 219.
27 septembre. Paris.	A l'archevêque de Bitonto, nonce à Turin.	Envoi d'une réponse destinée au gouverneur de Milan. Aff. étr. (France), t. 276, f° 219 v°.
27 septembre. Paris.	Au grand duc de Florence.	En demandant pour l'abbé Bonzi l'abbaye de Saint-Bernard, Mazarin n'avait en vue que de récompenser les services rendus par cet abbé dans l'assemblée du clergé. Il remercie le grand duc d'avoir donné un plus haut prix à la faveur que le Roi avait accordée à l'abbé de Bonzi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 220.
27 septembre. Paris.	Au cardinal Corrado, à Rome.	Prière de faire confirmer par la cour de Rome la convention faite par le secrétaire d'Etat, du Plessis-Guénégaud, avec le couvent de Saint-Martin-des-Champs pour une permutation de propriété, qui paraît favorable audit couvent. Aff. étr. (France), t. 276, f° 220.
27 septembre. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin ne peut comprendre que le nonce ait écrit à la cour de Rome que la France ne prenait aucun intérêt aux affaires de la Reine de Suède. Personne ne peut mieux convaincre cette assertion de fausseté que le cardinal Antonio Barberini, qui a été chargé de parler avec beaucoup d'énergie en faveur de cette reine. Mazarin entre ensuite dans les détails de sa conduite envers la Reine de Suède pour prouver qu'il a toujours soutenu ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 276, f° 221.
27 septembre. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Lettre relative à ce que le Pape avait dit à Milan au sujet des réclamations du duc de Parme. Le Pape les attribuait surtout à l'influence de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 222 v°.
27 septembre. Paris.	Au Père Duneau.	Mazarin lui reproche d'avoir donné communication de ses lettres confidentielles sans son autorisation. Dans la dernière partie de sa lettre, il dit que la maladie du Roi ni les succès des armes françaises n'ont rien changé aux dispositions pour la paix. Aff. étr. (France), t. 276, f° 223.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 septembre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour le père D. Camillo Severino, qui s'en retourne de Portugal à Rome. Il se montre zélé pour la France et a besoin de protection contre les Espagnols. Aff. étr. (France), t. 276, f° 231 v°.
27 septembre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin lui parle d'une mission que Milet remplissait à Rome et répond à plusieurs plaintes du Nonce. Aff. étr. (France), t. 276, f° 225.
27 septembre. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Même recommandation pour D. Camillo de S. Severino. Aff. étr. (France), t. 276, f° 232.
27 septembre. Paris.	Au cardinal Orsini (des Ursins), à Rome.	Réponse aux congratulations adressées par ce cardinal pour la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 232 v°.
27 septembre. Paris.	Au cardinal Rospigliosi.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 232 v°.
29 septembre. Paris.	A M. Bartet.	Mazarin est bien aise de voir que le duc de Longueville est fidèle à la promesse qu'il avait faite de rétablir l'autorité du Roi dans la province de Normandie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 301.
30 septembre. Paris.	A M. Jacquier ou Jaquier.	Mazarin recommande surtout à ce munitionnaire d'approvisionner de blé les villes récemment conquises. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 290.
30 septembre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Lettre relative aux dépenses des fortifications. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 291 v°.
30 septembre. Paris.	Au comte de Hornes[1].	Mazarin lui déclare que le Roi est plus que jamais dans le sentiment de favoriser la négociation dont le comte de Hornes est chargé (pour la neutralité des Pays-Bas espagnols). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 301 v°.
30 septembre. Paris.	A M. Lockhart.	Mazarin a appris avec plaisir que le pouvoir du nouveau Protecteur se consolide. Remerciements pour les services que les corps anglais ont rendus dans l'armée de Turenne à la prise d'Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 302.
30 septembre. Paris.	A M. de Vassy.	Mazarin lui annonce que le Roi l'a nommé major de la ville d'Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 302.
30 septembre. Paris.	A M. Jaquier.	Approbation de l'envoi de blé de Calais à Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 302 v°.
30 septembre. Paris.	A M. d'Humières.	Mazarin lui annonce que conformément à son désir, le Roi l'a chargé du commandement dans Ypres. MM. de Bescherel et de Vassy doivent y servir sous ses ordres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 302 v°.
30 septembre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce que, d'après l'avis de Schomberg, on ne doit pas différer l'attaque du port de Link. Le Cardinal le prie, s'il partage cette opinion, de donner les ordres nécessaires. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 380.

[1] Voir, ci-dessus, la lettre à Turenne en date du 22 septembre 1658. On trouve dans cette même dépêche des détails sur la négociation dont parle Mazarin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
[Septembre.] [Paris.]	A M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre.	Regrets de la mort d'Oliv. Cromwell. La cour de France en portera le deuil. Publié par M. Guizot, *Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. I, p. 494. M. Guizot n'indique pas la date de cette lettre. Il est probable qu'elle a été écrite en septembre 1658.
1er octobre. Paris.	A M. de Montpezat.	Mazarin insiste sur la nécessité d'agir vigoureusement en Normandie et d'en expulser ou faire arrêter les fauteurs de troubles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 302.
1er octobre. Paris.	A M. de Gomont.	Lettre dans le même sens avec ordre de donner connaissance des intentions du Roi au duc de Longueville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 303.
2 octobre. Paris.	A M. de Gomont.	Mazarin lui reproche d'avoir dit que le Roi avait changé de sentiment à l'égard du sr du Gratet[1] ou du Gratot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 304.
3 octobre. Paris.	A M. Bartet.	On a appris avec plaisir que le duc de Longueville était disposé à user de sévérité à l'égard des factieux de Normandie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 304.
3 octobre. Paris.	Au duc de Longueville.	Mazarin s'en remet à ce qu'il a écrit au sr Bartet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 304 v°.
4 octobre. Paris.	A M. de Saint-Aignan.	Approbation de l'emploi de l'argent qui lui avait été remis. MM. de Turenne et de Schulemberg doivent décider de la résolution à prendre sur le projet qu'on avait formé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 305.
4 octobre. Paris.	A M. d'Avignon.	Mazarin s'étonne des prétentions des Anglais sur la châtellenie de Bourbourg. Demande de renseignements sur les travaux faits à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 305 v°.
4 octobre. Paris.	A M. Talon.	Éloge du soin avec lequel il a prévenu les désordres à Ypres; il importe surtout de gagner l'affection des habitants. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 305 v°.
4 octobre. Paris.	A M. Piètre.	Promesse de remboursement des avances qu'il a faites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 306.
4 octobre. Paris.	Au comte Broglia.	Remerciements pour les nouvelles qu'il donne des ennemis. Protestations de désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 306 v°.
4 octobre. Paris.	A Lange, valet de chambre de Mazarin.	Recommandations pour assister les soldats malades. Plaintes sur la désertion de soldats anglais levés pour la France et reçus à Dunkerque. Détails sur des travaux à exécuter à Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 306 v°.
4 octobre. Paris.	Au comte de Belin.	Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 307. — Imprimé en partie, p. 228 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sr de Robertoz*.

[1] Voir, ci-dessus, la lettre de Mazarin à Bartet en date du 2 octobre 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 octobre. Paris.	A M. Bartet.	Mazarin a été bien aise de voir que la noblesse de Basse Normandie et des environs de Rouen se montrait disposée à respecter l'autorité royale. On saura distinguer ceux qui sont animés de bonnes intentions des fauteurs de cabales. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 32.
4 octobre. Paris.	A M. de Schomberg.	Protestations d'amitié et de désir de le servir. Mazarin l'avertit que le Roi a donné à M. d'Humières le commandement dans Ypres. Plaintes sur la conduite de Lockhart. Envoi d'argent pour fortifier Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 313.
4 octobre. Paris.	Au maréchal de La Ferté.	Remerciements pour l'intérêt qu'il prend à la santé du Cardinal, qui souffre souvent de la goutte et de la gravelle. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 313 v°.
4 octobre. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin l'engage à poursuivre avec sa prudence et sa vigueur accoutumées ce qu'il a si bien commencé pour la réconciliation de la Pologne avec la Suède. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination, original signé et en partie chiffré, sans traduction.
4 octobre. Paris.	Au duc de Navailles.	Mazarin promet de continuer de prendre soin de ses intérêts. Communiqué par M. de Lépinois d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.
4 octobre. Paris.	Au cardinal Cybo.	Remerciements pour sa lettre que lui a remise, de la part du Cardinal, le mestre de camp Tenderini. Protestations de désir de pouvoir lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 276, f° 233.
4 octobre. Paris.	Au seigneur Andreangelo Valenti à Rome.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il a pris à la santé du Roi. Il promet son intervention pour obtenir de MM. des finances le règlement des comptes du banquier Valentini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 234.
4 octobre. Paris.	A dona Anna-Maria Mazarini.	Promesse de s'employer en faveur de M. Baldeschi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 234 v°.
4 octobre. Paris.	A la reine de Suède.	Remerciements pour la lettre qu'elle a écrite à Mazarin. L'expédition de Naples ne peut être entreprise en ce moment. Détails sur la conduite du Pape envers la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 234 v°.
4 octobre. Paris.	A l'ambassadeur de Venise, à Rome.	Remerciements pour les services qu'il a rendus à la France et à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 235 v°.
4 octobre. Paris.	Au Père André Costagnti, carme à Rome.	Remerciements pour les services qu'il rend à la religion. Aff. étr. (France), t. 276, f° 236.
4 octobre. Paris.	Au Père Duncan, à Rome.	Mazarin lui parle de pièces dont l'authenticité paraît douteuse et devrait être vérifiée à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 235 v°.
4 octobre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Lettre relative à la conduite du pape à l'égard de la reine de Suède et surtout aux griefs de Mazarin contre le nonce résidant en France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 237.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 octobre. Paris.	Au marquis de Créquy.	Mazarin lui annonce que, sur sa demande, il s'est employé pour obtenir la liberté de Saint-Evremond [1]. Le Roi a trouvé bon qu'on l'envoyât à Béthune, mais Créquy ne doit pas songer à l'amener encore à Paris. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 407 v°, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 314.
5 octobre. Paris.	A M. de Bordeaux.	Mazarin apprend avec plaisir que l'autorité du nouveau Protecteur s'affermit. Il faut tâcher d'empêcher qu'on ne remplace Lockart dans le gouvernement de Dunkerque et l'ambassade de France; il peut remplir aisément cette double fonction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 308. — Publié dans le t. 1, p. 497, de l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot.
5 octobre. Paris.	A M. de Brigny.	Mazarin désire que Brigny l'avertisse de tout ce qui sortira des magasins de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 308 v°.
5 octobre. Paris.	A M. Fly.	Mazarin a reçu le devis des travaux à faire à Gravelines. Recommandation d'économie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 308 v°.
6 octobre. Paris.	Au duc de Modène.	Mazarin est resté longtemps sans lui écrire à cause de la maladie du Roi. Il demande des renseignements sur les projets du duc pour la campagne prochaine et sur les quartiers d'hiver qu'il se propose d'assigner à l'armée d'Italie. Aff. étr. (France), t. 276, f° 239.
9 octobre. Paris.	A M. Lockhart.	Mazarin insiste sur la nécessité de traiter avec douceur les peuples de Flandres, afin de les gagner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 309 v°.
9 octobre. Paris.	Au duc de Vendôme.	Après lui avoir témoigné la douleur qu'il prend à la maladie du duc de Beaufort, Mazarin lui parle du payement des gardes de la marine et de la nécessité de remettre dans cette administration le bon ordre qui existait du temps du cardinal de Richelieu et du duc de Brézé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 310.
9 octobre. Paris.	A M. de Robertot.	Recommandation pour la conservation des munitions de la ville d'Ypres. Publié dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s^r de Robertot*, p. 231.
9 octobre. Paris.	A Lange, valet de chambre de Mazarin.	Lettre relative à diverses dépenses faites pour le Cardinal. Mazarin lui parle des exactions de l'ambassadeur Lockhart dans des villages qui dépendent de places conquises par les Français. Talon est chargé de s'en plaindre. Autres griefs contre les Anglais. Blâme contre les officiers d'artillerie qui ont enlevé les cloches de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f. 314. — Imprimé en partie dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s^r de Robertot*, p. 223.
9 octobre. Paris.	A M. Du Lugau (?) La Marche.	Mazarin s'en remet au s^r d'Avignon sur les approvisionnements. Il annonce qu'on donnera les ordres nécessaires «pour le passage des denrées à St Omer». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, p. 317.

[1] Des Maizeaux, qui a écrit la *Vie de Saint-Évremont*, ne parle pas de son emprisonnement à la Bastille en 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
9 octobre. Paris.	A M. d'Avignon.	Après lui avoir parlé de la mort de Brigny, Mazarin lui recommande de faire continuer les travaux à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 317.
9 octobre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin approuve qu'il soit retourné à Arras pour soigner sa santé; il le remercie des services qu'il a rendus pendant son séjour à Messin. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 317 v°.
9 octobre. [Paris.]	A M. de Robertot.	Recommandation pour la conservation des munitions de la ville d'Ypres. Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s^r de Robertot*, p. 231.
9 octobre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin croit que Turenne approuvera les plans que Clerville a proposés pour fortifier Messin. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 412.
9 octobre. Paris.	Au s^r de Comparan.	Éloge de ses services. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 413.
9 octobre. Paris.	Au s^r de La Marche.	Mazarin lui écrit : «Il faut avoir grand soin de conserver ce qui estoit au pauvre Brigny, et l'on escrira, aprez, à qui ses hardes et son argent debvront estre consignez.» Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 415 r° et v°.
9 octobre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin approuve qu'il soit retourné à Arras. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 423 v°.
9 octobre. Paris.	A M. Fly.	Lettre relative à la mort de M. de Brigny. M. Fly est chargé de la direction des travaux que l'on fait à Gravelines, de concert avec le s^r Davignon. Envoi d'argent. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 430.
11 octobre. Paris.	Au cardinal Maidalchini ou Madalchini à Rome.	Remercîments pour le dévouement qu'il témoigne à la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 240.
11 octobre. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Promesse de protection pour le frère de D. Michel Witte. Plaintes de la conduite de la reine de Suède. Aff. étr. (France), p. 276, f° 244.
11 octobre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin prend la défense du père Duneau, qu'on accuse à cause du zèle qu'il montre pour la France. Il termine en lui annonçant l'envoi d'argent à Lyon pour les personnes auxquelles la France paye des pensions. Aff. étr. (France), p. 276, f° 240 v°.
11 octobre. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui annonce également l'envoi d'argent à Lyon avec l'indication des personnes auxquelles il est destiné. Il termine en lui annonçant la prise de Comines «place considérable sur la Lys». Aff. étr. (France), t. 276, f° 244 v°.
11 octobre. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Même avis sur les sommes déposées à Lyon et sur l'emploi qu'on en doit faire. Aff. étr. (France), t. 276, f° 245 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 octobre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce l'envoi d'argent et le prochain départ du Roi pour Lyon. Comme la saison va s'opposer aux mouvements de l'armée, on doit surtout s'appliquer à la conservation des places conquises. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 433.
12 octobre. Paris.	Au comte Broglia (de Broglie).	Mazarin sera bien aise qu'il aille servir, pendant le reste de cette campagne, sous les ordres de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 319.
12 octobre. Paris.	A M. Jaquier.	Lettre relative à la fourniture du pain pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 319 v°.
12 octobre. Paris.	A M. de Schomberg.	Protestations d'estime et d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 319 v°.
12 octobre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Approbation de son projet de fortification pour Messin; il doit aussi faire travailler à un fort près de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 319 v°.
12 octobre. Paris.	A M. de Campavan (?) ou Camparan.	Remerciements pour les services qu'il rend. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 320.
12 octobre. Paris.	A M. de Robertot.	Remerciements pour le soin qu'il a pris de faire un mémoire de tout ce qu'il y avait de munitions dans Ypres. Il doit continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 320.
12 octobre. Paris.	A M. Lange, valet de chambre de Mazarin.	Lettre relative aux dépenses pour l'hôpital de l'armée, pour les soins aux malades et aux blessés, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 320 v°.
[12 octobre[1].] Paris.	A Madame Royale.	Mazarin lui annonce que le Roi est décidé à faire le voyage de Lyon et qu'il l'entreprend avec grande joie. Il s'en remet pour les détails à l'abbé Amoretti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 321 v°.
12 octobre. Paris.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin l'avertit du voyage que la Cour va faire à Lyon, où doit se rendre Madame Royale avec sa famille. On prendra pour prétexte les affaires de Dauphiné, Provence et Languedoc; mais Fabert pénétrera facilement le vrai motif de l'entrevue des deux cours. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 322.
12 octobre. Paris.	Au maréchal de Grancey.	Mazarin proteste qu'il n'a eu aucun soupçon contre la fidélité du maréchal de Grancey. Ce dernier a tort de prétendre qu'on doit lui rendre le gouvernement de Gravelines parce qu'il l'a occupé autrefois; il lui cite l'exemple de plusieurs personnages qui ne sont pas rentrés dans leurs anciens gouvernements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 323.
12 octobre. Paris.	Au président de Mesmes.	Mazarin regrette que la conduite du président ait déplu au Roi. Il a cherché à apaiser la colère de Sa Majesté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 323 v°.
12 octobre. Paris.	A M. d'Avaux, fils du précédent.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 323 v°.

[1] Cette lettre est accompagnée dans le ms. d'une indication qui semble se rapporter au 4 octobre, mais, d'après les faits, elle doit être du 12 octobre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 octobre. Paris.	A M. Du Coudray-Montpensier.	Mazarin est touché des protestations d'affection de M. du Coudray-Montpensier. Il regrette de ne pas pouvoir s'employer en sa faveur pour un gouvernement en Flandres. Ils sont tous donnés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 324.
16 octobre. Paris.	Au cardinal Raggi. à Rome.	Lettre relative à la guérison du Roi et à la joie qu'en a éprouvée Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 246 v°.
17 octobre. Paris.	A l'ambassadeur Lockhart.	Mazarin lui donne avis du voyage que le Roi va faire à Lyon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 324.
17 octobre. Paris.	A M. de Robertot.	Remerciements pour le soin qu'il prend de conserver tout ce qui se trouve dans les places nouvellement conquises. Recommandation pour les malades et pour l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 324; publié en partie par M. le vicomte de Grouchy dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot*, p. 232.
17 octobre. Paris.	A M. Lange.	Recommandations pour les contributions à lever sur les pays qui ont été conquis récemment; pour son régiment italien; pour les dépenses de l'hôpital, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 325.
17 octobre. Paris.	A M. de Chevigni, capitaine aux gardes.	Félicitations sur le soin avec lequel il s'établit dans Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 327.
17 octobre. Paris.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui recommande de parler au maréchal de Schulemberg sur les contributions à établir dans les pays nouvellement conquis. Il faudrait, dans ce but, établir à Oudenarde une personne «bien affidée». Mazarin laisse son valet de chambre Lange Sauvitani du côté d'Ypres et de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 327 v°.
17 octobre. Paris.	Au comte de La Feuillade.	Mazarin lui indique à quelles conditions le comte de La Mark pourra traiter du régiment de Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 337.
17 octobre. Paris.	A M. de La Haye.	Mazarin l'engage à éviter toute division avec les Anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 337.
17 octobre. Paris.	Au comte de Bussy.	Éloge de son mérite Mazarin promet de s'employer en sa faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 337 v°.
17 octobre. Paris.	A M. Du Busquet.	Protestations d'amitié. Pour la proposition qu'il a faite, Mazarin s'en remet à la réponse de Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 338.
18 octobre. Paris.	Au grand duc de Toscane.	Mazarin lui annonce qu'il renvoie à Florence Ottavio Ricci qui a organisé à Vincenne la fabrique de soieries[1]. Il craindrait, en le gardant plus longtemps, d'abuser de la grâce que le Grand Duc lui a faite en l'envoyant en France. Il a retenu Giulione, parce que l'abbé Bonsi lui a déclaré qu'il pouvait le faire sans inconvénient. Remerciements au Grand Duc pour le service qu'il a rendu. Aff. étr. (France), t. 276, f° 247.

[1] *Del seraglio*

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 octobre. Paris.	A la duchesse de Bavière.	Remercieiments pour les félicitations qu'elle a adressées à Mazarin pour la guérison du Roi. Le Cardinal lui rend grâces du zèle qu'elle montre pour la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 247 v°.
18 octobre. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Remerciements pour les renseignements qu'il a envoyés à Mazarin sur le cardinal Azzolino. Il parle ensuite des sentiments du Pape à son égard et envers le cardinal Antonio Barberini, auquel il ne rend pas justice. Recommandation pour que l'on traite avec respect l'abbé Braccese. Aff. étr. (France), t. 276, f° 248 v°.
18 octobre. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle de propos attribués au père Duneau relativement à la reine de Suède, puis du cardinal Bagni et de la conduite qu'il a tenue pendant sa nonciature en France; enfin d'une somme qu'on doit remettre au cardinal Albizzi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 249.
18 octobre. Paris.	A l'abbé Braccese.	Lettre relative aux plaintes contre le Père Duneau. Tout en blâmant certains actes de ce jésuite, Mazarin cherche à expliquer et justifier sa conduite. Aff. étr. (France), t. 276, f° 250.
18 octobre. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin témoigne la joie que lui a causée la nouvelle du rétablissement du cardinal Sacchetti. Aff. étr. (France), t. 276, f° 251.
18 octobre. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin lui annonce qu'il a fait donner l'ordre de lui envoyer 6,000 livres. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré sans traduction.
19 octobre. Paris.	A M. de Bordeaux, en Angleterre.	Lettre relative aux compliments de condoléance pour le nouveau Protecteur d'Angleterre. L'ambassadeur d'Angleterre a été prévenu du prochain départ du Roi pour Lyon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 326. — Publiée en partie par M. Guizot, t. 1, p. 198, de l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell*.
19 octobre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin a entretenu M. de Vandy, un des amis du maréchal. Il désire savoir l'avis de ce dernier sur ce que Talon a été chargé de lui dire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 327.
19 octobre. Paris.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin a appris avec plaisir que sa santé est bonne, ainsi que celle de la Maréchale. Il lui annonce le voyage que va faire le Roi. Il serait à souhaiter que les Espagnols prissent leurs quartiers d'hiver dans le pays de Liège; ce serait une cause de rupture entre eux et l'électeur de Cologne. Le Roi soutiendrait hautement ce dernier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 362.
22 octobre. Paris.	Au duc d'Estrées.	Réponse aux réclamations du duc à l'occasion des impôts mis sur la généralité de Soissons et aux quartiers d'hiver qu'on y avait établis. France), t. 279, f° 176.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 octobre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin lui envoie un prêtre flamand, «qui est venu icy exprez, ajoute Mazarin, pour faire une proposition, dont le succez seroit fort advantageux[1]». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 448.
23 octobre. Paris.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin le remercie de la diligence qu'il a faite pour se rendre auprès de Madame Royale et de la réponse que lui a adressée cette princesse pour le voyage de Lyon. La Reine s'est décidée à en affronter les fatigues, malgré la saison peu favorable. Détails sur les personnes qui doivent accompagner les deux cours. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 322.
23 octobre. Paris.	Au marquis Ville.	Regrets que cause à Mazarin la mort du duc de Modène. Prière de seconder son fils à conserver le pouvoir et à l'exercer avec autorité. Mazarin termine en lui parlant du voyage de Lyon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 331 v°.
23 octobre. Paris.	Au comte Broglia (de Broglie).	Comme sa santé inspire de l'inquiétude, le Roi l'autorise à se rendre dans le lieu qui paraîtra le meilleur pour la rétablir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 332.
23 octobre. Paris.	A M. Servien, ambassadeur.	Mazarin lui parle de la mort du duc de Modène; il est nécessaire que, dans cette circonstance, l'abbé Manzieri, son envoyé en France, se rende dans le duché de Modène. Servien est chargé de demander un passe-port pour lui au comte de Fuensaldagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 363; addition au f° 365 v°.
23 octobre. Paris.	A M. Brachet, intendant de l'armée d'Italie.	Sur la mort du duc de Modène; précautions à prendre pour mettre en sûreté Valence et Mortara. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 363 v°; addition au f° 365.
23 octobre. Paris.	Au duc de Navailles.	Vifs regrets de la mort du duc de Modène. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 364; addition au f° 365. — Original signé dans le ms. du duc de Brissac, communication de M. de Lespinois.
24 octobre. Paris.	A Mme de Choisy.	Mazarin lui annonce que Leurs Majestés ont consenti «à sa tres-humble priere», que Mme de Choisy pût se rapprocher de Paris. Il espère bientôt obtenir davantage. Aff. étr. (France), t. 279, f° 177.
25 octobre. Paris.	Au duc de Modène.	Après avoir exprimé la douleur que lui a causée la mort du père du duc, Mazarin proteste de son désir de lui rendre service. En terminant, il s'en remet à l'abbé Manziori, auquel il a confié ses pensées. Aff. étr. (France), t. 276, t. 251 v°.
25 octobre. Paris.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Lettre dans le même sens. Aff étr. (France), t. 276, f° 252.
25 octobre. Paris.	Au prince Alméric d'Este.	Mazarin lui exprime les mêmes sentiments de condoléance et lui adresse les mêmes protestations d'affection et de dévouement. Aff. étr. (France), t. 276, f° 254.

[1] La nature de cette proposition n'est pas expliquée dans la dépêche de Mazarin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 octobre. Paris.	A la duchesse régnante de Modène, nièce de Mazarin[1].	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 254 v°.
25 octobre. Paris.	A la duchesse Constance de Modène.	Mêmes sentiments de condoléance et protestations de dévouement. Aff. étr. (France), t. 276, f° 255.
25 octobre. Paris.	Au comte Girolamo Gratiani, à Modène.	Expression des mêmes sentiments. Aff. étr. (France), t. 276, f° 256.
25 octobre. Paris.	Au marquis Cornelio Malvatia, à Modène.	Mêmes sentiments. Aff. étr. (France), t. 276, f° 257.
25 octobre. Paris.	Au duc de Parme.	Mazarin regrette que la négociation de Milan avec la cour de Rome ait échoué. Il se propose de parler au Nonce. Aff. étr. (France), t. 276, f° 257 v°.
25 octobre. Paris.	A la duchesse de Parme.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 258.
25 octobre. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui annonce qu'il répond au prince de Palestrine. Aff. étr. (France), t. 276, f° 259.
25 octobre. Paris.	Au prince de Palestrine, à Rome.	Félicitations à l'occasion de l'accouchement de la princesse de Palestrine, qui a donné naissance à un fils du sexe masculin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 259.
25 octobre. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui annonce que le Roi et la Cour doivent partir le lendemain pour Lyon. Aff. étr. (France), t. 276, f° 260.
25 octobre. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui annonce qu'il partira le lendemain ponr Lyon. Aff. étr. (France), t. 276, f° 260.
25 octobre. Paris.	A Antonio Barberini, à Rome.	Même nouvelle. Aff. étr. (France), t. 276, f° 260 v°.
25 octobre. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin fera toujours le plus grand cas des démonstrations d'affection du Pape en sa faveur. Il engage le Père Duneau à voir la reine de Suède et à se plaindre de ce qu'elle avait donné des copies de deux lettres qui pouvaient être désavantageuses au Roi. Il termine en disant que l'ambassadeur de Portugal lui a recommandé le Père Rivarola, moine augustin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 260 v°.
25 octobre. Paris.	Au duc de Navailles.	Le duc peut prendre entière confiance dans tout ce que lui dira l'abbé Manzieri. Communiqué par M. de Lespinois d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.
25 octobre. Paris.	Au duc de Parme.	Mazarin se plaint de la conduite du Pape envers la France et le duc de Parme. Communiqué par M. Canestrini d'après les Archives de la maison royale de Naples.

[1] On a vu que le prince de Mantoue, qui devenait duc régnant, par la mort de son père, avait épousé une Martinozzi.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 octobre. Paris.	A la duchesse de Parme.	Lettre dans lo même sens. Communiqué par M. Canestrini d'après l'original signé conservé dans les Archives de la maison royale de Naples.
25 octobre. [Paris.]	A M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre.	Mazarin rappelle à M. de Bordeaux l'intérêt que prenait Olivier Cromwell aux affaires de Suède. Il insiste sur l'importance pour la France et l'Angleterre de consolider la puissance de Charles-Gustave. Dans ce but, l'Angleterre doit l'assister de quelques vaisseaux. Publié par M. Guizot, t. I, p. 499, de l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell.*
25 octobre. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin s'en romet, pour tout ce qui regarde le maréchal de Schulemberg, à la vive voix de l'abbé de Marcilly. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 332.
26 octobre. Paris.	Au comte Wagnée.	Le comte de Poitiers, s'en retournant près du comte de Wagnéo, l'entretiendra de la part de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 332 v°.
26 octobre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin, accablé d'affaires, s'excuse de ne pouvoir lui écrire longuement et s'en remet aux lettres de Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 332 v°.
26 octobre. Paris.	A M. de Gadagne.	Mazarin lui promet de faire donner de bons quartiers d'hyver au régiment de la marine, qu'il a toujours particulièrement estimé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 333.
26 octobre. Paris.	A M. de Joyeuse.	Même promesso pour le régiment de M. de Joyeuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 333.
26 octobre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce que la Cour est sur le point de quitter Paris. Il attend des nouvelles do Turenne et des détails sur les résolutions qu'il aura prises. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 455.
26 octobre. Paris.	A M. Delbos.	Lettre relative aux fortifications de Dixmude, aux vêtements de la garnison, aux munitions de guerre, à la solde des troupes, aux levées ordonnées, aux contributions à imposer, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 368 v°.
27 octobre. Paris.	A M. de Bussy-Rabutin.	Après des protestations d'amitié, Mazarin exprime le regret de ne pouvoir le servir pour le gouvernement de Gravelines, qui est réservé au maréchal de Grancey. Imprimé dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin,* t. II, p. 83, édition Lud. Lalanne.
27 octobre. Corbeil.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui parle d'un s[r] Dorignac (ou d'Orignac) qu'il voulait fairo nommer major do la placo de la Fère. Il charge Colbert d'en parler à Seyron. Aff. étr. (France), t. 279, f° 179.
27 octobre. Corbeil.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Lettre relative aux contributions de guerre que voulait lever la garnison anglaise de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 333.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
28 octobre. Moret.	Aux agents généraux du clergé.	Mazarin n'a pas eu la pensée de les obliger à suivre la Cour. Il verra, avec le Chancelier, la minute de l'arrêt qu'ils lui ont envoyée, et on le fera expédier suivant la décision qui sera prise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 366.
28 octobre. Moret.	Au s[r] de La Haye.	Mazarin l'entretient d'un projet concerté avec le comte de Broglie et le maréchal de Schulemberg, probablement pour le siège de Hesdin. Il lui parle ensuite des soldats qu'on doit lui envoyer pour sa garnison et des contributions qu'il pourra lever. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 366 v°.
28 octobre. Moret.	A M. Fly.	Longue lettre relative aux dépenses et aux sommes touchées pour Gravelines, aux vêtements à fournir aux troupes, aux munitions conservées dans les magasins de Gravelines et d'Ypres, aux fournitures pour l'armée et les hôpitaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 366 v°.
29 octobre. Sens.	A M. de Robertot.	Mazarin lui exprime l'affliction que lui cause la mauvaise santé de Lange; il espère que sa jeunesse le sauvera. Robertot est chargé de toutes les affaires confiées antérieurement à Lange, emploi de l'argent, acquisition d'un vaisseau à Dunkerque, inventaire des munitions et outils des places de guerre, soins à donner aux malades et aux hôpitaux, établissement de gardes-magasins pour veiller sur le matériel de l'artillerie, envoi et distribution d'écrits pour justifier l'alliance de la France avec l'Angleterre, emploi du régiment italien de Mazarin, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 335.
29 octobre. Sens.	Au sieur Camparan.	Mazarin lui recommande également de veiller avec soin sur les munitions qui se trouvent dans les places enlevées aux ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 335.
29 octobre. Sens.	A M. Du Fau.	Mazarin est bien aise que Turenne l'ait employé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 335 v°.
29 octobre. Sens.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le charge de fournir l'argent nécessaire pour la levée des troupes qu'on doit envoyer à Dixmude. Il doit envoyer à Robertot, à Ypres, des imprimés touchant la remise de Dunkerque aux Anglais. Enfin, dans les trois boîtes de diamants remises par Lescot, le portrait ne se trouve pas; Colbert doit dire à Lescot de l'envoyer au plus tôt. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 370 v°.
31 octobre. [Auxerre.]	A M. de Robertot.	Mazarin a appris avec plaisir que Lange est hors de danger. On doit laisser retourner à Metz le régiment italien de Mazarin; cependant le Cardinal serait bien aise qu'on pût retenir à Ypres une partie des officiers. Il parle ensuite des munitions que renferment les magasins d'Ypres et en demande l'inventaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 371; publié en partie dans l'ouvrage intitulé : *Thomas Grouchy, s[r] de Robertot*, p. 234.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
31 octobre. [Auxerre.]	A M. Magalotti.	Mazarin a reçu la lettre par laquelle il exprime le désir pour le régiment italien de Mazarin de retourner à Metz. Robertot est chargé de lui en transmettre l'autorisation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 372.
31 octobre. Auxerre.	Au duc François de Lorraine.	Villacerf est chargé de renouveler le traité conclu avec lui aux conditions convenues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 372 v°.
31 octobre. Auxerre.	A M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre.	Mazarin lui recommande de faire connaître exactement les dispositions du nouveau Protecteur à l'égard de la Hollande. Lockhart se rend en Angleterre; il a eu une entrevue avec le Cardinal, qui regrette de ne pouvoir fournir d'argent au nouveau Protecteur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 373; publié par M. Guizot (*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. 1, p. 500).
31 octobre. [Auxerre.]	Au maréchal de Schulemberg.	Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 330.
1er novembre. Auxerre.	Au duc de Navailles.	Sur ce qui concerne les quartiers d'hiver de l'armée d'Italie, Mazarin s'en remet à ce qu'il écrit à Brachet. Communiqué par M. de Lespinois d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.
2 novembre. Auxerre.	Au comte Wagnée.	On a reconnu que les Espagnols étaient les instigateurs de la dernière conspiration de Liège; ils ne dissimulent pas leur haine contre l'électeur de Cologne[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 341.
2 novembre. Auxerre.	Au duc d'Épernon.	Lettre relative au voyage du Roi. Il doit s'arrêter à Liège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 341.
2 novembre. Auxerre.	A M. de La Hillière.	Promesse que son régiment sera porté à quatre compagnies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 341.
2 novembre. Auxerre.	A M. Du Fau.	Mazarin écrit que son absence ne lui fera pas oublier les services qu'on lui rend. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 341 v°.
2 novembre. Auxerre.	A M. de Beauvezé.	Mazarin est bien aise que Turenne l'ait laissé à Messin où il servira utilement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 341 v°.
2 novembre. Auxerre.	A M. de La Haye.	Mazarin s'engage à exécuter le règlement qui a été arrêté pour les contributions qui doivent être partagées entre les garnisons de Saint-Venant et de Bergues. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 390 v°.
2 novembre. Auxerre.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin répond à une lettre qu'il a reçue de l'abbé sur la route de Lyon. Il est question dans cette réponse des domaines réclamés par le duc de Parme. On a répondu à Rome qu'ils sont *incamérés* (inscrits dans la liste des domaines de la chambre pontificale) et que le Pape ne peut les rendre. La reine de Suède a reconnu la mauvaise conduite de ses serviteurs. Il sera bon de l'encourager. Aff. étr. (France), t. 276, f° 261 v°.

[1] Cet électeur était en même temps évêque souverain de Liège.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
2 novembre. Auxerre.	A M. Colbert, intendant en Alsace.	Sur les justaucorps que l'on doit donner à la garnison de Brisach. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 345.
2 novembre. Auxerre.	A M. de Lavogadre.	Mazarin décidera ultérieurement si son régiment italien doit rester à Ypres ou retourner à Metz. Lavogadre est autorisé à faire un voyage en Piémont. Il doit, avant son départ, prendre soin des malades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 345 v°.
2 novembre. Auxerre.	A M. de Turenne.	Mazarin croit que le moment est venu de mettre les troupes en quartiers d'hiver. Il recommande de prendre toutes les précautions nécessaires pour la conservation des places conquises. Il termine en donnant des nouvelles de Flandres et des dispositions des Espagnols. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 342.
3 novembre. Auxerre.	A M. de Turenne.	Cette lettre est une continuation de la précédente et parle surtout de la frayeur que les conquêtes de Turenne ont jetée en Flandres. On croit, écrit-il, que «par le moyen d'Oudedarde et des autres places [prises] nous pourrons estendre nos contributions jusques aux portes de Bruxelles, de Gand et d'Anvers et d'en tirer au moins quatre millions de livres, si nous nous y appliquons bien». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 344 v°.
3 novembre. Noyers [1].	A M. de Champigny, intendant de la généralité de Tours.	Mazarin est sûr qu'ayant obtenu un emploi plus avantageux, M. de Champigny redoublera de zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert* [2], t. 52 B, f° 326.
3 novembre. Noyers.	A l'archevêque de Lyon.	Prière d'assister un officier de son régiment italien qui se rend à Lyon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 326.
3 novembre. Noyers.	A M. Colbert du Terron.	Lettre relative à des achats de blé et de vaisseaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 327.
5 novembre. Saint-Seine.	A M. Talon, intendant d'armée.	Longue lettre relative à des mesures à prendre pour l'armée de Flandres. Après lui avoir parlé des munitions que Jacquier s'est engagé à fournir, Mazarin lui parle de l'argent envoyé, des contributions à lever sur les peuples conquis, des quartiers d'hiver assignés aux différents corps, des troupes à réformer, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 326 v°.
5 novembre. Saint-Seine.	A M. de Robertot.	Satisfaction de Mazarin pour les soins que Robertot prend de la garnison d'Ypres. Lange doit, avant tout, songer à rétablir sa santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 330.
5 novembre. Saint-Seine [3].	A M. de Castellan.	Le Roi avait disposé de la charge de major d'Ypres, avant que M. de Castellan lui en eût écrit. Regrets et protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 2 A, f° 346.

[1] Aujourd'hui, chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

[2] Cette lettre se trouve, ainsi qu'un certain nombre de celles qui suivent, dans le tome 52 B des *Mélanges de Colbert*, au milieu de lettres de 1659.

[3] Aujourd'hui, bourg du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 novembre. Dijon.	Au marquis de Renel.	Le marquis de Renel a mieux fait de rester à l'armée que de venir à la cour. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 346.
5 novembre. Dijon.	A M. de La Haye.	Mazarin l'engage à se conformer au règlement pour le partage des contributions de la châtellenie de Cassel entre Saint-Venant et Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 346 v°.
5 novembre. Dijon.	A M. de Coulanges.	Il doit se reposer sur Mazarin du soin de ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 346 v°.
5 novembre. Dijon.	Au marquis d'Équancourt.	Mazarin compte sur son zèle pour mettre en bon état la ville de Messin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 347.
5 novembre. Dijon.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin est persuadé de la part qu'il prend à la douleur que lui a causée la mort du duc de Modène. Le Cardinal a communiqué ses pensées à l'abbé de Marcilly, qui en fera part au maréchal de Schulemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 347.
6 novembre. Dijon.	A la princesse de Carignan.	Lettre relative au «procedé extraordinaire de Mme de Nemours[1]». Comme il est contre la bienséance et contre un arrêt du Parlement, il ne sera pas difficile d'y remédier. Aff. étr. (France), t. 279, f° 181 v°.
6 novembre. Dijon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui annonce l'envoi de mémoires sur des propositions qu'on lui a faites. Aff. étr. (France), t. 279, f° 182.
6 novembre. Dijon.	A M. de Caraman.	Mazarin l'engage à veiller à ce que son régiment soit entretenu en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 408.
6 novembre. Dijon.	Au comte de Lislebonne (Lillebonne).	Protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 346.
6 novembre. [Dijon.]	A M. de Chevigny (ailleurs Sevigny), officier chargé du commandement dans Ypres.	Mazarin le charge d'assurer de son estime les officiers des gardes, et lui témoigne sa satisfaction des services qu'il rend. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 330 v°.
6 novembre. Dijon.	Au duc de Navailles.	Mazarin lui annonce que l'abbé Manzieri doit être arrivé à Turin. Il lui recommande surtout de faire hiverner l'armée de France en Italie. Il examinera les moyens d'y parvenir avec le marquis Ville et Brachet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 374 v°. Original signé dans le ms. du duc de Brissac, communication de M. de Lespinois.
6 novembre. Dijon.	A M. Brachet (intendant de l'armée d'Italie.)	Après lui avoir ordonné de payer certaines sommes à l'abbé Manzieri, Mazarin lui recommande de ne rien négliger pour faire hiverner l'armée française en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 375.

[1] Il s'agissait du partage de l'hôtel de Soissons où habitaient la princesse de Carignan et la duchesse de Nemours.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 novembre. Dijon.	A l'abbé Manzieri, résident du duc de Modène.	L'abbé ayant perdu les lettres du 25 octobre dont Mazarin l'avait chargé pour le duc de Modène et autres personnes de cet état, le Cardinal lui en envoie des *duplicata*. Il l'entretient ensuite de la situation de l'armée d'Italie, qui doit prendre ses quartiers d'hiver dans ce pays et s'en remet pour les détails à ce qu'il écrit au duc de Navailles. Aff. étr. (France), t. 276, f° 262 v°. Nota. A la suite de cette lettre, on trouve au f° 264 v° le *duplicata* pour le duc de Modène, et au f° 268 v° le duplicata pour le cardinal d'Este.
7 novembre. Dijon.	A M. Blondot.	Recommandations pour le bon ordre à établir à Dixmude et contributions à lever. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 373 v°.
7 novembre. Dijon.	Au comte Servien.	Mazarin ignorait que feu M. de Ferron eut des enfants. Il tachera d'obtenir pour eux quelques gratifications, puisque le Roi a disposé du gouvernement de Vienne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 375 v°.
8 novembre. Dijon.	Au duc de Longueville.	Après lui avoir parlé de la Normandie et de l'état de cette province, qui voudra sans doute obéir aux ordres du Roi, Mazarin se plaint au duc de la conduite de sa fille, la duchesse de Nemours. Elle s'est emparée violemment de l'hôtel de Soissons à Paris, contrairement à l'arrêt du Parlement qui avait défendu toute innovation pour cet hôtel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 375 v°; addition au f° 378 v°.
8 novembre. Dijon.	Au Procureur général.	Mazarin lui représente les grandes dépenses qui résulteront de l'entrevue avec la cour de Savoie et le presse d'y pourvoir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 377; addition au f° 378.
8 novembre. Dijon.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin le remercie de l'avoir prévenu de la conduite de la duchesse de Nemours. Il a écrit au duc de Longueville, afin que sa fille eût à réparer ce qu'elle a fait à l'hôtel de Soissons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, t. 377 v°; dans une addition, au f° 378, Mazarin insiste vivement pour que l'abbé se concerte avec M. Le Tellier, le procureur général et le premier président pour s'opposer aux entreprises violentes de la duchesse de Nemours.
8 novembre. [Dijon.]	A M. Colbert du Terron.	Détails relatifs aux troupes que Colbert du Terron doit envoyer de la Rochelle en Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 331.
8 novembre. Dijon.	A Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin se félicite de l'établissement du conseil souverain d'Alsace. Il lui parle ensuite des troupes en garnison dans ce pays, des travaux de Brisach, de la garnison de Philipsbourg, enfin de levées d'infanterie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 330 v°.
8 novembre. Dijon.	A Mgr Piccolomini, nonce à Paris.	Promesse de s'occuper à son retour à Paris d'une affaire qui intéressait la dignité et l'autorité du Saint-Siège. Aff. étr. (France), t. 276, f° 269 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
9 novembre. Dijon.	A l'archevêque de Lyon.	Recommandation pour un officier de son régiment italien, qui se rend à Lyon pour arrêter quelques déserteurs de ce régiment. Aff. étr. (France), t. 279, f° 192 v°.
Sans date précise[1].	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de rappeler au Procureur général, qui était en même temps surintendant des finances, qu'il a promis au Cardinal de faire payer le banquier Valenti des sommes qu'il a avancées au cardinal Grimaldi et à M. de Fontenay-Mareuil. Aff. étr. (France), t. 279, f° 194.
11 novembre. Dijon.	Au duc de Navailles.	Approbation de la lettre qu'il a écrite au duc de Modène. Mazarin l'engage à ne pas venir trouver la Cour à Lyon, dans la crainte que son armée ne soit attaquée en son absence. Communiqué par M. de Lespinois, d'après l'original signé du ms. du duc de Brissac.
11 novembre. Dijon.	Au cardinal Bonvisi, à Rome.	Mazarin lui dit qu'il a toujours fait le plus grand cas de Carlo Bonvisi, qui était bien disposé pour la France. Il sera toujours très disposé à faire valoir ses qualités et ses services auprès du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 270.
11 novembre. Dijon.	A l'abbé Castiglione, à Turin.	Mazarin lui écrit qu'il aurait été heureux de le voir parmi les personnes de la cour de Savoie, qui se rendent à Lyon pour voir le Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 271 v°.
11 novembre. Dijon.	Au Père Cesare Quali ou Cuali, à Rome.	Mazarin le félicite de ce que le Pape l'a nommé général apostolique *della congregatione Fiesalana.* Aff. étr. (France), t. 276, f° 271 v°.
11 novembre. Dijon.	Au cardinal Sforza, à Rome.	Lettre de condoléance sur la mort du duc, son frère. Aff. étr. (France), t. 276, f° 272.
11 novembre. Dijon.	Au duc de Modène.	Mazarin vient seulement de recevoir la lettre du duc en date du 17 octobre. Il y a appris la mort du père du duc. Après avoir exprimé la douleur que lui cause cet événement, il témoigne la confiance que lui inspire le nouveau duc. On envoie ordre au duc de Navailles et à Brachet de s'entendre avec lui. Aff. étr. (France), t. 276, f° 274.
11 novembre. Dijon.	A la duchesse de Modène.	Tristesse causée à Mazarin par la mort du duc de Modène et d'un fils de la duchesse. Il se réjouit de ce qu'elle est heureusement accouchée d'une fille. Aff. étr. (France), t. 276, f° 274.
11 novembre. Dijon.	Au prince de Monaco.	Mazarin l'engage à faire le plus tôt possible des levées de troupes pour le service de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 275.
11 novembre. Dijon.	A Marco Tullio Camoreali.	Comme la cour de Savoie doit se rendre prochainement à Lyon, Mazarin se réserve de parler de vive voix au duc de Savoie en faveur de Marco Tullio Camoreali. Aff. étr. (France), t. 276, f° 275 v°.

[1] Cette lettre est placée entre une lettre datée du 9 novembre, une autre du 12 de ce mois.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 novembre. Dijon.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin voit que l'on veut forcer la reine de Suède de sortir de Rome; mais elle se défend avec habileté. Aff. étr. (France), t. 276, f° 276.
11 novembre. Dijon.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Regrets de la mort du duc de Modène. Éloge du nouveau duc. Progrès de l'armée française en Flandre. Aff. étr. (France), t. 276, f° 276 v°.
11 novembre. Dijon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Plaintes sur la conduite du vice-roi de Naples qui retient indignement aux galères des officiers français. Menaces de représailles. Aff. étr. (France), t. 276, f° 277 v°.
11 novembre. Dijon.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin aurait désiré que le Père Duneau joignit à ses lettres les nouvelles qu'il envoie ordinairement. Les affaires d'Angleterre sont plus calmes. Éloge du cardinal Spada. Aff. étr. (France), t. 276, f° 279.
12 novembre. Dijon.	Au comte de Hornes.	Mazarin s'en remet à ce qu'il écrit à M. de Thou pour l'affaire dont il s'agit [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 348.
12 novembre. Dijon.	A M. de Somerdik.	Mazarin connaît son mérite et désire pouvoir trouver des occasions de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 348.
13 novembre. Dijon.	A la princesse de Carignan.	Mazarin lui dit qu'il a écrit au duc de Longueville pour se plaindre de l'étrange procédé de la duchesse de Nemours. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 347.
13 novembre. Dijon.	A l'ambassadeur Lockbart.	Mazarin remet à son retour à Paris pour répondre aux offres des marchands anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 347 v°.
13 novembre. Dijon.	Au chevalier de Lucinge.	Mazarin lui annonce qu'il sera chargé de commander aux deux compagnies [de chevau-légers] dans le cas où elles devront servir avec celles des gens d'armes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 347 v°.
13 novembre. [Dijon.]	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin le prévient que Saint-Geniez est autorisé à se rendre à Paris. Il lui recommande de veiller, en son absence, au service du Roi pour la conservation de Brisach. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 332 v°.
13 novembre. [Dijon.]	Au président de Bordeaux.	Mazarin espère que le Protecteur (Richard Cromwell) triomphera de la faction qui lui est opposée. Il désire être informé exactement de tout ce qui arrivera en Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 332 v°. Publié par M. Guizot, *Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. 1, p. 501.
13 novembre. [Dijon.]	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin ne sait sur quel fondement le maréchal croit qu'il n'a pas pour lui l'amitié et la considération qu'il mérite. Il s'efforce surtout de persuader au maréchal d'Aumont que Turenne n'a aucun sentiment de malveillance contre lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 333.

[1] Probablement la neutralité des villes de Flandres.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 novembre. [Dijon.]	Au maréchal de Grancey.	Mazarin n'a jamais douté de la pureté de ses intentions. Il a eu, en présence de l'évêque de Séez[1], un entretien sur les prétentions du maréchal au gouvernement de Gravelines. Il termine en parlant des plaintes que fait l'électeur de Cologne de la garnison de Thionville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 333 v°.
14 novembre. Dijon.	A l'électeur de Brandebourg.	Le Roi a envoyé le comte de Wagnée pour lui donner de nouvelles assurances de son amitié. Recommandation pour le comte de Wagnée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 348 v°.
14 novembre. Dijon.	Au comte de Schewrin.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 348 v°.
14 novembre. Dijon.	Au duc de Brunswick.	Le comte de Wagnée envoyé vers l'électeur de Brandebourg a ordre de voir le duc de Brunswick et de l'entretenir de la part du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 349[2].
14 novembre. Dijon.	A M. de Lumbres.	Cette lettre fut envoyée avec celle du 25 octobre 1658, qui a été publiée ci-dessus, et qui indique les conditions auxquelles la paix peut être conclue entre la Suède et la Pologne. Aff. étr. (ALLEMAGNE), *Supplément*, sans pagination; original signé et en partie chiffré sans traduction.
15 novembre. Dijon.	A M. de Robertot.	Recommandation de veiller à la sûreté de Dixmude et d'Ypres et de faire travailler aux fortifications de ces places. Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, seigneur de Robertot*, p. 251.
15 novembre. [Dijon.]	A l'électeur de Mayence.	Mazarin lui annonce que le s^r Desmousseaux, choisi par l'Électeur pour résider en France, est arrivé à la Cour. Le comte Guillaume de Fürstenberg se rend à Mayence amplement informé des intentions du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 379. — Addition au f° 380 v°.
15 novembre. [Dijon.]	A l'électeur de Cologne.	Protestations de zèle pour le repos de l'Allemagne. Envoi du comte Guillaume de Fürstenberg chargé d'en porter les assurances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 379. — Addition au f° 380 v°.
15 novembre. [Dijon.]	A M. de Schœnborn.	Mazarin est bien aise qu'il ait envoyé à Paris un de ses fils. Ce sera une occasion de faire connaître, par le soin qu'on en prendra, l'estime et l'affection que Mazarin a pour M. de Schœnborn. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 379 v°. — Addition au f° 380.
15 novembre. [Dijon.]	A M. de Gravel.	Envoi du comte Guillaume de Fürstenberg en Allemagne avec des informations complètes sur toutes les affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 379 v°. — Addition au f° 380; annonce d'envoi d'argent.

[1] L'évêque de Séez était François Rouxel de Médavy, qui occupa ce siège de 1651 à 1691. Il était frère du maréchal de Grancey (Jacques Rouxel de Grancey et de Medavy).

[2] La lettre de recommandation pour le comte de Wagnée adressée au duc de Brunswick se trouve en triple expédition, avec de légères variantes, f°s 349 et 349 v° du manuscrit. Je crois, quoique rien ne l'indique dans ces copies, que les lettres étaient adressées aux trois chefs de la maison de Brunswick (Lunebourg, Hanovre et Wolfenbüttel).

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 novembre. [Dijon.]	Au comte Eger de Fürstenberg.	Mazarin lui annonce l'envoi en Allemagne de son frère Guillaume de Fürstenberg. Il ajoute des protestations d'estime et d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 379 v°. — Addition au f° 380.
15 novembre. [Dijon.]	Au baron de Bennebourg (ou Bernebourg).	Annonce du voyage du comte Guillaume de Furstenberg; prière d'ajouter foi aux protestations d'amitié dont le Roi l'a chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 380.
15 novembre. [Dijon.]	Au président de Bordeaux.	Mazarin a été bien aise de voir par sa lettre que le Nouveau Protecteur avait bien reçu ses compliments de condoléance et de félicitations. Publié par M. Guizot dans l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, p. 501.
15 novembre. Dijon.	A M. de Bellefonds.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il lui a donnés sur le bon état où l'on a mis Oudenarde. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 421.
15 novembre. Dijon.	A M. de Rochepère.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 421 v°.
15 novembre. Dijon.	A M. de Chavigny.	Mazarin le remercie d'avoir déjoué les projets des ennemis contre Dixmude. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 422.
15 novembre. Dijon.	A M. de Schomberg.	Même sujet. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 422.
15 novembre. Dijon.	A M. Talon.	Remerciements pour les travaux exécutés à Oudenarde. Recommandations pour les fortifications d'autres places. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 425.
15 novembre. Dijon.	Au chevalier de Clerville.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 427 v°.
15 novembre. Dijon.	A l'abbé de Marcilly.	Mazarin a appris avec plaisir la résolution de Turenne de rester en Flandres jusqu'au retour de la Cour. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 428 v°.
18 novembre. Dijon.	A M. de Moussy La Contour.	Mazarin lui annonce que le Roi lui enjoint de remettre le parlement de Metz en possession des bâtiments qui lui avaient appartenu. (Ce parlement avait été transféré à Toul.) Publié par M. de Longuemar dans la notice sur la maison de Moussy-la-Contour.
18 novembre. Dijon.	A M. de Romainville.	Mazarin souhaite qu'il puisse bientôt recouvrer sa liberté au moyen d'un échange général de prisonniers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 435.
18 novembre. Dijon.	A M. de Diesbach.	Mazarin se plaint de la dureté des ennemis qui refusent l'échange des prisonniers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 435 v°.
18 novembre. Dijon.	Au comte de Nassau.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 436.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 novembre. Dijon.	Au maréchal de Jonzac.	Mazarin désire vivement qu'il réussise pour la levée des troupes qu'il a entreprise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 334 v°.
18 novembre. [Dijon.]	Au maréchal de Meilleraye.	Mazarin approuve le projet d'armement dont Du Quesne lui a parlé de la part du maréchal; mais il ne pense pas qu'on puisse s'en servir contre les Hollandais sous la bannière du Portugal : 1° parce que l'accord est sur le point de se conclure entre la Hollande et le Portugal; 1° parce qu'on risquerait de jeter les Hollandais dans le parti de l'Espagne contre la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 (*sic*), f° 334 v°.
18 novembre. Dijon.	A M. Marin.	Protestations d'estime. Le Cardinal est bien aise d'avoir obtenu du Roi une grâce pour M. Marin. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 198.
18 novembre. Dijon.	A J.-B. Colbert.	Recommandation pour qu'il fasse payer au s^r Douvrier «la pension qu'il a accoustumé de recevoir». Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 198 v°.
18 novembre. Dijon.	A M. Douvrier.	Mazarin le remercie d'avoir fait son portrait et l'engage à retoucher certains traits. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 198 v°.
18 novembre. Dijon.	A M. de Mauroy.	Mazarin lui annonce qu'il a prié le Roi de lui donner une des places du Conseil. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 199.
18 novembre. Dijon.	A l'évêque du Mans.	Mazarin lui répond, à l'occasion de l'exil de Jarzé à Vitry-le-François, qu'il n'a eu aucune part à cette mesure. «J'ay sçeu, ajoute-t-il, qua Sa M^té avoit jugé à propos de luy envoyer [cet ordre] sur ce qu'il avoit appris qu'il tenoit une conduite et entretenoit des commerces qui ne luy pouvaient pas estre agreables.» Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 199 v°.
18 novembre. Dijon.	A l'ambassadeur de Portugal.	Protestations d'affection. Progrès des armes du Roi en Flandres. Douleur causée par la mort du duc Alphonse de Modène. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 281.
11 novembre. Dijon.	A l'évêque de Borgo S. Domino.	Le Roi est intervenu en faveur du duc de Parme auprès du Pape. De son côté, Mazarin ne négligera rien pour servir ce duc. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 281 v°.
18 novembre. Dijon.	A l'abbé Manzieri.	Mazarin ne prendra aucune résolution avant le retour de l'abbé Manzieri. Le Roi doit continuer le lendemain son voyage vers Lyon. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 282.
18 novembre. Dijon.	Au Père Duneau, à Rome.	Accusé de réception de lettres et de nouvelles qui paraissent inventées à plaisir. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 282 v°.
18 novembre. Dijon.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Lettre relative surtout aux affaires de Rome, aux fausses nouvelles qu'on y répand, etc. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 283 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 novembre. Dijon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle des faux bruits répandus par les gazettes. Espoir d'une prochaine conclusion de la paix avec l'Espagne, malgré les artifices de Condé. Aff. étr. (France), t. 276, f° 286.
18 novembre. Dijon.	A la princesse de Nerola, à Rome.	Remerciements pour des présents qu'elle a envoyés. Aff. étr. (France), t. 276, f° 290.
18 novembre. Dijon.	A l'évêque de Bitonto, nonce du pape à Turin.	Mazarin lui annonce que le passeport pour le vice-roi d'Espagne a été envoyé à Fuensaldagne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 291.
18 novembre. Dijon.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui parle des présents qu'il a reçus de Rome, ainsi que des œuvres de Lotti, qu'il trouve belles. Il recommande à Elpidio Benedetti un chanoine de Mayence, qui doit se rendre à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 291.
19 novembre. Dijon.	A M. Lockhart.	Éloge de la conduite du maréchal de Schulemberg. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 439.
19 novembre. Dijon.	A M. de Gressin, au Quesnoy.	Remerciements pour les renseignements qu'il a adressés à Mazarin. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 440.
19 novembre. Dijon.	A M. de Turenne.	Mazarin lui envoie le chevalier du Tronchet avec toutes les expéditions nécessaires pour les quartiers d'hiver. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 440 v°.
19 novembre. Beaune.	A M. de Machaut.	Mazarin avait été étonné d'apprendre que Machaut se montrait contraire à ses intérêts; mais il a appris, par la lettre de Machaut, que ces nouvelles ne sont pas fondées. Aff. étr. (France), t. 279, f° 202.
19 novembre. Dijon.	A M. Du Bosquet.	Mazarin lui exprime le déplaisir que lui cause son indisposition. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 335.
19 novembre. Dijon.	A M. de Turenne.	Mazarin lui renvoie toutes les expéditions pour les quartiers d'hiver. Recommandation de détacher immédiatement certains régiments pour l'Alsace, les Trois-Évêchés et quelques points de la Champagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 335.
19 novembre. Dijon.	A M. de Robertot.	Mazarin est d'avis qu'on devait récompenser le soldat qui a donné avis de l'entreprise que les Espagnols voulaient tenter contre Dixmude; mais Robertot l'a fait trop largement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 335 v°.
19 novembre. Dijon.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Accusé de réception de ses lettres. L'intendant devra s'entendre avec son frère (J.-B. Colbert) pour l'argent dont il aura besoin. Recommandation de faire une réception honorable au comte Guillaume de Fürstenberg à son passage à Brisach. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 335 v°.
20 novembre. [Beaune.]	A M. de Doremberg [ou Dorimberg[1]].	Éloge du zèle qu'il montre pour la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 381 v°.

[1] Ce personnage était attaché au landgrave de Hesse-Cassel.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
20 novembre. [Beaune.]	Au Prince de Hombourg.	Remerciement pour un document curieux qu'il a envoyé à Servien et en général pour son zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 382.
20 novembre. Beaune.	A l'abbé Amoretti[1].	Accusé de réception d'une lettre où Amoretti a fait connaître les personnes qui doivent accompagner Madame Royale à Lyon. Amoretti doit s'entendre, pour quelques détails, avec le comte de Soissons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 335 v°.
20 novembre. Beaune.	A Madame Royale.	Mazarin profite du départ du comte de Soissons pour exprimer à Madame Royale l'impatience où il est de la voir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 336.
20 novembre. Beaune.	Au maréchal de Villeroy[2].	Prière que l'on prenne les meilleures dispositions possibles pour le logement de la cour de Savoie. Le comte de Soissons se rend à Chambéry pour les accompagner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 336.
20 novembre. Beaune.	A MM. les consuls d'Aix, procureurs de Provence.	Mazarin répond à une lettre que les consuls lui avaient écrite sur la nécessité de convoquer les États de Provence. Le Roi n'a pas pensé qu'il y ait lieu de rien changer à l'assemblée des communautés de Provence qui doit se réunir le 25 de ce mois à Marseille. Mazarin les exhorte à y faire paraître leur zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 336 v°.
21 novembre. Tournus.	A M. du Tillet.	Mazarin lui écrit qu'il ne peut demander la mise en liberté de Dorat, dont «le caractère, l'esprit et les attachemens sont dangereux[3]». Aff. étr. (France), t. 281, f° 477.
21 novembre. Tournus.	A M. Matharel.	Protestation d'affection pour sa famille. Les services qu'il a rendus ont effacé les fautes de ses frères. Mazarin profitera de toutes les occasions de l'obliger. Aff. étr. (France), t. 281, f° 477, v°.
21 novembre. Tournus.	Au Procureur général.	Mazarin commence par des compliments de condoléance sur la mort d'un de ses fils. Il le presse ensuite de fournir le plus tôt possible l'argent dont la Cour a besoin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 478.
21 novembre. Tournus.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin le charge de protestations d'estime et d'affection pour Arnauld d'Andilly. «Je luy en donneray, écrit-il, des preuves avec plaisir en sa personne et en celle de son fils.» Aff. étr. (France), t. 281, f° 479.
22 novembre. [Tournus.[4]]	Au marquis Ville.	Lettre relative aux quartiers d'hiver pour l'armée d'Italie. Mazarin désire que l'armée les prenne en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 383.
22 novembre. [Tournus.]	Au duc de Navailles.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 383 v°.

[1] Le nom est écrit *Amosti*, mais l'erreur est évidente.
[2] Gouverneur de Lyon et du Lyonnais.
[3] Cette lettre et les trois suivantes ont été placées par une erreur du copiste ou de relieur dans un volume qui contient presque exclusivement des lettres de 1659.
[4] Le ms. porte *Tournay*; mais c'est une erreur du copiste. On voit, par les mémoires de Mlle de Montpensier, qui accompagnait la Cour, qu'elle s'arrêta à Tournus, où il y avait une abbaye célèbre. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire (arrondissement de Mâcon).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 novembre. [Tournus.]	A M. de La Garenne.	Promesse de satisfaire à ce que M. de La Garenne désire de lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 385.
22 novembre. [Tournus.]	Au marquis de Valavoire.	Sur l'état de son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 385 v°.
22 novembre. [Tournus.]	Au marquis de Valavoire.	Sur les approvisionnements de Valence, d'Italie et les vêtements des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 385 v°.
23 novembre. Villefranche.	A M. XXX[1].	Lettre relative au voyage de Madame Royale à Lyon. Mazarin désire qu'il soit retardé de quelques jours, afin qu'on puisse faire les préparatifs pour sa réception. Aff. étr. (France), t. 279, f° 203.
27 novembre. Lyon.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin lui annonce que Leurs Majestés attendent avec impatience l'arrivée de Madame Royale. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 399.
27 novembre. Lyon.	Aux consuls de la ville d'Avignon.	Remerciements pour les marques de souvenir qu'ils ont données à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 399 v°.
27 novembre. Lyon.	A MM. les Élus des trois États du pays de Comtat Venaissin.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 399 v°.
27 novembre. Lyon.	A MM. les Syndics du Conseil de Genève.	Remerciements pour l'envoi d'une députation de ce conseil. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 400.
27 novembre. Lyon.	A M. de la Roquette, conseiller du Roi en ses conseils et président en sa cour de parlement de Provence.	Remerciements pour le zèle qu'il montre pour le service du Roi en l'absence de M. d'Oppède, premier président. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 400.
27 novembre. Lyon.	Au chevalier Lomellino, gouverneur des armes d'Avignon pour le Pape.	Remerciements pour les offres qu'il a faites à Mazarin dans le cas où le Roi se rendrait en Provence. Protestation de désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 276, f° 291 v°.
27 novembre. Lyon.	A Monseigneur Conti, vice-légat d'Avignon.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 292.
27 novembre. Lyon.	Au cardinal Rospigliosi à Rome.	Remerciements pour la lettre que le cardinal Rospigliosi lui a adressée à l'occasion de l'heureux accouchement de la princesse de Conti. Aff. étr. (France), t. 276, f° 292 v°.
27 novembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin s'excuse de lui écrire brièvement, à cause de l'arrivée de la duchesse de Savoie à Lyon. Aff. étr. (France), t. 276, f° 293.
27 novembre. Lyon.	Au prince de Palestrine à Rome.	Lettre de condoléance sur la mort de la mère du prince de Palestrine. Aff. étr. (France), t. 276, f° 294.

[1] Le nom du destinataire ne se trouve pas dans le ms.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 novembre. Lyon.	Au marquis Gianettino Giustiniani à Gênes.	Mazarin lui témoigne ses bonnes intentions pour Giulio Spinola, qui a bien mérité de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 294 v°.
29 novembre. Lyon.	Au Procureur général.	Lettre relative aux finances. Mazarin est persuadé des difficultés qu'il y a à trouver de l'argent; mais les fonds alloués pour le voyage sont épuisés. Demande d'une lettre de change de dix mille écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 400 v°.
29 novembre. Lyon.	Au comte de Dona.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 401 v°.
30 novembre. Lyon.	A M. de Baltazard.	Mazarin ne lui a pas répondu, parce qu'il croyait que Balthazard viendrait à Lyon. Il lui demande s'il compte s'y rendre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 385 v°.
1er décembre. Lyon.	A la Reine de Suède.	Protestation du désir de servir ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 276, f° 295.
1er décembre. Lyon.	Au duc de Modène.	Mazarin l'engage à s'entendre avec les Vénitiens avant de se lancer dans l'entreprise où l'on veut l'engager. Aff. étr. (France), t. 276, f° 295 v°.
2 décembre. Lyon.	Au Chancelier.	Recommandation pour qu'il fasse triompher le bon droit du comte de Soissons. Aff. étr. (France), t. 279, f° 211.
3 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Prière de faire payer comptant à M. de Vendôme la moitié de la solde d'une année pour ses gardes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 402.
3 décembre. Lyon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le charge d'agir en faveur du sr Dalleville, qui a un procès fort important au Parlement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 402.
3 décembre. Lyon.	A M. Servien.	Recommandation pour un sr Boyer, beau-frère du premier président d'Oppède. Aff. étr. (France), t. 279, f° 211 v°.
6 décembre. Lyon.	A la duchesse de Nemours.	Mazarin regrette ce qui s'est passé à l'hôtel de Soissons et engage la duchesse à écouter les conseils que lui donnera le duc de Longueville pour en empêcher les suites fâcheuses. Aff. étr. (France), t. 279, f° 219.
6 décembre. Lyon.	Au duc de Longueville.	Mazarin l'engage à donner à la duchesse de Nemours des conseils qui l'engagent à réparer l'insulte qu'elle a faite à la princesse de Carignan. Aff. étr. (France), t. 279, f° 220.
6 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Mazarin lui parle de ce qui s'est passé au Parlement de Dijon et la résolution d'agir à son égard avec fermeté. Il remet à lui parler de ce qui s'est passé à Lyon après son retour à Paris. Aff. étr. (France), t. 279, f° 221.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin l'engage à intervenir pour apaiser les différends qui se sont élevés, à l'occasion d'un héritage entre personnes auxquelles il s'intéresse. Aff. étr. (France), t. 276, f° 296 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 décembre. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 297 v°.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Seconde lettre du même jour pour lui recommander un carme nommé le Père Albert de Saint Joseph. Aff. étr. (France), t. 276, f° 297 v°.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal Carlo Barberini.	Lettre de condoléance sur la mort de sa mère. Aff. étr. (France), t. 276, f° 298 v°.
6 décembre. Lyon.	A Monseigneur Colonna, archevêque d'Amasie.	Lettre de condoléance sur la mort de sa sœur la Signora Anna. Aff. étr. (France), t. 276, f° 299.
6 décembre. Lyon.	A Monseigneur Piccolomini, Nonce de Sa Sainteté, à Paris.	Remerciements pour les sentiments de bienveillance qu'il a témoignés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 299 v°.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal de Durazzo, ou de Duras, à Milan.	Protestation d'amitié et désir de le servir, pour un bénéfice qu'il sollicite. Aff. étr. (France), t. 276, f° 300.
6 décembre. Lyon.	A l'évêque de Bitonto, nonce de Sa Sainteté, à Turin.	Mazarin s'efforcera de protéger les terres de Sa Sainteté que lui recommande le Nonce. Il lui envoie un passeport pour le vice-roi de Naples. Aff. étr. (France), t. 276, f° 300 v°.
6 décembre. Lyon.	Au seigneur André Vuitte, à Rome.	Mazarin a fait mettre en liberté le frère d'André Vuitte, par affection qu'il a pour ce dernier. Aff. étr. (France), t. 276, f° 301.
6 décembre. Lyon.	Au père général des Capucins.	Mazarin le félicite du rétablissement de sa santé et lui souhaite un heureux voyage en Espagne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 301 v°.
6 décembre. Lyon.	Au marquis de Moretta à Turin.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite à Mazarin à l'occasion du voyage de son fils à Lyon. Promesse du cardinal de soutenir avec zèle les intérêts de leur maison. Aff. étr. (France), t. 276, f° 302.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal Spada, à Rome.	Mazarin a un vif regret de n'avoir pas trouvé en France un nonce tel que l'a été le cardinal Spada sous le ministère de Richelieu. Il espère pouvoir servir un jour ce cardinal dans un poste plus élevé [1]. Aff. étr. (France), t. 276, f° 302 v°.
6 décembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui écrit qu'après deux jours [2] passés à Lyon, le duc de Savoie est retourné dans son pays. Aff. étr. (France), t. 276, f° 303 v°.
6 décembre. Lyon.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin a reçu la lettre du 12 novembre dans laquelle le Père Duneau répond aux reproches qu'on lui avait adressés. Il lui parle ensuite de la levée du siège de Badajoz par les Portugais. Le malheur de cette nation, c'est de manquer de généraux capables de conduire ses armées. Aff. étr. (France), t. 276, f° 304.

[1] Allusion à son désir de voir un jour le cardinal Spada élevé à la papauté.
[2] Dans la lettre à l'abbé Manzieri (du 9 décembre), Mazarin dit trois jours.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 décembre. Lyon.	Au duc d'Elbeuf.	Lettre relative à un échec essuyé par le camp volant que commandait le duc d'Elbeuf. Protestations d'amitié. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 454.
8 décembre. Lyon.	Au duc d'Épernon.	Le Roi est décidé, pour soutenir sa dignité et son autorité, à réduire à l'obéissance le Parlement de Dijon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 402 v°.
9 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Le séjour de la cour de Savoie, à Lyon, a coûté près de cinq cent mille livres. Mazarin presse le Procureur général de lui envoyer de l'argent. Le s^r Portail ayant outragé l'autorité du Roi, le Procureur général est chargé de le faire arrêter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 403. — Addit. au f° 406 v°.
9 décembre. Lyon.	A l'Archevêque de Rouen.	Mazarin le prie de donner son suffrage à l'abbé de Saint-Pouange pour qu'il soit nommé un des agents généraux du clergé. Aff. étr. (France), t. 279, f° 223.
9 décembre. Lyon.	A l'abbé Manzieri.	Mazarin se réjouit de la résolution qu'a prise le nouveau duc de Modène de commander l'armée du Roi en Italie, comme l'avait fait son père. Il entre ensuite dans des détails sur cette armée, sur les renforts à y envoyer. Il parle ensuite du séjour du duc de Savoie, de Madame Royale et de ses filles à Lyon. Aff. étr. (France), t. 276, f° 304 v°.
10 décembre. [Lyon.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 3 décembre. Mazarin lui parle surtout de vêtements et de différents objets qu'on devait lui envoyer. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 102.
10 décembre. Lyon.	A M. de Robertot.	Mazarin lui annonce qu'on lui donne la fourniture du pain dans les places nouvellement conquises. Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot,* p. 265.
10 décembre. Lyon.	A M. Fly.	Longue lettre relative aux dépenses de Gravelines. Les contributions qu'on lèvera aux environs doivent servir à en payer une partie. Détails sur les travaux à exécuter, sur le payement des troupes, sur leurs vêtements, sur l'entretien des hôpitaux, sur les approvisionnements et munitions de toute nature. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 404.
10 décembre. Lyon.	A M. de La Jarrie.	Les dames du Val-de-Grâce se plaignent à la Reine des désordres commis par la compagnie des gens d'armes de Mazarin dans la mense abbatiale de Saint-Cornille de Compiègne. On n'a pas même respecté les sauvegardes. Ordre de faire réparer les dégâts commis, de telle sorte que les dames du Val-de-Grâce soient satisfaites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 406.
11 décembre. Lyon.	A M. d'Avignon.	Envoi d'argent pour la garnison et les autres dépenses de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 386.
11 décembre. Lyon.	A M. de Vassy.	On lui a envoyé les expéditions de la charge de major à Messin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 386.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 décembre. Lyon.	A M. Talon.	Mazarin lui annonce que Robertot est chargé de la fourniture du pain pour l'armée de Flandres pendant le quartier d'hiver. Aff. étr., PAYS-BAS, t. 44, f° 467.
11 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Mazarin l'engage à avoir pleine confiance dans son amitié. Il espère que Fouquet sera satisfait de la conduite que l'on a tenue avec le parlement de Bourgogne. Inquiétude que cause à Mazarin la santé du procureur général. Après avoir insisté pour que l'argent promis soit envoyé, le Cardinal lui recommande le curé de Saint-Barthélemy (paroisse située dans la Cité). Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 226.
11 décembre. Lyon.	Au s[r] de Villacerf.	Instances pour qu'il demande au Procureur général l'argent du mois courant et l'envoie immédiatement à Mazarin [1]. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 228.
11 décembre. Lyon.	A M. Coeffier (ou Coiffier).	Remerciements pour l'avis qu'il a donné de ce qui concerne le curé de Saint-Barthélemy. Mazarin a écrit au Procureur général de soutenir ce curé [2]. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 229.
12 décembre. Lyon.	Aux Surintendants.	Mazarin leur écrit que l'intention du Roi est qu'ils fassent payer au duc de Vendôme les deux années de sa pension qui lui sont dues. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 229 v°.
13 décembre. Lyon.	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour les lettres que lui a écrites le duc d'Orléans. Promesses de s'occuper des intérêts du duc François de Lorraine, et du soulagement de la généralité d'Orléans à l'occasion des tailles dont elle est chargée. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 230.
13 décembre. [Dijon.]	A M. de Saint-Geniez.	Mazarin lui accorde l'autorisation de s'absenter quelque temps de Brisach pour ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 334.
13 décembre. [Dijon.]	A M. de La Haye [3].	Mazarin a écrit au maréchal d'Aumont que les contributions fussent établies sur les villages comme à l'époque où le Roi possédait Dunkerque, Gravelines, Ypres, Saint-Venant, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B (*sic*), f° 334.
13 décembre. Lyon.	Au nonce Piccolomini, à Paris.	Mazarin répond à une lettre du Nonce qui lui signalait la conduite de la princesse d'Orange et du gouverneur de cette ville comme dangereuse pour la religion catholique. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 308.
13 décembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui recommande l'abbé de Chailly, qui est à Rome pour solliciter les bulles de l'évêché de Condom, que lui cède M. d'Estrades. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 308 v°.
13 décembre. Lyon.	A l'évêque de Bitonto, nonce à Turin.	Mazarin lui envoie le passeport qu'il a demandé pour se rendre à Rome. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 309.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 11 décembre 1658 adressée au Procureur général.
[2] Voy. *ibidem*.
[3] On a vu que de La Haye était chargé du gouvernement de Saint-Venant.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 décembre. Lyon.	Au marquis Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin le remercie de ce qu'il lui a mandé des discours de l'archevêque d'Avignon. Ce prélat est véridique et Mazarin ajoute foi à ce qu'il a dit du langage bienveillant du Pape à son égard. Aff. étr. (France), t. 276, f° 309 v°.
13 décembre. Lyon.	A l'abbé Luigi Strozzi, à Florence.	Explication sur le voyage du Roi à Lyon; il a voulu donner à la Cour de Savoie la satisfaction de le voir. Aff. étr. (France), t. 276, f° 310.
14 décembre. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle principalement d'affaires ecclésiastiques concernant les théatins, le jansénisme reproché à Port-Royal et à l'archevêque de Sens. Il termine par quelques détails sur le change des monnaies et sur le traitement que le duc et la duchesse de Savoie ont reçu à Lyon. Aff. étr. (France), t. 276, f° 311.
14 décembre. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui parle des plaintes du cardinal Antonio Barberini à l'occasion du change des monnaies de France à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 312 v°.
14 décembre. Lyon.	Au duc de Mantoue.	Le marquis Valenti, envoyé du duc, a été reçu avec beaucoup de bienveillance par Leurs Majestés. Aff. étr. (France), t. 276, f° 313 v°.
14 décembre. Lyon.	A M. de Turenne.	Mazarin l'entretient surtout des mouvements des troupes qui vont prendre leurs quartiers d'hiver. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 387.
14 décembre. Lyon.	A M. de Baltazard.	Mazarin l'engage à se rendre à Lyon pendant le séjour qu'y fait le Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 388.
14 décembre. Lyon.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Lettre relative à des fournitures de vêtements pour la garnison de Brisach. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 388 v°.
14 décembre. Lyon.	Au marquis Ottavio Gonzaga.	Remerciements pour la lettre que lui a remise le marquis Valenti de la part d'Ottavio Gonzaga. Aff. étr. (France), t. 276, f° 314.
14 décembre. Lyon.	A M. De Bar.	La présence de M. de Bar est nécessaire à Amiens pour établir de bonnes relations entre les habitants et les soldats anglais qu'on doit y établir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 393 v°.
15 décembre. Lyon.	A M. Talon.	Recommandations pour les soldats que Mazarin a fait venir de Brouage, ainsi que pour les munitions et approvisionnements d'Ypres. Plaintes contre les exactions de Chevigny, auquel Turenne parlera sans doute fortement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 389 v°. — Publié en partie p. 268 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s^r de Robertot*.
16 décembre. Lyon.	A la Reine d'Angleterre.	Mazarin lui annonce qu'il a fait tout ce que l'abbé de Montaigne a voulu sur les affaires d'Orange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 390.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 décembre. Lyon.	A la Princesse royale d'Angleterre[1].	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 390.
16 décembre. Lyon.	A M. de Nicolaï.	Protestations d'estime et de considération pour sa maison[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 390.
16 décembre. Lyon.	Au comte d'Harcourt.	Regret qu'il n'ait pas encore touché tout ce qui lui est dû pour ses appointements. Promesse d'en écrire au Procureur général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 390 v°.
16 décembre. Lyon.	A Pawel de Raminghen, représentant de l'électeur palatin.	Après lui avoir parlé des affaires de Suède et de Hesse, Mazarin exprime le regret du Roi de ne pouvoir en ce moment assister de sommes d'argent l'électeur palatin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 391.
16 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Nécessité de faire exécuter ponctuellement les ordres du Roi en Normandie. Mazarin désire avoir son avis sur l'affaire du Parlement de Dijon. Il le presse de faire payer ce qui reste dû au comte d'Harcourt pour ses appointements et d'envoyer en Provence l'argent nécessaire pour la solde des troupes; les esprits ne sont pas complètement apaisés, surtout à Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 392.
16 décembre. Lyon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande très vivement d'insister auprès de Fouquet (surintendant des finances) pour qu'il paye au comte d'Harcourt ce qui lui reste dû sur le gouvernement d'Alsace et pour qu'il satisfasse aux obligations contractées envers le banquier Valenti de Rome. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 234.
16 décembre. Lyon.	A M. de Lumbres.	Mazarin lui annonce que le s^r Akakia, parti récemment de Dijon, lui porte une réponse sur les points les plus importants. Aff. étr. (ALLEMAGNE), *supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et presque entièrement chiffré sans traduction.
17 décembre. Lyon.	A J.-B. Colbert.	Il doit presser le Procureur général de rembourser au banquier Valenti une somme qu'il a avancée pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 391 v°.
17 décembre. Lyon.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin est toujours dans la même pensée pour le projet formé (probablement le siège de Hesdin). Il désire voir le maréchal le plus tôt possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 391 v°.
17 décembre. Lyon.	A M. Lange.	Mazarin se repose sur lui de ce qui concerne les contributions et son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 393 v°.
17 décembre. Lyon.	A Fly, à Calais.	Promesse d'envoi d'argent. Détails sur les munitions, les contributions à lever, la surveillance des magasins. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 393 v°.

[1] Elle était tante du jeune prince d'Orange, fils de sa sœur, Marie, fille aînée de Charles Ier, roi d'Angleterre, et de Henriette de France.

[2] Les Nicolaï étaient, de père en fils, depuis le commencement du XVIe siècle, premiers présidents de la Chambre des Comptes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
17 décembre. Lyon.	A M. Lange.	Éloge de la prudence de Schomberg dans ses relations avec l'ambassadeur d'Angleterre. Détails sur le canon que l'on a prêté aux Anglais, sur du foin à vendre, sur un tableau que Lange estime très bon et qu'il doit envoyer à Mazarin; sur des acquisitions de lits et de linge, d'étain et de cuivre; sur les contributions à lever en Flandres; sur les troupes italiennes nouvellement recrutées, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 394 v°.
17 décembre. Lyon.	A M. de Gravel.	Mazarin lui parle de son entrevue avec Pimentel, comme il en a écrit au président de Bordeaux[1]. Il lui dit qu'il n'y voit qu'un artifice des Espagnols. Il charge Gravel de donner avis de ces négociations aux Électeurs de l'Empire. Aff. étr. (Allemagne), t. 143; publié par M. Valfrey, t. II, p. 227, de l'ouvrage intitulé : *Hugues de Lionne; ses ambassades*.
17 décembre. Lyon.	Au président de Bordeaux.	Mazarin l'engage à presser vivement le Protecteur [Richard Cromwell] de soutenir le roi de Suède, menacé par de nombreux ennemis. Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 589.
17 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Ordre de faire payer immédiatement à M. de Montpezat quatre mille livres pour les voyages qu'il a faits en Normandie. B. N., ms. f. fr., t. 23, 202, f° 344.
17 décembre. Lyon.	Au Prince de Conti.	Sur les quartiers d'hiver de son armée qui doivent être fixés de manière à éviter les désordres et les désertions. On prendra toutes les précautions possibles pour le soulagement des peuples. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 398.
17 décembre. Lyon.	Au président de Mesme.	Lettre de condoléance sur la mort de son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 398 v°.
17 décembre. Lyon.	A MM. de Turenne et Talon.	Plaintes du comte de Broglie sur ce que les commandants des troupes de Messin et de Comines lèvent des contributions en argent et en denrées jusque sur les villages du gouvernement de la Bassée. L'intention du Roi est qu'on ne fasse aucune innovation dans les gouvernements d'Arras, Béthune et la Bassée, qui ne doivent relever que des commandants de ces places. Ordre de le faire savoir à M. de Bellefons, qui commande la garnison de Messin, et au commandant du château de Comines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 53 A, f° 398 v°.
18 décembre. Lyon.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin lui envoie les passeports qu'a demandés Don Juan et charge le marquis d'Harcourt de les lui faire remettre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 396.
18 décembre. Lyon.	A M. Talon.	Difficultés sur les contributions à lever dans les pays nouvellement conquis. Plaintes contre le s^r de La Haye. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 396.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 13 décembre 1658 au président de Bordeaux.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 décembre. Lyon.	A M. de Schomberg.	Éloge des services qu'il rend. Détails sur les contributions, sur le payement des troupes, sur la nécessité pour Schomberg de se concerter avec Turenne, sur les régiments à congédier; promesse de secours pécuniaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 396 v°.
18 décembre. Lyon.	A M. de Diesbach.	Mazarin espère qu'il sera bientôt mis en liberté par suite d'un échange de prisonniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 397.
18 décembre. Lyon.	A M. Du Lieu.	Mazarin le remercie des avis qu'il lui a donnés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 397 v°.
18 décembre. Lyon.	A M. Blondot.	Mazarin a chargé Talon de faire un règlement pour les contributions à lever. Une partie en doit revenir au s^r Blondot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 397 v°.
18 décembre. Lyon.	Au Procureur général.	Le maître de la Chambre aux deniers[1] a écrit qu'il n'avait reçu ni le mois passé ni le mois courant pour l'ordinaire de la maison du Roi, et les pourvoyeurs ont déclaré qu'ils n'avaient pas moyen de continuer les fournitures accoutumées. Mazarin presse le Procureur général de remédier à cette situation en faisant payer immédiatement le passé et le courant, puisque chaque mois doit être payé le 10e jour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 397 v°.
22 décembre. Lyon.	Au Seigneur Piccolomini, nonce à Paris.	Mazarin loue la vigilance du Nonce pour ce qu'il lui a mandé du gouverneur d'Orange[2]; mais l'on n'en doit concevoir aucune crainte pour la religion. Aff. étr. (France), t. 276, f° 314 v°.
23 décembre. Lyon.	Au duc de Saint-Simon.	Le duc a tort de se plaindre que Turenne n'ait pas pris soin de son régiment. Il doit hiverner en Flandres, où il sera des mieux traités. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 407.
24 décembre. Lyon.	Au Seigneur Conti, vice-légat d'Avignon.	Recommandation pour les soldats de son régiment italien. Aff. étr. (France), t. 276, f° 315.
24 décembre.	A Étienne Lomellini, commandant des armes à Avignon.	Même recommandation. Aff. étr. (France), t. 276, f° 315 v°.
26 décembre. Lyon.	Au Seigneur Rasponi à Rome.	Remerciement pour des mémoires dont Rasponi a annoncé l'envoi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 316.
26 décembre. Lyon.	Au Seigneur Roberti, nonce du Pape à Turin.	Mazarin le félicite de sa nomination comme nonce en Savoie. Aff. étr. (France), t. 276, f° 316 v°.
26 décembre. Lyon.	Au Seigneur Charles-François-Pie de Savoie.	Protestation d'estime et de désir de pouvoir lui témoigner son affection. Aff. étr. (France), t. 276, f° 317.
26 décembre. Lyon.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin lui parle du Père D. Camille de Saint-Sevrin, pour lequel il a écrit au cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 319.

[1] Chargé de payer toutes les dépenses de bouche de la maison du roi.
[2] Cette ville, qui appartenait aux princes de la maison d'Orange, avait un gouverneur protestant.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 décembre. Lyon.	Au Prince de Monaco.	Mazarin lui adresse des félicitations sur la manière dont son neveu, le duc de Valentinois, s'est conduit à la Cour. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 319 v°.
(Sans autre date ni indication de lieu.)	A Daniel de Cosnac.	Mazarin lui annonce l'intention du Roi de punir les séditieux de Nimes. Imprimé dans les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. 1, p. 267.
(Sans autre date ni indication de lieu.)	A Daniel de Cosnac.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite à Mazarin sur la mort de son neveu. Imprimé dans les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. 1, p. 268.
(Sans autre date ni indication de lieu.)	A Daniel de Cosnac.	Mazarin l'engage à se rendre en Dauphiné pour apaiser les troubles de la province. Imprimé dans les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. 1, p. 277.
(Sans autre date ni indication de lieu.)	A Daniel de Cosnac.	Félicitations sur le zèle qu'il a montré en Dauphiné pour le service du Roi. Imprimé dans les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. 1, p. 278.
[1659[1].]		
1er janvier. Lyon.	Au comte de Saint-Agnan ou Aignan.	Protestations d'estime et d'affection. Mazarin ne parlera au Roi de l'affaire pour laquelle Saint-Aignan a envoyé son fils que lorsqu'il aura vu le comte lui-même et aura su s'il persiste dans sa résolution. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 115.
1er janvier. Lyon.	A la duchesse de Chevreuse.	Sur la demande de la duchesse, le Roi a accordé au prince de Cantecroix la permission de se rendre à Bruxelles «sur sa parole». Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 247.
2 janvier. Lyon.	Aux Surintendants.	Le comte de Saint-Aignan a envoyé à Lyon son fils pour exposer le mauvais état de ses affaires. Sa Majesté a ordonné à Mazarin d'écrire aux Surintendants de lui faire payer six mille livres sur ce qui lui est dû. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 409 v°.
2 janvier. Lyon.	A M. de Fabert.	Les douleurs dont il est continuellement tourmenté ne lui permettent pas d'écrire longuement comme il l'aurait désiré. Il espère voir bientôt Fabert à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 409 v°.
2 janvier. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Il est question, dans cette lettre, du père de Saint-Séverin, en faveur duquel on a parlé au Nonce. Dans les relations avec le Pape, recommandation de se montrer respectueux, mais ferme. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 11.

[1] La minute, de la main de Lionne, porte la date de *1658;* mais comme la lettre est écrite de Lyon, et que la Cour était dans cette ville au 1er janvier 1659, il a paru nécessaire de changer la date. D'ailleurs, la lettre de Mazarin en date du 2 janvier 1659 aux Surintendants prouve que ce fut bien en 1659 qu'il écrivit au comte de Saint-Aignan qu'il avait donné l'ordre de lui remettre deux mille écus. Il semble, d'après la lettre à Saint-Aignan, que ce dernier songeait à vendre sa charge de premier gentilhomme de la Chambre du Roi. Mazarin refuse d'en parler au Roi avant d'avoir su, par Saint-Aignan lui-même, s'il persiste dans ce projet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 janvier. Lyon.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin témoigne sa reconnaissance des sentiments exprimés par le cardinal Azzolini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 11 v°.
2 janvier. Lyon.	A l'abbé Braccese.	Mazarin pense que le cardinal Antonio Barberini doit rester à Rome pour y soutenir les intérêts de la France de concert avec le cardinal d'Este. Aff. étr. (France), t. 282, f° 12.
4 janvier. Lyon.	Au Procureur général.	Lettre relative à diverses sommes que Mazarin le prie de faire payer immédiatement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 409 v°, addition au f° 410 v°.
4 janvier. Lyon.	Au duc de Longueville.	Mazarin lui parle surtout de M. Moraut, maître des requêtes avec lequel le duc de Longueville n'était pas d'accord. Le Cardinal remet à son retour l'examen de cette affaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 410.
4 janvier. Lyon.	A M. de Lumbres.	Lettre entièrement chiffrée sans traduction. Aff. étr. (Allemagne), *supplément*, t. 18; sans pagination; original signé et chiffré.
5 janvier. Lyon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin souffre de douleurs violentes. Il espère être bientôt à Paris. B. N., ms. f. Baluze, t. 331.
9 janvier. Lyon.	Au duc de Modène.	Protestations d'affection. Détails sur les troupes françaises en Italie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 13.
9 janvier. Lyon.	Au cardinal d'Este, protecteur des affaires de France à Rome.	Mêmes protestations. L'abbé Manzieri, chargé d'affaires du duc de Modène en France, a dû lui faire part des sentiments de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 14 v°.
9 janvier. Lyon.	A la duchesse de Modène, nièce de Mazarin.	Le comte Scipion Cimicelli, qui mérite toute la confiance, a été chargé par Mazarin de l'entretenir de sa part. Aff. étr. (France), t. 282, f° 15.
9 janvier. Lyon.	Au comte Winceslas Panzetti, à Modène.	Protestations d'amitié et de désir de lui en donner des preuves. Aff. étr. (France), t. 282, f° 15 v°.
9 janvier. Lyon.	Au comte Pigneranda (*sic*), vice-roi de Naples (ordinairement Peñaranda).	Mazarin lui parle du voyage d'Antonio Pimentelli à Lyon, et est convaincu que Pigneranda a contribué à un événement si avantageux pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 16.
9 janvier. Lyon.	A l'abbé Braccese.	Mazarin s'étonne de la conduite du Pape envers le cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 17.
9 janvier. Lyon.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Envoi du *duplicata* d'une lettre pour le seigneur Jules Spinola, et d'une recommandation pour ce même Spinola adressée au duc de Modène. Mazarin lui promet de s'occuper de son fils après son retour à la Cour. Aff. étr. (France), t. 282, f° 17 v°.
9 janvier. Lyon.	Au duc de Modène.	Lettre de recommandation en faveur de Jules Spinola. Aff. étr. (France), t. 282, f° 18.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
9 janvier. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin ne pense pas qu'on doive tenter une entreprise conseillée par Antonio Barberini, et il indique les raisons de son refus. Aff. étr. (France), t. 282, f° 18 v°.
9 janvier. Lyon.	Au Père Duneau.	Le Cardinal ne pense pas devoir écrire au Père général des Jésuites à l'occasion de son projet de voyage en France. Il attendra cependant, avant de se décider, l'avis du Père Duneau. Aff. étr. (France), t. 282, f° 19 v°.
9 janvier. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin le charge de faire parvenir au comte de Pigneranda (*sic*) une lettre qui contient des détails importants. Aff. étr. (France), t. 282, f° 19 v°.
10 janvier. Lyon.	Au duc d'Orléans.	Mazarin s'en remet au duc Damville pour informer S. A. R. de ce qui se passe à Lyon. Aff. étr. (France), t. 279, f° 234.
11 janvier. Lyon.	A l'archevêque de Rouen.	Le service rendu à la sœur de l'archevêque de Rouen ne mérite pas les remerciements que l'archevêque a adressés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 279, f° 235.
11 janvier. Lyon.	Au Procureur général.	Recommandation de donner quelque assistance au s^r de la Prugne, qui se rend à Ypres pour y commander sous M. d'Humières. Aff. étr. (France), t. 279, f° 236.
11 janvier. Lyon.	A la duchesse de Châtillon.	Mazarin pense que Bouteville, frère de la duchesse, est rétabli; mais, en aucun cas, le Roi ne permettrait à cette dame d'aller le visiter. Aff. étr. (France), t. 279, f° 257.
12 janvier. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin lui recommande le mestre de camp Tenderini, qui se rend à Rome pour donner à la Reine de Suède des conseils conformes à ses intérêts. Tenderini est chargé de présents pour la Reine de Suède et pour diverses autres personnes. Énumération de ces divers présents : ce sont surtout des montres et horloges ornées de diamants, des bagues, etc. Aff. étr. (France), t. 282, f° 20.
12 janvier. Lyon.	A la Reine de Suède.	Mazarin lui annonce l'envoi de Tenderini, chargé de lui transmettre des conseils conformes aux intérêts de la Reine. Aff. étr. (France), t. 282, f° 22.
12 janvier. Lyon.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour Tenderini, qui se rend à Rome, où il donnera à la Reine de Suède des conseils qui la retiendront dans le parti de la France, tandis que Santinelli et Baschi avaient cherché à la rendre favorable à l'Espagne. L'abbé Benedetti est chargé de remettre au cardinal Antonio une demi-douzaine d'horloges, dont Mazarin lui fait présent. Aff. étr. (France), t. 282, f° 22 v°.
12 janvier. Lyon.	Au cardinal d'Este.	Recommandation pour le même Tenderini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 23 v°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES
1659.		
12 janvier. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedotti.	Dans une seconde lettre du 12 janvier 1659, Mazarin parle encore à Elpidio Benedetti de Tenderini et de la Reine de Suède. Il lui annonce l'envoi prochain de douze mille écus, qu'il devra conserver pour les besoins urgents de la Reine de Suède. La Reine n'en sera pas instruite; Tenderini seul connaîtra ce secret. Aff. étr. (France), t. 282, f° 24.
12 janvier. Lyon.	Au marquis de Carrare.	Remerciements pour le bon traitement qu'ont reçu de lui les troupes du Roi à leur passage par ses États. Aff. étr. (France), t. 282, f° 24 v°.
12 janvier. Lyon.	Au cardinal Cybo.	Protestations de dévouement et remerciements pour les bons traitements que les soldats français ont reçus du prince de Massa, lorsqu'ils ont traversé ses États. Mazarin lui témoigne aussi sa reconnaissance pour le soin avec lequel le cardinal Cybo rassemble les ouvrages qu'il lui a demandés. Aff. étr. (France), t. 282, f° 26.
13 janvier. Lyon.	A Pietro Gratiani, à Modène.	Après avoir protesté de son affection pour Girolamus Gratiani, Mazarin ajoute que ses parents, comme Pietro Gratiani, peuvent compter sur son amitié. Aff. étr. (France), t. 282, f° 26.
13 janvier. Lyon.	A M. d'Humières.	Mazarin règlera toutes choses pour Ypres lorsqu'il sera à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 414 v°. C'est une addition à une lettre qui ne se trouve pas dans ce ms.
13 janvier. Lyon.	Au Procureur général.	Le s^r de la Prugue s'en va commander à Ypres sous M. d'Humières. Comme il a besoin de quelque argent, Mazarin recommande au procureur général de lui faire payer comptant ce qui lui est dû de ses appointements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 414 v°.
13 janvier. Lyon.	A M. de Veucour (*sic*).	Le marquis de Saint-Geniez a rendu témoignage des bons services de Vencour (*sic*) à Brisach. Mazarin lui en prouvera sa satisfaction en toutes rencontres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 414 v°.
13 janvier. Lyon.	A M. de Nonaret?	Mazarin l'autorise à aller faire un tour dans son pays en raison des bons services qu'il a rendus dans Brisach et dont témoigne le marquis de Saint-Geniez. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 414 v°.
13 janvier. Lyon.	Au Père Canaye.	Mazarin répond à des plaintes que lui avait adressées le Père Canaye sur la conduite des Anglais envers les catholiques de Dunkerque. Il déclare qu'il a fortement recommandé leurs intérêts à l'ambassadeur Lockhart. Il engage le Père Canaye à s'adresser à Talon, qui parlera à l'ambassadeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 415.
13 janvier. Lyon.	A M. Lange.	Envoi d'argent pour la solde de son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 415.
13 janvier. Lyon.	A M. de Seyron.	Mazarin est fâché d'apprendre que les paroisses du gouvernement de la Fère sont fort chargées d'impôts; il n'y voit pas de remèdes. Il annonce qu'à son retour à Paris il règlera tous les comptes de la Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 415 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
13 janvier. Lyon.	A M. de Robertot.	Mazarin lui promet un avancement, pourvu que Talon n'en reçoive pas de préjudice. Robertot doit informer Turenne de la proposition qu'il a faite pour Hesdin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 415 v°. — Publié en partie dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, s^r de Robertot*, p. 268, sous la date du 10 janvier 1659.
13 janvier. Lyon.	A M. Jacquier.	Mazarin remet à son retour le règlement des comptes avec Jacquier. Il lui recommande de continuer d'approvisionner les garnisons des places nouvellement conquises. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 416.
13 janvier. Lyon.	A M. Delbos.	Mazarin l'engage à lui faire connaître les sujets de plaintes qu'il peut avoir contre les s^rs Talon et Blondot. Le Cardinal dit que son régiment est en très mauvais état pour les vêtements, les armes, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 416.
14 janvier. Lyon.	A M. de Bordeaux.	Mazarin apprend avec plaisir le départ de la flotte anglaise pour le Sund. Il espère que les Provinces-Unies se joindront à la France et à l'Angleterre pour imposer la paix aux rois de Suède et de Danemark. Aff. étr. (ANGLETERRE), t. 69, f° 571.
14 janvier. Lyon.	A M. de Saint-Aunais.	Mazarin ne peut, à cause des douleurs dont il souffre, lui donner une réponse pour ce qui le concerne. Il le fera ultérieurement. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 261.
14 janvier. Lyon.	Au duc d'Épernon.	Quoique Mazarin souffre moins de sa goutte, il ne peut encore écrire avec étendue. On envoie les ordres nécessaires pour le maintien de l'autorité du Roi en Bourgogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 411.
14 janvier. Lyon.	A M. Servien.	Mazarin le remercie de l'inquiétude que lui cause sa santé, qui s'est améliorée. Il souhaite revoir bientôt Servien et espère qu'il le trouvera mieux portant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 411.
14 janvier. Lyon.	A M. de La Contour.	Mazarin le remercie de la manière dont il a fait recevoir le parlement à Metz et espère que tous les habitants se réjouiront du rétablissement du parlement dans cette ville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 441 v°. — Addition au f° 414 v°.
14 janvier. Lyon.	Au chevalier d'Andlau.	Mazarin promet de s'employer en faveur de son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 411 v°.
14 janvier. Lyon.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Approbation du traité conclu pour le régiment d'Alsace. Nécessité de le fortifier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 412.
14 janvier. Lyon.	A M. de Turenne.	Mazarin s'excuse de n'avoir pas pu écrire aussi souvent qu'il l'aurait voulu. Ses infirmités l'en ont empêché. Espérances pour la prochaine campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 412. — Le ms. de la B. N. ne donne qu'une addition, ou *Post-Scriptum* de cette lettre. A la suite (au f° 413), on trouve deux additions à des lettres, l'une à Talon, l'autre à Colbert

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		d'Alsace. La lettre du 14 janvier 1659 à Talon ne se trouve pas dans le manuscrit. Dans l'addition, il s'excuse de n'avoir pu écrire régulièrement à cause de ses douleurs. La lettre à Colbert, intendant d'Alsace, est analysée ci-dessus. Dans le *post-scriptum* (f° 413 v°), Mazarin exprime la satisfaction que lui fait éprouver la bonne intelligence qui existe entre Charles Colbert et le marquis de Saint-Geniez, qui commande à Brisach.
14 janvier. Lyon.	Au duc d'Épernon.	Mazarin a reçu le sieur Du Buisson, envoyé par le duc d'Épernon. Il s'en remet à la vive voix de ce gentilhomme. Il félicite le duc de la manière dont il conduit les affaires qui lui sont confiées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 414. — Cette seconde lettre du 14 janvier 1659 au duc d'Épernon n'était peut-être, comme les précédentes, qu'un *post-scriptum* ajouté à la lettre du folio 411, analysée ci-dessus.
14 janvier[1]. Lyon.	Au duc de Longueville.	Mazarin s'en remet au s^r d'Antonville pour rendre compte au duc de Longueville de son entretien avec Mazarin. Protestations de respect et d'amitié. «Le Roy est parti hyer pour Paris, où Sa Majesté a remis à prendre résolution sur ce qui regarde M. Morant.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 416.
14 janvier. Lyon.	A M. de Montpezat.	Mazarin a reçu tout ce qui concerne le duc de Longueville et M. Morant. Il remet, à son retour à Paris, la décision de cette affaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 416 v°.
14 janvier. Lyon.	A J.-B. Colbert.	Remerciements pour l'envoi de caisses d'oranges. Recommandation de faire porter du blé à Ypres. B. N., ms. f. Baluze, t. 331.
14 janvier. Lyon.	Au Procureur général.	Mazarin lui annonce que, malgré l'indisposition qui l'incommode encore, il doit partir le lendemain pour Paris. B. N., ms. f. fr., t. 23, 202, f° 346.
14 janvier. Lyon.	A M. de Lumbres.	Mazarin témoigne sa satisfaction de ce que le roi de Suède a accordé tous les sauf-conduits pour l'assemblée qui doit se réunir et traiter de la paix. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 18, sans pagination. — Original signé et presque entièrement chiffré sans traduction.
15 janvier. Lyon.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Après l'avoir remercié de ses lettres, Mazarin lui dit qu'il a entretenu le duc de Mercœur touchant les prisonniers et les exilés[2], auxquels s'intéresse Grimaldi. Il a trouvé le duc bien disposé à leur égard, pourvu que leur conduite ne ressemble pas à l'avenir à celle qu'ils ont tenue antérieurement. Aff. étr. (France), t. 282, f° 26.
15 janvier. Lyon.	A Paolo Macarani, à Rome.	Une indisposition[3], que Mazarin attribue à l'air froid et humide de Lyon, l'a retenu au lit pendant plusieurs jours. Il entretient Paolo Macariani d'affaires particulières et termine en lui annonçant l'envoi d'un petit diamant comme témoignage de son affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 27.

[1] D'après les indications du manuscrit, on devrait croire que cette lettre est du 13 janvier; mais comme le Cardinal dit que le Roi est parti la veille pour retourner à Paris, elle doit être datée du 14. Louis XIV avait, en effet, quitté Lyon le 13 janvier 1659.

[2] Il s'agissait de prisonniers de Provence, et c'est pour ce motif que Mazarin dit qu'il en a entretenu le duc de Mercœur, gouverneur de cette province.

[3] On voit plus loin que le Cardinal avait souffert d'un accès de goutte.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
15 janvier. Lyon.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin lui annonce son prochain départ pour Paris. Ceux qui ont dit que le mariage du duc de Savoie avec une nièce de Mazarin devait suivre celui du Roi avec la princesse Marguerite de Savoie ne connaissent pas l'esprit du Cardinal, qui ne mêle jamais les intérêts du Roi avec les siens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 28.
15 janvier. Lyon.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin lui parle de sa maladie et le remercie de l'envoi de gants qui viennent de la princesse de Nerola. Tout ce qui sort de ses mains est parfait et exquis (*tutto quello che esce della mano della signora principessa di Nerola è perfetto et*[1] *esquisito*). Aff. étr. (France), t. 242, f° 28 v°.
15 janvier. Lyon.	A la princesse de Nerola.	Remerciements pour les présents qu'elle a envoyés à Mazarin, et prière d'agréer, en reconnaissance, un objet de peu d'importance (*di poco rilievo*). Aff. étr. (France), t. 282, f° 30.
15 janvier. Lyon.	A l'abbé Luigi Strozzi.	Mazarin apprenant que le grand duc de Florence fait acheter des chevaux en Angleterre, le prie d'agréer le présent de deux, qui sont bien dressés. Aff. étr. (France), t. 282, f° 30 v°.
16 janvier. Lyon.	A Mgr Conti.	Mazarin regrette son départ d'Avignon ; il espère toutefois que ce changement de résidence sera avantageux pour Mgr Conti. Aff. étr. (France), t. 282, f° 32.
18 janvier. Roanne.	A J.-B. Colbert.	Plaintes sur la manière dont on a traité les soldats envoyés par mer de Brouage à Mardick. Beaucoup sont morts dans la traversée. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 113.
18 janvier. Roanne.	A M. Fly.	Recommandation pour les soldats venus de Brouage et tombés malades. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 11.
18 janvier. Roanne.	A M. de Camparan.	Mazarin le remercie d'avoir donné de l'argent pour les soldats venus de Brouage. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 12.
18 janvier. Roanne.	A M. de Robertot.	Recommandation pour les mêmes soldats et pour l'emploi de l'argent dont dispose Robertot. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 13.
18 janvier. Roanne.	Aux officiers du régiment d'Alsace.	Mazarin désire qu'ils soient promptement délivrés par un échange de prisonniers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 14.
18 janvier. Roanne.	A M. Talon.	Recommandations pour les troupes venues de Brouage et pour le régiment de Mazarin levé en Alsace. Autres recommandations pour les places de Bourbourg, Oudenarde, Ypres, etc. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 7.
18 janvier. Roanne.	A M. de Schomberg.	Mazarin doit s'entendre avec Lockart, après son retour à Paris, sur les contributions levées par la ville de Dunkerque sur les contrées voisines. — Détails sur les troupes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 9.

[1] Il y a bien *et* et non *ed*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 janvier. Roanne.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin le félicite de ce que les ennemis lui ont rendu la liberté en échange de celle de Boutteville, Coligny et autres. Aff. étr. (France), t. 279, f° 264.
21 janvier. Nevers.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de lui envoyer un carrosse pour huit personnes, attelé de bons chevaux. Mazarin compte se rendre à Vincennes en passant par Montargis, Fontainebleau, Corbeil. On doit lui envoyer des relais dans cette dernière ville. B. N., ms. f. Baluze, t. 331.
23 janvier. Briare (?).	A J.-B. Colbert.	Mazarin compte arriver le dimanche à Vincennes; il désire qu'on n'annonce son arrivée que pour le mardi suivant, afin d'éviter d'attirer la foule. Le Procureur général pourra se trouver à Saint-Mandé pour venir en secret trouver Mazarin. B. N., ms. f. Baluze, t. 331.
24 janvier. Briare.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Le voyage de Mazarin l'empêche d'écrire au cardinal Antonio Barberini. Il rappelle à Elpidio Benedetti qu'il lui a demandé des chevaux. Aff. étr. (France), t. 282, f° 32.
27 janvier. Paris.	A l'électeur de Cologne.	Remerciements pour les souhaits de nouvelle année de l'Électeur. Protestations d'amitié et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 9 v°.
29 janvier. Paris.	A M. Talon, intendant d'armée.	Détails sur la correspondance de Mazarin avec Talon. Approbation des mesures prises pour Messin. Remerciements pour l'envoi de services damassés. Plaintes contre Blondot. Sur les impositions établies sur les pays nouvellement conquis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 2.
29 janvier. Paris.	A M. de La Vie[1].	Mazarin regrette que le Roi ait déjà donné l'évêché d'Oléron, que M. de La Vie demande pour son frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 3 v°.
29 janvier. Paris.	A M. Talon, intendant au Quesnoy.	Mazarin lui écrit que, pour les achats de blé et autres fournitures, il devra s'entendre avec Colbert. Mazarin approuve ces achats, il lui enverra de l'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 3 v°, et Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 22.
29 janvier. Paris.	A M. Lange, valet de chambre de Mazarin.	Approbation de sa conduite pour les recrues du régiment italien de Mazarin. Longues recommandations pour les dépenses relatives à la solde et aux vêtements des troupes, pour les munitions de guerre, pour le foin, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 4.
30 janvier. Paris.	A M. de Saint-Luc.	Mazarin lui parle de la translation de la cour des Aides de Cahors et de Libourne. On examinera toutes les propositions faites à ce sujet. Recommandation de faire vivre les troupes avec ordre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 9 v°.
30 janvier. Paris.	A M. de Seyron, à la Fère.	Ordres envoyés pour des mouvements de troupes et des fournitures de munitions de guerre. Seyron doit avertir les gouverneurs de Guise, Saint-Quentin et Ham que les ennemis se préparent à attaquer quelque place de la frontière. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 44.

[1] Voy. sur de La Vie, t. III, p. 423, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
30 janvier. Paris.*	A M. de Nancré, au Quesnoy.	Recommandation de veiller à la garde des places de la frontière que menacent les ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 44 v°.
30 janvier. Paris.	A M. de Roncherolles.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 146.
30 janvier. Paris.	A M. Du Fau.	Éloge des services qu'il a rendus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 46 v°.
30 janvier. Paris.	A M. Talon, intendant au Quesnoy.	Mazarin s'en remet à lui pour tout ce qui concerne l'achat des blés et le magasin à établir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 46 v°.
31 janvier. Paris.	A M. de Lumbres.	Mazarin espère que la paix sera bientôt conclue entre la Suède et la Pologne. De Lumbres devait être médiateur. Mazarin lui écrit à ce sujet : «Si [pour] l'exécution du pouvoir que le roy vous a donné, à l'instance de la reyne de Pologne de vous départir de cette médiation, vous jugiez que ce fust un obstacle insurmontable qui empeschat l'assemblée de se former, il ne le faudroit pourtant point faire que de concert avec les ministres de Suède, et en cas que eux-mesmes, persuadez des mesmes raisons qui ont obligé Sa Majesté à vous envoyer ce pouvoir, y donnant les mains ; car nous avons plus d'interest de tenir nos amis satisfaits que ceux qui pretendent [estre joints][1] avec nos ennemis.» Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 18, sans pagination ; original signé, en partie chiffré, traduction incomplète.
31 janvier. Paris.	A la Reine de Suède, à Rome.	Mazarin se félicite de lui avoir envoyé le mestre de camp Tenderini, qui lui donnera des conseils avantageux à ses intérets et à ceux de son cousin le roi de Suède. Aff. étr. (France), t. 282, f° 32 v°.
31 janvier. Paris.	Au comte Sanazaro, à Mantoue.	Protestations d'amitié. Le duc de Mantoue ressentira certainement les effets de l'affection du Roi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 33 v°.
31 janvier. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui répond qu'il ne se ressent plus de la maladie dont il avait souffert à Lyon. Aff. étr. (France), t. 282, f° 34 v°.
31 janvier. Paris.	Aux syndic et consul de Tiglione (*sic*).	Mazarin a donné des ordres pour que l'on portât remède aux maux que le passage d'une partie des troupes françaises a causés à ce pays. Aff. étr. (France), t. 282, f° 35.
31 janvier. Paris.	Au seigneur Tomaso Vecchi, internonce à Turin.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 35.
31 janvier. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Éloge de la conduite du cardinal Azzolini. Joie que cause à Mazarin le traité conclu avec le cardinal Maidalchini ; on doit le tenir secret. Afin de mettre un terme à l'inquiétude que la présence du père Duneau à Rome cause au cardinal Antonio Barberini, on fait revenir de Rome ce jésuite. Aff. étr. (France), t. 282, f° 35 v°.

[1] Les deux mots [estre joints] ont été en partie enlevés par le relieur. Le sens n'est pas douteux.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
31 janvier. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin approuve la conduite de ce cardinal envers le Pape, qui se montre toujours mal disposé envers la France. Satisfaction du traité conclu avec le cardinal Maidalchini. Il reste à attirer dans le parti français le cardinal Astalli. Aff. étr. (France), t. 282, f° 38.
31 janvier. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Si la Reine de Suède va en Allemagne, comme elle en a annoncé l'intention, Benedetti ne doit pas lui remettre l'argent que Mazarin a envoyé par Tenderini. Recommandation de donner mille francs au Père Duneau, qui doit se rendre en France. Mazarin s'en remet à l'évêque de Fréjus pour la renonciation à l'abbaye d'Aumale, qui appartient au Cardinal. Aff. étr. (France), t. 282, f° 39.
1er février. Paris.	A M. Hotman.	Prière de protéger les terres dépendant d'une abbaye donnée au s[r] Baty ou Bati. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 7.
1er février. Paris.	A M. de Saint-Luc.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 7 v°.
3 février. Paris.	Au marquis de Frimarcon.	Mazarin regrette de ne pouvoir demander pour lui au Roi une abbaye qu'il sollicite; elle a déjà été donnée à M. de La Mothe-Le-Vayer, à la sollicitation de Monsieur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 15 v°.
4 février. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin prie le maréchal de lui mander s'il pourrait former un corps de troupes de dix compagnies, que Mazarin s'engagerait à entretenir. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 57.
4 février. [Paris.]	A M[me] de Launay.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son mari. Promesse de s'occuper d'elle et de ses enfants et de conserver à son gendre «le petit gouvernement» qu'avait son mari. Aff. étr. (France), t. 279, f° 267.
4 février. [Paris.]	A M. de La Rochetolay (*sic*)[1] (ou Roche-Cholay).	Mazarin se félicite d'avoir fait obtenir les grâces du Roi à une personne qui en témoigne autant de reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 279, f° 268.
6 février. Paris.	A la Sérénissime république de Venise.	Remerciements pour l'honneur que la République a fait à Philippe Mancini, neveu de Mazarin, de l'agréger, lui et ses descendants, à l'illustre noblesse de Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 40.
7 février. Paris.	Au cardinal Maidalchini à Urbin.	Mazarin le remercie de la lettre par laquelle ce cardinal lui annonce qu'il se déclare hautement pour le parti français. Il espère que Maidalchini sera bientôt rappelé à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 41.
7 février. Paris.	A M. de Gravel.	Mazarin lui recommande de favoriser de tout son pouvoir le projet qu'a l'électeur palatin d'abandonner le séjour d'Heidelberg pour celui de Worms. Ordre de payer à cet Électeur les vingt mille écus qui lui sont dus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 8.

[1] En titre *La Rochetolay* est écrit très lisiblement, et au bas de la page le nom semble être *de La Roche-Cholay*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
13 février. Paris.	A Madame Royale.	Mazarin lui écrit qu'il a informé l'abbé Amoretti de toutes les nouvelles reçues d'Espagne. Elle peut compter sur l'estime et l'affection du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 53.
13 février. Paris.	Au Coadjuteur d'Uzès.	Mazarin lui conseille, avant de séculariser le chapitre d'Uzès, d'attendre l'arrivée des parents du cardinal de la Rochefoucauld. On a représenté à la Reine «qu'un ouvrage de la piété d'un si grand cardinal ne se doit pas destruire si facilement». Aff. étr. (France), t. 279, f° 269.
13 février. Paris.	A M. Brûlart, 1er président du parlement de Dijon.	Mazarin répond à une lettre que Brûlart lui écrit de Dijon où il était exilé. Il sera heureux de contribuer à son rétablissement. «Mais, ajoute-t-il, les choses n'estant pas encore en estat, je ne puis que souhaiter qu'elles y soient bientost.» Aff. étr. (France), t. 279, f° 270.
14 février. Paris.	A M. Lange.	Mazarin lui recommande d'écrire à l'avenir à Colbert sur ce qui concerne la fourniture du pain de munition, le vaisseau qu'il a acheté à Dunkerque et autres acquisitions. Détails sur les fournitures qu'on pourrait tirer de Dunkerque, sur l'argent que doit lui fournir Talon, sur son régiment italien, sur les contributions à lever, sur les intérêts du marquis d'Humières, gouverneur d'Ypres, sur les ménagements qu'on doit avoir pour les grandes villes de Flandres, sur les travaux des fortifications, etc. Mazarin désire avoir un inventaire exact de ce qui se trouve dans les magasins, et des comptes bien clairs de ce qui a été dépensé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 47.
14 février. Paris.	Au duc de Modène.	Après lui avoir dit qu'il a entretenu l'abbé d'Aurillac sur tout ce qui concerne le duc, Mazarin proteste de son affection pour ce dernier, et l'engage à avoir pleine confiance. Promesse de lui envoyer des troupes nombreuses et bien disciplinées. Aff. étr. (France), t. 282, f° 41 v°.
14 février. Paris.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Désir très vif de Mazarin de lui rendre tous les services en son pouvoir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 43.
14 février. Paris.	Au prince Albéric d'Este, à Modène.	Promesse de saisir toutes les occasions de servir le seigneur de Lunas, recommandé par le prince Albéric. Aff. étr. (France), t. 282, f° 43 v°.
14 février. Paris.	Au comte Marcello Cimicelli, à Modène.	Protestation d'affection pour lui et pour toute sa maison. Aff. étr. (France), t. 282, f° 44.
14 février. Paris.	Au marquis Francesco Serafini.	Remerciements pour les témoignages d'affection que l'abbé Sivi lui a transmis de la part de Francesco Serafini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 44.
14 février. Paris.	Au cardinal Ginetti, à Rome.	Recommandation pour le Père vicaire-général de l'ordre de la Charité. Aff. étr. (France), t. 282, f° 45.
14 février. Paris.	Au marquis Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin se réjouit de la lettre adressée par le roi d'Espagne à Fuensaldagne et de la bonne réception que le Pape a faite au fils d'Ugo Fieschi. Mort de Monseigneur Grimaldi; chagrin qu'en éprouve le cardinal Grimaldi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 45 v°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 février. Paris.	A Ugo Fieschi, à Gênes.	Compliments à l'occasion de la bonne réception que le fils d'Ugo Fieschi a reçue du Pape. Aff. étr. (France), t. 282, f° 46.
14 février. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	On s'étonne des témoignages de partialité avec lesquels le Pape a accueilli le comte de Pigneranda (*sic*), des subsides qu'il lui a accordés ainsi que de la continuation de l'impôt de la *Cruzada* en faveur du roi d'Espagne. Contraste avec la réception faite à l'ambassadeur de Portugal. Le Père Duneau trouvera ci-jointe la lettre du Roi qu'il a adressée pour son voyage de France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 46 v°.
14 février. Paris.	A Philippe-Marie Bonini, à Rome.	Envoi d'un souvenir et protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 47 v°.
14 février. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin se réjouit de ce que la bonne intelligence est rétablie entre le Pape et le cardinal Antonio Barberini. Envoi d'un souvenir pour Bonini et de lettres pour le cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 47 v°.
14 février. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il a pris à sa santé. Prétentions du duc Cesarino, qui devrait se contenter d'être traité comme les autres barons romains. Mazarin approuve le conseil que le cardinal Antonio Barberini a donné au cardinal Maidalchini de renvoyer un de ses domestiques dont la présence l'empêchait d'être reçu à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 48 v°.
14 février. Paris.	Au duc de Parme.	Mazarin a conféré avec Siri sur les intérêts du duc de Parme. Il promet de s'en occuper avec Zite. Copie envoyée par M. Canestrini d'après l'original signé conservé dans les archives de la Maison royale de Naples.
14 février. Paris.	A M. de Lumbres.	Le sieur Akakia a été envoyé par le chevalier de Terlon à la Cour de Pologne «avec la solution à toutes les difficultez et le remède à tous les inconvenients». Plus loin, Mazarin parle des offres faites par l'Empereur et l'Espagne : «Quant aux offres que vous me mandez que Lisola a faites de la part de l'empereur et pour le roy d'Espagne, je n'en suis point surpris et je ne doute point s'il en eut eu de plus grandes à faire qu'il ne les eut faites. Mais aussy je diray que l'experience m'a fait counoistre, et d'autres que moy l'ont remarqué, que c'est la politique des Espagnols qu'ils ont communiquée à leurs proches d'Allemagne, d'offrir et de promettre des merveilles, n'ayant pour but, en [ces] excessives promesses, que d'engager dans leurs interests ceux à qui ils les font et de telle sorte qu'on ne puisse plus reculer à s'en dedire. Après quoy il faut que ceux-ci souffrent en patience l'inexecution des choses promises, que les autres n'ont pas le pouvoir d'accomplir et n'en ont jamais eu la volonté.» Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 18, sans pagination ; original signé, en partie chiffré. Traduction incomplète.
18 février. Paris.	Au duc de Longueville.	Lettre relative au différend entre la princesse de Carignan et la duchesse de Nemours pour l'hôtel de Soissons. Mazarin s'en remet à tout ce que le duc de Longueville jugera convenable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 51 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
19 février. Paris.	A M. de Seyron, à la Fère.	Recommandations pour les recrues de troupes italiennes. Colbert doit lui faire payer ce qui est dû pour les comptes des années précédentes. Nécessité de faire travailler aux fortifications. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 52.
21 février. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Remerciements de Mazarin pour l'intérêt que le Cardinal a pris à sa santé. Aff. étr. (France), t. 282, f° 50.
21 février. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Après lui avoir adressé des compliments sur sa conduite, Mazarin lui demande où en sont les négociations destinées à réunir au parti français les cardinaux Azzolini et Astalli. Aff. étr. (France), t. 282, f° 50 v°.
21 février. Paris.	Au père Duneau, à Rome.	Mazarin ne lui écrit que quelques mots, espérant pouvoir s'entretenir bientôt avec lui. Aff. étr. (France), t. 282, f° 51.
21 février. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Remerciements pour les lettres pleines de courtoisie que Giustiniani lui a adressées. Aff. étr. (France), t. 282, f° 51 v°.
21 février. Paris.	A Marguerite Mazarini Martinozzi, sœur de Mazarin.	Mazarin désire que l'on paye ce qui est dû au banquier Valenti; il a fait des instances à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 51 v°.
21 février. Paris.	Au seigneur Ugo Fieschi, à Gênes.	Mazarin lui promet d'insister auprès du Pape pour que les deux prieurés vacants par la mort de Monseigneur Grimaldi soient donnés au fils d'Ugo Fieschi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 52.
21 février. Paris.	Au duc de Modène.	Protestations de désir de mettre le plus tôt possible sur un bon pied l'armée française en Italie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 52 v°.
22 février. [Paris.]	Au comte de Poitiers.	Le Roi ne se déterminera sur les gouvernements à remplir qu'à son retour à Paris. En attendant, plusieurs faveurs sont accordées au comte de Poitiers : exemption de droits pour trente muids de vin, et autorisation de faire transporter, sans payer aucune rétribution, les blés de ses terres de Champagne dans le pays de Liége. Aff. étr. (France), t. 279, f° 272.
22 février. [Paris.]	Au surintendant (Fouquet).	Recommandation d'assurer au comte de Poitiers les avantages spécifiés dans la lettre précédente ; Mazarin lui écrit que «le comte de Poitiers est un gentilhomme pour qui il a beaucoup d'estime». Aff. étr. (France), t. 279, f° 273.
27 février. Paris.	A M. de Belfonds.	Lettre relative aux contributions à lever sur les ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 65.
27 février. Paris.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin le félicite d'un avantage obtenu sur les rebelles de Hesdin. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 65 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 février. Paris.	A l'électeur de Brandebourg.	Mazarin lui annonce que Frischmann lui fera des communications de la part du Roi. Par suite, les relations d'amitié pourront se renouer entre la France et le Brandebourg. Original ; Archives d'État de Berlin ; communication de M. Firminich.
28 février. Paris.	A l'électeur do Brandebourg.	Mazarin insiste pour que l'Électeur ajoute foi aux relations de Brandt, qu'il a accrédité près de la Cour de France. Original ; Archives d'État de Berlin ; communication de M. Firminich.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	A M[gr] Colonna, archevêque d'Amasie, à Rome.	Lettre de condoléance sur la mort du connétable Colonna. Aff. étr. (France), t. 282, f° 54.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	Au cardinal Colonna, à Rome.	Même sujet. Vive douleur qu'a causée à Mazarin la mort du connétable Colonna, qu'il regardait comme son ami. Aff. étr. (France), t. 282, f° 55.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	Au duc de Tagliacozzo, à Rome.	Condoléances sur la mort du connétable Colonna, père du duc de Tagliacozzo. Aff. étr. (France), t. 282, f° 56.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin regrette vivement que le cardinal Astalli se soit déclaré pour l'Espagne, au moment où le Roi se disposait à lui donner un évêché en France. On accordera cette faveur au cardinal Maidalchini, qui pourra continuer de résider à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 57.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Regret que cause à Mazarin la perte du cardinal Astalli pour le parti français. Il désire que la France gagne, par de nouvelles faveurs, les cardinaux du parti français. Il engage l'abbé Braccese à lui faire connaître ses sentiments à cet égard. Mazarin aurait désiré que le cardinal Antonio Barberini fût chargé d'aller recevoir l'Infante en Espagne ; mais il ne sait pas si une fonction de cette nature a jamais été remplie par un ecclésiastique. Aff. étr. (France), t. 282, f° 57 v°.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	A Elpidio Benedetti.	Remerciements pour les bons traitements faits aux députés des électeurs de Mayence et do Cologne, qui sont amis de la France. Mazarin désire qu'on lui envoie de bons sculpteurs et surtout de bons soldats. Aff. étr. (France), t. 282, f° 59.
Dernier févr. Bois de Vincennes.	Au cardinal Spada, à Rome.	Recommandation pour des capucins de la province de Nevers, qui se rendent à Rome. Ils désirent obtenir du Pape un commissaire apostolique pour mettre un terme à des différends qui, depuis longtemps, existent entre plusieurs couvents de leur ordre. Aff. étr. (France), t. 282, f° 59 v°.
1[er] mars Paris.	A M. de La Barre (intendant d'Auvergne).	Réclamation des habitants de la principauté de Maurs[1], qui ont été ruinés par le logement des troupes et par la levée des impôts. Mazarin souhaite qu'on les ménage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 10.

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cantal.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
1er mars. Paris.	Au prince de Salm.	Mazarin regrette qu'on n'ait pas tenu compte des recommandations faites pour les terres du prince de Salm. Promesse d'en parler au maréchal de La Ferté et à M. de Saint-Pouange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 10 v°.
1er mars. Paris.	Au Premier Président du parlement de Metz.	Mazarin lui parle de la création d'une nouvelle chambre du parlement de Metz, qui aurait dans son ressort l'Alsace et la prévôté de Thionville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 11; une note avertit (f° 11 v°) que des lettres semblables ont été adressées à M. de La Contour, aux Échevins de la ville de Metz et aux trois ordres de cette ville.
4 mars. Paris.	Au duc de Neubourg à Dusseldorf.	Protestations d'affection et du désir de soutenir les intérêts du duc, selon l'intention formelle du Roi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 60.
4 mars. Paris.	Au cardinal Grimaldi (archevêque d'Aix).	Le Roi a été fort étonné des troubles excités à Aix par la troupe des Cadets. Il a donné au duc de Mercœur, gouverneur de Provence, les ordres nécessaires pour réprimer ces désordres. Aff. étr. (France), t. 282, f° 60 v°.
7 mars. Paris.	A M. du Lion.	Mazarin félicite M. Du Lion d'avoir pu amener un convoi d'Ypres à Oudenarde. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 67.
7 mars. Paris.	Au chevalier de [Clerville ?].	Mazarin le remercie d'être resté tout l'hiver à Oudenarde, quoiqu'il eût permission de se rendre à Paris. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 67 v°.
7 mars. Paris.	A M. d'Humières.	Lettre relative à un différend avec le conseil de Flandres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 68.
7 mars. Paris.	A M. de Nancré.	Félicitations à l'occasion de mesures prises pour la défense du Quesnoy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 68.
7 mars. Paris.	A M. Delbos.	Recommandations pour son régiment qui doit se joindre à ce qui reste de celui d'Huxelles. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 69 v°.
7 mars. Paris.	A M. de Roncherolles.	Mazarin le renvoie aux renseignements que lui donnera M. Le Tellier. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 70.
7 mars. Paris.	A M. de Camparau.	Lettre relative aux fortifications de Dixmude. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 70 v°.
7 mars. Paris.	A M. de Schomberg.	Le Roi ne juge pas à propos qu'il vienne à la Cour dans les circonstances présentes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 73.
7 mars. Paris.	Au Père Canaye.	Mazarin l'entretiendra de vive voix sur tout ce qu'il a mandé. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 73 v°.
7 mars. Paris.	A M. Donarel.	Lettre relative aux plaintes des Anglais sur le payement de leur solde. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 74.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
7 mars. Paris.	A M. Poncet.	Témoignage de satisfaction pour les services qu'il rend. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 74.
7 mars. Paris.	A M. de Robertot.	Recommandation pour un vaisseau que Mazarin a acheté à Dunkerque. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 74 v°.
7 mars. Paris.	A M. Davignon ou d'Avignon.	M. Davignon doit s'adresser à Talon pour le payement de la garnison de Gravelines. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 75.
7 mars. Paris.	A M. Fly.	Mazarin le renvoie également à Talon pour tout ce qui sera nécessaire à Gravelines. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 75 v°.
7 mars. Paris.	A M. Lange.	Mazarin lui parle d'abord d'Ypres dont on doit ménager les habitants, puis des munitions pour les places nouvellement conquises, des hôpitaux, des recrues italiennes, des provisions qu'on peut tirer de Dunkerque, d'un tableau envoyé par Lange et qui «n'est pas de la bonne manière», du vaisseau qu'il a acheté à Dunkerqne et qu'il faut en tirer, du désir qu'a l'ambassadeur d'Angleterre d'affermir l'alliance avec la France, de Dixmude qu'il faut fortifier, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 58 ; addition au f° 62.
7 mars. Paris.	A l'ambassadeur Lockhart.	Prière d'autoriser Lange, son valet de chambre, à acheter quatre pièces de canon, qui sont à Dunkerque, pour en armer le vaisseau dont Mazarin a fait l'acquisition. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 61 v°.
7 mars. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	On ne peut revenir sur la décision du Roi, qui a rappelé en France le Père Duneau. Plaintes sur la couduite du Pape, principalement à l'égard du cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 62 v°.
7 mars. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Après lui avoir parlé de l'amitié qu'il désire conclure avec le cardinal Azzolini, Mazarin passe aux promesses que font les Espagnols à la reine de Suède. Il se plaint de la conduite du Pape à l'égard du cardinal Antonio Barberini et du roi de Portugal, et termine en lui rappelant que le Roi désire son retour en France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 64.
7 mars. Paris.	A la signora Anna Maria Mazarini, à Rome.	Mazarin lui annonce qu'il a donné l'ordre de lui envoyer le recueil des Conciles et la *Bibliotheca Patrum*, qu'elle lui a demandés. Aff. étr. (France), t. 282, f° 66.
7 mars Paris.	Au Père Giacomo da Ravenna.	Félicitations à l'occasion du choix que le Pape a fait de ce Père comme ministre général des Pères Mineurs de l'ordre de Saint-François. Aff. étr. (France), t. 282, f° 66.
7 mars. Paris.	A Mgr Lascaris, vice-légat d'Avignon.	Félicitations sur sa nomination à la dignité de vice-légat d'Avignon. Aff. étr. (France), t. 282, f° 66 v°.
7 mars. Paris.	Au colonel Giulio Ornano, à Rome.	Promesse de lui donner toute facilité pour acquérir un fief en Provence. Quant à un gouvernement sur les côtes de la Méditerranée, il n'y en pas de vacant. Aff. étr. (France), t. 282, f° 67.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
7 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Il suffit que le cardinal Antonio Barberini ait fait prévenir le Pape qu'il voulait lui parler de la paix. Le Roi est satisfait de sa conduite. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 61 v°.
[9 mars[1].] Paris.	A M. Milet[2].	Mazarin l'avertit que la Reine se trouvera après le dîner au Val-de-Grâce et y attendra la visite de Don Juan[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 11 v°.
12 mars. Paris.	A Talon (intendant d'armée).	Mazarin lui annonce qu'on doit remettre deux mille francs par mois à MM. de Schomberg et d'Humières. M. de Bellefonds aura une gratification au lieu d'appointements. Il lui parle ensuite des contributions à lever sur les pays nouvellement conquis, des achats de grains, de fournitures d'armes, du payement du régiment de Beauvezé, de l'argent à fournir au s[r] de la Prague, des différends entre MM. d'Humières et de Vassy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 69.
12 mars. Paris.	A M. de Montigny-Servien.	Mazarin lui déclare que c'est dans l'intérêt de la famille de Saint-Aignan qu'il s'est opposé à ce que le comte de Saint-Aignan vendît la charge de gentilhomme de la chambre du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 281.
13 mars. Paris.	A M. de Bellefons.	Lettre relative aux munitions d'Oudenarde et de Messin. Ordres donnés pour l'approvisionnement et le payement des garnisons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 68.
13 mars. Paris.	Au marquis d'Humières.	Après avoir accusé réception du mémoire sur l'état des munitions d'Ypres et sur les dépenses faites pour cette place, Mazarin lui annonce que le s[r] de la Prugne a été envoyé pour le soulager dans les travaux à faire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 68 v°.
13 mars. Paris.	A M. de Beauvezé.	Mazarin lui annonce que des ordres ont été donnés pour le payement de son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 69.
14 mars. Paris.	A l'évêque de Saint-Flour.	Mazarin regrette que l'état des affaires du Roi ne lui ait pas permis «de demander à Sa Majesté un plus grand soulagement en faveur de la province d'Auvergne». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 68 v°.
14 mars. Paris.	A M. de Marcilly.	Envoi de l'argent pour l'armée de Guyenne. On doit travailler à remonter les cavaliers, puis lever des recrues pour l'infanterie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 68 v°.
14 mars. Paris.	A M. de Lumbres.	Le sieur Akakia a dû se rendre près de lui pour lui porter les ordres de la Cour. Aff. étr. (ALLEMAGNE), *Supplément*, t. 18, sans pagination; original signé, en partie chiffré.

[1] La copie donne la date du 1[er] mars; mais c'est une erreur. Don Juan vint à Paris le 9.
[2] Voy. ci-dessus, p. 131, la lettre du 7 mars à Milet.
[3] M[lle] de Montpensier donne des détails sur le séjour de Don Juan à Paris (*Mém.*, t. III, p. 361 et suiv., édit. Charpentier).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin l'entretient d'abord des négociations entamées pour attacher le cardinal Maidalchini au parti français à Rome. Il s'étonne que le cardinal Orsini croie que la collation de l'abbaye de Saint-Florent, qui avait appartenu à Mgr Grimaldi, dépende du Pape. C'est là une question très délicate, et le Roi ne souffrira pas qu'on lui fasse sur ce point le moindre tort. Avant de se prononcer sur les bénéfices de Mgr Grimaldi, le Roi attend la réponse du cardinal Grimaldi, oncle du défunt. En terminant, Mazarin s'étonne de la pensée du Pape d'envoyer un légat aux conférences pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 67 v°.
14 mars. Paris.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Mazarin le prévient que le cardinal Orsini a demandé l'abbaye de Saint-Florent, vacante par la mort de Mgr Grimaldi et l'a obtenue. Le cardinal peut être néanmoins certain qu'on ne fera rien à son préjudice. Aff. étr. (France), t. 282, f° 69.
14 mars. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Protestations d'affection pour le cardinal Orsini. Mazarin désire que ce cardinal se conduise de telle sorte qu'il puisse le servir auprès du Roi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 69 v°.
14 mars. Paris.	Au duc de Modène.	Recommandation pour le marquis Antonio Forni et le comte Carlo Benzo. Aff. étr. (France), t. 282, f° 70.
14 mars. Paris.	A l'abbé Braccesse, à Rome.	Mazarin pense que le cardinal Maidalchini déclarera bientôt sa résolution de s'unir au parti français. Si le cardinal Orsini avait consulté le parti français, il aurait compris qu'il n'était pas juste de vouloir enlever au cardinal Grimaldi l'héritage de son neveu. Aff. étr. (France), t. 282, f° 71.
14 mars. Paris.	Au duc de Mantoue.	Mazarin a appris par Belinzani (résident du duc en France) les résolutions du duc. Il en espère un bon résultat pour ses affaires et y contribuera pour tout ce qui dépendra de lui. Aff. étr. (France), t. 282, f° 71 v°.
14 mars. Paris.	A Mgr Roberti, nonce du Pape, à Turin.	Félicitations sur son arrivée à Turin et protestations de son désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 72.
14 mars. Paris.	Au cardinal d'Este.	Recommandation pour le comte Bartolomeo Fabri, conseiller du duc de Parme, dont le fils désire épouser une dame du duché de Modène. Aff. étr. (France), t. 202, f° 72.
14 mars. Paris.	Au marquis Alfonso Pallavicini.	Mazarin lui annonce qu'il lui envoie la lettre de recommandation pour le cardinal d'Este qu'il lui a demandée. Aff. étr. (France), t. 282, f° 73.
17 mars [1]. Paris.	A l'évêque d'Amiens.	Mazarin le charge de faire remettre au sieur de la Poterie cent écus pour tenter l'exécution d'un projet, dont le succès lui paraît peu probable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 12.

[1] La date du 17 est douteuse. Le chiffre a été surchargé.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 mars. Paris.	A M. Lange.	Mazarin lui parle d'abord des fourrages nécessaires pour la cavalerie d'Ypres, puis des désordres qui ont lieu à Gravelines, Bergues et Furnes. Lange doit s'entendre avec Talon pour les faire cesser. Le Cardinal passe ensuite aux contributions à lever dans les pays nouvellement conquis, au vaisseau qu'il a acheté à Dunkerque et qui doit être conduit à Calais, à la solde des troupes, au traitement des officiers de son régiment italien, à des projets de nouvelles levées, aux fortifications d'Ypres, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 71.
21 mars. Paris.	Au marquis d'Humières.	Il doit être persuadé que Mazarin a la plus grande considération pour tout ce qui le regarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 73 v°.
21 mars. Paris.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui parle des désordres de Gravelines et l'engage à se concerter avec Lange pour les faire cesser. La fin de la lettre est relative aux munitions de guerre que l'on doit transporter d'Ypres à Oudenarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 74.
21 mars. Paris.	A M. Camparan.	Aussitôt après avoir reçu cette lettre, Camparan doit se rendre auprès de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 75.
21 mars. Paris.	A M. Lange.	Mazarin lui recommande, ainsi qu'à Robertot, de faire conserver tout ce qui était à La Tour, afin qu'on le remette à son frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 75.
21 mars. Paris.	A M. de Rochepere ou Rochepaire.	Mazarin a déjà donné des ordres au sieur Talon pour les munitions de guerre que l'on doit porter à Oudenarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 75 v°.
21 mars. Paris.	A M. Blondot.	Mazarin le prévient des ordres donnés pour porter des munitions de guerre à Oudenarde. Il lui recommande de seconder Talon et Rochepaire et de remettre à ce dernier de l'argent pour les appointements et pour la garnison d'Oudenarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 75 v°.
21 mars. Paris.	A M. de Lumbres.	Mazarin lui parle des dispositions des Polonais relativement à la conclusion de la paix avec la Suède. Il ajoute : «Vous qui estes sur les lieux et à la source des occasions que vous voyez naistre, pouvez mieux juger que nous qui en sommes esloignez ce qu'il y a à faire. Nous ne pouvons en general que vous ordonner d'agir conformement aux fins que nous avons, qui est de procurer la paix entre les deux nations.» Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 18, sans pagination; original signé, en partie chiffré.
21 mars. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin est disposé à rétablir la chapelle de Sainte-Pétronille; il profitera, à cet effet, de la première occasion favorable. Il parle ensuite des prétentions du cardinal Orsini à l'abbaye de Saint-Florent, comme il l'a fait antérieurement. Il ne s'étonne pas que le cardinal Antonio Barberini ait encouru le blâme du Pape en parlant avec chaleur des intérêts de la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 74 v°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 mars. Paris.	Au cardinal Orsini, à Rome.	Mazarin ne peut le servir dans l'affaire de l'abbaye de Saint-Florent, parce que le conseil du Roi ne veut pas reconnaître au Pape le droit de conférer ce bénéfice. Aff. étr. (France), t. 282, f° 75.
21 mars. Paris.	Au seigneur Gino Angelo Capponi, à Rome.	Réponse de Mazarin aux remerciements de Capponi pour des bagatelles qu'Elpidio Benedetti lui avait offertes en son nom. Aff. étr. (France), t. 282, fol. 75 v°.
21 mars. Paris.	A la princesse de Nerola, à Rome.	Les bagatelles que Mazarin s'est permis de lui offrir sont loin d'être une compensation des dons précieux de la princesse. Aff. étr. (France), t. 282, f° 75 v°.
21 mars. Paris.	Au mestre de camp Tenderini, capitaine des gardes de la reine de Suède, à Rome.	Remerciements pour le soin qu'il a pris de remettre les présents dont il était chargé. Promesse de s'occuper des intérêts de la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 282, f° 76 v°.
21 mars. Paris.	Au prince de Monaco.	Promesse de seconder le désir du prince que Le Coq soit nommé commissaire de la garnison de Monaco. Aff. étr. (France), t. 282, fol. 77.
21 mars. Paris.	A la duchesse de Modène.	Recommandation pour le marquis Forni et le comte Bonzo Mazarin prie la duchesse de leur accorder sa protection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 77 v°.
22 mars. Paris.	A M. Fly.	Lettre relative à des munitions laissées à Calais. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 101.
22 mars. Paris.	Au duc de Longueville.	Mazarin le prie de poursuivre la vérification de l'édit des bois d'Argentan, que sollicite M. de Vendôme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 88.
22 mars. Paris.	A M. de Vendôme.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit au duc de Longueville pour la vérification de l'édit des bois d'Argentan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 88.
25 mars. Paris.	A M. Brachet.	Cette lettre ne fait que confirmer les détails que contient la lettre du 24 mars 1659 adressée à Brachet. Mazarin est bien aise des sentiments exprimés par M. le duc de Mantoue; il recommande de veiller à la conservation de Valence d'Italie et de Mortara. Il faut «user de la dernière rigueur» contre ceux qui se sont rendus coupables de conspiration à Valence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 79.
25 mars. Paris.	A la duchesse de Modène.	Mazarin a recommandé que l'on traitât bien le seigneur Cornelio Molza, qui sert dans son régiment italien et auquel s'intéresse la duchesse de Modène. Aff. étr. (France), t. 282, f° 78.
25 mars. Paris.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Mazarin le félicite de la résolution qu'il a prise de retourner à Rome. Il pourra y rendre de grands services à la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 78.
25 mars. Paris.	Au duc de Modène.	Mazarin apprend avec plaisir que le duc est sur le point de se réconcilier avec le roi catholique. Protestations de dévouement à ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 282, f° 79.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 mars. Paris.	Au duc de Modène.	Mazarin lui promet de tenir compte de sa recommandation pour Bernard La Margelle. Aff. étr. (France), t. 282, f° 80.
25 mars. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin lui annonce qu'il a fait mettre en liberté D. Michel Vuitte (*sic*). Aff. étr. (France). t. 282, f° 80 v°.
25 mars. Paris.	Au Père Crivelli, à Rome.	Mazarin compatit à la persécution qu'il souffre de la part des Espagnols et promet de le recommander à l'ambassadeur qu'on enverra à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 80 v°.
25 mars. Paris.	A Paolo Macarani, à Rome.	Mazarin s'excuse de ne lui avoir envoyé que des bagatelles comme témoignage de son affection. Il termine en se plaignant de sa santé. Aff. étr. (France), t. 282, f° 81.
28 mars. Paris.	A M. de Lumbres.	Le sieur Akakia, qui devait se rendre près de M. de Lumbres, a été retenu à Dantzig par une indisposition subite. Après avoir parlé des motifs qui doivent porter la Pologne à la paix, Mazarin ajoute : «Comme M. l'électeur de Brandebourg et M. le landgrave de Hesse ont esté obligez par la loy du sang et de la parenté de prendre soin de ce qui touche M. le duc de Courlande, leur beau-frère, Sa Majesté aussy n'a pu refuser à la priere de ces deux princes et à l'attachement que leurs maisons ont eu de tout temps à cette couronne, de vous ordonner de faire office pour les interests du susdict duc dans le cours de la paix.» Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, tome 18 sans pagination, original signé, en partie chiffré.
28 mars. Paris.	Au baron de Batteville, ou Watteville, gouverneur de Saint-Sébastien.	Remerciements pour une lettre que lui a adressée le baron de Watteville. Protestations de désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 82 v°.
28 mars. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin se réjouit de la délivrance de Valperga; il recommande à Benedetti de lui remettre cent doubles pour se rendre à Lyon où il recevra l'argent qui lui sera nécessaire. Il demande ensuite à Benedetti de lui indiquer un bibliothécaire capable, s'il s'en trouve à Rome : «Se costi vi fosse una persona di garbo, pratica de libri, dotta e capace di maneggiare la mia libraria, ch'è assai numerosa, come voi sapete, havrei gusto che me lo avvisate. L'impiego sarà buono, perche lo trattero cosi bene quanto sia cotesto della Bibliotheca vaticana, et (*sic*) havrà sotto di se degl' aiutanti, che gli leveranno ogni fatica. Vorrei che possedesse varie lingue e che havesse talenti da trattenere le persone, che capiteranno nella libraria.» Aff. étr. (France), t. 282, f° 84.
28 mars. Paris.	A la reine de Suède, à Rome.	Après des compliments, Mazarin lui dit qu'il attend avec impatience la réalisation de la promesse, faite au chevalier de Terlon par le roi de Suède, de donner à la Reine l'argent nécessaire afin qu'elle puisse continuer de vivre honorablement à Rome. Le Cardinal s'engage à insister pour l'obtenir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 83.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 mars. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	On doit laisser le cardinal Maidalchini agir comme il voudra. Ses irrésolutions ne feront tort qu'à lui-même. Aff. étr. (France), t. 282, f° 85.
28 mars. Paris.	Au Père Pietro Marcellino Orafi, à Venise.	Félicitations à l'occasion de son arrivée à Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 85.
28 mars. Paris.	A Maurice Valperga.	Mazarin se réjouit de sa mise en liberté et l'attend avec impatience. Aff. étr. (France), t. 282, f° 86.
28 mars. Paris.	A Jean-Philippe Spinola, à Gênes.	Félicitations pour la naissance de son fils. Aff. étr. (France), t. 282, f° 86.
28 mars. Paris.	Au marquis Tassoni.	Mazarin le loue d'avoir renoncé au gouvernement de Casal, dont le duc de Mantoue voulait restreindre le pouvoir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 86 v°.
28 mars. [Paris.]	A M. de Bellefons.	Approbation des châtiments infligés à des soldats de la garnison d'Ypres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 104.
29 mars. Paris.	A M. d'Humières.	L'argent pour la solde de son régiment est prêt. Avis de l'embarquement des troupes de Brouage. Aff. étr. (Pay-Bas), t. 48, fol. 105.
31 mars. Paris.	A M. Lange.	Détails sur plusieurs officiers italiens, que Mazarin tient à son service. Argent remis à Lavogadre pour le régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 79.
31 mars. Paris.	A M. Brachet.	Mazarin lui annonce qu'il a chargé un capitaine de lever une compagnie dans le Montferrat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 80 v°.
31 mars. Paris.	A M. de Saint-Pouange.	Mazarin lui recommande de faire une enquête sur une violence, qui a été commise par le lieutenant criminel de Metz contre un officier de son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 81.
31 mars. Paris.	A M. Magalotti.	Mazarin lui ordonne de se rendre près de lui aussitôt après avoir reçu ce billet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 81.
31 mars. Paris.	A M. Brachet.	Recommandation pour le prix de la fourniture du pain à l'armée. Les fournisseurs se sont entendus. Précautions à prendre contre eux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 81 v°.
31 mars. Paris.	Au sieur Magalotti.	Mazarin lui recommande de venir le trouver aussitôt après avoir reçu son billet. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 110.
4 avril. Paris.	A M. d'Elbos.	Plaintes relatives à des exactions commises par la garnison de Dixmude sur la terre de Winendal, qui appartient au duc de Neubourg. L'intention du Roi est de protéger la terre de son allié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 12 v°.
4 avril. Paris.	Au marquis d'Humières.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 13.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 avril. Paris.	Au grand duc de Toscane, à Florence.	Mazarin souhaite que les deux chevaux qu'il lui a envoyés soient dignes de lui être offerts. Aff. étr. (France), t. 282, f° 87.
4 avril. Paris.	Au prince Savelli, à Rome.	Compliments de condoléance sur la mort du cardinal son oncle. Aff. étr. (France), t. 282, f° 87 v°.
4 avril. Paris.	A Léonora Baroni Castellani.	Prière d'agréer les petits présents que Mazarin lui a envoyés par Tenderini. Le Cardinal la félicite des bonnes dispositions qu'elle témoigne pour la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 88.
4 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	La reine de Suède, voulant rester à Rome, a bien fait d'éloigner Sentinelli. Le Pape sera complètement dans son tort s'il continue à témoigner à cette reine peu de bienveillance; quant au cardinal Maidalchini, on doit le laisser agir comme il voudra. Aff. étr. (France), t. 282, f° 89.
4 avril. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	La conduite du Maidalchini ne peut inspirer que du mépris; il n'y a pas lieu de s'en soucier. Aff. étr. (France), t. 282, f° 89 v°.
4 avril. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin est satisfait des sentiments que le prince Panfitio témoigne pour la France. Il s'étonne de l'écrit que le Pape a remis au père Sforza pour prouver que le séjour du Vatican lui est nuisible. Aff. étr. (France), t. 282, f° 90.
4 avril. Paris.	Au marquis Bichi.	Remerciements pour une lettre que lui a remise le fils du marquis. Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 282, f° 90 v°.
4 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour le commandeur de Guitaut, gouverneur des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Aff. étr. (France), t. 282, f° 91.
4 avril. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin le prie d'insister pour que le cardinal Antonio Barberini agisse en faveur du commandeur de Guitaut auprès du Pape. Aff. étr. (France), t. 282, f° 91 v°.
4 avril. Paris.	Au grand maître de Malte.	Même recommandation en faveur du commandeur de Guitaut, qui sollicite du Pape la Grande Croix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 92.
4 avril. Paris.	A M. de Lumbres.	Mazarin n'a rien à ajouter à ce que le sieur Akakia a dû lui dire de la part de la Cour. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 18, sans pagination; original signé, en partie chiffré.
4 avril. Paris.	Au duc de Neubourg, à Dusseldorf.	Protestations du désir de le servir ainsi que sa maison. Le Cardinal s'en remet à la vive voix du baron de Lerode, qu'il a entretenu des affaires du duc de Neubourg. Aff. étr. (France), t. 282, f° 92 v°.
6 avril. Paris.	Au marquis de Saint-Luc.	L'intention du Roi est que l'on réprime les désordres que commettent les troupes en Guyenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 13 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
11 avril. Vincennes.	A M. Hotman.	Plaintes sur les désordres commis en Guyenne par les troupes. Ordre du Roi de les réprimer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 14.
11 avril. Vincennes.	A M. de Besons.	Mazarin le prévient que le *don gratuit* des États de Languedoc doit être affecté exclusivement au payement de ce qui reste dû aux troupes d'Italie et de Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 14 v°.
11 avril. Vincennes.	A M. Hotman.	Prière de faire déloger des dépendances de l'abbaye de Nizeau [1] les soldats qu'on y a mis en quartier d'hiver. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 15.
11 avril. Vincennes.	Au président de Bordeaux.	Mazarin lui parle d'une entrevue qu'il a eue avec Lockart. Il l'a entretenu des négociations avec l'Espagne et de la pacification du nord de l'Europe. Le Cardinal lui a représenté qu'il était possible que les Espagnols n'en eussent pas un désir sincère; mais on ne pouvait refuser d'écouter leurs propositions, sans s'attirer les malédictions de la chrétienté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 82 v°.
11 avril. Vincennes.	A M. Talon.	Mazarin lui annonce l'arrivée de troupes parties de Brouage et dirigées vers Mardik. Mesures recommandées pour les officiers et les soldats. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 82. Addition au f° 84 du même volume.
11 avril. Vincennes.	A M. Lange.	Mazarin a appris avec plaisir que son vaisseau est en bon état. Détails relatifs au major d'Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 83. Addition au f° 85.
11 avril. Vincennes.	A l'évêque de Saint-Pons [2].	Mazarin, après lui avoir protesté de son désir de le servir, ajoute qu'il ne peut s'employer pour le faire nommer député de la province de Narbonne à l'assemblée du Clergé; il y a engagement pris pour l'évêque d'Agde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 83 v°.
11 avril. Vincennes.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin répond aux plaintes de la reine de Suède, qui aurait voulu recevoir des secours de la France, et la déterminer à entreprendre une nouvelle expédition de Naples. La France est intervenue auprès du roi de Suède, cousin de la reine Christine, et elle interviendra de nouveau. Mazarin a envoyé de son argent quatre mille écus à l'abbé Benedetti pour fournir quelque assistance à la reine de Suède; mais il ne peut se charger de pourvoir à tous ses besoins. Quant à la réconciliation du duc de Modène avec les Espagnols, elle a été conseillée par la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 93.
11 avril. Vincennes.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin témoigne sa reconnaissance de la conduite du cardinal Azzolini et désire pouvoir lui en donner des preuves. Aff. étr. (France), t. 282, f° 95.

[1] Tel est bien le nom donné par les manuscrits. Je ne connais aucune abbaye de France qui ait porté ce nom.
[2] Saint-Pons de Tommières, auj. chef-lieu d'arr. du département de l'Hérault.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
11 avril. Vincennes.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Mazarin se réjouit du bon effet produit par le départ de Sentinelli. Il espère que la reine de la Suède suivra les conseils de Tenderini. La France ne peut se charger de pourvoir aux frais d'entretien de cette reine à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 95 v°.
11 avril. Vincennes.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Les projets d'expédition de Naples, dont on tourmente la reine de Suède, sont chimériques. Mazarin parle ensuite, comme dans les lettres précédentes, de l'impossibilité pour la France de subvenir à toutes les dépenses de cette princesse à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 97.
11 avril. Vincennes.	Aux syndics et consuls de Tigliole.	Mazarin regrette que les ordres donnés pour que l'on épargnât leur paye n'aient pas été exécutés. On envoie à ce sujet de nouveaux ordres à l'intendant de l'armée. Aff. étr. (France), t. 282, f° 98 v°.
11 avril. Vincennes.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin espère que Giustiniani sera bientôt délivré de la goutte. Il lui parle ensuite de la réconciliation du duc de Modène avec l'Espagne. C'est le Roi lui-même qui l'a conseillée et presque imposée. Aff. étr. (France), t. 282, f° 99.
11 avril. Vincennes.	A Marc-Antoine Cittarella.	Protestations d'affection, d'estime et de désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 99 v°.
11 avril. Vincennes.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin revient sur le déplaisir que lui cause la détresse de la reine de Suède, et sur l'impossibilité où se trouve la France de pourvoir à ses besoins pécuniaires. Il charge l'abbé Braccese de témoigner au Père Oliva l'estime qu'il fait de son mérite. Aff. étr. (France), t. 282, f° 100.
12 avril. Vincennes.	A J.-B. Colbert.	Recommandations pour les troupes qui ont été amenées de Brouage à Mardik. Si le temps le permet, on doit renvoyer immédiatement les vaisseaux qui les ont transportées. Mazarin lui parle ensuite de la somme que la Franche-Comté paye chaque année pour la neutralité. On doit déposer cet argent à Lyon. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 115.
18 avril. Paris.	A M. Lange.	Lettre relative à un différend entre Lange et le major d'Ypres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 128.
18 avril. Paris.	A M. Lange.	Mazarin se plaint de ce que Lange ne lui a pas envoyé le compte de ce qui a été dépensé pour l'hôpital. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 130.
18 avril. Paris.	A M. de Maisons.	Mazarin l'engage à remettre à un parent de feu M. de Brigny les trois cents louis d'or qu'il a laissés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, fol. 15 v°.
18 avril. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin se plaint d'être de nouveau tourmenté par la goutte. Aff. étr. (France), t. 282, f° 100 v°.
18 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui déclare que le Roi ne veut pas entreprendre une expédition de Naples. Le Cardinal a envoyé quatre mille écus pour les besoins urgents de la reine de Suède; mais la France ne peut se charger de pourvoir à l'entretien de cette reine à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 101.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 avril. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Prière de continuer à donner des avis jusqu'à son départ de Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 102.
22 avril. Paris.	A M. de Fieubet, premier président du parlement de Toulouse.	Recommandation en faveur d'un sieur Noël, qui a une affaire pendante au parlement de Toulouse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 16.
22 avril. Paris.	A l'évêque de Tarbes.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 16.
22 avril. Paris.	A M. Hotman.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 36 v°.
25 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin s'en remet à ses lettres précédentes pour ce qui concerne le cardinal Maidalchini et la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 282, f° 104.
25 avril. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin pense qu'il ne doit pas entreprendre un voyage en France pour des affaires qui peuvent se traiter par lettres. Il se plaint de la partialité du Pape pour l'Espagne. Il termine en témoignant sa joie du retour du cardinal Cibo à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 104 v°.
25 avril. Paris.	Au seigneur Gino Angelo Capponi, à Rome.	Remercîments pour son dévouement à la couronne de France et l'affection qu'il témoigne à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 105 v°.
25 avril. Paris.	Au prince de Monaco.	Mazarin promet d'envoyer pour la garnison de Monaco un bon et fidèle trésorier. Il termine en lui parlant du projet de mariage du duc de Valentinois. Aff. étr. (France), t. 282, f° 106.
25 avril. Paris.	A Mgr Lascaris, vice-légat d'Avignon.	Mazarin répond à une demande de poursuites contre des personnes accusées de rapt et de viol dans le Comtat Venaissin. On ne pourra donner suite à cette demande qu'après l'envoi de la sentence de condamnation des accusés. Aff. étr. (France), t. 282, f° 107.
2 mai. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui annonce que le Père Duneau est arrivé à Paris, mais il ne l'a pas encore vu. Quant au Pape, il attend des effets pour juger de sa bonne volonté envers la France. Il ne pense plus au cardinal Maidalchini, et quant aux autres qui annoncent l'intention de se déclarer pour la France, il ne faut s'en soucier que s'ils promettent de le faire ouvertement. Aff. étr. (France), t. 282, f° 107.
2 mai. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle dans le même sens qu'à l'abbé Braccese de la conduite du Pape et de celle du cardinal Maidalchini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 108 v°.
2 mai. Paris.	Au seigneur J.-B. Palavicini, à Gênes.	Mazarin se réjouit de son arrivée à Gênes. Protestations d'amitié et de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 282, f° 110.
2 mai. Paris.	Au marquis Tassoni, à Modène.	Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 110 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 mai. Paris.	Au duc de Mantoue.	On a envoyé des ordres pour que les terres du Montferrat n'aient pas à souffrir. Protestations de dévouement. Aff. étr. (France), t. 282, f° 111.
3 mai. Paris.	Au duc de Modène.	Les lettres de Leurs Majestés que lui porte l'abbé d'Aurillac lui prouveront combien Elles approuvent sa réconciliation avec l'Espagne. Mazarin s'en remet, pour témoigner ses sentiments, à ce qu'il a dit à l'abbé Manzieri. Aff. étr. (France), t. 282, f° 111 v°.
3 mai. Paris.	Au cardinal d'Este.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 113.
3 mai. Paris.	Au marquis Cornelio Malvasia, à Modène.	Protestations d'affection et d'estime. Aff. étr. (France), t. 282, f° 113 v°.
3 mai. Paris.	A la duchesse de Modène [1].	Mazarin a chargé l'abbé Manzieri d'exprimer à la duchesse la passion qu'il aura toujours pour elle et pour sa maison. Aff. étr. (France), t. 282, f° 113 v°.
9 mai [2]. Paris.	Au Père Oliva, à Rome.	Après des protestations d'estime et d'amitié, Mazarin lui dit qu'il n'a jamais recherché que le bien du royaume et le repos de la Chrétienté; il se recommande à ses prières, afin d'obtenir de Dieu le succès de ses efforts pour parvenir à ce résultat. Aff. étr. (France), t. 282, f° 102.
9 mai. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin répète ce qu'il a déjà dit de la reine de Suède et du tort qu'elle a de se plaindre. Recommandation de faire, au nom de Mazarin, ce qui est nécessaire pour le baptême du fils d'Ottavio del Bufalo. Aff. étr. (France), t. 202, f° 114.
9 mai. Paris.	A Ottavio del Bufalo, à Rome.	Protestations d'amitié. Mazarin accepte avec plaisir de tenir son fils sur les fonts baptismaux (on a vu par l'analyse précédente que Benedetti devait remplacer le Cardinal). Aff. étr. (France), t. 282, f° 114 v°.
9 mai. Paris.	Au cardinal Albizzi.	Après des protestations d'estime et d'amitié, Mazarin lui annonce l'envoi d'un livre que lui remettra Benedetti et qui lui prouvera que, contrairement aux assertions du Pape, Mazarin travaille à rendre le repos et la paix à la Chrétienté. Il espère la conclure bientôt. Aff. étr. (France), t. 282, f° 115.
9 mai. Paris.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Mazarin lui déclare, comme il l'a fait dans plusieurs lettres analysées, qu'il ne peut subvenir aux dépenses de la reine de Suède à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 117 v°.
9 mai. Paris.	A Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Comme on espère arriver bientôt à la conclusion de la paix, on a signé un armistice de deux mois. Aff. étr. (France), t. 282, f° 118 v°.
9 mai. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Après quelques mots sur la légèreté et la pusillanimité du cardinal Maidalchini, Mazarin lui parle des négociations pour la paix. Il en espère une heureuse issue. Un armistice de deux mois vient d'être signé. Aff. étr. (France), t. 282, f° 119.

[1] Une note avertit que cette lettre est autographe (*di mano di sua Em^za*).
[2] Cette lettre a été placée dans le manuscrit au milieu des lettres d'avril.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 mai. Paris.	Au cardinal Sacchetti.	Mazarin fait un grand éloge des neveux du cardinal Sacchetti, qui retournent à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 120.
10 mai. Paris.	A M. de Fabert.	Après lui avoir parlé d'affaires particulières, sans intérêt pour l'État, Mazarin ajoute : «Le traité de paix s'est advancé en sorte qu'on espere qu'il se pourra conclure à la fin, et pour empescher que l'action des armées au commencement de la campagne ne troublast cette negociation et n'y apportast de nouveaux obstacles, le Roy a donné les mains à une suspension [d'armes] jusques à la fin du mois de juin, pendant laquelle on verra si on pourra mettre la main à ce grand ouvrage et on est convenu que, dans cet intervalle, les troupes destinées pour le secours de Flandres ne marcheront point.» B. N. ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 89 v°.
10 mai. Paris.	Au prince de Salm.	On est convenu d'une trêve avec l'Espagne dans l'espérance de la prochaine conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 90.
10 mai. Paris.	Au baron de Lerode.	Mazarin a été bien aise d'apprendre que le duc de Neubourg est satisfait des témoignages d'amitié du Roi. Nouvelle de la trêve qui doit préparer la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 90 v°.
10 mai. Paris.	A Colbert, intendant d'Alsace.	Recommandation de mettre le régiment d'Alsace en bon état. Annonce de la trêve conclue avec l'Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 90 v°.
10 mai. Paris.	Au comte de Nassau.	Mazarin lui annonce que le sieur Diesbach et autres officiers du régiment d'Alsace sont sortis de prison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 90 v°.
10 mai. Paris.	Au chevalier Dandelot (*sic*) [probablement d'Andlau].	Tout en protestant de son amitié pour lui, Mazarin lui répond qu'il doit s'adresser au sieur Colbert, intendant d'Alsace, chargé de ces sortes d'affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 91.
14 mai. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt[1].	Sur ce qui s'est passé à Corbie entre le marquis et le sieur de Bains. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 302 v°.
14 mai. Paris.	Au comte Broglia.	Mazarin l'engage à avoir une entière confiance en lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 302 v°.
14 mai. Paris.	Au marquis de La Mothe-Houdancourt.	Protestations de désir de lui être utile. Mazarin est fâché de ce qui est arrivé à Corbie et engage le marquis de La Mothe-Houdancourt à en écrire à Michel Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 302 v°.
14 mai. Paris.	A M. Blondot.	Lettre relative aux contributions que l'on doit lever sur les pays des environs d'Oudenarde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*. t. 45, f° 302.
14 mai. Paris.	Au vicomte de Lescouet.	Promesse de se souvenir de le faire payer de sa pension et de ne pas négliger ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 302.

[1] C'était le frère du défunt maréchal d'Hocquincourt.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 mai. Paris.	A M. de Brissac.	Mazarin le félicite d'avoir châtié les mutins de son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3.
14 mai. Paris.	A M. de Lanau.	Mazarin remet à répondre de vive voix à ses lettres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3.
14 mai. Paris.	Au marquis d'Illumières.	Promesse, si la paix se conclut, de tenir grand compte de ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3.
14 mai. Paris.	A l'abbé de Bougy.	Remerciements pour les soins qu'il prend de l'affaire dont Mazarin lui a parlé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3 v°.
14 mai. Paris.	A l'évêque de Beauvais.	Mazarin s'excuse de n'avoir pu lui répondre plus tôt à cause de la goutte et de la gravelle, dont il a souffert. Quant au procès qu'il a contre un chanoine, il ne peut être décidé que par les juges compétents. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3 v°.
14 mai. Paris.	A M. de La Haye.	Lettre relative aux contributions qu'on doit continuer de lever sur les ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 45, f° 3o3 v°.
15 mai. Paris.	A M. de Boncherolles.	Après lui avoir parlé de différends survenus entre lui et plusieurs généraux, il lui parle de la suspension d'armes conclue avec l'Espagne. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 15o.
15 mai. Paris.	Au comte de Bonteville.	On a eu tort de lui dire que Mazarin s'était plaint de la conduite qu'il avait tenue pendant son séjour à Paris. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 151.
15 mai. Paris.	A M. de Bellefons.	Mazarin l'avertit de la trêve conclue, pendant laquelle toutes choses vont rester en suspens. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 151 v°.
15 mai. Paris.	A M. de Madaillan.	Protestation d'estime et d'affection. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 152.
15 mai. Paris.	Au parlement de Metz.	Mazarin leur confirme ce qu'il a déjà déclaré à leurs députés, qu'on n'établirait pas de nouvelles charges au parlement de Metz. Communiqué par M. Simon, greffier en chef de la cour d'appel de Metz, d'après l'original signé conservé dans les archives de cette cour.
16 mai. Paris.	A Francesco delli Monti, à Rome.	Mazarin lui promet la protection du Roi pour réparer les mésaventures qu'il a essuyées. Aff. étr. (France), t. 282, f° 121.
16 mai. Paris.	A Mgr Bourlemont, auditeur de rote, à Rome.	Recommandation pour Marc-Antonio Marciano, qui a des affaires dépendant du tribunal de rote. Aff. étr. (France), t. 282, f° 121 v°.
16 mai. Paris.	Au comte Marc-Antonio Marciani.	Intérêt que prend Mazarin à ses affaires. Aff. étr. (France), t. 282, f° 122.
16 mai. Paris.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui demande des renseignements sur Giacomo Gilesio, que Falconieri, qui accompagnait les neveux du cardinal Sacchetti, lui a recommandé pour la place de bibliothécaire. Aff. étr. (France), t. 282, f° 122 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 mai. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Après avoir répété ce qu'il a déjà dit du cardinal Maidalchini, Mazarin ajoute que, pour la reine de Suède, il regrette que le roi de Suède, son cousin, ne lui fournisse pas les subsides nécessaires. Il termine en disant qu'il espère que les négociations pour la paix auront bientôt une heureuse issue. Aff. étr. (France), t. 282, f° 123.
16 mai. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	On attend que le cardinal Maidalchini veuille prendre une résolution ferme. Mazarin renvoie pour Baschi aux lettres qu'il a écrites de Lyon au cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 123 v°.
Paris. 16 mai.	A Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin apprend avec plaisir les vœux que l'on forme partout pour la paix. Il a donné une preuve de l'ardeur avec laquelle il la désire, en faisant signer un armistice, malgré les succès des armées du Roi en Flandre. Aff. étr. (France), t. 282, f° 122.
17 mai. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin répond à de faux avis donnés à Fabert. Il lui déclare que ce serait une injustice de croire qu'il «veuille appuyer des choses qui seroient contre sa satisfaction». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 85 v°.
20 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin est bien satisfait d'apprendre le bon état de l'armée française. Les affaires d'Angleterre s'embrouillent [1], Lockhart se rend en toute hâte à Dunkerque et doit avoir une entrevue avec Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 86.
23 mai. Vincennes.	A l'archevêque de Ravenne.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort du cardinal Capponi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 124 v°.
23 mai. Vincennes.	Au colonel Giulio Ornano, à Rome.	Mazarin verra avec plaisir son fils Pietro et lui promet sa protection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 125.
23 mai. Vincennes.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin satisfait volontiers au désir témoigné par Antonio Barberini qu'il écrive au cardinal d'Este, afin que ce dernier presse le Pape d'expédier au cardinal Antonio ses bulles pour l'archevêché de Reims. Il souhaite qu'Antonio Barberini puisse être en même temps rétabli dans la charge de camerlingue. Aff. étr. (France), t. 282, f° 125 v°.
23 mai. Vincennes.	Au cardinal Durazzo, à Gênes.	Protestation du désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 282, f° 126 v°.
23 mai. Vincennes.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin le prie d'insister auprès du Pape pour que le cardinal Antonio Barberini obtienne les bulles pour l'archevêché de Reims. Aff. étr. (France), t. 282, f° 127.
23 mai. Vincennes.	A l'abbé Braccese, à Rome.	On doit répondre au cardinal Pio que pour ce qui concerne le mariage de la fille aînée du prince de Monaco, le Roi doit veiller à ce qu'elle n'épouse qu'un personnage dévoué au parti français. Aff. étr. (France), t. 282, f° 127 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la dépêche du 27 mai 1695 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 mai. Vincennes.	A M. Le Tellier.	Prière d'expédier les ordres nécessaires pour qu'on laisse aller sur sa parole le comte d'Amour, prisonnier de guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 86 v°.
28 mai. Vincennes.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui demande d'expédier un passeport pour que les gens du comte de Castrille (*sic*) puissent se rendre par terre et par mer de l'état de Naples et de Milan en Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 86 v°.
30 mai. Paris.	A l'évêque de Vabres.	Mazarin fait l'éloge d'un ouvrage que l'évêque a commencé et exprime le désir qu'il le continue. Aff. étr. (France), t. 279, f° 289.
30 mai. Paris.	A M. Delbos ou d'Elbos.	On doit examiner la conduite de Blondot et faire vérifier ses comptes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 157.
30 mai. Paris.	Au comte de Nassau.	Remerciements pour les soins que le comte a pris de son régiment d'Alsace. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 158.
30 mai. Vincennes.	Aux cardinaux Antonio Barberini, d'Este et Orsini, à Rome.	Recommandation pour Andrea Orbini, qui, après avoir bien servi, pendant plusieurs années dans le régiment italien de Mazarin, veut retourner à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 128.
30 mai. Vincennes.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Accusé de réception et remerciements pour une lettre du 13 mai. Aff. étr. (France), t. 282, f° 128 v°.
30 mai. Vincennes.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Lettre relative à la reine de Suède et à ses besoins de subsides. Aff. étr. (France), t. 282, f° 129.
30 mai. Vincennes.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Mazarin l'entretient également des besoins de la reine de Suède et de l'impossibilité pour la France d'y satisfaire. Si la reine croit que le séjour d'Allemagne sera préférable pour elle, la France n'y fait aucune opposition. Aff. étr. (France), t. 282, f° 129 v°.
30 mai. Vincennes.	Au comte Anguisciola, à Modène.	Promesse de faire valoir auprès de Leurs Majestés les services qu'il a rendus. Aff. étr. (France), t. 282, f° 130.
30 mai. Vincennes.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Remerciements pour les compliments qu'Antonio Barberini a adressés à l'occasion de l'heureux accouchement de sa nièce, la comtesse de Soissons. Aff. étr. (France), t. 282, f° 130 v°.
6 juin. Paris.	A M. de La Prugne.	Recommandation de faire cesser les travaux d'Ypres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 161.
6 juin. Paris.	Au marquis de Créquy.	Protestation de désir de lui rendre service. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 159.
6 juin. Paris.	A M. de Lavogadre.	Envoi d'argent pour le régiment de Mazarin. Demande d'éclaircissement sur les dépenses. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 161 v°.
6 juin. Paris.	A M. Blondot.	Mazarin lui annonce un examen de ses comptes. Envoi d'un capitaine du régiment des gardes françaises pour commander les compagnies de ce régiment qui sont à Oudenarde. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 162.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
6 juin. Paris.	A M. Lange.	Envoi d'argent et demande d'éclaircissement sur ses comptes. Remerciements pour l'envoi d'oranges de Portugal. Mazarin ajoute que si la *tapisserie des femmes illustres* est à son gré, il la prendra. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 162 v°.
6 juin. Paris.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin le prie d'intervenir pour faire cesser la persécution contre le Père Camillo San-Severino de l'ordre des *Theatins*. Il est poursuivi uniquement parce qu'il a secondé l'ambassadeur de Portugal. Aff. étr. (France), t. 282, f° 131.
6 juin. Paris.	A Stefano Lomellini, gouverneur des armes dans Avignon.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort du cardinal Lomellini, son frère. Aff. étr. (France), t. 282, f° 132.
6 juin. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Remerciements pour l'intérêt qu'il a pris à la maladie de D. Anna-Maria, sœur de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 132 v°.
6 juin. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Protestations de son désir de servir la république de Gênes. Aff. étr. (France), t. 282, f° 133.
6 juin. Paris.	Au comte de Pigneranda (*sic*), vice-roi de Naples.	D'après la nouvelle de la trêve signée entre la France et l'Espagne, on peut conclure que les négociations pour la paix sont en bonne voie. Mazarin se propose de partir bientôt pour les Pyrénées. Aff. étr. (France), t. 282, f° 133.
6 juin. Paris.	A D. Anna-Maria Mazarini, à Rome.	Mazarin se réjouit du rétablissement de sa santé. Il lui annonce l'envoi prochain des *Conciles* et de la *Bibliotheca Patrum*. Aff. étr. (France), t. 282, f° 134.
6 juin. Paris.	A Margarita Mazarini Martinozzi, à Rome.	Remerciements pour des gants qu'elle a envoyés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 134.
6 juin. Paris.	Au cardinal d'Este.	Recommandation pour M. de Laveau, frère du Père de Laveau, ami de Mazarin et serviteur de la Reine. Aff. étr. (France), t. 282, f° 135.
6 juin. Paris.	Au duc de Navailles.	Quoique la paix s'avance, il est nécessaire de ne pas laisser se débander l'armée d'Italie. Copie communiquée par M. de Lépinois d'après l'original signé appartenant à M. le duc de Brissac.
7 juin. Paris.	A M. de Castelus (Chastelux).	Recommandation pour qu'il prenne soin de son régiment. Promesse de s'occuper de ses intérêts. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 164.
7 juin. Paris.	Au marquis d'Humières.	Mazarin est persuadé qu'une personne de sa naissance et de son mérite est incapable de rien faire contre son devoir. Il ne croit pas qu'on ait continué les travaux depuis qu'on a donné ordre de les cesser. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 164.
9 juin. Paris.	A M. Lange.	Lettre relative au payement des officiers et soldats de son régiment italien; envoi d'argent. Ordre régulier à établir. Répartition des soldats venus de Brouage. Détails sur les dépôts d'armes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 92 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES,	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
9 juin. Paris.	A M. de Lavogadre.	Mazarin lui annonce qu'il a envoyé de l'argent à Lange pour le payement de son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 94.
12 juin. Paris.	Au duc de Navailles.	Mazarin est du même avis que lui : il faut surtout fortifier l'infanterie de l'armée d'Italie. Copie communiquée par M. de Lépinois, d'après l'original signé, appartenant au duc de Brisach.
13 juin. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Après avoir parlé à Braccese de sa santé, Mazarin ajoute qu'il aurait volontiers servi le cardinal Antonio Barberini dans son désir d'aller recevoir l'Infante et la conduire en France; mais on ne veut envoyer en Espagne aucun personnage chargé de cette mission. Aff. étr. (France), t. 282, f° 136 v°.
13 juin. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin se réjouit de la bonne intelligence qui existe entre le cardinal Antonio Barberini et le cardinal d'Este. Parlant ensuite de la reine de Suède, il déclare qu'elle a tort de croire qu'il désire ses tapisseries, il ne les a jamais vues. Aff. étr. (France). t. 282, f° 137.
13 juin. Paris.	Au cardinal d'Este.	Mazarin se réjouit d'autant plus de l'heureuse arrivée du cardinal d'Este à Rome, qu'il pourra en ces lieux rendre plus de services à la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 138.
13 juin. Paris.	A l'abbé Luigi Strozzi, à Florence.	Mazarin ne lui parlera ni des draps (*drapi*) que Luigi Strozzi fait fabriquer pour lui, ni des meubles (*cabinetti*), parce qu'il lui a déjà écrit à ce sujet. Quant au brigantin du patron Galeazzo di Livourne, qui a été pris par deux navires français, Mazarin a donné l'ordre qu'on lui communique l'enquête faite sur cette prise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 138 v°.
13 juin. Paris.	Au seigneur abbé Giovanni-Carlo Gavotto, à Savone.	Mazarin lui parle de son espoir de voir bientôt la paix rétablie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 139.
13 juin. Paris.	A Ugo Fieschi, à Gênes.	Mazarin se réjouit de l'espérance de voir bientôt le repos rendu à la Chrétienté. Aff. étr. (France), t. 282, f° 139 v°.
13 juin. Paris.	A la duchesse de Castiglione.	La suspension d'armes fait espérer que les terres de la duchesse seront bientôt délivrées de la présence des soldats. Aff. étr. (France), t. 282, f° 140.
13 juin. Paris.	Au marquis Nevio Canale.	Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 282, f° 140 v°.
13 juin. Paris.	Au grand duc de Toscane.	Mazarin se félicite avec lui de la suspension d'armes et de l'espérance de la conclusion prochaine de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 141.
13 juin. Paris.	Au prince Léopold, à Florence.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 141 v°.
13 juin. Paris.	Au prince Mathias, à Florence.	Toujours félicitations à l'occasion de l'espérance d'une paix prochaine. Aff. étr. (France). t. 282, f° 142.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
13 juin. Paris.	Au cardinal Jean-Charles de Médicis, à Florence.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 142.
13 juin. Paris.	Au prince de Monaco.	Mazarin souhaite que le mariage de M[lle] de Gramont avec le duc de Valentinois, neveu du prince de Monaco, réponde à tous leurs désirs. Aff. étr. (France), t. 282, f° 142 v°.
13 juin. Paris.	Au cardinal Cibo.	Recommandation pour Domenico Vico dal Castel del Piano, serviteur du cardinal Bichi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 143 v°.
13 juin. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Recommandation pour un ancien soldat de son régiment italien, qui retourne à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 144.
18 juin. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin a reçu la lettre de S. A. R. et en a donné part au Roi et à la Reine, et Leurs Majestés lui ont exprimé qu'ils souhaitaient ardemment tout ce qui pourrait le satisfaire et lui être avantageux. On voit, par la suite de cette lettre, que des ouvertures avaient été faites pour le mariage d'une des filles de Gaston avec le duc de Savoie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 94 v°.
18 juin. Paris.	A M. de Fuensaldagne.	Mazarin le remercie du souvenir qu'il lui a fait transmettre par l'abbé Manzieri. Pimentel a dû informer Fuensaldagne du résultat des négociations avec l'Espagne. Le comte de Castrillo (*sic*) a reçu un passeport du Roi et peut se rendre en Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 97. — Dans une *Addition* (f° 97 v°), Mazarin lui annonce qu'il est sur le point de partir pour les Pyrénées.
19 juin. Paris.	A l'évêque du Puy.	Mazarin a reçu sa lettre du 26 mai; mais l'abbé de Saint-Antoine, dont l'évêque avait annoncé la visite, ne s'est pas présenté. Aff. étr. (France), t. 279, f° 294.
20 juin. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui annonce son prochain départ pour Bayonne. Il espère que les négociations aboutiront à un traité de paix qui rendra le repos à la Chrétienté. Aff. étr. (France), t. 282, f° 144 v°.
20 juin. Paris.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin espère que le cardinal d'Este vivra en bonne intelligence avec la reine de Suède. Il lui annonce son prochain départ pour Bayonne, où il doit précéder le Roi pour les conférences avec don Louis de Haro. Espoir prochain de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 145.
20 juin. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin espère que le différend entre la reine de Suède et le cardinal d'Este n'aura pas de suites. Il lui parle ensuite du privilège des représentants du roi de France pour le couvent de la Trinité des Monts. Il termine en annonçant son prochain départ pour Bayonne. Aff. étr. (France), t. 282, f° 146.
20 juin. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui parle de son prochain départ pour Bayonne et de son espoir de conclure la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 147.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 juin. Paris.	A l'abbé Luigi Strozzi, à Florence.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 147 v°.
20 juin. Paris.	A D. Anna-Maria Mazarini, à Rome.	Mazarin le charge de remercier les cardinaux, qui, pendant sa maladie, lui ont témoigné un vif intérêt. Aff. étr. (France), t. 282, f° 148.
20 juin. Paris.	Au commandeur Antonio Grifoni, à Rome.	Mazarin espère que le cardinal d'Este lui fera obtenir réparation du mauvais accueil que le commandeur a reçu dans l'antichambre du Pape, où il se trouvait comme attaché au service du cardinal d'Este. Aff. étr. (France), t. 282, f° 148 v°.
20 juin. Paris.	Au duc de Mantoue.	Mazarin a reçu la lettre que le comte Baldassare Sanazaro lui a apportée de la part du duc de Mantoue. Protestations de zèle pour les intérêts du duc. Mazarin est d'autant plus obligé à les servir que le duc l'a comblé de faveurs. Aff. étr. (France), t. 282, f° 149.
20 juin. Paris.	Au duc de Navailles.	Envoi d'un mémoire relatif à la suspension d'armes entre la France et l'Espagne. Copie envoyée par M. de Lepinois, d'après l'original appartenant au duc de Brisach.
20 juin. Paris.	A M. Lange.	Cette lettre, comme la plupart des lettres à Lange, est relative aux garnisons des places nouvellement conquises, aux approvisionnements en armes et en vivres. A la fin, Mazarin y parle d'une tapisserie des femmes illustres, qui n'est pas encore arrivée, et d'un meuble appelé *cabinet*, que Lange a acheté pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 96 v°.
20 juin. Paris.	A M. de Schomberg.	Mazarin est informé que des soldats venus de Brouage ont pris parti dans sa garnison de Bergues; il prie Schomberg de les faire remettre à Lange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 97 v°.
20 juin. Paris.	A M. de Schomberg.	Mazarin le prie de lui envoyer un plan de la ville et des fortifications de Bergues, ainsi que du fort élevé par ordre du Roi entre Bergues et Dunkerque. Prière d'y ajouter un mémoire exact sur le nombre et l'état des villages qui dépendent de la Châtellenie de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 97 v°.
22 juin. Paris.	A l'Électeur de Brandebourg.	Mazarin proteste du désir sincère qu'a le Roi de conclure une alliance étroite avec le Brandebourg. Communiqué par M. Firmenisch, d'après l'original conservé dans les archives d'État de Berlin.
26 juin. Fontainebleau.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin le charge de l'excuser de ce que son voyage l'a empêché de répondre à ses correspondants d'Italie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 150.
26 juin. Fontainebleau.	Au duc de Navailles.	Mazarin lui écrit que l'intention du Roi est que le sieur de Baas soit reconnu comme gouverneur de Mortara jusqu'à la conclusion de la paix. Copie communiquée par M. de Lépinois, d'après l'original signé appartenant au duc de Brisach.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 juin. Gergeau (Jargeau).	A M. de Villacerf.	Recommandation à Villacerf de payer six mille livres au prince de Hombourg ou à son ordre. Aff. étr. (France), t. 279, f° 297.
28 juin. Gergeau.	Au sieur de Gressin, receveur des contributions de Landrecies et du Quesnoy.	Mazarin lui demande un compte exact de tout ce qui a été perçu pour les contributions dont il est chargé. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 40, f° 188.
28 juin. Pluviers (Pithiviers).	A J.-B. Colbert.	Recommandations pour des diamants que doit tailler Lescot. Solde à payer à des soldats italiens. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 118.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	A J.-B. Colbert.	Détails sur des meubles que Colbert doit lui envoyer. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 123.
29 juin. Cléry.	A M. de Turenne.	Mazarin ne voit pas d'inconvénient à ce que l'on renvoie sur leur parole les gardes de M. le Prince qui sont à Oudenarde, comme les ennemis ont renvoyé les mousquetaires de Sa Majesté et les gardes de Mazarin, qui étaient prisonniers en Flandres. Il est bien aise que Turenne se rende sur la frontière, où sa présence maintiendra tout le monde dans le devoir. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 190.
29 juin Notre-Dame-de-Cléry.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui promet que, si la paix est conclue, il sera employé pour assurer l'exécution des conditions. Il lui parle ensuite des contributions levées sur les pays nouvellement conquis et des comptes à régler avec Lange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 17 v°.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	Au prince de Conti.	Mazarin lui parle du gouvernement de Carcassonne que sollicite le chevalier de Caderousse, appuyé par le prince de Conti. Mazarin promet de s'employer en sa faveur, si le duc d'Orléans, gouverneur du Languedoc, y consent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 18 v°.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	Au marquis de Gordes.	La conduite qu'il a tenue à l'égard du duc de Mercœur ne permet pas à Mazarin de s'employer pour faire changer la résolution que le Roi a prise à son égard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 18 v°.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	A M. de Turenne.	Lettre relative à un échange de prisonniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 19.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	A M. Le Tellier.	Après lui avoir parlé de l'échange de prisonniers qu'il approuve, Mazarin lui communique la demande du marquis de Gordes, qui sollicite la permission d'aller en Bretagne; il pense qu'on peut la lui accorder. Enfin il recommande une pétition des habitants de Jargeau pour être déchargés d'une partie des impôts qui les accablent. B. N., ms, f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 19 v°.
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry [1].	Au Roi.	Mazarin le remercie de la lettre qu'il lui a écrite et lui donne des conseils pour devenir un grand Roi. Il termine en parlant de Marie Mancini, dont il loue la résignation. Imprimé (t. I, p. 1 et suiv.) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Auj. chef-lieu de canton du département du Loiret, arr. d'Orléans.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
29 juin. Notre-Dame-de-Cléry.	A la Reine.	Satisfaction qu'a eue Mazarin en recevant une lettre du Roi; il désire que la Reine puisse le rejoindre bientôt à Fontainebleau. Détails sur sa nièce qui témoigne beaucoup de résignation. Imprimé (t. 1, p. 5) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
30 juin. Saint-Dié[1].	Au Roi.	Suite des conseils au Roi pour réaliser ses généreuses résolutions. Il doit surtout résister à ses passions. Mazarin lui annonce qu'il va à Chambord, sur l'invitation du duc d'Orléans. Imprimé (t. 1, p. 7) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
30 juin. Saint-Dié.	A la Reine.	Lettre remplie de protestations d'affection. Mazarin attend avec impatience le retour du courrier envoyé en Espagne. Imprimé (t. 1, p. 8) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
30 juin. Saint-Dié.	A J.-B. Colbert.	Recommandations de faire tenir une lettre à la Reine, de presser le Surintendant de fournir la somme promise de cinq cent mille livres, d'envoyer une partie de cet argent à Francfort et une autre en Suisse, de rappeler à Lescot ce qu'il doit envoyer au Cardinal. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 125.
30 juin. Saint-Dié.	A M. de Nouveau.	S'il y a quelque chose d'important à faire savoir à Mazarin, il pourra lui dépêcher un courrier après s'en être entendu avec Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 20.
30 juin. Saint-Dié.	A M. d'Orty.	Mazarin lui dit qu'il fasse savoir à M. Le Tellier qu'il n'a pas de nouvelles du prévôt des maréchaux du Perche, afin que M. Le Tellier lui mande sans délai les intentions du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 20.
1er juillet. [Amboise.]	A M. de Saint-Cierge (*sic*), mestre de camp de cavalerie, commandant l'armée du Roi en Italie.	Le Roi ne peut encore rien lui répondre de positif pour son régiment. Protestations de désir de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 111.
1er juillet. Amboise.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Éloge de son zèle et de l'attention avec laquelle il suit les négociations de la Savoie avec les Espagnols à Milan. Il n'en doit pas parler le premier; mais si on met la conversation sur ce sujet, il ne laissera pas ignorer que la France en est informée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 111.
1er juillet. Amboise.	Au Roi.	Mazarin lui annonce que Marie Mancini se porte très bien. Il l'engage à persévérer dans la résolution de devenir un grand roi en domptant ses passions. Imprimé (t. 1, p. 11) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er juillet. Amboise.	A la Reine.	Détails sur sa réception à Chambord par le duc d'Orléans et à Blois par la duchesse. Renseignements sur les filles du duc d'Orléans. Imprimé (t. 1, p. 13) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*

[1] Petit port sur la rive gauche de la Loire (auj. dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
1er juillet. [Amboise.]	A Monsieur, frère du Roi.	Protestations d'affection. Mazarin ne s'éloigne que pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 315.
2 juillet. Amboise.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Espoir que le différend entre la reine de Suède et le cardinal d'Este est terminé. Quant au privilège du roi de France dans le convent de la Trinité des Monts, le cardinal Barberini doit continuer de les soutenir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 150 v°.
2 juillet. Amboise.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin s'excuse, sur son voyage, de n'avoir pu lui écrire plus tôt; il espère que le différend de la reine de Suède et du cardinal d'Este sera bientôt terminé. Il attend l'abbé Manzieri pour convenir avec lui des points qui intéressent la maison d'Este et doivent être traités dans les conférences pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 152.
2 juillet. Amboise.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Après lui avoir parlé de la faiblesse irrémédiable du cardinal Maidalchini, Mazarin ajoute qu'il ne pense pas qu'il y ait lieu de charger le cardinal Antonio Barberini de se rendre en Espagne pour les fiançailles comme grand aumônier de France, cependant rien n'est encore réglé à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 153 v°. — A cette lettre est jointe un billet (f° 154 v°) destiné à être montré au cardinal Antonio Barberini en donnant les mêmes renseignements pour ce qui concerne l'Infante.
2 juillet. Amboise.	A la duchesse de Modène.	Par suite de la suspension d'armes, les terres de la duchesse de Castiglione ont dû être délivrées des dommages qu'elles souffraient des garnisons de Mortara et de Valenza. Espérance prochaine de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 155.
2 juillet. Amboise.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin n'a pu, à cause de son voyage, lui répondre plus tôt. Il approuve les ordres donnés au vicaire général des Minimes de Saint-François-de-Paul, qui est mal disposé pour la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 155 v°.
2 juillet. Amboise.	A Margarita Mazarini Martinozzi, à Rome.	Mazarin ne peut lui écrire souvent à cause de ses occupations multipliées. Sa santé est bonne, il espère terminer heureusement son long voyage. Aff. étr. (France), t. 282, f° 157.
2 juillet. Amboise.	A Girolamo Cittadini, à Milan.	Espoir de conclure une bonne paix qui rendra le repos à la chrétienté. Aff. étr. (France), t. 282, f° 157 v°.
2 juillet. Amboise.	Au cardinal Acquaviva, à Rome.	Mazarin regrette de n'avoir pu servir Tiberio Specchi, qui sollicitait la charge de consul à Trapani. Le Roi laisse aux secrétaires d'État le soin de disposer de ces places. Aff. étr. (France), t. 282, f° 156.
2 juillet. Amboise.	Au duc de Neubourg, à Dusseldorf.	Félicitations à l'occasion de la naissance de son second fils. Aff. étr. (France), t. 282, f° 156 v°.
2 juillet. Amboise.	Au Roi.	Mazarin continue d'être satisfait des résolutions du Roi. Il insiste de nouveau sur la nécessité de dominer ses passions. Imprimé (t. 1, p. 14) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 juillet. Amboise.	A la Reine.	Joie qu'éprouve Mazarin du rétablissement de la santé de la Reine. Protestations de passion pour son service. Remerciements pour sa bienveillance envers ses nièces. Imprimé (t. 1, p. 17) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
2 juillet. [Amboise.]	A M. le Surintendant (Nicolas Fouquet).	Mazarin lui rapelle qu'un don fait à Madame la duchesse d'Orléans n'a pas encore reçu d'exécution. Il a promis à Madame, à son passage à Blois, d'en écrire de nouveau. Il prie le Surintendant de songer à quelque moyen prompt pour donner satisfaction à cette princesse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 20 v°.
2 juillet. [Amboise.]	A M. de Villette.	Mazarin promet de s'intéresser à son gendre, M. de Chaumont. Quant au fils de M. de Villette, il désire qu'il retourne à Brouage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 21.
2 juillet. Amboise.	A M. Vollot.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données de la santé du Roi et prière de continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 21.
2 juillet. Amboise.	Au comte de Grandpré.	Mazarin le prie de ne pas quitter en ce moment le lieu où sa présence est nécessaire pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 21 v°.
2 juillet. Amboise.	A M. de La Vrillière.	Lettre relative au gouvernement de Carcassonne demandé par le commandeur[1] de Caderousse. Mazarin est bien disposé en sa faveur, et le duc d'Orléans y est favorable. En conséquence, La Vrillière doit prier le Roi de faire expédier au plus tôt la nomination de Caderousse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 22 v°.
2 juillet. Amboise.	Au comte de Brienne.	Mazarin ne pense pas qu'on doive pour le moment envoyer le chevalier de *Ghem* (*sic*)[2] en Portugal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 21 v°.
2 juillet. Amboise.	Au Procureur général.	Mazarin lui envoie un placet des trésoriers de France, qui se plaignent des retranchements faits sur leurs gages. Le Cardinal prie Fouquet d'examiner ce qu'on peut faire en leur faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 52 v°.
2 juillet. Amboise.	A M. Lange (il est appelé ici *Angelo Sanritani*).	Lettre relative aux comptes de Lange et aux mauvais traitements dont il se plaignait. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 22 v°.
2 juillet. Amboise.	A M. de Bellefonds.	Mazarin est bien aise d'apprendre qu'il retourne à Monin. Talon a ordre de lui payer ses appointements sur le pied des lieutenents généraux. Recommandation de vigilance pour empêcher les désertions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 23.
2 juillet. Amboise.	A M. Talon (intendant d'armée).	Plaintes sur les mauvais traitements dont se plaint Lange. Mazarin prie Talon d'user de toute l'autorité de sa charge pour les faire cesser. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 23 v°.

[1] Ailleurs, chevalier de Caderousse.
[2] Il faut lire probablement *Jante*. Le chevalier de Jante avait déjà rempli des missions diplomatiques en Portugal.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 juillet. Amboise.	A M. La Cardonnière.	Mazarin lui explique pourquoi il n'a pu demander que La Cardonnière l'accompagnât dans son voyage. Dès qu'il sera rétabli, il ira prendre le commandement des troupes que lui désignera Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 23 v°.
2 juillet. Amboise.	Au Surintendant.	Recommandation pour faire payer le sr Blouin «qui sert fort bien le Roi». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 24.
2 juillet. Amboise.	Au Chancelier.	Recommandation pour le marquis de Sourdis touchant le «renouvellement des lettres patentes que le Roi lui a accordées pour une justice à Châteaufort». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 24 v°.
2 juillet. Amboise.	A Monsieur, frère de Louis XIV.	Compliments et protestations de respect et d'affection. B. N., ms. f. fr., t. 52 B, *Mélanges de Colbert*, f° 104.
2 juillet. Amboise.	A M. de Roncherolles.	C'est à Turenne que M. de Roncherolles doit s'adresser, pour la sûreté de la place où il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 104 v°.
2 juillet. Amboise.	Au duc de Navailles.	Éloge du soin qu'il prend de l'armée. Copie communiquée par M. de Lépinois, d'après le manuscrit du duc de Brissac.
4 juillet. Amboise.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 29 juin. Il est surtout question de recommandations pour des affaires particulières. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 127. La lettre de Colbert ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
4 juillet. Châtellerault.	Au Roi.	Mazarin continue à engager le Roi à s'occuper sérieusement des affaires; mais pour y réussir, il faut que rien n'occupe plus fortement son esprit que cette pensée. On doit mépriser toutes les sottises répandues à Paris. Imprimé (t. 1, p. 21) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
4 juillet. Châtellerault.	A la Reine.	Inquiétude que cause à Mazarin le retard du courrier envoyé en Espagne. Il craint que le Portugal ne se soumette à cette puissance. Imprimé (t. 1, p. 23) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
4 juillet. [Châtellerault [1].]	A M. Matharel.	Accusé de réception de ses lettres. Matharel doit s'entendre avec le Procureur général pour les mesures qui doivent être prises immédiatement. Aff. étr. (France), t. 279, f° 326.
4 juillet. [Châtellerault [2].]	A M. Coiffier.	«Le Pape ayant résolu de lui-même la canonisation de saint François de Sales, les religieuses de Sainte-Marie [3] peuvent s'exempter de la despense que leur cousteroit un voyage à Rome pour l'envoyer solliciter.» Aff. étr. (France), t. 279, f° 326.

[1] La copie porte *Saint-Jean-de-Luz* pour indication de lieu; c'est une erreur. Mazarin était à cette époque à Châtellerault.
[2] Voy. la note précédente.
[3] Il s'agit de l'ordre de la Visitation fondé par saint François de Sales.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 juillet. Châtellerault.	A la comtesse de Maure.	Promesse de tenir compte d'une recommandation que lui a adressée la Comtesse pour Mademoiselle d'Atry. Aff. étr. (France), t. 279, f° 327.
4 juillet. Châtellerault.	A M. de Langlade.	Mazarin l'engage a avoir l'esprit en repos sur les mauvais offices qu'on chercherait à lui rendre. Aff. étr. (France), t. 279, f° 327 v°.
4 juillet. Châtellerault.	A M. le comte de Blenac.	Mazarin répond à une lettre par laquelle M. de Blenac l'avertissait de son intention de se démettre de la charge de premier chambellan de Monsieur, frère de Louis XIV. Aff. étr. (France), t. 279, f° 328.
5 juillet. Châtellerault.	A la comtesse de Maure.	Promesse de donner la plus sérieuse attention à un mémoire qui concerne les intérêts de la comtese de Maure. Aff. étr. (France), t. 276, f° 334.
5 juillet. Poitiers.	Au marquis de Guitry.	Mazarin le remercie des sentiments d'amitié qu'il lui a exprimés. Aff. étr. (France), t. 279, f° 329.
5 juillet. Poitiers.	A M[me] de Cavoye.	Personne n'a cherché à lui nuire dans l'esprit de Mazarin; on l'aurait tenté inutilement. Aff. étr. (France), t. 279, f° 329.
5 juillet. Poitiers.	A Michel Le Tellier.	Plaintes de Vardes contre Nancré à l'occasion de l'expulsion du Quesnoy d'un capitaine du régiment de Vardes. Mazarin charge Le Tellier de faire une enquête sur cette affaire et d'en rendre compte au Roi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 329 v°.
5 juillet. Poitiers.	A M. de Brienne fils.	M. de Thou ne doit se mêler des différends du Portugal avec les Provinces-Unies que s'il en est sollicité par les ambassadeurs des deux puissances, et il ne doit laisser aucun acte authentique de sa médiation, afin de ne pas blesser l'Espagne. Aff. étr. (France), t. 279, f° 330.
5 juillet. Poitiers.	Au marquis de Vardes.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit à M. Le Tellier pour qu'on sache la véritable cause qui a fait expulser du Quesnoy un capitaine de son régiment. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 195.
6 juillet. Poitiers.	A M. Talon.	Mazarin a reçu le rapport envoyé par Talon sur les comptes de Lange. Il lui parle ensuite de questions relatives aux contributions qu'on lève sur le pays ennemi. On a donné ordre de cesser les travaux dans les pays qui ne doivent pas rester à la France. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 198.
6 juillet. Poitiers.	A M. Lange.	Mazarin lui recommande de remettre à Talon un compte exact de tout l'argent qu'il a manié. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 200.
6 juillet. Poitiers.	A l'évêque de Rodez.	Remerciements pour son bon souvenir et protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 279, f° 340.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
6 juillet. Poitiers.	A la marquise de Querman (ou Kerman[1]).	Félicitations à l'occasion de son mariage avec le chevalier de Montgaillard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 24 v°.
6 juillet. Poitiers.	A M. de Guitaut.	Mazarin lui déclare qu'il ne peut conseiller au Roi de permettre à l'abbé de Guitaut, qui est en Flandres, de revenir à Paris. B. N., ms. f. fr., t. 52 B, *Mélanges de Colbert*, f° 26 v°.
6 juillet. Poitiers.	Au marquis d'Hocquincourt.	Félicitations sur la promptitude avec laquelle il a exécuté ce que lui avait demandé Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 26 v°.
6 juillet. Poitiers.	Au marquis de Créquy.	Il est bon qu'il ait une garnison suffisante pour la sûreté de sa place; mais, dans les circonstances actuelles, il peut se dispenser de tenir autant de monde que si l'on était assuré de la continuation de la guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 27.
6 juillet. Poitiers.	Au duc de Navailles.	Mazarin lui recommande de se concerter avec le comte de Fuensaldagne pour le logement des troupes de l'armée d'Italie. Copie communiquée par M. de Lépinois, d'après l'original du manuscrit du duc de Brissac.
6 juillet. Poitiers.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui annonce qu'il a reçu la visite de Lockhart et une lettre du Parlement d'Angleterre protestant de son désir de rester fidèle à l'alliance de la France[2]. Lockhart est reparti et doit bientôt demander une audience au Roi. Prière de la lui faire obtenir avec tous les honneurs dus à son rang. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 115 r°.
6 juillet. Poitiers.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin à une lettre de J.-B. Colbert en date du 2 juillet. Il n'y est question que de différents objets envoyés ou à envoyer au Cardinal[3], et de divers payements. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 129. — On trouve encore au folio 131 du même manuscrit des réponses marginales de Mazarin à Colbert. Elles concernent les mêmes affaires.
6 juillet. Coubé.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire envoyer de l'argent à un banquier de Francfort. Détails pour des achats de canons et l'envoi de diverses lettres. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 135.
6 juillet. Poitiers.	Au Roi.	Mazarin lui annonce le retour du courrier d'Espagne. Il l'engage à surmonter son chagrin et à persévérer dans ses généreuses résolutions. Imprimé (t. 1, p. 25) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
6 juillet. Poitiers.	A la Reine.	Mazarin est sûr que la Reine n'oubliera rien pour consoler le Roi et relever son courage. Imprimé (t. 1, p. 28) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Mauricette de Plœuc, ou Ploëuc, avait épousé en premières noces Donatien de Maillé, marquis de Kerman. Elle se remaria, comme on le voit ici, à Charles-Maurice de Percin, chevalier de Montgaillard.
[2] Voy. ci-dessus, p. 171, les lettres au président de Bordeaux et à Turenne.
[3] Voy. ci-dessus, p. 161.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
7 juillet [1]. Couhé-Verac [2].	A la Reine.	Protestations d'affection pour la Reine. Plaintes très vives contre le jeune Vivonne qui est en grande faveur auprès du Roi. Imprimé (t. 1, p. 36) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
7 juillet. Couhé.	Au Surintendant.	Mazarin a déjà écrit pour qu'on laissât au duc de Roannez, sur les tailles de l'élection de Fontenay, la somme nécessaire pour l'entretien de la garnison de cette ville. Comme on n'a pu tenir compte de sa recommandation, il fait une nouvelle instance à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 279, f° 350.
7 juillet. Couhé.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour un sieur Bonnevant (?), qui a traité de la charge de prévôt de l'île [3]. Mazarin prie Le Tellier d'intervenir auprès du Roi pour qu'il lui accorde son «agrément». Aff. étr. (France), t. 279, f° 350.
8 juillet. Villefagnan [4].	Au Roi.	Mazarin lui parle surtout des préparatifs de son mariage, qui doivent être magnifiques. Imprimé (t. 1, p. 39) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
8 juillet. Villefagnan.	A la Reine.	Mazarin lui parle également des préparatifs du mariage et de la nécessité de jeter quelquefois «l'argent par les fenêtres». Imprimé (t. 1, p. 41) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
8 juillet. Villefagnan.	A Michel Le Tellier.	Mazarin l'informe de l'arrivée de Caillet, secrétaire du prince de Condé, qui s'était rendu auprès de don Louis de Haro. Il dit que M. le Prince a reconnu que les Espagnols l'abandonnent. Le Cardinal est d'avis de lui renvoyer Caillet. Imprimé (t. 1, p. 43) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
8 juillet. Villefagnan.	A M. de Schomberg.	Mazarin l'engage à s'entendre avec Talon pour le règlement de tous les comptes. Il ne doit faire aucuns travaux dans les places que la France doit abandonner. Relations avec les Anglais. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 201.
9 juillet. Saint-Cybardeaux [5].	Au duc de Gramont.	Mazarin est pressé de se rendre à Saint-Jean-de-Luz. Cependant, si le duc de Gramont le désire absolument, il s'arrêtera à son château de Bidache. B. N., ms. f. fr., t. 52 B, *Mélanges de Colbert*, f° 34. — Imprimé (t. 1, p. 51) de la collection des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
9 juillet. Châteauneuf.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Après la conclusion de la paix, Benedetti pourra se rendre à Naples et acheter, pour le compte de Mazarin, de beaux chevaux, dignes de figurer à côté de ceux d'Espagne. Quant à l'abbaye donnée à Benedetti, Mazarin ne veut pas importuner le Pape de demandes pour lui et pour les personnes de son entourage. Il conseille à Benedetti d'en faire autant. Le Cardinal continue son voyage vers les Pyrénées aussi promptement que lui permettent les chaleurs. Aff. étr. (France), t. 282, f° 158.

[1] L'imprimé porte le *16*; c'est une erreur pour le 7, comme le prouve le ms. de la B. N. (t. 52 B, *Mélanges de Colbert*, f° 107).
[2] Auj. chef-lieu de canton du département de la Vienne.
[3] Prévôt de l'Ile-de-France.
[4] Auj. chef-lieu de canton du département de la Charente.
[5] Auj. village de la Charente, arrondissement d'Angoulême.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
9 juillet. Châteauneuf.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin désire vivement servir les intérêts du duc de Modène en traitant de la paix. Quant à ceux du duc de Guastalla, il aurait besoin de documents pour s'en occuper. Aff. étr. (France), t. 282, f° 159.
9 juillet. Châteauneuf.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Espoir de conclure bientôt la paix. Regret de ne pouvoir donner satisfaction au désir du cardinal Antonio Barberini, qui voulait remplir les fonctions de grand aumônier au mariage du Roi. Mazarin s'en remet à Brienne pour ce qui concerne les privilèges de la Trinité-des-Monts. Aff. étr. (France), t. 282, f° 160 v°.
9 juillet. Châteauneuf.	A l'abbé Urbano Sacchetti, à Rome.	Mazarin désire trouver des occasions de lui prouver son affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 161 v°.
9 juillet. Châteauneuf.	Au cardinal Sacchetti, à Rome.	Mazarin le remercie d'avoir accepté les bagatelles qu'il lui a envoyées. Il espère conclure la paix, et dans ce but il se rend à la frontière d'Espagne. Aff. étr. (France), t. 282, f° 162.
9 juillet. Châteauneuf.	A Marc-Antonio Cittarella, à Rome.	Mazarin le remercie des louanges qu'il lui a données. Il espère les mériter de plus en plus en concluant la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 163.
9 juillet. Châteauneuf.	A l'abbé Manzieri.	Mazarin est trop avancé dans son voyage pour que l'abbé Manzieri vienne le trouver. Il s'occupe des intérêts de la maison d'Este, de ceux du prince Almeric et de la princesse d'Este. Il parle pour eux de projets de mariage et de commandement de troupes destinées à secourir Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 164.
10 juillet. Châteauneuf.	Au Roi.	Après lui avoir dit qu'il envoie les lettres du Roi à Marie Mancini, Mazarin ajoute : «La *Confidente* (la Reine) et moi avons fait, en diverses occasions, d'étranges métiers pour vous témoigner notre complaisance.» Imprimé (t. 1, p. 53) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
10 juillet. Châteauneuf.	A la Reine.	Mazarin se plaint de la correspondance entre le Roi et Marie Mancini. Il blâme la Reine de la favoriser. Nécessité d'enlever à la Palatine la charge de surintendante de la maison de la future Reine, moyennant une indemnité pécuniaire. Imprimé (t. 1, p. 57) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
10 juillet. Châteauneuf.	A l'abbé Fouquet.	Billet dans lequel Mazarin le remercie de ses lettres et de celles «d'une personne, qui nous donne tous les jours, ajoute Mazarin, de plus en plus des marques très obligeantes de son affection[1]». Mazarin prie l'abbé Fouquet de continuer de lui écrire et de lui communiquer des nouvelles. B. N., m. f. fr., t. 23, 202, f° 261, autographe, et *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 31 v°, minute ou copie du temps.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin le charge de transmettre à Madame Royale la lettre publiée ci-dessus p. 171. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 30.

[1] Je pense que cette personne est Mme de Venel, gouvernante des nièces du Cardinal. (Voy., ci-dessus, une lettre du 8 juillet 1659 adressée à Mme de Venel.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	A J. B. Colbert.	Indication d'acquisitions qu'il doit faire pour Mazarin (épées, baudriers) dont Mazarin veut faire des présents. Recommandations de faire mettre ses armoiries à trois pièces de la tapisserie des apôtres qu'il veut donner à don Louis de Haro. Mazarin lui parle d'autres tapisseries à acheter, puis de la vaisselle d'argent et des meubles provenant de la succession de Servien, des échantillons qu'il a dû porter à Fontainebleau pour que le Roi et la Reine choisissent des étoffes, etc. Nécessité pour Leurs Majestés de déployer une grande magnificence dans l'entrevue avec la cour d'Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 32.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	A M Valot.	Remerciements pour les bonnes nouvelles qu'il a données de la santé du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 135.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Félicitations sur le prochain mariage de son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 135.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	Au duc Danville.	Après l'avoir remercié de l'intérêt qu'il prend à sa santé, Mazarin l'engage à s'adresser au Père Annat pour un bénéfice qu'il sollicite en faveur d'un ecclésiastique. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 135 v°.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	A la duchesse d'Aiguillon.	Mazarin est bien aise qu'elle ait été satisfaite des mesures prises à l'égard de l'abbé de Richelieu. Il espère qu'en changeant de relations, il changera de conduite. Aff. étr. (France), t. 279, f° 369.
10 juillet. Châteauneuf-en-Angoumois.	A M. de Brienne.	Mazarin lui envoie les papiers remis par Lockhart au Cardinal avant son départ de Paris. Il lui recommande l'exécution de ce qu'ils contiennent. Aff. étr. (France), t. 279, f° 369 v°.
11 juillet. Jonzac[1].	Au duc d'Orléans.	Mazarin s'étonne que l'on ait cherché à persuader à Madame Royale que le duc d'Orléans considérait comme un pis-aller le mariage de sa fille avec le duc de Savoie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 35.
11 juillet. Jonzac.	A l'abbé Amoretti.	Lettre dans le même sens. L'abbé Amoretti doit chercher à dissiper les mauvaises impressions que l'on a voulu donner à Madame Royale. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 35 v°.
12 juillet. Montlieu[2].	Au maréchal de Fabert.	Mazarin lui reproche de trop insister sur Vandy, gouverneur de Montmédy, qui lui a manqué de respect. Il suffit que Fabert signale le fait à Mazarin pour obtenir réparation. Le Cardinal termine en lui parlant de son voyage qu'il continue malgré les grandes chaleurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 36 v°.

[1] Auj. chef-lieu d'arrondissement de la Charente-Inférieure.
[2] Auj. petite ville du département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
12 juillet. Montlieu.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle d'abord du Rhingrave, qui a été satisfait de la manière dont on a accueilli les propositions qu'il a faites au nom des Provinces-Unies. Le Cardinal termine en parlant de son voyage. Il compte arriver à la frontière de France et d'Espagne le 24 juillet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51, f° 37 v°.
12 juillet. Montlieu.	Au Roi.	Mazarin le supplie de rompre le commerce qu'il entretient avec sa nièce. Imprimé (t. 1, p. 61) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
12 juillet. Montlieu.	A la Reine.	Lettre dans le même sens. Mazarin annonce à la Reine qu'il continue son voyage en bonne santé. Imprimé (t. 1, p. 63) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
12 juillet. Montlieu.	A J. B. Colbert.	Recommandations pour divers objets qu'il doit envoyer à Mazarin. Si Colbert quitte Paris, il doit laisser à sa place quelqu'un chargé de recevoir les lettres envoyées de Brouage. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 143.
14 juillet. Libourne.	A la comtesse de Soissons.	Mazarin lui parle de ses relations avec la comtesse de Carignan. Le surintendant Nicolas Fouquet doit remettre à son mari dix mille livres [1]. B. M., ms. 1719, t. 3. f° 240 v°.
14 juillet. Libourne.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin à une dépêche de J.-B. Colbert. Ces réponses sont relatives à des payements à faire, à des sommes à envoyer au Cardinal, à divers objets mobiliers qu'il réclame. C'est la répétition de ce que Mazarin écrit dans presque toutes les lettres adressées à J.-B. Colbert. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 137.
14 juillet. [Libourne.]	A J.-B. Colbert.	Note pour un cœur de diamants auquel il manque un brillant; pour une montre qu'il faut raccommoder, pour de l'argent que Lockhart doit remettre. B. N., ms. f. Baluze, t. 331, f° 149.
14 juillet. Libourne.	A don Louis de Haro.	Dans une lettre autographe, Mazarin déclare à don Louis de Haro que, quoiqu'il soit certain de le voir bientôt, il n'a pas voulu laisser partir Antonio Pimentel sans lui renouveler l'assurance de sa disposition sincère à conclure la paix. B. N., ms. f. fr., t. 52 B, f° 136.
14 juillet. Libourne.	Au Roi.	Mazarin a vu avec plaisir que le Roi a bien jugé Vivonne, dont Mazarin avait parlé antérieurement à la Reine. Imprimé (t. 1, p. 65) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
14 juillet. Libourne.	A la Reine.	Inquiétude de Mazarin à l'occasion d'une lettre de la Reine, qui a témoigné n'être pas satisfaite du Roi. Le Cardinal lui parle encore de Vivonne qui aurait mérité d'être chassé. Imprimé (t. 1, p. 69) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
14 juillet. Libourne.	A la comtesse d'Auroy (*sic*).	Les mesures prises à l'égard de l'abbé de Richelieu méritent plutôt des remerciements que des plaintes [2]. Aff. étr. (France), t. 279, f° 376.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre au Surintendant en date du 14 juillet 1659.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre au duc de Richelieu en date du 14 juillet 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 juillet. Libourne.	A l'abbé de Richelieu.	Sa conduite passée lui a attiré une juste punition du Roi. S'il prouve qu'il veut réellement changer de conduite, le Roi le rétablira «en l'honneur de sa bienveillance». Aff. étr. (France), t. 279, f° 377 v°.
14 juillet. Libourne.	A l'ambassadeur de Venise à Paris.	Regret de n'avoir pu lui écrire plus tôt. Espoir de conclure bientôt la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 167 v°.
15 juillet. Cadillac.	A l'ambassadeur de Portugal à Paris.	Mazarin a lu les pièces que l'ambassadeur lui a envoyées. Il a expédié un gentilhomme en Portugal avec les instructions nécessaires. Il en espère un bon résultat. Aff. étr. (France), t. 282, f° 168.
14 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Turenne.	Accusé de réception de lettres et nouvelles du Nord. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 204.
14 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A Lange Sanvitani.	A présent que Lange a justifié la pureté de sa gestion, Mazarin songera à lui donner quelque autre emploi. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 204 v°.
15 juillet. Cadillac [1].	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui promet de faire ce qu'il désire lorsqu'il sera dans son gouvernement [2]. Il s'en remet au sieur do Magalotti, qu'il envoie au maréchal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 118 v°.
15 juillet. Cadillac.	Au marquis de Poyanne [3].	Mazarin le remercie de ses civilités, qui n'étaient pas nécessaires. Il se propose de se rendre à Dax, puis à Bidache. «Le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, ajoute le Cardinal, est que nous ayons de la neige.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 118 v°.
16 juillet. Cadillac.	Au Roi.	Mazarin insiste vivement sur les bruits qui courent dans tous les pays à cause de l'attachement du Roi pour Marie Mancini. Il lui représente qu'il doit compte à Dieu de sa conduite et l'engage à vaincre ses passions. Il menace, si le Roi ne suit pas ses conseils, de s'embarquer avec sa famille et de se retirer en Italie. Imprimé (t. 1, p. 70) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
16 juillet. Cadillac.	Au Roi.	Dans un billet joint à la lettre précédente, Mazarin lui dit qu'il l'a dictée, afin qu'il pût la lire plus facilement. Imprimé (t. 1, p. 82) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
16 juillet. Cadillac.	Au Roi.	Mazarin l'exhorte à prendre une résolution importante pour son bien et pour le repos de ses sujets. Imprimé (t. 1, p. 82) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Auj. chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux. Le duc d'Épernon y avait fait construire un magnifique château.

[2] Il s'agissait probablement du séjour que devait faire Mazarin au château de Bidache, qui appartenait au maréchal de Gramont.

[3] Lieutenant général du gouvernement de Béarn.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 juillet. Cadillac.	A la Reine.	Chagrin que cause à Mazarin la conduite du Roi. Lettre qu'il lui écrit pour l'engager à songer à sa gloire et au repos de ses sujets. Imprimé (t. 1, p. 83) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
16 juillet. Cadillac.	A la Reine.	Mazarin lui parle de la longue lettre qu'il a écrite au Roi dans l'espoir de le guérir de sa passion. Imprimé (t. 1, p. 83) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
16 juillet. Cadillac.	A la duchesse d'Orléans.	La lettre de la duchesse lui a été remise par un père capucin auquel il a donné rendez-vous à Bayonne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 119.
16 juillet. Cadillac.	Au président d'Oppède.	Simple accusé de réception. Mazarin s'en remet à ce que lui communiquera le duc de Mercœur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 119.
16 juillet. Cadillac.	A l'évêque d'Orange.	Saint-Aunez se plaint que l'on a publié, sans son ordre, la prorogation de la trêve dans un lieu où il commande les armes du Roi. Mazarin désire que l'on fasse cesser ces mésintelligences. Il parle ensuite à l'évêque d'un bénéfice qui lui a été accordé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 119 v°.
16 juillet. Cadillac.	A M. de La Guette.	Mazarin le croit arrivé à Toulon et lui donne avis d'une somme considérable que lui envoie Colbert. Il recommande une grande économie dans l'emploi de cet argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 120.
16 juillet. Cadillac.	Aux consuls de Marseille.	Mazarin a eu beaucoup de satisfaction des renseignements qu'ils lui ont donnés. Il les remercie du zèle qu'ils montrent pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 120.
16 juillet. Cadillac.	A l'évêque de Montauban.	Mazarin lui promet l'appui de l'autorité royale dans une querelle entre les catholiques et les protestants de Montauban. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 120 v°.
16 juillet. Cadillac.	A l'archevêque d'Embrun.	Avant de partir de Paris, Mazarin lui a confirmé les ordres du Roi envoyés par M. de Brienne pour hâter son voyage[1]. La paix, à laquelle va travailler Mazarin, sera probablement fort utile à la république de Venise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 121.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Contes, doyen de l'église Notre-Dame de Paris.	Mazarin a été très satisfait de ce qu'il lui a mandé de la soumission de MM. les curés de Paris aux ordres du Roi. Désir de lui témoigner sa satisfaction en lui rendant quelque service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 122.
16 juillet. Cadillac.	A Saint-Aunez ou Saint-Aunais.	Le Roi tient à ce que les troupes qu'il commande en Catalogne soient exactement payées. Mazarin a été fort étonné que l'on ait publié dans ce pays la continuation de la suspension, sans mentionner Saint-Aunais, qui commande les troupes du Roi. Il est important pour le service du Roi de faire

[1] Il s'agissait de l'ambassade à Venise, à laquelle venait d'être nommé Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		cesser toutes les mésintelligences entre Saint-Aunais et l'évêque d'Orange. Mazarin y apportera, de sa part, toute facilité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 121 v°.
16 juillet. Cadillac.	Au Surintendant.	Mazarin lui recommande, au nom du Roi, d'assurer les fonds pour l'entretien de la garnison du château Trompette préférablement à toute autre dépense. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 122 v°.
16 juillet. Cadillac.	Au comte Santus.	Mazarin promet de s'occuper de lui dès que le «grand ouvrage de la paix» sera terminé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 123.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Laubretière, camérier de Sa Sainteté.	Mazarin a déclaré à l'évêque de Coutances qu'il ne voyait pas quelle pourrait être l'utilité d'un voyage de M. de Laubretière à Rome. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 123.
16 juillet. Cadillac.	A l'évêque de Conserans.	Remerciements pour la lettre que l'évêque lui a adressée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 123 v°.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Graves.	Mazarin lui répond à l'occasion d'un bénéfice, dont il pouvait disposer, que ces sortes de faveurs sont réservées à ceux qui servent près de sa personne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 123 v°.
16 juillet. Cadillac.	Au Chevalier du guet.	Mazarin s'étonne que le chevalier du guet se plaigne de n'avoir pas été payé de ses appointements. Il doit s'adresser à M. de Villacerf, qui lui donnera satisfaction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 124.
16 juillet. Cadillac.	A M. de La Cardonnière.	Mazarin est bien aise du rétablissement de sa santé; il a mandé à M. Le Tellier de lui faire donner deux mille livres, et il lui envoie un billet adressé au Procureur général, afin qu'il puisse être payé de ses appointements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 124.
16 juillet. Cadillac.	Au marquis de Montausier.	Plainte de Saint-Luc sur ce que des personnes condamnées dans son gouvernement trouvent asile en Saintonge et Angoumois. Il a cité, entre autres, deux filles de Mme de Charlar (*sic*), «sœurs du sieur de Savignac, qui ont été enlevées de la maison de Chabans en Périgord et conduites en Angoumois». Mazarin prie Montausier de les faire remettre à celui qui lui en parlera de la part de Saint-Luc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 125.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Bar.	Après lui avoir parlé de différends entre le marquis de La Mothe-Houdancourt et le sieur de Bains, Mazarin lui exprime le regret de ne pouvoir disposer comme il le désire du prieuré de Nanteuil. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 125 v°.
16 juillet. Cadillac.	A M. Tallemant.	Après avoir fait l'éloge de sa capacité, Mazarin exprime le regret de ne pouvoir s'employer en sa faveur pour l'intendance de Champagne; il a déjà pris des engagements à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 126.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 juillet. Cadillac.	A M. de Ruvigny.	Mazarin fait le plus grand cas de la recommandation de Ruvigny en faveur de Tallemant; mais il lui répond, comme a ce dernier, qu'il a pris un engagement pour l'intendance de Champagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 135 v°.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Villacerf.	Lettre relative à une somme considérable touchée par Villacerf et à l'emploi de cet argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 136 v°.
16 juillet. Cadillac.	A M. Seguin.	Mazarin est convaincu de l'affection de Seguin. Il désire jouir d'une bonne santé pour conclure la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 137 v°.
16 juillet. Cadillac.	A l'abbé de Pure.	Mazarin regrette qu'il n'ait pas touché régulièrement sa pension et promet d'écrire à ce sujet à Colbert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 138.
16 juillet. Cadillac.	A l'évêque de Coutances.	Promesse de tenir la promesse faite à M[me] de Chevreuse d'un petit bénéfice. Mazarin est convaincu du zèle du doyen de Notre-Dame pour le service du Roi. Il doit surveiller les cabales de Retz et de ses partisans et avertir le roi de ce qu'il pourra découvrir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 138.
16 juillet. Cadillac.	Au président de La Lanne.	Mazarin lui témoigne son amitié et aurait désiré le voir à Cadillac. Il espère le voir à son retour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 142.
16 juillet. Cadillac.	Au Surintendant.	Recommandation pour que La Cardonnière soit payé de ce qui lui est dû de l'année précédente. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 142.
16 juillet. Cadillac.	A M. de La Mesnardière.	Remerciements pour l'envoi de son ouvrage sur le siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 142.
16 juillet. Cadillac.	Au maréchal de Gramont.	Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 142 v°.
16 juillet. Cadillac.	Au marquis de Sourches.	Il est superflu que le marquis de Sourches lui donne de nouvelles assurances d'une amitié, dont Mazarin est persuadé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 143.
16 juillet. Cadillac.	A l'évêque d'Avranches.	Mazarin a fait connaître à M. Le Tellier l'intention du Roi sur la demande de l'évêque d'Avranches de permuter son évêché pour celui de Saint-Malo. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 143.
16 juillet. Cadillac.	A M. Milet.	Mazarin remet à l'arrivée de la Cour à s'occuper de l'affaire du duc de Parme. Quant à la charge de premier chambellan de Monsieur, on en a déjà parlé à Mazarin en faveur du s[r] de Clérembaut. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 143.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Certany ou Cortany.	Mazarin est certain qu'il remplira bien son emploi dans le regiment des Îles. Aff. étr. (PAYS BAS), t. 48, f° 206.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 juillet. Cadillac.	Au s[r] Poncet.	Plainte sur ce que le secrétaire de M. de Bellefonds voulait exiger de l'argent des villages «sous prétexte de fourrages pour la maison de son maître». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 206.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Ronchcrolles.	Recommandation pour empêcher les officiers d'abandonner leur poste. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 206.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Lavogadre.	Envoi d'argent pour deux montres aux vieux soldats de son régiment italien. Recommandation de tenir ce régiment en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 207.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Donnarel.	Mazarin lui demande de nouveaux renseignements sur la conspiration des soldats de la garnison de Dunkerque contre leurs officiers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 208.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Blenac.	Félicitations sur le bon état de son régiment. Il faut remplacer les officiers qui ne feraient pas leur devoir. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 208.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Podewitz.	Le Roi fait trop de cas de lui pour le laisser sans emploi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 400.
16 juillet. Cadillac.	Au marquis de Gesvres.	Mazarin le remercie des sentiments d'affection qu'il lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 279, f° 405.
16 juillet. Cadillac.	A M. de Pomponne[1].	Mazarin regrette de n'avoir pu servir M. de Pomponne dans une sollicitation qu'il avait à cœur (celle de la charge de chancelier du duc d'Anjou, frère de Louis XIV). Publié par M. de Monmerqué, à la suite des *Mémoires de Coulanges*.
16 juillet. Cadillac.	A J.-B. Colbert.	Recommandations pour des tapisseries et montres. Colbert doit se rendre à Fontainebleau et envoyer à Mazarin des nouvelles de la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 124.
[Vers le 18 ou 19 juillet.] [Probablement Mont-de-Marsan[2].]	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin sur des sommes à payer, divers objets à acheter, sur le prix des vêtements envoyés pour les gardes du Roi, sur des bénéfices à conférer, sur l'acquisition du duché de Nivernais, etc. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 145.
19 juillet. Mont-de-Marsan.	A Colbert du Terron, intendant à la Rochelle.	Mazarin lui recommande d'envoyer du foin, de l'avoine, etc. Il lui demande aussi des ortolans et tous les mets délicats pour sa table et pour en faire des présents. Il ne doit cependant rien retrancher de la table de ses nièces. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 127 r°.

[1] Une copie de cette lettre se trouve dans le t. 279, f° 401, du f. France. Simon Arnauld y est appelé *d'Andilly*, nom qu'il portait alors. Il ne prit que plus tard le titre de marquis de Pomponne. (Voy. le t. V, p. 603, note 2, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] Il n'y a, pour les réponses marginales de Mazarin, aucune indication précise de lieu, ni de date. Mazarin y répond à une dépêche de J.-B. Colbert, datée du 13 juillet 1659.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 juillet. Tartas [1].	Au Roi de Portugal.	Le s[r] Du Mas est envoyé au roi de Portugal pour l'entretenir d'affaires qui touchent à son service. Mazarin l'a chargé de remettre à Sa Majesté une lettre remplie de protestations de respect et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 40.
20 juillet. Tartas.	A la Reine de Portugal.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 40.
20 juillet. Tartas.	A M. de La Lande.	Mazarin le félicite de la réputation qu'il a acquise en Portugal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 B, f° 40 v°.
20 juillet. Tartas.	Au R. P. Rosario Domingo.	Remerciements pour le zèle qu'il montre en faveur de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 41.
20 juillet. Tartas.	A M. de Biron.	Mazarin est persuadé de son affection et de son dévouement. Il l'engage à ne pas quitter ses affaires pour le venir trouver à son passage. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 412.
21 juillet. Bayonne.	A J.-B. Colbert.	Envoi d'une lettre du s[r] de Saint-Martin, trésorier de la Marine. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 413 v°.
21 juillet. Bayonne.	A M. Valois.	Mazarin se réjouit du rétablissement de la santé de la Reine. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 413 v°.
21 juillet. Bayonne.	A M. Le Camus, procureur général de la Cour des Aides.	Mazarin remet à parler au Roi, à son arrivée à Bordeaux, de l'affaire qui concerne l'abbé Le Camus. Protestations d'estime. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 414, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 129 v° [2].
21 juillet. Bayonne.	Au Chancelier.	Mazarin le remercie de lui avoir communiqué ses sentiments touchant les remontrances du Parlement et l'affaire des curés de Paris. Aff. étr. (FRANCE), p. 279, f° 414 v°.
21 juillet. Bayonne.	Au maréchal de L'Hôpital.	Mazarin le remercie de l'avis que le maréchal lui a donné touchant Épinal. Quant au bénéfice dont il a parlé, il le renvoie au Père Annat. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 416.
21 juillet. Dax.	Au cardinal Sacchetti, à Rome.	Espoir de conclure bientôt la paix, dont on a ouvert la porte en signant la suspension d'armes. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 168 v°.
21 juillet. Dax.	A Cesare des Oddi, à Pérouse.	Mazarin a vu la résolution prise par Cesare des Oddi d'aller servir en Portugal. Il souhaite pouvoir lui rendre service dans ce pays. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 169.
21 juillet. Dax [3].	A l'abbé Braccese, à Rome.	Simple accusé de réception d'une lettre. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 172.

[1] Auj. chef-lieu de canton du département des Landes.
[2] Cette lettre porte, dans le manuscrit de la Bibliothèque, la date du 25 juillet.
[3] Une note avertit que cette lettre, écrite à Dax le 21 juillet, n'a été expédiée que le 26, de Bayonne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 juillet. Dax. (Expédiée le 26, de Bayonne.)	Au marquis Giovanni Villa.	A l'occasion d'un mariage que le marquis Ville lui a annoncé, Mazarin proteste de l'intérêt qu'il prend à tous les événements de sa famille. Aff. étr. (France), t. 282, f° 173.
21 juillet. Dax. (Expédiée le 26, de Bayonne.)	Au seigneur Antonio Abbate.	Remerciements pour les gracieux produits de la muse du seigneur Antonio (*della sua gentillissima musa*). Aff. étr. (France), t. 282, f° 173 v°.
21 juillet. Dax. (Expédiée le 26, de Bayonne.)	Au nonce Piccolomini, A Paris.	Mazarin lui accuse réception d'une lettre du 7 juillet, qui contient ; 1° des félicitations du Pape à l'occasion du zèle que Mazarin montre pour la paix; 2° des remontrances au sujet d'un projet de l'avocat général Talon de parler devant la Grand'Chambre du Parlement contre un décret du Pape relatif à un différend entre l'évêque d'Angers et les Pères réguliers (*Padri regolari*) du même diocèse. Sur le premier point, Mazarin redoublera de zèle; pour le second, il a déjà écrit pour que Talon attendît le retour de la Cour à Paris. Aff. étr. (France), t. 282, f° 174.
21 juillet. Dax[1].	A Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin hâte son voyage dans l'espoir de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 172 v°.
21 juillet. Dax. (Expédiée le 26, de Bayonne.)	A l'abbé Jean-Charles Gavotto, à Savone.	Mazarin a écrit pour qu'on lui payât un acompte sur sa pension. Aff. étr. (France), t. 282, f° 173.
21 juillet. Dax[2]. (Expédiée le 26, de Bayonne.)	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Après lui avoir accusé réception d'une lettre du 23 juin, Mazarin lui annonce qu'il a écrit à Paris pour le faire payer de ses appointements de Grand Aumônier. Dans le post-scriptum il parle des douleurs que lui cause la goutte. Aff. étr. (France), t. 282, f° 170 v°.
22 juillet. Bidache.	A M. Lange Sanvitani.	Mazarin est bien aise qu'il ait fait examiner ses comptes par Philippe Talon, et qu'il ait ainsi établi la netteté de sa conduite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 43.
22 juillet. Bidache.	A M. de Turenne.	Mazarin a été bien aise d'apprendre qu'avant de se rendre à la Cour, il a laissé l'armée et la frontière en bon état, et qu'après avoir salué Leurs Majestés, il retournera dans un poste où sa présence est très nécessaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 43 v°.
22 juillet. Bidache.	A M. de Montpezat.	L'ordre que le Roi lui a envoyé de ne pas quitter l'armée est une preuve de la confiance qu'il a en lui. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 212.
23 juillet. Bidache.	Au Roi.	Mazarin insiste pour avoir une réponse précise sur la longue dépêche qu'il a envoyée au Roi, de Cadillac, pour l'engager à rompre avec sa nièce. Imprimé (t. 1, p. 85) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Même remarque que pour la précédente.
[2] Cette lettre, dictée à Dax le 21 juillet, se termine par un post-criptum du 26, écrit à Bayonne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
23 juillet. Bidache.	A la Reine.	La douleur de la goutte l'a empêché pendant plusieurs jours d'écrire à la Reine. Il désire vivement que le Roi suive ses conseils. Il serait au désespoir qu'il allât voir sa nièce à la Rochelle. Imprimé (t. 1, p. 87) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
23 juillet. Bidache.	A Mme de Cavoye.	Protestations d'amitié pour elle et toute sa famille. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 433 v°.
23 juillet. Bidache.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin se réjouit de voir revenir à la Cour, après une courte disgrâce, M. de Villequier, fils du maréchal d'Aumont. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 434 v°.
23 juillet. Bidache.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert en date du 9 juillet. Cette lettre de Colbert n'est pas celle que M. P. Clément a publiée à la date du 9 juillet 1659. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 137.
23 juillet. Bidache.	Au chevalier de Hautefeuille.	Ordre a été donné à M. Le Tellier de lui faire payer mille écus. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 424.
23 juillet. Bidache.	A M. Esprit.	Mazarin le remercie des nouvelles marques qu'il lui a données de son amitié. Protestations d'affection. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 424 v°.
23 juillet. Bidache.	A M. Silhon.	Recommandations pour faire payer diverses sommes et remettre des livres de l'Imprimerie royale à l'agent de M. de Brunswick. Promesse de lui faire payer ce qui lui est dû. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 425.
23 juillet. Bidache.	A MM. les ducs d'Uzès, de Sully, de Luynes, de Lesdiguières, de Chaulnes, de Richelieu, de la Rochefoucault, de Brissac, et de Saint-Simon, pairs de France.	Mazarin leur écrit pour une affaire qui intéresse leur dignité et dont ils lui avaient parlé avant son départ de Paris. Après des protestations de désir de les servir, il remet sa réponse précise à l'époque où le Roi sera arrivé à Bordeaux, ce qui aura lieu prochainement. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 435 v°.
23 juillet. Bidache.	A M. de Brienne fils.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a envoyées. Il ne pense pas que M. de Thou (ambassadeur en Hollande) doive répondre à un écrit dirigé contre lui, mais «si plat et tourné d'une façon si ridicule, qu'il ne doive pas craindre que cela fasse la moindre impression». Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 429.
25 juillet. Bayonne.	Au duc de Mortemart.	Mazarin lui assure que «l'aimant avec la tendresse» qu'il fait, il a été attristé de la mesure que le Roi a prise à l'égard de son fils[1]. Si ce qu'on a rapporté sur son compte au Roi et à la Reine est vrai[2], le duc de Mortemart aura été le premier à blâmer la conduite de Vivonne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 128 v°, et Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 413[3].

[1] Ce fils, connu sous le nom de *Vivonne*, avait été exilé.
[2] On l'accusait d'avoir voulu irriter le Roi contre la Reine, sa mère.
[3] Dans le manuscrit des Affaires étrangères, cette lettre porte la date du 21 juillet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 juillet. Bayonne.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui envoie une seconde lettre qui lui a été envoyée par le trésorier de la Marine. Il demande à Colbert de lui en dire son avis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 129.
25 juillet. Bayonne.	Au Chancelier.	Éloge de ce que le Chancelier lui a écrit relativement aux remontrances du Parlement pour «les cures de l'Université de Paris [1]». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 129 v°.
25 juillet. Bayonne.	A M. de La Neuville. (Chargé de diriger le neveu de Mazarin.)	Mazarin lui témoigne toute sa confiance dans la direction de son neveu et le charge de lui dire que, s'il fait un pas pour devenir «honnête homme [2], il en fera deux pour lui en faciliter les moyens et lui donnera des preuves solides de son amitié». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 130, et Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 415 [3].
25 juillet. Bayonne.	A M. Vallot.	Remercîements pour les nouvelles de la santé de la Reine, qui s'est améliorée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 129 v°.
25 juillet. Bayonne.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin est bien aise de ce que Colbert, intendant d'Alsace, lui mande des bonnes dispositions de son neveu. Il doit l'exhorter à y persévérer. Approbation de diverses mesures adoptées par cet intendant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 130.
25 juillet. Bayonne.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin lui parle de mulets pour l'armée de Catalogne et l'engage de regarder de près à la conduite de ceux qui agissent sous ses ordres. Il termine en promettant d'agir pour la satisfaction de M. de Mérinville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 131 v°.
25 juillet. Bayonne.	A M. de Saint-Aunais ou Saint-Aunez.	Mazarin lui promet le secret sur le louage de mulets pour l'armée de cavalerie. Il est satisfait d'apprendre que l'état des troupes est satisfaisant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 132.
25 juillet. Bayonne.	A M. d'Andonville.	Protestations d'amitié et de désir de le servir. Quant aux comptes de son régiment, il doit s'adresser à Michel Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 132 v°.
25 juillet. Bayonne.	Au duc de Mercœur.	Mazarin a été satisfait d'apprendre que le calme est complètement rétabli en Provence. Il engage le duc à se tenir prêt à se rendre à Bordeaux, au premier avis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 132 v°.
25 juillet. Bayonne.	Au Premier Président d'Oppède.	Mazarin se borne à le remercier de l'avis qu'il lui donne du rétablissement du calme en Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 133.

[1] Le sens est : *Les cures dont la collation appartenait à l'Université de Paris.*

[2] Philippe Mancini avait été exilé à Brisach à la suite des débauches de Roissy, où Vivonne, Bussy-Rabutin et d'autres furent compromis.

[3] Cette lettre, dans le manuscrit des Affaires étrangères, porte la date du 21 juillet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 juillet. Bayonne.	A Chevalier Paul.	Mazarin le prie de régler avec le s^r de La Guette l'armement de six vaisseaux en y mettant toute l'économie possible. Le Cardinal l'engage à adresser a Colbert l'autruche et les autres animaux dont il lui a annoncé l'envoi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 133 v°.
25 juillet. Bayonne.	A M. Brachet.	Mazarin a été bien aise de voir que, de concert avec le comte de Fuensaldagne, on a réglé facilement ce qui concerne les logements de l'armée d'Italie. Il s'en remet, du reste, à la lettre qu'il écrit au duc de Navailles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 134.
25 juillet. Bayonne.	A M. Marchisio.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés sur des achats de poudre, dans la place de Valence et de Mortara. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 134 v°.
25 juillet. Bayonne.	Au maréchal de L'Hôpital.	Mazarin le remercie d'un avis qu'il lui a donné relativement à Epinal [1]. Quant au bénéfice dont lui parle le maréchal, il l'engage à en écrire au père Annat. Le père Annat, 1607-1670, provincial des Jésuites, était alors le confesseur du Roi. C'est à lui que Pascal adressa ses deux dernières *Provinciales*. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 134 v°.
25 juillet. Bayonne.	A M. Le Tellier.	Mazarin lui annonce qu'il est arrivé la veille à Bayonne souffrant de la goutte. Pimentel, arrivé le même jour, en est reparti pour régler les détails de l'entrevue de Mazarin avec don Louis de Haro. Mazarin annonce en terminant une réponse plus étendue [2]. Imprimé dans le tome I, p. 90, des *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret des négociations de la paix des Pyrénées.*
25 juillet. Bayonne.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui envoie une lettre du s^r de Saint-Martin, trésorier de la marine, et lui demande son avis sur ce qu'elle contient. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 164.
26 juillet. Saint-Jean de-Luz.	A M. le comte de Broglie.	Mazarin l'engage à continuer de lever des contributions suivant l'usage. Don Louis de Haro a envoyé sur ce sujet un courrier exprès au marquis de Caracène. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 218.
26 juillet. Saint-Jean de-Luz.	Au père Canaye.	Mazarin le félicite de retourner à Dunkerque, où son zèle peut rendre des services. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 218 v°.
26 juillet. Saint-Jean de-Luz.	A M. Talon.	Pimentel doit parler à don Louis de Haro sur les infractions à l'armistice. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 221 v°.
26 juillet. Bayonne.	A M. de Baradat.	Mazarin lui répond qu'il ne peut intervenir pour le mariage de son fils que si les deux parties sont d'accord. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f°s 148-149.
26 juillet. Bayonne.	A Michel Le Tellier.	Recommandations pour que les mesures, ordonnées par le R. P. général des Capucins, et approuvées par le Pape, reçoivent leur exécution. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 149.

[1] Il n'y a aucun détail sur la nature de l'avis.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 25 juillet 1659, adressée à Le Tellier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
26 juillet. Bayonne.	A l'Électeur palatin.	Remercîements pour le zèle qu'il montre en faveur de la France. On a donné ordre de payer tout ce qui a été promis à l'électeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 148.
26 juillet. Bayonne.	A M. de Schomberg.	Les troupes de Marsin ont continué, malgré la suspension d'armes, de dévaster les pays qui payent contribution à la France. Pimentel s'est chargé d'en parler à don Louis de Haro, qui enverra les ordres nécessaires pour faire cesser cette infraction à la trêve. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 148 v°.
26 juillet. Bayonne.	Au Cardinal d'Este, à Rome.	Accusé de réception d'une lettre. Mazarin souffre de douleurs de goutte. Aff. étr. (France), t. 282, f° 169 v°.
26 juillet. Bayonne.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	La goutte retient Mazarin à Bayonne. Aff. étr. (France), t. 282, f° 171 v°.
26 juillet. Bayonne.	A J.-B. Colbert.	Recommandation pour des vêtements et divers objets qu'on doit envoyer à Mazarin. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 166.
27 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Humières.	Après l'avoir félicité du rétablissement de sa santé, Mazarin ajoute qu'il a tort de croire que Lange a voulu lui rendre de mauvais services auprès de lui. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 223.
27 juillet. Bayonne.	A Michel Le Tellier.	Lettre relative à ce que Caillet lui a dit, de la part de M. le Prince, et aux réponses faites par Mazarin. Imprimé (t. I, p. 91) des *Lettres de Mazarin où l'on voit le secret de la négociation de la paix des Pyrénées.*
27 juillet. Bayonne.	A Michel Le Tellier.	C'est une addition à la lettre précédente : Mazarin y exprime sa joie du rétablissement de la santé de la Reine. Il annonce que don Louis de Haro lui a dit que le duc de Lorraine avait été mis en liberté; cette nouvelle doit être communiquée au duc d'Orléans, au duc François de Lorraine, aux ducs de Guise et d'Elbeuf. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 149 v°.
27 juillet. Bayonne.	A M. de La Bazinière.	Mazarin souhaite fort l'obliger, et, lorsque le Roi sera à Bordeaux, le Cardinal s'y rendra et cherchera quelque expédient pour la satisfaction de la Bazinière. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 150.
27 juillet. Bayonne.	A M. Talon, intendant d'armée.	Pimentel s'est chargé de parler à don Louis de Haro pour les infractions commises à la suspension d'armes. Mazarin lui parle d'autres questions relatives à la trêve et surtout à la manière dont les Anglais entendent l'observer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 150.
27 juillet. Bayonne.	A M. de Robertot.	Mazarin ne savait pas que le sieur d'Audivilliers fût parent de Robertot. Le Roi a disposé de la charge d'Audivilliers aussitôt après sa mort; il le regrette, mais on ne peut revenir sur ce qui est fait. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 150 v°. — Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 222 v°. — Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.* Dans cet ouvrage, ainsi que dans le manuscrit des Affaires étrangères, où elle est datée de Saint-Jean-de-Luz, la lettre de Mazarin porte la date du 26 juillet 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
27 juillet. Bayonne.	Au Surintendant.	Mazarin lui rappelle qu'avant son départ on avait promis au sieur de Baradat deux mille écus comme dédommagement du domaine de Château-Thierry. Le Cardinal presse le Surintendant de donner satisfaction à Badarat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 150 v°.
27 juillet. Bayonne.	A M. de Biscaras.	Mazarin lui promet d'envoyer de l'argent pour les compagnies que commande Biscaras. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 151.
27 juillet. Bayonne.	Au marquis d'Humières.	Mazarin le félicite du rétablissement de sa santé. Le marquis ne doit rien craindre de ceux qui tenteraient de l'attaquer auprès du Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 151.
27 juillet. Bayonne.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui annonce que le duc de Lorraine a été mis en liberté. Les douleurs de la goutte ont empêché Mazarin de se rendre aussitôt qu'il l'aurait voulu à Saint-Jean-de-Luz. Imprimé (t. I, p. 96), *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 juillet. [Saint-Jean-de-Luz [1].]	A M. de Bussy-Rabutin.	Mazarin a appris avec déplaisir que Bussy a été exilé par ordre du Roi; il s'emploiera volontiers pour lui, lorsque le Roi sera arrivé. Imprimé dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 98, édit. Lud. Lalanne.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Sève, prévôt des Marchands.	Remerciements pour le rôle de l'Hôtel de Ville de Paris, qui, par un vote unanime, a accordé cinquante mille écus pour le mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 154.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Conti.	Protestations d'affection. Mazarin a entretenu Guilleragues sur l'affaire dont le prince de Conti l'avait chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 154 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Caylus.	Après l'avoir félicité du rétablissement de sa santé, Mazarin exprime le désir que le comte, suivant l'ordre donné par le Roi à tous les officiers, se rende à son poste. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 155.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Guitry.	Mazarin ne veut pas que Colbert «touche à la fonction de la charge [2]» de Guitry. Il remettra à Guitry l'argent nécessaire «pour les habits et le linge du Roi». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 155.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Longueville.	Réponse à une lettre où le duc lui parlait des conditions de la paix. Mazarin n'a pu, malgré ses instances, obtenir que le château de Joux fût conservé à la France [3], «... les ministres d'Espagne, écrit le Cardinal, s'estant aheurtez à ne nous vouloir pas laisser un pouce de terre dans la comté de Bourgogne (Franche-Comté)». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 155 v°.

[1] L'imprimé porte *Dan* (probablement pour *Dax*); cette indication ne peut s'accorder avec la date du 29. En effet, le Cardinal, qui était le 25 juillet à Bayonne, se trouvait le 29 à Saint-Jean-de-Luz, d'où sont datées les lettres qu'il écrit, le 29, au Procureur, au Roi, à la Reine, etc. Il serait possible qu'il y eût erreur dans la date indiquée dans l'imprimé et que ce billet eût été écrit de Dax, le 23 ou 24 juillet. Ce qui le ferait croire, c'est que Mazarin parle, dans sa lettre du 25 juillet, à Michel Le Tellier (ci-dessus), de la réponse qu'il a faite à Bussy-Rabutin. Il est donc très probable que cette réponse était antérieure au 25 juillet.

[2] On a déjà dit que Guitry était maître de la garde-robe du Roi.

[3] Cette forteresse avait appartenu au duc de Longueville, prince de Neufchâtel, en Suisse.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Hessilen (*sic*).	Promesse de s'informer de ce qu'il propose pour la charge de grand veneur d'Alsace. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 156.
20 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Broglie.	Promesse de s'occuper des troupes qui composent la garnison de la Bassée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 156.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au sieur de Madris (*sic*).	Il doit obéir à l'ordre qu'il a reçu. Promesse de tenir compte de ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 156 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A MM. Chavenai (*sic*) [1].	Mazarin a été informé de sa proposition pour établir deux courriers par semaine entre Bordeaux et Saint-Jean-de-Luz. M. de Nouveau (maître général des postes) doit bientôt arriver à Bordeaux. Mazarin examinera la proposition avec lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 156 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Balthazard.	Mazarin est dans l'incertitude de ce qu'il désire. Il lui demande de faire connaître ses sentiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 156 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Recommandation pour le sieur de Périgny [2], conseiller en la 3e Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, qui demande à être un des deux conseillers de cette chambre choisis pour la Chambre de l'Édit. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 157.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant des finances.	Mazarin lui recommande les sieurs Cerany (*sic*) [3] pour leur faire avoir «un droit d'avis» dans l'affaire du *Franc-Salé* [4]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 157.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Turenne.	Mazarin lui rend grâces du soin avec lequel il l'informe de tous les événements importants qui viennent à sa connaissance. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 224.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Vives remontrances sur la correspondance qu'il entretient avec sa nièce, qui a été releguée à la Rochelle. Imprimé (t. 1, p. 98) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin regrette que la Reine ait cédé au désir du Roi de correspondre avec sa nièce à la Rochelle. Plaintes sur la conduite de ses nièces (Marie et Hortense). Imprimé (t. 1, p. 130) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] C'était probablement le maître des postes de Bordeaux.
[2] Le conseiller de Périgny, gendre d'un partisan nommé Margonne, devint, en décembre 1660, second président en la troisième Chambre des Enquêtes à la place de M. de Guenegaud; charge de 412,000 livres, au dire de Guy Patin, qui consacre à la famille de Périgny un paragraphe assez malveillant dans sa lettre à Falconet du 10 décembre 1660.
[3] Il faudrait lire probablement *Cenami* ou *Cenamy*, banquiers, dont il a été souvent question dans la correspondance de Mazarin.
[4] Droit de prendre à la gabelle une certaine quantité de sel sans payer l'impôt.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements pour les informations qu'il a transmises à Mazarin. Il est fâché de ce qui est arrivé à M. de Bussy-Rabutin; il a répondu à la lettre que ce dernier lui a écrite. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 463 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Signargues (*sic*)[1].	Mazarin désire faire quelque chose pour lui et l'engage à s'adresser à J.-B. Colbert. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 468 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur, frère du Roi.	Mazarin le remercie de son souvenir. Imprimé (t. 1, p. 108) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc Damville.	Mazarin regrette que le duc ne puisse se rendre à Paris. Il souhaite que son procès ait une heureuse issue. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 473.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Tulle.	Éloge de son zèle pour le service du Roi. Mazarin a dit au curé de Saint-Roch que les curés devaient obéir aux évêques. Il engage l'évêque de Tulle à s'adresser au Chancelier et au Procureur général. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 473 v°.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse de Conti.	Mazarin lui parle de sa santé et des souffrances que la goutte lui a causées. Il a appris avec plaisir que la princesse se porte mieux et se rend à Fontainebleau. Il a chargé Guilleragues d'entretenir, de sa part, le prince de Conti. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 479.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Vardes remplit sa charge à la Cour[2], qui doit s'éloigner de Paris. Mazarin prie Le Tellier de lui signer des lettres d'État[3]. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 481.
29 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A don Louis de Haro.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il prend à sa santé et a chargé Antonio Pimentelli de l'entretenir de diverses affaires. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 175.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Vallot ou Valot.	Mazarin le remercie des nouvelles que Valot lui a données de la santé du Roi. Pour lui, il a eu trois fois la goutte en six mois. Daquin lui en donnera des détails. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 480.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Vardes.	Mazarin écrit à Le Tellier pour faire donner à Vardes des lettres d'État. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 481.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert en date du 20 juillet. Il y est surtout question de l'envoi de diamants que réclamait Mazarin. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 361, f° 160. — Cette lettre de Colbert ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.

[1] Le nom est probablement altéré.
[2] Vardes était capitaine des Cent Suisses de la garde du Roi.
[3] Les lettres d'État suspendaient les poursuites pour dettes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Nouvelle réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert du 23 juillet 1659. Il y est question de papiers que Colbert était chargé de rechercher, ainsi que de pierreries qu'il devait envoyer à Mazarin. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 162. — La lettre de Colbert du 23 juillet ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Annonce sa prochaine conférence avec don Louis de Haro. Il engage le Roi et la Reine à s'arrêter quelques jours à Poitiers. Imprimé (t. 1, p. 110) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Arnolfini.	Mazarin regrette qu'il n'ait pas encore touché les quinze cents livres que M. Le Tellier a ordre de lui faire payer. Mazarin écrit de nouveau à ce sujet et avec insistance. Aff. étr. (France), t. 279, f° 481 v°.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Carac.	Mazarin promet de s'occuper de son affaire lorsqu'il sera auprès du Roi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 482.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au R. P. dom Jacques Brision (*sic*), chartreux.	Le Révérend Père a raison de dire que la paix est un présent du ciel. Mazarin engage son correspondant à contribuer, par ses prières, à obtenir de Dieu ce bienfait. Aff. étr. (France), t. 279, f° 482.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A MM. les maréchaux de France.	Mazarin professe la plus grande considération pour leur dignité; mais étant éloigné du Roi, il ne peut leur donner, en ce moment, de réponse précise. Aff. étr. (France), t. 279, f° 483.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne, le fils.	Mazarin lui parle du différent de M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre[1], avec le représentant des Provinces-Unies. Aff. étr. (France), t. 279, f° 486.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant.	Le roi désire qu'on interdise la coupe des bois dans deux propriétés de Basse-Normandie, au pays de Cotentin; elles se nomment toutes deux les *Buissons*, et sont situées près de Saint-Sauveur[2]. Ces bois doivent être réservés comme pouvant servir pour la construction des vaisseaux. Aff. étr. (France), t. 279, f° 488.
30 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Chavigny.	Remerciements pour le bon état dans lequel il entretient son régiment. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 225.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Dom Louis de Haro a envoyé les ordres nécessaires pour que l'on ne fasse aucune infraction à la prolongation de la suspension d'armes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 226.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Poncet.	Mazarin le félicite de n'avoir pas eu une complaisance aveugle pour les exigences de M. de Bellefonds et de son secrétaire. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 227.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 30 juillet 1659 adressée au comte de Brienne père.
[2] Auj. département de la Manche, arr. de Briquebec (?).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Roncherolles.	Mazarin regrette que, faute de fourrages, il ait été obligé de couper les blés. Cela donnera lieu, du côté des ennemis, à des infractions à ce qui a été convenu pour la suspension d'armes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 227 v°.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nancre.	Remerciements pour le soin qu'il prend de sa garnison. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 228.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin le remercie de la bienveillance qu'il lui témoigne. Quant au neveu du Cardinal (Philippe-Julien Mancini), il est bon qu'il y reste quelque temps. Imprimé (t. 1, p. 114), du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	En terminant cette lettre Mazarin insiste pour que la Reine exige que la Palatine vende la charge de surintendante de la nouvelle Reine. Imprimé (t. 1, p. 116) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Villacerf.	Détails sur l'emploi de deux cents mille livres que Villacerf a entre les mains. Aff. étr. (France), t. 279, f° 493.
31 juillet. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nouveau.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées à Mazarin. Pour l'avenir, M. de Nouveau devra s'entendre avec Le Tellier pour l'exécution des ordres de Sa Majesté. Aff. étr. (France), t. 279, f° 494.
1er août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation transmise pour une personne en faveur de laquelle on demandait une place de religieuse à la Celle. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 169.
1er août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Éloge des mesures prises par le Chancelier et par le Conseil du Roi. Aff. étr. (France), t. 280, f° 11.
1er août. Saint-Jean-de-Luz.	Au président Segnirand (*sic*).	Réponse à une demande de place de religieuse dans le monastère de la Celle dépendant de l'abbaye de Saint-Victor qui appartenait à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 280, f° 12.
1er août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Ratabon.	Mazarin a recommandé au surintendant de lui fournir des fonds. C'est à Ratabon de tenir la main à ce qu'ils soient bien employés. Aff. étr. (France), t. 280, f° 12.
1er août. Saint-Jean-de-Luz.	Au lieutenant civil.	Remerciements pour les renseignements que lui envoie le lieutenant civil. Protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 280, f° 12 v°.
3 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Brienne fils.	Il est nécessaire de mieux connaître la personne que de Thou veut gagner et de savoir si on peut avoir confiance en elle. On lui enverra un présent pour l'Électrice de Brandebourg. Plainte contre la personne que l'ambassadeur de Portugal envoyait à Lisbonne. Aff. étr. (France), t. 280, f° 16.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Bournonville.	Protestations d'estime et d'affection et promesse de ne rien oublier de ce qui pourra lui être utile dans le traité que l'on négocie. Aff. étr. (France), t. 280, f° 18.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Mancini.	Mazarin est bien aise de voir qu'il reconnaît ses erreurs passées. Promesse du Cardinal de lui donner, s'il persévère, des marques de son estime et de son affection. Aff. étr. (France), t. 280, f° 18.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant des finances.	Recommandation de faire payer M. de Toulongeon de sa pension de l'année précédente. Aff. étr. (France), t. 280, f° 18 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin se félicite du rétablissement de la santé de l'abbé Thoreau. Plaintes contre le curé de Saint-Paul. Aff. étr. (France), t. 280, f° 19.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la comtesse de Soissons.	Mazarin se réjouit de ce que le surintendant lui a payé dix mille livres. Il la félicite surtout du rétablissement de la santé de son fils, dont la maladie lui avait inspiré de vives inquiétudes. Aff. étr. (France), t. 280, f° 19 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Aux électeurs de Mayence et de Cologne.	Mazarin leur annonce la conclusion prochaine de la paix des Pyrénées, et l'intention du Roi, dès que le traité aura été signé, de travailler à la pacification du Nord. Original aux Archives d'État de Berlin; communication de M. Firmenich.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Recommandation pour le comte Égon de Fürstenberg que Mazarin déclare dévoué à la France; il s'agit d'une contestation entre ce personnage et le duc Albert-Sigismond pour la prévôté de Costanza. Mazarin promet de s'occuper des affaires du duc de Guastalla, pour lesquelles il a reçu un mémoire de l'abbé Manzieri. Aff. étr. (France), t. 282, f° 176. Au f° 188 du même volume, on trouve une addition à cette lettre, concernant principalement des réclamations du cardinal d'Este à l'occasion de l'évêché de Reggio et des plaintes contre la conduite du Pape dans cette affaire et, en général, pour tout ce qui concerne la France.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui parle d'abord d'un projet de mariage entre le neveu du cardinal Pio et la princesse de Monaco. Il promet de s'occuper de cette affaire si le cardinal Pio fait entrer sa maison dans les intérêts de la France. Plaintes de la France contre le cardinal Orsini. Le Roi ni son conseil n'ont encore rien résolu sur le cardinal qui sera nommé vice-protecteur de France. Il revient sur l'abbaye de Saint-Florent, qui n'est pas vacante, et sur l'impossibilité de donner suite à la demande du cardinal Antonio Barberini de remplir les fonctions de grand Aumônier au mariage du Roi. Quant au cardinal Maidalchini, il faut attendre les effets de ses promesses. Aff. étr. (France), t. 282, f° 177.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Metello Bichi.	Lettre de condoléance sur la mort de son père. Aff. étr. (France), t. 282, f° 179 v°; une note indique que Mazarin a écrit dans le même sens à l'abbé Bichi.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse Ludovisi Orsini.	Protestations du désir de s'employer pour son service et celui de son mari. Aff. étr. (France), t. 282, f° 180 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M[gr] Colonna, archevêque d'Amasie, à Rome.	Mazarin accepte les félicitations de l'Archevêque comme un augure de la paix. Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 180 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Orsini, à Rome.	Mazarin voit dans les félicitations du Cardinal un augure de la paix qu'il espère conclure. Aff. étr. (France), t. 282, f° 181 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M[gr] Altoviti, nonce du Pape, à Venise.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 182.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au signor Jean-François Negri.	Mazarin a reçu les deux copies de son *Histoire*. Il en a offert une au Roi, et a gardé l'autre, comme un témoignage de son érudition et de son talent. Désir qu'il se présente quelque occasion de lui témoigner l'estime qu'il fait de son mérite. Aff. étr. (France), t. 282, f° 182.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin lui parle de l'argent envoyé pour la reine de Suède, de l'espérance de la conclusion de la paix, de la nécessité de détourner le cardinal Antonio Barberini de la pensée de venir en France, enfin de l'état de sa santé qui est meilleur. Aff. étr. (France), t. 282, f° 182 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Désir de voir s'affermir la réconciliation entre le cardinal d'Este et la reine de Suède. Recommandation pour le comte Égon de Fürstenberg relativement à la prévôté de Costanza. Espoir de conclure bientôt la paix. Amélioration de la santé de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, p. 184.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Crescentino Foschi, à Rome.	Mazarin compatit à l'espèce de réclusion à laquelle est soumis Crescentino Foschi pour son administration de Piombino; il ne croit pas à sa culpabilité et promet d'intervenir en sa faveur. Aff. étr. (France), t. 282, f° 187 v°.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Paolo Macarani, à Rome.	Remerciements pour sa courtoisie envers l'ambassadeur de Venise. Protestations du désir de Mazarin de rendre service à cet ambassadeur. Aff. étr. (France), t. 282, f° 186.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Mantoue.	Mazarin pense que le comte Sanazare a donné part au duc de Mantoue du contrat passé pour la vente du duché de Nevers. Le Cardinal s'en remet à la vive voix du comte Sanazare et de Brachet qui est chargé de remettre cette lettre au duc de Mantoue. Aff. étr. (France), t. 282, f° 187.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin ne peut répondre aux propositions d'alliance faites par le cardinal Colonna[1] avant de connaître la volonté de Leurs Majestés.

[1] Il s'agissait probablement d'une proposition de mariage du connétable Colonna avec Marie Mancini. Ce projet se réalisa plus tard.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		Dans un *post-scriptum*, Mazarin dit que la main de l'aînée de ses nièces[1] est demandée par le duc François de Lorraine pour son fils, qui doit hériter du duché de Lorraine. L'intérêt de la France pourrait lui imposer cette alliance. Il n'a pu encore prendre aucun parti. Aff. étr. (France), t. 282, f° 189.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Lange Sanvitani.	Mazarin est bien aise que Lange fasse connaître combien sa gestion a été nette. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 232.
4 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Mazarin le charge de faire savoir au major d'Ypres que, si ce major faisait de nouveaux affronts à Lange, le Cardinal prendrait ouvertement le parti d'un homme qui est à lui. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 232 v°.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal du Plessis.	Remerciements pour l'intérêt que le Maréchal prend à sa santé. Aff. étr. (France), t. 280, f° 21.
5 août Saint-Jean-de-Luz.	Au Chevalier du guet.	Regret qu'il n'ait pas encore été payé de ce qu'il a avancé. Prière de faire rendre à l'évêque de Fréjus ce qu'on lui a pris et de mettre un terme aux vols plus fréquents et plus impunis que jamais. Aff. étr. (France), t. 280, f° 21.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Villacerf.	Recommandation de faire payer au Chevalier du guet ce qui lui est dû. Aff. étr. (France), t. 230, f° 21 v°.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Exhortation à suivre de plus en plus les conseils de la Reine. Imprimé (t. 1, p. 117) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Plaintes sur la lenteur des Espagnols dans les négociations. Emportement de la princesse de Carignan contre ses enfants. Joie des bonnes résolutions prises par le Roi. Imprimé (t. 1, p. 120) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Voisin.	Protestations d'estime et d'amitié. B. M., ms. 1719, t. III.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon (Denis), avocat général.	Mazarin loue les sentiments qu'il témoigne avoir pour le service du Roi et l'engage à y persévérer. B. M., ms. 1719, t. III, f° 256.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mlle Alian ou Aliau[2].	Mazarin la remercie de lui avoir donné des nouvelles de la guérison de son petit neveu. Aff. étr. (France), t. 280, f° 30.
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Colonna, à Rome.	Mazarin le remercie de l'ouverture qu'il a faite pour une alliance entre la maison Colonna et la famille de Mazarin. Le Cardinal ne peut encore donner une réponse positive, comme il l'aurait désiré. Il a chargé Benedetti d'en indiquer les motifs[3]. Aff. étr. (France), t. 282, f° 190 v°.

[1] Cette nièce était Marie Mancini.

[2] D'après le contenu de cette lettre, la personne à laquelle elle est adressée devait être gouvernante du fils de la comtesse de Soissons.

[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 4 août à Elpidio Benedetti.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
5 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Conti.	Mazarin lui parle surtout de sa santé, qui est meilleure. B. M., ms. 1719, t. III, f° 256 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Tresmes.	Mazarin est fâché des différends du duc de Tresme et de son fils[1]; il promet, dès qu'il sera auprès du Roi, de travailler à les faire cesser. Aff. étr. (FRANCE), t. 280, f° 33.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Sillion.	Mazarin a appris avec plaisir qu'il a reçu deux mille livres de Colbert. Aff. étr. (FRANCE), t. 280, f° 33 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Autichamps.	Mazarin promet de s'employer pour lui conserver sa compagnie, lorsque la paix se fera. Aff. étr. (FRANCE), t. 280, f° 33 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin l'engage à s'arrêter quelques jours à Poitiers; il lui rendra compte de sa première conférence avec D. Louis de Haro. Imprimé (t. 1, p. 127) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin est impatient de rejoindre le Roi et la Reine. Plaintes sur la conduite de ses nièces. Imprimé (t. 1, p. 128) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin donne au maréchal des nouvelles de sa santé et de son voyage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 157 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Pawel de Rœmmingheen.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées à Mazarin. Le Cardinal a écrit au Procureur général pour qu'il payât à l'Électeur palatin le subside convenu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 157 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Gravel.	Mazarin lui annonce que l'intention du Roi est de faire payer à l'Électeur palatin ce qui lui est dû. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 158.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Montpezat.	Détails sur son voyage et sa santé. Recommandation de maintenir la discipline sur la frontière de Champagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 158.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Saint-Luc.	Mazarin regrette que l'intendant Hotman n'ait demandé que cinquante mille livres à la ville de Bordeaux. Il pense qu'on doit en obtenir davantage à l'occasion du mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 153.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse de Guemené.	Douleur que cause à Mazarin la maladie du comte de Rochefort. Éloigné de la Cour, le Cardinal ne peut demander maintenant au Roi ce que désire la princesse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 158 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la marquise de Kerman.	Promesse de s'occuper de ses intérêts et pour elle-même et pour le chevalier de Montgaillard, dont les intérêts se confondent avec les siens. Mazarin écrit, dans ce sens, au maréchal de La Meilleraye. B. N., ms. f. fr., *Mél. de Colbert*, t. 52 B, f° 158 v°.

[1] Probablement Léon Potier, marquis de Gesvres.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de La Mailleraye.	Mazarin lui recommande de protéger M[me] de Kerman contre quelques-uns de ses parents de Bretagne qui sont mécontents de son projet de mariage avec le chevalier de Montgaillard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 159.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Signargue (*sic*).	Mazarin sera bien aise d'avoir occasion de faire quelque chose pour lui. M. de Signargue pourra faire connaître à Colbert ce qu'il désire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 159.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. du Bosquen.	Mazarin l'engage à aller à Furnes jusqu'à ce que sa santé soit complètement rétablie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 159.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Broglie.	Mazarin désire qu'il reste dans son gouvernement jusqu'à ce que la paix soit bien assurée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 159 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Lavogadre.	Mazarin est fâché de son indisposition et trouve bon qu'il reste à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 159 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	L'abbé Bonzi a pressé Mazarin de lui écrire pour l'expédition d'un passe-port que demande le chevalier Ridolfi, gentilhomme florentin, qui se rend en Flandre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 160.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Procureur général.	Le premier président de la Cour des Aides de Guienne s'est rendu à Paris pour tâcher d'obtenir qu'on ne fasse pas cette cour semestre [1]. Mazarin demande au Procureur général d'envoyer Gourville à Bordeaux pour la fin du mois d'août. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, p. 160.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Lettre relative à certains territoires qu'on devra enlever à la Lorraine pour les réunir à l'Alsace. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 160 v°.
6 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Saint-Geniez.	Lettre relative à Brisach. Mazarin est bien aise des renseignements donnés sur son neveu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 160 v°.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé de Montaigu.	Mazarin est bien aise des félicitations de l'abbé do Montaigu. Il écrit à Colbert de lui faire donner le dais qu'il a demandé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 161.
7 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Madris.	Mazarin l'engage à venir le trouver, quand il aura rejoint la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 161.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Billet pour lui recommander plusieurs affaires particulières. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 181.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Billet relatif à une réclamation du sieur Balthazard, maître des requêtes. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 171.

[1] C'est-à-dire, pour qu'on ne double pas le nombre des magistrats, en y créant un lot de nouveaux offices dont la vente produirait de l'argent au Trésor. Le résultat, en pareil cas, était de ne faire siéger les magistrats par séries de six mois chacune, ce qui diminuerait les «épices» des anciens conseillers et présidents.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Exhortation à suivre les conseils qu'il a donnés. Mazarin s'en remet à Le Tellier pour lui rendre compte de diverses affaires. Imprimé (t. 1, p. 129) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin a hâte de voir la négociation s'avancer. Le Tellier doit instruire la Reine de divers détails. Imprimé (t. 1, p. 130) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Plaintes sur la lenteur de D. Louis de Haro et le retard de l'ouverture des conférences. Imprimé (t. 1, p. 131) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Le sieur de Saint-Aiguin[1] (*sic*) demande une place de religieuse à l'abbaye des Hayes de l'ordre de Saint-Benoît pour sa sœur, professe du même ordre de l'abbaye de Saint-Coulombe, près de Vienne. Prière de recommander au Père Annat de s'informer des qualités de cette religieuse. Aff. étr. (France), t. 280, f° 45-46.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au sieur de La Rablière.	Mazarin saisira avec empressement les occasions de lui donner des marques de son estime. Aff. étr. (France), t. 280, f° 48 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Foucaut.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 280, f° 49.
10 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Manzieri.	Mazarin promet de l'employer dans les négociations qui vont s'ouvrir dans l'intérêt de la maison de Guastalla. Le prince Almeric peut surtout compter sur son appui. Aff. étr. (France), t. 281, f° 191.
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Bracciano, à Rome.	L'horloge qui lui a été remise par les seigneurs Sachetti, de la part de Mazarin, n'est qu'une bagatelle, qu'il prie le duc de recevoir avec bienveillance comme une preuve de son affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 192.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Satisfaction qu'a causée à Mazarin la lettre du Roi. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*, t. 1, p. 135.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin, après avoir remercié la Reine de l'intérêt qu'Elle prend à sa santé, lui parle du Roi, et espère qu'il tiendra les promesses qu'il a faites de se conduire comme l'exigent la raison et sa dignité. Imprimé, t. 1, p. 136, des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Billet relatif à ce qu'on pourra faire pendant le séjour du Roi à Bordeaux. Mazarin y parle aussi d'un envoi de baudriers qu'il avait reçus de Colbert. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 185

[1] Il est dit, dans le corps de la lettre, que le s[r] de Saint-Aiguin servait, dans l'armée d'Italie, comme mestre de camp d'un régiment d'infanterie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 3 août 1659. Cette réponse est surtout relative aux pierreries et tapisseries que Mazarin avait demandées pour le mariage du Roi. Elle se termine par une apostille autographe où Mazarin se plaint d'être mal servi par suite de la maladie d'une partie de ses gens. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 173. M. P. Clément a publié une partie de la lettre de Colbert du 3 août, sans donner la réponse de Mazarin.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant, procureur général.	Mazarin le prie de faire différer le jugement de l'affaire du marquis de Villequier, afin qu'il puisse assister au mariage du Roi. On a aussi prié Mazarin de faire surseoir les poursuites contre un sieur de Saint-Ange, «dont le père a eu l'honneur de monstrer au Roy à tirer des armes». Enfin, le Cardinal recommande au Surintendant le sieur de Souvigny, qui sollicite la vérification des lettres qu'il a obtenues pour l'érection de sa terre en marquisat. Aff. étr. (France), f° 280, f° 54 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal d'Aumont.	Il n'était pas nécessaire que M. de Villequier vînt remercier Mazarin des services qu'il lui a rendus. Le Cardinal a été cependant très aise de l'embrasser. Aff. étr. (France), t. 280, f° 56 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte Du Lude.	Mazarin regrette de ne pouvoir pas le servir dans la charge des *Petits Chiens*, vacante par la mort du comte de Rochefort; mais il a déjà pris des engagements. Aff. étr. (France), t. 280, f° 57.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chevalier du guet.	Mazarin a déjà écrit à M. de Villacerf pour le faire payer de ce qui lui est dû. Le Chevalier doit s'adresser à Le Tellier pour «l'entretenement» de sa compagnie. Aff. étr. (France), t. 280, f° 57 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au curé de Saint-Roch.	Mazarin a été bien aise d'apprendre par sa lettre que les curés de Paris sont disposés à obéir aux ordres du Roi pour ce qui concerne leurs assemblées. Aff. étr. (France), t. 280, f° 57 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Salnoue.	Mazarin regrette qu'il lui ait écrit si tard pour le prieuré du Val-Dieu. Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 280, f° 58 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque du Puy.	Mazarin ne pense pas qu'il soit utile que l'évêque du Puy se rende à Rome, puisque le Pape s'est déclaré de lui-même disposé à faire la canonisation du bienheureux François de Sales. Quant aux différends de l'évêque avec MM. de Polignac, c'est au secrétaire d'État, qui a dans ses attributions le diocèse du Puy, que l'on doit s'adresser. Aff. étr. (France), t. 280, f° 58 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Ratabon.	Mazarin approuve les raisons par lesquelles «on juge plus à propos de faire la grande salle pour les comédiens dans la place du palais des Tuileries, qui est entre le logement de M. le comte d'Harcourt et la maison de M. Le Tillier[1] qu'ailleurs. Il faut seulement prendre garde que ce bastiment, qui

[1] Le Tillier, qu'il ne faut pas confondre avec Le Tellier, était un des intendants des finances.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		doit estre une piece à demeure, ne gaste en rien le dessein (*sic*)[1] du Louvre, et y travailler en diligence». Mazarin annonce qu'il écrit à Colbert de fournir les fonds nécessaires. Aff. étr. (France), t. 280, f° 59 v°.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne fils.	Mazarin s'en remet pour les affaires à la lettre qu'il écrit au comte de Brienne père. Il promet de s'occuper des intérêts particuliers de Brienne fils. Aff. étr. (France), t. 280, f° 61.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot.	Mazarin est inquiet du violent exercice que fait le Roi. Il doit mieux ménager une santé «si précieuse». Quant au Cardinal, il se porte mieux. Aff. étr. (France), t. 280, f° 62.
11 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin se plaint vivement des lenteurs de la négociation qu'il impute aux Espagnols. Imprimé (t. 1, p. 149) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin lui annonce qu'il a eu une première entrevue avec Don Louis de Haro. «Tout se passa, lui dit-il, entre les deux nations avec grande civilité.» Aff. étr. (France), t. 292, f° 182; original signé.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin le remercie de lui avoir donné part des contestations qui se sont élevées entre le Parlement et la Chambre des comptes. Il annonce ensuite au Chancelier qu'il a commencé la veille avec D. Louis de Haro des conférences pour la paix; il en espère un bon résultat. Il termine en avertissant le Chancelier qu'on lui mande de Provence que le président de Bras, l'avocat général Chasteuil et le sieur de Glandève sont à Paris et «se retirent à l'hostel de Guise». Il rappelle que les deux premiers sont bannis du royaume et que le troisième n'est pas mieux intentionné qu'eux pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. 292, f° 180.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Relation de la première conférence avec D. Louis de Haro. Imprimé (t. 1, p. 142) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert du 6 août 1659. Il y est surtout question des objets qui devaient être envoyés pour le mariage du Roi. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 177. — La lettre de Colbert du 6 août ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 8 août 1659. Mazarin s'y plaint très vivement de l'orfèvre Lescot. B. N., ms. f. *Baluze*, f° 179. — La lettre de Colbert du 8 août ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Nouvelles plaintes contre Lescot. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 179.

[1] Les projets de construction du Louvre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Bourg.	Remerciements pour l'offre que lui a faite M. Du Bourg de sa maison à Bordeaux. Aff. étr. (France), t. 280, f° 69.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Neuville.	Remerciements pour les soins qu'il prend du neveu de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 280, f° 69.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mancini (Philippe), neveu de Mazarin.	Satisfaction pour les sentiments de son neveu. Exhortation à continuer ses exercices, au lieu de songer à revenir à la Cour. Aff. étr. (France), t. 280, f° 69 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Béthune.	Remerciements pour une lettre qu'il a écrite à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 280, f° 70.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Wicquefort.	Mazarin regrette que le mari de cette dame se soit attiré par sa mauvaise conduite la disgrâce du Roi[1]. Aff. étr. (France), t. 280, f° 70 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de faire envoyer trente mille livres au président de la Guette à Toulon et d'expédier des lettres patentes pour la nomination des nouveaux consuls d'Aix. Le conseil du Roi doit examiner avec soin tout ce qui concerne la Provence. Le duc de Mercœur désire s'absenter pour quelque temps de cette province; nécessité de lui faire savoir promptement les intentions du Roi. Aff. étr. (France), t. 280, f° 73.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant.	Mazarin lui annonce qu'il va écrire à Le Tellier pour la convocation des États de Languedoc au mois de septembre prochain. Aff. étr. (France), t. 280, f° 77.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au chevalier de Maupeou.	Lettre relative à sa querelle avec le chevalier de Hautefeuille. Mazarin engage le chevalier de Maupeou, auquel le Roi a donné l'avantage, à se montrer généreux envers son adversaire. Aff. étr. (France), t. 280, f° 77 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Fourille.	On doit faire exécuter l'ordre du Roi relatif au chevalier de Hautefeuille et à son lieutenant. Mazarin regrette que leur conduite les ait exposés à encourir la colère du Roi. Aff. étr. (France), t. 280, f° 78.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Putanges.	Regret de ne pouvoir le servir pour une charge qu'il demande. Aff. étr. (France), t. 280, f° 78 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin a vu, par la déclaration du curé de Saint-Paul, que le cardinal de Retz est disposé à accorder l'autorisation pour la tenue de l'assemblée des curés de Paris. Retz espère par là exciter quelque désordre, mais le Roi ne le souffrira pas. On cherchera à découvrir, par la correspondance des curés avec Retz, quels peuvent être leurs projets. Aff. étr. (France), t. 280, p. 79.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Brandt.	Mazarin lui rappelle les faits qui ont forcé le Roi de faire mettre le s^r de Wicquefort à la Bastille. Aff. étr. (France), t. 280, f° 80.

[1] Voy. la table à la fin du volume.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Seignon (*sic*).	Recommandation de lui faire adresser, sans perdre un moment, un ballot que le s[r] Colbert lui a envoyé. Aff. étr. (France), t. 280, f° 82.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au grand-duc de Toscane.	Recommandation pour une lettre que lui a écrite le Grand-Duc. Ce Prince lui attribue le mérite d'un acte où il n'a fait qu'exécuter les ordres de la Reine. Aff. étr. (France), t. 282, f° 192 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Cibo.	Mazarin est heureux d'avoir pu lui procurer quelques livres qu'il désirait. Il désire pouvoir mettre toute sa bibliothèque à sa disposition. Aff. étr. (France), t. 282, f° 193.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M[gr] Baldeschi, gouverneur de Faenza, à Rome.	Mazarin le félicite de sa nomintion au gouvernement de Faenza. Aff. étr. (France), t. 282, f° 193 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Guastalla.	Mazarin a reçu sa lettre et les mémoires que lui a envoyés l'abbé Manzieri. Il promet de s'occuper des intérêts du duc de Guastalla. Aff. étr. (France), t. 282, f° 193 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M[gr] de Bourlemont, auditeur de Rote, à Rome.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a exprimés. Il espère réussir dans les négociations entamées pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 194 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini.	Il y a quinze jours que Mazarin a commencé à traiter avec don Louis de Haro; mais les Espagnols procèdent avec tant de lenteur que c'est de la veille seulement que date l'espoir qu'a Mazarin d'assurer le repos de la chrétienté. Il engage le cardinal Antonio à rester à Rome. Il a appris la réconciliation de la reine de Suède avec le cardinal d'Este. Il se réjouit de la déclaration du cardinal Maidalchini; mais il n'est pas sûr qu'elle soit bien stable. Aff. étr. (France), t. 282, f° 195.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este.	Mazarin est satisfait de la réconciliation du Cardinal avec la reine de Suède, et de la justice qui a été faite au père Camille de Saint-Séverin. Il lui parle ensuite des recommandations qu'il a pu accorder. Il se plaint de la conduite du Pape envers le cardinal Antonio Barberini et il prie le cardinal d'Este d'employer tous les moyens pour que le cardinal Antonio puisse rester à Rome avec satisfaction. Il termine en exprimant l'espoir d'arriver bientôt à la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 197.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Après lui avoir accusé réception d'objets d'art de Rome (*la Scattola de Ventagli*), il la trouve trop matérielle et peu propre à l'usage des dames; il préfère ceux de Naples. Indication sur la manière de servir ceux que Mazarin lui recommande. Plaintes contre le Pape. Aff. étr. (France), t. 282, f° 199 v°.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin ne peut remédier aux inconvénients que le cardinal Antonio Barberini trouve dans son séjour à Rome. Il est nécessaire qu'il y reste pour s'occuper des intérêts du Roi. Conseils sur la manière de traiter les affaires qui lui sont recommandées. Aff. étr. (France), t. 282, f° 200 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Blondot.	Mazarin est bien aise de la confiance que Blondot témoigne pour confondre ses ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 235.
14 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lavogadre.	Plaintes à l'occasion de cabales qui s'étaient élevées à Ypres à l'occasion du capitaine Raveschi et du lieutenant Corso. Lavogadre doit y mettre un terme. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 235.
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin approuve ce que Lionne a arrêté avec Batteville (ou Watteville) pour la conférence qu'il doit avoir avec don Louis de Haro. Il lui parle ensuite du remplacement de Pimentel par un secrétaire d'État et s'en plaint. Imprimé (t. 1, p. 150) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyénées.*
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin lui exprime la satisfaction de plus en plus vive que lui causent les lettres du Roi. Détails sur la conférence qu'il a eue avec don Louis de Haro. Imprimé (t. I, p. 155) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin s'en remet à la lettre qu'il écrit à Le Tellier sur la première conférence avec don Louis de Haro. Imprimé (t. I, p. 158) dans le *Recueil des Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Conti.	Mazarin s'en remet à Guilleragues pour les détails de sa première conférence avec don Louis de Haro. B. M., ms. 1719, t. 111, f° 265.
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Mantoue.	Comme les intérêts du duc de Mantoue ne dépendent pas seulement de la France, mais des deux couronnes, Mazarin ne pourra répondre aux questions du duc que quand la matière aura été discutée entre les représentants de la France et de l'Espagne. Quant à lui, il défendra avec affection les intérêts de la maison de Mantoue. Aff. étr. (France), t. 282, f° 202 v°.
15 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Neubourg, à Düsseldorf.	Promesse de soutenir avec zèle les intérêts du duc de Neubourg dans la conférence pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 203.
16 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui renvoie le major d'un régiment[1] qui réclame ce qui reste dû pour le quartier d'hiver à ses soldats. Aff. étr. (France), t. 280, f° 87.
17 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin approuve ses négociations avec le secrétaire d'État espagnol Coloma et l'engage à faire valoir de plus en plus les considérations qui peuvent assurer l'avantage de la France. Imprimé (t. 1, p. 159) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'ambassadeur de Portugal.	Mazarin proteste de son désir de servir le roi et la reine de Portugal et répond aux reproches qu'ils adressaient à la France à l'occasion des négociations avec l'Espagne. Imprimé (t. 1, p. 164) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*

[1] La copie, qui est vraiment défectueuse, porte du *régiment d'Obiren ;* mais une lettre postérieure prouve qu'il faut lire *Obrien.*

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin lui parle de ses conférences avec don Louis de Haro; il en espère un bon résultat. Le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, «qui est un des principaux points», ne paraît présenter aucune difficulté. Aff. étr. (France), t. 292, f° 182.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Mazarin lui annonce que le Roi a l'intention de voir ses nièces en passant. Il se plaint en terminant de sa nièce Marie Mancini[1]. Imprimé (t. 1, p. 168) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a envoyées. Aff. étr. (France), t. 292, f° 182; original signé.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne.	Lettre relative à des propositions faites par l'ambassadeur de Portugal. Mazarin pense qu'on n'y doit pas donner suite. Imprimé (t. 1, p. 171) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 13 août. Il y est toujours question des préparatifs pour le mariage du Roi. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 183. La lettre de Colbert du 10 août ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	Aux agents généraux du clergé.	Mazarin répond à diverses questions que les agents lui avaient adressées, sur la réponse faite par les grands vicaires de Paris aux curés de cette ville, sur une discussion de l'évêque de Laon et des religieux de Saint-Martin, sur un livre du père Baguot. Aff. étr. (France), t. 280, f° 100.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Obrien.	Mazarin lui annonce qu'il a envoyé à M. Le Tellier le major de son régiment pour faire payer à ses soldats ce qui pourrait leur être dû du quartier d'hiver. Aff. étr. (France), t. 280, f° 102 v°.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Matharel.	Mazarin le charge de communiquer au Surintendant les nouvelles importantes. Aff. étr. (France), t. 280, f° 103.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Artagnan.	Protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 280, f° 103 v°.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Bouti ou Buti[2].	Mazarin l'entretient des musiciens qu'on pourrait faire venir en France. Il insiste particulièrement pour que le s^r Cavalli puisse venir servir le Roi. Il termine en donnant quelques détails sur un théâtre que l'on construit à Paris. Aff. étr. (France), t. 280, f° 104.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Brienne fils.	Recommandation de faire écrire à l'électeur de Brandebourg (affaire de Wicquefort). Aff. étr. (France), t. 280, f° 107.

[1] Voy., ci-dessus, une lettre du 14 août à Mme de Venel.
[2] La copie porte *Bonti*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Comminges.	Mazarin promet de s'employer, dès qu'il sera auprès du Roi, pour obtenir la résignation des bénéfices de l'abbé de Guitaut en faveur du fils de M. de Comminges. Aff. étr. (France), t. 280, p. 108.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Bret (*sic*).	Mazarin ne voit pas d'inconvénient à ce que M. de Bret fasse le voyage de Paris. Il lui demande des renseignements sur le régiment qu'il commande. Aff. étr. (France), t. 280, f° 108 v°.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Gilliers.	Mazarin désire pouvoir lui procurer la charge qu'il sollicite. Aff. étr. (France), t. 280, f° 109.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Vendôme.	Mazarin la remercie des nouvelles qu'elle lui a données de ses petits neveux. Aff. étr. (France), t. 280, f° 109 v°.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lavau.	Accusé de réception d'une lettre que M. de Lavau a écrite à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 280, f° 110.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Procureur général.	Prière de faire remettre au trésorier de la Marine l'argent nécessaire pour entretenir pendant six mois la compagnie des gardes de l'Amirauté. Aff. étr. (France), t. 280, f° 110.
18 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Michel Le Tellier.	Simple accusé de réception d'une lettre du 15 août. Mazarin se propose de répondre le lendemain[1]. Aff. étr. (France), t. 280, f° 110 v°.
19 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Très longue dépêche où Mazarin rend compte d'une conférence avec don Louis de Haro. Imprimé (t. I, p. 173) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
20 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui annonce qu'il lui enverra le lendemain la lettre relative à la troisième conférence avec don Louis de Haro[2]. Il lui parle ensuite de l'évêché d'Apt qu'il souhaiterait voir donner à l'évêque d'Orange[3]; enfin, d'un mémoire de l'évêque de Séez sur l'affaire du chevalier de Grancey. Aff. étr. (France), t. 280, p. 132.
20 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au chevalier de Cadérousse.	Mazarin a reçu la lettre du chevalier sur sa vacance de l'évêché d'Apt, que le chevalier demandait pour son frère. Mazarin regrette d'avoir pris des engagements antérieurs relativement à cet évêché. Aff. étr. (France), t. 280, f° 133.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin s'en remet pour les détails de la conférence à la dépêche qu'il a adressée à Michel Le Tellier. Il termine par des détails sur sa nièce (Marie Mancini), avec laquelle le Roi doit avoir une entrevue. Imprimé (t. I, p. 194) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] La lettre du 19 août a été imprimée. (Voy. l'analyse suivante.)
[2] Cette lettre a été imprimée. Voy. l'indication donnée aux Analyses.)
[3] Hiacynthe Serroni dont il a été question plusieurs fois ci-dessus. (Voy. la table.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative aux négociations avec le secrétaire Coloma et don Louis de Haro. Imprimé (t. I, p. 198) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Très longue dépêche où Mazarin expose le résultat d'une conférence avec don Louis de Haro. Il y a été surtout question des intérêts du prince de Condé. Imprimé (t. I, p. 199) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Recommandations pour l'armée d'Italie et pour la réconciliation entre les ducs de Savoie et de Mantoue. Copie communiquée par M. de Lépinois d'après l'original signé du manuscrit du duc de Brissac.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Guise.	Réponse à des lettres de recommandation que le duc avait adressées à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 280, f° 134.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Retz.	Protestations de désir de le servir. Mazarin s'en remet pour les détails au maréchal de Clérambault. Aff. étr. (France), t. 280, f° 134 v°.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Mazarin a pleine confiance en lui et compte sur son affection, comme le maréchal peut compter sur la sienne. Aff. étr. (France), t. 280, f° 134 v°.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot ou Vallot.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données de la bonne santé de Leurs Majestés. Aff. étr. (France), t. 280, f° 135.
21 août. Saint-Jean-de Luz.	Au nonce Piccolomini.	Le passeport que demande le marquis de Caracène a été envoyé en double expédition. Aff. étr. (France), t. 282, f° 204.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Girolamo Cittadini, à Milan.	Promesse de ne pas négliger les intérêts de Cittadini dans les conférences avec don Louis de Haro. Aff. étr. (France), t. 282, f° 204.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Sabionette.	Même promesse. Aff. étr. (France), t. 282, f° 204 v°.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin se félicite de la déclaration qu'a faite le cardinal Maidalchini, malgré les artifices du cardinal Astalti. Aff. étr. (France), t. 282, f° 205.
21 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini.	Expression des mêmes sentiments pour le cardinal Maidalchini. Aff. étr. (France), t. 282, f° 205 v°.
22 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Modène.	Mazarin lui fait part des objections de don Louis de Haro au traité conclu entre le duc de Modène et Fuensaldagne. — Réponse de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 207 v°.
22 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Monaco.	Mazarin ne fait aucune objection au mariage projeté pour la seconde fille du prince de Monaco. Aff. étr. (France), t. 282, f° 210.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
22 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin se plaint de la lenteur des négociations, surtout pour ce qui concerne Condé. Il craint que l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély n'ait ranimé la passion du Roi pour Marie Mancini. Imprimé (t. 1, p. 222) du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
22 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Conti.	Mazarin lui parle des instances que fait don Louis de Haro pour le prince de Condé. Le Cardinal s'en tient avec fermeté aux conditions arrêtées à Paris. Aff. étr. (France), t. 280, f° 149.
22 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le charge de dire au Surintendant qu'on doit donner une gratification à M. de Pomereuil qui travaille avec beaucoup de zèle à l'affaire qui lui a été commise[1]. Le Cardinal parle ensuite à Colbert de divers objets qu'il doit lui envoyer (étuis, gants, cordons d'or et d'argent, chaînes d'or, etc.). B. N., ms. f. *Baluze*, t. 31, f°s 194-196.
23 août[2]. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Longue dépêche où Mazarin donne surtout les détails des discussions sur les intérêts du prince de Condé. Imprimé (t. 1, p. 226) des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre du 17 août. Cette réponse est surtout relative aux préparatifs pour le mariage du Roi. B. N., ms f. *Baluze*, t. 331, f° 190. — On trouve dans le recueil de M. Pierre Clément une partie de la lettre de Colbert sans les réponses marginales de Mazarin.
24 août, Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Espoir et vif désir d'être bientôt réuni au Roi et à la Reine: Mazarin ne s'est éloigné d'eux que pour leur service. Imprimé (t. 1, p. 247) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin s'excuse de ne pas pouvoir écrire plus souvent à la Reine. Il est accablé d'affaires. Il doit renvoyer bientôt Bartet, qui sera chargé de donner des détails que le Cardinal ne peut écrire. Imprimé (t. 1, p. 248) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Le Tellier.	Mazarin lui annonce la relation de sa dernière conférence écrite à la hâte, parce qu'il a à peine «le temps de respirer». Imprimé (t. 1, p. 250) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Plessis-Guenegaud.	Recommandation d'envoyer au chancelier une lettre royale, portant ordre de recevoir le serment des nouveaux échevins[3]. Aff. étr. (France), t. 280, f° 170 v°.
24 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de l'Hôpital.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il lui a envoyés sur l'élection et la prestation de serment des échevins de Paris[4]. Le Roi enverra des ordres en la manière que désire le maréchal. Aff. étr. (France), t. 280, f° 171 v°.

[1] Il s'agissait probablement du procès intenté à certains gentilhommes normands accusés de sédition. (Voy. la table à la fin du volume.)
[2] Dans les mss., cette lettre porte la date du 22 août.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 24 août 1659 à Michel Le Tellier.
[4] Voy., ci-dessus, la lettre du 24 août 1659 à Michel Le Tellier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Esprit.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il prend à sa santé. Protestation du désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 280, f° 201.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme la comtesse d'Auroy.	Lettre relative à la conduite de l'abbé de Richelieu dont le Roi a eu à se plaindre. Mazarin ne pourra prendre la défense de l'abbé de Richelieu que si sa conduite est satisfaisante. Aff. étr. (France), t. 280, fol. 201 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc d'Épernon.	La conduite [de l'abbé] [1] de Richelieu a forcé le Roi à prendre à son égard les mesures qu'il a adoptées. Mazarin est disposé à le servir s'il revient à une meilleure conduite. Aff. étr. (France), t. 280, fol. 202 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Milet.	Mazarin le remercie des marques d'affections qu'il lui donne. Aff. étr. (France), t. 280, f° 203.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé de Tonnerre.	Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 280, f° 203 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Guilleragues.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il lui a donnés sur la princesse de Conti. Aff. étr. (France), t. 280, f° 203 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Chevreuse.	Protestation du désir de lui rendre service. Mazarin a envoyé au Père Amat le mémoire de la duchesse pour faire obtenir des bénéfices à Mme de Franqueville. Il a parlé à don Louis de Haro des intérêts de Mme de Chevreuse; rien n'est encore décidé sur ce point. Aff. étr. (France), t. 280, f° 204.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin le charge de transmettre sa réponse à la duchesse de Chevreuse. Il lui parle aussi d'un expédient pour la taxe imposée aux ecclésiastiques sur les francs-fiefs et nouveaux acquêts. Aff. étr. (France), t. 280, f° 204 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au doyen de l'église de Paris.	Mazarin lui exprime sa satisfaction que le Roi ait pu donner à son neveu la compagnie que le s^r de Pomereu avait dans le régiment de Piémont. Aff. étr. (France), t. 280, f° 205.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au chevalier de Hautefeuille.	Mazarin est fâché qu'il ait encouru la disgrâce du Roi par suite de son différend avec le chevalier de Maupeou. Il s'emploiera en sa faveur à condition que Hautefeuille se reconcilie sincèrement avec Maupeou. Aff. étr. (France), t. 280, f° 205 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Serrant.	Mazarin a appris avec plaisir que le comte n'est pas disposé à renoncer à la charge de chancelier de Monsieur (frère de Louis XIV). Aff. étr. (France), t. 280, f° 206.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Neuvevillette (*sic*).	Mazarin l'informe qu'il ne doit pas songer à la charge de chancelier de Monsieur, parce que le comte de Serrant n'est pas disposé à y renoncer. Aff. étr. (France), t. 280, f° 206 v°.

[1] La copie porte *duc de Richelieu*; mais, comme la lettre précédente parlait de l'abbé de Richelieu, je suppose qu'il y a erreur dans la copie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Conti.	Mazarin lui écrit sur diverses affaires recommandées par le Prince. Aff. étr. (France), t. 280, f° 208.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Longue relation de la cinquième conférence. Il y a été surtout question de la restitution de Juliers au duc de Neubourg, des intérêts de M. le Prince et de ceux des ducs de Modène et de Lorraine. Imprimé (t. 1, p. 253) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Plainte contre Marsin (ou Marchin) dont les troupes ravagent la châtellenie de Furnes. Nouvelles d'Angleterre et d'Allemagne. Imprimé (t. 1, p. 280) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin le prie de revoir un arrêt du Conseil du Roi qui évoque une affaire pendante à Toulouse. Aff. étr. (France), t. 280, fol. 208 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Coiffier.	Mazarin proteste de sa bonne volonté pour le fils de M. Coiffier. Il le remercie des avis qu'il lui donne et demande des renseignements détaillés sur ce qui concerne l'évêque d'Amiens; il promet de garder sur l'origine de ces renseignements un silence absolu. Aff. étr. (France), t. 280, f° 209.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Toreau (un des agents généraux du clergé).	L'abbé Toreau n'a pas besoin de s'excuser d'avoir quitté Paris, comme il était nécessaire pour se guérir. Il ne doit songer qu'à rétablir complètement sa santé. Aff. étr. (France), t. 280, f° 209 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Fyot.	Mazarin répond à une lettre par laquelle l'abbé Fyot sollicitait une place. Si elle est encore vacante, Mazarin s'emploiera volontiers pour la lui procurer. Aff. étr. (France), t. 280, f° 210.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Vertamont, maître des requêtes.	A l'occasion d'un emploi que sollicite M. de Vertamont, Mazarin s'en remet à une lettre qu'il lui a écrite précédemment, et l'engage à voir le Chancelier et le Procureur général [1]. Aff. étr. (France), t. 280, fol. 210 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Vrillière.	Mazarin le remercie de lui avoir donné connaissance des ordres qu'il a expédiés pour sa convocation des États de Languedoc. Il lui parle ensuite de l'emploi que désire M. de Vertamont de second commissaire du Roi près de cette assemblée. Comme le Cardinal ignore si quelque engagement a été pris à ce sujet, il a renvoyé M. de Vertamont au Chancelier et au Procureur général. Aff. étr. (France), t. 280, f° 211.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. du Buisson, capitaine de cavalerie.	Mazarin aurait désiré intervenir en faveur de M. du Buisson; mais comme le Roi a l'intention de réformer plusieurs régiments, le Cardinal, quelque bonne volonté qu'il ait, ne peut rien faire pour M. du Buisson, ni pour M. du Mesnil, son frère. Aff. étr. (France), t. 280, f° 211 v°.

[1] Voy. sur cet emploi l'analyse suivante.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Lieu.	Mazarin a reçu toutes les dépêches et, de plus, deux boîtes envoyées par M. Du Lieu. Aff. étr. (FRANCE), t. 280, f° 211.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Castries.	Protestations d'estime et de désir de le servir. Aff. étr. (FRANCE), t. 280, f° 212 v°.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin lui indique les motifs qui ont empêché le fils de M. d'Andilly (M. de Pomponne) d'obtenir la charge de chancelier du duc d'Anjou, frère de Louis XIV. Tout le monde tient son père «pour le chef d'une secte nouvelle». Mazarin espère pouvoir faire obtenir au fils quelque autre emploi. Publié par M. Monmerqué à la suite des *Mémoires de Coulanges*.
25 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Bellefonds.	Mazarin lui parle du différend qui s'est élevé, à Messin, entre lui et le s[r] Poucet. M. de Bellefonds ne doit pas traiter aussi injurieusement un homme qui est attaché au service du Cardinal. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 241.
26 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin l'exhorte à faire ce qui est nécessaire pour sa gloire et annonce une dépêche où il insistera sur ce point. Imprimé (t. 1, p. 282) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
26 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Après des protestations d'affection pour la Reine, Mazarin se plaint des longues lettres que le Roi écrit à Marie Mancini à la Rochelle. Imprimé (t. 1, p. 283) dans le recueil des *Lettres de Mazarin.*
26 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui parle de la dot de l'Infante et d'une pension de vingt mille livres que le Roi lui accorde sur l'économat de l'évêché de Bayeux. Titre que l'on doit donner à Mazarin dans le traité. Imprimé (t. 1, p. 286) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
26 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui parle de la personne que l'on doit envoyer à Madrid pour faire la demande de l'Infante et désigne pour cette mission le maréchal de Gramont. Imprimé (t. 1, p. 289) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
26 août. Saint-Jean de-Luz.	A M. de Turenne.	Mazarin l'entretient de la santé de M[lle] de Bouillon et du crédit dont jouit le duc de Bouillon. Il est question ensuite, dans cette dépêche, de M. le Prince. Imprimé (t. 1, p. 291) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
27 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lavogadre.	Mazarin, ne pouvant pas douter de la mauvaise conduite du lieutenant Corso de son régiment italien, envoie à Lavogadre un ordre du Roi pour qu'il licencie Corso. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 243.
27 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Magalotti, major du régiment italien de Mazarin.	Lettre relative à la même affaire. La gratification de deux cents écus accordée à Magalotti ne doit pas être prise sur sa solde, comme Lange le prétendait. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 243.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin écrit à Saint-Aunais pour qu'il respecte la suspension d'armes. Plainte contre les cabales du prince de Condé. De Lionne doit en parler à don Louis de Haro. Imprimé (t. 1, p. 295) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin ne pense pas que le mariage du Roi avec l'Infante puisse avoir lieu en octobre 1659, comme on l'avait d'abord pensé. Imprimé (t. 1, p. 298) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin parle à la Reine de l'intention des Espagnols de différer le mariage du Roi et de l'Infante jusqu'au mois de mars 1660. Inquiétude que cause au Cardinal la passion du Roi pour Marie Mancini. Il lui écrit une longue lettre, dont il désire que la Reine ait communication. Imprimé (t. 1, p. 322) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 20 août 1659. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 192. — M. P. Clément (t. I, p. 357 des *Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert*) a publié une partie de la lettre de Colbert; mais il n'y a pas ajouté la réponse marginale de Mazarin.
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation pour le s^r d'Angoville. B. N. ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 206.
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mgr de Bourlemont, auditeur de rote à Rome.	Recommandation de servir le duc de Parme dans toutes les affaires où la justice le permettra. Aff. étr. (France), t. 282, f° 211.
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Le Pape a été mal informé des intentions de don Louis de Haro, qui non seulement s'est montré exact pour la conférence, mais plein de courtoisie. Plaintes contre le cardinal Orsini, qui ne se contente pas des faveurs dont la France l'a comblé. Mazarin pense que le Pape ne peut pas s'opposer à ce que l'on envoie au Roi quelques objets de peu de valeur que le cardinal Gualdo lui a laissés par son testament. Aff. étr. (France), t. 282, f° 212 v°.
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini.	Éloge de D. Louis de Haro, qui, contrairement à ce qu'on a dit au Pape, se montre très disposé à conclure la paix. Approbation de la conduite du cardinal Antonio dans l'affaire du couvent de la Trinité-du-Mont. Promesse de l'envoi prochain du brevet d'une pension de trois mille écus pour le cardinal Maidalchini. La conduite du cardinal Orsini fait supposer qu'il veut abandonner le parti de la France. Mazarin a fait rechercher s'il appartenait au grand aumônier de France de célébrer le mariage du Roi. Il a été reconnu que c'était l'évêque diocésain qui avait fait cette cérémonie au mariage de Henri IV et de Louis XIII. Le cardinal Antonio ne doit donc pas prendre ce prétexte pour quitter Rome, où sa présence est nécessaire. Aff. étr. (France), t. 282, f° 214 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin proteste de son intention de soutenir les intérêts du duc de Modène; il attend l'arrivée de l'abbé Manzieri pour connaître exactement les intentions de ce prince. Il termine en se plaignant de la conduite du cardinal Orsini. Aff. étr. (France), f° 282, t. 217.
29 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui envoie un paquet pour le Roi et lui annonce qu'il lui adressera bientôt la relation de sa dernière conférence avec D. Louis de Haro. Imprimé (t. 1, p. 326) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin attend avec impatience une réponse à sa dernière dépêche, afin de savoir quelle résolution il doit prendre. Imprimé (t. 1, p. 327) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin insiste sur le désir de connaître les intentions du Roi. Imprimé (t. 1, p. 329) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
30 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur.	Détails sur la conférence de Mazarin avec don Louis de Haro. Points principaux sur lesquels ont porté les contestations. Imprimé (t. 1, p. 330) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
30 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Matières traitées dans les conférences; causes du retard du mariage; question de la dot de l'Infante; intérêts du prince de Condé; cession de places à la France; arrivée de l'abbé Vittorio Piri. Imprimé (t. 1, p. 335) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
31 août. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin s'en réfère, pour le détail des conférences, à la lettre qu'il a écrite à Le Tellier. Imprimé (t. 1, p. 368) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
31 août. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Lettre dans le même sens. Protestations de dévouement : «Vous me ferez la justice, écrit le Cardinal, de me croire la plus passionnée de toutes vos créatures, par les raisons que vous savez, sans oublier celle qui est la plus forte de toutes les autres, et que je cultiverai toute ma vie avec le dernier soin.» Imprimé (t. 1, p. 369) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
31 août. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Mazarin témoigne un vif mécontentement contre sa nièce Marie [1]. Il ne reçoit d'elle que des sujets de déplaisir. Il témoigne, au contraire, de la bienveillance pour ses autres nièces. Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. 111, f° 283 v°.
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Mazarin s'en remet à une lettre écrite à Brachet sur les affaires d'Italie. Original dans le ms. du duc de Brissac. Copie transmise par M. de Lépinois.

[1] Voir ci-dessus la lettre du Cardinal au Roi en date du 28 août 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659		
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 24 août. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 148. La lettre de Colbert du 24 août n'est pas la même que celle que M. P. Clément a donnée à cette date, t. I, p. 358, des *Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert.*
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Ligniville.	Mazarin le loue de ses bons services qui méritent qu'on prenne soin de ses intérêts. Il n'a qu'à s'adresser à M. Le Tellier, qui lui donnera toute satisfaction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 184.
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal du Plessis.	Après des protestations de désir de lui rendre service, Mazarin dit qu'en ce moment il est trop éloigné pour parler de la coadjutorerie de l'abbaye du Sauveur[1]. Il attendra son retour à la Cour. Le Maréchal peut, en attendant, en parler au Père Annat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 184.
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mlle d'Atrye (Atri).	Mazarin désirerait faire ce qui peut être utile pour Mlle d'Atrye, ou Atri, et pour le duc, son père; mais cette affaire dépend surtout de la volonté des autres (des Espagnols) et il ne peut répondre du succès[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 184.
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui exprime son mécontentement des retards apportés à la paix par les difficultés que suscite don Louis de Haro en ce qui concerne le prince de Condé. Imprimé (t. 1, p. 371) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Seconde lettre du même jour, Mazarin se plaint que de Lionne ait envoyé à Pimentel la lettre qu'il lui avait écrite le matin. Imprimé (t. 1, p. 373) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin se plaint très vivement des sentiments que le Roi lui témoigne et annonce l'intention de quitter la Cour et d'aller mourir en exil. Imprimé (t. 1, p. 374) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin exprime, dans sa lettre à la Reine, le chagrin que lui cause la conduite du Roi. Il accuse sa nièce de l'exciter contre lui, et d'avoir conseillé à son neveu de tenter de s'échapper de Brisach. Imprimé (t. 1 p. 378) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Mazarin l'entretient des différends entre les ducs de Savoie et de Mantoue, puis des mesures à prendre pour les munitions que contiennent les places d'Italie. Archives du duc de Brissac; copie communiquée par M. de Lépinois.

[1] Probablement l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, diocèse de Coutances.
[2] Cécile d'Aquaviva d'Aragon, fille de François d'Aquaviva d'Aragon, duc d'Atri. Elle sollicitait sans doute en faveur du duché d'Atri, situé dans le royaume de Naples et dépendant, par conséquent, de l'Espagne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Relation d'une conférence où don Louis de Haro a pressé Mazarin de faire savoir au roi de Portugal ce qui avait été arrêté pour ce royaume et a ensuite insisté pour que le prince de Condé obtînt satisfaction. Imprimé (t. 1, p. 380) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin revient encore sur la discussion qui a eu lieu entre lui et don Louis de Haro à l'occasion du prince de Condé. Imprimé (t. 1, p. 398) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur, frère du Roi.	Mazarin ne veut pas manquer de lui écrire par le retour du marquis de Vardes. Lettre de compliments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 164 v°.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin s'en remet pour les détails de la conférence à la lettre qu'il écrit à Le Tellier[1]. Difficulté d'obtenir une solution, et impossibilité de fixer une époque. «Je suis, ajoute Mazarin, résolu au même temps que le flegme d'Espagne[2].» B. N., mss. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 164 v°.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Mazarin lui demande des renseignements sur les travaux exécutés à Gravelines, et en général dans les places de Flandres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 244.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Lange.	Lettre relative aux comptes dont Lange avait été chargé. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 247.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Schomberg.	Mazarin a fait part à don Louis de Haro des plaintes sur les contraventions commises par les Espagnols à la suspension d'armes; il a promis d'y donner ordre. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 248.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nancré.	Mazarin souhaite qu'il vive en bonne intelligence avec le s^r Talon. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 248 v°.
3 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Blondot.	Demande de renseignements sur les contributions levées. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 249.
4 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Relation de la huitième conférence où l'on a discuté les intérêts du duc de Lorraine et la satisfaction demandée par les Espagnols pour Condé. Imprimé (t. 1, p. 401) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
5 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Continuation des discussions pour les intérêts du prince de Condé. Mazarin se plaint vivement de la lenteur des négociations. Imprimé (t. 1, p. 430) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin parle d'une entrevue qu'il a eue avec Pimentel envoyé par don Louis de Haro pour lui faire des propositions sur la cession de plusieurs places à la France, et entre autres d'Avesnes. Imprimé (t. 1, p. 441) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*

[1] Voy., ci-dessus, lettre à la Reine du 3 septembre 1659.
[2] Le sens est, je crois, «à montrer autant de flegme que le ministre d'Espagne, sans me montrer plus pressé».

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Vardes.	Inquiétude qu'inspire à Mazarin la maladie de la maréchale de Guébriant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f°. 186.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Vardes.	Mazarin vient d'apprendre la nouvelle de la mort de la maréchale de Guébriant. Douleur qu'elle lui a causée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 186.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Lettre relative à des plaintes du fermier des mines d'Alsace, le sieur Boisot ou Boizot, à cause d'une saisie exercée par ordre de l'Intendant. Mazarin demande à Colbert de faire connaître les motifs de cette saisie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 186 v°.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Gouverneurs de la cité impériale de Besançon.	Réponse à une lettre qu'ils avaient écrite en faveur du s^r Boissot ou Boizot, fermier des mines d'Alsace. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 186 v°.
6 septembre. Saint-Jean-de Luz.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le s^r de La Margerie, attaché à la secrétairerie de Mazarin. Il demande le petit bénéfice de la chapelle Sainte-Anne et Saint-Martin vacant à Notre-Dame de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 222.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Père Annat.	Même recommandation pour le même La Margerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 222.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Envoi d'un mémoire relatif à des différends entre la province de Guipuscoa et la ville de Bayonne pour la prise d'un vaisseau de Saint-Sébastien, nommé le *Saint-Jacques*. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 222 v°.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui envoie un mémoire de Lockhart pour deux affaires auxquelles tient beaucoup cet ambassadeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f. 222 v°.
6 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 27 août. Cette lettre, relative aux divers objets que Mazarin avait demandés à Colbert (bijoux, tapisseries, vêtements, etc.), ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f°s 202 et suiv.
7 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin n'a pas l'intention de laisser au s^r Des Madrids la charge de commissaire de la garnison de Brisach. Cependant Colbert doit lui en payer les appointements jusqu'à ce que Mazarin ait pu lui procurer une autre place. B. N., ms. f. fr., *Mél. de Colbert*, t. 52 B, f° 187.
7 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Prière de faire donner son passeport à un courrier que don Louis de Haro expédie à Milan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 187.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Remerciements pour une lettre que le Roi lui a écrite. Mazarin s'en réfère aux dépêches qu'il a adressées à Le Tellier pour le détail des conférences. B. N., ms. fr., *Mél. de Colbert*, t. 52 B, f° 169 v°.— Bibl. Maz., ms. 1719, t. 111, f° 294 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au s^r Frischmann (agent de France, à Strasbourg).	Mazarin a appris avec plaisir son arrivée à Strasbourg. Gravel est chargé de lui fournir l'argent nécessaire pour sa subsistance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 259 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Des Minières ou Miniers [1].	Mazarin le renvoie au comte de Brienne pour la nouvelle relation à l'évêque de Munster. Il l'engage à s'entendre avec Gravel pour tout ce qui concerne l'Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 259 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Akakia (attaché à l'ambassade de France en Pologne).	Lettre relative aux négociations de Pologne[2]. Il est surtout question des démarches faites pour la succession à la couronne de ce royaume. Mazarin écrit à Akakia : « Je sçavais quelque chose de ce que vous marquez que M. le Prince songe à la succession de Pologne et offre d'y mener un corps de troupes considérable ». Aff. étr. (France), t. 283, f° 107.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Prince de Conti.	Mazarin a été très aise d'apprendre que la ville de Bordeaux a accordé trente mille écus que le Roi lui a fait demander. Il en félicite le prince de Conti, dont la présence a contribué à cet heureux résultat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 191 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Guilleragues.	Lettre dans le même sens; félicitations adressées à Guilleragues, qui a eu part, par ses relations à Bordeaux, à obtenir le don de trente mille écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 191 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données de la santé du Roi, dont la légère indisposition n'a pas eu de suite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, t. 192.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Saint-Luc.	Après lui avoir parlé du don fait par la ville de Bordeaux, Mazarin lui déclare qu'il ne peut pas écrire au Pape, dans les termes que désire d'Estrades, pour les bulles de l'évêché de Condom. Le Roi n'a pas encore décidé à qui serait donnée la charge do dame d'honneur de la future Reine, vacante par la mort de la maréchale de Guébriant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 192.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Estrades.	Mazarin le félicite de la part qu'il a eue au don que la ville de Bordeaux a fait au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 192 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Marie Mancini.	Mazarin la félicite de la résolution qu'elle a prise de renoncer à entretenir la passion du Roi[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 168 v°. — Bibl. Maz., ms. 1719, t. 111, f° 293.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Aux directeurs des affaires communes de la Rochelle.	Mazarin les engage à s'en remettre au s[r] Colbert du Terron sur le présent qu'ils doivent faire au Roi à l'occasion de la paix et de son mariage. B. N., ms. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, p. 169. — Bibl. Maz. 1719, t. 111, f° 293 v°.
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Soissons.	Mazarin lui recommande de se montrer toujours assidu auprès du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 171. — Bibl. Maz., ms. 1719, t. 111, f° 296.

[1] On voit par la lettre que c'était un des agents envoyés en Allemagne principalement auprès de l'évêque de Munster.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre de Mazarin à M. de Lumbres.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 8 septembre à M[me] de Venel.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
8 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Blenac.	Recommandations pour que son régiment soit en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 250.
9 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert en date du 31 août 1659. Imprimé (t. I, p. 360) dans le recueil de M. P. Clément.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin se plaint de la lenteur de la négociation. Il a envoyé à M. Le Tellier le détail des conférences[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f. 171 v°. — Bibl. Maz., ms. 1719, t. 111, f° 296 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon, intendant.	Mazarin a parlé à don Louis de Haro des plaintes sur les désordres commis par les troupes espagnoles en violation de la Trève. Don Louis a répondu que les généraux espagnols faisaient les mêmes plaintes sur la conduite des Français. Mazarin espère que la présence de Turenne fera cesser ces désordres. Recommandations pour la subsistance des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 195.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Balthazard.	Mazarin a reçu sa lettre en même temps que celle du colonel Balthazard. Il le charge de dire au colonel que s'il veut s'établir en France et s'attacher au service du Roi, le Cardinal lui procurera une pension honnête. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 195 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Lorraine.	Mazarin promet de contribuer à tout ce qui pourra être avantageux pour le duc de Lorraine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 196 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Montpezat.	Éloges de l'ordre que M. de Montpezat maintient dans le corps qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 197.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Lodève.	Mazarin promet de s'employer pour faire payer par M. de Roquelaure tout ce qu'il doit à M. de Termes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 197.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Canisy.	Mazarin regrette de ne pas pouvoir le servir dans ses sollicitations pour la charge de M. de Montfreville. Le Roi en a disposé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, p. 197.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Lion.	Mazarin a été bien aise des renseignements fournis par M. du Lion sur la tenue des troupes et particulièrement des régiments du Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 197 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Vignacourt.	Remerciements pour les renseignements qu'il a envoyés d'Allemagne et du Levant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 197 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Broglie.	Mazarin promet, si la paix se conclut, de se souvenir de ses intérêts relativement à la Bassée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 198.

[1] Les lettres de Le Tellier sont imprimées et indiquées aux Analyses.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Fau.	Mazarin lui écrit qu'il n'a jamais été question d'abandonner le Quesnoy et promet de ne pas abandonner les intérêts de M. Du Fau. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 198.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nancré.	Mazarin lui communique les plaintes du sieur Du Fau et ajoute que «c'est un vieil officier, qu'il considère». Il prie M. de Nancré de lui permettre de remplir sa charge [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 198.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Talon, intendant du Quesnoy.	Mazarin a reçu des lettres de Talon, qui se plaint de Nancré, et ce dernier qui se plaint de Talon et de la manière dont il lui a parlé. Le Cardinal remet à se prononcer à l'époque où il sera à Bordeaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 198 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de l'Hôpital.	On a eu tort de dire que le Roi devait créer des ducs et pairs aussitôt après la paix. Dans le cas où il en nommerait, le maréchal ne serait pas oublié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 199.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque d'Orange.	Après lui avoir parlé de contestations qui se sont élevées à l'occasion d'une barque, Mazarin lui demande des renseignements sur le revenu que le roi d'Espagne tirait du Roussillon et sur le moyen de conserver à la France l'affection des Catalans après la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 261.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Saint-Aunez ou Saint-Aunais.	Mazarin l'engage à s'opposer énergiquement aux désertions qui ont lieu dans l'armée française en Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 261 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin le charge de faire savoir à Madame Royale que l'abbaye qu'elle sollicitait pour un de ses sujets avait été donnée, avant que sa demande fût connue, au s[r] de Lionne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 55 B, f° 262.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier	Mazarin le prie de faire payer par le trésorier de l'extraordinaire des guerres douze mille francs au duc de Mercœur pour ses appointements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 262 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le comte de Bieule.	Mazarin est bien aise de savoir qu'il est retourné à Toulouse pour assister aux États de Languedoc. Il avait oublié que le Roi, à sa sollicitation, avait promis à M. de Bieule le gouvernement de Carcassonne. Il promet de saisir une autre occasion de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 262 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Viviers [2].	Mazarin n'a pas entendu parler de la confiscation que demanderait la comtesse de la Suze [3]. Il répond à l'évêque que si l'on s'adresse à lui, il déclarera que cette confiscation a été accordée à son neveu [4]; mais il faut se tenir en garde pour éviter que les secrétaires d'État ne soient surpris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, p. 263.

[1] Du Fau était probablement major du Quesnoy, dont Nancré était gouverneur.

[2] L'évêque de Viviers était Louis-François de la Baume-Suze, qui occupa ce siège de 1621 à 1690, époque de sa mort. Viviers est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Ardèche.

[3] Henriette de Coligny, comtesse de la Suze; née en 1618, morte en 1673. Elle a laissé des poésies.

[4] Sans doute Armand-Anne-Tristan de la Baume-Suze, qui mourut archevêque d'Auch, en 1705.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Amoretti.	Protestation de zèle pour ses intérêts et pour ceux de la maison de Savoie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 263.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Blondel[1].	Mazarin s'en remet à la réponse que lui fera le comte de Brienne. Promesse d'assistance pécuniaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 263 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Villacerf.	Recommandation de faire remettre au comte de Brienne quatre mille livres pour le s[r] Blondel que le Roi envoie auprès de l'Électeur de Brandebourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 264.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui rappelle qu'il doit «marchander un lit verd en broderie», qui avait été commandé par feu M. de Nemours. Le Roi se propose d'en faire présent à l'électrice de Brandebourg, à laquelle il doit un présent pour avoir tenu son fils sur les fonts de baptême. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 264, et ms. f. *Baluze*, t. 337, f° 226.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne le fils (Henri-Louis de Loménie).	Mazarin s'en remet, pour les affaires de Brandebourg, à la réponse qu'il fait au comte de Brienne le père. Il lui parle ensuite d'affaires particulières à la famille de Brienne; des articles concernant les Suisses, qu'on doit soumettre au Conseil; d'un personnage que M. de Thou croit avantageux de gagner. Il approuve les lettres du jeune Brienne et termine par des détails sur le Portugal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 266.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la duchesse d'Aiguillon.	Mazarin a résisté à toutes les sollicitations qu'on lui a faites en faveur de l'abbé de Richelieu, dont il désire que la conduite devienne meilleure. Cependant il ne faut pas tenter de le dépouiller de ses bénéfices ecclésiastiques. Il a écrit au Procureur général pour faire payer la garnison du Havre[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 265 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Priolo.	Mazarin a été bien aise de voir, par sa lettre, qu'il est animé de bons sentiments; il l'engage à y persévérer, promet d'oublier le passé et de le protéger à l'avenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 267.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Après l'avoir remercié de ses lettres, Mazarin lui recommande d'empêcher «qu'on ne parle en public avec tant de licence. Cela, dit-il, est tout-à-fait important au service du Roi». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 267 v°.
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Relation d'une nouvelle conférence qui s'est passée en discussions sur les places contestées et sur les intérêts de M. le Prince. Plainte sur la lenteur des négociations attribuée à don Louis de Haro. Imprimé (t. 1, p. 443) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 10 septembre 1659 au comte de Brienne.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre au Procureur général.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
10 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui parle d'abord d'une demande du maréchal de l'Hôpital pour être compris dans une promotion de ducs qu'on lui a dit que le Roi devait faire aussitôt après la signature de la paix et des articles de son mariage. On ne peut donner moins de quarante mille livres au maréchal de Gramont pour son voyage de Madrid. Le Cardinal entretient encore Le Tellier d'autres dépenses auxquelles il faut fournir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 228.
11 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative à divers objets dont Mazarin presse l'envoi, diamants, meubles, médailles, devises en son honneur, baudriers, casaques pour ses gardes, etc. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 228.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Remerciements pour sa lettre du 11 août; espoir de la conclusion prochaine de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 218 v°.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Paolo Macarani, à Rome.	Remerciements pour sa lettre du 11 août. Mazarin a vu avec plaisir que le cardinal Sacchetti avait accepté la bagatelle qu'il lui a offerte. Aff. étr. (France), t. 282, f° 219.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la signora Susanna Noceti de Rosis, à Rome.	Mazarin a contribué pour peu de chose à faire obtenir un bénéfice à la fille de Susanna Noceti. Protestation d'affection pour sa famille. Aff. étr. (France), t. 282, f° 219 v°.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Longue lettre dans laquelle Mazarin annonce à cet abbé que l'affaire du couvent de la Trinité-du-Mont ne sera plus traitée par le cardinal Antonio Barberini, mais par le cardinal d'Este, protecteur de France à Rome. Plaintes de la conduite du cardinal Antonio Barberini et du cardinal Spada à l'occasion de ce couvent qui est placé sous le protectorat de la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 220.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Sabionnette.	Mazarin est heureux d'avoir pu soutenir les droits de sa maison dans le traité qu'il négocie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 222.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Doléances sur la mort de Marc-Antoine Citarella. L'archevêque d'Embrun est chargé de terminer les différends entre Venise et la Savoie. Remerciements pour l'ambassadeur de Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 223.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin se plaint de l'absence de l'abbé Manzieri, lorsque les intérêts de la maison d'Este exigeraient sa présence à Saint-Jean-de-Luz. Le cardinal d'Este a bien fait de s'en remettre au cardinal Antonio Barberini pour les affaires du couvent de la Trinité-du-Mont. Mazarin charge ce cardinal de s'entendre avec le cardinal Antonio Barberini pour terminer une querelle de préséance entre Mgr de Bourlemont et le recteur de la congrégation de Saint-Louis, à Rome. Aff. étr. (France), t. 282, f° 224 v°.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la signora Margarita Mazarini Martinozzi, à Rome.	Remerciements pour des gants que sa sœur lui a envoyés. Il les a adressés à la Reine. Mazarin est maintenant en bonne santé; il termine par des protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 226.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au s[r] Marchisio.	Mazarin le remercie des avis qu'il lui a donnés sur les munitions et armes que le Roi a dans ses places d'Italie, et il le prie de continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 267 v°.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Aux ambassadeurs de Portugal.	Mazarin s'en remet pour sa réponse au gentilhomme qu'il lui envoie. Il parle avec indignation d'un manifeste portugais, et il est sûr que le roi de Portugal n'y a pas eu part. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 268.
12 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 3 septembre[1]. Mazarin y parle surtout des divers objets qu'il a recommandé qu'on lui envoyât pour le mariage du Roi. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 214.
13 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin espère que don Louis de Haro cédera sur les points contestés, et consentira même à ce que Juliers soit rendu au duc de Neubourg. Imprimé (t. I, p. 1) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
13 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative aux négociations. Mazarin se félicite de ne s'être pas relâché sur les points contestés.
13 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Témoignages d'estime et d'affection pour lui et pour sa famille. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 231.
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur, frère de Louis XIV.	Mazarin témoigne son impatience de voir terminées les négociations des Pyrénées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 276. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 303.
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Offres faites par don Louis de Haro pour obtenir des avantages en faveur de M. le Prince. Mazarin n'a encore voulu accorder que le gouvernement de Bourgogne et la charge de grand maître de la maison du Roi pour le duc d'Enghien (Henri-Jules de Bourbon, fils du prince de Condé). Imprimé (t. II, p. 6) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui rend compte d'une conférence qu'il a eue avec don Louis de Haro sur l'époque où pourrait avoir lieu le mariage du Roi avec l'Infante. Il ne pense pas que ce soit avant le mois de mars 1660. Il le charge de rendre compte de cette conférence au Roi et à la Reine. Imprimé (t. II, p. 21) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Pawel de Ramingruen.	Après lui avoir parlé de l'Électeur de Trèves, Mazarin promet de faire donner des ordres à la garnison de Philipsbourg pour s'opposer aux désordres commis par les soldats. Il termine en parlant du colonel Balthazard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 269 v°.

[1] Une partie de la lettre de Colbert se trouve dans le recueil de M. P. Clément; mais on n'y a pas publié la réponse marginale de Mazarin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert du Terron.	Mazarin est bien aise qu'il ait fait déposer à Bordeaux soixante mille livres afin que les lettres de change qu'il pourra y envoyer soient ponctuellement payées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 170.
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la comtesse de Soissons.	Mazarin l'engage à vivre en bonne intelligence avec ses sœurs, surtout avec l'aînée (Marie Mancini). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 176 v°. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 304.
14 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse de Conti.	Vif désir de terminer promptement les négociations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 177. — B. M., ms. 1719, t. III, p. 304.
15 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Soissons.	Mazarin lui promet d'écrire à Paris pour le payement des gardes suisses dont le comte de Soissons était colonel général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 203 v°.
15 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Beringhen.	Protestations d'amitié. Mazarin espère amener de beaux chevaux pour le Roi, mais ne peut dire à quelle époque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 203 v°.
16 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Satisfaction de la nouvelle que Colbert lui a donnée de l'arrestation de plusieurs gentilshommes rebelles. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 233.
16 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin lui annonce l'envoi des papiers relatifs à son mariage avec l'Infante [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 177 v°. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 304 v°.
16 septembre. Saint-Jean-de-Luz. Original signé, en partie autographe.	Au Chancelier.	Mazarin loue son zèle et sa prudence. Il termine par le post-scriptum autographe suivant : «J'espère, dans la semaine prochaine, estre débarrassé de ce séjour [2], et me pouvoir rendre auprès de Leurs Majestez après avoir signé tout ce qui regardera la paix et le mariage.» Aff. étr. (France), t. 292, f° 240; original signé.
16 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin lui envoie par le maréchal de Villeroy le modèle des lettres qu'elle doit écrire à l'Infante et au roi d'Espagne [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 177 v°. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 305.
16 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Relation de points arrêtés après de longues discussions; la France aura le Roussillon, le Conflans et la plus grande partie de la Cerdagne. Mazarin a cédé pour Condé la ville et citadelle de Stenay, et la jouissance du gouvernement de Champagne. Imprimé (t. II, p. 31) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
17 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin la remercie de la lettre qu'elle lui a adressée et espère terminer bientôt la négociation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 179. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 306 v°.

[1] Voy., ci-dessus, une lettre du 16 septembre 1659 à la Reine.
[2] Mazarin se trompait de près de deux mois; le traité ne fut signé que le 7 novembre.
[3] Ces pièces ont été publiées dans le tome II, p. 29, du recueil des *Lettres de Mazarin* relatives à la paix des Pyrénées.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin lui envoie une lettre par Gourville qui doit passer à Bordeaux en se rendant à Paris près du Surintendant[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 179 v°. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 307.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin le remercie des services qu'il a rendus. Il ne croit pas qu'aucune de ses lettres ait été perdue. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 179 v°, et t. 23,202, f° 267. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 307 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Damours.	Éloge de son mérite et protestation de désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 268 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Vervins.	Mazarin l'engage à vivre en bonne intelligence avec le prince de Conti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 20.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin s'en remet à lui pour ce qui concerne les fermiers des mines. Il faut absolument donner un quartier de la solde à la garnison de Philipsbourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 209.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Fourilles.	Mazarin a été bien aise d'apprendre l'accommodement des chevaliers de Maupeou et de Hautefeuille, «qui sont deux gentilshommes, que j'estime fort», écrit le Cardinal. Il est ensuite question du payement des gardes qui accompagnent le Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 209.
18 septembre. Saint-Jean-de Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin profite du départ de Gourville pour accuser réception d'une dépêche qu'il a reçue de Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 209 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Schulemberg.	Remerciements pour une lettre envoyée. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 209 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin est résolu à ne rien accorder de plus pour Condé ni pour ses partisans. Imprimé (t. II, p. 42) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M[gr] Lascaris, vice-légat d'Avignon.	Par suite de son éloignement de la Cour, Mazarin ne peut lui donner une réponse précise sur la question posée; mais il pense que le Parlement de Provence a de bonnes raisons pour étendre sa juridiction sur le Comtat Venaissin. Il pressera Sa Majesté de donner sur ce point une réponse qui permette au vice-légat de prendre une résolution. Aff. étr. (France), t. 282, f° 226 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Irritation du Conseil du Roi contre la décision prise à Rome à l'occasion des Minimes de la Trinité du Mont. Examen des droits du grand aumônier pour la cérémonie du mariage du Roi. Mazarin a appris de don Louis de Haro, dans la con-

[1] Voy., ci-dessus, la lettre de Mazarin au Roi et au Surintendant en date du 17 septembre 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		férence de la veille, que ce n'est pas le grand chapelain du Roi, mais l'archevêque de Tolède qui procède à la cérémonie du mariage du Roi et lui donne les autres sacrements. Aff. étr. (France), t. 282, f° 227.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui fait savoir que la volonté du Roi est qu'il ne quitte pas Rome sans une autorisation expresse de Sa Majesté. Aff. étr. (France), t. 282, f° 229.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au même cardinal.	Le Roi a résolu de ne pas admettre en France le vicaire général de l'ordre des Minimes, qu'il considère comme un ennemi de ce royaume. C'est une réponse à la conduite du cardinal Spada dans l'affaire du couvent de la Trinité-du-Mont. Le Roi avait songé à déclarer que les Minimes ne reconnaîtraient à l'avenir d'autre protecteur à Rome que le protecteur des affaires de France; mais on a suspendu cette mesure par égard pour le cardinal Spada. Le comte de Brienne envoie au cardinal Antonio Barberini une lettre qui décide que l'auditeur de rote précédera dans les cérémonies le recteur de Saint-Louis. Espoir de conclure bientôt la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 230.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au nonce Piccolomini.	Mazarin lui envoie sa réponse au vice-légat d'Avignon. Aff. étr. (France), t. 282, f° 233.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Lucas Cittarella, à Rome.	Lettre de condoléance sur la mort de Marc-Antoine Cittarella. Aff. étr. (France), t. 282, f° 233 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Espoir d'une prochaine conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 233 v°.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este.	Après lui avoir représenté qu'il ne doit pas s'étonner de voir le cardinal Antonio Barberini continuer les fonctions dont il a été chargé en son absence, Mazarin se plaint du retard de l'abbé Manzieri, nuisible aux intérêts du duc de Modène. Aff. étr. (France), t. 282, f° 234.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui parle d'un pamphlet publié à Rome contre lui; des différends pour les visites entre le cardinal d'Este et l'ambassadeur de Savoie, enfin du cardinal Barberini. Il termine en lui annonçant que le Roi a accordé à l'abbé Fabri un bénéfice de huit cents écus. Aff. étr. (France), t. 282, f° 234.
18 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Dans une réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert[1], Mazarin parle des travaux du Louvre et de la nécessité de poursuivre certains gentilshommes dont les intrigues troublaient la France. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 331, f° 218.
19 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Plessis-Besançon.	Mazarin est bien aise d'apprendre que son ordonnance[2] ait été payée. Il craint que le Roi n'ait pris des engagements pour la place que Du Plessis-Besançon sollicite pour sa fille. Aff. étr. (France), t. 406, f° 369, original signé.

[1] M. P. Clément a publié la lettre de Colbert (t. I, p. 363, du *Recueil des lettres, instructions et mémoires* de Colbert), mais sans donner la réponse marginale de Mazarin.
[2] Mandat de payement.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin lui rappelle qu'il a écrit au Roi relativement au retard du mariage [1]. Protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 180. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 308.
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Nouvelles instances de don Louis de Haro en faveur de Condé et de ses agents. Refus de Mazarin d'accorder les demandes faites en leur faveur. Imprimé (t. II, p. 44) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Dans cette lettre, Mazarin ne fait que répéter à Colbert ce qu'il a écrit à Le Tellier [2] sur sa conférence avec Gourville. Il insiste sur la nécessité que Colbert se procure immédiatement une somme de 60,000 livres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 212 v°.
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Gramont.	Mazarin le remercie de l'avis qu'il a donné sur les États de Languedoc et espère qu'il contribuera à en obtenir un don considérable pour le Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 247 v°.
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Gesvres.	Mazarin se souvient du règlement dont lui parle le marquis, et il verra lorsque M. Le Tellier sera arrivé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 247 v°.
20 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Modène.	Plaintes de l'absence de l'abbé Manzieri. Il serait nécessaire que Mazarin fût informé par lui de tout ce qui intéresse le duc de Modène. Le roi d'Espagne n'a pas voulu ratifier le traité conclu par le duc avec Fuensaldagne. Il annonce le départ du maréchal de Gramont envoyé en Espagne comme ambassadeur extraordinaire pour demander la main de l'Infante. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 238 v°.
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin témoigne vivement, dans cette lettre, son impatience de la longueur des négociations et son désir de rejoindre promptement le Roi et la Reine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 181. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 309.
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Il est question, dans cette lettre, des motifs de don Louis pour traîner les négociations en longueur; il voulait savoir les intentions de M. le Prince. Mazarin désire en finir promptement. Imprimé (t. II, p. 52) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne (2e lettre).	Impatience que causent au Roi la longueur des négociations et le retard de l'arrivée de l'Infante. Lionne doit presser don Louis de Haro de terminer les négociations et de hâter le mariage. Imprimé (t. II, p. 55) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Voy. la lettre du 20 septembre au Roi, ci-dessus.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 20 septembre à Le Tellier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Dans un billet à part, Mazarin lui dit de communiquer à don Louis la lettre précédente et de faire près de lui de vives instances pour hâter la conclusion. Imprimé (t. II, p. 59) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Réponse marginale à une lettre du 10 septembre 1659. Imprimé en partie (t. I, p. 369) dans le recueil de M. P. Clément.
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Mazarin est satisfait de la conduite de sa nièce Marie Mancini et recommande qu'elle soit bien traitée. Imprimé (t. II, p. 60) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 septembre[1]. Saint-Jean-de-Luz.	A sa nièce, Marie Mancini.	Mazarin lui témoigne sa satisfaction et désire qu'elle se divertisse. Imprimé (t. II, p. 62) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A sa nièce Hortense.	Billet dans le même sens. Imprimé (t. II, p. 64) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
21 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A sa nièce Marie-Anne.	Mazarin la remercie de lui avoir écrit en vers. Imprimé (t. II, d. 64) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Angelo Sanvitani, appelé ordinairement Lange (valet de chambre de Mazarin).	Mazarin lui parle de la *Tapisserie des femmes illustres*, pour laquelle Talon ne veut pas fournir l'argent nécessaire. Le Cardinal lui demande ensuite des renseignements sur diverses denrées qui lui appartiennent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 214 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Gadagne.	Protestations d'amitié et désir de lui rendre service dès qu'il sera possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 214 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui parle d'abord des cabales qui se sont faites dans le Piémont relativement au mariage d'une des filles dn duc d'Orléans avec le duc de Savoie[2]. Il passe ensuite aux négociations pour la paix qui paraissent toucher à leur terme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 214.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mancini (Philippe), neveu de Mazarin.	Mazarin désire que les effets répondent aux assurances que lui donne son neveu de sa soumission à ses volontés[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 215.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Après lui avoir parlé de la garnison de Brisach, Mazarin lui recommande de faire payer celle de Philipsbourg et de s'opposer à ce que les soldats commettent des désordres, dont se plaint l'Électeur palatin. Il termine en lui parlant de son neveu, auquel il a enjoint de se soumettre à ses intentions que lui feront connaître Colbert et la Neuvelle. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 215.

[1] Dans l'imprimé, ces trois lettres portent la date du 21 septembre. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale (t. 52 B) des *Mélanges de Colbert* donne la date du 23 septembre 1659.
[2] On accusait Mlle de Montpensier de ces cabales. (Voy. ses *Mémoires*, t. III, p. 391, édit. Charpentier.)
[3] Philippe Mancini était toujours relégué à Brisach.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. du Bosquet.	«Les personnes comme vous, lui écrit Mazarin, n'ont jamais besoin de se justifier, parce que leur conduite est toujours fort nette.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 215 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Saint-Geniez, chargé de commander Brisach.	Mazarin lui parle surtout de son neveu qu'il a envoyé à Brisach sous la surveillance du s[r] de la Neuvelle. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 215 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Neuvelle.	Mazarin a répondu à son neveu que le moyen d'abréger sa relégation à Brisach était de se soumettre docilement à ses ordres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 215 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Brulart, premier président du Parlement de Dijon.	Mazarin a été très fâché de sa disgrâce. Il s'est efforcé de l'adoucir en lui faisant obtenir la permission d'aller à Laval. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 216 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque de Bourges [1].	On n'est pas satisfait de sa conduite. «On croit qu'il y a un peu trop de violence et d'emportement particulièrement à l'esgard des Jésuites.» Mazarin l'engage à montrer moins de passion en lui promettant toutefois son appui «pour tout ce qui regarde la dignité de l'épiscopat». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 216 v°.
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque de Rouen.	Mazarin le remercie du soin avec lequel il lui a fait connaître les sentiments des prélats qui sont à Paris sur la permission que le Roi a accordé aux huguenots de convoquer un synode national à Loudun. Comme le cardinal est éloigné de la Cour, il ignore le motif de cette résolution. Il ajoute : «Je suis persuadé que Sa Majesté ne l'auroit pas prise sans y estre portée par de fortes raisons, et qu'ayant tant de pieté et de zèle pour la Religion, Elle n'auroit rien faict qui la puisse blesser.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 217. — Dans une addition à cette lettre qui se trouve au f° 285 du même manuscrit, Mazarin remercie l'archevêque des avis qu'il lui donne et ajoute : «Je seray dans huit ou dix jours à la Cour, où il y aura asseurement quinze ou vingt prelats, et s'il y a le moindre sujet d'examiner ce qu'il y aura à faire à l'esgard de la permission que le Roi a donnée à ceux de la R. P. R. de s'assembler dans le mois de novembre, j'assemblerois lesdicts prelats, auxquels il me semble avoir ouy dire qu'en certaines occasions les agens du clergé feroient en sorte que les evesques, qui sont à la Cour, s'assemblassent.»
22 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la duchesse de Chevreuse.	Mazarin lui répond que, sans attendre sa lettre, il l'avait servi avec tout le zèle imaginable, pour l'affaire de Kerpen [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 218 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert du Terron.	Le Roi se contentera des vingt mille livres que donneront les habitants de la Rochelle à l'occasion de son mariage. Recommandation de faire bonne chère à ses nièces [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 273.

[1] Anne de Levis-Ventadour, né en 1606, fut archevêque de Bourges de 1651 à 1662, époque de sa mort.
[2] On voit, en effet, par l'article 105 de la paix des Pyrénées que le roi d'Espagne s'engageait à payer cent-soixante-cinq mille livres à la duchesse de Chevreuse pour les seigneuries de Kerpen et autres, qu'elle avait acquises en 1646.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 23 septembre à M[me] de Venel.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Bornier, avocat du Roi au présidial de la Rochelle.	Mazarin promet de faire valoir la bonne volonté que montrent les habitants de la Rochelle par le don qu'ils font au Roi à l'occasion de son mariage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 273.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Mercœur.	Mazarin lui écrit à l'occasion d'une querelle entre le baron de Saint-Marc et M. de Venel. Il le prie d'employer son autorité pour y mettre un terme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 273 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Venel.	Mazarin a appris avec peine le différend qu'il a avec le baron de Saint-Marc. Il prie M. de Venel de se prêter à une réconciliation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 274.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Lettre relative aux plaintes d'évêques réunis à Paris sur le synode que doivent tenir les huguenots à Loudun. Les évêques devraient être dans leurs diocèses et non à Paris. Le Roi ne trouve pas bon qu'ils s'assemblent ainsi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 282.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme la maréchale de La Ferté.	Mazarin a entretenu le s^r^ de Palestron sur toutes les choses dont la Maréchale l'avait chargé. Protestations du désir de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 282.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au président de Bordeaux.	Accusé de réception de ses dépêches. Mazarin désire que M. de Bordeaux le tienne au courant des affaires d'Angleterre. État des négociations des Pyrénées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 282 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la reine d'Angleterre.	Protestations de désir de la servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 282 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A milord Germyn.	Mazarin a eu un grand déplaisir des mauvaises nouvelles que la reine d'Angleterre a reçues de ce pays [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 282 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au président de Gassion.	Mazarin l'entretient d'un différend entre le parlement de Pau et le s^r^ de Revenac. Sa Majesté, après avoir entendu les deux partis, décidera ce qu'elle croira le plus juste. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 283.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Coëtquen.	Promesse de profiter de toutes les occasions pour lui témoigner son estime et son désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 283 v°.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Sainte-Maure.	Mazarin regrette de n'avoir pu lui faire accorder ce qu'il a demandé. Il saisira la première occasion de lui témoigner son désir de lui être utile. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 283 v°.

[1] Nouvelles de la défaite des royalistes dans le comté de Chester. (Voy. la lettre à l'abbé de Montaigu du 25 septembre 1659.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Pawel de Ramingueu.	Mazarin désire que l'Électeur de Mayence le charge de la direction de ses affaires, parce qu'il sait que Pawel est animé des meilleures intentions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 284.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Nassau.	Mazarin a été bien aise d'apprendre, par sa dernière lettre, que le régiment d'Alsace est toujours en bon état. Il lui recommande de l'y maintenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 284.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé général de Citeaux.	Mazarin fait l'éloge du zèle qu'il a montré pour le service du Roi dans les États de Bourgogne. Mazarin promet d'être le solliciteur de ses affaires auprès de Leurs Majestés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 284.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Impatience que causent à Mazarin les longs retards des négociations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 131 v°. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 310.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Mazarin lui promet d'écrire au duc de Mercœur en faveur de son mari, conseiller au parlement de Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 271 v°. Une partie de cette lettre concernant les nièces de Mazarin a été imprimée dans le t. II, p. 60, des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*. Dans cet ouvrage, la lettre porte la date du 21 septembre.
23 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Aux trois nièces du cardinal, Marie, Hortense et Mariane.	Ces trois lettres expriment la satisfaction que donne à Mazarin la conduite de sa nièce. Imprimé (t. II, p. 62) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Cette lettre ne fait que revenir sur les détails donnés au Roi par Mazarin dans la lettre du 24 septembre 1659. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 183. — B. M., ms. 1719, t. III, f° 311 v°.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé de Roquépine.	Mazarin se plaint de la conduite qu'il tient à l'occasion de la convocation d'un synode des huguenots[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 285.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Vrillière.	Mazarin a reçu la lettre de La Vrillière relative aux plaintes de l'évêque et des catholiques de Montauban contre les huguenots. Comme il ne peut s'occuper de cette affaire, il prie le Roi de la faire examiner par MM. les maréchaux Du Plessis et de Villeroy et par les secrétaires d'État. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 286.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot.	Recommandations pour la santé de Leurs Majestés. Promesse de s'employer pour lui faire obtenir une abbaye qu'il a demandée, dès qu'elle sera vacante. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 286 v°.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Noirmoutiers.	Mazarin le remercie de lui avoir annoncé son arrivée à la Cour. Il ne veut pas qu'il prenne la peine de venir le trouver à l'extrême frontière de la France. B. N. ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 286 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 24 septembre 1659 adressée à Michel Le Tellier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Béthune.	Mazarin le prie de ne pas venir à Saint-Jean-de-Luz pour l'entretien sur l'affaire dont le duc d'Orléans lui a parlé[1]. Il souhaite qu'elle se termine heureusement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 286 v°.
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Détails sur sa dernière conférence avec don Louis de Haro. Ce dernier désire que le maréchal de Gramont aille le plus tôt possible à Madrid pour faire la demande de l'Infante. Contestations sur les articles relatifs à M. le Prince et au duc d'Enghien, son fils, sur la restitution de Juliers au duc de Neubourg et d'Avesnes au roi de France, sur les pays de Conflans et de Cerdagne. Plaintes de Mazarin sur les lenteurs de don Louis de Haro. Imprimé (t. II, p. 66 et suiv.) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Villeroy.	Plaintes sur la lenteur des négociations, que Mazarin attribue à don Louis de Haro. Imprimé (t. II, p. 81) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
24 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Recommandations en faveur d'un s[r] de Bercy[2] qui demande la place de bailli ou sénéchal de La Marche, vacante par la mort du titulaire. Aff. étr. (France), t. 281, f° 39.
25 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin ne veut pas envoyer à Bordeaux les chevaux donnés par don Louis de Haro, avant de connaître les intentions du Roi. Il termine en rappelant que les évêques se plaignent très vivement de la permission que le Roi a accordée aux huguenots de tenir un synode. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 279.
26 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin exprime de nouveau son vif désir de terminer les négociations et de retourner à la Cour. B. M., ms. 1719, t. III, f° 312 v°.
26 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Détails sur une conférence entre Mazarin et don Louis de Haro. Discussion sur le Conflans, la Cerdagne, les droits du duc d'Enghien, fils de Condé. Imprimé (t. II, p. 82) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
26 septembre, Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui envoie plusieurs articles relatifs à la paix des Pyrénées. Imprimé (t. II, p. 64) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
26 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur, frère du Roi.	Remerciements pour une lettre que Monsieur lui a écrite. B. M., ms. 1719, t. III, f° 313.
26 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M[lle] de Monpensier.	Lettre dans le même sens. B. M., ms. 1719, t. III, f° 314.

[1] Il s'agissait probablement du projet de mariage d'une des filles du duc d'Orléans avec le duc de Savoie.
[2] Ce nom écrit deux fois, dans la minute, est peu facile à déchiffrer. On peut lire *du Berey* ou *du Boicy* dans le premier passage. Le second porte bien *de Berey*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Retz.	Le duc de Retz attache trop de prix aux petits services que Mazarin lui a rendus. Aff. étr. (France), t. 281, f° 78.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Plaintes sur ce que la Lorraine ne paye pas ce qu'elle doit aux troupes, et sur ce que M. de Pas a passé par le gouvernement du maréchal de La Ferté sans lui faire aucune civilité. Aff. étr. (France), t. 281, f° 78 v°.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Simple accusé de réception de plusieurs lettres.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin témoigne sa satisfaction des travaux que l'on se propose de faire au Château-Trompette.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui parle de différents articles du traité relatifs au dédommagements dus à Mme de Chevreuse, au duc de Mantoue, etc. Imprimé (t. II, p. 96, avec addition p. 103) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Colbert du Terron.	Mazarin lui parle de l'assistance qu'il a demandée de la part du Roi aux gouverneurs de Brouage et de l'île de Ré; puis des dépenses faites, et enfin de recommandations pour sa nièce Marie Mancini et pour Mme de Venel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 280 v°.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Buti.	Il est question surtout, dans cette lettre, des artistes italiens : 1° de Torel (Torelli), qui se plaint de n'être pas employé; 2° de Cavalli, pour lequel Mazarin parlera fortement à l'ambassadeur de Venise qui est présentement à Bordeaux; 3° des musiciens qu'attend Buti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 280 v°.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Colbert.	Mazarin, après lui avoir parlé de l'inquiétude que lui a causé son indisposition, l'entretient d'un mémoire «de ce qui est contenu dans la cassette envoyée par cet ordinaire»; puis, d'un billet du maréchal de L'Hôpital non reçu, 3° de diamants achetés par Lescot, dont le prix paraît trop élevé au Cardinal; 4° d'étoffes de taffetas d'Espagne; 5° de tapisseries, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 281.
27 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin le félicite des sentiments qu'exprime sa lettre et lui répète qu'il sera un des plus grands rois du monde. B. M., ms. 1719, t. III, f° 314 v°.
28 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Cette lettre est encore relative aux intérêts de M. le Prince et aux articles qui doivent être rédigés à ce sujet. Imprimé (t. II, p. 105) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Lange.	Lettre relative aux provisions de diverses natures, fourrages, vins, etc., appartenant à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 290 v°.
29 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Haye.	Mazarin a des inquiétudes pour sa santé; il a appris qu'il a failli périr dans un incendie à Saint-Venant. Détails sur la garnison et les munitions de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 291 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
29 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Ratabon.	Éloge du zèle avec lequel il exécute les travaux que le Roi a prescrits pour le Louvre. Approbation de ce qu'il propose pour la démolition du Petit-Bourbon [1]; mais il faut auparavant être maître de l'hôtel de Longueville [2]. Détails sur les conditions à faire aux entrepreneurs. On doit défendre de bâtir dans les lieux appartenant au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 294 v°.
29 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin lui exprime sa joie du rétablissement de sa santé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 80 v°.
29 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Grand Maître de l'artillerie, fils du maréchal de La Meilleraye.	Même sujet. Mazarin attend avec impatience le retour du Grand Maître. Aff. étr. (France), t. 281, f° 80 v°.
30 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Les articles relatifs à M. le Prince ont enfin été arrêtés, et Mazarin les envoie en français et espagnol. Imprimé (t. II, p. 109) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
30 septembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin s'en remet pour les détails à la lettre qu'il adresse à Le Tellier. B. M., ms. 1719, t. III, f° 315 v°.
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Boucherolles.	Recommandations de tenir ses troupes en bon état et d'empêcher les désertions. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 277.
2 octobre [3]. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin revient encore sur l'affaire du couvent de la Trinité du Mont. Il approuve le cardinal Antonio Barberini de n'avoir pas parlé au Pape de la demande faite par le commandeur de Guitaut. Aff. étr. (France), t. 282, f° 239 v°. — Dans un appendice à cette lettre (f°s 240 v°-242), Mazarin continue de se plaindre de la conduite du Pape à l'égard de la France.
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mgr de Bourlemont, auditeur de Rote à Rome.	Mazarin lui recommande les intérêts de André-Angelo Valenti. Aff. étr. (France), t. 240 v°.
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este à Rome.	Mazarin désire servir le cardinal Cibo; mais ce cardinal ne s'est pas assez clairement expliqué pour que Mazarin sache comment s'y prendre. Nouvelles des conférences tenues pour la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 243.
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Nouvelles des conférences tenues avec don Louis de Haro. Aff. étr. (France), t. 282, f° 245.
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Après lui avoir parlé de l'honneur que lui fait la maison Colonna par la proposition d'un mariage avec une de ses nièces, Mazarin lui annonce qu'il souffre de nouveau de la goutte [4]. Aff. étr. (France), t. 282, f° 245 v°.

[1] Le *Petit-Bourbon*, ou *Petit hôtel de Bourbon*, était situé en face de la place du Louvre, entre cette place et Saint-Germain-l'Auxerrois. On ne l'a démoli qu'en 1758.

[2] Cet hôtel était situé dans la rue du Petit-Bourbon. Il appartenait au duc de Longueville, qui le vendit à Louis XIV en 1665.

[3] Une note indique que cette lettre et les cinq suivantes n'ont été envoyées que le 10 octobre.

[4] Ce détail se trouve dans une addition en date du 10 octobre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
2 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mgr Alboriti, nonce à Venise.	Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 282, f° 246 v°.
3 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin se plaint des douleurs de la goutte qui le tourmente. B. M., ms. 1719, t. III, f° 316.
3 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin souffre de la goutte. Il a reçu Lenet et Caillet, agents de Condé. Imprimé (t. II, p. 128) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
3 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Lettre relative aux contributions, à la subsistance et à la réforme des troupes, à la comptabilité de Lange, etc. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 277 v°.
3 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Delbos.	On ne pourra pas exempter le régiment de Mazarin de la réforme générale des troupes. Le Cardinal désire savoir quels sont les officiers qui mériteront le plus d'être conservés. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 282 v°.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Lange (Angelo Sanvitani).	Mazarin lui écrit que, d'après une lettre de Talon, «on ne voit pas bien clair dans les comptes de Lange». Le Cardinal souhaite que cette affaire soit bientôt et définitivement terminée et que l'innocence de Lange «paroisse par justice et non par grâce». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 285.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin le remercie des sentiments d'amitié que le comte lui a fait exprimer par le sr Bidaud. Protestations d'affection de la part du Cardinal. Aff. étr. (France), t. 281, f° 119.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Milet.	Mazarin lui exprime sa satisfaction de la manière dont il a rempli sa mission. Il ne pense pas qu'il faille parler à la Reine ni au duc d'Orléans des sentiments de Mazarin sur les bruits répandus à la cour de Savoie à l'occasion de propos attribués à Mlle de Montpensier[1]. Aff. étr. (France), t. 281, f° 120.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot.	Remerciements pour les nouvelles que Valot lui a données de la santé de Leurs Majestés. Mazarin souffre de la goutte à la main; mais cela ne l'empêchera pas de se rendre bientôt à Toulouse. Aff. étr. (France), t. 281, f° 120 v°.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mlle de Montpensier.	Après l'avoir remercié des compliments qu'elle lui a adressés sur les négociations des Pyrénées, Mazarin déclare que les bruits répandus à la cour de Savoie n'ont aucun fondement. Aff. étr. (France), t. 281, f° 121.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mlle de Vandy.	Mazarin lui promet de s'occuper des intérêts de M. de Vandy, son frère. Aff. étr. (France), t. 281, f° 122.

[1] Ces propos étaient relatifs au projet de mariage d'une de ses sœurs avec le duc de Savoie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Lombard.	Mazarin le remercie de la ponctualité avec laquelle il lui a envoyé les sommes demandées. Il joint à sa lettre un billet pour que le s[r] Lombard remette à M. Le Tellier une somme de trente mille livres. Aff. étr. (France), t. 281, f° 122 v°.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nouveau.	Mazarin lui recommande de faire délivrer un passeport pour un courrier que don Louis de Haro envoie en Flandres. Aff. étr. (France), t. 281, f° 123 v°.
4 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Cette lettre est surtout relative à l'envoi de vingt chevaux que don Louis de Haro avait donnés à Mazarin et que le cardinal envoie au Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 113.
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin espère pouvoir se rendre à la conférence pour traiter des affaires de Modène et Savoie. Imprimé (t. II, p. 134) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque de Nicée.	L'intention du Roi a toujours été que l'on fournisse à l'archevêque le moyen de soutenir sa dignité. Mazarin promet de s'en occuper dès qu'il sera de retour à la Cour. Aff. étr. (France), t. 281, f° 129 v°.
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Recommandation pour M. de Montgaillard. Aff. étr. (France), t. 281, f° 124.
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Recommandation de préparer les articles concernant les ducs de Modène et de Parme, l'article qui regarde l'Angleterre et celui de la cession d'Avesnes à la France. Imprimé (t. II, p. 135) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Fouquet.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 281, f° 128.
5 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin le prie de choisir M. de Périgny pour un des deux membres qu'il doit désigner pour la chambre de l'édit. Aff. étr. (France), t. 281, f° 129.
6 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque d'Avranches.	Recommandation pour le marquis de Montgaillard; «c'est un gentilhomme qui est à moy, écrit Mazarin, et que j'ayme fort». Aff. étr. (France), t. 281, f° 130.
6 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M[me] la marquise de Montgaillard.	Mazarin lui envoie les lettres de recommandation qu'il lui a promises. Aff. étr. (France), t. 281, f° 130 v°.
6 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la marquise de Marolles.	Mazarin n'a pas appris que le Roi lui ait enlevé la jouissance qu'il lui avait accordée des cent mille livres données par Sa Majesté au fils de feu M. de Marolles. En promettant sa protection à la marquise, Mazarin ajoute : «Je ne vous dissimuleray point que, jusqu'à présent, Leurs Majestez ont beaucoup trouvé à redire à vostre conduite, et vous avez grand interest à en prendre une toute différente à l'avenir». Aff. étr. (France), t. 281, f° 141.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
6 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui écrit relativement à des plaintes sur la manière dont la suspension d'armes est exécutée. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 288.
6 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Montpesat.	Mêmes plaintes, surtout pour les troupes qui entourent Luxembourg et tiennent cette place comme assiégée. Les Espagnols s'en vengent en Flandres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 289.
6 octobre [1]. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Monaco.	Si le prince de Monaco approuve ces vues, Mazarin est disposé à le servir de tout son pouvoir pour l'établissement de l'aînée des nièces du prince. Aff. étr. (France), t. 282, f° 246.
7 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Magdeleine.	C'est à son mérite que M. Magdeleine doit d'avoir été choisi par le Roi pour assister au synode que les protestants doivent tenir à Loudun. Aff. étr. (France), t. 281, f° 141 v°.
7 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant (Nicolas Fouquet).	Mazarin lui avait fait dire par Langlade de se rendre à Toulouse parce qu'il espérait pouvoir s'y trouver en même temps que lui; mais comme le Surintendant a fait plus de diligence qu'il ne pensait et que le départ de Mazarin est retardé, il engage le Surintendant à venir le trouver à Saint-Jean-de-Luz. Aff. étr. (France), t. 261, f° 142 v°.
7 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Relation d'une conférence dans laquelle ont été arrêtées les conditions pour la cession de divers territoires. Imprimé (t. II, p. 136) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
7 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Davignon.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés sur Gravelines et Bourbourg. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 286.
7 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Blénac.	Mazarin lui parle de la réforme des troupes et des officiers qu'il faudra casser ou conserver. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 286 v°.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Remerciements pour l'intérêt qu'il prend à sa santé et désir de le rejoindre bientôt à Toulouse. Bib. Maz., ms. 1719, t. III, f° 317 v°.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Dans cette lettre, Mazarin exprime encore à la Reine son désir de rejoindre bientôt la Cour qui a quitté Bordeaux pour se rendre à Toulouse. Bib. Maz., ms. 1719, t. III, f° 318.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal duc de Villeroy.	Après l'avoir remercié des nouvelles qu'il lui a données, Mazarin lui annonce que, malgré sa goutte, il espère se rendre bientôt auprès de Leurs Majestés. Aff. étr. (France), t. 281, f° 165.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative à la rédaction des articles du traité pour Bellegarde et Montrond, pour la dot de la princesse Marguerite de Savoie, etc. Imprimé (t. II, p. 145) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*

[1] Ces deux lettres du 6 octobre sont placées dans le manuscrit après celles du 7.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
8 octobre. Saint-Jean de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin remet à lui faire plus tard la relation de l'entrevue qu'il a eue avec Senet et Caillet. Imprimé (t. II, p. 147) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation pour M. Le Boultz à l'occasion d'un prieuré, pour lequel s'étaient élevées quelques difficultés. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 41.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Mazarin fait l'éloge de la conduite du duc de Navailles en Italie. Ms. du duc de Brissac; copie communiquée par M. de Lépinois.
8 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au nonce Piccolomini, à Bordeaux.	Après avoir loué son zèle pour la religion catholique, Mazarin lui écrit que l'assemblée que les protestants doivent tenir à Loudun, avec l'autorisation du Roi, ne peut être préjudiciable à cette religion. Aff. étr. (France), t. 282, f° 247 v°.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin est étonné et mécontent des difficultés que l'on fait pour la rédaction des articles qui concernent Condé. Imprimé (t. II, p. 150) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Gramont.	Après lui avoir parlé de sa santé, Mazarin lui recommande, de la part du Roi et de la Reine, de revenir le plus tôt possible de la mission qu'il a reçue pour se rendre en Espagne. Imprimé (t. II, p. 152) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Procureur général de la cour des Aides de Paris.	Mazarin lui promet de s'employer dans l'intérêt de l'abbé Le Camus, son frère. Aff. étr. (France), t. 281, f° 168.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne fils.	Mazarin l'entretient des affaires de Hollande et du synode qui doit se tenir à Landrecies. Aff. étr. (France), t. 281, f° 169.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Mazarin espère être bientôt de retour à la Cour. Aff. étr. (France), t. 281, f° 169 v°.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de La Boulaye.	L'avis de la maladie du marquis de Vardes est faux. Protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 281, f° 170.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. d'Aligre.	Mazarin a reçu les remerciements de M. d'Aligre à l'occasion de la coadjutorerie accordée à une de ses filles. Il sera toujours heureux de s'employer pour lui et pour sa famille. Aff. étr. (France), t. 281, f° 170 v°.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de L'Hôpital.	Le maréchal a raison de faire arrêter ceux qui lèveraient des troupes sans avoir une commission du Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 171.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Recommandation pour M. de Vertamont qui sollicite une place de second commissaire du Roi aux États de Languedoc. Aff. étr. (France), t. 281, f° 171 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne père.	Mazarin lui recommande de ne pas faire partir le sieur Blondel pour le Brandebourg avant quinze jours ou trois semaines, afin de savoir ce qui se passe en ces quartiers-là. Aff. étr. (France), t. 281, f° 172.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte d'Estrées.	Souhaits pour sa prompte guérison. Aff. étr. (France), t. 281, f° 172 v°.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Béthune.	Remerciements pour la lettre que le comte lui a écrite et pour la confiance que lui témoigne le duc d'Orléans. Aff. étr. (France), t. 281, f° 173.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la marquise d'Ampus.	Mazarin l'engage à ne pas déclarer ses prétentions à la charge de dame d'honneur de la future Reine. Leurs Majestés en ont déjà disposé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 174.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	A l'occasion du licenciement des troupes d'Italie, Mazarin lui recommande de recruter des soldats italiens pour son régiment. Copie communiquée par M. de Lépinois d'après l'original du ms. du duc de Brissac.
9 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de remettre de l'or à Lescot pour qu'il travaille à des assiettes et à des plats. Mazarin indique à Colbert dans quel cabinet il trouvera de l'or en barre. Il faut aussi ordonner des chandeliers d'or «pour servir à la campagne». B. N., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 66; autographe.
12 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin écrit au Roi que la goutte ne lui permet pas de se rendre à la conférence. Il espère pouvoir y assister bientôt et signer les articles qui auront été rédigés. Aff. étr. (France), t. 282, f° 192.
12 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Lettre dans le même sens. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 318 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Pawel de Ramingues.	Remerciements pour les nouvelles que Pawel lui donne. Annonce d'envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 302 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Blondot.	Recommandations d'empêcher la désertion et le désordre des troupes. Demande d'états de recettes et de dépenses. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 302 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la reine d'Angleterre.	Mazarin eût désiré qu'avant d'entreprendre le voyage d'Espagne, le roi d'Angleterre eût consulté sa mère. Il est à craindre que ce voyage ne soit préjudiciable à ses intérêts[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 303.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui parle de divers cardinaux, Pio, Orsini, Grimaldi. Il se plaint de la conduite du cardinal Orsini qui veut s'emparer de l'abbaye de Saint-Laurent[2]. Aff. étr. (France), t. 282, f° 248.

[1] Voy. ci-dessus, à la même date, la lettre adressée à Michel Le Tellier.
[2] Plus haut, cette abbaye est appelée Saint-Florent.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc d'York.	Mazarin lui envoie le sieur de La Boulaye qui lui rendra compte de ses sentiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 303 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Mazarin lui recommande de s'entendre avec le sieur de La Haye pour les contributions qu'on peut lever sur le pays conquis et qui serviront pour la garnison de Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 305.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Haye.	Mazarin lui annonce qu'il écrit au sieur Talon afin qu'il s'entende avec lui pour les contributions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 305.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Langres[1].	Mazarin lui annonce que la paix sera bientôt signée. Il souhaite que l'évêque gagne le procès pour lequel il s'est rendu à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 305 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Châlons (?)[2].	Lettre relative à la résignation que l'évêque de Dol a faite en faveur de son frère. Le roi a déjà pris des engagements et il sera difficile que la résignation soit valable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 305 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Créquy.	Protestations d'estime et d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 306.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 306.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin lui annonce que la paix sera bientôt signée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 306 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque d'Avranches.	Réponse à une lettre où l'évêque accusait M. de Villemontée[3] d'avoir voulu se maintenir dans la jouissance de l'évêché de Saint-Malo. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 306 v°.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Neuville.	Mazarin l'engage à continuer de surveiller son neveu, sans s'inquiéter de la haine que ce neveu de Mazarin témoigne contre lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 307.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au prince de Salm.	Remerciements pour les avis relatifs aux affaires d'Allemagne. Si l'empereur l'attaque, le roi viendra à son secours. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 307.
14 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Saint-Pouanges.	Recommandation pour «soulager les terres»[4] du prince de Salm. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 307 v°.
14 octobre. Saint Jean-de-Luz.	A Colbert, intendant d'Alsace.	Recommandations pour les magistrats d'Alsace et aussi pour la surveillance de son neveu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 308.

[1] Louis Barbier de la Rivière.
[2] L'évêque de Châlons-sur-Marne était Félix Vialard de Hersé (1642-1680).
[3] François de Villemontée.
[4] Ne pas les charger d'impôts ni du logement des troupes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nouveau.	Recommandation pour faire donner un passeport à un courrier que don Louis de Haro dépêche en Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 308 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Saint-Geniez.	Mazarin fait l'éloge des précautions prises par Saint-Geniez pour la sûreté de Brisach, mais il ne croit pas que cette place soit menacée. En ce qui concerne son neveu, Mazarin recommande de ne pas le flatter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 308 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Broglie.	Réponse à une lettre où le comte de Broglie se plaignait de ce que les troupes espagnoles fussent logées dans des contrées dépendant de lui. Mazarin en a parlé à don Louis de Haro qui a écrit en Flandres pour mettre un terme à cet abus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 309.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Villequier.	Mazarin a été bien aise d'apprendre qu'il fut entré en quartier comme capitaine des gardes du corps auprès du Roi. Il compte sur son amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 309 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la duchesse de Vendôme.	Le possesseur du prieuré de Mortemer[1] se porte bien. Mazarin ne peut s'employer pour faire obtenir ce prieuré à la personne que la duchesse a recommandée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 309 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin a dit au gentilhomme envoyé par le duc d'Elbeuf qu'il pouvait se rendre près du duc de Lorraine. Protestations de désir de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 310.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Tulle.	Remerciements pour l'envoi d'un mémoire que lui a remis le curé de Saint-Eustache : «MM. les curés, ajoute Mazarin, ayant la déférence qu'ils doivent pour les ordres du Roy, trouveront Sa Majesté disposée non seulement à leur rendre justice, mais à leur accorder des grâces». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 310.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Longueville.	Mazarin lui annonce qu'on est à la veille de signer le traité de paix; il ne doute point que le duc ne prenne une grande part à cet heureux événement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 310 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin lui déclare que le Roi est toujours disposé à accorder sa protection aux Liégeois, sujets de l'électeur de Cologne, pour réprimer les désordres commis par les troupes espagnoles. D'ailleurs il s'en est plaint à don Louis de Haro, qui a écrit au marquis de Caracène pour faire cesser ces désordres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 310 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Mirepoix.	Mazarin l'engage à ne pas quitter son évêché où il est nommé depuis peu de temps. Il promet de s'occuper de lui procurer d'autres bénéfices. Aff. étr. (France), t. 281, f° 190.

[1] Ce prieuré, de l'ordre de Cîteaux, était situé dans le Vexin-Normand (diocèse de Rouen).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Silhon.	Mazarin est satisfait de ce que Silhon lui mande de la part de l'ambassadeur de Hollande. Il lui annonce qu'il a écrit à Gravel de donner mille écus au sieur Des Minières. Aff. étr. (France), t. 281, f° 190 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin se plaint de la lenteur des négociations et de la goutte qui le tourmente. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 319 v°.
15 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Lettre dans le même sens. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 320.
16 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis d'Hocquincourt.	Cette lettre est destinée à servir de passeport au prince de Nassau et au marquis del Carretto qui se rendent en Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 311.
17 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert[1].	Mazarin lui parle surtout dans cette lettre d'un voyage que Lescot doit faire en Hollande pour y acheter des étoffes, des diamants, etc. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 83.
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui rend compte de ses relations avec don Louis de Haro et lui parle en détail d'une femme [la Pistora (?)], qui avait accompagné don Juan en France. Imprimé (t. II, p. 154) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Accusé de réception des articles envoyés par de Lionne. Critique de l'article relatif au Roussillon. Imprimé (t. II, p. 165) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne (2e lettre).	Détails sur un article relatif au Portugal. Imprimé (t. II, p. 166) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Modène.	Mazarin se plaint de l'absence de l'abbé Manzieri. Il regarde comme un avantage pour le duc de Modène que le roi d'Espagne n'ait pas voulu ratifier le traité conclu par ce duc avec Fuensaldagne. Il espère obtenir des conditions plus avantageuses. Aff. étr. (France), t. 282, f° 257. (Cette lettre est placée, dans le registre, après plusieurs lettres du 20, 21 et 22 octobre.)
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Après avoir remercié le Roi des inquiétudes qu'il témoigne pour sa santé, Mazarin s'en remet à la lettre qu'il écrit à Le Tellier. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 320 v°.
18 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin exprime un vif désir de la revoir bientôt. Il termine par des détails sur la Pittora[2]. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 321.

[1] Le recueil de M. P. Clément (t. I, p. 388) contient une note marginale de Mazarin en réponse à une lettre de Colbert en date du 26 octobre 1659.
[2] Voy. sur cette femme attachée à Don Juan les *Mémoires de Mlle de Montpensier*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
19 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc d'Arpajon.	Mazarin lui exprime sa joie du rétablissement de sa santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 314.
19 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Discussion relative au gouvernement de Champagne que don Louis de Haro réclame pour Condé. Imprimé (t. II, p. 169) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin a chargé le Surintendant d'exécuter les mesures adoptées pour les finances. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 322.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin lui parle de son impatience d'être encore retenu par les négociations. Il ajoute quelques mots sur les mesures prises avec le Surintendant. Bib. Maz., ms. 1729, t. III, f° 322 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au premier président du Parlement de Paris.	Mazarin lui recommande de ne pas souffrir que le Parlement rende des arrêts contraires aux ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 315 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Roquelaure.	Mazarin est persuadé qu'il aura très bien reçu Leurs Majestés dans son gouvernement de Lectoure. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 316.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque[1] de Bazas.	Mazarin n'est pas sûr que l'évêque de Dol[2] soit mort. Il ne peut s'occuper de l'affaire que l'évêque de Bazas[3] lui recommande. Il croit d'ailleurs que le Roi a déjà pris ses engagements en cas de mort de cet évêque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 316.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Picon.	Mazarin lui adresse un paquet qu'il le charge de faire remettre à Colbert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 216 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Gesvres.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui faire donner aucun gouvernement. Ils sont réservés aux gouverneurs des places qui doivent être remises aux Espagnols en vertu du traité. Aff. étr. (France), t. 281, f° 222 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Bertemet.	Mazarin a parlé en sa faveur au Surintendant des finances. Aff. étr. (France), t. 281, f° 226.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Recommandation d'envoyer des passeports en blanc pour les courriers que don Louis de Haro envoie dans les Pays-Bas espagnols. On doit aussi envoyer des ordres du Roi à MM. de Turenne et de La Ferté, afin qu'ils assistent l'électeur de Cologne, s'il en fait instance, pour contraindre les troupes d'Espagne à sortir de son évêché de Liège. Aff. étr. (France), t. 281, f° 226 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Plaintes contre Colbert du Terron, qui a remis à Marie Mancini des lettres du Roi. Publié dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 349.

[1] Le mot *évêque* est douteux; mais je ne puis lire aucun autre mot.
[2] Robert Cunif fut évêque de Dol de 1648 à 1660.
[3] L'évêque de Bazas était Samuel Martineau, qui occupa ce siège de 1646 à 1667.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Mazarin la remercie du soin qu'elle prend de l'informer de ce qui concerne sa nièce. Aff. étr. (France), t. 281, f° 231 v°.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Lettre dans le même sens pour ce qui concerne Marie Mancini. Il engage Mme de Venel à n'avoir aucune inquiétude pour ce qui concerne son mari. Aff. étr. (France), t. 281, f° 232.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé de Buti.	Mazarin le charge de procurer au Roi de bons musiciens pour les fêtes que l'on doit célébrer à l'occasion de son mariage [1]. Il lui parle ensuite de bustes et statues qu'on lui a envoyées d'Italie, et termine en disant qu'il a recommandé au Surintendant les banquiers Cenami et Valenti. Aff. étr. (France), t. 281, f° 227.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Ratabon (intendant des bâtiments).	Le Cardinal a donné des ordres à Colbert pour le payement de ce qui est dû pour les bâtiments. Il a parlé au Surintendant des maisons qu'il faut acheter et particulièrement de l'hôtel de Longueville [2]. Aff. étr. (France), t. 281, f° 229.
20 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Parme.	Lettre de félicitations à l'occasion de son mariage avec la princesse Marguerite de Savoie. Souhaits pour leur bonheur. Aff. étr. (France), t. 281, f° 250.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Mazarin parle à J.-B. Colbert du mémoire qu'il lui a envoyé sur les finances. Il a vu ensuite le Surintendant (Nicolas Fouquet) qui s'est plaint d'Hervart et de Colbert. Mazarin a cherché à lui persuader que Colbert n'avait rien écrit contre lui. A la fin de cette dépêche, Mazarin se plaint de Colbert du Terron. Imprimé dans le recueil de Pierre Clément (*Lettres, Mémoires, etc., de J.-B. Colbert*), t. I, p. 514-516.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Antonio Barberini ne doit plus parler au Pape des demandes du comte de Fürstenberg et du commandeur de Guitaut. On n'a pas reçu la nouvelle de la promotion de Mgr Mancini à la dignité de cardinal. Les conférences pour la paix continuent. Aff. étr. (France), t. 282, f° 250 v°.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Les conférences pour la paix durent toujours. On a surmonté les difficultés des affaires de Parme. Il termine en lui parlant d'un couvent d'Avignon qui est de fondation royale. Aff. étr. (France), t. 282, f° 252.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin lui parle surtout de l'archevêché de Reims et de la dignité de grand aumônier accordés au cardinal Antonio Barberini. Mais cette dignité ne donne pas au titulaire le droit de remplacer l'évêque diocésain pour l'administration des sacrements. Aff. étr. (France), t. 282, f° 253.

[1] Voy. ci-dessus, à la même date, dans le corps du volume.
[2] Cet hôtel était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les Tuileries et le Louvre. On démolit, à cette époque, plusieurs hôtels situés dans cette rue pour les nouvelles constructions du Louvre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin approuve la conduite que tiennent à Rome les cardinaux du parti français. Il ne pourra répondre au cardinal Colonna sur la question du mariage avec une de ses nièces que lorsqu'il sera à la Cour. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 254 v°.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Mazarin sera bien aise que Tenderini assiste à l'entrevue que doivent avoir à Massa les cardinaux d'Este et Cibo. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 261 v°.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Modène.	L'abbé Manzieri n'a pu, par suite de maladie, venir rejoindre Mazarin à Saint-Jean-de-Luz. Mazarin ne s'en est pas moins occupé avec sollicitude des intérêts du duc. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 258.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Manzieri, à Paris.	Regrets que cause à Mazarin l'éloignement de l'abbé Manzieri. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 259 v°.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Monseigneur Siméon, évêque de Feltre.	Remerciements pour l'affection que lui témoigne ce prélat. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 260.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Bichi.	Mazarin souhaite que le voyage de l'abbé Bichi soit heureux. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 260 v°.
21 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin ne se ressent pas de sa goutte; il s'occupe de terminer l'importante négociation dont il est chargé. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 261.
22 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Schulemberg.	Protestations d'amitié. Éloge de ce qu'il a fait à Arras. Réformes nécessaires d'officiers de cavalerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 316 et addition.
22 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Chavenas.	Mazarin le charge de faire remettre un paquet à Colbert du Terron. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 317.
22 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Dans une nouvelle lettre, Mazarin parle encore de son entrevue avec le Surintendant, qui doit lui rendre compte exactement de son administration. Plaintes à l'égard d'Hervart. Recommandation de poursuivre l'arrestation d'Annery et de Créquy et de ne pas communiquer à Du Terron les plaintes que Mazarin a faites de sa conduite. Imprimé dans le recueil de M. P. Clément (*Lettres, etc., de J.-B. Colbert*), t. I, p. 516-518.
22 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Amoretti, grand aumônier de Madame Royale, duchesse douairière de Savoie.	Mazarin donne un démenti formel à ceux qui ont prétendu qu'il avait favorisé le duc de Parme aux dépens de la duchesse douairière de Savoie dans les conférences avec don Louis de Haro. Il prie l'abbé Amoretti d'en informer Madame Royale. Aff. étr. (FRANCE), t. 282, f° 255. (Cette lettre, du 22 octobre, est placée dans le registre avant plusieurs lettres du 21.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
23 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis du Bec.	Lettre de condoléances sur la mort de sa sœur, la maréchale de Guébriant [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 317 v°.
23 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis du Bec.	Dans une seconde lettre datée du même jour, Mazarin répond à des plaintes du marquis du Bec contre son fils le marquis de Wardes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 318.
23 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Gesvres.	Après des protestations de désir de le servir, Mazarin craint de ne pas pouvoir le présenter au Roi pour un des gouvernements vacants. Il faudra, en effet, après la conclusion de la paix, indemniser plusieurs de ceux dont les places seront rendues aux Espagnols. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 318 v°.
23 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Guitry.	Protestations d'amitié. Mazarin le détourne de venir à Saint-Jean-de-Luz. B. N., ms. f. fr., *Mélanges des Colbert*, t. 52 B, f° 318 v°.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Mazarin s'en remet à la lettre qu'il a écrite à M. Le Tellier et espère pouvoir bientôt se rendre à Toulouse. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 323.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Relation de la vingtième conférence avec don Louis de Haro. Imprimé (t. II, p. 173) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin désire que l'on fasse expliquer don Louis de Haro sur la prétention du duc d'Enghien au gouvernement de Champagne, sur les places qui doivent être restituées de part et d'autre, sur le rétablissement de la paix dans l'Empire. Vif désir d'arriver enfin à la conclusion des négociations. Imprimé dans le t. II, p. 193 et suiv., des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert. Imprimé dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 387.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Ligneville.	Mazarin regrette qu'il n'ait pas été payé avec ponctualité; il l'attribue à l'état des finances et écrit à M. Le Tellier de faire donner mille écus au comte de Ligneville. Promesse d'exactitude pour l'avenir. Aff. étr. (France), t. 281, f° 262.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne fils.	Recommandation de faire examiner par le Conseil si le Roi doit accorder la garantie demandée par le roi de Suède. Aff. étr. (France), t. 281, f° 263.
24 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Loserans [2] (*sic*).	Mazarin le remercie de l'offre qu'il lui a faite de loger à Toulouse dans la maison de son frère. Aff. étr. (France), t. 281, f° 263 v°.

[1] Renée du Bec-Crépin, maréchale de Guébriant, était morte le 2 septembre 1659, à Périgueux.
[2] Le nom de *Loserans*, qui est bien donné par le manuscrit, est probablement altéré. Il faut lire probablement *évêque de Conserans*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Mazarin lui annonce l'envoi de la relation du voyage du maréchal de Gramont à Madrid. Le Surintendant doit arriver à Toulouse; il pourra faire connaître à Le Tellier l'avis de Mazarin sur toutes les questions qui ont été l'objet de leurs conférences. Après lui avoir parlé de diverses affaires sans importance, il lui recommande de donner mille écus au comte de Ligneville. Aff. étr. (France), t. 281, f° 264.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant.	Recommandation pressante pour la marquise de la Fare et pour son fils. Aff. étr. (France), t. 281, f° 266 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Mainneville.	Le Roi fait payer ce qui était dû à feue Mme la marquise de Guébriant, afin que cela retourne à ses héritiers légitimes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 319.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Naucré[1].	Après l'avoir remercié de renseignements qu'il a envoyés, Mazarin l'engage à vivre en bonne intelligence avec les sieurs Talon et Du Fau. Il termine en lui parlant d'une abbaye que demande la belle-sœur de Naucré et l'engage à s'adresser au Père Annat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 319 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. du Bosquet.	Mazarin lui écrit qu'il y aura peu de postes à donner après la paix, parce qu'il y aura beaucoup d'officiers réformés à placer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 323 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque d'Acqs (de Dax)[2].	Mazarin le remercie de la bonne opinion qu'un évêque aussi éclairé a de lui. Il lui annonce que la paix sera bientôt signée et souhaite que l'évêque de Dax soit député pour la prochaine assemblée du clergé, où il pourra servir le Roi fort utilement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 324.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la marquise de La Fare.	Mazarin regrette qu'elle n'ait pu encore être payée de ce qu'elle réclame. Il lui envoie une lettre de recommandation pour le Surintendant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 324.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant des finances.	Recommandation de faire payer à la marquise de La Fare ce qui lui est dû. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 324 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Santus.	Mazarin se plaint des querelles fréquentes entre les officiers de son régiment italien. Il espère que la présence de M. de L'Avogadre, qui est à présent à Ypres, y mettra un terme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 324 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de La Prugne.	Mazarin le remercie de la ponctualité avec laquelle il s'acquitte de sa mission pour rétablir l'ordre parmi les officiers de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 324 v°.

[1] Claude-Antoine de Dreux, comte de Naucré, nommé maréchal de camp en 1658, mort en 1689. Il commandait, à cette époque, dans la place du Quesnoy.
[2] Guillaume Le Boulx fut évêque de Dax de 1658 à 1667. Il fut transféré à Périgueux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Père Canaye.	Mazarin a vu avec plaisir que la religion catholique est librement exercée dans Dunkerque. Il le charge de surveiller la conduite des ecclésiastiques de cette ville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 325.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis d'Antin.	Mazarin le remercie de la pensée qu'il a eue de venir le saluer à son passage; mais il doit se rendre directement de Saint-Jean-de-Luz à Toulouse et le prie d'éviter un dérangement inutile. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 325.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au grand maître de l'artillerie [1].	Mazarin se réjouit d'apprendre que la santé du maréchal de La Meilleraye est meilleure. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 325 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Belin.	Mazarin lui assure que personne n'a cherché à lui rendre de mauvais offices auprès de lui; on n'y aurait pas réussi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 325 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Mazarin a eu avis que les franciscains voulaient acheter l'hôtel de Montcavrel, situé près du couvent des Celestins. Il recommande à Colbert de s'adresser au duc de Verneuil afin qu'il s'oppose à ce projet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 320.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Angelo Sanvitani (*dit* Lange), valet de chambre de Mazarin.	Recommandations pour terminer les différends d'officiers, acquitter des dettes, fournir de l'argent pour des voyages, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 320.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Prémont [2].	Protestations de zèle pour ses intérêts et pour ceux de son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 320 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. du Buisson [3].	Lettre relative aux démolitions ordonnées pour l'agrandissement du Louvre; elles comprenaient le logement du sieur du Buisson. «Ce que vous présupposez n'est pas vray, lui dit Mazarin, qu'on veuille garder les écuries, le garde-meuble et la salle des comédies, car dans le projet que l'on a faict tous ces lieux-là doivent estre abattus, comme le reste quand on démolira le Petit-Bourbon.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 320 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Talon.	Lettre relative aux contributions et autres droits que Talon doit prélever au Quesnoy et aux environs. Mazarin en a écrit à M. de Nancré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 320 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse douairière d'Orange.	Mazarin s'étonne que la princesse croie soutenable le procédé du comte de Dona, gouverneur d'Orange. Il faut, pour que Mazarin puisse s'employer en sa faveur, qu'il commence par respecter l'autorité du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 321.

[1] Charles de La Porte de La Meilleraye.
[2] Une des dames attachées à la personne d'Anne d'Autriche.
[3] Probablement Alexandre-Nicolas du Buisson, s^{r} des Ardennes, nommé maréchal de camp en 1653.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis d'Humières.	Éloge du soin avec lequel il travaille à rétablir l'ordre et la concorde entre les officiers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 321 v°.
25 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Blénac[1].	Il a tort de s'imaginer qu'on lui a rendu de mauvais offices auprès de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 323 v°.
26 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Monsieur.	Mazarin lui annonce la liberté complète du duc de Lorraine (beau-frère du duc d'Orléans). Il lui parle ensuite d'autres conditions du traité. Imprimé dans le t. II, p. 197, des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
26 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Lettre relative aux réformes qui doivent être faites dans l'armée d'Italie. Archives du duc de Brissac; copie envoyée par M. de Lépinois.
26 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la duchesse d'Orléans.	Mazarin lui annonce qu'il a été assez heureux pour obtenir la liberté du duc de Lorraine, frère de la duchesse d'Orléans. Aff. étr. (France), t. 281, f° 271.
26 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative aux conditions du traité. Imprimé dans le t. II, p. 198 et suiv., des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
26 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lavogadre.	Il est nécessaire que Lavogadre, quoique sa santé ne soit pas encore bien rétablie, se rende le plus tôt possible à son régiment pour y maintenir la discipline. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 319.
27 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire copier et de lui envoyer des vers intitulés : *Le Temple de la paix*. B. N., f. *Baluze*, t. 328, f° 81.
27 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Mazarin l'entretient, dans cette dépêche, de la réforme des troupes, qui doit avoir lieu, et des mesures que l'on doit prendre à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 281, f° 274.
28 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin lui parle surtout dans cette lettre de la réception faite au maréchal de Gramont en Espagne[2]. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 325.
28 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Longue dépêche dans laquelle Mazarin lui annonce que le sieur de Gontery, envoyé par le maréchal de Gramont, se rend à la Cour. Il lui parle ensuite de son entrevue avec le duc de Lorraine. Il termine en annonçant que toutes les conditions de la paix sont arrêtées et que la signature sera donnée très prochainement. Imprimé dans le t. II, p. 200 et suiv., du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

[1] Sans doute Charles de Courbons, marquis de Blénac, nommé maréchal de camp en 1656, mort en 1696.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 28 octobre adressée au Roi.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
28 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Navailles.	Nouvelle lettre sur les mesures à prendre pour l'armée d'Italie. Archives du duc de Brissac; copie envoyée par M. de Lépinois.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui témoigne son déplaisir d'une fâcheuse nouvelle reçue par don Louis de Haro. Imprimé dans le t. II, p. 233 et suiv., des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Mazarin lui transmet une réclamation du major du régiment des vaisseaux. Il est d'avis que l'on entende cet officier et qu'on en fasse ensuite une justice exacte. Aff. étr. (France), t. 281, f° 299.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Recommandation pour Le Normand et autres gens au service de Mazarin qui réclament la confiscation des biens de Bonnesson et autres rebelles. Aff. étr. (France), t. 281, f° 296 v°.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Recommandation pour le baron de Mirepoix qui sollicite une troisième compagnie qui est vacante dans le régiment de Normandie. Aff. étr. (France), t. 281, f° 299 v°.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Du Lieu.	Mazarin le remercie de l'avoir prévenu qu'il a reçu les cassettes envoyées par Elpidio Benedetti. M. Du Lieu doit les garder jusqu'à nouvel ordre. Aff. étr. (France), t. 281, f° 302 v°.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Vendôme.	Mazarin déclare qu'il est disposé à le servir en toutes choses; mais, dans l'occasion présente, il ne pourra lui répondre qu'après son retour à la Cour, afin de connaître l'intention du Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 303.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Soissons.	Sur la réclamation du comte de Soissons, Mazarin a écrit au Surintendant pour que les gardes suisses fussent payées. Aff. étr. (France), t. 281, f° 303 v°.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque de Lyon.	Mazarin lui déclare que le Roi n'acceptera pas le présent de soixante mille livres que veut lui faire la ville de Lyon à l'occasion de son mariage. Bordeaux a résolu de donner quatre-vingt-dix mille livres; Rouen, cent mille. «Je ne sçay pas, ajoute Mazarin, quelle excuse la ville de Lyon pourrait avoir de tesmoigner moins d'affection en cette conjoncture.» Aff. étr. (France), t. 281, f° 304.
29 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Cominges.	Mazarin remercie des félicitations que l'évêque de Cominges lui a adressées à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 304 v°.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Nouvelle de la mort de l'infant d'Espagne. Le Roi et la Reine devront écrire, à cette occasion, au roi d'Espagne. Imprimé (t. II, p. 236) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative à différents articles de la paix des Pyrénées. Imprimé dans le t. II, p. 240 et suiv., des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine.	Mazarin espère que le traité de paix sera bientôt signé. Bibl. Maz., ms. 1719, t. III, f° 325.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Francesco Giustiniani, ambassadeur de Venise à Toulouse.	Mazarin lui annonce qu'il espère arriver vers le 15 novembre à Toulouse. Aff. étr. (France), t. 282, f° 262.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Jean-Baptiste Nani, ambassadeur de Venise à Paris.	Mazarin se félicite du choix que la république de Venise a fait de Nani pour la représenter en France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 262 v°.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini.	La lettre du maréchal de Gramont qui annonce que l'Infante a été accordée au Roi fait espérer à Mazarin que les conférences seront bientôt terminées. Il parle ensuite de la pension du cardinal Antonio Barberini et enfin d'une discussion de cérémonial entre l'archevêque d'Embrun et le Sénat de Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 263.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin pense qu'on ne doit attacher aucune importance à la question de cérémonial entre l'archevêque d'Embrun et le Sénat de Venise[1]. Pour la dignité de *comprotecteur* de France à Rome[2], Mazarin désire avoir l'opinion des cardinaux d'Este et Antonio Barberini sur le cardinal Orsini. L'abbé Manzieri est enfin arrivé à Saint-Jean-de-Luz. Aff. étr. (France), t. 282, f° 264 v°.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin voit avec plaisir que le cardinal Antonio Barberini est décidé de rester à Rome pour y soutenir les intérêts de la France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 265 v°.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Vibo, recteur de la congrégation de Saint-Louis, à Rome.	Mazarin lui fait savoir que le Roi a décidé que, dans les assemblées de la congrégation, M. de Bourlemont, auditeur de rote, occupera le premier rang. Aff. étr. (France), t. 282, f° 266.
30 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin peut affirmer, d'après la lettre écrite par le maréchal de Gramont, que les conférences pour la paix aboutiront bientôt à un heureux résultat. Aff. étr. (France), t. 282, f° 266 v°.
31 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Lettre relative aux réformes que, par suite de la paix, on doit effectuer dans les régiments de Catalogne. Aff. étr. (France), t. 281, f° 319.
31 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	A Magalotti.	Mazarin lui recommande d'employer tous les moyens possibles pour faire rester son régiment italien à Ypres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 330.
31 octobre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Schulemberg.	Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 330.

[1] Il s'agissait de savoir si l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Venise, se présenterait devant le Sénat en rochet ou avec le costume de cérémonie des archevêques.

[2] Le cardinal d'Este était protecteur des affaires de France à Rome. Il était d'usage d'adjoindre au protecteur un *comprotecteur*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
1er novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi.	Lettre relative surtout à des chevaux envoyés par le roi d'Espagne. B. M., ms. 1719, t. III, f° 327.
1er novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative à la rédaction de divers articles du traité des Pyrénées. Imprimé (t. II, p. 244) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Examen des articles concernant la restitution des places. Imprimé (t. II, p. 247) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
1er novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Même sujet. Imprimé (t. II, p. 250) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Nonce Piccolomini, à Toulouse.	Mazarin lui déclare que le Roi a défendu de reconnaître en France le vicaire général des Minimes. Il ne veut pas entrer dans la discussion des motifs, parce que déjà de Lionne et le comte de Brienne les ont fait connaître. Aff. étr. (France), t. 282, f° 267.
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Renvoi de l'article concernant la restitution des places. Imprimé (t. II, p. 252) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	La restitution d'Avesnes et de Juliers doit avoir lieu après qu'on aura remis à Condé les expéditions du gouvernement de Bourgogne. Imprimé (t. II, p. 254) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénres.*
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le Premier. (Henri de Beringhen.)	Lettre relative à des chevaux envoyés d'Espagne pour le Roi. Mazarin supplie sa Majesté de ne pas les conduire en personne. Aff. étr. (France), t. 281, f° 347.
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Valot.	Inquiétudes que cause à Mazarin les nouvelles que Valot lui a données de la santé de la Reine. Aff. étr. (France), t. 281, f° 348.
2 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Benserade.	Remerciements pour la lettre et les vers qu'il a envoyés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 348 v°.
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Conférence de Mazarin avec Antonio Pimentel. Imprimé (t. II, p. 256) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte d'Estrées.	Mazarin aurait été fâché que le comte d'Estrées s'exposât à la fatigue d'un long voyage en se rendant près de lui. Quant à la charge de vice-amiral, il ne pourra s'en occuper que quand il sera près du Roi, et il s'emploiera alors volontiers en faveur du comte d'Estrées. Aff. étr. (France), t. 281, f° 361.
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Ménage.	Mazarin ne croit pas que l'abbaye de Saiut-Maure soit vacante. Dans le cas où elle viendra à vaquer, il s'empressera d'agir en faveur de Ménage, dont il connaît le mérite. Aff. étr. (France), t. 281, f° 361.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le marquis de Saint-Simon.	Ce qui regarde Chantilly n'est pas encore réglé; mais le marquis de Saint-Simon n'a a craindre aucune insulte de la part du prince de Condé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 361 v°.
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le comte de Brienne.	Mazarin n'a pas reçu de nouvelles des affaires du Nord. Il verra quelle résolution on devra prendre après l'arrivée de M. de Bierenclow. On sera obligé de secourir le roi de Suède, si l'Empereur lui fait la guerre. Aff. étr. (France), t. 281, f° 362.
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui déclare que l'archevêque d'Embrun a bien fait d'aller à l'audience du sénat de Venise en rochet et camail, sans mantelet. Le sénat de Venise a témoigné qu'il en était satisfait. Aff. étr. (France), t. 281, f° 362 v°.
3 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin promet de s'employer en faveur du sieur de Moulins-Chapelle, si, depuis l'intervention du maréchal de La Ferté et du duc de Longueville en sa faveur, il n'a pris aucune part aux troubles de Normandie. Aff. étr. (France), t. 281, f° 364.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Longueville.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 281, f° 364 v°.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la marquise de Nantouillet.	En cas de mort de l'évêque de Noyon, Mazarin s'emploiera en faveur des enfants de M. de Baradat, frère de la marquise de Nantouillet. Aff. étr. (France), t. 281, f° 365.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la princesse de Carignan.	Réponse dans le même sens que celle que le Cardinal avait faite à la marquise de Nantouillet. Aff. étr. (France), t. 281, f° 365.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Ruvigny.	Mazarin regrette que Ruvigny n'ait pas pu venir à la Cour. Ruvigny connaît la plainte des évêques à l'occasion de la permission accordée aux protestants de tenir leur synode à Loudun. Il espère qu'il ne s'y passera rien de contraire au service du Roi et qu'il finira bientôt. Aff. étr. (France), t. 281, f° 366.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Ruvigny.	Dans cette seconde lettre Mazarin lui parle de Montauban. «Les huguenots de cette ville ont commis, dit-il, de si grands excès par le passé, que Sa Majesté ne peut pas les dissimuler tout-à-fait.» Néanmoins, le Cardinal, dès qu'il sera arrivé à Toulouse, s'efforcera de témoigner à Ruvigny combien il a de considération pour tout ce qui vient de lui. Aff. étr. (France), t. 281, f° 367.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la duchesse d'Angoulême.	Sur la demande de Mazarin, le Surintendant a promis de faire payer ce qui est dû à la duchesse d'Angoulême pour ses pensions. Aff. étr. (France), t. 281, f° 368.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au premier président du Parlement de Paris.	Recommandations en faveur des filles de Sainte-Élisabeth, qui ont un procès pendant au Parlement. Aff. étr. (France), t. 281, f° 368 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Milet.	Comme il n'y a pas lieu de confier en ce moment une mission à Milet, Mazarin ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il se rende à Paris. Aff. étr. (FRANCE), t. 281, f° 369.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Sur les articles relatifs à M. le Prince et à l'archiduc d'Insprück Imprimé (t. II, p. 260) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives au traité des Pyrénées.*
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin doit se rendre à la conférence avec don Louis de Haro. Imprimé (t. II, p. 263) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le marquis de Vandy.	Après des protestations d'amitié, Mazarin l'engage à ne pas se rendre à Montmédy, afin d'éviter les démêlés avec les gouverneurs voisins. Mazarin l'engage à calmer son esprit et à ne pas se forger de fantômes. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 322.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Turenne.	Le Roi désire que Turenne assiste à l'exécution des articles de la paix des Pyrénées relatifs aux places qui doivent être rendues à la France et à l'Espagne. «Les affaires d'Angleterre se brouillent de plus en plus.» Mais Mazarin ne voit pas qu'on se déclare pour le roi titulaire (Charles II). Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 324.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis de Créqui.	Mazarin est bien aise que la conservation de Béthune à la France soit conforme aux intérêts de M. de Créqui et au service du Roi. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f. 326.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. le maréchal de Schulemberg.	Mazarin lui promet de servir le marquis de Vandy et de tâcher de lui procurer un établissement. Vandy a tort de s'imaginer que M. de Fabert cherche à lui nuire. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 327.
4 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Champlâtreux.	Remerciements pour les félicitations qu'il a adressées à Mazarin à l'occasion de l'heureuse issue des négociations. Aff. étr. (FRANCE), t. 281, f° 370.
5 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au grand maître de l'artillerie.	Mazarin le remercie de la visite qu'il a faite à ses nièces, et l'engage à ne pas venir le trouver à Saint-Jean-de-Luz; il en doit partir bientôt pour se rendre à Toulouse. Aff. étr. (FRANCE), t. 281, f° 392.
6 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin avait espéré envoyer à Leurs Majestés la nouvelle de la conclusion de paix; mais, sur les instances du duc de Lorraine, on a tenu une nouvelle conférence (la 23e). Récit de ce qui s'est passé dans cette conférence, principalement en ce qui concerne le duc de Lorraine. Imprimé (t. II, p. 264 et suiv.) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
6 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin pense que l'on pourra prendre ce qui sera nécessaire pour l'entretien du régiment du Lyonnais sur les fonds des étapes. Aff. étr. (FRANCE), t. 281, f° 403 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
7 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Comminges.	Remerciements pour les témoignages d'amitié qu'il a donnés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 405.
7 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Mazarin lui annonce la signature du traité des Pyrénées. Imprimé (t. II, p. 282) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
7 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Chancelier.	Mazarin lui annonce la fin des négociations des Pyrénées. Il lui écrit : «La signature du traité de paix et du contrat de mariage du Roi termina hyer heureusement les négociations qui m'avaient amené icy.» Il charge le Chancelier d'en faire part au maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et au Premier Président (Guillaume de Lamoignon). Aff. étr. (France), t. 292, f° 259; original signé.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui annonce que la paix a été définitivement conclue dans la conférence de la veille. Il se réjouit d'avoir mis la dernière main à un événement aussi glorieux et aussi utile. Le duc de Créquy doit en porter la nouvelle au Roi. Il annonce l'envoi de la lettre adressée au Nonce le 2 novembre, et dont l'analyse se trouve ci-dessus. Les deux rois vont demander au Pape la dispense nécessaire pour le mariage. Aff. étr. (France), t. 292, f° 269.
8 novembre Saint-Jean-de-Luz.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Après lui avoir donné les nouvelles contenues dans l'analyse présente, Mazarin se félicite des avantages assurés par le traité à la maison d'Este. Il lui parle ensuite de lettres adressées au Nonce résidant en France. Aff. étr. (France), t. 282, f° 271.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Luigi Strozzi, à Florence.	Nouvelle de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 273 v°.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mêmes nouvelles. Aff. étr. (France), t. 289, f° 275.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin est persuadé que le cardinal Antonio Barberini reconnaîtra que la décision prise à son égard (pour qu'il restât à Rome) est conforme à son intérêt. Nouvelle de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 276.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Margarita Mazarini Martinozzi, à Rome.	Remerciements pour des gants qu'elle lui a envoyés. Mazarin lui annonce la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 276.
8 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Talon, intendant d'armée.	Mazarin s'en réfère à ce qu'il a écrit à Turenne sur la réforme des troupes[1]. Il parle ensuite des mesures à prendre pour l'exécution du traité des Pyrénées. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 337.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 8 décembre 1659 adressée à Turenne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
8 novembre. Saint-Jean-de Luz.	A M. de Lionne.	Mazarin lui annonce qu'il va se faire expédier un passeport pour M. le Prince qui doit venir rendre ses hommages au Roi. Imprimé (t. II, p. 288) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Envoi d'un mémoire de Ruvigny, où les protestants se plaignent de violation des édits. Il y a des gens qui, sous prétexte de religion, ne seraient pas fâchés de susciter quelque embarras. Nécessité d'examiner ce mémoire avec soin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 406.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Le Tellier.	Mazarin demande qu'on ne loge point de troupe dans le duché de Nevers, dont il vient de prendre possession. Il entretient ensuite Le Tellier des mesures à prendre pour la réforme des troupes. On doit envoyer des passeports au prince de Condé pour qu'il puisse se rendre auprès du Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 416 v°.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mme de Venel.	Lettre relative au séjour que les nièces de Mazarin pourront faire à Poitiers ou aux environs. Imprimé (t. II, p. 301 *sic*) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Marie Mancini.	Même sujet. Promesse de ne pas la marier avec un prince romain. Imprimé (t. II, p. 304) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. Robert.	Éloge du soin qu'il prend de l'armée d'Italie; Mazarin s'en remet pour les détails à la lettre qu'il a écrite au duc de Navailles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 337.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au marquis Ville.	Mazarin se félicite d'avoir enfin accompli ce grand ouvrage de la paix «qui fut enfin signée avant-hyer». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 338.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au chevalier de la Marcousse [1].	Réponse à une lettre où le chevallier de La Marcousse demandait la dignité de lieutenant général. «Il n'est pas, dit Mazarin, de ceux qui l'ont le moins mérité par leurs services.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 339.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Champy.	Mazarin lui recommande de tenir la main pour que les villes de son emploi accordent au Roi le don à l'occasion de son mariage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 339.
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque d'Embrun.	Mazarin approuve qu'il se soit présenté à l'audience [2] en rochet et camail, sans mantelet, «puisque, ajoute le Cardinal, MM. les prélats de France non seulement parroissent tous les jours en cet habit devant M. le Nonce, mais aussy devant le Roy mesme». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 338.

[1] Pierre de Chizé de la Marcousse est mentionné par la *Chronologie militaire* comme nommé maréchal de camp en 1652.

[2] Mazarin n'indique pas de quelle audience il est question. En 1659, l'archevêque d'Embrun (Georges d'Aubusson de la Feuillade) était ambassadeur à Venise, et, comme on l'a vu plus haut, il s'agit de son audience par le Sénat de Venise. (Voyez les analyses des lettres du 30 octobre aux cardinaux A. Barberini et d'Este.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
9 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant.	Mazarin le félicite du soin qu'il a pris d'obtenir des États de Languedoc deux millions cinq cent mille livres. Pour d'autres mesures financières concernant la ville de Toulouse, il s'en rapporte aux décisions qui seront prises par le conseil du Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 420. Une seconde lettre, portant la même date et relative aux mêmes affaires, se trouve au f° 422 du même volume.
Novembre. Saint-Jean-de-Luz [1].	A. J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre de J.-B. Colbert du 29 octobre 1659. Le Cardinal promet de s'occuper d'un prieuré que demande Colbert. Imprimé dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 394-395.
10 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Lettre relative au domaine de Chantilly. Mazarin se plaint de la manière d'agir de don Louis de Haro. Imprimé (t. II, p. 292), dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui recommande de ne pas oublier le régiment de Valavoire, qui est en garnison à Valence d'Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° t. 52 B, 339 v°.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la reine de Suède.	Lettre de condoléance à la reine de Suède sur la mort du duc de Holstein, son père. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 350.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au roi de Suède.	Même sujet. Le duc de Holstein était beau-père du roi de Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 350 v°.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui annonce qu'il a pris congé de don Louis de Haro; il ne sera plus question des conférences. On est convenu de l'échange des ratifications. Imprimé (t. II, p. 297) dans le recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées.*
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Nouveau.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a adressées à Mazarin. Envoi d'un paquet destiné à Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 352.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Holstein.	Lettre de condoléance sur la mort de son père. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 351.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant.	Mazarin l'engage à venir le trouver à Dax, où il compte s'arrêter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 352.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A l'archevêque de Lyon.	Mazarin lui envoie une lettre écrite depuis longtemps sur le don que la ville de Lyon veut faire au Roi. (Voy. aux Analyses indication d'une lettre du 29 octobre adressée à l'archevêque de Lyon). Aff. étr. (France), t. 281, f° 436 v°.

[1] Pas de date précise, vers le 10 novembre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A la comtesse de Maure.	Il a été impossible d'insérer, dans le traité de paix, les droits de succession de Mlle d'Atry. Cette question sera renvoyée à des commissions nommées par la France et l'Espagne. Aff. étr. (France), t. 281, f° 436 v°.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A Mlle d'Atry.	Lettres dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 281, f° 437 v°.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Bar.	Si ses affaires exigent qu'il se rende dans son pays, Mazarin est assuré que le Roi trouvera bon qu'il s'y rende. Protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 281, f° 438.
12 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Lionne.	Envoi de deux chaines d'or pour les deux secrétaires de don Pedro Coloma. Aff. étr. (France), t. 281, f° 438 v°.
15 novembre. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Modène.	Mazarin lui annonce la conclusion du traité de paix. Il espère que le duc de Modène sera satisfait des articles du traité qui le concernent. Aff. étr. (France), t. 282, f° 276 v°.
15 novembre. Bidache.	A M. Le Tellier.	Lettre relative aux mesures que l'on doit prendre pour l'exécution du traité de paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 439.
15 novembre. Bidache.	Au chevalier de Gramont.	Mazarin l'engage à ne pas venir le trouver en chemin. S'il le veut absolument, il trouvera le Cardinal vendredi à Auch, où il s'arrêtera un jour. Aff. étr. (France), t. 281, f° 441.
16 novembre. Dax.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin, d'après l'avis des médecins, ne fera pas de séjour dans cette ville, parce qu'ils ne croient pas que les boues de Dax[1] lui soient bonnes. Il regrette de ne pas pouvoir attendre le maréchal de Gramont à Dax. Il va partir de cette ville pour se rendre à Toulouse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 358.
16 novembre. [Dax.]	Aux officiers du duché de Nivernais.	Mazarin espère les confirmer dans l'opinion qu'ils ont que l'acquisition par Mazarin du duché de Nevers sera pour eux une cause de bonheur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B. f° 359 v°.
16 novembre. [Dax.]	Aux échevins et procureurs de la ville de Nevers.	Remerciements pour la manière dont ils ont accueilli la personne venant prendre possession du duché au nom de Mazarin. Le Cardinal tâchera de les confirmer dans la bonne opinion que leur a inspirée son administration. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 359 v°.
16 novembre. [Dax.]	Aux officiers de la chambre des Comptes de Nevers.	Éloges faits par Colbert de l'intégrité des officiers de cette chambre. Mazarin saisira toutes les occasions qui se présenteront de s'employer pour leur avantage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 359.

[1] Les bains d'eaux bourbeuses de Dax. «Il y a à Dax, dit Plesselin (*Dict. universel de la France*, au mot Dax), des boues arrosées par des eaux chaudes et minérales. Ces boues sont souveraines pour la guérison des rhumatismes.»

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 novembre. [Dax.]	A Colbert, intendant d'Alsace.	Colbert devra à l'avenir prendre le même soin de Philipsbourg que de Brisach. Le comte d'Harcourt se rend à la Cour avec Mazarin pour terminer l'affaire qu'ils traitent [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 359.
16 novembre. [Dax.]	Au duc de Guise.	Mazarin espérait voir le duc de Lorraine à Dax, où il a passé deux jours (15 et 16 novembre); mais, d'après l'avis des médecins, il va quitter cette ville pour se rendre à Toulouse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 359 v°.
16 novembre. [Dax.]	Au duc d'Épernon.	Mazarin lui écrit qu'il ne peut être garant de ce que le Premier président du Parlement de Dijon a mandé à ses confrères. Si le roi rétablit les conseillers de ce Parlement qui ont été exilés, on ne manquera pas de leur faire savoir qu'ils le doivent surtout aux bons offices du duc d'Épernon. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 359 v°.
16 novembre. Dax.	Aux officiers généraux des Eaux et Forêts du duché de Nevers.	Remerciements pour la joie qu'ils ont témoignée de l'acquisition du duché de Nevers par Mazarin. Compliments sur la manière dont ils remplissent leurs fonctions. Aff. étr. (France), t. 281, f° 444.
16 novembre. Dax.	Aux doyen et chanoines de l'église de Nevers.	Joie du rétablissement de la paix; espoir que la félicité publique est assurée pour longtemps. Aff. étr. (France), t. 281, f° 444 v°.
16 novembre. Dax.	Au R. P. Recteur des Jésuites de Nevers.	Remerciements pour le soin qu'il a pris de faire mettre le nom de Mazarin sur le frontispice de la maison des Jésuites de Nevers. Aff. étr. (France), t. 281, f° 445.
16 novembre. Dax.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui promet que l'édit de Béziers ne sera point rétabli en Languedoc sans qu'il ait été consulté à ce sujet. Il ajoute que la paix a été signée le 7 novembre avec des témoignages de joie des deux parties et annonce son départ prochain pour Toulouse. Aff. étr. (France), t. 281, f° 448.
16 novembre. Dax.	A M. Ratabon.	Félicitations sur le soin avec lequel il fait travailler aux bâtiment du Louvre. Colbert doit lui faire connaître les sentiments de Vigarani (*sic*) sur le théâtre que l'on doit construire. On pourra consacrer, en 1660, quatre ou cinq cent mille livres aux bâtiments du Louvre; on doit de bonne heure préparer tout ce qui est nécessaire dans ce but. Aff. étr. (France), t. 281, f° 449.
16 novembre. Dax.	A la princesse de Guemené.	Mazarin promet de s'employer à faire conserver au fils du s^r Dubois [2] (*sic*) les charges qu'avait son père. Aff. étr. (France), t. 281, f° 454.
16 novembre. Dax.	Au s^r Daliben (*sic*).	Compliments sur les négociations du s^r Daliben (*sic*), dont le duc d'Orléans a informé Mazarin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 454.

[1] On a déjà vu que le comte d'Harcourt devait remettre à Mazarin, moyennant compensation, la place de Philipsbourg et le gouvernement d'Alsace.

[2] Ordinairement *Dubosc*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 novembre. Dax.	A l'abbé d'Aiguebonne.	Mazarin le remercie des félicitations qu'il lui a adressées et promet de s'occuper de ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 281, f° 454 v°.
17 novembre. Dax.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin, qui a quitté Saint-Jean-de-Luz, n'a que peu de temps pour écrire. Il parle brièvement du différend entre l'abbé de Bourlemont et le recteur de Saint-Louis, ainsi que des affaires du couvent de la Trinité-du-Mont. Il termine en assurant de nouveau qu'il a fait tout ce qui était possible en faveur du duc de Modène. Aff. étr. (France), t. 282, f° 277 v°.
17 novembre. Dax.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin revient sur l'affaire de la Trinité du Mont et sur le mécontentement qu'elle a causé au Roi. Il termine en parlant de l'impossibilité de faire venir en France le cardinal Antonio Barberini à l'occasion du mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 279.
17 novembre. Dax.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Après lui avoir parlé du différend de l'abbé de Bourlemont et du recteur de Saint-Louis, Mazarin termine en lui disant qu'il avait d'abord songé à faire usage des eaux minérales de Dax, propres à fortifier les membres affaiblis par la goutte; mais l'impatience qu'il a de rejoindre la Cour et de s'occuper de l'exécution des articles du traité l'en a empêché. Aff. étr. (France), t. 282, f° 280.
17 novembre. Dax.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin revient sur l'affaire du couvent de la Trinité-du-Mont et se plaint du cardinal Spada [1]. Aff. étr. (France), t. 282, f° 281.
17 novembre. Dax.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Protestation de son désir de servir le cardinal Cibo et son neveu don Alexandre. Après avoir renouvelé à Tenderini l'assurance de sa protection, Mazarin lui demande des renseignements sur Nicolo Margaritoni de Massa, qui veut lui dédier une œuvre musicale qu'il a composée. Aff. étr. (France), t. 282, f° 282.
17 novembre. Tartas [2].	A M. de La Vrillière.	Mazarin répond à M. de La Vrillière, qui l'avait consulté sur deux points : 1° sur l'élection des Capitouls de Toulouse; 2° sur une indemnité demandée pour les membres du synode de Loudun. Pour l'élection des capitouls, il pense qu'il ne faut porter aucune atteinte aux privilèges de la population, à moins qu'on ne dût s'opposer à l'élection de magistrats indignes ou dangereux. Quant à l'indemnité pour le synode de Loudun, c'est une innovation qui ne paraît pas nécessaire à Mazarin et qui doit être examinée dans le Conseil du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 360 v°.
17 novembre. Tartas.	Au Surintendant des finances.	Mazarin lui annonce que, s'il trouve des relais à Auch, il sera le samedi [3] à Toulouse. Il est donc inutile que le Surintendant vienne le trouver. Il s'en remet à lui et aux autres membres du Conseil du Roi pour le cérémonial des États de Languedoc et l'indemnité demandée par le synode protestant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 361.

[1] Il termine en parlant du différend de l'abbé de Bourlemont et du recteur de Saint-Louis.
[2] Chef-lieu de canton du département des Landes, arrondissement de Saint-Sever.
[3] Ce samedi tombait le 22 novembre 1659.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
17 novembre. Tartas.	Au premier président du Parlement de Toulouse.	Le premier président pourra s'en référer aux lettres que Mazarin a écrites à M. de La Vrillière et au Surintendant pour la question des capitouls. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 361 v°.
20 novembre. Nogaret.	A M. Le Tellier.	Dépêche très étendue sur les réformes et réductions que l'on doit faire dans les armées des maréchaux de Turenne et de La Ferté. Aff. étr. (France), t. 281, f° 463.
20 novembre. [Nogaret.]	Au prince de Conti.	Mazarin lui annonce que Condé doit envoyer un gentilhomme avant de se rendre auprès du Roi. Le Cardinal se réjouit d'apprendre que la princesse de Conti est en bonne santé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 474.
22 novembre. [Toulouse.]	A M. de Gravel.	Lettre sur les affaires d'Allemagne. Aff. étr. (France), t. 283, f° 322. Cette copie fait double emploi avec la lettre du 12 novembre 1659 adressée à M. Cravel et publiée ci-dessus.
23 novembre. Toulouse.	A M. Talon.	Mazarin lui parle des places qui doivent être remises aux Espagnols en vertu du traité des Pyrénées et des précautions à prendre en les évacuant. Il revient, en terminant, sur les comptes de Lange, que Talon a dû vérifier. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 348.
24 novembre. Toulouse.	A M. de La Haye.	Lettres relatives aux réformes à opérer dans le régiment de cavalerie de Mazarin. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 354.
24 novembre. Toulouse.	A Mme de Bonnelle.	Bien loin d'avoir blâmé la joie témoignée par Mme de Bonnelle de la réconciation de Condé avec le Roi, Mazarin exprime les mêmes sentiments. Aff. étr. (France), t. 281, f° 481.
25 novembre. Toulouse.	Au duc de Navailles.	Lettre relative aux mesures à prendre en Italie pour l'exécution de la paix des Pyrénées [1]. Archives du duc de Brissac; copie communiquée par M. de Lépinois.
25 novembre. Toulouse.	Au duc de Navailles.	Mazarin lui annonce que la France est prête à payer l'indemnité de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille écus à laquelle elle s'est engagée envers la Savoie et Mantoue. Copie communiquée par M. de Lépinois d'après l'original du duc de Brissac.
27 novembre. [Toulouse.]	Au comte de Brienne.	Mazarin lui annonce l'envoi des ratifications du traité des Pyrénées et des articles du contrat de mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, afin qu'il les fasse sceller et les renvoie immédiatement. Aff. étr. (France), t. 281, f° 481.
27 novembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Lettre dans le même sens, afin que l'on renvoie en toute hâte le courrier qui porte les ratifications. Aff. étr. (France), t. 281, f° 482.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 9 novembre 1659, adressée au duc de Navailles.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
27 novembre. Toulouse.	A M. Blondot.	Mazarin lui demande un compte exact de toutes les dépenses faites sur l'argent des contributions. Il lui recommande de faire enlever d'Oudenarde toutes les munitions de guerre et de bouche, parce que cette place doit être rendue aux Espagnols. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 357.
28 novembre. Toulouse.	A don Louis de Haro.	Mazarin lui annonce qu'il est arrivé à Toulouse le 22 novembre, où il a été accueilli avec beaucoup de bienveillance par le Roi et la Reine. Des ordres ont été envoyés en Flandre et en Catalogne pour assurer l'exécution des articles du traité de paix. On a expédié un courrier à Paris pour faire apposer le sceau royal à la ratification de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 284 v°. Cette lettre du 28 novembre est placée dans le ms. après une lettre du 30.
29 novembre. Toulouse.	Au comte de Brienne.	Recommandation pour qu'il agisse auprès du commandeur de Vieux-Bourg, afin qu'il s'entende avec le bailli de Souvré pour assurer la nomination de ce dernier comme grand prieur de France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 370 v°.
29 novembre. Toulouse.	Au grand maître de l'ordre de Malte.	Mazarin espère que le bailli de Souvré succédera, comme grand prieur de France, à M. de Boissy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 370.
29 novembre. Toulouse.	A M. Boucherat, maître des requêtes.	Lettre sur le même sujet, afin qu'il agisse sur le commandeur de Vieuxbourg en faveur du bailli de Souvré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 370.
30 novembre. Toulouse.	Au duc de Guise.	Mazarin lui annonce qu'il a recommandé très vivement ses intérêts au Surintendant des finances. Aff. étr. (France), t. 281, f° 485.
30 novembre. Toulouse.	A M. de La Neuvelle [1].	Mazarin est bien aise d'apprendre que son neveu se livre sérieusement à l'étude. Il espère que ce neveu témoignera de l'estime et de l'amitié à M. de La Neuvelle. Il désire être exactement informé de sa conduite et des visites qu'il reçoit à Brisach. Aff. étr. (France), t. 281, f° 485 v°.
30 novembre. Toulouse.	A M. de M... [2] [Mancini].	Mazarin le félicite de son application à l'étude; il en a été informé par M. de La Neuvelle. Il l'engage à déférer toujours aux conseils de ce dernier; et il lui promet, à cette condition, de lui faire ressentir les bienfaits de son affection. Aff. étr. (France), t. 281, f° 486 v°.
30 novembre. Toulouse.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin lui annonce son arrivée à Toulouse et l'empressement avec lequel il a été accueilli. Après lui avoir parlé de quelques différends relatifs à des affaires ecclésiastiques, Mazarin remet à un autre moment la réponse à ses dernières lettres. Aff. étr. (France), t. 282, f° 283.

[1] Le manuscrit porte de *La Neuville;* mais le gentilhomme chargé de diriger l'éducation du neveu de Mazarin est appelé ordinairement de *La Neuvelle.*

[2] La copie ne donne que l'initiale du nom; mais, d'après le contenu de la lettre et en la comparant à celle qui précède, on voit qu'il s'agit du neveu de Mazarin, Philippe Mancini.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
30 novembre. Toulouse.	A Girolamo Garopoli, à Rome.	Remercîments pour des vers qu'il a composés à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 282, f° 286.
30 novembre. Toulouse.	Au marquis Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin est tellement occupé des mesures relatives à l'exécution de la paix, qu'il ne peut que lui annoncer son arrivée à Toulouse, où Leurs Majestés l'ont accueilli avec beaucoup de bienveillance. Aff. étr. (France), t. 282, f° 286 v°.
30 novembre. Toulouse.	Au prince de Monaco.	Mazarin le félicite du mariage de sa seconde nièce avec le fils du marquis de Pianezza.. Aff. étr. (France), t. 282, f° 287.
30 novembre. Toulouse.	A D. Anna-Maria Mazarini, à Rome.	Mazarin lui annonce la conclusion du traité de paix. Il charge sa sœur de remercîments pour la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 282, f° 287 v°.
30 novembre. Toulouse.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Après lui avoir annoncé la conclusion de la paix, Mazarin accuse réception au cardinal de plusieurs de ses lettres où il est question surtout du couvent de *la Trinité-du-Mont*. Aff. étr. (France), t. 282, f° 288 v°.
30 novembre. Toulouse.	A Giovanni Lotti, à Rome.	Remercîments pour deux pièces de vers qu'il a adressées à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 282, f° 291.
30 novembre. Toulouse.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin a consulté don Louis de Haro sur le projet de mariage[1]. D'après sa réponse, le roi d'Espagne refuserait son consentement. En conséquence, Mazarin est obligé d'abandonner un projet d'alliance si honorable[2]. Aff. étr. (France), t. 283, f° 233.
Novembre. Toulouse.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin lui écrit qu'il a soutenu les intérêts du duc de Savoie dans le règlement des affaires d'Italie par la paix des Pyrénées. Il termine en parlant d'un projet de mariage d'une fille de Gaston d'Orléans avec le duc de Savoie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 363.
1er décembre. Toulouse.	Au marquis de Vardes.	Protestations d'estime et d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 363 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au prince de Salm.	Mazarin engage le prince à faire connaître les raisons qu'il a pour qu'on augmente ses appointements, et promet de les appuyer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 364.
1er décembre. Toulouse.	A M. de Lavogadre.	Mazarin l'engage à tenir fermement la main pour réprimer tous les désordres de son régiment italien. Envoi d'argent pour la solde des troupes qui le composent. Détails sur le même régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 364 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au marquis de Montpezat.	Éloge du zèle avec lequel il a maintenu l'ordre parmi les troupes placées sous son commandement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 365.

[1] Je pense qu'il s'agissait du mariage de Marie Mancini avec le connétable de Naples. Comme le royaume de Naples dépendait de l'Espagne, le consentement de Philippe IV était nécessaire.

[2] Le mariage de Marie Mancini avec le connétable de Naples n'eut lieu qu'en 1661.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
1er décembre. Toulouse.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin s'en remet aux dépêches de Le Tellier pour tout ce qui concerne l'administration militaire. Il engage le maréchal à vivre en bonne intelligence avec le duc de Lorraine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 365.
1er décembre. Toulouse.	Au colonel Spetz.	Remerciements pour les témoignages de son affection et promesse de le faire payer de sa pension. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 365 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au marquis de Baradat [1].	Mazarin a recommandé au Surintendant les intérêts de M. de Baradat. Il a songé à obtenir de l'évêque de Noyon qu'il résignât une de ses abbayes en faveur d'un des enfants de son frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 366.
1er décembre. Toulouse.	Au comte de Blenac.	Éloge du soin qu'il a pris des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 366 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au marquis de Bourdonné.	Protestations de désir de lui rendre service; mais Mazarin ne peut lui rien répondre de positif en ce moment sur son gouvernement de Moyenvic. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 366 v°.
1er décembre. Toulouse.	A M. Le Bret.	Inquiétudes causées à Mazarin par sa maladie. Félicitations sur le rétablissement de sa santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 366 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au landgrave de Darmstadt.	Réponse à des félicitations adressées par le Landgrave sur la conclusion de la paix et du mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 367.
1er décembre. Toulouse.	A la duchesse de Villars.	Réponse à une lettre de la duchesse de Villars qui se mettait sur les rangs pour la charge de dame d'honneur de la nouvelle reine, vacante par la mort de la maréchale de Guébriant. Mazarin déclare qu'il a prié Leurs Majestés de le dispenser d'en dire son avis [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 367 v°.
1er décembre. Toulouse.	A M. Magalotti.	On reproche à Magalotti la violence de sa conduite, Mazarin suspend son jugement sur ce point. Il engage Magalotti à la modération. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 367 v°.
1er décembre. Toulouse.	A M. de Sève.	Promesse de profiter de la première occasion pour faire donner un bénéfice à son profit. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 367 v°.
1er décembre. Toulouse.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Mazarin répond à une lettre de la maréchale qui demandait pour ses enfants une compensation au duché de Cardonne rendu à l'Espagne. Mazarin trouve cette prétention difficile à admettre et s'en remet à ce qu'il a dit à ce sujet au bailli de Souvré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 367 v°.

[1] François de Baradat ou Baradas, ancien favori de Louis XIII, frère de Henri de Baradat, évêque-comte de Noyon. Le marquis de Baradat vécut jusqu'en 1683.

[2] En réalité, Mazarin voulait faire donner cette charge à sa nièce, la comtesse de Soissons (Olympe Mancini).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
1er décembre. Toulouse.	Au chevalier du Guet.	Mazarin a parlé au Surintendant pour qu'on fournisse aux dépenses nécessaires pour la sûreté de Paris. Le Surintendant a promis de s'en occuper aussitôt après son retour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 368.
1er décembre. Toulouse.	A l'abbé de Richelieu.	Mazarin regrette que la conduite de l'abbé de Richelieu ait forcé le Roi de prendre des mesures sévères à son égard. Si l'abbé revient à de meilleurs sentiments, il peut espérer être remis en liberté et obtenir d'autres grâces dans les occasions qui se présenteront. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 368 v°.
1er décembre. Toulouse.	A M. Du Boquet.	Mazarin l'entretient des affaires militaires, lui promet une compagnie pour son beau-frère, et un dédommagement pour lui-même lorsque la ville de Furnes sera évacuée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 368 v°.
1er décembre. Toulouse.	A M. Seyron.	La conclusion de la paix a fermé la bouche aux malintentionnés. Le comte de Nassau et les autres officiers doivent rejoindre le régiment d'Alsace au plus tôt. Recommandation de faire entrer dans les troupes qui sont sur la frontière le plus d'Allemands et d'Espagnols qu'il sera possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 369.
1er décembre. Toulouse.	Au Père Léon.	Mazarin a reçu la lettre par laquelle le Père Léon lui annonce son voyage à Rome. Il lui recommande d'éviter le plus possible toute conversation sur les affaires publiques. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 369 v°.
1er décembre. Toulouse.	A l'évêque de Tulle.	Mazarin le remercie des félicitations que l'évêque lui a adressées. Aff. étr. (France), t. 281*, f° 493. — A la suite et sur la même page se trouve la copie d'une lettre adressée à un personnage dont le nom n'est pas indiqué. Après des protestations de zèle pour ses intérêts, Mazarin lui déclare qu'il ne peut demander pour lui aucun des gouvernements que la paix rendra vacants, parce que le Roi a déjà fait choix de ceux qui en seront pourvus.
1er décembre. Toulouse.	Au baron de Batteville ou Watteville, gouverneur de la province de Guipuscoa à Saint-Sébastien.	Mazarin lui annonce l'envoi de la ratification du traité de paix, qui lui sera remise en échange de celle du roi Catholique. Aff. étr. (France), t. 282, f° 291 v°.
3 décembre. Toulouse.	Au duc de Navailles.	Lettre relative à la réforme de l'armée et à l'exécution de la paix des Pyrénées en Italie. Archives du duc de Brissac; copie communiquée par M. de Lépinois.
3 décembre. Toulouse.	A M. Fly.	Fly a été chargé de la direction des travaux à faire à Gravelines. Il doit s'entendre sur ce sujet avec l'intendant de l'armée, Talon. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 372.
3 décembre. Toulouse.	A M. Davignon.	Recommandation pour les travaux que l'on fait exécuter à Gravelines. Les magasins devront pouvoir recevoir les munitions enlevées des places qui doivent être rendues aux Espagnols. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 372.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
3 décembre. Toulouse.	Au Père Canaye.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données et l'engage à profiter de la bonne volonté de l'ambassadeur Lockart pour le «soulagement des catholiques qui sont à Dunkerque». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 372 v°.
3 décembre. Toulouse.	A M. Du Lion.	Recommandations pour les régiments qui sont à Ypres et à Dixmude. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 373.
3 décembre. Toulouse.	A M. Lange.	Mazarin lui parle de son régiment italien et des dépenses considérables qu'il exige. Il déclare ensuite qu'il a été satisfait des comptes que Lange lui a rendus. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 374.
4 décembre. [Toulouse[1].]	Au président de Bordeaux.	Comme les affaires d'Angleterre «changent souvent d'assiette», Mazarin ne peut lui répondre rien de certain. Il l'engage cependant de continuer à donner exactement des nouvelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 341.
4 décembre. Toulouse.	A M. de Nouveau.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a envoyées et le prie de continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 341.
Vers le commencement de décembre[2].	A J.-B. Colbert.	Mazarin répond à la marge à des lettres de Colbert datées du 26 et du 28 novembre. Imprimé dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 403 et 405.
4 décembre. Toulouse.	A M. de Nouveau.	Recommandation de lui faire parvenir promptement les nouvelles, surtout celles d'Allemagne. Aff. étr. (France), t. 481, f° 498 v°.
4 décembre. Toulouse.	Au maréchal d'Estrées.	Mazarin a fait pour le Soissonnais ce que désirait le Maréchal. Pour l'affaire concernant le comte d'Estrées, il s'en remet à ce que lui dira le comte, qu'il a entretenu. Aff. étr. (France), t. 481, f° 499.
4 décembre. Toulouse.	Au Chancelier.	Le Roi désire que le s[r] Forcoal puisse servir pendant son quartier comme greffier du Conseil. Aff. étr. (France), t. 281, f° 499 v°.
4 décembre. Toulouse.	Au maréchal de L'Hôpital.	Remerciements pour les félicitations qu'il a adressées à Mazarin au sujet de la paix. Promesse de faire donner une aide extraordinaire au chevalier (du guet) pour l'entretien de sa compagnie, afin qu'il veille à la sûreté des bourgeois de Paris. Aff. étr. (France), t. 281, f° 500.
4 décembre. Toulouse.	A M. Testu (chevalier du guet).	Mazarin lui annonce qu'il a recommandé au Surintendant de lui fournir l'argent nécessaire pour que sa compagnie soit en état de veiller à la sûreté de Paris. Aff. étr. (France), t. 281, f° 501 v°.
5 décembre. Toulouse.	A l'Électeur de Brandebourg.	Réponse à une lettre de l'Électeur en date du 20 septembre 1659; il y est question de l'invasion de l'Électeur dans la Poméranie suédoise. Copie communiquée par M. Firmenisch d'après l'original conservé aux Archives d'État de Berlin.

[1] Le manuscrit porte *Saint-Jean-de-Luz*; mais, le 4 décembre 1659, Mazarin était à Toulouse.
[2] M. Clément n'a indiqué ici ni la date ni le lieu des réponses marginales de Mazarin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
6 décembre. Toulouse.	Au Chancelier.	Mazarin lui écrit, de la part du Roi, de ne sceller aucune lettre de grâce ni d'abolition en faveur des assassins du comte de Canillac «sans l'ordre exprès» du Roi. Aff. étr. (France), t. 281, f° 503.
6 décembre. Toulouse.	Au cardinal Palavicino, à Rome.	Félicitations à l'occasion de sa promotion au cardinalat. Aff. étr. (France), t. 282, f° 292.
6 décembre. Toulouse.	Au cardinal Bichi, à Rome.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 293.
6 décembre. Toulouse.	Au Père Simpliciano, maître général des Capucins.	Mazarin approuve sa résolution de mettre à la raison les religieux qui refusaient de lui obéir. Aff. étr. (France), t. 282, f° 293 v°.
6 décembre. Toulouse.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mazarin lui promet de s'occuper des intérêts de sa maison et de seconder l'abbé Manzieri; il attribue à l'influence de l'impératrice l'investiture des terres de Luzzara et de Regiolo donnée par l'empereur au duc de Mantoue, contrairement au traité do Munster. Depuis son retour à la Cour, Mazarin a reçu la visite du Nonce, qui s'est plaint de l'article du traité de paix relatif à Comacchio. Comme la Cour doit parcourir le Languedoc et la Provence, Mazarin ne conseillo pas au prince Almeric de s'y rendre actuellement. Aff. étr. (France), t. 282, f° 294.
6 décembre. Toulouse.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle d'abord des félicitations que le Nonce lui a adressées de la part du Pape à l'occasion de la paix; il rend compte do l'entretien qu'il a eu à cette occasion avec le Nonce. Il passe ensuite de la partie de cet entretien relative à l'état de Castro et à la vallée de Comacchio, et à l'article de traité qui les concerne. Enfin il lui a parlé de ce qui concerne le couvent de la Trinité-du-Mont. Mazarin termine en lui disant qu'il a bien fait de n'entamer aucune négociation pour le différend qui s'était élevé entre l'archevêque d'Embrun et le Sénat de Venise. Aff. étr. (France), t. 282, f° 296.
6 décembre. Toulouse.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Le Nonce a déclaré à Mazarin que le Roi recevra toute satisfaction pour ce qui concerne le couvent de la Trinité-du-Mont. Aff. étr. (France), t. 282, f° 300 v°.
7 décembre. Toulouse.	Au duc de Neubourg, à Düsseldorf.	Le duc verra, par la lettre de son chancelier, les résolutions que le Roi a prises relativement à l'état actuel de l'Empire. Aff. étr. (France), t. 262, f° 301.
7 décembre. Toulouse.	Au duc d'Albret.	Après des protestations d'estimo et d'amitié, Mazarin exprime le regret de ne pouvoir le servir à l'occasion de la vacance de Saint-Faron do Meaux, parce que le Roi est déjà engagé. Aff. étr. (France), t. 261, f° 504.
7 décembre. Toulouse.	Au comte de Bussy-Rabutin.	Mazarin promet de s'employer pour lui faire obtenir les bonnes grâces du Roi, dès que les circonstances seront favorables. Aff. étr. (France), t. 281, f° 504 v°.
7 décembre. Toulouse.	Au président Le Lièvre.	Mazarin regrette de no pouvoir s'employer pour lui à l'occasion de la vacance de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux; mais le Roi avait déjà pris des engagements pour cette abbaye. Aff. étr. (France), t. 281, f, 505.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
8 décembre. Toulouse.	Au duc d'Orléans.	Mazarin prie le duc de s'en remettre «à la vive voix» du comte de Béthune pour plusieurs choses dont le Cardinal l'a chargé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 507 v°.
9 décembre. Toulouse.	A sa nièce Marie Mancini.	Mazarin a chargé Mme de Venel de s'entendre avec sa nièce sur le lieu où elle voudra se rendre[1]. Il lui témoigne sa satisfaction de sa conduite. Il lui parle du connétable Colonne, qui la demandait en mariage. C'est, ajoute Mazarin, «le chef d'une maison illustre, et un prince si accompli et si bien faict avec plus de deux cent mille escus de rente tout en terres». Promesses d'affection, dont le Cardinal donne des preuves. Aff. étr. (France), t. 281, f° 511 v°.
9 décembre. Toulouse.	Au duc d'Orléans.	Mazarin remercie des félicitations que le duc lui a adressées à l'occasion de la paix et du mariage du Roi. Il n'espère pas, malgré ses efforts, réussir à satisfaire le duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 281, f° 514.
9 décembre. Toulouse.	A la duchesse d'Orléans.	Même sujet. Mazarin insiste particulièrement sur ce qui concerne le duc de Lorraine en écrivant à sa sœur. Il parle avec éloges de la maison de Lorraine, «si illustre, si ancienne et si féconde en grands personnages». Aff. étr. (France), t. 281, f° 514 v°.
10 décembre. Toulouse.	A la princesse de Conti.	Mazarin prend une part très vive à la douleur de sa nièce qui a une si fâcheuse influence sur sa santé. Il se plaint du prince de Conti, sur lequel il a peu d'autorité et qui se plaint injustement de la conduite du Cardinal à son égard[2]. Aff. étr. (France), t. 281, f° 519 v°.
11 décembre. Toulouse.	Au duc de Longueville.	Mazarin, en lui annonçant la conclusion de la paix et le mariage du Roi, est persuadé de la joie que le duc de Longueville en ressentira comme fidèle serviteur de Sa Majesté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 344.
11 décembre. Toulouse.	A la duchesse de Longueville.	Mazarin la remercie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la conclusion de la paix. Il est heureux d'avoir réussi à faire rentrer dans les bonnes grâces du Roi le prince de Condé, frère de la duchesse. Aff. étr. (France), t. 281, f° 524.
13 décembre. Toulouse.	A M. de Bridieu (lieutenant de Roi, à Guise).	Bridieu doit remettre aux officiers du grand maître de l'artillerie des pièces de canon qui sont à Guise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 395.
13 décembre. Toulouse.	Au marquis de Lignières[3].	Même recommandation pour Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 395.
13 décembre. Toulouse.	A M. de Nicolaï.	Lettre de condoléances sur la mort de sa femme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 395 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 9 décembre 1659, adressée à Mme de Venel.

[2] Le prince de Conti aurait voulu qu'on lui donnât le gouvernement de la Guyenne, au lieu de le rendre au duc d'Épernon en place de celui de Bourgogne.

[3] François des Essarts, marquis de Lignières ou Linières, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1652, mort en 1672.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
13 décembre. Toulouse.	Au comte de Lislebonne (Lillebonne).	Mazarin proteste de son désir de lui témoigner son dévouement à ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 396.
13 décembre. Toulouse.	A M. Talon.	Recommandations pour les munitions des places de Flandres que l'on doit évacuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 396.
13 décembre. Toulouse.	A Turenne.	Cette lettre est également relative aux places que l'on doit évacuer. Nouvelles d'Angleterre. Envoi de Guitaut par le prince de Condé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 397 v°.
13 décembre. Toulouse.	A M. Blondot.	Lettre relative aux sommes provenant des contributions levées en pays ennemi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 398.
13 décembre. Toulouse.	A l'abbé Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui écrit qu'il a tort de se soucier des dispositions de la cour de Rome, qui sont parfaitement connues en France et dont on ne s'inquiète pas. Il lui parle ensuite des musiciens qu'il désire attirer en France et principalement Melloni, dont on vante la belle voix. Il n'a pas été étonné de la défense faite par Sa Sainteté de transporter en France les cinq statues qu'il destinait à l'ornement de Vincennes. Aff. étr. (France), t. 262, f° 301 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin le prie d'agir auprès du général des Carmes pour qu'il se contente de faire retourner à Florence le père Stefano di S. Carlo. Aff. étr. (France), t. 282, f° 303 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au Père Duneau, jésuite, à Rome.	Remerciements au cardinal Chigi pour les bonnes dispositions qu'il montre en faveur de l'abbé Duneau. Prière au Père Duneau d'éviter de prononcer le nom de Mazarin en présence du Pape. Aff. étr. (France), t. 282, f° 304.
13 décembre. Toulouse.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Protestations de son désir de servir la maison d'Este. Ouverture pour un projet de mariage entre une des sœurs du duc de Toscane et le connétable de Naples. Aff. étr. (France), t. 282, f° 305 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au grand-duc de Toscane.	Mazarin est heureux d'avoir mérité les éloges du Grand-Duc par la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 283, f° 307.
13 décembre. Toulouse.	Au prince Mathias, à Florence.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 282, f° 307 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au prince Léopold, à Florence.	Réponse de même nature. Aff. étr. (France), t. 282, f° 308.
13 décembre. Toulouse.	Au prince de Toscano, à Florence.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 308 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au cardinal Gio Corlo de Médicis, à Florence.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 309.
13 décembre. Toulouse.	Au cardinal de Médicis, à Florence.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 309.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
13 décembre. Toulouse.	Au cardinal Colonna, à Rome.	Mazarin lui exprime le regret d'être privé de l'honneur du mariage de sa nièce avec le connétable de Naples. Aff. étr. (France), t. 282, f° 310.
13 décembre. Toulouse.	A Marguerite Mazarini Martinozzi, à Rome.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 282, f° 310 v°.
13 décembre. Toulouse.	Au comte de Lamberg, ambassadeur de l'Empereur.	Envoi d'un passeport, et compliments. Aff. étr. (France), t. 282, f° 311.
13 décembre. Toulouse.	A monseigneur Altoviti, nonce du Pape, à Venise.	Promesse de tenir compte d'une recommandation que ce nonce lui a adressée. Mazarin lui parle ensuite d'une discussion d'étiquette et de cérémonial qui s'est élevée entre Altoviti et l'archevêque d'Embrun. Aff. étr. (France), t. 282, f° 311 v°.
14 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de remettre au s^r Arnolfini les expéditions de la charge d'enseigne de la compagnie des gendarmes de la future Reine, que le Roi lui a accordée. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 328, f° 39.
14 décembre. Toulouse.	A M. de La Guette.	Recommandation pour que l'on travaille à des vaisseaux. Envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399.
14 décembre. Toulouse.	A M. Dugué, premier président en la chambre des comptes de Dijon.	Mazarin le prie de faire voiturer promptement à Arles les bois abattus dans les forêts de Bourgogne pour la construction des vaisseaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399 v°.
15 décembre. Toulouse.	A la duchesse d'Aiguillon.	Après l'avoir remerciée des félicitations qu'elle a adressées au Cardinal à l'occasion de la conclusion de la paix, Mazarin lui annonce que le Roi a résolu de rendre la liberté à l'abbé de Richelieu, retenu depuis six mois dans la citadelle d'Amiens. Il séjournera auprès de l'évêque de Séez, «qui non seulement tiendra la main à ce qui regarde les mœurs, mais aussy donnera ordre à l'administration de ses revenus». Aff. étr. (France), t. 281, f° 527.
15 décembre. Toulouse.	A l'abbé de Richelieu.	Mazarin lui annonce que le Roi a donné ordre de le faire sortir de la citadelle d'Amiens. Il doit séjourner près de l'évêque de Séez, aux conditions indiquées dans la lettre précédente. Aff. étr. (France), t. 281, f° 529.
15 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Séez.	Mazarin lui annonce qu'il recevra une lettre du Roi le chargeant de veiller sur la conduite et la fortune de l'abbé de Richelieu qui résidera près de lui. Aff. étr. (France), t. 281, f° 530.
16 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin à une lettre de Colbert. Ces réponses ne concernent que les affaires privées du Cardinal et des recommandations pour hâter la confection des livrées et autres préparatifs pour le mariage. B. N., ms. f. *Baluze*, t. 326, f° 64.
16 décembre. Toulouse.	A M. d'Artagnan.	Mazarin lui annonce que le Roi l'a chargé de veiller aux travaux qui doivent être faits dans l'île des Faisans par suite des conventions arrêtées entre lui et don Louis de Haro. Aff. étr. (France), t. 281, f° 531.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
16 décembre. Toulouse.	Au baron de Lucinge.	Mazarin le charge de prendre toutes les mesures qu'il jugera convenables pour l'achat de chevaux en Espagne. Aff. étr. (France), t. 281, f° 532.
16 décembre. Toulouse.	A Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui exprime la satisfaction du Roi pour ses services; Sa Majesté lui a accordé une gratification de cent mille livres, dont il peut se servir pour acheter une charge. Talon doit continuer à s'occuper des mesures à prendre pour les places à évacuer. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 377.
16 décembre. Toulouse.	A M. de Turenne.	Lettre relative aux places que l'on doit rendre aux Espagnols, puis aux affaires d'Angleterre, enfin à la mission de Guitaut que le prince de Condé a envoyé pour «rendre ses respects à Leurs Majestés». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 379 v°.
16 décembre. Toulouse.	A Blondot.	Lettre relative à l'emploi des deniers que Blondot a entre les mains. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 332.
17 décembre. Toulouse.	A Talon, intendant de l'armée de Flandres.	Lettre relative au payement des troupes de l'armée de Flandres, aux contributions, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 346.
17 décembre. Toulouse.	A la comtesse de Broglie.	Promesse de s'occuper avec zèle des intérêts de sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 398 v°.
17 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin lui recommande d'assister le comte Carlo (de Broglie), qui a l'intention de faire l'acquisition de la terre de Maillebois. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399.
17 décembre. Toulouse.	Au Surintendant.	Recommandation de faire payer ce qui reste dû à Gabourg [1] pour une gratification que le Roi lui a accordée. Autre recommandation pour Barnoin (ou Bernouin [2]). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399.
17 décembre. Toulouse.	A don Louis de Haro.	Mazarin lui parle de l'impatience avec laquelle la Reine mère attend les dispenses de Rome pour le mariage du Roi avec l'Infante. Il envoie copie à don Louis de Haro des dépêches qu'il adresse en Suède et en Allemagne pour le rétablissement de la paix dans ces contrées. Il l'entretient ensuite de l'arrivée de Guitaut envoyé à la Cour par Condé. Le Roi et la Reine attendent l'envoi de la ratification du traité. Au dernier moment, Mazarin reçoit avis que le comte de Fuensaldagne refuse de rendre Verceil à la maison de Savoie. Aff. étr. (France), t. 282, f° 312 v°.
17 décembre. Toulouse.	Au baron de Batteville ou Vatteville, à Saint-Sébastien.	Prière de transmettre des dépêches qu'il lui envoie pour l'Espagne. Le Roi a donné à d'Artagnan les ordres nécessaires pour les bâtiments de l'île des Faisans. D'Artagnan devra s'entendre avec Vatteville. Aff. étr. (France), t. 282, f° 317.

[1] Portemanteau de la Reine mère.
[2] Valet de chambre de Mazarin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
18 décembre. Toulouse.	A M. Lange.	Lettre relative aux plaintes de Lange contre Talon, intendant de l'armée de Flandres. Comme il s'agit d'un règlement de comptes, Lange pourra facilement se justifier s'il a le bon droit pour lui. Il a eu tort de réserver certaines sommes, qu'il devait verser dans la masse des contributions. Ordre de les y remettre. Lange a eu tort aussi de vouloir faire payer par Talon des dépenses particulières faites pour le vin par ordre de Mazarin ou de Colbert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 349.
18 décembre. Toulouse.	A M. De Bar.	Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de la paix et du mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399.
18 décembre. Toulouse.	Au président de Nesmond.	A l'occasion d'une lettre de félicitations sur la paix, Mazarin répond que l'on doit surtout rendre grâces au Roi qui a «voulu sacrifier au soulagement et au repos de ces peuples les progrez qu'il avoit lieu d'esperer dans la continuation de la guerre». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 399 v°.
18 décembre. Toulouse.	Au duc de La Rochefoucauld.	Réponses à ses félicitations à l'occasion de la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 400.
18 décembre. Toulouse.	A Nicolas Cornet, principal de Navarre[1].	Mazarin promet d'appuyer le choix fait par Cornet d'un candidat pour la chaire de théologie morale, que le Roi a fondée au collège de Navarre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 400.
18 décembre. Toulouse.	Au comte de Maure.	Remerciements pour les félicitations qu'il a adressées à Mazarin à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (FRANCE), t. 281, f° 536.
19 décembre. Toulouse.	A Hotman (intendant de Guyenne).	Le Roi lui ordonne de donner à don Geraud Gaudet, vicaire général de Mazarin pour l'ordre de Cluny en Guyenne, les assistances nécessaires pour réduire à l'obéissance quelques religieux séditieux et scandaleux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 401.
19 décembre. Toulouse.	A M. de Ventadour, chanoine.	Éloge de son zèle et de sa famille. Mazarin profitera de la première occasion pour lui témoigner son desir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 401.
19 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Nevers.	Mazarin le remercie de la joie qu'il a témoignée de ce que le Cardinal avait acquis le duché de Nevers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 401 v°.
19 décembre. Toulouse.	A M. de La Poterie.	Mazarin l'engage à s'entendre avec Colbert pour l'achat de la bibliothèque de feu M. Halé. «Colbert, écrit Mazarin, sçachant l'intention que j'ay de rendre ma bibliothèque la plus belle et la plus complète qu'il se pourra, fournira l'argent nécessaire pour acheter celle dudict s^r Halé.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 401 v°.

[1] Nicolas Cornet, né à Amiens en 1592, mort en 1663; principal du collège de Navarre. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
19 décembre. Toulouse.	A M. Balthazard.	Mazarin lui dit qu'il a écrit au Surintendant en faveur du colonel Balthazard, et le Surintendant a promis de l'aider «dans l'acquisition qu'il veut faire du domaine de Frontignan». Mazarin annonce ensuite que, sur sa proposition, le Roi a trouvé bon d'accorder au colonel une pension de deux mille écus qui lui sera payée ponctuellement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 402.
19 décembre. Toulouse.	A M. le comte de [Modène(?)][1].	Mazarin est persuadé qu'il est assez bon Français pour se réjouir de la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 402 v°.
19 décembre. Toulouse.	Au marquis d'Hocquincourt.	D'après ce qui a été convenu avec Guitaut, que Condé avait envoyé à la Cour, le prince ne doit réclamer les honneurs dus à son rang qu'après avoir vu le Roi. Cependant, «s'il le désire, ajoute Mazarin, vous ne ferez aucune difficulté de luy rendre les honneurs qui sont deubs à un prince de sa naissance». Mazarin lui parle ensuite de divers régiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 402 v°.
19 décembre. Toulouse.	A Madame Royale (duchesse douairière de Savoie).	Mazarin remercie des félicitations que Madame Royale lui a adressées à l'occasion de la paix. Il n'y a rien négligé pour les intérêts de la maison de Savoie[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 193 v°.
19 décembre. Toulouse.	Au président de Bailleul.	Mazarin a beaucoup d'estime et d'affection pour l'abbé de Chaumont et promet de lui rendre tous les bons offices possibles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 400 v°.
19 décembre. Toulouse.	A M. de Mannevilette.	Remerciements pour la lettre qu'il a adressée à Mazarin à l'occasion de la conclusion de la paix et du mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 400 v°.
19 décembre. Toulouse.	A Talon.	Mazarin lui déclare qu'il ne veut pas prendre Lange sous sa protection et qu'on doit lui faire restituer les sommes dont il ne peut rendre un compte exact. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 391.
20 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin est disposé à accepter des dédicaces de livres, qui lui sont offertes; mais il désire qu'on n'y ajoute pas des portraits. «A l'esgard, dit-il, d'un portrait qu'un docteur de Languedoc a faict de moy et dont vous m'avez envoyé des exemplaires, je luy aurois donné volontiers une chaîne d'or de cinq cents pistoles pour le dispenser de peindre cette pièce là.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 372 v°.
20 décembre. Toulouse.	A Pawel de Ramingen.	Mazarin répond à une nouvelle demande de secours d'hommes et d'argent adressée par l'Électeur palatin à l'occasion de rassemblement de troupes de Bavière. Il ne pense pas que ces troupes menacent les États de l'Electeur palatin. Il termine en déclarant que l'Électeur peut toujours compter sur l'assistance du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 B, f° 373 v°.

[1] Je n'ai pu lire le nom; il y a peut-être *Modène*, en abrégé. Il y avait, à cette époque, un comte de Modène (Esprit de Raymond), né en 1608, mort en 1670.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 19 décembre 1659 adressée à l'abbé Amoretti.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 décembre. Toulouse.	A M. Le Maistre [1].	Remerciements pour l'éloge qu'il a fait de Mazarin. «Je me fais assez de justice, écrit le Cardinal, pour cognoistre que la manière dont vous parlez de moy dans l'ouvrage que vous m'avez envoyé est fort au-dessus de ce que je vaux.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 374.
20 décembre. Toulouse.	A M. de Sorbière [2].	Mazarin le félicite des nouveaux ouvrages qu'il met sous presse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 374.
20 décembre. Toulouse.	A Mme de Brégy.	Mazarin est disposé à s'employer en sa faveur. Il écrit à Colbert de voir le Premier Président et de lui parler dans les termes que désire Mme de Brégy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 374 v°.
20 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de voir le Premier Président, de sa part, et de lui parler en faveur de Mme de Brégy pour un procès qu'elle a contre son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 374 v°.
20 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Tulle.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite sur la paix des Pyrénées et le mariage du Roi. Mazarin ajoute qu'il est fâché de la mort de Canillac. Il ne faut pas que les parents entreprennent de s'en faire justice eux-mêmes; ils doivent se soumettre aux lois et formes ordinaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 375.
20 décembre. Toulouse.	A Robert (intendant de l'armée d'Italie).	Lettre relative aux comptes à régler avec les ministres du duc de Modène pour les canons et les munitions de l'armée. S'il peut traiter avec les Espagnols des munitions qui sont dans Valence et Mortara, il doit en réserver les fonds pour en acheter d'autres et les mettre dans Pignerol. Il termine en parlant des Italiens que l'on peut enrôler pour son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 404.
20 décembre. Toulouse.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin est persuadé de la joie que ressentira Fabert en apprenant la conclusion de la paix et le prochain mariage du Roi. Il lui envoie l'article du traité relatif aux contributions dues par les pays conquis. Il lui parle ensuite du service militaire, et enfin de Vandy qui désire conserver le gouvernement de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 404.
20 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Coutances.	Dans cette addition à une lettre adressée à l'évêque de Coutances, Mazarin lui recommande de persuader à l'archevêque de Rouen qu'il est loin d'avoir été opposé à ce qu'il fût député au Roi par le clergé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 405 v°.
20 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de Colbert en date du 8 décembre. M. P. Clément a publié une partie de ces réponses dans son recueil des *Lettres de Colbert*, t. I, p. 406.

[1] Ce *M. Le Maistre* ne peut être *Antoine Le Maistre*, mort en 1658. Son frère, Isaac Le Maistre de Sacy, vécut jusqu'en 1684; mais on ne trouve dans ses œuvres aucun ouvrage qui puisse répondre à ce que dit Mazarin dans cette lettre.

[2] Samuel de Sorbière, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de philosophie; né en 1615, il mourut en 1670.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
20 décembre. Toulouse.	A Mme de Venel.	Mazarin lui envoie une lettre du duc de Mercœur qui garantit à Mme de Venel et à son mari la jouissance de la glacière d'Aix. Il espère que ses bontés pour Marie Mancini mettront un terme à son chagrin. Aff. étr. (France), t. 281, f° 546.
20 décembre. Toulouse.	A M. du Petit-Marests, conseiller au Parlement de Paris.	Mazarin saisira toutes les occasions de lui prouver l'estime qu'il fait de son mérite. Aff. étr. (France), t. 281, f° 546 v°.
20 décembre. Toulouse.	A M. de Villeray, procureur du Roi au Châtelet de Paris.	Mazarin sait la part que prend M. de Villeray au bonheur de la France assuré par la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 547.
20 décembre. Toulouse.	A l'évêque de Mirepoix.	Mazarin l'engage à donner sa voix pour l'agence du clergé à M. l'abbé Faget, neveu de l'archevêque de Toulouse. Il ne voit aucun inconvénient à ce que l'évêque de Mirepoix visite le prince de Condé. Aff. étr. (France), t. 281, f° 547 v°.
20 décembre. Toulouse.	Au R. P. Blanchard.	Le Roi s'est borné à renvoyer au Pape la question de sécularisation de l'église d'User (*sic*). C'est à Sa Sainteté que le R. P. Blanchard devra s'adresser pour s'y opposer. Aff. étr. (France), t. 231, f° 548.
20 décembre. Toulouse.	Au comte de Charost.	Mazarin regrette de ne pouvoir conserver la compagnie du comte de Curson; mais les règlements faits par le Roi ne le permettent pas. Aff. étr. (France), t. 281, f° 548 v°.
20 décembre. Toulouse.	A M. de Périgny.	Mazarin a été bien aise que sa recommandation ait servi à M. de Périgny auprès du Chancelier. Protestations d'estime. Aff. étr. (France), t. 281, f° 549.
20 décembre. Toulouse.	Au R. P. de Combefite.	Après avoir parlé avec éloges de son *Histoire de [l'Église] grecque*, Mazarin le remercie de lui avoir dédié l'ouvrage qu'il doit bientôt mettre sous presse. Aff. étr. (France), t. 281, f° 549.
21 décembre. Toulouse.	A M. Bouchu[1].	Réponse à ses lettres. La Vrillière a dû lui adresser une lettre du Roi pour lui témoigner la mauvaise humeur qu'a Sa Majesté de la conduite des Élus[2] de Bourgogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 375.
21 décembre. Toulouse.	A M. de Villacerf.	Lettres relatives à diverses sommes que M. de Villacerf doit payer à Pawell de Raminguen, résident de l'Électeur palatin en France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 405.
21 décembre. Toulouse.	A M. de Villacerf.	Recommandation de payer sans délai les billets que MM. de Bennebourg et de Fürstenberg lui remettront entre les mains. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 376.

[1] Jean Bouchu avait été premier président du parlement de Bourgogne.
[2] Magistrats chargés de la répartition des impôts.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
21 décembre. Toulouse.	Au Procureur général de la cour des Aides de Paris.	Mazarin est flatté du désir exprimé par le Parlement de Paris de conserver dans ses registres le traité que Mazarin vient de conclure. Cependant, comme à la Cour on y trouve des difficultés, il faut attendre avant de prendre une résolution. Aff. étr. (France), t. 281, f° 550.
21 décembre. Toulouse.	Au duc de Vendôme.	Remerciements pour les félicitations que le duc de Vendôme lui a adressées à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 550 v°.
21 décembre. Toulouse.	A la duchesse de Vendôme.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 281, f° 650 v°.
21 décembre. Toulouse.	A la princesse de Carignan.	Mazarin la remercie du jugement favorable qu'elle a bien voulu porter sur les services qu'il a rendus à l'État par la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 551.
23 décembre. Toulouse.	Au Surintendant.	Lettre relative à l'administration financière. Prière de remettre immédiatement 400.000 livres au s[r] de Villacerf pour les sommes qui doivent être envoyées en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 376.
23 décembre. Toulouse.	Au Chancelier.	Le Chancelier a bien fait de ne pas attendre un second ordre du Roi pour sceller le traité de paix et le contrat de mariage de Sa Majesté; il en apprécie tous les avantages. Aff. étr. (France), t. 292, f° 265; original signé.
23 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative aux comptes de J.-B. Colbert avec Villacerf. Recommandation d'acheter et de lui envoyer des montres d'or. Envoi de mémoires pour objets à fournir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 405 v°.
25 décembre. Toulouse.	Au Prévôt des marchands.	Mazarin ne doute pas de la joie que lui a causée l'heureux succès des négociations des Pyrénées. Aff. étr. (France), t. 281, f° 556.
25 décembre. Toulouse.	A la duchesse de Nemours.	Remerciements pour les sentiments qu'elle a témoignés à Mazarin à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 556.
26 décembre. Toulouse.	Au Surintendant.	Mazarin lui parle de la santé de sa femme et de diverses affaires financières. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 377.
26 décembre. Toulouse.	Au comte d'Avaux.	Mazarin regrette de n'avoir pu lui témoigner son estime pendant son séjour à Saint-Jean-de-Luz. Il saisira, pour lui prouver sa bonne volonté, la première occasion qui se présentera. Aff. étr. (France), t. 281, f° 559.
26 décembre. Toulouse.	Au Chancelier.	Mazarin le félicite de la conduite du grand Conseil qui a répondu à la confiance du Roi. Recommandation pour Daguesseau. Aff. étr. (France), t. 281, f° 560.
26 décembre. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le prévient que le Roi a nommé le s[r] de Saint-Martin intendant des maisons et finances de la future Reine. Aff. étr. (France), t. 281, f° 560 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1659.		
26 décembre. Toulouse.	A la duchesse de Châtillon.	Remerciements pour les éloges qu'elle a adresses à Colbert à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 281, f° 560 v°.
26 décembre. Toulouse.	A M. d'Orgeval.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 281, f° 561.
27 décembre. Toulouse.	A la duchesse de Rohan.	Même sujet; promesse de s'occuper des intérêts de son fils. Aff. étr. (France), t. 281, f° 562.
27 décembre. Toulouse.	A M. de Turenne.	Lettre relative à la réforme des troupes, et à l'exécution de la paix des Pyrénées. Mazarin termine par quelques mots sur les affaires d'Angleterre, sur lesquelles on ne peut se prononcer avec certitude. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 396.
27 décembre. Toulouse.	A Talon (intendant de l'armée du Nord).	Mazarin lui parle surtout de ses comptes avec Lange. Il lui rappelle que le Roi a défendu, d'après son désir, de prendre aucun droit de sauvegarde. Il recommande de ne pas imposer plus de fourrages que ce qu'il en faut pour les troupes dans les villes que l'on doit bientôt évacuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 406 v°.
27 décembre. Toulouse.	A M. Lockhart.	Mazarin le félicite d'être arrivé heureusement à Londres. Il a reçu avec joie ce que lui a écrit Lockart de l'amitié de Fletwood pour lui [1]. Il désire connaître les sentiments de l'Angleterre relativement à Dunkerque et à la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 407.
27 décembre. Toulouse.	Au prince de Salm.	Mazarin s'en remet à la vive voix du s[r] de la Cassaigne qu'il renvoie au prince de Salm. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 407 v°.
1660.		
2 janvier. Béziers.	A M. Naui, ambassadeur de Venise.	Détails sur le voyage du Roi. Aff. étr. (France), t. 285, f° 11.
3 janvier. Béziers.	Au maréchal du Plessis.	Inquiétude que cause à Mazarin la maladie du fils du maréchal. Il envoie un gentilhomme pour en avoir des nouvelles. Aff. étr. (France), t. 284, f° 18.
3 janvier. Béziers.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin lui promet de s'employer auprès du Roi en faveur du s[r] du Corail (*sic*), quoiqu'il ne soit pas des moins coupables. Le Cardinal a déjà écrit au s[r] Ratabon de prendre le moins d'espace possible sur le logement qu'occupe le comte d'Harcourt, grand écuyer de France. [Ce logement était situé dans la place que l'on voulait ménager devant le nouveau bâtiment du Louvre.] Aff. étr. (France), t. 284, f° 19.
3 janvier. Béziers [2].	A M. Talon, intendant.	Recommandation de lever le plus tôt possible les contributions sur les ennemis. Plaintes à l'occasion des exactions commises par MM. de Bellefons et de Nancré. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 400.
4 janvier. Béziers (?).	A M. de Villacerf.	Mazarin lui recommande de fournir immédiatement, sur l'argent qu'il a à lui, une somme de 40,000 écus pour l'armée de M. le Prince, qui doit passer au service de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 403 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 27 décembre 1659 au président de Bordeaux.
[2] La copie indique par erreur *Tarascon* au lieu de *Béziers*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
4 janvier. Nîmes (?).	Au maréchal de Gramont.	Mazarin l'avertit qu'il écrit immédiatement à M. le Prince pour le prévenir que l'intention du Roi est que son armée passe au service de France. Mesures prises à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 409.
7 janvier. Montpellier.	A l'évêque de Cominges[1].	Cette lettre est surtout relative à l'archevêque de Sens, en faveur duquel avait écrit l'évêque de Cominges; Mazarin se plaint de la conduite de l'archevêque et promet cependant d'intervenir, s'il est possible, en sa faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 379.
7 janvier. Montpellier.	Au Chancelier.	Mazarin écrit au Chancelier en faveur d'un s[r] Bonnevan (ou Bonnevau), dont on retardait au sceau les provisions de Prévôt de l'Ile-de-France, quoiqu'il eût obtenu l'agrément du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 27.
7 janvier. Montpellier.	Au Surintendant.	Recommandation pour le marquis de Richelieu qui se rend à Paris sur la nouvelle de la maladie de sa femme. Mazarin prie le Surintendant de lui faire payer plusieurs assignations qu'on lui a données pour ce qui lui est dû. Aff. étr. (France), t. 284, f° 28.
9 janvier. Nîmes.	Au comte de Fuensaldagne.	Recommandation pour Antoine Pimentel, qui a beaucoup d'envieux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 386 v°.
9 janvier. Nîmes.	A M. de Pont-Saint-Pierre.	Lettre relative à des sommes que l'on doit payer à Rome pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 32.
9 j Nîmes.	Au duc de Navailles.	Lettre relative aux mesures à prendre pour l'exécution de la paix des Pyrénées en Italie. Archives du duc de Brissac; copie communiquée par Lepinois.
10 janvier. Nîmes.	A l'évêque de Bazas.	Mazarin ne peut s'employer en sa faveur pour l'abbaye de Noyes, parce qu'il a déjà pris un engagement avec l'abbé de Parabère. Aff. étr. (France), t. 284, f° 33.
10 janvier. Nîmes.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin répond à l'abbé que le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne doit avoir lieu au mois d'avril. S'il avait été rompu, le Cardinal aurait tenu la promesse qu'il a faite à Madame Royale et appuyé celui du Roi avec la princesse de Savoie. Il parle ensuite du projet de mariage du duc de Savoie avec la fille aînée du second lit de Gaston d'Orléans et s'y montre favorable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 382 v°.
10 janvier. Nîmes.	Au Surintendant.	Dépêche relative aux fonds que le Surintendant doit fournir pour diverses dépenses et surtout pour la solde des troupes. Mazarin voit avec plaisir que le Surintendant est satisfait de Colbert. Il lui parle ensuite des gabelles, de la nécessité de poursuivre avec rigueur les faux-sauniers, et d'une nouvelle adjudication de la ferme des gabelles. Il termine par quelques mots sur l'intendance du Bourbonnais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 386 v°.

[1] Le siège épiscopal de Saint-Bertrand de Cominges fut occupé de 1646 à 1671 par Gilbert de Choiseul, qui fut transféré à Tournay en 1671 et mourut en 1689.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
10 janvier. Nîmes.	A l'archevêque de Toulouse.	Mazarin compte sur la parole de l'évêque de Montauban, et croit que l'évêque de Lavaur agira de même. Il ajoute : «Je ne vois pas qu'il y puisse avoir la moindre difficulté à cette agence.» (Il s'agissait probablement de la nomination de ces prélats à l'assemblée des États de Languedoc.) B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 409 v°.
10 janvier. Aix.	A Colbert du Terron.	Remerciements pour le soin avec lequel il a exécuté tout ce que J.-B. Colbert lui avait recommandé, tant pour ses nièces que pour un nouveau droit sur les vaisseaux de fabrique étrangère. Recommandation pour presser l'achèvement complet du Château-Trompette. Le Cardinal termine en demandant un mémoire de ce que Du Terron a avancé pour ses nièces. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 410.
10 janvier. Nîmes.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du dernier janvier 1659. Cette réponse a été publiée en partie par M. P. Clément (t. I, p. 413, des *Lettres, mémoires et instructions de Colbert*). B. N., ms. f. Baluze, t. 328, f°s 99-101.
10 janvier. Nîmes.	Au marquis de Joyeuse.	Protestation du désir de lui rendre service ainsi qu'à sa famille. Aff. étr. (France), t. 284, f° 34.
11 janvier. Nîmes.	Au duc de Guise.	Mazarin lui exprime la satisfaction qu'il éprouve de la bonne intelligence de toute la maison de Lorraine avec le duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 284, f° 39.
10 janvier. Nîmes.	A M. de Roncherolles.	Mazarin le remercie de la joie qu'il exprime pour la conclusion de la paix. Il regrette de ne pas pouvoir appuyer le changement de gouvernement qu'il demande [1], mais le Roi a déjà disposé du gouvernement de Gravelines. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 405.
10 janvier. Nîmes.	A M. de Montpezat.	Protestations d'affection et de désir de lui rendre service. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f. 405 v°.
10 janvier. Nîmes.	A M. de Ceresarry (?).	Mazarin est assuré qu'il contribuera à maintenir sur un bon pied le régiment des Iles. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f. 405 v°.
11 janvier. Nîmes.	A don Louis de Haro.	Mazarin lui parle de diverses mesures prises pour l'exécution de la paix des Pyrénées. Il félicite don Louis de Haro des marques d'affection qu'il a reçues du roi d'Espagne. Nécessité du licenciement des troupes du prince de Condé, mesure à laquelle se prête difficilement le marquis de Caracène dans les Pays-Bas espagnols. Nouvelles d'Angleterre. Imprimé dans le t. II, p. 308, du recueil des *Lettres de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées*.
13 janvier. Tarascon.	A M. de Maisons (?).	Protestations d'estime. Mazarin a parlé au Roi en faveur de son neveu. Aff. étr. (France), t. 284, f° 40 v°.
13 janvier. Tarascon.	A M. Talon, intendant d'armée.	Plaintes contre les pilleries et violences exercées en Flandres par les s^rs de Bellefonds et de Nancré. Le Roi veut qu'elles soient sévèrement punies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 410 v°.

[1] Roncherolles, gouverneur de Landrecies, demandait à changer cette place pour le gouvernement de Gravelines.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
13 janvier. Tarascon.	A M[lle] de Bouillon.	Mazarin a été bien aise de lui faire payer une année de sa pension et profitera de toutes les occasions de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 410 v°.
13 janvier. Tarascon.	A M. de Machault.	Mazarin lui annonce qu'il a parlé au Roi en faveur de son neveu, le s[r] du Perray, et a promis qu'il tiendrait une conduite dont Sa Majesté serait satisfaite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 411.
13 janvier. Tarascon.	Au maréchal de Fabert.	Mazarin s'informe par quels moyens on pourrait se procurer au meilleur marché possible les munitions que le prince de Condé doit faire transporter de Rocroy et Linchamp à Sedan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 411.
13 janvier[1]. Tarascon.	Au Rhingrave.	Mazarin lui promet de favoriser son fils le plus possible dans la réforme des troupes qui doit avoir lieu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 411 v°.
15 janvier. Arles.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 2 janvier 1660. Imprimé dans le t. I, p. 418, du recueil de M. P. Clément. La date de l'original (B. N., ms. f. Baluze, t. 328, f. 117) est bien le 15 et non le 13, comme on l'a imprimé dans le recueil des *Lettres de Colbert*. Le 13, Mazarin n'était pas à Arles, mais à Tarascon.
15 janvier. Arles.	Au s[r] Pawel de Rammingen.	Mazarin lui annonce l'envoi d'argent à Gravel, qui payera le subside de l'Électeur palatin. Mazarin se plaint du ton de la dernière lettre de cet électeur et déclare qu'elle pourrait produire un effet tout contraire à celui qu'il désire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 413.
15 janvier. Arles.	Au président de Bordeaux.	Accusé de réception de ses lettres et prière de continuer à donner des nouvelles de la situation de l'Angleterre B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 414 v°.
15 janvier. Arles.	A l'Électrice de Bavière[2].	Remerciements pour une lettre que l'Électrice a écrite au maréchal de Gramont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 414 v°.
18 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Mazarin le presse de fournir l'argent nécessaire pour la solde des gardes du Roi et des Suisses. Il insiste pour que le Surintendant envoie ce qui est nécessaire aux dépenses de la Cour, à l'armée de Picardie, aux troupes de M. le Prince, aux garnisons de Roussillon et aux pensions que Gravel doit payer en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 414 v°.
19 janvier. Aix.	A M. Brûlart[3].	Mazarin se plaint de la conduite de plusieurs des membres du Parlement de Bourgogne et entre autres de ceux qui sont nommés dans une lettre imprimée ci-dessus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 1.

[1] Cette lettre porte dans le manuscrit la date du 10 janvier; mais il faut lire probablement le 13 janvier, date de la plupart des lettres écrites de Tarascon.
[2] Voy. ci-dessus.
[3] Nicolas Brûlart ou Bruslart était premier président du Parlement de Bourgogne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
19 janvier. Aix.	Au prince de Guemené.	Réponse à une lettre de félicitations à l'occasion de la conclusion de la paix des Pyrénées Promesse de s'occuper du «soulagement du peuple, que je me suis proposé, ajoute Mazarin, pour principal objet, lorsque les affaires du Roi seroient en estat qu'on y pust travailler». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 1 v°.
19 janvier. Aix.	A M. de Mauroy.	Réponse aux félicitations de M. de Mauroy sur la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 2.
19 janvier. Aix.	A M. de Haroüys[1].	Réponse à une lettre de félicitations de M. de Harouys sur le même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 2.
19 janvier. Aix.	Au président de Bailleul.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 2.
19 janvier. Aix.	A M. de Caumartin.	Réponse aux félicitations de M. de Caumartin à l'occasion de la paix des Pyrénées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 2 v°.
19 janvier. Aix.	A M. de La Roceperse (*sic*).	Mazarin n'a rien à lui prescrire sur la remise d'Oudenarde et des provisions qui sont dans la place. Il sera informé de ce qu'il doit faire par Turenne et Talon, qui savent les intentions du Roi à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 2 v°.
19 janvier. Aix.	A Mme de Choisy.	Réponse à une lettre de félicitations pour la conclusion de la paix des Pyrénées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 3.
19 janvier. Aix.	A M. de Fyot (?) ou Fieubet (?)[2].	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 3.
19 janvier. Aix.	A Mme de Thou[3].	Après s'être excusé de ne lui avoir pas répondu plus tôt, Mazarin lui écrit que M. de Villacerf lui fera payer quatre mille écus, «en lui rendant le billet cy-joint». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 3 v°.
19 janvier. Aix.	A M. de Villacerf.	Billet pour faire payer à Mme de Thou douze mille livres sur ce qui est dû à son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 3 v°.
19 janvier. Aix.	Au coadjuteur de Cahors[4].	Mazarin est bien heureux que la conclusion de la paix ait montré à tous la passion qu'il avait toujours eue pour le bonheur de la France, «et l'injustice, ajoute le Cardinal, de ceux qui m'ont voulu accuser d'avoir des sentimens contraires, lorsque eux-mesmes par leurs cabales n'oublioient rien pour augmenter les troubles de l'Estat». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 3 v°.
19 janvier. Aix.	A M. du Brüeil.	Réponse à une lettre de félicitations sur la paix des Pyrénées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 4.
19 janvier. Aix.	A Mme la maréchale d'Hocquincourt.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 4.

[1] Guillaume de Harouys, seigneur de la Seilleraye, trésorier des États de Bretagne, mort en 1699. — Voy. les *Lettres de Mme de Sévigné*, t. XI, p. 126, note 14 (édit. des grands écrivains de la France).
[2] Ce nom est très mal écrit et la lecture incertaine.
[3] Marie Picardet, mariée à Jacques-Auguste de Thou, ambassadeur de Hollande; morte en 1663.
[4] Nicolas Sevin, coadjuteur et ensuite titulaire de l'évêché de Cahors.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
19 janvier. Aix.	Au chevalier d'Hocquincourt.	Mazarin n'a pas attendu ses sollicitations pour prendre soin de ses intérêts à l'occasion de la réforme accomplie dans les troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 4 v°.
19 janvier. Aix.	A M. du Fau.	Mazarin s'étonne qu'il ne puisse s'entendre avec M. de Nancré. Ce dernier déclare avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour bien vivre avec M. du Fau. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 4 v°.
19 janvier. Aix.	A M. de La Ferrière.	Réponse à des félicitations sur la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 5.
19 janvier. Aix.	A M. de La Prugne (?)[1].	Mazarin a reçu sa réponse sur les troupes qu'on voulait envoyer dans la généralité de Moulins, et il en a fait diminuer le nombre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 5.
19 janvier Aix.	A M. le comte de Wignacourt.	Remerciements pour les nouvelles d'Allemagne qu'il a envoyées. On n'envoie pas d'ambassadeur à Vienne, mais s'il se trouve un autre emploi à sa convenance, Mazarin est disposé à le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 5.
19 janvier. Aix.	A M. de Cromberg.	Mazarin lui a prouvé qu'il avait soin de ses intérêts, puisqu'il lui a conservé sa compagnie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 5 v°.
19 janvier. Aix.	Au marquis de Linville.	Remerciements pour les félicitations adressées à Mazarin à l'occasion de la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 6.
19 janvier. Aix.	A M. d'Estrades (?)[2].	Mazarin annonce qu'il écrit au Surintendant de faire payer immédiatement la garnison du Château-Trompette. Comme le duc d'Épernon doit rentrer dans le gouvernement de la Guyenne et, en particulier, dans celui du Château-Trompette, le personnage, auquel la lettre est adressée, doit se disposer à lui remettre ce dernier gouvernement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 6 v°.
19 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Recommandation de faire payer immédiatement la garnison du Château-Trompette. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 6 v°.
19 janvier. Aix.	A M. le comte d'Amandé (?)[3].	Le Roi a accordé à son fils la survivance pour la lieutenance au gouvernement de Bourgogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 7.
19 janvier. Aix.	A M. du Fresne.	Mazarin promet de s'occuper de ses intérêts en temps utile. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 7.
19 janvier. Aix.	Au maréchal de Grancey.	Mazarin répond à ses demandes qu'il s'est entretenu des intérêts du maréchal avec l'évêque de Séez. Le maréchal insistait principalement pour que sa compagnie et son régiment ne fussent pas réformés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 7.

[1] Nom douteux.
[2] Ce nom est presque illisible et je suis loin d'être certain de l'avoir déchiffré. Il s'agit du gouverneur du Château-Trompette, comme le prouve le texte de la lettre, et comme ce gouvernement appartenait, je crois, à d'Estrades, j'ai ajouté ce nom, mais en déclarant que c'est une hypothèse.
[3] Voyez, ci-dessus, l'analyse d'une lettre du 12 février au P. P. de Bourgogne, dans laquelle il est question de M. d'Amanzé.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
19 janvier. Aix.	A M. de La Bazinière.	Mazarin l'engage, d'après l'ordre du Roi, à renoncer à l'acquisition d'une terre qu'il avait achetée du duc de Longueville et pour laquelle il trouvait des difficultés à entrer en possession. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 7 v°.
19 janvier. Aix.	Au bailli de Souvré.	Remerciements pour un portrait du Roi que le bailli lui a envoyé. Recommandation de prendre soin du bois de Vincennes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 8.
19 janvier. Aix.	Au comte de La Feuillade.	Recommandation de se conformer aux ordres du Roi pour la réforme des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 8.
19 janvier. Aix.	A l'abbé de Bouzeis.	Remerciement pour les louanges qu'il a données à Mazarin à l'occasion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 45.
19 janvier. Aix.	A M. Du Plessis-Besançon.	Promesse de s'employer pour ses intérêts et pour ceux de son fils. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 45.
19 janvier. Aix.	A l'abbé de Sainte-Croix.	Mazarin regrette de n'avoir pas su plus tôt que l'abbé de Sainte-Croix désirait le quartier de M. d'Aguesseau. Il se serait empressé de le lui faire obtenir en souvenir «de feu M. le Garde des Sceaux [1]» et pour la propre considération de l'abbé. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 46.
19 janvier. Aix.	A M. de Pont-Saint-Pierre.	Lettre relative aux comptes que M. de Pont-Saint-Pierre avait, à Rome, avec les agents de Mazarin. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 46.
19 janvier. Aix.	Au président de Bailleul.	Réponse à des félicitations sur la conclusion de la paix. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 53.
19 janvier. Aix.	A M. Marchisio.	Mazarin s'étonne de l'insistance avec laquelle il sollicite la place de premier commis de l'Épargne; il ignore si cet emploi est vacant. A son retour à Paris, il verra le travail de M. Marchisio sur les finances. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 69.
20 janvier. Aix.	Au président de Mesmes.	Réponse à des félicitations pour la conclusion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 69.
20 janvier. Aix.	A l'archevêque de Bourges.	Mazarin le remercie de l'envoi d'une lettre pastorale. Il aurait souhaité qu'elle fût plus charitable. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 69 v°.
21 janvier. Aix.	Au comte de Béthune,	Mazarin le remercie des sentiments dont il lui a transmis l'expression de la part du duc d'Orléans. Il désire que la bonne intelligence règne entre le duc et Mlle de Montpensier, sa fille, mais il n'a pas l'intention d'entrer dans leurs affaires domestiques. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 71.

[1] Mathieu Molé, père de l'abbé de Sainte-Croix.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
21 janvier. Aix.	Au prince de Conti.	Recommandation pour le s^r de Perrusis (*sic*), «gentilhomme de mérite». Aff. étr. (France), t. 284, f° 72.
21 janvier. Aix.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert, en date du 9 janvier 1660 [1]; Mazarin lui parle d'abord des travaux du Louvre «qu'il faut continuer avec grand soin». Il passe ensuite à des Lettres patentes où se trouvaient les mots de «revocation des dons faits par le Roy», qu'on pouvait regarder comme préjudiciables. Colbert devra se consulter sur ce point avec le premier président du Parlement et le surintendant. Il est ensuite question de divers objets que Colbert doit envoyer à Mazarin. A propos du gouvernement d'Alsace que Mazarin s'était fait céder par le comte d'Harcourt, il écrit à Colbert : «Je ne me souviens pas si je vous ay escrit que j'avois donné à M. le comte d'Harcourt un billet sur vous de cent cinquante mille livres, payables dans tout le mois prochain, pour exécuter ce qui avoit esté concerté dans l'eschange du gouvernement [2]. Je vous prie de faire acquitter cette somme.» B. N., ms. f. Baluze, t. 328, f° 92.
21 janvier. Aix.	Au Chancelier.	Mazarin lui recommande vivement une affaire, dont il souhaite et espère le succès. Aff. étr. (France), t. 292, f° 272; original signé.
21 janvier. Aix.	Au grand maître de Malte.	Réponse à des félicitations pour la conclusion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 72.
22 janvier. Aix.	Au comte d'Harcourt.	Protestations d'amitié et de joie d'apprendre que sa santé est meilleure. Aff. étr. (France), t. 284, f. 74.
23 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Mazarin lui donne l'ordre, de la part du Roi, de faire payer deux mille sept cents livres à M. de Fourilles, lieutenant-colonel du régiment des gardes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 8 v°.
23 janvier. Aix.	A M. de Gadagne.	Réponse à une lettre de félicitations pour la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 8 v°.
24 janvier. Aix.	A M. de Mancini.	Mazarin est satisfait des sentiments que témoigne son neveu. Il l'autorise à quitter Brisach et à revenir *incognito* à la Cour. Recommandations sur la conduite qu'il doit tenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 9.
24 janvier. Aix.	A M. Colbert d'Alsace (Charles-Colbert).	Après lui avoir donné communication de la permission accordée à son neveu, Mazarin lui parle des garnisons de Philipsbourg et de Brisach et des mines de Giromagny. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 9 v°.
24 janvier. Aix.	A M. de Saint-Geniez.	Mazarin lui annonce l'autorisation qu'il accorde à son neveu et lui indique les précautions à prendre pour son voyage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 11.

[1] La lettre de Colbert ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément, voilà pourquoi l'analyse ci-jointe est un peu plus développée.

[2] Le comte d'Harcourt avait obtenu le gouvernement d'Anjou en place du gouvernement d'Alsace. Comme ce dernier était plus important, une somme d'argent devait être payée au comte par le Cardinal.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
24 janvier. Aix.	A M. de La Neuvelle.	Il doit accompagner M. de Maucini dans son voyage à la Cour et l'y amener par Valence. Un père jésuite, son compagnon et un valet de chambre voyageront avec eux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 11 v°.
24 janvier. Aix.	A M. du Lieu.	Mazarin le charge de faire parvenir sûrement à Brisach les lettres précédentes (pour son neveu et MM. de Saint-Geniez et de La Neuvelle). B. N, ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 12.
24 janvier. Aix.	A MM. de Roncherolles et de Baucré.	M. de Bridieu doit être payé de la pension que le Roi lui a depuis longtemps accordée. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 49, f° 414.
25 janvier. Aix.	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin lui écrit à l'occasion de caisses envoyées de Vienne à don Louis de Haro. Le moyen le meilleur pour empêcher qu'elles ne soient ouvertes à la douane est de les faire expédier, de Milan, par Girolamo Cittadini, à l'adresse de l'archevêque de Lyon. Aff. étr. (France), t. 284, f° 80.
25 janvier. Aix.	A M. de Pont-Saint-Pierre.	Recommandation de faire remettre sept cent cinquante pistoles à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Venise. Aff. étr. (France), t. 284, f° 80 v°.
25 janvier. Aix.	A l'évêque de Toul.	Mazarin acceptera la dédicace d'un de ses ouvrages. Remerciements et compliments. Aff. étr. (France), t. 284, f° 81.
25 janvier. Aix.	Au père Léon.	Mazarin lui souhaite beaucoup de prospérité pour le voyage qu'il va faire à Rome. Colbert lui remettra l'argent nécessaire pour les frais. Aff. étr. (France), t. 284, f° 81 v°.
25 janvier. Aix.	Au duc de Saint-Simon.	Réponse à une lettre de félicitations pour la conclusion de la paix. Mazarin a recommandé au Surintendant les intérêts du duc de Saint-Simon. Aff. étr. (France), t. 284, f° 89.
25 janvier. Aix.	A M. Le Boultz, conseiller au Parlement de Paris.	Mazarin lui écrit qu'il n'est pas exact que l'on ait cherché à lui nuire auprès de la Reine «sur le sujet de son frère». Protestations d'estime. Aff. étr. (France), t. 284, f° 90.
25 janvier. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation en faveur des pères théatins. Mazarin a ajouté de sa main : «Je vous seray tres obligé de ce qu'il vous plaira de faire en faveur des pères théatins.» Aff. étr. (France), t. 909, f° 15; original signé, en partie autographe.
25 janvier. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation pour que le sieur de Guillcragues, nommé premier président du semestre de juillet de la Cour des Aides de Guyenne, obtienne des lettres de dispense de service. Aff. étr. (France), t. 909, f° 16; original signé.
27 janvier. Aix.	A M. Blondot.	Mazarin désire avoir le plus tôt possible l'état des dépenses faites par Blondot à Oudenarde. On doit avoir soin de réserver pour la subsistance des troupes les contributions levées sur l'ennemi. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 415.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
27 janvier. Aix.	A M. Talon, intendant de l'armée de Flandres.	Mazarin lui parle d'abord de la restitution des places prescrite par le traité des Pyrénées, conformément à ce qu'il en a écrit à Turenne [1]. Il lui dit ensuite que ce qui concerne les contributions est remis à l'exécution du traité. Elles se paieront jusques après la publication de la paix. Mazarin lui parle des prisonniers de guerre, comme il l'a fait dans la lettre à Turenne [2]; des plaintes contre MM. de Bellefonds et de Nancré, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 14.
27 janvier. Aix.	A M. Talon, intendant du Quesnoy.	Approbation de la conduite qu'il a tenue dans son voyage à Bruxelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 15.
27 janvier. Aix.	A M. de Gourville.	Mazarin lui annonce qu'il a dit à M. Le Tellier de faire expédier les ordres nécessaires pour les recouvrements que Gourville doit faire en Guyenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 18 v°.
27 janvier. Aix.	A l'Évêque-Comte de Châlons-sur-Marne.	Réponse à une lettre de félicitations sur la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 18 v°.
27 janvier. Aix.	Au Premier Président (Guillaume de Lamoignon).	Mazarin lui parle des difficultés que l'on fait au Parlement de Paris pour recevoir le fils de M. Ladvocat en la charge de maître des requêtes [3]. Elles sont injustes, et le Premier Président doit les lever. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 20.
27 janvier. Aix.	A M. Talon (Denis Talon, avocat général au Parlement de Paris).	Même sujet. Prière de s'occuper avec zèle de cette affaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 20 v°.
27 janvier. Aix.	A M. de Wicquefort.	Mazarin promet, malgré ce qui s'est passé, de saisir les occasions de lui rendre service. Il l'engage à ne pas répondre à ce qui a été écrit contre lui dans les *gazettes*. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 85.
27 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Mazarin lui recommande de nouveau les intérêts du duc François de Lorraine. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 91.
27 janvier. Aix.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin se réjouit du rétablissement de sa santé. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 95.
28 janvier. Aix.	Au R. P. Beurrier [4], chanoine régulier et curé de Saint-Étienne-du-Mont.	Mazarin lui répond à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre le curé et les marguilliers de Saint-Étienne-du-Mont. Ces derniers avaient désigné le père Maimbourg pour prêcher le carême dans cette paroisse. Le curé s'y opposait. Mazarin lui répond que le père Maimbourg, «ayant satisfaict les vicaires generaux de Paris sur les plaintes qu'on faisoit de ses sermons, il lui semble qu'il n'y a pas lieu de l'empescher de prêcher». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 12.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 27 janvier 1660 adressée à Turenne.
[2] *Ibid.*
[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 27 janvier au Surintendant.
[4] Le nom est écrit *Beunier, Bennier*, ou *Beunis*. La véritable forme est *Beurrier* (Paul), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, nommé curé de Saint-Étienne en 1653; mort en 1696.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
28 janvier. Aix.	A M. de Lumbres, ambassadeur de France en Pologne.	Remercîments sur son application à bien servir le Roi [1]. Aff. étr. (ALLEMAGNE), supplément. t. 10, sans pagination.
28 janvier. Aix.	A Marie Mancini, nièce de Mazarin.	Le Cardinal la félicite de la lettre qu'elle lui a écrite. Il l'engage à persévérer dans sa bonne conduite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 24.
29 janvier. Aix.	A M. le maréchal de Fabert.	Mazarin lui parle de la prévôté d'Yvoy, dont le Roi lui a fait don. Il espère que Fabert lui en fera tirer un grand profit. Les contributions doivent se lever sur les ennemis jusqu'à la publication de la paix. Il est ensuite question des places de Linchamps et de Rocroy, de la conduite de M. de Vandy. Il termine en annonçant l'arrivée de Condé à la Cour : «M. le Prince est icy, et tout s'est bien passé, n'ayant rien oublié pour m'asseurer de son amitié.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 19.
29 janvier. Aix.	Au comte d'Harcourt.	Protestations d'amitié et résolution de maintenir tous les droits de sa charge [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 19 v°.
29 janvier [3]. Aix.	Au duc de Lorraine.	Mazarin s'en remet à ce qu'il a dit aux envoyés du duc de Lorraine. Protestations de dévouement à son service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 21.
29 janvier. Aix.	Au duc François de Lorraine.	Mêmes protestations de dévouement pour la maison de Lorraine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 21.
29 janvier. Aix.	Au prince Charles de Lorraine, fils du précédent.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 21 v°.
29 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Recommandation de faire payer ce qui est dû au prince François de Lorraine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 21 v°.
29 janvier. Aix.	Au président de La Lanne.	Son frère a eu tort de faire bâtir une maison sur le terrain qui devait servir d'esplanade au Château-Trompette. Le Surintendant a reçu ordre de le dédommager du rasement de sa maison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 22 v°.
29 janvier. Aix.	Au Surintendant.	Mazarin le presse de faire payer au premier président du Parlement d'Aix les douze mille livres, pour lesquelles il lui avait écrit de Toulouse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 24.
31 janvier. Aix.	Au Chancelier.	Mazarin espère le succès de l'affaire qui est entre ses mains : «En tout cas, ajoute-t-il, je m'asseure que vous n'aurez garde de la hazarder sans voir bien clair à ce qui sera du succez.» Aff. étr. (FRANCE), t. 292, f° 272; original signé.
31 janvier. Aix.	Au Chancelier.	Mazarin lui envoie un mémoire et s'en remet pour le surplus à la vive voix de l'abbé de Montaigu. Aff. étr. (FRANCE), t. 292, f° 274; original signé.

[1] Il s'agit de la succession de Pologne. (Voy. ci-dessus.)
[2] Le comte d'Harcourt était grand écuyer de France.
[3] Le chiffre est mal indiqué. On peut lire 27 ou 29. Cette remarque s'applique aux cinq analyses suivantes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
1er février. Aix.	Au maréchal de Schulemberg.	Réponse à une lettre que M. de Wagner lui a remise de la part du maréchal. Protestations d'amitié et promesse de s'occuper des intérêts de M. de Wagner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 388 v°.
1er février. Aix.	M. de Créquy.	Mazarin a chargé le porteur de la lettre de répondre aux questions de M. de Créquy. Lorsque les affaires relatives à l'exécution du traité de paix en Flandres seront terminées, M. de Créquy pourra venir à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 389.
1er février. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation pour un sieur de Monfleury, qui sollicite une abolition. Aff. étr. (FRANCE), t. 909, f° 25; original signé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 389 v°.
1er février. Aix.	A la duchesse de Longueville.	Réponse de Mazarin à une lettre de la duchesse. Protestations de respect et de désir de la servir. La Croisette lui fera connaître le détail de ce qui s'est passé[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 390.
1er février. Aix.	A la reine d'Angleterre.	Mazarin s'en remet aux entretiens qu'il a eus avec lord Germyn et l'abbé de Montaigu; ils feront connaître à la reine d'Angleterre son désir de lui être agreable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 390 v°.
1er février. Aix.	A l'évêque de Montauban.	Mazarin s'étonne, d'après la parole que lui avait donnée l'évêque, qu'il n'ait pas voté pour l'agence de l'abbé Fage. Sa Majesté s'est prononcée en faveur de cet abbé et fera les derniers efforts pour le soutenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 390 v°.
1er février. Aix.	Au président de Bordeaux.	Remerciements pour son exactitude à donner des nouvelles d'Angleterre et prière de continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 391 v°.
1er février. Aix.	Au comte de Schomberg.	Nécessité d'attendre qu'on ait des nouvelles plus certaines de l'état de l'Angleterre pour prendre une résolution. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 391 v°.
1er février. Aix.	A l'évêque de Pamiers[2].	Mazarin regrette de ne pouvoir répondre favorablement à son désir pour la députation de la province de Toulouse à la prochaine assemblée du clergé; mais il a pris des engagements qu'il ne peut rétracter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 392.
1er février. Aix.	A l'évêque de Lavaur[3].	Accusé de réception de la lettre par laquelle l'évêque l'informe de ce qui s'est passé pour l'agence du clergé et pour la députation à la prochaine assemblée du clergé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 392 v°.
1er février. Aix.	A l'évêque de Saint-Papoul.	Lettre relative aux mêmes affaires. Mazarin promet de continuer sa protection au frère de l'évêque de Saint-Papoul. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 392 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 1er février 1660. Il y est question d'indemnité à accorder au duc de Longueville pour le comté de Joux et pour son hôtel, qu'on avait projet de démolir pour les agrandissements du Louvre.
[2] L'évêque de Pamiers était François-Étienne Caulet, nommé en 1644; mort en 1680.
[3] Jean-Vincent de Tulles. (Voy. ci-dessus.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
1er février. Aix.	Au président de La Terrasse.	Remerciement pour le zèle que le frère du Président a montré pour faire nommer agent du clergé M. de Fage (ou de Faget). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 393.
1er février. Aix.	A M. Puget.	Mazarin regrette de ne pouvoir s'employer en faveur de son frère pour la députation du second ordre à la prochaine assemblée du clergé; mais il a pris des engagements qu'il ne peut rompre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 393.
1er février. Aix.	A la comtesse de Broglie.	Nouvelle promesse de s'occuper des intérêts de ses enfants dans les changements qui doivent avoir lieu à La Bassée. «La mémoire de feu M. le comte de Broglie m'est si chère, ajoute Mazarin, que je n'auray jamais besoin d'estre sollicité pour faire tout ce que je croiray estre advantageux à sa famille.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 B, f° 393 v°.
3 février. Aix.	Au Surintendant.	Vive recommandation pour les intérêts du prince de Conti. Mazarin insiste pour qu'il soit payé de ses pensions et obtienne de bonnes assignations. Ce prince doit échanger le gouvernement de Guyenne contre le gouvernement de Champagne et donner sa démission de la charge de grand maître de la maison du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 28.
3 février. Aix.	Au duc d'Épernon.	On a été obligé de comprendre son régiment dans la réforme de l'armée; mais on s'est efforcé de conserver dans le service les bons et anciens officiers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 28 v°.
3 février. Aix.	A MM. de Cénamy.	Mazarin écrit au Surintendant pour leurs intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 29.
3 février. Aix.	Au Surintendant.	Il est dû dix-huit mille livres au cardinal Antoine pour sa charge de grand aumônier de France. Recommandation de le faire payer immédiatement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 29 v°.
3 février. Aix.	Au marquis de Fourilles.	Le Roi a été bien satisfait du témoignage qu'a rendu le duc de Mercœur de la bonne conduite de Fourilles. Aff. étr. (France), t. 284, f° 101.
3 février. Aix.	A la marquise de Saint-Simon.	Remerciements pour le bon souvenir qu'elle a gardé de lui. Aff. étr. (France), t. 284, f° 102.
3 février. Aix.	Au prince de Monaco.	Remerciements pour une lettre du prince de Monaco que lui a remise le comte de l'Hôpital. Aff. étr. (France), t. 285, f° 75 v°.
4 février. Aix.	Au comte de la Fuente, ambassadeur extraordinaire du roi Catholique auprès de l'Empereur.	Cette lettre fait un grand éloge de don Louis de Haro, qui a contribué à rétablir la paix dans la chrétienté. Espoir que les troubles de l'Allemagne et des États du Nord de l'Europe pourront aussi être apaisés. Aff. étr. (France), t. 285, f° 76. — Dans une addition à cette lettre, Mazarin priait le comte de La Fuente de donner une entière créance à Colbert (Charles), qui avait été envoyé comme ambassadeur en Autriche.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
3 février. [Aix] [1].	Au comte de Schomberg.	Mazarin attend, pour prendre une résolution, que le gouvernement d'Angleterre soit plus solidement établi. Il prie Schomberg de lui transmettre les nouvelles qu'il recevra de ce pays. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 426.
4 février. Aix.	A M. Gesselin, maître de la Chambre aux deniers.	Réponse à des félicitations sur la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 111.
4 février. Aix.	Au marquis de Bourdeille.	Mazarin lui annonce que le Roi a accordé à son frère l'abbaye de Clermont. Aff. étr. (France), t. 284, f° 116.
4 février. Aix.	A M. de Coiffier.	Mazarin regrette que le fils de M. de Coiffier ait été compris dans la réforme générale que le Roi a fait faire des troupes. S'il y a quelque moyen de le maintenir, le Cardinal le fera volontiers. Aff. étr. (France), t. 284, f° 117, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 32 v°.
4 février. Aix.	Au comte d'Estrades.	Mazarin pense qu'il a reçu les bulles de l'évêché de Condom (pour un de ses fils). Protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 284, f° 119.
4 février. Aix.	Au Chancelier.	Remerciements pour le service qu'il a rendu à M. d'Aguesseau. Aff. étr. (France), t. 284, f° 121 r° et v°.
4 février. Aix.	A l'abbé de Bonzi nommé à l'évêché de Béziers.	Accusé de réception de ses lettres. Mazarin l'engage à se rendre à la Cour le plus tôt possible. Aff. étr. (France), t. 284, f° 121.
4 février. Aix.	Au marquis de Saint-Simon.	Mazarin l'avertit que le Roi a trouvé bon de rétablir le prince de Condé dans Chantilly. Le marquis de Saint-Simon devra remettre ce domaine à ceux que ce prince voudra y préposer. Si le marquis visite Condé, Mazarin lui garantit qu'il en sera bien reçu. Aff. étr. (France), t. 284, f° 123.
4 février. Aix.	A M. du Tapinet (?), à Orléans.	Mazarin le remercie de lui avoir envoyé d'Orléans la lettre de M[me] de Venel. Il ajoute : «J'ay veu les civilitez que vous avez rendues à mes nièces, dont je vous sçay beaucoup de gré.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 27 v°.
4 février. Aix.	A M. de La Vogadre.	Talon a dû remettre vingt mille livres à Lange pour les faire distribuer au régiment de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 30.
4 février. Aix.	A M. d'Elbos.	Satisfaction des soins que prend M. d'Elbos pour maintenir son régiment en bon état. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 31.
4 février. Aix.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin pense que les grands vicaires ayant été satisfaits de la déclaration du père Mainbourg, le curé de Saint-Étienne-du-Mont ne doit pas s'opposer à ce qu'il prêche le carême dans son église. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 31.
4 février. Aix.	A M. le prince de Salm.	Mazarin regrette que le maréchal de La Ferté n'ait pas déféré aux ordres qu'on lui avait donnés de soulager les terres du prince de Salm. Le Cardinal va de nouveau lui faire savoir que l'intention du Roi est qu'il soit «traité le plus honorablement qu'il se pourra». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 32.

[1] Le manuscrit indique *Montauban* au lieu d'Aix; mais, le 3 février 1660, Mazarin était à Aix.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
4 février. Aix.	A Talon, intendant de l'armée de Flandres.	Lettre relative à la restitution des places de Flandres aux Espagnols et aux mesures de précaution à prendre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 25.
4 février. Aix.	A Angelo Gauvitani ou Lange.	Mazarin le presse de lui envoyer ses comptes, dont il est las d'entendre tant parler. Il désire qu'ils justifient la conduite de Lange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 25 v°.
4 février. Aix.	A M. le Surintendant.	Mazarin le presse de fournir des fonds pour le voyage de la Cour. Félicitations sur l'augmentation obtenue pour les fermes des impôts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 25 v°.
4 février. Aix.	A M. Tubeuf.	Mazarin sera bien aise de le voir; mais il ne faut pas que son voyage apporte aucun préjudice aux affaires dont il est chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 26.
4 février. Aix.	A M. de Baradat.	En lui envoyant les expéditions de l'abbaye de Clermont, Mazarin lui donne une nouvelle preuve de son affection pour sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 26 v°.
4 février. Aix.	A MM. de la Chambre des Comptes de Montpellier.	Mazarin se plaint de ce qu'ils montrent peu de déférence pour les recommandations qu'il leur a adressées. B. N., ms. f. f., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 26 v°.
4 février. Aix.	Au comte Dona.	Mazarin s'en remet à la vive voix du gentilhomme que M. Donat lui a envoyé pour lui faire savoir les intentions du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 27.
4 février. Aix.	A Mme de Venel.	Mazarin a vu avec satisfaction, par sa lettre d'Orléans, ce qui s'est passé à Blois[1]. Il se réjouit de la bonne santé de ses nièces. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 27.
4 février. Aix.	A M. de Sévielle[2] à Saint-Jean-de-Luz.	Mazarin lui parle des travaux à faire pour la salle de la conférence et le prie de fournir l'argent nécessaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 60 v°.
4 février. Aix.	Au sr de La Mire.	Même sujet. B. N., ms., f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 60 v°.
4 février. Aix.	Au sr Turola ou Curola.	Lettre relative aux travaux à faire pour la salle de la conférence[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 61.
4 février. Aix.	Au Surintendant.	Nouvelle recommandation pour que la Cardonnière soit payé de ses appointements de commissaire général de la cavalerie. Aff. étr. (France), t. 284, f° 108.

[1] Voy., ci-dessus, les lettres à Mme de Venel.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 4 février 1660, adressée à d'Artagnan. — Aux aff. étr., t. 284, au lieu de *de Sevielle*, on lit *de Caseville*.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre à d'Artagnan.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
4 février. Aix.	Au Surintendant.	Le Roi, sur la recommandation de Mme Royale, a ordonné à Mazarin d'écrire au Surintendant, afin qu'en traitant du domaine du Dauphiné, on n'inquiète point le marquis de Saint-Maurice. Aff. étr. (France), t. 284, f° 109.
4 février. Aix.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Dans une seconde lettre du même jour, adressée au cardinal d'Este, Mazarin lui parle de la révocation faite par le Roi de la résignation de l'évêché de Rieux par le titulaire en faveur de son neveu. Le cardinal d'Este est prié d'empêcher que cette résignation ne soit approuvée à Rome. Il lui demande aussi de s'opposer à l'expédition des bulles qui sont nécessaires à l'abbé de Saint-Wast-d'Arras. Aff. étr. (France), t. 285, f° 82 v°.
5 février. Aix.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui annonce qu'on a reçu la veille la ratification de la paix et qu'on va chanter à cette occasion un *Te Deum* dans la cathédrale d'Aix. Aff. étr. (France), t. 285, f° 82.
5 février. Aix.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mêmes nouvelles. Aff. étr. (France), t. 285, f° 82 v°.
5 février. Aix.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin lui annonce l'envoi de la ratification de la paix. Aff. étr. (France), t. 285, f° 84 v°.
5 février. Aix.	Au baron de Batteville ou Watteville.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit à d'Artagnan et aux autres qui s'occupent des bâtiments de l'île des Faisans, afin de leur donner des ordres semblables à ceux qui ont été envoyés aux Espagnols. Aff. étr. (France), t. 285, f° 84 v°.
5 février. Aix.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Recommandation pour un religieux de l'ordre des Carmes qui est chargé de remettre la lettre de Mazarin au cardinal d'Este. Aff. étr. (France), t. 285, f° 90.
5 février. Aix.	Au Chancelier.	Mazarin l'invite à signer un arrêt pour que M. de Troisvilles (*sic*) «puisse être payé de ce qui luy a esté accordé par les Estats du pays de Foix». Aff. étr. (France), t. 909, f° 38; original signé.
6 février. Tournes (Tournus?) près Saint-Maximin.	A M. de Belloy.	Mazarin a appris avec beaucoup d'étonnement la maladie du duc d'Orléans; heureusement il a reçu en même temps la nouvelle de sa guérison. Aff. étr. (France), t. 284, f° 127.
6 février. Tournes (Tournus?) près Saint-Maximin.	A Madame la duchesse d'Orléans.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 284, f° 128.
7 février. Aix.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle du *Te Deum* qui a été chanté dans la cathédrale d'Aix à l'occasion de la ratification de la paix. Aff. étr. (France), t. 285, f° 90 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
9 février. Toulon.	Au Surintendant.	Recommandation de faire payer les gardes de l'amirauté et la pension de M. de Vendôme. Aff. étr. (France), t. 284, f° 129.
9 février. Toulon.	Au duc de Vendome.	Mazarin lui fait part des recommandations qu'il a adressées au Surintendant. Il ajoute que le Roi désire que le duc reçoive dans ses bonnes grâces le chevalier Paul, regardé par tous comme «le premier homme de la mer». Aff. étr. (France), t. 284, f° 129.
10 février. Aix.	A Mademoiselle (Mlle de Montpensier).	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son père (Gaston d'Orléans). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 61 v°.
10 février. Toulon.	Au président Colbert [1].	Mazarin lui recommande d'agir de concert avec le marquis de La Fuente, ambassadeur d'Espagne à Vienne. Publié par M. A. Sorel dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, t. 1, p. 61.
10 février. Toulon.	A M. Marin.	Mazarin lui annonce qu'il a obtenu pour son fils la «trésorerie de Bayeux». Il le prévient que le Roi a donné au s^r de Sorbières une pension de trois cents écus sur cette trésorerie. Aff. étr. (France), t. 284, f° 132.
10 février. Toulon.	A M. de Sorbières.	Mazarin l'avertit que le Roi lui a accordé une pension de neuf cents livres sur la trésorerie de Bayeux. Aff. étr. (France), t. 284, f° 132 v°.
10 février. Toulon.	Au Surintendant.	Mazarin recommande au Surintendant les intérêts du duc de Saint-Simon, auquel il est dû beaucoup pour la garnison de Blaye. Aff. étr. (France), t. 284, f° 133.
11 février. Toulon.	A M. de Gravel.	On a envoyé à la Cour de Vienne le sieur Colbert, intendant d'Alsace, pour savoir si l'on peut compter sur la paix ou si l'on doit se préparer à la guerre. Aff. étr. (Allemagne), t. 148 (pas d'indication de f^os); original signé, en partie chiffré.
11 février. Toulon.	Au duc de Modène.	Mazarin lui parle du secours que le Roi veut envoyer à la République de Venise et à la tête duquel sera placé le prince Alméric. Comme la France ne veut pas rompre ouvertement avec le Turc, les troupes seront placées sous le nom de ce prince, qui sera censé les avoir levées pour la défense et avec l'argent de cette république. Il est ensuite question dans cette lettre de l'élection au trône de Pologne, auquel la reine de Pologne voudrait faire élever le fils du prince de Condé. Aff. étr. (France), t. 285, f° 93 v°.
12 février. Toulon.	A don Diégo de Laura, à Rome.	Prière de faire tenir une lettre au comte de La Fuente relativement à certaines caisses qui doivent être envoyées de Vienne à Rome et embarquées à Gênes pour Barcelone, sans être soumises à la visite de la Douane. Aff. étr. (France), t. 285, f° 93.

[1] Colbert (Charles), frère de J.-B. Colbert, était président au Conseil souverain d'Alsace. Il venait d'être envoyé à Vienne pour négocier avec l'Empereur.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
12 février. Toulon.	Au Premier Président du parlement de Dijon.	Le Roi est encore mécontent de la conduite du parlement de Dijon et il ne faut pas parler de la suppression de la chambre de Bresse. Le premier président n'a rien à craindre du fils de M. d'Amanzé. L'action de M. Millotet, avocat général, est blâmée. Le Roi est résolu à remédier à tous ces abus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 66 v°.
12 février. Toulon.	A l'archevêque d'Embrun, ambassadeur à Venise.	Recommandation pour Nicolo Micheli de Draganicho, capitaine Cravate (Croate) du régiment de cavalerie du marquis de Gonzague, lequel capitaine se retire à Venise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 67 v°.
12 février. Toulon.	A M. de Lionne.	Après lui avoir parlé de sa santé, Mazarin lui dit qu'il lui adresse, à cachet volant, l'instruction pour le s^r Colbert (Charles[1]). De Lionne pourra en prendre connaissance et ensuite la recacheter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 67.
12 février. Toulon.	A M. de Saint-Geniez.	Annonce de dépêches envoyées à Charles Colbert. Le Roi veut que l'on s'occupe des fortifications de Brisach et de Philipsbourg. B. N., ms. f. fr. *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 68.
12 février. Toulon.	A M. de Saint-André Montbrun.	Remerciements pour la joie qu'il a témoignée lorsque Colbert a pris possession du duché de Nevers, au nom de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 284, f° 134.
12 février. Toulon.	A M. Pithou, conseiller au Parlement de Paris.	Mazarin lui annonce que, d'après la promesse que Pithou a faite de se montrer zélé pour le service du Roi, Mazarin a prié Sa Majesté de lui permettre de rentrer dans sa charge, ce que Sa Majesté a daigné accorder. Aff. étr. (France), t. 284, f° 140.
12 février. Toulon.	A M. Balarin[2].	Mazarin a été bien aise d'apprendre, par la lettre de M. Balarin, que le voyage de ses nièces s'est heureusement accompli. Aff. étr. (France), t. 184, f° 144.
12 février. Toulon.	A sa nièce Marie Mancini.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 284, f° 144.
12 février. Toulon.	A Mme de Venel.	Mazarin se réjouit de l'heureuse arrivée de ses nièces à Paris. Il regrette qu'elles aient été loger au Louvre, au lieu de demeurer chez lui. Promesse de s'occuper des intérêts de Mme de Venel. Aff. étr. (France), t. 284, f° 144 v°.
12 février. Toulon.	A Colbert du Terron.	Mazarin lui envoie des papiers que lui a fait remettre le lieutenant de l'amirauté de Toulon. Il répond au reproche d'avoir connivé à la dissipation du tiers des prises, dont on a voulu le rendre responsable. Aff. étr. (France), t. 284, f. 146.

[1] C'est l'instruction qui a été publiée. (Voy., ci-dessus, l'analyse de la lettre du 10 février à Charles Colbert.)

[2] C'était, d'après les lettres de Mazarin, une sorte d'écuyer ou de chevalier d'honneur, qui accompagnait les nièces du Cardinal.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
12 février. [Toulon.]	Au marquis d'Humières.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui faire obtenir aucun Gouvernement. Protestation de désir de le servir dès qu'une occasion favorable se présentera. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 439.
12 février. [Toulon.]	A M. [Fly][1].	Approbation des comptes qu'il a envoyés sur les munitions conservées dans les magasins de Gravelines. Recommandation pour les services dont il est chargé. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 440.
12 février. Toulon.	Au Chancelier.	Sur la nomination au provisorat de la Sorbonne, affaire que le Roi a remise entre les mains du Chancelier. Aff. étr. (France), t. 909, f° 36; original signé.
13 février. Toulon.	Au Chancelier.	Recommandation pour un sieur de Chantemet, lieutenant-colonel d'un des régiments de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 909, f° 37, original signé. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 67.
13 février. Toulon.	A M. de Machault.	Même recommandation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 67.
13 février. Toulon.	Au président de la Roque.	Remerciements pour le zèle qu'il montre pour le service du Roi dans tout ce qu'il a écrit relativement au commerce de Marseille avec les Anglais. Mazarin écrit à ce sujet au duc de Mercœur, qui lui communiquera sa lettre[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 34.
13 février. Toulon.	A Lange.	Mazarin se plaint du retard de ses comptes et désire qu'ils soient arrêtés au plus tôt. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 441.
13 février. [Toulon.]	Au comte Santus.	Mazarin veut former un «bon régiment d'au moins mille deux cens hommes, des troupes qui sont en garnison à la Bassée». Il sera bien aise que ce régiment soit placé sous les ordres du comte Santus. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 441.
13 février. [Toulon.]	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin le remercie des sentiments que le maréchal lui a exprimés à l'occasion de la conclusion de la paix. Protestations d'amitié. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 441 v°.
14 février. Toulon.	Au comte de la Fuente, ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès de l'Empereur.	Lettre relative à l'envoi de plusieurs objets que le comte de Fuensaldagne doit lui envoyer de Milan. Remerciements d'un passage d'une lettre où le comte de La Fuente parlait d'Anne d'Autriche. Aff. étr. (France), t. 285, f° 80 v°.
14 février. Toulon.	Au grand duc de Toscane.	Protestation du désir de le servir dans le projet de mariage de son fils. Aff. étr. (France), t. 285, f° 96 v°.
15 février. Toulon.	Au cardinal Sforza, à Rome.	Mazarin le remercie des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 285, f° 97 v°.

[1] Ce nom est écrit *Fls* dans la copie. Comme il s'agit d'un personnage employé à Gravelines, et que l'on a vu qu'un fonctionnaire du nom de *Fly* y servait, j'ai pensé que c'était à lui que s'adressait Mazarin.
[2] Voy. ci-dessus.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660. 15 février. Toulon.	Au cardinal Acquaviva, à Rome.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 28. f° 98 v°.
15 février. Toulon.	A l'ambassadeur de Savoie, à Rome.	Mazarin le remercie des bons sentiments qu'il montre pour lui et particulièrement de la lettre de félicitation qu'il lui a écrite à l'occasion de la conclusion de la paix [1]. Aff. étr. (France), t. 285, f° 99.
15 février. Toulon.	Au comte de Pigneranda ou Penaranda.	Après des protestations d'estime et d'amitié, Mazarin se félicite de la paix qui rend le repos à la Chrétienté. Aff. étr. (France), t. 285.
15 février. Toulon.	A la maréchale d'Hocquincourt.	Approbation des projets de la maréchale d'Hocquincourt pour le mariage de son fils. Protestation de désir de la servir ainsi que toute sa famille. Aff. étr. (France), t. 284, f° 156.
15 février. Toulon.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin le félicite du projet de mariage entre le marquis et Mlle Molé, petite-fille du feu garde des sceaux (Mathieu Molé), assurances d'estime et d'amitié. Aff. étr. (France), t. 284, f° 157.
16 février. [Toulon.]	A l'abbé de Richelieu.	Mazarin le félicite de son application à l'étude de la théologie. Aff. étr. (France), t. 284, f° 164.
16 février. Toulon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de se mettre en marche le 20 juin au plus tard pour venir le rejoindre et d'apporter tout ce qu'il lui a demandé. Il lui parle ensuite des augmentations obtenues sur les fermes des impôts, de divers avis donnés sur les finances, entre autres par le duc d'Elbeuf, enfin des comptes envoyés de Rome par Benedetti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 72 v°.
17 février. Toulon.	A la reine d'Angleterre.	Lettre de condoléance sur la mort du duc d'Orléans. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 74 v°.
17 février. Toulon.	A Madame (duchesse d'Orléans).	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 75.
17 février. Toulon.	Au comte de Béthune.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 75 v°.
17 février. Toulon.	A l'évêque d'Agde.	Prière de s'employer pour que l'on fournisse à Agde les barques nécessaires pour transporter six cents matelots qui viennent du Ponant (de l'Océan). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 75 v°.
16 février. Toulon.	Au père Duneau, à Rome.	Mazarin lui parle de l'intention qu'a manifestée le duc Cesarini d'embrasser le parti de la France. Il serait heureux de la voir se réaliser. Aff. étr. (France), t. 285, f° 102 v°.
16 février. Toulon.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle: 1° du duc Cesarini; 2° de bénéfices du diocèse de Reims; 3° des secours que le Roi veut envoyer à la République de Venise. Aff. étr. (France), t. 285, f° 103 v°.

[1] Une note du manuscrit avertit que l'on n'a pas transcrit d'autres lettres adressées à des cardinaux, princes, ducs et autres, qui avaient félicité Mazarin de la conclusion de la paix.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
16 février. Toulon.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Après l'avoir entretenu de la paix, Mazarin lui exprime son étonnement que le cardinal Antonio Barberin n'ait pas reçu son traitement de grand aumônier. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 106.
16 février. Toulon.	A l'abbé de Broglie, à Pignerol.	Mazarin l'engage à montrer plus de modération dans la défense de ses droits ecclésiastiques. Aff. étr. (FRANCE), t. 285, f° 107.
16 février. Toulon.	Au marquis Giamettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin désire connaître plus particulièrement les conditions d'une proposition qu'un gentilhomme gênois a faite à Giustiniani. Aff. étr. (FRANCE), t. 285, f° 107 v°.
16 février. Toulon.	Au cardinal d'Este.	Mazarin lui parle: 1° de l'avocat Serroni qu'il promet de servir auprès du duc de Parme; 2° des affaires du duc de Modène à la cour de Rome; 3° du duc Cesarini. Aff. étr. (FRANCE), t. 285, f° 108.
18 février. Toulon.	Au prince de Condé.	Sur les instances du prince de Condé, Mazarin a demandé au Roi la délivrance d'un nommé Manceau ou Manseau, arrêté pour avoir volé une voiture qui transportait l'argent du Roi. Cette grâce a été accordée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 76.
22 février. Aix.	A M. le vice-légat d'Avignon.	Recommandation pour une demoiselle de Larion. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 38 v°.
22 février. Aix.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de s'informer de ce qui concerne la conciergerie de l'hôpital de Metz qu'il voudrait faire donner à un nommé Duru. B. N., ms. f. fr. *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 38 v°.
22 février. Aix.	Au président de la Roque.	Mazarin le félicite d'avoir trouvé des preuves contre les coupables de Marseille. Le Roi doit se rendre dans cette ville dans huit ou neuf jours. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 39.
22 février. Aix.	Au marquis de Ferracieres.	Mazarin est persuadé de son zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 39.
21 février. Aix.	Au comte de Dona, gouverneur d'Orange.	Mazarin lui renvoie Milet, sous-gouverneur de Monsieur, frère du Roi; il est chargé de lui porter réponse sur tout ce qu'il a dit de la part du comte de Dona. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 39 v°.
24 février. Aix.	A J.-B. Colbert.	Mazarin revient sur les recommandations adressées à Colbert dans une lettre du 21 février[1]. Il y ajoute des médailles du Roi, de la Reine et de lui-même; enfin un ordre pour Lescot de faire des boutons de diamants et d'émeraude. Il termine en exprimant son étonnement de voir que la dépense soit allée à près de trente mille livres pour six mois. Il ne trouverait pas bon «que l'on continuast à depenser sur ce pied-là». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 39 v°.

[1] Voy. cette lettre ci-dessus.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
24 février. Aix.	Au Surintendant.	Lettre relative aux dépenses de la Cour et à des recommandations pour les banquiers Cenami et Valentin. Il n'est pas nécessaire que le parlement de Paris envoie une députation au Roi. Il suffira qu'elle vienne au-devant de lui jusqu'à Fontainebleau. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 77 v°.
25 février. Aix.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande d'assister de tout son pouvoir la personne chargée de retirer les tapisseries de la reine Christine. On devra les laisser passer aux bureaux de douane, sans payer de droits. Aff. étr. (France), t. 284, f° 182.
26 février. Aix.	A J.-B. Colbert.	Recommandations pour divers achats : un chandelier d'argent, des chenets d'argent destinés à la future Reine. On doit envoyer à Gravel une voiture contenant cinquante mille écus pour les dépenses qu'il doit faire en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 79.
27 février. Aix.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin s'étonne que connaissant Croissy-Fouquet, qui a toujours agi contre le service du Roi, l'évêque écoute favorablement les protestations qu'il lui a faites depuis son arrivée dans la citadelle de Perpignan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 43.
27 février. Aix.	Au président de Bordeaux.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées des affaires d'Angleterre. On ne peut rien lui prescrire de précis dans l'état d'agitation où elles sont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 43 v°.
27 février. Aix.	Au Landgrave de Hesse.	Réponse à une lettre de félicitations sur la paix des Pyrénées. On a donné ordre de faire payer au Landgrave la somme de trente mille livres qui lui est due. Mazarin promet de continuer à veiller à ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 44.
27 février Aix.	Au Premier Président.	Réponse à une lettre de félicitations sur la conclusion de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 44 v°.
28 février. Aix.	A M. de La Goutte.	Ordre, de la part du Roi, de payer six mille livres au s[r] Bonnaud, qui a fourni des mâts pour les vaisseaux de Toulon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 45.
29 février. Aix.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin lui annonce l'envoi de M. de Gomont pour présenter à Madame Royale et au duc de Savoie les compliments de Leurs Majestés à l'occasion de la mort du duc d'Orléans[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 48.
29 février. Aix.	Au marquis Ville.	Mazarin lui exprime la satisfaction qu'il aurait eue de le voir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 48 v°.
29 février. Aix.	A M. de Pont-Saint-Pierre.	Mazarin lui écrit relativement à une somme de six mille livres que lui réclame Jeannetin Giustiniani, de Gênes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 48 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre à l'abbé Amoretti, en date du 29 février 1660.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
29 février. Aix.	A M. Dona.	Lettre relative à des sommes payées et reçues par M. Dona, pour sa levée de troupes italiennes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 48 v°.
29 février. Aix.	A J.-B. Colbert.	Monsieur approuve le dessin qu'a le s^r^ Hallé de se marier à Nevers. L'économe de l'évêché de Bayeux a obtenu un canonicat de cette église. Le s^r^ de Galifet est chargé d'exercer les fonctions judiciaires dans les terres de l'abbaye de Saint-Victor qui appartenait au Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 80.
29 février. Aix.	A M. Hallé, surintendant des finances de Monsieur (frère de Louis XIV).	Mazarin lui annonce que Monsieur consent à ce qu'il se marie à Nevers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 80 v°.
29 février. Aix.	A l'évêque d'Orange.	Il doit solliciter le marquis de Mortare, les commissaires qui doivent travailler avec ceux du roi à fixer les limites des deux royaumes. Ordre du Roi de remettre au s^r^ de Caraman les comptes d'infanterie d'Ardenne et de Marguerit [1], afin qu'il les «fortifie (*sic*)» le plus qu'il pourra. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 80 v°.
29 février. Aix.	A l'évêque de Coutances.	Le Roi ne veut abandonner aucun des domaines que la mort du duc d'Orléans réunit à la couronne. Mazarin ne peut appuyer la demande de M. de Laigle. Réponse ci-jointe pour le père Mainbourg. Remerciements pour avoir fait «diligence», afin de découvrir les «coupables de la chanson qui fut chantée». Faux bruits répandus pour exciter des troubles. Mazarin est habitué à recevoir des marques de l'amitié de l'abbé Testu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 1.
29 février. [Aix.]	Au maréchal de Schulemberg.	Après des protestations d'amitié, Mazarin le remercie de ce qu'il lui a fait dire de la formation du régiment d'Artois. Il l'entretient ensuite de mesures relatives à l'exécution de la paix. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 48, f° 448.
Dernier février. Aix.	Au cardinal Orsino (des Ursins), à Rome.	Protestations d'affection pour ce cardinal et pour sa maison. Aff. étr. (FRANCE), t. 985, f° 109.
1er mars. Aix.	A M. de La Bazinière.	Mazarin a cru que l'affaire, dont il lui a parlé, pouvait se faire avec justice. Il le prie de la laisser dormir jusqu'au retour du Roi à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 49.
1er mars. Aix.	A Mme de La Bazinière.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. f., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 49 v°.
1er mars. Aix.	Au maréchal de Schulemberg.	Protestations d'affection. Remerciements pour l'organisation du régiment d'Artois. Mesures relatives à l'exécution de la paix des Pyrénées. Regret de ne pouvoir faire ce que désire M. d'Equancourt pour les quartiers d'hiver. Annonce du départ prochain de la Cour pour Saint-Jean-de-Luz. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 49 v°.

[1] Il a été souvent question d'Ardenne et de Marguerit (ou Margarit), qui étaient tous deux Catalans.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
1er mars. Aix.	Au marquis de Créquy.	Mazarin répond à des questions relatives à la levée des contributions jusqu'à l'exécution de la paix [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 51.
1er mars. Aix.	A M. Talon, intendant.	En l'absence de M. de Turenne, Talon connaîtra, par les lettres de M. Le Tellier, les intentions du Roi relativement aux contributions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 52 v°.
1er mars. Aix.	A Madame (Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans).	Promesse de prendre soin de ses intérêts et de ceux de ses filles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 52 v°.
1er mars. Aix.	A M. de Raray [2].	Mazarin s'en remet à MM. de Belloy et de Goulas pour lui faire connaître ses sentiments à l'égard de M. de Raray. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 53.
1er mars. Aix.	A M. de Lavogadre.	Mazarin l'entretient de son régiment italien, dont Lavogadre était colonel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 53.
1er mars. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation pour que l'évêque de Viviers ne soit pas «traversé dans la jouissance d'un don de la confiscation des biens de Suze, son neveu, que le Roy luy accorda, il y a quinze ans». Aff. étr. (France), t. 909, f° 44; original signé.
1er mars. Aix.	Au président Perrot.	Mazarin regrette de n'avoir pu lui procurer la place du Conseil vacante par la mort de M. de Choisy; mais le Roi avait pris des engagements depuis longtemps. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 81 v°.
1er mars. Aix.	A M. Pithou, conseiller du Roi en sa cour de parlement de Paris.	Sur la protestation que M. Pithou a faite de son dévouement au service du Roi, Mazarin a obtenu qu'il fût rétabli dans sa charge. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 82.
1er mars. Aix.	Au Chancelier.	La nomination du nouveau proviseur de Sorbonne, étant confiée au Chancelier, aura sans doute un heureux résultat. M. Le Tellier doit lui faire savoir les intentions du Roi à l'égard du Parlement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 82 v°.
1er mars. Aix.	Au Premier Président du parlement de Paris.	Mazarin a obtenu du Roi la grâce du conseiller Pithou, qui a promis de se montrer dévoué au service de Sa Majesté. Le Cardinal déclare que le Roi est «mal satisfait de l'arrest du Parlement touchant les biens d'Église alienez». C'est, selon lui, «un attentat insupportable». Enfin Mazarin exprime son étonnement que le Premier Président lui ait écrit en faveur du sieur Daurat ou Dorat [3], «sçachant de quelle manière il en a usé à l'esgard du Roy». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 83.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre à Turenne.
[2] Henry de Lancy, baron de Raray, était capitaine-lieutenant des gendarmes de Gaston d'Orléans. Sa femme était gouvernante des filles de ce prince. Elle fut renvoyée par Madame en juillet 1660, et mourut le 27 juillet 1680. Son nom de famille était Catherine de la Loupe d'Angennes.
[3] Voy., sur ce conseiller, t. IV, p. 217, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660. 2 mars. Aix.	A Madame Royale.	Remerciements pour une lettre que Madame Royale lui a adressée. Protestations de respect. Mazarin attend la réponse à une lettre qu'il a écrite à l'abbé Amoretti. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 55.
2 mars. Aix.	A la princesse de Carignan.	Mazarin a reçu deux lettres de la princesse de Carignan. Il répond favorablement à la première par une recommandation qu'il adresse au Surintendant. Pour la demande qu'elle lui fait en faveur de la Bazinière, il ne peut que l'engager à s'accommoder avec le maréchal de La Meilleraye. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 55 v°.
2 mars. Aix.	Au Surintendant.	Recommandation pour un sieur de Sery, en faveur duquel lui a écrit M[me] la princesse de Carignan. Ce de Sery voudrait traiter des aides des élections de Sens, Châlons et Reims, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 56.
3 mars. Marseille.	A M. Hervart.	Inquiétude que la maladie d'Hervart cause à Mazarin. Il lui a été impossible de demander la lieutenance de Roi d'Auvergne pour le beau-fils de M. d'Hervart. Le Roi l'a déjà donnée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 56.
3 mars. Marseille.	A M. de Canillac.	Mazarin se serait employé volontiers à demander pour lui la lieutenance de Roi d'Auvergne, mais le Roi l'a donnée au marquis de Richelieu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 56 v°.
4 mars. [Marseille.]	Au Chancelier.	Mazarin lui recommande Bigorre «qui est à luy», et prie le Chancelier de faire en sorte qu'il puisse jouir des lettres d'État[1] que le Roi lui a accordées. Aff. étr. (France), t. 909, f° 47; original signé.
4 mars. Marseille.	Au marquis de Cœuvres.	Réponse à une lettre de félicitations sur le traité de paix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 207.
4 mars. Marseille.	A l'évêque, duc de Laon.	Félicitations sur le rétablissement de sa santé et réponse aux compliments de l'évêque sur la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 207.
4 mars. Marseille.	A M. de Nancré.	Félicitations sur le bon état de sa garnison. Contestations entre Nancré et Bridieu à l'occasion des contributions levées en pays ennemi. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 457.
5 mars. Marseille.	A M. de Monnerie ou de La Monnerie.	Mazarin promet de s'occuper de lui aux occasions qui se présenteront. Recommandation de tenir sa compagnie en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 458.
5 mars. Marseille.	A J.-B. Colbert.	A la suite d'une conversation avec le marquis de Saint-André, touchant le gouvernement du Nivernais, Mazarin charge Colbert de s'entendre avec le marquis pour les détails de cette affaire. Aff. étr. (France), t. 284, f° 209.

[1] Les lettres d'État avaient pour résultat de suspendre toute procédure contre celui qui les obtenait, tant qu'il était absent pour cause de service. C'était une manière détournée de ne pas payer ses dettes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
5 mars. Marseille.	Au Surintendant.	Mazarin lui transmet une demande des fermiers des monnaies de Bayonne pour obtenir la permission de fabriquer des louis de soixante sous, aussi bien que des monnaies de trente, de quinze et de cinq sous. Si le Surintendant n'y voit pas d'inconvénient, Mazarin le prie d'accorder cette autorisation. Aff. étr. (France), t. 284, f° 210.
5 mars. Marseille.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin est heureux d'apprendre la guérison de Madame Royale et la continuation de ses sentiments relativement au mariage de son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 58 v°.
5 mars. Marseille.	A M. de La Neuville.	Mazarin a reçu sa lettre; il est fâché de son indisposition et l'engage à se soigner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 59.
5 mars. Marseille.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin regrette de ne pouvoir s'employer auprès du Roy pour ce que demande le duc d'Elbœnf. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 59.
5 mars. Marseille.	Au comte de Lillebonne.	Mazarin a agi auprès de l'évêque de Nîmes dans l'intérêt du gentilhomme que le comte lui a recommandé. Il le fera encore en passant par cette ville. Protestations de désir de rendre service au comte de Lillebonne. B. N., ms. f. fr. *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 59 v°.
5 mars. Marseille.	A M. de Thou.	Il importe surtout de persuader aux Provinces-Unies de soutenir les intérêts du roi de Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 84.
5 mars. Marseille.	A l'évêque de Coutances.	Envoi de deux lettres pour l'évêque de Laon. Remerciements pour le père Senault «des louanges qu'il m'a données, que je recognois entierement de l'affection qu'il a pour moy, sçachant bien que je ne les merite pas.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 84.
6 mars. Marseille.	Au Chancelier.	Il est important que l'édit pour la création d'officiers de judicature à Marseille soit promptement scellé [1]. Aff. étr. (France), t. 909, f° 51; original signé, en partie autographe.
6 mars. Marseille.	A M. de La Haye.	Mazarin lui demande ce qu'il a de blé (à Saint-Venant), et lui recommande de tenir toujours son régiment en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48. f° 463.
6 mars. Marseille.	A M. Blondot.	Promesse de récompense si, comme l'espère Mazarin, ses comptes prouvent que l'on doit être satisfait de son administration. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 463.
9 mars. Aix.	A MM. de Saint-Jean-de-Luz.	Mazarin regrette de ne pouvoir rien leur dire de certain pour les assignations (ou mandats sur le trésor) pour lesquelles ils lui ont dépêché. Aff. étr. (France), t. 284, f° 227.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 6 mars 1660 adressée au Procureur général du Parlement de Paris (Nicolas Fouquet).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
166 .		
9 mars. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation pour un conseiller au présidial de Nîmes, nommé Bernier, qui demande l'autorisation de résigner sa charge à son fils. Aff. étr. (FRANCE), t. 909, f° 53.
9 mars. Aix.	A Colbert du Terron.	Mazarin se plaint de ce que tous les matelots attendus ne sont pas arrivés à Toulon, et des dépenses excessives qu'ils occasionnent. Aff. étr. (FRANCE), t. 909, f°s 54 et 55; copie du temps.
9 mars. Aix.	Au maréchal de Clérembaut.	Mazarin reçoit de tous côtés des avis semblables à ceux que lui envoie le Maréchal relativement aux sentiments que M. le Prince exprime à l'égard du Cardinal. Mazarin est persuadé de la sincérité de ses protestations d'amitié. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 226.
10 mars. Aix.	Au Surintendant.	Recommandation pour les habitants du canton de Berne, qui réclament l'exécution de la promesse qu'on leur a faite de leur payer, tous les ans, vingt minots de sel[1] à un prix déterminé. Il ajoute : «Comme [ce canton] a tousjours faict paroistre beaucoup d'affection pour cette couronne, il mérite bien qu'on fasse considération des choses qui le regardent.» Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 229.
10 mars. Aix.	A l'évêque de Comminges.	Après l'avoir remercié de l'affection qu'il lui témoigne, Mazarin exprime le regret de ne pouvoir servir M. du Plessis auprès de Leurs Majestés, comme il l'aurait désiré. Quant à l'archevêque de Sens, le Roi se plaint de sa conduite et a déclaré aux évêques qu'il désirait qu'il ne fût pas nommé député à la prochaine assemblée du clergé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 88 v°.
12 mars. Aix.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de J.-B. Colbert, en date du 27 février 1660. Publié en partie par M. Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. 1, p. 419-421.
12 mars. Aix.	Au Chancelier.	Mazarin paraît croire, d'après une lettre du Chancelier, en date du 3 mars, que Condé ne parle de lui que favorablement «à quoy, ajoute le Cardinal, je respondray tousjours le mieux qu'il me sera possible». Aff. étr. (FRANCE), t. 292, f° 290; original signé. Un *post-scriptum* autographe est ainsi conçu : «Il sera très difficile d'empescher que le Roy ne prenne resolution sur l'execution du bref du Pape. Pour moy, voyant le desordre qui s'est glissé dans plusieurs convents et[2] la poursuite qu'on a faite d'estre entendu de nouveau à Rome, c'est un prétexte pour tirer l'affaire en longueur.»

[1] Le minot de sel correspondait à 52 litres environ. Vingt minots équivalaient ainsi à un millier de litres de sel.
[2] Après *et*, il y a un *que*, qui est inutile et rend la phrase inintelligible.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
12 mars. Aix.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin a été bien aise de voir dans les lettres de l'évêque de Coutances, ce qui s'est passé depuis que M. le Prince est arrivé. Il eût désiré qu'on eût fait cesser les discours qui se tiennent sur le prince d'Harcourt pour mettre un terme aux intrigues de ceux qui cherchent un prétexte de brouilleries et de troubles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 90.
12 mars. Aix.	A M. du Plessis-Besançon.	Protestations d'estime et de bienveillance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 90 v°.
12 mars. Aix.	A l'évêque de Conserans.	Promesse de faire obtenir à M. Louat une récompense digne de son mérite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 90 v°.
12 mars. Aix.	Au maréchal de Grancé.	Mazarin lui proteste de son désir de faire ce qui pourra lui être agréable, ainsi qu'à sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 31.
12 mars. Aix.	A M. Balarin.	Mazarin le remercie des services qu'il rend à ses nièces; elles s'en louent ainsi que Mme de Venel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 91 v°.
12 mars. Aix.	Au révérend père abbé Sala.	Mazarin le remercie de ses écrits espagnols dont il fait l'éloge. Aff. étr. (France), t. 284, f° 232.
12 mars. [Aix.]	Au lieutenant civil.	Mazarin a vu avec joie, dans la lettre du lieutenant civil, la joie qu'a témoignée le peuple de Paris à l'occasion de la paix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 232.
12 mars. [Aix.]	Au comte de Bussy-Rabutin.	Mazarin s'est employé volontiers pour lui faire obtenir la permission, que le Roi lui a accordée, de revenir à Paris. Aff. étr. (France), t. 284, f° 233.
12 mars. [Aix.]	A M. Gontery.	Mazarin fait tous ses efforts pour faire recevoir M. de Boyer dans la charge de premier maître d'hôtel de Monsieur, mais il y rencontre une très vive opposition. Aff. étr. (France), t. 284, f° 233.
12 mars. [Aix.]	A l'évêque de Chartres.	Mazarin lui écrit qu'il ne doit qu'à son mérite la grâce que le Roi lui a faite en lui donnant la place du Conseil vacante par la mort de l'évêque de Meaux. Aff. étr. (France), t. 284, f° 234.
12 mars. Aix.	A Madame de Venel.	Mazarin est satisfait de la conduite de ses nièces. Il leur recommande toujours une extrême politesse[1]. Il a la lettre de Marianne à la Reine qui en a été satisfaite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 93.
12 mars. Aix.	A Marie Mancini.	Satisfaction de la conduite de sa nièce. Promesse qu'elle n'aura pas à s'en repentir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 93 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre qui leur est adressée à ce sujet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
13 mars. Aix.	A M. de Pilles.	Promesse qu'il n'aura plus à se plaindre des gardes[1]. Prière de bien vivre avec le s[r] de Renouard, qui est attaché à Mazarin «et qui s'en retourne présentement à Marseille». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 93 v°.
13 mars. [Aix.]	Au duc de Roquelaure.	Réponse à une lettre de félicitations sur la paix et à des assurances d'amitié. Aff. étr. (France), t. 284, f° 246.
13 mars. [Aix.]	Au duc de Brissac.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 284, f° 246.
13 mars. Aix.	A M. de Schomberg.	Protestations d'estime et de désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 284, f° 247.
13 mars. Aix.	Au s[r] Bernard.	Recommandation pour faire payer trois cent mille livres sur l'ordonnance de comptant que doit lui remettre Colbert[2]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 252.
13 mars. Aix.	A Brandt, résident de l'électeur de Brandebourg, en France.	Mazarin insiste sur la lettre qu'il a écrite à l'Électeur le 5 décembre 1659, à l'occasion de l'invasion de ce dernier dans la Poméranie suédoise. Arch. d'État de Berlin; original; communication de M. Firmenich.
13 mars. Aix.	A M. de La Croisette.	Mazarin a vu ce que La Croisette lui a écrit de la conduite du prince d'Harcourt. Il en a profité pour lui faire valoir la modération du prince de Condé. Dès que le Roi aura reçu tous les renseignements, il prendra une résolution à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 95 v°.
13 mars. Aix.	A la marquise de Gordes.	Mazarin proteste de son affection pour M. de Gordes, mais ne le croit pas capable de gouverner une province. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 111.
13 mars. Aix.	Au marquis de Vardes.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données. Il n'est pas étonné que M. le Prince se loue de la manière dont on l'a reçu; car il a été fort bien accueilli par la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 111 v°.
13 mars. Aix.	A Talon, intendant de l'armée de Flandres.	Mazarin a vu avec plaisir que l'évacuation des places a eu lieu conformément aux conditions du traité. Approbation de toutes les mesures adoptées par Talon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 111 v°.
13 mars. Aix.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de J.-B. Colbert du 2 mars. Il y est surtout question des préparatifs pour le mariage du Roi. Publié par M. Pierre Clément, *Lettres de Colbert*, t. 1, p. 423.
[16 mars.] [Aix.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre du 6 mars 1660. Publié en partie dans le recueil de M. Pierre Clément. *Lettres de Colbert*, t. 1, p. 427.

[1] Il s'agit probablement des gardes françaises qu'on avait laissées à Marseille.
[2] Voy., ci-dessus, une lettre adressée au Surintendant des finances, en date du 12 mars 1660.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
16 mars. Aix.	Au Chancelier.	Recommandation pour le sieur de l'Isle, un des domestiques de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 909, f° 61 ; original signé.
18 mars. Arles.	A M. Davignon.	Mazarin a obtenu du Roi pour M. d'Avignon la lieutenance de Roi de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 119 v°.
18 mars. Arles.	A M. de Lanneau-Fieubet [1].	Il n'y a pas lieu de donner au chevalier de Trelon (Terlon) un des gouvernements de places de Languedoc; mais le Roi lui accorde une bonne abbaye «qui luy sera plus utile et s'accordera mieux avec ses emplois». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 120.
18 mars. Arles.	A l'évêque de Contances.	Remerciements pour M. de Thou à l'occasion d'une épître dédicatoire. Quant au curé de Saint-Séverin, Mazarin le connaît comme «brouillon et janséniste». Il ne s'étonne pas de ses démarches en faveur du cardinal de Retz. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 95 v°.
18 mars. Arles.	A Mlle Blondot (qui a soin de mes petits-neveux).	Mazarin désire que Mlle Blondot lui donne des nouvelles de ses petits-neveux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 96.
18 mars. Arles.	A M. Talon, intendant du Quesnoy.	Mazarin a été bien aise de recevoir des nouvelles de la réforme faite dans la cavalerie par le marquis de Caracène. Il parle ensuite à Talon de ses relations avec le marquis de Nancré et désire savoir ce que ce dernier a fait de l'argent des contributions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 96 v°.
18 mars. Arles.	Au grand prieur de Saint-Gilles.	Inquiétude que la santé du grand prieur cause à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 102.
18 mars. Arles.	A l'évêque d'Orange, à Perpignan.	Recommandation pour le chevalier de Lucinge que Mazarin a chargé de lui acheter des chevaux en Espagne, afin qu'il puisse les faire repaître en Roussillon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 114 v°.
18 mars. Arles.	Au chevalier de Lucinge.	Mazarin lui annonce qu'il écrit à l'évêque d'Orange afin qu'on lui laisse le temps pour faire repaître dans le Roussillon les chevaux qu'il a achetés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 114.
18 mars. Arles.	A la révérende mère Jeanne de Jésus, prieure du couvent des Carmélites de Pontoise (Jeanne Séguier, sœur du chancelier Pierre Séguier).	Remerciements pour les bons sentiments qu'elle témoigne en faveur de Mazarin. Protestations de respect. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 116.
18 mars. Arles.	A l'abbé de Montaigu.	Mazarin lui adresse la lettre pour la Révérende mère Jeanne, dont l'analyse précède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 116. Dans le même manuscrit, au f° 120 v°, on trouve une lettre intitulée : *Addition de la main de S. Ém. à la lettre de M. l'abbé de Montaigu* [2].

[1] Le nom *de Lanneau* est douteux. — [2] Voy. ci-dessus dans le corps du volume.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
18 mars. Arles.	A MM. du Parlement de Bordeaux.	Remerciements pour la lettre qu'ils lui ont adressée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 116 v°.
18 mars. Arles.	A M. de Pontac.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 117.
18 mars. Arles.	A l'évêque de Toul.	Remerciements pour la lettre qu'il lui a adressée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 117 v°.
18 mars. Arles.	Au comte Broglia (*sic*).	Sur la prière de Mazarin, le Roi a ordonné à M. Le Tellier de lui envoyer les provisions du gouvernement d'Avesnes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 118 v°.
18 mars. Arles.	A M. de Champlâtreux.	Mazarin a été bien aise de voir confirmé par les lettres de M. de Champlâtreux ce qu'on lui a écrit, de différents côtés, des bons sentiments que M. le Prince témoignait en sa faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 119.
18 mars. Arles.	Au père Canaye.	Mazarin compatit aux «traverses» qu'a essuyées le père Canaye. Il lui envoie un billet pour le s[r] Talon, qui lui remettra quatre cents livres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 119 v°.
18 mars. Arles.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de J.-B. Colbert en date du 5 mars. Il y est toujours question des préparatifs pour le mariage du Roi. Publié en partie par M. Pierre Clément, *Lettres de Colbert*, t. 1, p. 425. (Voy. aussi p. 427 du même recueil.)
18 mars. Arles.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de J.-B. Colbert en date du 8 mars 1660. Mazarin y parle surtout de Condé et recommande à J.-B. Colbert de surveiller sa conduite. Publié en partie par M. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. 1, p. 431.
20 mars. Avignon.	A M[me] la marquise d'Aumont.	Inquiétude que cause à Mazarin la maladie de son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 122 v°.
20 mars. Avignon.	A M. Salomon de Virelade.	Mazarin a été bien aise d'apprendre par sa lettre les acclamations avec lesquelles les habitants de Bordeaux ont reçu la nouvelle de la paix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 122 v°.
20 mars. Avignon.	A M. de Saint-Geniez.	Résolution du Roi de mettre les villes de Philipsbourg et de Brisach en état de ne manquer de rien en cas de besoin. Le S[r] Colbert, lieutenant aux gardes, est désigné pour commander dans Philipsbourg. Quant au s[r] de Nogaret, ou Nougaret, qui ne rend pas à Saint-Geniez le respect qui lui est dû, Mazarin le menace de lui faire ressentir les effets de son indignation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 123 v°.
20 mars. Avignon.	Au Chancelier.	Recommandation pour le sieur Renouard, capitaine aux gardes. Aff. étr. (FRANCE), t. 909, f° 64.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
20 mars. Avignon.	Au comte d'Avogadre (ou de Lavogadre), mestre-de-camp du régiment italien de Mazarin.	Après l'avoir félicité du soin qu'il a pris de faire sortir son régiment d'Ypres, Mazarin lui annonce que ce régiment doit prendre part à une expédition destinée à secourir les Vénitiens contre les Turcs qui assiégeaient la Canée [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 121 v°. — M. de Longuemar a publié cette lettre dans sa *Notice sur les archives de la famille de Moussy-la-Contour*.
21 mars. Avignon.	Au Surintendant.	Mazarin lui recommande, de la part du Roi, de traiter favorablement le duc de Savoie qui demande à jouir de la traite franche du sel de Peccais [2]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 274.
22 mars. Avignon.	A M[lle] d'Épernon [3].	Mazarin souhaite vivement que la paix se rétablisse dans son ordre, «que je considere, écrit Mazarin, comme tres-saint et tres-utile à l'Eglise». Il est à souhaiter qu'on puisse, dès le commencement, mettre un terme aux divisions. Aff. étr. (France), t. 284, f° 275.
22 mars. Avignon.	A la mère Angélique [4].	Mazarin est affligé des divisions que le bref a mises dans son ordre. «J'ay beaucoup de desplaisir, écrit-il, d'apprendre que des religieuses qui ont esté jusques icy considérées pour les plus sages et les plus spirituelles [5] de l'Eglise, se divisent d'une manière si estrange.» Exhortation à l'obéissance au Saint-Siège. Aff. étr. (France), t. 284, f° 276.
23 mars. Avignon.	A M. Pawel de Rumminguen ou Ramingen.	Remerciements pour les avis qu'il a envoyés à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 124.
23 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de traiter le plus tôt possible avec le comte de Rochefort pour faire passer au duc de Mercœur l'abbaye de Vendôme, dont le comte de Rochefort est pourvu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 124.
23 mars. Avignon.	Au Surintendant.	Mazarin lui recommande, au nom du Roi, de laisser passer, sans les soumettre aux droits de douane, un certain nombre de caisses, portant certificat de don Alonzo de Cardenas, et adressées au baron de Batteville, ou Watteville, à Saint-Sébastien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 124 v°.
23 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert, en date du 12 mars 1660. Publié en partie dans le recueil de M. P. Clément, *Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert*, t. 1, p. 432-433.
24 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert. Imprimé en partie dans le recueil de M. P. Clément, t. 1, p. 435.

[1] Cette expédition n'eut pas de succès.
[2] Aujourd'hui, département du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aigues-Mortes.
[3] M[lle] d'Épernon était entrée dans l'ordre des Carmélites.
[4] La mère Angélique Arnauld était supérieure des religieuses de Port-Royal.
[5] Le mot *spirituelles* paraît avoir ici le sens de *religieuses en esprit et en vérité*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
24 mars. Avignon.	A M. de Gravel.	Mazarin lui annonce que l'électeur de Trèves a envoyé en France Brocard chargé de présenter ses excuses au Roi et de promettre que l'électeur entrerait dans la Ligue du Rhin, si l'électeur de Brandebourg n'en faisait pas partie. On a refusé de recevoir ses excuses et de l'admettre dans la Ligue à cette condition. Aff. étr. (Allemagne), t. 148 (sans indication de f°). original signé et en partie chiffré.
25 mars. Avignon.	A M. de Cerretani, lieutenant-colonel du régiment des Isles (*sic*).	Mazarin lui promet les meilleures conditions pour le paiement de son régiment des Isles (*sic*). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 125 v°.
25 mars. Avignon.	A l'évêque de Mirepoix.	Mazarin se flatte que le zèle qu'il montre pour le service du Roi paraîtra dans l'assemblée des États de Languedoc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 125 v°.
25 mars. Avignon.	A Mlle de Scudery.	Remerciements pour les louanges qu'elle a données à Mazarin dans «quelques feuilles imprimées», qu'elle lui a envoyées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 126.
25 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre relative en partie aux plaintes sur les carrosses de Condé [1]. B. N., ms. Baluze, t. 328, f° 51. Cf. des réponses du 18 et du 31 mars 1660 dans le recueil de M. P. Clément, t. 1, p. 431 et 437.
25 mars. [Avignon.]	Au maréchal de Grancé.	Addition à une lettre du 25 mars 1660. Mazarin lui parle des domaines qui dépendent du gouvernement de Thionville. Avant de les lui accorder, le Roi veut en connaître la valeur. Mazarin promet de le seconder, s'il est possible, dans ses prétentions. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 478.
Vers le 26 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert du 18 mars [2]. Il y est question des tapisseries de la reine de Suède, qui ne sont pas encore vendues, puis du père Le Noulx, qui désire prêcher devant Leurs Majestés. Mazarin pense qu'Elles seront bien aises de l'entendre. Il répond ensuite relativement au prix demandé par Lescot pour des émeraudes et autres diamants; il le trouve exagéré. Éloge du roi d'Angleterre et ordre de payer la somme que demande l'abbé do Montaigu. Défiance à l'égard du marquis de Caracène [3]. B. N., Baluze, t. 328, f° 50.
26 mars. [Avignon.]	Au maréchal de Gramont.	Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 284, f° 281.
26 mars. [Avignon.]	Au duc d'Épernon.	L'intention du Roi est conforme au désir du duc pour ce qui concerne les Carmélites. Sa Majesté ne souffrira pas que le bref du Pape ne soit pas exécuté. Aff. étr. (France), t. 284, f° 282.

[1] Il a été question, dans le corps du volume, des prétentions d'étiquette de Condé dans sa façon de «draper» ses carrosses pour le deuil du duc d'Orléans.
[2] Cette lettre ne se trouve pas dans la collection de M. P. Clément.
[3] Voy. ci-dessus dans le corps du volume.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
27 mars. [Avignon.]	A M. de Bar.	Lettre relative à des saisies des revenus du grand prieuré de Saint-Gilles. Elles avaient eu lieu à la requête de M. de Bar. Mazarin le prie de laisser le grand prieur jouir de ses revenus, en lui promettant qu'il sera payé sur les premiers deniers qu'on pourra tirer de l'épargne. Aff. étr. (France), t. 284, f° 285.
27 mars. Avignon.	Au maréchal de l'Hôpital.	Mazarin ne voit pas de difficulté à l'exécution du brevet du maréchal pour le gouvernement de Champagne. Il remet au retour de la Cour à Paris la décision de quelques points qui concernent spécialement le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 127.
27 mars. [Avignon.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de voir l'archevêque de Rouen et de lui dire qu'il s'efforcera de le faire nommer président de la prochaine assemblée du clergé. Nécessité de s'assurer des intentions de ce prélat, qui doit se conformer aux volontés du Roi. B. N., ms. f. fr., Baluze, t. 327, f° 42.
28 mars. Avignon.	A M. de La Guette.	Longue dépêche relative à l'expédition navale que l'on prépare à Toulon. Détails sur les soins à prendre pour la santé et le paiement des troupes et des équipages. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 102 v°.
30 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire porter à Saint-Jean-de-Luz «le dais de l'ameublement que feu M. le Cardinal donna au Roi». Aff. étr. (France), t. 284, f° 287.
30 mars. Avignon.	A M. Bernard.	Ordre de faire payer au sieur Pelisson, trésorier de la marine, cent mille livres. Aff. étr. (France), t. 284, f° 287.
30 mars. Avignon.	Au sieur Pelisson, trésorier de la marine.	Avis de la somme que doit lui remettre Bernard. Il l'enverra à son commis de Toulon avec ordre de n'en rien détourner. Aff. étr. (France), t. 284, f° 287 v°.
31 mars. Avignon.	Au Surintendant.	Le traitant du remboursement des offices des requêtes et du semestre du Parlement d'Aix, qui ont été supprimés, est depuis longtemps à Paris à solliciter les expéditions pour l'établissement du siège d'Hyères. Ne pouvant les obtenir, il est sur le point de quitter Paris. Mazarin prie le surintendant de lui faire donner satisfaction. Tel est le désir du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 286.
31 mars. Avignon.	Au Surintendant.	Seconde lettre pour faire décharger le duc de Mercœur de la taxe mise sur le duché d'Étampes. Aff. étr. (France), t. 284, f° 286 v°.
31 mars. Avignon.	A M. de Pont-Saint-Pierre, de Lyon.	Prière de remettre entre les mains d'un s^r^ Robert vingt mille pistoles d'Espagne, en prenant garde qu'elles soient de poids. Aff. étr. (France), t. 284, f° 292.
31 mars. Avignon.	A M. de Pinsamaure, à Lyon.	Recommandation de remettre vingt mille pistoles d'Espagne au s^r^ Robert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 104.
31 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative aux meubles et tapisseries que Colbert doit envoyer pour la conférence entre les rois de France et d'Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 104 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
31 mars. Avignon.	Au comte de Brienne.	Mazarin le charge de s'informer si Madame (duchesse d'Orléans) consentira à ce que ses filles Mlles de Valois ou d'Alençon portent la queue de la robe de la reine à la cérémonie du mariage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 105.
31 mars. Avignon.	A Mme de Venel.	Accusé de réception de ses lettres et de celles de ses nièces. Recommandation pour que ses nièces ne mènent pas une vie trop dissipée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 127 v°.
31 mars. Avignon.	Au président de Regusse.	Promesse de travailler à faire recevoir son second fils dans la charge qu'il désire si celui qui la possède en veut traiter. Mazarin facilitera la permutation du bénéfice de son fils l'abbé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 128.
31 mars. Avignon.	Au duc de Mercœur.	Le Roi enverra des ordres pour que chacune des compagnies des gardes qui sont à Marseille fournisse dix hommes et un sergent, afin de renforcer les équipages des vaisseaux, qui doivent revenir au port de Toulon. Pour le reste, Mazarin s'en remet à Milet qui doit voir le duc de Mercœur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 129.
31 mars. Avignon.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert. Imprimé en partie dans le recueil de M. P. Clément, t. 1, p. 437. Le *post-scriptum*, qui est autographe, ne se trouve pas dans ce recueil. En voici le passage principal d'après l'autographe, qui se trouve au f° 142 du ms. 328 du f. Baluze : «Je vous prie de dire à M. l'abbé de Montaign que j'ay receu sa lettre du 18 escrite de Bruxelles, et que pour venir à la Cour, ainsy que le roy d'Angleterre luy a tesmoigné de souhaiter, il pourra faire ce qu'il estimera.»
5 avril. Montpellier.	Au s^r de Pagnac.	Protestations d'estime pour le fils du s^r de Pagnac. Aff. étr. (France), t. 284, f° 291.
5 avril. Montpellier.	A M. de Las Bordes (*sic*).	Mazarin déclare qu'il fait grand cas du s^r de La Garenne, qui recherche la main de Mlle de Las Bordes. Aff. étr. (France), t. 284, f° 292.
6 avril. Montpellier.	A M. Pawel de Raminguen.	Remerciements pour les avis donnés dans ses lettres. Envoi d'un billet de six mille livres pour le duc Ulrich de Wurtemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 105 v°.
6 avril. Montpellier.	A l'archevêque de Rouen.	Prière de détourner le s^r de Sainte-Hélène de solliciter la place d'agent du clergé. Elle a été promise à l'abbé de Saint-Pouange. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 105 v°.
6 avril. Montpellier.	A M. Davignon.	Le Roi lui a prouvé sa confiance par l'établissement qu'il lui a donné à Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 130.
6 avril. Montpellier.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative à un homme qui paraît bien intentionné et que Mazarin recommande à Colbert. Il parle ensuite d'une lettre d'un s^r Bernier concernant les bois de Bourgogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 130.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
7 avril. Montpellier.	A l'archevêque de Rouen.	Mazarin l'engage à détourner le s[r] de Sainte-Hélène de se mettre sur les rangs pour être nommé agent du clergé par la province de Normandie. L'engagement où l'on est envers l'abbé de Saint-Pouange ne permet pas de songer à nommer M. de Sainte-Hélène, quoiqu'on ait beaucoup d'estime pour sa personne. Aff. étr. (France), t. 284, f° 295. Dans le ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 105 v°, à la B. N., cette lettre à l'archevêque de Rouen porte la date du 7 avril.
7 avril. Montpellier.	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin lui annonce que le Roi envoie le s[r] de Montdevergue à sa rencontre pour l'accompagner jusqu'à la frontière d'Espagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 106.
8 avril. Montpellier.	Au Chancelier.	Mazarin lui recommande un poëme latin du père Frizon, jésuite, intitulé : *Insula fortunata, sive insula pacis*. Les Jésuites du collège de Poitiers désirent le faire imprimer au Louvre. «Il m'a semblé, ajoute Mazarin, qu'on pouvait leur donner cette satisfaction.» Aff. étr. (France), t. 292, f° 299; original signé.
8 avril. Montpellier.	Au s[r] de Saint-Aiguin.	On se plaint de la faiblesse de son régiment. Nécessité de le remettre le plus tôt possible sur un meilleur pied. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 131.
8 avril. Montpellier.	A M. de Pont-Saint-Pierre.	Mazarin le prie de fournir à M. de Saint-Aiguin la somme nécessaire pour une levée de quatre cents hommes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 131 v°.
8 avril. Montpellier.	A M. de Benserade.	Mazarin est fâché des difficultés que rencontre Benserade pour obtenir la jouissance du prieuré de Nanteuil que Mazarin lui a donné. Il le soutiendra dans les procès qu'il faudra peut-être engager pour y parvenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 132.
8 avril. Montpellier.	A M. de Bautru.	Protestations d'amitié. La grâce que le Roi fait au s[r] de Vaubrun est en partie accordée à M. de Bautru, puisqu'un lien étroit va réunir leurs familles[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 132 v°.
8 avril. Montpellier.	Au duc de Mercœur.	Mazarin lui indique la marche à suivre pour obtenir un bref du Pape en faveur du petit chevalier[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 133.
8 avril. Montpellier.	Au chevalier de La Penne.	Il doit s'appliquer à organiser les troupes qui sont arrivées à Arles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 134 v°.
8 avril. Montpellier.	A M. de Lisle.	Lettre relative aux travaux entrepris pour la citadelle de Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 135.

[1] Nicolas Bautru, comte de Vaubrun, épousa sa nièce à la mode de Bretagne, Marguerite Bautru, fille de Guillaume Bautru, comte de Serrant.

[2] Philippe de Vendôme, fils du duc de Mercœur et de Laura Mancini. Il était né en 1655 et mourut en 1727. Il fut chevalier de Malte et devint grand prieur de France.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
8 avril. Montpellier.	Au Premier Président d'Oppède.	On doit laisser passer le régiment de Persan jusqu'à Toulon et y incorporer les nouvelles levées. Détails sur la solde des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 135 v°.
8 avril. Montpellier.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert. Imprimé en partie dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 441 [1]. Une des notes marginales omises a de l'importance. La voici d'après le ms. de la B. N., f. Baluze, t. 328, f° 150 : «J'ay esté fort ayse de ce que vous avez dict à M. le Prince et de la conversation que vous avez eue avec luy; car il estoit absolument necessaire de luy faire cognoistre qu'il ne sçauroit rien faire de bon, s'il ne prend la conduite d'estre entierement soubmis au Roy, et de faire aux occasions sincerement ce qu'il faudra pour faire valoir son authorité [2] à l'esgard des Parlemens.»
9 avril. Montpellier.	A M. de Saint-Aunez ou Saint-Aunais.	Mazarin regrette que son indisposition l'ait empêché d'aller voir M. de Saint-Aunez. Protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 306 v°.
9 avril. Montpellier.	A M. de La Guette.	Longue dépêche sur l'armement naval que l'on prépare à Toulon pour l'expédition de la Canée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 106 v°.
9 avril. Montpellier.	A M. Milet.	Lettre relative à quelques mesures à prendre pour les troupes qui doivent s'embarquer à Toulon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 109 v°.
10 avril. Marseille.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin lui écrit qu'il sera bien accueilli s'il se trouve à la Cour pour assister au mariage du Roi; mais il n'y aura que «les domestiques [3] qui assisteront à l'entreveue des deux Roys, le roy d'Espagne en ayant faict instance». Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 298 *bis*.
10 avril. Montpellier.	A Mme Royale.	Mazarin la remercie des sentiments qu'elle a exprimés sur son compte et désire trouver l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 142.
10 avril [4]. Pézenas.	A M. de Moussy-la-Contour [5].	Mazarin lui annonce que son gendre doit s'embarquer pour une expédition qui peut lui donner beaucoup de gloire. Publié par M. de Longuemar dans la *Notice sur la famille de Moussy-la-Contour*.
11 avril. Montpellier.	A Pierre Lenet.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il a fournis et de la relation dont il a chargé le comte de Quincé. «Je vous puis asseurer, ajoute Mazarin, qu'elle a esté leue d'un bout à l'autre en présence de Leurs Majestés.» Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 300.
11 avril. Montpellier.	Au s^r^ La Mirs ou La Mire.	Remerciements pour les mesures de la salle des conférences [6] qu'il a envoyées. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 301.

[1] On a mal indiqué la date; on a donné le *8 août 1660* au lieu du *8 avril*.
[2] L'autorité du Roi.
[3] Les officiers attachés à la personne des deux Rois.
[4] Cette lettre devrait être datée du 12 avril, jour où Mazarin était à Pézenas. (Voy. ci-dessus.)
[5] Lieutenant de Roi de Metz et beau-père de l'Avogadre.
[6] Il s'agissait de la salle où devait avoir lieu l'entrevue des deux Rois.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
11 avril. Montpellier.	A M. d'Artagnan.	Mazarin lui accuse réception des renseignements qu'il a envoyés sur la salle construite dans l'île de la Conférence. Recommandations pour des ballots envoyés à Bayonne. Aff. étr. (France), t. 284, f° 302.
11 avril. Montpellier.	Au s[r] Casabielhe (ou Casevielle)[1].	Lettre relative aux travaux pour l'entrevue des deux rois dans l'île de la Conférence. Mazarin lui promet qu'il sera remboursé de ses avances d'argent. Il ajoute que, pour garantir Leurs Majestés de l'ardeur du soleil, il sera nécessaire de placer sur les ponts des charpentes qui seront recouvertes de tapisseries. Aff. étr. (France), t. 284, f° 303.
11 avril. [Montpellier.]	A M. de Lumbres.	Prière de ne rien négliger pour lever les difficultés qui s'opposent à la paix entre la Suède et la Pologne. Aff. étr. (Allemagne), supplément, t. 18 sans pagination; original signé, en partie chiffré.
14 avril. Carcassonne.	A M. de Reneschi, capitaine dans le régiment royal italien.	Recommandation de vivre en bonne intelligence avec le s[r] de Lavogadre. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 485.
14 avril. [Carcassonne.]	A la duchesse de Nemours.	Réponse à une lettre de la duchesse. Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 284, f° 304.
15 avril. Carcassonne.	Au duc de Vendôme.	Regret que le Surintendant ne lui ait pas encore donné satisfaction. Mazarin a fait de nouvelles instances, dont il espère un prompt et heureux résultat. Aff. étr. (France), t. 284, f° 305.
15 avril. Carcassonne.	A M. Poncet, maître des requêtes.	Mazarin accepte avec plaisir la dédicace des thèses de l'abbé, fils de M. Poncet. Aff. étr. (France), t. 284, f° 305 v°.
15 avril. Carcassonne.	Au s[r] Talon du Quesnoy.	Mazarin remet à son retour la réponse aux lettres qu'il a reçues de Talon du Quesnoy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 486.
15 avril. Carcassonne.	A Talon, intendant d'armée.	Lettre dans le même sens. Talon devra s'informer avec soin des acquisitions que l'on pourra faire aux environs d'Avesnes, de Philippeville et de Mariembourg[2]. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 486.
15 avril. [Carcassonne.]	A M. Blondot.	Blondot doit garder l'argent qu'il a entre les mains pour l'employer suivant les ordres qu'il recevra ultérieurement. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 486 v°.
15 avril. Carcassonne.	Au marquis de Termes.	Remerciements pour les assurances d'amitié que lui a apportées le fils du marquis de Termes. Aff. étr. (France), t. 284, f° 306.
15 avril. Carcassonne.	A l'évêque d'Autun.	L'évêque a tort de croire que le cardinal Grimaldi veuille renoncer à l'archevêché d'Aix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 306.

[1] Cette dernière forme avait d'abord été adoptée, puis elle a été effacée par Lionne qui a écrit la minute et y a substitué au premier nom celui de *Casabielhe*.

[2] Talon (Philippe) fut un des commissaires chargés de fixer, du côté de la Flandre, la limite entre la France et l'Espagne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
15 avril. Carcassonne.	A M. Voisin.	Mazarin lui confirme la promesse qu'il succédera à M. de Sève comme Prévôt des marchands de Paris; mais on a reconnu la nécessité de maintenir encore quelque temps M. de Sève dans cette charge [1]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 306 v°.
15 avril. Carcassonne.	A M. Viole.	Remerciements pour les protestations d'amitié que lui a faites M. Viole. Aff. étr. (France), t. 284, f° 307.
19 avril. [Toulouse [2].]	A M. Millet.	Sur la réforme du régiment de Persan qui devra être réduit à dix compagnies. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 487.
20 avril. [Toulouse [3].]	Au comte Sanctus.	Mazarin est bien aise du bon état de son régiment; mais il regrette que l'argent ait été distribué avant l'arrivée de Lavogadre «que j'ay depesché, ajoute le Cardinal, de Pezenas, il y a desja six ou sept jours». Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 488.
20 avril. [Toulouse.]	Au grand maître de Malte.	Félicitations sur sa nomination comme grand maître de l'ordre de Malte. Recommandation pour le chevalier Paul. Aff. étr. (France), t. 284, f° 318.
20 avril. [Toulouse.]	A l'abbé Thoreau ou Toreau.	Accusé de réception d'une lettre du 11 avril. Mazarin n'a pas reçu la demande de l'archevêque de Sens; mais l'évêque de Comminges lui en a parlé. Aff. étr. (France), t. 284, f° 318 v°.
20 avril. [Toulouse.]	Au Surintendant.	Recommandation de faire payer au comte de Lislebonne (Lillebonne) douze mille livres de rente que le Roi lui a accordées. Aff. étr. (France), t. 284, f° 319.
20 avril. [Toulouse.]	Au Chancelier.	Remerciements pour ce qui s'est passé en Sorbonne lorsque Mazarin en a été nommé proviseur. «Je sçay, lui écrit Mazarin, ce que vous avez contribué à l'honneur que j'y ay receu.» Aff. étr. (France), t. 284, f° 320.
20 avril. [Toulouse [4].]	A la duchesse d'Aiguillon.	Remerciements pour une lettre qu'elle a adressée à Mazarin à l'occasion de l'affaire d'Orange. Aff. étr. (France), t. 284, f° 321.
22 avril. Toulouse.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire payer au frère d'Atto [5] quatre cent cinquante livres. Aff. étr. (France), t. 284, f° 326.
22 avril. [Toulouse.]	Au vicaire apostolique dans la Nouvelle France.	Félicitations sur la ferveur avec laquelle il travaille à la propagation de la foi dans la Nouvelle France. Aff. étr. (France), t. 284, f° 327.

[1] Voy. ci-dessus dans le corps du volume.
[2] La copie porte par erreur *Montpellier.*
[3] Le manuscrit porte *Toulon;* mais le 20 avril 1660, Mazarin n'était plus à Toulon, mais à Montpellier.
[4] Le manuscrit porte *Toulon* au lieu de *Toulouse.*
[5] Musicien connu de l'époque.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
22 avril. [Toulouse.]	A l'archevêque de Vienne.	Mazarin ne pensait pas que l'archevêque, incommodé comme il l'est, voulût entreprendre le voyage de Paris pour assister à la promotion de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit. Le Roi s'est engagé envers d'autres, et Mazarin ne peut lui promettre de le servir en cette circonstance. Aff. étr. (France), t. 284, f° 328.
22 avril. [Toulouse.]	A M. de La Haye, gouverneur de Saint-Venant.	Recommandation pour entretenir son régiment en bon état. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 489.
24 avril. Auch.	A M. de Gaucourt.	Mazarin est persuadé qu'il n'a que les sentiments qu'il doit avoir pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 145.
24 avril. Auch.	A M. de Sève, prévôt des marchands de Paris.	Mazarin a appris le bruit que faisait dans Paris le retranchement des nouvelles rentes. Il sait que M. de Sève n'oublie rien pour maintenir la tranquillité dans cette ville. Il est persuadé qu'il reconnaît la justice d'une mesure qui a pour but de retirer une partie du domaine du Roi qui a été aliéné à vil prix. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 145 v°.
24 avril. Auch.	Au marquis de Cœuvres.	Le Roi n'a interdit à personne de se rendre à Bayonne. Si M. de Cœuvres l'eût fait, il aurait été bien reçu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 146 v°.
24 avril. Auch.	A M. de Bourlemont.	Le Roi, à son retour à Paris, réglera la manière dont il doit en user à Stenay et d'autres localités. Il n'y aura pas moins d'autorité que les autres gouverneurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 147.
24 avril. Auch.	A M. de Saint-Lieu.	Accusé de réception d'une lettre de remerciement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 145 v°.
24 avril. Auch.	Au comte Wagnée.	Suivant son désir, le Roi a écrit à M. de Thou d'appuyer auprès des États généraux des Provinces-Unies les intérêts du pays de Liège. Mazarin est certain que M. de Thou s'emploiera activement dans ce but. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 146.
24 avril. Auch.	Au comte de Merinville.	Mazarin a été très satisfait d'apprendre l'arrivée du comte de Merinville, à Toulon, pour «assister à l'embarquement des troupes». Prière de prendre toutes les mesures pour hâter l'embarquement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 148 v°.
25 avril. Manciet-en-Armagnac.	A l'évêque de Fréjus.	On envoie des ordres pour remédier à ce qui manque au pont de la Conférence. Le s^r de Lessins, qui porte une lettre du Roi à la nouvelle Reine, fera connaître à l'évêque de Fréjus les nouvelles de la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 149 v°.
25 avril. Manciet-en-Armagnac.	A M. d'Artagnan.	Recommandation de faire travailler immédiatement au pont fixe et couvert, pour la Conférence, du côté de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 150.
25 avril. Manciet-en-Armagnac.	Au comte de Guiche.	Mazarin le remercie de la lettre qu'il lui a écrite, quoiqu'elle ne fût pas nécessaire. Protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 C, f° 148 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
25 avril. Manciet-en-Armagnac.	Au sr de Casavielhe.	Lettre relative aux travaux pour la Conférence des deux Rois. Recommandation de travailler à un pont fixe et couvert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 150.
26 avril. [Mont-de-Marsan.]	A la comtesse de Saint-Geran.	Mazarin s'est empressé de recommander son affaire au Chancelier. Aff. étr. (France), t. 284, fo 339.
27 avril. [Mont-de-Marsan.]	A M. de Bengi (?)[1].	Mazarin a renvoyé sa lettre et celle du receveur de Frenay à Colbert qui doit les examiner et en rendre compte à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 284, fo 340.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A J.-B. Colbert.	Mazarin a été bien aise d'apprendre, par sa lettre, les détails de l'honneur que lui ont fait MM. de Sorbonne en le nommant proviseur. Aff. étr. (France), t. 284, fo 345.
28 avril. Tartas.	Au duc de Vitry.	Lettre relative à la lieutenance du gouvernement de Champagne que sollicitait le duc de Vitry. Mazarin lui répond que le Roi l'a déjà accordée au comte de Soissons. Aff. étr. (France), t. 284, fo 346.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A Madame (duchesse d'Orléans).	Mazarin s'excuse de ne pas lui écrire de sa main, par suite de la goutte. Protestations de désir de lui témoigner son respect et son dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 150 vo.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A l'abbé de Richelieu.	Mazarin l'engage à s'appliquer sérieusement à ce que lui écrira l'abbé de Guemadeu (ou Guemadeuc). Il s'agit d'un avis fort important sur sa conduite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 165 vo.
28 avril. Mont-de-Marsan.	Au chevalier de Terlon.	Accusé de réception d'une lettre annonçant la mort du roi de Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 166.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A M. de Silhon.	Après avoir accusé réception de ses lettres, Mazarin l'assure qu'il peut compter sur son amitié et l'encourage à continuer la composition de ses ouvrages. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 166 vo.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A M. de La Guette.	Lettre relative aux levées que l'on doit faire pour compléter les troupes italiennes destinées à s'embarquer à Toulon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 167.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A l'abbé Toreau.	Félicitations sur la conversion d'un ministre protestant nommé Costibi ou Cortibi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 167 vo.
28 avril. Mont-de-Marsan.	A Mme de Venel.	Mazarin a été étonné d'apprendre que ses nièces, et particulièrement Hortense, témoignaient du chagrin. Il a été plus satisfait d'une nouvelle lettre que lui a adressée Mme de Venel avec des lettres de ses nièces. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, fo 167 vo.
29 avril. Tartas.	Au duc d'York.	Remerciements pour la lettre que le duc lui a adressée. Aff. étr. (France), t. 284, fo 347 vo.

[1] Peut-être Brégy.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
29 avril. Tartas.	A la Reine d'Angleterre.	Après avoir remercié la Reine d'Angleterre de la lettre qu'Elle lui a adressée par l'abbé de Montaigu, Mazarin ajoute que «pour luy espargner l'ennuy de lire des reditz (*sic*)», il s'en remet entièrement au compte que lui rendra ledict abbé. Aff. étr. (France), t. 284, f° 348.
29 avril. [Tartas.]	A M. La Bazinière.	Remerciements pour l'annonce qu'il lui a faite de l'alliance de sa famille avec celle de M. d'Avaux [1]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 349.
[Tartas.] 29 avril.	Au comte d'Avaux.	Félicitations à l'occasion de son mariage. Aff. étr. (France), t. 284, f° 349.
2 mai. Bayonne.	A l'abbé de Roquette.	Inquiétude que cause à Mazarin l'indisposition du prince de Conti. Il lui envoie le s[r] Esprit. Il prie l'abbé Roquette de lui envoyer des nouvelles de la santé du prince par le gentilhomme qu'il expédie vers lui. Aff. étr. (France), t. 284, f° 351.
4 mai. Bayonne.	Au Procureur général.	Mazarin le prie d'écouter ceux qui viendront lui parler de la part de l'Électeur palatin. Ce prince croit avoir trouvé les moyens de se faire payer des sommes que ses ancêtres ont prêtées aux rois de France et de procurer en même temps un avantage considérable à Sa M[té]. Mazarin demande au Procureur général de lui faire connaître son avis sur ces moyens. Aff. étr. (France), t. 284, f° 352.
4 mai. Bayonne.	A M. Girard [2].	Mazarin renvoie au Roi les éloges que lui donne M. Girard à l'occasion de la conclusion de la paix. Il l'engage à s'adresser au Chancelier pour savoir si ce que la Chambre des comptes demande à l'occasion des nouvelles conquêtes lui est réellement dû [3]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 353.
4 mai. Bayonne.	Au marquis de Sourdis.	Remerciements pour les félicitations que le marquis lui a adressées à l'occasion de la conclusion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 353 v°.
10 mai. Saint-Jean-de-Luz.	A M. de Pont-Saint-Pierre, à Lyon.	Lettre relative à des sommes que doit toucher et payer le sieur de Pont-Saint-Pierre, pour le compte de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 284, f° 356.
10 mai. Saint-Jean-de-Luz.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin ne lui écrit pas une longue lettre parce que le fils du Maréchal doit lui rendre compte de toutes les choses sur lesquelles il a interrogé le Cardinal. Aff. étr. (France), t. 284, f° 357.
10 mai. Saint-Jean-de-Luz.	A M[me] de Beaumont.	Le Roi a donné des ordres pour tirer vengeance de l'assassinat commis sur la personne de son mari. Il est disposé à faire ressentir à sa famille l'affection qu'il lui portait. Aff. étr. (France), t. 284, f° 357.

[1] La copie porte *Davau*, et dans l'anlayse suivante *Daneau*.
[2] Procureur général de la Chambre des comptes.
[3] Voy., ci-dessus, la lettre à M. de Nicolaï, 8 mai 1660.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
14 mai. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin est persuadé que la promotion du cardinal Mancini lui a causé une grande joie, parce qu'il connaît l'affection de l'évêque de Coutances pour tout ce qui le regarde. Aff. étr. (France), t. 284, f° 358.
17 mai. [Saint-Jean-Luz.]	A M. d'Ailleville.	Protestations de son désir de lui procurer quelque chose de solide. Aff. étr. (France), t. 284, f° 361.
17 mai. [Saint-Jean-de-Luz.]	Au comte d'Harcourt.	Mazarin ne peut l'appuyer dans le désir qu'il a d'obtenir quelque partie de l'apanage du feu duc d'Orléans; il est destiné au frère du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 361.
17 mai. Saint-Jean-de-Luz.	Au duc de Guise.	Approbation du projet de mariage entre le comte de Lislebonne (Lillebonne) et la fille du duc de Lorraine[1]. Aff. étr. (France), t. 284, f° 362.
17 mai. [Saint-Jean-de-Luz.]	Au comte de Lislebonne (Lilebonne).	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 284, f° 362 v°.
17 mai. [Saint-Jean-] de-Luz.	A M. le comte de Schomberg.	Mazarin a fait connaître ses sentiments au secrétaire du comte de Schomberg. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 494.
17 mai. [Saint-Jean-] de-Luz.	Au marquis de Vandy.	Mazarin désire prévenir les querelles entre ses amis; il recommande à M. de Vandy de ne rien entreprendre au préjudice de M. de Fabert ni de M. de Vervins, son gendre. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 495.
19 mai. Saint Jean-de-Luz.	A l'abbé Colbert.	Les prélats réunis à Toulouse n'ont pu s'entendre sur le choix de la députation du premier ordre. Les suffrages se sont partagés entre l'évêque de Pamiers et l'évêque de Lavaur. Mazarin engage l'abbé Colbert à agir en faveur de l'évêque de Lavaur, qui est fort de ses amis. Aff. étr. (France), t. 284, f° 364.
19 mai. Saint-Jean-de-Luz.	A l'évêque de Coutances.	Remerciements pour les renseignements qu'il lui a envoyés sur le projet de mariage entre le comte de Lislebonne et la fille du duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 284, f° 364 v°.
19 mai. Saint-Jean-de-Luz.	Au s^r Barron.	Mazarin lui annonce que le Roi a accordé à sa fille la coadjutorerie de l'abbaye de Bracho. Aff. étr. (France), t. 284, f° 365.
20 mai. Sibour[2].	A l'abbé de Tonnerre.	Remerciements pour une lettre de protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 284, f° 366.
20 mai. Sibour.	Au comte des Marests *ou* des Marais.	Réponse à une lettre relative au chevalier de Grancey. Le Roi lui a accordé sa grâce, et désire que les esprits ne s'aigrissent point sur cette affaire. Aff. étr. (France), t. 284, f° 366.

[1] Le comte de Lillebonne était un cadet de la maison de Lorraine.
[2] Faubourg de Saint-Jean-de-Luz.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
20 mai. [Sibour.]	Au comte de Schomberg.	Mazarin lui parle des affaires d'Angleterre et de la joie qu'a éprouvée la Cour de France en apprenant le rétablissement du roi légitime. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 496.
20 mai. [Sibour.]	Au sr Talon, intendant d'armée.	Recommandations pour entretenir dans un bon état les garnisons de Gravelines et autres places. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 496.
20 mai. [Sibour.]	Au comte de Broglie.	Mazarin lui parle de la somme qu'il doit payer pour le gouvernement d'Avesnes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 498.
20 mai. [Sibour.]	Au comte de l'Hôpital.	Mazarin l'engage à donner avis des dégradations commises sur le domaine de Château-Regnaud à M. Tubeuf, qui est surintendant des finances de la Reine. Aff. étr. (France), t. 284, f° 368.
20 mai. [Sibour.]	Au duc de Longueville.	Remerciements à l'occasion des félicitations que le duc lui avait adressées sur la promotion de Mgr Mancini à la dignité de cardinal. Aff. étr. (France), t. 284, f° 369.
23 mai. Saint-Jean-de-Luz.	A l'Électeur de Brandebourg.	Mazarin espère qu'après la conclusion de la paix des Pyrénées, les relations entre la France et le Brandebourg deviendront plus étroites que jamais. Communiqué par M. de Firmenich, d'après l'original conservé aux Archives d'État de Berlin.
25 mai. Saint-Jean-de-Luz.	Au Surintendant des finances.	Mazarin pense qu'il serait juste de lever l'interdiction qui a été prononcée contre quatorze officiers de la Cour des comptes d'Aix. Cependant le Roi a cru que cette affaire devait être renvoyée au Chancelier et au Surintendant, «pour y mettre la dernière main, suivant ce qu'ils jugeront le plus avantageux à l'autorité du Roy et au bien de ses finances». Aff. étr. (France), t. 284, f° 375.
29 mai. Sibour.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin le remercie des offres qu'il lui a faites, et promet, s'il y a lieu de faire quelque cérémonie, au retour de Leurs Mtés, de le proposer avant tout autre. Le comte de Fuensaldagne se loue fort du traitement que lui a fait l'évêque de Nîmes. Aff. étr. (France), t. 284, f° 378.
7 juin. Saint-Jean-de-Luz.	Au Roi d'Angleterre.	Mazarin s'en remet aux déclarations qu'il a déjà faites à l'abbé de Montaigu. Protestations de respect et de désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 172.
7 juin. Saint-Jean-de-Luz.	A la Reine d'Angleterre (Henriette de France).	Mazarin se réjouit avec elle du rétablissement sur le trône du roi son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 173.
8 juin. [Saint-Jean-de-Luz.]	A Mme de Brégy.	Remerciements pour les félicitations qu'elle lui avait adressées à l'occasion de la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 284, f° 383.
8 juin. [Saint-Jean-de-Luz.]	A M. de Bar.	Mazarin lui déclare qu'il sera bien aise que Condé le désigne au Roi pour la promotion de chevalier du Saint-Esprit qui doit avoir lieu. Aff. étr. (France), t. 284, f° 384.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
8 juin. [Saint-Jean-de-Luz.]	A M. Balthazard.	Mazarin a été bien aise de ce qu'il lui a mandé des sentiments du colonel Balthazar. Aff. étr. (France), t. 284, f° 384 v°.
15 juin. Saint-Jean-de-Luz.	A M[lle] de Beaumont.	Lettre de condoléance sur la mort de son frère capitaine de S[t]-Germain. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 182.
17 juin. Tartas.	A M. le président de Nicolaï.	Mazarin approuve la pensée de la Chambre des comptes, que préside M. de Nicolaï, d'envoyer une députation au Roi, à son retour. Il le remercie d'avoir songé à lui faire le même honneur. Protestations d'affection et de dévouement. Aff. étr. (France), t. 284, f° 386.
17 juin. [Tartas.]	Au marquis de Vardes, beau-frère du président de Nicolaï.	Lettre dans le même sens, suivie des mêmes protestations. Aff. étr. (France), t. 284, f° 386.
19 juin. [Roquefort-de-Marsan.]	A M. de Moussy-La-Contour.	Mazarin le remercie de ce qu'il ne s'était pas plaint du voyage que son gendre devait faire, et il ajoutait «qu'il ne se repentiroit pas d'avoir eu cette deference». Publié par M. de Longuemar dans la notice sur les Archives de la famille de Moussy-la-Contour.
19 juin. [.]	A l'abbé Le Camus.	Mazarin a vu les obstacles qu'on apporte à ce que l'abbé Le Camus soit nommé député du Clergé; mais il espère qu'il en triomphera. Aff. étr. (France), t. 284, f° 387. — Ce n'est qu'une *addition* à une lettre, qui ne se trouve pas dans le manuscrit.
20 juin. Roquefort-de-Marsan[1].	A l'évêque-duc de Laon.	Le Roi aurait mieux aimé que l'abbé Le Camus fût nommé député du clergé au lieu du s[r] Gentil; «mais, ajoute Mazarin, en cela ny en aucune autre chose, Elle (Sa M[té]) n'exigera jamais rien qui soit contre la justice». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 173 v°.
20 juin. Roquefort-de-Marsan.	Au révérend père de La Haye, de l'ordre de Saint-François.	Remerciements pour la dédicace qu'il a faite à Mazarin de sa grande Bible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 173 v°.
20 juin. Roquefort-de-Marsan.	A M. Aubry.	Remerciements pour l'ouvrage qu'il a envoyé à Mazarin. Le Cardinal se propose de l'examiner lorsqu'il sera à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 173 v°.
20 juin. Roquefort-de-Marsan.	A l'abbé Colbert.	Mazarin lui adresse les réponses aux lettres du père de La Haye et de M. Aubry. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 173 v°.
20 juin. Roquefort-de-Marsan.	A l'évêque d'Autun.	Mazarin lui exprime sa joie de ce qu'il a été sauvé comme par miracle. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 174.
21 juin. Bazas.	A M. de Mortemar.	Lettre relative à la musique de la Reine, qu'il faut améliorer, pour l'arrivée de la Cour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 151 v°.

[1] Aujourd'hui département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
21 juin. Bazas.	A M. Gentil.	Le Roi souhaitait que ce fût l'abbé Le Camus, un de ses aumôniers, qui fût nommé député pour l'assemblée générale du clergé; mais il ne doute pas que M. Gentil n'ait pour l'Église et pour le service du Roi tout le zèle que doit avoir un homme de sa profession. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 151 v°.
22 juin. Langon.	A M. Chapelain.	Remerciements pour l'ode qu'il a envoyée en l'honneur du Roi. Mazarin a été très sensible aux louanges que lui donne Chapelain et qui dépassent son mérite. Aff. étr. (France), t. 284, f° 397.
22 juin. Langon.	Au comte de Béthune.	Mazarin lui annonce que, sur sa proposition, Leurs Majestés ont nommé la comtesse de Béthune dame d'atour de la nouvelle reine. Aff. étr. (France), t. 284, f° 397.
22 juin. Langon.	A l'évêque d'Autun.	Mazarin se réjouit de ce qu'il ait échappé au péril qui le menaçait. Il le remercie de la dédicace de son histoire latine dont il a reçu une partie; éloge de l'évêque. Aff. étr. (France), t. 284, f° 398.
25 juin. Bordeaux.	Au Surintendant.	Mazarin lui parle des lettres qu'il a reçues du premier président d'Oppède sur plusieurs affaires concernant le parlement de Provence. Il prie Nicolas Fouquet de lui en dire son avis. Aff. étr. (France), t. 284, f° 399.
26 juin. Bordeaux.	Au duc d'Anville.	Réponse à une lettre de félicitations que le duc lui avait adressée. Aff. étr. (France), t. 284, f° 408.
26 juin. Bordeaux.	A l'abbesse de Fontevrault.	Mazarin se réjouit du rétablissement de sa santé. Le Roi lui a accordé une ordonnance de six mille livres, afin qu'elle puisse aller aux eaux de Bourbon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 153.
26 juin. Bordeaux.	A M. Bernard.	Prière de faire payer immédiatement quinze mille livres à M. de Bordeaux, intendant des finances, sur ce qui est dû à son fils, le président de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 153 v°.
26 juin. Bordeaux.	A M. de Bordeaux, intendant des finances.	Mazarin lui donne avis du rappel de son fils, ambassadeur en Angleterre, et d'une ordonnance de quinze mille francs pour ce qui lui est dû [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 153 v°.
26 juin. Bordeaux.	Au comte d'Harcourt.	Réponse à une lettre où le comte exprimait sa joie de la conclusion de la paix et du mariage du Roi. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 154.
26 juin. Bordeaux.	A l'évêque de Lavaur.	Mazarin se réjouit de ce que le différend des évêques de Lavaur et de Pamiers ait été heureusement terminé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 154 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre du 27 juin à M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
26 juin. Bordeaux.	Au Premier Président du Parlement de Paris.	Mazarin le remercie de lui avoir donné part du mariage du fils du président de Nesmond avec M[lle] de Miramion. Il parle ensuite de la place qui deviendra vacante au Conseil du Roi par le sacre de M. de Villemontée comme évêque de Saint-Malo. Mazarin la demandera au Roi pour M. de Marillac. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 154 v°.
26 juin. Bordeaux.	A M. de Nesmond.	Félicitations sur le mariage de son fils avec M[lle] de Miramion. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 155.
26 juin. Bordeaux.	Au duc d'Anville.	Réponse à des félicitations sur la paix et le mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 155 v°.
26 juin. Bordeaux.	A l'abbé Thoreau ou Toreau.	Mazarin le remercie de l'avoir informé de tout ce qui s'est passé dans le différend entre les évêques de Lavaur et de Pamiers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 155 v°.
26 juin. Bordeaux.	A l'abbé Colbert.	Mazarin le remercie de lui avoir fait connaître tout ce qui s'est passé dans la décision du partage entre les évêques de Lavaur et de Pamiers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 156.
26 juin. Bordeaux.	Au comte de Matignon.	Quand le Roi prendra la résolution de faire une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, Mazarin n'oubliera pas de faire valoir les titres du comte de Matignon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 156.
26 juin. Bordeaux.	Au comte de Jonzac.	Remerciements pour l'hospitalité que lui offre le comte de Jonzac; mais le Roi, que Mazarin doit accompagner, a résolu de suivre un autre chemin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 156 v°.
26 juin. Bordeaux.	A M. de Grammont, baron de Lanta *ou* Santa.	Mazarin désire servir l'abbé de Beauregard, son frère; mais il a pris des engagements pour l'emploi dont M. de Grammont lui parle. En attendant, Sa M[té] vient de gratifier son frère de l'abbaye de Calers [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 159 v°.
4 juillet. Lusignan.	Au comte de Béthune.	Réponse à des remerciements que lui adressait le comte de Béthune pour la charge de dame d'atour de la Reine accordée à sa femme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 157 v°.
4 juillet. Lusignan.	A la comtesse de Béthune.	C'est seulement à son mérite qu'elle doit sa charge de dame d'atour que le Roi lui a donnée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 158.
4 juillet. Lusignan.	A la duchesse de Nemours.	Réponse à une lettre de félicitations que la duchesse lui avait adressée sur la conclusion de la paix et le mariage du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 158 v°.
5 juillet. [Poitiers.]	A l'évêque de Chartres.	Mazarin le loue du zèle qu'il a montré dans l'assemblée du clergé, à l'occasion du différend entre les évêques de Pamiers et de Lavaur. Aff. étr. (FRANCE), t. 284, f° 284.

[1] Abbaye commandataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, au comté de Foix.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
5 juillet. Poitiers.	A l'évêque de Saintes.	Lettre relative à la place de major de Brouage: Mazarin en a déjà disposé. Il est ensuite question du rétablissement de la Maison-de-Ville de Saint-Jean-d'Angély, demandé par les protestants. Mazarin s'y est refusé, comme le désirait l'évêque de Saintes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 159 v°.
5 juillet. Poitiers.	Au père Canaye.	Mazarin lui parle de l'influence que la restauration du roi d'Angleterre pourra exercer à Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 160.
5 juillet. Poitiers.	Au comte de Langeron.	Mazarin approuve le choix qu'a fait Madame en plaçant près de ses filles la comtesse de Langeron. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 160 v°.
5 juillet. Poitiers.	Au comte d'Olonne.	Mazarin exprime le désir que l'union se rétablisse entre le comte d'Olonne et son beau-frère le maréchal de La Ferté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 161.
5 juillet. Poitiers.	Au maréchal de Fabert.	Comme la Cour sera bientôt à Paris, Mazarin espère voir alors le Maréchal et traiter avec lui certaines affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 161 v°.
5 juillet. Poitiers.	A M. Gressin (?).	Remerciements pour les avis qu'il a donnés sur certains villages qui dépendent de la prévôté du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 161 v°.
5 juillet. Poitiers.	Au maréchal de La Meilleraye.	Lettre relative à des différends entre le Maréchal et M. Pelloz (*ou* Pellot). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 162.
5 juillet. Poitiers.	A M. Pellot, intendant.	Même sujet. Mazarin lui recommande de donner le temps nécessaire aux villages, qui dépendent du Maréchal, pour le payement de la taille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 163.
5 juillet. Poitiers.	Au chevalier de Gave ou Jant (?)	Mazarin lui parle du rasement des fortifications d'Orange, dont le chevalier était chargé, et lui donne des instructions à cet égard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 162 v°.
5 juillet. Poitiers.	A M. de Pont-Saint-Pierre	Mazarin lui demande un mémoire général de tout ce qu'il a reçu et dépensé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C. f° 182 v°.
5 juillet. Poitiers.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin a appris que M[me] de Fiennes comptait accompagner la reine d'Angleterre à Fontainebleau. Comme la Reine mère n'approuve pas ce voyage de M[me] de Fiennes à la Cour [1], l'abbé Fouquet devra l'en détourner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 182 v°.
5 juillet. Poitiers.	A la Reine d'Angleterre.	Après l'avoir remerciée de la bienveillance avec laquelle la Reine a parlé de lui, Mazarin s'en remet pour les détails des affaires à la lettre qu'il a écrite à l'abbé de Montaigu [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 182 v°.

[1] Voy., ci-dessus, la lettre de Mazarin à l'abbé de Montaigu, en date du 3 juillet 1660.
[2] Voy., ci-dessus, lettre du 3 juillet 1660, à l'abbé de Montaigu.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
5 juillet. [Poitiers.]	Au maréchal de Schulemberg.	Le Roi approuve la conduite du maréchal de Schulemberg dans ses relations avec le marquis de Caracène. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 503.
5 juillet. [Poitiers.]	A M. Damonzet (?)	Mazarin lui annonce que le Roi lui a accordé la lieutenance de roi d'Avesnes et le félicite. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 504.
5 juillet. Poitiers.	A M. le marquis de Roncherolles.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui faire accorder une abbaye qu'il sollicitait et dont le Roi a déjà disposé. Il lui dit ensuite qu'il n'a pas besoin de venir à la Cour pour se justifier. «On est persuadé, ajoute le Cardinal, de la netteté de sa conduite.» Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 504.
6 juillet. De Dissay[1], près de Poitiers.	A M. de Gravel.	Mazarin lui parle d'abord d'une réclamation que Gravel doit adresser au landgrave de Hesse pour une somme de douze mille écus qui lui a été payée par erreur. Il ajoute : «Nous sçavons icy que, depuis la conclusion de la paix de Danemark[2], l'électeur de Treves a mandé au s[r] de Meternich que tout le danger des maux, dans lesquels il pouvoit estre enveloppé, ayant cessé par un restablissement general de la paix dans l'Empire et dans le Nord, il ne pretendoit plus entrer dans l'alliance des princes du Rhin, à laquelle il ne pouvoit se joindre qu'en desobligeant la maison d'Austriche, dont il désire conserver l'amitié par preference à toutes les autres. Je ne vous marque cette particularité que pour vous informer simplement de ce qui se passe.» Aff. étr. (Allemagne), t. 148, sans pagination, original signé, en partie chiffré. Le chiffre n'est pas entièrement traduit. La minute, de la même dépêche, de la main de Lionne, se trouve dans le tome 149 (Allemagne). Il n'y a, dans ce volume, aucune indication de page ni de folio.
13 juillet. Fontainebleau.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire payer immédiatement mille livres au s[r] Buti pour lui et les musiciens et autres personnes qui sont venus avec lui de Venise. Les nièces de Mazarin doivent se rendre au plus tard le jeudi (15 juillet) à Fontainebleau, avec M[me] de Venel. Le Roi et la Reine «font estat d'estre lundy prochain ou mardy, au plus tard, à Vincennes pour y demeurer jusqu'au jour de l'entrée». Aff. étr. (France), t. 284, f° 481.
13 juillet. Fontainebleau.	Au bailli de Valençay, grand prieur de Champagne.	Mazarin s'afflige du peu d'union qu'il a remarqué entre les chevaliers français pendant son séjour à Malte. «Ce n'est pas d'aujourd'huy, ajoute le Cardinal, que les considerations particulières traversent l'interest public.» Aff. étr. (France), t. 284, f° 432.
20 août. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle de sa maladie qui l'a empêché de continuer sa correspondance[3]. Il lui parle ensuite des affaires de Rome et des personnes qui y seront chargées des intérêts de la France en l'absence d'un ambassadeur. Aff. étr. (France), t. 285, f° 246 v°.

[1] Dissay est maintenant une commune du département de la Vienne, arrondissement de Poitiers.
[2] Paix d'Oliva entre la Suède et le Danemark, la Pologne et le Brandebourg. (Voy. ci-dessus.)
[3] Voy., ci-dessus, lettre au maréchal de Gramont.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
20 août. Paris.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Mêmes détails sur sa maladie. Remerciements pour les services que le cardinal d'Este a rendus à la maison de Vendôme. Aff. étr. (France), t. 285, f° 249 v°.
20 août. Paris.	A l'abbé Braccèse, à Rome.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 285, f° 251 v°.
10 septembre. Paris.	A M. de Gravel.	Mazarin le remercie de l'envoi de grands bassins d'argent, et lui demande de lui en acheter encore huit ou dix à la foire de Francfort, ainsi qu'un cabinet, des gobelets d'or, et autres curiosités. Aff. étr. (Allemagne), t. 149, minute sans pagination.
16 septembre. Paris.	A M. Servien de Montigny.	Protestations d'amitié pour Servien de Montigny et pour le comte de Saint-Aignan que «Je tiens bien heureux, ajoute le Cardinal, de vous avoir eu la maison». Aff. étr. (France), t. 284, f° 437.
17 septembre. Paris.	A l'abbé de Montpalan (?) *ou* Montpalais (?)	Mazarin a été étonné d'apprendre, par sa lettre, qu'il y avait des gens qui sollicitaient son abbaye. Il n'en a aucune connaissance. Aff. étr. (France), t. 284, f° 438.
17 septembre. [Paris.]	Au baron de Bennebourg.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à son indisposition. Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (Allemagne), t. 149, sans pagination, minute de la main de Lionne.
23 septembre. Paris.	A M. de Modène [1].	Mazarin a vu avec plaisir le poème que M. de Modène a composé sur la paix et sur le mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 440.
23 septembre. Paris.	A l'archevêque d'Arles.	Mazarin n'a rien à lui répondre sur le différend des évêques de Pamiers et de Lavaur. Il se réjouit du rétablissement de la santé de l'archevêque. Aff. étr. (France), t. 284, f° 440.
26 septembre. Paris.	A l'Électeur de Brandebourg.	Éloge du s[r] Brand, résident de l'Électeur en France. Refus de répondre sur une question posée à l'occasion de l'invasion en Poméranie. Communiqué par M. Firmenich d'après l'original conservé aux archives d'État de Berlin.
Septembre [2].	Au Chancelier.	Mazarin lui fait savoir que le Roi désire que la charge de prévôt général de l'Ile-de-France ne reste pas plus longtemps vacante. Le Chancelier doit examiner «le véritable estat de l'affaire» du sieur Brunevant (?), qui en a traité. Aff. étr. (France), t. 284, f° 436.
15 octobre. Paris.	A l'Électeur palatin.	Remerciements pour les félicitations que l'Électeur lui avait adressées à l'occasion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 282, f° 250.

[1] Voy., sur M. de Modène, le tome III des *Lettres de Mazarin*.
[2] Sans date plus précise.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
15 octobre. Paris.	A l'Électeur de Brandebourg.	Lettre relative au rappel du s[r] Brand, qui représentait l'Électeur à la Cour de France, et à son remplacement par le s[r] Beco (*sic*). Mazarin déclare «qu'on donnera à ce dernier toute sorte de créance pour les choses dont il sera chargé de la part de l'Électeur». Aff. étr. (France), t. 283, f° 251.
18 octobre. Paris.	Au Roi d'Angleterre.	Mazarin lui écrit pour lui annoncer la mission du comte de Soissons comme ambassadeur en Angleterre. Aff. étr. (France), t. 283, f° 252.
18 octobre. Paris.	Au duc d'York.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 283, f° 253.
20 octobre. Paris.	A M. de Ruvigny.	Mazarin proteste de son désir sincère de voir la paix bien établie partout. Aff. étr. (France), t. 283, f° 254.
20 octobre. Paris.	Au marquis d'Ormond.	Protestations d'estime et d'amitié. Aff. étr. (France), t. 283, f° 255.
20 octobre. Paris.	Au mylord Craft.	Mêmes protestations. Mazarin le charge de compliments pour le comte d'Ormond, pour le chancelier d'Angleterre. Il le prie d'assurer le roi Charles II de son dévouement à son service. Il demande à Craft quels présents seraient le plus agréables au roi d'Angleterre. Aff. étr. (France), t. 283, f° 256.
23 octobre. [Paris.]	A M. de La Baune.	Promesse de le recommander au prince de Conti. Aff. étr. (France), t. 284, f° 441.
27 octobre. Paris.	A M. de Ruvigny.	Remerciements pour les nouvelles qu'il envoie d'Angleterre. Il pourra dire au roi de ce pays que la France n'a nullement l'intention de lui imposer ses ministres. La reine, mère du roi d'Angleterre, doit partir samedi pour se rendre en Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 183 v°.
28 octobre. [Paris.]	Au Roi d'Angleterre.	Prière d'ajouter foi entière à ce que lui dira l'abbé de Montaigu. Aff. étr., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 184.
12 novembre. Paris.	A M. de Souvigny (*sic*[1]).	Mazarin lui annonce qu'il sera porté sur les états de la maison de Monsieur «pour les appointemens appartenant à la charge de chambellan». Aff. étr. (France), t. 284, f° 442.
17 novembre. Vincennes.	Au comte de Soissons[2].	Mazarin a été satisfait de ce qui s'est passé dans la visite du comte de Soissons au Grand Chancelier[3]. Recommandation de bien se séparer de lui et du marquis d'Ormond. Annonce d'envoi de lettres de change. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 184.

[1] Le manuscrit porte bien *Souvigny*. Il faudrait peut-être lire *Louvigny*.
[2] Envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire.
[3] Édouard Hyde, comte de Clarendon.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1660.		
17 novembre. Vincennes.	A M. de Ruvigny.	Ruvigny et le comte de Soissons sont à la veille de quitter l'Angleterre. Bartet doit y rester pour donner des nouvelles de ce pays jusqu'au moment où le nouvel ambassadeur, d'Estrades, y arrivera. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 184 v°.
17 novembre. Vincennes.	A M. Bartet.	Après lui avoir accusé réception des nouvelles qu'il a données d'Angleterre, Mazarin lui annonce qu'il doit rester dans ce pays jusqu'à l'arrivée du comte d'Estrades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 C, f° 185.
24 novembre. Vincennes.	Au Landgrave de Darmstadt.	Accusé de réception d'une lettre du Landgrave remise par le baron de Doringberg. Aff. étr. (France), t. 283, f° 258.
24 novembre. Paris (*sic*).	Au Landgrave de Hesse.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite à Mazarin et dans laquelle il témoigne sa joie de la conclusion de la paix et du mariage du Roi. Aff. étr. (France), t. 283, f° 259.
26 novembre. Paris.	Au marquis de Saint-Aunez *ou* Saint-Aunais.	Le Roi a remis jusqu'à la Pentecôte de l'année 1661 la promotion des chevaliers du Saint-Esprit; Mazarin aura soin de l'avertir, quand il en sera temps. Aff. étr. (France), t. 284, f° 443.
26 novembre. Paris.	A l'archevêque de Lyon.	Mazarin lui annonce que le Roi désire que l'on transporte à Vincennes tous les animaux que l'on a envoyés de Provence à Lyon et qui sont destinés au divertissement du Roi, à l'exception de deux chameaux mâles qui resteront à Lyon jusqu'à nouvel ordre. Aff. étr. (France), t. 284, f° 443.
21 décembre Paris.	A l'archevêque de Lyon.	Nouvelle lettre relative aux animaux que le Cardinal faisait transporter à Vincennes pour le divertissement du Roi. Aff. étr. (France), t. 284, f° 444.
1661.		
2 janvier. Paris.	Au Roi d'Angleterre.	Protestations de respect et de dévouement. Aff. étr. (France), t. 283, f° 260.
2 janvier. Paris.	Au Roi d'Angleterre.	Dans une seconde lettre du même jour, remerciement pour les grâces accordées au comte de Soissons. Félicitations pour la découverte d'une conspiration tramée contre le Roi d'Angleterre. Aff. étr. (France), t. 283, f° 261.
2 janvier. Paris.	A la Reine d'Angleterre.	Mazarin envoie un gentilhomme pour savoir des nouvelles de sa santé. Protestations de respect et de dévouement. Aff. étr. (France), t. 283, f° 262.
2 janvier. Paris.	Au duc d'York.	Protestations de respect et de passion pour son service. Aff. étr. (France), t. 283, f° 263.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

A

B

IMPRIMERIE NATIONALE.

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

IMPRIMERIE NATIONALE.

M

IMPRIMERIE NATIONALE.

N

O

P

Q

R

S

T

U

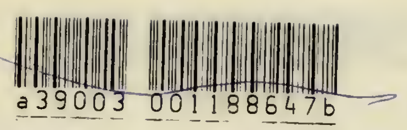
V

IMPRIMERIE NATIONALE.

W

Y

Z


a39003 001188647b